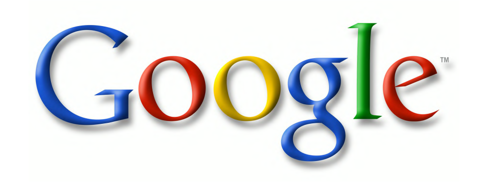
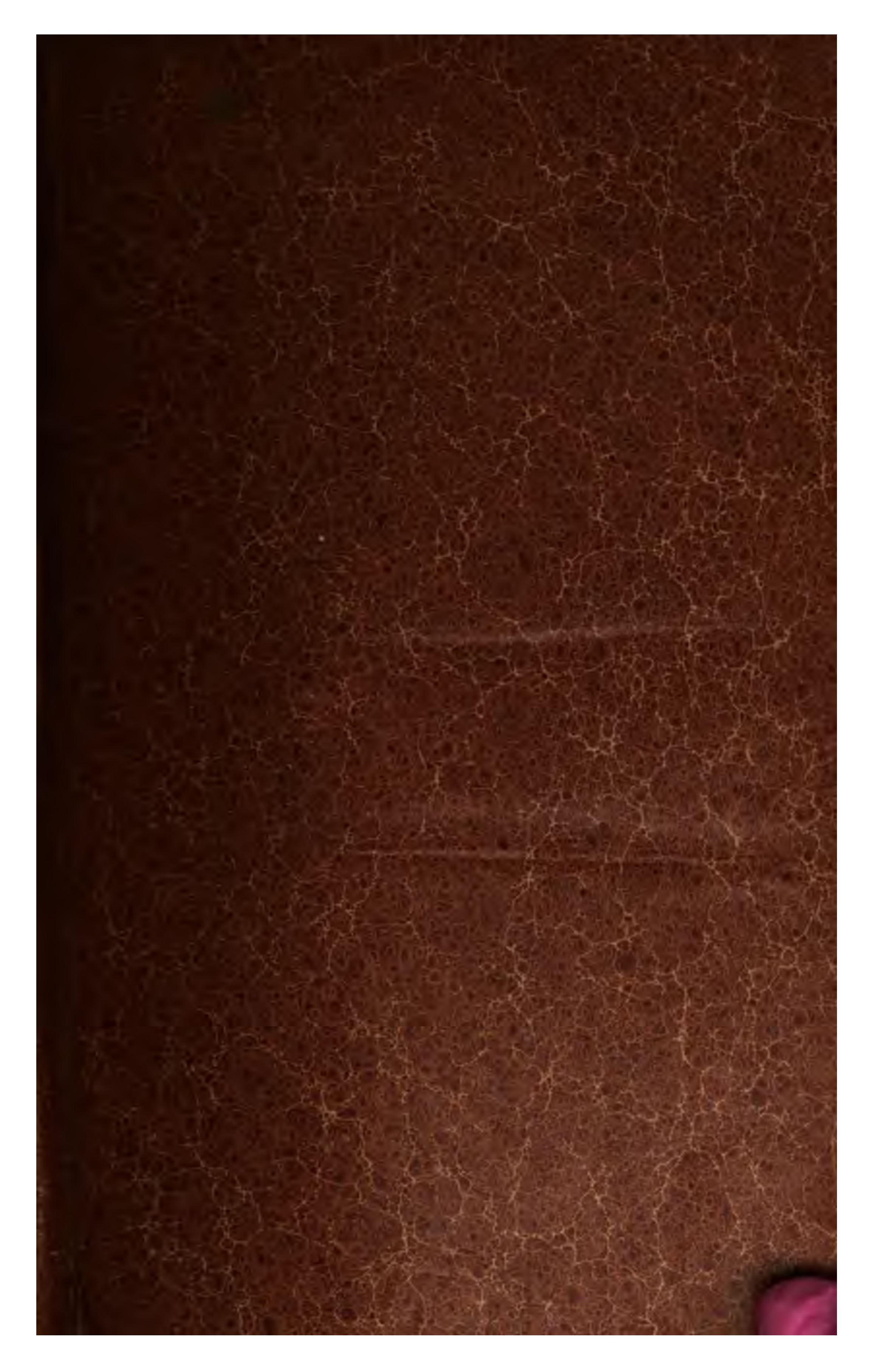




NEDL TRANSFER
HN 4N5F 1





L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY,
Place Sorbonne, 2.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

RECUEIL RELIGIEUX,
PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE;

Paraissant sous la Direction

De M. l'abbé **GERBET**, vicaire-général de Meaux; — de M. l'abbé **DE SALINIS**, vicaire-général de Bordeaux, professeur de dogme à la Faculté de Théologie; — de M. le comte **DE MONTALEMBERT**, pair de France; — de M. **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société royale Asiatique de Paris.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DONT LES TRAVAUX SONT ENTRÉS DANS LE PRÉSENT VOLUME :

MM. l'abbé **ANDRÉ**, professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux. — De **BELLEVAL**. — **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion catholique de Rome. — L'abbé **BOURGEAT**, professeur de philosophie à Oullins. — L'abbé **CAUVIGNY**, professeur de philosophie à Valogne. — **CENAC-MONCAUT**. — L'abbé Édouard **CHASSAY**, professeur de philosophie à Bayeux. — **DABAS**, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. — L'abbé **DARBOY**, aumônier au collége Henri IV. — L'abbé **DEDOUE**, secrétaire de l'évêché à Digne. — Léon **DINAUMARE**. — Albert **DUBOYS**. — L'abbé **DULAC**. — L'abbé **DUPANLOUP**, chanoine de Paris. — L'abbé **GERBET**. — Ludovic **GUYOT**. — Le comte d'**HORRER**. — L'abbé **JAGER**, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. — Mgr **JOGUET**, vice-préfet apostolique de l'Arabie. — De **LA HAYE**. — Eug. de **LA GOURNERIE**. — L'abbé **LERAY**. — Le comte de **MONTALEMBERT**. — Léop. de **MONTVERT**.

TOME XXIII DE LA COLLECTION.

2e SÉRIE. — TOME III.

PARIS.

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE DE BABYLONE, 6 (FAUB. SAINT-GERMAIN).

1847

TABLE DES ARTICLES.

(*Voir la Table alphabétique des matières à la fin du volume.*)

16e *livraison.* — *Avril.*

17e *livraison.* — *Mai.*

18e *livraison.* — *Juin.*

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 13. — JANVIER 1847.

Nécrologie.

NOTICE SUR M. L'ABBÉ DE SCORBIAC,

ET SUR LES ŒUVRES CATHOLIQUES AUXQUELLES IL A PRIS PART DEPUIS 20 ANS.

Ceux qui ont connu M. l'abbé de Scorbiac l'ont aimé; ceux qui ne l'ont pas connu ne sauront jamais quel trésor de bonté, s'épanchant de son âme, gagnait tout d'abord l'affection et le respect. Ces choses-là se sentent, mais la parole est impuissante à les exprimer. Ce n'est donc pas pour les faire comprendre que nous prenons la plume; nous n'écrivons, nous ne rassemblons nos souvenirs, nous n'offrons à cette mémoire vénérée ce pieux hommage que pour notre consolation.

Bruno-Casimir DE SCORBIAC naquit à Montauban, en 1796, le 4 mars, jour de saint Casimir, sous la protection duquel l'Église le plaça. Sa famille, représentée aujourd'hui par son frère M. le baron de Scorbiac, une des premières de la province par le rang, la noblesse, la fortune, l'influence durable et populaire, est de celles qui, en dépit des révolutions, ont su conserver tous ces avantages en les sanctifiant par la fidélité au devoir, le dévouement à la foi catholique et la pratique exemplaire des vertus chrétiennes. La première éducation de M. l'abbé de Scorbiac, cette éducation des années de l'enfance qui agit si fortement sur l'homme, et qui décide d'ordinaire du reste de sa vie, fut donc pleinement en rapport avec les qualités dont Dieu s'était plu à orner son cœur et son intelligence. Dans le sanctuaire de la maison paternelle, où il trouvait vivantes les traditions de l'antique honneur, où les enseignements de la religion lui étaient donnés non moins par l'exemple que par la parole, les sentiments naturellement nobles et élevés, aimants, dévoués et religieux de l'enfant se développèrent d'eux-mêmes et grandirent sans obstacles. *La jeune plante croît au courant des eaux; quand le temps sera venu elle donnera son fruit.*

A cette première grâce, Dieu voulut en ajouter une seconde : les parents de M. de Scorbiac étaient trop réellement chrétiens pour le placer dans un collége où sa foi et ses mœurs auraient couru des dangers manifestes; rien n'eût pu les déterminer à exposer l'âme de leur enfant; mais, comme tant d'autres familles, ils pouvaient ou se tromper dans leur choix ou être trompés (à cette époque les maisons d'éducation vraiment catholiques étaient plus rares encore que de nos jours). Dieu permit qu'ils ne le fussent pas : le jeune de Scorbiac fut élevé chez M. Liautard.

A l'exemple de tant de jeunes gens de son âge et de sa condition, le jeune élève aurait pu ne songer à la sortie du collége que pour se promettre une vie sinon de dissipation et de plaisir dans le tourbillon du monde, du moins d'occupations agréables et tranquilles au sein de la famille. Mais des pensées plus graves l'occupaient déjà; il y avait dans son cœur comme un besoin de dévouement : après Dieu et son Église rien ne lui était plus cher que la patrie, il aspirait à lui donner ses sueurs et son sang : il voulait la servir dans la carrière des armes. De fortes et rudes études poursuivies avec persévérance et avec succès l'avaient préparé pour l'École Polytechnique. Il allait passer cet examen dont le résultat n'inquiétait ni ses amis ni ses maîtres, lorsque Dieu l'appela; il quitta tout pour le suivre. En octobre 1815, à peine âgé de 19 ans, M. de Scorbiac entrait à Saint-Sulpice.

Le monde s'étonna de ce qu'il appelait un pareil sacrifice. Comment, disait-on, ce jeune homme de si grande espérance, qui par sa naissance, sa fortune, la grâce naturelle et les agréments de sa personne; qui par ses talents, ses connaissances acquises et les influences de sa famille peut prétendre à tout, ce jeune homme va s'ensevelir dans un séminaire! c'est du fanatisme! c'est de la folie! N'aurait-il pas pu faire son salut dans le monde? n'y aurait-il pas été plus utile à la société et même à la religion? etc., etc. Le séminariste laissait dire le monde. Il savait, lui, qu'il n'avait rien sacrifié, mais qu'il avait reçu de Dieu une grâce inestimable; il savait qu'on ne fait son salut qu'en suivant sa vocation; il savait que le prêtre est l'ouvrier de tous le plus utile à la société, puisqu'il y conserve, y accroît, ou même y ressuscite la religion, et que la religion est pour la société le plus grand des biens; à la religion, puisqu'elle repose tout entière sur le sacerdoce. Il avait compris, ce que tant de chrétiens semblent ne pas comprendre, que la puissance de la religion est dans sa force divine et surnaturelle; et que l'action

naturelle que l'on peut exercer en sa faveur, les moyens humains par lesquels on la peut servir ne sauraient entrer en parallèle avec l'action divine que le prêtre exerce en vertu de son office et les moyens surnaturels dont son ministère dispose.

Nous avons connu plusieurs ecclésiastiques qui se trouvaient au séminaire de Saint-Sulpice avec M. l'abbé de Scorbiac; tous nous ont parlé de l'estime qu'on y faisait de sa régularité, de sa piété, de ses vertus, de ses talents, de l'aménité et de la franchise de son caractère, qualités si précieuses dans la vie commune, de l'attachement qu'il inspirait à ses maîtres comme à ses condisciples. Il fut remarqué parmi les catéchistes, et bien des personnes du monde conservent encore un touchant souvenir de la manière claire, simple et facile avec laquelle le jeune séminariste leur expliquait les éléments de la religion et surtout de cette parole animée et convaincue dont l'accent faisait pénétrer la vérité jusqu'au fond de leurs âmes.

M. l'abbé de Scorbiac n'avait pas encore quitté le séminaire et déjà la carrière des honneurs ecclésiastiques s'ouvrait pour lui. Son humilité s'effraya : il refusa d'y entrer. Il y avait des liens de parenté entre Mgr *Crouseilhes*, évêque de Quimper, et MM. de *Scorbiac* et de *Salinis*. Le vénérable prélat eut le désir de les attacher à sa personne l'un et l'autre. Il avait deux canonicats vacants. Après avoir fait part de son intention à son chapitre, il fit demander au roi par le cardinal de *Beausset* la permission de présenter ses jeunes parents, quoiqu'ils ne fussent encore que diacres. M. de Crouseilhes savait quelles espérances ils donnaient dès lors; en attachant à son Église deux hommes de ce mérite, le pontife croyait la servir. Ce fut dans la même pensée que le vénérable M. *Duclaux* conseilla à ses élèves d'accepter, leur disant qu'ils ne pouvaient pas se mettre à une meilleure école que celle de Mgr l'évêque de Quimper. Mais c'eût été le premier exemple depuis la révolution, de simples séminaristes pourvus d'un bénéfice. Il sembla à MM. de Scorbiac et de Salinis que cet exemple ne rappellerait pas les meilleurs souvenirs d'autrefois, ils ne voulurent pas le donner. M. de Crouseilhes, en recevant leurs remerciements, ne put que rendre hommage à la délicatesse de conscience qui l'inspirait et qui justifiait pleinement un choix dont leur refus les montrait si dignes.

Ordonné prêtre en 1820, M. l'abbé de Scorbiac ne rechercha pas une position commode et tranquille, il ne laissa pas même aux dignités le temps de venir le trouver. Il s'était donné à l'Église, il avait hâte de travailler pour elle; il entra immédiatement dans la

maison de missionnaires fondée par M. l'abbé *Rauzan*. « On était » alors, dit M. l'abbé *Cœur*, dans cet article nécrologique que tous nos » amis ont lu, et où une douleur si vraie parle de la vie et des vertus » de M. de Scorbiac avec tant d'éloquence, on était alors aux pre- » mières années de la Restauration; la France qui respirait enfin » après de longs orages, regardait du côté du ciel et parlait de Dieu » avec plus d'amour. On avait assez entendu tous les bruits de la » terre, le son de la trompette, les tonnerres de bronze; on vou- » lait se recueillir un peu pour écouter l'harmonie du monde futur » et les inspirations du ciel. Il fallait remplir une triste lacune de- » meurée dans l'esprit d'une génération, et apprendre aux hommes » de l'âge mur ce christianisme qu'ils n'avaient pas eu le temps de » connaître aux jours de leur adolescence. On organisa des mis- » sions; quelques prêtres d'élite se réunirent à M. Rauzan. Mgr de » Forbin-Janson, M. l'évêque d'Orléans se signalèrent dans ces ma- » gnifiques travaux. M. l'abbé de Scorbiac était à leurs côtés, et de » nombreuses conversions témoignèrent de son ascendant sur les » âmes et des bénédictions que Dieu donnait à sa parole. Il n'aurait » pas sitôt quitté ce vaste champ où son âme ardente se répandait à » l'aise, mais après quelques années il dut s'en éloigner pour obéir » aux ordres qui l'appelaient ailleurs [1]. »

En 1823, à l'époque de l'Ascension, M. de Scorbiac, alors encore attaché aux missions de France, et qui, entraîné par une vocation particulière, saisissait toute occasion offerte d'évangéliser la jeunesse, avait donné une retraite au Collége royal de Rouen. Les résultats en furent tels que le recteur de l'Académie, M. Faucon, écrivit au grand-maître : « Si tous les proviseurs et principaux des colléges » de France avaient été témoins de l'espèce de miracle moral qui » s'est opéré sous nos yeux, pas de doute, Monseigneur, qu'ils ne » s'empressassent tous d'employer le même moyen pour produire le » même bien, pour procurer le même bonheur à leurs élèves, et » pour goûter eux-mêmes les consolations que j'ai éprouvées. »

Le recteur finissait en déclarant qu'à son avis une retraite annuelle faite dans les colléges était le moyen le plus puissant et le plus prompt de les réformer. *Rien de plus utile que vos vues*, lui répondit Mgr d'Hermopolis. *Je souhaite bien qu'elles soient partagées par tous les proviseurs, et je pourrai bien prendre une mesure générale à cet égard*. Peu de temps après, M. l'abbé de Scorbiac reçut le titre d'*au-*

[1] *Univers* du 8 octobre 1846.

mônier de l'Université. Il devait, avec l'agrément des évêques diocésains, évangéliser environ douze colléges par année. Aussitôt il se mit à l'œuvre, et il avait déjà donné des retraites aux colléges de Bourges, de Clermont et de Limoges, lorsque, informé de tout le bien produit par sa présence et par sa parole dans ces établissements, le pieux Grand-Maître lui écrivait, à la date du 31 décembre 1823 : « C'est bien le cas de faire des vœux pour vous, pour le missionnaire » de l'Université qui m'aide si efficacement à régénérer les écoles pu» bliques; que Dieu vous accompagne, et continue de vous bénir. »

Dans le cours des années suivantes, M. l'abbé de Scorbiac visita successivement à peu près tous les colléges de France, et remplit cette délicate mission tant que Mgr d'Hermopolis demeura à la tête de l'instruction publique. Nous avons souvent rencontré auprès de lui de jeunes hommes dont il avait quelquefois oublié les noms, mais qui, sortis de quelque collége éloigné et amenés à Paris par des circonstances diverses, avaient gardé le souvenir du bien fait à leur âme par l'*aumônier de l'Université*, et s'estimaient heureux de pouvoir lui en témoigner leur reconnaissance. *Nous vous devons d'être chrétiens*, disaient plusieurs d'entre eux. Je me souviens d'une soirée passée à Juilly, pendant laquelle M. de Scorbiac et un de ses amis, ancien élève du Collége royal de Rouen, causait familièrement de cette retraite de 1822, qui donna l'idée à Mgr d'Hermopolis d'envoyer celui qui l'avait prêchée annoncer la parole du salut dans tous les établissements universitaires. Je ne sais lequel des trois semblait le plus heureux, ou du jeune homme qui rappelait d'une voix émue tout le détail de ces journées saintes et depuis bien des ans écoulées, ou du missionnaire qui l'écoutait, lui demandant parfois ce qu'était devenu tel ou tel de ses camarades; si celui-ci avait fini par se convertir, si celui-là avait persévéré, etc., etc.; ou de moi, auditeur attentif et muet, dont les yeux ne pouvaient quitter cette noble et loyale figure que la douleur ou la joie assombrissaient ou illuminaient tour à tour, selon que mon ami annonçait la perte ou le salut d'une âme.

Ce fut en 1824 ou 1825 que je vis pour la première fois M. de Scorbiac; j'étais élève interne à Henri IV, ce collége avait alors pour aumônier M. l'abbé de *Salinis* et M. l'abbé *Caire*. Liés d'une étroite amitié avec l'*aumônier de l'Université*, ils nous procurèrent le bienfait d'une retraite. Puisqu'il m'est impossible de parler de M. de Scorbiac sans parler de M. l'abbé de Salinis, qui, durant plus de trente années, a vécu avec lui d'une même vie, je demande la per-

mission de m'expliquer librement. La nature de cet écrit ne m'autorise-t-elle pas d'ailleurs à laisser mon cœur s'ouvrir et s'épancher? Je ne me rappelle jamais ces longues et tristes années du collége sans frémir à la pensée des périls que j'y ai courus, sans me sentir pénétré jusque dans le plus intime de l'âme d'une gratitude inexprimable pour celui qui me sauva. L'influence du premier aumônier était grande parmi nous; les plus incroyants le respectaient comme un homme de talent et de savoir; nous aimions à l'entendre, et je l'ai vu apaiser par quelques simples paroles un commencement de révolte dont le trouble et la maladresse des maîtres allaient faire une véritable émeute. Mais c'était surtout dans ses rapports journaliers avec les élèves que son action était salutaire et décisive. Beaucoup lui doivent comme moi d'avoir conservé, malgré tant et de si pernicieuses influences, les sentiments d'honneur et de religion puisés au sein de la famille, et d'avoir mis ce précieux trésor hors de toute atteinte par l'étude sérieuse et approfondie de la doctrine catholique. Il avait l'art si rare de rendre cette étude agréable à nos jeunes et faibles intelligences, d'y intéresser notre curiosité, notre émulation. Sur mille points divers, ses *conférences* rectifiaient ainsi les enseignements que nous recevions ailleurs, ou du moins nous apprenaient à douter de la parole de nos maîtres sans qu'aucun de nous pût même s'en apercevoir, sans qu'il fût possible d'y soupçonner la moindre intention de guerre ou de polémique, tant il y avait de tact dans la manière dont la vérité nous était présentée ; et pourtant elle l'était toujours dans tout son éclat et toute sa force..... Mes souvenirs m'entraînent, et je prolonge cette digression outre mesure, si toutefois on peut y voir une digression. N'est-ce pas contribuer à faire connaître M. l'abbé de Scorbiac que de faire entrevoir ce qu'était son meilleur, son plus fidèle, son plus intime ami? Et puis ne fallait-il pas dire comment le terrain avait été préparé par l'*aumônier du collége* pour expliquer le bien produit à Henri IV par l'*aumônier de l'Université*.

M. de Scorbiac avait un véritable talent oratoire. Ne perdant jamais de vue son sujet, l'unité, cette loi suprême des œuvres de l'esprit, régnait dans son discours; l'ordonnance en était simple, exempte de toute confusion; les divisions naturelles et fortement marquées. Sa parole s'enchaînait à sa parole sans effort et avec aisance; et, sur cette trame facilement tissue, il aimait à encadrer de grandes et saisissantes images; mais le tact du gentilhomme retranchait tout ce qu'aurait amené d'excessif l'ardeur du mission-

naire; l'œil ne se trouvait pas blessé par cet éclat d'une éloquence méridionale, et toute cette pompe était de bon goût. M. de Scorbiac prenait volontiers pour sujet de ses sermons ce que j'appellerai les *vérités vulgaires de la religion chrétienne*, la Mort, le Ciel, l'Enfer, le Jugement, etc. Il aurait pu, comme d'autres, se perdre dans des considérations de philosophie ou d'histoire : il aima mieux prêcher tout simplement l'Évangile. Il croyait que ces vérités ont plus de prise sur le cœur de l'homme, l'atteignent plus profondément, y laissent une empreinte plus durable que les spéculations les plus ingénieuses. Il lui semblait qu'il est besoin d'un art prodigieux et même de quelque chose comme le génie pour faire avec fruit dans la chaire catholique la philosophie du Christianisme : encore, alors, la parole de l'orateur a-t-elle l'inconvénient de paraître soutenir la parole de Dieu, qui ne gagne rien à reposer sur ce piédestal humain et fragile. La parole du prêtre le moins éloquent revêt au contraire une puissance infinie lorsqu'elle est portée par la parole divine. Si parfois il semble défaillir parce que subissant les nécessités de sa nature il s'élève sur ses propres ailes, il revient aussitôt au roc inébranlable : c'est Antée recouvrant ses forces en touchant non pas la terre mais le ciel. Tel était le caractère des prédications de M. l'abbé de Scorbiac. La pureté et la puissance de son organe, la noblesse de son geste, la distinction de ses manières, l'aisance de son maintien, la dignité de son attitude prêtaient à sa parole toujours animée, chaleureuse et vivante, un merveilleux secours. Mais c'était surtout cet accent de foi qu'on ne peut traduire et qui partait de son âme, ces rayons de candeur et de loyauté qu'on ne saurait peindre et qui illuminaient son visage, c'était là ce qui subjuguait ses jeunes auditeurs. L'effet en était encore plus irrésistible lorsque, descendu de la chaire, il s'entretenait familièrement avec eux. Sa bonté noble et naïve tout ensemble attirait la confiance; sa franchise provoquait la franchise; on se laissait aller à l'impulsion du mouvement doux mais sûr qu'il avait donné sans qu'on y prît garde, on se montrait tel qu'on était et rarement échappait-on de ses mains sans devenir meilleur. Dieu seul peut savoir le bien qu'il a réalisé, le mal qu'il a empêché, les plaies qu'il a fermées, les maladies dont il a préparé la guérison, les germes de salut qu'il a déposés dans les âmes et qu'un autre souffle aura fécondés plus tard, durant le cours de ses travaux apostoliques dans les établissements universitaires. Sans doute cela ne suffisait pas pour *régénérer les écoles publiques*, et ce fut une étrange illusion de

croire qu'avec une retraite annuelle on viendrait à bout d'une telle entreprise; M. de Scorbiac le comprenait mieux que personne, nous en aurons bientôt la preuve, mais du moins il travailla selon ses forces et efficacement à amoindrir le mal au degré où il pouvait l'être, et ce sera toujours pour Mgr l'évêque d'Hermopolis un véritable honneur, dans l'impuissance où il se voyait peut-être de tenter autre chose, d'avoir su trouver l'homme le plus capable de remplir ses vues et le mieux fait pour annoncer avec fruit à la jeunesse universitaire la parole de Dieu.

Dans l'intervalle des retraites qu'il donnait aux colléges, le séjour habituel de M. l'abbé de Scorbiac était à Paris. En sa qualité d'aumônier de l'Université il occupait à la Sorbonne un appartement dont M. Cousin a depuis hérité, je crois. Là une foule de jeunes gens allaient demander ses conseils et recevoir sa direction. Là, aussi, avait lieu dans la soirée, chaque semaine, des réunions dont il dirigeait les travaux de concert avec M. l'abbé de *Salinis* et M. l'abbé *Gerbet.* Toutes les questions alors vivantes étaient étudiées, discutées, résolues. On examinait les systèmes de l'incrédulité moderne; chacun proposait librement ses doutes et ses objections; on ne se rendait qu'à bon escient, et MM. Gerbet, de Salinis et de Scorbiac n'abandonnaient jamais le point agité qu'ils n'eussent porté une pleine et entière conviction dans tous les esprits. Ces conférences avaient commencé, si je ne me trompe, au collége Henri IV, chez M. de Salinis. Quand l'*Association catholique* eut été fondée, elles se tinrent rue Saint-Thomas d'Enfer, dans les bureaux de cette Association, à la formation de laquelle M. de Scorbiac et ses amis avaient puissamment contribué, car il prit une part active à tout ce qui se fit de 1820 à 1830 pour la défense de la religion.

Ce fut pour la jeunesse catholique de Paris une époque heureuse : outre la société des *Bonnes-Etudes*, qui comptait plus de 500 membres, nous trouvions dans la *Maison d'études* fondée par M. Bailly, une très-brillante *Société littéraire*, où c'était un véritable honneur d'être admis et où des hommes comme MM. de Cazalès, de Carné, de Champagny, Foisset, Bonnetty, de Lagournerie, etc., etc., ont fait leurs premières armes. A côté d'elle se formèrent bientôt des *conférences d'études philosophiques*, *d'études historiques* et même une *conférence parlementaire*. M. Bailly avait compris combien il importe de donner un aliment à l'activité de la jeunesse; il savait aussi combien elle aime à se croire libre; il dirigeait donc toutes ces réunions si nombreuses sans paraître les do-

nister. Les jeunes gens que les familles chrétiennes lui confiaient pendant les années périlleuses des études de droit, en formaient naturellement le noyau, auquel venait se joindre chaque année l'élite des étudiants catholiques que la province envoyait à la capitale. Mais l'amour paternel du créateur de ces conférences n'avait rien de jaloux, ni d'exclusif, et bien loin par exemple de détourner les élèves de sa maison des conférences plus graves qui se tenaient chez M. de Scorbiac, il y présentait lui-même ceux d'entre nous qui désiraient en faire partie. C'était, du reste, dans les unes comme dans les autres la même ardeur pour la vérité, le même amour passionné pour la cause de la sainte Église; je ne crois pas qu'il y ait jamais eu dans la jeunesse catholique plus d'entrain, de mouvement et de vie. J'insiste sur ces détails, d'abord, je l'avoue, parce que j'en aime le souvenir, mais aussi et surtout parce qu'il me semble que l'action exercée alors par quelques hommes sur la jeunesse n'a pas été complétement stérile, et que peut-être on ne se rend pas assez compte de tout le bien qu'elle a produit. Il est permis de penser que le mouvement de retour vers la religion qui se manifesta peu de temps après 1830, et qui depuis a pris de si grandes proportions, n'est qu'une suite et comme la transmission de l'impulsion donnée à la jeunesse chrétienne des dernières années de la Restauration. S'il est ainsi, n'ai-je pas le droit et le devoir de rappeler que M. l'abbé de Scorbiac figurait au premier rang parmi les laborieux et intelligents ouvriers dont la main prévoyante sema cette belle et riche moisson qu'on recueille aujourd'hui? Nul peut-être n'eut une part plus grande dans ces travaux obscurs et pourtant si féconds : il ne se contenta pas d'avoir évangélisé, cinq années durant, les colléges; d'aider ses amis dans la formation, le maintien et le développement de ces réunions qui exerçaient sur l'élite de la jeunesse une si salutaire influence; de contribuer de sa personne et de sa bourse à toutes les œuvres dont on pouvait attendre quelque bien pour les générations nouvelles; d'agir individuellement sur tant de jeunes hommes dont il était le conseil, le directeur, l'ami et comme le père; il comprit que tout cela ne pouvait suffire : que des retraites annuelles n'atteignent et ne sauvent que quelques âmes et ne remuent un instant la masse d'un collége que pour la laisser bientôt retomber dans son premier état; il comprit que ses autres moyens d'action n'avaient de prise que sur cette partie de la jeunesse dont la première éducation n'a pas entièrement perverti la foi et les mœurs, et il avait vu de trop

près les établissements universitaires pour ne pas savoir combien cette minorité était peu nombreuse ; la création d'un collége chrétien lui sembla, dans l'ordre des travaux auxquels la Providence l'avait appelé, la seule œuvre vraiment efficace, la seule dont il put attendre des résultats dignes de ses efforts, il fonda *Juilly*.

M. l'abbé Cœur a dit avec beaucoup de vérité et un singulier bonheur d'expression ce que fut Juilly sous la direction de M. l'abbé de Scorbiac : qu'il nous permette d'emprunter encore une fois ses paroles :

« Quelque soin qu'on apporte à diriger dans un sens religieux l'es-
» prit de la jeunesse, rien ne peut suppléer à l'autorité de l'exemple.
» Si dans une maison il n'y a qu'une pensée dominante, si le Chri-
» stianisme est comme l'âme de tous ceux qui l'habitent, si tous
» les élèves qui la composent ont apporté de leurs familles un
» même sentiment, des principes pareils ; si l'exemple des maîtres
» confirme cet accord, si nulle parole de doute, nulle hésitation de
» conduite ne vient en troubler l'harmonie, l'âme qui, en de moins
» heureuses circonstances, aurait pu s'échapper, qui aurait pu s'af-
» faiblir de la langueur des autres et se troubler de leurs incerti-
» tudes ou s'aveugler de leurs ténèbres, se sent ici de toutes parts
» rassurée, affermie, éclairée ; il est impossible désormais qu'elle
» se dérobe et ne subisse pas l'ascendant de cette force toujours
» égale, continue, souveraine.

» Cette institution si précieuse aux familles chrétiennes, M. de
» Scorbiac a résolu de la créer.

» On voit s'élever à 8 lieues de Paris, au milieu d'un parc où
» abondent les eaux limpides et les frais ombrages, un antique et
» vaste édifice dont l'œil étonné admire les proportions et l'étendue ;
» c'est le célèbre collége de Juilly, fondé par les Oratoriens, et qui
» eut longtemps avec eux des jours de gloire. Mais alors toute sa
» grandeur n'était plus que dans les souvenirs, et de rares élèves,
» perdus sous l'immensité de ses voûtes, *inania regna*, ne servaient
» qu'à en attester le vide.

» Ce lieu sera désormais le séjour de M. de Scorbiac, le théâtre
» de ses travaux et de son dévouement. Il avait le bonheur d'avoir
» un ami tel que l'avait rêvé le Sage, quand il disait dans l'Écriture
» que c'est un bien qui passe tous les biens, un ami dont le cœur
» est aujourd'hui brisé par la douleur, mais qui goûtait alors dans
» son affection des joies intimes et douces, les plus nobles que l'on
» puisse recueillir ici-bas. M. l'abbé de Salinis avait encouragé son

» projet et lui donna pour l'exécuter un précieux secours. Ils étaient » dignes l'un de l'autre, si même on peut employer ces termes qui » marquent une différence pour parler de ces amis si tendres, qui » n'eurent jamais qu'un cœur, qu'une volonté, qu'une action : » j'allais dire une seule vie. Mais Dieu soutiendra le courage de » celui qui n'est pas au ciel encore; il se consolera de rester sur la » terre en y faisant du bien.

» Les deux nobles amis se réunirent donc pour cette œuvre de » zèle; l'un et l'autre ils auraient pu prétendre aux premières di- » gnités de l'Église; ils n'avaient qu'à laisser faire, elles seraient » venues d'elles-mêmes à leur rencontre. Car, à toutes les épo- » ques, ce fut le vœu des chrétiens d'avoir pour leurs pontifes ceux » qui avaient mis au pied de la croix un plus grand nombre d'es- » pérances mondaines, ceux qui avaient plus de vertu et de science, » et qui relevaient l'éclat de ces dons par plus de sacrifices. L'abbé » de Scorbiac et son ami s'éloignèrent volontairement de la route » où passent les honneurs. Ils embrassèrent dans leur solitude de » Juilly des travaux modestes, mais puissants et bénis. Les grands » instituteurs, au fond de leur demeure ignorée, sont comme ces » fondements solides qui portent les palais, les villes et les temples. » On ne les voit pas, et cependant ce sont eux qui soutiennent le » monde.

» Au reste, la confiance éclairée des familles sut bien les décou- » vrir. Juilly reçut une splendeur qu'il n'avait jamais eue. De toutes » parts on y voyait accourir la plus brillante jeunesse du royaume. » Les élèves étaient étonnés de retrouver une image de la famille » dans les murs d'un collége. C'est le particulier caractère que » MM. de Scorbiac et de Salinis avaient donné à leur maison. Tous » ceux-là le savent bien qui ont eu le bonheur d'être formés par » leurs soins. Il n'en est aucun qui, à la nouvelle de cette mort » prématurée, ne sente un deuil amer pénétrer dans son cœur, et » ne dise en versant des larmes : Ceux-là nous ont bien aimés! » nous leur devons, après Dieu, tout ce qui nous honore : la » science, la vertu, la sagesse [1]! »

J'ai vu Juilly souvent et longuement; une chose frappait tout d'abord : les élèves y étaient *bien élevés :* ce n'était point cet air tantôt gauche, tantôt impertinent, ces allures ou sauvages ou effrontées si communes dans la plupart des colléges qu'elles forment

[1] *L'Univers* du 8 octobre 1846.

comme le type, dès longtemps vulgaire, de l'écolier; c'était au contraire une politesse simple et naturelle; l'aisance et la modestie dans le maintien, la distinction dans les manières, l'à-propos et la retenue dans les paroles; on se demandait comment des enfants pouvaient avoir acquis de si bonne heure et à ce degré, l'art si difficile, et que les hommes ne possèdent pas toujours, du *savoir-vivre*. Il fallait pour le comprendre les voir groupés autour de MM. de Scorbiac et de Salinis, auprès desquels ils avaient toujours libre accès et dont, à certaines heures, sacrifiant volontairement leurs récréations, ils envahissaient en foule les appartements. Je ne manquais jamais, lorsque je me trouvais à Juilly, de descendre, en ce moment, chez l'un ou chez l'autre des deux directeurs. La franche et cordiale gaîté des élèves, leur confiant abandon, l'affection filiale qu'ils montraient pour leur supérieur, la familiarité toute paternelle de celui-ci, les causeries piquantes, et très-souvent fort instructives, qui s'établissaient sur les défauts à corriger, sur les difficultés à vaincre, sur la conduite, sur les études, sur mille questions, relatives à la religion, à l'histoire, à la littérature, que soulevait, à propos de ces études, une curiosité naïve et dont les solutions étaient mises à sa portée avec une aisance merveilleuse; tout cela me charmait, et je m'expliquais parfaitement que les élèves de Juilly, entretenant avec des hommes comme MM. de Scorbiac et de Salinis ce commerce intime et de tous les jours, fussent, dès le collége, des jeunes gens de bonne compagnie.

A Juilly rien ne se faisait par contrainte : le principe de MM. de Scorbiac et de Salinis était que l'obéissance forcée n'est pas de l'obéissance; que ni le maître, ni l'élève n'y gagnent rien; suivant eux le maître étant auprès de l'enfant le représentant de Dieu, l'enfant devait apprendre à lui obéir librement et de son plein gré, comme Dieu même entend que l'homme lui obéisse. Le but de l'instituteur chrétien est de former des hommes, il faut donc qu'en sortant de ses mains l'enfant sache déjà vivre et agir en homme, c'est-à-dire remplir son devoir par amour du devoir, par la détermination libre de sa propre volonté, et non point par crainte du châtiment, par la détermination imposée d'une volonté étrangère. Pour appliquer de tels principes, dans la mesure que comporte et avec les tempéraments que réclame la nature humaine, il faut sans doute que l'ascendant de la force morale supplée à l'absence de cette force matérielle dont l'usage est ainsi répudié; MM. de Scorbiac et de Salinis le savaient, et voilà pourquoi ils travaillaient

avec tant de soin à conquérir et à conserver sur le cœur et sur l'esprit de leurs élèves, l'empire que donnent la sagesse et l'amour. Jamais maîtres ne furent moins sévères, jamais maîtres ne furent plus respectés; ils ne dédaignaient pas de se faire enfants pour instruire leurs enfants, et ces jeunes intelligences s'inclinaient d'autant plus naturellement devant une supériorité de savoir et de talent qui se manifestait sans cesse et qu'elles ne pouvaient méconnaître. MM. de Scorbiac et de Salinis aimaient, ils étaient aimés.

En matière de Religion surtout, le principe de l'obéissance libre et spontanée était mis en pratique et scrupuleusement respecté. Les habiles instituteurs avaient remarqué que dans la plupart des maisons d'éducation, où l'on exige, chaque mois, le billet de confession, où tout le monde, à certaines époques, se regarde comme obligé d'approcher de la table sainte, etc., l'élève finit par considérer les pratiques religieuses les plus sacrées comme de purs devoirs de collége; si bien, que le temps du collége écoulé, il lui paraît tout aussi naturel d'abandonner ces pratiques que de cesser ces devoirs. A Juilly une pareille confusion n'était pas possible; ce n'était pas comme écolier, mais comme chrétien qu'on s'approchait des sacrements; les maîtres n'avaient donc rien à exiger, rien même à recommander sur ce point, cela ne les regardait pas, et un élève aurait passé l'année entière sans communier, sans se confesser, qu'on ne l'eût point inquiété pour cela. Il était libre dans sa pratique religieuse, il n'avait à en rendre compte qu'à Dieu et au confesseur qu'il s'était choisi en entrant. Le confesseur pouvait bien sans doute le faire venir quand il le jugeait convenable, le presser, l'exhorter, mais tout cela se passait dans le secret, sans que jamais l'autorité se permît d'intervenir. Un tel système ne peut être jugé que par ses résultats, or à Juilly les résultats étaient magnifiques. On en jugera par ce que je vais dire.

Nous avions l'habitude, quelques-uns de mes amis et moi, presque tous anciens membres de ces conférences de la Sorbonne, dont je parlais tout à l'heure, d'aller à Juilly, passer quelques jours moitié de repos, moitié de retraite, à l'époque des principales fêtes de l'année, à Noël, à Pâques, etc. Toujours nous y avons trouvé ou vu arriver pour le jour de la fête, de trente à quarante anciens élèves, sortis de la maison depuis une, deux, trois, quatre ou cinq années, et qui venaient, quittant leurs études et leurs plaisirs de Paris, revoir les camarades laissés au collége et recevoir avec eux le pain de vie. Je ne chercherai point à décrire l'impression de

bonheur répandue sur tous les visages, les douces émotions auxquelles s'abandonnaient naïvement, anciens et nouveaux élèves, maîtres, professeurs et directeurs, encore moins essaierai-je de peindre l'effet que ce spectacle produisait sur nous, anciens élèves de l'Université, et qui assurément n'avions jamais rien vu de semblable à Henri IV ou à Louis-le-Grand. Je me contente de rapporter ce fait; mieux que toutes les explications, il dit ce qu'était Juilly sous le rapport religieux.

Comment MM. de Scorbiac et de Salinis parvenaient-ils à fonder dans les âmes cette piété stable qui persévérait ainsi, toujours fidèle à elle-même durant les années si difficiles de l'adolescence et dans les situations les plus dangereuses de la vie? car leurs élèves appartenant, pour la plupart, à des familles d'un rang élevé et d'une grande fortune, se trouvaient plus que d'autres exposés à toutes les séductions auxquelles se laisse prendre la jeunesse. A Juilly le but suprême, le but auquel on subordonnait tout le reste, étant de former des chrétiens, rien ne se faisait, rien ne se disait qui ne concourût à procurer ce résultat; mais le moyen vraiment efficace était, si je ne me trompe, les développements donnés à l'instruction religieuse. Les directeurs se réservaient cette partie, à leurs yeux la plus importante, de l'enseignement; chaque classe avait son cours spécial, et l'élève arrivé au bout de sa carrière scholaire, connaissait à fond, dans l'ensemble et dans les détails, toute la doctrine catholique. Comme couronnement de ces travaux, les hautes classes se réunissaient chaque dimanche, après le repas du soir, en conférence. Sur une question donnée, deux élèves dans des travaux écrits et préparés avec soin, soutenaient les opinions contraires, par eux librement adoptées, la discussion s'établissait; dirigée par MM. de Scorbiac et de Salinis elle ne dégénérait jamais en vaine dispute. J'ai assisté plusieurs fois à ces réunions, j'y ai entendu des dissertations dont mainte académie se serait fait honneur, et j'ai compris comment des jeunes gens qui avaient, ainsi dans l'espace de deux ou trois ans, passé en revue les opinions et les systèmes, examiné sur chaque question le pour et le contre, pesé le fort et le faible des arguments et des objections, se trouvaient si merveilleusement préparés à soutenir la lutte contre les passions et contre l'erreur. L'incrédulité ne pouvait les surprendre, ils avaient dès longtemps appris à la connaître : pas un de ses sophismes qu'ils n'eussent cent fois réfutés, pas une de ses difficultés dont ils ne possédassent la solution, pas un de ses systèmes dont

il ne leur fût facile de mettre nu à les fondements ruineux et l'inconsistance. Quant aux passions, le cœur du jeune homme n'est souvent si faible que parce que son intelligence est désarmée : pour mettre le cœur à l'abri, les directeurs de Juilly ornaient puissamment l'intelligence; leurs élèves ne tenaient pas uniquement à la foi catholique et à la sainte Église par les habitudes de respect et de perpétuel hommage, que fait perdre bientôt le spectacle d'habitudes contraires, ou même seulement par ces ardeurs de piété et de dévotion qui se refroidissent et s'éteignent à la longue, faute d'aliments; non, ils tenaient à la foi, à l'Église, par le fond même de leur être, par une conviction réfléchie et raisonnée, par la connaissance approfondie et le sentiment intime et vivant de la vérité de ses dogmes, de la sainteté de son culte, de la justice de ses lois, de la grandeur de son histoire.

MM. de Scorbiac et de Salinis avaient fondé Juilly en 1828, ils le quittèrent en mai 1841. Qui pourra apprécier le bien réalisé pendant ces douze années? Leurs élèves en avaient conservé une vive reconnaissance; tous les ans un grand nombre d'entre eux se réunissaient pour en offrir ensemble le pieux témoignage. Aux dernières fêtes de Pâques, leurs instantes prières contraignaient encore les deux directeurs de se rendre auprès d'eux, de venir de Bordeaux à Paris, recevoir l'impression de cet amour filial que la religion seule inspire et que ne peuvent altérer, ni la distance ni le temps. M. l'abbé de Scorbiac leur apparut un peu courbé par ses longs travaux, mais pourtant toujours plein de force et de vie. Ils se pressaient autour de lui, ils baisaient ses mains vénérables... s'ils avaient su que c'était pour la derniere fois!...

Juilly fut l'œuvre capitale de la vie de M. de Scorbiac, et j'ai dû faire connaître cette œuvre autant qu'il était en moi. Il lui en coûta de l'abandonner, mais ses forces ne suffisaient déjà plus à une si lourde tâche. Toutefois, il ne se résigna à ce sacrifice que lorsqu'il eut rencontré des hommes, dont la réunion, les talents et les vertus promettaient à Juilly un long avenir.

C'est pendant qu'il était à Juilly que M. l'abbé de Scorbiac s'unit à M. l'abbé Gerbet et à M. l'abbé de Salinis pour fonder *l'Université Catholique*. Le cahier formant le *programme*, rédigé par M. l'abbé Gerbet, parut en juillet 1835; mais le premier numéro du recueil ne parut qu'en janvier 1836. Puis au mois d'août 1837, voyant que leur absence de Paris arrêtait souvent la marche régulière de la rédaction et de la publication de l'*Université*, ils associèrent à la direction et à la pro-

priété du journal M. Bonnetty, qui était déjà connu par la publication depuis sept ans des *Annales de Philosophie chrétienne.* M. l'abbé de Scorbiac prit peu de part comme rédacteur à l'*Université Catholique*, mais il en prit toujours une très-réelle à la direction de ce recueil. Dans les conseils, où l'on traitait des matières à insérer dans le journal, il se faisait toujours remarquer par la solidité et la largeur de ses vues; par la rigide orthodoxie de ses principes, et par la compréhension de tout ce qui pouvait être utile à la cause de la religion et de la science, et surtout à la défense de l'Église romaine, à laquelle, ainsi que tous les directeurs de l'*Université*, il était attaché comme à sa propre vie. C'est ce qui fit qu'en 1841, dès qu'ils eurent quitté la direction du collége de Juilly, M. l'abbé de Scorbiac et M. l'abbé de Salinis s'empressèrent d'aller vénérer le tombeau de saint Pierre, et le vicaire du Christ assis sur la chaire de ce même Pierre. Sa Sainteté Grégoire XVI les reçut avec une bonté et une distinction marquées, et les deux voyageurs aimaient encore à se rappeler l'accueil bienveillant qui leur avait été fait non-seulement par le pape, mais par les personnages les plus vénérés et les plus savants de la Cour pontificale.

Après son retour de Rome, M. l'abbé de Scorbiac se retira à Bordeaux avec M. l'abbé de Salinis. Mgr l'archevêque voulut qu'ils prissent place dans ses conseils et leur donna des titres de vicaires généraux. M. de Scorbiac avait déjà ceux de vicaire général de Montauban et de chanoine honoraire de Meaux. L'Église de Montauban s'honorait de le compter parmi ses enfants, l'Église de Meaux lui était reconnaissante de la création de Juilly. A Bordeaux, sa vie se partagea entre les devoirs que lui imposait la confiance de Mgr l'archevêque, la direction d'une communauté de religieuses, et l'exercice du saint ministère; car beaucoup de personnes, attirées par sa bonté et par ses lumières, s'adressaient à lui, et sa charité ne les repoussait pas. Puis, il avait avec M. de Salinis des œuvres communes. La Providence qui m'avait conduit auprès d'eux il y a plus de vingt ans, m'y ramena, pour quelques jours, l'année dernière; je retrouvai à Bordeaux ce que j'avais vu à Paris. Un soir, ce fut une réunion de jeunes ecclésiastiques qui, mettant en commun leurs recherches et leurs travaux, se rassemblaient ainsi chaque semaine, chez MM. de Scorbiac et de Salinis, pour approfondir et discuter les questions théologiques les plus graves et les plus importantes. Un autre soir, je vis successivement arriver 60 à 80 personnes, parmi lesquelles j'entendis nommer les mem-

bres les plus connus du barreau de Bordeaux, des professeurs de la Faculté des sciences, de la Faculté des lettres, du Collége royal, des magistrats, des journalistes de diverses opinions, etc., etc. La séance s'ouvrit, on discutait, je crois, la question de l'*esclavage et de son abolition par le christianisme;* des travaux écrits, des discours improvisés, de vives répliques, une discussion animée, chaleureuse entre des hommes déjà mûris par les années et par les veilles laborieuses; voilà ce dont je fus témoin; l'on me dit que si je voulais prolonger mon séjour à Bordeaux, le salon de M. de Scorbiac m'offrirait, chaque semaine, le même spectacle. Ou je me trompe fort, ou de semblables réunions ont une utilité que tout le monde doit comprendre; ce n'est pas en vain que tant d'hommes distingués se rapprochent; ce n'est pas en vain qu'ils unissent leurs efforts pour chercher consciencieusement la vérité, sur tous les points que voilent encore à leurs yeux les nuages du doute.

J'ai dit ce que le monde a vu des œuvres de M. de Scorbiac, le côté apparent et extérieur de sa vie. Je ne puis qu'indiquer des vertus non moins précieuses devant le Seigneur, mais demeurées dans l'ombre, parce que le serviteur de Dieu en cachait les rayons avec un soin jaloux. Pendant de longues années, et je crois que sa santé en a souffert, M. de Scorbiac passait sur un fauteuil la plus grande partie de ses nuits. Je me rappelle m'être permis, à ce sujet, des observations que ne put retenir ma respectueuse amitié, mais je vis bien que tous mes raisonnements étaient inutiles et que ce qu'il prétendait faire pour son plaisir, il le faisait pour le divin Maître. Suivant à la lettre la parole du Sauveur, sa main gauche ignorait ce qu'avait donné sa main droite, et personne, pas même toujours ceux qui les reçurent, n'avait le secret de ses charités. Sa foi était ardente, sa piété vive et tendre, son dévouement à la sainte Église sans bornes; il agissait sans cesse en vue de Dieu et pour sa plus grande gloire. Il consacra à Jésus-Christ tout ce qu'il avait reçu : son nom, ses forces, sa santé, sa fortune, les sueurs de son corps, le travail de son intelligence, toutes les puissances de son âme; il n'en jouit pas, mais il fit fructifier au centuple le talent qui lui avait été confié, et c'est pourquoi, nous qui l'avons connu, nous savons que le divin Maître lui a préparé sa récompense. La nature trop faible gémit en nous, mais notre douleur est calme et sereine parce que son espérance, confiante dans le sang et la miséricorde du Sauveur, a un fondement solide dans la vertu de celui que nous avons perdu.

C'est le 1er octobre de l'année qui vient de s'écouler (1846), que M. l'abbé de Scorbiac est mort. Parti des Pyrénées, où il avait passé la fin d'août et le commencement de septembre, dans la famille de M. l'abbé de Salinis, et se rendant, avec lui, en Bourgogne, il trouva à Bordeaux une lettre qui lui donnait des inquiétudes sur la santé de son frère. Il se décida à prendre la route de Montauban et se sépara de son ami, comptant le retrouver dans très-peu de temps : ils ne devaient se revoir que dans l'éternité. Une dyssenterie l'a emporté en quelques jours. Cette maladie trompa toutes les prévisions des médecins, ils n'aperçurent le danger que 48 heures avant la mort. — M. de Scorbiac fut averti ; il eut le temps de faire son sacrifice ; il l'a fait avec une sincérité, une foi qui a laissé une impression profonde dans le cœur de tous ceux qui ont assisté à ses derniers moments. Il s'était confessé le jour où il tomba malade. Il a reçu tous les derniers sacrements avec cette piété vive que nous lui connaissions : pas un regret de la vie, pas une plainte au milieu de très-grandes souffrances ; sa mort a été la mort d'un saint prêtre.

Peu d'hommes auront laissé ici-bas autant et de si vifs regrets ; on ne le connaissait pas sans l'aimer : de tous les points de la France ceux qui l'approchèrent envoient à ses amis des témoignages de cet amour, et ce ne sont pas des formules banales de condoléance, c'est un cri de douleur qui s'échappe de toutes les âmes qui ont été en rapport avec M. l'abbé de Scorbiac.

Que n'ai-je la puissance de peindre, telle qu'elle m'apparaît encore, l'image vénérée du saint prêtre qui m'a fait tant de bien! de montrer comme un reflet de cette âme admirable, dont l'angélique bonté, rayonnant à travers le voile de son corps mortel, attirait les nobles cœurs! de rendre, vivant dans ma parole, tout ce que je sens de vivant en moi au seul nom de M. l'abbé de Scorbiac! Que n'ai-je aussi reçu le don de consoler! j'irais près de celui qui le connut, qui l'aima, qui en fut aimé, qui le pleure, plus que nous tous. Mais si les consolations humaines n'apaisent point de telles douleurs, les consolations divines donnent du moins la force de les porter. L'ami voit son ami dans le ciel ; il veut l'y rejoindre un jour, et pour en être digne il subit son épreuve, il embrasse sa croix avec un courage tout sacerdotal.

MELCHIOR DU LAC.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

DISCOURS D'OUVERTURE.

L'unité catholique. — Son importance dans l'Église. — L'importance qu'elle a eue dans les États et le rôle qu'elle y a joué.

Messieurs, il est des hommes qui ne rêvent que le passé, qui ne peuvent s'habituer aux institutions nouvelles ni aux progrès qu'elles amènent. On peut expliquer et même justifier leur conduite. La nouveauté enfante mille vices ; avec elle paraissent l'ambition, l'égoïsme, l'impiété et tout ce qui en est la suite. Ces hommes se dissimulant le mal de la société ancienne et le bien de la société nouvelle, restent attachés à leurs anciens usages et ne participent pas au progrès qui se fait autour d'eux. Voilà ce qu'on trouve non-seulement aujourd'hui, mais dans tous les temps où la société a subi quelques transformations. Il en est d'autres qui me semblent moins excusables ; ils s'attachent tellement aux institutions nouvelles qu'ils ne peuvent comprendre un autre ordre de choses. Tout ce qui n'est pas en harmonie avec les idées de leur siècle est rejeté, mal interprété, je dirai défiguré. C'est le défaut d'un grand nombre d'historiens modernes. Que n'ont-ils pas dit de Grégoire VII, de ses injustes prétentions et de ses droits usurpés? Eh bien! Messieurs, il a suffi de nous transporter à son époque, d'examiner les institutions d'alors, pour faire voir l'injustice des préventions et la fausseté des assertions. Nous avons vu qu'il a poussé la modération jusqu'à sa dernière limite, qu'il a été forcé par un devoir impérieux de prendre les mesures qu'il a prises, et que s'il a déposé l'empereur Henri IV, il l'a fait en vertu des lois de l'Empire, qui déclaraient la déchéance d'un prince qui restait sous le poids de l'excommunication pendant plus d'un an et un jour. Ces lois, établies non par les papes mais par les seigneurs féodaux, existaient dans tous les États de l'Occident et faisaient partie du droit public. De là il est facile de s'expliquer le pouvoir que se sont attribué les papes, successeurs de Grégoire VII. Je ne veux pas dire qu'on n'ait jamais abusé de ce pouvoir, ou que dans certaines circonstances

on ne l'ait pas mal appliqué; j'ai voulu dire seulement que ce pouvoir était réel, fondé sur les lois de l'époque : c'est un fait désormais acquis à l'histoire. Je laisse ce sujet pour en venir à un autre qui y a beaucoup de rapport et qui n'a pas été moins mal compris : je veux parler des peines décernées contre l'hérésie. Pour comprendre ces peines, dont je vais vous entretenir pendant ce semestre, il faut nous transporter de nouveau au moyen âge, examiner les institutions de cette époque, et nous faire avant tout une idée nette et précise de ce qu'était l'unité catholique, et quelle importance elle avait dans l'Église et l'État. C'est à quoi je vais m'attacher aujourd'hui, en vous priant de m'honorer de votre attention.

L'unité est de l'essence du Christianisme et le signe distinctif de la véritable Église. La vérité est une parce qu'il n'y a qu'un seul rapport entre Dieu et l'homme, entre l'homme et ses semblables. L'Église catholique s'est toujours fait gloire de son unité; elle l'a constamment opposée à l'hérésie. Vous n'êtes pas un, disait-elle à ses adversaires; vous n'êtes pas d'accord entre vous; vous êtes divisés de doctrines et de sentiments; vous n'êtes donc pas de la religion de Jésus-Christ, vous n'êtes point de la véritable Église. Ce raisonnement a suffi seul pour confondre ses ennemis. En effet, si une véritable Église existe quelque part sur la terre, elle doit être celle qui est une; car Jésus-Christ n'a pu enseigner le pour et le contre. Aussi n'a-t-il eu plus rien à cœur que d'établir l'unité. Il l'a recommandée à chaque page de l'Évangile. Lorsqu'on ne l'a pas, on a beau avoir toutes les vertus, on n'est pas dans l'Église que Jésus-Christ a fondée. Si l'unité est de l'essence de l'Église, elle est aussi son plus bel ornement. En effet, Messieurs, quel spectacle plus beau et plus édifiant que de voir tous les fidèles dispersés sur la terre dans une même foi, dans une même charité. Aucun philosophe ancien n'aurait osé rêver un pareil état de choses; Jésus-Christ seul a pu l'accomplir.

Mais cette unité est entière, elle ne souffre pas la moindre atteinte; blessée dans un seul de ses points, elle est totalement détruite. La raison en est bien simple : il n'est aucun de vous qui ne la comprenne à son premier aperçu. Toutes les vérités de la religion tiennent ensemble et ne forment qu'un seul faisceau; toutes reposent sur le même fondement : l'Écriture et la Tradition. En niant une seule on détruit le fondement qui soutient toutes les autres; alors toutes les vérités s'en vont les unes après les autres, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien; c'est la conséquence inévitable de tout système qui brise l'unité. Le spectacle que nous offrent les sectes

modernes s'est vu dans tous les siècles où l'on a attaqué une seule vérité de la religion. C'est pourquoi l'Église a si fortement tenu à l'unité de sa doctrine. Elle est attachée non-seulement à l'ensemble, mais à tous les détails; non-seulement à quelques doctrines fondamentales, mais à toutes les vérités, et sous ce rapport elle est nécessairement intolérante envers ceux qui portent atteinte à son unité dans un seul point : elle leur dit anathême, les exclut de son sein et de la participation de ses mystères. Voilà ce qu'elle a fait dès les premiers siècles; voilà ce qu'elle fait encore aujourd'hui et ce qu'elle fera toujours, parce qu'elle regarde son unité comme son premier dogme, comme le fondement de la foi. Sur cet article, jamais d'indulgence, jamais d'hésitation; elle ne souffre pas une seule erreur, parce qu'elle sait qu'une seule erreur conduit à la destruction du tout. Les empereurs chrétiens ont compris l'importance de cette unité, non-seulement pour la religion, mais encore pour l'État. Sentant combien elle pouvait donner d'harmonie et de force à leur politique, ils se sont attachés à la soutenir. De là viennent, Messieurs, les nombreux édits confirmant soit la décision des conciles, soit les bulles des papes. De là les lois contre les hérétiques, lois que nous trouvons dans les Codes de Théodose et de Justinien. Ces lois ont été traitées de féroces par des historiens modernes. Avant de porter ce jugement, ils auraient dû examiner le caractère de l'hérésie et l'importance de l'unité catholique dans un État vraiment chrétien, et le rôle qu'elle y a joué. En effet, Messieurs, tant que l'Orient a conservé l'unité, l'Empire était dans un état brillant et prospère; il s'étendait depuis la mer Caspienne jusqu'à l'Océan atlantique. Malgré ces nombreuses provinces, le gouvernement était facile parce que tous étaient unis par une même doctrine et une même obéissance; mais dès que l'unité a été rompue, dès que l'Empire se divisa en grandes fractions au sujet des questions soulevées par Nestorius et Eutychès, il perdit son éclat et une partie de ses provinces; car, chose remarquable, Messieurs, le déchirement de l'Empire et l'invasion des Barbares sont arrivés précisément à l'époque où l'on se disputait à Constantinople sur la nature divine. Lorsqu'après de longues souffrances l'empereur Justin voulut raffermir le trône et rétablir l'ordre intérieur, il n'eut rien de plus pressé que de détruire le schisme et de rétablir l'unité catholique. Ce pas étant fait, Justinien, son neveu et son successeur, n'eut aucune peine à rendre à l'Empire son premier éclat; mais il eut soin de détruire la source d'où étaient sortis

les anciens désastres. De là viennent les peines décernées contre l'hérésie, parce que l'hérésie avait causé tous les malheurs de l'Empire. Mais lorsque les empereurs eux-mêmes se sont faits *dogmatiseurs*, l'Empire n'a pas tardé à se rétrécir et à s'affaiblir. Enfin, Messieurs, après une longue et pénible agonie, plus douloureuse à mesure que l'hérésie et le schisme se fortifient, il est tombé sous le glaive des Turcs. Il est certain que si l'Empire romain, si fort et si puissant, est tombé sous le fer des Musulmans et dans un avilissement qu'on à peine à concevoir, c'est à l'hérésie qu'il le doit.

Par un contre-coup, l'unité catholique a sauvé l'Occident à l'invasion des Barbares ; car il est reconnu par tous les historiens et tous les bons écrivains que c'est l'Église qui a empêché la dissolution intérieure des empires, qui a vaincu la barbarie, et qui a fourni le lien et le principe de civilisation entre le monde romain et le monde barbare. « *Si l'Eglise chrétienne*, dit M. Guizot, *n'avait point existé, le monde entier aurait été livré à la pure force matérielle* [1]. » Mais, remarquez-le, Messieurs, ce n'est pas une Église divisée en mille sectes qui aurait produit ce merveilleux effet ; c'est l'Église unie par une même doctrine et par l'obéissance à un même chef ; c'est l'Église une, compacte, fortement constituée : elle seule avait la force de vaincre les conquérants barbares et de les transformer en serviteurs de Jésus-Christ.

Charlemagne, le génie le plus transcendant, le plus grand homme d'État que la France ait peut-être possédé, a senti toute l'importance de l'unité catholique. Il semblait avoir devant les yeux le déchirement de l'Empire romain par l'hérésie, et le salut de l'Occident amené par l'unité catholique ; c'est pourquoi il mit tout son zèle à la conserver dans toute son intégrité. De son temps, une hérésie s'était élevée, celle des Adoptiens, qui soutenaient que Jésus-Christ en tant qu'homme était le fils adoptif de Dieu, non le fils propre ou naturel. Cette erreur était soutenue par deux évêques de l'Espagne, Elipand, archevêque de Tolède, et Félix, évêque d'Urgel. Elle regardait plus l'Espagne que la France ; aussi le pape Adrien, en la condamnant, s'était-il adressé aux évêques d'Espagne. Mais l'hérésie était sur la frontière : la ville d'Urgel avait été incorporée dans l'Empire. Charlemagne craint qu'elle ne se propage dans le midi de la France et ne rompe cette unité si précieuse à ses yeux. Il n'a plus de repos, il met de côté ses autres occupations pour soutenir l'unité menacée. Tout

[1] *Hist. de la Civilis. en Europe*, p. 32, 33 et 38.

cède à ce grand intérêt de la société. Par son ordre, cinq conciles sont assemblés relativement à ce sujet. Dans celui de Francfort, en 794, il porte lui-même la parole, et exhorte les évêques à couper jusqu'à la racine de cette hérésie [1]. Charlemagne croit son Empire menacé si l'on ne met pas fin à l'hérésie. Oui, Messieurs, ce grand conquérant, si intrépide sur le champ de bataille, tremble au moindre bruit d'hérésie. Sa vie nous en fournit un autre exemple bien frappant. Quelques moines français, établis près de Jérusalem, sur la montagne des Oliviers, sont persécutés pour le mot *filioque* qu'ils avaient ajouté au symbole, à l'exemple de l'Occident. Charlemagne craint que cette erreur des Grecs ne passe les mers et ne vienne s'établir dans son Empire. Il fait donc composer divers écrits pour la réfuter, assemble un concile à Aix-la-Chapelle en 809, écrit lui-même un long mémoire au pape pour la faire condamner [2]. Charlemagne a raison d'avoir peur de cette hérésie; car la question soulevée un peu plus tard au sujet du *filioque* ou de la procession du Saint-Esprit, et qui a séparé l'Église d'Orient de celle de l'Occident, a ruiné l'Empire grec.

Charlemagne ne croyait pas à la stabilité d'un empire chrétien sans l'unité catholique. De là vient ce zèle qu'il a mis à unir tous ses sujets par une même foi et une même charité, et à élever partout un mur contre l'hérésie. Ses nombreuses assemblées, ses capitulaires n'ont d'autre but. Son ouvrage n'est pas mort avec lui. L'impulsion qu'il avait donnée s'est conservée dans les âges suivants. L'unité catholique a été écrite à la tête de toutes les lois. Sa nécessité pour le salut de l'Église et de l'État, est entrée dans le domaine de l'opinion publique. Or, vous savez ce qu'est l'opinion publique, surtout lorsqu'elle est établie sur la nature des choses. Elle s'empare de tous les esprits, elle devient la reine du monde. Aussi l'unité a-t-elle été sentie par les grands et les petits, par les magistrats et les souverains autant que par les évêques. Violer cette unité était le plus grand des crimes, et digne des derniers châtiments. C'est pourquoi l'hérésie devint au 9e et 10e siècle, une espèce de phénomène. Ceux qui blessaient en la moindre des choses l'unité étaient écrasés sous le poids de l'opinion publique. Ce n'est pas que dans ces siècles il n'y eût des penseurs, des hommes singuliers qui préféraient leurs inventions ou leurs rêves à l'antique croyance. Il

[1] *Hist. de l'Église gallic.*, t. V, p. 13.
[2] Idem, t. V, p. 133.

y en a dans tous les temps, mais ils n'osaient pas se produire, ou lorsqu'ils se produisaient, ils cachaient leurs doctrines en des termes ambigus, sous des subtilités métaphysiques dont il était difficile de saisir le sens. D'ailleurs, ils protestaient de leur attachement à l'unité catholique. Gothescalc, au 9e siècle, se perd dans les hautes régions de la prédestination. On s'est disputé longtemps pour savoir ce qu'il voulait dire, et aujourd'hui encore il reste incertain si l'on a bien compris le sens de toutes ses propositions; il est fort probable qu'il ne s'entendait pas lui-même, car il a donné des signes manifestes de folie. Au reste, il a eu beau parcourir l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Orient, il n'a pu se faire aucun partisan, il n'a trouvé partout que des adversaires. Condamné par plusieurs conciles, il a terminé ses jours en prison. Jean Scot Érigène, qu'on a vanté souvent comme le philosophe du 9e siècle, n'a guère été plus heureux. Ses erreurs cachées dans d'impénétrables subtilités, n'ont eu aucun succès. Ce ne fut que longtemps après lui, lorsqu'au 11e siècle Bérenger a voulu copier ses écrits pour soutenir ses erreurs relativement à l'Eucharistie, qu'on y prêta une sérieuse attention. Ses écrits furent alors condamnés dans plusieurs conciles. Bérenger lui-même, malgré son éloquence et ses nombreux admirateurs, n'a trouvé aucun suffrage. Sa vie s'est passée entre des anathêmes et des rétractations. Il avait tout le monde contre lui, non-seulement les évêques et les papes qui l'ont condamné, mais encore les magistrats, les seigneurs, les souverains et tout le peuple. Il se rétracta enfin sincèrement, et termina ses jours dans la solitude d'un cloître.

Le commencement du 11e siècle nous fournit un exemple qui nous fait voir quelle importance on attachait à l'unité. Une femme de la secte des Manichéens, venant de l'Italie, s'était établie à Orléans; elle y fit des prosélytes, et gagna jusqu'à dix chanoines de l'église de Sainte-Croix. Ils furent découverts, malgré le soin qu'ils avaient pris de se cacher. Toute la France en était alarmée et en frémissait d'horreur. Le roi Robert, profondément ému, craignant la ruine de sa patrie aussi bien que la perte des âmes, comme le dit l'historien [1], assembla aussitôt un concile à Orléans, où il se transporta lui-même avec la reine Constance. Les évêques employèrent d'abord toutes les voies de la douceur et de la raison pour dissuader ces malheureux et les ramener à la doctrine de l'Église; tout fut

[1] Baron., an. 1017.

inutile. Restant opiniâtres dans l'hérésie et reconnus coupables, ils furent livrés au bras séculier et brûlés tout vifs [1].

Il est vrai, Messieurs, ces hérétiques étaient coupables d'autres crimes. Comme tous les Manichéens, ils tenaient des assemblées secrètes et nocturnes où ils se livraient au plus affreux libertinage. Mais ils furent jugés et condamnés comme hérétiques, parce que l'hérésie était le crime capital qui absorbait tous les autres, et qui en était la principale source.

Ce supplice nous paraît dur, à nous qui vivons au milieu d'institutions si différentes. Mais il n'y avait pas alors liberté d'opinions. L'unité, l'essence du Christianisme, était regardée comme la base fondamentale des États. Les rois ne croyaient pas pouvoir régner avec l'hérésie, qu'ils regardaient comme la ruine de leur Empire. C'est pourquoi ils décernaient les peines les plus sévères contre ceux qui s'en rendaient coupables. En cela ils étaient d'accord avec l'opinion de leur siècle, car l'histoire rapporte que pendant le jugement des hérétiques d'Orléans, la reine Constance se tenait aux portes de l'église, tenant un sceptre à la main pour arrêter la foule et l'empêcher de mettre en pièces ces hérétiques [2].

Cela ne doit pas nous étonner, car, comme je vous l'ai déjà dit, la nécessité de l'unité catholique était alors une idée fixe des États chrétiens. L'unité était le grand dogme social, le principe fondamental de tout gouvernement; la violer, c'était un crime non-seulement de lèse-majesté divine, mais encore de lèse-société.

Voilà ce qui existait au moyen âge en Occident; voilà les idées de tous. L'hérésie n'était pas soufferte; elle était regardée comme le plus exécrable des crimes. Je ne sors pas des limites de l'histoire; je ne dis pas si ces idées générales étaient bien ou mal fondées; je *ne fais que* constater un fait. Eh! ne croyez pas, Messieurs, que ces idées fussent propres à un pays particulier, elles étaient celles de tout l'Occident. Témoin les croisades; ces milliers d'hommes partis de tous les royaumes, sous la conduite de leurs chefs, avaient pour principal but le rétablissement de l'unité. C'est le motif qui dirigeait Grégoire VII, comme nous l'avons vu, lorsqu'il a arrêté le premier projet de croisade. Aussi les croisés n'oublièrent-ils pas ce but. A peine furent-ils maîtres d'Antioche qu'ils rétablirent le culte du vrai Dieu, qu'ils écrivirent au pape Urbain II pour l'inviter à venir

[1] Baron., an. 1017. — Pagi, an. 1017, n. 1.
[2] *Hist. de l'Eglise gallic.*, t. VII, p. 141.

en Orient afin de ramener les hérétiques et les schismatiques à l'unité. Ils lui promettent *la gloire d'éteindre toutes les hérésies, et de réunir par là le monde entier sous son obéissance*[1]. Lorsque, plus tard, les croisés s'emparèrent de la ville et de l'empire de Constantinople, la première chose qu'ils s'empressèrent de faire, fut de réunir l'Église grecque à l'Église romaine. C'est donc la nécessité si vivement sentie de l'unité catholique qui a porté l'Occident en Orient. Mais croyez-vous que ces princes et ces grandes populations qui versaient leur sang dans des régions lointaines pour rétablir ou soutenir l'unité fussent disposés à la laisser déchirer dans leur propre pays? Non, Messieurs, ils en étaient bien éloignés. Celui qui osait l'entreprendre excitait l'indignation publique; excommunié par l'Église, il se trouvait banni de la société religieuse; mais l'autorité séculière venait à son tour et le bannissait de la société civile. Voilà, Messieurs, ce qui se passait au moyen âge, comme je vous le démontrerai par des monuments certains. Tous étaient tenus à garder l'unité catholique, parce que la société était profondément chrétienne, parce que la religion était l'élément constitutif du gouvernement féodal. On dira tout ce qu'on voudra contre ce gouvernement, mais il existait alors non-seulement dans un pays particulier, mais dans toute l'Europe, je dirai presque dans tout l'univers connu. Or, partout, la religion était la base de ce gouvernement, et celui qui l'attaquait attaquait le gouvernement lui-même; bien plus, il attaquait toute la société, et il était passible des peines portées par les lois. Ces peines, Messieurs, étaient appliquées aux souverains aussi bien qu'aux sujets. Le souverain qui rompait l'unité catholique ne pouvait plus régner; car la puissance suprême ne lui avait été confiée qu'à la condition qu'il garderait cette unité. C'était une des conditions du pacte social entre lui et le peuple. Cette condition étant violée, les peuples se trouvaient dégagés de leurs serments. Ainsi l'empereur Henri IV, dans ses plus forts démêlés avec Grégoire VII, avoue qu'il pouvait être privé de son royaume pour la perte de la foi.

Nous avons vu l'année dernière, Messieurs, qu'un prince qui restait sous le poids de l'excommunication pendant un certain temps sans se réconcilier avec l'Église, perdait son trône et son diadème. Pourquoi? Fénelon nous en donne la raison : c'est que le prince qui ne se réconciliait pas avec l'Église dans un certain espace de

[1] *Hist. de l'Eglise gallic.*, t. VIII, p. 107.

temps, était censé avoir rompu l'unité catholique et être coupable d'hérésie. Oui, Messieurs, le prince était assujéti à cette loi comme le simple particulier. Notre histoire nationale nous en fournit une preuve bien frappante. Après la déposition de l'empereur Frédéric II, le pape Grégoire IX, qui l'avait déposé, s'adressa à saint Louis et aux barons français pour les prier de donner pour empereur le prince Robert, frère du roi. Les princes français, qui ne voyaient pas avec plaisir la déposition de Frédéric, répondirent qu'ils allaient envoyer des ambassadeurs *pour faire examiner sérieusement les sentiments de Frédéric sur la foi catholique, et que s'il était coupable sur ce point, on lui ferait la guerre à toute outrance, comme on la ferait, en pareil cas, à tout autre et au pape même*[1].

Voilà, Messieurs, en un seul trait, la pensée du moyen âge. Saint Louis en s'exprimant ainsi parle moins en son propre nom qu'en celui de toute la société. Cette pensée se trouve partout, dans la législation, dans l'histoire, dans tous les écrits de cette époque. Celui qui attaquait l'unité sur un seul de ces points, on lui faisait la guerre à toute outrance, parce que l'unité était le premier dogme de la société et faisait partie de la constitution civile. Le prince, à son avènement au trône, était obligé de jurer le maintien de cette constitution, et il était privé du trône non-seulement lorsqu'il violait l'unité, mais encore lorsqu'il la laissait violer impunément. En Allemagne, en Angleterre, en Espagne, le roi jurait le jour de son couronnement de maintenir l'unité catholique et de punir tous ceux qui viendraient à l'enfreindre; ils s'engageaient à être privés du trône s'ils ne remplissaient pas cette obligation. Ces sortes de serments sont parvenus jusqu'à nous, et nous prouvent que l'unité de doctrine était non-seulement le dogme de l'Église, mais encore celui de l'État, et qu'elle était l'élément constitutif de la société chrétienne, telle qu'elle existait alors.

Voilà, Messieurs, un fait historique que j'avais à cœur d'établir aujourd'hui; il me semble être porté à l'évidence. Ce fait est d'une extrême importance pour les questions graves que nous avons à examiner; s'il est bien compris, il jette une grande lumière sur la guerre faite aux Albigeois et sur le tribunal de l'Inquisition, deux sujets qui vont nous occuper pendant ce semestre.

Souvenez-vous donc, Messieurs, que la nécessité de l'unité catholique était entrée dans le domaine de l'opinion publique; qu'elle

[1] Bossuet, *Def. Declar.*, lib. IX, c. 6.

était dans tous les esprits ; que cette unité était le premier dogme de la société chrétienne, l'élément constitutif du gouvernement féodal ; que ceux qui la brisaient étaient soumis à des peines sévères, peines qui s'appliquaient aux princes aussi bien qu'aux sujets.

DEUXIÈME LEÇON.

Manière de procéder contre l'hérésie. — Celle de l'Église. — Celle de l'État. — Lois impériales contre l'hérésie. — En Orient les évêques y sont étrangers. — En Occident les lois sont plus sévères, et les évêques y concourent.

Je vous ai dit, Messieurs, dans notre dernière réunion, quelle importance on mettait à l'unité catholique dans l'État et dans l'Église. Je vous ai montré que cette unité, essence du Christianisme, faisait partie de la constitution civile des États ; que tous, sans distinction de rang et de condition, y étaient sévèrement tenus, et que les souverains qui ne la gardaient pas, ou même qui ne la maintenaient pas dans leur royaume, perdaient leur couronne. En avançant ces propositions, je n'ai rien exagéré. Tout ce que je vous ai dit se trouve consigné dans les monuments de l'histoire et dans des actes dont personne ne peut contester l'autorité. *Tout prince laïque,* dit le Code germanique du moyen âge, *tout prince qui ne punit pas les hérétiques, mais les défend et les protége, doit être excommunié par le juge ecclésiastique, et s'il ne s'amende pas dans l'année, il doit être dénoncé au pape, qui le privera de sa dignité et de tous ses honneurs* [1]. Déjà en 638, le 6e concile de Tolède, assemblée mixte, où se trouvaient les seigneurs avec les évêques, a statué d'un commun accord qu'on ne laisserait monter sur le trône d'Espagne aucun prince qui n'eût promis avec serment de ne pas laisser violer l'unité catholique [2]. La même obligation se trouve dans les constitutions des autres pays. Le simple chevalier ne pouvait pas recevoir les ordres militaires sans avoir fait le serment de soutenir la foi de toutes ses forces, et de mourir de mille morts plutôt que de renoncer à sa religion [3]. L'unité était le dogme social, l'élément constitutif de la société ; celui qui y portait atteinte, de quelque condition qu'il fût, était privé de ses droits, de ses honneurs et de ses emplois. Ceci nous montre déjà de quelle manière les États chrétiens conservaient l'unité catholique : c'est par des lois sévères contre l'hérésie. Mais

[1] *Juris Alman. seu Suevici*, c. 351.
[2] Labb., t. V, p. 1743.
[3] Guizot, *Hist. de la Civilis.*, t. III, p. 370.

ces lois ont été attaquées avec véhémence par un grand nombre d'historiens modernes. Je vais examiner avec vous aujourd'hui, en parcourant l'Orient et l'Occident, si elles méritent leur blâme ou si elles peuvent être justifiées. C'est ce que je vais proposer à votre attention. Je serai extrêmement court, bien persuadé que vous suppléerez facilement à ma brièveté : *intelligentibus pauca.*

La manière dont l'Église défend son unité est bien simple et connue de vous tous. Si une hérésie se présente quelque part, elle y oppose ses docteurs, et ceux-ci, par un coup de la Providence, ne lui ont jamais manqué dans aucune des grandes occasions; et ce qui est bien plus remarquable encore, ou plutôt ce qui est une preuve de la protection divine, c'est que l'hérésie a toujours trouvé des adversaires plus grands et plus forts que ceux qui la soutenaient. Quelque savant que fût un hérésiarque, il a toujours trouvé dans l'Église de plus savants encore. Quel siècle, Messieurs, a été plus fécond en hérésies que le 5e! Eh bien! Messieurs, c'est dans ce siècle qu'ont paru les plus beaux génies de l'Église. Les hérésiarques étaient bien petits à côté de ces grands hommes. Ce qui s'est vu au 5e siècle, s'est vu dans tous les temps où l'hérésie a eu quelque vogue et quelque crédit. Je n'entrerai pas dans des détails sur un fait que mille monuments pourraient attester. L'hérésiarque a toujours trouvé un adversaire capable de lutter avec lui et de le renverser. Les docteurs réfutent l'hérésie et développent le dogme catholique, l'entourant de toutes les preuves, et en le mettant au grand jour. Sous ce rapport l'hérésie a rendu des services à l'Église, car c'est à l'hérésie, Messieurs, que nous devons ces célèbres écrits qui forment la collection des Pères, où la religion a reçu ses grands développements. Ce sont là les richesses de l'Église, ses trésors littéraires où la science la plus profonde se trouve alliée à la plus haute éloquence. Si l'Église a perdu d'un côté par la désertion de quelques-uns de ses membres, elle s'est enrichie de l'autre, tellement qu'on peut appeler l'hérésie *felix culpa.*

Si, malgré ces lumières, accompagnées de tout ce que le zèle de la charité peut inspirer, l'hérésie résiste, elle est déférée au tribunal des évêques et de leur chef, qui la condamnent. Si l'hérésie ne s'arrête pas à ces condamnations, si elle se propage et menace d'envahir tout un pays, l'Église s'assemble alors en concile, soit général, soit national. Là, Messieurs, on discute le dogme catholique, on examine l'enseignement constant et perpétuel de l'Église depuis

son berceau ; là, Messieurs, on interroge les hérétiques, on leur donne la liberté de s'expliquer et de se défendre, on emploie tous les moyens de douceur et de persuasion pour les éclairer et les dissuader; si après tout ils ne se rendent pas à l'évidence, s'ils préfèrent leurs idées particulières à la croyance générale, à l'enseignement constant et perpétuel de l'Église, le concile leur dit anathème, et les signale aux fidèles comme des gens dangereux qu'il faut éviter.

Mais elle s'arrête là, et elle ne peut ni ne veut aller plus loin; car, comme société essentiellement spirituelle, elle ne peut infliger que des peines spirituelles; elle n'a par elle-même aucun moyen de contrainte, aucun pouvoir de priver quelqu'un de ses biens ou de sa dignité temporelle. Cela n'est pas de son ressort, cela n'entre pas dans ses attributions, ni même dans ses intentions, car elle a eu pour règle constante de n'employer que les armes de la persuasion contre l'hérésie qui n'employait que celles du raisonnement. Jamais, Messieurs, on n'aurait peut-être songé à aller plus loin si les hérétiques s'étaient contentés du simple raisonnement; mais il n'en était pas ainsi. Les révolutionnaires religieux sont, comme les révolutionnaires politiques, impitoyables envers ceux qui leur présentent quelques obstacles. En perdant la foi ils perdent aussi la charité, souvent même tout sentiment d'humanité. L'erreur est mille fois plus intolérante que la vérité : c'est un fait démontré par mille exemples, et surtout par l'histoire du Bas-Empire, où les hérésiarques ont été le plus cruels. Ceux-ci ne se contentaient pas de raisonner, de faire de la philosophie, ils attaquaient l'ancien culte, érigeaient autel contre autel, semaient dans la société d'affreuses doctrines subversives de l'ordre social, calomniaient et chassaient les évêques, s'emparaient de leurs églises, armaient les citoyens les uns contre les autres, ébranlaient l'autorité civile, et employaient partout où ils étaient maîtres la violence et la cruauté contre ceux qui n'adoptaient pas leurs folles opinions. Voilà ce que nous présente l'histoire du Bas-Empire; les pages n'en sont pas moins hideuses que celles de notre grande révolution. L'hérésie n'a cessé de travailler cet Empire jusqu'à ce qu'il eût fini par succomber.

Les empereurs chrétiens devaient-ils les laisser faire? devaient-ils permettre qu'on troublât la société en substituant à l'ancien culte un culte nouveau? devaient-ils laisser piller et ravager les églises, persécuter les évêques, miner la société jusque dans ses

fondements ? Non, Messieurs, ils ne croyaient pas devoir le faire; et aujourd'hui, malgré la liberté de conscience et celle de la presse, on ne le ferait pas non plus.

Les empereurs croyaient devoir entourer de leur protection une religion qu'ils professaient eux-mêmes, qui avait été adoptée par l'État, et qui se trouvait à la tête de toutes les constitutions. De là viennent, Messieurs, les lois qu'on a portées contre l'hérésie, et l'obligation de professer la religion catholique « telle qu'elle a été » enseignée, dit la loi, par l'apôtre Pierre et par ses successeurs[1]. » Je vous ai parlé de ces lois dans une autre occasion. Elles se trouvent dans le Code de Théodose et dans celui de Justinien, et établissent diverses peines selon que les hérétiques étaient plus ou moins coupables. Tantôt ils sont notés d'infamie, déclarés incapables de tester en justice et de faire un testament. Tantôt ils sont condamnés à une amende pécuniaire, à la perte de leurs emplois et de leur dignité, à la confiscation de leurs biens, à l'exil et à un bannissement perpétuel. Au milieu de toutes ces sectes, qui sont désignées dans la loi et qui sont punies plus ou moins sévèrement, il y en a une qui est traitée avec plus de dureté que les autres, c'est celle des Manichéens : elle est condamnée à la peine de mort et livrée aux derniers supplices. Je vous dirai prochainement pourquoi cette secte s'est attirée cette extrême rigueur.

Lorsque je vous ai parlé de cette législation, je vous ai prouvé par des monuments sûrs, 1° que l'Église n'a eu aucune part à la confection de ces lois, et qu'elles sont l'ouvrage des empereurs romains; je vous ai dit encore que l'Église les a rarement invoquées et plus rarement provoquées, et que constamment elle a cherché à en adoucir la rigueur. Ce sont là des faits qui ne peuvent être contestés par personne.

2° Je vous ai prouvé en second lieu que ces lois ont été provoquées par les excès des hérétiques; qu'elles ont été portées à la suite de graves désordres, et qu'elles avaient pour but d'y remédier, de rétablir la tranquillité publique autant que l'unité de l'Église.

3° Je vous ai prouvé en troisième lieu, par des faits certains, que ces peines n'étaient point appliquées aux hérétiques qui restaient tranquilles, qui ne troublaient ni menaçaient l'État par la corruption de leurs principes ou de leurs mœurs, et que les empereurs romains, auteurs de ces lois, animés par la foi et la charité, étaient

[1] Cod. Theod., l. I.

aussi tolérants qu'on peut l'être de nos jours. Voilà, Messieurs, ce que je vous ai démontré dans cette chaire d'une manière claire et évidente, tenant les monuments en vain.

Qu'est-ce qui a donc excité la colère de nos philosophes? qu'est-ce qui les a fait crier à l'intolérance? 1° Ils ont cru pouvoir accuser l'Église, et c'est toujours pour eux une grande satisfaction. Ils ont donc avancé hardiment que ces lois avaient été faites à l'instigation des évêques. De là, Messieurs, ce grand mot : L'Église après avoir été persécutée est devenue persécutrice à son tour. Or, il n'en est rien, absolument rien. Les évêques sont restés étrangers à la confection de ces lois : lÉ'glise les a vues paraître avec une espèce de répugnance : *Hæretici emendandi potius quam perdendi;* « il faut » les dissuader, les corriger, plutôt que les perdre, dit saint Augus- » tin[1], » et telle a toujours été la règle de l'Église, conformément à l'Écriture. Elle ne veut pas la mort du pécheur, elle veut sa conversion et sa vie. Si quelques évêques, en petit nombre, emportés par des motifs honteux, ont exercé des rigueurs extrêmes, ils ont été blâmés par l'Église comme ayant agi contrairement à la *coutume catholique*. L'historien Socrate nous en offre des exemples. Cependant il faut l'avouer, l'Église, dans sa détressse, a demandé quelquefois l'application des lois impériales; les évêques d'Afrique ont fait cette demande, mais c'était contre les Donatistes, gens furieux, dont rien ne pouvait plus arrêter la violence, qui, outre mille autres forfaits, pillaient les églises et tuaient les prêtres à l'autel. Encore saint Augustin ne veut-il pas qu'on les mette à mort, malgré les meurtres innombrables qu'ils avaient commis : tel a été l'esprit et telle la conduite de l'Église du temps des empereurs romains. Il n'y a pas le plus petit reproche à lui faire. Souvent elle a été victime, mais elle n'a pas fait de victimes.

2° Confondant la société ancienne avec la nouvelle, nos prétendus philosophes se sont laissé complétement tromper par le mot d'hérésie qui figure dans toutes les lois dont je viens de vous parler. Ils se sont imaginé que les hérétiques proscrits par les empereurs romains étaient, comme ceux de nos jours, hommes tranquilles qui vivent au milieu de nous, qui sont soumis aux mêmes lois et aux mêmes charges de l'État, et avec lesquels nous entretenons des relations même amicales, tandis que les hérétiques frappés par les lois impériales étaient des fanatiques, des furieux qui se portaient

[1] *Contra epistolam Manichei*, t. VIII, p. 173, édition Migne.

à des violences, à des excès qui sont punis dans tous les temps, et par tous les souverains qui ont le sentiment de leurs devoirs. C'étaient souvent de ces philosophes outrés, révolutionnaires accompagnés d'une foule de brigands, de malfaiteurs, tels que nous en avons vu à l'époque de nos révolutions, et tels que nous en trouverions encore aujourd'hui en grand nombre, si nous n'avions des lois sévères, des tribunaux pour les faire exécuter et une armée pour les maintenir. Voilà ce qu'étaient les hérétiques contre lesquels les empereurs étaient obligés de sévir. L'histoire des Ariens, des Donatistes, des Nestoriens, des Eutychéens et des Iconoclastes, a largement de quoi nous en convaincre. Si ces hommes reparaissaient aujourd'hui, se livrant aux mêmes excès, on les punirait comme autrefois, et peut-être avec plus de sévérité encore, du moins ils n'auraient pas la ressource qu'ils avaient autrefois, celle d'abjurer leurs principes, et d'accepter la pénitence de l'Église. Car, du moment qu'ils renonçaient à l'hérésie, on ne considérait plus leurs forfaits, on les livrait à l'Église qui les soumettait à la pénitence publique, système pénitentiaire qui a été admiré de tous les hommes sages, et qui en effet l'emporte de beaucoup sur ceux que nous employons de nos jours. Mais aujourd'hui ils ne seraient plus punis comme hérétiques, ils le seraient comme malfaiteurs, comme meurtriers, voleurs, ou comme perturbateurs du repos public; et telle est la différence entre la législation de nos jours et celle d'autrefois. La loi actuelle ne regarde que les effets, et ne juge que les actes; tandis que celle d'autrefois considérait plus la cause que l'effet, le principe d'où émanaient les actes; et ceci, remarquez-le bien, est plus rationnel. En effet, un mauvais principe est plus criminel qu'une mauvaise action; celle-ci peut demeurer isolée, tandis que le principe est toujours fécond [1]. Car, d'où viennent les crimes, les émeutes, les révolutions, les désordres dont la société se plaint? Quelle en est la véritable cause? Ce sont, Messieurs, les mauvaises doctrines qui dominent, ou pour me servir du mot consacré par la législation ancienne, c'est l'hérésie. Oui, Messieurs, c'est l'hérésie qui est la cause de tous les désordres, de tous les embarras qu'éprouve le gouvernement. Rétablissez les bonnes doctrines, rétablissez l'unité catholique, et vous en tarirez la source. Vous ne verrez plus tant d'affaires devant les tribunaux, vous n'aurez plus besoin d'une armée nombreuse et permanente qui enlève des bras à l'agriculture,

[1] Guizot, *Hist. de la Civilis.*, t. III, p. 377.

et qui ruine nos finances. Comme autrefois, vous pourrez licencier l'armée après la guerre, parce que vous n'en aurez pas besoin durant la paix. On se plaint souvent, Messieurs, des désordres publics, et l'on s'en prend au gouvernement. On croit que si nous avions tel ou tel gouvernant, tel ou tel ministre, nous serions plus heureux. Cependant nous en avons changé bien souvent, et l'on a toujours entendu les mêmes plaintes. C'est que le mal n'est pas dans tel ou tel ministre qui peut commettre sans doute des fautes particulières qui nous coûtent cher, le grand mal est dans la société, parce qu'au fond de cette société il y a hérésie, c'est-à-dire des principes pervers, subversifs de l'ordre public, parce qu'il y a des hommes en grand nombre qui n'ont plus de conscience, qui ne respectent plus aucune autorité, ni celle de Dieu, ni celle de l'Église, ni celle du souverain; en un mot, parce qu'il y a hérésie, hérésie dans le dogme, on ne croit plus à rien; hérésie dans la morale, on ne reconnaît plus aucun devoir; hérésie dans le culte, on n'assiste plus aux offices divins, on ne sanctifie plus le dimanche, on n'entend plus la parole de Dieu; c'est donc l'hérésie qui est la véritable cause de nos maux, comme de ceux d'autrefois. Le législateur ancien, voulant remonter à la source, a proscrit l'hérésie parce qu'elle était le principe des désordres qu'il était obligé de réprimer. De là vient, Messieurs, qu'on condamnait comme hérétique celui que nous condamnons maintenant comme malfaiteur; et voilà, Messieurs, ce qui a trompé nos prétendus philosophes. Je reviens à mon sujet.

Les lois des empereurs chrétiens contre les hérétiques ont passé en Occident avec tout le droit romain. Elles étaient comme des espèces de règlements de police qui restent dans les cartons tant qu'il n'y a aucun danger, mais qu'on renouvelle chaque fois que l'ordre public est troublé ou menacé. Mais comme je vous l'ai dit dans notre dernière réunion, l'unité catholique était devenue, surtout depuis Charlemagne, une obligation plus étroite qu'en Orient. On semblait avoir devant les yeux l'histoire de Constantinople, les maux innombrables qu'avait causés l'hérésie : c'est pourquoi, sans doute, on prit plus de précautions pour s'en préserver. La loi fut plus sévère et reçut aussi plus d'étendue. En Orient, nous ne voyons par aucun monument que ces lois fussent applicables aux princes souverains; nous n'en avons aucun exemple. Il n'en est pas de même en Occident. Là, les lois portées contre les hérétiques s'appliquent aux princes comme aux simples particuliers. D'après toutes les constitutions des États catholiques, les souverains,

comme les princes, encourent par l'hérésie la peine de déposition.

Nous ne connaissons ni l'origine ni la date précise de cette loi, mais il est certain qu'elle existait au moyen âge et qu'elle faisait partie du droit public. La féodalité en la portant avait sans doute devant les yeux les maux effroyables qu'avait causés l'hérésie lorsqu'elle était partie du trône, et qu'elle était soutenue par l'autorité souveraine. Car les pages les plus hideuses de l'histoire du Bas-Empire ont été fournies par les princes hérétiques. C'est pourquoi les seigneurs féodaux ont voulu enchaîner leurs souverains, les forcer, sous peine de déposition, non-seulement à garder l'unité catholique, mais encore à la maintenir dans leur royaume. C'est l'obligation qui se trouve dans toutes les constitutions de l'Occident, comme je vous l'ai démontré. L'unité catholique était un élément du gouvernement féodal. Je me suis contenté, dans notre dernière leçon, d'en constater le fait sans vous en donner les raisons. Ces raisons sont bien simples, et vous n'aurez aucune peine à les comprendre.

Quand l'unité religieuse est une fois détruite dans un État, l'unité politique devient extrêmement difficile. Nous le savons par expérience et par ce que nous voyons de nos yeux. En effet, depuis que l'unité catholique est rompue dans notre patrie, que de précautions à prendre! Car pour contenir le dévergondage d'opinions, les imaginations délirantes toujours prêtes à la révolte, pour régner avec la liberté de la presse, nous sommes obligés d'entretenir une armée nombreuse et permanente, faire veiller encore une partie de nos citoyens, comme si nous étions perpétuellement en guerre, et nous le sommes, en effet, moins avec l'ennemi du dehors, qu'avec celui du dedans. Le gouvernement constitutionnel auquel est attachée la liberté d'opinions et de la presse, est beau sans doute. Je l'aime comme vous, parce que je suis l'entraînement général et que je prends ma part à l'opinion dominante; mais ce qui lui manque, c'est l'unité, unité de foi, unité de doctrines qu'aucune centralisation ne peut remplacer; c'est pourquoi il coûte si cher, et permet à peine de mettre les deux bouts ensemble. Aussi, le pays qui se glorifie de l'avoir établi le premier, a-t-il la gloire d'être le plus endetté. Le gouvernement féodal n'avait pas ces ressources, il s'en fallait beaucoup. Il ne pouvait avoir une armée permanente, puisque même en cas de guerre, les seigneurs féodaux ne devaient le service militaire que pendant 40 jours. Le gouvernement féodal n'avait donc pour se soutenir que l'unité catholique et la police des évêques; c'est pourquoi l'unité est devenue une nécessité de l'époque,

un élément constitutif du gouvernement. Heureusement qu'il en était ainsi, car si l'unité catholique avait disparu, la société aurait perdu tout principe conservateur, et aurait été sans ressources pour l'avenir. L'unité catholique l'a sauvée en conservant le germe de la civilisation.

Mais pour conserver cette unité, l'Église a gardé la même conduite qu'en Orient. Elle a employé tous les moyens de douceur et de persuasion, et n'a fait usage d'abord que de son autorité spirituelle. Quand elle fut débordée par l'hérésie, quand elle fut blessée dans ses droits, et attaquée à main armée, elle a invoqué, comme en Orient, l'assistance des princes, et de concert avec eux, elle a renouvelé avec plus ou moins de modifications les anciennes lois contre l'hérésie. Là, Messieurs, la conduite des évêques d'Occident diffère de celle des évêques d'Orient. Les prélats d'Orient sont restés étrangers à la confection des lois impériales : les empereurs les ont faites de leur propre mouvement, sans l'avis et le consentement des évêques. En Occident arrive tout le contraire : les évêques, le pape en tête, prennent la plus grande part au renouvellement des lois anciennes contre l'hérésie. La raison en est bien simple, c'est qu'en Occident, les évêques sont seigneurs temporels, et, comme tels, membres du corps législatif. Dans les conciles qui sont des assemblées mixtes, composées de laïcs et d'ecclésiastiques, ils figurent au premier rang, parce qu'ils sont les plus instruits ; ce sont eux qui rédigent les lois et les règlements, l'autorité civile ne fait qu'y donner son assentiment. Mais dans ce cas, les évêques agissent plus en seigneurs temporels qu'en qualité de pasteurs et d'évêques. Si cette différence de position avait été bien saisie, on se serait dispensé de bien des déclamations contre l'intolérance des évêques et du pape. Les évêques en qualité de seigneurs étaient obligés de maintenir l'ordre public, la tranquillité de l'État, l'intégrité des mœurs, et par conséquent de punir ceux qui y portaient atteinte. Ils ont été guidés par les mêmes motifs que les empereurs romains. C'est ce que nous verrons par la nature de l'hérésie, qui fera le sujet de nos prochaines réunions.

L'ABBÉ JAGER.

Revue d'Ouvrages nouveaux.

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE.

Une omission dans l'Enseignement de notre clergé. — Quel est de nos jours le César de l'Évangile.

Au moment des élections, M. le comte de Montalembert publia une brochure adressée aux catholiques de la France, et portant pour titre : *du Devoir des Catholiques dans les élections*[1]. La spécialité toute religieuse de notre *Université* ne nous permet pas d'en donner des extraits, mais il y a une partie qui regarde l'enseignement donné dans nos séminaires, et celle-là, il est de notre droit et de notre devoir de la faire connaître à nos lecteurs, d'autant plus qu'il s'agit d'une matière très-grave et sur laquelle il est de toute nécessité d'éveiller la vigilance et la sollicitude des personnes qui distribuent l'enseignement à notre clergé.

« Lorsque j'ai établi il y a deux ans une distinction, qui est devenue un lieu commun, entre les fils des Croisés et les fils de Voltaire, j'oubliais une troisième catégorie : celle des fils de Pilate. C'est une antique et nombreuse lignée ; j'ai eu trop de fois l'occasion de la rencontrer sur mon chemin pour qu'il ne me soit pas permis de réparer cette omission.

A cette progéniture de l'homme d'État romain on crie de toutes parts, comme à leur trop fameux ancêtre : *Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris*[2]. Là-dessus ils commencent à trembler et à pactiser avec l'ennemi : *Cum audisset hunc sermonem, magis timuit*[3]. Abandonnons la vérité, se disent-ils ; immolons-la, pour le bien de la paix d'abord, puis pour le nôtre ; d'ailleurs elle se défendra bien toute seule ; ce sont ses imprudents défenseurs qui font tout le mal ; enfin César a aussi des droits, et nous sommes ses amis, ses ministres : *Si dimittis hunc, non es amicus Cæsaris.*

[1] Elle a été publiée par le *Comité électoral pour la Défense de la Liberté religieuse*, chez Lecoffre. Prix : 30 c.
[2] Saint Jean, XIX, 12.
[3] *Ibid.*, 8.

Eh bien, nous n'hésitons pas à le dire, il y a chez ces hommes une double erreur.

Ils se trompent d'abord, comme Pilate s'est trompé; car il eût été bien plus l'ami de César en sauvant le Christ qu'en l'immolant.

Ils se trompent ensuite en ce qu'ils ne comprennent pas quel est le véritable César de nos jours.

Ceci mérite un examen court, mais spécial.

Quel est de nos jours le César de l'Évangile?

Quand on cite le texte si souvent et si maladroitement invoqué contre l'Église : *Rendez à César ce qui est à César* [1], on ne se demande pas assez ce qu'est aujourd'hui le César de l'Évangile.

Croit-on par hasard que *César* soit l'hôte des Tuileries, quel qu'il puisse être?

Ce serait une détestable et inexcusable erreur; car, de l'aveu de tout le monde, *César*, c'est la souveraine puissance, c'est l'*Etat*. Or, aujourd'hui la personne assise sur le trône n'est plus à elle seule l'État, comme autrefois; elle n'est plus que le chef de l'État; elle est inviolable et sacrée, mais elle n'est plus toute-puissante; elle n'est pas même uniquement souveraine; elle partage l'exercice de la souveraineté avec 700 individus, qui eux-mêmes tiennent leur mandat, directement ou indirectement [2], de la masse des citoyens.

La souveraineté ne réside donc plus dans la royauté seule, mais dans la nation tout entière; c'est la nation qui est *César* : chaque citoyen est une portion de ce *César*, et on doit à ses droits le même respect qu'à ceux de César.

En un mot, César c'est l'État, et l'État c'est nous.

Qu'on nous entende bien, nous ne prétendons pas que nous, citoyens catholiques, nous composions à nous seuls l'État; mais nous en faisons partie intégrante. Personne n'y a un droit supérieur au nôtre; nul pouvoir ne peut y échapper à notre contrôle, à notre jugement, à nos légitimes efforts pour le contenir, le corriger, et au besoin pour le punir.

Il faut insister sur ce point, parce qu'il tend à s'établir parmi nous une confusion d'idées à la suite d'une confusion de langage; parce

[1] Matth., XXII, 21.

[2] Les députés par l'élection directe; les pairs, dans leur état actuel, par la nomination qu'ils reçoivent de ministres responsables et docilement soumis à la majorité de la Chambre élective.

qu'on est trop souvent tenté de prendre pour l'*Etat* cet ensemble de fonctionnaires qui constituent l'*administration*, et qui ne sont, ce qu'ils oublient trop souvent, pas autre chose que les serviteurs salariés du public, c'est-à-dire les nôtres.

Il résulte de cet état de choses un ensemble de droits et de devoirs nouveaux qui ne sont encore ni assez pratiqués, ni même assez compris par les catholiques.

Qu'il nous soit permis ici de signaler avec le plus profond respect et de regretter une *omission dans l'enseignement de notre clergé*, du reste si intelligent et si admirable. *Il ne nous enseigne pas* la pratique de ces devoirs nouveaux, et le moyen de les concilier avec les lois générales de la religion.

Le plus souvent il garde à ce sujet un silence complet. Quand il parle, on le croirait involontairement enchaîné à des habitudes respectables, sans doute, dans leur temps, mais qui se trouvent en contradiction complète avec la nature et l'origine des pouvoirs nouveaux.

Ce n'est pas nous, certes, qui nous croirons investis du droit de substituer un enseignement quelconque à celui dont nous regrettons l'absence. Nous nous bornerons à quelques très-courtes considérations, exclusivement empruntées à la région des faits.

Autrefois, c'est-à-dire non pas au moyen âge, dans les grands siècles de splendeur catholique, où les constitutions politiques étaient beaucoup plus semblables qu'on ne pense aux constitutions modernes [1], mais sous l'ancien régime tel qu'il s'était constitué depuis l'avénement de la monarchie absolue en Europe et de la maison de Bourbon en France, le devoir politique des chrétiens, tel que le clergé l'enseignait et le pratiquait lui-même, était bien simple. Il consistait à obéir sans réserve et sans restriction (sauf en ce qui était expressément contraire à la loi de Dieu), à obéir à la royauté essentiellement catholique, fille aînée de l'Église, instituée par Dieu, seule législatrice et responsable envers Dieu seul.

Tel était, je ne dis pas le droit, mais le fait social du temps de Bossuet.

Ai-je besoin de dire qu'il n'en reste pas trace aujourd'hui? Dans cet ancien état de choses, le clergé n'avait affaire qu'à deux sortes

[1] Écoutons encore M. Guizot : « Nulle loi n'est légitime si elle n'est consentie par » celui qui doit payer; nul n'est tenu d'obéir aux lois qu'il n'a pas consenties. Ces » maximes appartiennent à l'école féodale, etc. » *Hist. de la Civilis.*

[illegible]

[illegible] toutes [illegible] [illegible] de l'É- [illegible] dans [illegible] vis-à-vis de l'É- [illegible]

[illegible] à l'[illegible] les [illegible]

[illegible]

Pour ma part, je les admire, je les accepte avec les mille imperfections, les mille inconséquences qui en sont inséparables, comme de toutes les institutions humaines; je regarde cette forme de gouvernement comme la plus légitime, la plus naturelle à notre degré de civilisation, la plus conforme aux véritables traditions catholiques, aux véritables intérêts de la justice, de la liberté de l'Église; et, s'il le fallait, je donnerais ma vie pour la défendre.

Mais là n'est pas la question. Nous n'avons pas à en discuter les mérites, mais les conséquences. A ceux qui préfèrent ou qui regrettent le droit divin, l'inamissibilité du pouvoir, le César personnel, infaillible et inviolable des temps passés, je ne demande pas d'approuver la théorie moderne de la souveraineté, mais simplement de la reconnaître comme un fait accompli, qu'il n'est donné à personne de pouvoir changer quant à présent, et dont il faut tirer le meilleur parti possible, sous peine d'être éternellement dupe ou victime.

Or, il en résulte pour nous, non-seulement un droit, mais un devoir, un devoir strict et de premier ordre. De même qu'il y a devoir pour tout homme vivant en communauté d'en supporter les charges, ainsi il y a devoir pour tout homme investi d'une part d'autorité ou de souveraineté d'exercer cette part, *pour le bien*, avec conscience et avec courage.

Comme on l'a si bien établi cette année même dans la chaire de Notre-Dame [1], on est libre de sacrifier un droit, on ne l'est pas de renoncer à un devoir.

Tout ce que les grands orateurs chrétiens de notre patrie ont si bien prêché aux *rois absolus*, même au temps de la plus grande servilité monarchique, sur les obligations et la responsabilité du pouvoir devant Dieu, tout cela s'applique à *nous*, dépositaires en vertu des lois de notre pays, d'un pouvoir limité, mais souverain [2].

Dieu a déposé entre nos mains une portion de l'autorité, de la souveraineté de ce grand pays chrétien. Encore une fois, il y en a fort peu d'entre nous qui l'aient voulu ou désiré; encore une fois, cela s'est fait sans nous et contre nous : mais cela est. Cette auto-

» du pays comme le pouvoir royal en 1830, nous serions tous déliés de notre serment. » *Moniteur* du 27 janvier 1844, p. 167.

[1] *Conférences* du P. Lacordaire, Avent de 1845.

[2] Nous ne faisons que répéter ici la doctrine proclamée dans les mandements des évêques de Belgique et de Suisse, *sur la nécessité pour les catholiques de prendre part aux élections.*

rité, nous l'avons, et nous en sommes responsables devant nos enfants, devant notre conscience et devant Dieu.

Il est certain que tout père de famille, tout catholique électeur, est en cette qualité appelé à juger en dernier ressort la politique et la législation de la France.

Il est certain que tout citoyen qui n'est pas électeur politique est au moins électeur municipal, que de plus il est ou peut être journaliste, ou pétitionnaire, et que par l'un ou l'autre de ces moyens il est appelé à agir sur les électeurs, sur leurs mandataires, à contrôler ainsi et je dis de plus à casser ou à confirmer tous les actes des hommes investis de l'autorité exécutive, depuis le roi jusqu'au percepteur.

Nos adversaires ont usé et usent tous les jours de ce droit, de cette faculté. Seuls, jusqu'à présent, nous n'avons ni su ni voulu les imiter. En sera-t-il toujours ainsi?

Il est vrai que trop souvent les mêmes hommes qui avaient réclamé et conquis ces principes de la vie politique sous la Restauration, ces mêmes hommes, par un merveilleux phénomène de mauvaise foi, se sont depuis retournés contre nous pour nous interdire de les revendiquer et d'en user à notre tour dans l'intérêt de la Liberté religieuse, pour nous enchaîner dans les traditions les plus oppressives et les plus absurdes de l'ancien régime. Sans entrer dans des détails fastidieux à ce sujet, des noms propres suffiront pour expliquer ma pensée. Il suffit de nommer M. Dupin aîné, M. Isambert et M. Odilon-Barrot, pour définir et constater une tentative aussi inique qu'impuissante : inique, parce qu'elle viole les conditions même de notre adhésion au pacte social; impuissante, parce qu'elle n'a pas prévalu et qu'elle ne prévaudra pas contre l'irrésistible entraînement de la logique, de la justice et de l'égalité.

En un mot, ce que nos adversaires ont fait contre nous, ne le ferons-nous pas, non pas contre eux, mais pour leur bien et le nôtre, pour nos enfants et pour Dieu?

Ce qu'ils ont fait pour le mal, ne le ferons-nous pas pour le bien?

Ce qu'ils ont proclamé et obtenu comme un droit, ne l'accomplirons-nous pas comme un devoir?

Il nous sera demandé par Dieu et par la postérité un compte sévère de notre droit et de notre devoir; ce compte, sommes-nous prêts à le rendre? »

Comte de Montalembert.

Philosophie catholique.

DE LA DÉCHÉANCE DE LA FEMME,

ET DE SA

RÉHABILITATION PAR LE CHRISTIANISME.

TROISIÈME ARTICLE[1].

III. Condition de la femme grecque dans les temps héroïques et dans les temps historiques ; des Athéniennes, des Lacédémoniennes.

Commençons par confesser que la condition de la femme, dans la Grèce et surtout dans Rome, est moins déplorable qu'en Orient, la Judée seule exceptée. L'Europe n'a jamais été aussi favorable que l'Asie à la corruption et au despotisme ; le ciel y est moins pesant, la terre moins brûlante, les âmes moins engagées dans les liens de la matière ; on y respire enfin comme un air de liberté.

Qu'on ne s'étonne donc pas de ne plus trouver dans la Grèce et dans Rome la polygamie illimitée de l'Orient, ni même la polygamie limitée des Hébreux. La polygamie arrive, comme nous le disions, jusqu'à la porte de la Grèce, mais c'est pour y expirer, parce que la nature l'y repousse. Avec elle tombent ces geôles barbares où la volupté rive les fers de la servitude ; avec elle disparaissent, non pas les vices de l'Asie, mais ses excès les plus monstrueux. La promiscuité est proscrite par les lois, quoique rêvée encore sous le nom de communauté par des philosophes tels que Platon[2] ; les mariages incestueux sont généralement interdits et même considérés avec horreur, quoique permis encore à certains degrés par les législateurs d'Athènes et de Lacédémone[3] ; la prostitution cesse d'être forcée, quoique les infamies religieuses des temples de Vénus rappellent trop les honteuses coutumes consacrées par le culte

[1] Voir le 2e art. au no 10 dernier, t. XXII, p. 379.

[2] Voir *la République* de Platon et *les Harangueuses* d'Aristophane.

[3] On épousait sa sœur de père à Athènes, et sa sœur utérine à Lacédémone (Mont., *Esp. des Lois*, l. v, ch. v. — *Lettres de quelques Juifs*, t. III, lett. IX, § 8).

de Mylitta[1]. Enfin, la vente des filles libres devient plus rare; si la loi romaine concède ce droit excessif à l'autorité paternelle, la loi de Solon le lui retire, hors le cas exceptionnel d'un scandale domestique causé par le déréglement des mœurs; mais il faut dire qu'alors le frère a sur ses sœurs le même droit que le père sur ses filles[2], fait grave qui prouverait déjà l'infériorité domestique de la femme chez les Athéniens.

Et en effet, bien que l'esclavage oriental ne soit plus la condition ordinaire de la femme grecque, il ne faut pas croire qu'il soit remplacé pour elle par un régime d'émancipation. Toujours ravalée dans l'estime des hommes[3], toujours déshonorée par une corruption dont elle est complice et surtout victime, poursuivie plus qu'ailleurs peut-être par le sarcasme et par l'injure, la femme grecque vit ou plutôt languit dans un état mitoyen entre la liberté et la servitude, plus près de la servitude que de la liberté.

Remonterons-nous, pour constater le fait, aux temps héroïques de la Grèce? Que lit-on à la première page de leur histoire? que le rapt est l'exploit ordinaire des plus vaillants mortels et des demi-dieux. Bien différents de nos chevaliers chrétiens qui se sont fait une gloire de protéger l'honneur et la faiblesse du sexe, les Hercule et les Thésée, ces chevaliers du moyen âge antique, ces premiers pourfendeurs de monstres et de géants, s'illustrent par le nombre de femmes qu'ils enlèvent à leurs familles ou à leurs maris. Brigands plus redoutables que ceux qu'ils terrassent, ils poursuivent leurs *conquêtes* jusque dans les enfers, et ne respectent pas même la couche de Pluton. C'est là de la fable, me direz-vous? — c'est là de l'histoire. Hérodote ne nous rappelle-t-il pas, dès ses premières lignes, que si les Phéniciens enlevèrent Io à l'Argolide, et les Troyens Hélène à Sparte, les Grecs ravirent Europe à la Phénicie et Médée à la Colchide? Dans ces faits qu'il rap-

[1] « Les Grecs n'ignorèrent pas ces infamies religieuses. Le seul temple de Vénus, à Corinthe, eut jusqu'à deux mille *consacrées*..... » *Lettres de quelques Juifs*, t. III, lett. IX, § 4.

[2] *Id.*, t. IV, lett. X, § 1. Note.

[3] Nous ne rappellerons pas ce que nous en avons dit d'après Hésiode, et tous les poëtes grecs. Ajoutons seulement deux témoignages précieux, celui de Platon, qui croit la femme *naturellement inférieure à l'homme en vertu* (ἡ θήλεια φύσις ἐστι πρὸς ἀρέτην χείρων τῆς ἀρρένων, *de Leg.*, VI, p. 781, A.), et celui d'Hippocrate, qui la déclare *dissolue par nature* (ἔχει γὰρ φύσει τὸ ἀκόλαστον ἐν ἑωυτῇ, Hippoc., édit. Van der Linden, in-8°, t. II, p. 910), cités par de Maistre, dans son *Éclaircissement sur les sacrifices*, t. II.

proche, pour y chercher la cause des anciennes inimitiés de la Grèce et de l'Orient, l'habile historien nous montre un accident fréquent de la vie héroïque [1], un effet ordinaire de ses concupiscences et de sa brutalité.

Il est vrai que l'Europe s'arme contre l'Asie pour punir un de ces outrages; mais qu'on ne s'y trompe pas : la liberté de la femme et l'honneur du mari sont dans cette lutte les dernières choses que l'on songe à venger. Ce qu'on poursuit, c'est le dommage essuyé par l'homme, moins dans son honneur que dans ses intérêts matériels; c'est le tort fait au propriétaire par le vol de la femme et des trésors [2]. La femme et les trésors, ces deux biens sont inséparables dans Homère. Hector veut-il désarmer les Grecs et les Troyens? il propose que Pâris et Ménélas combattent seuls pour Hélène et ses richesses [3]. Et en effet, après la guerre, Hélène passera de Pâris à Ménélas, comme elle avait passé de Ménélas à Pâris, et le légitime possesseur sera rentré dans tous ses biens.

Ce n'est pas une exagération de dire que, dans ces temps, le mari possède la femme comme une propriété :

Ou bien la femme a été conquise les armes à la main (δοριάλωτος), assignée comme part du butin au guerrier dont on veut récompenser le courage (γέρας), et alors, loin d'être traitée avec les mêmes égards que chez les Hébreux, elle entre aussitôt dans la couche du vainqueur et du maître. Épouse ou concubine, elle lui appartient également à titre d'esclave; heureuse si, devenue mère, elle ne se voit pas dédaignée par ce maître superbe, et abandonnée comme un vil rebut à quelque compagnon de sa servitude [4].

[1] Voir Hérod., l. I, ch. 1.

[2] Je me rencontre ici, et dans quelques autres passages, avec mon savant collègue de la Faculté des lettres de Bordeaux, M. Roux, qui a publié un excellent travail sous ce titre : *Du rôle des femmes dans la poésie*. Si c'est un bonheur pour moi, c'est aussi un désavantage, car toutes les fois que nous disons les mêmes choses, il les dit beaucoup mieux que je ne saurais faire; mais ce qui m'importe avant tout, c'est la vérité.

[3] Hom., *Iliad.*, III, 90-93.

[4] O felix una ante alias . . . .
. . . . quæ sortitus non pertulit ullos,
Nec victoris heri tetigit captiva cubile!
Nos, patria incensa, diversa per æquora vectæ,
Stirpis Achilleæ fastus, juvenemque superbum,
Servitio enixæ, tulimus; qui deinde, secutus

Ou bien elle a été proposée, disputée, mise en quelque sorte au concours [1], et l'heureux compétiteur qui l'obtient, disons mieux, qui la *gagne*, se souviendra qu'elle a été le prix de ses talents, de son adresse ou de sa force.

Ou bien, enfin, elle a été achetée, réellement achetée à son père au prix d'une certaine somme d'argent, peut-être de quelques paires de bœufs. C'est ainsi que Laërte avait offert *vingt taureaux de cette sage Euryclée, qu'il honora toujours comme une chaste épouse* [2]; c'est ainsi qu'Hector avait donné beaucoup à Eétion pour obtenir Andromaque. Vulcain lui-même (car ce commerce se pratiquait aussi chez les dieux) avait payé fort cher la belle Vénus; et nous voyons dans l'*Odyssée* que, lorsqu'il la surprit en adultère, il jura de ne la point relâcher de ses filets que Jupiter ne lui eût rendu tous ses présents [3].

Placée dans de telles conditions, quel sort peut espérer la femme? vierge, épouse, ou mère, à quelle liberté, à quel respect, à quel amour peut-elle prétendre? Je sais que parmi les femmes de ces anciens temps de la Grèce on trouve encore, la poésie l'atteste, de nobles figures, de beaux caractères. Faut-il nommer Iphigénie, ce type de la fille aimée autant qu'aimante; Pénélope, ce modèle des femmes chastes et fidèles; Andromaque, cet idéal de la mère tendre et dévouée? J'admets que ce ne sont pas là seulement des imaginations de poëtes, que ces créations vivantes du génie ont emprunté quelque chose à la réalité; je l'admets. Eh bien, je ne voudrais pas d'autres exemples pour prouver dans quel état d'infériorité les mœurs grecques retenaient la femme et jusqu'à la fille, jusqu'à l'épouse, jusqu'à la mère des rois.

Sans doute l'Iphigénie d'Euripide, bien que moralement infé-

Ledæam Hermionem, Lacedæmoniosque hymenæos,
Me famulam famuloque Heleno transmisit habendam.
(Virg., *Enéid.*, liv. III, 321-327.)

[1] Ainsi Atalante, Hippodamie, etc.

[2] *Odyss.*, chant I, v. 430-434.

[3] .... ἀλλά σφωε δόλος καὶ δεσμὸς ἐρύξει,
Εἰσόκε μοι μάλα πάντα πατὴρ ἀποδώσει ἔεδνα,
Ὅσσα οἱ ἐγγυάλιξα κυνώπιδος εἵνεκα κούρης.
(Odyss., ch. VIII, 317-319.)

Vulcain finit pourtant par consentir à relâcher Mars et Vénus, mais sous la caution de Neptune, et à la condition que Mars paierait bel et bien la dette de son crime (τὰ μοιχάγρια); ce qui prouve que non-seulement la femme s'achetait, mais que son honneur même était tarifé à un certain prix.

rieure à celle de notre théâtre, est encore admirable de piété filiale et d'héroïque vertu ; sans doute, en la sacrifiant, Agamemnon détourne la tête et verse des larmes [1]; mais enfin le sacrifice s'accomplit, et la victime est résignée plutôt que volontaire. « *Ma » vie est votre bien* [2], » pourrait-elle dire à son père avec plus de raison que l'Iphigénie française. Qu'est-elle, en effet, elle et ses sœurs martyres, les Cassandre, les Polyxène, qu'une esclave sublime, dévouée déjà par la volonté d'un autre avant de se dévouer elle-même par un mouvement généreux de sa propre volonté [3]?

Pénélope, sans approcher de la femme chrétienne, donne assurément un grand exemple de chasteté et de dévouement conjugal; mais n'est-il pas vrai d'abord que, si sa vertu reçoit tant d'hommages, c'est parce qu'elle est rare et qu'elle cause de l'étonnement? Voyez ensuite à quelle triste vie sa fidélité même la condamne : emprisonnée dans l'appartement supérieur de son palais, ne se défendant que par la ruse contre les prétendants qui l'assiégent ; soumise enfin à Télémaque, son fils et son maître, qui lui recommande le silence et la renvoie assez rudement au travail du gynécée [4].

Andromaque est bien attendrissante et comme épouse et comme mère; mais entendez Hector, un moment ébranlé par ses larmes, puis raffermi et devenu sourd à ses prières, lui dire de retourner à sa toile, à ses fuseaux, et d'aller ordonner la tâche de ses esclaves, au lieu de l'entretenir de guerre et de combats [5]. Malgré toute sa tendresse maternelle, la même Andromaque survivra à son Astyanax, après avoir survécu à son Hector, et c'est celle que le fils d'Achille doit léguer un jour à son esclave Hélénus.

[1] Eur., *Iphig.*, v. 1528-1529. Édit. Boiss.

[2] *Iphig.* de Racine, acte IV, sc. IV.

[3] Pour être plus spontané et plus libre dans son principe, le sacrifice d'Antigone n'en est pas moins forcé dans son accomplissement. L'arrêt de Créon, tout odieux qu'il est, s'exécute aux yeux d'un peuple entier, sans qu'une voix s'élève, hormis celle d'Hémon, contre une si abominable tyrannie (Voir l'*Antigone* de Sophocle). Quant au sacrifice de *Macarie*, dans les *Héraclides*, il a le rare mérite d'être tout à fait volontaire, ainsi que la mort d'*Evadné*, dans les *Suppliantes*, et celle d'*Alceste*, dans la pièce de ce nom.

[4] « Retournez à votre demeure, reprenez vos travaux accoutumés, la toile et le » fuseau, puis commandez à vos femmes de hâter leur ouvrage : le soin de la parole » appartient à tous les hommes et surtout à moi; c'est à moi que la puissance est » donnée dans ce palais. » (*Odyss.*, ch. I, 357-360.)

[5] *Iliade*, ch. VI, 490-493.

Si, maintenant, détachant nos yeux de ces belles images, qui nous montrent la femme élevée par sa vertu au-dessus de sa condition et presque de sa nature, j'entends de sa nature déchue, nous voulons les reporter vers le spectacle de ses égarements et de ses crimes, que d'exemples instructifs dans l'histoire des Phèdre, des Clytemnestre, des Médée!

Deux faits en ressortent avec une grande évidence : c'est d'abord qu'en droit, tandis que la femme, esclave domestique, est obligée, sous peine de flétrissure ou de mort, à garder la foi conjugale, l'époux, affranchi de toute gêne, reste libre de la trahir et de la violer. La femme ne doit pas même s'en plaindre, et si elle le fait, on lui répondra comme Oreste à Clytemnestre : « N'accuse pas » l'homme qui fatigue, toi qui es assise dans la maison. Le tra- » vail de l'époux nourrit la femme oisive au foyer [1]. » C'est ensuite, que n'ayant rien à prétendre de la loi, l'épouse esclave et trahie s'émancipe souvent par le crime, qu'elle se venge souvent de ses humiliations par l'adultère et par de hardis attentats. Phèdre nourrit une passion coupable et se tue; Médée, dans sa furieuse jalousie, empoisonne sa rivale et ose égorger ses enfants; Clytemnestre enfin se souille avec Égisthe et frappe Agamemnon. Mais alors, et c'est encore une preuve bien frappante de sa dégradation, que reste-t-il à la femme de ses droits même les plus sacrés, les plus imprescriptibles? que lui reste-t-il, par exemple, des droits du sang et des titres de la mère? tout est effacé, tout absolument par les crimes de l'épouse. Dans nos mœurs et nos idées chrétiennes, l'épouse coupable, et même homicide, conservera quelque droit au respect de ses enfants. Là il n'y a plus rien, rien que la haine et la soif de la vengeance. La tendre Electre a des emportements exécrables contre sa mère [2]; Oreste, conduit par les dieux, accomplit sur Clytemnestre un pieux parricide; et quand, accusé par les furies, mais défendu par Apollon et absous par Pallas, il s'entend reprocher d'avoir répandu un pareil sang, le meurtrier répond que *ce sang n'était pas le sien* [3]. Que veut-il dire? Apollon l'explique en développant pour lui ce singulier moyen de défense : suivant le céleste avocat, qui ne met pas la mort d'une femme en balance avec celle d'un héros, Jupiter donne la préférence au père

[1] Esch., *Choéph.*, [illegible]. Édit. Boiss.
[2] Voir l'*Électre* de Sophocle.
[3] Esch., *Eum.*, v. 598. Édit. Boiss.

sur la mère, parce que *le père est l'unique auteur de la vie, et que la mère en est seulement la nourrice; parce qu'on ne peut venir au monde sans père et qu'on le pourrait sans mère, témoin Pallas*[1]; d'où il suit que la mère n'a pas droit au même respect. Argument étrange, mais sérieux, puisé dans les idées physiologiques du temps, docilement reçu par le public d'Athènes, puisque, après Eschyle, Euripide le reproduit dans son *Oreste*[2]; argument enfin qui prouve assez combien la notion de la dignité de la femme et des droits de la mère se trouvait alors obscurcie.

Mais ne cherchons plus nos exemples dans ces grandes conceptions de l'épopée et du drame antique. Au lieu d'entrevoir la figure de la femme à travers ces rêves de la poésie, qui permettent pourtant de la deviner, tâchons de la surprendre elle-même, au jour de l'histoire, dans la réalité de sa vie sociale et domestique.

Quand nous parlons d'histoire, nous n'entendons pas ici les annales publiques de la Grèce; la femme y occupe trop peu de place, et la nullité du rôle qu'elle y joue atteste déjà son peu de valeur. C'est à l'époque la plus florissante de la liberté athénienne que Périclès disait aux veuves des guerriers morts pour la patrie : « Votre » gloire à vous, ô femmes, c'est qu'on ne parle jamais de vous, ni » pour vous louer ni pour vous blâmer[3]. »

Fidèles à ce conseil, ou plutôt à cette loi, les femmes d'Athènes s'arrangent du rôle passif qu'on leur fait, et ne s'appliquent qu'à se faire oublier. Renfermées dans leur gynécée, au milieu de leurs esclaves qu'elles gouvernent, et de leurs enfants qu'elles nourrissent, elles ne paraissent guère en public que les jours de fête, pour assister aux spectacles et aux assemblées religieuses[4]. S'il leur arrive, les autres jours, de mettre le pied hors de la maison, elles se hâtent d'y rentrer, et rendent compte de leur absence[5]. Encore leur fallait-il autrefois solliciter la permission de leur mari, et pour ne sortir que la nuit, dans une voiture, avec un voile, à la lueur d'un flambeau[6]. Point de vie extérieure pour elles; point de réunions où elles soient appelées à faire briller leurs talents. De talents, elles

[1] *Id., ibid.*, v. 649-658.
[2] Eurip., *Oreste*, v. 541-2-3.
[3] Thucydid., l. II, n. 45.
[4] *Voy. d'Anach.*, t. II, ch. XX.
[5] *Id., ibid.* — Voyez aussi, dans les *Harangueuses*, l'interrogatoire que Blepyrus fait subir à sa femme Praxagora. (*Harang.*, v. 542 et suiv.)
[6] *Id., ibid.*, — Plut. *in Solon*.

n'en ont pas d'autres que de savoir coudre et filer; c'est là que se réduit, avec un peu de lecture et d'écriture [1], toute leur science et toute leur éducation. Il est vrai qu'il est des femmes affranchies d'une aussi déplorable nullité; mais elles portent le nom d'*Hétères* ou de courtisanes. A elles la liberté et la culture de l'esprit; à elles l'éclat et l'influence; elles ont une valeur et quelquefois une action politique; elles vivent entourées d'une cour brillante de jeunes gens et de vieillards, de poëtes et d'orateurs, de philosophes et de magistrats [2]. Mais fussent-elles Aspasie, l'amie et le conseil de Périclès, avec les priviléges de leur condition, elles en recueillent aussi le mépris; les autres femmes ne sont que dédaignées.

Qui osera dire, cependant, que le sort de ces dernières soit plus digne d'envie? Il pourrait l'être, si les joies de la vie intérieure et domestique étaient assez grandes pour les consoler du dehors; mais non-seulement les femmes athéniennes n'ont aucun ascendant sur leurs époux, elles ne peuvent même prétendre à leur affection ni à leurs égards délicats. L'esprit et le cœur des maris appartiennent aux courtisanes, ou plutôt les courtisanes elles-mêmes *n'en* ont que la surface; le fond reste attaché à de plus honteuses amours, car il faut bien faire allusion à ces liaisons scandaleuses dont les plus grands hommes de la Grèce ont donné l'exemple, que la poésie s'est plu à célébrer, et dont la philosophie elle-même n'a pas assez rougi. Loin de moi la pensée de calomnier Socrate, mais enfin Socrate, s'il était pur de ces vices infâmes, n'avait pas honte d'en affecter les formes et d'en prendre le langage [3]. La pratique en était alors si universelle, qu'elle passait pour vertu : « Dans les villes grecques, a dit Montesquieu, l'a- » mour n'avait qu'une forme *que l'on n'ose dire* [4]. » Et Plutarque, dans son *Traité sur l'Amour*, où il développe si longuement ce triste sujet : « Quant au véritable amour, dit-il, les femmes n'y ont au- » cune part [5]. »

Ainsi la beauté de la femme, ce dernier prestige, sa beauté est sans puissance pour lui rendre quelque chose de son empire aboli. L'amour existe et il n'est point pour elle; elle n'en a que les dédains et que les rebuts.

[1] *Voy. d'Anach.*, t. II, ch. XX.
[2] *Id., ibid.*
[3] Voy. les *Dialog. de Platon*, et particulièrement le *Banquet*.
[4] *Esp. des Lois*, liv. VII, chap. IX.
[5] Plut., *Œuv. mor.*, Traité *de l'Amour*.

Si sa vertu du moins lui méritait quelque respect! Mais on croit peu à sa vertu, ou, si on y croit, c'est comme à un effet de la crainte; elle est suspecte, car elle est épiée au dedans, surveillée au dehors, mise enfin, qui le croirait? sous la garde d'une police publique. Nous n'exagérons point: il y avait à Athènes un magistrat particulier, chargé de veiller sur la conduite extérieure des femmes, et qui, pour une négligence de toilette ou pour un tort de coquetterie, les punissait d'une grosse amende en faisant afficher leur condamnation sur une tablette publiquement exposée [1].

Qu'était-ce si elles tombaient dans de véritables égarements? alors il n'y avait plus de justice pour elles. Nous avons, nous, une sorte de pudeur et d'équité naturelles qui nous impose des ménagements et des règles, même en faveur de la femme la plus coupable. Chez les Athéniens, tout était permis contre celle qui avait eu le malheur de faillir; les lois l'excluaient pour toujours des cérémonies religieuses, et si elle osait y paraître, le peuple avait le droit de la frapper, de déchirer ses vêtements, de l'insulter de toutes manières, la mort seule exceptée [2].

Il va sans dire que la femme adultère était sur-le-champ répudiée par son mari; mais la femme vertueuse, nous dira-t-on, n'avait-elle pas aussi, de son côté, le droit de répudier un mari indigne? Distinguons : la répudiation fut dans l'origine le droit absolu, exclusif de l'homme, en Grèce comme en Orient, et chez tous les peuples de l'antiquité. Plus tard, il est vrai, Solon introduisit la réciprocité de ce droit, ou le divorce, conséquence, dit M. de Bonald, du principe démocratique des Athéniens [3]. Or le divorce, il faut en convenir, malgré tous les désordres moraux qu'il entraîne, établit du moins entre l'homme et la femme une sorte d'égalité civile; il assure à la femme, comme à l'homme, un recours devant les tribunaux contre les souffrances d'une union mal assortie. Voilà le droit, oui; mais le fait y répond-il? Dans un état social où la femme est à demi esclave, un pareil droit ne sera jamais pour elle qu'une fiction; elle n'osera pas en user, ou si elle l'ose, elle ne le pourra pas. On sait l'histoire de la femme d'Alcibiade, qui, fatiguée des désordres de son mari, voulut un jour présenter son placet aux magistrats : Alcibiade survint, la prit par le bras,

[1] *Voy. d'Anach.*, ch. XX. — Pollux, l. VIII, ch. IX, § 112.

[2] *Id.*, *ibid.* — Demosth. in *Neær.* — Æschin. in *Timarch.*

[3] M. de Bonald, *Du Divorce*, ch. VII.

et, traversant la place aux applaudissements du peuple, la ramena triomphalement dans sa maison [1].

Euripide, qui dans une telle question n'est pas suspect, nous fait le même aveu par la bouche de sa Médée : « De tous les êtres » vivants et doués de raison, fait-il dire à cette héroïne, nous » sommes les plus malheureux, nous autres femmes; il nous faut » d'abord, au prix de sommes énormes, acheter un mari [2], *maître* » *absolu de notre personne* (δεσπότην τοῦ σώματος)... Encore avons-nous » de grandes chances pour qu'il se rencontre mauvais; et s'il est » mauvais, que faire? le divorce n'est pas honnête pour les femmes, » il ne leur est pas possible d'abdiquer leur mari... Que nous reste- » t-il donc, que de mourir [3]? »

Une condition aussi dure et aussi servile ne pouvait manquer d'enfanter des vices propres à en assurer le maintien, les femmes d'Athènes n'y échappèrent pas, et la comédie grecque en fait foi. Consultez Aristophane, cet historien familier du peuple athénien, ce confident intime de sa vie privée; pénétrez avec lui dans l'intérieur de chaque maison pour y surprendre les secrets du foyer domestique; que voyez-vous?

Nous savons trop ce que la comédie comporte de mensonge pour prendre au pied de la lettre toutes les exagérations qu'il lui plaît d'entasser; nous n'en croirons donc pas, sans examen, le témoignage accusateur que les femmes y portent contre elles-mêmes, en paroles et en actions; elles y font trop bon marché de leur honneur; elles y confessent avec trop d'impudence et d'effronterie les turpitudes de leur conduite. Ce serait abuser de leur étrange franchise que de les condamner sur de tels aveux.

Oui, mais nous savons également ce que la comédie comporte de vérité jusque dans ses mensonges; il faut que ses fictions aient de la vraisemblance, ou elles cesseraient d'être goûtées. Que penserons-nous donc des infamies secrètes, des honteux mystères que les femmes nous y révèlent avec un cynisme si révoltant? Nous avons beau flétrir du nom de calomnies leur langage de courtisanes, nous avons beau réduire autant qu'il se peut leurs outrageantes hyperboles : nous ne pouvons aller jusqu'à mettre en doute l'exis-

[1] Andoc. in *Alcib.* — Plut. in *Alcib.*

[2] Il est bon de dire que l'usage avait changé d'Homère à Euripide : du temps d'Homère, le mari achetait sa femme; du temps d'Euripide, c'était la femme qui s'achetait un mari, ou, comme il est dit, *un maître.*

[3] Eur., *Med.*, v. 233-246. Édit. Boiss.

tance d'une corruption qu'elles étaient. Et pourquoi cette corruption nous trouverait-elle si incrédules? Quand Aristophane nous montre les femmes athéniennes non-seulement retenues par l'usage dans l'ombre du gynécée, mais quelquefois emprisonnées par force sous les verroux, sous les scellés, sous la garde de dogues vigilants [1] (or ce sont là des faits que la comédie n'invente pas), comment s'étonner des conséquences qu'il nous signale? comment nier les mauvaises passions et les goûts dépravés que la servitude doit faire éclore? les ruses et les coupables intrigues qui se glissent presque toujours dans les maisons trop sévèrement gardées?

La femme athénienne ne donne pas le scandale d'une immoralité patente; et pourquoi? parce qu'elle n'a pas de vie extérieure; mais livrée dans son intérieur aux mauvaises inspirations de la domesticité, elle en a les instincts et les vices dégradants.

De là cet esprit de mensonge et de fourberie, ce penchant au vol et à la gourmandise, cette habitude de la boisson et du vin, tous ces vices serviles qu'Aristophane lui reconnaît, et qu'il ridiculise avec une si bouffonne exagération. Il n'est pas de contes que les femmes de ses comédies ne fassent à leurs maris et maîtres, pas de supercheries qu'elles n'inventent pour se jouer de leur défiance et de leur crédulité [2]. Intendantes de la maison, elles ne se contentent pas de frauder sur les dépenses, elles dérobent la farine, l'huile, le vin du cellier [3]; et si les maris soupçonneux ferment leurs garde-mangers avec de petites clefs *laconiennes*, qu'ils retiennent entre leurs mains, elles s'en fabriquent de semblables; elles vont jusqu'à briser les cachets de cire qu'ils appliquent aux portes, et trouvent le moyen de les remplacer [4]. Entendez Praxagora, parlant dans les *Harangueuses* à sa lampe d'argile, confidente de plus d'un péché, lui exprimer en ces termes sa singulière reconnaissance : « Tu nous assistes lorsque nous ou- » vrons furtivement les celliers pleins de fruits et de la liqueur de » Bacchus, et, quoique notre complice, tu ne redis rien aux voi- » sins [5]. » Entendez Carion, dans le *Plutus*, dire à la femme de son maître : « En moins de temps, ma chère maîtresse, que tu » n'en mettrais à boire dix cotyles de vin, Plutus a recouvré la

[1] Aristoph., *Thesmoph.*, v. 415-418. Édit. Boiss.
[2] Voir surtout les *Harangueuses* et les *Thesmophories*.
[3] Aristophane, *passim*.
[4] Id., *Thesmoph.*, v. 419-428.
[5] Aristoph., *Harang.*, v. 14-16.

» vue[1]. » Et comme si ce n'était pas assez de ce trait hardi, l'esclave lui propose de boire ensemble, en réjouissance d'un si heureux événement[2].

On ne pouvait mieux témoigner que par cette familiarité remarquable qu'il n'y a pas une si grande distance de la maîtresse au valet.

C'est qu'en effet la femme aussi est une servante, la première servante de sa maison. Condamnée à vivre avec les esclaves, elle se dégrade à leur contact, et participe de leur indignité. Rien d'étonnant après cela qu'Aristophane invente des séditions féminines, à la manière de celles des esclaves. Dans deux de ses pièces, les femmes s'affranchissent de la tyrannie maritale, et s'emparent de la liberté comme d'une conquête au moyen d'une évasion furtive et d'une rébellion armée : ici c'est pour contraindre leurs maris à cesser une guerre funeste[3]; là c'est pour renverser non-seulement l'ordre politique, mais l'état social d'Athènes, en y substituant un régime absurde d'égalité et de communauté absolue[4].

Il y a moins de caprice qu'on ne le pense dans les bouffonneries d'Aristophane; mais en admettant même que le caprice y domine, n'est-ce pas encore une preuve de l'oppression sous laquelle la femme gémit? Non contente de la mépriser, cette civilisation injuste la calomnie et l'outrage, elle l'enferme dans une prison domestique, et traîne son image sur la scène pour la déshonorer.

Nous nous attendons ici à une objection : c'est là, dira-t-on peut-être, la condition de la femme athénienne; ce n'est pas celle de la femme grecque, car les Spartiates la traitaient tout autrement.

Avouons d'abord qu'en effet chez les Spartiates, et sous la législation de Lycurgue, la femme est moins esclave, dans le sens ordinaire et matériel de ce mot. Là elle n'est point enfermée dans sa maison, elle se mêle à la vie extérieure, et jusqu'à un certain point à la vie politique; elle prend même, dans certaines occasions, un grand ascendant sur l'homme à qui elle donne l'exemple des mâles vertus[5]. Mais à quel prix n'achète-t-elle pas cette ombre d'indépendance et de dignité? c'est au prix de son caractère et de ses vertus

[1] Aristoph., *Plut.*, v. 707-708.
[2] Id., *ibid.*, v. 644-645.
[3] C'est le sujet de *Lysistrate*.
[4] C'est le sujet des *Harangueuses*.
[5] V. Plutarque, dans ses *Apophthegmes des femmes lacédémoniennes*.

proche, pour y chercher la cause des anciennes inimitiés de la Grèce et de l'Orient, l'habile historien nous montre un accident fréquent de la vie héroïque [1], un effet ordinaire de ses concupiscences et de sa brutalité.

Il est vrai que l'Europe s'arme contre l'Asie pour punir un de ces outrages; mais qu'on ne s'y trompe pas : la liberté de la femme et l'honneur du mari sont dans cette lutte les dernières choses que l'on songe à venger. Ce qu'on poursuit, c'est le dommage essuyé par l'homme, moins dans son honneur que dans ses intérêts matériels; c'est le tort fait au propriétaire par le vol de la femme et des trésors [2]. La femme et les trésors, ces deux biens sont inséparables dans Homère. Hector veut-il désarmer les Grecs et les Troyens? il propose que Pâris et Ménélas combattent seuls pour Hélène et ses richesses [3]. Et en effet, après la guerre, Hélène passera de Pâris à Ménélas, comme elle avait passé de Ménélas à Pâris, et le légitime possesseur sera rentré dans tous ses biens.

Ce n'est pas une exagération de dire que, dans ces temps, le mari possède la femme comme une propriété :

Ou bien la femme a été conquise les armes à la main (δοριάλωτος), assignée comme part du butin au guerrier dont on veut récompenser le courage (γέρας), et alors, loin d'être traitée avec les mêmes égards que chez les Hébreux, elle entre aussitôt dans la couche du vainqueur et du maître. Épouse ou concubine, elle lui appartient également à titre d'esclave; heureuse si, devenue mère, elle ne se voit pas dédaignée par ce maître superbe, et abandonnée comme un vil rebut à quelque compagnon de sa servitude [4].

[1] Voir Hérod., l. I, ch. 1.

[2] Je me rencontre ici, et dans quelques autres passages, avec mon savant collègue de la Faculté des lettres de Bordeaux, M. Roux, qui a publié un excellent travail sous ce titre : *Du rôle des femmes dans la poésie*. Si c'est un bonheur pour moi, c'est aussi un désavantage, car toutes les fois que nous disons les mêmes choses, il les dit beaucoup mieux que je ne saurais faire; mais ce qui m'importe avant tout, c'est la vérité.

[3] Hom., *Iliad.*, III, 90-93.

[4] O felix una ante alias . . . .
. . . . quæ sortitus non pertulit ullos,
Nec victoris heri tetigit captiva cubile!
Nos, patria incensa, diversa per æquora vectæ,
Stirpis Achilleæ fastus, juvenemque superbum,
Servitio enixæ, tulimus; qui deinde, secutus

maintenant si la législation d'Athènes ne la valait pas bien. Celle-ci sacrifiait la femme à la tyrannie de l'homme, mais celle-là l'immolait à l'égoïsme de la patrie; l'une la dégradait, mais l'autre la dénaturait en la dégradant.

J.-Ch. Dabas.

Polémique catholique.

EXAMEN DES ÉTUDES SUR LE RATIONALISME CONTEMPORAIN,

DE L'ABBÉ H. DE VALROGER [1].

L'Église de France est entourée d'ennemis comme d'un vivant rempart. Les mille voix de la presse tonnent sans cesse avec colère contre ses envahissements ou contre ses erreurs. Le Journal, cette puissance tout à la fois vénale et formidable, ameute à chaque instant contre elle les rancunes effrénées et les passions meurtrières de la foule. Il n'est pas de cabane si humble et si cachée qu'elle soit qui ne reçoive chaque semaine quelque réquisitoire fougueux contre le despotisme sacerdotal. Il est impossible qu'une pareille tactique ne porte pas, quelque jour, ses fruits amers dans une société sans cesse exposée aux agitations populaires. L'Église peut-elle au moins, dans son angoisse profonde, lever avec sécurité ses yeux mouillés de pleurs vers ces classes supérieures qui ne semblent pas devoir partager les préjugés étroits ou les haines aveugles de la foule? Il est difficile, pour tout observateur attentif, de conserver longtemps de si douces illusions. La terreur qu'inspire la morale catholique domine tout, aussi bien dans les rangs supérieurs de la société que dans les masses ardentes et passionnées. On a peur partout de l'influence de l'Église, parce qu'on la sait sévère et rigoureuse pour la rapine avide et pour les mauvaises mœurs. Est-ce que les ennemis de la doctrine catholique ne sont pas placés sur presque tous les degrés élevés de l'échelle sociale? ne tonnent-ils pas sans cesse aux tribunes des deux Chambres? ne pérorent-ils pas dans nos Facultés ou dans nos Académies? ne sont-ils pas pour ainsi dire partout : dans la magistrature, à l'armée, au barreau, par-

[1] Paris, Lecoffre; 1 vol. in-8°; prix : 7 fr.

proche, pour y chercher la cause des anciennes inimitiés de la Grèce et de l'Orient, l'habile historien nous montre un accident fréquent de la vie héroïque [1], un effet ordinaire de ses concupiscences et de sa brutalité.

Il est vrai que l'Europe s'arme contre l'Asie pour punir un de ces outrages; mais qu'on ne s'y trompe pas : la liberté de la femme et l'honneur du mari sont dans cette lutte les dernières choses que l'on songe à venger. Ce qu'on poursuit, c'est le dommage essuyé par l'homme, moins dans son honneur que dans ses intérêts matériels; c'est le tort fait au propriétaire par le vol de la femme et des trésors [2]. La femme et les trésors, ces deux biens sont inséparables dans Homère. Hector veut-il désarmer les Grecs et les Troyens? il propose que Pâris et Ménélas combattent seuls pour Hélène et ses richesses [3]. Et en effet, après la guerre, Hélène passera de Pâris à Ménélas, comme elle avait passé de Ménélas à Pâris, et le légitime possesseur sera rentré dans tous ses biens.

Ce n'est pas une exagération de dire que, dans ces temps, le mari possède la femme comme une propriété :

Ou bien la femme a été conquise les armes à la main (δοριάλωτος), assignée comme part du butin au guerrier dont on veut récompenser le courage (γέρας), et alors, loin d'être traitée avec les mêmes égards que chez les Hébreux, elle entre aussitôt dans la couche du vainqueur et du maître. Épouse ou concubine, elle lui appartient également à titre d'esclave; heureuse si, devenue mère, elle ne se voit pas dédaignée par ce maître superbe, et abandonnée comme un vil rebut à quelque compagnon de sa servitude [4].

[1] Voir Hérod., l. I, ch. 1.

[2] Je me rencontre ici, et dans quelques autres passages, avec mon savant collègue de la Faculté des lettres de Bordeaux, M. Roux, qui a publié un excellent travail sous ce titre : *Du rôle des femmes dans la poésie*. Si c'est un bonheur pour moi, c'est aussi un désavantage, car toutes les fois que nous disons les mêmes choses, il les dit beaucoup mieux que je ne saurais faire; mais ce qui m'importe avant tout, c'est la vérité.

[3] Hom., *Iliad.*, III, 90-94.

[4] O felix una ante alias . . . .
. . . . quae sortitus non pertulit ullos,
Nec victoris heri tetigit captiva cubile!
Nos, patria incensa, diversa per aequora vectae,
Stirpis Achilleae fastus, juvenemque superbum,
Servitio enixae, tulimus; qui deinde, secutus.

déguisée de regretter la puissance et les richesses dont l'avait gorgé l'ancien régime! C'est par quelques-unes de ces solutions outrageantes pour un corps qui supporte sa pauvreté et son obscurité avec tant de silence et de calme, qu'on se débarrasse de nos plus justes plaintes, de nos plus légitimes réclamations. N'avez-vous pas, nous dira-t-on avec colère, ces nombreux séminaires dont votre patiente industrie a su couvrir la France? Pourquoi ces immenses maisons ne sont-elles pas devenues le sanctuaire de la science catholique? Là, vous êtes seuls et vous régnez sans maîtres. La société laïque n'y va pas surveiller vos doctrines et censurer vos livres. Pourquoi ne sort-il pas de ces douces et profondes retraites des milliers de savants? pourquoi laissez-vous s'éteindre dans l'ignorance et dans l'oubli cette glorieuse Église gallicane, dont vous abandonnez avec tant de lâcheté la tradition savante?

Quand on a vu de près l'organisation des séminaires actuels, il est facile de se convaincre que, toute admirable qu'elle est, elle ne peut fournir à la religion qu'un petit nombre de défenseurs. Ce n'est pas dans un pareil genre de vie si plein de soins divers et d'occupations variées que l'on peut trouver ces longs loisirs, ces lentes études, ces travaux profonds que l'on rencontrait si facilement dans les ordres religieux et dans les facultés théologiques d'autrefois. On ne s'aperçoit pas assez que presque tous les grands noms, dont s'honorent avec raison la France et le clergé français, sont presque tous sortis des facultés, des corporations, des ordres, que l'on nous reproche de regretter comme des débris du fanatisme ultramontain. Nous l'avouerons volontiers, nous ne sommes pas les dignes continuateurs des savants qui ont tant illustré naguère la sainte Église de France. Mais la science ne sort pas de la terre, quand on la frappe du pied, comme naissaient les soldats de Pompée. Ce sont les institutions qui la préparent et la font mûrir. Vous avez raison, il y a des choses que nous regrettons et que nous rougirions de ne pas regretter. — La possibilité d'aimer, de cultiver la science et de défendre avec elle l'éternelle Vérité.

Dans une situation comme celle que nous venons de décrire, tout à la fois précaire et fausse, c'est presque un événement qu'un membre du clergé vienne publier un livre qui révèle au premier coup d'œil une érudition sérieuse, des recherches étendues et savantes, des discussions approfondies jointes à la connaissance complète de toute la littérature contemporaine. Tel est le caractère de l'ouvrage dont nous avons à parler.

Ce qui nous frappe d'abord, dans les *Études sur le Rationalisme contemporain*, c'est la modération sérieuse et ferme de l'auteur. On dirait que ce qu'il redoute par-dessus tout, c'est l'apparence même de la déclamation. Il tient évidemment à conserver au milieu des querelles ardentes d'une controverse qui a tant remué les esprits, l'invincible sérénité d'un juge éclairé et impartial tout à la fois. C'est là, à notre avis, un grand mérite dans un temps comme le nôtre, où la modération seule peut produire quelque chose de durable qui survive au tumulte des passions contemporaines. Je prévois bien qu'un pareil sang-froid gênera toujours certains esprits dont les habitudes sont guerrières, et qui n'aiment que les triomphes emportés de haute lutte. Il est vrai qu'il y a une fausse modération cachée sous les apparences de la vertu qui n'est que l'hypocrisie du calcul ou de la peur. Mais tel n'est pas le caractère du livre que nous voulons apprécier dans cette revue. La tolérance pour les personnes, la bienveillance pour le talent, l'admiration des brillantes qualités de l'esprit n'empêchent pas la censure sévère et la discussion sérieuse, profonde, motivée des erreurs que l'auteur se propose de combattre et de vaincre. On se surprend à désirer quelquefois plus d'animation et de mouvement; mais quand on y réfléchit davantage, on trouve peut-être qu'une méthode plus rigoureuse, plus savante, plus géométrique, convient mieux dans une discussion qui touche de si près aux intérêts de l'Église et de la patrie. Les hommes qu'il s'agit de juger ne sont pas en effet des esprits vulgaires et sans influence sur les destinées de la France. Ce ne sont pas des écrivains isolés dont la parole expire dans le mouvement et le bruit qui se font autour de nous. C'est une école qui a son drapeau, ses chefs, ses journaux, son parti actif et intelligent dont les doctrines sont examinées, pesées dans ce livre. Rien au monde n'est irritable comme les écoles et les partis, quand on ne cherche que les intérêts de la vérité et le triomphe du bien; ce ne sont pas des répugnances et des antipathies qu'il faut soulever, mais des blessures qu'il faut guérir. L'erreur est déjà une assez profonde misère pour mériter quelque douceur et quelque compassion. Tout ce qui se fait par la violence disparaît aussitôt avec elle. Désirer les succès obtenus par la popularité des passions, c'est condamner sa vie à une stérilité fatale. La charité n'est-elle pas seule féconde?

Nous prévoyons pourtant qu'un livre de ce genre doit soulever plus d'une réclamation, provoquer plus d'une injure. On nous a dit longtemps : Vous ne pensez pas, vous n'agissez pas, vous n'écrivez

pas; vous n'êtes rien dans la société moderne, que vous vous contentez de maudire et de condamner dans le fond de votre âme. Soit par peur, soit par mépris du siècle, vous vous renfermez silencieusement dans vos rancunes et dans vos dédains. Mais qu'on a vite changé de langage et d'affronts. On nous mesure avec avarice notre petite part des libertés de la France. La philosophie nous surveille, tantôt comme des démagogues, tantôt comme des absolutistes. Les uns nous reprochent de haïr le pouvoir, et les autres de vouloir ramener la tyrannie. Nous sommes devenus l'enclume sur laquelle tombent tous les marteaux de fer. Conservateurs et révolutionnaires s'entendent souvent quand il s'agit de nous combattre et de nous garrotter. Nous ne sommes ni puissants, ni savants, ni riches, et pourtant notre liberté fait peur à tout le monde : tant est redoutable la force du dévouement, du sens commun et de la vérité dont l'Église seule a le glorieux monopole. C'est par là que nous vivons, c'est par là que nous agissons, c'est par là que nous durons au milieu des orages et de la lutte. Mais ce qu'il y a d'attristant au milieu de ces contradictions sans fin, c'est de voir le Rationalisme se renier sans cesse pour nous combattre. Les hommes du libre examen s'en dégoûtent dès qu'ils croient que nous voulons en user. Ne nous accuse-t-on pas de vouloir tuer la Raison humaine dès que nous attaquons de vains systèmes qui durent à peine un jour? Ne sommes-nous pas des fanatiques pour ne pas admirer l'athéisme subtil de Hégel? des esprits rétrogrades, parce que nous préférons Bossuet à Kant? des ennemis de l'État, parce que nous écoutons la voix de l'Église infaillible du Sauveur plutôt que les voix discordantes des prophètes de la religion de l'avenir. L'auteur des *Études* doit s'attendre à n'être pas plus heureux. Il a mis à nu trop de tactiques perfides, trop de calculs hypocrites, trop de souterraines manœuvres contre les croyances religieuses de la France, pour ne pas soulever des colères et des déclamations intéressées.

Le livre dont nous parlons révèle en effet, pour ainsi dire, tout un monde inconnu. On savait bien que le Catholicisme avait été attaqué dans les derniers temps tour à tour par l'audace et par l'hypocrisie. Mais l'attention presque générale de la France religieuse s'était concentrée sur des hommes qui devaient à leur turbulence rationaliste et à leur verve un peu déclamatoire une véritable célébrité. Ils n'étaient pas cependant les ennemis les plus sérieux de l'Église; car la violence se brise et s'exténue par ses propres excès. Les adversaires que le Catholicisme devait surtout craindre, c'étaient

ceux qui préparaient dans l'ombre et le silence l'apostasie des esprits distingués. Quelques révélations soudaines et incomplètes avaient déjà fait comprendre que les ennemis de l'Église étaient plus nombreux et plus forts que ne l'avait supposé jusqu'alors la crédulité naïve des âmes simples et confiantes. Le livre de M. de Valroger fait toucher pour ainsi dire tous les ressorts de la conspiration rationaliste. Il montre que sous ce spiritualisme vague, sous ces faux semblants d'orthodoxie, on continue avec calme, mais avec persévérance, le scepticisme du 18e siècle. Le prétendu Cartésianisme de nos jours n'est pas, en effet, plus catholique que l'égoïsme de Volney et le sensualisme d'Helvétius. Puisse le ciel préserver notre patrie des sanglantes catastrophes dont la patrie de Kant et de Hégel est menacée! Les premiers apôtres de la nouvelle philosophie s'annonçaient aussi comme les restaurateurs du spiritualisme chrétien. Ils voulaient aussi, disaient-ils, rajeunir et fortifier par la science les idées religieuses. Mais, d'où viennent donc maintenant ces prédicateurs fanatiques de l'athéisme, qui s'insinuent dans tous les rangs de la société germaniquepour la corrompre et pour la bouleverser?

Pourquoi ces mots sinistres inscrits sur les drapeaux? pourquoi ce terrible cri de guerre qui retentit depuis les bords de la Sprée jusqu'aux rives du lac de Genève? M. H. Heine n'a-t-il pas prédit à sa patrie une révolution plus terrible que toutes les révolutions du passé? Voilà cependant où l'Allemagne est arrivée après quelques années de saturnales philosophiques. Sans doute, du moins j'aime à le croire, l'Éclectisme déteste comme nous les folies perverses du Radicalisme germanique; mais que l'on y prenne garde, s'il parvenait à renverser en France, dans une guerre hypocrite et sourde, les institutions catholiques, il serait bientôt débordé dans son *triomphe* par des continuateurs fougueux, qui supportent déjà avec tant d'impatience ses réserves et toutes ses précautions.

Nous ne sommes pas tenus de juger les doctrines d'après les sonores épithètes qu'elles s'imposent elles-mêmes. C'est par les faits que les systèmes doivent s'apprécier; c'est toujours cette décision impartiale du sens commun qui condamne à l'impuissance et à la mort toutes les utopies rationalistes. C'est à ce point de vue si pratique et si vrai que s'est constamment placé l'auteur des *Etudes sur le Rationalisme contemporain*. Il n'a pas jugé l'Éclectisme sur ses grandes et fastueuses prétentions, ou bien sur les éloges que ses confrères lui donnent tous les jours dans ses gazettes officielles. Il

secoue avec une fine ironie les formules vides de la science nouvelle; il pénètre sans s'inquiéter jusqu'au cœur même des prétentions les plus pompeuses; il compare avec un dédain sincère, qui vient du fond de l'âme, l'audace des projets et la petitesse des résultats.

En effet, quand en 1828 l'Éclectisme se montra pour la première fois sur l'horizon de la France, il avait toutes les illusions confiantes et crédules de la jeunesse. A l'entendre, il devait fermer à tout jamais les éternelles blessures du Rationalisme. Le genre humain avait jusqu'ici tourné aveuglément dans le cercle fatal des vains systèmes, mais c'était lui qui devait mettre l'ordre et la lumière dans le chaos du monde moral. Jusque-là l'anarchie semblait avoir dominé les intelligences séparées de la foi, mais la nouvelle philosophie devait, par son prodigieux essor, déconcerter pour toujours l'ironie railleuse du Scepticisme. Ce n'était pas seulement dans le monde philosophique qu'elle prétendait apporter une paix éternelle; elle se proposait aussi de fondre dans une harmonieuse synthèse les diverses théories sociales et politiques. Elle devait donner au genre humain une charte impérissable avec une philosophie aussi élevée que l'esprit de l'homme et aussi profonde que son cœur. De quel beau spectacle allait jouir enfin la société régénérée! quelle magnifique idylle l'Éclectisme chantait alors sur tous les tons!

Plus puissant que Platon, que César, que Descartes et Napoléon, il ne se proposait rien moins que de rétablir l'unité dans les entrailles déchirées de l'humanité. L'âge d'or rêvé par la tradition, la société du 19e siècle devait bientôt en jouir. Ce n'était pas tout; non-seulement les théories philosophiques et sociales allaient s'éteindre dans un embrassement fraternel, mais la guerre des systèmes religieux touchait à son terme après tant de siècles d'agitations cruelles. Protestants et catholiques, sectateurs de l'Islam et de Bouddha allaient sous les yeux de la philosophie signer un formulaire de foi, qui devait comprendre dans son cadre élastique tout ce que les idées religieuses renfermaient de salutaire et de véritablement philosophique.

Pourtant les années ont passé sombres et tristes comme les jours de l'âge mûr. On avait beaucoup promis, beaucoup imaginé, beaucoup prophétisé. Qu'est-il resté de tant de prospectus sonores et de péroraisons emphatiques? l'anarchie a-t-elle cessé dans le camp rationaliste? a-t-il enfin trouvé son symbole, sa cocarde et son drapeau? Qui a dit vrai, de Kant, de Hégel, de Descartes ou de Spinosa?

faut-il croire M. Pierre Leroux ou M. Saisset? M. de La Mennais ou M. Jules Simon? M. Cousin, lui-même, n'a-t-il pas été tour à tour disciple de Reid, de Hégel et de Descartes? son active imagination, comme les flots mobiles, n'a-t-elle pas reflété successivement les idées les plus variées et les plus discordantes? Il faut avouer qu'il y a de quoi déconcerter l'admiration la plus fanatique. La vérité, fille du ciel, n'a pas les vains caprices de la pensée humaine; elle conserve dans les agitations du monde l'immobile splendeur de l'éternité. Comme un roc battu par la tempête, elle voit passer à ses pieds les flots turbulents des opinions. Mais l'erreur porte sur son front comme un sinistre diadème, le signe d'anathême dont fut marqué Caïn. Elle est errante et agitée dans sa marche à travers les siècles. Elle ne parvient jamais, malgré ses déguisements, à cacher la profonde indigence qui la dévore. Elle ressemble à la vérité comme l'hypocrisie ressemble à la vertu. Mais il y a dans l'esprit de l'homme un fond si inguérissable d'orgueil, qu'il recommence toujours son labeur éternel. L'histoire a beau tout entière élever sa voix impartiale et sévère contre les prétentions du Rationalisme, il ne peut consentir à avouer sa défaite et ses erreurs. Pourtant qui pourra faire ce que n'ont pu Socrate, Platon, Aristote et Zénon? qui sera plus ardent que Luther et plus habile que Calvin? Ont-ils jamais su donner à leurs idées quelque chose de l'immortalité dont la vérité seule a le glorieux privilége? leurs disciples n'ont-ils pas brisé leurs pensées sur leur poussière à peine refroidie? le combat a recommencé dans les intelligences dès que le bruit de leur parole s'est éteint. M. Cousin n'a pas été plus heureux que les fondateurs d'écoles qui l'avaient précédé. Qu'est-il resté, en effet, de cette philosophie vaniteuse qui prétendait sauver le monde? Elle a, je le veux bien, développé avec un certain talent littéraire quelques données du Sens commun; mais quelles vérités a-t-elle apportées au monde, quel service véritable a-t-elle rendu à la patrie? Elle a troublé les consciences en inquiétant par sa propagande persévérante et ambitieuse tous les esprits sincèrement religieux. Elle a jeté dans l'État un ferment de discorde et d'inquiétude qui s'est rapidement développé.

Sans ces résultats véritablement sérieux, on ne pourrait s'empêcher de sourire de pitié en voyant dans le premier livre des *Études sur le Rationalisme contemporain*, les plus célèbres représentants de l'école éclectique balbutier avec embarras les définitions les plus contradictoires sur le point de départ même de tous leurs systèmes. Cette portion de l'ouvrage que nous annonçons est une instructive et sévère

leçon pour ces esprits téméraires qui prétendaient remplacer l'Église dans la direction de la conscience du peuple. M. Cousin se berçait en 1828 de cette illusion flatteuse. Chose étrange, ses disciples les plus fidèles et les plus influents rêvent encore la mort de l'Église qui doit léguer à l'éclectisme son glorieux héritage. M. Saisset n'anonçait-il pas encore dernièrement avec l'accent du triomphe et de la joie la suprême agonie du Christianisme[1] ? Les hommes qui tiennent plus compte des faits que des vains rêves de leur propre imagination ne partagent pas toutes les opinions des professeurs éclectiques sur les destinées du Catholicisme. Naguère un des esprits les plus éminents et les plus pratiques du parti whig écrivait dans la *Revue d'Édimbourg* ces paroles remarquables que nous livrons aux méditations des Rationalistes français : « La papauté subsiste, disait M. Macaulay, non en état de décadence, non comme une ruine, mais pleine de vie et d'une jeunesse vigoureuse. L'Église catholique envoie jusqu'aux extrémités du monde des missionnaires aussi zélés que ceux qui débarquèrent dans le comté de Kent avec Augustin, des missionnaires osant encore parler aux rois ennemis avec l'assurance qui inspira le pape Léon devant Attila. Le nombre de ses enfants est plus considérable que dans aucun des siècles antérieurs. Ses acquisitions dans le Nouveau-Monde ont plus que compensé ce qu'elle a perdu dans l'ancien. Sa suprématie spirituelle s'étend sur les vastes contrées situées entre les plaines du Missouri et le cap Horn, contrées qui avant un siècle contiendront probablement une population égale à celle de l'Europe. Les membres de sa communion peuvent certainement s'évaluer à 150 millions, et il serait difficile de prouver que toutes les autres sectes réunies s'élèvent à 120 millions. Aucun signe n'indique que le terme de cette longue souveraineté approche..... Elle peut donc conserver au même degré toute sa grandeur, alors que quelque voyageur de la Nouvelle-Zélande s'arrêtera au milieu d'une vaste solitude contre une arche brisée du pont de Londres, pour dessiner les ruines de Saint-Paul. Nous entendons souvent répéter que le monde va s'éclairant sans cesse, et que ce progrès de lumières doit être favorable au Protestantisme, défavorable au Catholicisme. Nous voudrions pouvoir le croire, mais nous avons de grandes raisons pour douter que ce soit là une attente bien fondée. Nous voyons que depuis 250 ans l'esprit humain a été d'une activité extrême, qu'il a fait faire de grands pas à toutes

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1846, *de la Philosophie positive.*

les branches des sciences naturelles, qu'il a produit d'innombrables inventions tendant à améliorer le bien-être de la vie; que la médecine, la chirurgie, la chimie, la mécanique ont considérablement gagné; que l'art du gouvernement, la politique et la législation, se sont perfectionnés, quoique à un moindre degré. Cependant nous voyons aussi que pendant ces 250 ans le Protestantisme n'a fait aucune conquête qui vaille la peine qu'on en parle. Bien plus, nous pensons que s'il y a eu quelque changement, ce changement a été en faveur de l'Eglise de Rome. Comment pourrions-nous donc espérer que le progrès des connaissances humaines sera fatal à un système qui, pour ne rien dire de trop, a maintenu son terrain en dépit de l'immense développement des sciences depuis le règne d'Élisabeth?

» L'histoire ecclésiastique des sept derniers siècles est l'histoire d'un mouvement de va et vient. Quatre fois depuis que l'autorité de l'Église de Rome est établie sur la chrétienté d'Occident, l'esprit humain s'est révolté contre son joug. Deux fois l'Église est restée complétement victorieuse, deux fois elle est sortie du combat avec les stigmates de cruelles blessures, mais conservant toujours dans toute sa vigueur le principe de la vie. Quand nous réfléchissons aux terribles assauts auxquels elle a résisté, il nous est difficile de concevoir de quelle manière elle peut périr.

» En vérité, aucune autre institution que celle de *cette politique* n'aurait pu résister à des assauts semblables. L'expérience de douze siècles pleins d'événements, l'intelligence, le soin persévérant de quarante générations de grands politiques l'ont tellement perfectionnée, que le gouvernement de cette Église occupe la première place parmi les inventions humaines... Il n'est pas étonnant qu'en 1799 des observateurs, même doués de sagacité, aient pu penser que la dernière heure de l'Église de Rome fût arrivée. Un pouvoir ennemi triomphant, le pape mourant dans la captivité, les plus illustres prélats de France vivant en pays étrangers de l'aumône des protestants; les plus beaux édifices que la munificence des siècles avait consacrés au culte de Dieu, devenus les temples de la Victoire, ou les salles de banquets des sociétés politiques, ou transformés en chapelles de la théophilanthropie; de tels signes pouvaient bien être regardés comme les indices certains de la fin de cette longue domination.

» Mais ce n'en était point la fin; blessée à mort, encore une fois la *Biche blanche* [1] ne devait point périr. Avant même que les funérailles

[1] Expression de Dryden.

de Pie VI fussent accomplies, une grande réaction avait commencé, et après un espace de quarante années elle semble encore en progrès. L'anarchie avait eu son jour. Un nouvel ordre de choses sortait du chaos; de nouvelles dynasties, de nouvelles lois, de nouveaux titres, et au milieu de tout cela l'ancienne Religion renaissait. Une fable des Arabes raconte que la grande pyramide fut bâtie par des rois antédiluviens, et que seule parmi les œuvres de l'homme elle a survécu au déluge. Tel fut le sort de la Papauté; elle avait été ensevelie sous la grande inondation; mais ses fondements profonds ne furent point ébranlés, et quand les eaux baissèrent, elle apparut seule au milieu des ruines du monde qui venait d'être détruit. La république de Hollande, l'empire d'Allemagne, le grand conseil de Venise, la vieille ligue Helvétique, la maison de Bourbon, les parlements et l'aristocratie de la France avaient disparu. L'Europe était pleine de créations nouvelles : un Empire français, un royaume d'Italie, une confédération du Rhin. Les derniers événements n'avaient pas seulement laissé des traces dans les institutions politiques et les limites territoriales, la distribution de la propriété, l'esprit et la composition des sociétés avaient dans presque toute l'Europe catholique subi un changement complet. Mais l'Église immuable était toujours debout. Quelque historien à venir racontera la résurrection catholique au 19e siècle [1]. »

Quoique Jouffroy partageât toutes les illusions de l'Éclectisme, il n'a pu s'empêcher de laisser tomber de sa plume bien des paroles remarquables sur l'avenir réservé à l'Église catholique.

« La mission du Christianisme est loin, bien loin d'être accomplie sur la terre; elle ne l'est pas même entièrement dans ce pays que sa civilisation place à la tête de l'humanité; elle est plus loin encore de l'être dans les autres parties de l'Europe, et elle est à peine commencée dans le reste du monde. Ceux-là sont bien aveugles qui s'imaginent que le Christianisme est fini quand il lui reste tant de choses à faire; le Christianisme verra mourir bien des doctrines qui ont la prétention de lui succéder. Tout ce qui a été prédit de lui s'accomplira. La conquête du monde lui est réservée, et il sera la dernière des Religions [2]. »

Mais, dira-t-on peut-être, M. Cousin croit apercevoir dans l'Église catholique des signes de décadence et de mort; c'est là une préoccu-

[1] *La Revue d'Édimbourg*, vol. LXXII, n° CXLV.
[2] Jouffroy, *Mélanges Philosoph.*, p. 491, et 103 et suiv.

pation fâcheuse de son esprit qui n'ôte rien au respect et à l'affection sincère qu'il conserve toujours pour l'auguste religion de la France. N'écrivait-il pas en 1833 cette profession de foi qu'il n'a pas rétractée : « Suis-je donc un ennemi du Christianisme et de l'Église? J'ai » fait bien des cours et beaucoup trop de livres ; peut-on y trouver » un seul mot qui s'écarte du respect dû aux choses sacrées? Qu'on » me cite une seule parole *douteuse* ou légère, et je la retire, je la » désavoue comme indigne d'un philosophe. Mais peut-être, sans le » vouloir et à mon insu, la philosophie que j'enseigne ébranle-» t-elle la foi chrétienne? *Ceci serait plus dangereux* et en même » temps moins criminel; car, n'est pas toujours orthodoxe qui veut » l'être. Voyons! quel est le dogme que ma théorie met en péril? » Est-ce le dogme du Verbe et de la Trinité? Si c'est celui-là ou » quelqu'autre, qu'on le dise, qu'on le prouve, qu'on essaie de le » prouver : ce sera là du moins une discussion sérieuse et vraiment » théologique. Je l'accepte d'avance ; je la sollicite [1]. »

Certes, ces paroles sont fières et dédaigneuses. On croit entendre s'échapper d'une conscience blessée par la calomnie une protestation pleine de chaleur et d'énergie. M. Cousin devrait réfléchir quelque temps sur ces remarquables paroles, que M. Lherminier écrivait naguère dans la *Revue des deux Mondes* : « Le pire de toutes les » hypocrisies serait l'hypocrisie des philosophes [2]. » L'auteur des *Études*, qui lui met sous les yeux cette expressive parole, a pris au sérieux cet outrageant défi, et nous serions véritablement curieux de savoir ce que l'orthodoxie blessée de M. Cousin pourrait répondre aux démonstrations accablantes accumulées dans la 2e section de cet ouvrage.

Dans quel temps vivons-nous donc? où sont les adversaires et les défenseurs de l'Église? pourquoi donc les ennemis de la croix n'ont-ils plus le courage de leur apostasie? Au moins au 18e siècle on voulait avoir les apparences de la franchise; maintenant je ne sais pourquoi nul n'ose nous frapper sans cacher son visage ; il semble que l'on rougisse d'attaquer la seule doctrine qui conserve encore parmi nous quelque morale et quelque probité. On tourne cent fois autour de nous sans oser nous mettre sous la gorge l'arme dont on voudrait frapper le Christ. Est-ce aux catholiques que l'on en veut? Tant s'en faut ; c'est l'Ultramontanisme que l'on déteste et que l'on

[1] *Préface* de la 2e édit. des *Fragments*, 1833.
[2] *Revue des Deux-Mondes*, 1843, p. 196.

veut proscrire. Est-ce l'Église ou le sacerdoce que l'on attaque ? On s'incline respectueusement devant l'Église, mais on ne peut supporter les intolérables abus du jésuitisme. Si l'on traîne dans la boue l'épiscopat français, si pur et si national, c'est pour sauver les libertés de l'Église gallicane. Si l'on refuse aux catholiques le pain quotidien de la liberté commune, c'est pour défendre l'État qu'une cabale de sacristie croit asservir et dominer. Il est étrange dans ce spirituel pays de France de voir donner tous les jours, au peuple le plus éclairé qui soit au monde, le spectacle de pareilles pasquinades.

De telles hypocrisies sont d'autant plus odieuses que l'Église est depuis cinquante ans chez nous complétement désarmée. La justice de la révolution française s'est crue généreuse et magnifique en lui laissant avec avarice une place étroite au soleil de la vie. Privée de ces ordres savants, de ces corporations laborieuses, de ces célèbres facultés théologiques, l'Église de France n'est pas bien redoutable au rationaliste gorgé d'honneurs, de pensions et de pouvoirs. Nous ne voyons donc dans les précautions cauteleuses que l'on prend vis-à-vis d'elle, qu'une sanglante et cruelle ironie. Ce sont là les saluts moqueurs que les Juifs faisaient au Crucifié, cloué sur son calvaire.

Laissons passer la justice des temps ; le peuple verra bientôt qui sait l'aimer et le servir. Malgré les injustices et les ignominies dont on l'abreuve, l'Église de France continue sa mission pacifique. Le Rationalisme déclame dans ses chaires de philosophie des dithyrambes vides et sonores sur la fraternité des peuples. Nous nous taisons, nous autres, et nous n'écrivons guère, mais notre sang que versent tous les jours les despotes de l'Asie parle assez haut pour nous. Nous ne prêchons pas la liberté sur les toits ; nous ne nous transformons pas en vengeurs officiels des droits et des misères du peuple, mais nous savons le nourrir, le consoler, l'éclairer et l'aimer plus que personne. C'est en la justice du peuple que nous en appellerons de la justice des lettrés ; quand le Rationalisme aura desséché dans les classes éclairées les derniers germes de la charité chrétienne, quand il n'y aura plus en France d'autre Dieu que l'argent, d'autre vertu que la puissance, d'autre droit que la force, le peuple alors tournera ses yeux vers cette Église qui porte toujours dans ses mains bénies la consolation et l'espérance.

Le livre de M. l'abbé de Valroger ferait naître dans l'esprit bien d'autres réflexions. Il est si plein de faits, de révélations piquantes ; il jette un jour si vif sur l'histoire religieuse de la société

contemporaine, que nous sommes bien loin de prétendre en donner une idée dans une appréciation aussi rapide et aussi superficielle que la nôtre. Il est à désirer qu'une pensée si heureuse et si bien commencée reçoive un jour toute son exécution. L'auteur des *Études* se propose en effet de passer en revue successivement tous les docteurs du rationalisme français. Il a cru devoir, au début de cette grande entreprise, étudier d'abord les doctrines de MM. Cousin et Jouffroy. « Les grandes erreurs propagées par les *cours d'histoire*[1], dit-il, se rattachent à un système général dont les principes ne sont développés que dans les cours de philosophie. Avant d'exposer et de critiquer en détail toutes ces erreurs, il nous a paru convenable d'esquisser d'abord l'ensemble auquel elles appartiennent. Par là nous mettrons en lumière leur enchaînement logique, et l'on verra qu'elles n'ont point leur source dans l'observation, mais dans un certain nombre de préjugés arbitraires que l'on suppose perpétuellement comme des axiomes. Aujourd'hui l'enseignement de la philosophie se réduit presque partout à une description moitié psychologique, moitié historique des développements réels ou imaginaires de l'esprit humain. Le programme officiel du baccalauréat donne à l'histoire de la philosophie une place considérable... Or, tout en exposant l'histoire de la philosophie, on résume l'histoire de la religion, et Dieu sait de quelle manière on la résume! Il y a plus, l'histoire envahit même les parties de l'enseignement philosophique qui lui paraissent étrangères..... En recherchant les erreurs historiques semées dans la société par l'enseignement et par la presse, j'ai reconnu surtout que les plus graves et les plus dangereuses ont été surtout propagées par des professeurs de philosophie, dont les professeurs d'histoire ont seulement appliqué, reproduit et vulgarisé les idées dans un langage plus ou moins brillant. Pour donner de ces erreurs une exposition irrécusable, je devais donc les étudier d'abord chez leurs représentants les plus habiles, les plus mesurés, les plus influents. Or, MM. Cousin et Jouffroy méritent certainement à tous ces titres d'occuper la première place dans les *Etudes critiques sur le Rationalisme contemporain*. Si j'avais considéré, par exemple, MM. Michelet et Quinet comme les chefs ou les représentants du Rationalisme universitaire, on eût crié à l'injustice, et l'on eût eu raison. Mais qu'on essaie de trouver parmi les chefs d'école qui font aujourd'hui en France une guerre plus ou moins ouverte au Catholicisme, un

[1] De MM. Michelet, Quinet, etc.

penseur aussi conséquent, un logicien aussi net que Jouffroy; qu'on cherche dans cette multitude confuse un esprit aussi fin, aussi souple, aussi actif, aussi modéré en apparence, un orateur ou un écrivain aussi entraînant, aussi fécond en ressources que M. Cousin, nous sommes assurés qu'on échouera dans cette recherche. En nous attachant à ces deux hommes, en les considérant comme les types les plus élevés, les plus fidèles, les plus complets du Rationalisme contemporain, nous avons donc enlevé à nos adversaires tout droit de se plaindre.

» D'autres raisons nous commandaient encore de suivre cette marche et de nous attaquer tout d'abord à nos adversaires les plus réservés. Le devoir des controversistes, c'est de concentrer son attention là où le danger est le plus grave et le plus imminent, surtout quand ce danger est difficilement compris par la foule. Un péril qui frappe l'œil le moins clairvoyant et le moins attentif ne saurait être fort redoutable; on le voit trop bien pour ne pas se tenir en garde et ne pas lui échapper. Les périls qu'il importe de signaler continuellement, ce sont les périls cachés, les abîmes profonds, mais recouverts, sur lesquels la foule s'avance avec tranquillité, jusqu'à l'heure où le sol miné sous les pieds s'entr'ouvre et l'engloutit.

» Les dangers que l'école éclectique fait courir à notre patrie, sont précisément de cette nature. Des voix puissantes les ont dénoncés énergiquement, et cependant il y a encore des hommes sincères, mais préoccupés, distraits ou trop confiants, qui ne croient pas à ces dangers, ou qui, du moins, ne les craignent pas suffisamment parce qu'ils les connaissent mal. Leur illusion vient peut-être de ce qu'en attaquant les funestes doctrines propagées par cette école, on ne les a pas toujours peintes avec des couleurs assez ressemblantes et d'une manière assez complète. Puissé-je éclairer, par une exposition nouvelle, par une critique plus détaillée, quelques-uns des esprits justes et impartiaux qui conservent encore à cet égard une sécurité déplorable! »

L'ABBÉ F. ÉDOUARD CHASSAY,
Professeur de Philosophie au grand séminaire
de Bayeux.

Critique littéraire.

ANALYSE DU MONDE ANTÉDILUVIEN,

POËME BIBLIQUE EN PROSE PAR LUDOVIC DE CAILLEUX [1]

Les études bibliques, surtout au point de vue littéraire et poétique, n'ont jamais été en grand honneur parmi nous. Au commencement de ce siècle, elles ont repris faveur à la voix de quelques écrivains inspirés par le génie de la religion, et honteux de ce paganisme bâtard qui avait si longtemps déshonoré nos arts, notre littérature et jusqu'à nos mœurs; mais la muse romantique, en ce point comme en beaucoup d'autres, a trompé nos espérances. Elle n'avait ni une érudition assez forte, ni un souffle assez puissant, ni une intelligence assez haute des beautés primitives pour ressusciter par la seule énergie de la pensée et de l'imagination un monde évanoui depuis tant de siècles et dont rien dans notre état social ne pouvait rappeler l'idée. Trop souvent elle a pris le gigantesque pour le sublime, le vague pour l'infini, le trivial pour le simple, le pastiche pour la couleur locale, l'oriental pour le biblique, et c'est pourquoi, sauf quelques rares exceptions, elle a presque toujours échoué, comme les enfants de Babel, dans ses efforts pour atteindre le ciel.

La Bible qui par l'intérêt et la variété des récits, par l'élévation et le charme des sentiments, par l'originalité native ou la candeur toute virginale du langage, et surtout par son admirable simplicité, paraît un livre ouvert à tous, est cependant fermée non-seulement à ces esprits superbes, philosophes ou sectaires, qui veulent la soumettre au joug de leurs pensées, et aux interprétations arbitraires de leur sens privé, mais encore aux orateurs, aux poëtes, aux artistes, qui faute de préparation et de méditation suffisantes, faute surtout d'une foi enthousiaste et d'un respect filial pour cette vieille nourrice de la pensée humaine, substituent leur génie au sien, et leurs capricieuses inventions à ses éternelles beautés, ou bien vont se traînant dans une imitation servile de la forme et du mot. Bien des qualités sont nécessaires pour traiter convenablement les sujets

[1] Un vol. in-8°; au Comptoir des Imprimeurs-Unis.

bibliques. Il faut dans la pensée et dans le cœur quelque chose de naturellement pur et élevé, dans l'imagination de l'éclat et de la fraîcheur, une intuition et comme une réminiscence des temps anciens, une absence complète de toute préoccupation contemporaine, un culte désintéressé de la nature, de la religion et de la vérité. C'est pourquoi le Français, fils d'une civilisation raffinée, vivant dans le présent et dans l'avenir plus que dans le passé, tout plein de sa personnalité dont il veut mettre partout l'empreinte, a bien rarement réussi dans cette reproduction à la fois patiente et inspirée du monde primitif qui semble répugner à tous ses instincts et à toutes ses tendances.

M. Ludovic de Cailleux a voulu prouver par une tentative hardie et décisive qu'une pareille œuvre n'était pas impossible au génie français. Il nous transporte tout d'abord dans ce *monde antédiluvien*, dont la Bible nous dit si peu de choses, mais de si grandes et si étonnantes choses. Son poëme est compris dans ces huit versets de la Bible :

Après que les hommes eurent commencé à se multiplier sur la terre et qu'ils eurent engendré des filles,

Les enfants de Dieu voyant que les filles des hommes étaient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avaient plu.

Et Dieu dit : Mon esprit ne demeurera pas toujours avec l'homme parce qu'il n'est que chair; et le temps de l'homme ne sera plus que de six vingt ans.

Or, il y avait des génies sur la terre en ce temps-là; car depuis que les enfants de Dieu eurent épousé les filles des hommes, il en sortit des enfants qui furent des hommes puissants et fameux dans le siècle.

Mais Dieu voyant que la malice des hommes qui vivaient sur la terre était extrême, et que toutes les pensées de leur cœur étaient en tout temps appliquées au mal,

Il se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre. Et étant touché de douleur jusqu'au fond du cœur,

Il dit : J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé, j'exterminerai tout, depuis l'homme jusqu'aux animaux, depuis tout ce qui rampe sur la terre jusqu'aux oiseaux du ciel : car je me repens de les avoir faits.

Mais Noé trouva grâce devant le Seigneur.

Avec cette donnée laconique, mais sublime, M. de Cailleux recrée un monde, de même que Cuvier avec un seul os fossile recréait tout un animal gigantesque; il bâtit la cité du désert, la superbe *Hénochia*, fille d'Énoch, fils de Caïn, la ville de sang, de volupté et de blasphème, la première Sodome qui n'a d'autre légis-

luteur, d'autre roi, d'autre Dieu que Caïn, et qui porte écrite sur ses murailles, comme le premier fratricide sur son front, le sceau de la malédiction céleste. Il reproduit et fait vivre sous nos yeux cette race des géants, dont les actions, les pensées, les sentiments, les passions, aussi bien que la taille et la force, dépassent notre faible nature, et à côté de cette race maudite, la famille bénie des enfants de Dieu qui commence au juste Abel, et dont Noé, au moment du déluge, est le père et le chef. Il établit entre ces deux races prédestinées, l'une à l'enfer, l'autre au ciel, une lutte dans laquelle le bon et le mauvais génie de l'humanité succombent et triomphent tour à tour, et qui forme tout l'intérêt dramatique de l'ouvrage.

Méthousaël, fils de l'esclave du Soleil, Abdenago, et de Ararat, femme de la Malédiction, le plus beau, le plus superbe, le plus grand par le courage et par la pensée des descendants de Caïn, est le héros du poëme. Saisi d'une mystérieuse et sauvage inquiétude, d'un besoin invincible de mouvement et de pérégrination, comme durent souvent l'éprouver les hommes des premiers âges en face de la solitude sans bornes, dans ce monde encore désert qui attendait ses habitants, tourmenté comme il le dit lui-même par l'ombre de Caïn et par cette parole du Seigneur : *Tu seras fugitif et vagabond sur la terre*, il quitte son pays natal, son père, sa mère, ses frères bien-aimés, sa belle fiancée, Manassès-Maceda, au cœur ardent et jaloux, et s'enfuit loin d'Hénochia, marchant devant lui à travers les montagnes immobiles, et les mouvantes plaines de sable, à la recherche de la terre de la création, de l'antique et mystérieux Éden.

Après avoir traversé la cime de Galaad, le torrent de Jaboc, la ville de Segor, le désert d'Havila,

Alors il aperçut un jardin arrosé de quatre fleuves et d'une cataracte mugissante.

Méthousaël, frappé d'une terreur surnaturelle, erra dans ce jardin.

Les royaumes de la solitude et de la mort se déroulèrent à ses regards.

Les flots tombaient sur leurs rives sans bruit, la cataracte exhalait dans l'ombre une épaisse fumée,

La cime des arbres était desséchée, le feuillage jauni par un éternel automne, les bosquets dépouillés, les fleurs pâles, empoisonnées.

Les oiseaux avaient abandonné presque tous pour jamais les plaines et les ombrages jadis aimés des cieux.

Un arbre séché dans ses racines s'élevait seul au milieu comme un vase d'iniquité ;

Méthousaël descendit vers l'orient du jardin ; le silence était semblable à

celui qui règne la nuit au fond du cratère d'un volcan, ou dans les forêts à la chaleur du jour.

L'azur du ciel était traversé de traînées sanglantes.

La lune se couchait dans le fleuve.

Elle rougissait les ténèbres et répandait un crépuscule d'incendie sur les flots, comme le bouclier et la lance de Lucifer qui sillonne de clartés livides l'épaisseur des ombres dans les royaumes de la nuit.

Le centre de cette solitude était ravagé.

Les deux fleuves, en mêlant leurs ondes, semblaient rouler du sang et les pleurs du genre humain.

En ce lieu-là pas un arbre ne portait des fruits, hors un seul.

Il était monstrueux, pâle comme un fantôme dans les noirs enfoncements de ces régions maudites.

Ses fruits pendaient de l'arbre semblables à des grappes qui languissent sous un charme infernal.

Son écorce était souillée; ses racines à nu déchiraient le sol.

Méthousaël sentit bientôt un poison sourd brûler ses veines; ses genoux chancelèrent, sa vue se troubla; un glaive de feu passa et repassa devant ses paupières.

A ses lueurs il découvrit sur l'écorce de l'arbre foudroyé les nœuds humides d'un serpent qui roulait des yeux hagards et triomphants.

La bave du reptile souillait les branches,

Sa crête sanglante étincelait sur la pâleur des fruits qui donnent la mort éternelle.

Enfer! s'écria le fil d'Abdenago, voilà donc le désert où furent les campagnes d'Héden!

Voilà les lieux où tous les animaux de la création vinrent recevoir leur nom de l'homme qui était leur Roi!

C'est ici où se promena Ève, la plus belle d'entre les femmes et la mère du genre humain!

Alors une voix, on ne sait quelle voix, ébranla les ruines de ce jardin désolé :

— Malheur au cœur de l'homme s'il se consume par ses propres feux, il a goûté au fruit de l'arbre du mal.

En sortant des ruines de l'Éden, Méthousaël marcha longtemps encore et arriva enfin au lieu où Noé campait avec sa famille, occupé à construire l'arche dans l'attente du déluge universel. Voilà le fils de Caïn en présence de l'élu du Seigneur et de ses enfants, et avec lui le trouble et le désordre entrent dans la sainte demeure.

Comme dans le Paradis terrestre, c'est la femme qui la première se laisse surprendre par la curiosité d'abord, et ensuite par la passion. Aghar-Benoni, la plus belle et la plus aimée des filles de Noé,

est séduite par le charme fatal qui reluit sur le front de l'ange déchu et par le récit de ses orgueilleuses souffrances. Elle, le lis blanc du désert, la dernière fleur du monde mourant, la seule joie du patriarche, elle renonce à la paix du foyer domestique, à la tendresse et à la bénédiction de son vieux père, aux promesses divines, pour suivre, dans la ville maudite d'Hénochia, le descendant de Caïn qui l'a fascinée de son regard satanique. Noé, poussé par son amour paternel et aussi par une inspiration céleste, part, accompagné d'une autre de ses filles, à la recherche de la fugitive. Ne l'ayant pu trouver, il retourne vers l'arche et vers sa famille, après avoir annoncé sur sa route aux générations coupables la destruction du monde avec une voix digne de servir de prélude à celle de Jérémie et d'Isaïe. Cependant l'univers penche vers sa ruine; il se flétrit, se décolore à vue d'œil, se remplit de vapeurs épaisses, les cataractes du ciel vont s'ouvrir.

Cham, le farouche Cham, qui avait conçu depuis longtemps pour sa sœur Benoni un amour impur, était dévoré des feux de la jalousie. Il part, à son tour, pour aller ravir l'épouse de Méthousaël : il la retrouve à demi morte dans Hénochia décimée par la contagion, et la ramène de force avec lui; mais il a été suivi par Méthousaël et par sa famille. C'est alors qu'en face de l'arche et sous les yeux de Noé, se passe la plus sanglante tragédie. Le jeune frère de Méthousaël, Naïm-Nacor, tombe sous les coups de Cham; Aghar-Benoni est égorgée par le vieil Abdenago; les géants veulent incendier l'arche; ils sont mis en pièces et dévorés par les animaux qui s'y sont déjà réfugiés. Ceux qui parvinrent à s'échapper furent bientôt submergés par les eaux qui montaient toujours. Méthousaël expira le dernier, tandis que Noé voguait avec sa famille sur l'immensité.

Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails sur la *fable* inventée par M. de Cailleux. Il conviendra sans doute lui-même que c'est la partie la moins importante de son œuvre, et choisie uniquement pour lui servir de fil conducteur dans le vaste labyrinthe de la création. Ce fil, trop lâche et trop ténu, lui échappe souvent des mains; il se brise ou s'embarrasse aux aspérités du chemin, de telle manière que l'auteur a beaucoup de peine à en joindre ou à en dégager les fragments épars. Ce qui est vraiment remarquable, ce qui décèle un talent jeune, vigoureux, plein d'avenir, c'est la grandeur du plan général, l'éclat des couleurs, la profondeur et l'étendue des perspectives, l'intérêt saisissant de quelques épisodes,

et dans le style, la verve, la nouveauté, l'originalité, qualités rares et précieuses qui font valoir toutes les autres, et sans lesquelles toutes les autres ne sont rien. Nous avons surtout été frappé de la singulière aptitude de M. de Cailleux à s'isoler du monde présent pour s'identifier complétement avec son œuvre, pour entrer en communication intime avec cette jeune et brillante nature que reproduit son pinceau, pour se plonger enfin tout vivant dans cet infini de la terre et du ciel, dont, à défaut de l'idée, il veut au moins nous donner le sentiment. Afin de produire d'abord en lui cette plénitude du sentiment de l'infini et ce vide de toute sensation prosaïque et vulgaire, il s'adresse à tout ce qui peut ici-bas agrandir son âme et sa pensée, à la mer, aux montagnes, aux forêts, aux plaines incultes et solitaires; il demande aux vastes horizons qui l'entourent, une image et comme une révélation de ces sites merveilleux de l'Orient qu'il n'a pas contemplés, mais qu'il a pressentis et rêvés : il me semble qu'il a dû s'inspirer aussi de la peinture. Son tableau du déluge rappelle celui du Poussin : tous deux ont rendu admirablement ce vers du poëte latin :

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Des deux côtés même entente du clair-obscur, de la perspective, du rapport harmonieux des détails avec l'ensemble; des deux côtés, l'immensité dans un petit cadre. Les descriptions des géants, de leurs cités colossales, de leurs orgies babyloniennes, de leurs combats et des effroyables fléaux qui pleuvent sur eux avec la grêle et le feu du ciel, toute cette fantastique création a fait naître en moi à peu près la même impression que ces toiles de l'Anglais Martins, assez médiocres sans doute au point de vue de l'art, mais si saisissantes d'effet, où le regard plonge, s'égare et se perd avec l'imagination en des profondeurs et des multitudes infinies. Je ne sais si ce rapprochement paraîtra juste à l'auteur, mais il s'est souvent présenté à mon esprit à la lecture de son livre, et je l'ai jugé propre à donner une idée du *monde antédiluvien* tel qu'il m'est apparu.

Pour justifier nos éloges, il suffirait de la description de l'Héden; nous citerons encore les *Adieux de Benoni* à sa terre natale, tableau vraiment biblique, empreint d'une tristesse sévère et non de cette vague et prétentieuse mélancolie qui n'est qu'une sorte de coquetterie ou contrefaçon de la douleur.

Méthousaël alla vers l'étable, prit le chameau auprès d'une femelle sous laquelle deux petits chameaux qui dormaient étaient accroupis.

Le géant l'amena près du puits sous le figuier; sa tête, son front, son encolure torse se réfléchissaient au fond de la citerne.

Il fléchit les quatre jambes, Benoni, soulevée par Méthousaël, fut assise sur son dos; elle se couvrit de son voile.

En ce temps-là le vent du désert apporta aux oreilles d'Haghar-Benoni

Les dernières paroles d'un cantique sur la mort de sa mère Léa, que Sem chantait au fond de la solitude en gardant les troupeaux de son père.

Il disait: Elle a passé comme les rayons d'un soleil d'orage sur les feuilles d'un figuier, sa voix a été triste comme le bruissement du vent sur la montagne.

Elle est morte sur le chemin du désert, son lait était tari, les marchands voyageurs ont passé près de son corps et ont pleuré.

Pleurons, ma sœur Haghar, sur notre mère Léa. Haghar-Benoni, troublée, s'élança des reins du chameau, tomba sur le sable, et se relevant courait échevelée et en délire comme la femme outragée d'un pasteur.

Elle baisa chaque pierre, chaque rocher, chaque arbre où son père avait coutume de se reposer.

Elle porta à ses lèvres brûlantes, dans le creux de sa main, un peu d'eau fraîche du puits, elle fit des gestes d'amour à son frère Sem et à ses troupeaux qui ne la voyaient pas.

Elle saisit sur le gazon de térébinthe une baguette de bois de cèdre à demi consumée par le feu du ciel, qui avait appartenu à Noé.

Elle la cacha dans son sein.

Elle regarda tour à tour la mer, le désert, la tente où sa famille dormait.

Elle pensa à l'aurore, et son cœur se brisa comme la pierre.

Elle dit: Terre de bénédiction, terre de mon enfance, terre de ma mère Léa et de mon père Noé:

Je ne te verrai plus.

Et elle pleura.

Et cherchant sa voix, elle ne la trouva plus.

Reposée sur le chameau par Méthousaël, elle baissa son voile une seconde fois.

Et Méthousaël sur son cheval Nahum s'avança près du chameau.

Ils passèrent ainsi devant l'arche et descendirent en Horeb.

Et sous le voile de la fille de Noé on n'entendait que des sanglots, et une voix qui disait:

Je ne verrai plus cette terre que pour mourir.

Voici maintenant quelques fragments des prophéties de Noé, imitation des prophéties bibliques, mais imitation intelligente, inspirée sinon par l'esprit divin, au moins par le souffle des poëtes, qui portent aussi un nom commun aux prophètes, celui de *vates*.

Que le Seigneur avec le pan de sa robe éclatante efface à mes yeux les ténèbres qui me voilent la face de la terre.

Je vois la terre répandre une douce rosée et enfanter Celui qui doit venir.

En ce temps-là, la nuit, sur la paille d'une crèche, entre un bœuf et un âne, un enfant naîtra.

Et sa mère n'aura pas de langes pour l'envelopper.

Il aura faim; il aura froid.

Écoutez, écoutez dans les nuages un cantique que chantent les anges et les pasteurs.

Gloire à Dieu dans le ciel, et paix aux hommes sur la terre.

Et l'humanité boira du sang de l'agneau,
Et elle en versera sur ses profondes blessures.
Mais toi, monde colossien, tu ne seras pas sauvé.
Un pacte avec la mort sera détruit.
Ton alliance avec l'enfer sera vaine.

L'orage te saisira et te ressaisira jusqu'à la porte du temple de la destruction, jusque dans le fond des sables de la mer, jusque dans le sein des monstres de l'abîme.

Vous, vos enfants, vos filles, vous trouverez votre dernière couche aussi gelée que la cime d'Alvel en Gelboé.

Le Seigneur paraîtra sur la montagne, et il roulera d'en haut le cadavre de vos superbes coursiers.

Et à la lueur des feux rassemblés autour de leurs chairs palpitantes, vous mangerez leurs membres sanglants.

Et vous verrez des signaux dans le soleil,

. . . .

Et vous danserez, et vous chanterez.

Et les bêtes féroces dans les cavernes tressailleront et rugiront avec vous.

Et elles vous dévoreront, et vous serez leur pâture.

En ce temps-là il y aura des scènes de désolation comme à la fin des temps, quand la terre sera emportée et roulée comme un livre, comme une tente dressée pour une nuit.

Et les voix des spectres hurleront parmi les vivants.

Et les morts se promèneront debout sur les flots.

. . . .

Et comme le prophète suait toujours des larmes de sang, les jeunes filles se prirent d'une grande pitié pour lui, et elles sanglotaient, et elles essuyaient son front, et elles pleuraient sur lui et sur sa fille Rachel.

Et elles passèrent en posant près de lui des parfums et des guirlandes de nabkas en fleurs.

Mais Noé leur disait toujours : Ne pleurez pas sur moi, mais sur vous et sur vos enfants.

Et elles s'en retournaient en chantant, et la lune s'était levée sur les montagnes.

Cette dernière image des jeunes filles essuyant le front du vieux Noé et lui jetant des fleurs a quelque chose de touchant et de vraiment antique qui rappelle Homère.

Si je ne craignais de trop allonger cet article, je citerais encore *l'entrée des animaux dans l'arche*, description simple, majestueuse, qu'on dirait faite par un naturaliste avec la plume d'un poëte.

Toutes ces beautés de style placeraient l'auteur au rang de nos meilleurs écrivains, si elles n'étaient trop souvent déparées par des longueurs, des obscurités, des incorrections, des phrases réprouvées par le goût, et qui visent à l'effet. La plupart de ces défauts sont le résultat de la forme adoptée par M. de Cailleux. Composer ou traduire *en prose* un long poëme, un poëme épique, héroïque ou descriptif, m'a toujours paru, je l'avoue, une entreprise à peu près impossible. Là, où personne n'a jamais complétement réussi, où le génie même a échoué, il est chanceux de s'aventurer. Je crois qu'on peut expliquer la cause de ces difficultés et de ces échecs. En France la langue n'est point sortie, comme en Grèce ou en Italie, toute vivante et toute formée du cerveau d'un poëte. Elle n'a point eu à son commencement ni un Homère ni un Dante, elle n'a point été baptisée dans les eaux sacrées, elle n'a point été bercée par le rhythme et la cadence des vers; non, elle est née péniblement de l'alliance de la gravité romaine avec la naïveté gauloise et la rudesse germanique, et la première discipline à laquelle elle a été soumise au milieu des révolutions et des luttes du moyen âge, lui a donné plus de nerf et de vigueur que de charme et d'éclat. A peine arrivée à sa maturité, elle a été artistement travaillée par des philosophes, des historiens, des littérateurs de profession qui ont achevé d'émonder ce qu'elle avait encore de trop luxuriant, et l'ont même quelque peu *désossée*, suivant l'heureuse expression d'un vieux professeur, afin d'imprimer à sa marche plus d'élégance et de légèreté. Profitant de l'absence des poëtes, ces esprits froids, positifs ou trop raffinés, ont voulu assurer l'indépendance de leur domaine et ont dès lors tracé entre la prose et la poésie une ligne de démarcation qu'il est impossible aujourd'hui de franchir. Il s'ensuit que malgré les qualités éminentes qui la distinguent, et à raison même de ces qualités, la prose française se montre rebelle à exprimer ce qu'il y a dans l'âme ou dans la nature de mystérieux, d'idéal ou de trop fortement accentué, *d'excentrique*, comme on dit, tout ce qui en un mot ne peut être traduit que par des harmonies ou des images. Les tours hardis, les expressions poétiques y font

tache comme un coup de pinceau trop vif dans un tableau sagement composé. Notre poésie elle-même avait été mise à un régime si sévère, elle s'était tellement habituée à cotoyer la prose, qu'il a fallu dans ces derniers temps, pour lui faire exprimer des idées et des sensations nouvelles, et pour la mettre en quelque sorte de niveau avec ces hauteurs et ces magnificences de la nation qui semblaient s'être tout à coup révélées à nous, lui donner plus d'ampleur, d'éclat et de liberté.

Ce n'est pas trop de toutes les richesses de cette langue agrandie pour répondre aux inspirations de la muse épique, et surtout pour atteindre aux conceptions bibliques. La Bible, il est vrai, a de la simplicité, mais cette simplicité n'est que dans les usages et dans les mœurs. Il y a au contraire dans les événements, dans les caractères, dans les passions et jusque dans les lieux qui leur servent de théâtre une grandeur, une majesté, une puissance qui dépassent de beaucoup nos pensées et notre langage vulgaire. La poésie, fille du ciel, est seule digne de fraterniser avec cette primitive et grandiose nature sans cesse animée du souffle de la Divinité.

« Il n'y a pas, et il n'y aura jamais, dit M. de Cailleux dans ses » remarques, de conception biblique en vers rimés, parce que l'hé» breu qui ne rime pas, qui est la plus pauvre des langues, est la » plus indépendante et la plus riche en poésie. »

Nous répondrons que cette distinction entre la versification et la poésie, qui a souvent été faite, est loin de résoudre la question. Car si on rencontre trop souvent dans notre langue la versification sans la poésie, il est bien rare aussi d'y rencontrer la *vraie* poésie sans la versification. La raison en est dans la constitution de notre langue qui n'admet guère le style poétique qu'à la condition et pour ainsi dire avec le passeport de la rime et de la mesure. Qu'est-ce en effet que la prose poétique? Ce n'est ni de la prose ni de la poésie, c'est quelque chose d'hybride, de bâtard, que les plus illustres exemples n'ont pu jusqu'ici nous faire accepter. Qu'importe que l'hébreu ne rime pas? il est cadencé, il chante, cela suffit pour qu'il ne puisse être traduit que par des cadences et par des chants; or, que devient le chant dans la prose poétique?

Je reconnais cependant qu'au fond la poésie, comme la musique, est jusqu'à un certain point indépendante de l'instrument dont elle se sert; je reconnais surtout que M. de Cailleux, tout en faisant subir de cruelles tortures à la prose rebelle pour la plier à toutes les

exigences poétiques," en a obtenu de nouveaux et remarquables effets. C'est que sous cette forme, selon nous défectueuse, il y a une véritable inspiration biblique, c'est que quand l'auteur étend sur sa toile, trop vaste peut-être, les vives et suaves couleurs de la Genèse, on croit voir passer au loin les Abel et les Caïn du monde naissant, les sveltes jeunes filles d'Israël, les graves patriarches, et plus loin encore, derrière les palmiers, l'ombre immense de Jéhovah; c'est que, quand il détache des saules du rivage où elles sont restées si longtemps muettes, les harpes hébraïques et les fait vibrer sous ses doigts, on sent comme le souffle impétueux des prophètes qui mugit à travers leurs cordes; c'est enfin que par la pensée et le sentiment il a longtemps vécu et pérégriné avec les grands ancêtres, et respiré comme eux l'air vivifiant et parfumé des solitudes.

Il y a donc encore, il y aura toujours de la poésie, du drame, un puissant intérêt, un charme inexprimable dans ces réminiscences du berceau de l'humanité! En puisant à cette source inépuisable, en se plongeant dans cette piscine salutaire, nos jeunes écrivains, avant de s'élancer dans des régions inconnues, peuvent y désaltérer cette soif ardente d'émotion et de nouveauté qui les tourmente et se laver des souillures contractées dans les voies fangeuses de la littérature quotidienne.

C'est pourquoi nous avons appelé l'attention de nos lecteurs sur une œuvre qui, malgré ses imperfections, témoigne de généreux efforts, de sérieuses études et d'un talent qui, mûri par l'expérience, encouragé par les conseils et les suffrages d'une critique bienveillante, prendra place dans cette petite phalange d'élite, vouée encore aux nobles travaux et aux religieuses inspirations.

LUDOVIC GUYOT.

HARMONIE DE LA RELIGION ET DE L'INTELLIGENCE HUMAINE.

EXPOSITION ET ENCHAINEMENT DU DOGME CATHOLIQUE;

PAR M. PAUVERT,
Supérieur du petit séminaire de Montmorillon, chanoine honoraire de Poitiers [1].

Avant d'être supérieur du petit-séminaire de Montmorillon, M. l'abbé Pauvert était chargé de donner l'instruction religieuse aux élèves du collége de Poitiers. Pour l'accomplissement d'une mission qui plaisait à son zèle, M. Pauvert développa, dans une suite de *Conférences*, les grandes vérités de la foi, et telle est l'origine du livre qu'il publie aujourd'hui, livre remarquable et digne, sous bien des rapports, de fixer l'attention.

Laissons l'auteur nous expliquer lui-même comment il a considéré son sujet: « L'homme, dit-il, est un être intelligent, aimant, so» cial. La religion véritable doit répondre à ce triple besoin de » l'homme; elle doit éclairer l'esprit, guider le cœur, enseigner à » l'homme ses rapports avec ses semblables. En un mot, harmonie » de la religion avec l'intelligence, avec le cœur, avec la société, » telles furent les trois grandes divisions de mon travail.

» 1° J'établis que la religion catholique, apostolique et romaine, » est la seule qui ait droit d'imposer sa croyance, parce que seule » elle donne les preuves de sa mission; seule elle possède un mode » d'enseignement qui correspond au besoin de toutes les intelli» gences; seule, enfin, elle enseigne des vérités complètes, enchaî» nées, qui ne se contredisent pas entre elles. La première subdi» vision renferme donc « la preuve historique ou le miracle; la se» conde la question de l'Église et du mode d'enseignement; la troi» sième l'exposition suivie et raisonnée du dogme catholique. C'est » cette troisième subdivision seulement que je livre au public.

» 2° La religion doit aussi diriger le cœur, et je prétends que la » morale catholique est la seule légitime, car elle s'appuie sur une » idée qui est vraie, puisqu'elle découle du dogme; elle est possible » dans la pratique, au moyen des secours surnaturels; elle possède » une sanction énergique. Toute morale qui ne peut pas se prouver, » qui ne peut pas se pratiquer, qui ne peut pas offrir un rempart » contre les passions qui la violent, est par cela même une morale » fausse. Or, prenez les préceptes des sages et ceux que les sectes

[1] 2 vol.; Poitiers, Oudin, imprimeur-libraire; Paris, Gaume frères, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 5.

» religieuses donnent à leurs adeptes, ils ont toujours un ou plusieurs
» de ces caractères de fausseté.

» 3° Enfin, la religion doit diriger les masses comme elle dirige les
» individus. En effet, l'homme étant un être raisonnable, les actions
» humaines, et par suite les phases et les révolutions d'un empire,
» ont toujours pour cause une idée vraie ou fausse. Je trouve dans
» l'homme trois éléments : l'élément matériel, l'élément spirituel,
» l'élément surnaturel et divin, donné en vertu du sang de Jésus-
» Christ. Or, le principe matériel, quand il prédomine, tue les so-
» ciétés ; l'élément spirituel, abandonné à sa propre énergie, faillit
» presque toujours : un peuple ne peut donc avoir une vie florissante
» et durable que par l'insertion du principe surnaturel. Parcourant
» les religions et les peuples, je cherche à démêler quel principe ils
» ont laissé prévaloir, et je trouve que les peuples qui n'étaient pas
» chrétiens n'ont subsisté que par une idée qui est renfermée dans
» le dogme catholique ; mais chez eux elle se trouve alliée à quel-
» que autre idée funeste qui devait prévaloir et étouffer la première,
» tandis que dans la religion chrétienne elle est épurée et sans al-
» liage. Une nation réellement chrétienne est donc la seule qui pos-
» sède un principe de vie impérissable et immortel.

» Tel est le travail que je me propose de livrer successivement au
» public, si ce premier ouvrage est jugé utile. »

M. Pauvert indique ensuite les motifs qui l'ont déterminé à faire paraître d'abord la troisième subdivision de la première partie, c'est-à-dire l'exposition du dogme catholique, tandis qu'il eût pu sembler plus logique de commencer par la preuve et par le mode d'enseignement. Nous citons encore : « Cette inversion, car c'en est
» une, tient à des considérations personnelles à l'auteur.

» Ignoré de tous, il est assez difficile de se faire jour et de se frayer
» un passage. Il faut donc commencer sa carrière par un ouvrage
» utile et qui corresponde au besoin des lecteurs. Or, n'est-il pas
» vrai que la question des preuves et des miracles, quoique négli-
» gée dans certains détails, est traitée d'une manière convaincante
» par les apologistes qui nous ont précédé? La question de l'Église
» a été travaillée par le génie infatigable de Bossuet. Mais l'expo-
» sition détaillée, méthodique, raisonnée et approfondie du dogme
» dans son ensemble ne se trouve dans aucun ouvrage français. Il
» faut nécessairement recourir aux sources, c'est-à-dire aux écrits
» des Pères et des scolastiques, travail pénible que tous n'ont pas
» le loisir d'entreprendre. »

On connaît la pensée et le but du livre ; voyons maintenant l'exécution.

La première *Conférence* (car M. Pauvert a conservé la forme donnée dès le principe à son enseignement) a pour objet *Dieu, dans sa*

» corps existent. L'idéaliste, au contraire, croit que l'on ne peut » pas donner une raison démonstrative de la matière à celui qui en » nie l'existence, tandis que la pensée existe forcément; que la pen- » sée nie son existence, qu'elle l'affirme ou qu'elle en doute, ce » doute, cette affirmation, cette négation est toujours une pensée, » en sorte que la pensée renait sous le doute et sous la négation qui » la mutile. La pensée, dit-il, est donc la seule chose prouvée, la » seule existante, et tous ces corps, toutes ces sensations ne sont » qu'une perception de la pensée qui se modifie. Il faut bien le dire » ici pour les jeunes gens qui seraient jamais tentés de croire au ma- » térialisme, il est plus facile de nier le corps que de nier l'âme, et, » s'il pouvait y avoir un « degré entre ces deux erreurs, je ne ba- » lancerais pas à dire que l'une est plus rationnelle que l'autre : » car, si vous me niez la pensée, je la prouve par votre négation » même; mais, si je vous nie l'existence de la matière, jamais vous » n'en donnerez une preuve intrinsèque. Il faudrait alors implorer » une autorité étrangère, le témoignage des hommes et surtout » l'existence de Dieu. Vous aurez beau me dire : Je sens la matière; » donc elle existe. Pas du tout, vous répondrai-je; votre âme a des » perceptions: donc votre âme existe; mais vous ne pouvez pas en » conclure que ces perceptions soient conformes à la réalité. C'est » la réflexion d'un naturaliste célèbre qui admettait la spiritualité » de l'âme : Le matérialisme, disait Cuvier, est une hypothèse d'au- » tant plus hasardée, qu'on ne peut pas prouver l'existence de la » matière. » Je vous fais ces réflexions pour vous montrer que les » erreurs se valent, et qu'une fois sorties de la vérité, les doctrines » diamétralement opposées sont également admissibles, parce » qu'elles sont également éloignées du centre.

» L'esprit existe, la matière existe aussi, et l'union de ces deux » substances constitue l'homme. L'homme est donc une intelligence » unie à des organes. C'est un animal raisonnable, comme le di- » saient les anciens philosophes, définition qui n'est pas la plus » moderne, mais qui est encore la meilleure. »

L'œuvre des six jours est accomplie; le monde est sorti du néant; la sagesse et la bonté de Dieu veilleront à sa conservation. M. l'abbé Pauvert parle de l'*action de Dieu sur les créatures;* il bénit cette *Providence*, dont la philosophie païenne elle-même avait eu l'idée, et que le catholicisme nous fait comprendre et nous fait adorer. Ainsi que l'explique M. Pauvert, le plan général de la Providence consiste dans la fin que Dieu a en vue, dans la variété des moyens pour l'obtenir, dans l'harmonie et l'accord de ces moyens, qui tendent tous à un seul but. Ce but, quel est-il? « L'intelligence suprême » est infinie, dit M. Pauvert : infini est donc le but qu'elle se pro- » pose, et Dieu seul est la fin de Dieu. Le mouvement imprimé au

» monde par la création et continué par la Providence a donc Dieu
» pour terme, et c'est vers Dieu que gravitent toutes les créatures. »

Ici vient se placer la question de *l'origine du mal*, question qui, on le sait, a été l'objet d'opinions fort contradictoires. Deux théories également fausses ont été mises en avant. Suivant la première, le mal n'existe pas; la moralité d'un fait ou d'un sentiment dépend uniquement de certaines idées reçues, qui ne reposent sur rien et qui varient selon les peuples et les besoins des individus. Suivant la seconde, le mal est quelque chose qui a son principe, son activité et sa puissance absolument séparés du bien; le bien et le mal subsistent ensemble, indestructibles l'un et l'autre, à l'état d'antagonisme perpétuel et de lutte interminable.

M. Pauvert fait observer avec raison que, si les deux systèmes sont contraires et s'excluent mutuellement dans l'ordre de l'intelligence, ils sont identiques aux yeux des passions. « Le mal n'est
» *rien*, dit-il : donc tout m'est permis, et ma volonté peut, à son
» gré, tout choisir et tout faire. — Le mal est un dieu fatal et tout-
» puissant comme le bien; tous deux composent mon être. Quand
» je fais le bien, j'obéis à Dieu; quand je fais le mal, c'est un Dieu
» qui me commande encore : ma volonté doit donc se satisfaire en
» tout, fournir à chacun la part qu'il revendique. Théories mons-
» trueuses où le manichéen et l'athée sont à une distance infinie
» pour l'esprit, mais où leurs volontés mauvaises s'embrassent et
» se confondent! »

Arrivé à l'exposition des doctrines catholiques sur cette matière, l'auteur continue ainsi : « Le mal existe, c'est vrai; mais il n'est
» pas Dieu, il ne vient pas de Dieu : il est fini et borné dans sa puis-
» sance comme dans ses effets, ou, pour me servir des termes de
» la théologie, le mal existe comme privation du bien, mais non
» pas comme substance absolue et indépendante. Le bien infini ou
» Dieu n'admet point le mal; mais le bien fini et borné, la créa-
» ture, peut être sujette au mal, qui la déprave. Le mal n'existe
» donc point, ne se conçoit donc point par lui-même; il ne peut
» exister et se concevoir que par l'existence du bien, dont il est la
» privation et la perte, tandis que le bien absolu se conçoit sans
» mélange d'aucun mal. »

Cette distinction, qui, au premier abord et pour des esprits irréfléchis, pourrait sembler avoir quelque chose de subtil, est cependant d'une extrême justesse et a une immense portée. M. Pauvert l'établit avec sa logique et son talent ordinaires. Poursuivant sa démonstration, il indique la double voie qui est ouverte à l'homme. Dieu doit être l'objet constant de nos désirs; le chemin qui conduit à lui est tout tracé. Le mal consiste à ne pas chercher Dieu, à s'éloigner de Dieu; il consiste à abuser de la *liberté*. Nous sommes

libres, en effet, et notre liberté réside dans la faculté de choisir notre règle en Dieu ou en nous-mêmes.

La liberté humaine est le bien le plus précieux, une prérogative sublime et nécessaire; on a pourtant entendu des pécheurs la maudire : « Blasphémateurs des dons célestes, s'écrie M. Pauvert, que » prétendez-vous? que demandez-vous? Être Dieu? mais c'est ab- » surde. Être sans liberté comme la bête? mais c'est lâcheté abo- » minable... »

A propos de ce grand principe du libre arbitre, M. l'abbé Pauvert s'élève aux plus hautes considérations. Nous devons également mentionner d'une manière particulière ce qui a trait à *la chute de l'homme* et au *péché originel*.

La faute d'Adam nous avait perdus; le sang du divin Médiateur nous a sauvés. Nous étions morts par le péché; le Verbe fait chair nous a rendus à la vie. Deux conférences ont été consacrées par M. Pauvert au sublime mystère de la *Rédemption*. Dans la seconde, qui a pour titre *Jésus-Christ prêtre et victime*, on remarquera, entre autres excellentes pages, ce que l'auteur dit des *traditions des peuples sur la nécessité du sacrifice*.

Le livre se termine par un hommage à la Mère de Dieu, dont les perfections sont dignement exaltées, et par un discours sur *les effets de l'Incarnation et l'application des mérites*, dans lequel M. Pauvert s'occupe tour à tour des divers sacrements, qui épurent et sanctifient l'existence humaine. Cette matière si grave des sacrements ne nous paraît pas cependant avoir été suffisamment développée. Nous aurions en outre désiré une conférence spéciale touchant la vie future.

D'autres critiques de détail sont sans doute possibles; mais c'est l'ensemble qu'il faut apprécier. Nous dirons donc que l'ouvrage de M. l'abbé Pauvert est une bonne et solide production. On y trouve un rare savoir, une logique sûre, une haute portée *philosophique*, dans le sens vrai et chrétien du mot. L'enseignement y revêt une forme vive et saisissante qui donne à la pensée plus de force et de précision. Des travaux de ce genre sont destinés à faire beaucoup de bien et se recommandent à tous les lecteurs catholiques.

R. DE BELLEVAL.

DU CONGRÈS PÉNITENTIAIRE DE FRANCFORT-SUR-MEIN.

DU SYSTÈME CELLULAIRE DANS LES PRISONS.

Divers journaux ont rendu compte dans le temps des détails de ce congrès, où assistaient des hommes notables des divers pays de

l'Europe. Notre intention n'est pas de rappeler les incidents et les discussions de cette réunion, mais d'en apprécier la portée au point de vue religieux et social.

Dans d'autres temps, il y avait des congrès, qu'on appelait *Conciles* œcuméniques ou nationaux, où se débattaient tous les grands intérêts spirituels et temporels de l'humanité. Si les intérêts même temporels étaient réglés par le clergé, ce n'était pas, comme on l'a dit, par suite d'envahissements systématiques de sa part, c'était tout simplement parce qu'il était supérieur, par la science et les lumières, aux autres ordres de l'État. Les évêques et les abbés du moyen âge étaient plus avancés que les hommes gouvernementaux de leur temps; ils devaient donc être à la tête de toutes les réformes, soit religieuses, soit sociales, soit politiques.

Aujourd'hui, la science sociale et politique a été entièrement sécularisée, on l'a transférée entre les mains des laïques. Ceux-ci ont cherché à la séparer entièrement de l'ordre spirituel; ils l'ont soustraite à l'influence directe du clergé; quelques-uns sont allés plus loin, et ont voulu essayer si l'humanité ne pourrait pas se passer de religion; cette tentative du 18e siècle a été suivie de nos jours d'une réaction, timide peut-être, mais incontestable; on reconnaît que la religion est un rouage dont nulle société ne peut se passer, et qui doit venir au secours des réformes matérielles ou politiques accomplies par le pouvoir, pour les compléter et les vivifier.

Dans cet état de choses, que nous ne louons ni ne critiquons, mais que nous constatons, le Christianisme doit donc avoir des représentants spéciaux, afin de dire son mot au sujet de ces réformes, et cela par deux raisons.

La première, c'est que le pouvoir séculier, en se séparant complétement du pouvoir spirituel, s'est rendu incompétent pour décider par lui-même de ce qui est du ressort de ce dernier; il doit donc appeler et écouter avec déférence les organes naturels de l'Église, c'est-à-dire le clergé, quand il a besoin de son concours.

La seconde, c'est que le Christianisme manquerait à sa mission s'il ne se tenait pas au courant de toutes les tentatives d'amélioration faites en faveur de l'humanité, et s'il ne cherchait pas à les seconder de toute son influence. Voilà son rôle actuel, à défaut de celui de l'initiative qu'il n'a plus.

Or, parmi les réformes que propose la politique séculière de no-

tre siècle, il en est une qui est issue du Christianisme [1], qui se rattache à lui, et qui resterait stérile sans lui ; c'est l'introduction du système cellulaire dans les prisons.

Les publicistes qui ont voulu transporter dans l'ordre civil cette vieille institution de l'Église, ont presque tous compris qu'il fallait demander à l'Église elle-même des lumières et un concours actif, pour féconder le germe de cette immense et utile réforme.

Aussi on devait s'attendre à trouver dans un congrès pénitentiaire des délégués particuliers du Christianisme, et il en a été ainsi.

Le clergé catholique y était représenté par le respectable M. Muller, curé d'Offenbourg, et par M. Laroque, connu par ses éloquentes et fructueuses prédications au bagne de Rochefort.

La Rome protestante, Genève, y avait envoyé un homme distingué, M. le pasteur Ferrières; Strasbourg, M. le pasteur Brawnwald : il y avait encore plusieurs pasteurs allemands et un quaker hollandais. Quant au clergé anglican, quoiqu'il n'eût pas de représentant direct, on pouvait regarder comme tel le vénérable M. Roussel, qui, si nous ne nous trompons, a été plusieurs années dans le ministère évangélique, avant de devenir directeur de la prison de Pentouville.

Au nom du clergé français [2], M. Laroque a déclaré qu'il était partisan du régime cellulaire, puisque ce régime était destiné à prévenir la corruption des détenus et à favoriser leur amendement moral. Mais il veut que par des dispositions architecturales bien entendues, on rende ce système compatible avec l'exercice *complet* du culte; par conséquent, il faut qu'on ne rende impossible ni la prédication en commun, ni la *communion* [3]. Ainsi, qu'il n'y ait point de vide glacial sous la chaire, que les auditeurs soient placés en demi-cercle devant le prédicateur et non par derrière, que chacun puisse à son tour venir communier aux pieds de l'autel, voilà quelles sont les exigences du culte catholique.

[1] C'est ce que reconnaît un publiciste en qui s'est personnifié en quelque sorte le système pénitentiaire, M. Moreau-Christophe, envoyé par le gouvernement au congrès de Francfort.

[2] L'opinion exprimée sur ce point par M. l'abbé Laroque est celle de Mgr l'archevêque de Bordeaux, qui a particulièrement étudié cette question, et qui passe pour l'un des prélats les plus distingués de France.

[3] Ce problème architectural est encore à résoudre, quoi qu'on ait pu dire sur ce point.

M. l'abbé Laroque a surtout retracé avec talent les avantages que la prédication en commun a sur les exhortations individuelles, l'espèce d'entraînement, de communication électrique qui s'établit entre l'orateur et les auditeurs, etc. Tout son discours a obtenu l'assentiment prononcé d'une grande portion du congrès, et, en particulier, des pasteurs protestants.

M. Moreau-Christophe a trouvé que les exigences de M. l'abbé Laroque étaient exorbitantes et exagérées; il a été jusqu'à insinuer que la prédication en commun n'était pas une partie essentielle du culte, pas plus que les processions et toutes les cérémonies publiques auxquelles le catholique en liberté fait bien de s'associer, mais qui peuvent et doivent être interdites au catholique détenu.

L'abbé Laroque a répliqué, et répliqué avec succès.

Cependant on ne lui a donné qu'une satisfaction peut-être incomplète dans cette portion de la rédaction des résolutions du congrès : « L'emprisonnement individuel sera appliqué aux condamnés en gé- » néral, avec les aggravations ou les adoucissements commandées » par la nature des offenses et des condamnations, l'individualité » et la conduite des prisonniers, de manière que chaque détenu soit » occupé à un travail utile, qu'il jouisse chaque jour de l'exercice » en plein air, qu'il participe au bénéfice de l'instruction religieuse, » morale et scolaire, et aux exercices du culte, et qu'il reçoive » régulièrement les visites du ministre de son culte, du directeur, » du médecin et des membres des commissions de surveillance et » de patronage, indépendamment des autres visites qui pourront » être autorisées par les réglements. »

Du reste, sous le rapport religieux, il a été d'un très-bon effet de voir l'un des organes du clergé catholique seconder cette réforme pénitentiaire, si heureusement empruntée à l'Église, à la condition qu'on l'appuierait sur la base qui seule pourrait la rendre solide et efficace, l'enseignement et la pratique de la religion. C'est répondre d'une manière victorieuse aux sophismes de ces socialistes novateurs, qui prétendent que l'Église et ses ministres restent en arrière de tous les progrès sociaux, et deviennent totalement étrangers aux mouvements de l'humanité.

Un autre congrès doit avoir lieu en 1847 à Bruxelles; on y recueillera de nouveau les témoignages de l'Europe au sujet du système cellulaire dans les prisons. On y continuera les discussions relatives à cette réforme, et on reviendra d'une manière spéciale sur la question d'architecture; puis on parlera de l'organisation du pa-

tronage pour les détenus libérés, des maisons d'asile pour les jeunes détenus et des colonies agricoles; enfin, des changements à introduire dans les législations criminelles, envisagées comme corollaires indispensables de la réforme pénitentiaire.

Cette dernière question a déjà été effleurée dans le congrès de 1846. Un ancien magistrat français bien connu de nos lecteurs, M. Albert Du Boys [1], a soutenu qu'il fallait conserver l'échelle de la pénalité actuellement existante, ou du moins créer des degrés de punition qui y correspondissent autant que possible; il a tâché de prémunir le congrès contre une philanthropie et une indulgence poussées à l'excès, qui désarmeraient la société, et n'offriraient aux honnêtes gens qu'une protection insuffisante.

Le congrès prochain amènera sans doute un plus grand nombre de prêtres français qu'il n'y en avait au congrès de Francfort. Les aumôniers de prisons, les directeurs de colonies agricoles, tels que l'abbé Fysiaux de Marseille, pourraient éclairer de vives lumières les questions qui doivent y être traitées. Dans un temps où tout ce qui ne se montre pas sur la scène est censé se retirer de la vie publique et renoncer à toute action sur les choses de ce monde, il est plus essentiel que jamais que les organes de la religion catholique fassent acte de présence partout où on cherche à opérer une réforme sociale, à accomplir un grand acte de charité. Si l'Église n'est plus, comme au moyen âge, le foyer exclusif des lumières, elle doit cependant les faire rayonner sur tout le monde, et en diriger sagement l'emploi pour qu'elles éclairent sans incendier.

Aussi, au congrès de Francfort, nous avons vu avec plaisir un prêtre français se placer, non pas en dehors, mais à la tête des hommes religieux de toutes les sectes du christianisme, pour réclamer en faveur des détenus l'exercice complet de leur culte. Je ne sais, mais j'aime à penser qu'il y a peut-être dans ces congrès européens un germe de réunion entre nous et nos frères séparés. C'est sur un terrain neutre et fécondé par le christianisme que nous nous rencontrerons avec eux; profitons de ces occasions pour nous faire connaître à ces hommes égarés, et la plus grande partie de leurs préjugés tombera; montrons-nous dignes de marcher à leur tête, et beaucoup d'entre eux nous suivront. ***

[1] Auteur de l'*Histoire du Droit criminel chez les nations de l'antiquité*, dont une partie avait paru sous la forme de cours dans *l'Université Catholique*.

PRIMAUTÉ DE SAINT PIERRE, prouvée 1° par la Philologie, et 2° par l'Exégèse. — Explication du passage de saint Matthieu, XVI, 18.

1. *Tu es Petrus, et super hanc petram...* Jésus-Christ avait dit autrefois au même Simon fils de Jean : « *Tu vocaberis Cephas* : tu seras appelé *Céphas* [1]. » Il en donne aujourd'hui la raison. Le mot chaldéen *ceph* ou *cepha*, qui signifie une *roche*, une *pierre*, est rendu en grec par πέτρα, *petra*, qui signifie la même chose, et dont on a fait Πέτρος, *Petrus*, parce que ce mot devenait un nom propre d'homme. Ainsi le texte : *Tu es Petrus, et super hanc petram*, conféré avec cet autre : *Tu vocaberis Cephas*, est comme s'il portait littéralement : *Tu es Cephas, et super hanc cepham : Tu es une pierre, et sur cette pierre...* Le mot *ceph* en devenant un nom d'homme, n'a pu être exprimé en grec qu'en *masculinisant* le mot πέτρα qui lui répond ; voilà pourquoi on a fait Πέτρος, *Petrus*. Dans la première partie du texte de saint Matthieu, en grec et en latin : *Tu es Petrus*, le genre masculin est exprimé ; mais dans la seconde : *Super hanc petram*, le féminin est conservé. Ce changement de genre n'existe pas dans les traductions en langues orientales, chaldéenne, syriaque, arabe, etc. On doit convenir que Notre-Seigneur employa le même mot *Cepha* dans l'un et dans l'autre cas, puisqu'il s'exprimait en syro-chaldéen. *Petrus* et *petra* sont donc le même mot, le même nom, et ce nom n'est donné qu'à un, à Simon fils de Jean ; et notre texte est semblable à celui-ci : *Tu es Pierre, et sur toi...*, lequel est le même que cet autre déjà énoncé : *Tu es une pierre, et sur cette pierre...*

Mais quelle est la qualité de cette pierre, et à quoi cette pierre est-elle destinée ? La suite nous l'apprend. *Et sur cette pierre*, dit Jésus-Christ, *je bâtirai mon Église* : pierre *fondamentale* ; par conséquent, pierre sans laquelle l'édifice ne pourrait être bâti. L'Église est en effet comparée à un édifice et appelée Maison [2]. Veut-on que l'Église soit un édifice établi par Jésus-Christ ? Je le veux aussi avec l'Apôtre [3], car Jésus-Christ est aussi appelé une *pierre* [4], comme l'Apôtre le dit lui-même [5] ; il est la première pierre, la pierre angulaire. Mais à un édifice perpétuellement visible, il fallait un fondement perpétuellement visible, et Jésus-Christ devait retourner vers son père [6]. Ce divin Sauveur choisit donc Simon fils de Jean pour être ce fondement secondaire ; et c'est afin qu'il fût reconnu pour tel, qu'il lui donna un nom qu'il avait lui-même, et qui convenait mieux qu'aucun autre à celui qu'il mettait en sa place.

Sous l'idée d'un édifice matériel bâti sur un fondement solide, Jésus-Christ exprime métaphoriquement l'aggrégation des hommes dont sera construit l'édifice moral qu'il appelle son Église. Or, de même qu'une maison matérielle ne peut être supposée exister sans fondement, de même une maison morale, c'est-à-dire l'ensemble des membres de la famille, ne peut être supposée sans son chef. Ainsi le chef est à la maison morale ce que le fondement est à la maison matérielle. Nous venons de voir que *Céphas* ou *Pierre* est ce fondement pour l'*Église* ou la *Maison* de *Dieu* ; il en est aussi le chef. En effet, son nom de *Céphas* le montre assez clairement par les mots dont il est l'étymologie : le mot *ceph* ou *cepha*, qui s'écrit *keph* ou *kepha*, et qui signifie

[1] *Joan.*, I, 42. — [2] *Is.*, II, 3 ; LX, 7 ; *Bar.*, III, 24 ; *Eccli.*, LI, 31 ; *Luc.*, I, 33 ; I *Tim.*, III, 15 ; *Heb.*, III, 2-6 ; X, 21 ; I *Petr.*, II, 5 ; IV, 17. — [3] I *Cor.*, III, 11. — [4] *Ps.* CXVII, 22 ; *Is.*, XXVIII, 16 ; *Dan.*, II, 34, 35, 45 ; *Zac.*, III, 8, 9 ; *Matt.*, XXI, 42 et alibi. — [5] *Rom.*, IX, 32, 33 ; *Eph.*, II, 20. — [6] *Joan.*, XVI, 10.

la roche, sans laquelle on ne pourrait bâtir un peu solidement, a donné aux Grecs le mot ***kephalè, la tête***, sans laquelle le corps est comme s'il n'était pas, et c'est à ce même mot que remonte notre mot français *chef*.

II. Si on veut rechercher pourquoi le Sauveur changea le nom de ***Simon*** en celui de ***Pierre***, on arrivera au même but : la primauté absolue non séparée de Pierre, sa souveraineté exclusive. L'Orient avait un usage dont l'Occident a offert des exemples ; il consistait à donner un nouveau nom à ceux qui s'étaient distingués par des mérites personnels, par des actions glorieuses, des services fidèles, des succès éclatants ; c'était souvent le signe d'une récompense accordée, la marque d'un changement dans la destinée ; c'était l'époque où commençait une position ou une vie nouvelle. C'est de là que vient dans les ordres religieux d'hommes et de femmes l'usage de donner un nouveau nom à ceux qui entrent dans ces ordres. L'Écriture nous apprend que Dieu changea le nom d'*Abram*, qui signifie *père élevé*, en celui d'*Abraham*, qui veut dire *père élevé de la multitude, parce que*, lui dit-il [1], *je t'ai établi le* PÈRE *d'une multitude de nations.*

Qui contesterait à Abraham la qualité de chef absolu, exclusif des nations issues de lui ? Il y a entre le pontife des peuples chrétiens et le patriarche des peuples abrahamiques des analogies remarquables. Le Dieu qui parlait à Abram ou à Abraham, et le Dieu qui parlait à Simon ou à Pierre sont le même Dieu. C'est Jésus-Christ avant et après son incarnation. Parlant à Abraham, le divin Sauveur prélude à la rédemption, il l'annonce, la figure, la prépare, et quand il parle à Pierre il l'accomplit par le moyen qu'il lui donne d'appliquer perpétuellement les fruits de son sacrifice ; en d'autres termes, dans la première circonstance, il prélude à l'établissement de l'Église, et dans la dernière il en pose le fondement.

C'est à cause de la foi qu'avaient Abram et Simon que Dieu fit à chacun d'eux une magnifique promesse.

Avant que la foi d'Abram fût mise à l'épreuve, Dieu lui dit : *Tu t'appelleras Abraham* [2] ; de même avant que celle de Simon fût éprouvée, Dieu lui dit : *Tu t'appelleras Céphas* [3].

Lorsque la foi du patriarche fut éprouvée [4], Dieu lui tint sa promesse, plus en lui conservant son fils qu'il ne l'avait fait en le lui donnant ; et c'est alors qu'il mérite vraiment d'être appelé *Abraham*. C'est aussi lorsque la foi de Simon fut éprouvée [5] que Dieu remplit à son égard la promesse qu'il lui avait faite, et c'est alors qu'il fut appelé *Pierre*.

De même que le nom d'*Abraham*, signifiant *père élevé de la multitude*, renferme la chose promise [6] ; de même le nom de *Céphas*, qui signifie la *pierre fondamentale*, exprime aussi la chose promise.

Abram et Simon eurent leur nom changés pour la même raison : le premier parce qu'il devait être *source*, le second parce qu'il devait être *fondement* ; c'est-à-dire parce que tous deux devaient être *chefs*.

Ces analogies sont réelles, positives, frappantes, et produisent cette conséquence nécessaire, savoir : Simon est le *Céphas*, le *chef* des peuples chrétiens au moins au même titre qu'Abram est le *père* des peuples issus de lui.

Comme l'autorité suprême réside dans le seul Abraham, de même elle réside dans le seul Céphas : cela est aussi vrai de ce dernier que du premier, et il n'est personne de sens qui osât le contester. A.-F. JAMES.

[1] *Gen.*, XVII, 5. — [2] Ibid. — [3] *Joan.*, I, 42. — [4] *Gen.*, XXII, 12. — [5] *Matt.*, XVI, 15-17. — [6] Conf., *Gen.*, XXII, 17, 18, et XVII, 5-8.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 14. — FÉVRIER 1847.

Enseignement catholique.

DE LA PAPAUTÉ

CONSIDÉRÉE DANS SES ATTRIBUTS ET SES EMBLÈMES [1].

Les trois principales basiliques de Rome chrétienne forment, comme nous l'avons dit, par leur situation respective, un triangle qui enferme entre ses lignes la plus grande partie de l'espace que la ville occupait à l'époque où ces églises ont été érigées. Vers l'occident, la basilique de Saint-Pierre; elle s'élève sur le lieu même du martyre de cet apôtre, suivant le sentiment de beaucoup d'antiquaires, ou du moins à une distance peu considérable du mont Janicule, sur lequel, d'après l'opinion d'autres savants, le Prince des apôtres a consommé son sacrifice; au midi, la basilique de Saint-Paul, qu'une petite colline sépare du vallon des Eaux Salviennes, avec lesquelles s'est mêlé le sang de ce second fondateur de la ville sainte; à l'orient, la basilique de Latran, où resplendit la mémoire du disciple bien-aimé; elle a d'ailleurs dans son voisinage et dans sa dépendance l'église et l'oratoire de Saint-Jean devant la Porte-Latine, bâtis à l'endroit même où cet apôtre a goûté le martyre sans obtenir la mort, suivant une tradition qui existait déjà au second siècle. Les saints personnages dont les trois principales basiliques de Rome rappellent le nom, les souffrances et les œuvres, présentent, dans leur réunion, quelque chose de

[1] Ce travail est extrait du 2e volume de l'*Esquisse de Rome chrétienne*, qui, comme nous l'avons dit, est sous presse. C'est le commencement de ce volume, et il montre fort bien le plan des sujets qui y seront développés. On y trouvera tout le charme et toute la profondeur du talent de M. l'abbé Gerbet. Nous espérons pouvoir en mettre bientôt encore quelques autres extraits sous les yeux des lecteurs de l'*Université Catholique*. (Le Directeur.)

mystérieux. Pierre a reçu les clefs : elles sont le symbole de la puissance; l'autorité, le pouvoir est le caractère qui éclate en lui [1]. Ce Prince des apôtres correspond spécialement à la première personne de la Trinité, le Père, duquel émane toute puissance dans le ciel et sur la terre. Paul, que le *fleuve de la science divine a inondé*, est le docteur des nations, le prédicateur de la vérité, le grand propagateur de la lumière ou du Verbe divin [2]. Saint Jean est le disciple bien-aimé : il a puisé sa science dans le cœur du Sauveur, sur lequel il s'est reposé : tout ce qu'il dit est amour [3]. Le nom de la charité se confond avec le sien. Cet apôtre représente particulièrement l'Esprit saint, l'amour infini. Je sais qu'on a souvent cherché à saisir, par des rapprochements forcés ou imaginaires, quelques corrélations analogues à celles que nous remarquons en ce moment; mais il semble que celle-ci n'a rien de factice et qu'elle se présente d'elle-même. Pierre, Paul et Jean forment donc, dans le sein du collége apostolique, un groupe à part, un glorieux Ternaire, dans lequel éclate d'une manière éminente l'image de la Trinité divine. Or il se trouve que, bien qu'ils aient été long-temps séparés l'un de l'autre par leurs courses évangéliques, la Providence leur a donné rendez-vous au pied du Capitole, pour qu'ils déposassent sur le berceau de Rome chrétienne la triple couronne de leur martyre [4]. Sans attribuer à ce

[1] Cui potestas tradita
Aperire terris cœlum, apertum claudere.
Brev. Rom., hymn. 29 jun.

In te potestas clavium, Petre, eminet.
Brev. Paris., hymn., 29 jun.

[2] Prædicator veritatis in universo mundo. *Brev. Rom.*, offic. 30 jun.
Te, Paule, flumen irrigat scientiæ.
Brev. Paris., hym. 29 jun.

Doctor mitteris;
Arcana profers tu Dei mysteria.
Ibid., 30 jun.

[3] Suprà pectus Domini recumbens, purissima doctrinarum fluenta potavit. S. Hieron., *Prolog. super Matth.*
Semper amans, semper amabilis,
... Quidquid faris, amor.
Brev. Paris., 27 dec.

[4] Ista quàm felix Ecclesia, cui totam doctrinam apostoli cum san-

concours de faits plus de signification qu'il n'en doit avoir, on peut dire au moins que les grandes basiliques romaines consacrées à ces trois apôtres forment un emblème plein de hautes pensées. Elles figurent très-bien la destinée providentielle d'une ville choisie pour être le centre du Christianisme par la puissance, la lumière et la charité.

Ceci nous conduit aux nouveaux points de vue sous lesquels nous voulions considérer les monuments de Rome chrétienne. Nous y avons étudié jusqu'ici, sous certains rapports généraux, les caractères d'unité, de perpétuité, d'universalité, qui constituent la forme essentielle de l'Église catholique, qui marquent les contours de la cité de Dieu et qui la distinguent déjà de tout ce qui n'est pas elle. Mais, pour embrasser son plan, il ne suffit pas de remarquer les lignes extérieures de sa divine architecture, il faut aussi examiner son organisation intérieure. Celle-ci comprend d'abord une puissance ou paternité suprême; secondement, une tradition d'enseignement qui perpétue les clartés primitives de sa révélation; troisièmement, une effusion d'amour qui descend de la croix. Plusieurs des observations que nous avons développées précédemment se rapportent déjà à ces trois aspects comme plusieurs des choses dont nous avons à parler rentrent dans les points de vue précédents : car, dans une pareille matière, les signes se croisent souvent, et parfois se confondent : l'unité du fond reparaît constamment dans la multiplicité des formes, et l'écrivain, embarrassé dans ses distinctions, se trouble de ce qui fait l'harmonie même du sujet qu'il traite. Résignés à ce magnifique inconvénient, nous allons chercher toutefois à faire ressortir chacun des trois aspects que nous venons d'indiquer. Occupons-nous d'abord du premier.

Au milieu des monuments que Rome chrétienne a produits de siècle en siècle, s'élève une institution, toujours ancienne et toujours jeune, qui a présidé à leur construction à chaque époque, qui a pourvu à leur entretien ou à leurs

guine suo profuderunt! ubi Petrus passioni Dominicæ adæquatur; ubi Paulus Johannis exitu coronatur; ubi apostolus Johannes, posteàquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur! Tertull., *de Præscript.*, c. 36.

réparations, qui veille avec piété sur les débris de ceux qui ne sont plus, qui en fait surgir de nouveaux, qui a été, en un mot, soit directement, soit par l'impulsion qu'elle a donnée, le principe générateur de la cité monumentale : cette institution, c'est la PAPAUTÉ. Je ne dois pas étudier ici théologiquement son caractère et son origine dans les livres saints; je ne puis y toucher qu'au degré où quelque chose de son essence spirituelle s'empreint dans ses formes matérielles et palpables. Considérée dans ses attributs extérieurs, la Papauté est en effet comme un monument vivant, qui contient l'*esprit* des monuments d'airain ou de marbre. Son nom, la ville où elle a été installée originairement et à perpétuité, la demeure qu'elle y habite, le costume qu'elle porte, ses insignes, les hommages dont elle est entourée, les fonctions spéciales qu'elle exerce dans les cérémonies du culte, révèlent la nature de la Papauté au moins aussi bien que la forme d'une basilique met en relief l'idée dont elle est l'emblème. Leur signification, sous plusieurs rapports, est assez claire, même pour la foule : mais elle a aussi son côté profond, qu'on ne peut bien saisir sans quelques études préalables. Ces divers signes forment, par leur réunion, une espèce d'hiéroglyphe moitié transparent, moitié voilé, et dans lequel chaque forme, tout en conservant la nuance de signification propre, concourt à exprimer une idée générale qui leur est commune. C'est en elle que viennent se concentrer toutes les raisons des attributs extérieurs de la Papauté. Je n'hésite pas à entrer ici dans quelques explications un peu longues. Un ouvrage purement descriptif ne les admettrait pas. Mais dans un livre où il s'agit surtout de remonter, à travers les choses visibles, jusqu'à l'*idée* de Rome, on me permettra d'approfondir un peu l'idée de la Papauté. Je vais donc d'abord la caractériser.

I. IDÉE GÉNÉRALE DE LA PAPAUTÉ.

Suivant la théologie chrétienne, le genre humain était destiné à se développer sans que son unité fût détruite. Si la chute originelle n'eût pas interverti le plan primitif de la Providence, l'esclavage, la guerre, l'état sauvage, tous ces grands brisements de l'unité humaine, n'eussent point désolé le monde. Or on ne conçoit le genre humain, se déve-

loppant harmoniquement comme une seule et immense famille, qu'autant qu'il aurait été dirigé par une autorité commune, qui en aurait *relié* entre elles toutes les parties. Ce serait se jeter dans des conjectures très-hasardées, que de chercher à se représenter les modes de cette organisation. Mais nous pouvons du moins en déterminer deux principes constitutifs, parce qu'ils sont renfermés nécessairement dans l'idée même de la société et de l'unité humaines. D'une part, l'autorité des Pères de famille; d'autre part, une autorité ou Paternité suprême et centrale. Entre ces deux degrés de la hiérarchie sociale, il aurait pu s'établir, il se serait établi sans doute, sous divers noms, et avec une juridiction plus ou moins étendue, des Chefs présidant à des réunions de familles particulières, c'est-à-dire à des parties de la grande famille. Toutefois, quelle qu'eût été en général la nécessité ou l'utilité de ces autorités intermédiaires, l'institution d'aucune d'elles en particulier ne saurait être conçue comme étant spécifiée d'avance par le plan primitif divin; lequel ne porte clairement que sur les deux bases que nous venons d'indiquer.

Ce plan d'organisation unitaire du genre humain n'est qu'un rêve, si on le confronte avec les faits de l'histoire purement humaine. Mais ce rêve se trouve être une puissante réalité dans l'Église, en ce qui concerne la régénération spirituelle des hommes. La constitution de la société religieuse une et universelle correspond de fait, par ses caractères fondamentaux, à ce que nous venons de concevoir *théoriquement* comme formant l'ordre originairement voulu par la providence de Dieu, et troublé ensuite par la déchéance de l'homme. Si les familles de chrétiens étaient spirituellement isolées les unes des autres, si elles n'avaient pas entre elles des relations permanentes de foi, de prières, de charité, elles se trouveraient, religieusement parlant, dans *l'état sauvage*. Si elles étaient associées entre elles sans qu'il existât un moyen certain et divin de prononcer sur les dissidences qui peuvent déchirer l'unité de la foi, la *guerre* intellectuelle et morale serait leur état légitime. Si, pour échapper à cette anarchie, elles se soumettaient à des autorités spirituelles dépourvues de toute mission divine pour l'enseignement de la foi, la guerre ne cesserait que pour faire place à l'*es*-

clavage des esprits. Ainsi l'état sauvage, la guerre, la servitude, se reproduiraient dans la société spirituelle. Ces fléaux n'en sont exclus, ou, en d'autres termes, l'unité n'est constituée dans l'Église que parce qu'il y existe une autorité instituée par le Christ pour enseigner perpétuellement et invariablement la doctrine révélée. Mais comment est organisée cette autorité? Nous voyons d'abord que chaque famille spirituelle a un père; dans l'Église, les pères, ce sont les évêques. Le caractère sacerdotal n'est complet que dans l'épiscopat, qui a seul la puissance de transmettre la vie hiérarchique, ou d'engendrer spirituellement les ministres du Christ. Dans la famille temporelle, complétement organisée, l'autorité du père peut être exercée en partie par le fils aîné, aidé lui-même par des ministres ou serviteurs; de même, dans la famille spirituelle, l'évêque a sous lui, en premier lieu, les prêtres, qui sont comme des fils aînés; en second lieu, les ministres inférieurs[1]. Mais les pères des familles spirituelles, centres particuliers d'unité, ne sont dans l'unité eux-mêmes que parce qu'ils sont unis et subordonnés à une paternité centrale : le chef de l'Église est le Père des Pères. Entre ces deux degrés de la hiérarchie il s'est établi, sous les noms de Métropolitain, de Primat, de Patriarche, des dignités intermédiaires utiles au gouvernement de l'Église, mais elles sont d'institution ecclésiastique et non d'institution divine. Elles n'ont point été déterminées par le Christ, qui a établi seulement, pour base du gouvernement de l'Église, la paternité suprême ou la Papauté, et les paternités particulières ou les Évêchés, de même que le plan primitif du Créateur, relativement à la constitution unitaire du genre humain, n'impliquait formellement, suivant notre manière de concevoir, que l'autorité des pères de famille, coordonnée à une autorité centrale.

La constitution de l'Église implique donc la restauration spirituelle du genre humain dans cette unité que le péché et ses suites ont brisée originairement. Et, comme la Papauté est clef de voûte de l'Église, cette restauration de l'unité doit

[1] Si quis dixerit in Ecclesiâ catholicâ non esse hierarchiam divinâ ordinatione institutam, quæ constat ex episcopis, presbyteris et ministris, anathema sit. *Concil. Trid.*, sess. 23, can. 6.

se réfléchir dans les signes extérieurs dont la Papauté est revêtue ou entourée.

Parmi les signes qui révèlent, à quelque degré, le caractère interne des choses ou des personnes, il en est trois auxquels on ne fait pas toujours assez d'attention. Ce sont : le nom, le lieu de la résidence et la maison qui sert de demeure. Tous les noms, même les noms personnels, ont été originairement significatifs. Le lieu de la résidence choisie par un individu, par une famille, est souvent, à certains égards, l'expression physique de leur existence morale. Lorsqu'un homme fait construire lui-même sa maison, la forme et la disposition de celle-ci peuvent servir à faire discerner plusieurs traits du caractère de celui qui l'habite. Cependant, tant qu'il ne s'agit que des individus, la signification de ces choses est souvent obscure ou même insaisissable. D'ailleurs, le nom, le lieu de la résidence, le manoir d'un homme lui étant, dans beaucoup de cas, transmis par ses ancêtres, ne sauraient être l'expression propre de ce qui le concerne individuellement. Mais il n'en est pas de même, s'il s'agit de *personnes morales* ou de fonctions. Plus celles-ci sont importantes, plus les trois attributs dont nous parlons en ce moment sont ou peuvent être significatifs.

II. NOM ET SURNOM DE LA PAPAUTÉ.

Si le genre humain s'était développé harmoniquement, comme une grande famille, sous la direction d'un pouvoir central, le nom de Père, pris dans une acception large, aurait très-bien caractérisé ce pouvoir, par cela même qu'il est le nom propre du pouvoir domestique dans chaque famille. Mais, à raison même de la généralité de cette dénomination, ce titre de Père appliqué au pouvoir central aurait dû être escorté d'autres titres, qui en auraient déterminé la signification éminente. Il est vraisemblable qu'après un temps plus ou moins long tous ces noms se seraient résumés dans un seul terme, exclusivement réservé pour désigner la Paternité suprême. Ce n'eût pas été une innovation dans les idées, mais une utile abréviation des formules.

Voilà ce qui s'est passé dans l'Église.

Quelques auteurs ont pensé que le nom de Pape avait été composé selon un mode de formation fractionnaire dont la

langue latine offre plus d'un exemple. Il aurait été créé des débris de deux mots, dont chacun aurait fourni seulement sa première syllabe : *Papa, Pa*-ter *Pa*-trum, *Père des Pères*. Mais cette explication, moins solide qu'ingénieuse, doit céder la place à une autre étymologie plus naturelle et plus généralement admise. Suivant celle-ci, ce titre vient du mot grec Πάππας. « C'est, dit Henri Étienne, le mot dont se servent, en s'adressant à leur père, les petits enfants, lorsqu'ils veulent l'appeler de ce nom même de père[1]. » Le terme paraît avoir été formé par le redoublement de la première syllabe du mot πατήρ. La prononciation de la seconde n'étant pas aussi facile pour les enfants, ils se sont attachés à l'autre, et ils ont pris l'habitude de l'articuler deux fois, suivant l'instinct de cet âge, où la mémoire et la voix s'exercent par la répétition fréquente des quelques sons qu'ils ont retenus. Ce mot et avec lui un ou deux autres sont les seuls qui aient été créés par la bouche de l'enfance, et imposés par elle au langage des vieillards. Il a passé tout naturellement dans la langue de l'Église, dont le divin fondateur nous a proposé l'enfance pour modèle d'innocence et de candeur. Saint Jean, le disciple bien-aimé, qui a été, si je puis parler ainsi, le meilleur grammairien de la charité chrétienne, emploie de préférence dans ses épîtres le mot de *petits enfants, filioli:* c'est précisément le terme corrélatif à celui de *Papas*. Ils expriment tous deux très-bien l'amour protecteur, parce qu'en effet l'enfance, à raison de sa faiblesse, a plus particulièrement besoin de tout ce qu'il y a de plus délicat dans la protection de la tendresse. Le Christianisme, ayant institué la paternité spirituelle, dut adopter le langage de la famille. Dans les premiers siècles, le nom dont il s'agit se donnait à tous les évêques et même à de simples prêtres, parce qu'ils étaient investis de la paternité, ou y participaient envers les églises particulières, qui formaient leurs familles spirituelles. Il convenait à plus forte raison au Père commun de la grande famille fondée par le Christianisme. Mais le sens qu'il avait à son égard étant marqué, soit par quelque chose de distinctif, soit par d'autres titres qui en étaient

[1] Πάππας, *Pater*. Vox est puerorum ad patrem, qui eum patris nomine compellare volunt. *Thesaur. Ling. Græc. Henrici Stephani.*

comme la paraphrase [1], lorsqu'on donnait ce nom à un simple évêque, on se servait toujours d'une formule restrictive, en disant le Pape de telle ou telle ville : le Pontife romain était le seul auquel ce nom fût attribué sans addition qui en restreignît l'étendue, comme on le voit par plusieurs exemples. Quoiqu'on le désignât plus habituellement sous le nom de Pape de Rome, cette locution n'avait pas un sens restrictif en opposition avec la primauté du Saint-Siége, mais seulement déterminatif : car les autres titres qui lui étaient généralement décernés expliquaient suffisamment que l'évêque de Rome était le chef de l'Église universelle. Il était à désirer néanmoins qu'un terme unique, destiné à exprimer une dignité unique elle-même, aussi compréhensif par sa signification que tous les autres titres ensemble, mais d'un usage plus facile à raison de sa brièveté, devînt, dans la langue populaire elle-même, le nom exclusif et incommuniquable de la primauté spirituelle. Dans l'expression des dogmes, le langage a reçu, à diverses reprises, des modifications qui consistent en quelque sorte dans la concentration de plusieurs mots en un seul. Lorsqu'à l'époque de l'Arianisme le terme de *consubstantiel* eut été adopté contre cette hérésie, le sens des locutions moins brèves, moins précises, qui avaient été usitées antérieurement pour énoncer les mêmes idées, vint s'incorporer dans cette expression divinement technique. De même les périphrases, qui contenaient les idées de suprématie spirituelle, d'unité centrale, de sollicitude pastorale et universelle, se sont agglomérées dans un seul nom, qui appartient, du reste, au langage des premiers temps, et qui a le triple mérite d'exprimer avec la plus grande simplicité la majesté unie à la tendresse.

Après le *nom* d'une dignité, il faut aussi remarquer le *surnom*. Les Papes des premiers siècles n'en avaient pas adopté, lorsqu'à l'époque d'un des plus grands développements que le pouvoir pontifical eût encore reçus, saint Grégoire prit humblement le titre de *Serviteur des serviteurs de Dieu*. Ce surnom, qu'il avait choisi pour donner une leçon de modestie chrétienne à un patriarche orgueilleux, n'a

[1] Les preuves historiques des assertions contenues dans ce paragraphe se trouveront dans l'*Appendice*.

point passé avec la circonstance qui l'a fait naître. Les successeurs de saint Grégoire l'ont conservé et transmis tout naturellement, sans qu'aucun d'eux ait eu rien à statuer à ce sujet : ce titre s'est éternisé, comme tout ce qui est vrai et beau, par sa propre force.

Ces dénominations combinées correspondent au mystère fondamental du Christianisme. Les deux noms du Verbe incarné, l'un, celui de Christ, qui se rapporte à sa royauté divine, exprime la grandeur et l'élévation; l'autre, celui de Jésus ou Sauveur, se réfère aux humiliations et aux souffrances par lesquelles nous avons été rachetés. C'est qu'en effet l'Incarnation est un composé de grandeur et d'abaissement miséricordieux. Ce double caractère doit se réfléchir dans le vicaire du Christ sur la terre. Le pouvoir qui lui a été conféré avec les clefs du royaume des cieux l'élève au-dessus de tous : le nom de *Pape* exprime particulièrement cette élévation, quoiqu'il ne s'énonce que sous la forme de la bonté; le surnom, qui exprime l'abaissement au-dessous de tous par sa charité, est corrélatif à l'autre partie du mystère de l'Incarnation.

Ces titres marquent aussi très-heureusement la différence qui existe entre la société spirituelle et la société temporelle. On a souvent donné aux chefs des nations le titre de Père du peuple, dans les éloges qu'on leur adressait. Mais d'où vient que les termes qui expriment leur dignité n'ont jamais été pénétrés par cette idée. Les noms d'empereur, d'autocrate, de rois, de ducs, expriment tous l'idée simple de force et de commandement, parce qu'en effet la société temporelle a toujours employé, dans son origine et ses fonctions, la puissance armée. Ces termes, pris dans leur signification primitive, se rapportent à des fonctions principalement militaires. La terminologie de la société temporelle correspond donc, sous ce rapport, à l'état de guerre ou de division du genre humain. Dans la société spirituelle seule, le nom sous lequel on désigne le pouvoir suprême, se référant directement à l'idée de famille et de famille universelle, correspond à l'unité humaine.

Dans la société temporelle, les surnoms de la royauté, qui ont une origine politique, n'ont exprimé et n'expriment encore que des idées analogues au nom lui-même. Ils n'en

sont que le commentaire assez souvent fastueux. Ils ne reflètent que l'idée de *pouvoir*. C'est au contraire l'idée du *devoir*, qui est imprimée dans le surnom du chef de la société spirituelle. « Je ne suis pas venu pour être servi, mais » pour servir, a dit le Sauveur. » Cette notion chrétienne du pouvoir est à jamais stéréotypée dans la signature des Papes.

La terminologie catholique donne lieu à une autre observation d'un ordre encore plus général. Les cultes païens, étrangers à la notion de la fraternité universelle et de l'unité humaine, n'ont jamais pu songer à représenter cette idée dans le nom de leurs pontifes. Chez les Juifs eux-mêmes, le nom du Grand-Prêtre ne la renfermait pas : leur culte était local, et l'ancienne loi était le temps du servage; le temps de la famille spirituelle, unie par l'amour, n'était pas encore venu [1]. Dans l'intérieur de la chrétienté, le titre de Patriarche, que quelques vieilles sectes orientales ont conservé pour le chef de leur hiérarchie, est relatif sans doute à l'idée de paternité et de famille; mais elle ne l'exprime pas dans sa simplicité. Cette idée ne se produit avec toute sa douce énergie que lorsque le terme qui l'exprime n'est mélangé d'aucun autre mot, qui en affaiblit la signification en voulant la relever. Nul superlatif n'équivaut à ce seul mot de Père, qui est le nom même que nous donnons à Dieu. L'Église anglicane n'a retenu, pour son plus haut dignitaire, que le nom de Primat, qui n'énonce qu'une idée de supériorité et de préséance. Quant au titre de *président* d'un consistoire, d'un synode, ou tout autre titre de la même espèce inventé depuis trois siècles dans les Églises séparées, vous pouvez être sûrs que le pouvoir temporel a passé par là. Remontez à l'origine, ce nom ecclésiastique est de fabrique civile. Son caractère, c'est de n'avoir rien de caractéristique, puisque ce titre appartient aussi à la langue officielle de la société politique. Il supprime l'idée de la famille universelle que le Christianisme tend à constituer. La vraie langue chrétienne est mutilée, si cette idée fondamentale n'est pas hautement nommée par elle. Le Catholicisme seul a donné à cette vérité un nom éclatant, en la confondant avec le nom même

[1] *Epît. de S. Paul aux Galates*, c. IV.

de celui qui est appelé le Père commun dans presque toutes les langues qui se parlent sur la terre.

Les observations que nous venons de faire sur un point de la terminologie catholique seront appréciées, je crois, par tous ceux qui connaissent, suivant une expression de M. de Maistre, l'importance du premier chapitre de la philosophie première, le chapitre des *noms*.

L'ABBÉ GERBET.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

TROISIÈME LEÇON [1].

Manichéens. — Leur origine et leurs doctrines. — Proscrits par tous les gouvernements, ils savent se soutenir et se répandre en Orient et en Occident.

Messieurs, je vous ai dit que parmi les sectes qui sont proscrites par les lois impériales, et qui sont au nombre de 37 dans le *Code Théodosien*, il y en a une qui est traitée avec plus de dureté que les autres, c'est celle des Manichéens. Comme cette secte va s'établir en France sous le nom d'Albigeois, et que je dois vous parler de la manière dont on a procédé contre elle, il est fort important de vous faire connaître son origine, la nature de sa doctrine et sa marche à travers les siècles. C'est ce que je vais faire aujourd'hui en peu de mots. Je laisserai de côté tout détail inutile pour m'attacher aux seuls événements essentiels à ma cause.

Les Manichéens étaient ainsi nommés du nom de leur auteur, *Manès*. Celui-ci est né dans la Perse, vers le commencement du 3e siècle. C'était un enfant pauvre, quelques-uns disent esclave. Une femme riche l'adopta à l'âge de sept ans, le fit instruire, et lui laissa en mourant ses biens, parmi lesquels se trouvait une petite bibliothèque. Manès avait merveilleusement profité de l'instruction que lui avait fait donner sa mère adoptive, car il avait une grande capacité. Formé à l'école des mages, il devint habile dans la géométrie, l'astronomie, la musique, la peinture, et en général dans toutes les sciences qu'on cultivait de son temps. Parvenu à l'âge

[1] Voir la 2e leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 24.

mûr, il s'appliqua à l'étude des philosophes orientaux, dont il avait trouvé les écrits, dit-on, dans la bibliothèque de sa bienfaitrice; il y ajouta l'étude de l'Écriture des chrétiens, et ne resta pas étranger, comme le montre son système, à la doctrine de plusieurs hérétiques des premiers temps du christianisme. Emporté soit par le délire de son imagination, soit plutôt par la gloire d'une fausse renommée, il se présenta au monde comme le successeur ou l'imitateur de Jésus-Christ, comme le Paraclet promis dans l'Évangile, devant enseigner toute vérité. Remarquez-le bien, Messieurs, ce n'est pas un hérétique ordinaire qui attaque un dogme de la religion, c'est un prophète envoyé de Dieu pour prêcher une religion nouvelle, toute différente de celle des apôtres, qui, selon lui, n'avaient rien compris à la doctrine de Jésus-Christ.

Toute la théologie du prophète roule sur l'origine du bien et du mal. Pour se l'expliquer, il admit deux principes éternels, indépendants et de nature contraire : l'un est l'auteur de la lumière, l'autre celui des ténèbres. Ces deux principes se combattant sans cesse, produisent l'un le bien, l'autre le mal.

Voilà la base de sa nouvelle religion. Les conséquences en sont infinies. Manès ne manqua pas d'en tirer quelques-unes pour compléter son système. Ses disciples surent les développer à merveille, de telle sorte qu'on ne sait pas toujours ce qui appartient au maître et ce qui appartient aux disciples. D'après eux, tous les êtres créés devaient être rangés en deux classes : les uns, comme les âmes et les esprits, émanaient du bon principe, qu'ils appelaient aussi la lumière increée; tous les autres êtres, corporels ou matériels, venaient du mauvais principe. Cependant ils admettaient dans les corps une portion de lumière qui leur donnait le mouvement et la vie, et qui, après diverses transmigrations dans d'autres corps, revenait à Dieu. L'homme avait deux âmes : l'une était une partie de la substance du bon principe et corporelle comme lui; l'autre était de la substance du mauvais principe. L'âme de ceux qui recevaient la doctrine du prophète était purgée par divers éléments; passait dans la lune qui la rendait au soleil, d'où elle était réunie à Dieu. L'âme de ceux qui ne recevaient pas la nouvelle doctrine était envoyée en enfer pour un certain temps; ainsi purgée, elle passait dans d'autres hommes ou dans les bêtes et les plantes, et si elle ne se corrigeait pas, elle était jetée dans le grand feu[1].

[1] Fleury, t. II, p. 385.

Avançant de conséquences en conséquences, ils rejetaient tout l'ancien Testament comme venant du mauvais principe. Ils rejetaient également le mystère de l'Incarnation et celui de la Rédemption. Jésus-Christ, selon eux, n'avait pris qu'un corps fantastique. La résurrection future des corps, l'éternité des peines étaient une fable. Les sacrements étaient inutiles et même une abomination. Cependant ils se réservaient un baptême et une eucharistie qui consistaient dans d'horribles purifications.

Je ne vais pas plus loin dans cette voie d'impiétés. Comme vous le voyez, les Manichéens détruisaient la religion chrétienne tout entière, sans en laisser subsister une seule vérité. Et que mettent-ils à la place? des rêves, des doctrines dont les conséquences immédiates tendent à effacer du cœur de l'homme tout sentiment de devoir.

Vous comprenez bien, Messieurs, que ces étranges doctrines ne pouvaient pas convenir aux empereurs chrétiens qui avaient adopté la religion catholique et en avaient fait une loi d'État; je dirai de plus qu'elles ne pouvaient convenir à aucun gouvernement, de quelque religion qu'il fût; car, pour gouverner, il faut former un État et constituer une société. Or, les principes des Manichéens tendaient à la dissolution immédiate de tout État et de toute société. Ils détruisaient d'abord toute religion, sans laquelle la société est impossible. « On bâtirait plutôt un édifice en l'air, dit Plutarque, » que de fonder un État sans religion. » Ils détruisaient ensuite la société dans son principe en empêchant la famille; car le fondement de leur système était de rejeter le mariage, ou plutôt d'empêcher la procréation des enfants comme venant du mauvais principe. De là plus de famille; de là, Messieurs, le libertinage et la communauté des femmes; c'était la conséquence nécessaire de leur principe. Ils n'ont pas manqué de la mettre en pratique partout où ils ont séjourné. Dans leurs assemblées secrètes et nocturnes, on éteignait à certaines heures les lumières, et l'on se livrait aux plus honteuses débauches. Ces débauches entraient dans leur culte; car comme la chair venait du mauvais principe, ils croyaient devoir la déshonorer et l'avilir pour faire injure au mauvais principe [1]. D'ailleurs ils étaient fatalistes, niaient le libre arbitre et attribuaient toutes leurs actions à l'influence des astres. Ainsi plus de distinction entre le bien et le mal, entre le vice et la vertu; plus de récom-

[1] Baron., an. 277, n. 28.

penses ou de peines dans l'autre vie, comme le dit saint Léon. La conscience est débarrassée de toute crainte; on peut commettre tous les crimes sans être criminel [1]. Est-il possible, Messieurs, de former un État ou une société avec une pareille théologie? Ne soyez donc pas étonnés que les princes païens aient été les premiers à se déclarer contre cette secte. Manès, accueilli d'abord à la cour du roi de Perse, fut chassé du pays aussitôt qu'on reconnut la fausseté de sa mission et la perversité de ses principes. Il se réfugia dans l'Inde, parcourut une partie de la Chine, et s'arrêta dans le Turkestan, où il organisa sa secte. Classant ses disciples suivant la hiérarchie chrétienne, il avait ses apôtres, ses disciples, ses évêques, ses prêtres, ses diacres; on dit même qu'il s'était fait chrétien, et qu'il était revêtu du sacerdoce. Il employa tour à tour l'audace et la ruse pour convaincre ses disciples et propager ses doctrines. Il se cacha pendant un an dans une caverne, et fit croire à ses disciples qu'il avait été enlevé dans le ciel, et qu'il apportait des ouvrages divins. Ayant déjà fait des prosélytes parmi les chrétiens, il voulut s'étendre, et vint en Mésopotamie. Là il accepta une conférence publique avec Archelaüs, évêque de Cascar. On choisit pour juges de cette conférence des philosophes païens, afin qu'on ne pût pas dire que l'évêque était favorisé par des chrétiens. La conférence eut lieu. Manès développa son système avec beaucoup d'habileté et d'éloquence; l'évêque, non moins habile, le réfuta complétement, à tel point qu'il fut réduit au silence [2]. L'échec éprouvé dans cette célèbre conférence, dont le texte est parvenu jusqu'à nous, nuisit beaucoup à la réputation de Manès, tellement qu'il fut obligé de fuir la Mésopotamie. Mais le roi de Perse le fit arrêter, et sous une bienveillance feinte, il réunit un grand nombre de ses disciples et les soumit à une espèce de concile formé par les mages. Manès, se croyant en sûreté, exposa fièrement sa prétendue qualité de prophète, et développa les dogmes de sa religion. Il fut réfuté par les mages en présence du roi, et confondu. On lui demanda quelques miracles pour signes de sa mission, puisqu'il se disait le Paraclet. Comme il ne pouvait en faire, il fut convaincu d'impiété et de mensonge, et condamné à être écorché vif. Sa peau devait être suspendue à une des portes de la ville; ce qui fut exécuté vers l'an 274. Le roi fit arrêter et mourir tous les disciples et les partisans qui se trouvaient dans le royaume de Perse.

[1] Ep. 93, ap. Labb., t. III, p. 1410.
[2] Fleury, t. II, p. 381.

Mais Manès avait assez vécu pour organiser sa secte, et l'impulsion qu'il lui a donnée montre qu'il avait été puissant à persuader. Ses nombreux disciples ne trouvant plus de sécurité dans le pays natal de leur prophète, se dispersèrent et se répandirent en Asie et en Afrique, et surtout dans l'Empire romain. Comme il était naturel, ils se divisaient en diverses sectes, professant autant de doctrines différentes : c'est la conséquence nécessaire de tout système qui brise l'unité catholique. Théodoret, qui vivait au 5e siècle, en comptait déjà plus de 70 [1]. Mais ils furent toujours d'accord sur leurs principes fondamentaux : le principe du bien, le principe du mal, sur le rejet des sacrements et la figure fantastique de Jésus-Christ. Ils furent d'accord encore sur l'horreur du mariage et sur leurs honteuses et exécrables cérémonies; c'est pourquoi ils réveillèrent partout l'attention des gouvernements, qui se crurent obligés de s'armer contre eux, et d'établir des lois sévères. L'empereur Dioclétien les condamna à la peine de mort [2], et les confondit souvent avec les chrétiens. Les empereurs chrétiens n'ont pas été moins sévères, mais ils sont allés par gradation. Ils ont défendu d'abord leurs assemblées, ensuite ils les ont condamnés à l'exil et à la confiscation des biens. Ces peines ayant été inutiles, ils ont eu recours au dernier châtiment. Ce fut à leur occasion qu'on établit des inquisiteurs [3] qui devaient les rechercher, les arrêter et les conduire devant les tribunaux. On n'avait aucun ménagement pour eux. Ils sont déclarés dans les lois les plus dangereux et les plus criminels des hérétiques, étant descendus jusqu'à l'abîme de la perversité. Leurs mystères sont appelés infâmes, leurs assemblées exécrables [4]. Enfin, Messieurs, tous les empereurs, orthodoxes ou non, sont d'accord à les expulser de leur Empire ou à les exterminer s'ils s'obstinent à y rester et à continuer leurs mystères. Dans cette longue suite d'empereurs, je n'en trouve que deux, si je ne me trompe, qui les aient tolérés : c'étaient l'empereur Anastase, au 6e siècle, et l'empereur Nicéphore, au commencement du 9e; mais il suffit de lire leur histoire pour savoir quel mal effroyable ces deux empereurs ont fait à l'Empire. Justin, successeur d'Anastase, voulant rétablir l'ordre, fut obligé de les mettre à mort.

[1] Bergier, *Dict.*, art. *Manich.*

[2] Baron., an. 287, n. 2.

[3] Loi IX, *de Haret.*

[4] *Cod. Theod., de Hæretic.*, tit. V, p. 117.

En Perse, où ils étaient revenus, ils sont tous massacrés [1]. Justinien les poursuit avec une extrême rigueur et les fait périr dans les flammes. L'empereur Constant, successeur d'Héraclius, emploie la même rigueur [2]. Justinien-le-Jeune n'en a aucune pitié; il fait périr tous ceux qu'il peut découvrir dans l'Empire. Léon l'Isaurien, quoique attaché à l'hérésie, n'est pas plus indulgent [3]. Genseric et Huneric, rois des Vandales, les avaient chassés de l'Afrique, les papes de l'Italie. Enfin, Messieurs, les Manichéens ont eu contre eux tous les gouvernements, tous les papes et les docteurs de l'Église, tous les hommes d'État, tous les princes souverains, de quelque religion qu'ils fussent. J'ajouterai qu'ils ont eu contre eux, dans tous les temps, non-seulement les chrétiens fidèles, mais encore tous les gens honnêtes qui avaient quelque estime pour la vertu. Ils furent condamnés par les hérétiques même, comme nous le voyons par le conciliabule d'Éphèse [4]. On sait quel était le sentiment de Photius à leur égard.

Cela ne doit pas vous étonner en considérant leurs doctrines; car s'ils avaient prévalu dans un Empire, la société eût été entièrement perdue; bientôt, plus aucun enfant n'aurait pu dire, *mon père;* on y aurait vu la confusion de l'enfer.

Malgré cette haine générale, malgré ces lois sévères et ces extrêmes rigueurs, ils surent se cacher, se soutenir, se multiplier et s'étendre dans toutes les provinces de l'Empire romain, et tromper la vigilance des gouverneurs. Souvent on croyait en être délivré, et bientôt après on faisait de nouvelles découvertes. Mais il faut savoir combien ils étaient adroits, et quelles étaient leurs ruses et leur dissimulation [5].

1° Pour faire des prosélytes, ils avaient soin de bien étudier les caractères. Aux uns, ils offraient l'appât de la volupté, qui leur attirait les libertins de tous les États; aux autres, une vie plus austère et plus parfaite, car ils ne se mariaient pas, s'abstenaient de viande et de laitage, et jeûnaient plusieurs fois la semaine. Par cet extérieur de piété ils séduisaient les gens simples et bien des femmes nobles [6].

[1] Baron., an. 523, n. 18.
[2] Ibid., an. 653, n. 15, t. VIII, p. 557.
[3] Ibid., an. 722, n. 2.
[4] Labb., t. IV, p. 1002.
[5] Voir Fleury, t. II, p. 386.
[6] Labb., t. II, p. 1011, note f.

2° Ils étaient extrêmement zélés pour propager leurs doctrines; ils s'introduisaient dans les maisons particulières sous divers prétextes. Ils avaient dans leurs discours quelque chose de mielleux et d'éblouissant qui leur donnait une force prodigieuse de persuasion. Saint Augustin, un si beau génie, y fut pris, et resta pendant neuf ans dans cette secte dont il était un zélé partisan; mais converti au christianisme, il devint leur plus redoutable adversaire et il dévoila toutes leurs turpitudes.

3° Ils avaient un art merveilleux à cacher tout ce qu'il y avait de détestable dans leur secte, tellement que ceux même qui en étaient ne le savaient pas. Il y avait parmi eux plusieurs ordres. Les initiés ou les auditeurs ne voyaient que l'apparence d'une vertu austère, d'une vie même mortifiée. Le secret de la secte était réservé aux élus ou aux parfaits, qu'on y avait préparés par divers degrés. Au reste, des serments horribles les engageaient à ne rien divulguer.

4° Ils étaient extrêmement habiles à dissimuler. Ainsi, pour n'être point reconnus, ils fréquentaient les églises, participaient aux sacrements, recevaient la communion comme les autres fidèles; seulement ils ne communiaient pas sous l'espèce du vin, car le vin, plus que toute autre production, venait du mauvais principe. Mais comme à cette époque on communiait à volonté sous les deux espèces ou sous une seule, celle du pain, on fut longtemps avant de les remarquer.

5° Accusés de manichéisme, ils se parjuraient et protestaient de leur attachement à la foi catholique. Convaincus, ils trouvaient encore une ressource dans leur profonde hypocrisie. Ils abjuraient leurs erreurs, acceptaient la pénitence de l'Église, et n'en restaient pas moins attachés à leur secte, dont ils fréquentaient secrètement les assemblées. De cette manière il était difficile de les discerner; il fallait être observateur habile et employer souvent la ruse. Saint Léon les reconnut parce qu'ils se tournaient dans leurs prières vers l'Orient pour adorer le soleil, la grande lumière du bon principe. Pour rendre son observation plus sûre, il défendit à tous les chrétiens de se tourner vers l'Orient pour prier [1]. Le pape Gélase les découvrit par leur communion sous une seule espèce, et, pour ne pas se tromper, il ordonna la communion sous les deux espèces [2].

Les empereurs furent moins scrupuleux. L'empereur Maxime

[1] Baron., an. 443, n. 1-6.
[2] Bossuet, *Hist. des Variat.*, lib. XI.

prétendait les reconnaître à leur figure, parce que les Manichéens, exténués par le jeune, l'abstinence et la débauche, avaient mauvaise mine. Il allait donc envoyer des tribuns en Espagne pour mettre à mort tous ceux qui avaient la figure maigre et défaite. Saint Martin parvint à faire révoquer cet ordre barbare, qui aurait fait périr bien des innocents [1].

Cabades, roi de Perse, pour les discerner, invita tous ses sujets à une grande solennité où il devait céder la couronne à son fils, vivement désiré par les Manichéens, parce qu'à l'insu du roi il avait été élevé dans leurs doctrines. Ayant séparé tous ceux qui voulaient proclamer son fils, il les fit massacrer par ses troupes, sans épargner les sénateurs [2]. Je pourrais vous citer d'autres stratagèmes non moins cruels. Je suis loin de les approuver; je veux vous montrer seulement combien il était difficile de les découvrir, et quelle ardeur mettaient les empereurs à s'en défaire. Ils ne craignaient pas de sacrifier des innocents, pourvu qu'ils pussent atteindre les Manichéens, qu'ils appelaient une secte infâme.

Mais, inutiles efforts, ils ne peuvent les atteindre tous. Chassés d'un pays, les Manichéens transmigrent dans un autre, laissant toujours derrière eux des traces de leurs turpitudes. Et puis ils profitent d'un moment favorable pour revenir dans leurs anciennes demeures. Malgré toute la vigilance des souverains unie à celle des évêques, on n'est point parvenu à les expulser entièrement de Constantinople et des provinces voisines. Mais aussi ont-ils trouvé à Constantinople des circonstances bien propices. Vous connaissez les innombrables hérésies qui ont agité cette ville et tout l'empire. Pendant ces longues et interminables discussions, les Manichéens agissaient en secret, gagnaient la faveur de quelque grand personnage, qui les recevait secrètement, soit à la ville, soit à la campagne, et les favorisait de tout son pouvoir. Ils n'étaient point remarqués, parce que l'attention publique se portait sur d'autres points qui étaient à l'ordre du jour et qui occupaient tous les esprits. Ces hérésies étaient une bonne fortune pour eux, et ils en profitaient grandement pour se fortifier et s'étendre. Aussi eurent-ils soin de s'établir de préférence dans les provinces agitées par l'hérésie. Ils furent par moments puissants en Afrique comme à Constantinople, parce que l'hérésie y absorbait l'attention publique. Pendant le

[1] Baron., an. 386, n. 26-29, t. IV, p. 599.
[2] Ibid., an. 525, n. 14, 15, t. VII, p. 119.

temps des Iconoclastes, qui a duré plus d'un siècle, ils se multiplièrent prodigieusement dans l'Empire romain. Michel Curopalate et l'impératrice Théodora, qui montèrent au trône après ce temps désastreux et de triste mémoire, furent obligés de prendre les armes contre eux. Plus de 100,000, dit-on, périrent par divers supplices [1]. Malgré cette grande effusion de sang, ils se soutinrent encore et se multiplièrent sous le schisme de Photius, tellement que vers la fin du 9e siècle il a fallu les combattre en bataille rangée, prendre de vive force certaines places où ils s'étaient retranchés [2], tant leur nombre s'était augmenté à la faveur de l'hérésie.

En Occident ils n'eurent pas le même succès, parce que l'attention publique n'était point détournée, comme en Orient, par des disputes théologiques. Cependant les Manichéens s'y introduisirent de bonne heure et s'y attachèrent avec une grande opiniâtreté. Vers la fin du 4e siècle (en 380), nous les voyons en Espagne protégés par un homme riche et puissant nommé Priscillien, d'où ils prirent le nom de Pricillianistes. Ils furent condamnés dans deux conciles, l'un à Sarragosse en 381, l'autre à Bordeaux en 385. Dans ce dernier, convoqué par ordre impérial, Instantius, évêque, sectateur de Priscillien, fut déposé de l'épiscopat. Priscillien prévoyant sa condamnation en appela à l'empereur Maxime, qui résidait à Trêves. Il y fut conduit, jugé et condamné à la peine de mort, et exécuté avec plusieurs de ses disciples [3]. On put voir à cette occasion le véritable esprit de l'Église. Un évêque d'Espagne, Ithace, avait demandé et pressé leur exécution; il fut regardé avec horreur par les autres évêques, condamné par saint Ambroise, le pape saint Sirice et un concile de Turin. Ceux qui avaient les mêmes sentiments que lui et qui poursuivaient ces hérétiques à mort, furent appelés Ithaciens. Saint Martin et d'autres évêques ne voulaient pas communiquer avec eux. Ce n'est pas qu'on désapprouvât la sévérité des empereurs, saint Léon l'approuve expressément [4], mais on ne voulait pas qu'un évêque s'associât à l'exécution sanglante d'un hérétique. Ceci était inoui, disait-on, dans les annales de l'Église [5]. Les Manichéens abusèrent de l'indulgence des évêques, ils restèrent en Espagne pendant plus de deux siècles, malgré les nombreux anathèmes

[1] Baron., an. 845, n. 9, t. X.
[2] Fleury, t. II, p. 361.
[3] Baron., an. 385, n. 24, t. IV, p. 586. — Labb., t. II, p. 1034.
[4] Labb., t. III, p. 1410.
[5] Baron., an. 385, n. 29; an. 386, n. 36, 37.

prononcés contre eux. Ce ne fut qu'au milieu du 6e siècle, en 563, après les anathêmes du concile de Brague, qu'ils disparurent entièrement [1].

Déjà avant cette époque nous les trouvons établis à Rome. On en découvrit pour la première fois en 372 [2]. Ils réveillèrent plus d'une fois la sollicitude des papes. Saint Léon mit tout son zèle à les découvrir, à les combattre et à les convertir. Il recommanda à tous les fidèles de les rechercher et de les déférer aux tribunaux ecclésiastiques [3]; mais les papes ne firent aucune exécution sanglante; un seul pape, Hormisdas, leur infligea des punitions corporelles. L'historien fait remarquer qu'elles étaient en usage de son temps [4]. Enfin il a fallu toute la sévérité de Justin et de Justinien pour les expulser de l'Italie, où ils avaient paru par intervalles durant l'espace de deux siècles.

Au commencement du 5e siècle, en 418, ils avaient essayé de s'établir dans le midi de la France; ils étaient même parvenus à séduire un évêque, comme ils avaient fait en Espagne : c'est celui de Valence, nommé Maxime. Mais le clergé et le peuple, qui étaient encore dans leur première ferveur du christianisme, s'adressèrent au pape Boniface pour l'en avertir. Le pape s'empressa d'écrire aux évêques des Gaules et de leur ordonner de convoquer un concile et d'examiner la conduite de l'évêque [5] : c'est tout ce que nous en savons. Il est fort probable que l'évêque a été condamné avec les autres Manichéens, et que tous ont été obligés ou de se rétracter ou de s'exiler, car il n'en est plus question dans l'histoire [6].

Condamnés et chassés de toutes parts, ils furent obligés de se concentrer dans l'empire de Constantinople, transmigrant d'une province à une autre, mais conservant toujours des affiliations jusque dans l'intérieur de la capitale. En dernier lieu ils s'étaient retranchés dans l'Arménie, et c'est là qu'au 9e siècle l'impératrice Théodora et l'empereur Basile furent obligés de les attaquer et de leur faire la guerre. Mais cette secte semblait être indestructible. Vaincus en Arménie et dans l'Asie-Mineure, ils se réfugièrent dans la Bulgarie, séparée alors, comme vous savez, de l'empire de Con-

[1] Labb., t. V, p. 836.
[2] Baron., an. 372, n. 111.
[3] Ibid., an. 444, n. 3.
[4] Ibid., an. 523, n. 6.
[5] Labb., t. II, p. 1584.
[6] *Hist. de l'Église gallic.*, t. I, p. 405.

stantinople. Jean Zimiscès, maître de ce pays, les fit transporter dans les déserts de la Thrace, près de Philippopolis [1]; de là, Messieurs, ils se répandirent dans la Lombardie. Ce fut dans ce pays qu'ils restèrent pendant le 10e siècle. Ils firent peu de bruit; d'ailleurs l'attention publique était concentrée alors sur la papauté, qui était dans un complet désordre. La conduite des évêques lombards devait favoriser d'ailleurs leurs progrès.

Comme toujours, ils étaient extrêmement rusés, attentifs à tout ce qui se passait autour d'eux et habiles à en profiter. Connaissant l'état pitoyable où se trouvait le clergé de France et d'Allemagne, avant la réforme de Grégoire VII, ils se proposèrent de s'établir dans ces pays et d'y fixer leur demeure. Au commencement du 11e siècle, en 1017, une femme Manichéenne, venant d'Italie, s'établit à Orléans. Ses premiers succès furent au delà de son attente, car elle gagna jusqu'à dix chanoines de Sainte-Croix; mais, comme vous savez, l'autorité civile s'en mêla; les dix chanoines furent brûlés vifs avec leur institutrice. Les Manichéens s'étaient trompés, ils avaient compté sur la corruption du clergé. Elle était grande sans doute, mais ils ne connaissaient pas le respect qu'on avait pour l'intégrité de la foi, l'importance qu'on attachait à l'unité, sanctionnée d'ailleurs par l'autorité civile. Peu de temps après, des Manichéens furent découverts dans le midi de la France; mais ils furent traités avec la même rigueur [2]. Vers le milieu du même siècle, on fut fort étonné d'en découvrir à Goslar, résidence des empereurs d'Allemagne. On n'hésita pas un instant, ils furent pris et pendus par ordre impérial [3].

Les Manichéens si mal accueillis ne se rebutèrent pas; ceux qui avaient échappé se cachèrent jusque dans les antres pour célébrer leurs mystères et pour se faire des partisans : c'est la marche qu'ils avaient toujours suivie. Au 12e siècle ils vont renaître comme de leurs cendres, se montrer en public et déployer un grand zèle pour propager leurs doctrines.

[1] Fleury, t. XII, p. 165.
[2] Baron., an. 1017, n. 1-6.
[3] Ibid., an. 1052, n. 19.

QUATRIÈME LEÇON.

Manichéens en France. — Leurs doctrines, leur projet et leur marche. — Repoussés dans le Nord, ils vont dans le Midi. — Comment ils sont jugés par les philosophes modernes.

Vous avez vu, Messieurs, que le Manichéisme n'était pas une hérésie ordinaire, c'était une religion nouvelle, si, toutefois, on peut appeler religion des principes détestables, dont les conséquences immédiates et nécessaires tendaient à détruire tout sentiment de devoir, toute règle, tout lien de famille, tout ordre public. Si le Manichéisme avait prévalu, on aurait vu dans la société la confusion de l'enfer, le libertinage le plus affreux, le fatalisme érigé en principe; il n'y aurait plus eu de distinction entre le bien et le mal, entre le vice et la vertu; tout aurait été attribué à l'influence des astres. La religion de Manès était, selon saint Léon, la sentine de toutes les erreurs et de tous les vices. Tout ce qu'on avait jamais enseigné de funeste à la société, tout ce que les passions avaient inventé de plus hideux, se trouvait dans la religion du nouveau prophète [1]. C'est pourquoi, pendant plus de 800 ans, les princes, de quelque religion qu'ils fussent, tenaient constamment le bras levé contre cette secte.

Chassés, vers la fin du 9e siècle, des provinces de l'Orient, ils se réfugient en Occident, et principalement dans la Lombardie, où ils restent cachés durant le 10e siècle. Au commencement du 11e siècle, ils cherchent à s'introduire en France et en Allemagne; mais les souverains de l'Occident ne sont pas plus indulgents que ceux d'Orient. Par leur ordre, les Manichéens sont brûlés à Orléans et dans les environs de Toulouse; ils sont pendus à Goslar, et cela, Messieurs, en vertu du droit romain, qui était encore en pleine vigueur, et qui, pour ce qui concerne l'hérésie, avait reçu plus d'étendue, puisque les souverains eux-mêmes y étaient assujettis. Mais les Manichéens, semblables à leurs prédécesseurs, savent se maintenir, se cacher et s'assembler en secret. C'est ce qu'ils firent pendant le reste du 11e siècle : ils passaient inaperçus, mais ils avaient des ramifications partout, jusque dans l'intérieur des couvents. Enfin, Messieurs, au commencement du 12e siècle, encouragés par les succès qu'ils avaient obtenus en secret, ils se croient assez forts pour se produire en public, avec la ferme espé-

[1] Labb., t. III, p. 1410.

rance de gagner tout le peuple, et de substituer leur religion à celle des chrétiens. Ils envoient donc des missionnaires de toutes parts, dans le Nord et dans le Midi, comme nous allons le voir par les faits que j'ai à vous exposer. Mais avant de vous rapporter ces faits, il s'agit de savoir si les Manichéens qui ont paru en France sous le nom d'Albigeois, ont professé les mêmes doctrines que les anciens. Cette question a soulevé de grandes controverses en France du temps de la réforme. Les docteurs catholiques reprochaient continuellement aux protestants leur nouveauté. La doctrine que vous enseignez est inouïe, leur disaient-ils; avant vous, on n'en avait pas entendu parler; donc elle n'est pas la vraie doctrine, car la vérité n'est ni d'hier ni d'aujourd'hui; elle est la même dans tous les temps. Montrez-nous donc qu'avant vous on ait enseigné les doctrines que vous professez, ou avouez que vous êtes dans l'erreur, car un des caractères de l'erreur est la nouveauté. Les protestants, fort embarrassés de cet argument, se mirent à fouiller dans l'antiquité, dans le but de se donner des prédécesseurs, et ils se sont attachés principalement aux Albigeois et aux Vaudois qu'ils proclamaient leurs aïeux. Mais il n'a pas été bien difficile aux docteurs catholiques de leur ôter cette dernière ressource. Ils ont montré par des témoignages clairs et irrécusables, que si les Albigeois ont professé quelques-unes de leurs doctrines, ils en ont professé d'autres qu'ils sont loin d'admettre, et que les protestants devaient rougir de se donner de pareils ancêtres. Ce point historique a été éclairci par plusieurs savants auteurs; Bossuet, entre autres, a discuté article par article avec une sévère critique, et il est résulté de son examen que les Albigeois étaient de vrais Manichéens, venus de l'Orient en Occident, et qu'ils avaient les mêmes principes que les anciens. Les recherches historiques faites depuis n'ont fait que confirmer les assertions de Bossuet [1], tellement que je doute fort que les protestants d'aujourd'hui consentissent à tirer quelque illustration des Albigeois; car il résulte de toutes les recherches, que les Albigeois tiraient leur origine des anciens Manichéens établis en dernier lieu dans la Bulgarie et dans la Haute-Italie; qu'à l'instar de leurs ancêtres, ils admettaient deux principes, l'un du bien, l'autre du mal; qu'ils rejetaient l'Ancien Testament, les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, les sacrements, le culte des images, l'éternité des

[1] *Hist. des Variat.*, liv. XI.

peines, la résurrection future. Il en résulte encore que, comme les anciens Manichéens, ils se livraient au plus affreux libertinage [1]. C'est ce que nous allons voir nous-mêmes par les faits que j'aurai occasion de vous rapporter.

Comme je vous l'ai dit, les Manichéens, après s'être organisés en secret, forment, au commencement du 12e siècle, un vaste projet, celui de s'établir en France. Il paraît qu'ils s'étaient concertés de manière à se faire entendre dans toutes les provinces. Nous en voyons à la fois dans le Nord et dans le Midi. Semblables à leurs prédécesseurs, ils sont extrêmement adroits, ils savent choisir leurs hommes, profiter de toutes les circonstances qui puissent les favoriser. En 1105, le clergé de Liége était en contestation avec le pape Pascal II, qui l'avait excommunié; un nommé Tanquelin en profite pour enseigner les doctrines monstrueuses du Manichéisme. Il se sert principalement, pour cet effet, des femmes qui deviennent généralement victimes de sa brutalité. Il était instruit et éloquent, mais d'une immoralité affreuse, car il tenait des assemblées secrètes où l'on se livrait à toutes les turpitudes des anciens Manichéens. Après avoir gagné beaucoup de monde par l'amorce des plaisirs, il se produisit en public, prenant toutes les précautions nécessaires pour pouvoir braver la sévérité des lois et l'autorité des magistrats : car il se faisait escorter par 3,000 hommes armés. Lui était magnifiquement vêtu et avait l'équipage d'un roi. Il prêchait ainsi sur la place publique, venant parfois à un tel point de démence qu'il s'égalait à Jésus-Christ. Il prétendait que, comme lui, il avait reçu la plénitude du Saint-Esprit. Du reste, il rejetait les sacrements, attaquait l'ordre sacerdotal, en disant que les prêtres et les évêques n'étaient rien. Ce sont bien là les principes des anciens Manichéens [2]. Entouré de ses gardes et suivi d'une multitude de peuple, il parcourut les principales villes de la Flandre, prêchant partout et laissant des traces de son immoralité. Ce fut à Anvers qu'il eut le plus de succès : cette ville n'avait qu'un seul prêtre, encore était-il d'une fort mauvaise conduite. Tanquelin n'eut aucune peine à séduire tout le peuple, qui était depuis longtemps sans instruction. On dit qu'il inspira un tel aveuglement qu'on construisit un temple en son honneur [3]. Comme il

[1] Labb., t. X, p. 1534.
[2] Baron., an. 1126, n. 12. — Pagi, ibid., n. 3, 4.
[3] Pagi, ibid.

était soutenu par le peuple et entouré d'une escorte, les magistrats, les princes et les évêques n'osaient se présenter pour l'arrêter. Après beaucoup de désordres et de meurtres, il fut tué par un prêtre, dans une barque [1], en 1115.

Vers le même temps parut dans la ville du Mans un moine, nommé Henri, qui prêcha les mêmes doctrines en l'absence de l'évêque qui était parti pour Rome. Il venait du Midi où il avait déserté son couvent. Il n'avait ni escorte, ni équipage, comme Tanquelin; il se présentait sous un autre air non moins séduisant. Il portait l'habit d'ermite, marchait nu-pieds, même en hiver, menant en apparence une vie très-austère. Il était doué d'une physionomie heureuse, d'une éloquence naturelle, soutenue d'un beau talent et d'une belle voix. Bientôt les églises du Mans ne pouvaient plus contenir la foule qui venait l'entendre : il fallait s'installer sur la place publique. Il se disait aussi un nouveau prophète, un envoyé de Dieu, avec le don de prophétie. Il y a dans l'histoire peu d'hommes qui aient eu plus de prestige dans l'éloquence, et plus de talent à entraîner la multitude [2]. Il commença ses prédications par des satires contre les prêtres; mais les doctrines manichéennes ne tardèrent pas à se manifester. Il érigea le libertinage en principe et le mit en pratique. La langue ne permet pas de dire jusqu'à quelle licence on alla dans les assemblées secrètes. Une nudité complète était requise pour certaines purifications, et elles se faisaient dans les églises. Quant au mariage, il ne le défendait pas, comme les autres Manichéens, mais, ce qui revenait au même, il fit tout pour le déshonorer et l'avilir. Ainsi, il disait publiquement qu'il ne fallait pas être chaste pour se marier; que la chasteté n'était rien. Usant de l'ascendant qu'il avait acquis, il maria une foule de femmes de mauvaise vie qui étaient ses plus zélées prosélytes. L'histoire rapporte qu'il s'ensuivit un désordre affreux. Bien des jeunes gens ne pouvant plus vivre avec les femmes que leur avait données le prophète, furent obligés de se séparer et même de s'éloigner en pays étranger pour ne pas voir le désordre de leur famille [3]. Le clergé du Mans fut obligé de rester simple spectateur. Plusieurs prêtres s'étaient avisés de contredire le prophète, de proposer des conférences publiques, mais ils furent mal reçus

[1] Pagi, an. 1126, n. 3, 4.
[2] Ibid., an. 1116, n. 20.
[3] Ibid., n. 26.

et maltraités. On aurait même incendié leurs maisons, sans la protection du comte du Mans [1]. Ce ne fut qu'au retour de l'évêque qu'on parvint à arrêter la fureur de ce fanatique. L'évêque eut mille peines à désabuser son peuple; il y parvint cependant à force de douceur et de patience. Henri démasqué et confondu par l'évêque, fut couvert de mépris et obligé de quitter la province. Il alla porter ses doctrines et ses turpitudes dans le midi de la France, où nous le verrons bientôt à la tête de nombreux partisans.

La ville d'Anvers, par les soins de l'évêque de Cambrai, reçut des missionnaires qui parvinrent à se faire entendre et à réparer les désordres causés par Tanquelin [2].

Cependant le Manichéisme ne s'y éteignit pas encore entièrement. Il y avait d'autres missionnaires, qui agissaient en secret et qui se produisaient également en public, lorsque les circonstances leur étaient favorables; car peu d'années après (en 1113), on en découvrit dans le Soissonnais. Ils étaient favorisés par le comte de Soissons, qui trouvait que ses passions étaient fort à l'aise avec les nouvelles doctrines. Se croyant en sûreté par la protection du comte, ils parcoururent différents villages du diocèse, déclarant leurs doctrines sans en rien cacher. Ainsi, ils enseignaient que Jésus-Christ n'avait pris qu'un corps fantastique, que les sacrements n'avaient aucune efficacité, que le mariage était une abomination. Leurs mœurs étaient conformes à leurs doctrines. Ils tenaient des assemblées nocturnes où, après avoir éteint les lumières, ils se livraient à toute la brutalité de leurs passions. On y tuait même de jeunes enfants, dont on brûlait les corps. De leurs cendres on faisait une espèce de pain qu'on donnait aux initiés. C'était là leur communion, qu'ils avaient pratiquée en Orient, et qu'on avait trouvée aussi chez les Manichéens d'Orléans. L'évêque de Soissons les fit arrêter et les interrogea. Mais, comme tous les Manichéens, ils se parjurèrent et nièrent leurs doctrines. A les entendre, ils étaient les meilleurs catholiques du monde. Cependant ils ne purent pas nier d'avoir tenu des assemblées secrètes. L'évêque fort embarrassé, voulut consulter, avant de prononcer la sentence, un concile qui devait se tenir à Beauvais. Le peuple de Soissons craignant qu'on ne les jugeât avec trop d'indulgence, profita du départ de l'évêque pour forcer la prison, où ils étaient provisoire-

[1] Pagi, an. 1116.
[2] Ibid.

ment enfermés. Il les conduisit hors de la ville, et les brûla tout vifs [1].

Mais les Manichéens semblaient s'obstiner à vouloir s'établir dans le nord de la France. Plus tard on en découvrit en Flandre, à Arras, en Bourgogne, à Cologne et même en Angleterre. Mais ils furent traités avec la même rigueur [2], ce qui les empêcha de s'établir dans le nord. Tous leurs efforts échouèrent devant la vigilance des évêques, et devant l'indignation du peuple, qui les livrait aux supplices, lorsque les magistrats différaient de faire exécuter la loi. Ces mouvements populaires que je vous cite sans les approuver, vous montrent la vérité de ce que je vous ai déjà dit : c'est que l'unité catholique inscrite dans la loi, faisait partie du domaine de l'opinion publique.

Il suit de ce que je viens de vous exposer, que les nouveaux Manichéens professaient les mêmes doctrines que les anciens, doctrines subversives de toute religion et de tout ordre social, et qui ont été repoussées par tous les souverains, et qui seraient repoussées encore aujourd'hui, malgré toutes nos libertés. Car si aujourd'hui on tenait des assemblées secrètes semblables à celles des Manichéens, si l'on s'y avisait de tuer des enfants pour en faire une prétendue eucharistie, le souffrirait-on? Non, Messieurs, on ne le souffrirait pas, et on ne pourrait pas le souffrir pas plus qu'autrefois. La seule différence qu'il y aurait, c'est qu'ils ne seraient plus jugés par les évêques, qui sont réduits à leurs fonctions purementspirituelles. Ils ne seraient plus condamnés comme hérétiques, car aujourd'hui on ne considère plus que les effets, on ne remonte pas, comme autrefois, à la cause, qui était l'hérésie.

Je dois vous faire observer que les Manichéens dont je viens de vous parler, ne sont pas des êtres isolés, et qu'ils appartiennent à une association secrète, dont le centre est quelque part. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer le temps où ils paraissent, leur marche et leurs doctrines. Évidemment ils se sont donné rendez-vous dans le nord de la France; évidemment ils y ont été envoyés par quelque direction secrète pour y propager leurs détestables doctrines. Cela ne peut laisser aucun doute à l'œil observateur. Il s'agit donc ici d'une vaste association qui tend à la ruine de l'ordre social et qu'aucun gouvernement ne peut ni ne doit to-

[1] *Hist. de l'Église gallic.*, t. VIII, p. 245, an. 1113.
[2] Fleury, t. XV, p. 113, 174 et 509.

lérer. Si aujourd'hui des étrangers venaient s'associer en France pour renverser toutes nos institutions politiques et religieuses, les laisserait-on faire? car, Messieurs, la question est là. Non, on ne les laisserait pas faire, on prendrait plutôt les armes contre eux, si l'on ne pouvait pas arrêter autrement leurs desseins. C'est précisément ce qu'a fait la société au moyen âge, contre une secte d'une origine étrangère qui venait renverser toutes ses institutions politiques et religieuses. Il ne faudrait rien que cela pour justifier nos ancêtres, car ils aimaient leurs institutions autant que nous aimons les nôtres. Pour la religion, ils l'aimaient plus que nous, puisque dans ce même temps ils versaient leur sang jusque dans les régions les plus lointaines de l'Orient, pour la défendre.

Mais ce qui montre évidemment que les Manichéens du Nord n'étaient pas des hommes isolés et qu'ils appartenaient à une vaste association, c'est que ce Henri, qui avait prêché le Manichéisme dans le Nord, était un disciple de Pierre de Bruys qui, dans le même temps, prêchait le Manichéisme dans le Midi. Il avait commencé vers 1110, et était devenu le chef d'une bande fort nombreuse. Henri vint l'y joindre en quittant le Mans. Ces deux hommes se partagèrent le midi de la France. Henri parcourut les provinces limitrophes de Toulouse, le Poitou, l'Auvergne et l'Aquitaine; il gagna même le comté de Saint-Gilles[1]. Il eut, comme au Mans, de grands succès, mais il laissa partout des traces de son immoralité. C'est pourquoi il fut chassé de différentes villes; cependant ce ne fut pas sans y laisser quelques partisans. Pierre de Bruys parcourut le Dauphiné avec un égal succès; chassé de là par les seigneurs et les évêques réunis, il alla porter ses désordres en Provence et dans le Languedoc. Dès qu'il se crut assez fort, il employa la violence contre tous ceux qui ne se rangeaient pas de son opinion. Ainsi, il fit maltraiter les prêtres, emprisonner les moines, les força à enfreindre leurs vœux de chasteté. Il rebaptisait les peuples, signe manifeste du Manichéisme, car les Manichéens avaient un baptême particulier; ils ne le donnaient qu'aux adultes. Il saccageait les églises, détruisait les autels, abattait les croix[2]. On ne comprend pas, Messieurs, qu'on ait laissé prêcher cet homme pendant plus de 25 ans. Il faut croire qu'il a été protégé secrètement par quelques seigneurs ou favorisé par la négligence des évêques. Le peuple en fit justice. Après 25 ans

[1] Baron., an. 1147, n. 14-19.
[2] Fleury, t. XIV, p. 637.

de prédication et de violence, il vint se présenter sur la place de Saint-Gilles en Languedoc, dressa un amas de croix brisées ou abattues, d'autels renversés et d'autres instruments du culte catholique, et y mit le feu. Le peuple ne pouvant plus se contenir, se saisit de sa personne, dressa un autre bûcher, et le fit périr dans les flammes. Ce fut en 1147. Mais le mal était fait. Pierre de Bruys et son disciple Henri avaient infecté de leur hérésie presque tout le midi de la France. Leurs nombreux disciples prirent le nom de Pétrobrusiens ou de Henriciens, suivant qu'ils appartenaient à l'un ou à l'autre chef, et ils vont être confondus tous sous le nom d'Albigeois.

Vous connaissez maintenant, du moins en partie, les nouveaux Manichéens; vous voyez qu'ils forment, comme dans l'empire romain, une vaste association pour immoraliser la France, pour lui ravir sa religion, et renverser toutes les institutions politiques.

Cependant les Manichéens ont trouvé grâce devant nos prétendus philosophes, qui se sont intéressés à leurs doctrines, qui se sont apitoyés sur leur sort et qui ont approuvé leur association, tout en déclamant contre les associations religieuses. Mettant de côté les faits patents de l'histoire, ils ont appelé les Manichéens les régénérateurs de la société moderne, ils en ont fait, peu s'en faut, des saints. D'après la peinture que je viens de vous faire de leurs mœurs, vous serez étonnés, comme moi, d'un contraste que je trouve dans un écrit périodique récemment publié (décembre 1846, *la Revue Indépendante*). « On n'a vu longtemps, dit-il, que des hé» rétiques dans ces hommes dans lesquels il faut voir les précur» seurs de la civilisation moderne. Les Albigeois tiraient leur » origine des Manichéens d'Arménie, ils avaient pour but de ré» générer les mœurs de la société européenne. Pour cela, ils ne se » contentaient pas de prêcher l'Évangile, comme les moines et les » prêtres; persuadés que leurs discours ne seraient pas plus efficaces » que les sermons prononcés dans les temples du catholicisme, » s'ils ne joignaient l'exemple au conseil, et s'ils ne pratiquaient » pas eux-mêmes les vertus qu'ils voulaient propager, ils firent » vœu d'indigence, marchèrent pieds nus, s'abstinrent de toutes » les jouissances de la vie matérielle, se conduisirent enfin de ma» nière à édifier les mêmes peuples que les mauvaises mœurs du » clergé scandalisaient depuis longtemps. Ils eurent bientôt ainsi » tous les cœurs. » Tel est le langage qu'ont tenu tous les philosophes modernes. Ils ont fait passer les nouveaux Manichéens comme des réformateurs, comme des précurseurs de la civilisation moderne,

comme les régénérateurs des mœurs sociales. En partant de là ils se sont crus en droit de flétrir la mémoire de tous ceux qui les ont condamnés, et c'est le but qu'ils s'étaient proposé en défigurant ainsi l'histoire, et c'est ce que fait l'auteur dans le même article. Aussi n'a-t-on pas manqué d'acccuser l'Église de cruauté, d'appeler bourreaux les évêques ou les légats qui ont proscrit les Manichéens, et de prouver qu'ils n'ont été condamnés et qu'ils n'ont pu être condamnés que pour hérésie. Si le peuple se déclare contre eux, c'est un peuple fanatisé par le clergé. Si les souverains prennent les armes, ce sont des oppresseurs altérés du sang de leurs sujets. On a beau leur dire et leur démontrer que les Manichéens avaient des doctrines et des mœurs détestables, qu'ils formaient des associations secrètes qui tendaient à la ruine de tout principe moral, comme de tout ordre politique. Ces associations n'ont rien de criminel à leurs yeux, parce qu'elles sont contre l'Église. Mais pour les associations religieuses qui se livrent à la piété et aux bonnes œuvres, celles-là ne sont pas permises, elles doivent être proscrites, et si dans quelque vieux vocabulaire on trouve une loi qui leur est opposée, on s'empresse de l'invoquer et de la remettre en vigueur. Le contraste n'a pas besoin de commentaire.

L'ABBÉ JAGER.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XII [1].

De la nécessité de l'instruction.

Cette question n'est pas la répétition ni même précisément le développement de celle que nous avons traitée dans le chapitre précédent. Dans cet article nous examinions si l'homme aurait pu *inventer* la parole, et nous avons établi que cette invention eût été impossible; nous avons montré que sans la parole, l'homme serait dépourvu de cette partie des vérités premières dont la connaissance n'est pas due aux sens, et de l'exercice de ses facultés intellectuelles,

[1] Voir le chap. XI, au n. 12, t. II, p. 506.

condition indispensable à la formation et au développement des sciences. Actuellement nous supposons que l'homme a joui du commerce de la parole, qu'il possède la connaissance de toutes les vérités premières et l'exercice de ses facultés intellectuelles. Nous demandons ce que deviendrait un enfant s'il était privé de toute instruction extérieure.

Qu'on le remarque bien, nous ne parlons pas des enfants séparés dès l'âge plus le plus tendre de la famille et privés de toute relation avec d'autres hommes; l'expérience prouve que ces êtres infortunés ne sortent pas de l'enfance et ne s'élèvent jamais au-dessus de la pensée aux objets matériels. Nous parlons donc d'un enfant élevé dans la famille, au milieu de la société, mais à qui on n'a donné nulle éducation, nulle instruction. Que deviendra cet enfant? Je ne demande pas s'il sera capable de faire des inventions dans les arts, des découvertes dans les sciences; je demande s'il possédera les connaissances communes à tous les hommes.

Qu'on y fasse attention : je ne considère pas l'homme dans un état qui n'est pas le nôtre, avec des lumières et des dispositions que nous n'avons pas; je prends l'homme tel qu'il est.

L'enfant dont je parle n'est pas dans l'impossibilité absolue de parvenir à la découverte des connaissances naturelles; loin de là, il possède toutes les conditions, tous les éléments nécessaires pour les acquérir, et cependant nous n'hésitons pas à répondre qu'*il ne les possédera jamais*. Il n'est pas difficile de justifier cette réponse.

Nous apportons, il est vrai, en naissant, les facultés de penser, de juger, de raisonner, mais nous ne savons pas nous en servir, il faut qu'on nous l'apprenne, il faut que l'on exerce, que l'on cultive ces talents. Les vérités premières, ces éléments de toutes les connaissances ultérieures, nous sont données, mais nous ne savons pas en faire usage, il faut encore qu'on nous instruise à les employer.

Nous avons tout à apprendre; nous n'ignorons pas seulement les sciences curieuses, spéculatives; nous ignorons même les arts pratiques, utiles, et même indispensables.

Nous sommes réduits à apprendre comment on apprend. Les premières études n'ont pas d'autre but, et le jeune homme a bien profité de la première éducation, lorsque ses facultés sont convenablement développées, suffisamment exercées, lorsqu'il a acquis la facilité et les dispositions nécessaires pour s'instruire sérieusement; lorsqu'il possède de bonnes méthodes d'instruction.

L'homme pourrait-il sortir de cette ignorance s'il était abandonné à lui-même? Pour répondre, reportons-nous aux premières années de notre enfance. Que d'efforts, que de peines pour retenir les premières leçons de nos maîtres! puis, pour les comprendre, que de temps nous avons mis à connaître les premiers éléments de la grammaire, des langues, de l'arithmétique, de la géométrie! Sans remonter si haut, voyons la difficulté que nous éprouvons à communiquer à nos enfants les connaissances les plus simples. Que de patience exige la première instruction! que de soins pour se mettre à la portée de ces jeunes intelligences! sous combien de formes différentes il faut leur présenter une idée pour la leur faire comprendre! combien de fois il faut leur répéter une règle pour la leur faire retenir! avec quelle promptitude les enfants oublient ce qu'ils paraissent savoir le mieux!

Tout ce qui exige du travail et de la peine nous déplaît : aussi quelle répugnance pour l'étude dans l'enfant. Il ne comprend pas les avantages et la nécessité du travail, il n'en voit que la difficulté. Laissez-lui la liberté, il préfère les jeux et les amusements frivoles : il n'étudie qu'autant qu'on l'y oblige, il faut l'y exciter par des récompenses, l'y contraindre par des châtiments.

« L'homme, dit saint Augustin, naît dans une ignorance complète et profonde, et il ne sort de ces ténèbres qu'au moyen du » travail, de la douleur et de la crainte. Quel est le but de ces » moyens si divers que l'on emploie pour corriger les défauts des » enfants? Pourquoi des maîtres, des pédagogues, des férules, des » verges? Pourquoi ces châtiments sévères que l'Écriture-Sainte » veut que l'on inflige à un enfant chéri, de peur que son indocilité n'augmente et ne puisse plus être domptée. Quoi donc! c'est » que nous ne parvenons à retenir qu'au moyen du travail, que » nous oublions sans travail; c'est que nous n'apprenons qu'au » moyen du travail, et que nous désapprenons sans travail; c'est » qu'il faut des efforts pour être actifs, qu'il n'en faut pas pour être » oisifs. Ne voit-on pas par là de quel côté est entraînée, comme par » son propre poids, notre nature corrompue, et de combien d'efforts il est besoin pour lui imprimer une direction opposée. » L'oisiveté, la nonchalance, le désœuvrement, la paresse, sont autant de vices qui nous détournent du travail, parce que le travail, celui-là même qui est utile, est une peine [1]. »

[1] Quid enim aliud indicat horrenda quædam profunditas ignorantiâ, ex quâ omnis

Je sais que parmi les enfants, les uns ont plus de facilité et de dispositions que les autres; mais tous n'apprennent qu'avec difficulté, tous n'étudient qu'avec répugnance. Il y a, je le reconnais, des jeunes gens à qui la nature a donné un désir si vif de s'instruire, que pour parvenir à ce but ils surmontent tous les obstacles. Cet amour de la science n'est-il pas éveillé, stimulé par les connaissances que la société étale à leurs yeux, et par l'exemple de ceux qui les ont précédés ou qui les entourent. Pour satisfaire cette soif de connaître, ces jeunes gens se concentrent-ils en eux-mêmes, se renferment-ils dans une méditation solitaire? ne recherchent-ils pas au contraire le commerce des personnes instruites, ne se mettent-ils pas en communication avec les savants des âges passés ou des pays étrangers par la lecture de leurs ouvrages?

Je sais encore qu'il se rencontre des enfants qui ont reçu de la nature une aptitude particulière, extraordinaire pour certaines branches des connaissances humaines, qui, sans études préliminaires, résolvent les problèmes les plus difficiles avec une facilité et une promptitude admirables. Mais d'abord ces enfants sont des êtres exceptionnels, de véritables phénomènes; puis l'instruction ne leur est pas inutile, elle féconde, dirige leurs heureuses dispositions naturelles. Quels progrès ces enfants ont-ils faits tant qu'ils ont été abandonnés à eux-mêmes? ils n'ont avancé dans la science que du jour où leurs talents ont été cultivés par des maîtres habiles.

Il se présente une objection plus spécieuse.

Dans l'ordre de la nature, les vérités s'enchaînent les unes dans les autres, de manière que le travail de l'esprit sur les vérités premières parvient un peu plus tôt, un peu plus tard à en faire sortir toutes les vérités qui y sont renfermées : ce n'est donc pas à l'instruction mais à la méditation ou à l'observation que l'on doit la

error exstitit, quæ omnes filios Adam tenebroso quodam sinu suscipit, ut homo ab illo liberari sine labore, dolore, timore non possit?... Quid enim sibi volunt multimodæ formidines quæ cohibendis parvulorum voluntatibus adhibentur? Quid pædagogi, quid magistri, quid ferulæ, quid lora, quid virgæ, quid disciplina illa, quâ Scriptura sancta dicit dilecti filii latera esse tundenda, ne crescat indomitus, domarique jam durus aut vix possit aut fortasse nec possit...? Quid est enim quod cum labore meminimus, sine labore obliviscimur; cum labore discimus, sine labore dediscimus; cum labore strenui, sine labore inertes sumus? Nonne hinc apparet in quid velut pondere suo proclivis et prona sit vitiosa natura, et quantâ ope ut hinc liberetur, indigeat? Desidia, segnities, pigritia, negligentia, vitia sunt utique quibus labor fugitur, cum labor ipse, etiam qui est utilis, pœna sit. S. Augustin., *de Civitate Dei*, lib. XXII, cap. 22, n. 1, 2, dans l'édition de Migne, t. VII, p. 785.

connaissance de la vérité : les découvertes et les inventions sont l'œuvre du génie. Quel est le maître qui enseigna à Pythagore l'égalité du carré de l'hypoténuse dans le triangle rectangle, avec la somme des carrés des deux autres côtés; à Newton, la loi de la gravitation universelle?

Tout en reconnaissant l'enchaînement des vérités, les droits et la puissance du génie, il faut remarquer qu'il existe des vérités que l'on comprend très-aisément lorsqu'elles nous sont expliquées, et que l'on n'aurait peut-être jamais pu découvrir.

« Il est, dans la géométrie, des théorèmes dont on fait facile- » ment la démonstration, et dont la découverte et la preuve rigou- » reuse ont exigé plusieurs siècles de recherches et de méditation.

» Sans nier l'évidence des premiers principes de la morale, on » peut concevoir l'utilité des recherches en cette matière et la né- » cessité de l'enseigner. Les hommes peuvent ignorer jusqu'à la fin » de leur vie les vérités les plus évidentes, entretenir dans leur » esprit les absurdités les plus grossières. L'expérience prouve que » c'est ce qui arrive souvent pour les choses indifférentes; à plus » forte raison devons-nous craindre un pareil malheur dans les » matières où l'intérêt, la passion, le préjugé et l'exemple sem- » blent concourir pour pervertir le jugement[1]. »

Enfin, l'homme de génie serait-il parvenu aux découvertes et aux inventions qui ont immortalisé son nom, si ses facultés naturelles n'avaient pas été développées, exercées par l'instruction, s'il n'avait pas reçu de la société de bonnes méthodes d'observation, s'il n'avait pas été mis sur la voie de la vérité par les travaux des savants qui l'avaient précédé, s'il n'avait pas trouvé les routes déjà frayées, les instruments préparés, ou même si ses réflexions n'avaient pas été excitées et aidées par l'occasion et des circonstances providentielles?

« Un ouvrage des découvertes serait, dit Herder, l'ouvrage le » plus instructif dont les génies de l'espèce humaine, éclairés par » la Divinité, pussent faire présent à leurs successeurs. A chaque » pas on verrait comment l'occasion ou le hasard, tantôt ont pré- » senté aux regards d'hommes privilégiés des points de vue jusque- » là inconnus, tantôt de nouveaux signes, c'est-à-dire de nouveaux » instruments. Comment d'autres fois du rapprochement incomplet » de deux idées depuis longtemps reçues, a pu sortir un art dont

[1] Reid, *Essais*, ch. II, t. VI, p. 310.

» l'influence s'est répandue sur les âges futurs? Il en est quelques-
» uns qui ont été inventés plusieurs fois et aussi souvent oubliés.
» La théorie existait, mais pour qu'ils devinssent pratiques, il fallut
» que quelque homme plus heureux mît en circulation l'or caché,
» ou ébranlât les mondes avec un faible levier. Peut-être n'est-il
» pas d'histoire qui montre si évidemment l'action d'une Puissance
» suprême sur le mouvement des affaires humaines, que celle des
» découvertes et du développement des arts dont nous sommes
» les plus disposés à nous enorgueillir. Depuis longtemps le carac-
» tère et l'objet qui servent à les spécifier, existaient l'un et l'autre;
» mais alors on les remarqua, on les désigna pour la première fois,
» il y eut un mouvement rapide de plaisir dans la procréation
» d'un art, comme dans celle d'un être humain, à l'instant où s'u-
» nirent l'art et le caractère, le corps et la pensée.

» C'est avec un profond sentiment de respect que je suis la trace
» des découvertes de la pensée humaine pour en ramener le prin-
» cipe unique aux distinctions et aux signes rationnels qu'elle a éta-
» blis; car c'est là ce qu'il y a de véritablement divin dans l'homme,
» et le caractère même de son excellence. Tous ceux qui se servent
» d'un langage étudié s'égarent, comme si leur raison endormie
» se berçait dans un songe. Fiers de la raison d'autrui, ils n'ont
» qu'une sagesse d'emprunt; car direz-vous que celui qui emploie
» l'art d'un autre est lui-même un artiste? Mais celui qui nourrit
» dans son âme des pensées originales et en compose un harmo-
» nieux ensemble, celui dont le regard intérieur n'est pas distrait
» par les yeux du corps, assez pénétré de l'objet qu'il contemple
» pour le décrire, non pas avec des mots seulement, mais avec
» âme et conscience, assez privilégié du ciel pour observer la na-
» ture dans son creuset créateur et reconnaître çà et là de nou-
» velles marques de ses opérations, qu'il ramène par les dévelop-
» pements de l'art à quelque but avoué de l'humanité, celui-là est
» véritablement homme; et comme il n'en paraît de tels qu'à de
» longs intervalles, c'est un Dieu parmi les hommes, et la foule
» répète en bégayant ce qu'il a dit : il crée, et d'autres jouissent de
» ses œuvres. C'était un homme, et peut-être après lui ne paraîtra-
» t-il que des enfants pendant des siècles. Le spectacle du monde
» et l'histoire des nations sont là pour nous apprendre combien
» sont rares les génies créateurs, et avec quelle ténacité les hommes
» s'attachent à ce qu'ils possèdent sans s'inquiéter de ce qui leur
» manque. Il n'est bruit que de cela dans l'histoire de la civilisation.

» Ainsi avec les arts et les sciences s'étend sur toute l'espèce hu-
» maine une nouvelle tradition; et tandis qu'il n'est donné qu'à un
» petit nombre d'élus d'ajouter de nouveaux anneaux à la chaîne,
» les autres, esclaves ingénieux qui se traînent machinalement sur
» ses traces, se laissent enlacer par elle. De même que cette coupe
» parfumée est venue de main en main jusqu'à moi, et que je
» n'ai eu d'autre peine que de la porter à mes lèvres, ainsi notre
» raison et notre manière de vivre, nos connaissances et nos arts,
» notre science politique et militaire ne sont que des combinaisons
» des idées et des découvertes d'autrui. Sans que nous en puissions
» tirer aucune gloire, elles sont arrivées jusqu'à nous de toutes les
» parties du monde, et nous y avons été comme plongés et englou-
» tis dès notre première jeunesse [1]. »

C'est par la tradition que nous savons ce qu'ont pensé, ce qu'ont cru, ce qu'ont fait les générations qui nous ont précédé; que nous sommes assurés de l'antiquité, de l'universalité et de la perpétuité de ces principes, qui constituent la raison humaine et sont les fondements de toutes les sciences. C'est par la tradition que nous connaissons les faits et les phénomènes qui se renouvellent à toutes les époques, dans tous les pays. C'est aussi à la tradition que nous devons l'expérience, l'appui le plus solide, le guide le plus sûr dans les sciences physiques. C'est encore la tradition qui nous transmet les travaux, les opinions des savants qui ont vécu avant nous, les jugements qu'en ont porté leurs contemporains et la postérité. C'est la tradition qui nous enrichit des découvertes, des inventions du génie, de ces conceptions dont la réunion compose les sciences, nous dispense de recommencer sans cesse les premiers éléments, et nous permet de nous livrer à de nouvelles recherches, de faire faire des progrès aux connaissances, et d'étendre le domaine de l'esprit humain.

Rejetez la tradition, et aussitôt les vérités premières manquent des caractères de la vérité et de ce degré de certitude que leur donne le consentement du genre humain.

Écartez la tradition, et l'individu réduit à ses propres observations est privé des secours qu'il trouve dans l'expérience.

Renoncez à la tradition, et vous ne connaîtrez plus les inventions, les découvertes, les méthodes des savants qui vous ont précédé;

[1] Herder, *Idées sur la Philosophie de l'histoire de l'Humanité*, liv. IX, chap. III, . II, p. 176.

obligé à reprendre l'édifice de la science par sa base, vous ne pouvez plus l'élever, son progrès devient impossible, les sciences deviennent stationnaires.

Rejetez la tradition, il ne reste plus de relation entre les générations qui se sont succédé sur la terre; le monde ressemble à un pays où l'ennemi a rompu les ponts, coupé les routes, détruit tous les moyens de communication. De Lahaye.

Revue d'Ouvrages nouveaux.

POLÉMIQUE CATHOLIQUE.

L'ÉGLISE ROMAINE ET LA SCIENCE.

L'Église a conservé les sciences, mais ne les a pas gardées pour elle seule. — Elle n'a pas voulu de caste sacerdotale, seule savante. — On lui reproche la science laïque, qui lui doit son origine. — Elle n'a pas perdu sa mission. — Les moralistes sont encore au-dessus des savants. — Affaire de Galilée. — La science a confirmé les livres saints.

Grâce aux progrès lents, mais inévitables, des études historiques, nous ne sommes plus obligés, comme nous l'aurions été au 18e siècle, de justifier l'Église du moyen âge des accusations ridicules portées contre l'ignorance rétrograde de ses membres. Les disciples de Voltaire ont fini par reculer devant l'évidence et la lumière. Après avoir dévasté les temps antérieurs jusqu'à Jésus-Christ, ils ont perdu du terrain, et battu en retraite jusqu'à la Renaissance. L'un d'eux [1] nous apprenait naguère que l'Église ne s'était dépeuplée qu'au sortir du moyen âge, laissant échapper à chaque époque moderne une institution, un élément de vie; résumant enfin tous les schismes dans le plus irréconciliable de tous : le schisme de la science et de l'Église.....

Ne cherchons jamais une conclusion sans remonter à l'origine.

Lorsque la barbarie eut tout envahi, lorsque toute trace de civilisation eut disparu, l'Église, méconnue, submergée au milieu de tant de peuplades abruties, trouva encore la force de réchauffer au fond des cloîtres et des basiliques cette âme du passé. Nouvelle

[1] M. Quinet, *l'Ultramontanisme*.

Pandore, elle cacha la boîte de la vie sociale pendant plusieurs siècles; et puisqu'on ne conteste plus la grandeur de son sacerdoce à cette époque, nous n'esquisserons pas le tableau des services que lui doit l'humanité. Qui ne se rappelle ces *asiles* arrachant les proscrits à la brutalité des vainqueurs, ces cloîtres conservant les lumières, les merveilles de l'art roman et gothique; ces prêtres dirigeant les travaux publics, entretenant les routes, nourrissant les pauvres, cultivant seuls les sciences et la littérature, fondant des écoles publiques, répandant les manuscrits, employant en un mot tous les moyens de faire pénétrer dans les masses les connaissances qu'ils avaient sauvées de la tempête.

Cependant cette même Église aurait pu former une caste sacerdotale et murer la science dans le tabernacle, comme les prêtres de Delphes et de Memphis; mais loin de se retrancher contre les profanes derrière les hiéroglyphes, elle se mêla à la barbarie pour la civiliser; elle recruta ses membres dans tous les échelons sociaux, et fit circuler au dehors les émanations de sa civilisation avancée. A la fin du moyen âge un grand travail était accompli. Pendant les jours de terreur, les branches de la science et des arts s'étaient abritées sous les ailes de la basilique. Quand le soleil de la paix éclaira le monde, l'Église leur ouvrit les portes; elles se répandirent dans tous les rangs de la société; et maintenant, ô ingratitude! ce monde laïque, instruit, émancipé par l'Église, lui fait un crime de sa générosité. Il voit dans l'application équitable de ses principes d'égalité un témoignage d'abdication forcée, de faiblesse et de décrépitude. Aurait-on préféré que le sacerdoce rivât les chaînes de l'esprit humain et retînt le monopole de la pensée?

Non, l'Église ne résume pas la société, quoiqu'elle en soit la tête. Gloire à elle d'avoir renoncé à l'omnipotence du savoir comme elle a renoncé à la suprématie politique. Mais en abdiquant ces deux directions, n'a-t-elle donc retenu aucun fleuron autour de sa couronne? n'avait-elle d'autre mission que de régler des intérêts de prospérité matérielle et de résoudre des problèmes de géométrie? A côté du monde physique, que dis-je, au-dessus, n'y a-t-il pas un monde moral qui n'a pas à s'occuper du carré de l'hypoténuse et de la pesanteur spécifique? Nous savons honorer Copernik et Newton; mais, quoi qu'on en ait dit, les astronomes ne complètent pas la série des prophètes de l'humanité.

Permettez-nous de considérer un instant au delà des mondes pla-

nétaires le Dieu intelligent qui les régit, et dans un coin de l'immensité, l'homme, matériellement imperceptible, mais assez grand toutefois par son immortalité pour remplir l'espace sans bornes. C'est là tout un univers aussi, tout un système d'attraction : des âmes qui s'unissent entre elles par la charité, des âmes qui convergent vers un centre commun, Dieu !!! système non moins imposant que celui de Galilée, et qui a eu bien certainement ses révélateurs et ses grands-prêtres.

Ne parlons que des derniers siècles, durant lesquels l'Église s'est laissé ravir, dit-on, *la mission de l'intelligence*. Que direz-vous de Gerson, de Raymond Lulle, de Bossuet, de Fénelon, de saint Bernard, de Xavier, de Vincent de Paul? n'étaient-ils pas de grands génies aussi? seront-ils éclipsés par les grands-maîtres de la science matérielle? L'âme humaine étudiée, approfondie, les passions combattues, l'amour ennobli, la charité sanctifiée, sont-ce là des travaux sans valeur aux yeux de ceux qui analysent les acides ou tracent les courbes des globes? La rapidité de la rotation terrestre qui doit finir un jour cessera-t-elle de reporter son action sur l'homme parcourant le cercle de ses destinées, qui ne doivent pas avoir de fin ?

Nous nous joindrons à ceux qui réclament des statues pour les révélateurs du monde physique, mais à la condition qu'ils nous laisseront élever celles des législateurs chrétiens du monde moral quelques coudées plus haut... C'est sans doute un étude éminemment belle que celle des lois de la nature : nous sommes saisis d'enthousiasme en voyant l'homme dessiner un à un les rouages de la mécanique céleste et mesurer leur force d'impulsion. Nous comprenons que l'intelligence se dilate dans ces voyages célicoles où les lieues se comptent par milliards, mais en examinant mûrement les choses, toutes ces découvertes admirables ne s'adressent-elles pas à la curiosité contemplative plutôt qu'à un besoin d'améliorations réalisables : Copernik mesure le mouvement de la terre, Galilée celui des corps; quel changement cela apporte-t-il à la marche de l'univers? le système planétaire en est-il amélioré? les agents sur lesquels on expérimente en éprouvent-ils la plus légère influence?

A côté de ces demi-dieux d'académie, nous rencontrons des hommes pratiques qui, peu soucieux de la marche des globes, concentrent leur attention sur le monde dans lequel ils sont nés, étudient les rapports et les devoirs qui unissent la créature au créateur; les lois de charité qui joignent les membres de la famille

humaine, recherchant les souffrances cachées et les soulageant isolément, sans se jeter dans ces longues considérations philanthropiques durant lesquelles les malheureux trouvent souvent la solution inexorable de la faim. Ces régénérateurs moraux concourent à une œuvre éminemment civilisatrice; ils promulguent les lois de l'équilibre et de la paix au sein de l'anarchie; ils révèlent la prière et la charité à l'oppresseur et à l'impie. Leur voix est parfois méconnue, mais la persévérance seconde leur courage, et souvent ils voient les passions faire place aux vertus, l'amour triompher de la haine, la charité naïve sécher les larmes que la loi sociale n'a pas encore classées. Tel est le parallèle : d'un côté une science d'intuition qui s'arrête au succès académique de cette intuition même; de l'autre, des recherches plus modestes, mais qui transforment le milieu sur lequel elles agissent. Que les arguments entassés depuis Pythagore soient absurdes ou évidents, les planètes et les corps n'ajoutent rien à leur clarté, ne changent rien à leurs lois. Que les législateurs du monde moral, au contraire, fassent une faute, le théâtre s'obscurcit de deuil et de misères; qu'ils proclament une vérité, la civilisation et la vertu répandent des flots de félicité et d'harmonie. Après de telles considérations, avons-nous tort d'élever les régénérateurs moraux au-dessus des physiciens et des géomètres?

Est-ce à dire pour cela que les grands-prêtres du domaine spirituel ne doivent avoir que mépris pour les commentateurs de la matière, et qu'ils se permettent à leur égard la persécution? Ici on ne manquera pas de nous citer la prétendue persécution de Galilée, pour grossir cette affaire au télescope de l'interprétation. On a représenté l'Église effrayée de la nouvelle étendue donnée à l'univers par la découverte de Galilée.

« Ces cieux étroits, inflexibles du moyen âge, a dit M. Quinet,
» s'ouvraient subitement et laissaient découvrir une étendue in-
» commensurable. Les hommes du passé reculent devant cet in-
» fini ouvert de tous côtés, l'Église romaine ne se sent pas l'âme
» assez vaste pour remplir ce nouvel univers. »

Sans doute la physique du moyen âge rapetissait singulièrement les cieux avec ces distinctions de cieux cristallins, cieux apparents, orbes planates; mais ce matérialisme descendait de l'*ancienne Grèce*, et Raymond Lulle, comme le roi Alphonse, s'étaient efforcés d'élever la voûte céleste en portant le nombre des étages à douze. Ainsi le moine et le roi catholique avaient commencé le

mouvement ascensionnel que Galilée devait compléter... Pourquoi dire après cela que l'Église était effrayée de l'agrandissement des cieux, elle qui depuis l'origine tentait constamment de briser les limites de l'*Olympe païen* et barbare. Après avoir fait accepter aux peuples le dogme de l'infini et de l'éternité dans le monde moral, quelles additions pouvait-on ajouter à ces conceptions sans bornes?

Galilée ne dilatait que les paraboles matérielles; le Catholicisme, bien loin d'avoir à redouter ces développements qui brisaient les orbes rétrécis du moyen âge, voyait le dogme de l'immortalité rendu pour ainsi dire palpable, puisque l'infini des mondes était mis en rapport avec l'infini des eprits. D'ailleurs, plus les cieux s'élevaient, plus la terre se faisait petite, la vie mortelle méprisable. L'astronomie devenait donc un formidable argument du principe religieux; l'âme humaine alors, obéissant à son mouvement naturel d'ascension, devait aspirer à peupler les nouveaux espaces, et la contemplation des mondes l'initiait au mystère de la plus spirituelle des religions; aussi la théologie ne tarda-t-elle pas à exploiter ses rapports directs avec l'infini... Pourquoi donc Galilée fut-il méconnu?...

Ne donnons pas des interprétations exagérées aux choses les plus simples. Il fut méconnu par la seule raison que la lettre des livres saints semblait le contredire, et que Galilée voulait précisément s'appuyer sur son interprétation; admettons aussi que la vanité des docteurs de l'époque ne pouvait consentir à céder le pas à un nouveau génie [1]...

Et encore quel bruit imperceptible en réalité, auprès des exagérations que l'acharnement contemporain a voulu donner à cette persécution... Le principal cachot affecté à Galilée fut le palais de Toscane; il ne resta que dix-huit jours à la prison de la Minerve, et il écrivait lui-même au Père Receneri son disciple... « Le pape » me croyait digne de son estime. Je fus logé dans le délicieux pa- » lais de la Trinité-du-Mont... Quand j'arrivai au Saint-Office, deux » jacobins m'invitèrent poliment à faire mon apologie. Pour me pu- » nir après ma rétractation, on m'a défendu les dialogues, et con- » gédié après cinq mois de séjour à Rome. Comme la peste régnait à » Florence, on m'a assigné pour demeure le palais de mon meil- » leur ami, monseigneur Piccolomini, archevêque de Sienne, où » j'ai joui d'une pleine tranquillité. »

[1] Voir dans l'*Université*, t. XI, p. 219, l'article intitulé *Galilée et l'Inquisition romaine*, où le véritable caractère de ce débat est discuté et fixé.

Mais l'affaire eût-elle été plus grave, pourquoi s'étonner d'un fait qui rentre dans les lois invariables de la fragilité humaine? L'histoire de la science n'est qu'une série de combats semblables de la routine contre l'intuition.

La routine! va-t-on s'écrier; vous admettez donc que le Saint-Siége n'est pas infaillible. Ce n'est pas ici le lieu de discuter à priori sur l'infaillibilité du pape ou des conciles; mais ce que nous pouvons franchir tout d'abord, c'est que jamais conciles ni papes n'ont prétendu à l'infaillibilité, ou à l'omni-science, en toute chose. L'Église, fondée par l'envoi du Saint-Esprit aux apôtres, a reçu de Dieu la mission de conserver intacte la tradition de ce qu'il faut savoir et de ce qu'il faut faire, pour être sauvé; c'est dans ce domaine seulement qu'elle réclame l'infaillibilité. Nous citera-t-on des canons ou des bulles qui proclament l'immobilité de la terre, l'horreur de la nature pour le vide, etc.?

De grâce, pas de confusion préméditée! La découverte de Galilée ne portait aucune atteinte au catholicisme, parce qu'elle ne relevait aucune erreur dogmatique ou morale; mais seulement une erreur de physique partagée par les laïques et le clergé.

Le clergé se serait montré aveugle au temps de Galilée: n'y a-t-il pas eu d'autres époques où la vérité a été du côté de l'Église, et l'obscurantisme du côté des académies? Ne soyons pas si ardents à scruter les péchés des autres, faisons un peu notre propre confession.

Que n'a-t-on pas objecté contre les *six jours de la création!* Le grand argument des sceptiques était la priorité de la formation de la lumière sur celle du soleil. Comment concevoir, disaient-ils, l'existence de l'effet avant celle de la cause? Ces objections railleuses ont duré jusqu'au jour où un physicien moderne est venu proclamer que la lumière était indépendante du soleil, et mille expériences ont forcé les incrédules de croire à la possibilité du *fiat lux* avant le *fiant luminaria in firmamento cœli.*

Que n'avait-on pas encore soulevé contre le *déluge*, contre son universalité, son instantanéité, l'époque trop rapprochée qu'on lui assignait, enfin contre cette jeunesse du monde qui ne permettait pas de croire qu'un seul couple eut entièrement peuplé la terre. Nos esprits forts sur ces matières n'étaient pas d'origine récente; ils se liaient aux Manichéens par une chaîne non interrompue de raisonneurs. Mais après des luttes séculaires tendant à établir : 1° qu'il n'y avait pas assez d'eau sur le globe pour le submerger; 2° qu'il

était impossible à Noé de réunir dans une arche les milliers d'espèces d'animaux qui couvrent les continents, il est venu des géologues, des naturalistes d'une puissante intuition, qui ont justifié par les dilemmes du génie, toutes les assertions de la Genèse. Ainsi, l'auteur des *Essais sur la Nature* a démontré que la fonte des glaces entassées aux deux pôles suffirait presque seule pour inonder la terre. Buffon a établi qu'un seul couple de chiens a pu être la souche de trente-six variétés de l'espèce. Euler a prouvé, par des calculs géométriques, qu'à l'époque où la Genèse a placé ce grand cataclysme, la terre entière pouvait être chargée d'une population très-pressée. Cuvier, enfin, ne croyait pas que cette révolution fût d'une date plus ancienne que celle que lui donne Moïse. Élie de Beaumont et tous les géologues s'accordent à constater, sur tous les points connus du globe, l'action durable des eaux; et Voltaire lui-même a très-judicieusement appelé les coquillages fossiles, *les médailles du déluge*. Ainsi, pendant ces dix ou douze siècles de discussions acharnées ou railleuses, la vérité était pour les défenseurs de la Bible; l'erreur du côté des savants. Et qui pourrait prévoir tous les sophismes encore à l'ordre du jour, qu'une plus longue expérience fera répudier aux philosophes les plus orgueilleux!

De bonne foi ne demandons pas aux autres ce que nous ne pouvons leur offrir nous-même. L'infaillibilité n'est pas humaine; pardonnons les défauts d'autrui comme les nôtres ont besoin d'être pardonnés : Rome a fait des fautes, les savants en ont commis aussi. Demandez à Socrate, à Christophe Colomb, etc.

Que dire après cela de cette insurrection des grands hommes du passé qu'on voudrait exciter aujourd'hui contre l'Église. On prétend qu'ils lui ont dérobé, *malgré elle*, le feu sacré qu'elle *n'était plus capable* de réchauffer dans son sein... Revenez donc à l'histoire, Zoïles injurieux!..... Étrange destinée de l'homme! Copernic dédie sa découverte à Paul III, qui l'accepte avec reconnaissance, et donne au savant une chaire publique à Rome. Galilée mène ses travaux de front avec les croyances catholiques les plus pures; il faut l'incapacité de quelques contemporains pour que son œuvre soit méconnue. L'aveuglement cesse enfin; et l'Église, avec le monde entier, adopte la découverte. Chacun enfin connaît la foi chrétienne de Newton! Eh bien! voilà que deux siècles après, leurs systèmes élaborés entre une bible et un crucifix, servent de texte aux ennemis de l'Église pour la battre en brèche... Respect à ceux

qui ne sont plus là pour se défendre. Étudiez vos forces avant de commencer vos attaques; mais n'appelez pas à votre aide ces grands hommes qui se retourneraient contre vous pour écraser vos efforts impies, du poids de leur renommée chrétienne.

Loin de nous la pensée de vouloir mettre des bornes à l'activité de l'esprit humain dans le domaine scientifique. Rien n'est encore fixé, le champ est inépuisable, et ses plus grands prophètes ne font qu'épeler dans le livre de la nature. Et d'ailleurs, pourquoi les savants modernes ou futurs s'arrêteraient-ils devant les travaux de leurs devanciers? les uns et les autres sont simplement des hommes.

Les rapports de l'essence divine à l'existence humaine, au contraire, ont été révélés par Dieu lui-même à Adam, à Moïse, et par le Christ. Comment la créature bornée prétendrait-elle changer les notions qui lui viennent du Créateur? Nous savons ce que devient la raison humaine quand elle veut dépasser les limites tracées par la révélation.

Tout est donc dit, selon nous, dans le cercle des mystères que nous ne pouvons analyser : mais tout est livré à la soif du progrès dans le domaine que Dieu a abandonné à notre exploration. En un mot, glorieuse immobilité dans les choses divines; perfectionnement sans bornes dans la sphère des sciences et du bien-être matériel... Voilà le pivot que nous voulons donner à la civilisation dans sa marche rapide, afin qu'elle ne sombre pas dans un prétendu progrès philosophique et religieux, et que l'humanité ait toujours sous les yeux un phare divin, autour duquel elle puisse se rallier dans les orages. Voilà pourquoi nous voulons baser la science et la philosophie sur le socle indestructible de la foi révélée.

C. M.

NOTICE SUR LES ORIGINES,
L'ÉTAT PRIMITIF
ET L'ÉTAT RELIGIEUX ACTUEL DE L'ARABIE,

PAR F. JOGUET,
Vice-préfet apostolique de la Mission de l'Arabie.

TROISIÈME ARTICLE [1].

§ VI. De l'idolâtrie arabe.

Après avoir donné une idée des principaux peuples antiques de l'*Arabie*, nous passerons maintenant à parler des religions qu'ont pratiquées dans ce pays la plupart des sectaires.

Sans tenir compte de ce que disent les Arabes sur la prédication d'*Héber*, il y aurait fondement à croire que la famille patriarcale des *Joctanides* porta avec elle *dans l'Arabie le culte du vrai Dieu*; mais avec la marche du temps, leurs neveux s'arrêtant aux objets les plus propres à les maintenir fidèles à la connaissance et au service de leur Créateur, commencèrent à avoir pour dieux les créatures par l'intermédiaire desquelles ils croyaient que Dieu accorde des avantages aux hommes, et à transformer en culte religieux la vénération due à leurs ancêtres, qui, par la vertu et par l'héroïsme, avaient mérité de leur être proposés comme des exemples qu'ils devaient imiter. C'étaient des *dieux inférieurs* si nous voulons, sans doute, mais capables, selon les idées des Arabes, de leur faire soit du bien, soit du mal. C'est de là que tirèrent leur origine les deux religions qui s'étendirent davantage dans l'Arabie, l'*idolâtrie* proprement dite et le *sabéisme*. Au fond, d'ailleurs, ces deux cultes constituent une seule religion.

L'idolâtrie était devenue presque générale dans l'Arabie; toute cité, toute tribu avait son temple spécial et son Dieu particulier; ces divinités diverses étaient idéalisées sous la figure d'un homme, d'une femme, d'un oiseau, d'un quadrupède. Beaucoup de tribus avaient choisi pour idoles des pierres informes; il ne serait pas étrange que la fameuse pierre noire *Kaaba*, l'objet actuel d'une si grande vénération parmi les *Musulmans*, eût été l'une de celles de cette époque; et enfin on raconte des *Beni-Hanifa* qu'ils s'étaient fait une idole de pâte qu'ils mangèrent pressés par la faim à une époque de disette. C'était probablement la seule fois qu'elle leur aura été utile. Cet événement, si le poëte ne l'inventa point, fournit l'occasion de faire des vers qui livraient au ridicule le dieu et ses adorateurs. La multiplication des dieux était arrivée à un tel excès, particulièrement à *La Mecque*, que les écrivains comptèrent jusqu'à 365 idoles autour de la *Kaaba*. *Azraki*, dans son *Histoire de La Mecque*, raconte un fait curieux :

[1] Voir le 2e art. au n° 11, t. XXII, p. 450.

il dit que parmi ces 365[1] idoles se trouvait pareillement l'image de la sainte Vierge, tenant entre ses bras l'*enfant* Jésus. Peut-être les habitants de *La Mecque* avaient-ils été conduits à admettre dans leur temple les idoles des autres tribus, dans le désir d'accroître le nombre des pèlerins dont cette cité retirait de si grands avantages. Tout ce que les idoles ont pu offrir à l'observation, soit par rapport à leur origine, soit par rapport aux lieux et aux tribus où elles furent vénérées, a été une matière féconde sur laquelle se sont étendus des auteurs célèbres ; d'ailleurs leurs relations ne sont pas beaucoup intéressantes, par conséquent je ne m'arrêterai pas moi-même longtemps sur ce sujet.

Je ne ferai mention que de deux idoles qui ont un intérêt particulier parce qu'elles se trouvent mentionnées dans les saintes Écritures, ce sont الجد, *Algedd*, et مناة, *Manah*, qui paraissent être celles auxquelles fait allusion Isaïe[2], par les noms de גד, *Gad*, et מני, *Meni*.

La première est appelée aussi par les Arabes السعد, *As-sâad*, la Félicité. Nous avons parlé d'elle plus haut, en avertissant en même temps que les Arabes, par le nom de *Gedd*, entendent la *Fortune*, et qu'ils l'appliquent à *Jupiter* et à *Vénus*. Conformément à cette signification, la *Vulgate* traduit ce mot par *Fortune*. L'exactitude de cette traduction peut se confirmer par le chap. XXX, v. 11 de la *Genèse*, où évidemment גד, *Gad*, du texte hébraïque, emporte cette signification.

Manah fut adorée par quelques tribus entre *La Mecque* et *Médine*; c'était une des idoles élevées en l'honneur des anges sous le nom d'une femme, parce que les Arabes appelaient les anges les *filles de Dieu*; cela donna occasion à *Mahomet* de reprocher à ses compatriotes idolâtres de désirer pour eux-mêmes des enfants mâles, tandis qu'ils attribuaient des femmes à Dieu. Le lecteur peut consulter l'*Alcoran*[3]; il y verra mentionnées trois déesses, *Llát*, *Alózza* et *Manah*. La *Vulgate*, à l'endroit cité d'*Isaïe*, ne rend pas *Meni* par le nom propre de différentes idoles, comme le sens semble le commander; elle traduit comme si le mot avait quelque rapport et ne faisait même qu'un seul avec *Gad*. La traduction arabe rend ces deux noms par l'expression générale اصنام, *idoles, simulacres*, et جان, *génies, esprits*, qui ont assez d'analogie avec les idées que les Arabes avaient sur ces êtres, particulièrement sur les seconds. Les traducteurs anglais, expliquant *Gad* par *troop*, *compagnie*, et *Meni* par *number*, *multitude*, se sont le plus écartés de tous de la véritable signification de ces mots.

Les Arabes établissent des degrés de perfection entre les esprits célestes. Par *génies* ils entendent certains esprits d'une substance moins pure que celle des anges; ceux-ci, selon la croyance musulmane, mangent, boivent et se repro-

[1] Le rapport de ces 365 idoles avec les 365 jours de l'année est frappant; il est probable qu'un symbolisme encore ignoré avait donné lieu à cette idolâtrie. A. B.

[2] Chap. LXV, v. 11.

[3] Voir le *Koran*, ch. LIII, v. 19 et 20, dans les *Livres sacrés de l'Orient*, p. 714. Leurs noms sont ici *Lat*, *Al-Ozza* et *Menat*. A. B.

duisent. Parmi eux il y en a de bons et de mauvais, c'est-à-dire au point de vue de la théogonie des Musulmans, des fidèles et des infidèles, comme parmi les hommes; ils disent que *Mahomet* en convertit un nombre considérable à l'*islamisme;* toutefois l'opinion générale est qu'ils sont plus capables de faire le mal que le bien; aussi les *Arabes* ont une vive peur de cette catégorie d'esprits; ils ne s'approchent point des lieux qu'ils s'imaginent être leur séjour habituel. Ils racontent de *Salomon* qu'il les avait sous ses ordres, ainsi que les oiseaux et les vents, et que ce fut à l'aide de ces ouvriers qu'il construisit le temple de Jérusalem.

Aux deux idoles *Algedd* et *Manah*, on peut ajouter celle de هبل, *Hobal*, qui, sous une figure humaine, reçut les honneurs divins dans le temple de La Mecque, où, selon *Aboul-feda*, elle avait été transportée de *Soria*. Cette idole fut en si grande vénération à l'époque de l'idolâtrie, que les écrivains musulmans l'appellent أعظم أصنامهم, *la plus excellente de leurs idoles*. Il est remarquable qu'à cause de l'identité que l'expression arabe offre avec l'expression hébraïque הבל, les traductions de la Bible l'expliquent toutes par *vanité*, comme nous le voyons dans Jérémie [1], ainsi que dans beaucoup d'autres endroits, et qu'elle soit particulièrement appliquée dans le texte sacré aux divinités païennes.

§ VII. Du Sabéisme.

Avant de parler du *Sabéisme*, il est nécessaire d'avertir de ne pas confondre les peuples qui donnèrent leur nom à cette religion avec les *Sabéens* dont il a été question plus haut, et appelés aussi *Himyarites*. L'absence de l'élément propre dans nos alphabets pour représenter le *ssad*, ص, arabe, c'est-à-dire la lettre *s* emphatique avec laquelle s'écrit ce mot, fait que la transcription de ces deux noms dans notre langue ne laisse pas apercevoir la différence qu'ils ont entre eux dans l'original. Les *Sabéens* dont nous allons nous occuper ici ont tiré leur nom du mot hébreu צבא, *tseba*, armée; dénomination qui s'applique aussi aux corps célestes, dont ils étaient les adorateurs. Les autres peuples qui portaient aussi le nom de *Sabéens* avaient été ainsi appelés soit parce qu'ils descendaient des fils de שבא, *Sheba*, neveu de *Joctan*, soit parce qu'ils avaient été sous leur domination. Ainsi donc le nom de ceux-ci était un nom de *nation*, le nom de ceux-là un nom de *secte*.

Cette distinction établie, parlons du *Sabéisme*. Les *Sabéens* prétendent que leur religion a été révélée par Dieu à *Adam*. Formulée ensuite par écrit par *Seth*, propagée par son fils *Enos*, le nom de *Sabéens* ne fut imposé aux sectateurs de ce culte qu'à cause, selon eux, de *Saba*, autre fils de *Seth*. Les *Sabéens* adoraient les planètes, qu'ils croyaient animées et médiatrices entre l'Être-Suprême et les hommes. Aussi observaient-ils attentifs les mouvements, les conjonctions, en un mot les différentes phases du cours des planètes, pour profiter des positions sidérales qu'ils croyaient marquer les temps les plus favorables pour faire leurs prières, pour procéder à leurs enchantements, tracer

[1] Chap. II, v. 5; chap. X, v. 8.

leurs figures, appliquer leurs sceaux, prendre les vêtements propres aux circonstances, convaincus d'attirer l'attention des astres et d'obtenir leur intercession auprès de l'Être-Suprême, avec tous les biens dont la largesse dépendait de leur influence.

Ils se divisaient en deux sectes, dont la différence consistait, si je ne discerne pas trop mal, en ce que les uns se bornaient à l'adoration des corps célestes auxquels, comme nous l'avons dit, ils attribuaient une âme, et que les autres ne se bornaient pas seulement à ce culte, mais admettaient aussi comme des objets dignes de leurs hommages religieux certains êtres purement spirituels. Nous devons remarquer l'analogie des deux sectes de *Sabéens* avec la double signification qu'ont dans le texte sacré les paroles צבא השמים, *tseba hasciamaim*, (armée céleste), qui, bien que le plus souvent elles signifient les *corps célestes*, le soleil, la lune, les planètes, s'appliquent quelquefois encore pour désigner les bons et les mauvais anges qui sont les ministres de Dieu, comme nous le voyons dans le livre *des Rois* [1]. C'est là, il paraît, toute la différence des deux sectes des *Sabéens* que je viens de mentionner.

Le culte des corps célestes est sans doute antique. L'Écriture sainte nous fournit plusieurs exemples de cette croyance; nous la trouvons surtout aux temps des *Rois*, qui élevaient et dédiaient des temples aux planètes; mais cette religion est encore plus ancienne, puisque Moïse [2] décrète la peine de mort contre tout homme ou toute femme convaincu d'avoir adoré le soleil, la lune ou tout autre astre de l'armée céleste.

On trouve actuellement à *Basra* et dans ses voisinages quelques Arabes appelés *Sobba*, qu'on suppose être des restes des *Sabéens;* cependant ils se déclarent sectateurs de *saint Jean-Baptiste*. Je n'ai pu vérifier ni comment ni à quelle époque ils changèrent de religion. Ils croient que *saint Jean-Baptiste* est plus grand que *Jésus-Christ*, puisque Jésus-Christ eut besoin, selon eux, de recevoir le baptême de saint Jean-Baptiste. Ils se font un devoir scrupuleux de se baptiser, je dirais mieux, de se laver chaque jour. Ils attribuent aussi à ce saint le droit de juger le monde à la fin des temps; ils affirment qu'il eut quatre femmes; par conséquent ils concluent qu'ils peuvent aussi posséder un nombre égal de compagnes. Cette circonstance paraît établir quelque rapport avec l'Islamisme.

Le *Sabéisme* était fort étendu dans l'*Arabie*. Ce fut l'une des religions que *Mahomet* toléra au commencement de la propagation de l'Islamisme, ainsi que le prouve l'*Alcoran* [3], parce que les musulmans, comme les juifs et les chrétiens, se vantèrent d'avoir reçu de Dieu le livre qui renferme leur religion.

§ VIII. Le Judaïsme.

Le *Judaïsme* avait aussi beaucoup de sectateurs dans l'*Arabie*, non seulement parmi les Juifs qui s'y étaient réfugiés pour se soustraire à l'extermination com-

[1] III *Rois*, XXII, 19.
[2] *Deut.*, chap. XVII, v. 3.
[3] Voir chap. II, v. 59.

plète dont semblait toujours menacer cette nation infortunée la persécution des *Romains*, mais encore parmi les tribus arabes, dans lesquelles cette religion comptait beaucoup de prosélytes. Les Juifs réfugiés étaient nombreux, principalement dans le *Heggiaz* et dans l'*Yémen*. La province du *Heggiaz* comprenait, entre ceux qui habitaient *Médine*, *La Mecque* et d'autres mêlés avec les Arabes, ceux qui s'étaient établis dans les tribus indépendantes, parmi lesquels étaient célèbres les habitants de *Cheibar*, dans le voisinage de *Médine*. Il est nécessaire d'avertir ici que, nonobstant ce que disent quelques Arabes à ce sujet, il paraît certain qu'il y a présentement plus de Juifs à *Cheibar*, beaucoup moins dans le voisinage de *La Mecque*, où l'on fait monter le nombre jusqu'à 60,000 juifs *Recabites* [1].

Les témoignages multipliés que mon long séjour à *Gedda* m'a mis dans le cas de recueillir des Européens et des Arabes de cette contrée, qui m'ont unanimement assuré qu'il n'y a pas de Juifs dans le voisinage de *La Mecque*, et qu'ils n'ont pas connaissance qu'il s'en trouve dans les contrées les plus lointaines de cette partie de l'Arabie, me rendent inexplicable l'assertion du célèbre voyageur, le R. *Wolff*; cet écrivain n'affirme pas seulement l'existence des Juifs *Recabites* dans le voisinage de *La Mecque*, mais il assure même qu'il a vu là quelques-uns d'entre eux, qu'il a parlé avec eux.

Les Juifs de l'*Yémen* confessent généralement que leurs ancêtres vinrent s'établir dans cette province après la destruction du second temple de Jérusalem. Ceux de *Sanaá*, cependant, prétendent appartenir à l'époque de la fuite de *Babylone*; ils ajoutent que bien qu'après la construction du second temple beaucoup de Juifs soient retournés dans la *Judée*, une grande partie d'entre eux resta dans ces lieux, et qu'ils conservent à *Sanaá* des généalogies de leurs ancêtres qui remontent à cette époque ou du moins jusqu'à des temps voisins de la date assignée. Tout ce que j'ai néanmoins pu comprendre des diverses réponses qui m'ont été données par les Juifs eux-mêmes, dont j'ai reçu les informations, c'est que tout cela repose plutôt sur des hypothèses hasardées, sur des convictions individuelles, que sur des certitudes raisonnées.

Je parlerai tout à l'heure des *prosélytes* qu'avait le Judaïsme; les écrivains arabes nous affirment que les *Himyarites*, les *Beni-Kénaraah*, les *Beni-l-Hareth* et les *Kenda* étaient juifs; pour ce qui regarde particulièrement les *Himyarites* nous savons toute l'ardeur que *Dhu-Nuas* a déployée à propager cette religion; car il allait même jusqu'à brûler vifs ceux qui refusaient de l'embrasser. Cette intolérance, qui lui attira de la part des chrétiens de l'Abyssinie la guerre dans laquelle il perdit lui-même la vie, ne finit qu'avec la ruine de sa célèbre nation.

Dans la liste des rois *Himyarites* mentionnée plus haut, que j'ai dernièrement apportée de l'*Hadramot*, *Dhu-Nuas* est surnommé *le Mineur*, ce qui suppose qu'il y a un autre roi de cette dynastie portant le même nom reproduit dans le

[1] *Accomplissement littéral des prophéties de la sainte Écriture*, par Alexandre Keith. Londres, 1831, p. 149.

manuscrit dont la liste n'est qu'un extrait incomplet. Outre une plus parfaite connaissance des rois *Himyarites*, on pourrait espérer des documents tout à fait intéressants de ce manuscrit ; les détails relatifs à chacun de ces rois apprendront les lieux où ils régnèrent, ceux qui régnèrent simultanément sur divers points ; car, comme ces listes sont défectueuses sous le rapport des noms dans plusieurs parties, elles semblent d'abord offrir des redondances, et cela s'expliquerait facilement parce que à ces époques la nation arabe était divisée en plusieurs gouvernements indépendants.

Selon *Abul-Feda*, *Dhu-Nuas* aurait vécu au 5e siècle de l'ère chrétienne ; je crois que la persécution exercée par ce roi doit se reporter au martyre de saint *Hareth* (*Areta*), et de ses 340 compagnons ; parmi eux il y avait une femme et son fils qui, selon l'affirmation du *Martyrologe romain*, du 24 octobre, souffrirent dans le *Nagéran*, territoire des *Himyarites*, de la part de *Du-Naan*, tyran juif, probablement gouverneur du pays sous les ordres de son roi et coréligionnaire *Dhu-Nuas*. Le même jour l'Église grecque célèbre la fête de ces saints martyrs.

Certes, il n'y a pas de peine à croire qu'un pays aussi voisin de la *Judée* que l'était l'*Arabie* eût attiré dans le 1er siècle de l'ère chrétienne un nombre considérable de Juifs ; nous pouvons proclamer encore qu'ils ne furent pas mal accueillis par suite de la tolérance religieuse que la diversité des religions et des sectes devait avoir produite ; c'est ainsi qu'ils avaient dû devenir nombreux et puissants à *Cheibar*, au temps de *Mahomet*. Sans compter ceux qui habitaient *La Mecque*, *Médine*, ni ceux qui vivaient ailleurs mêlés aux habitants du pays, ceux qui méritent plus notre attention sont les Juifs de l'*Yémen*, où jusqu'à ce jour ils se sont conservés assez nombreux. Comment, à quelle époque le *Judaïsme* se répandit-il dans l'*Arabie méridionale* ? Je n'ai pas de dates précises pour déterminer ce fait historique. Ce qui néanmoins peut se déduire des mœurs existantes encore de nos jours, c'est qu'il a été la religion dominante pendant longtemps. Si cette supposition n'était pas admise, comment pourrait-on expliquer qu'ils eussent adopté ces mœurs qui ne sont évidemment que la représentation des faits rapportés dans les livres de *Moïse* ? Pouvons-nous supposer que les *Arabes* aient, sans discernement, à l'aveugle, embrassé des usages religieux de ce peuple avili, méprisé parmi eux ? Car les Arabes sont loin de faire exception à la prophétie de *Moïse*[1], lorsqu'il prédit aux *Israélites* que s'ils sont rebelles au Seigneur, il les dispersera parmi toutes les nations, dont ils deviendront la fable et la risée. Un juif dans l'*Yémen* ne peut porter le عمامة, *imama*, c'est-à-dire le *turban*, mais seulement une simple casquette ou un bonnet appelé *kufia* ; il ne peut se vêtir d'habits blancs. S'il rencontre un Arabe dans la rue, il doit passer à gauche, etc.

Du nombre des cérémonies religieuses encore observées est la suivante, qui me semble trop remarquable pour être omise.

A une journée de *Mokha* il y a une montagne appelée جبل حوريب, *mont Horeb* ; je crois aussi que c'est جبل موسى, le *mont de Moïse* ; sur cette

[1] *Deutér.*, chap. XXVIII, v. 37.

montagne il y a le sépulcre d'un saint personnage dont le nom est شيخ موسى, *Schekh Moïse*; on croit qu'il fit sortir miraculeusement de l'eau de cette montagne le jour de la fête du saint. Chaque année la population d'un village voisin appelé *Giomâ*, les hommes, les femmes, les enfants, vont sur la montagne visiter le sépulcre; le chef du pays immole un veau: il recueille le sang de la victime dans un vase et le répand de tous les côtés. Ils retournent ensuite à leurs maisons, éteignent le feu partout; ils ne le laissent allumé que dans un café public où il se conserve pour la commodité des habitants qui y accourent pour fumer et pour boire le *kischer*, c'est-à-dire une décoction faite avec l'écorce du caféier[1]; puis les hommes étendus sur le *sarir*, espèce de lit champêtre composé de quatre bâtons entrelacés avec une corde de palmier, prient la face tournée vers la montagne. Après le coucher du soleil ils allument des feux nombreux en divers endroits de la montagne; alors ils prient tout debout, les mains élevées vers les feux, dont chacun recueille une parcelle pour rallumer le feu de leur cuisine.

Certes, les Arabes actuels ne soupçonnent pas le moins du monde qu'ils imitent

[1] Bien que le café de *Moka*; ou pour mieux dire de l'*Yémen*, eût tant de renommée et tant de prix auprès des étrangers, l'usage de cette boisson, on peut le dire, est ignoré dans tout l'*Yémen*. Les habitants de cette province se contentent d'une décoction faite avec du *kischer*, c'est-à-dire de l'*écorce* mêlée avec tout au plus deux grains de café. Cette écorce, lorsqu'elle est de bonne qualité, et la différence de la qualité de l'écorce est plus remarquable que celle du café lui-même, forme un breuvage assez doux et assez agréable. La raison de faire usage de l'écorce plutôt que du café, c'est, disent les Arabes, que le café est trop échauffant; mais probablement cet usage a été introduit par l'intérêt dans un pays où l'exportation et le transit du café constituent la principale branche du commerce, et devaient la rendre beaucoup plus florissante avant que la concurrence de l'Amérique pour approvisionner de cette denrée l'Europe et la Turquie l'eussent stérilisée au point où nous la voyons de nos jours. A cette cause de dégénérescence, il faut ajouter que si les habitants de l'*Yémen* faisaient une consommation de café égale à celle de l'écorce, l'exportation de cette production deviendrait insignifiante, car la quantité de café qui se récolte dans cette province n'est pas aussi considérable qu'on pourrait le croire en Europe. Le café qui provient des différents ports de l'*Yémen*, et connu à l'étranger sous le nom de *moka*, provient en grande partie de l'Afrique. Dans ces ports on le mêle avec le café de l'*Arabie*, et on l'expédie sous la dénomination de *café de l'Yémen*. Les habitants de l'*Yémen* confessent eux-mêmes que cette plante est originaire de l'Afrique; c'est de là qu'a été introduite dans l'*Yémen* la culture de cette plante; c'est du moins la tradition conservée parmi eux; mais ils ne savent pas dire quelle a été l'époque de cette transplantation. La tradition dont je parle a cependant une grande probabilité dans ce qu'on assure de *Kafa*, royaume abyssinien situé sur le rivage occidental du fleuve *Kibhi*, que quelques-uns supposent se réunir au *Gosciab* pour aller déboucher à *Juba*, sur la côte de *Zanguebar;* d'autres prétendent cependant qu'il va se décharger dans le *Patto*. Or, dans le territoire de *Kafa* le café est le fruit spontané de la terre; l'arbuste qui le produit devient là beaucoup plus grand qu'ailleurs, et les indigènes l'appellent simplement *caffé*.

les cérémonies religieuses d'un peuple aussi méprisé parmi eux que le peuple juif ; ils s'indigneraient même à la seule pensée de les imiter, mais toutefois les noms imposés à ces cérémonies, les rits observés dans cette occasion ne laissent pas douter qu'ils furent institués pour représenter des actes qui appartiennent au législateur du peuple Juif ; or cela paraît ne pas pouvoir être admissible sans supposer que cette religion ait joui pendant longtemps d'un exercice public dans ces contrées.

Pour justifier ces appréciations, on pourrait ajouter beaucoup d'expressions dont l'origine est évidemment hébraïque ; telles sont عكبر, *akbar*, *rat*, qui sans doute est le même que עכבר, qui, pour désigner ces animaux, se trouve au Ier liv. des *Rois*, chap. VI, v. 5 ; بهرى, *bahri*, *dromadaire*, est semblable au בכרי, dromadaires, d'Isaïe, chap. LX, v. 6. La différence de la gutturale pourrait être une corruption de la prononciation ou une erreur de copiste ; ثعل, *thaâl*, *renard*, expression usitée dans les montagnes de l'*Yémen*, au lieu de ثعلب, s'approche plus que *thalab* de l'hébreu שועל ; — طلى, *tali*, *chevreau*, correspond *à* טלה ;— خبير, *khabir*, *compagnon*, à l'hébreu חבר.

Pococke, dans son *Histoire des Arabes*, affirme que le *tobbâ* (titre que portaient les antiques rois de l'*Yémen*) *Abou-Carb Assâad* embrassa le Judaïsme 700 ans avant *Mahomet*. Maintenant ne pourrions-nous pas conjecturer que quelque notion de la religion mosaïque s'était conservée parmi les *Himyarites* du temps que la reine *Balkis*, comme les Arabes l'appellent, alla visiter le roi *Salomon*. Il est certain que les expressions rapportées dans la sainte Écriture [1], par lesquelles elle manifesta à *Salomon* l'admiration causée par la devination des énigmes qu'elle lui avait proposées, par le spectacle de l'ordre savant, de la magnificence de la royale demeure, du temple, des sacrifices, indiquent qu'elle n'était pas éloignée d'embrasser le culte du Dieu d'*Israël*. De là nous pouvons aussi conclure que de retour dans sa patrie elle ne fut pas avare de louanges pour le roi *Salomon* ; sur ce point d'ailleurs elle dut être secondée, peut-être même surpassée par les courtisans qui l'avaient accompagnée dans ce voyage. Les relations de la visite de cette femme couronnée, peut-être exagérées dès le principe, plus tard augmentées, enfin successivement embellies, comme cela arrive à tout récit relatif à un pays lointain à mesure qu'il se répand dans le vulgaire, ont donné sans doute naissance aux idées merveilleuses que les *Arabes* conservent encore sur le roi *Salomon* ; la plupart des idées accréditées chez eux sur ce qui regarde ce monarque franchissent même les limites du puéril et du ridicule ; l'on peut dire qu'ils laissent beaucoup derrière eux les Juifs eux-mêmes. Cela est beaucoup dire.

Parmi les choses merveilleuses relatives à *Salomon*, les Arabes prétendent que Dieu mit à la disposition de ce roi, outre les sujets de son royaume, les esprits, les oiseaux, les vents ; il lui donna l'intelligence capable de comprendre le sens des différentes modulations des oiseaux, ainsi que la faculté d'être com-

[1] III *Rois*, chap. X, v. 8 et 9.

pris par eux; il pouvait à sa volonté charger les esprits des travaux qu'il voulait exécuter, et, en effet, il se servit d'eux pour construire le temple de *Jérusalem*. Enfin, par le secours des vents, il pouvait faire les plus longs voyages dans l'espace de temps le plus court; ce privilége n'était pas pour lui seul, il s'étendait à ses nombreuses armées; il pouvait par ce moyen voyager à travers les airs avec toute la célérité imaginable; les hommes, les génies s'attachaient aux flancs de l'élément invisible, les oiseaux volaient dans l'air au-dessus de leur tête; lorsque les voyageurs avaient ainsi pris leurs places, le Vent donnait l'essor à son haleine, dont la puissance était réglée sur la volonté de Salomon; il enlevait toute cette multitude dans les airs, et dans de rapides instants cette armée innombrable se trouvait arrivée à sa destination.

Les *Juifs* de l'*Yémen*, ainsi que les *Arabes*, peuvent se diviser en *deux classes:* la première se compose des habitants sédentaires de la ville et des pays soumis aux *imans*, aux *schérifs*, ou aux *sultans*, titres qui se donnent là à chaque chef d'une ou plusieurs tribus ou d'un territoire indépendant, quelque petit qu'il soit; la seconde comprend les *Kabyles*, c'est-à-dire ceux qui appartiennent à quelqu'une des tribus errantes et guerrières; celles-ci ont un territoire propre, mais elles ne le conservent pas longtemps dans les mêmes limites; elles le voient varier dans son étendue selon des circonstances infiniment variables; car, dominées par leurs habitudes de guerre, elles tentent souvent d'envahir le territoire de leurs voisins, se rendent maîtresses de leurs possessions ou dépouillent les habitants, selon ce qui paraît plus convenable aux intérêts du vainqueur. Objets de ces incessantes invasions, les habitants sont fréquemment contraints de payer tribut à leurs agresseurs afin qu'ils laissent leur territoire paisible.

Parmi les nombreuses tribus de l'*Yémen* se trouvent celles des *Juifs*, qui ne se distinguent en rien de celles des *Arabes*; elles observent les usages de la tribu à laquelle s'agrégèrent leurs ancêtres, soit ceux qui sont relatifs à la manière de vivre dans la paix, soit ceux qui les obligent de suivre leurs compagnons dans la guerre, lorsque s'en offre l'occasion. Maintenant, comme c'est une chose bien connue que la plus grande partie des *Bédouins* n'ont de *Musulman* que le nom, que de l'autre côté, ainsi que me l'ont assuré quelques *Juifs*, les fils d'*Israël* qu'ils ont parmi eux ne sont pas les plus scrupuleux observateurs des préceptes soit de *Moïse*, soit du *Talmud*, à l'exception cependant du *Sabbat*, jour où, à ce qu'on m'assure, ils déposent les armes, il est tout à fait croyable que les *Israélites* jouissent dans les tribus auxquelles ils se sont incorporés d'une égalité presque semblable à celle des Arabes de la même tribu. C'est du moins ce que m'ont affirmé leurs frères d'*Aden*. Ainsi, selon eux, il arrive quelquefois aux habitants d'élire un juif chef de la tribu; mais les Arabes nient l'exactitude de ce fait. Il est rare de trouver parmi ces juifs quelqu'un qui sache lire.

Les Juifs qui habitent les villes et les pays paisibles sont beaucoup plus nombreux; ils ont presque dans chaque ville et dans chaque grande circonscription territoriale leur quartier tout à fait distinct; leur principal métier est de faire un petit trafic restreint à la ville qu'ils habitent; ils l'étendent tout au plus aux diverses contrées de l'*Yémen*. L'industrie de quelques juifs consiste à faire des

ouvrages d'orfévrerie; ceux-ci s'occupent des travaux de maçonnerie, ceux-là construisent des maisons de paille. A *Sanda* ils frappent la monnaie inférieure des imans. La plus grande partie d'entre eux est très-pauvre; quelques-uns possèdent quelque chose, mais nul n'est riche, nul ne peut passer pour un grand commerçant. Cette position doit être attribuée, je crois, aux vexations auxquelles les Juifs sont soumis et à l'avilissement dans lequel les tiennent soit les hommes du gouvernement, soit les simples particuliers. D'après ce que j'ai pu observer à *Aden*, presque tous savent lire l'écriture hébraïque; ils comprennent même ce qu'ils lisent à l'aide de la version avec laquelle ils exercent les enfants; mais imbus des doctrines du *Talmud*, ils perdent leur temps à leur enseigner les fables et les absurdités de ce livre avec les autres puérilités dans lesquelles consiste toute leur science de la sainte Écriture. Régulièrement toutes les copies du texte sacré répandues dans la province de l'*Yémen* et même dans l'Inde sont écrites à *Sanda*, où ils sont plus nombreux et où ils ont des écoles plus régulières. Ces copies sont exécutées avec la fidélité scrupuleuse que leurs frères observent partout, mais c'est en cela seul que consiste tout le bien qui se peut attendre d'eux. Pour ce qui regarde la sainte Écriture, ils pourraient se comparer aux *Arabes* leurs compatriotes, qui se contentent de l'écorce insipide du caféier et laissent aux autres le fruit savoureux de l'arbre.

Un juif de *Sanda*, tenu pour savant à *Aden*, dont j'ai reçu des leçons quelque temps, m'apporta une copie du *Pentateuque*, dont l'exécution était tout à fait belle, accompagnée du *Targum caldaïque* et de la traduction du R. *Saadia* à la marge; toutes deux étaient écrites en caractères rabbiniques. Tandis qu'il me faisait des réflexions sur ce travail, je réfléchissais à l'aveuglement de cette pauvre nation; j'avais compassion de le voir attacher de l'importance aux versions qu'il croyait fondées sur la différence à écrire certaines lettres des saints Livres. Selon ce docteur la lettre ב, *beth*, par laquelle commence la *Genèse*, doit être plus grande que les autres, parce que ce fut avec elle que furent créés le ciel et la terre; les autres lettres éprouvèrent quelque dommage de cette préférence, et elles se plaignirent à Dieu; mais Dieu défavorable à ces plaintes châtia ces lettres envieuses, et il les condamna à demeurer petites à perpétuité. La dernière lettre כ, *caph*, du chapitre XXIII, v. 2, de la *Genèse*, est petite parce que dans cet endroit elle apporte la tristesse, tandis que le grand *caph* est par lui-même le signe de l'allégresse. Divers פ, *phe*, du chapitre VI et de quelques autres passages doivent avoir la ligne intérieure retournée, parce que ce fut avec cette lettre que furent ouverts les cieux à l'époque du déluge. Cette diversité de *phe* ne s'observe cependant pas dans les copies imprimées en Europe. La lettre י, *jod*, fut ôtée à *Sara*; la lettre ה, *he*, lui fut substituée [1], parce que la moitié des dons accordés par Dieu à cette femme lui furent ravis pour être transportés à *Abram*; c'est précisément ce qu'indique le nom de ce patriarche augmenté de la lettre ה; de cette manière il devint *Abraham* [2], puisque cette

[1] *Gen.*, chap. XVII, v. 15.
[2] *Gen.*, chap. XVII, v. 5.

lettre vaut la moitié, c'est-à-dire *cinq*, du *jod* qui vaut *dix*. En vain aurait-on demandé au docteur juif pour l'intelligence du texte autre chose que les paroles de la traduction marginale, qui, étant elles-mêmes obscures, le mettaient souvent à la torture pour savoir dans quel sens elles devaient se prendre; il ne pouvait habituellement donner des explications capables de satisfaire à mille interprétations; si dans quelque occasion ensuite il avait la hardiesse de se débarrasser de ce guide maladroit, c'était pire encore. Ainsi les *Ismaélites* auxquels fut vendu *Joseph*[1] étaient *Musulmans*; il ne se montrait pas satisfait de la traduction du R. *Saadia*, qui rend cette expression par *Arabes*; peut-être les Juifs de l'*Yémen* craignent-ils d'être compris dans ce nom. *Téman*, selon toujours le même docteur, n'est autre chose que l'*Yémen*.

Cependant l'explication que ce savant maître me donnait sur la préférence accordée à l'expression דודים, *Dudaim*[2], me paraît remarquable; il m'assurait que leurs docteurs de l'*Yémen* croient communément que ce nom s'applique à une plante qui se trouve dans l'*Yémen* et le *Heggiaz;* cette plante, un peu plus haute qu'un homme, a des feuilles longues, épineuses, des fleurs grandes, blanches et très-odorantes; elle est connue sous le nom de *cadi*, قادى ; c'est le *pandanus odorantissimus*. Il ajoutait encore que cette plante, considérée de loin, a quelque ressemblance avec la figure humaine, et que sa senteur passe pour avoir la vertu de contribuer à la fécondité des femmes. Ils ont beaucoup de traducteurs qui rendent, comme nos traductions de la Bible, le nom de cette plante par celui de *Mandragore*.

Les quelques exemples que je viens de rapporter d'ailleurs peuvent conduire à déterminer la limite à laquelle s'élève la science de ces docteurs d'Israël.

F. Joguet,
Vice-préfet apostolique de l'Arabie.

Traduit de l'italien par M. l'abbé Paché.

[1] *Gen.*, XXXVII, v. 25.
[2] *Ibid.*, XXX, v. 14.

Revue historique.

HISTOIRE RELIGIEUSE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS;

PAR M. CRÉTINEAU-JOLY [1].

SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

Après avoir retracé les vicissitudes qu'a éprouvées la compagnie de Jésus depuis sa fondation jusqu'au moment où sa chute frappe de stupeur le monde catholique, M. Crétineau-Joly a senti le besoin de compléter son œuvre [2]. Quand, par un conseil dont nous ne voulons pas ici sonder les causes, Dieu permit que l'héroïque phalange fût dissoute, ce n'était que pour un temps. Par la main d'un pontife malheureux immolant à regret des enfants dévoués, l'impiété avait pu mettre au tombeau une milice généreuse qui depuis près de trois siècles, par la science, par l'éducation, par l'apostolat, de toutes les manières, par ses vertus, par son sang et ses sueurs, prêtaient un si puissant concours à la foi catholique. Elle se flattait sans doute que son triomphe serait éternel, elle pensait que la tombe dans laquelle elle avait pu ensevelir l'institut de saint Ignace, et qu'elle avait eu l'habileté de faire sceller par les mains du pontife romain, ne s'ouvrirait jamais plus. Mais, vaines espérances! l'histoire nous l'apprend, et cette loi providentielle ne se montre nulle part avec autant d'éclat que dans l'histoire de l'Église. Dieu accorde bien quelquefois aux méchants et aux pervers la satisfaction d'un triomphe passager, jamais celle d'un triomphe stable et définitif. Il eût été aussi bien trop douloureux pour les cœurs catholiques d'entendre dire qu'une milice à jamais fameuse par sa vaillance et son dévouement, après avoir été si longtemps le plus puissant boulevard de la catholicité, avait succombé sous les coups de la débauche et de l'impiété liguées ensemble, et succombé sans

[1] Seconde édition, 6 vol. format Charpentier, 21 fr. Chez P. Mellier, place Saint-André-des-Arts, 11.

[2] Voir le compte rendu des précédents volumes, t. XVIII, p. 194; XIX, p. 140, et XX, p. 200.

retour. Pie VII de glorieuse mémoire, persécuté lui-même, rêve dans sa captivité la reconstitution de l'ordre de Jésus, et à peine rendu à la liberté il relève les débris vivants encore de l'institut, et publie la bulle qui appelle les enfants d'Ignace à de nouveaux combats. On le sent, le lecteur que les cinq volumes précédents ont initié aux destinées de cette société religieuse, qui a suivi avec tant d'intérêt cette narration rapide de ses travaux, de ses conquêtes et de ses glorieux revers, est impatient de connaître les nouveaux enfants d'Ignace. Il y a trente ans qu'ils revivent. Que s'est-il passé? où sont-ils? qu'ont-ils fait? comment l'Europe les a-t-elle accueillis? l'impiété fait-elle toujours entendre les mêmes clameurs? les modernes jésuites ont-ils recommencé l'apostolat lointain? meurent-ils comme leurs prédécesseurs au delà des mers, sur toutes les plages? Toutes ces questions trouvent leur solution dans le tableau si brillant et si animé dans lequel M. Crétineau retrace les succès et les revers de la nouvelle compagnie, depuis le jour de sa reconstitution jusqu'au moment présent, c'est-à-dire dans une période de trente années. Nous qui avons lu d'un bout à l'autre ce récit si plein d'intérêt, nous pouvons répondre : oui, encore une fois, il est offert à l'Église et au monde ce spectacle étonnant de prêtres purs que des débauchés accusent de corrompre sa morale, de prêtres dévoués qui poussent l'abnégation jusqu'au martyre, qui vont mourir sur tous les points du globe, que des hommes incapables d'une heure d'abnégation et de dévouement accusent d'égoïsme et de cupidité; de prêtres brûlants de zèle pour l'affermissement et l'extension de la foi chrétienne, que des impies, des panthéistes, des humanitaires accusent de saper les fondements de la religion; de prêtres travaillant avec une ardeur sans pareille à l'œuvre la plus éminemment patriotique, celle de rendre au christianisme sa vigueur et son influence parmi nous, que des hommes prêts à bouleverser leur pays quand il le faudra pour le triomphe de leurs convoitises, accusent de manquer de patriotisme. Oui, encore une fois, tous ceux qui ont peur de l'Église, tous ceux qui voudraient en finir avec le Catholicisme, depuis le radical forcené de la jeune Suisse, qui a ses arguments au bout de son fusil, jusqu'au conservateur des *Débats*, recommencent leurs anciennes clameurs, poussent le cri de guerre, insultent, outragent la compagnie de Jésus, demandent sa ruine. Singulier moment cependant que celui où retentit de nouveau le cri de *guerre aux jésuites*. Qu'il est instructif, qu'il est intéressant de suivre avec l'historien la suc-

cession des événements dans ces derniers jours! S'il y a quelque innocent mortel qui n'ait pas encore pénétré les véritables causes de la guerre anti-jésuitique, qu'il regarde. Il y a quelques années nous sortions de la révolution de juillet; l'Église, qui s'en occupait? Pauvre catholicisme, disait-on, depuis longtemps il se mourait, la vie réelle l'avait abandonné; ce qui lui restait, c'était un peu de splendeur officielle que lui prêtait son caractère de religion de l'État; mais la tempête de juillet lui ôtant ce dernier prestige emportait deux choses à la fois : la vieille dynastie et le vieux culte. Le Catholicisme était mort, c'était une affaire convenue; il n'y avait plus de polémique, tout se réduisait à un mot, il est mort. Il est impossible d'ouvrir une page vieille de dix ou quinze sans sans y trouver quelque chose de semblable. Ouvrez certains grands journaux, il nous y est signifié plus d'une fois qu'il est temps de songer à embaumer notre vieille religion. Cependant cette religion inhumée avec laquelle on croyait de bonne foi en avoir fini, se met à donner des signes de vie; on veut nier d'abord, mais il n'y a pas moyen; le mouvement religieux gagne et s'étend; le Catholicisme est vivant, puissant encore; il menace de le devenir chaque jour davantage. Donc, on ne dit plus l'Église est morte, nous assistons aux funérailles d'un grand culte; on commence à s'apercevoir que la vie ne l'a jamais quitté; mais on dit : guerre, guerre aux jésuites! Oh! cela est clair; bien aveugle qui ne voit pas.

Il y a en France une foule d'hommes, et c'est là le grand mal de notre temps, il y a dans la presse, dans les académies, dans les assemblées délibérantes des hommes plus ou moins influents, plus ou moins populaires, qui pensent que leur ascendant, que leur fortune souffriraient notablement de la résurrection et du progrès des idées religieuses parmi nous, qui se regarderaient comme totalement ruinés si la foi devenait prépondérante et si la pratique entrait dans les mœurs. Malheureux d'avoir ainsi subordonné leur avenir et leur existence au triomphe des mauvaises doctrines, ils sentent qu'une société où dominerait puissamment la grandeur des croyances et la dignité des mœurs chrétiennes, serait trop haute pour qu'ils y pussent trouver une place éminente. Ces hommes ne peuvent pas ne pas voir avec un secret effroi le mouvement et le progrès de la foi chrétienne. *Il y a bien assez de religion comme cela*, s'écriait-on dans ce rapport fameux enterré il y a quelques mois. Or ces mêmes hommes pensent à tort ou à raison que *cette réaction malheureuse à laquelle*, disent-ils, *ils ont la douleur et la honte d'assister*, est en

grande partie l'œuvre des Jésuites; de là cette explosion de colères, ces tentatives d'expulsion, le désir d'en finir une bonne fois avec les Jésuites. Oui, comme toujours, la haine des Jésuites, c'est la haine du Catholicisme. Pour le savoir on n'avait pas besoin des aveux proclamés avec une louable franchise par les plus ardents coryphées de la croisade anti-jésuitique, c'est la conclusion qui ressort manifestement des faits les plus significatifs, et toute l'histoire de M. Crétineau-Joly n'est que la perpétuelle et éclatante démonstration de ce fait si glorieux à la compagnie de Jésus.

Nous ne saurions avoir la prétention de donner ici une idée même incomplète de tout ce qui est contenu dans les huit chapitres qui partagent ce 6e volume. C'est une prodigieuse variété de faits et de détails accumulés dans un récit le plus plein et le plus serré, puisé d'ailleurs aux sources les plus pures, appuyé sur les documents les plus authentiques et souvent sur pièces officielles. On se ferait difficilement une idée du vif intérêt répandu dans ces pages. Les épisodes les plus dramatiques, comme celui de quelques jésuites français célébrant au milieu de l'enthousiasme des Portugais le saint sacrifice sur la tombe même du marquis de Pombal, s'y trouvent mêlés aux révélations les plus piquantes, aux événements les plus variés et les plus attachants recueillis dans toutes les contrées du globe; car il n'est presque point de pays qui ne soit à l'heure présente le théâtre des travaux et du zèle de la compagnie sortie à peine du tombeau depuis trente ans. Les choses qui ont agité ou à l'aide desquelles on a le plus vivement agité les esprits dans ces derniers temps, la fameuse congrégation, son influence véritable, les ordonnances de 1828, plus récemment la nouvelle coalition universitaire, ses causes et son origine, les interpellations de M. Thiers, les intrigues portées à Rome, sur lesquelles beaucoup de nuages étaient restés, les premières phases d'une lutte à peine entamée et qui est bien loin d'être finie, toutes ces choses qui eurent tant de retentissement parmi nous, M. Crétineau, aidé des documents les plus précieux, et dont quelques-uns n'avaient encore reçu aucune publicité, a pu les éclairer des plus vives lumières et les mettre dans le plus grand jour. On le voit, ce n'est pas de l'histoire ancienne, il ne s'agit point d'événements d'un autre âge. Les personnages qui viennent sous la plume de l'historien sont nos contemporains, la plupart vivent encore. M. Crétineau raconte des choses qui se sont passées hier, avec une parfaite indépendance et une admirable impartialité; il enregistre des actes que nous avons vus de nos yeux,

des paroles que nous avons entendues de nos oreilles. Dieu soit béni ! Déjà l'impartiale histoire se lève pour flétrir des manœuvres qui furent bien coupables et bien indignes. Tous ceux qui savent avec quel cynisme la théorie de l'imposture fut pratiquée par un parti qui chaque jour battait en brèche l'institut et derrière lui les choses les plus saintes ; toutes les âmes généreuses que navra le triomphe d'une tactique dans laquelle l'impudence du mensonge et l'audace de la calomnie furent poussées au comble, seront consolées de voir ces basses manœuvres énergiquement flétries par l'historien de la compagnie de Jésus. M. Crétineau a eu soin d'enregistrer les mémorables aveux par lesquels les comédiens, se démasquant eux-mêmes dans l'enivrement du triomphe, eurent l'audacieuse franchise de proclamer publiquement leurs impostures.

Pour faire avec cette haute indépendance de l'histoire contemporaine, pour aborder avec tant de tact le terrain difficile sur lequel M. Crétineau s'est placé dans son sixième volume, il lui a fallu beaucoup de courage, et ce n'est pas une médiocre consolation de parcourir ces pages si probes et si consciencieuses, dans un temps où la conscience et la probité semblent presque avoir fui du milieu de nous. Il y a donc encore, se dit-on, des hommes sincères et courageux qui cherchent loyalement la vérité, et la disent quand ils l'ont trouvée. Il y a encore des hommes de cœur et de talent pour flétrir ces pamphlétaires indignes, ces plumes mercenaires, qui ne rougissent pas d'exploiter la crédulité d'une foule imbécile par des mensonges ignobles et des calomnies atroces. M. Crétineau est un de ces hommes de cœur, de talent et de conscience, que ne tenteront jamais l'appât d'un lucre sordide ni l'ambition d'une popularité souillée. A défaut d'autres, ces qualités de cœur qui brillent éminemment dans toutes les pages sorties de sa plume, suffiraient pour élever M. Crétineau bien haut dans l'estime des honnêtes gens. Sous un autre point de vue, ce livre est un service rendu à toutes les personnes sérieuses, jalouses de connaître réellement la compagnie de Jésus. Comme leurs devanciers, les enfants de saint Ignace, et ce sera à jamais leurs destinées, rencontrent parmi nous de vives répulsions et d'ardentes sympathies; des assertions si contraires, des choses si discordantes se font entendre au sujet de cette corporation célèbre, qu'au milieu de ce conflit perpétuel d'incriminations violentes et d'apologies enthousiastes, l'homme grave qui ne veut prononcer qu'en connaissance de cause, a quelque peine à fixer son jugement. Sans doute, la seule inspection des antagonistes et

des admirateurs forme un préjugé immense, décisif, en faveur d'une compagnie traquée par tous les impies, soutenue par tous les vrais catholiques, prêtres et laïques. Néanmoins on éprouve le besoin d'étudier les faits, et, après tout, la seule manière d'apprécier solidement et équitablement un homme ou une corporation, c'est d'interroger leurs œuvres, de les juger par leurs actes. Avec le livre de M. Crétineau, il devient facile de juger sainement et équitablement la compagnie de Jésus. Quiconque ambitionne de pouvoir prononcer sur cet ordre célèbre un jugement éclairé et indépendant, ne peut se dispenser de le lire; nulle part ailleurs on ne trouverait rassemblés et coordonnés les documents et les faits exposés par M. Crétineau dans ces six volumes. Pour écrire cette histoire rapide, mais complète, de l'ordre des Jésuites, que personne n'avait tentée avant lui, il a eu des ressources immenses, il a dû compulser bien des volumes ignorés.

Quant au mérite littéraire, ce volume clot avec honneur le beau monument que nous avons vu s'élever si rapidement et si glorieusement. Il y a des pages écrites avec une grande vigueur de style et de coloris; celles, par exemple, où est raconté le dévouement intrépide de plusieurs jésuites français, qui, apprenant qu'un climat meurtrier dévore leurs confrères au Maduré, s'émeuvent, se disputent ce poste périlleux, et convoitent avec enthousiasme les places que la mort a laissées vacantes. Quand M. Crétineau raconte ces traits héroïques de dévouement que pour notre compte nous n'avons pas pu lire sans verser des larmes d'attendrissement, son âme ardente s'enflamme devant ces beaux spectacles, il s'élève alors jusqu'aux accents d'une véritable éloquence.

Nous ne pouvons nous empêcher, en finissant, de retracer ici quelques-unes de ces lignes brûlantes.

P. 419. « Au milieu de cette guerre acharnée et sous ce climat brûlant, Bertrand, Garnier, Martin et Duranquet se livrent avec une infatigable ferveur aux fatigues de la mission. Ils ont des courses de toutes les heures à entreprendre pour instruire et fortifier les fidèles, pour prévenir les défections et régénérer ce peuple. Ils doivent marcher sans cesse, sous les rayons du soleil comme à travers les rosées abondantes de la nuit. Il faut qu'ils soient partout, afin que leur action vivifie la charité, et donne aux chrétientés orphelines assez d'énergie pour résister à l'ennemi cherchant à les séduire. Ce voyage sans autre terme que la mort, et auquel ils se condamnent, les jette en proie à toutes les tortures de la faim, de la soif et de l'in-

somnie. Ils sont dévorés par la chaleur ou noyés dans des torrents de pluie; ils ne trouvent ni ombrage pendant la journée ni abri pour reposer le soir leur tête épuisée; ils roulent dans un cercle perpétuel de dévouements et de sacrifices. Ce cercle s'étendait, la mort vint servir d'auxiliaire aux haines amassées autour des Jésuites. A peu de jours d'intervalle, elle frappe les Pères Martin et du Bournet. La compagnie n'avait pas voulu laisser succomber sous le poids des douleurs les premiers ouvriers envoyés au Maduré, d'autres les y avaient suivis. Les fièvres cérébrales ou le choléra, dont les retours sont périodiques, emportèrent en quelques années la meilleure partie de cette génération de nouveaux missionnaires. En 1843, Sardos, Charignon, Perrin, Duranquet, Garnier, Clifford, Deschamps et Faurie expirèrent à la fleur de l'âge, victimes de leur courage ou de leur charité. Comme le Père Garnier, leur supérieur, ils avaient tenu les espérances que leurs talents avaient fait concevoir. La mort les frappait coup sur coup et avec tant de rapidité qu'à ces nouvelles la société de Jésus s'ébranla tout entière. On mourait au Maduré pour la gloire de Dieu et de l'Église. Des soldats de la Croix se présentent dans chaque province de l'ordre afin d'aller affronter le trépas. Le Maduré est devenu pour la compagnie un champ de bataille; tous briguent le dangereux honneur d'y combattre; tous s'écrient : *Eamus et moriamur !* A cet élan universel, les chefs comprennent qu'ils doivent relever l'espérance de ceux qui survivent aux désastres. Coûte que coûte, il ne faut pas que les peuples puissent douter de l'institut; six jésuites et deux frères coadjuteurs sont expédiés en poste. Cinquante jours après ils arrivaient; ils annonçaient de nouveaux renforts, et, dans l'allégresse de leur âme, ils couvraient de larmes et de baisers la terre qui allait peut-être les engloutir à leur tour. »

G. R.

Littérature catholique.

HISTOIRE DE SAINTE CATHERINE DE SIENNE,

PAR M. CHAVIN DE MALAN [1].

La vie des saints tient par ses épreuves à la terre et par ses joies au ciel. Nous comprenons ses épreuves, mais nous ne comprenons pas toujours ses joies, et parce que notre regard ne peut sonder le mystère qui sépare le monde visible du monde invisible, parce que les communications entre ces deux mondes dépassent la portée de notre intelligence, comme tout ce qui est divin, il se trouve facilement des esprits superbes qui nient, d'autres qui doutent, tandis que les prudents du siècle s'efforcent de jeter un voile sur quelques-unes des merveilles de Dieu pour ne pas les livrer aux moqueries des hommes. Qu'importent cependant ces moqueries? Les saints n'en demeureront pas moins toujours le plus bel et le plus admirable ouvrage de la pensée céleste. Qu'importe qu'un *touriste* comme M. Valery, ne voie dans saint Pie V qu'un *pontife opiniâtre, inexorable*, un *Grégoire VII lettré*, un ambitieux assez vulgaire pour chercher la gloire dans les magnificences de son tombeau? Le nom de Pie V n'en demeure pas moins grand aux yeux de tous ceux qui font de l'histoire et de la religion une étude sérieuse. Qu'importe qu'un érudit, comme M. Buchon, prétende avoir reconnu, après cinq siècles, que sainte Catherine de Sienne n'était qu'*une folle* : cette folle ne fut-elle pas, après tout, environnée des hommages d'un âge qui, s'il ne compte pas nos savants modernes parmi ses gloires, eut le droit de s'enorgueillir de noms tels que ceux de Dante, de Pétrarque, de Boccace, et d'une civilisation dont les œuvres n'ont pas été peut-être condamnées à l'oubli par la nôtre. Ces attaques ont d'ailleurs leur côté utile; elles entretiennent chez les catholiques le besoin des fortes études, et, à une époque où tout le monde a la prétention de refaire l'histoire, elles nous font sentir la nécessité de refaire la nôtre, nous aussi, un peu différente de ce qu'elle était devenue entre les mains des philosophes et des catholiques trembleurs des derniers siècles. Ainsi voyez : aux

[1] 2 vol. in-8°; chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères.

épigrammes de M. Valery, nous pouvons opposer un éloquent livre de M. de Falloux, et il a suffi d'un mot de dédain de M. Buchon pour faire sortir du sein de l'érudition catholique un savant et consciencieux ouvrage à l'honneur de la vierge de Sienne.

Sur les confins de la Toscane et des États de l'Église, près des cimes volcaniques de Radicofani et des plaines insalubres des Maremmes, s'élève l'antique ville de Sienne. Les poëtes vantent ses heureuses vallées, ses verdoyants coteaux, son sol fertile, ses marbres, ses palais, ses richesses; mais l'illustration de Sienne a de plus beaux titres encore. Sienne est par excellence, en Italie, la ville des saints; elle voulut, par un décret public, être nommée la *Cité de la Vierge*, et la sagesse de ses lois répondit pendant longtemps à ces religieuses pensées. Ainsi, tandis que la plupart des républiques italiennes s'épuisaient, au 13ᵉ siècle, en luttes acharnées entre la noblesse et le peuple, les Gibelins et les Guelfes, Sienne sut modifier lentement et prudemment sa constitution de manière à admettre concurremment au pouvoir les représentants de chaque classe et de chaque parti, et de conserver unies toutes les forces vives de la nation. Grâce à cette union et malgré quelques troubles passagers qui finirent par assurer la prépondérance de la faction gibeline, on vit Sienne étendre au loin sa domination et dompter Florence elle-même dans cette sanglante journée de Mont-Aperti, que les historiens florentins se sont obstinés à considérer comme une suite de ruses et de traîtrises, et que les historiens siennois célèbrent à l'envi avec tout l'enthousiasme de la gloire.

Cette époque, 1260, fut l'apogée de la grandeur de Sienne. La ville comptait alors dans son sein 11,800 familles, et sa richesse était telle qu'elle n'avait pas hésité à entreprendre la construction d'une splendide cathédrale, merveilleux chef-d'œuvre d'art gothique qui semble exilé sous le ciel italien.

Le sentiment des arts était inné à Sienne. Charles-Quint admirait, en plein 16ᵉ siècle, ses vieux aqueducs, et la fontaine *Branda* paraissait si belle au Dante, qu'il eût à peine sacrifié sa vue, lui, fougueux gibelin, pour le plaisir de contempler en enfer ses ennemis :

Non per fonte Branda darei la vista.

L'école siennoise précède dans l'histoire l'école florentine. Guido, Bonamico, Dioti-Salvi furent les glorieux précurseurs de Cimabue;

et Simon Memmi partagea, avec Giotto, un siècle plus tard, l'amitié et l'admiration de Pétrarque :

Ma certò il mio Simon fû in Paradiso.....

Cette efflorescence des arts se lie plus intimement qu'on ne pense à celle de la foi. La foi et le génie sont frères; partout où la foi étend ses puissants rameaux, soyez sûr que le génie répandra ses fleurs; vous le trouverez près du berceau de sainte Catherine comme autour du tombeau de saint François d'Assise. La *Cité de la Vierge* eut donc à la fois sa couronne d'artistes et son auréole de saints. Tandis que Guido peignait sa *madone* de l'église Saint-Dominique, et Duccio sa *Délivrance de Béthulie*, tandis qu'Ambrogio di Lorenzo détaillait, dans une vaste composition, toutes les épreuves du missionnaire chrétien, de pieuses légendes venaient chaque jour enrichir le trésor sacré de l'église de Sienne. Tantôt c'est la découverte merveilleuse des ossements de saint Ausano, le jeune martyr de Dioclétien; tantôt, la vie angélique de saint Galgano dans les montagnes, ou la fondation par trois nobles Siennois de cette pieuse congrégation de Mont'-Oliveto, qui doit un jour protéger la vieillesse du Tasse. Bientôt aux prodiges de vertu et d'éloquence du bienheureux Ambroise viendront se joindre ceux plus étonnants encore du grand Bernardin, et l'ascétique charité de la bienheureuse Nera Tolomei, du pauvre Pierre Pettinajo, ou de cette Aldobrandescha Ponzi qui voulut être couronnée d'épines comme le Sauveur, trouvera toujours sur la terre siennoise une expression plus sublime encore dans la vie surhumaine de cette héroïne de l'amour divin, de cette Catherine de Sienne, dont la république a fait placer la statue sur le frontispice de sa cathédrale.

Catherine Benincasa naquit, en 1347, dans une humble boutique de teinturier, qui est devenue depuis lors un brillant oratoire. Dès ses plus jeunes ans, sa conversation fut avec les anges.— « La vie divine déposée au fond de chaque homme, dit M. Chavin de Malan, brille plus vivement dans l'enfance. On y remarque quelquefois une merveilleuse intelligence qui nous ravit, nous étonne. » Ainsi entrevoyait-on déjà dans la *vie commençante* de Catherine, « dans cette enfance qui ne sentait presque point l'enfance, la radieuse perfection de l'âge mûr..... A cinq ans, Catherine évitait de courir dans les blanches allées du siècle, ajoute son biographe, et marchait avec les saints dans l'étroit sentier de l'Évangile. »

Dès lors aussi Dieu lui fit une place à part au milieu du siècle;

une fois il lui apparut; une autre fois il la rapporta dans sa famille, lorsque, entraînée par une ferveur imprudente, elle cherchait déjà la solitude et le désert. Ces communications célestes firent de la vie de Catherine un objet d'admiration pour quelques-uns, de raillerie pour beaucoup d'autres. Le foyer domestique devint pour elle un lieu d'épreuves où elle tâcha de trouver un peu d'oubli et de paix dans les soins les plus vulgaires du ménage. Le jour, elle travaillait; la nuit, elle priait, et de fréquentes extases, durant lesquelles elle demeurait insensible aux bruits de la terre, la ravissaient soudain jusqu'au ciel. Ses parents veulent la marier; elle répond à leurs instances par un vœu solennel de consécration à la Vierge. Ils cherchent à l'entraîner dans le monde; elle rase aussitôt ses beaux cheveux, *capelli pulcherrimi*. Tous les désirs de Catherine la portaient vers la vie monastique; mais dans cette voie même, Dieu lui suscita des difficultés. Les religieuses de Saint-Dominique, qui n'étaient pas alors soumises à la clôture, la refusèrent d'abord comme trop jeune et trop belle; et il fallut toute l'ardeur de ses prières et toute la violence d'une maladie qui la rendit méconnaissable pour triompher de leur résistance. De cruelles souffrances l'assaillirent ensuite; mais au milieu de ces souffrances les jours s'écoulaient, pour l'âme sanctifiée de Catherine, *comme une fête du Paradis*. Ce fut en 1364 qu'elle eut cette vision, demeurée célèbre dans l'histoire de la sainteté et dans l'histoire de l'art, sous le nom de *mariage de sainte Catherine*. Le Christ lui apparut entouré de la Vierge et de plusieurs saints, et « la Vierge prit la main droite de Catherine, puis la présentant à son Fils, elle le supplia d'épouser cette femme privilégiée et toute gracieuse. Le Sauveur tenait un anneau garni de quatre perles et d'un diamant; il le mit au doigt de Catherine, en disant : — Moi, ton Créateur et ton Sauveur, je te fais mon épouse dans la foi que tu conserveras toujours pure, jusqu'à ce qu'il te soit donné de célébrer les noces éternelles du Paradis. »

En 1375, Catherine ressentit toutes les douleurs de la Passion, et fut honorée des stygmates, comme saint François d'Assise.

Il appartenait naturellement au religieux historien de saint François de nous raconter ces divines merveilles. M. Chavin y a mis mieux que son talent, il y a mis sa foi et son cœur. Chacun des détails de cette vie angélique, chacune des aspirations de cette école, car la jeune fille de Sienne forma tout une école de savants religieux, d'hommes inspirés, de vierges saintes, chacune de leurs

aspirations célestes, disons-nous, est étudiée par l'historien avec la science de l'érudition et celle de la croix. — « Contempler, c'est voir et aimer, nous dit M. Chavin; la béatitude consiste dans la vision de Dieu; c'est là, dans ce miroir immense, que l'âme découvre, en une seule et immuable perspective, tout ce qui fut, tout ce qui est, tout ce qui doit être. Mais elle ne peut expliquer dans aucun langage ce qu'elle voit; elle ne peut même comprendre comment elle le connaît, quoiqu'elle soit très-assurée de la connaissance qu'elle en a..... Cette vision a lieu dans la partie supérieure de l'intelligence, non en tant qu'elle raisonne, mais selon qu'elle contemple d'une simple vue les objets qui lui sont présentés : c'est là où saint Paul a entendu des paroles ineffables qu'il n'est pas permis à un homme de répéter. »

Il est habituel parmi les hommes de considérer la contemplation comme un état au moins inutile. Pourquoi, en effet, y aurait-il des âmes d'élite qui prieraient pour celles qui ne prient pas, qui souffriraient volontairement pour celles qui ne souffrent pas? Mais nous ne prenons pas garde que la plupart de ces âmes puisent dans la contemplation une énergie qui double leurs forces. Voyez saint François d'Assise : au sortir de ses ardentes méditations, il fonde un ordre qui embrasse le monde entier dans son fervent prosélytisme. Voyez sainte Catherine de Sienne, pauvre fille qui n'a rien appris des sciences des hommes, mais à qui tout a été *divinement révélé*, pour parler le langage même de Pie II; elle prend part à toutes les misères pour les secourir, à toutes les infirmités pour les soigner de ses mains, à toutes les négociations de son temps pour les éclairer de la pure lumière de la divine charité. Elle, pauvre fille du peuple, sans instruction, sans lettres, elle est éloquente comme Pétrarque; elle écrit aux princes, aux républiques, aux cardinaux, au pape. Son action se fait sentir non-seulement dans les hôpitaux, où elle s'attache de préférence à ceux que tout le monde abandonne, mais dans la grande place où se décident les affaires de la république, mais à Florence, à Pise, à Avignon, à Rome, et, lorsqu'elle meurt, à 33 ans, les poëtes la célèbrent comme la plus grande gloire de Sienne.

Sienne que nous avons vue si unie et si forte au 13e siècle, avait fini par devenir à son tour la proie de l'anarchie. A la domination gibeline avait succédé la domination guelfe; au gouvernement aristocratique le gouvernement populaire; il y eut même lutte entre les diverses classes du peuple, dont les plus élevées furent

signalées à l'animadversion publique comme une nouvelle aristocratie. On s'anathématisait, on se proscrivait en masse, et les haines privées profitaient du désordre pour s'abandonner librement à tous les excès. Les Salimbeni déclaraient la guerre aux Tolomei, les Malavolti aux Piccolomini. Telle était la société au milieu de laquelle se trouvait jeté l'ange de paix du couvent de Saint-Dominique. Aussi Dieu lui accorda-t-il le merveilleux don d'apaiser les ressentiments et de calmer les colères. Les ennemis les plus invétérés se pressaient la main sous la douce et irrésistible influence de cette céleste jeune fille; et les républiques elles-mêmes, les vieux chefs de guerriers écoutaient respectueusement sa voix. Parmi les lettres de sainte Catherine de Sienne, il en est d'adressées à Hawkwood, le farouche *Condottiere*, au roi Charles V de France, aux papes Grégoire XI et Urbain VI, aux anciens de Lucques, au comité des huit à Florence. Toutes commencent par ces pieuses paroles : — « A vous, bien-aimés frères en Christ doux Jésus, moi, Catherine, servante et esclave de Jésus-Christ, je vous écris dans son précieux sang avec le désir de vous voir remplis de la grâce divine et de la lumière du Saint-Esprit. » — Toutes finissent par cette sainte exclamation : « Doux Jésus! Jésus amour! » — L'amour de Dieu est pour elle le commencement et la fin de toute pensée. C'est sous son inspiration qu'elle se mêle aux affaires du monde et qu'elle les traite avec une hauteur de vues et une puissance de style près desquelles s'effacent toutes les habiletés de la diplomatie. Projets de croisade, apaisement de séditions, gouvernement intérieur des républiques italiennes, retour du siége apostolique à Rome; tel fut l'ordre de religieuses et pacifiques pensées dans lequel son action se fit sentir, et quelque entraînant que fût le mouvement des esprits au 14e siècle, souvent elle le domina. N'est-ce pas en vérité un étrange spectacle que celui de la fière république de Florence, se révoltant contre le pape, tuant les prêtres, déclarant que la liberté est préférable au salut éternel (*religionis timorem ponendum esse censebant, ubi is officeret libertatem*), puis venant tout à coup solliciter l'inververtion, près du pape, de la pieuse vierge de Sienne? Catherine n'avait pas attendu cette démarche solennelle pour se faire l'apôtre de la miséricorde. Deux fois déjà elle avait écrit à Grégoire XI. — « La paix, la paix, la paix, lui criait-elle, pour l'amour de Dieu crucifié, et ne regardez pas à l'ignorance, à l'aveuglement et à l'orgueil de vos enfants. La paix arrêtera la guerre, détruira la haine dans les cœurs et la division, et réunira

tous les intérêts. Chassez donc le démon avec la vertu... » Non contente de ces instantes prières, Catherine part pour Avignon; elle prie de nouveau, elle rappelle la mort de Jésus-Christ sur la croix pour le salut des pécheurs, elle demande que la vengeance et la justice retombent sur elle. Mais à cette puissante intercession les Florentins ne répondent que par de nouveaux excès; ils désavouent la sainte qu'ils ont envoyée à Avignon, plus tard ils voudront la tuer! Catherine n'en demeure pas moins inébranlable dans sa mission de paix; elle continue de plaider la cause de ceux qui la renient; mais surtout elle plaide la cause de toute la péninsule et du monde entier, en pressant le pape de revenir fixer sa demeure à Rome. Là seulement il pourra être maître des passions qui agitent l'Italie et recouvrer la dignité et l'indépendance qui doivent appartenir au siége apostolique. Grégoire XI hésite, puis il cède à l'entraînement de Catherine, et la sainte de Sienne rend le siége de Pierre aux tombeaux des apôtres.

Le retour de Catherine fut célébré dans sa patrie par des chants de fête : — « De la plante des pieds au sommet de la tête elle est remplie de Dieu, disaient les poëtes : elle est cette véritable servante qui chante sa gloire et la nuit et le jour.

» Toujours elle tient tournés vers le ciel ses yeux mouillés de larmes amoureuses, d'où toute bonne grâce découle.

» O bien-aimée, ô très-douce, ô vénérable mère! celui qui t'a vue au pied du saint autel, de sa vie n'a eu une telle joie.

» ..... Tu es allée au grand temple, tu es entrée dans le grand consistoire.

» Et tu as parlé d'une manière si forte que tu as prouvé au pape et aux cardinaux qu'étant là, ils devaient être ailleurs.

» Tu as dirigé le cours de leurs ailes à retrouver le siége de saint Pierre. O Vierge sainte, combien tu as de mérite!

» O Vierge gracieuse, combien ton âme est prompte à tout poursuivre avec force! Jamais la voix humaine ne pourra le dire..... »

Le rétablissement du trône apostolique à Rome fut la dernière joie que Dieu accorda à Catherine sur la terre. Les désordres qui suivirent la mort de Grégoire XI vinrent de nouveau la navrer. Elle écrivit aux cardinaux, aux rois, aux princes pour tenter d'amortir le feu de la division qui allait ravager l'Église; mais ses efforts échouèrent contre l'endurcissement et l'orgueil. — « Bien scay, dit Froissart, qu'au temps advenir on s'esmerveillera de telles choses, et comme l'Église pût cheoir en tels troubles, ne si lon-

guement y demourer. Mais ce fust une playe envoyée de Dieu pour aviser et faire considérer au clergé le grand estat et superfluité qu'ils tenoient et faisoient ; néantmoins la plupart n'en tenoient compte : car ils estoient si aveuglés d'orgueil et d'outrecuidance, que chacun vouloit ressembler l'un à l'autre, et pour ce, les choses alloient mauvaisement; et si nostre foy n'eust esté enfermée en la main et en la grâce du Saint-Esprit qui illumine les cœurs desvoyés et les tient fermes en unité, elle eust croulée ou branlée. »

Ce fut au milieu de ces troubles que Catherine rendit l'âme à Dieu, en prononçant les dernières paroles du Sauveur : — « Mon Père, je mets mon esprit entre vos mains. » — « Chacune de ses années tissues de douleur et d'amour, dit M. Chavin, avait été un acte de foi, un chant solennel du symbole. »

L'ouvrage de M. Chavin de Malan est une savante et patiente étude, où l'aridité des recherches disparaît, grâce au charme de l'imagination. Je me permettrai seulement de lui reprocher quelques digressions un peu longues. L'histoire de Sienne avant et depuis le 14ᵉ siècle devrait, ce me semble, être rejetée dans l'introduction : celle des papes d'Avignon, quel que soit son intérêt, a le tort de nous faire perdre de vue, pendant plus de cent pages, et Grégoire XI et Catherine de Sienne. Chacun de ces fragments est d'ailleurs remarquable, et nous devons ajouter qu'ils n'ont point fait négliger à l'historien l'objet principal de son livre. L'admirable vie de la vierge de Sienne y est en effet présentée sous tous les aspects de la piété et du génie. Tantôt nous voyons en elle la pieuse amie de la bienheureuse Alessa et du bienheureux Raymond, tantôt la rivale d'éloquence de Boccace et de Pétrarque. La comparaison du style et des pensées de sainte Catherine avec le style et les pensées de ces deux illustres écrivains n'est pas un des aperçus les moins neufs et les moins curieux qui nous ont frappé dans le nouvel ouvrage. Il ne faudrait pas cependant (M. Chavin a su se garder de cet excès) prendre au sérieux toutes les apparences mystiques que les poëtes de la péninsule, et surtout Pétrarque, ont su donner à leurs amours parfois les plus sensuelles. Si Pétrarque se laisse entraîner au ciel par la pensée des perfections de Laure, le souvenir de sa beauté le rappelle bien plus ordinairement à la terre. Il n'y a pas loin du sonnet : *Qual donna attende a gloriosa fama,* à la *canzone* célèbre : *Chiare, fresche è dolci acque,* ou à toute autre tant soit peu anacréontique. Il est d'ailleurs incontestable qu'il y a dans l'ensemble des poésies de Pétrarque une élévation de sentiment et

une certaine chasteté de parole qui les distinguent heureusement des vers d'Anacréon. Le rapprochement de sainte Catherine de Sienne et de Boccace semble au premier abord plus étrange. Boccace ne nous est en effet guère connu que par le *Décaméron*, c'est-à-dire par une des œuvres les plus cyniques d'un auteur en débauche : mais le *Décaméron* ne fut qu'un écart de jeunesse que Boccace pleura longtemps; et ce n'est pas sans quelque surprise qu'on lit à la première page du *Corbaccio*, petit opuscule ordinairement reproduit à la suite du *Décaméron*, les paroles suivantes, dont la piété tranche si fortement avec l'impudeur des récits qui précèdent. — « Je prie dévotement celui de qui tout bien a procédé et procède et qui de tous les biens est le large dispensateur, d'illuminer tellement mon intelligence et de diriger ma main de telle sorte que je n'écrive rien qui n'apporte honneur et gloire à son très-saint nom et utilité et consolation aux âmes de ceux qui liront ces pages. » — C'est cet autre Boccace fort différent du premier que M. Chavin nous représente dans sa retraite de Certaldo, illustrant son génie par ses vertus et méritant le respect comme il avait mérité la gloire.

L'histoire de sainte Catherine est un nouveau service rendu à la religion par l'auteur de l'histoire de saint François d'Assise; et ce n'est pas un faible mérite de la part de M. Chavin d'avoir dignement raconté au monde ces *vies séraphiques* dont le poëte de Florence a dit qu'elles ne seraient bien chantées que dans le ciel :

La cui gloria meglio si canterabbé in Paradiso.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Sciences naturelles.

ÉTUDES
SUR
LES TRAVAUX PUBLIÉS PAR MM. DE BLAINVILLE ET MAUPIED,
ET EN PARTICULIER
SUR L'HISTOIRE DES SCIENCES DE L'ORGANISATION COMME BASE DE LA PHILOSOPHIE [1].

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Devoir d'admettre les laïques à coopérer à l'union de la religion et de la science. — Position et travaux de MM. de Blainville et l'abbé Maupied. — Point de départ de la science : le langage. — Point de départ des traditions : l'Arménie chaldéenne. — Leur diffusion en Orient et en Occident. — Formation du cercle de la science. — Son apogée : Dieu étudié dans sa parole et dans ses œuvres. — Savants d'Albert-le-Grand à Buffon et à notre âge. — Matérialisation de la science. — Oublieuse de la révélation de Dieu, elle prétend *créer* les êtres. — Conséquences funestes : le matérialisme, le rationalisme, le panthéisme. — Critiques partielles.

Un premier coup d'œil sur les vastes et harmoniques travaux publiés par MM. de Blainville et Maupied, nous a conduits aux conclusions philosophiques et sociales du plus haut intérêt et de la plus vivante actualité. En réduisant à leurs premiers principes les écrits de ces deux savants, nous avons eu lieu d'admirer surtout cette puissante et sublime unité qui les domine et les enchaîne : l'harmonie du monde créé et du monde révélé. Il en est résulté tout naturellement cette conséquence si importante, que la philosophie ne devait plus être que l'expression fidèle des lois qui ont présidé à la formation de ces deux mondes, ainsi que des plans providentiels qui président encore à leur conservation et à l'accomplissement de leurs destinées.

De ces hauteurs où nous avait fait monter la science, unie enfin aux lois de l'esprit comme aux oracles de la foi, nous avons pu mesurer dans l'avenir toute la grandeur des destinées sociales ; comme aussi, dans le présent, sentir et juger les minces propor-

[1] Paris, Perisse frères ; 3 fort vol. in-8° ; prix : 18 fr.
[2] Voir le 1er art. dans le n° 113, t. XIX, p. 386 (1re série).

tions de la plupart des doctrines modernes, qui ont la prétention de nous enseigner, et plus malheureusement encore d'exercer sur nous un monopole tyrannique. La philosophie non catholique nous est apparue dans toute sa stérilité, et répudiée par tous ceux, enfin, qui veulent étudier l'homme et la nature tels que Dieu les a faits; qui aiment à poser et résoudre des problèmes, mais ceux-là seuls qui intéressent, en réalité, le perfectionnement et le bonheur de l'humanité.

Nous avons dû aussi dans l'intérêt de la religion, plus encore que dans l'intérêt de la science, blâmer et combattre cette tendance trop exclusive et trop immobilisante d'un assez grand nombre d'ecclésiastiques, qui, par faute de connaître le monde et aussi l'esprit et les tendances véritables du catholicisme, sont souvent opposées, sinon en paroles, au moins dans leurs actes, aux développements scientifiques de la pensée. Esprits ergoteurs et étroits qui, par une taquinerie souvent maladroite et inconvenante vis-à-vis des écrivains laïques, s'aliènent à jamais les sympathies d'hommes éclairés et consciencieux, qui seraient devenus des apôtres et des défenseurs intrépides de la vérité religieuse, si celle-ci leur avait toujours été enseignée dans toute sa grandeur et sa sincérité. Il est bon que ces prêtres sachent enfin, qu'eux aussi, ils n'ont pas le monopole de la pensée; que toute intelligence humaine est conviée à la lumière et à l'apostolat, à la propagation, et à l'application même des résultats de la rédemption opérée par Jésus-Christ. Depuis la descente de cet Homme-Dieu, le corps a été racheté aussi bien que l'âme, et la science éclairée, quoique indirectement, par les révélations divines, est sortie aussi, elle, du chaos, pour aller à la délivrance et au bonheur du corps et des sociétés humaines, comme la religion et la grâce se sont répandues pour la délivrance et le bonheur des âmes.

Nous ne saurions trop applaudir au zèle courageux, innovateur même, de M. l'abbé Maupied, qui n'a pas craint, malgré de nombreuses oppositions, d'entrer un des premiers dans cette voie d'union et de fraternité entre la religion et la science, entre le prêtre et le savant. Son plus grand désir est manifestement de faire revivre l'ancien esprit qui animait les docteurs de l'Église, d'amener le clergé actuel à reprendre l'ensemble des études que lui seul cultivait jadis avec tant de gloire. Comprenant bien que les besoins d'un ministère quotidien et l'étendue du champ scientifique, ne permettent pas au prêtre de tenir le premier rang sur tous les points

des études, il a voulu lui montrer au moins l'exemple de la conduite qu'il devait tenir. Il s'est associé au laïque sincère, à l'homme franc et généreux qui, pour avoir amassé de grandes pensées dans l'étude des sciences, n'avait pas cru, pour cela, être obligé de renier son catholicisme et sa foi. M. *de Blainville* était entré trop avant dans l'étude des vérités de l'ordre naturel pour ne pas entrevoir celles du monde surnaturel, pour ne pas découvrir que la théologie aussi, elle, était une science, ou pour mieux dire, le terme des connaissances humaines. Il s'est donc, lui aussi, réjoui d'une union qui complétait sa pensée éminemment religieuse, et réalisait son espoir de propagande scientifique. Car il est une vérité que bien des doctrinaires devraient comprendre; c'est que le prêtre, propagateur populaire de sa nature, doit être en quelque sorte l'intermédiaire entre les masses et nos savants laïques, instruisant les premiers et contrôlant les conclusions des autres. C'est dans le règne des idées le même rôle que dans le domaine politique, où le prêtre, enfant du peuple, peuple par le sang et par le cœur, noble et distingué par son caractère et son instruction; le prêtre, dis-je, est le lien de toutes les classes, l'instrument de la fusion et de la charité universelle. Malheur au prêtre qui manquerait à sa mission, qui amoindrirait les proportions de l'enseignement catholique, qui, en fait de progrès, de charité, d'universalité, se laisserait dépasser par quelque parti ou quelque doctrine! Celui-là préparerait à l'Église de nombreuses attaques; il éloignerait des voies du salut les générations à venir, que la science, après tout, entraîne irrésistiblement dans ses expériences et ses découvertes. Le prêtre n'a pas à craindre d'enfanter, par cette conduite, le désordre et la tempête. Il a dans l'immutabilité et l'infaillibilité de son enseignement dogmatique, de quoi faire équilibre à ces mauvaises tendances. Mais s'il ne se sent pas la force de prendre lui-même les devants, d'être premier moteur de l'idée nouvelle scientifique, au moins qu'il soit assez large et tolérant pour ne pas arrêter le hardi laïque qui veut tenter des voies encore inexplorées; qu'il lui laisse un champ assez spacieux pour s'y développer, s'y étendre, y errer, et s'y corriger même au besoin. Que dans l'ignorance où il est des lois de la *nature*, il ne vienne pas à tout propos argumenter du *surnaturel*, et compromettre la foi en l'opposant ou l'alliant avec imprudence aux mille théories et systèmes qu'enfante tous les jours l'imagination et la pensée humaines. Voilà pour le clergé le seul moyen de tuer ces critiques qu'on

lui adresse, d'intolérance et de vues arriérées; voilà la seule route à suivre pour marcher et grandir parmi les nations modernes et les ranger enfin un jour sous la glorieuse bannière du Catholicisme.

M. l'abbé Maupied est un de ceux qui aujourd'hui nous paraissent avoir le mieux compris cette mission du prêtre. Si, dans l'appréciation des diverses connaissances, il n'a pas toujours été aussi large et aussi impartial que dans celle des sciences naturelles, au moins nous pouvons dire qu'ici il a eu toute la grandeur et l'étendue de vues qu'aucun esprit puisse désirer. Nous défions tous les savants matérialistes de donner une conception *zoologique* qui approche, au simple point même de la science, de la conception qui sert de base à l'*Histoire des sciences de l'organisation*. On pourra même dire qu'il a été trop loin dans l'importance qu'il a accordée à ces sciences. Dès notre 1er *article*, nous avions prévu les reproches qu'on pourrait adresser aux prétentions et aux affirmations du titre de cette histoire, si l'on ne prenait pas le mot d'*organisation* dans l'acception complète de nos auteurs. Cette critique n'a pas manqué de leur être faite. Nous avons toujours regretté que MM. de Blainville et Maupied n'aient pas donné de plus amples explications sur cette proposition, qui tend à établir les *sciences naturelles* non-seulement comme une base, mais comme la *base unique* de la philosophie. Voilà bien certainement le défaut de la cuirasse, le point faible de nos auteurs, la cause que le philosophe et le théologien ne trouveront point pleine satisfaction dans la lecture de cet ouvrage. L'humanité, de son côté, n'y trouvera point encore la constitution véritable de cette science universelle qui fait l'objet de toutes ses recherches, et comme le gage de son bonheur. Mais si nous accordons cela, nous sommes loin d'admettre la critique légère que M. P. a introduite dans le *Correspondant*. Nous louons sincèrement la direction de cette revue sérieuse, d'avoir promptement fait justice de cette critique, en insérant la *réponse*, pleine de gravité et de logique, que M. Maupied a bien voulu y faire lui-même.

Si nous avons félicité M. l'abbé Maupied de sa tolérance et de sa largeur d'idées, nous devons aussi l'applaudir de l'énergie qu'il a déployée dans la lutte contre ce qui est manifestement l'erreur et la fausse science. Si le prêtre doit être homme d'étude, s'il doit aider et suivre la science dans ses conquêtes, il doit aussi veiller au dépôt des vérités acquises; sans cela, au lieu d'une heureuse liberté, d'un ordre même favorable à l'esprit de découverte, il n'y a plus qu'anarchie dans les idées et dissolution pour la science. Il faut

au clergé sa milice : M. Maupied a accepté le rôle de sentinelle dans le camp de l'Église, pour de là observer la société et les doctrines qui l'intéressent. Ce ministère-là a bien certainement son utilité.

A la fin du 2e *volume* de l'*Histoire des Sciences*, on trouve un bien beau modèle de ce que doit être aujourd'hui la polémique chrétienne. M. Maupied veut relever les erreurs enseignées par M. Libri, dans son *Histoire des Sciences mathématiques en Italie*. C'était s'attaquer à puissant athlète. Il n'en est pas moins sorti victorieux de la lutte. Passant en revue l'état des écoles publiques à l'origine du Christianisme, les relations des savants chrétiens avec les savants païens, les travaux et la doctrine des Pères ainsi que les progrès qu'ils firent faire au cercle des connaissances humaines, M. Maupied démontre avec la dernière évidence que le Christianisme n'a jamais été intolérant, encore moins à son origine ; que loin d'avoir été interdite dans l'Église, l'étude des sciences profanes y a au contraire été encouragée et cultivée même avec succès dès les premiers siècles, et que par conséquent la science ne fut pas alors uniquement ou païenne ou hérétique, comme a voulu le prétendre M. Libri. Ce dernier, que nous sachions, n'a point encore répondu à cette thèse contradictoire de la sienne, et nous croyons que de longtemps encore il ne paraîtra pas de réponse, au moins de réponse consciencieuse.

Un principe bien important qui nous semble ressortir de tout l'ensemble de *l'Histoire des Sciences*, principe si éloquemment développé dans le *Prodrome d'Ethnographie*, c'est que la religion loin d'être le résultat est au contraire la cause du progrès de l'humanité. Cette vérité n'est pas une assertion dans les ouvrages de M. Maupied, c'est une démonstration scientifique.

Nous voici arrivés au moment de faire connaître d'une manière plus spéciale la partie scientifique de cet ouvrage, partie, au reste, qui se confond avec les deux premières, car pour nos auteurs chaque science, celle de l'organisation, par exemple, constitue une partie essentielle de la science en général. La science en général est la philosophie, et la philosophie et la religion sont une et même chose, quant à leur but, quoique les moyens d'y arriver, la démonstration ou la foi, semblent être différentes. De cette manière donc l'histoire des sciences se confond entièrement avec celle de la philosophie. On peut dire que toute la conception scientifique de cette histoire se résume dans les deux tableaux ou cercles synoptiques qui précèdent et suivent l'ouvrage.

Pour ces Messieurs, la science est un tout, et ce tout peut être considéré comme un cercle qui n'est clos et terminé que quand le but, le terme même de la science est atteint. De là naît la division des sciences en trois catégories : sciences *instrumentales*, sciences *positives* ou d'*observation*, sciences *philosophiques* ou de *conclusion*. Le cercle doit commencer au langage et à la méthode, se continuer par l'étude des êtres existants en ce monde et se terminer par la théologie ou à Dieu. Le cercle, quoique complet à différentes époques, peut ensuite s'agrandir suivant que chaque science étant plus ou moins approfondie, le rayon qu'elle représente est plus ou moins étendu. Ils ont cependant bien fait observer que chaque rayon ne s'étend pas avec la même puissance; que par conséquent le cercle ne se régularise qu'avec le temps, et par l'influence réciproque d'un de ses rayons ou d'une science sur les autres. C'est cette persuasion que chaque science particulière réagit sur toutes les autres, qui a fait préférer à ces Messieurs la forme circulaire à la forme pyramidale ou dendroïde imaginée par Bacon et Descartes.

On peut diviser en cinq parties l'*Histoire des Sciences* ou du cercle scientifique : 1° origine des sciences dans l'humanité ou leur histoire avant Aristote; 2° la formation du cercle des connaissances divines et humaines depuis Aristote à Albert-le-Grand inclusivement; 3° première reprise ou développement du cercle scientifique depuis Gesner à Buffon; 4° deuxième reprise du cercle scientifique qui le développe surtout au moyen de la démonstration par l'absurde depuis Haller à Oken; 5° école actuelle ou école théologique, thèse catholique, dernier besoin de la science.

I. Pour la première partie M. l'abbé Maupied résumant son *Prodrome* d'*Ethnographie* ou l'*Essai sur l'origine des principaux peuples anciens*, prouve que la science nous vient de l'Arménie chaldéenne, héritière des connaissances antédiluviennes; que de là elle se divisa en deux foyers principaux, d'un côté le foyer occidental ou européen, le foyer chinois ou indien de l'autre; mais que tout le progrès de l'esprit humain s'est réellement effectué dans le premier autour du périple de la Méditerranée, et que l'Asie orientale a beaucoup plus reçu qu'elle n'a donné. Suivent de très-grands développements sur l'état des sciences chez les Juifs et les Égyptiens avec lesquels les Grecs ont eu de nombreux rapports, mais qu'il ne faut cependant pas exagérer, comme le prouvent en particulier les biographies de Pythagore et d'Aristote, savants qu'on a beaucoup trop fait voyager.

Dans cette période nous ne voyons point encore proprement de

science de démonstration. Le génie oriental contemple l'univers entier dans la grande et unique cause de tout être. L'énergique activité du génie grec se préoccupera davantage des causes secondaires qui agissent dans la nature; mais avant de descendre avec Aristote dans l'infimité de la matière et de se livrer à une observation plus minutieuse de ses phénomènes, la science grecque personnifiée dans Platon, revêtira un caractère quasi oriental. Elle descendra encore de Dieu au monde, du Créateur aux créatures. Aristote, au contraire, personnification du génie scientifique autochthone de l'Hellénie, va faire remonter la science des créatures au Créateur, et au lieu d'emprunter ses inspirations à un autre monde, il les puisera sur son sol natal et dans son propre génie. La science va prendre un caractère humain; l'homme ne se dessaisira plus de sa conquête; il va la travailler et la développer dans toutes ses parties jusqu'à ce que, éclairé par la vérité chrétienne, la démonstration logique et rigoureuse le ramène aux mêmes conclusions que la foi donne à l'enfant, et que la tradition livrait aux peuples primitifs.

II. *Aristote* est donc vraiment le créateur de la science. Son génie puisssant comprend que l'ensemble des connaissances humaines constitue la philosophie. Il trace le cercle et il est près de l'accomplir; il est conduit naturellement à former tout d'abord l'instrument intellectuel; il crée donc la grammaire générale, la logique et la dialectique [1]. La méthode créée, ou l'art de se prouver la vérité à soi-même et de la démontrer aux autres, Aristote applique cet instrument au monde, à l'état d'éléments et à l'état d'êtres, enfin à l'étude de l'homme. Mais celle-ci ne peut être complète. Aristote parle bien de l'homme moral, mais il ne peut atteindre jusqu'à l'homme religieux. Pour établir les rapports de l'homme avec Dieu, il faut le secours de la révélation. Le cercle ne saurait donc être clos par Aristote.

Le compilateur *Pline*, représentant du matérialisme romain, ne conçoit la philosophie ni *à priori* ni *à posteriori*. Aussi ne lui imprime-t-il aucun progrès. Ce sera toujours le résultat de toute tendance individuelle et matérialiste.

[1] Notons bien qu'on ne saurait dire qu'Aristote ait été *le créateur* de la logique et de la dialectique dans le sens strict; tout au plus peut-on dire qu'il lui a donné la forme qu'elle a revêtue chez les Grecs; encore faut-il faire observer que la forme syllogistique de l'Inde est tout à fait semblable à celle d'Aristote. Or, les rapports du précepteur d'Alexandre avec l'Inde sont connus. (*Note du Directeur.*)

Galien, sous l'influence de la religion chrétienne, déjà introduite à Alexandrie, continue l'œuvre d'Aristote, de Platon et même d'Hippocrate. Il étudie l'homme dans ses organes et leurs fonctions. C'est plus que l'homme d'Aristote qu'il étudie, c'est l'homme à l'état de santé ou de maladie. Enfin, il admet le but théologique de la science dans la grande thèse des *causes finales*.

Une longue interruption sépare Galien du moyen âge. Ni les Romains livrés à la dissolution, ni les Arabes absorbés par la conquête, ni même les premiers âges chrétiens ne peuvent faire avancer la science de l'organisation. Les docteurs de l'Église opèrent alors une révolution bien grande dans les idées humaines, mais, comme on doit bien l'imaginer, le progrès se concentra dans les idées religieuses, dans l'exposition dogmatique et morale de la science révélée.

Enfin, avec le 13e siècle, apparaît *Albert-le-Grand*, qui entre avec toute la force et la puissance chrétienne dans la conception scientifique. Se basant sur Aristote et sur Galien, il va clore enfin le cercle des connaissances humaines et en agrandir quelques-uns des plus importants rayons. A la méthode, à l'étude de la nature matérielle, à celle de l'homme, il ajoute celle de Dieu, et unit l'étude des vérités révélées à celles qui sont le fruit de l'expérience et de l'observation. Le but de la science est donc déterminé. L'humanité se connaît enfin d'une manière sinon adéquate, au moins complète. Ce sont là de bien grands titres à la gloire pour ce mâle génie qui étonne encore tous nos savants actuels par l'universalité de ses travaux. La révolution théologique seule dont il fut l'auteur lui mériterait l'immortalité. Ce fut lui qui introduisit la théologie dans cette voie large qu'elle n'aurait jamais dû abandonner, l'étude de Dieu *par ses œuvres* aussi bien que *par sa parole*. Les démonstrations théologiques eussent alors été plus puissantes unies ainsi aux démonstrations de la science. Les efforts de l'esprit humain se fussent dirigés vers un même but, et la théologie et la science eussent également gagné à ne pas se scinder ainsi.

III. Nous voilà arrivés à l'apogée de l'encyclopédie des connaissances humaines. Cette encyclopédie n'a plus qu'à s'étendre dans le nombre et la connaissance plus approfondie des matériaux. Comme il est impossible à un seul homme d'en embrasser toutes les parties, il faudra prendre chacun d'elles l'une après l'autre pour les perfectionner et les étendre : c'est ce qui va s'opérer en effet dans les reprises qui vont suivre.

Gesner accepte toutes les conclusions théologiques d'Albert-le-Grand, mais il donne une énumération plus complète des corps naturels, en rappelant consciencieusement et méthodiquement tout ce qui avait été dit sur chacun d'eux, toutefois sans critique autre que la critique philologique. Rien de mieux pour résumer le passé et préparer l'avenir, en ménageant à ceux qui viendraient un temps précieux, et leur éviter des efforts inutiles.

Vesale étend l'anatomie de Galien. Elle reste cependant encore toute chirurgicale ou topographique, et la physiologie n'y est point unie. Il crée l'iconographie anatomique.

Harvey perfectionne le dessein de Vesale, et entre plus avant dans la physiologie par ses importantes découvertes sur la circulation et la génération.

De nouveaux éléments viennent d'être introduits dans la science. La méthode a besoin d'être développée pour les étendre et en diriger l'emploi. *Bacon* et *Descartes* vont agrandir la puissance de l'instrument; le premier perfectionne la méthode expérimentale; le second, la méthode mathématique; mais surtout il appelle comme base de la science l'étude des corps organisés, et en particulier celle de la structure de l'homme comparée aux animaux.

Ray vient à son tour étendre la méthode ou la logique à la disposition des corps naturels, mais plutôt encore pour parvenir à leur reconnaissance qu'à l'établissement des rapports naturels. Il n'est pas dans la puissance d'un homme de devancer ainsi les besoins de la science. Ray se borne donc à élargir la direction de Gesner, à créer la méthode artificielle. Mais si Ray n'a pas compris la méthode naturelle, il a pourtant mis sur la voie qui y conduit, en faisant apercevoir comme conséquence la série des êtres et l'harmonie de la création.

Linnée continue Ray. A la méthode, il ajoute la nomenclature qui en est la conséquence rigoureuse et la traduction scientifique. Personne mieux que lui n'a donné plus d'élan à l'étude des sciences naturelles. Personne avant et après lui n'a osé cet effort, le plus puissant de l'esprit humain, d'un *Systema naturæ.* Il comprendra aussi la méthode naturelle, mais sans la démontrer, et il la fera reposer sur l'ensemble des caractères plutôt que sur leur importance et leur subordination. La direction de Linnée est encore théologique, mais non plus directement : il éloigne le but.

Buffon, créateur de l'éloquence de la science, va rendre l'étude des sciences naturelles populaire, et le titre de naturaliste on ne

peut plus honorable. Les couleurs qu'il va répandre sur la nature vont la faire aimer. Il semble contempler à découvert les lois de la création, et tout ce qui était mort et isolé prend vie sous sa parole fascinatrice. Ce que les autres ont dessiné, il le peint. Sentant, devinant les rapports des êtres avec le sol qui les supporte et les harmonies de ces êtres entre eux, Buffon crée l'histoire naturelle géographique. Il devine les principes de la minéralogie. Cette attention au sol le porte à étudier la terre, et il jette les fondements de la géologie. Mais arrivé au mode de la création, *Dieu* est remplacé par l'*hypothèse*. Il créé lui-même la terre, et son imagination ne s'arrêtant pas là, elle en fait autant pour les animaux et l'homme. Ces traits sublimes qui peignent la puissance de Dieu dans la nature, trône extérieur de sa puissance, font un contraste direct avec les principes qu'il a posés dans la science, principes qui en détruisent le véritable but et la conduisent par la voie directe au matérialisme. Mais Buffon ne put échapper à la funeste épidémie qui dévorait son siècle. Il succomba d'autant plus facilement à son influence, qu'il s'était épris de la lecture du compilateur matérialiste de Rome, dont l'éloquence chagrine retentit trop fortement dans la grande imagination de Buffon, et le conduisit à la négation des causes finales et à ces teintes de mélancolie misanthropique éparses çà et là dans ses ouvrages.

IV. Depuis *Albert-le-Grand* jusqu'à *Buffon*, toutes les parties du cercle des connaissances humaines ont été reprises et étendues. Mais les besoins de la science sont loin d'être tous remplis. Les rayons du cercle vont donc être repris de nouveau. Le besoin déjà reconnu par Linnée, mieux senti par Buffon, est celui de la méthode naturelle ou d'un arrangement des êtres d'après leur dégradation sociale. Mais pour reconnaître les rapports, il faut comparer les organisations, tant dans leur constitution que dans leurs actes. *Haller*, dans son immortelle physiologie, vient compléter l'étude de l'homme et exercer sur l'anatomie physiologique, la médecine et la chirurgie pratique une influence qui nous domine encore.

Pallas crée l'anatomie zoologique et zooclassique, puis la géologie positive et l'anatomie paléontologique propre à combler les lacunes de la série animale. *Vicq-d'Azir* donne la loi qui servira à comparer tous ces êtres, en produisant les principes de l'anatomie comparée.

Alors le temps est venu pour les méthodes ou classifications naturelles. *Jussieu* en démontre les principes et les introduit dans l'é-

tude du règne végétal. Il reste encore à l'établir en zoologie, minéralogie et chimie. Elle le sera bientôt par M. de *Blainville* dans la zoologie, bien au-delà de ce qu'on pouvait désirer; car les botanistes sont encore à la recherche de la série pour les végétaux.

Mais dans ce mouvement progressif, qui se fit presque tout à la fois dans la dernière moitié du 18e siècle, on perdit généralement de vue le but religieux, le terme de la science. Au lieu de *lire* les lois de la création, on voulut les *créer;* les découvertes de la chimie firent croire qu'on n'avait plus besoin de créateur. L'observation et l'expérience de Bacon, trop exclusivement embrassées, firent pousser à l'extrême les causes physiques et rejeter toute cause finale. Alors la science devient industrie et se décompose en autant de directions qu'il y a de métiers à fortune.

Malgré ce dévergondage et sous son influence, la science accomplit pourtant son dernier développement.

Pinel, agrandissant l'effort de Jussieu, essaie la méthode naturelle en pathologie, ce qui nécessite la création de l'anatomie générale par *Bichat*. *Broussais*, enté sur les deux précédents, développe l'anatomie pathologique, cherche le siége des maladies, arrive à la thérapeutique rationnelle, au diagnostic des maladies et à la pathologie générale.

L'homme est donc désormais une mesure suffisamment connue. Cependant *Gall* augmente encore notablement l'un des rayons les plus importants du cercle de la philosophie, par l'étude du siége des facultés intellectuelles, et par là il conduit au lien d'union entre la matière et l'esprit, et montre à son insu et malgré sa tendance la moralité humaine. Mais, comme Broussais, il a eu une conception fausse de la science.

Enfin, deux hommes, s'appuyant sur cet état de science, conçoivent le hardi projet de reconstituer la philosophie ou le cercle scientifique; ils poussent à l'extrême la thèse anti-théologique.

Lamark ne veut pas sortir des sciences positives. Toute la philosophie pour lui est dans la nature, en dehors de l'homme et de Dieu. Il ne voit en ce monde que des atomes, de la matière, des forces naturelles et une aveugle nécessité. La notion de la Providence, sinon celle de Dieu, est détruite, et par suite, toute liberté, toute intelligence et toute obligation, comme tout devoir, disparaissent. Cependant il a rempli d'une manière remarquable et nécessaire l'un des besoins de la philosophie, en démontrant l'ordre de la création des êtres, la possibilité de lire cet ordre et de le traduire par la mé-

thode, enfin, en prouvant par l'absurde que cet ordre ne peut être que la conception et l'exécution d'une intelligence souveraine et infinie, puisque l'étiologie matérialiste qu'il en donne est insoutenable et se détruit par elle-même. Conséquence de Buffon, il est le seul naturaliste qui ait osé essayer de comprendre l'univers ou de clore le cercle des connaissances humaines *sans Dieu* et *sans homme social et religieux*. Il a été conduit à la contradiction du cercle vicieux.

Le même résultat va être obtenu par la conception *panthéistique*. *Oken* a posé le principe de la philosophie allemande : que tout est dans tout. Il n'a voulu voir dans le monde qu'un animal. Le résultat de cette tentative a été de préparer la démonstration que les classes et les genres ne sont point artificiels, mais bien déterminés par la nature des êtres. Mais comme toute la série, la classification et la nomenclature d'Oken étaient basées sur une hypothèse, un principe fantastique, il en est résulté un tableau à la fois monstrueux et risible, une espèce de caricature qui n'a pu supporter le bon sens public. L'absurdité du panthéisme a montré qu'il était aussi impuissant que le matérialisme épicuréiste à constituer la science.

V. Alors celle-ci a été forcément obligée de revenir à *la vérité catholique* pour se sauver elle-même du naufrage. A la théologie donc de clore le cercle, puisque l'épicuréisme et le panthéisme ont été impuissants à le faire. C'est là l'effort que tente aujourd'hui l'Aristote chrétien, M. *Ducrotay de Blainville*. On connaît déjà, par l'exposé que nous avons donné de sa doctrine, comment il a complété la philosophie en la ramenant à la conception aristotélicienne harmonisée avec les principes de la théologie catholique. Comme cette thèse est comprise dans celle de la série animale, M. Maupied espère la démontrer dans un prochain ouvrage. Il a conclu aujourd'hui par l'*Histoire de la Science;* il veut bientôt conclure par les *données* de la *science elle-même*. Nous ne pouvons trop l'encourager dans un dessein dont l'exécution sera si avantageuse pour la jeunesse studieuse et chrétienne.

Telle est la marche logique que nos auteurs ont suivie dans la composition de l'histoire des sciences. On y voit que ces sciences suivent une marche ascensionnelle et progressive, que tous les efforts scientifiques sont providentiels, déterminés par les besoins successifs de la science humaine qui naissent tous les uns des autres. Toutes les fois que la science réclame un progrès nouveau, un génie

a été suscité pour l'opérer. Quant à ceux qui ont travaillé en dehors de ces besoins sentis, leurs efforts ont été perdus.

Nos auteurs n'ont tenu compte que des personnages qui remplissent une fonction au tableau. Autour de ces types principaux, se rangent une foule de figures secondaires qui ont été mentionnées et groupées avec soin, mais cependant éloignées pour ne pas introduire la confusion. Quant aux sentinelles perdues qui sont venues avant le temps, à ces éclectiques puissants pour eux, impuissants pour la science, ces collecteurs de faits sans conception scientifique, les abréviateurs, les exploitateurs d'un système, ils ont été passés sous silence pour ne pas troubler cette exposition naturelle, enchaînée, nécessaire en quelque sorte, des développements de la science humaine.

Cet immense tableau des développements de la science humaine, ce n'était pas une plume comme la nôtre qui devait l'apprécier. Ce compte-rendu devait être fait par un de nos savants et lu à l'Institut et dans nos Académies; la thèse soutenue dans cet ouvrage méritait bien cet honneur; mais, pour des raisons que nos lecteurs ont déjà comprises, il n'en arrivera jamais ainsi. C'est un nouveau motif pour nous d'apprécier les bonnes idées, le grand courage et l'indépendance de nos auteurs.

L'ensemble de cet ouvrage était trop important pour que nous ayons pu nous arrêter aux détails sur chaque biographie; cela nous a empêchés de dire beaucoup de choses curieuses et intéressantes.

La plupart des vies de ces savants sont remplies de données d'autant plus attrayantes qu'elles se rapprochent de leur vie intime et privée. C'est vraiment là qu'on puise l'amour et le secret de l'étude. M. Maupied a cependant été obligé d'exclure le genre anecdotique, quoique ce fût un moyen de réussir auprès de ceux qui veulent être intéressés plutôt qu'instruits. Qu'on se console néanmoins, ces vies, bien qu'encadrées dans une division inflexible, ne manquent pas de réflexions et de détails bien agréables à connaître.

Chacune de ces biographies mériterait une critique particulière. Elle sera faite, nous l'espérons. Quel est le penseur qui, aujourd'hui, pourrait écrire sur la philosophie sans tenir compte de l'appréciation que nos auteurs ont faite des philosophes grecs, d'Aristote en particulier? On peut assurer sans crainte que cet ouvrage renferme la meilleure étude qui ait encore été faite sur ce grand génie. D'autres philosophes, tels que Bacon et Descartes, y sont encore

jugés d'une manière plus large et plus vraie qu'on ne l'avait encore fait. Le théologien et le savant admireront cette grande époque de la formation du cercle scientifique par Albert-le-Grand. Les médecins avanceront dans la connaissance philosophique de leur art en étudiant les articles sur Pinel, Bichat, Gall et Broussais. L'ami des curieuses biographies pourra-t-il ne pas lire celles de Gesner, Vesale, Ray, Linnée, Vicq-d'Azir, etc.? Quant à Buffon, l'étude de ce naturaliste est faite avec un enthousiasme, une impartialité, une hauteur de philosophie qu'on n'avait point encore mise dans l'appréciation de cet étonnant génie, dont tous parlent, peuples et savants, sans être guère mieux compris par une classe que par l'autre.

Ceux qui aiment à connaître vite une science et son histoire, afin de pouvoir en parler avec esprit et justesse, ceux-là peuvent prendre l'*Histoire des Sciences*. Ils auront bientôt compris l'idée-mère de l'ouvrage, tant sa marche est logique et régulière. A la fin de chaque biographie ils trouveront aussi un résumé si exact, si bien démontré, qu'il peut les exempter d'une lecture plus étendue. Quant à ceux qui veulent approfondir l'histoire de la science, ils trouveront une énumération et appréciation consciencieuses de toutes les sources où on peut aller puiser pour la connaître.

L'exécution de chacune de ces biographies mérite d'être notée. Elles sont renfermées sous sept titres différents :—1° Analyse critique des éléments de la biographie, ou appréciation des sources où il faut aller puiser pour la composer.—2° Vie du savant ou biographie proprement dite, où l'on tient compte non-seulement des faits mais des causes, des influences diverses qui ont pu les produire; où l'on montre autant que possible le rapport entre les actes et les écrits. — 3° Éléments des ouvrages du savant ou histoire critique des matériaux qu'il a eus à sa disposition; l'indication consciencieuse de ce qu'il a pu recevoir des anciens ou des contemporains pour la confection de ses écrits. — 4° Énumération et exposé méthodique des ouvrages laissés par le biographié. — 5° Histoire et transmission de ces ouvrages, et par suite leur influence ultérieure sur les progrès de la science. — 6° Analyse raisonnée des principaux de ces ouvrages, surtout de ceux qui ont trait à l'histoire naturelle. — 7° Principes et faits importants que le personnage qu'on étudie a introduits dans la science.

On sent toute la valeur de ce dernier article. Nous noterons aussi d'une manière particulière celle du 3°, où, à propos des sources où le biographié est allé puiser, nos auteurs ont coutume de donner

l'analyse des travaux intermédiaires qui viennent remplir les lacunes existant entre chaque biographie, ou si l'on veut entre chacun des hommes qui constituent les points ou nœuds scientifiques. Ainsi, à l'article *Éléments des ouvrages de Gesner,* on trouvera une notice assez étendue sur la vie et les ouvrages de Vincent de Beauvais, de Roger Bacon, de saint Thomas d'Aquin, qui viennent unir Gesner à Albert-le-Grand. Ainsi encore, à l'article *Eléments des ouvrages de Lamark,* on trouvera un coup d'œil sur l'état des sciences avant cet auteur, et une étude fort étendue sur Georges *Cuvier.*

Puisque ce nom tombe sous notre plume, nous féliciterons sincèrement M. l'abbé Maupied d'avoir eu la hardiesse d'exclure enfin Cuvier du nombre des créateurs de la science, pour le ranger parmi les hommes secondaires, qui n'ont pas proprement agrandi le cercle des connaissances humaines en développant les principes de la vraie philosophie. Nous voyons dans ce jugement le pressentiment de celui de la postérité. Oui, tout en reconnaissant dans Cuvier un homme d'un grand talent, d'un esprit facile et étendu, un observateur souvent ingénieux, un éclectique et un compilateur toujours des plus habiles, nous croyons cependant que sa réputation déclinera, et qu'il restera bien peu de chose de lui dans la science, et cela pour le manque absolu de principes et de philosophie et pour une fausse systématisation des faits. Les deux ou trois principes qu'il a essayés d'introduire dans la science, comme celui de la considération du sang, celui sur la détermination des fossiles avec un seul fragment d'os, n'ont pu soutenir la rigueur d'un examen approfondi, et ils ont nui à la science quand on a voulu les suivre. Il restera de lui des faits nombreux d'anatomie comparée et de paléontologie; mais rien de son système zoologique, rien de son système paléontologique et de sa théorie de la terre. Espérons surtout que Cuvier quittera bientôt les écoles, où il est encore en plusieurs un auteur classique, sinon par lui-même, au moins par les manuels qui se sont basés sur ses théories. Que de jeunes gens dont il fatigue encore l'intelligence par sa méthode zoologique, qui multiplie les caractères au lieu de les peser, qui établit la grandeur des rapports sur le nombre des ressemblances et non sur l'importance et l'essentialité des caractères ou rapports, qui compte ces dernières au lieu de les subordonner, qui les échafaude au lieu de les systématiser d'une manière rationnelle! Étudier la zoologie avec Cuvier, c'est à peu près comme étudier le bel idiome des Hellènes au moyen

du *Jardin des racines grecques*. On devient naturaliste et géologue à peu près comme helléniste. Une science qui devrait être si féconde en pensées et démonstrations philosophiques n'est plus qu'un exercice de mémoire, d'où le travail intellectuel est à jamais banni. Moi-même j'ai été obligé de subir l'enseignement de cet auteur. Ce cauchemar de l'école m'aurait à jamais dégoûté des sciences naturelles, si les écrits et la parole des auteurs de cette histoire n'étaient venus leur redonner la vie, la logique et la philosophie qui s'y trouvent, par la démonstration si simple et à la fois si majestueuse de la série animale. L'influence de Cuvier me paraît donc aussi funeste à la science qu'à la saine philosophie. Que de jeunes gens vivraient d'une autre vie, seraient animés d'une autre ardeur, si, après les doctrines de Cuvier, ils avaient le bonheur d'étudier celles de M. de Blainville; ils se sentiraient quitter l'aride désert pour la plaine fertile.

Cette manière de composer une biographie montre bien qu'un homme seul est le représentant de tout une époque, de tout un progrès scientifique. Qu'on médite sérieusement les divisions qui président à toutes ces biographies, et on y trouvera le plus beau modèle à suivre pour composer les vies particulières de savants et d'artistes, d'hommes influents en quelque genre ou parti que ce soit.

Le plan de l'histoire tout entière peut aussi fournir un canevas satisfaisant pour la composition de l'histoire de quelque science ou art que ce soit. Voilà un point que l'on remarque trop peu : le mérite et l'importance d'une conception quelconque, en raison de l'influence que cette conception peut avoir sur toutes les études analogues. Ainsi la voie est tracée quasi en son entier à celui qui voudra faire une histoire des sciences physiques ou mathématiques, une histoire de la philosophie et de la littérature. La marche de l'esprit humain est toujours semblable à elle-même. Les objets changent, mais l'intelligence qui s'applique à les connaître ne change pas. La méthode naturelle démontrée par Jussieu pour le règne végétal, ne devait-elle pas donner l'idée de l'appliquer aussi au règne animal. Et la série animale, démontrée et appliquée aujourd'hui par M. de Blainville, ne donne-t-elle pas l'idée aux botanistes de rechercher aussi la série végétale, et à d'autres la série minérale, etc., jusqu'à la série sidérale. Ce seul principe introduit dans la science ne prouve-t-il pas que la zoologie est beaucoup plus avancée que les autres sciences? On peut même aller jusqu'à dire qu'elle est la seule science véritablement complète et démonstrative.

Ses principes sont établis ; il n'y a plus qu'à combler quelques lacunes, multiplier les observations particulières, corriger les fautes de détail. C'est que cette science a atteint le but même de toute science, la glorification divine. Puisse-t-il en être ainsi bientôt de la physique, de la chimie, des mathématiques, etc., où ne dominent pas encore quelques principes simples, faciles à concevoir et à retenir. En un mot, leur catéchisme n'est pas fait. Que les hommes donc qui y consacrent tout leur travail et toutes leurs pensées méditent la marche et la philosophie de l'histoire des sciences, c'est la forme et la philosophie de toute science.

Les biographies qui composent l'*Histoire des Sciences* sont entremêlées de considérations théoriques bien précieuses, résumées des doctrines de M. de Blainville, et qui servent puissamment à la compréhension de l'ouvrage. Ces définitions exactes, ces digressions et dissertations doctrinales, bien substantielles et bien enchaînées, le rendent presque aussi important au point de vue de la théorie actuelle qu'au point de vue historique.

Oui, nous ne pouvons trop le répéter, toute cette histoire est composée avec un soin et un travail des plus consciencieux. Ce n'est point, comme tant d'histoires de philosophie et de littérature, un recueil de notices extraites des dictionnaires biographiques, ou de lambeaux arrachés aux auteurs même qu'on analyse. C'est un livre de science, de philosophie même par sa conception et sa trame si puissantes. Ici ce ne sont point des phraseurs qui parlent de matières qu'ils ignorent, qui jugent des savants qu'ils ne sauraient même pas lire ni comprendre. Non, ce sont les maîtres mêmes dans la science qui viennent juger les travaux des grands hommes qui les ont précédés. Nos auteurs ne sont point des gens spéciaux qui ne savent que balbutier une langue. Ils ont surtout en vue les sciences de l'organisation, et ces sciences ils en ont fait une étude particulière ; mais cela ne les empêche pas sur leur route de parler avec une grande hauteur de vue des sciences théologiques, physiques et médicales, quand ces considérations sont nécessaires au développement de leur thèse. Aussi est-ce avec une grande indépendance qu'ils distribuent à chacun sa part d'éloge. Rien de restreint dans leur ton. Ils avaient trop d'étendue dans le regard, trop de fermeté dans le caractère pour se laisser dominer par ce penchant de l'exclusif qui est si naturel à l'homme, parce que c'est celui de l'être faible, penchant fatal parce qu'il blesse toujours la vérité en quelque point.

Bien peu d'auteurs donc ont distribué avec autant d'impartialité, la gloire à qui l'a conquise, le blâme à qui il était dû. Cependant tous les hommes sont plus ou moins exclusifs, parce qu'ils sont tous plus ou moins spéciaux. Ainsi, nos auteurs, dans leur amour pour les sciences de l'organisation, n'ont peut-être pas toujours rendu justice à la portée des travaux psychologiques. L'emploi de la méthode logique dans ces sciences leur a peut-être fait parler avec un peu d'aigreur de la méthode mathématique et des mathématiques elles-mêmes, qui un jour, nous en sommes sûrs, deviendront démonstratives de la vérité philosophique et religieuse. Cette préoccupation de la classification des sciences *instrumentales, objectives* et *terminales,* leur a fait mesurer en quelque sorte les réputations sur cette échelle, et peut-être même l'engouement pour cette division nuirait-elle au développement philosophique des sciences instrumentales, en les empêchant de devenir elles-mêmes démonstratives et doctrinales. Le langage, la logique, la littérature, les mathématiques, ont cependant dans l'idée, le vrai, le beau, le nombre, des notions objectives aussi réelles que les matières des sciences de l'organisation. Enfin, nous exprimerons quelques doutes, quant à la question de savoir si nos auteurs n'ont pas un peu trop *rationalisé* les développements de la science dans l'humanité; s'ils ont bien exposé leur origine simple, divine, traditionnelle; si les prétentions de la science au moyen âge ont été appréciées dans toute leur étendue; si surtout, à l'époque moderne, ils ne se sont pas trop renfermés dans les données de l'enseignement classique, de manière à ne pas tenir compte, par exemple, des doctrines rivales qui menacent un jour d'opérer d'immenses révolutions, surtout dans les sciences médicales, physiologiques et sociales, ce qui ne manquera pas d'enlever bientôt à l'ouvrage une grande partie de son actualité.

A part ces quelques observations, nous ne pouvons assez admirer les jugements et les considérations si relevées des auteurs sur toutes les époques de la science. Ces sublimes coups d'œil, ils les ont souvent étendus jusque sur l'histoire des peuples. Les aperçus sur l'histoire grecque, romaine et ecclésiastique seront admirés, nous en sommes sûrs, par ceux qui étudient les lois qui président à l'existence des sociétés humaines, qui n'excluent pas les faits de ce qui en fait l'âme, savoir la science et la littérature, la philosophie et la religion.

Le tableau du siècle de Louis XIV est magnifique de pensées et

même de style. La réfutation des erreurs scientifiques de Cuvier est également remarquable sous ces deux rapports. M. l'abbé Maupied trouve souvent de ces morceaux d'éloquence propres à rompre la monotonie et la raideur de la marche scientifique. La littérature française offre peu de pages d'un mérite supérieur à l'étude sur Buffon. Il serait à désirer que cette chaleur, cette énergie de mouvement se fît aussi sentir dans tout le plan et la contexture de l'ouvrage. L'allure et la transition perdraient cette teinte mathématique si fatigante à la lecture suivie, si peu du goût des esprits sans aplomb, qu'il faut égayer d'anecdotes ou emporter par la vivacité ou la magnificence du discours. Il semble que c'est une fatalité attachée aux hommes à vastes conceptions. Il ont ordinairement de l'obscurité et même de la pesanteur dans le style. Prenons pour exemple la première phrase de l'*Introduction* de M. de Blainville. Nous la choisissons de préférence à toute autre en ce qu'elle résume toute la pensée inspiratrice de l'*Histoire des Sciences :*

« L'importance que l'illustre Descartes, indubitablement le plus » grand philosophe des temps modernes, attacha sur la fin de ses » jours à l'étude de l'organisation de l'homme et des animaux, » comme nous l'apprennent plusieurs de ses lettres à ses amis, qui » le sollicitaient de publier enfin son traité *de Mundo,* œuvre im» mense, commencée de bonne heure, et qui cependant n'a pas » été terminée; le peu de progrès réels, c'est-à-dire incontestés » et acceptés unanimement, qu'a faits la psychologie, et par suite » la philosophie, malgré les travaux d'hommes aussi éminents » que Malebranche, Leibnitz, Locke, Hume, Condillac, Cabanis, » Destutt de Tracy, Maine de Biran, Kant et toute l'école alle» mande, Reid et toute l'école écossaise, Laromiguière et toute » l'école française, m'avaient montré de fort bonne heure, et sur» tout depuis l'immense effort produit par Gall dans sa physiologie » du cerveau et du système nerveux, que les sciences de l'orga» nisation seules pourraient fournir les moyens de résoudre le pro» blème de la nature humaine, problème que l'on trouve proposé » depuis si longtemps dans cette inscription hiératique : *Connais-* » *toi toi-même ;* puisque seules elles pouvaient offrir les éléments » de la comparaison, base de toutes les sciences, quelque élevées » qu'elles soient, et par conséquent de la connaissance. »

Certes, voilà une phrase qui en fournirait bien vingt à un habile littérateur. Comme période même elle n'est guère harmonieuse. Cependant, nous ne craignons pas de le dire, quelque mal confectionnée

qu'elle soit, une tête immensément ardente et compréhensive comme celle de M. de Blainville pouvait seule la produire, y enserrer et grouper tant d'idées puissantes et diverses. Dans cette seule phrase il y a tout un livre, et ce livre n'est pas autre que l'*Histoire des Sciences*.

ANATOLE LERAY.

Bibliographie.

DU MONOPOLE DES SELS PAR LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE; par M. R. THOMASSY [1].

Un de nos collaborateurs, M. Thomassy, vient de publier une brochure qui a fait sensation dans le monde politique et financier. En effet, la question qu'il traite est une de celles qui intéressent au plus haut degré les populations si pauvres et si souffrantes en ce moment. C'est ce qui nous fait penser qu'on lira avec plaisir la *préface* de l'auteur où sont consignées bon nombre de faits et de vérités trop oubliés de nos jours.

« La tendance économique de notre époque est d'abaisser le prix vénal des denrées nécessaires à la vie, de les mettre de plus en plus à la portée des classes pauvres. L'abolition de la gabelle en 1790 ambitionnait ce résultat; la réduction de l'impôt sur le sel en 1846 poursuit la même fin.

» Maintenant par qui cette tendance, si honorable pour notre société moderne, pourra-t-elle être secondée? quels sont ceux au contraire qui lui font obstacle? et quelle part d'éloge ou de blâme revient à chacun? C'est ce que nous dirons en peu de mots.

» Les financiers d'abord échelonnent leur rapide fortune de telle façon qu'il est impossible de ne pas les considérer comme ennemis nés de ce progrès. Des natures d'élite font sans doute exception à cette règle générale, — mais nous ne parlons pas ici pour les exceptions.

» Voyez en effet comment se forment les grandeurs financières.

» Par l'accaparement des denrées et l'accroissement subit de leur valeur vénale, aux dépens de tous les consommateurs;

» Par la hausse et la baisse à la Bourse, aux dépens des petits capitalistes auxquels on fait acheter cher et vendre à bon marché;

» Enfin par la diminution du salaire des travailleurs, moyen infaillible et le plus simple de tous, quand on opère par vastes entreprises; quelques centimes seulement par tête retranchés aux ouvriers font aux maîtres des centaines de mille francs et des millions.

» Ainsi, trois procédés héroïques à l'usage de qui veut faire fortune!

» Une quatrième source de richesse ressortirait plus légitimement des méthodes perfectionnées et de la simplification du travail, de l'unité et de l'économie des ressorts dans l'exploitation. Mais ce quatrième procédé, bien qu'il ne mérite que des éloges, s'accommode mal par sa lenteur avec l'impatiente avidité des maisons de banque; et les financiers se fient rarement à ce dernier moyen.

» D'où il résulte que les consommateurs, les petits capitalistes et les ouvriers for-

[1] Brochure in-8°; au bureau de la librairie-sociétaire, rue de Seine, 10. Prix : 1 fr.

ment les trois grandes classes de tributaires essentiellement taillables et corvéables à merci. Or, ce qui est douloureux et vraiment lamentable, c'est que la dernière de ces trois catégories, en tant que la plus faible et la plus pauvre, procure, par la réduction de son salaire, de son pain quotidien, les plus forts rendements des procédés nouveaux inventés pour s'enrichir.

» La substance des classes laborieuses forme ainsi le bon tiers de la fortune des banquiers; et ce sont ces derniers qu'on voudrait donner pour maîtres et pour chefs à la société moderne!

» Au moyen âge, la féodalité guerrière s'organisait de même en forçant les hommes libres, marchands ou propriétaires terriers, à venir se ranger sous son drapeau. En échange du serment d'être féal serviteur, elle leur assurait protection et sécurité; puis avec des populations laborieuses, façonnées à l'obéissance, elle s'imposait à la société *tout* entière; mais au moins le lien du vassal et du seigneur était réciproque. La société reposait sur un contrat synallgamatique.

» Aujourd'hui tout profite au fort, et l'oppression du faible reste encore sans compensation. Les actionnaires ruinés par des baisses soudaines descendent au rang de simples commis, et les ouvriers, réduits à la part congrue, tombent dans un état pire que l'esclavage; car la nouvelle féodalité décline avec superbe jusqu'à la responsabilité de faire vivre son esclave quand il ne travaille plus.

» Voilà donc trois classes d'individus aux prises avec un ennemi, à coup sûr, d'étrange espèce; car cet ennemi parle toujours de paix, il la veut même à tout prix, sachant que la fortune se range aveuglément du côté des gros capitaux.

» Mais quel sera le recours des vaincus? Qui protègera les ouvriers, les petits capitalistes, la généralité des consommateurs, si ce n'est l'État, représentant des intérêts sociaux.

» Une occasion qui semblait introuvable après un demi-siècle d'anarchie, s'offre donc au principe d'autorité, de se populariser encore, de se légitimer une fois de plus, et de se faire à jamais bénir; c'est de sauver la liberté des périls qui l'envahissent pied à pied et qui la prendront bientôt à la gorge pour lui demander la vie ou son dernier écu.

» L'Église aussi, et la première, n'a-t-elle pas reçu cette mission de son divin fondateur? En organisant le travail matériel et l'empêchant d'être la proie des financiers, elle affranchirait pour la seconde fois les classes les plus nombreuses et les plus pauvres. Les moyens, en tout cas, ne lui font pas défaut. Elle conserve par tradition et par *charité* tous les germes d'institution propices aux travailleurs; et elle n'a qu'à vouloir pour en faire sortir le salut et la liberté du peuple. Le clergé, dont la majeure partie sort, ainsi que l'armée, des rangs populaires, a d'ailleurs tant d'analogie avec le peuple, qu'on ne comprendrait ni son désaccord avec lui ni le succès des intrigues de cour qui provoquent cette mésintelligence.

» Le clergé est le premier travailleur. Comment ne s'entendrait-il point avec ceux qui travaillent?

» Le clergé ne possède rien; la loi lui interdit d'acquérir et de transmettre; il vit matériellement au jour le jour. Comment ne serait-il pas avec ceux qui, comme lui, gagnent leur pain quotidien? Comment ne demanderait-il pas avec eux et pour eux, le sel, le pain, le gîte, le vêtement, toutes les conditions vitales?

» Or, ces conditions ne peuvent être garanties à tous que par l'entière liberté des échanges, la destruction des coalitions et des monopoles, et surtout par l'organisation chrétienne du travail, seule capable de prévenir l'invasion d'une nouvelle féodalité. »

THEOLOGIA MYSTICA AD USUM DIRECTORUM ANIMARUM, ex S. Scripturâ, Conciliis, SS. Patribus, Mysticis primariis, ac Theologicis ratiociniis adornata..

Nous nous associons de bon cœur aux considérations suivantes, que M. le curé *de Rolle* nous prie de publier, en recommandant l'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre.

« Cet ouvrage, que je présente avec confiance au clergé, est un résumé clair, concis et méthodique des principes, des règles, des enseignements de la *Théologie mystique*, c'est-à-dire de la science du discernement des esprits, de la direction des âmes dans les voies de la perfection. Aucun ouvrage ne saurait donc être plus utile aux ministres du Seigneur, aux directeurs des consciences, aux élèves des Séminaires. Aussi le clergé, j'en ai le ferme espoir, en verra-t-il la publication avec plaisir, et je suis convaincu qu'il s'empressera de le propager lorsqu'il saura qu'indépendamment de son utilité intrinsèque, l'ouvrage se vend au profit d'une *œuvre catholique*. La charité chrétienne m'a aidé à payer une bonne partie des dettes contractées pour bâtir une *église à Rolle*, dans le canton de Vaux, au diocèse de Lausanne; mais je n'ai pu m'acquitter complétement encore, et je suis dépourvu des ressources pécuniaires sans lesquelles il m'est impossible de faire le bien qui se présente dans cette paroisse nouvelle, et de lutter avec avantage contre l'argent et le fanatisme des méthodistes : je compte trouver ces ressources, si Dieu bénit mon entreprise, dans la publication de la *Theologia mystica*. M. l'abbé Chevrot, prêtre du diocèse de Lausanne et ancien curé d'Hermance, au canton de Genève, qui m'a remplacé à Rolle pendant les deux ans qu'a duré ma quête, s'est associé à mon œuvre, dont il connaît et l'importance et les besoins. Avec la permission de S. G. Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève, et n'écoutant que son zèle, il n'a pas reculé devant les fatigues d'un voyage long et pénible : il s'est généreusement chargé de parcourir les divers diocèses de la France pour y recueillir des souscriptions à la *Theologia mystica*. Déjà dans ceux qu'il a visités, il a obtenu des succès qui ont dépassé mes espérances : j'espère qu'il réussira aussi bien partout où il se présentera.

» L'ouvrage ne portant point de nom d'auteur, il ne serait pas impossible que plusieurs ecclésiastiques fussent, par cela seul, détournés d'en faire l'acquisition; M. l'abbé Chevrot donnera sur ce point des explications satisfaisantes. Du reste, l'approbation canonique et doctrinale de S. G. Mgr l'évêque de Lausanne et Genève est bien propre à dissiper toutes les craintes; c'est pourquoi je crois devoir l'insérer dans ce prospectus, ainsi que la recommandation de son Em. Mgr le cardinal de Bonald.

Janvier 1847.

Le chanoine SCHWERTFEGER,
protonotaire et missionnaire apostolique, curé de Rolle.

Approbation de l'ouvrage précédent.

STEPHANUS MARILLEY, Dei et sanctæ Sedis apostol. gratiâ, episcopus ac Comes Lausannensis, episcopus Genevensis, S. R. I. princeps, etc., etc. — Opus cui titulus : *Theologia mystica, ad usum Directorum animarum, ex S. Scripturâ, Conciliis, SS. Patribus, Mysticis primariis, ac Theologicis ratiociniis adornata*, à Nobis examini subjectum, non solùm imprimi posse censemus, sed etiam tanti esse momenti judicamus, ut ab omnibus animarum curatoribus libenter excipiendum et studiosè evolvendum fore credatur. Cùm enim hoc opus, facili et lucidâ methodo, illam

præstantem tradat scientiam, quæ Christianos ad Sanctitatem et Evangelicam Perfectionem manuducit, et *ars artium* meritò nuncupatur, non mediocrem sentimus indè percepturos utilitatem, quotquot animarum directioni, *operi* sanè *omnium divinorum divinissimo*, sed innumeris maximisque difficultatibus obsito, adlaborant. Ex hâc quippe *Theologiâ Mysticâ*, ut Nobis videtur, tum adæquatam vitæ spiritualis haurient notionem, tum suum adeo excellens spirituale magisterium accuratiùs discent, suo fideliumque majori commodo exercere, tum maximè discernendorum spirituum arduam acquirent scientiam. Quâpropter præsentem *Theologiam Mysticam* nostro clero utilem fore sperantes, eam omnibus nostræ diœcesis sacerdotibus commendamus, et ad eam sedulò legendam illos in Domino hortamur, quò faciliùs copiosiùsque ad ovium nobis et ipsis concreditarum salutem quæ tantoperè nobis cordi est, conferre valeant.

Datum Friburgi Helvetiorum, ex Ædibus Episcopalibus, die 7 novembris, 1846.

STEPHANUS, *episc. Lausan. et Genev.*

Opus, de quo suprà, clero nostræ diœceseos commendamus.

Die primâ decembris 1846.

L. J. M. Card. DE BONALD, *archiep. Lugdun.*

CAROLI CLUSII ATREBATIS ad Thomam **REDIGERUM** et Joannem **CRATONEM** Epistolæ. Accedunt **REMBERTI** Dodonæi, Abrahami **ORTELII**, Gerardi **MERCATORIS** et Ariæ **MONTANI** ad eumdem Cratonem Epistolæ.

M. le chanoine de Ram, recteur magnifique de l'*Université catholique* de Louvain, vient de mettre au jour une série de lettres inédites, écrites par des hommes qui se sont fait un nom à la renaissance des lettres et des sciences, et qui ont fait honneur à la Belgique. Ces lettres, conformes aux manuscrits déposés à Breslau, sortent de la collection d'autographes de M. Van de Velde et de M. l'abbé de Ram. On y trouve des détails intéressants sur l'histoire, sur les travaux littéraires et scientifiques du 16e siècle et sur les relations des gens de lettres à cette époque. Elles seront fort recherchées et des érudits et des amateurs des antiquités littéraires et nationales belges. Au surplus, l'éditeur avertit le lecteur du danger qui peut se trouver dans ces pièces, en lui apprenant que Clusius avait malheureusement embrassé la Réforme. M. de Ram pense que c'étaient ses rapports avec Mélanchthon et d'autres hérétiques qui lui avaient fait perdre la foi. Peut-être faut-il remonter plus haut pour trouver l'origine de son apostasie; car nous voyons dans une de ses lettres que son père déjà fréquentait les prêches, et que son oncle paternel fut mis à mort pour hérésie. Ce qui est certain, c'est que ces lettres sont pleines de toutes les nouvelles opinions, de déclamations contre les *papistes* et les religieux, et de vœux pour le succès de la Réforme et de la révolte.

ÉPHÉMÉRIDES BELGES, ou Revue hebdomadaire des principaux Phénomènes périodiques en rapport avec le calendrier, année 1847. — Namur, Wesmael-Legros.

Nous recommandons à nos lecteurs cet intéressant opuscule. Après avoir donné quelques notions préliminaires sur le calendrier ecclésiastique et civil, la température des hivers, etc., l'auteur présente dans une série de tableaux synoptiques de sept

jours chacun, les éphémérides ecclésiastiques, civiles et naturelles. Parmi ces dernières qui occupent la plus grande place, il indique les phases de la lune, le lever et le coucher du soleil et des constellations principales, les phénomènes météorologiques, la feuillaison et la fleuraison des plantes, l'apparition des insectes et la migration des poissons et des oiseaux. Il exprime le désir que ces indications appellent l'attention de ses lecteurs sur les merveilles de la nature et provoquent de leur part des observations nouvelles. Mais comme la vue des beautés de la création ne doit pas se borner à une admiration stérile, on trouve encore à chaque semaine tantôt quelque réflexion morale ou religieuse, tantôt une allégorie, une allusion, un souvenir suggéré par un événement sacré ou profane, tantôt l'indication d'une œuvre à remplir qui concerne l'industrie, l'agriculture, l'économie rurale ou domestique. Nous regrettons que le cadre employé par l'auteur ne lui ait pas permis de rappeler plus souvent les harmonies nombreuses et si remarquables de la nature et de la religion qui se manifestent dans le retour périodique des saisons et des fêtes de l'année ecclésiastique.

— La fabrique de la paroisse Notre-Dame-d'Espérance, à Montbrison, donne un exemple que nous voudrions voir suivi par les fabriques des principales Églises de France; elle publie l'histoire de son Église sous ce titre : CHRONIQUE DE NOTRE-DAME-D'ESPÉRANCE DE MONTBRISON; *dédiée à* S. E. *Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, et honorée de son approbation.* L'auteur est M. l'abbé F. Renon, vicaire à Notre-Dame-d'Espérance, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de l'Institut catholique de Lyon, et auteur d'un écrit fort loué par les recueils consacrés à la science archéologique, *sur la salle des États du pays de Forez.*

Cet ouvrage est la collection complète de tous les documents échappés au temps et aux révolutions. Heureux dans ses quatre ans de recherches, M. l'abbé Renon a pu suivre sans interruption la série des 38 doyens qui ont présidé à la collégiale depuis le commencement du 13e siècle jusqu'à la fin du 18e siècle. Cette chronique, à la fois historique et archéologique, n'intéressera pas seulement le Forez, mais encore tous les vrais amis des antiquités nationales.

Le volume se terminera par un précieux opuscule de De la Mure, qui a pour titre : *Catalogue d'illustres pour l'insigne église collégiale et royale de Notre-Dame-d'Espérance de la ville de Montbrison, capitale du pays de Forez* (1656).

L'ouvrage formera un beau volume grand in-8°, sur jésus superfin, satiné, imprimé avec luxe et orné de onze planches; prix : 6 francs pour les souscripteurs jusqu'au 1er avril; 7 fr. 50 pour les non-souscripteurs. Cette publication est étrangère à toute spéculation commerciale; la fabrique, qui en est éditeur, ne tend qu'à recouvrer ses frais.

On souscrit : à Paris, chez V. Didron, rue et place Saint-André-des-Arts, 30;

A Lyon, chez Girard et Guyet, place Bellecour, 21;

A Montbrison, chez Lafond, libraire, etc., etc.

La liste des souscripteurs, jusqu'au 15 mars, sera imprimée en tête de la chronique.



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 15. — MARS 1847.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

CINQUIÈME LEÇON [1].

Suite des hérétiques. — Arnaud de Bresse. — Abailard. — Gilbert de la Porée. — Eon. — Valdo. — Tout le midi de la France infecté d'hérésie.

Vous avez vu, Messieurs, par les faits que je vous ai cités, qu'au commencement du 12e siècle, les nouveaux Manichéens, après s'être organisés en secret, se sont produits en public dans le Midi et dans le Nord de la France, prêchant les mêmes doctrines et employant les mêmes ruses que les anciens. Ils se montrent extrêmement habiles à choisir les hommes les plus propres à leurs desseins. Tanquelin, Henri et Pierre de Bruys n'étaient pas des orateurs ordinaires; ils s'entendaient parfaitement dans l'art de séduire. Ils avaient soin de bien étudier les dispositions des peuples, et de leur tenir un langage conforme à leurs goûts, et ils employaient les mêmes ruses que leurs ancêtres. Aux uns, ils présentaient l'appât des plaisirs; aux autres, l'apparence d'une vie plus parfaite et plus austère. Partout où le clergé n'était pas en règle, ils excitaient les populations contre lui, et le mettaient ainsi dans l'impossibilité de s'opposer efficacement à leurs progrès. D'un autre côté, ils ne prêchaient pas toutes leurs doctrines; ils choisissaient la partie qui convenait le mieux à l'esprit de leurs auditeurs. Le dernier mot de la secte était réservé à ceux qui, par diverses préparations, étaient parvenus au degré des élus, ou parfaits, appelés aussi *cathares*, d'un mot grec qui signifie *purs*. C'est pourquoi il a été souvent très-dif-

[1] Voir la 4e leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 123.

ficile aux évêques de connaître le véritable point de leurs doctrines. Vous avez dû remarquer aussi, que les nouveaux Manichéens ont la même opiniâtreté que les anciens. Ils ne cèdent pas facilement le terrain, et quand ils sont chassés d'un endroit, ils reparaissent dans un autre : très-peu reviennent de leurs erreurs. On a beau les confondre, réfuter leurs doctrines article par article, les réduire au silence, ils ne se convertissent pas; c'est que le cœur est aussi malade que l'esprit. C'est pourquoi ils sont incorrigibles. Les anathèmes de l'Église ne les touchent point; les exhortations n'entrent point dans leurs cœurs; tous les efforts de la science et de la charité échouent devant leur ténacité. Les princes étaient donc réduits à la cruelle alternative, ou de les laisser dominer, et par conséquent de sacrifier les mœurs publiques et l'ordre social, ou de réprimer leur audace par la prison, la confiscation des biens, ou par le dernier supplice. Ils n'ont jamais hésité à prendre ce dernier parti, aimant mieux conserver la société que de servir l'ambition des Manichéens.

Continuons d'observer la marche de ces hérétiques; nous verrons ensuite les moyens qu'emploie l'Église contre eux.

Tandis que Henri et Pierre de Bruys prêchaient le Manichéisme dans le midi de la France, un autre missionnaire, appartenant à la même secte, Arnaud de Bresse, le prêchait, avec quelques modifications, en Italie, dans le but, sans doute, de faire diversion et d'empêcher la Papauté d'exercer sa surveillance dans nos provinces méridionales. Il remplit parfaitement sa mission. Arnaud était né à Bresse, en Italie. Il était entré dans les ordres mineurs. Mais avide de nouveauté, il vint en France et devint un des auditeurs les plus assidus, et un des disciples les plus distingués d'Abailard, qui était alors dans le temps de sa grande vogue. En quittant Paris, il se concerta sans doute avec les Manichéens du Midi et devint un de leurs plus zélés missionnaires. Il rentra ensuite dans sa patrie, prit l'habit de moine pour donner plus de relief à sa parole, et après avoir étudié les dispositions des peuples qu'il voulait séduire, il commença à prêcher. A cette époque, il y avait beaucoup de discussions relativement aux biens du clergé. Les seigneurs de l'Italie portaient envie aux richesses de l'Église et cherchaient à se les approprier. Arnaud entra dans leurs vues et commença par déclamer contre les clercs, les évêques et même contre le pape, ayant bien soin de prodiguer des éloges aux laïques. Il disait dans le cours de ses prédications commencées à Bresse, son lieu natal,

qu'il n'y avait point de salut à espérer pour les clercs qui possédaient des biens temporels, pour les évêques qui avaient des seigneuries, pour des moines propriétaires de richesses territoriales; que tous ces biens appartenaient au prince, qui seul avait le droit d'en disposer et qui ne pouvait les donner qu'à des laïques; qu'il fallait par conséquent dépouiller les clercs et les évêques, et les réduire aux oblations volontaires. Ces discours flattaient singulièrement les gens riches, qui n'étaient déjà que trop disposés à s'emparer des biens ecclésiastiques. Le peuple, qui espérait peut-être y avoir sa part, écoutait volontiers l'orateur. De cette sorte, le clergé, qui n'était pas d'ailleurs d'une grande régularité, tomba en peu de temps dans un complet discrédit, et devint le jouet de la foule. Arnaud de Bresse se bornait à ce seul sujet. Il ne déclara pas toutes ses doctrines qui auraient sans doute révolté le peuple, mais il les enseignait probablement en secret, car le bruit courait qu'il n'avait pas de sentiments orthodoxes sur la présence réelle dans le sacrement de l'Eucharistie, ni sur le baptême des enfants. C'étaient là des signes manifestes de Manichéisme. L'évêque de Bresse ne montra pas d'abord toute la vigueur que lui commandait sa dignité, cependant il accusa Arnaud près du pape Innocent II, qui, dans le concile général de Latran, en 1139, condamna l'orateur au silence [1]. Arnaud de Bresse ne pouvant plus parler en public, et craignant peut-être l'autorité épiscopale, quitta sa patrie, passa les Alpes et vint s'arrêter à Zurich, où, en peu de temps, il infecta tout le pays de ses erreurs [2]. Ce qui donna un grand crédit à sa parole, c'est qu'il menait en apparence une vie très-austère : il semblait être un apôtre de la primitive Église. Les nobles se déclarèrent pour lui; l'évêque de Constance et même un légat du pape ne trouvèrent rien de répréhensible dans ses discours. Il fallait que saint Bernard vînt les désabuser. Il écrivit à l'un et à l'autre pour les prier de se défier du nouveau prédicateur, de le faire arrêter et de le mettre en prison, parce que, disait-il, si l'on se contente de le chasser du pays, il ira dans un autre pour prêcher les mêmes erreurs. Le pape Innocent, à qui on avait envoyé la lettre de saint Bernard, fut du même avis et ordonna l'arrestation d'Arnaud [3]. Mais son ordre ne fut point exécuté, soit parce que l'évêque y mit

[1] Fleury, t. XIV, p. 530. — Labb., t. X, p. 1012.
[2] Ibid.
[3] Fleury, t. XIV, p. 554, 555.

de la négligence, soit parce que Arnaud trouva moyen d'échapper. Arnaud de Bresse quitta la Suisse; on ne sait de quel côté il dirigea ses pas. Il est fort probable qu'il alla dans le midi de la France pour retremper son esprit et s'entendre avec les autres chefs de la secte. Cependant les idées qu'il avait émises en Italie fomentaient dans l'esprit des nobles et se répandirent jusque dans l'intérieur de Rome. Comme Arnaud de Bresse avait avancé que les clercs et les moines ne devaient pas avoir de propriétés, ni les évêques de seigneuries, on en concluait naturellement que le pape ne devait pas avoir de souveraineté temporelle. On résolut donc de secouer le joug du pape, de se constituer en république, et de rétablir l'ancienne dignité de Rome. Ces idées qui furent accréditées, reçurent bientôt un commencement d'exécution. Déjà, sous Innocent II, le peuple s'assembla au Capitole, et rétablit l'ancien sénat, aboli depuis bien longtemps, et mit un patrice à sa tête. Le pape en mourut de chagrin [1]. Son successeur, Célestin II, eut beaucoup à souffrir des mêmes idées [2], et ne régna que quelques mois. Sous Lucien II, qui lui succéda en 1144, Arnaud de Bresse sortit tout à coup de sa retraite, où il était depuis trois ans, et vint lui-même à Rome. Il n'eut aucune peine à remuer ce peuple dont l'esprit était déjà trop exalté. Aidé par des citoyens influents, et soutenu par la basse classe, il chercha à réaliser le plan des Romains, à rétablir l'ancienne république avec la dignité sénatoriale, sous prétexte de rendre à Rome sa grandeur primitive. Avec sa parole puissante, il entraîna le peuple et mit bientôt toute la ville en combustion. Le projet arrêté, il fallait un chef d'armée. Il s'adressa à l'empereur Conrad, et lui proposa de transférer son siége à Rome et de prendre le commandement de l'armée, au nom de la nouvelle république [3]. L'empereur repoussa cette étrange proposition; mais le char révolutionnaire était lancé. Le pape voulant s'opposer au mouvement, y perdit la vie [4]. Eugène III, élu à sa place, fut obligé de quitter précipitamment la ville avec les évêques et les cardinaux. Il se fit sacrer hors des murs de Rome, dans le monastère de Farfe, d'où il se retira à Viterbe. Arnaud de Bresse, maître de la ville, donna un libre cours à ses prédications. Avec un enthousiasme entraînant, il représenta au peuple l'ancienne grandeur de Rome, les exemples

[1] Fleury, t. XIV, p. 593.
[2] Labb., t. X, p. 1030.
[3] Baron., an. 1144, n. 5.
[4] Labb., t. X, p. 1034. — Baron., an. 1145, n. 1.

de leurs ancêtres, qui avec les conseils du sénat, la valeur et la discipline de leurs armées, avaient soumis toute la terre à leur domination. Il les exhorta en conséquence à rétablir le Capitole et le sénat, à secouer le joug du pape, à lui ôter son gouvernement temporel, et à le réduire à ses fonctions de pasteur. Les Romains, entraînés par ces sortes de discours, auxquels leur esprit était déjà préparé, abolirent la dignité du préfet de Rome, et contraignirent les principaux nobles et citoyens à se soumettre au patrice Jourdain, qu'ils avaient déjà nommé, et qui se trouvait à la tête de 56 sénateurs élus par le peuple. On ne s'arrêta pas là; on prit des mesures pour l'avenir. Les principales tours de Rome furent démolies, les maisons des cardinaux et d'autres ecclésiastiques abattues. L'église de Saint-Pierre fut fortifiée. D'après leurs principes, les offrandes devaient être pour le clergé; mais ceci est déjà changé, car les Arnaudistes contraignirent les pèlerins étrangers à leur faire des offrandes. Ceux qui s'y refusaient étaient mis à mort. C'est avec un pareil brigandage que les disciples d'Arnaud prétendaient établir l'ancienne grandeur de Rome [1]. Le bruit de cette révolte se répandit bientôt dans toute l'Europe. Saint Bernard, qui avait acquis un si grand crédit, adressa au peuple romain une lettre vigoureuse, pour lui reprocher sa rébellion et lui faire sentir le ridicule de ses prétentions. Il écrivit en même temps à l'empereur Conrad, pour l'exhorter à prendre la défense de l'Église romaine [2].

Le pape agit de son côté, en excommuniant le patrice Jourdain avec plusieurs autres citoyens, et en menaçant les Romains de marcher contre eux avec les Tiburtins, leurs anciens ennemis. Ces menaces produisirent leur effet. Les Romains demandèrent la paix, que le pape leur accorda, à condition qu'ils rétabliraient l'ancien ordre de choses, le préfet avec les autres dignitaires, et que le sénat ne recevrait des ordres que du pape; ce qui fut accepté, et le pape rentra dans la ville [3]. Que devient Arnaud de Bresse? Quelques auteurs modernes, entre autres la *Biographie universelle*, avancent qu'il fut exilé : c'est une erreur. Il resta dans la ville, et le pape fut obligé de supporter son séjour, parce que Arnaud avait de nombreux et chauds partisans, qui le vénéraient comme un apôtre [4].

[1] Labb., t. X, p. 1042. — Baron., an. 1145, n. 3.
[2] Baron., an. 1145, n. 14, 19.
[3] Ibid.
[4] Baron., an. 1155, n. 1.

La tranquillité ne pouvait pas durer longtemps ; et en effet, l'année suivante, le pape fut obligé de quitter de nouveau son palais, et de se retirer au delà du Tibre : on croit que ce fut au château de Saint-Ange [1]. Il était occupé de la seconde croisade qu'il fit prêcher par saint Bernard, et qui fut si malheureuse. Ne se trouvant pas en sûreté à Rome, il quitta cette ville et vint en France, où il fut magnifiquement reçu. Il tint un concile à Paris, à Reims, et alla jusqu'à Trèves. Nous verrons le sujet qui l'occupa dans ces diverses villes. Pendant ce temps [2], Arnaud de Bresse, soutenu par de puissants personnages, resta à Rome, et ne cessa de souffler le feu de la révolte : cependant les Romains, retenus par les nouvelles autorités, furent obligés de se calmer tant soit peu. Lui, ne cessa de les remuer. Ne pouvant pas les mettre en mouvement, il intrigua auprès du clergé, et parvint à leur inspirer, à l'égard des cardinaux, leurs supérieurs, la même insubordination qu'il avait inspirée aux laïques. Il ne réussit que trop bien. Le clergé devint indocile et perdit tout respect pour ses supérieurs, à tel point que trois papes furent successivement occupés à réprimer cette indocilité. Ce sont Eugène III, Adrien IV et Alexandre III [3]. Ce qui nous montre quel crédit avait acquis Arnaud de Bresse. Eugène III et son successeur, Anastase, furent obligés de le laisser séjourner à Rome. A l'avènement d'Adrien IV, en 1155, il voulut troubler de nouveau la ville. Un cardinal qui se rendait chez le souverain pontife, fut mortellement blessé ou plutôt assassiné par un disciple d'Arnaud. Le pape irrité prit alors des mesures de rigueur ; il interdit l'office divin dans toute la ville, jusqu'à ce qu'on eût chassé Arnaud avec ses disciples. Les Romains eurent de la peine à s'y résoudre, car l'interdit dura depuis Noël jusqu'à Pâques. Enfin le peuple se rendit, chassa Arnaud avec ses disciples, et le pape leva l'interdit. Arnaud se retira à Otricoli, en Toscane, et recommença ses prédications avec le même succès. Il gagna les grands et les nobles qui le prirent sous leur protection. Mais l'empereur, Frédéric Barberousse, était entré en Italie ; Arnaud tomba entre ses mains, fut conduit à Rome, livré au préfet de la ville, qui le fit juger. Il fut condamné à mort et brûlé vif, sur la même place où il avait fait entendre si souvent sa puissante parole. On jeta ses cen-

[1] Baron., an. 1146, n. 1.
[2] Ibid., an. 1147, n. 2.
[3] Ibid., an. 1148, n. 38.

dres dans le Tibre, dans la crainte qu'on ne rendît des honneurs à ses reliques [1].

Mais son œuvre ne mourut pas avec lui. Le peuple et le sénat, infatués de ses opinions, voulurent faire la loi à l'empereur, qui était venu pour recevoir la couronne impériale. Ils lui proposèrent, comme ils l'avaient déjà fait, de le nommer lieutenant-général de la république. L'empereur renvoya leur message avec mépris, et se concerta avec le pape pour réprimer l'insolence des Romains. Une bataille eut lieu dans les rues de Rome. Plus de 1000 Arnaudistes furent jetés dans le Tibre ; 200 restèrent prisonniers [2].

Mais les idées ne se détruisent pas par le fer; celles d'Arnaud de Bresse furent encore longtemps en vogue. Pendant plus d'un siècle et demi, les papes auront à lutter contre la résistance des bourgeois de Rome, et trouvant peu de sécurité dans leur capitale, ils finiront par l'abandonner et par s'établir à Avignon, où ils se trouvent plus tranquilles. De là, Messieurs, le schisme d'Occident, qui a tant embarrassé et affligé l'univers catholique. Celui qui a posé la première pierre de ce schisme c'est Arnaud de Bresse. Vous comprenez maintenant l'importance historique de cet homme, que j'ai cru devoir vous faire connaître d'une manière spéciale. Un grand nombre de ses disciples, ne se trouvant pas à l'aise en Italie, se retirent dans le midi de la France, donnent, comme je le crois, origine aux Vaudois, pour se confondre ensuite avec les nouveaux Manichéens.

La France était alors tourmentée par une soif de nouveauté qui se manifestait de toutes parts, et semblait infecter l'air qu'on respirait. Déjà, avant cette époque, Abailard avait rempli tout l'Occident du bruit de son nom. Il n'était pas Manichéen ; il détestait au contraire cette secte de toute la force de son âme ; mais il avait pris goût pour la nouveauté ; il avait respiré l'air manichéen ; ses erreurs sur la Trinité, sur l'Incarnation, sur la grâce, le prouvent. Il reproduisait d'ailleurs une partie de leurs mœurs. Je n'ai pas pas besoin de vous faire connaître Abailard ; ses éloges ont mille fois retenti dans nos écoles publiques et jusqu'au sein des académies. Mon jugement ne se trouvera pas d'accord avec celui de nos philosophes. Abailard était doué de très-grandes qualités ; il avait une facilité à tout apprendre ; il avait l'esprit subtil, ce qui faisait de lui

[1] Labb., t. X, p. 1141.
[2] Baron., an. 1155, n. 9.

un sophiste extrêmement habile; il était éloquent jusqu'à faire courir le monde après lui. Partout où il établissait son école, on accourait de toutes les provinces pour l'entendre. Mais avec beaucoup d'esprit et d'imagination, il avait peu de jugement. Il était plus léger que savant, plus brillant que solide. Sans doute, il avait tout appris, mais il n'avait rien approfondi. Il ne pouvait d'ailleurs résister à l'orgueil que lui inspiraient ses succès. C'est la source de ses erreurs qu'il a soutenues avec une grande opiniâtreté, et c'est aussi ce qui nous explique pourquoi les ouvrages qu'il nous a laissés sont si peu en rapport avec sa haute réputation. Le prestige d'Abailard était dans sa parole, dans ses gestes, dans son élocution facile et éloquente, dans l'harmonie de sa voix. Il ne faut pas le chercher dans sa plume, qui n'a écrit que des choses subtiles et frivoles. Heureusement pour lui, il a rencontré au milieu de ses égarements un homme de bien, un homme grave et solide : c'est Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, qui a calmé les passions de son cœur, et l'a ramené dans le bon chemin, qu'il n'a plus quitté le reste de sa vie.

Abailard avait à peine disparu, qu'il se présenta un autre hérétique plus solide, plus instruit et plus élevé en dignité, et qui avait bu également dans la coupe manichéenne: c'est Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers. Gilbert, né à Poitiers, avait successivement enseigné avec grande distinction la théologie et la philosophie, à Chartres, à Paris, et en dernier lieu à Poitiers, où il avait été élu évêque, à cause de son mérite. Tout le midi de la France était alors infecté de manichéisme que prêchait Henri, que nous avons vu au Mans. L'évêque, au lieu de veiller à la garde de son troupeau, prit lui-même quelques doctrines manichéennes. On s'en aperçut dans un synode diocésain, où il avança quelques erreurs graves sur la Trinité, sur l'Incarnation, le mérite des bonnes œuvres et le baptême. Le clergé s'en plaignit au pape, Eugène III, qui venait en France, et qui appela l'évêque au concile de Paris, présidé par lui. Mais interpellé sur ses erreurs, il mit tant d'adresse et de subtilité à se défendre, que les évêques embarrassés remirent la décision de son affaire au concile de Reims, convoqué par le pape. Là, Messieurs, on débrouilla les erreurs qui furent condamnées. L'évêque se soumit et fit sa rétractation.

Dans le même concile, on jugea un autre hérétique, qui appartenait manifestement à la secte manichéenne, et qu'on aurait pris pour un fou, s'il n'avait pas montré un talent éminent à persuader.

Il s'appelait Eude ou Eon. Né dans la Bretagne et sans instruction, il se mit à dogmatiser, s'annonçant comme le fils de Dieu, qui devait juger les vivants et les morts. Il parcourut ainsi la Bretagne et les provinces limitrophes de la Gascogne, avec un prodigieux succès. Comme il était suivi d'une foule innombrable de peuple qui avait embrassé son parti, personne n'osait l'arrêter. On ne sait comment il tomba entre les mains de l'archevêque de Reims, qui le mit en prison. On le fit comparaître au concile; à la demande du pape, d'où et qui il était, il répondit gravement : *Je suis celui qui dois juger les vivants et les morts, et le siècle par le feu.* On ne put en tirer autre chose. Les évêques se mirent à rire, et ne croyant pas son jugement assez sain pour lui imputer les vols et les sacriléges qu'il avait commis, on se contenta de le laisser en prison. Deux de ses disciples, dont l'un s'appelait la Sagesse, l'autre le Jugement, noms que leur avait donné le prophète, furent traités avec plus de rigueur. N'ayant pas voulu écouter les évêques qui avaient cherché à les éclairer et à les désabuser, ils furent livrés au bras séculier et brûlés vifs. Telle était alors la peine contre l'hérésie. Leurs nombreux partisans allèrent se confondre, dit-on, avec les Albigeois.

Vers le même temps parut une autre secte, qui eut plus de durée et qui s'annonça sous les apparences les plus spécieuses : c'est celle des Vaudois. La plupart des écrivains lui donnent pour fondateur Valdo, un riche commerçant de Lyon. Mais je crois plutôt, avec quelques auteurs, que Valdo n'est pas le fondateur de la secte. Il n'a fait qu'organiser ce qui existait déjà. Les Vaudois, dont le nom vient de *vaux, vallis*, sont plutôt des disciples d'Arnaud de Bresse. L'analogie de leurs doctrines me semble en être une preuve incontestable. En effet, ce sectaire avait enseigné que le clergé devait être pauvre et ne pas avoir de biens temporels. Valdo, renchérissant sur ce principe, ou plutôt tirant la dernière conclusion, prétendit que le clergé qui n'avait pas la pauvreté évangélique n'avait pas le pouvoir de remettre les péchés, ni de consacrer l'Eucharistie, ni de conférer aucun autre sacrement, et que le laïque qui avait cette pauvreté avait plus de pouvoir que le prêtre non pauvre, et pouvait administrer validement les sacrements. Il alla jusqu'à dire que sa pauvreté était nécessaire au salut, et il mit sa doctrine en pratique en vendant tous ses biens et en les donnant aux pauvres. Il soutenait encore que, selon l'Évangile, il n'était pas permis de jurer en justice, ni de poursuivre la réparation d'un tort, ni de

faire la guerre, ni de punir de mort les malfaiteurs. Voilà les doctrines du maître.

Ses disciples, nommés *pauvres de Lyon*, *Léonistes*, du mot latin de la ville de Lyon, *sabbatés* ou *insabbatés*, suivant la forme de leur chaussure, avaient généralement des mœurs pures, mais ils étaient tourmentés d'une soif ardente de prosélytisme. Ils se répandirent donc en divers pays et principalement dans le midi de la France. Tombant entre les mains des Manichéens, si adroits et si rusés, ils changèrent bientôt la doctrine primitive de leur maître, et perdirent la pureté de leurs mœurs. Ils rejetèrent le purgatoire, la prière pour les morts, les indulgences, les fêtes et l'invocation des saints, le culte de la croix, des images et des reliques, les cérémonies de l'Église, le baptême des enfants, la confirmation, l'extrême-onction et le mariage. On voit ici un alliage manichéen; cependant, il en est qui sont restés purs et qui ont su se préserver de la séduction des Manichéens.

Ainsi, le midi de la France est livré à une multitude de sectes. Il y a des Arnaudistes, des Pétrobrusiens, des Henriciens, des Eonistes, des Vaudois; il y a par-dessus tout des Manichéens qui les dominent. Vous connaissez maintenant l'origine de ces sectes; il nous reste à examiner quels moyens vont employer contre elles l'Église et l'État, car l'un et l'autre sont intéressés, l'Église pour la religion, l'État pour l'ordre public.

SIXIÈME LEÇON.

Premiers obstacles opposés au Manichéisme. — Eugène III. — Mission de saint Bernard. — Décrets d'Alexandre III au concile de Montpellier et de Tours. — Leur véritable signification.

Messieurs, je me suis attaché jusqu'à présent à vous exposer les doctrines et la marche des nouveaux Manichéens. Vous avez vu d'un côté des doctrines détestables, subversives de l'Église et de l'État; de l'autre, un plan bien concerté et parfaitement exécuté. Henri et Pierre de Bruys prêchent le manichéisme dans le midi de la France avec un étonnant succès. Les évêques fléchissent, ou du moins ne s'y opposent pas avec assez de vigueur. La papauté qui veille comme une sentinelle vigilante, peut intervenir, exciter le zèle des évêques et mettre obstacle aux succès des nouveaux prédicateurs. Arnaud de Bresse va à Rome pour occuper la papauté chez elle et l'empêcher ainsi de se mêler des affaires du midi de la

France. C'est un coup de maître qui a eu une portée immense dans l'histoire de l'Église, portée que son auteur était loin de soupçonner; car, comme je vous l'ai dit, Arnaud de Bresse a posé la première pierre du schisme d'Occident. On peut dire qu'il a préparé la Réforme en donnant origine aux Vaudois, qui, selon moi, n'ont fait que développer ses principes et en tirer les dernières conséquences, et que les protestants ont toujours invoqués comme leurs ancêtres. Nous avons à examiner maintenant quelle a été la conduite de l'Église à l'égard de ces hérétiques. Je vais vous l'exposer avec une entière impartialité.

Je dirai avant tout que les évêques du Midi ont mis une extrême négligence à surveiller et à poursuivre l'hérésie : *indè mali labes*. Les Manichéens s'étaient introduits dans les provinces méridionales au commencement du 11e siècle. Il est vrai qu'après les exécutions sanglantes faites dans les environs de Toulouse, ils ont pris soin de se cacher; mais il m'est impossible de croire qu'ils aient pu rester ignorés à tel point que le bruit de leurs erreurs et de leurs réunions secrètes et nocturnes ne soit jamais parvenu aux oreilles d'un pasteur vigilant. Ils s'étaient aussi cachés à Rome et en Espagne; cependant on les y a bien découverts, et on les a punis. Nous ne voyons rien de semblable de la part des évêques du Midi. Mais leur conduite me semble être inexcusable, lorsqu'au 12e siècle ils ne s'opposent pas avec une vigueur apostolique à Pierre de Bruys et à Henri, son disciple, qui prêchaient publiquement l'hérésie, l'un pendant 25 ans, l'autre pendant plus de 40. Les évêques avaient l'autorité en main; ils pouvaient s'en servir, et s'ils l'avaient fait, à l'exemple des évêques du Nord, ils auraient, comme eux, étouffé l'hérésie, et auraient préservé leur patrie d'incalculables calamités. Mais leur peu de résistance n'étonne plus lorsqu'on considère avec quelle légèreté on choisissait les évêques. Les nobles du pays, convoitant depuis longtemps les richesses du clergé pour leurs familles, faisaient parvenir aux évêchés leurs enfants souvent jeunes et sans vocation. Saint Bernard, qui avait tant fait pour le rétablissement de la discipline, sans avoir eu le bonheur d'y réussir, en parle avec une amère ironie. « Des écoliers encore enfants, » dit-il, des adolescents impubères sont promus aux dignités ec- » clésiastiques à cause de la dignité de leur sang, et passent de » dessous la férule au gouvernement du clergé, plus joyeux quel- » quefois d'être soustraits aux verges que d'avoir obtenu un com- » mandement; plus flattés de l'empire auquel ils échappent que de

» celui qu'ils acquièrent [1]. » Cette ironie, quoique tant soit peu exagérée, nous explique le peu de vigilance et d'énergie des évêques du Midi.

Celui qui jeta le premier cri d'alarme fut l'abbé de Cluni. Il avait fait un voyage dans le midi de la France, et avait été douloureusement affecté des progrès de l'hérésie. De retour dans son monastère, il se mit à réfuter les erreurs qui étaient parvenues à ses oreilles : c'étaient celles de Pierre de Bruys. Il adressa son écrit aux évêques d'Arles, de Die, de Gap et d'Embrun, leur fournit des armes en excitant leur vigilance pastorale. Si l'on peut juger par cet écrit, on voit que les évêques avaient bien fait quelque chose contre l'hérésie, car l'abbé de Cluni les félicite de s'y être opposés. Mais je ne saurais dire si ce n'est pas un compliment ou un motif d'encouragement, car en cherchant à exciter leur zèle, il montre assez que les évêques ne lui semblaient pas avoir assez fait [2]. Au reste, l'abbé de Cluni avait bien jugé ces hérétiques; sachant combien ils sont opiniâtres dans l'erreur, il en désespère; du moins il attend peu de fruits de son travail, ce qui ne l'empêche pas de réfuter leurs principes article par article, et d'exhorter les évêques à prendre de grandes précautions pour préserver leur troupeau de la contagion et pour effacer les fâcheuses impressions qu'a pu faire Pierre de Bruys [3]. L'abbé de Cluni ajoute qu'il a entendu parler d'un autre hérétique; mais il ne connaît pas assez, dit-il, ses doctrines pour les réfuter. Il veut parler de l'hérésiarque Henri.

Quand on examine l'écrit de Pierre-le-Vénérable, on voit qu'il ne connaissait que les doctrines prêchées publiquement par Pierre de Bruys, qu'il n'avait point pénétré dans les secrets de la secte, et qu'il n'avait aucune idée de ces doctrines cachées et détestables qui étaient réservées aux élus. Un autre moine, nommé Héribert, en avait acquis une connaissance plus exacte dans le Périgord, où avait pénétré Henri. Il exposa leurs affreux principes et leurs moyens de séduction qui avaient fait des prosélytes, non-seulement dans la noblesse, mais encore dans le clergé, dans les monastères et jusque dans le cloître des religieuses. Il sonna l'alarme partout où il y avait des chrétiens; mais ses avertissements, comme

[1] T. I, p. 1120, édit. Gaume.
[2] Fleury, t. XIV, p. 637.
[3] *Hist. de l'Église gallic.*, t. IX, p. 130.

les écrits de l'abbé de Cluni, restèrent sans effet. L'hérésie marchait à grands pas et faisait tous les jours de nouveaux progrès [1].

Henri, qui prêchait encore dans le Midi, ne se laissa pas effrayer par le bruit. La mort même de son ancien maître, Pierre de Bruys, brûlé sur la place publique de Saint-Gilles, ne l'avait pas détourné de ses prédications; il continua d'enseigner et de se livrer aux mêmes turpitudes avec d'autant plus d'assurance, qu'il était protégé par différents seigneurs, et entre autres par Alphonse, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, qui était un de ses plus ardents prosélytes.

Les choses en étaient là lorsqu'Eugène III, obligé de quitter Rome à cause de la révolte excitée par Arnaud de Bresse, vint à Paris. Il avait appris, sans doute en passant par le midi de la France, quelle était la situation religieuse de ce pays; aussi, au concile de Reims, avant de s'occuper des erreurs de Gilbert de la Porée, porta-t-il ce décret que je vous prie de bien remarquer, parce que c'est le premier qui ait été fait par la Papauté contre les nouveaux Manichéens. Il est de 1148.

Comme le siége apostolique apporte une grande attention à soutenir ce qui est selon la droiture, et à éviter ce qui s'écarte de la règle, nous ordonnons, par l'autorité du présent décret, que personne ne protége ni n'appuie les hérétiques et leurs adhérents dans la Gascogne, en Provence ou ailleurs, et ne leur donne un lieu de retraite dans ses terres. Que si quelqu'un les laisse demeurer chez lui ou y séjourner quand ils sont en voyage, qu'il soit frappé du même anathème dont Dieu frappe les âmes dans sa colère, et que jusqu'au temps où il ait fait une satisfaction convenable, on cesse de célébrer l'office divin dans tous ses domaines [2].

Ce décret est dirigé contre les seigneurs du Midi, et principalement contre Alphonse, comte de Saint-Gilles et de Toulouse, qui, dès le commencement, avait embrassé les doctrines licencieuses de Henri, et le logeait dans ses châteaux. Le pape n'usa que de son autorité spirituelle, croyant sans doute qu'elle suffirait pour intimider les princes qui, par la constitution du gouvernement féodal, étaient obligés de veiller à l'intégrité de la foi, et de repousser toutes les infractions, sous peine de perdre leurs honneurs et leurs dignités. C'était la loi générale de tous les États chrétiens.

Tel est le premier acte de la papauté contre les Manichéens du Midi. Je ne vois pas qu'il puisse donner lieu à la plus légère critique.

[1] *Hist. de l'Église gallic.*, t. IX, p. 132.
[2] Labb., t. X, p. 1112.

On a observé avec raison que la papauté arrivait trop tard, et que la mesure était insuffisante, car les Manichéens séjournaient depuis plus d'un siècle dans le midi de la France. Pierre de Bruys y avait prêché pendant 25 ans; Henri y prêchait encore avec l'appui de puissants personnages; aussi le pape sentait-il qu'il fallait autre chose qu'un décret. Il résolut donc d'envoyer une légation dans le Midi. Il choisit pour cet effet les évêques les plus distingués de l'époque, à la tête desquels il plaça le cardinal Albéric, homme habile et expérimenté, et Geoffroi, évêque de Chartres, une des lumières de l'Église gallicane; il leur adjoignit le célèbre saint Bernard, qui avait assisté au concile de Reims, et qui avait acquis une réputation européenne justement méritée par ses vertus, sa science, son zèle, ses talents oratoires et ses miracles. C'est sur lui qu'on comptait le plus.

Saint Bernard, qui avait vieilli moins par l'âge que par les jeûnes austères et ses nombreux travaux, écrivit avant de partir au comte Alphonse, qui logeait l'hérésiarque Henri, la lettre suivante, qui est un document précieux dans l'histoire qui nous occupe. Je vais vous en donner la substance.

Quel désordre, seigneur, l'hérétique Henri n'a-t-il pas causé dans l'Église? Ce loup ravissant contrefait la brebis dans vos États; mais apprenez à le connaître par les effets que ses prédications produisent : on ne voit plus personne dans les églises; on n'a plus de respect pour le sacerdoce; on raille les sacrements, on meurt dans le péché sans pénitence; on ne baptise plus les enfants. L'auteur d'un si grand mal peut-il être un homme de bien? Non, certes; et cependant on l'écoute. Ce faux docteur a su persuader que nos pères se sont trompés; que nous vivons tous dans les ténèbres; que la mort de Jésus-Christ n'empêchera pas la mort des chrétiens, et qu'il n'y aura de sauvés que ceux qui embrassent la nouvelle doctrine. Voilà ce qui m'oblige à me mettre en voyage malgré mes grandes infirmités. Je pars pour le pays où ce monstre fait le plus de ravages et où personne ne lui résiste; car, quoique son impiété soit connue dans la plupart des villes du royaume, il trouve auprès de vous un asile où, sans crainte et à l'abri de votre protection, il déchire le troupeau de Jésus-Christ.

Je l'avoue, toutefois, il n'est pas étonnant que ce serpent vous ait trompé, puisqu'il a les dehors de la vertu. Apprenez à le connaître : c'est un moine apostat qui a secoué le joug des supérieurs de son ordre; il a d'abord demandé l'aumône, et il a prêché ensuite pour avoir de quoi vivre. Ce que les rétributions pouvaient lui fournir au delà du nécessaire, il le dépensait au jeu ou à des plaisirs plus criminels; courant le jour après l'applaudissement des auditeurs et passant la nuit chez les courtisannes. Informez-vous des raisons qui l'ont contraint de quitter Lausanne, le Mans, Poitiers et Bordeaux, et vous

apprendrez qu'il n'ose y retourner, parce qu'il y a laissé des marques trop honteuses de son libertinage. Vous espériez, Seigneur, qu'un tel arbre produirait du bon fruit, et il n'en est sorti qu'une corruption capable d'infecter vos provinces. Je ne vais point à Toulouse de mon propre mouvement; ce sont les ordres de l'Église qui m'y envoient pour arracher, s'il est possible, la pernicieuse semence tombée dans le champ du Seigneur. Ce n'est pas moi qui l'arracherai, je ne suis rien, ce sont les prélats que j'ai l'honneur d'accompagner, et dont le plus considérable est le cardinal légat Albéric, évêque d'Ostie [1].

La légation part et se rend dans le midi de la France. Saint Bernard eut tous les honneurs de cette mission. Sa haute réputation d'orateur lui attira partout une foule immense de peuple. Dieu confirma la vérité de sa parole par de nombreux et d'éclatants miracles, qui sont appuyés sur tant de témoignages qu'il est impossible de les révoquer en doute. Il réfuta partout l'hérésie avec une force d'argumentation à laquelle personne ne pouvait résister. Après avoir parcouru différentes bourgades, il vint à Toulouse, y prêcha pendant plusieurs jours avec le plus brillant succès. Les conversions étaient si nombreuses qu'on se croyait à jamais délivré de l'hérésie. Les nobles du pays et les magistrats semblaient soutenir de bon cœur la mission, car ils promirent avec serment de ne plus donner retraite aux hérétiques et de punir ceux qui se le permettraient. On avait invité les chefs des hérétiques, et Henri entre autres, à une conférence publique; mais ils n'osèrent entrer en lice avec un si grand docteur. Peut-être craignaient-ils aussi un mouvement populaire contre eux; ils prirent donc la fuite. Ce fut à Albi qu'on eut le plus de difficulté. Les habitants de cette ville et ceux des environs étaient presque tous Manichéens, et c'est de là que vient le nom d'Albigeois. Le légat Albéric avait essayé d'y faire une mission : il y fut reçu avec un appareil burlesque, par une mascarade montée sur des ânes, et faisant retentir des instruments plus discordants les uns que les autres; ce que nous appellerions dans notre langue un charivari. Le lendemain le légat dit la messe, mais il n'eut pas 40 assistants. Cependant saint Bernard, qui y vint quelques jours après, attira, le jour de la saint Pierre, un tel auditoire que l'église ne pouvait le contenir. Il réfuta victorieusement l'hérésie article par article, et y opposa la doctrine catholique entourée de toutes ses preuves; il les somma ensuite de faire leur choix et de se déclarer. Tous s'écrièrent qu'ils détestaient l'hérésie, et qu'ils recevaient avec joie pour parole de Dieu, ce qui est renfermé dans la croyance catholique.

[1] Baron., an. 1147, n. 15.

Le succès répondait aux vœux de saint Bernard. Il est fort à regretter qu'il n'ait pas pu rester dans ce pays; mais fatigué et accablé d'infirmités, il fut obligé de se retirer. Les deux plus illustres prélats, Albéric et Geoffroi, moururent de fatigue dans cette honorable mission. L'histoire ne dit rien de particulier sur Alphonse; mais il paraît qu'il se convertit comme les autres, car il partit pour la Palestine, où il fut empoisonné l'année suivante. Quant à Henri, il avait pris la fuite; mais il fut arrêté par des paysans, ramené à l'évêque de Toulouse, qui le mit en prison, où il mourut peu de temps après [1].

Si les effets de cette mission avaient été soutenus, le Manichéisme aurait sans doute disparu du midi de la France. Mais les Manichéens furent favorisés par des troubles graves et imprévus dont, à l'exemple des anciens, ils surent merveilleusement bien profiter. La mort d'Alphonse, empoisonné en Orient, devint le signal d'une lutte opiniâtre entre son successeur Raymond V et Henri II, roi d'Angleterre, qui, depuis son mariage avec Éléonore, prétendait au comté de Toulouse. Cette querelle était à peine terminée, que Raymond fut obligé de se défendre contre Alphonse IV, roi d'Aragon, qui avait aussi des prétentions sur les provinces du Midi. La papauté, outre les embarras que lui donnaient les croisades, fut accablée de mille autres occupations qui ne lui laissaient plus de repos. Adrien IV, qui par un coup vigoureux s'était débarrasé d'Arnaud de Bresse et de ses adhérents, se trouva en lutte, d'un côté, avec Guillaume, roi de Sicile, qui voulait méconnaître les droits suzerains du Saint-Siége; de l'autre, avec l'empereur Frédéric Barberousse, qui voulait réaliser tous les anciens projets de la cour impériale, ériger le despostime en principe, et s'attribuer un pouvoir absolu et universel, tant sur l'Église que sur l'État. Pour y arriver il promène le fer et le feu dans la haute Italie; sa seule volonté doit tenir lieu de droit public. A la mort d'Adrien, les affaires s'empirent. Les cardinaux choisissent pour pape Alexandre III, doué d'une haute intelligence et d'une grande fermeté. Mais un cardinal ambitieux, Octavien, se fait choisir par une faible minorité et se donne le nom de Victor III. L'empereur l'approuve, le déclare seul légitime, et le fait reconnaître dans un concile convoqué par lui à Pavie. De là, d'interminables querelles entre Alexandre et l'empereur, qui est excommunié. Persécuté par l'antipape Victor et l'empereur, Alexan-

[1] Baron., an. 1147, n. 18.

dre est obligé de quitter l'Italie. Il se retire en France, où deux rois, ceux de France et d'Angleterre, se disputent l'honneur de le recevoir. Le pape vient à Paris, où il pose la première pierre de l'église de Notre-Dame, qui est encore debout. Ce fut en 1162, sous l'évêque Maurice [1].

Pendant tout ce temps, les Manichéens, si adroits et si rusés, avaient agi en secret; ils avaient remué tout le midi de la France, et s'étaient fait de nombreux prosélytes. Les évêques étaient restés dans l'inaction, soit parce qu'ils ne comprenaient pas le danger de l'hérésie, soit parce qu'ils n'avaient pas la conscience ou le courage de leurs devoirs.

Le pape Alexandre leur donne l'impulsion. Il s'applique à la fois à éteindre le schisme et à extirper l'hérésie. Pour cela il alla dans le midi de la France et tint un nombreux concile à Toulouse et à Montpellier. Nous n'avons plus les actes de ces conciles; mais nous savons par quelques fragments historiques que le pape s'occupa spécialement de l'unité de l'Église : unité dans son chef, unité dans sa doctrine. Un décret du concile de Montpellier nous montre quelle était la véritable situation du Midi. Les hérétiques y étaient très-nombreux, et leur audace ne pouvait plus être réprimée que par l'autorité civile; mais le clergé n'était pas secondé par la puissance séculière. Celle-ci, au contraire, tolérait et protégeait les hérétiques, malgré les plaintes et les avertissements des évêques. C'est pourquoi le pape Alexandre déclare excommunié, *ipso facto,* tout prince qui, averti par l'Église, n'emploierait pas son pouvoir temporel contre les hérétiques [2].

Ce décret, qui est de 1162, et par conséquent 13 ou 14 ans après la mission de saint Bernard, est fort remarquable, et je vous prie, Messieurs, d'en bien pénétrer le sens. Le pape voyant que les hérétiques méprisaient l'autorité ecclésiastique, recourt à l'autorité civile; il veut que celle-ci appuie les décisions du clergé et maintienne l'unité catholique. En cela, il ne demande que l'accomplissement d'un devoir qui était imposé à tous les princes, même aux souverains, et qui les obligeait à maintenir dans leurs États l'intégrité de la foi catholique. C'est l'obligation que contractaient tous les chevaliers, tous les comtes et tous les souverains en prenant possession de leur dignité. C'était une des conditions du pacte social que signaient les

[1] *Hist. de l'Église gallic.*, t. IX, p. 299.
[2] Labb., t. X, p. 1410.

princes et les souverains; c'était, si je puis m'exprimer ainsi, le premier article de la charte du moyen âge. Ensuite, le pape ne demande pas qu'on extermine ces hérétiques, il veut seulement que, suivant les lois, on les éloigne de la société, et qu'on les mette en lieu de sûreté pour qu'ils ne puissent pas répandre leurs doctrines. C'est ce qui est clairement expliqué par un canon du concile de Tours, qui se tint l'année suivante, 1163, et qui fut présidé par le pape. Voici ce décret porté par le pape en présence de 17 cardinaux, de 124 évêques, de 414 abbés et d'un nombre infini d'ecclésiastiques de tous les pays de l'Occident.

Il y a déjà longtemps, dit le concile, qu'une hérésie détestable, qui a pris son origine dans Toulouse, gagne comme un cancer les villes voisines, et infecte un grand nombre de fidèles dans la Gascogne et les provinces voisines; elle se cache comme un serpent qui se replie sur soi-même, et plus elle a d'artifice à se glisser en secret, plus elle en impose aux simples.

On voit que le pontife a bien étudié la marche de cette hérésie. Il indique le lieu de son origine en France, et dépeint ses ruses sous l'image d'un serpent. Le pontife continue :

Nous ordonnons donc aux évêques et aux prêtres qui sont dans ces provinces d'y veiller avec soin, et nous défendons sous peine d'excommunication de donner retraite et secours à ceux qu'on saura soutenir cette hérésie. Nous recommandons aussi de cesser tout commerce avec eux, soit pour vendre, soit pour acheter, afin que la privation de toute consolation humaine les force à sortir de leur mauvaise voie. Si quelqu'un ose contrevenir à ces ordres, qu'on l'excommunie; que les princes chrétiens fassent emprisonner les hérétiques et confisquent leurs biens; qu'on fasse une recherche exacte des lieux où ils tiennent leurs assemblées et qu'on les empêche de s'y attrouper [1].

Ce décret est de 1163.

On voit que le pape ne veut pas la mort des hérétiques. Il ordonne seulement qu'on les sépare de la société, d'après le principe si connu au moyen âge, qui déclarait non citoyen celui qui n'était pas chrétien. Mais observez avec moi la marche prudente et progressive de la papauté : Eugène III au concile de Paris, en 1148, défend aux princes, sous peine d'excommunication, de protéger ou de favoriser l'hérésie. Alexandre III va plus loin; il leur ordonne sous la même peine de prêter à l'Église le secours de leur autorité temporelle. Le concile de Tours explique quel est ce secours : c'est de priver les hérétiques de tout commerce, de les emprisonner au besoin, et de confisquer leurs biens; dispositions puisées dans le droit

[1] Labb., t. X, p. 1419.

romain. Le pape parle avec autorité; la législation du moyen âge lui en donnait le droit.

Mais le décret du concile de Tours resta sans effet. Le pape ne put en poursuivre l'exécution, parce qu'il fut entraîné par d'autres affaires non moins graves et encore plus pressantes. Le schisme, soutenu par la puissance impériale, se continua et ne s'éteignit pas même à la mort de l'antipape Victor III. On lui substitua un second, puis un troisième, on alla même jusqu'à un quatrième pape. L'empereur, excommunié de nouveau, bouleversa toute la haute Italie, et vint mettre le siége devant Rome. Au milieu de ces graves événements arrive l'affaire de Thomas Becket, qui, rappelé d'un long exil, est assassiné inhumainement dans son église par des serviteurs de son souverain. De là de nombreux conciles et d'inextricables embarras pour la papauté. A la faveur de ces troubles, les Manichéens gagnent plus de 13 ans sans qu'on puisse s'occuper d'eux. Treize ans, Messieurs, eu égard aux circonstances, est un espace immense pour des hommes aussi adroits et aussi actifs. Nous verrons combien ils surent en profiter.

L'ABBÉ JAGER.

Science Historique.

COURS SUR L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE.

PREMIÈRE PÉRIODE : PHILOSOPHIE ORIENTALE.

CHAP. II : PHILOSOPHIE CHINOISE.

Article 1er. Sagesse primitive des Chinois.

§ 1er. Bibliographie et Monuments.

1. Les anciennes traditions du peuple Chinois offrent beaucoup de traits de ressemblance soit avec les traditions sacrées des Juifs et des Chrétiens, soit avec plusieurs croyances religieuses communément répandues chez tous les peuples. Ces traditions, il est vrai, n'existent pas dans toute leur pureté primitive; elles nous sont parvenues avec un vaste cortége de récits poétiques, symboliques et mythologiques. Mais on aurait tort de rejeter à cause de cela soit ces traditions, soit ces récits, comme étant tout autant de fictions arbitraires et fantastiques, parce qu'il est possible d'y démêler, à

l'aide d'une observation attentive, un ensemble d'idées, de lois et de croyances tellement constantes et universelles, qu'on doit les regarder comme faisant partie des traditions primitives de l'histoire de l'humanité.

Ensuite ne pourrait-on pas, avec MM. Ballanche, Pauthier [1], et plusieurs savants mythologues, restreindre un peu cette excessive faculté d'invention faussement attribuée aux anciens poëtes et aux premiers instituteurs du genre humain? Dans ces temps reculés les poëmes étaient héroïques ou historiques, les mythes étaient moraux ou religieux, toutes les fictions poétiques représentaient plus ou moins les *traditions* et les mœurs des divers peuples; il y a, en un mot, bien des vérités sous ces apparents mensonges.

Mais quelle est, pour les Chinois, la source première des traditions véritables dont nous trouvons chez eux de si nombreux vestiges? Une nation si ancienne, si isolée de toutes les autres, qui nous offre à son origine des traces si nombreuses des mœurs patriarcales, et, dans tous les temps, un si grand attachement à ses antiques traditions; une telle nation dut puiser d'abord la vérité aux sources pures de la révélation primitive, et se composer originairement des premières familles humaines qui, en se dispersant, emportèrent avec elles leur portion de cet héritage de vie religieuse, morale et intellectuelle que Dieu donna aux premiers ancêtres du genre humain par une sorte de testament. Ensuite, bien des traits, bien des données historiques nous autorisent à croire que de nombreux éléments de civilisation leur sont arrivés aussi par l'*Inde* et la *Perse*, et même par les *Juifs* répandus dans tout l'Orient à partir de la captivité des dix tribus sous *Salmanasar*, roi de Ninive, et par suite de la grande captivité de Babylone sous *Nabuchodonosor II*.

Enfin, les traditions chinoises sont fortement empreintes, le croirait-on, de *Christianisme*. On peut s'en convaincre par l'étude de la *vie de Confucius* [2] et de la religion des Bouddhistes. La naissance de *Confucius* (*Khoung-fou-tseu*) et celle de *Bouddha* sont, d'après les traditions chinoises, annoncées d'avance par des prophètes et environnées de prodiges tellement analogues aux prophéties et aux miracles de la naissance de Jésus-Christ, qu'il est impossible de ne pas croire à une imitation, à une contrefaçon, ou à une fausse

[1] M. Ballanche exprime plusieurs fois cette opinion dans ses œuvres. — Voir *la Chine*, par Pauthier, dans *l'Univers pittoresque*, t. I, p. 21.

[2] *Mémoires concernant les Chinois*, t. XII tout entier.

application des antiques prophéties relatives au Sauveur du monde ou au Messie [1].

Les Chinois sont restés tellement empreints de ces doctrines primitives, que leur philosophie forme une véritable exception et comme une sorte de phénomène au milieu des autres peuples. De temps immémorial les Chinois eurent à cœur et en grand honneur la culture de la *Raison*, qu'ils regardaient comme le plus magnifique présent que le ciel, dans sa bonté, eût fait aux hommes [2].

Mais il est difficile de faire la juste part de ce qui appartient en propre à ces diverses sources de la civilisation chinoise; un tel discernement est pour la plupart du temps tout à fait impossible dans l'état actuel de nos connaissances sur la Chine. On peut dire seulement en général que leur antique sagesse, celle qui leur appartient le plus en propre, et qui a sa source première dans les traditions primordiales du genre humain, est tout à fait remarquable par son caractère éminemment religieux et son bon sens pratique. De là cette multitude infinie de salutaires maximes relatives à la religion, à la morale, à la philosophie sociale, aux vertus domestiques et au gouvernement des états [3]. Mais nous aurons de la peine à trouver dans cette sagesse antique et sacrée un caractère vraiment scientifique et philosophique dans le sens logique que l'on attache à ces mots, c'est-à-dire que l'on n'y trouve pas le raisonnement, la méthode, les déductions rigoureuses, l'enchaînement des parties, l'ensemble systématique qui distinguent les sciences et la philosophie modernes. Notre exposition, pour être fidèle, devra

[1] Voir les légendes relatives à la naissance et à la vie de *Bouddha*, légendes déjà très-anciennes pour la plupart. La religion des bouddhistes, professée par l'immense majorité du peuple dans l'empire chinois, est appelée par Fréd. de Schlegel (*Philos. de l'Hist.*, t. I, p. 120 de la trad. franç.) *une parodie* de la religion chrétienne.

[2] Voir le *Ta-hio*, ou livre de la *grande Etude*, un des *livres classiques*.

[3] Vico, un des principaux fondateurs de la *science nouvelle*, la *Philosophie de l'Histoire*, dit que « les principes et les premiers éléments de cette civilisation dont nous sommes si fiers, doivent être cherchés dans l'âge divin et théocratique que nous appelons barbare, et qu'il serait mieux d'appeler religieux et poétique. Toute la sagesse du genre humain, ajoute-t-il, y était déjà dans son germe. » Vico, *OEuvres choisies*, publiées en français par Michelet. *Passim*. Décrivant ensuite les caractères de cet âge divin et primitif, Vico ajoute qu'alors « les pères sont les rois de la famille, de la tribu, de la nation, et qu'ils ont un pouvoir absolu; qu'ils sont à la fois les interprètes des volontés du ciel, les ministres du Très-Haut, les prêtres et les docteurs de la nation à laquelle ils appartiennent; et qu'ainsi leur gouvernement est, à proprement parler, *théocratique* et *aristocratique*. » Nous verrons à quel point tous ces caractères se retrouvent chez les Chinois à leur origine.

se ressentir de ce manque d'ensemble et de vues systématiques.

Les monuments de cette sagesse antique des Chinois sont de deux sortes : les uns remontent ou sont censés remonter jusqu'à la période de temps dont nous nous occupons, et qui est antérieure au 5e siècle avant notre ère ; les autres ne remontent pas plus haut que le 5e siècle et les suivants, et peuvent néanmoins être cités en témoignage de la sagesse primitive des anciens Chinois.

Bibliographie.

2. Les Chinois ont composé un très-grand nombre de livres philosophiques, mais ils ne sont pas connus ou ne le sont que de nom. Nous nous bornerons donc à citer ceux qui sont connus et qui aussi sont les plus anciens et les plus authentiques. Ils sont compris communément sous deux divisions générales, les livres *sacrés* et les livres *classiques*.

Les *livres sacrés* sont au nombre de cinq, que l'on appelle les *Kings* proprement dits. Les principaux livres *classiques* sont au nombre de quatre, et pour cela dits *Sse-chou*, auxquels on en joint trois autres moins importants. Voici leurs noms :

Livres sacrés.	*Livres classiques.*
1 Y-king,	1 Ta-hio,
2 Chou-king,	2 Tchong-yong,
3 Chi-king,	3 Lun-yu,
4 Ly-ky,	4 Meng-tseu,
5 Tchun-tsieou.	5 Tchong-king,
	6 Hiao-king,
	7 Siao-hio.

Nous allons les faire connaître en peu de mots.

Les Kings 經.

3. Le caractère *King* signifie *doctrine sublime, céleste, certaine, inébranlable* [1] ; c'est aussi le nom donné aux *étoiles fixes*, belle comparaison avec l'origine céleste et la fixité que comporte avec soi la doctrine primitive et révélée [2]. Le mot *king* est donc l'équivalent de

[1] Voir le *Dictionn. Chin.* de de Guignes, caractère n° 7,877.

Nous devons prévenir ici que l'insertion des *caractères* chinois, leur *explication* littérale, la notice sur les *traductions européennes* et celle sur les *petits Kings* ou *Livres classiques* est de M. Bonnetty, directeur de *l'Université Catholique*.

[2] Le P. Gaubil, *Histoire critique du Chou-king*, I. — Le P. Prémare, *Recherches sur les temps antérieurs au Chou-king*, ch. 1 (en note). Ces deux opuscules ont été publiés dans le Recueil de plusieurs *Livres sacrés de l'Orient*, par M. Pauthier, d'après lequel nous continuerons de les citer.

cette locution : le *Livre par excellence*, et signifie la même chose que lorsque nous disons *la Bible* (τὰ βιβλία, *les livres*). Pris dans ce sens, ce nom n'est pas donné à toute espèce de livres, quelque bons qu'ils puissent être en soi, mais seulement aux cinq que nous venons de nommer, et qui jouissent d'une autorité irréfragable aux yeux de la nation, et dont les enseignements sont le fondement et la règle de la doctrine et des croyances sur la religion, les mœurs et l'art de gouverner les peuples. Voilà pourquoi on les appelle aussi *canoniques* ou *sacrés*.

1. Notice sur l'Y 易 king.

4. Le caractère *Y* signifie *changement, principe, pur, la génération et la corruption des choses se succédant alternativement* [1]. L'*Y-king* est donc le *Livre sacré des Transformations*, ou *Livre canonique des Changements*, ou *Livre des Principes*, ou *Livre des Combinaisons*, ou *Livre du perpétuel passage du Repos au Mouvement et du Mouvement au Repos*, ou *Livre des Générations et des Corruptions*, etc. [2]. Il est encore appelé le *Livre des Sorts*, parce que dès les plus anciens temps on s'en servait dans l'art divinatoire, par le mélange des lignes entières ou brisées qui en composent les antiques éléments, en lui attribuant des vertus magiques. Outre les sujets cosmogoniques et ontologiques auxquels les divers noms de ce livre font allusion, il contient encore des *emblèmes*, des *symboles* et des *allégories*, c'est-à-dire une multitude considérable de sentences et de maximes obscures sur toutes sortes de matières.

Les Chinois actuels y trouvent la connaissance des cinq sciences suivantes :

1° La Métaphysique, ou connaissance du Premier Principe et de l'origine de toutes choses ;

2° La Physique, qu'ils en tirent par une méthode plus métaphysique que physique, c'est-à-dire d'après certaines notions générales et abstraites, comme dans Aristote ;

3° La Morale, qui y est traitée plus à fond ; l'anthropologie, c'est-à-dire la science de l'homme considéré individuellement, ou comme père de famille, ou comme homme d'état ;

4° L'art divinatoire, qui comprend la divination, la prédiction,

[1] Voir le *Dict. Chin.* de de Guignes, caractère n° 3,893.

[2] Visdelou, évêque-missionnaire, et Pauthier, dans les *Livres sacrés de l'Orient*, p. [illegible]. — Le P. Amiot, *Mémoires concernant les Chinois*, t. II, p. [illegible].

la science des sorts et des choses occultes, de deviner d'après certains pronostics les choses cachées, d'interpréter les songes et les mille autres avertissements du ciel;

5° Ils y trouvent aussi la connaissance du destin, des nombres, des principes et des éléments des choses.

Mais il s'en faut de beaucoup que toutes ces doctrines soient enfermées d'une manière explicite dans l'*Y-king* : car rien de plus obscur que ce livre. Au reste, l'*Y-king* actuel n'est ni intègre, ni authentique; il n'est point certain que ce soit le même que l'*Y-king* primitif: on peut au contraire soutenir assez plausiblement qu'il fut, dans la suite des siècles, diversement interprété. Tous les savants chinois qui ont fait de l'*Y-king* une étude approfondie conviennent que depuis *Fou-hi*, son premier auteur et l'un des premiers empereurs de la Chine, près de 3000 ans avant notre ère, jusqu'aux *Tchéou*, vers le 11e siècle, chaque dynastie a eu son *Y-king* propre et sa manière de l'expliquer. Il fut pendant ce temps-là diversement rédigé, augmenté de découvertes successives et de commentaires additionnels que l'on fit entrer peu à peu dans le corps de l'ouvrage. Les *caractères* eux-mêmes ont été changés, et, quand il s'agit d'écritures symboliques ou hiéroglyphiques, on sait assez avec quelle facilité le changement des caractères peut bouleverser le sens du texte. Cette dernière remarque est d'autant plus vraie, que, de l'aveu de tous ceux qui l'ont étudié, l'*Y-king*, ce livre éminemment obscur et mystérieux, est souvent susceptible d'une multitude de sens divers, comme on peut s'en assurer par l'explication à la fois métaphysique, physique, morale et philosophique de plusieurs passages : c'est souvent le double, ou le triple, ou le quadruple sens d'une maxime. D'autres fois les divers passages de ce livre fameux n'expriment qu'un sens tout à fait simple dans lequel on a cherché une vérité profonde et mystérieuse que son auteur n'avait probablement pas en vue. Assez souvent ce livre n'est que l'expression embarrassée ou énigmatique des vérités les plus simples et les plus vulgaires. Enfin le nombre prodigieux de rédactions et d'interprétations différentes et contradictoires qu'a eues l'*Y-king*, la multitude extraordinaire d'auteurs et de commentateurs qui y ont travaillé, la grande variété des divers systèmes d'interprétations, tout cela n'est-il pas plus que suffisant pour démontrer ce principe, que, pour bien connaître la doctrine des anciens Chinois et entendre convenablement l'*Y-king*, leur plus ancien livre, il ne suffit pas de consulter l'*Y-king* lui-même, mais qu'il

faut interroger encore les autres *king* et les autres monuments traditionnels de leurs antiques croyances [1].

L'*Y-king*, ce premier Livre, ce Livre universel, ce Livre des livres, comme l'appellent encore les Chinois, a donc subi, ou, si l'on veut, reçu plusieurs transformations, et s'est, en outre, successivement grossi des produits divers des différents systèmes d'interprétations et de toutes les découvertes qui se faisaient dans les arts et les sciences. Il dut dès lors changer de forme et même de nom, et la distribution de ses différentes parties subir des modifications analogues et également profondes ; chaque race d'empereur, depuis *Fou-hi* jusqu'aux *Tchéou*, eut son *Y-king* propre et sa manière particulière de l'expliquer. Laissant de côté tous les autres, les Chinois ne font mention que des *Trigrammes* de *Fou-hi*, des *Hexagrammes* de *Chin-noung*, des explications de *Wen-wang* et de *Tchéou-kong*, son fils, commentées elles-mêmes par Confucius (*Koung-fou-tseu*), de l'*Y-king* de la dynastie des *Hia*, de celui de *Hoang-ti*, pour la composition duquel *Tsang-kiai* (ou *Tsang-kié*) inventa, dit-on, le premier, les caractères chinois, et enfin des immenses travaux que, dans le 17e siècle de notre ère, l'empereur *Kang-hi* fit faire sur tous ces *Y-king* réunis. On croit communément que l'*Y-king* actuel est un débris, bien imparfait sans doute, de l'*Y-king* des *Tchéou*, commenté par *Khoung-fou-tseu* (Confucius), et transmis jusqu'à ce jour par ses disciples et par les différentes écoles d'interprétation qui sortirent des enseignements de ce sage célèbre. L'*Y-king* actuel est donc censé, à tort ou à raison, l'*Y-king* de *Wou-wang*, de *Tchéou-kong* et de *Khoung-fou-tseu*. On s'accorde, du reste, à reconnaître qu'il fut excepté de l'édit de proscription fulminé par *Thsin-chi-hoang-ti*, l'*Incendiaire des Livres*, deux siècles ou environ, avant notre ère.

Dans l'exposé des doctrines, nous ferons connaître plus à fond la forme particulière de l'*Y-king*, ou plutôt nous décrirons à grands traits les formes différentes qu'il revêtit en divers temps. Ce fut le *Ciel* qui, par un prodige étonnant, révéla lui-même la première forme des caractères de ce livre à *Fou-hi*, qui la découvrit un jour sur le dos d'un dragon divin sorti tout à coup du sein des eaux du fleuve *Hoang-ho*.

Traductions de l'Y-king. — Le P. du Halde donna d'abord une

[1] *Mémoires concernant les Chinois*, t. I, p. 42 ; t. II, p. 44-200 ; t. VIII, p. 167, 200. — *Notice sur l'Y-king*, par Mgr Visdelou, publiée dans les *Livres sacrés de l'Orient* ; p. 137.

idée sommaire de l'*Y-king* dans son *Histoire de la Chine*[1] (t. II, p. 344 ; in-4°) ; puis, en 1771, à la suite de l'édition du *Chou-king* du P. Gaubil, l'éditeur M. de Guignes plaça une notice très-détaillée de l'*Y-king*, par le P. Visdelou, laquelle vient d'être reproduite dans les *Livres sacrés de l'Orient* (p. 137), publiés par M. Pauthier. On en avait déjà une *notice* très-explicite dans les *Mémoires concernant les Chinois*, en 1764 et années suivantes[2]. Le P. Couplet, en 1687, dans son *Confucius, Sinarum philosophus*[3] (p. 40 et 50), en avait traduit la 15e *figure*, qui traite de l'*humilité*, comme jamais les philosophes païens n'en ont parlé. Enfin, en 1834 et 1839, M. Mohl en a publié une *Traduction complète*[4] faite par le P. Régis et autres Pères de la compagnie de Jésus, et restée enfouie dans les cartons de la bibliothèque de l'Observatoire de Paris. Il faut observer que toutes ces traductions, faites dans un temps où les discussions sur les cérémonies chinoises étaient dans toute leur vivacité, se ressentent de ces dispositions. La notice du P. *Visdelou* et la traduction du P. *Régis* ont été faites en particulier dans le dessein de diminuer l'autorité de ce livre ; d'ailleurs, la traduction du P. Régis a été faite d'après la traduction *mantchoue* et ne représente souvent que l'opinion particulière des lettrés actuels sur l'*Y-king;* elle n'est pas littérale, et on a bien de la peine à y retrouver les *Commentaires* de Confucius.

2. Notice sur le Chou 書 king.

5. Le caractère *Chou* signifie *livre, caractère*[5], *écriture*. Le *Chou-king, ce Monument vénérable de la sagesse des anciens Chinois*, tient le premier rang après l'*Y-king*. Aussi l'appelle-t-on, en Chine, le *Livre sacré*, le *Livre supérieur, ancien, auguste;* il y en a qui vont jusqu'à le regarder comme *le plus ancien, le plus beau, le plus essentiel et le plus authentique de tous les King;* d'autres l'appellent *la source de la doctrine, la manifestation des enseignements du Saint*[6], *la promulgation de la loi du Tien* (Dieu), *la mer profonde de justice*

[1] En 4 vol. in-fol.; Paris, 1735 ; et La Haye, 1736, in-4°.

[2] T. I, p. 31, 311, 471; t. II, p. 42 et suiv.; t. VIII, p. 167 ; t. IX, p. 146.

[3] *Sive scientia Sinensis latinè exposita studio et operâ*, Prosp. Intorcetta, Christ. Herdtrich, Fran. Rougemont, Ph. Couplet S. J.; in-fol., Paris, 1687.

[4] *Y-king antiquissimus Sinarum liber*, etc.; 2 vol. in-12; Stuttgard, 1834 et 1839; à Paris, chez Duprat. Prix : 20 fr.

[5] Voir le *Dict. Chin.*, n° 4,019.

[6] Nous verrons bientôt que le *Saint* dont il est encore parlé dans d'autres traditions chinoises est le Messie lui-même, c'est-à-dire Jésus-Christ.

et de vérité, le livre des Empereurs, l'art de régner, le cri de l'antiquité, la règle de tous les siècles; d'autres enfin ajoutent que *ce n'est que par lui que l'on connaît la religion sans tomber dans la superstition* (ce qui est dit contre les *Tao-sse* et les *Bouddhistes*); *qu'il développe et explique les traditions; qu'il est également profond dans ce qu'il dit des esprits, des âmes et du Chang-ti* (ou l'Être-Suprême); *qu'il est le livre le plus précieux de l'antiquité, l'écho de la volonté du Tien* (Dieu), *et le flambeau de la véritable sagesse, etc., etc.* [1].

Il ne faut pas croire cependant que tous ces éloges du *Chou-king* soient unanimes chez les Chinois, ni qu'il ne faille y apporter aucune restriction. Plus ce livre est ancien, et on le fait remonter jusqu'au 12e siècle avant notre ère, plus il a dû être exposé aux vicissitudes résultant du changement de caractères dans l'écriture chinoise, et aux autres causes d'altérations ou d'obscurités dont il n'est point tout à fait exempt. On en peut juger par les traits suivants.

D'abord ce fut le *Chang-ti* lui-même qui révéla au grand *Yu* la forme d'un petit livre qui a pour titre *le Grand Prototype* et qui est un des plus célèbres et des plus authentiques chapitres du *Chou-king*; c'est le chapitre 4 de la partie IVe, intitulé *Hong-fan*, c'est-à-dire *grande ou sublime doctrine*, un des plus beaux monuments de la science et de la doctrine des anciens Chinois. On ne peut s'en faire une plus juste idée qu'en le comparant à l'*Y-king* : comme dans celui-ci, il y est traité à la fois de physique, d'astrologie, de divination, de morale, de politique et de religion ; et, comme lui, ce chapitre est très-obscur et très-difficile à entendre. Enfin, pour plus de ressemblance avec l'*Y-king*, l'*Hong-fan* fut aussi révélé aux hommes par le *Chang-ti*, ou le Souverain Être, et d'une manière à peu près semblable. Du fleuve *Lo-choui*, qui se jette dans le *Hoang-ho*, sortit une tortue portant sur son écaille l'empreinte des dix premiers nombres combinés entre eux de certaines manières : *Yu* en composa, on ne sait par quel moyen, l'*Hong-fan, la grande, la sublime doctrine*. De là la sentence : « *Lo-choui* a produit le livre (*Hong-fan*), *Hoang-ho* a produit la table (l'*Y-king*). » Confucius adopta

[1] *Mém. concernant les Chinois*, t. I, p. 73-76. — *Livres sacrés de l'Orient*, publiés par M. Pauthier, p. 46. On voit par ces divers titres donnés au *Chou-king* que l'idée de révélation divine existait chez les anciens Chinois, et qu'elle n'y est point encore perdue aujourd'hui, puisque ces titres sont encore accrédités dans les diverses écoles et chez plusieurs savants. On trouve d'ailleurs dans le *Chou-king* lui-même des traces nombreuses de la révélation primitive, de la Providence, du culte dû à Dieu, et de plusieurs autres dogmes fondamentaux de la religion.

l'une et l'autre fable et les a confirmées ouvertement par ses suffrages [1].

Le chapitre *Hong-fan* n'est pas le seul passage obscur du *Chou-king*. Les Lettrés de la seule dynastie des *Han*, qui succéda à *Thsin-chi-hoang-ti*, ont écrit plus de 30,000 caractères pour expliquer les deux premiers mots de ce livre. On cite en outre de longues listes de variantes, de commentaires, de transpositions de mots et de caractères, des manières différentes dont on les a écrits, et enfin des immenses controverses qui ont été soulevées en sens contradictoires sur son authenticité, son intégrité et sa véracité, soit à l'époque de son recouvrement après *Thsin-chi-hoang-ti*, l'*Incendiaire des livres*, soit dans la suite des temps [2]. Mais les incrédules et les sophistes de la Chine, les *Tao-sse* et les *Bouddhistes*, les matérialistes, les athéo-politiques et les Spinosistes, trouvant également leur condamnation dans les traditions sacrées conservées dans le *Chou-king*, ont beaucoup exagéré les difficultés qui s'élèvent contre l'authenticité et l'intégrité de ce livre. Aussi a-t-il triomphé, en partie du moins, des critiques, et son autorité est-elle demeurée inébranlable comme monument historique des croyances et des mœurs des anciens Chinois. Les fragments dont il se compose ont conservé tous les caractères et, comme disent les Chinois, tout ce parfum de la vénérable antiquité, dont le souvenir ne s'est jamais totalement perdu en Chine, même aux époques de la plus grande décadence morale. Voici en quelques mots quelle est l'origine du *Chou-king*, son auteur, sa matière, sa forme et sa constitution intime.

Malgré les éloges qui lui ont été donnés, on ne doit point y chercher une composition littéraire ou scientifique, faite d'après tous les principes de l'art et de la méthode, tels que nous les concevons en Europe. Il y règne, au contraire, dans ce qui en est le fond,

[1] Mgr Visdelou, *Notice sur l'Y-king*, dans les *Livres sacrés de l'Orient*, p. 139. — *Mémoires concernant les Chinois*, t. II.

[2] On peut voir dans les *Mém. concernant les Chinois*, t. I, p. 60, 70, 152; t. II, p. 60, et *alibi passim*, un exposé plus complet des controverses auxquelles l'authenticité, l'intégrité et l'interprétation du *Chou-king* ont donné lieu en Chine. On ne peut s'en faire une juste idée, disent les missionnaires de la Chine, qu'en les comparant aux controverses analogues que le protestantisme et l'incrédulité ont fait naître en Europe sur nos livres saints (la Bible). On peut voir dans le t. II, p. 202, une longue liste des principaux auteurs qui ont écrit sur le *Chou-king*. Cette liste ne commence qu'à *Fou-cheng*, *lettré* célèbre, auquel on est, dit-on, redevable du recouvrement de ce livre après la proscription de tous les livres anciens par *Thsin-chi-hoang-ti*, environ deux siècles avant notre ère. Voyez t. III, p. 302.

dans les doctrines religieuses, morales et politiques, un désordre tel qu'on ne peut se le figurer qu'en le comparant à celui que l'on remarque dans la plupart des *Selecta, morceaux choisis*, et autres compositions de ce genre, qui encombrent nos écoles : c'est un manque absolu de vues systématiques, une absence complète d'unité et d'ensemble scientifique, défauts devenus de plus en plus sensibles par les lacunes, les transpositions de texte et autres vicissitudes littéraires auxquelles ce livre précieux n'a pas échappé totalement.

Mais on y trouve en revanche une unité et une pureté admirables dans les croyances religieuses, les doctrines morales et les maximes gouvernementales qui y sont professées et qui sont attribuées aux anciens Chinois. C'est le *Suprême Empereur*, ou *Seigneur du ciel et de la terre*, souverainement sage et intelligent, qui gouverne et le monde et la société humaine. Dans son cœur sont marquées toutes les pensées et toutes les actions des hommes, pour être un jour récompensées ou punies suivant leur mérite. Mais il pardonne au repentir; il se laisse fléchir par la prière et les sacrifices; il entend les cris des peuples opprimés; il donne des ordres pour renverser les mauvais princes et leur en substituer de nouveaux; c'est de Lui que viennent les neuf règles fondamentales du gouvernement, données aux princes pour le bonheur des peuples, qui sont les enfants de l'*Auguste Ciel*. De même que l'*Auguste Ciel*, ou *Suprême Empereur* du ciel, est le père et la mère de tous les hommes, les princes et les souverains doivent être le père et la mère des peuples confiés à leurs soins. Malheur à ceux qui manquent aux devoirs que leur imposent des titres si augustes [1] !

Le *Chou-king* est aussi un monument précieux de la culture in-

[1] Par la tendance naturelle à tous les pouvoirs humains à s'agrandir indéfiniment, les princes et les empereurs de la Chine ont singulièrement abusé de leurs titres de Père et Mère des peuples et de Ministre de Dieu sur la terre; ils ont négligé les devoirs qu'ils leur imposaient, et ils n'en ont retenu que les honneurs et les droits qui semblaient en découler, en disposant despotiquement et sans contrôle, avec un pouvoir égal à celui de Dieu même, de la personne et des biens de leurs sujets, de leur conscience et de leur liberté, de leur dignité d'homme et de leurs droits de citoyens. C'est l'histoire de tous les gouvernements dès qu'ils sont revêtus d'un pouvoir absolu. Nul homme, dit Platon, ne peut gouverner les choses humaines avec un tel pouvoir sans tomber dans l'orgueil et l'injustice ! Mais les principes modérateurs des souverains pouvoirs humains n'en étaient pas moins consignés dans le *Chou-king* et dans les traditions et les mœurs des Chinois dès les plus anciens temps de leur monarchie.

dustrielle et scientifique des anciens Chinois en ce qui regarde l'astronomie, l'agriculture, la politique, l'exploitation du globe, l'administration civile et politique, les anciennes cérémonies du culte et de l'histoire : il est lui-même, sous ces divers rapports, un extrait des produits de ces différents genres de travaux intellectuels.

Les histoires et les traditions les plus certaines et les plus authentiques de la Chine attestent, en effet, que sous les premières dynasties d'*Yao*, des *Hia*, des *Chang* et des *Tchéou*, il y avait des historiographes en titre à la cour des Empereurs, chargés d'enregistrer tous les événements publics et particuliers, humains et physiques, astronomiques et célestes, terrestres et météorologiques, heureux ou malheureux, qui arrivaient sous chaque règne. Toutes les actions et gestes des princes, leur vie privée et leurs actes publics, leurs ordonnances, leurs arrêts, leurs sentences, leurs guerres, leurs discours, tout était exactement consigné sur des registres destinés à cet usage et conservés dans les archives de l'Empire [1]. Le *Chou-king* est un extrait textuel de ces annales, et il commence à *Yao*, environ 2300 ans avant Jésus-Christ. Si donc, comme nous l'avons déjà dit, ce n'est point une composition littéraire, dans le sens où nous l'entendons, le *Chou-king* a l'avantage d'être un monument, incomplet sans doute, mais certain et authentique, de l'antique sagesse des Chinois. Les *Annales de l'Empire* étaient rédigées avec le plus grand soin, dans le but d'en garantir la vérité et la certitude. Lorsque la dynastie des *Tchéou* inclinait vers sa ruine, les mœurs publiques dégénérant elles-mêmes de leur ancienne pureté, *Koung-fou-tseu* entreprit de les régénérer en faisant revivre les traditions et les mœurs antiques. C'est dans cette vue qu'il composa ses divers ouvrages et qu'il rétablit les *King* et particulièrement le *Chou-king*, dont il passe pour principal auteur, bien qu'il n'en ait fait qu'une rédaction nouvelle, et qu'il lui ait donné seulement sa dernière forme, celle du moins

[1] On peut voir dans les *Mémoires concernant les Chinois*, t. I, p. 15, 60; t. II, p. 88, 116; t. V, p. 45, et tous les passages relatifs aux travaux historiques auxquels il est fait allusion dans notre texte, les grandes précautions que l'on mettait à la composition des annales, tables astronomiques et chronologiques, ainsi que les autres titres qui garantissent la vérité des divers travaux historiques de la Chine depuis des temps très-reculés. Parmi ces titres, il ne faut pas oublier l'attachement extraordinaire des habitants de ce pays à leurs antiques coutumes. C'est dans le but de faire revivre les traditions et les mœurs antiques que Confucius (*Khoung-fou-tseu*) entreprit la régénération sociale qu'on lui attribue.

qu'il avait avant sa destruction par *Thsin-chi-hoang-ti*, l'incendiaire des livres. Cette circonstance, ainsi que le style du livre, et la nature des choses qui y sont racontées, nous montrent assez que son auteur n'a pas pu ni voulu induire en erreur ses contemporains, en leur présentant le *Chou-king* comme la fidèle image des mœurs de leurs ancêtres. Quoique réduit de moitié par Confucius, et malgré ses autres défectuosités littéraires, nous sommes donc autorisés à le prendre ici comme un monument partiel, il est vrai, mais irrécusable, des traditions, des croyances, et de la sagesse primitive des anciens Chinois, particulièrement en ce qui regarde la religion, la morale, l'art de gouverner, leur histoire et quelques notions pratiques sur les sciences.

Traductions du Chou-king. — La première traduction complète du *Chou-king* est celle du Père *Gaubil*, que M. *de Guignes* publia en 1 vol. in-4°, à Paris, en 1771. M. Pauthier en a donné une 2ᵉ édition dans les *Livres sacrés* de l'Orient en 1840, à laquelle il a joint un grand nombre de caractères chinois qui en facilitent l'intelligence, et qu'il a ramenée au texte même du Père Gaubil, que M. de Guignes a souvent cru devoir corriger. Il y manque pourtant les tableaux et figures qui sont dans la première édition. Le Père Bouvet avait envoyé en Europe une traduction *littérale latine* qui paraît perdue. M. Pauthier avait promis une édition *chinoise, latine-française*, qui n'a pas vu le jour. On assure que depuis longtemps M. Julien prépare une autre *traduction française*.

3. Notice sur le Chi 詩 king.

6. Le caractère *Chi* signifie proprement *vers, hymnes, chansons*[1]. Le *Chi-king* est donc un recueil de diverses *poésies, odes, élégies, chants nationaux, épithalames*, composés ou recueillis pour la plupart sous la dynastie de *Tchéou* (12ᵉ-6ᵉ siècle avant notre ère); il est aussi un monument précieux des mœurs, croyances, coutumes, sciences et arts, en un mot de tout ce qui constitue la sagesse primitive des Chinois. La nature même de cette espèce de littérature, les citations fréquentes du *Chi-king* qui sont faites par les auteurs anciens et modernes, sa conformité avec ce que nous savons d'ailleurs de plus certain sur la Chine antique, l'usage qu'en ont fait les savants chinois et européens dans leurs études archéologi-

[1] Voir *Dict. Chin.*, nº 10,032.

ques, tout démontre la vérité, la certitude et l'authenticité des renseignements historiques de tout genre que l'on y peut puiser.

Le *Chi-king* est en effet cité par le *Ta-hio* [1], ou la grande étude, le premier des quatre *Livres classiques* des Chinois, par les historiens, les lettrés et beaucoup d'autres [2]. Voici une indication générale des matières qu'il contient.

Le *Chi-king* se divise en quatre parties. La 1re, appelée *Koué-foung*, ou *Mœurs des royaumes*, comprend des hymnes ou chansons sur différents sujets, recueillies dans leurs seigneuries et principautés respectives par les Grands de l'Empire, et offertes et soumises ensuite à l'Empereur comme monument des mœurs, de la félicité ou de la turbulence qui régnaient dans les contrées confiées à leurs soins. Un tribunal jugeait la valeur littéraire et morale de ces pièces, et décidait des corrections à faire, et de leur admission dans le recueil officiel, ou de leur exclusion de ce même recueil. De son jugement dépendait l'autorisation de les chanter ou la défense de le faire jamais. Les 2e et 3e parties portent le nom de *Siao-ya* et *Ta-ya*, ou petite et grande *Ya* : mot qui signifie ce qui est *juste*, *droit*, *convenable*, *digne de respect* et de *vénération*, *sublime* et *majestueux*, etc., etc. Ces deux parties roulent en effet sur des sujets en général plus relevés que ceux de la première. La religion et la justice, la gravité et la décenee, le respect envers l'autorité légitime et l'attention à remplir ses moindres devoirs, l'amour de la vertu et l'horreur du vice, sont le principal objet et comme l'âme des deux *Ya*. Les pièces qui les composent étaient chantées dans l'assemblée des princes de l'Empire, dans celle des ambassadeurs des États circonvoisins et dans toutes les grandes pompes, fêtes et solennités de la cour impériale. La grande musique, les danses, les chants nationaux formaient un tout complet qui avait ses parties comme le festin avait ses services. Enfin, la 4e partie du *Chi-king* s'appelle *Soung*, ce qui signifie *panégyriques*, *louanges*, *éloges en vers* de quelqu'un ou de quelque chose. Ce sont, pour la plupart, des hymnes et des cantiques en l'honneur du Ciel, c'est-à-dire de Dieu même, des ancêtres, et des grands personnages de la vertueuse antiquité. On les chantait lorsque l'Empereur offrait le sacrifice solennel en l'honneur du *Chang-ti* ou du *Tien* ou l'Auguste Ciel, Dieu, dans les cérémonies religieuses célébrées par l'Empereur en

[1] Voir le *Ta-hio* dans les *Livres sacrés de l'Orient*, par Pauthier, p. 154.

[2] On peut voir dans les *Mém. concernant les Chinois*, t. II, p. 220, la liste des auteurs qui ont travaillé sur le *Chi-king*.

mémoire de ses ancêtres, et enfin toutes les fois que l'Empereur offrait des sacrifices en l'honneur des anciens souverains et des grands hommes qui avaient illustré la nation. Dans ces diverses solennités, l'Empereur était toujours accompagné de sa cour, des ambassadeurs, des Seigneurs, des Princes et des Grands de l'Empire.

Le *Chi-king* ne nous est point parvenu dans son intégrité. D'abord Confucius l'abrégea considérablement, puisque de 3,000 pièces il le réduisit à 311. En travaillant sur le *Chi-king*, toujours dans le but de régénérer les mœurs corrompues de son siècle en réhabilitant les mœurs antiques, Confucius en fit une rédaction abrégée, soit pour en éloigner les pièces d'une nudité trop transparente, ou qui n'étaient que des répétitions fastidieuses d'autres pièces et des mêmes sujets, soit pour en rendre la lecture accessible à tout le monde, sans en excepter même les enfants, en n'y faisant entrer que les plus intelligibles et les meilleures.

Mais là ne se bornent pas les vicissitudes littéraires du *Chi-king;* il subit le sort des autres *King* proscrits par *Thsin-chi-hoang-ti*, l'incendiaire des livres, et il ne dut son salut qu'à un fameux Lettré nommé *Mao*, qui le remit au jour à peu près tel que nous l'avons aujourd'hui. Malgré ces vicissitudes, le *Chi-king* est un recueil de pièces anciennes et authentiques recueillies autrefois avec le même soin que les Annales mêmes de l'Empire, et les Chinois ont encore aujourd'hui pour ce livre la même vénération que de temps immémorial ils ont toujours eue pour lui. Le *Chi-king* est encore pour eux le *Livre des Vers* par excellence, le Recueil des chants adoptés par la nation comme *monument de son ancienne sagesse* et *une exposition sincère de la simplicité primitive de ses usages et de ses mœurs*. C'est enfin le *Livre classique des Vers*, vénéré à l'égal d'un *Livre sacré*. Le nombre des auteurs qui ont travaillé sur ce livre est très-considérable, et il devait l'être à cause des nombreuses obscurités résultant à la fois et du style poétique, et de l'antiquité de la langue, et des sujets traités, et de la variété des idiomes suivant les temps et les lieux où les diverses pièces de ce *Livre* ont été composées [1].

Traductions du Chi-king. — Plusieurs odes de ce livre avaient été déjà traduites dans les *Mémoires chinois*, t. IV, p. 171; VIII, 198, 240; par du Halde, *Hist. de la Chine*, t. II, p. 389, et différents autres; mais M. Mohl en a publié une traduction *latine complète* en

[1] Pour toutes ces notions bibliographiques, voyez *Mém. concernant les Chinois*, t. II, p. 74, 220; t. VII, p. 17.

1830, due au Père Lacharme, jésuite. Le *Journal asiatique de Paris* a publié entre autres travaux archéologiques sur la Chine, les *Recherches sur les mœurs des anciens Chinois d'après le Chi-king* [1], par M. Édouard Biot.

4. Notice sur le *Ly* 禮 *ky* 記.

7. Le caractère *Ly* signifie *rits, usages, mœurs, cérémonies, observances, règlement de mœurs, offrande, devoirs de civilité, voie que doit suivre l'homme pour se bien conduire, devoirs de l'homme à l'égard de tous* [2]; et *Ky* signifie *mémorial, histoire, chronique, se ressouvenir, rappeler dans sa mémoire* [3].

Le *Ly-ky* est en effet tout cela; mais ce livre ne jouit pas en Chine de la même vénération que les livres précédents, parce que son authenticité et son intégrité sont bien plus difficiles à établir, ou plutôt sont tout à fait suspectes. Ce livre n'est ni tel qu'il existait avant Confucius, ni tel qu'il fut rédigé par ce grand philosophe. Il se compose, pour ainsi dire, de toutes pièces, anciennes et modernes, prises au hasard ou choisies arbitrairement : il n'y en a pas la moitié qui aient une authenticité et une antiquité certaines; les autres n'offrent qu'un tissu de fragments, d'anecdotes et d'innovations réunis sous divers titres et plus ou moins accrédités selon les révolutions politiques et les différentes dynasties, chacune voulant avoir son cérémonial particulier. Les bigarrures du langage et du style attestent suffisamment ce que nous avançons ici. Néanmoins, c'est à la faveur d'une apparente antiquité plus ou moins imitée, que l'on y a introduit des pièces tout à fait modernes, en les harmonisant tant bien que mal avec l'esprit général de l'ancien *Ly-ky*. Nous ne devons donc pas être étonnés si ce livre, tout imparfait qu'il est, peut cependant être d'un grand usage pour connaître la religion, les mœurs, les coutumes, les fêtes et les cérémonies de la haute antiquité [4]. Il existait encore un *Yo-king*, ou *Livre de la musique*, mais il a été totalement perdu. Quelques auteurs prétendent que plusieurs fragments sur la musique, qui sont dans le *Ly-ky*, sont tirés de l'ancien *Yo-king* [5].

[1] *Journal Asiatique de Paris*, ann. 1832, t. II, et de la 4e série, t. II.
[2] Voir *Dict. Chinois*, n° 7093.
[3] Voir *ibid.*, n° 9958.
[4] Voir *Mém. concernant les Chinois*, t. I, p. 44; t. II, p. 71.
[5] Voir *ibid.*, t. I, p. 45.

Traductions du Ly-ky. — Le P. Lacharme avait fait une traduction latine complète du *Ly-ky*[1] : malheureusement elle n'a pas été imprimée, et l'on ne sait ce qu'elle est devenue. Les différents auteurs qui ont écrit sur l'histoire de la Chine en ont donné de nombreux fragments : le plus considérable est celui que l'on trouve dans les *Mémoires chinois* (t. IV, p. 6), qui a extrait chapitre par chapitre tout ce qui a rapport à la *piété filiale.* Voici tantôt 12 ans que l'on dit que M. Julien s'occupe de traduire ce livre : on désire vivement qu'il mette ce projet à exécution. On assure aussi qu'il en reste de nombreux fragments inédits dans la bibliothèque des MM. des Missions Étrangères, rue du Bac, à Paris.

5. Notice sur le *Tchun* 春 *tsieou* 秋.

8. Le caractère *Tchun* signifie *printemps*, et le caractère *Tsieou*, *automne*[2]. Ces deux noms ont été donnés aux *Annales* composées par Confucius, pour faire entendre qu'un bon prince en est le printemps, c'est-à-dire un principe de vie, et un mauvais prince l'automne, c'est-à-dire un principe de mort.

Le *Tchun-tsieou* est une composition historique et littéraire proprement dite. Confucius, qui en est l'auteur, l'a écrite en homme d'État, en moraliste, en savant, en philosophe : il peint avec un style laconique et d'une naïveté saisissante les causes de la prospérité des États et des révolutions politiques, les signes avant-coureurs du bouleversement des empires et les vues providentielles du *Chang-ti* (ou Suprême Empereur du ciel) dans toutes les catastrophes sociales. Ce grand philosophe ne les attribue pas uniquement à l'inconstance, à l'indocilité ou à la méchanceté des peuples, mais aussi, suivant une doctrine déjà antérieure à lui, aux excès ou aux négligences du pouvoir suprême, lorsque, exécuteur infidèle du mandat du Ciel, il ne gouverne que dans son intérêt propre, s'il opprime les peuples qui lui sont soumis et confiés, s'il les laisse croupir dans l'ignorance, la misère ou les mauvaises mœurs.

Les Chinois font aussi le plus grand cas du *Tchun-tsieou* : c'est, selon eux, le *chef-d'œuvre de l'histoire*, le *modèle de tous les historiens, celui qui devrait être suivi par toutes les nations de l'univers.* Mais ces éloges ont besoin de quelques restrictions.

[1] Voir *Mém. Chinois*, t. I, p. 311.
[2] Voir *Dict. Chin.*, n° 3903 et 7125.

D'abord ce *King* n'est pas une histoire universelle de la Chine : il n'y est parlé que de ce qui s'est passé dans le petit *Royaume de Lou*, aujourd'hui province de *Chang-tong*, pendant l'espace de 241 ans, 722 à 481 avant J.-C. : les affaires générales de l'Empire Chinois, dont le royaume de *Lou* faisait partie à titre de fief, n'y sont traitées que rarement et d'occasion, quand elles se lient nécessairement avec celles de ce royaume.

Traductions. — Nous n'avons aucune traduction complète et à part de ce livre ; mais il a été inséré dans toutes les histoires de la Chine, et principalement dans celle du P. Mailla, en 12 vol. in-4°. Les *Mémoires chinois* en ont donné une notice très-détaillée dans leur vol. II, p. 85. On y trouve, p. 252, une liste des auteurs qui l'ont commenté, et, p. 244, le texte et l'explication de tous les passages où il rapporte des éclipses.

Les livres classiques.

Après les grands *kings*, les Chinois placent les *petits kings*, ou *livres classiques*, qu'il nous reste à faire connaître.

1. Notice sur le *Ta* 大 *hio* 學.

9. Le caractère *Ta* signifie *grand*, et *Hio* signifie *étude* [1] : c'est donc ici le livre de la *grande étude*, c'est-à-dire celui que l'on peut apprendre aux enfants, et que les Lettrés mêmes continuent à lire et à commenter toute leur vie. Il est l'ouvrage de Confucius, qui a fourni un *texte* très-court, et de Tseng-tseu, son disciple, qui y a ajouté une *explication* détaillée. Il traite principalement du bon gouvernement et de la réforme des mœurs.

Traductions.—Cet ouvrage a été traduit plusieurs fois. Le P. Couplet en inséra d'abord une traduction latine dans son *Confucius, Sinarum philosophus*, en 1687. La traduction est littérale, et des chiffres indiquent le mot latin correspondant à chaque caractère chinois. Le P. Noel, en 1711, en inséra une autre traduction latine dans son livre de *Philosophia Sinica, Sinarum libri classici sex*, in-fol. : c'est sur cette traduction que l'abbé Pluquet fit celle qu'il inséra dans les *Livres classiques de l'empire de la Chine*, en 7 vol. in-18 ; Paris, 1784 [2]. En 1774 les *Mémoires chinois* en publièrent

[1] Voir *Dict. Chinois*, n. 1797 et 2085.

[2] Il ne faudrait pas chercher dans ces volumes une traduction exacte et littérale ;

une traduction du P. Amiot dans leur t. I, p. 432. Enfin, en 1837, M. Pauthier en a publié une *Traduction française avec une version latine, et le texte chinois en regard* [1]. Le texte français de cette édition a été inséré dans l'édition, du même auteur, des *Livres sacrés de l'Orient*, p. 155.

2. Notice sur le *Tchong* 中 *yong* 庸.

10. Le caractère *Tchong* signifie *milieu*, et *Yong*, *invariable* : c'est donc l'*invariable milieu*, ou l'*inviolabilité dans le milieu* [2]; c'est-à dire la *persevérance de la conduite dans une ligne droite également éloignée des extrêmes*. *Tseu-sse*, qui le rédigea, était petit-fils et disciple de Confucius. C'est un traité des devoirs, où l'on prouve que la voie droite, ou la règle de conduite morale, qui oblige tous les hommes, a sa base dans le ciel, d'où elle tire son origine.

Traductions. — Ce livre a été traduit, comme les précédents, par les PP. Couplet et Noel et par l'abbé Pluquet, par les *Mémoires chinois* et par M. Pauthier, dans les *Livres sacrés de l'Orient*. M. Abel Rémusat en avait donné, en 1817, une édition en *chinois*, avec une version *tartare*, *latine* et *française*.

3. Notice sur le *Lun* 論 *yu* 語.

11. Les deux caractères *Lun-yu* signifient *entretiens philosophiques* [3]. Ce sont des dialogues entre Confucius et ses disciples, s'exerçant sur toutes sortes de sujets, politiques et moraux. Il est divisé en deux livres formant ensemble 20 chapitres.

Traductions. — Le *Lun-yu* a été traduit par les PP. Couplet et Noel, dans les livres cités ci-dessus, puis en français par l'abbé Pluquet, et enfin par M. Pauthier, dans les *Livres sacrés de l'Orient*.

4. Notice sur *Meng* 孟 *tseu* 子.

12. Le philosophe *Meng-tseu* [4] était contemporain de Confucius, dont il n'a fait qu'exposer et développer les doctrines. Ces doctrines

c'est une espèce de paraphrase où il est souvent difficile de retrouver le texte chinois.

[1] En vente chez Didot; prix : 10 fr.

[2] Voir *Dict. Chinois*, n. 26 et 2586.

[3] Voir *ibid.*, n. 10,138 et 10,080.

[4] Voir *ibid.*, n. 2071 et 2059.

ont principalement en vue le bonheur des peuples et des rois, auxquels il voulait faire comprendre leurs devoirs réciproques. Les rois, d'après lui, doivent être le *père et la mère des peuples*.

Traductions. — *Meng-tseu* a été traduit par les PP. Couplet et Noel; du Halde en avait donné une ample analyse dans son *Histoire de la Chine*, t. II, p. 334; puis en français par l'abbé Pluquet et par M. Pauthier, dans les *Livres sacrés de l'Orient*. M. Julien en a donné, en 1824, une *édition chinoise* qu'il a accompagnée d'une *traduction latine* mot à mot, suivie de notes et d'un chiffre indiquant dans le *dictionnaire chinois* la plupart des caractères. C'est un livre indispensable à ceux qui veulent étudier seuls le chinois.

5. Notice sur le *Tchong* 中 *king*.

13. Le *Tchong-king*, ou le *Livre parfait*[1], est un petit ouvrage que l'on dit être de Confucius, mais qui fut négligé par *Kong-gan-koué*, quand il édita de nouveau les livres de ce philosophe en 130 avant J.-C. Ce livre est mis ordinairement en tête du *Siao-hio*, dont nous parlerons ci-après.

Traductions. — Nous ne connaissons pas de traduction de cet opuscule.

6. Notice sur le *Hiao* 孝 *king*.

14. Ce nom signifie *respect et obéissance d'un enfant envers ses parents*[2]. Il est attribué à Confucius, qui l'avait confié à son disciple *Tseng-tseu*. Composé en l'an 480 avant J.-C., il fut proscrit par l'empereur *Tsin-chi*, et retrouvé avec les autres livres de Confucius. C'est ce qui fait que quelques-uns doutent de son authenticité.

Traductions. — Le *Hiao* a été traduit d'abord par Noel, dans ses *Libri classici*, puis analysé assez longuement par du Halde (t. II, p. 434), enfin traduit en abrégé par l'abbé Pluquet, et en entier dans les *Mémoires chinois*, t. IV, p. 28.

7. Notice sur le *Siao* 小 *hio* 學.

15. Le *Siao-hio*[3] ou *petite étude*, fut composé par le philosophe *Tchou-hy*, vers l'an 1150 de notre ère. C'est un livre où sont résumées avec habileté les doctrines de Confucius, et c'est celui que l'en-

[1] Voir *Dict. Chinois*, n° 2718.
[2] Voir *ibid.*, n° 2070.
[3] Voir *ibid.*, n. 2203 et 2085.

met le premier entre les mains des enfants; il est mêlé de maximes et d'exemples de manière à intéresser ses jeunes lecteurs.

Traductions. — Il a été traduit par le P. Noel et analysé par du Halde, dans son *Hist. de la Chine*, t. II, p. 437; les *Mémoires chinois* en ont extrait (t. IX, p. 401) ce qui regarde les études et l'éducation des anciens Chinois; et il a été traduit en français par l'abbé Pluquet.

En dehors de ces livres réputés canoniques, nous n'avons encore que peu de livres philosophiques chinois traduits dans nos langues européennes. Il faut cependant mentionner ici le *Tao-te-king*, composé par *Lao-tseu*, qui vivait vers le temps de Confucius, et qui a fondé la secte des *Tao-sse*.

8. Notice sur le *Tao* 道 *te* 德 *king*.

16. *Tao-te-king* signifie le *Livre de la raison et de la vertu* [1]. Rien de plus profond, on peut dire rien de plus obscur que les 81 petits chapitres qui le composent. Ce sont de hautes spéculations métaphysiques à la façon de celle des Hindous. S'il fallait en croire certains missionnaires, ce livre, recueil des anciennes traditions, roulerait en entier sur les grands mystères de la Trinité et de l'Incarnation. *Lao-tseu* serait un sage Chaldéen qui aurait pénétré en Chine, et que les Chinois auraient à tort mis au nombre de leurs compatriotes. On sait que M. Abel Rémusat, se fondant sur un voyage que *Lao-tseu* fit en Occident, a pensé qu'il avait visité la Chaldée et a cru trouver le mot *Jehovah* dans trois caractères de ce livre, étrangers à la Chine [2]. Nous n'avons garde de regarder la chose comme prouvée; quoi qu'il en soit, ce livre est très-remarquable pour l'histoire de la philosophie chinoise.

Traductions.—Le P. *du Halde*, les *Mémoires chinois*, le P. *Mailla*, ont souvent parlé du *Tao-te-king* en exposant les principes de la secte des *Tao-sse;* M. Abel Rémusat en donna une analyse plus savante et plus suivie dans son *Mémoire sur la vie et les opinions de Lao-tseu* (Paris, 1823), et en traduisit plusieurs importants passages dont il publia aussi le texte. M. Pauthier en a commencé une *édition* avec *texte, traduction latine et française*, suivie de notes, en 1838 [3], mais il n'en fit paraître que les 9 premiers chapitres. Enfin, en 1842,

[1] Voir *Dict. Chinois*, n. 11,117 et 2719.
[2] Voir son *Mémoire sur la Vie et les Opinions de Lao-tseu*, p. 40.
[3] Chez Didot, à Paris; prix : 12 fr.

M. Julien en a publié une édition et une traduction complètes sous ce titre : le *Livre de la voie et de la vertu, composé dans le 6e siècle avant l'ère chrétienne,* par le philosophe *Lao-tseu* [1].

On remarquera le changement du mot *raison* en celui de *voie*. M. Julien prétend que tous ceux qui ont voulu voir dans le *Tao* un principe spirituel se sont trompés, et qu'il ne faut entendre rien autre chose que *voie* et *chemin*. Mais il y a des passages où il est impossible d'y voir le mot *chemin :* comme dans celui-ci : « *il semble* » *l'aïeul et le patriarche de tous les êtres;* » ce que l'on ne saurait dire du *chemin*. Alors M. Julien traduit par... *Tao*. On dirait que toute sa traduction n'a été faite que pour contredire les missionnaires catholiques et M. Abel Rémusat qui avaient donné aux doctrines chinoises un sens. trop spirituel. Aussi faut-il bien se garder de prendre sa traduction à la lettre.

Après le *Tao-te-king*, nous n'avons pas d'autre ouvrage à mentionner ici, si ce n'est une *Esquisse d'une histoire de la philosophie chinoise*, brochure de 68 pages que M. Pauthier a publiée en 1844. On y trouve la traduction de plusieurs textes anciens des *Kings*, mais l'idée principale qui attribue aux Chinois une religion toute panthéiste est loin d'être prouvée.

Nous devons encore mentionner un curieux ouvrage latin du P. de Premare, ayant pour titre : *Principaux dogmes de la religion chrétienne extraits des anciens livres chinois* [2], qui se trouve en manuscrit dans la Bibliothèque Royale. M. l'abbé Sionnet en a publié une courte analyse en 1837, et M. Bonnetty en a commencé une traduction complète dans ses *Annales de Philosophie chrétienne*, t. XV-XIX. Elles publieront bientôt la suite de ce travail, souvent hypothétique sans doute, mais curieux par le grand nombre de textes qu'il cite.

Nous devons aussi faire mention de l'étude même de la composition des *caractères chinois;* on sait qu'ils ont été primitivement *hiéroglyphiques*. Il existe même des *dictionnaires* tels que le *Choue-wen*, le *Lou-chou-tong*, le *Tseu-goei*, qui nous ont conservé les formes antiques. Sans doute, il faut user de beaucoup de circonspection dans cette étude, et cependant il est impossible de la négliger complétement. Les *Annales de Philosophie chrétienne*, t. XV, 245, 330, 460; t. XVI, 116; t. XIX, 94, nous ont donné de curieux travaux

[1] Vol. in-8°; chez Duprat; prix : 12 fr.

[2] *Selecta quædam vestigia præcipuorum christianæ relligionis dogmatum ex antiquis Sinarum libris eruta ;* manuscrit in-4°, 324 pages.

sur cette partie de l'antiquité chinoise, et un auteur allemand, le Dr *Piper*, en a fait le sujet d'un ouvrage spécial [1].

Quant aux inscriptions, monnaies, médailles, tombeaux, arcs de triomphe et autres monuments publics, au moyen desquels les savants européens ont reconstruit l'histoire de plusieurs anciens peuples, il n'y en a presque point en Chine qui remontent à cette époque reculée. Il ne faut pas croire cependant que dans ces anciens temps la Chine ait totalement manqué de ces produits de l'art, de l'industrie et de la civilisation : l'histoire nous a, au contraire, conservé le souvenir et même la description de plusieurs monuments qui attestent une civilisation déjà avancée pour des temps si anciens [2]; mais ils ont été pour la plupart détruits par *Thsin-chi-hoang-ti*, l'ennemi acharné de l'antiquité, ou par suite des guerres civiles, des révolutions politiques, ou bien ils ont péri victimes des ravages du temps. Ainsi périssent tous ces trophées, toutes ces œuvres éphémères de la vanité humaine.

L'ABBÉ J.-B. BOURGEAT,
Professeur de Philosophie.

Revue d'Ouvrages nouveaux.

APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE.

DEUXIÈME ARTICLE [3].

SYSTÈMES ALLEMANDS RATIONALISTES SUR JÉSUS-CHRIST.

Importation en France de la philosophie allemande. — Tactique du rationalisme allemand. — Ses commencements, ses progrès. — Influence de Semler; sa méthode. — Il invente la formation successive du dogme catholique. — Il est suivi par MM. Guizot, Michelet et autres.

Le livre de M. *Salvador* était déjà oublié, quand un membre de l'Académie des Inscriptions, M. Littré, publia une traduction de *la Vie de Jésus* par le docteur *David-Frédéric Strauss*. Ce livre avait fait en Allemagne une sensation profonde; ce succès faisait croire qu'il

[1] *Beseighnungen des welt-und lebensanfanges in der Chinesischen Bilderschrift*; in-8°; Berlin, 1846.

[2] Voyez *Mémoires concernant les Chinois*, t. I, p. 55, et *alibi passim*. — *La Chine*, par Pauthier, p. 194.

[3] Voir le 1er art. dans le t. I, p. 229.

pourrait servir en France à paralyser la réaction catholique qui se faisait déjà très-sérieusement sentir. On comprenait que les insinuations plus ou moins spirituelles de l'Éclectisme n'étaient pas suffisantes pour renverser la Croix. On avait besoin d'armes plus fortes et mieux trempées. Les esprits avancés ne voulaient pas rester dans les langueurs dolentes, dans les précautions oratoires, dans les timidités sans fin de la philosophie officielle. Ils éprouvaient le besoin de marcher jusqu'au cœur même du Christianisme. Malheureusement il se trouvait qu'en France l'exégèse rationaliste était d'une prodigieuse ignorance. M. Cousin n'avait rien dit, et peut-être rien retenu, de ses entrevues avec les docteurs de Wette et Schleiermacher. M. Edgar Quinet, *le plus habile exégète du Collége de France*, avait épuisé dans quelques pages du *Génie des Religions* et d'*Allemagne et Italie* tout ce qu'il avait saisi au delà du Rhin dans ses promenades de touriste. Heureusement que le rationalisme français n'est pas exigeant en fait d'originalité. Après avoir popularisé dans la patrie de Bossuet et de Pascal la philosophie de Hégel et de Schelling, qui pouvait donc l'empêcher de nous donner encore l'exégèse de l'Église luthérienne ? En France comme en Allemagne, le docteur *Strauss* devait venir après Hégel pour compléter et pousser jusqu'à sa dernière limite d'extravagance l'œuvre révolutionnaire du célèbre professeur de Berlin. Mais le livre de Strauss n'a d'importance que parce qu'il résume dans un exposé clair et franc cinquante années d'efforts tentés contre l'Évangile. Pour le comprendre il est impossible de le détacher de ses origines. D'ailleurs, avant d'essayer de défendre l'Évangile, il faut avoir jugé les forces de ses ennemis Or, nous sommes obligés d'avouer que c'est en Allemagne seulement que le Christianisme historique a trouvé au 19e siècle des adversaires sérieux. C'est là qu'on a compris qu'il ne suffisait pas de systèmes en l'air pour renverser l'édifice imposant de la tradition chrétienne. Pendant que Kant, Fichte, Schelling, Hégel s'acharnaient contre la métaphysique du Christianisme, des hommes ardents, sortis de leurs écoles, essayaient de déchirer toute l'histoire de la révélation chrétienne. Leur tâche est faite. C'est à la France, qui n'a pas pris part à ces brûlants débats, de les juger avec son admirable bon sens et son intelligence pure et sereine. Notre pays, qui a toujours résisté avec tant d'héroïsme aux doctrines protestantes, devra-t-il en subir paisiblement les dernières conséquences? La France qui, au 16e siècle, s'est soulevée contre l'invasion des nouvelles doctrines, la France qui a tant souffert et si longtemps

pour conserver sa vieille foi catholique, devra-t-elle accepter docilement le nouveau protestantisme de Berlin? C'est là la prétention du Rationalisme français vis-à-vis de l'Église; mais nous serons heureux et fiers de pouvoir défendre, avec la vérité historique, l'indépendance de la pensée française. Nous éprouvons un vif sentiment de bonheur à pouvoir continuer, selon la mesure de nos faibles forces, la défense de la raison, de la science et de l'histoire commencée si glorieusement parmi nous par les admirables penseurs du grand siècle.

Nous l'avons déjà dit, Leibnitz avait quelque temps, par la puissance et la fermeté de son génie, arrêté sur la pente glissante du doute toute l'Église luthérienne [1]. D'ailleurs, tant que le protestantisme allemand dut lutter contre la réaction catholique qui faillit le terrasser [2], il ne put développer en liberté les principes qu'il contenait dans son sein. Mais quand le traité de Westphalie eut assuré à la nouvelle Église une partie des pays germaniques, quand Leibnitz fut descendu dans la tombe, l'esprit d'agitation commença. Différentes causes favorisèrent en Allemagne le développement des idées rationalistes par rapport à l'Évangile. Le successeur de Leibnitz n'avait pas assez de génie ni de grandeur dans les idées pour conserver sa puissante influence. *Wolf*, tout en gardant pour la révélation l'attachement de son maître, exagéra constamment, dans la pratique et dans son enseignement, les prétentions de la raison humaine. Le dogmatisme hautain de cette école, ses démonstrations fastueuses et hasardées, son désir de répondre aux exigences les plus folles du scepticisme exercèrent une influence fâcheuse sur la direction générale des esprits. L'illuminisme des disciples de *Spener* eut encore plus d'inconvénients que le dogmatisme de l'école de Wolf. Le piétisme, par la nature même de son esprit, habituait insensiblement les âmes à se détacher du Christianisme historique, pour s'attacher aux vaines illusions d'une religiosité sentimentale et vaine [3]. Les idées françaises qui s'introduisirent en même temps dans toute l'Allemagne, discréditaient aussi

[1] Voyez dans le *Cursus Theologiæ completus* de M. Migne, t. VII, p. 750 et 766, ses vigoureuses répliques aux anti-trinitaires, et le *Système Théologique* de Leibnitz, traduit par M. Albert de Broglie.

[2] L. Ranke, *la Papauté au 16e siècle*. — Ott, *Manuel d'Histoire moderne*, p. 408-409.

[3] M. Amand Saintes, tout protestant qu'il est, convient de l'exactitude de ces conclusions. Liv. I, ch. 6, 7 et 8 de son *Histoire du Rationalisme allemand*.

la tradition chrétienne. *Edelmann, Bahrdt et Basedow* attaquaient la révélation en employant toutes les armes de la frivolité voltairienne; tandis que *Mendelsohn*, *Reimarus* et *Lessing* employaient contre elle la flegmatique hostilité des libres penseurs de l'Angleterre.

Mais l'église luthérienne ne pouvait pas arriver si rapidement à la négation complète de l'Évangile. Elle devait s'enfoncer graduellement dans le mal avec une sorte de logique pesante et rigoureuse. La tentative que fit *Lessing*, en publiant les celèbres *Fragments de Wolfenbuttel*, était précipitée. Il était impossible alors d'entraîner si rapidement dans l'apostasie tout une Église qui croyait peut-être encore rester toujours chrétienne. Il était difficile de tenter en 1750 ce que Strauss devait essayer en 1835. L'auteur de *Nathan-le-Sage*, tout spirituel qu'il était, n'avait ni la verve intarissable, ni la passion brûlante, ni la prodigieuse activité de Voltaire. Les *Fragments d'un Inconnu*, qu'on lui attribuait, et l'*Éducation du genre humain* blessèrent profondément tous les docteurs de l'Église luthérienne. *Semler* lui-même, le théologien le plus habile de ce temps-là, Semler se posa franchement comme un adversaire décidé des *Fragments*. Il servit peut-être plus par ses réserves habiles la cause du Rationalisme que ne le firent les audacieux imitateurs des libres penseurs de France et d'Angleterre.

Semler avait été élevé à l'École des Orphelins de Halle. Plus tard il occupa une chaire dans l'université de cette ville, où *Spener*, par une coïncidence étrange, avait été professeur plusieurs années auparavant. Semler avait été élève de *Baumgarten*, théologien d'une orthodoxie peu sévère, qui avait exercé sur la direction de ses jeunes années une profonde influence. A son tour le professeur de Halle sut enraciner fortement ses idées dans l'esprit de ses propres disciples. On s'explique difficilement, au premier coup d'œil, l'enthousiasme qu'excita l'enseignement de Semler; il professait comme il écrivait, c'est-à-dire sans clarté, sans art et sans méthode. Ce qui fit, à notre avis, son succès et sa popularité, c'est d'avoir compris parfaitement la tendance naturelle et la logique irrésistible des idées protestantes. Il n'est pas nécessaire, pour exercer une influence durable, d'avoir les qualités brillantes d'un écrivain de premier ordre. Spinosa, Bayle, Hobbes, Fichte, Kant et Hégel ont certainement pesé lourdement sur l'avenir de la société moderne. C'est que ce sont les idées qui font les révolutions et non les métaphores. Semler était de ces hommes qu'on traduit plus tard en langage ordinaire, comme l'algèbre. Ces sortes d'esprits trouvent auprès des

masses des interprètes passionnés qui les traduisent dans la langue de la foule. Quand le glaive est sorti du fourreau, il se trouve toujours des mains pour le saisir et pour frapper.

On sait que les premiers réformateurs opposaient sans cesse les doctrines de la Bible à la tradition catholique. Depuis Luther, les Églises protestantes croyaient garder la parole de Dieu, comme les Philistins l'arche sainte. Il semblait que les livres sacrés se dressassent comme un mur d'airain contre l'audace de tous les novateurs futurs. Un homme devait montrer que quand on abandonne la tradition de l'Église universelle, nul ne peut poser de barrière invincible aux éternels caprices de la pensée humaine, et cet homme fut *Semler*. Il ne faut pas croire qu'il ait abordé l'étude de la vie sans esprit de système et sans préoccupation dogmatique. Pour lui le Christianisme se réduisait à quelque chose de très-élémentaire, à quelques points fondamentaux, surchargés d'ornements superflus par le travail prodigieux des hommes et du temps [1]. Le symbole des Apôtres, c'était pour lui tout le christianisme. Il insistait avec force et bonheur sur l'impossibilité qu'avaient la plupart des chrétiens de résoudre les problèmes d'exégèse. Ne fallait-il pas pourtant que la religion fût abordable à toute intelligence? n'était-elle pas faite pour les pauvres et pour les humbles d'esprit? Semler ne s'apercevait pas qu'au lieu d'établir son système, il faisait par là l'apologie la plus positive de l'Église catholique. N'était-ce pas démontrer, en effet, qu'il était besoin d'une autorité enseignante et visible pour porter jusqu'aux dernières intelligences la pleine lumière de la révélation? M. Amand Saintes, qui n'est pourtant pas catholique, a constaté lui-même cette rude contradiction d'un des plus célèbres docteurs de la nouvelle théologie [2].

En abordant l'étude de l'Évangile, Semler était donc convaincu qu'il ne devait nécessairement contenir que le Christianisme du symbole des Apôtres. Mais si l'on vient à comparer le livre sacré avec cette supposition arbitraire, on reconnait d'un seul coup d'œil

[1] M. P. Leroux, dans *l'Encyclopédie nouvelle*, a rajeuni cette hypothèse, qui ne tient pas devant les faits. Elle a pourtant été acceptée avec naïveté par tout le rationalisme contemporain. Nous espérons la discuter un jour. Nous avons déjà donné une esquisse de la *Christologie* de M. P. Leroux dans les *Annales*, t. XI, p. 251 (3e série); nous ne croyons donc pas nécessaire d'y revenir ici.

[2] *Histoire critique du Rationalisme allemand*, liv. II, ch. 3, p. 139. — L'auteur de ce livre nous a fourni pour les systèmes germaniques bien des faits curieux, que nous avons appréciés au point de vue catholique. M. Saintes est protestant.

les immenses embarras de l'exégèse nouvelle. Cependant, quelles que fussent les difficultés, le parti de Semler était pris. Il eut donc recours à quatre hypothèses fondamentales pour établir sa théorie : 1° la notion de l'authenticité fut modifiée de fond en comble; 2° l'interprétation rigoureusement littérale fut déclarée seule légitime; 3° on admit que le Christ et les Apôtres avaient suivi vis-à-vis de leurs contemporains un *système d'accommodation;* 4° on avança que le Christ avait mêlé à la prédication des vérités éternelles des opinions locales et passagères. Montrons les fécondes applications qui sortirent bientôt de cette manière étrange d'envisager l'histoire évangélique.

On avait cru, jusqu'à Semler, que c'était la tradition de l'Église chrétienne qu'il fallait consulter pour juger de l'authenticité des livres saints. Ce principe, tout raisonnable qu'il est, était une inconséquence au point de vue des doctrines protestantes. Comment, en effet, quand on repoussait l'interprétation traditionnelle de l'Évangile, accepter par la tradition seule, l'autorité des livres saints? Semler voulut débarrasser la théologie luthérienne de cette grossière contradiction. Pour lui, chaque fidèle peut juger de l'authenticité des livres saints, sans s'inquiéter nullement des opinions théologiques acceptées, avec crédulité, par les anciennes églises chrétiennes. Mais comment pourra-t-on reconnaître si véritablement quelqu'un des livres reçus dans le canon peut devenir la règle de notre foi? « La véritable preuve, dit-il, de la divinité d'un » livre, est la *conviction intérieure* de la vérité de ce qu'il con» tient, ce qui est proprement *fides divina*, et ce qu'on a l'habitude » de nommer en style biblique — mais pas très-clair — le témoi» gnage du Saint-Esprit dans l'âme du lecteur [1]. » Ce qui veut dire en français, que quand un livre contiendra quelques vérités qui compromettent vos hypothèses, vous déclarerez sans hésiter qu'il n'offre nulle garantie suffisante d'authenticité véritable. Cette folle méthode qu'on rougirait d'employer vis-à-vis d'aucune histoire profane, servit au professeur de Halle à démolir tout le canon de l'Église luthérienne. Cependant Semler recula plus d'une fois devant les conséquences révolutionnaires d'une pareille exégèse. Mais nul ne peut arrêter l'irrésistible marche d'une idée naturellement féconde.

Les successeurs de Semler devaient regarder son opinion comme

[1] Dr Semler, *Libre examen du canon*, 1re part., p. 28.

un des principes les plus lumineux de la nouvelle théologie protestante. On pouvait prévoir bien longtemps à l'avance que ces esprits superbes trouveraient dans l'Évangile bien des doctrines difficiles à concilier avec les rêves mobiles de la philosophie germanique. Dès lors, l'histoire de Jésus-Christ lui-même ne pouvait arrêter la hache de ces hardis démolisseurs. Les Schleiermacher, les Bretschneider, les De Wette, les Strauss, les Bruno-Baüer devaient plus tard appliquer à l'Évangile les idées de Semler. Mais j'ai besoin d'invoquer contre ces creuses utopies le bon sens de mon pays. On aura de la peine à croire en France qu'on ait construit sur des bases si fragiles le fastueux édifice de l'exégèse allemande, de cette Babel qui se dresse aujourd'hui menaçante vers le ciel. Rien n'est stérile comme le travail de l'homme contre la vérité. On a beau s'exténuer à jeter dans le désert la semence des moissons nouvelles, la rosée du ciel ne fécondera jamais ce sol aride et desséché. Il ne faut pas s'étonner de voir disparaître tout d'un coup dans l'histoire d'immenses travaux entrepris contre Dieu. Celui qui voit le fond des cœurs laisse s'agiter dans leur orgueil ces êtres d'un jour qui croient saper son trône. Il est patient, parce qu'il est éternel. Que de systèmes n'ont pas ainsi passé sur l'arène de l'histoire! Nous les verrons bientôt emportés par le vent de la tempête, comme les feuilles desséchées qu'arrache des arbres le vent d'automne. Mais revenons à Semler.

Déterminer quels livres saints sont authentiques, c'est-à-dire quels écrits parmi les monuments sacrés viennent véritablement des auteurs dont ils portent les noms, ce n'était pas là, au milieu du 18e siècle, le seul embarras de la théologie protestante. Il n'est pas aussi facile qu'il le paraît au premier coup d'œil, de déterminer le véritable sens de l'Évangile. Les mille variations des systèmes protestants suffisent pour le prouver. Luther, Henri VIII et Calvin ont-ils jamais pu s'entendre sur ces simples mots : *Ceci est mon corps?* Cependant jusqu'à Semler, malgré les divisions profondes des méthodes d'exégèse, les protestants s'accordaient assez généralement à traiter la Bible comme une parole tombée du ciel. Ils avançaient toujours que le doigt de Dieu avait tracé les pages sublimes de l'Évangile. Ils prétendaient respecter seuls la parole révélée. Zwingle, avec cette vivacité d'esprit et cette verve d'innovation qui faisaient le fond de sa nature, avait préparé un système d'interprétation biblique plus en harmonie avec les tendances protestantes. Le curé de Zurich avait compris mieux que per-

sonne, au 16e siècle, le véritable esprit de la doctrine nouvelle [1].

Michel Servet, Ochin, Gentilis et Socin [2] inclinèrent plus ou moins fortement vers les idées du réformateur suisse. Mais il était réservé à Semler de démontrer qu'il est impossible aux Églises protestantes de conserver pour l'Évangile un respect éternel. Le temps n'était pas venu encore de déchirer les pages du livre sacré comme une légende usée par le progrès du siècle. Avant d'en venir là, il fallait habituer insensiblement tous les esprits à regarder la vie du Fils de Dieu comme une simple et naïve histoire. Le principe de l'*interprétation littérale* perpétuellement prêché par l'école de Semler devait bientôt produire de pareils résultats. On s'habitua à traiter l'Évangile comme une histoire purement profane. On l'étudia, on le disséqua, on le tourna dans tous les sens, *on le pressura de mille manières pour en faire sortir la déraison* [3]. Il fallait, à tout prix, débarrasser les livres saints du mysticisme étrange qu'y avait trouvé l'interprétation catholique. On croit, en écoutant de pareils résultats, entendre à ses oreilles le souffle de l'esprit révolutionnaire. On sent, bien avant l'orage, que la tempête approche. L'œuvre de Luther et de Calvin ne devait donc pas durer plus longtemps que celle d'Arius et de Pélage. Est-ce que la providence ne se hâte pas de pousser vers l'abîme, avec une sorte de sublime dédain, les générations révoltées? Il semble qu'il y ait dans les systèmes qui se lèvent contre l'Église un besoin du repos de la nuit qui les entraîne comme invinciblement dans le gouffre béant du scepticisme.

Ce n'était pas là pourtant le dernier mot de Semler. Le *système d'accommodation* qu'il posa comme un des principes de l'interprétation de l'Évangile, devait favoriser tout aussi puissamment l'étrange mutilation de la parole divine. Le Christ pour lui n'était plus ce Dieu tout-puissant qui vient briser, par l'énergie de sa parole, toutes les idoles de l'ancien monde. Semler, dans son imagination rétrécie, lui prêtait toutes les précautions peureuses d'un docteur protestant. Il semblerait, à l'entendre dire, que l'inquiète politique du Christ avait besoin, pour établir son royaume éternel, de précautions et de ruses infinies. Je ne sais pourquoi, mais,

[1] Moore l'a très-spirituellement démontré dans son *Voyage d'un Gentilhomme irlandais;* dans les *Démonstrations Évangéliques* de Migne, t. XIV, p. 9.
[2] Voyez Audin, *Vie de Calvin*, II, 391, 94; et Moore, *ibidem*.
[3] Ce sont les expressions du Dr Strauss lui-même. *Vie de Jésus*, introduction.

malgré l'indignation profonde que me fait éprouver un tel système d'escobarderie, je ne puis m'empêcher de sourire à voir ainsi le Fils de Dieu transformé en tacticien subtil. Comme il avait besoin de ménager les préventions enracinées de ses contemporains, Jésus-Christ faisait constamment de prudentes concessions aux opinions régnantes. Il ne comptait pas assez sur le charme divin de sa parole pour changer entièrement la grossière et fanatique intelligence du peuple hébreu. Voilà pourquoi il reste encore dans l'Évangile tant de traces des traditions religieuses de l'ancien monde. Le Christ conserva, par pure condescendance, quelques fleurs de cette guirlande fanée de la poésie orientale. Si Jésus-Christ a parlé des anges, des démons, du Messie à venir, du jugement futur, de la résurrection des morts, de l'inspiration des livres saints, c'était par pure condescendance pour les préjugés rabbiniques. Plusieurs écrivains, même en Allemagne, ont vigoureusement combattu des utopies si révoltantes. *Storr, Gess, Mosheim, Reinhard, Suskind,* se sont signalés parmi les adversaires du *système d'accommodation.*

Ce n'était pas assez pour Semler d'éliminer arbitrairement de l'Évangile, à titre de concessions, une partie des dogmes de la révélation chrétienne. Le fantôme de christianisme qu'ils voulaient bien encore laisser debout, semblait effrayer encore son imagination. Il traitait la révélation chrétienne comme les révolutionnaires de 93 la féodalité. La rage de destruction mène quelquefois plus loin qu'on ne voudrait peut-être. Le professeur de Halle, pour couronner tout son système dérisoire d'exégèse, crut devoir supposer dans l'Évangile, à côté des préceptes éternels, les vérités *locales* et *passagères.* C'était une *loi des suspects* appliquée au nouveau Testament. On se réservait par là la ressource consolante d'éliminer successivement de la révélation tous les éléments qu'on jugerait empreints de *mysticisme.* Cette méthode était trop commode et trop simple pour ne pas favoriser la tendance révolutionnaire de l'exégèse allemande. Dans les mains de ces ardents démolisseurs, il n'est resté de l'Évangile que quelques principes prétendus immortels, que quelques banalités panthéistiques, que quelques formules libérales. Un jour, et peut-être ce jour n'est-il pas loin, l'Église luthérienne s'étonnera de la profonde solitude du désert qui s'est fait autour d'elle. Elle cherchera avec une angoisse de mère abandonnée, ses enfants éloignés dans les sentiers perdus. Il ne lui restera pas même la croix qui console et qui sauve : ce calvaire n'est-il

pas un mythe, et l'étendard du salut, la figure du serpent d'airain?

On se demande assez naturellement, après de pareilles théories, ce qui reste de l'histoire de Jésus-Christ et de l'Église primitive. Les idées de Semler sur ce point sont trop curieuses pour qu'on puisse convenablement les passer sous silence. Seulement on se demande, en entendant ces merveilleuses rêveries, pourquoi Lessing et Semler restèrent-ils toute leur vie divisés? Le bibliothécaire de Wolfenbuttel et le professeur de Halle, au fond, pouvaient s'entendre, en se faisant mutuellement de bienveillantes concessions dans la forme; mais n'anticipons pas. Un siècle après la naissance de Semler, de telles alliances devaient scandaliser tous les peuples chrétiens. Voici donc le *système* de Semler :

Quand Jésus-Christ commença sa mission, il y avait dans la nation juive deux partis qui voulaient la réforme. Mais quoiqu'on fût d'accord sur le fond, on était loin de s'entendre sur les moyens. Les uns, tout en adoptant un grand nombre d'idées nouvelles, ne voulaient pas briser complétement avec la synagogue. C'étaient les *constitutionnels* de 1789. Les autres, révolutionnaires ardents, voulaient briser la barrière qui séparait le peuple juif du reste de l'humanité. Le Sauveur pendant sa vie mortelle garda, entre ces deux opinions opposées, un sage tempérament. Mais après sa mort, les deux partis se personnifièrent dans deux hommes qui représentaient complétement leurs idées. Pierre se mit à la tête du parti conservateur qui prétendait garder avec le passé des rapports intimes et profonds. Mais l'apôtre Paul, génie ardent et novateur, se mit à la tête des idées libérales et progressives. La division allant toujours grandissant dans l'Église primitive, les écoles et les sectes se multiplièrent de jour en jour. Les inconvénients d'une liberté excessive et désordonnée firent comprendre la nécessité d'une autorité. Les conciles imposèrent alors leurs lois à l'univers chrétien. Ce fut dans cette période de conciliation que l'Église réunit dans une synthèse définitive les deux doctrines longtemps rivales de l'Apôtre des Juifs et de l'Apôtre des nations. Mais les quatre Évangiles écrits avant cette réunion des deux écoles portent l'empreinte de la tendance judaïque et conservatrice. Les épîtres de Paul représentent seules les idées du parti progressif. Les épîtres catholiques de Jacques et de Pierre furent écrites dans la pensée d'opérer la fusion des deux partis.

Ce qui étonne tout esprit qui n'a pas l'habitude du prodigieux

arbitraire de l'exégèse allemande, c'est le dédain profond des faits qui domine tout ce système de Semler. Cet impétueux théologien brise dans ses mains avec une pétulance d'enfant tout ce qui ne se prête pas à ses combinaisons étranges. Cette audace, inusitée jusqu'alors, a fait son influence et sa réputation.

Il fallait bien s'attendre que de pareilles idées trouveraient des partisans parmi les protestants de France. Un des ministres les plus distingués de l'Église calviniste de Paris, s'exprime sur ce point d'une manière curieuse dans un ouvrage assez connu. Pourtant il s'agit d'un homme qui a plus d'une fois combattu les folies des églises luthériennes. M. Athanase Coquerel s'exprime ainsi dans la 2e édition de sa *Biographie sacrée, ouvrage adopté par le Conseil royal de l'Instruction publique, et autorisé par M. le Ministre pour être donné dans les maisons d'éducation* : Il essaie de prouver que l'histoire de Jonas est un *mythe*, puis il ajoute : — « Le Christ, il » est vrai, dans deux de ses discours, *semble prendre à la lettre* » *cette histoire*. Il ne sera donné, dit-il, *d'autre signe à la na-* » *tion méchante et adultère que le signe de Jonas* [1]. Les uns, se » fondant sur le parallèle de saint Luc [2], entendent par ce mot » la mission à Ninive; d'autres, prenant le texte de saint Mat- » thieu dans toute son extension, voient, dans le signe de Jonas, » le miracle de sa délivrance. Il nous semble évident que les » deux idées doivent être réunies, et que la pensée du Christ » est celle-ci : Vous n'aurez d'autre signe que celui de Jonas; » il fut un signe aux habitants de Ninive, qui se sont repentis, » et vous ne vous repentez point, lorsqu'il y a plus ici que Jo- » nas ; les Ninivites ont été épargnés ; tremblez de ne l'être » pas! Vous aurez une occasion encore; comme Jonas a été dans » le ventre de la baleine trois jours et trois nuits, le Fils de » l'Homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre. » Selon nous, toutes les arguties de l'exégèse échouent contre ce » sens fort simple, qui accorde les deux évangélistes. Mais toutes » ces idées, le Christ pouvait les exprimer, que le livre de Jonas » soit le récit de faits réels, ou une fiction poétique. Parlant à des » Juifs, et à des Juifs qui préféraient leurs traditions à toute autre » source de connaissances, le Christ, en citant l'exemple de Jonas, » *comme en une foule d'autres passages, leur a parlé selon leurs idées*,

[1] Matth., XII, 40; XVI, 4.
[2] Luc, ch. XI, v. 29.

» et cette manière d'instruire, la seule profitable, était sans nul
» doute digne de sa sagesse [1]. »

Le protestantisme français a accepté avec enthousiasme cette hypothèse aventureuse de la *formation progressive* de l'Église catholique. Seulement il est arrivé ce qui arrive toujours quand on fait des romans : c'est que chacun raconte à sa manière les révolutions que le Catholicisme a traversées avant de saisir sa forme définitive. L'éloquent et savant auteur de l'*Histoire de la civilisation*, malgré la tendance si positive de son esprit, n'a pu résister à l'envie d'écrire aussi son *utopie* sur l'histoire de l'Église primitive : « Quand
» on regarde, dit-il, toujours sous un point de vue purement hu-
» main aux diverses *révolutions* qui se sont accomplies dans le *dé-*
» *veloppement* du Christianisme depuis son origine jusqu'au 5e siècle,
» à le considérer uniquement comme société, je le répète, nulle-
» ment comme croyance religieuse, on trouve qu'il a passé par
» trois états *essentiellement différents*. — Dans les premiers temps,
» tout à fait dans les premiers temps, la société chrétienne se pré-
» sente comme une *pure association de croyances et de sentiments*
» *communs :* les premiers chrétiens se réunissent pour jouir ensem-
» ble des mêmes émotions, des mêmes convictions religieuses. On
» n'y trouve aucun système de doctrine arrêté, aucun ensemble
» de règles, de discipline, aucun corps de magistrats.—Sans doute
« il n'existe pas de société, quelque naissante, quelque faiblement
« constituée qu'elle soit, il n'en existe aucune où ne se rencontre
» un pouvoir moral qui l'anime et qui la dirige. Il y avait dans les
» diverses congrégations chrétiennes des hommes qui prêchaient,
» qui enseignaient, qui gouvernaient moralement la congrégation,
» mais *aucun magistrat institué, aucune discipline reconnue :* la *pure*
» *association* dans des croyances et des sentiments communs, c'est
» l'*état primitif* de la société chrétienne. A mesure qu'elle avance,
» et très-promptement, puisque la trace s'en laisse entrevoir dans
» les premiers monuments, on voit poindre un corps de doctri-
» nes, des règles de discipline et des magistrats : des magistrats
» appelés, les uns πρεσβυτεροι, ou *anciens, qui sont devenus des prê-*
» *tres ;* les autres επισκοποι, ou inspecteurs, surveillants, *qui sont*
» *devenus les évêques ;* les autres διακονοι, ou diacres, chargés du soin
» des pauvres et de la distribution des aumônes. — *Il est à peu près*
» *impossible* de déterminer quelles étaient les *fonctions précises* de

[1] Coquerel, *Biographie sacrée*, 285-86, édit. de 1841.

» ces divers magistrats : la ligne de démarcation était probable-
» ment très-vague et flottante ; mais, enfin, les institutions com-
» mençaient. Cependant un caractère domine encore dans cette se-
» conde époque : c'est que l'empire, la *prépondérance* dans la société,
» *appartient au corps des fidèles.* C'est le corps des fidèles qui pré-
» vaut, quant au choix des magistrats et quant à l'adoption, soit
» de la discipline, *soit même de la doctrine.* Il ne s'est point fait en-
» core de séparation entre le gouvernement et le peuple chrétien.
» Ils n'existent pas l'un à part de l'autre, l'un indépendamment
» de l'autre ; et c'est le peuple chrétien qui exerce la principale
» influence dans la société. — A la troisième époque, on trouve tout
» autre chose. Il existe un clergé séparé du peuple, un corps de
» prêtres qui a ses richesses, *sa juridiction, sa constitution propre,*
» *en un mot, un gouvernement tout entier,* qui est en lui-même une
» société pourvue de tous les moyens d'existence, indépendamment
» de la société à laquelle elle s'applique et sur laquelle elle étend
» son influence [1]. »

Le célèbre auteur a reproduit les mêmes erreurs *historiques* et *théologiques* dans le Ier volume de son *Histoire de la civilisation en France.* M. Michelet l'a suivi, dans son *Histoire de France,* mais en l'exagérant encore. MM. *Saisset* et *Vacherot* ont exposé souvent les mêmes idées, l'un dans ses *Essais sur la philosophie et la religion au 19e siècle,* l'autre dans sa récente *Histoire de l'école d'Alexandrie.* Un ouvrage même a été fait *ex professo* sur ce sujet : c'est celui qui a pour titre : *Essai sur la formation du dogme catholique,* en 4 vol. in-8°. Il est vrai que madame *la princesse Beljoioso,* qui en est l'auteur, ajoute peu d'autorité à ce système, qu'elle a emprunté aux auteurs précédents. Comme ce système devient populaire, nous ne croyons pas inutile d'indiquer, dans un temps où l'histoire du Catholicisme est si peu connue, quelques-uns des savants écrits où se trouvent renversées ces dangereuses erreurs. On peut lire avec fruit : Dœllinger, *Origines du Christianisme,* trad. Boré ; — Alzog, *Histoire de l'Église,* trad. Audley ; — les frères Ballerini, *de Primatu Romanorum Pontificum,* éd. Migne [2] ; — Piacevitch, *de Primatu Romanæ Ecclesiæ,* éd. Migne [3] ; — Regnier, *de Ecclesiâ,* éd. Mi-

[1] *Histoire de la Civilisation en Europe,* par M. Guizot ; édition Didier, p. 49, 50 et 51.
[2] *Curs. Theol.,* t. III, p. 809.
[3] *Ibid.,* t. V, p. 711.

gne[1]; — Petitdidier, *de Auctoritate Summorum Pontificum*, éd. Migne[2]; — et surtout les ouvrages suivants : Mœhler, *Unité de l'Église*, trad. Bernard ; — Barruel, *du Pape et de ses droits* ; — Noël Alexandre, *Historia Eccl. primi seculi* ; — Mamachi, *Origines et Antiquitates christianæ* ; — Bianchi, *Police de l'Église*, en italien ; — Petau, *de Hierarchiâ ecclesiasticâ*; en combattant le système des puritains sur l'histoire de l'Église primitive, ce profond érudit renversait dans leur base les hypothèses modernes qui l'ont plus ou moins fidèlement reproduit.

L'ABBÉ ÉD. CHASSAY,
Profess. de Philos. au grand sémin. de Bayeux.

Philosophie catholique.

DE LA DÉCHÉANCE DE LA FEMME,

ET DE SA

RÉHABILITATION PAR LE CHRISTIANISME.

QUATRIÈME ARTICLE[3].

IV. Condition de la femme romaine avant et après l'affaiblissement de l'ancienne discipline.

Quelque triste que fût la condition de la femme grecque, nous avons reconnu cependant qu'elle était encore préférable à celle de la femme asiatique. On peut en dire autant du sort de la femme romaine comparé à celui de la femme grecque. A mesure que l'on s'éloigne de l'Orient, l'asservissement du *second sexe* diminue, et ses chaînes deviennent moins pesantes. La Grèce se sentait du voisinage de l'Asie. Rome, l'ancienne Rome du moins, n'en reçoit plus d'inspirations, et ne subit que l'influence du paganisme universel. Nous verrons que c'en était assez pour maintenir la femme romaine dans un état de dépendance et de gêne encore bien étroites ; mais commençons par rendre justice à la supériorité morale du peuple-roi.

Une réflexion qui frappe tout d'abord le lecteur des annales ro-

[1] *Curs. Theol.*, t. IV, p. 51.
[2] *Ibid.*, p. 1141.
[3] Voir le 3e art. au numéro 13 ci-dessus, p. 49.

maines, c'est que les femmes n'en sont pas exclues comme elles le sont de l'histoire de la Grèce. De grands événements s'y accomplissent sous leur influence, et plusieurs d'entre elles y ont laissé un nom illustré par d'éclatantes vertus. Deux armées aux prises, réconciliées par le dévouement des Sabines; deux révolutions accomplies pour venger l'honneur d'une femme; Rome arrachée par les prières d'une mère et d'une épouse à la vengeance d'un citoyen exilé, ce sont là des faits qui parlent assez haut. Aux noms de Véturie, de Virginie, et de Lucrèce, faut-il ajouter ceux de la prudente Tanaquil et de l'héroïque Clélie? Faut-il citer encore la magnanime Porcia, la tendre Octavie, et ces deux Cornélie dont l'une fut la mère des Gracques, l'autre l'épouse du grand Pompée? Voilà des preuves déjà concluantes pour établir la supériorité relative de la femme romaine, et ce ne sont pas les seules qu'on puisse alléguer. A Rome, la virginité est relevée par l'institution des vestales, la chasteté glorifiée par des éloges publics [1], le mariage consacré par les solennités de la *confarréation*. A Rome, la femme n'est plus captive dans un gynécée, ni renfermée uniquement dans le cercle du foyer domestique. Elle jouit de quelque liberté, elle a une vie extérieure; honorée du nom de *matrone* ou de *mère de famille* (*matrona, materfamilias*), elle porte dans toute sa personne je ne sais quel air de grandeur imposant. C'est une Junon romaine que le poëte a peinte dans ce vers :

..... Ego, quæ Divum incedo regina, Jovisque
Et soror et conjux.

Il semble que la ville éternelle a déposé sur le front de la déesse comme un reflet de sa propre majesté.

Gardons-nous cependant de nous exagérer ces avantages. Et d'abord remarquons que de si grandes choses se font à Rome par l'influence ou à la considération des femmes, rien ou presque rien ne s'y fait par leur action. On ne citerait aucun exemple de leur intervention directe dans le forum, sous la république; et sous l'empire, on sait les haines que souleva contre elle l'ambitieuse Agrippine [2].

[1] C'est encore un usage tout romain que celui des oraisons funèbres en l'honneur des femmes. Ainsi, César prononça publiquement l'oraison funèbre de sa tante Iulia.

[2] L'ambition d'Agrippine n'aspirait pourtant qu'à diriger le prince en partageant ses honneurs; mais c'était une prétention nouvelle et jusqu'alors inouie : « Agrippinam quoquè haud procùl alio suggestu conspicuam, iisdem, quibus principem, » laudibus gratibusque venerati sunt. *Novum sanè et moribus veterum insolitum*,

On sait comment le sénat avili osa se venger, dans un jour d'indépendance, d'avoir subi le joug d'une femme sous un prince syrien [1]. Que si l'histoire romaine a des exemples éclatants pour attester la haute valeur des femmes, elle en a d'aussi frappants pour attester leur impuissance; et sans aller chercher si loin, l'héroïsme des Sabines nous rappelle leur enlèvement, la mort de Virginie nous fait songer qu'elle fut l'unique moyen de préserver son honneur.

Rome a rendu hommage à la virginité, je l'avoue, et je sais comment on doit apprécier l'institution de Pompilius, ce glorieux culte de Vesta, auquel se rattachaient les destinées mêmes de l'empire. Qui pourrait voir sans respect deux grands personnages, comme Agrippa et Pollion, se disputer l'honneur d'offrir une vierge à la république [2]? Qui n'admirerait Tacite, lorsque *devançant*, dit M. de Maistre, *le style de nos théologiens, il nous parle de cette vénérable Occia, qui présida le collége des vestales pendant* 57 *ans avec une éminente sainteté* [3]? On ne doit pas oublier, cependant, que des institutions semblables ou analogues ont existé chez des peuples d'ailleurs peu respectueux pour la dignité de la femme. Chez les Athéniens c'était aussi des vierges qui gardaient le feu sacré dans le temple de Pallas. L'Inde et le Pérou avaient leurs vestales, et la violation du même vœu était punie au Pérou du même supplice qu'à Rome [4]? Qu'est-ce que cela prouve? que la virginité force partout

» feminam signis Romanis præsidere. Ipsa semet parti à majoribus suis imperii so-» ciam ferebat. » Tac., *Ann.*, l. XII, c. 37. Livie avait beaucoup moins osé, et Tibère, qui lui refusait un licteur, prenait encore ombrage de son élévation : « *Moderandos* » *feminarum honores* dictitans;... cæterum anxiùs invidiâ, et muliebre fastigium » in diminutionem sui accipiens, ne lictorem quidem ei decerni passus est. » *Idem*, l. I, c. 14.

[1] Héliogabale fut le premier et le seul prince qui osa introduire une femme dans le sénat, et cette femme était Semiamira sa mère. Tant que l'empereur vécut, on dévora l'outrage; mais à peine fut-il mort, qu'on s'en vengea par le meurtre de Semiamira, et qu'*avant tout*, dit l'historien, on fit un sénatus-consulte pour fermer à jamais l'entrée du sénat aux femmes, et vouer aux dieux infernaux celui qui oserait renouveler un tel attentat. « Occisa est cum eo et mater Semiamira..., cautumque *antè omnia*, » ne unquam mulier senatum ingrederetur, atque inferis ejus caput dicaretur devo-» veretur que per quem id esset factum. » Æl. Lampr. *in Heliog.*, n. 18.

[2] « Quod offerendo filias, de officio in rempublicam certarent. » Tac., *Ann.*, l. II, c. 86.

[3] « Occiæ quæ septem et quinquaginta per annos, summâ sanctimoniâ, vestalibus » sacris præsederat. » *Id.*, *ib.* — Voyez de Maistre, *du Pape*, t. II, ch. 3.

[4] Voyez de Maistre, *ibid.*

la vénération des peuples[1], ce qui n'empêche pas les peuples païens d'outrager partout la virginité.

Rome a récompensé la chasteté par des éloges publics ; j'en conviens, et je trouve qu'il est beau de lire sur des monuments funéraires élevés à des épouses : CONJUGI PIÆ, INCLYTÆ, UNIVIRÆ. Mais je vois que la Chine elle-même a dressé des arcs de triomphe à la mémoire des femmes fidèles[2] ; et, d'ailleurs, l'histoire m'apprend que ces honneurs extraordinaires n'ont été décernés à la vertu que lorsqu'elle était devenue rare par les progrès du vice et le malheur des temps.

Rome a consacré le mariage par les solennités de la *confarréation*. Je le reconnais et je consens à louer ces religieuses cérémonies, destinées à sanctifier l'union que les époux contractaient en face des autels, devant le prêtre de Jupiter, en rompant un gâteau de farine et de sel, et en offrant des sacrifices aux dieux. Mais ajoutons, pour ne pas parler encore de la répudiation et du divorce, qu'après la confarréation le mariage avait d'autres formes, également reconnues par la loi romaine, et qui, purement civiles ou naturelles, n'avaient ni sanction divine ni caractère religieux. C'était la *coemptio* ou *venditio*, sorte de vente ou de marché réciproque. C'était la *cohabitation* (*usus*), dont la durée prolongée pendant un an du consentement des deux familles établissait le mariage légal par prescription. Ces formes plus commodes firent bientôt oublier la confarréation, qui du temps de Cicéron n'était déjà plus en usage[3] ; et quand Auguste voulut encourager le mariage, on sait la forme nouvelle qu'il y ajouta : ce fut le *concubinat* (*concubinatus*), c'est-à-dire un concubinage avoué et consacré par la loi.

Rome enfin a délivré la femme de la servitude du gynécée, elle lui a donné une vie extérieure, et l'a honorée sous le nom de matrone. Il est vrai ; mais quelle est cette liberté qu'elle lui a faite ? quels sont ces hommages qu'elle lui a rendus ?

Ce serait une grande erreur de croire que, pour jouir de quelques prérogatives honorifiques, la femme romaine fût libre, indépendante de l'homme, et son égale même en dignité. La dignité de

[1] « La nature ne perd jamais ses droits, et elle se retrouve dans les opinions, là » même où elle n'est plus dans les mœurs. » M. de Bonald, *du Divorce*, ch. 7.

[2] Voyez M. de Guignes, *Voyages à Péking, Manille, etc.*, p. 282.

[3] Cicéron ne parle que de deux espèces de mariage, *usus et coemptio ; pro Flacc.*, n. 34. — Tacite constate le même fait : « Omissâ confarreandi adsuetudine aut inter » paucos retentâ. » *Ann.*, l. IV, c. 16.

la matrone n'est qu'une dignité d'emprunt ; c'est au sexe viril qu'appartient la majesté : *majestas virorum* ; et toutes les fois qu'il plaît aux auteurs latins de mettre les deux sexes en face l'un de l'autre, c'est pour établir l'inégalité de leur nature, c'est pour constater chez la femme la *prédominance des vices* [1], et tout au moins la légèreté, la faiblesse, l'*imbécillité* [2].

Ces reproches si durs, on prenait soin de les justifier en faisant à celle qui en était l'objet une existence à peu près vide, qui ne lui permettait guère que des goûts frivoles ou de serviles occupations. Au temps où les mœurs étaient florissantes, l'un des principaux soins de la matrone consistait à filer de la laine [3] ; et son premier titre était d'être une habile fileuse, *lanifica*. Aussi le jour de son mariage, ses servantes la suivaient-elles avec une quenouille, tandis qu'elle-même allait suspendre des tresses de laine à la porte de son époux [4]. Quand Collatin et ses amis s'avisèrent d'aller surprendre leurs femmes, le premier trouva la sienne occupée à filer ; les autres eurent à rougir des leurs, qui perdaient le temps avec leurs compagnes, dans des fêtes et des banquets somptueux [5]. C'est qu'en effet le luxe et les plaisirs étaient, après la quenouille, la seule ressource offerte à l'oisiveté des dames romaines [6]. Dès que les mœurs commencèrent à se corrompre, la quenouille fut dédaignée ; il n'y eut plus que les folles dépenses, les vaines parures, les promenades en char. Il fallut faire des lois somptuaires [7] pour arrêter ces goûts effrénés,

[1] Malo in consilio feminæ vincunt viros,
Mulier quùm sola cogitat, malè cogitat.
Apertè mala quàm est mulier, tùm demùm est bona. (*Pub. Syrus.*)

[2] Imbecillitas mulierum, levitas animi, sexus imbecillis, impar laboribus, levis, ambitiosus. — Val. Max., l. II, c. 1 ; Tit. Liv., l. XXXIV, c. 2 et 3 ; Tac., *Ann.*, l. III, c. 34.

[3] Præstabat castas humilis fortuna Latinas
Quondam, nec vitiis contingi parva sinebant
Tecta labor, somnique breves, et vellere Tusco
Vexatæ duræque manus... — Juv., *Sat.* VI.

[4] L'usage voulait encore qu'on étendit une peau de mouton aux pieds de l'épouse, et que l'on conservât sa quenouille et son fuseau dans le temple de Sangus. Voyez *les Antiquités romaines* d'Adam, t. II, *Cérémonies du mariage.*

[5] Tit. Liv., l. I, c. 57.

[6] Feminas imbecillitas mentis et graviorum laborum negata affectatio omne studium ad curiosiorem sui cultum hortatur transferre. Val. Max., l. IX, 1, 3.

[7] La loi *Oppia*, portée l'an 541 de Rome, au plus fort de la guerre punique, et révoquée 20 ans après malgré les efforts de Porcius Cato pour la maintenir, défendait aux femmes d'avoir plus d'une demi-once d'or, de porter des vêtements de diverses

et alors on vit, spectacle étrange ! on vit les femmes se coaliser pour reconquérir la liberté du luxe; on les vit, pour une affaire futile (*res parva dictu*) [1], tenir des assemblées secrètes, assiéger les avenues du forum, fatiguer de leurs sollicitations tribuns, préteurs et consuls, menacer enfin la ville d'une *retraite* [2] d'un genre tout nouveau; tandis que les vieux Romains s'efforçaient en vain de tenir tête à l'émeute, et que le vieux Caton s'écriait dans son langage indigné : *Lâchez la bride aux caprices de ces animaux indomptables, et flattez-vous ensuite de les voir mettre elles-mêmes des bornes à leur licence* [3].

C'est dans Tite-Live qu'il faut lire le récit curieux de ce soulèvement presque servile [4], et des débats publics auxquels il donna lieu. Le discours de Valérius, l'avocat des femmes, n'est pas moins intéressant que celui de Caton leur adversaire; rien de plus instructif que les arguments dont le défenseur appuie leurs réclamations. « Eh quoi ! s'écrie-t-il, vos épouses se verront interdire des ornements permis aux épouses des alliés? elles verront les femmes des » Latins, parées d'or et de pourpre, se faire promener en char par » la ville, tandis qu'elles-mêmes suivront à pied? Des hommes » pourraient se sentir blessés de ce contraste. Que pensez-vous que » ce doive être *pour de pauvres femmes qui sont sensibles même à des* » *riens?* Magistratures, sacerdoces, triomphes, distinctions honorifiques, récompenses, trophées militaires, rien de tout cela n'est » fait pour elles. La parure et les ornements voilà ce qui les distingue; voilà leur jouissance et leur gloire : *voilà leur monde*, » suivant l'expression de nos ancêtres [5]. »

Et pourquoi la femme romaine était-elle donc condamnée à ces déplorables vanités? Pourquoi? parce qu'elle était sans liberté réelle,

couleurs, et de faire usage de voitures à Rome ou dans d'autres villes, sauf le cas de sacrifices publics.

[1] Tit. Liv., l. XXXIV, c. 1 et 8.

[2] Consternatio muliebris, conjuratio, seditio, *secessio*. Tit. Liv. *Ibid.*

[3] « Date frenos impotenti naturæ, et indomito animali, et sperate ipsas modum » licentiæ facturas, nisi vos faciatis. » Tit. Liv., l. XXXIV, c. 2.

[4] Il réalise, du moins en partie, ce que l'imagination d'Aristophane avait rêvé touchant la rébellion servile des femmes athéniennes. — Voir le précédent article ci-dessus, p. 59.

[5] ..... Virorum hæc animos vulnerare possunt. Quid *muliercularum* censetis, quas etiam parva movent?... Munditiæ et ornatus et cultus, hæc feminarum insignia sunt : his gaudent et gloriantur : hunc *mundum muliebrem* appellarunt majores nostri. Tit. Liv., l. XXXIV, c. 5.

sans existence propre. Entendez Caton rappeler à ces matrones que, « suivant l'antique institution des ancêtres, elles ne peuvent traiter, » sans autorisation, même une affaire privée; qu'elles sont en la puis» sance de leurs pères, de leurs frères, de leurs maris[1]. » Entendez Valérius lui objecter que « même en abrogeant la loi Oppienne, » les chefs de famille auront toujours le pouvoir d'interdire aux » femmes ce que cette loi leur interdit; que leurs filles, leurs » épouses, leurs sœurs mêmes, n'en seront pas moins en leur puis» sance; que la servitude des femmes enfin ne cesse jamais tant » qu'il leur reste un parent[2]. »

Telle est en effet la rigueur du droit romain. La tutelle perpétuelle ou la puissance, c'est la condition qui remplace à Rome la domesticité des femmes grecques et l'esclavage des femmes de l'Orient. Toutes les femmes y sont soumises, à l'exception des vestales; et si les vestales en sont exemptes, c'est qu'elles ne peuvent appartenir en même temps à leurs pères, à leurs frères, et aux autels de Vesta. Esclaves honorées, mais esclaves de la patrie, c'est assez que le sort ou la volonté de leurs parents les consacre pour la vie à un culte public, c'est assez que le grand prêtre les enlève à leurs maisons comme des prisonnières de guerre[3], et que la loi punisse de mort la violation de leurs vœux forcés. Une servitude les affranchit de l'autre, et voilà comment elles ne sont ni sous la tutelle d'un parent ni sous la puissance d'un père; voilà comment elles jouissent, par exemple, du droit de tester sans autorisation. Les autres femmes ne l'ont pas ce droit. Leur capacité civile est nulle; elles ne peuvent ni tester, ni s'obliger, ni aliéner leurs biens, sans qu'on le leur permette; et quand elles n'ont pas de père ni de mari à qui elles soient soumises, elles dépendent des *agnats*[4], leurs maîtres et leurs héritiers.

La femme, pour tout dire en un mot, est sacrifiée chez les Ro-

[1] « Majores nostri, nullam, ne privatam quidem, rem agere feminas, sine auctore, » voluerunt; in manu esse parentum, fratrum, virorum. » *Ibid.*, c. 2.

[2] Scilicet, si legem Oppiam abrogaveritis, non vestri arbitrii erit, si quid ejus vetueris quod nunc lex vetat? Minus filiæ, uxores, sorores etiam quibusdam in manu erunt? Nunquam, salvis suis, exuitur servitus muliebris... Tit. Liv., l. XXXIV, c. 7.

[3] Manu prehensam à parente veluti bello captam abducebat. — D'où l'expression : *capere* virginem vestalem. Voyez les *Antiquités romaines* d'Adam, t. II, *Ministres de la religion*.

[4] Les *agnats* sont les parents par les mâles, ceux qui ont fait partie d'une même *famille*, et seraient tous soumis à la même puissance si le chef de la *famille* vivait encore.

mains à l'organisation de la famille [1]. Or, on sait sur quels fondements la *famille* est établie. Un homme en est le chef, et lui seul est maître; indépendant, *sui juris*, sa puissance despotique est si absolue qu'elle va jusqu'au droit de vendre ses enfants, de les exposer, de les tuer même [2]. Nul droit en face de ce droit, nulle personnalité devant cette personnalité unique. Les autres membres de la *famille* sont, à côté d'elle, comme s'ils n'étaient pas, ou bien ils sont comme *des choses*.

Mais de toutes ces choses la plus dépendante est la femme. Ce n'est pas assez que le père puisse disposer d'elle quand et comme il veut; qu'il puisse l'émanciper [3] ou la retenir sous sa puissance, la céder ou la garder, la marier ou lui interdire le mariage; la doter ou lui refuser une dot. Tel est son droit de propriété sur elle que, s'il ne s'en dessaisit pas, lorsqu'il la marie, soit en l'émancipant, soit en faisant passer sous la main du mari le pouvoir qu'il exerçait lui-même, il reste propriétaire durant le mariage, et peut, lorsqu'il lui plaît, en réclamant sa chose, dissoudre l'union qu'il a lui-même formée. Aussi faut-il entendre sur le théâtre latin les plaintes touchantes qui s'élèvent quelquefois contre ces abus de la puissance paternelle :

« Mon père! s'écrie cette jeune épouse qu'on arrache brutalement
» à ses nouvelles affections, mon père, c'est me traiter avec une bien
» indigne cruauté! Si tu croyais Cresphonte un malhonnête homme,
» pourquoi m'établissais-tu dans sa maison? Si c'est un honnête
» homme, pourquoi me forces-tu de le quitter malgré moi et
» malgré lui [4]? »

La même protestation se retrouve dans plusieurs pièces, et no-

[1] Voyez les excellentes *Recherches sur la Condition civile et politique des Femmes depuis les Romains jusqu'à nos jours*, par M. Laboulaye, mémoire couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, dans sa séance du 28 mai 1842. Paris, 1843. — Voir également le savant ouvrage de M. Troplong : *de l'Influence du Christianisme sur le Droit civil des Romains*. Paris, 1843.

[2] Quod jus proprium est civium romanorum. Fere enim nulli alii sunt homines qui talem in filiis suis habeant potestatem qualem nos habemus. — Caius, I, 55.

[3] En l'émancipant, il anéantit son droit parce qu'il anéantit le lien de la *famille*; mais c'est le propre du droit de pouvoir s'anéantir ou s'abdiquer.

[4] Injuria abs te afficior indigna, pater;
Nam si improbum esse Cresphontem existimaveras,
Cur me huic locabas nuptiis? sin est probus,
Cur talem invitum invitam cogis linquere?
Ennius, *ad Herenn.*, II, 24.

tamment dans le *Stichus* de Plaute, dont toute l'intrigue porte sur ce sujet [1].

Il va sans dire que le père peut à plus forte raison déshériter sa fille [2]. Il est vrai qu'il peut aussi l'appeler à hériter; et, qui mieux est, la fille hérite *ab intestat* toutes les fois qu'elle est demeurée en la puissance paternelle : elle reçoit même, dans ce cas, une part égale à celle des mâles, sans égard ni à la différence des sexes ni à l'ordre de primogéniture. Est-ce un retour à la justice, un hommage rendu à l'égalité naturelle? nullement. C'est que la succession appartient à la *famille*, non suivant les liens du sang, mais suivant les liens de *la puissance*. La puissance du chef en est la racine. Tous ceux qui sont soumis à cette puissance ont le même droit à succéder, et ils succèdent, quel que soit leur sexe, comme ils succèdent, quel que soit leur sang. Aussi la fille émancipée est-elle exclue; aussi la fille en puissance de mari l'est-elle également. Comme elles ne sont plus de la famille de leur père, elles ont perdu tous les droits que la famille leur conférait [3].

Mais lorsque même la femme recueille en tout ou en partie l'héritage des biens paternels, il ne faut pas croire qu'elle en ait d'ordinaire la possession ni la pleine jouissance. Hors le cas assez rare de l'émancipation, ou bien elle est en la puissance de son mari, et c'est alors son mari qui possède à sa place, ou bien, comme nous l'avons dit, elle a des frères, des oncles, des agnats enfin qui, légalement appelés à lui succéder, partant intéressés à la conservation de sa fortune, ne lui en permettent que l'administration, et frappent ses biens d'indisponibilité.

De là toutes les rigueurs de la tutelle, ce joug si dur qu'il donna lieu, chez les Romains, à une expression proverbiale : *ne soyez pas pour moi un oncle paternel*. Ne sis patruus mihi [4]. La tutelle est faite pour les tuteurs et non pour les pupilles. Aussi l'agnat, même mi-

[1] Nam aut olim, nisi tibi placebant, non datas oportuit,
Aut nunc non æquom 'st obduci, pater.
Plaut., *Stichus*, a. I, s. II, 73, 74.

[2] *Licet eos exhæredare, quos et occidere licebat*, dit un jurisconsulte romain. Les premiers Romains n'eurent pas et ne pouvaient avoir l'idée de *la légitime* : c'était une chose trop contraire à la puissance absolue du *père de famille*.

[3] Capite minuuntur. — Emancipati liberi, jure civili, nihil juris habent; neque enim sui heredes sunt, quia in potestate parentis esse desierunt, neque alio jure per legem XII tabularum vocantur. — *Inst.* III, 1, § 9.

[4] Hor., *Sat.* III, l. II, v. 88. — Montesq., *Esprit des Lois*, l. VII, c. 12.

neur, tient-il la femme majeure dans les liens de sa puissance. Aussi neutralise-t-il son action civile jusqu'à pouvoir lui interdire le mariage, ou du moins certaines formes de mariage qui la feraient passer sous la tutelle d'autrui. C'est un avide héritier qui veille sur elle; il ne saurait donc souffrir qu'elle lui échappe. Elle est sa chose, son patrimoine, à ce point qu'il peut la céder, en qualité de pupille, comme il l'entend et à qui il veut.

On connaît maintenant l'état de la femme romaine dans la famille de son père et dans la dépendance de ses agnats, sous le régime appelé *patria potestas*, et sous celui qui porte le nom de *tutelle* (*tutella*). Veut-on savoir quel est son état dans la famille de *son époux*, ou sous le régime de la *manus?*

Répétons d'abord ce que nous avons déjà constaté, que l'épouse romaine n'était pas toujours et nécessairement en puissance de son mari. Le père ou les agnats, comme nous venons de le voir, pouvaient, en la mariant, se réserver leurs droits sur elle ou sur ses biens. Alors les deux conjoints avaient leurs fortunes à part et leurs intérêts distincts. Alors, si la femme apportait quelque chose à son mari, ce n'était qu'une dot (*dos uxoria*) que celui-ci reçut en toute propriété dans l'origine, que, plus tard, il dut restituer en tout ou en partie, suivant les cas et les clauses du contrat.

Mais alors aussi le mariage, quoique toujours légitime, n'était ni solennel ni parfait. La femme, en entrant dans la maison de son mari, demeurait étrangère à la famille et de son mari et de ses enfants. Elle n'était pas *mère de famille* (mater familias), mais seulement *épouse* [1]; elle gardait le nom paternel, et restait sous la même dépendance qu'avant son union.

Il en était tout autrement quand le mariage avait été consacré par les cérémonies religieuses de la confarréation (*farreo*), ou revêtu des formes civiles de la coemption (*coemptione*), ou seulement suivi d'une année entière de possession (*usu*) [2]. Alors la femme devenait *mère de famille*, c'est-à-dire qu'elle entrait dans la famille de

[1] Genus enim est uxor; ejus duæ formæ: una matrumfamilias, earum quæ in manum convenerunt, altera earum quæ tantummodo uxores habentur. — Cic., *Top.*, c. 3.

[2] Il fallait dans ce dernier cas que la femme fût une année sans faire une absence de trois nuits: c'est à cette condition qu'elle devenait la propriété du mari (usucapta). Si elle usait du *trinoctium*, elle était dite *esse usurpatum suum jus*, et la prise de possession n'avait pas lieu. — *Usurpatio enim est usucapionis interruptio.* — Voyez les *Antiquités romaines* d'Adam.

son mari, et c'était en tombant sous sa main : *in manum, in potestatem viri conveniebat*. Le mari l'usucapait comme une chose *mancipi*, et prenait possession d'elle par la lance comme d'une esclave [1]. Il acquérait en même temps la propriété de tous ses biens présents et futurs [2], lui permettant quelquefois, comme à un esclave, un pécule que plusieurs d'entre elles dérobaient [3]. D'ailleurs il exerçait sur elle presque toute la puissance d'un père. Elle-même retrouvait auprès de lui la place qu'elle venait de quitter dans la maison paternelle, elle devenait sa fille, elle prenait son nom comme eût fait une fille [4], elle lui succédait enfin à titre de fille, et du même droit que ses enfants, dont elle était réputée la sœur consanguine [5]. Pour la même raison, elle héritait de ses enfants, qui, à leur tour, héritaient d'elle, non comme enfants, mais comme agnats; car elle n'avait pas, à proprement parler, de descendants et *d'héritiers siens*, elle n'avait que des collatéraux. C'est ainsi que la loi romaine méconnaissait à sa manière les titres naturels de la maternité. Elle les anéantissait tout à fait dans le mariage libre, où la mère, n'étant pas de la famille de son mari, n'avait plus aucun droit à l'héritage de ses enfants, non plus que ses enfants à l'héritage de leur mère.

De cette position étrange il résultait logiquement que le mari pouvait disposer de sa femme, et non-seulement la répudier [6], mais la céder. Ainsi s'explique le fait de Caton d'Utique, qui transféra sa femme enceinte à son ami Hortensius, et la reprit ensuite, comme une chose prêtée, après la mort du nouveau mari [7]. La fiction de la puissance paternelle jetait un voile honnête sur ces prêts hon-

[1] Celibari hastâ, *dit Festus*, caput nubentis comebatur;... quod, nuptiali jure, imperio viri subjicitur nubens; quia hasta summa armorum et imperii est.

[2] Hoc viri censeo esse omne, quidquid tuum 'st.
Plaut., *Casin.*, a. II, s. II, 29.

[3] Nam peculi probam nihil haberc addecet
Clam virum.
Id., *ibid.*, 26, 27.

[4] Marcia Catonis, Terentia Ciceronis, Livia Augusti.

[5] Erat mulier materfamilias viro *loco* filiæ — filiæque locum obtinebat — liberorum consanguinea. Voyez Boëce, *Top.* 2. — Caïus, *Inst.* III.

[6] « Romulus permit au mari de répudier sa femme si elle avait commis un adultère, préparé du poison ou falsifié des clefs. Il ne donna pas aux femmes le droit de répudier leur mari. Plutarque appelle cette loi une loi très-dure. » Montesq., *Esprit des Lois*, l. XVI, ch. 16.

[7] App., *de Bello civ.*, l. II, c. 99. — Strabon, qui rapporte le même fait (l. II), ajoute que Caton ne fit en cela que suivre une ancienne coutume, attestée en effet par Plutarque dans la *Vie de Numa*. Voir aussi Tertullien, *Apolog.*, n° 39.

teux; il était censé que c'était un père qui donnait un époux à sa fille d'adoption.

Mais la tyrannie maritale allait plus loin encore : il n'y avait pas jusqu'au droit de vie ou de mort que le père ne léguât au mari, dans une certaine mesure du moins; car le mari ne le possédait pas dans la même étendue, et ne l'exerçait pas toujours avec la même souveraineté. Il était toutefois magistrat dans sa maison, et juge de sa femme qu'il jugeait seul, dans les anciens temps, que plus tard il fit comparaître devant un tribunal domestique, pour la juger avec le concours de ses proches assemblés; et telle était l'autorité de ses arrêts qu'il pouvait prononcer la peine de mort, même pour les fautes les plus vénielles. On vit des Romains condamner leurs épouses à mort non-seulement pour crime d'infidélité, mais quelquefois pour avoir bu du vin [1].

Ajoutez qu'à défaut de père ou de mari la femme était toujours justiciable du tribunal domestique : ses proches étaient alors ses juges naturels, si bien que, même après une condamnation publique, ils étaient souvent chargés de l'exécution [2].

Tel était le droit romain dans ses principes et sa dureté première. Nous ne voulons pas dissimuler que la pratique en tempéra la rigueur, que le temps et les mœurs y apportèrent des modifications successives, qu'ils finirent même par l'abolir presque entièrement, quand l'organisation politique de la famille suivit dans sa ruine celle de sa cité. Les premiers adoucissements furent dus à la puissance des sentiments naturels. En vain la loi romaine avait-elle méconnu les droits de la nature : la voix du sang et des affections réclama. Investis d'une autorité absolue et tyrannique, les pères et les maris ne voulurent pas abuser de leur pouvoir, ni même toujours en user. Ils prirent sur eux d'alléger le joug; la faiblesse s'ajoutant à la complaisance, ils laissèrent aller les rênes. Les femmes en profitèrent pour donner carrière à tous leurs vains désirs, et ce fut alors que les progrès effrayants du luxe amenèrent une première réaction qui fut marquée par la loi *Oppia*. Lorsque la loi *Oppia* devint l'objet des plus vives attaques, Caton, en la défendant, signala la cause du mal qui commençait à travailler la société : « Si » chacun de nous, disait-il, avait eu soin de maintenir, à l'égard » de son épouse (*de sa mère de famille*), et ses droits et sa dignité

[1] Val. Max., l. VI, c. 3, n. 9. — Tac., *Ann.*, XIII, 32. — Plin., XIV, 14.
[2] Val. Max., *ibid.*

» de mari, nous n'aurions pas affaire aujourd'hui à toutes les fem-
» mes; mais après avoir, par leur violence, triomphé de notre li-
» berté dans nos maisons, elles viennent l'écraser et la fouler aux
» pieds jusque dans le forum, et, pour n'avoir pas su résister à cha-
» cune en particulier, nous tremblons maintenant devant leur coa-
» lition [1]. » En même temps qu'il signalait la cause, il prédisait aussi les conséquences prochaines : « Croyez bien, ajoutait-il, que
» cette servitude est la moindre de celles auxquelles les femmes
» souffrent impatiemment d'être assujetties par les mœurs et par
» les lois. Ce qu'elles veulent, c'est la liberté la plus entière, ou
» plutôt la licence, pour appeler les choses par leur nom. Si elles
» triomphent aujourd'hui, que n'oseront-elles pas demain? Rap-
» pelez-vous toutes les lois par lesquelles nos aïeux ont enchaîné
» leurs caprices et les ont soumises à leurs maris. Avec toutes ces
» entraves, à peine pouvez-vous les contenir. Que sera-ce si vous
» leur permettez d'attaquer vos lois l'une après l'autre, si vous
» souffrez qu'elles vous arrachent des concessions, et qu'elles finis-
» sent par s'égaler aux hommes? Pensez-vous que vous pourrez les
» supporter? elles ne seront pas plutôt vos égales qu'elles vous do-
» mineront [2]. »

Malgré ces prédictions menaçantes, la loi succomba. La même faiblesse qui l'avait rendue nécessaire permit qu'elle fût abrogée. On crut, comme le disait Valerius, que les maris trouveraient toujours dans l'exercice de leur *puissance*, les moyens d'interdire aux femmes les ornements qu'ils voudraient. Mais les femmes avaient leurs raisons pour aimer mieux dépendre de leurs maris et de leurs pères que de la loi [3]. Aussi le vieux Caton n'attendit-il pas bien longtemps

[1] Si in sua quisque nostrum matrefamiliæ, Quirites, jus et majestatem viri retinere instituisset, minus cum universis feminis negotii haberemus. Nunc domi victa libertas nostra impotentia muliebri, hic quoque in foro obteritur et calcatur, et quia singulas sustinere non potuimus, universas horremus. Tit. Liv., l. XXXIV, c. 2.

[2] Minimum hoc eorum est quæ iniquo animo feminæ sibi aut moribus aut legibus injuncta patiuntur. Omnium rerum libertatem, imo licentiam, si vere dicere volumus, desiderant. Quid enim, si hæc expugnaverint, non tentabunt? Recensete omnia muliebria jura, quibus licentiam earum alligaverint majores nostri, per quæque subjecerint viris, quibus omnibus constrictas vix tamen continere potestis. Quid? si carpere singula, et extorquere, et exæquari ad extremum viris patiemini, tolerabiles eas vobis fore creditis? Extemplo, simul pares esse cœperint, superiores erunt. Tit. Liv., l. XXXIV, c. 2 et 3.

[3] « In vestro arbitrio suum ornatum quam in legis malunt esse. » *Discours de Valerius*, dans Tit. Liv., *ibid.*, c. 5.

une occasion de prendre sa revanche. Le mal qu'il avait indiqué allait toujours croissant. La discipline domestique se relâchait tous les jours davantage. Non-seulement les pères, les maris, et les proches, n'usaient plus avec la même rigueur de leurs droits de juges, mais il arrivait souvent que les pères, après avoir établi leurs filles sous le régime dotal, après avoir assuré leur indépendance par le mariage d'*usage* et par l'*usurpation du trinoctium*, les émancipaient de leur puissance paternelle, par conséquent de toute puissance ultérieure, et les appelaient encore par testament à partager leur succession. Il arrivait même que les maris dont les femmes étaient *mères de famille*, c'est-à-dire établies sous le régime de la *manus*, prenaient soin de leur adoucir la tutelle dans leur veuvage, et pour les soustraire à l'avidité de leurs héritiers légitimes, leur donnaient eux-mêmes d'autres tuteurs ou leur en permettaient le choix [1]. Ainsi s'affaiblissait à la fois la triple autorité des pères, des maris, et des agnats. Riches et libres de leur actions, c'était alors que les femmes donnaient le spectacle scandaleux d'un faste et d'un orgueil sans mesure. L'argent déplaçant la puissance, elles devenaient, d'esclaves, maîtresses, et quelquefois tyrans : on voyait de pauvres maris, débiteurs besogneux de leurs épouses, subir tous les caprices de ces étranges créancières, heureux si la persécution n'allait pas jusqu'à les faire actionner devant les tribunaux [2]. On voyait des tuteurs complaisants, subjugués par tous les artifices de la séduction féminine, obéir en esclaves aux pupilles qu'ils auraient dû gouverner [3]. Bientôt le progrès de ces désordres n'effraya plus

[1] C'étaient les *tuteurs testamentaires* et les *tuteurs optifs*.

[2] « Quod illæ, magna sæpe dote marito allata, magnam sibi pecuniam reciperent » ac retinerent, eamque pecuniam ita postea viro roganti mutuam darent, ut, quo- » ties iratæ essent, statim per receptitium servum consectantem et quotidie flagitan- » tem solutionem, maritum, tanquam debitorem extraneum, importune cogerent. » Discours de Caton *pour la loi Voconia*, dans Tit. Liv., l. XLI, 34.

Nam quæ indotata 'st, ea in potestate est viri ;
Dotatæ mactant et malo et damno viros.
Plaut., *Aulul.*, III, 5, 60.

Licuit uxorem dotatam genere summo ducere ;
Sed nolo mihi oblatratricem in ædeis intromittere.
Id., *Mil. glor.*, III, 1, 86.

Dotalem servom Sauream uxor tua
Adduxit, cui plus in manu sit, quam tibi.
— Argentum adcepi, dote imperium vendidi.
Id., ibid., *Asin.*, I, 1, 72.

[3] Cicéron, qui regrettait l'ancienne tutelle, s'est plaint en ces termes de la voir

seulement les vieux Romains; tous les esprits s'en alarmèrent, et vingt-deux ans après l'abrogation de la loi Oppia, en 173, Caton, cet ennemi juré, ce censeur infatigable des femmes, fit adopter la loi Voconia, qui défendait à tout Romain, inscrit au cens pour 100,000 sesterces, d'instituer une femme son héritière, *fût-elle sa fille unique* [1]; ce qui ne tendait pas à exclure les femmes des successions légitimes et ab intestat, car elles n'héritaient ab intestat qu'autant qu'elles étaient en puissance, et alors elles tombaient de droit sous la tutelle des agnats, mais ce qui tendait à empêcher qu'on n'éludât les tutelles légitimes, en introduisant dans son testament le nom d'une fille par avance émancipée.

Cependant la loi Voconia n'atteignit pas son but. On l'éluda elle-même, soit en évitant de se faire inscrire au cens, soit en confiant sa succession à un héritier fiduciaire, qui la rendait ensuite à la femme ou à la fille du testateur. Une autre disposition inspirée par le même esprit, devait avoir un semblable sort : pour mieux remédier à l'affaiblissement de la tutelle, on en *était* venu à priver les femmes de leur droit d'agnation; c'est-à-dire à ne plus leur permettre de succéder comme agnates, à moins qu'elles ne fussent sœurs ou consanguines [2]. Mais les édits des préteurs ne tardèrent pas à tout changer : sous prétexe d'interpréter la loi, ils la bouleversèrent, et, prenant l'équité pour règle, ils rétablirent les femmes, au nom du sang et sous le titre de *cognates*, dans une partie des droits qu'on leur avait niés ou enlevés, au nom de la *famille* et dans l'intérêt de l'agnation.

Un nouvel âge commençait pour le droit romain : c'était l'âge philosophique, l'époque stoïcienne [3]. Il fut marqué par le triomphe progressif des sentiments naturels, et par l'amélioration croissante de la condition des femmes; non que le stoïcisme ait jamais procuré aux femmes une franche et entière liberté; il ne le pouvait pas, il ne l'eût pas voulu; mais il contribua du moins à la réforme de l'ancien droit. Sous cette influence nouvelle, la puissance

ainsi dénaturée : « Mulieres omnes, propter infirmitatem consilii, majores in potestate virorum esse voluerunt. Hi invenerunt genera tutorum quæ potestate mulierum continerentur. »

[1] Ne quis..... heredem virginem neve mulierem faceret : nec ulli virgini vel mulieri bona cujusquam liceret hereditate percipere, ultra centum millia sestertium. Tit. Liv., l. XLI, 34.

..... Ne quis heredem facerit, nec unicam filiam. (Sall., *Frag.*)

[2] Voyez les *Recherches* de M. Ed. Laboulaye, p. 25, 26.

[3] Voyez l'*ouvrage* déjà cité de M. Troplong, ch. 4.

maritale et la tutelle continuèrent à décliner et finirent presque par s'éteindre. La tutelle des agnats disparut même entièrement. Elle devenait une tyrannie souvent inutile depuis que les préteurs ayant modifié l'ordre de succession, les agnats n'étaient plus considérés comme les héritiers légitimes et nécessaires de la femme. Auguste lui porta un autre coup quand, pour encourager l'accroissement de la population, il en affranchit les mères de trois ou de quatre enfants [1], et fit tomber, dans l'intérêt du mariage, les prohibitions de la loi Voconia [2]. Claude enfin l'abolit tout à fait par un sénatus-consulte [3]; il ne conserva plus que des tuteurs optifs ou datifs, destinés à assister la femme dans les principaux actes de sa vie civile, et ce fut ainsi que la tutelle se traîna jusqu'après le règne de Dioclétien. Quant à la puissance maritale, si elle ne fut jamais effacée de la loi romaine, elle se perdit réellement avec les formes matrimoniales dont elle dépendait. L'absence de la *manus* devint l'état le plus ordinaire des femmes. La dot fit de plus en plus le mariage, et encore la dot finit-elle par échapper au mari; car la loi Julia limita le droit qu'il avait sur elle, en établissant que désormais le consentement de la femme serait nécessaire pour l'aliéner ou même pour l'engager. — Aussi l'indépendance des femmes atteignit-elle, sous les empereurs, un degré jusqu'alors inconnu. Déjà, du temps de Tibère, la prédiction du vieux Caton se trouvait à peu près accomplie. Il faut entendre les plaintes que renouvelait alors, dans le sénat, un personnage considérable par son rang et son caractère, *Severus Cécina*, proposant d'interdire à tout magistrat, chargé d'une province, d'y mener sa femme et de l'y établir auprès de lui : « Les femmes, di» sait-il, étaient un embarras dans la paix et dans la guerre. Leur » sexe n'était pas seulement faible et incapable de soutenir les fa» tigues; il devenait, quand on le laissait faire, *intraitable, ambi» tieux, dominateur*... On en voyait qui se promenaient parmi les

[1] Les femmes libres jouissaient de ce privilége, si elles avaient trois enfants, et les femmes affranchies, si elles en avaient quatre. C'était le *jus liberorum*.

[2] Et ce ne furent pas les seuls avantages que firent aux femmes les lois *Julia* et *Papia Poppæa*. Elles les favorisaient encore en donnant aux deux époux le pouvoir de se léguer un dixième de leurs biens, un second dixième s'ils avaient un enfant, et la totalité de leur fortune s'ils en avaient trois. Ajoutez à ces droits paternels ou maternels (*jura parentum*) la faculté de recevoir la part de l'incapable ou le *caduque* (*dulce caducum*).

[3] Il l'abolit du moins pour les femmes ingénues; elle subsista comme règle au profit des patrons, pour les affranchies.

sourds complots contre la pudeur publique [1], marquèrent à Rome l'invasion des mauvaises mœurs et les premiers excès de la luxure; que le torrent grossit pendant les guerres civiles [2], et déborda ensuite avec une impétueuse fureur; qu'Auguste, Tibère, et Claude, essayèrent de lui opposer des digues [3], et les virent aussitôt emportées; que l'empire enfin s'engloutit dans ce déluge de vices et de honteuses passions? Pour ne rappeler ni les fêtes de Flore, ni les mystères de la bonne déesse [4], pour ne pas redire les noms célèbres des Julie, des Messaline et des Poppée, n'a-t-on pas lu dans Tacite les scandaleux exploits de ces matrones illustres, qui se frottaient d'huile comme des athlètes, descendaient dans l'arène en gladiateurs [5], et, non contentes de se livrer secrètement à des esclaves ou à des histrions, se prostituaient publiquement, dans des fêtes infâmes, sous des tentes qu'elles se faisaient dresser [6]. N'a-t-on pas vu dans Sénèque que beaucoup d'entre elles se faisaient une gloire de rivaliser d'intempérance avec les hommes, de partager leurs orgies, d'imiter leur crapuleuse ivresse, de les surpasser surtout dans les raffinements de la luxure, jusqu'à en *perdre le bénéfice de leur sexe,* jusqu'à *payer leurs excès par des maladies viriles* [7], que la nature leur eût épargnées?

Entre tous ces désordres affreux, n'oublions pas celui qui les engendra ou les multiplia tous, le divorce. Encore un affranchissesement, né de la licence, qui n'aboutit qu'à la servitude et à la dégradation!

Et en effet la femme romaine n'avait pas connu d'abord la réciprocité de ce droit funeste. Le mari, dans l'origine, avait seul le

[1] La conspiration des Bacchanales, découverte en l'an 186, e réprimée par un sénatus-consulte fameux.

[2] Appien (*de Bello civ.*, IV, 23) nous apprend que pendant les guerres civiles, plusieurs femmes trahirent et dénoncèrent leurs maris.

[3] Senatûs decretis libido feminarum coercita. (Tac., *Ann.*, II, 85.) — « Les empe- » reurs établirent des peines contre les débauches des femmes, pour arrêter seule- » ment jusqu'à un certain point l'impudicité. Auguste et Tibère songèrent principale- » ment à punir les débauches de leurs parentes. » Montesq., *Esp. des Lois*, l. VII, c. 12.

[4] Nota bonæ secreta Deæ. Juv., *Sat.*, VI, 314.

[5] Feminarum illustrium senatorumque plures per arenam fœdati sunt. Tac., *Ann.*, XV, 32.

[6] Crepidinibus stagni lupanaria adstabant, illustribus feminis completa. Tac. *Ann.*, XV, 37.

[7] Damnatæ sunt morbis virilibus, beneficium sexûs sui vitiis perdiderunt. Sen., *Epist.* XCV.

privilége de répudier sa femme, et celle-ci en était réduite à déplorer une injuste inégalité [1]. L'égalité vint enfin, mais, comme chez les Athéniens et chez les Juifs, par le partage de l'abus. Renvoyée par son mari, la femme eut la consolation de le renvoyer à son tour. Triste consolation! regrettable conquête! Loin de gagner au divorce, celle qui l'avait réclamé en devait être la plus déplorable victime.

Il est vrai que la matrone romaine sut user et abuser largement de la liberté nouvelle que les mœurs lui concédaient. Jamais femme, chez aucun peuple, ne dit plus résolûment à l'époux qu'elle voulait *quitter :* « Adieu, prenez vos biens et rendez-moi les miens : »

« Valeas, tibi habeas res tuas, reddas meas [2]. »

Il n'était pas besoin d'une raison grave pour lui donner cette audace, ni d'un prétexe pour l'excuser : un caprice suffisait. « Paula » Valeria a divorcé sans motif, le jour même où son mari revenait » de la province. Elle doit épouser D. Brutus [3]. » Voici ce qu'un ami de Cicéron écrit tout simplement à cet orateur. Mais en revanche le mari disait, sans plus de façon, à l'épouse dont il se fatiguait : « Prenez ce qui est à vous, rendez-moi les clefs, et partez. — » *Vade foras.* » Des raisons, on lui en demandait bien moins encore. Paul Émile divorce avec Papirie : Papirie était belle et vertueuse. On s'étonne, on hasarde un mot de surprise, et Paul Émile répond : « Mes souliers sont neufs, bien faits, et cependant je suis » obligé d'en changer. Nul ne sait que moi où ils me blessent [4]. »

Si le droit et l'arbitraire étaient les mêmes de part et d'autre, il est certain que la femme en devait souffrir et plus souvent et plus cruellement. Aux motifs communs de rompre l'union conjugale, à l'incomptabilité des humeurs, au caprice, au libertinage, s'ajoutaient pour l'homme des motifs particuliers, la stérilité de la femme, la perte plus hâtive de sa jeunesse et de sa beauté, et surtout l'ambition ou la politique. Aussi la femme, qui n'était répudiée jadis que très-rarement, se vit-elle répudier tous les jours, après l'adoption du divorce. Aussi ne rencontrons-nous pas un homme célèbre, dans

[1] Utinam lex esset eadem, quæ uxori est, viro!
Nam uxor, contenta est, quæ bona est, uno viro.
Plaut., *Mercator*, IV, 5, 7.

[2] Plaut., *Amphit.*, III, 2.

[3] Cic., *ad Div.*, VIII, 7.

[4] Plut., *Vie de Paul Émile*.

les derniers temps de la république [1], qui n'ait fait comme Paul Émile à l'égard de Papirie. Est-il besoin de nommer Sylla, Pompée, Lucullus, Cicéron, Caton d'Utique, Antoine? On connaît les mariages et les divorces quotidiens de Mécène [2]. On sait comment Agrippa et Tibère se montrèrent dociles à l'ordre d'Auguste [3]; comment Auguste lui-même, trop fidèle aux précédents d'Octave, abandonna Scribonie, le jour de ses couches, pour épouser Livie, femme de Tibère Néron, et grosse alors de six mois [4].

Nous ne parlons pas du dommage que faisait éprouver à la femme un renvoi aussi désavantageux qu'humiliant; nous ne disons rien de l'affreuse condition où elle devait se trouver bien souvent, lorsque, dépréciée et flétrie peut-être par plusieurs répudiations successives, dépouillée de l'éclat de la beauté et des grâces de la jeunesse, elle tombait d'un rang élevé, sans espoir d'y remonter jamais, et vieillissait, du vivant de ses maris, dans l'ignominie d'un veuvage prématuré.

La plus fâcheuse et la plus générale des conséquences du divorce, c'est que le mariage y perdit sa dignité, sa force et sa vie. Le mariage, ce bien précieux de la femme, ne tint pas longtemps contre le discrédit dont la fréquence et la facilité des divorces le frappaient. Quand une fois il fut dégradé et déshonoré par de tels abus, on s'en dégoûta. Les mariages diminuèrent à mesure que les répudiations augmentaient. Bientôt on trouva commode de ne plus se marier du tout; on vécut dans une solitude égoïste, content des joies que donnait le libertinage, et des adulations que procurait le célibat [5]. La population décrut d'une manière effrayante, et la politique alarmée dut chercher un remède à ce mal nouveau.

On sait tout ce que fit Auguste pour remettre, non pas en hon-

[1] Voir à ce sujet les *Considérations sur l'Origine et les Effets du Divorce chez les Romains*, par M. Ed. Dumont. (*Annales de Philosophie chrétienne*, t. VIII, p. 27 (1re série). — Voir aussi de Bonald, *du Divorce*.

[2] Qui uxorem millies duxit. (Sen., *Epist.* CXIV.) — Quotidiana repudia. (Id., *de Prov.*, c. 3.)

[3] Agrippa reçut l'ordre de répudier Marcella, et Tibère Agrippine, tous deux pour épouser Julia, qui eut ainsi trois époux.

[4] « Cupidine formæ aufert marito; incertum an invitam; adeo properus, ut, ne » spatio quidem ad enitendum dato, penatibus suis gravidam induxerit. » Tac., *Ann.*, l. V, c. 1.

[5] Ce fut alors que naquit l'industrie des *hérédipètes*, ces coureurs d'héritages qui caressaient la vanité des vieux célibataires pour obtenir une place dans leurs testaments. — Voyez Horace, *Sat.* V, l. II.

neur, mais en usage, une institution abandonnée et avilie. Les lois Julia et Papia Poppæa essayèrent de flétrir le célibat, fixèrent l'âge du mariage, proposèrent des récompenses, des priviléges, ou, comme on dirait aujourd'hui, des *primes d'encouragement* à l'union matrimoniale et surtout à la paternité. Elles firent plus, elles poussèrent au second mariage que les anciennes coutumes voyaient avec regret; elles en imposèrent l'obligation à la femme veuve et à la femme divorcée, qui était en âge d'avoir des enfants[1]. Ce n'était pas assez : pour rendre le mariage plus facile, Auguste alla jusqu'à légaliser le concubinat[2]. En même temps, il s'efforçait de réprimer le divorce qu'il avait si bien pratiqué lui-même; il cherchait à le contenir en lui opposant des formes solennelles, en punissant l'époux dont les mauvaises mœurs le rendaient nécessaire, en faisant perdre à la femme une partie de la dot qui lui revenait, en privant du droit commun les affranchies qui épousaient leurs patrons[3].

Tous ces expédients furent inutiles : on les vanta beaucoup, mais la flatterie seule en profita[4]. Le mariage s'en trouva plus dégradé, puisqu'il le fut encore, et par les calculs de l'intérêt[5], et par l'abaissement des unions. Quant à la population, elle s'en accrut peu. Les mœurs étaient plus fortes que la loi. Un moment refoulé dans certaines limites, le divorce les franchit de nouveau et finit par déborder sur le monde romain. « Qu'est devenue la loi Julia[6], » demande Juvénal? Après l'avoir laissé dormir on y revint, mais sans succès : « Depuis que la loi Julia est ressuscitée, dit plaisam» ment Martial, depuis que la pudicité a reçu l'ordre de rentrer dans

[1] Voyez l'*ouvrage* de M. Troplong, p. 171-176.

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 239 et suiv. — Cette union, purement naturelle, n'avait aucune dénomination légale avant Auguste. Auguste l'autorisa comme une transaction entre la licence des mœurs du temps et ses lois contre l'adultère et le célibat. Elle devint alors un commerce avouable, légitime, gouverné par les mêmes lois que le mariage, mais qui n'en procurait pas les avantages, qui n'engendrait pas d'effets civils.

[3] Voyez l'ouvrage de M. Troplong, p. 213, 214.

[4]
Diva, producas sobolem, Patrumque
Prosperes decreta super jugandis
Feminis, prolisque novæ feraci
Lege marita.
Hor., *Carm. Secul.*, 17.

[5] « On se mariait, dit Plutarque, et l'on avait des enfants, non pas pour avoir des » héritiers, mais pour avoir des héritages. » Plut., *de l'Amour des Pères.*

[6] ..... Ubi nunc, lex Julia? dormis.
(Juv., *Sat.* VI, v. 38.)

On a peine à prendre au sérieux de semblables paradoxes. Interrogeons Vico lui-même, et rapportons-nous-en à son témoignage.

Oui, Vico fut un grand génie; il a été à la science de l'humanité, ce que Galilée avait été à la science de la nature. Hardi novateur, il mesura avec le compas de la géométrie *cette grande cité de Dieu que saint Augustin n'avait vue que des regards de la foi*, et malgré l'excès de son rigorisme, il formula assez clairement les lois des révolutions humaines. Mais pourquoi Vico fut-il si grand, si profond? C'est que sa puissante intuition, au lieu d'attaquer la Bible et l'Évangile, sut prendre l'un et l'autre pour base de son système. A une époque où les réformes religieuses de *Luther* et les innovations philosophiques de *Descartes* brisaient tous les liens du présent avec le passé, Vico veut expliquer le prétendu chaos des temps anciens en indiquant la succession logique de la théocratie, de la barbarie, de la féodalité. Pendant que l'orgueil des philosophes théologiens du Nord foulait aux pieds la *tradition*, qu'il ne prenait d'autre fondement que la *raison individuelle* (au risque de tout morceler, jusqu'au ridicule), lui ramassait tous les anneaux de cette chaîne brisée, et les renouant, il liait le perse au grec, le grec au romain, le romain au barbare. Vico est devenu ainsi le père de l'histoire, non de l'histoire créée à plaisir, mais fondée sur la raison et le fait. Enfin, loin de l'ébranler, il devient le soutien de l'autorité ecclésiastique en appuyant son existence sur le respect des siècles et le sens commun des peuples!

Comment donc argumentent ceux qui ont voulu retourner son œuvre contre l'Église romaine, dont il est une des colonnes? Est-ce en disant qu'il n'est ni moine ni prêtre? prétendant à ces causes que l'évangile de l'histoire a été dérobé par un laïque, et que le sacerdoce s'est trouvé dépossédé du tabernacle des traditions?

La société catholique n'est-elle qu'un chapitre de chanoines, et tout ce qui n'a pas reçu les ordres sacrés doit-il être exclu de son sein? Consultez les dictionnaires, les conciles, l'histoire. Qu'est-ce que l'Église? *c'est l'assemblée des fidèles, unis dans la même communion*. Prêtres et laïques sont également ses fils. Qu'importe au corps le rang d'où sort ses défenseurs? Prélats ou simples fidèles ne sont-ils pas membres de la grande famille, et ne restent-ils pas solidaires tant qu'ils professent la même foi? Pourquoi concentrer, comme dans une caste, l'Église romaine dans les hommes attachés au parvis? L'Église est large dans son affection; tous ceux qui se nourrissent de sa parole de vie forment la grande tribu; qu'ils se nomment

Bossuet ou Vico, Fénelon ou saint Louis; qu'ils portent la tiare ou l'épée, peu importe, s'ils se consacrent à la défense du même principe.

Où nous conduirait un système étroit qui mettrait hors de l'Église tout ce qui n'appartiendrait pas au clergé. Non-seulement les plus beaux génies catholiques lui deviendraient étrangers, mais les saints eux-mêmes, que nous plaçons dans la cité céleste, ne seraient pas dans la cité chrétienne de la terre. Ils sont nombreux, en effet, ceux que la béatification a été chercher dans le monde civil. Constantin, saint Alphonse, saint Louis, saint Édouard, et tant d'autres, ne prouvent-ils pas que la foi a trouvé de puissants défenseurs en dehors du sacerdoce?

Revenons à Vico. Étudions-le, non dans les interprétations de certains esprits, mais dans sa vie et ses œuvres. C'est l'ami de Clément XII, c'est le membre de la confrérie de Sainte-Sophie, le protégé du père Louis Dominique, à qui il recommande en mourant ses dernières notes de la *science nouvelle*. Muzio Gaéta, archevêque de Barri, le capucin Mighelagnolo, lui accordent une estime toute particulière. Nicolo Concina, frère prêcheur, enseigne sa doctrine à Padoue; Maria Alfami, autre prêcheur, dit avoir été comme ressuscité, après une longue maladie, par la lecture de son œuvre. Ainsi Vico est attaché au sacerdoce par ses relations sociales, mais il y tient bien davantage encore par le fond de ses principes.

Voulant embrasser le vaste domaine de la science, il nous apprend lui-même qu'il remonte au *droit canonique*, et commence par le dogme qui doit le conduire « à trouver un principe du droit » naturel qui pût expliquer toutes les origines historiques du droit » romain, en général, et du droit païen, et qui sous le rapport » moral n'en fût pas moins conforme à la saine doctrine de la » grâce. » Dans un discours de 1700, il sanctionne avec une haute éloquence le dogme de la purgation canonique, de la pénitence et de l'expiation. « L'homme, dit-il, naîtra pour la vérité, pour la » vertu, c'est-à-dire pour Dieu; la raison commandera, les passions » obéiront. Si quelque insensé, par corruption, par négligence, par » légèreté, enfreint cette loi, criminel au premier chef, qu'il se » fasse à lui-même une guerre cruelle... » Puis vient la description de cette guerre intérieure.

Des savants avaient fait remonter les Égyptiens et les Indiens à une antiquité fabuleuse, en haine de la Bible. Vico renverse cet échafaudage et rétablit les Hébreux à l'origine des temps. Il prend pour point de départ l'époque tant controversée du déluge universel

et la dispersion des enfants de Noé. Après avoir placé la Bible antérieurement à toute histoire profane, il consacre la division de l'humanité en Hébreux et en Gentils; il fait marcher les Hébreux sous la direction immédiate de Dieu, *qui leur défend la divination*, et il abandonne les autres à la raison seule, qui leur fait une loi de la divination, pour retrouver la trace des dieux perdus. Il explique de la manière la plus péremptoire le retour forcé de la barbarie au moyen âge. Il justifie la naïveté du Catholicisme « qui revient au rudiment » de la raison humaine, pour se mettre à la portée des intelligences » héroïques. » Il établit la nécessité du mélange du spirituel et du temporel qui rend les rois et les nobles abbés, les moines guerriers, les évêques barons..... Son orthodoxie va quelquefois jusqu'à la puérilité; s'étant nourri des œuvres de Grotius, il entreprend d'y joindre des notes; tout à coup, un scrupule l'arrête, il jette l'ouvrage, « réfléchissant qu'il convenait peu à un catholique d'orner » de notes les écrits d'un hérétique[1]. »

« Que Bayle voie maintenant s'il est possible qu'il existe réelle- » ment des sociétés sans aucune connaissance de Dieu, dit Vico, à » la fin de son œuvre. Et Polybe, s'il est vrai qu'on n'aura plus be- » soin de religion quand les hommes seront philosophes. Les reli- » gions seules peuvent exciter les peuples à faire, par sentiment, » des actions vertueuses. Les théories des philosophes relativement » à la vertu fournissent seulement des motifs à l'éloquence pour » enflammer le sentiment et le porter à suivre le devoir. »

« Il est une différence essentielle *entre la vraie religion* et les » fausses, ajoute-t-il; la première nous porte par la grâce aux ac- » tions vertueuses pour atteindre un bien infini et éternel qui ne » peut tomber sous les sens : c'est ici l'intelligence qui commande » aux sens des actions vertueuses. Au contraire, dans les fausses » religions qui nous proposent pour cette vie et pour l'autre des » biens bornés et périssables, tels que les plaisirs du corps, ce sont » les sens qui excitent l'âme à bien agir. »

Reste-t-il encore quelque doute sur le catholicisme de Vico? *La Gazette de Leipsick* l'ayant accusé de vouloir approprier son système au goût de l'Église romaine, il accepte ce reproche et trouve au milieu des douleurs d'une affreuse maladie, une vigueur incroyable pour s'en glorifier.

Et pourtant Genovesi et Galanti, dans leur désir de joindre Vico

[1] Michelet, *Biographie de Vico*.

à la liste des philosophes du 18e siècle, ont prétendu qu'il avait obscurci son livre à dessein pour le faire passer à la censure. Un homme dont le témoignage n'est pas suspect renverse ces suppositions ridicules... « Les personnes qui ont le plus étudié Vico, dit M. Michelet, M. de A. et Jeannelli, n'ajoutent aucune foi (à cette prétention), et la lecture du livre suffit pour la réfuter. »

N'importe, on a encore essayé dans ces derniers temps[1] d'élever Vico au niveau de Voltaire, *en lui faisant méconnaître le christianisme même*.

Il est vrai qu'il ne développe pas l'influence de la révélation dans sa *Science nouvelle*. Mais il est permis à tout écrivain de donner des limites à son œuvre, et Vico ne prétend pas dans son système embrasser l'histoire tout entière : il se contente de traiter la partie occupée par les Gentils : or, il le faut bien reconnaître, l'histoire humaine est un livre à deux pages, l'une profane, l'autre sacrée. Voilà donc une lacune dans Vico. Par qui sera-t-elle remplie ?... Par un flambeau du sacerdoce catholique, par Bossuet.

Le *Discours sur l'Histoire universelle* était publié. Le rêveur des Calabres devait en avoir fait une étude approfondie : aussi considéra-t-il l'histoire de la révélation chrétienne comme complète : il se contenta de poser au commencement de la *Science nouvelle* la division des Hébreux et des Gentils, et, confiant les destinées du peuple de Dieu à l'aigle de Meaux, il ne s'attacha qu'à cette partie de l'humanité dans la direction de laquelle la Providence ne paraît pas intervenir d'une manière directe. Et qu'aurait-il obtenu en touchant à l'immortel discours ? Le copier ? Il n'eût été qu'un plagiaire. Le métamorphoser ? Il aurait entraîné ses lecteurs dans le faux.

Gloire à lui d'avoir respecté un monument impérissable ! gloire à lui de l'avoir complété en traitant à fond la question des peuples gentils, que Bossuet avait laissée à part !

En cela Vico nous semble avoir certains rapports avec Descartes. En effet, si ce dernier répudie tout le passé et ne prend pour point de départ que lui-même ; s'il est vrai, au contraire, que Vico réhabilite les traditions et renoue le présent à l'antiquité, tous les deux s'accordent du moins en ce qu'ils laissent la révélation en dehors de leurs utopies : l'un ne réforme que la *philosophie humaine*, l'autre ne refait que *l'histoire profane*.

[1] M. Quinet, *l'Ultramontanisme*.

Je n'examine pas ici s'ils ont bien fait de faire cette séparation, si même elle est possible, je parle seulement de leurs intentions, qui ne peuvent être équivoques.

Mais rien ne satisfait les détracteurs acharnés, pas plus Vico que Bossuet : ils se demandent ce que peut être une *philosophie de l'histoire* dans le but de l'*ultramontanisme*, qui considère les grandes révolutions humanitaires comme achevées par la révélation.

Voici cette histoire : qu'on nous pardonne ce rapide abrégé.

Après le déluge, deux races se partagent la terre : l'une, celle d'Abraham, recevra ses lois et ses chefs de l'Éternel lui-même ; le Messie naîtra dans son sein. C'est là que prédominera naturellement l'élément divin et théocratique.

Cette partie privilégiée de l'humanité reflète ce que Hégel et Cousin appellent l'*infini*. Or chacun reconnaîtra que ce système rentre dans le système historique du Catholicisme pour l'antiquité. Le peuple hébreu ayant eu la pensée la plus élevée de l'Orient par révélation, il est raisonnable de montrer tout le reste du monde convergeant autour de la Judée. C'est cette moitié de l'histoire de l'homme que Bossuet a si admirablement traitée et que Vico a acceptée comme achevée.

Que devient l'autre race ? Elle est abandonnée aux tâtonnements, aux pérégrinations humaines et hasardeuses. C'est la créature marchant loin de la main de Dieu et n'ayant pour se guider que des souvenirs, des traditions, et une raison d'autant plus faible que les traditions s'effacent de plus en plus.

Or voici sa destinée... Tous les peuples de cette seconde famille conservent en s'éloignant du berceau commun, des traditions corrompues de la chute de l'homme, de l'intervention du serpent, d'un âge d'or, d'un déluge universel, d'un sauveur, de la guerre des mauvais anges contre les bons [1]. Ces peuples, livrés au simple

[1] Le serpent joue un rôle considérable dans toutes les religions : il tente Ève ; Moïse élève le serpent d'airain ; David tolère son culte ; dans l'Inde on célèbre encore la fête de *nagara-pantchamy* en l'honneur des serpents ; Apollon tue le serpent Python ; Hercule, l'hydre ; Ophionis est le dieu serpent des Indiens, le pendant d'Ariman, chez les Perses ; les statues d'Isis et de Mithra sont entourées d'un serpent. La chute de l'homme se reproduit également dans la tradition universelle de l'âge d'or. Le livre sacré des Kalmoucks raconte le péché d'Adam et la punition de la race humaine d'une manière presque identique au texte de la Genèse. Toutes les mythologies, dit Benjamin Constant, portent les traces de ce dogme.

Il n'est pas d'ancien peuple qui n'ait la notion d'un déluge dans ses annales mystérieuses. Celles des Assyriens et des Chaldéens s'accordent avec le récit de Moïse ;

genre humain, vont former les sociétés théocratiques d'Asie, d'Égypte, d'Étrurie, qui toutes montrent des rapports évidents avec la souche primitive hébraïque. On reconnaît par ce qui nous reste d'elles des branches détachées d'un même tronc. A mesure que le temps les éloigne du berceau, les formules de la religion première vont toujours s'affaiblissant, les mythes se corrompent, l'idée d'un Dieu sauveur même s'obscurcit, et, comme *Jéhovah* ne dicte pas ses lois à ces peuples, l'homme perd l'habitude de se courber sous un Être suprême qu'il ne voit plus, qu'il n'entend plus; les mœurs théocratiques, le règne de l'infini, se perdent, et le règne du fini commence.

La scène change; l'homme au lieu d'être fait à l'image de Dieu se fait des dieux à son image : la Grèce, l'Italie, personnifient leurs passions dans les divinités. C'est l'étude capitale de Vico. Nous n'analyserons pas les trois époques, en lesquelles il divise l'existence des peuples gentils : l'âge *théocratique*, l'âge *héroïque*, l'âge *civilisé*. Nous remarquerons seulement que cette division, qui imprime la marche au monde grec d'abord, puis au monde romain, et enfin au moyen âge, est appliquée par Cousin à toute l'humanité. Ainsi nous retrouvons dans chaque peuple de Vico les trois phases que Cousin distingue dans l'humanité entière. Le règne de l'*infini* (âge théocratique), du *fini* (âge héroïque), des rapports du *fini à l'infini* (âge civilisé).

Cependant Hégel et Cousin font progresser l'espèce humaine, tandis que Vico fait succéder les siècles pour se répéter servilement. Rome a imité la Grèce, le moyen âge imitera Rome; c'est, comme on l'a

seulement elles nomment Xisutrus le patriarche qui fut sauvé dans une barque avec sa famille. Les philosophes égyptiens racontaient à Solon qu'après certaines périodes de temps, une inondation envoyée du ciel avait changé la face de la terre. Les Syriens montraient une caverne par laquelle les eaux du déluge s'étaient retirées. Dans l'histoire chinoise, le déluge arrivé sous Yao dépassait les plus hautes montagnes. Les *Védas* indiens font noyer la terre dans la mer; Vichnou, le dieu sauveur, se change en sanglier et va la pêcher au bout d'une de ses défenses. Qui ne se rappelle le déluge de Deucalion et Pyrrha?

Le dogme d'une trinité, d'un dieu-homme né d'une vierge, n'est pas moins général. « Plusieurs des dieux honorés dans les mystères étaient nés d'une vierge, » dit Benjamin Constant (t. V, p. 31). « Les mystères de Samothrace consacraient par une lé» gende la trinité toujours inséparable des cosmogonies sacerdotales. » (*Ibidem*, p. 46.) « Le dogme d'un dieu mort et ressuscité est enseigné sans exception dans » toutes les religions sacerdotales. » (*Ibidem*, p. 54.) « Il y avait dans tous les mys» tères des divinités qui avaient pris part à la condition humaine, » dit Creutzer (t. IV, p. 302).

dit, une roue d'Ixion sans issue. Vico a eu raison jusqu'à l'histoire de Rome. Il a été trop loin en lui comparant l'Europe moderne. Pourquoi était-il dans le vrai à l'égard de l'antiquité? Parce qu'elle était abandonnée à ses seules ressources. L'élément divin s'en était retiré. Comment l'homme seul serait-il sorti de ce cercle de Popilius? comment serait-il remonté jusqu'à l'infini sans une intervention infinie? C'est en vain qu'il suivait les conquérants de Macédoine et de Rome, qu'il écoutait les philosophes d'Athènes et d'Alexandrie, les mathématiciens de Sicile et d'Égypte. Il roulait constamment sur lui-même, comme le serpent qui mord sa queue, formant une circonférence sans commencement et sans fin.

Mais voici luire une étoile en Orient! Suivons les mages à Bethléem. Le rôle du peuple élu semblait terminé, le temple de Salomon était détruit. Tout à coup la ville sainte jette un cri de joie; ce n'est plus, il est vrai, *Jéhovah* qui reparaît dans le buisson ardent; ce n'est pas même l'esprit fini de la Grèce qui se relève; c'est un Dieu-Homme qui vient proclamer l'alliance des deux principes, la créature et le Créateur. Ici, Vico se tait;... Bossuet a élevé la voix. Il a écrit l'admirable charte de la rédemption; charte portée au monde par le Christ, publiée sur la terre par les apôtres. Le *Discours sur l'Histoire universelle* était comme l'*alpha* et l'*oméga* de l'histoire humaine : entre ces deux extrêmes, il restait un interligne. Vico vint le remplir. La *Science nouvelle* réunit les deux anneaux de cette chaîne admirable.

Maintenant, pénétrons toutes les conséquences de l'incarnation d'un Dieu; l'homme tournait sur lui-même, désespéré de son impuissance; le Messie vient; homme et Dieu tout ensemble, il tend la main à l'Éternel et à l'humanité. Désormais, plus d'immutabilité dans l'histoire; la vie divine s'est glissée dans le cadavre impuissant de la Grèce et de Rome. L'humanité n'est plus la roue fatale de Vico, qui tourne sans marcher; c'est la spirale de Gœthe qui grandit et s'élève. Le Christ lui apporte la sève de l'avenir. Plus de divorce haineux entre l'Orient et l'Occident. Mais qui donnera la formule de cette divine alliance? Ce ne sera pas le froid protestantisme, morcelé, anarchique; encore moins le mahométisme qui partout disparaît. Mais ce sera l'Église catholique qui dira : J'ai fait la société moderne ce qu'elle est. La tradition, l'autorité, l'unité pontificale, les conciles, la gloire, la vérité, sont pour moi; les jaloux, les orgueilleux peuvent m'attaquer, les peuples restent en moi, ou sont près de revenir à moi.

Ainsi, les historiens qui considèrent l'humanité comme arrivée à sa dernière transformation, sont dans le vrai; après l'hymen de l'homme avec Dieu, que pourraient-ils chercher encore. Toutefois, l'hymen proclamé est loin de n'offrir aucun nuage. Il survit des aveugles à éclairer, des haines à éteindre, des misères à soulager. Voilà pourquoi nous dirons aux hommes de cœur : « Ayons courage et bon espoir. Le Catholicisme est la plus haute expression de l'union divine et humaine; protégeons-le contre les imprudents qui cherchent à le jeter dans le chaos des sectes philosophiques. Il y a 1,800 ans que l'Église marche, conduisant l'Europe à la civilisation; loin d'avoir perdu son énergie première, elle se sent ranimée par des génies que rien ne peut ébranler; rangeons-nous autour d'eux, l'humanité arrivera à une harmonie religieuse et morale, qui donnera un avant-goût de la félicité céleste. »

J. Cénac Moncaut.

Enseignement philosophique.

DE LA TRADITION PAR RAPPORT A LA PHILOSOPHIE.

Tous les philosophes ont été forcés d'user de la tradition. — Deux sources de la science : vérités positives, exercice de la raison. — Platon s'est servi des deux méthodes. — Pourquoi et comment? — École pythagoricienne, école ionique. — Traces de la recherche des traditions.

Ce n'est point d'aujourd'hui que la lutte entre la tradition et les spéculations de la pensée solitaire a commencé. Ce schisme entre deux choses qui n'auraient jamais dû se désunir remonte haut : sa date ne doit pas différer beaucoup de celle de la déchéance humaine. Il y a eu des *libres penseurs* dans tous les temps; mais comme la vérité, réelle ou prétendue, a régné partout et toujours, conservée par la tradition, il y a eu aussi partout et toujours une hétérodoxie. Si l'antiquité donnait de la ciguë à boire pour avoir mal parlé des dieux, les paysans des temps modernes chasseront de sa chaire le docteur impie qui aura sapé par la base la tradition de leurs pères, le pain quotidien de leurs âmes. Les doctrines individuelles, impuissantes à absorber ou à détruire radicalement les doctrines traditionnelles, ont donc généralement engagé avec ces dernières une lutte austère, hypocritement ou en plein air, selon les époques et les nations. Etudier cette lutte dans ses phases diverses, dans ses accidents multipliés,

en la prenant dès l'origine, ce serait faire pas à pas l'histoire de la religion et de la philosophie ; ce serait ressaisir dans chaque théorie individuelle, dans chaque tradition corrompue les étincelles éparses de la vraie doctrine, de ce foyer traditionnel confié par le Créateur à la parole du premier homme, et dont les rayons ont été souvent détournés, presque toujours altérés par des mélanges adultères.

Ces altérations n'ont rien de surprenant après la blessure primitive de nos facultés. Une fois la frénésie de se constituer en tout d'elle-même, excitée en elle, la fière raison humaine ne pouvait pas accepter volontiers une suzeraineté contrôlant ses tentatives et ses systèmes. Il est au-dessus de nos forces d'établir une organisation féodale dans le monde intellectuel.

D'un autre côté, la puissance de la tradition est incalculable ; sans contredit il n'y a rien à y comparer, soit dans l'ordre moral, soit dans l'ordre intellectuel, pas même le génie. Car, si le génie ne prend pas la tradition pour base de ses travaux, s'il ne consacre pas ses veilles à l'exploitation habile ou saisissante des choses qu'elle emporte dans son cours, la sphère de son action sera singulièrement restreinte. Pour qu'une idée circule dans les âges, pour qu'un nom passe aux générations futures environné d'éclat et de gloire, il faut que ce nom et cette idée prennent place dans l'héritage que les hommes se transmettent tour à tour. Un système de philosophie qui n'aurait, s'il était possible, aucun endroit par où s'engrener dans les idées traditionnelles, aucun moyen de se mettre en contact avec ces idées, n'obtiendrait aucun effet ; il serait sorti du néant pour tomber dans l'oubli. Au contraire, qu'un Hégel apparaisse avec ses nuages ténébreux et sa métaphysique inouïe, il soulèvera des tempêtes et sèmera les maux les plus réels dans l'humanité, s'il touche à la tradition contemporaine par quelque côté de ses théories ; car les forces dont elle dispose passeront peut-être au service de ces idées mauvaises. La *tradition*, cette voix du peuple, est véritablement l'écho, le retentissement de la voix de Dieu : elle en a la puissance et l'énergie. — De même, une œuvre littéraire n'aura de popularité qu'à proportion que les formes de la tradition y seront reproduites et vivement retracées : pour qu'un poëme ait la destinée d'un proverbe, devienne un proverbe sublime, il faut que son sujet soit choisi dans les idées ayant cours parmi la multitude. En France, où l'on a pendant trop longtemps négligé les sujets nationaux ou traditionnels, il n'y a pas, à proprement parler, de poésie populaire ; mais qu'on cite quelque chose d'aussi populaire que la légende du *Juif Errant*. Chose singulière ! c'est la portion la moins instruite, mais la plus nombreuse, du genre humain, c'est le peuple qui fait le succès des œuvres les plus élevées de l'intelligence et du génie.

Comme la *tradition* devait servir de véhicule à la vérité dans les plans de la divine Providence, elle participe, jusqu'à un certain point, au privilége de la vérité même, qui peut être corrompue et défigurée, mais qui demeure toujours impérissable. Quand donc une tradition est formée, si c'est l'erreur qu'elle charrie, elle la retiendra presque aussi énergiquement qu'elle retient la vérité ; cette erreur ne pourra plus lui être facilement arrachée, et lorsqu'on le tentera, bien

des efforts s'y useront. C'est même une œuvre qui demande plus que de la sueur ; il y faut du sang. En général, il ne s'est pas accompli, dans la tradition, de changement essentiel et important sans que du sang n'ait été versé. Pour anéantir les traditions païennes, il fallut on ne sait combien de milliers de martyrs. Quand les révolutionnaires de 1793 voulurent effacer, comme Dioclétien, jusqu'au nom de chrétien sur la terre, la guillotine fut déclarée en permanence. Ces hommes sentaient que pour éteindre cette voix vengeresse d'une tradition haïe, toutes les générations devaient être fauchées, sauf celle qui était encore à la mamelle ; seulement, comme ils attaquaient une tradition immortelle et pure de tout mélange d'erreur, ils ne firent que resserrer les fils de cette trame indestructible.

Si telle est, et cela nous paraît incontestable, si telle est la puissance de la tradition, si elle s'incorpore avec cette énergie tant la vérité que l'erreur, on conçoit que l'étude et les efforts des amis de la vérité aient constamment tendu à y introduire les saines doctrines. Mais aussi, dès que l'ambition, l'amour-propre, une passion quelconque a dirigé les actes des hommes, dès qu'ils ont voulu glisser l'erreur dans l'esprit de leurs frères, ils ont tâché de s'emparer de ce moyen puissant afin de le faire servir à la réalisation de leurs vues. Les chrétiens accourront pour mourir, si leur sang fait germer la *bonne nouvelle* dans l'esprit du bourreau. Par représailles, et pour sauver de sa ruine leur tradition chérie, les païens demanderont les chrétiens pour *les bêtes*. Platon et les autres philosophes anciens iront à la recherche des doctrines traditionnelles dans de longs voyages, afin de rapporter à leurs concitoyens ces précieuses étincelles.

Il n'y a guère eu de philosophies, depuis les mystères du sanctuaire égyptien jusqu'à l'éclectisme moderne, qui n'aient eu des doctrines *ésotériques*, des doctrines qui se murmurent tout bas à l'oreille du disciple et de l'initié, ou qu'on révèle mystérieusement, en petit comité, à ses élèves. C'est qu'un sentiment de pudeur et de respect reste toujours au fond de l'esprit le plus audacieux et empêche qu'on ne jette effrontément des matières trop hétérogènes dans les eaux majestueuses des traditions contemporaines. Les philosophes ont eu beau faire, à aucune époque, chez les peuples mêmes où la vérité ne jetait plus qu'une lueur indécise, ils ne se sont complétement soustraits à cette puissance. Ceux mêmes, et il n'y en a qu'un bien petit nombre, qui ont mis ouvertement leur gloire à contredire et à renverser les traditions vivantes, leur rendent encore hommage. Presque tous en font l'accompagnement harmonieux de leurs spéculations personnelles, ou du moins on ne les attaque que comme des usurpateurs sur leur trône. — Une étude réfléchie des philosophes de tous les siècles nous semble conduire à ces conclusions.

De ces considérations, si générales et si superficielles qu'elles soient, on pourrait donc déjà tirer la conséquence à laquelle nous tendons ; car, puisque la tradition est tellement dans la nature humaine [1], puisque ce doit être un symp-

[1] Notre Sauveur ne nous l'a-t-il pas donné à entendre en ne confiant pas à un livre, mais à la parole humaine, ses divins enseignements?

tôme d'erreur, ou du moins une témérité coupable pour le penseur que de s'isoler, autant qu'il le peut faire, des données de la tradition dont la valeur est démontrée, il ne se peut donc pas que les philosophes aient fait aussi complétement abstraction de la tradition que certains écrivains voudraient le croire [1]. Son influence se fait sentir même dans les systèmes qui y sont les plus étrangers, et dans ceux qui l'ont totalement écartée, on aperçoit un vide immense. Dans la philosophie moderne, à partir du Christianisme, cette influence est trop visible pour qu'on s'arrête à la démontrer. Quant à la philosophie ancienne, c'était pareillement une de ses conditions vitales de présenter quelque analogie avec le dépôt des connaissances traditionnelles. Ainsi, plus tard, la philosophie alexandrine comprit que c'en était fait d'elle si elle n'empruntait pas au Christianisme de quoi retenir les intelligences qui la quittaient en foule parce qu'elles trouvaient ailleurs un aliment divinement substantiel, et si elle ne composait pas artistement au moins une pâle effigie de la grande œuvre du Christ.

On pourrait rendre plus sensible encore ce qui vient d'être dit par une application quelconque. Cependant, afin d'ôter jusqu'à la possibilité du doute sur cette question, que les *traditions ont exercé une action considérable sur les philosophies de tous les temps*, arrêtons-nous au philosophe que l'on pourrait croire, soit à cause de l'étendue de ses connaissances, soit à cause de l'élévation de son talent, avoir pu créer par lui seul, secouer l'autorité et les enseignements traditionnels, et se soustraire à leur influence.

Ceux qui ont étudié, même superficiellement, l'histoire du *Platonisme*, n'ont pas pu ne pas être frappés d'un double phénomène : d'un côté, des attaques vives et multipliées qui feraient croire que cette doctrine est en péril et qu'elle va disparaître oubliée pour toujours ; de l'autre côté, une réaction constante de cette philosophie, qui révèle un principe de vie profondément enraciné et comme indestructible. Dans les temps mêmes où l'on montra le plus d'acharnement contre la philosophie platonicienne, jamais ses ennemis ne se sont assez unanimement entendus pour proscrire ce corps de doctrine. Ils s'en constituaient les juges et se présentaient comme devant l'écraser, sans sursis, par leur sentence ; et pourtant, cette sentence qui allait avoir l'éclat du tonnerre pour venger les droits de la vérité, n'était proclamée en quelque sorte qu'à demi-voix. Sous cette condamnation, on devinait du trouble dans la conscience des juges : ils n'offraient pas la sécurité qu'on attend de ceux qui signalent un système comme le fruit d'une intelligence tombée en démence. Mais cette sorte de défi ne demeurait pas longtemps sans réponse : on voyait aussitôt entrer en lice d'ardents défenseurs de la doctrine insultée ; quelques mains pieuses se hâtaient de relever religieusement de la fange l'image indignée du grand homme pour lui rendre le culte du génie, et pour entretenir une lampe, nuit et jour [2], devant le buste vénérable.

[1] On sait assez qu'il est de mode aujourd'hui de présenter le Christianisme lui-même comme le produit naturel des idées humaines.

[2] Marsile Ficin.

Ce double phénomène ne laisse pas que de paraître étrange, et l'on s'en demande avec une certaine curiosité l'explication. Qu'y a-t-il donc dans le Platonisme, pour avoir soulevé contre lui, et à peu près dans tous les temps, cette protestation vive quoique partielle, et pour avoir, comme le phénix, revécu de ses cendres?

Cette protestation, ces alternatives d'enthousiasme et de dérision dont les enseignements de *Platon* furent constamment l'objet, sont inexplicables, si l'on ne distingue dans ses écrits deux doctrines fondues et combinées, une *doctrine traditionnelle* et une *doctrine rationnelle*; — une doctrine rationnelle, pour donner raison de la persistance du platonisme malgré les adversaires; — une doctrine traditionnelle, pour expliquer l'opposition qu'il a subie, en tant que la tradition était mythologique, et aussi pour faire comprendre la présence dans ce système de *quelques parcelles des vérités confiées* par Dieu à l'homme à l'origine du monde.

Cette distinction est plus qu'une hypothèse : elle se retrouve dans toute l'antiquité, et sans elle, la philosophie ancienne est une énigme indéchiffrable.

Aristote, qui n'eut jamais une tendance bien prononcée pour la tradition ni pour la philosophie traditionnelle, Aristote lui-même parle d'une division des savants en deux classes, comme d'une division généralement admise [1]. Les uns s'appelaient *théologiens*, les autres *philosophes*. Il est à croire que par les théologiens il faut entendre ceux dont le but était de recueillir et de méditer les vérités que Dieu communiqua aux hommes dès les premiers temps, et qui, n'ayant jamais été entièrement éteintes, s'étaient transmises de bouche en bouche et de génération en génération. Les philosophes, au contraire, loin de prendre la tradition et l'autorité pour but de leurs spéculations, n'en faisaient guère cas; ils s'appliquaient plutôt à en secouer le joug, autant que possible, sans blesser ce qu'ils regardaient comme des susceptibilités déplacées dans leurs contemporains; ils étudiaient la vérité en prenant pour guide exclusif le raisonnement individuel. Cette double manière de procéder en philosophie doit remonter au berceau du genre humain. L'homme, en effet, ne reçut pas seulement de Dieu l'existence; Dieu lui donna encore des vérités positives, et mit la raison humaine en exercice en lui révélant le langage [2]; car il lui était impossible de se donner librement l'impulsion d'elle-même. Or, c'est de ces deux choses, reçues par l'homme dès le premier moment de son existence, que les deux doctrines dont il est question tirent leur origine. Les vérités positives donnèrent naissance à la doctrine traditionnelle, que les hommes devaient religieusement conserver intacte dans leur souvenir; l'exercice de la raison produisit la science rationnelle par la déduction ou par l'application des principes abstraits contenus dans le langage, soit aux

[1] Arist., *Métaph.*, l. III, c. 2.

[2] La nécessité de la révélation du langage n'est plus une question pour quiconque a médité ce que dit Rousseau sur cette matière, et lu M. de Maistre, M. de Bonald, M. l'abbé Rosmini, etc.

choses de la révélation positive, soit aux sensations occasionnées par les êtres dont se compose l'univers matériel [1].

Ces deux sources de la science n'auraient jamais dû, comme nous le disions tantôt, être séparées dans l'exercice de la raison; mais qu'y a-t-il d'assez sacré pour l'homme? — C'est cette séparation qui a produit les deux plus célèbres écoles de l'antiquité grecque. Quand on examine avec une certaine attention l'école *italique* et l'école *ionique*, on voit assez clairement que leur caractère distinctif consiste en ce que l'auteur de la première, *Pythagore*, fit de la doctrine traditionnelle la base de sa philosophie, et que *Thalès*, le chef de la seconde, fit reposer toutes les recherches sur le raisonnement seul, et jeta ainsi les fondements d'une doctrine rationnelle et exclusive.

Mais il était difficile de ne point faire un mélange de ces deux doctrines. On avait beau vouloir s'en tenir exclusivement à une méthode, on retombait naturellement, et souvent à son insu, dans l'autre. On était comme sur ces fleuves traversés par une ligne imaginaire servant de frontière à deux royaumes: le pêcheur ne sait plus sur lequel sa barque l'entraîne.

Ce mélange, Platon le fit, et le fit, on peut le dire, à dessein. Son amour et son respect pour les choses traditionnelles sont assez connus pour que cette assertion ne paraisse pas téméraire. On l'a fait remarquer, Platon descend de Pythagore par Architas et de Thalès par Socrate. Il prit ce qu'il y avait de bon dans les deux écoles. Ce qu'il y avait de bon dans l'école pythagoricienne, c'était l'intention de recueillir les doctrines salutaires conservées par la société et que Dieu confia aux hommes après la création. Ce qu'il y avait de bon dans l'école de Thalès, c'était l'exploitation active de la raison humaine.

Il y a dans la vie de Platon deux circonstances qui expliquent cette structure de sa philosophie. On connaît ses voyages à la recherche des enseignements pythagoriciens, et on sait qu'il eut Socrate pour maître. Or, dans le premier, il puisa la tradition; le second lui apprit à faire usage du raisonnement. Car la doctrine socratique n'est, après tout, qu'une méthode pour raisonner sainement sur les choses qui se présentent à nous. Cette méthode n'était donc qu'un perfectionnement de l'idée de Thalès, le premier peut-être en Grèce qui ait fait prendre à ses études une marche hardie et semblable à celle que Descartes s'est tracée dans les temps modernes. Car, comme ce savant, le philosophe de Milet s'imposa la loi de n'accepter aucune vérité avant de l'avoir soumise à l'épreuve d'un raisonnement rigoureux. Tel était le chef de l'école dans laquelle Socrate avait élevé Platon. Et il est à conjecturer qu'il l'aurait fidèlement suivi, si Platon eût été un esprit vulgaire. Mais il est bien probable qu'en voyant les chutes de Thalès, en constatant l'imperfection de sa philosophie toute matérielle, il se fit une réaction dans la vaste intelligence du disciple de Socrate. En songeant que Thalès, esprit distingué d'ailleurs, n'avait élevé que ces grossières constructions, il dut s'interroger à son tour et descendre au fond de lui-même; mais

[1] Les deux branches du savoir humain remontent donc à la première cause; elles viennent de Dieu, et l'homme n'y ajoute bien souvent que ses propres erreurs.



ayant mesuré les forces dont dispose l'homme solitaire, il fut comme épouvanté du vide et de la solitude de l'âme humaine, et ce fut sans doute dans ce moment solennel qu'il laissa tomber ces paroles de découragement et d'espérance : « Nous ne saurons, que quand il descendra du ciel quelqu'un pour nous instruire [1]. »

Platon recourut encore aux enseignements traditionnels par les mêmes causes qui avaient porté Socrate à perfectionner la méthode de Thalès.

Il peut sembler paradoxal de faire de la philosophie de Socrate le perfectionnement de la philosophie de Thalès. C'est que Socrate ne perfectionna pas seulement la méthode ionique, il la fit avancer d'un pas ; il la transporta des choses physiques aux choses morales, et ce passage qui paraissait impossible [1], fut regardé comme une espèce de prodige et comme le commencement d'une nouvelle école. Mais Socrate répétait toujours : « Les choses qui sont au-dessus de nous » doivent nous demeurer étrangères. » Et il finit par se plaindre amèrement de ce que Platon introduisait dans la philosophie des choses auxquelles, lui, Socrate, en avait fermé l'accès [2] (les doctrines de Pythagore et les enseignements traditionnels). Or, c'était révéler la source où il puisait ses idées ; c'était partir du principe ionique, qui imposait à l'homme de *découvrir* la vérité par le seul secours de sa pensée. En franchissant l'intervalle des choses physiques aux choses morales, Socrate obéissait moins à sa méthode et à son système qu'à sa pénétration et aux tendances de son esprit pratique. Il avait compris les besoins de la société qui avait grandi, et qui ne trouvait plus dans la philosophie ionique, désormais glacée et morte pour elle, de quoi se satisfaire.

Mais cette loi de la société, qui ne peut rester longtemps sans vérités, qui en a faim et soif, agit sur Platon comme elle avait influé sur son maître. Épuisé par l'effort en quelque sorte surhumain qu'il avait fait, Socrate crut rendre un immense service à l'humanité en bornant les recherches philosophiques à la vérité morale, en dédaignant les choses physiques et en interdisant les spéculations métaphysiques, qu'il regardait comme trop au-dessus des besoins de la vie présente. — Ne savait-il donc pas que la vérité, et toute la vérité, est demandée à hauts cris par la nature humaine ; qu'une ardente aspiration nous ravit vers elle ; et que c'est toujours elle que nous voulons, lors même que nous nous précipitons au fond de l'erreur ? Ne sentait-il donc pas que c'est pour la contemplation pleine et entière de la vérité que nous sommes faits, et que, privé de ce divin spectacle, l'homme n'est pas à sa vraie place, mais se trouve comme au sein de la nuit ?

Platon, venu après Socrate, vit davantage et mieux : il comprit la nécessité

[1] Necessarium est expectare donec aliquis doceat quo animo ergà Deos et homines esse oporteat. Quandò verò illud erit, et quis illud docturus est ? Lubentissimè viderem hunc hominem ; ità enim me comparavi ut nihil eorum quæ imperabit subterfugiam, quicumque tandem fuerit ille vir, dummodò melior sim evasurus. (Platon., *Alcib.*, II.)

[2] Brucker, *Hist. philos.*, part. II, c. 2.

d'étendre, autant qu'il le pourrait, la possession de la vérité pour l'homme, et il consacra à cette sublime tâche son génie et son existence. Ce fut l'extension donnée, dans ce but, aux études philosophiques, qui fit que Xénophon accusa Platon « d'abandonner la sobre philosophie de Socrate, en voulant pénétrer trop curieusement la nature des dieux, et de tirer vanité d'une foule de connaissances inopportunes et frivoles [1]. »

Qu'était-ce à dire? — C'était à dire que deux des plus grands philosophes de l'antiquité, Socrate et Xénophon, proclamaient l'impuissance radicale de l'humanité dans l'état où nous la voyons; que l'intelligence, élevée déjà bien haut, se posait elle-même des limites, s'interdisait la recherche de ce qu'il y a de plus excellent, de plus sublime, de plus vital pour elle, — la connaissance de la divinité, — dans la crainte de tomber dans l'erreur! — C'était à dire encore qu'il n'y avait pas de plus grande humiliation pour la nature humaine que cette *sobriété* de la philosophie. — C'était à dire, enfin, que la révolte de l'homme contre le Créateur a tellement rapetissé, non-seulement l'individu, mais l'espèce, que tous les efforts des plus beaux génies abandonnés à eux-mêmes dans toute l'antiquité, ont abouti à faire de l'ignorance une vertu, et à renfermer toute la sagesse dans cette parole : « Ce que je sais, c'est que je ne sais rien! »

Il n'est donc pas surprenant, disons mieux, il est naturel que Platon, malgré sa vaste intelligence, ait interrogé tout ce qu'il crut un écho de la vérité : il alla visiter les corporations sacerdotales des contrées étrangères, et feuilleta leurs volumes, non pour y trouver le don de la pensée, mais ce qu'avaient su les générations éteintes; il mendia le mystère du vrai à tout ce qui sembla devoir lui en donner connaissance; il évoqua les plus vieux souvenirs des peuples, les plus vieux enseignements des philosophies, et peut-être emprunta-t-il plus qu'on n'imagine au seul peuple qui eût conservé intact le précieux trésor que le philosophe grec brûlait de découvrir. Malheureusement, les étincelles qu'il parvint à recueillir de ce feu sacré furent peu nombreuses, et il n'avait pas le moyen de les discerner du feu profane. Malheureusement aussi il ne demandait pas seulement la vérité aux doctrines traditionnelles; il s'en servait encore souvent dans l'unique but d'embellir et de déployer avec éclat cette incomparable éloquence qu'il soignait avec tant d'amour. Bien plus, les doctrines qu'il recueillait le plus ordinairement étaient éparses au milieu des peuples sans une autorité qui les surveillât et qui veillât à leur garde : elles ne pouvaient donc manquer d'être altérées. Le peuple n'est pas le fidèle gardien d'une doctrine : il ne raconte pas deux fois le même événement sans y ajouter ou sans en retrancher quelque chose, sans l'exagérer ou sans l'atténuer suivant l'état de son imagination si capricieuse et si mobile [2]. Il faut autre chose que du génie pour doter le genre humain d'une doctrine une, immuable, universelle.

[1] Chose étrange! La philosophie disait, il y a plus de deux mille ans, ce que l'école écossaise a répété de nos jours. Et l'on parle de progrès philosophique!

[2] Rosmini-Servati, *Nouvel Essai sur l'Origine des Idées*, sect. 4[e], c. II, *passim*.

Il est vrai que dans les doctrines traditionnelles mises par Platon au service de la philosophie, il y en a souvent d'étranges, quelquefois d'absurdes. Mais la thèse ici soutenue n'en est que mieux établie. Ne fallait-il pas que le disciple de Socrate fût victorieusement subjugué par cette puissance de la tradition pour recevoir d'elle, avec ce respect, de pareils enseignements? — Peut-être aussi empruntait-il ces choses à la multitude, afin de pénétrer plus avant par ce moyen dans l'esprit du peuple. Mais, dans cette hypothèse, ce serait prouver encore la nécessité de la tradition, la nécessité des idées ayant cours parmi le peuple pour la philosophie, si la philosophie prétend exercer une influence quelconque sur l'humanité, y faire quelque bien, la rendre un peu meilleure.

Enfin il y a, dans les écrits du philosophe d'Athènes, des caractères internes qui attestent la place considérable et la haute valeur qu'il accordait, dans son enseignement, aux *doctrines traditionnelles*. Après qu'il a épuisé les ressources de la dialectique sur les questions agitées, il finit souvent par laisser de côté le raisonnement et par recourir à une autorité qu'il semble regarder comme plus élevée. Voyez, par exemple, le *Ménon*, lorsqu'il veut expliquer comment il se fait que, quand on cherche une vérité que l'on n'a pas encore contemplée, on la reconnaît pour celle-là même qu'on cherche, comme si elle nous était familière. Il ne se borne pas à donner raison de ce phénomène par la dialectique, il invoque aussi une doctrine positive et traditionnelle.

« Sur cela, dit Socrate, j'ai entendu des hommes et des femmes habiles dans » les choses divines. »

A quoi Ménon répond : « Que disaient-ils? » — « Des choses vraies, à ce « qu'il me semble, et excellentes, » répond Socrate. — Ménon insiste, et demande : « Qu'était-ce donc? Quelles étaient ces personnes? » — Alors Socrate s'explique. « Quant aux personnes, ce sont des prêtres et des prêtresses, et tous » ceux qui se sont appliqués à pouvoir rendre raison des choses qui concernent » leur ministère : c'est Pindare et beaucoup d'autres poëtes ; j'entends ceux qui » sont divins. Quant à ce qu'ils disent, le voici; examine si leurs discours te » paraissent vrais. Ils disent que l'âme de l'homme est immortelle ; que tantôt » elle s'éclipse, ce qu'on appelle mourir; que tantôt elle reparaît, mais qu'elle » ne peut périr ; que, pour cette raison, il faut mener la vie la plus sainte » possible. « Car les âmes qui ont payé à Proserpine les peines de leurs an- » ciennes fautes, elle les rend, au bout de neuf ans, à la lumière du soleil. De » ces âmes sortent les rois illustres, célèbres par leur puissance, et les hommes » grands par leur sagesse. Dans l'avenir, les mortels les appellent de saints hé- » ros. » Ainsi, l'âme étant immortelle, ayant d'ailleurs passé et repassé d'une vie » à une autre, et ayant vu ce qui se fait en ce monde et en l'autre, et toutes » choses, il n'est rien qu'elle n'ait appris. C'est pourquoi il n'est pas étonnant » qu'à l'égard de la vertu, et de tout le reste, l'homme soit en état de se ressou- » venir de ce qu'il a connu antérieurement. Car, comme tout se tient et s'en- » chaîne avec une admirable harmonie, et que l'âme a tout appris, rien n'em- » pêche qu'en se rappelant une certaine chose (ce que les hommes appellent » apprendre), on ne trouve de soi-même tout le reste, pourvu que l'on ait du

» courage et qu'on ne se lasse point de rechercher. En effet, ce qu'on nomme » chercher et apprendre *n'est absolument que se ressouvenir.* »

Voilà évidemment de la doctrine traditionnelle, corrompue, il est vrai, par l'alliage impur de la mythologie populaire, mais enfin de la doctrine traditionnelle, — et peut-être faudrait-il voir encore, à travers ces ombres fabuleuses, un vague reflet des vérités primitives [1]. Dans Platon, cela n'est pas sans exemple [2]. — Quelle différence entre cette explication de l'origine de nos connaissances et le système platonicien sur le même sujet, formulé au moyen de raisonnements purement rationnels! Et comment ne pas reconnaître ici l'influence invincible exercée sur une des plus belles intelligences antiques, par les idées traditionnelles! Mais cette enveloppe brillante et populaire dont le philosophe avait revêtu son système, afin de le répandre, lui a été souverainement nuisible en d'autres temps. C'est que, quand on s'appuie sur la tradition, il faut que la tradition porte en elle la vérité, et la vérité sans mélange. Autrement, elle n'est pas à l'épreuve des siècles; elle tombe à la fin, et, dans sa chute, elle emporte souvent même les choses vraies qu'on voulut autrefois baser sur elle.

Et maintenant, que penser des philosophes modernes qui, au sein de cette atmosphère lumineuse dont la religion chrétienne les environne, au sein de la vérité qu'ils respirent de toutes parts, ont voulu rompre avec la tradition, — une tradition qui remonte au berceau du monde, — et se font gloire de concevoir autrement qu'elle! Que penser d'eux, lorsque, reniant systématiquement tout le passé de l'humanité, ils se présentent comme devant tirer de leur incomparable intelligence d'éblouissantes vérités que nul ne vit jusqu'à ce jour! Ils considèrent comme un fléau, pour la philosophie, que l'on commente et que l'on médite les Pères, les Docteurs de l'Église chrétienne, les doctrines du monde depuis 1800 ans! Mais si l'humanité a été jusqu'à présent si peu de chose, que sont-ils donc, eux? Ils se présentent comme les continuateurs de l'œuvre platonicienne! Mais Platon, cet homme dévotement fou des traditions, s'il pouvait répondre, repousserait l'étrange complicité de ces *assemble-nuages*, comme dit un des leurs. Ah! nous croyons mieux comprendre Platon, nous croyons mieux achever son idée, en pensant que si la Providence l'eût fait

[1] Nous avouons que nous jugeons le *texte* de Platon un peu plus sévèrement que notre collaborateur. Nous croyons que bien loin d'exprimer un *système traditionnel*, c'est un système qui a été *inventé* pour donner une base *divine* au *rationalisme*, en supposant que l'homme n'*invente* pas (ce qui n'aurait aucune autorité), mais se *souvient* de ce qu'il *a vu* dans un autre monde; système au reste expressément condamné par l'Église, qui a condamné la *préexistence* des âmes. A. B.

[2] Il suffit de mentionner, comme démonstration péremptoire, le texte du *second Alcibiade*, cité plus haut. — Les vérités primitives dont les ouvrages de Platon conservent des traces sont surtout : l'existence des anges, d'un Dieu suprême, la déchéance de l'homme, la nécessité de la grâce, la vie future, l'éternité du ciel et de l'enfer, le purgatoire, etc., etc. — Il serait peu difficile, et peut-être l'essaierons-nous bientôt nous-même, de mettre ces faits dans tout leur jour.

vivre un certain nombre de siècles plus tard, ou même de nos jours, Platon eût été certainement chrétien, eût été peut-être un Père de l'Église!

L'ABBÉ C.-M. A***.

Bibliographie.

Nous croyons que nos lecteurs liront avec plaisir le tableau suivant que la *Revue des deux Mondes* (t. XVIII, p. 174) trace des principaux ouvrages de la littérature actuelle. Ils y verront que si, d'un côté, la littérature livrée à elle-même s'abandonne à *toutes les rêveries* les plus désordonnées, de l'autre, la saine critique commence à s'élever avec courage contre cette aberration de l'esprit.

« En France, la politique envahit les lettres, qui souvent ne sont plus qu'un instrument pour servir des passions de parti; elle dégrade le génie et l'impartialité de l'histoire. En ce moment, l'histoire est devenue comme un vaste pamphlet où l'écrivain s'arroge le pouvoir de mettre à la place des faits sa fantaisie ou un système, et il arrive que plus son talent a de vigueur, plus ses peintures ont un faux et dangereux éclat. Quand on a lu LES GIRONDINS, on a de la puissance et de la verve de *M. de Lamartine* une bien grande idée; mais on se demande ce que devient l'histoire ainsi ballottée du dithyrambe au tableau de genre. Cette improvisation ardente de l'illustre écrivain vous fait passer par les impressions les plus diverses; tantôt on a pour lui une vive admiration, tantôt on sent une sorte de colère à voir la vérité défigurée d'une manière si impérieuse et si hautaine. Les plus belles pages des *Girondins* sont des pages de récits et de descriptions. La plupart du temps, les narrations de M. de Lamartine ont un rare prestige : on dirait un torrent qui vous entraîne. Cependant l'historien doit juger les choses et les hommes après les avoir produits sur la scène. Là se fait trop sentir la faiblesse de M. de Lamartine; il n'a pas l'impassible courage de l'histoire. Parfois il absout ce qu'il devrait condamner, le plus souvent il hésite, et nous lui appliquerions volontiers ce mot, qu'il a écrit pour caractériser Vergniaud : *Sa parole flottait comme son âme*. En effet, au milieu des plus grandes hardiesses de M. de Lamartine, on sent l'indécision : il n'écrit pas l'histoire avec la résolution réfléchie d'une conviction profonde, il l'improvise avec une chaleur de tête qui tombe quand la page est écrite.

» En revanche, voici un écrivain dont les jugements erronés sont le triste fruit d'une sorte d'incubation solitaire, et qui, sans rien connaître de la politique et de la vie, nous donne pour des pages d'histoire les élancements d'une sorte de mysticisme révolutionnaire qui s'égare jusqu'au délire. Quand a vu *M. Michelet* aborder l'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION avec les dispositions morales qui lui avaient inspiré les deux pamphlets du *Peuple* et du *Prêtre*, il était facile de prévoir dans quelles aberrations il tomberait. Nous reconnaîtrons volontiers qu'au milieu de ces divagations tantôt lyriques, tantôt élégiaques, il y a un talent réel, intime, pénétrant. Dans la même page, l'âme est émue et le bon sens est offensé.

» Il y a une autre HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION, écrite au point de vue radical : c'est celle de *M. Louis Blanc*. Nous ne pouvons savoir encore comment ce jeune écrivain apprécie ce grand fait historique, car le seul volume qui ait paru est consa-

cré tout entier à des prolégomènes qui remontent à Jean Huss et finissent à Turgot. Ce n'est pas ici le moment de peser la valeur du dogmatisme de M. Louis Blanc, qui commence par affirmer que trois grands principes se partagent le monde et l'histoire : l'autorité, l'individualisme, la fraternité. Nous n'avons voulu que signaler en passant des publications qui appartiennent tout à fait au mouvement politique de notre époque. Beaucoup de personnes n'ont pas vu sans inquiétude ce nouveau débordement de tous les souvenirs révolutionnaires. Elles craignent que l'histoire ainsi faite ne soit pour les esprits faibles, pour des imaginations faciles à égarer, une mauvaise nourriture. Ces appréhensions ne sont pas sans fondement; toutefois il faut avoir plus de confiance dans la rectitude du bon sens public.

» L'histoire écrite au point de vue révolutionnaire passera comme a passé le ROMAN-FEUILLETON ; il ne restera de tous ses travaux improvisés que ce qui mérite de vivre par la vérité du fond et l'éclat de la forme. Le roman-feuilleton qui s'était fait *socialiste* est déjà mort, et, quant aux doctrines en elles-mêmes, voici *M. de Lamennais* qui les répudie avec une indignation qu'il a voulu rendre publique. Jamais, à son avis, idées plus désastreusement fausses et plus dégradantes ne sont entrées dans l'esprit humain. Une réprobation aussi hautement manifestée est de la part de M. de Lamennais une action qui l'honore et qui peut ramener à résipiscence les esprits de bonne foi. Pour le roman-feuilleton *historique*, il ne brille plus que d'un éclat assez sombre et souvent interrompu au bas des journaux, et il a cherché un asile sur les planches d'un théâtre nouveau, le *Théâtre Historique*.

» C'a été une idée malheureuse que de provoquer par l'ouverture d'une scène nouvelle la triste fécondité des dramaturges qui croient avoir construit une pièce viable quand ils ont découpé les chapitres d'un roman. Des exhibitions comme celle de *la Reine Margot* sont un désastre pour l'art sérieux. Puissent le gouvernement et les chambres donner bientôt à la haute littérature et au Théâtre Français les moyens de lutter avec succès contre ces entraînements qui tendent à dégrader l'art dramatique ! »

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 16. — AVRIL 1847.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

SEPTIÈME LEÇON [1].

Nouveaux progrès des Manichéens. — Conférences de Lombers. — Assemblée générale des Manichéens. — Guerre résolue contre eux. — Nouvelle mission. — Pénitence de Pierre Moran, chef des hérétiques à Toulouse.

Les Manichéens, profitant des troubles dont je vous ai parlé, prirent, vers la fin du 12e siècle, un prodigieux accroissement. Ils ne se contentaient plus à cette époque du midi de la France, leur ambition allait bien plus loin : ils avaient pour projet de s'établir dans le Nord, et de s'étendre jusqu'en Allemagne et en Angleterre, ou plutôt ils voulaient envahir tout l'Occident, y étouffer le Christianisme et renverser les gouvernements qui le protégeaient. Mais ils furent trompés dans leur attente. A Cologne, ils furent brûlés par le peuple avant que le clergé eût le temps de les juger; en Angleterre, ils furent marqués au front avec un fer chaud, et réduits à mourir de faim et de misère. Ils ne furent guère mieux reçus en Flandre et en Bourgogne. Force leur fut donc de renoncer à une partie de leurs projets et de se renfermer dans le midi de la France, où ils espéraient se fixer et régner en maîtres. Pour tromper les simples, ils se livraient à la controverse, et cherchaient à appuyer leurs doctrines non-seulement sur la raison, mais encore sur l'Écriture, méthode que leurs anciens avaient déjà suivie. Bien des gens peu instruits furent pris à ce piége, et le nombre des prosélytes s'augmentait de jour en jour. La ville d'Albi et les bourgs des environs

[1] Voir la 6e leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 206.

étaient pleins de ces raisonneurs. Les évêques du Midi, que nous avons vus jusqu'à présent si indolents, voyant la manière dont on séduisait les peuples, résolurent d'entrer en conférence avec les chefs des Manichéens, de les confondre, et de dissiper ainsi les illusions du peuple. La conférence fut proposée, en 1176, par les évêques et acceptée par les chefs de la secte, qui ne pouvaient pas reculer sans doute à cause de leurs partisans, qui les auraient accusés d'être peu sûrs de leurs principes; car il avait toujours été difficile de leur faire accepter une conférence. L'hérésiarque Henri l'avait refusée au Mans; il l'avait refusée encore à Toulouse, lors de la mission de saint Bernard. Enfin, Messieurs, je ne sache pas que depuis Manès on ait tenu une conférence publique avec les Manichéens. Bien souvent ils y avaient été invités, mais toujours ils s'y étaient refusés sous divers prétextes. Enfin, à la demande des évêques du Midi, ils acceptent. On règle les conditions de part et d'autre. Les évêques, pour montrer une grande impartialité, prirent pour arbitres et juges, non-seulement des ecclésiastiques, mais encore des laïques. Les Manichéens qui, du côté d'Albi, s'appelaient les *bons hommes*, à cause de leur simplicité et de leur candeur extérieures, firent venir ce qu'ils avaient de plus distingué dans la secte pour les mettre aux prises avec les prélats catholiques. La conférence eut lieu à Lombers ou Albi même (car on ne sait pas au juste), en 1176, et par conséquent 28 ans après la mission de saint Bernard. Comme elle avait été annoncée publiquement, elle attira une foule de peuple et un grand nombre d'ecclésiastiques et de seigneurs, parmi lesquels on voyait Constance, femme du comte de Toulouse et sœur du roi de France, et les principaux seigneurs du Midi. Son objet était important, car elle devait décider entre le dogme catholique et l'hérésie manichéenne. L'évêque d'Albi en était le président. Je ne vous exposerai pas tous les incidents et toutes les discussions de cette conférence, qui, après tout, eut un bien mince résultat. Les Manichéens, ou *les bons hommes*, bien loin d'exposer et de prouver leurs doctrines, comme on s'y était attendu, les dissimulèrent au contraire avec grand soin, et ne répondirent aux questions des évêques que par des subterfuges ou des termes équivoques. Tout ce qu'on put savoir d'eux, c'est qu'ils rejetaient l'ancien Testament et le mariage, signes manifestes du manichéisme. Ils s'expliquèrent peu sur les autres articles; mais leur silence ou leurs réponses subtiles et équivoques montrèrent assez aux évêques quelles étaient leurs doc-

trines. Elles furent condamnées. L'évêque de Lodève, qui avait porté la parole au nom des catholiques, motiva la sentence par des textes tirés des livres du nouveau Testament, qu'ils disaient admettre. Elle fut signée par tous les évêques et les seigneurs présents, et même par la comtesse de Toulouse. Nous devons remarquer que la signature de Raimond V, son mari, ne s'y trouve pas [1]. Il favorisait probablement la nouvelle secte. Les Manichéens étaient fort mécontents. Ils avaient protesté contre leur condamnation. L'évêque de Lodève, qui l'avait prononcée, fut traité de faux pasteur, d'hypocrite, et même d'hérétique. Il avait supporté ces injures avec le plus grand calme. La conférence si solennelle qui devait décider entre le dogme catholique et l'hérésie ne produisit aucun effet; elle rendit au contraire les Manichéens plus fiers et plus insolents. Pour se venger des évêques qui les avaient condamnés, ils tinrent l'année suivante une assemblée générale des principaux chefs de la secte venus de divers pays. Ce fut à Saint-Félix de Caraman, à 5 lieues de Toulouse. Ce fait jette une lumière immense sur l'histoire des Albigeois. Un prétendu pontife suprême, nommé Niquinta, vint des frontières de la Bulgarie, où il résidait, pour la présider. Nous ne savons pas tout ce qui se passa de mystérieux dans cette assemblée, dont les délibérations restèrent secrètes. Il est fort probable qu'ils s'occupèrent de la fusion des diverses sectes qui pullulaient dans le Midi et qui se distinguaient encore entre elles par des nuances d'opinions, et qu'ils cherchèrent à mettre de l'unité dans leurs doctrines. Ce qui est certain, c'est qu'ils réglèrent leur organisation définitive. Le pontife suprême sacra trois évêques, outre ceux qui existaient déjà, et tout le territoire méridional fut divisé en évêchés manichéens [2]; Toulouse et Carcassonne étaient les deux grandes métropoles [3]. C'en est donc fait de la religion catholique et des lois constitutives du pays. Des hommes venus de l'étranger s'arment contre l'une et l'autre. Le midi de la France a reçu une nouvelle circonscription, il est divisé en diocèses manichéens; et, remarquez-le bien, Messieurs, les nouveaux évêques ne sont pas destinés à vivre à côté des anciens; non, ils doivent se mettre à leur place, occuper exclusivement le pays, détruire le culte ancien et établir un culte nouveau. Tel est leur projet, qu'ils cherchent à exécuter immédiatement. Ils ont sous la

[1] Labb., t. X, p. 1470.
[2] Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, l. XIX, c. 4.
[3] Ibid., note 3.

main des hommes d'exécution qui leur servent de bras et dont ils disposent à volonté. Ils les divisent par bandes et les envoient dans toutes les provinces, non plus pour prêcher leurs doctrines, mais pour détruire l'ancien culte. Ces bandes sont composées de brigands, de malfaiteurs, et en général de tout ce que la basse classe pouvait fournir de plus hideux. Ils avaient divers noms selon les diverses provinces dont ils étaient sortis : ainsi ils se nommaient *Brabançons, Basques, Navarrais, Aragonais, Routiers, Courriers ;* mais le nom le plus générique était celui de *Coteraux,* du mot grec *cathares,* purs. Tous ces hommes, plus vils les uns que les autres et capables de tout faire, parcourent les provinces du Midi, chassent les prêtres et les évêques fidèles, les maltraitent ou les mettent en prison, pillent les églises, brûlent les instruments du culte, dévastent tout le pays et immolent à leur fureur tous ceux qui ne veulent pas embrasser les nouvelles doctrines, sans ménager la veuve et l'orphelin, l'âge ou le sexe[1]. L'évêque d'Albi, qui avait présidé la conférence de Lombers, est mis en prison et tenu sous bonne garde[2]. Voilà, Messieurs, ce que font les nouveaux Manichéens, que nos écrivains modernes, et tout récemment *la Revue Indépendante,* nous ont représentés comme des hommes vertueux, qui prêchaient la morale la plus pure, et qui joignaient l'exemple au précepte pour édifier les classes pauvres que le clergé scandalisait. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire quand on a pour premier but d'accuser l'Église : on s'apitoie sur le sort des Albigeois, on les fait passer pour des modèles de vertu, pour de pauvres malheureux qui deviennent victimes du fanatisme populaire et de la cruauté des évêques et des papes, et qui sont brûlés et massacrés pour de simples opinions. Aussi a-t-on bien soin de passer sous silence les faits que je viens de vous rapporter. J'ai plusieurs de ces sortes d'histoires entre les mains ; pas une seule ne mentionne cette aggression de la part des Manichéens et ces violences commises dans le midi de la France en 1177. Ils passent rapidement à la croisade prêchée contre eux, mais ils se gardent bien de parler des causes qui ont provoqué cette croisade, qui eut lieu plus de 30 ans après. Ils passent tous ces préliminaires sous silence : telle est leur bonne foi. Mais revenons à notre sujet.

Comme vous le voyez, ces prétendus hommes vertueux étaient

[1] Labb., t. X, p. 1522.
[2] Baron, an. 1178, n. 36.

tout simplement des malfaiteurs ramassés dans la lie du peuple en divers pays, qui vendaient leurs bras et leur vie pour servir les vues des Manichéens : c'étaient des hommes déterminés, capables de tout entreprendre, et que tout gouvernement sage et bien réglé doit arrêter et punir dans l'intérêt de la société et de sa propre conservation. Si aujourd'hui pareille chose arrivait, ne punirait-on pas? ne chercherait-on pas à remonter à la source, à connaître les meneurs, les chefs de pareilles bandes? Et si ces hommes paraissaient en armes et que la police ordinaire ne suffît plus, ne repousserait-on pas la force par la force? On ne manquerait certainement pas de le faire, et on le ferait mieux qu'on ne l'a fait au 12e siècle; car, malgré les excès de ces furieux, on entreprit peu de chose contre eux. C'est la cause de tous les malheurs qui ont suivi. Les évêques se trouvaient trop faibles pour leur résister. Ils étaient obligés de céder à l'orage et de prendre la fuite. D'autres s'étaient laissé séduire. Les seigneurs aimaient en général les nouvelles doctrines, si commodes pour leurs passions, et ne s'y opposaient pas. Nous ne trouvons cette année (1177) qu'un seul homme qui a montré de la vigueur et du courage, c'est l'évêque de Limoges. Apprenant qu'on dévastait le territoire et les églises de son diocèse, il fit un appel à la milice et au peuple fidèle du pays, repoussa l'ennemi : c'étaient des coteraux. On dit que plus de deux mille restèrent sur la place [1]. C'était le jeudi-saint de l'an 1177. L'évêque, en qualité de seigneur temporel, était dans ses droits; il se tenait sur la défensive. Personne n'osera le blâmer; il a reçu d'ailleurs l'éloge de ses contemporains. Ces sortes d'échec, qui étaient arrivés souvent aux Manichéens depuis qu'ils avaient paru dans le monde, ne les décourageaient pas. Ils continuèrent de travailler en secret et en public, d'employer tantôt la douceur, tantôt la violence pour séduire les simples et augmenter le nombre de leurs prosélytes. Leur succès fut au-dessus de leur attente; des prêtres, des princes, et même des évêques, entrèrent dans leur parti [2]. Les villes d'Albi, de Toulouse et leurs environs étaient pleins de Manichéens.

Le comte de Toulouse, Raimond V, qui avait été si indifférent jusqu'à présent, ou plutôt qui avait fomenté l'hérésie par son attachement au schisme de l'empereur Frédéric [3] et par le dérange-

[1] Pagi, an. 1177, n. 16.
[2] Ibid.
[3] Ibid., an. 1162, n. 23.

ment de sa propre conduite, est effrayé du nombre et sent le danger de sa position. Voyant que ses forces étaient insuffisantes à arrêter les ravages des hérétiques, il jette un cri de détresse et s'adresse au roi de France par l'intermédiaire du chapitre de Cîteaux. La lettre qu'il écrivit est d'une haute importance, parce qu'elle jette une immense lumière sur toute cette histoire. Nos philosophes, défenseurs des Albigeois, se sont bien gardés de la citer. C'est pour nous un motif de plus d'en bien peser toutes les paroles.

Cette hérésie, dit-il au chapitre général de Cîteaux, a gagné jusqu'aux prêtres. Nos anciennes églises, si vénérables, sont désertes et tombent en ruine. On refuse le baptême; l'eucharistie est en abomination; la pénitence méprisée; on rejette la création de l'homme, la résurrection de la chair et tous les sacrements; et ce qui n'est pas permis de dire, on introduit deux Principes. Personne ne songe à s'opposer à ces méchants. Pour moi, je suis prêt à employer contre eux le glaive que Dieu m'a mis en main; mais je reconnais que mes forces ne sont pas suffisantes, parce que plusieurs nobles de mes États sont infectés de cette erreur et entraînent une très-grande multitude. J'ai donc recours à vous et vous demande votre conseil, votre secours et vos prières; car sachez bien que l'hérésie s'est fortifiée à tel point qu'elle ne peut plus être extirpée que par la main et le bras puissant de Dieu. Le glaive spirituel ne suffit plus, nous en avons l'expérience, il faut y joindre le glaive matériel. Je désire donc qu'on engage le roi de France à venir de ce côté-ci, bien persuadé que les graves désordres dont nous gémissons ne tiendraient pas contre sa présence. Pour moi, je lui ouvrirai mes villes et mes autres places; je lui indiquerai quiconque tient à l'hérésie, et dussé-je y prodiguer mon sang, il n'y aura point d'entreprise où je ne l'aide à écraser nos ennemis et tous ceux qui le sont de Jésus-Christ [1].

Par cette lettre, qui est un monument non suspect, nous apprenons les vraies doctrines des nouveaux Manichéens. Les premiers prédicateurs de la secte, tels que Tanquelin, Pierre de Bruys, l'apostat Henri et Arnaud de Bresse, n'en avaient enseigné qu'une partie au peuple. Ils s'étaient bien gardés de parler du bon et du mauvais Principe; ils auraient révolté leurs auditeurs au lieu de les séduire. Mais depuis la grande assemblée de Saint-Félix, les Manichéens ne cachent plus rien, ils enseignent publiquement leurs désolantes doctrines; ils ne font plus mystère, comme auparavant, de leur bon et de leur mauvais Principe, et des affreuses conséquences qui en découlent. La lettre de Raimond de Toulouse ne laisse plus aucun doute à ce sujet. C'est donc un fait acquis à l'histoire que les nouveaux Manichéens professaient les mêmes doctrines que les anciens.

[1] Fleury, t. XV, p. 445. — Pagi, an. 1177, n. 17.

Cette lettre nous montre en même temps le véritable état des provinces méridionales, les progrès et les violences des hérétiques. Les églises ravagées par eux sont inhabitables et tombent en ruine; l'hérésie a gagné jusqu'aux prêtres du sanctuaire, jusqu'aux nobles qui entraînent une très-grande multitude. Le glaive spirituel ne suffit plus. Le glaive matériel seul peut y remédier. Mais celui du comte est insuffisant, il sent le besoin d'une force supérieure, il la sollicite du roi de France par l'intermédiaire du chapitre de Cîteaux; car il n'ose pas s'adresser directement au roi, dont il avait encouru la disgrâce en répudiant Constance, sa femme, sœur du roi [1].

Il paraît, Messieurs, qu'avant l'arrivée de ce message transmis par les moines de Cîteaux, le roi de France et celui d'Angleterre avaient déjà résolu de se transporter en personne dans le midi de la France pour s'opposer au torrent dévastateur du Manichéisme. Les deux couronnes y étaient vivement intéressées. L'hérésie, qui avait produit l'anarchie et la guerre civile, et qui après tout ne pouvait produire que cela, touchait à leurs frontières et pouvait les envahir d'un moment à l'autre, comme déjà plusieurs fois elle avait essayé de le faire. S'y opposer en l'attaquant dans son centre leur paraissait une chose nécessaire. Ils résolurent donc de l'entreprendre, et la lettre du comte de Toulouse ne pouvait que raffermir leur résolution.

Avant d'aller plus loin, je dois vous faire une réflexion importante. Comme vous le voyez, ce n'est pas l'Église qui a la première idée d'une croisade et qui excite, comme on l'a dit si souvent, à la guerre civile. Non, ce n'est pas l'Église; la guerre a été résolue par les souverains qui se croyaient dans la nécessité de la faire dans l'intérêt de la société et de leurs couronnes. Si l'Église, trente ans après, prêche une croisade contre les Albigeois, elle le fait avec le consentement et à la demande des souverains, et cela dans un moment où il n'est plus possible de reculer. La guerre civile ne vient pas des papes ni même des souverains, elle vient des Albigeois eux-mêmes, qui, par leurs aggressions et leurs excès, ont forcé les catholiques à leur faire la guerre.

Les papes ont différé tant qu'ils ont pu. Les circonstances présentes nous en fournissent une preuve que les historiens catholiques n'ont pas assez remarquée; car les deux souverains si résolus à

[1] Dom Vaissette, l. XIX, c. 5.

marcher en personne renoncent tout à coup à l'entreprise. Qui les en a détournés? C'est le pape Alexandre, sans aucun doute, qui veut qu'on tente encore une fois les voies de la douceur et de la persuasion.

On résolut donc d'envoyer dans le Midi 12 missionnaires chargés d'exhorter et d'enseigner, et au besoin de procéder par jugements ecclésiastiques contre les Manichéens. On eut soin de choisir des hommes capables, les plus habiles et les plus savants de l'époque. On mit à leur tête deux prélats français et deux anglais, avec Henri, abbé de Clairvaux, successeur de saint Bernard. Tous étaient sous la direction du cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, qui se trouvait en France en qualité de légat, et qui avait reçu tous les pouvoirs nécessaires pour la circonstance. Ce qui prouve que c'est le pape qui a détourné les souverains, c'est que les missionnaires partent par son ordre [1]. Les deux rois les avaient choisis probablement de concert avec le pape. Ainsi les envoyés sont revêtus des deux pouvoirs, spirituel et temporel. Ils sont commissaires royaux autant que missionnaires. Au surplus, ils sont fortement recommandés par les deux rois au comte de Toulouse, au vicomte de Turenne et à Raimond de Castelnau [2].

Les auteurs contemporains, et entre autres Henri, abbé de Clairvaux, qui accompagnait les évêques, nous ont transmis tous les détails de cette mission [3]. Ces détails nous expliquent le cri de détresse du comte de Toulouse en nous faisant connaître l'état des provinces du Midi. Il paraît que les Manichéens, depuis leur assemblée générale, n'avaient plus rien ménagé. Leur hiérarchie était complète, ils avaient leurs évêques, leurs prêtres, leurs prophètes et même leurs évangélistes; ils avaient acquis un tel crédit, que toute parole qui sortait de leur bouche était reçue comme un oracle, tandis que la voix du prêtre catholique était méprisée. Leurs rôles étaient partagés. Les uns propageaient parmi le peuple leurs principes d'anarchie et d'impiété, sans rien dissimuler; les autres les mettaient en pratique par le fer et le feu.

La ville de Toulouse avait été indiquée aux missionnaires comme la mère et le centre de l'hérésie. Quand ils y arrivèrent, ils restèrent muets d'étonnement devant les progrès et l'audace des hé-

[1] Baron., an. 1178, n. 30.
[2] Ibid., n. 17.
[3] Ibid.

rétiques et les turpitudes auxquelles ils se livraient [1]. Tout ce qu'ils avaient entendu dire n'était pas le tiers de ce qu'ils voyaient de leurs yeux. Les hérétiques exerçaient un pouvoir absolu sur le peuple, et ce qui était bien plus triste encore, ils dominaient dans le clergé, *dominabantur in clero* [2]. Inutile de vous dire que les missionnaires en entrant dans la ville furent reçus au milieu des huées, montrés au doigt, appelés apostats, hypocrites et hérétiques [3]. Cependant, après quelques jours de repos, un des missionnaires monta en chaire et fit une conférence contre les erreurs du jour. Les catholiques, opprimés jusque-là, prirent alors un peu plus de confiance; les hérétiques se cachèrent, bien déterminés, s'ils venaient à être découverts, à renier leurs principes et à se dire catholiques pour échapper aux jugements des évêques; car il fallait en venir là, plus d'autre ressource. Le légat fit donc jurer à l'évêque de Toulouse, aux consuls et à quelques membres du clergé, de lui indiquer par écrit tous ceux qui étaient infectés de cette hérésie. On voit ici les traces de l'inquisition. La liste grossissait tous les jours; en tête se trouvait un nommé Pierre Moran, qu'on appelait dans la secte Jean l'Évangéliste. Pierre Moran était un des chefs des Manichéens. Il était riche et puissant; il possédait deux châteaux, l'un à la ville, l'autre à la campagne, où l'on tenait les assemblées nocturnes. Comme il comptait de nombreux amis et des partisans plus nombreux encore, personne n'osait rien lui dire. Le légat le cita au tribunal des commissaires; le comte de Toulouse prêta main forte, et il fut amené. Il hésita d'abord à déclarer ses doctrines; mais pressé par le légat, il fit hardiment sa confession de foi manichéenne. Elle était tellement abominable qu'elle arracha des larmes aux commisaires et à tous les assistants. C'était assez : il n'en fallait pas davantage; il fut déclaré hérétique, livré au bras séculier, à celui du comte de Toulouse, qui le mit en prison, en attendant le dernier supplice établi par la loi. Qu'on ne croie pas que Pierre Moran soit condamné pour de simples opinions (je me sers de l'expression du jour); non, Messieurs, Pierre Moran était le chef des bandes qui parcouraient le Midi et qui portaient la désolation dans les campagnes. Il y avait figuré lui-même, et s'était rendu coupable de graves désordres. Il mérite donc le châtiment que l'on lui prépare, et aujourd'hui il serait puni comme autrefois.

[1] Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, l. XIX, c. 75.
[2] Baron., an. 1178, n. 30.
[3] Ibid.

Mais Pierre Moran, livré à lui-même, fit de sérieuses réflexions et entra dans la voie qui était ouverte à tous les coupables et principalement à ceux de ce genre. Il se soustrait au bras séculier, qui le menaçait de la mort, et se livre à l'Église, qui lui offrait le salut et la vie. Il fit appeler les commissaires, abjura ses erreurs, se disant disposé à accepter la pénitence de l'Église [1].

Cette pénitence a quelque chose de choquant pour tous ceux qui n'ont pas étudié sérieusement le système pénitentiaire de l'Église, système qui a reçu les éloges des hommes les plus instruits, et qui l'emporte beaucoup sur ceux que nous employons aujourd'hui [2]. La pénitence était publique pour ceux qui avaient scandalisé en public; elle était plus ou moins sévère, durait plus ou moins longtemps, selon la diversité des crimes et des pays. Établie dans les premiers siècles de l'Église, elle reçut bientôt la sanction civile et des effets temporels. Pour crime d'apostasie, de meurtre ou d'adultère, elle durait pendant toute la vie. Mais elle a reçu successivement des modifications. Le temps en a été abrégé, et les grandes rigueurs remplacées par des prières, des aumônes, des pèlerinages, et aussi par des punitions corporelles. Au 12e siècle, à l'époque où nous sommes arrivés, la pénitence publique était presque tombée en désuétude. Elle avait été remplacée par l'excommunication, qui reçut aussi, comme vous savez, des effets temporels. Cependant on l'employait encore, dans certaines occasions, pour de grands crimes contre lesquels la loi prononçait ordinairement la peine de mort; mais elle était singulièrement modifiée. On comptait par jours le temps qu'on comptait autrefois par années, comme nous allons le voir par l'exemple de Pierre Moran.

En effet, celui-ci, après avoir abjuré ses erreurs et accepté la pénitence, fut conduit à l'église au milieu d'une foule immense que cette cérémonie avait attirée. Il était revêtu d'une simple tunique, marchait nu-pieds, et ce qu'il faut bien remarquer, il était frappé d'une discipline, d'un côté par l'évêque de Toulouse, de l'autre par l'abbé de Saint-Saturnin, jusqu'à ce qu'il vînt au pied de l'autel où était le légat. Là, il fit son abjuration et fut réconcilié à l'Église. Il se trouva ainsi délivré de la prison et de la peine de mort dont il allait être puni. Cependant, ce n'est pas tout; le légat lui imposa un pèlerinage à Jérusalem, où il devait servir les pau-

[1] Voir la *Biographie universelle*, art. *Maurand*.

[2] M. Guizot en fait l'éloge dans l'*Histoire de la Civilisation en Europe*, p. 177.

vies pendant trois ans. Il avait quarante jours pour s'y préparer; pendant ce temps, il devait aller tous les jours nu-pieds dans une des églises de Toulouse et recevoir la discipline. De plus, il devait restituer aux églises les biens nombreux qu'il avait pris et réparer les torts faits aux pauvres. Son château, où s'étaient tenues les assemblées secrètes, devait être rasé. Tous ses biens furent, non confisqués, comme le disent certains historiens, mais mis sous le sequestre; car il devait les recevoir après trois ans, à son retour de Jérusalem [1], et il les reçut en effet. Ainsi Pierre Moran sauva sa vie par une pénitence de quarante jours et un pèlerinage de trois ans. Aucun criminel condamné à mort ne refuserait sa grâce, s'il pouvait l'obtenir à ce prix.

C'est le fait le plus mémorable de cette mission dont tout le fruit se borna à la conversion vraie ou fausse de quelques hérétiques, à l'excommunication de quelques autres, à l'encouragement du parti catholique et à la promesse du comte de Toulouse et de plusieurs autres seigneurs de ne point favoriser les hérétiques [2]. L'élargissement de l'évêque d'Albi a été demandée inutilement au comte de Béziers, qui le tenait captif [3].

Les faits que je viens de vous rapporter jettent une vive lumière sur l'histoire des Albigeois; je vous prie de ne pas les oublier. Vous voyez que déjà en 1178, plus de trente ans avant la croisade prêchée contre eux, on avait senti le besoin de les réprimer par la force publique, que la guerre fut résolue et qu'elle avait été sollicitée par Raimond de Toulouse, au fils duquel on la fera plus tard. En attendant, les Manichéens ont encore 30 ans devant eux; ils en profitent pour s'étendre et se fortifier, malgré tous les avertissements et tous les efforts de la papauté.

HUITIÈME LEÇON.

Suite de l'histoire des nouveaux Manichéens. — Leurs ravages. — Conduite de l'Église. — Concile de Latran. — Décret du pape Lucius III. — Sens de ce décret.

Messieurs, l'Église a été gravement inculpée dans l'affaire des Albigeois, non-seulement par des auteurs qui se sont déclarés leurs défenseurs, mais encore par des historiens ecclésiastiques qui détestaient leurs doctrines et leur conduite. On lui a reproché de

[1] Baron., an. 1178, n. 19.
[2] Ibid., n. 38.
[3] Ibid.

s'être écartée, au 12e siècle, de ses anciens principes, et d'avoir tenu contre les hérétiques une conduite différente de celle des évêques du 4e et du 5e siècle. On l'a accusée d'avoir été cruelle, intolérante envers les hérétiques, et d'avoir voulu les convertir par le fer et le feu, au lieu de les ramener par la douceur, comme les anciens Pères l'avaient recommandé et pratiqué. J'ai donc à examiner si ces reproches sont fondés, si les hommes éminents qui, au 12e siècle, occupaient le siége de saint Pierre, ont méconnu l'esprit de l'Église. Pour cela j'ai besoin de vous exposer l'histoire préliminaire de la croisade contre les Albigeois et de vous expliquer les causes qui l'ont provoquée. J'ai besoin de vous donner la relation exacte de ce qu'a fait l'Église pour éteindre et extirper l'hérésie, et de ce qu'ont fait les hérétiques pour la propager et la soutenir. C'est à quoi je me suis attaché dans nos dernières réunions; je vais achever ce sujet aujourd'hui et vous conduire jusqu'aux croisades.

Vous avez vu, Messieurs, par les nombreux faits que je vous ai rapportés, que plus de trente ans avant la croisade prêchée contre les Albigeois la guerre a été sollicitée par le comte de Toulouse, et qu'elle a été résolue par deux souverains, ceux de France et d'Angleterre. L'Église n'est pour rien dans cette résolution. Le pape Alexandre, son digne représentant, a détourné au contraire les souverains de la guerre et l'a changée en mission. C'est ce qui semble résulter de la relation d'un des missionnaires, qui dit qu'ils sont partis *ad imperium domini papæ,* en vertu d'un ordre du pape [1]. Vous savez que la mission n'a produit aucun fruit. L'hérésie avait fait trop de progrès dans les villes du Midi, ses partisans étaient trop fiers et trop opiniâtres pour céder à la douceur et à la persuasion. La force des armes pouvait seule remédier à cet état de choses; c'était l'avis du comte de Toulouse et celui des deux rois. Tel était l'état des choses en 1178.

Le pape en substituant la mission à la guerre n'avait écouté que les sentiments que lui inspirait sa charité. Il ne connaissait pas toute l'étendue du mal, toute la profondeur de la plaie dont les provinces méridionales étaient affligées. Il n'avait pas pesé toutes les paroles de la dépêche du comte de Toulouse au chapitre de Cîteaux; peut-être cette pièce ne lui était-elle pas parvenue. D'ailleurs, devons-nous être surpris que le pape ait ignoré le triste état du Midi,

[1] Baron., an. 1178, n. 30.

puisque les missionnaires eux-mêmes, qui étaient en France, l'ignoraient en grande partie; car ils disent dans leur relation que tout ce qu'ils avaient entendu dire n'était pas le tiers de ce qu'ils voyaient. Quoi qu'il en soit, le pape Alexandre, en détournant les souverains de leur projet de guerre, a commis une grande faute. Il a voulu étouffer par une mission une hérésie qui avait pris un immense développement et qui ne pouvait plus être comprimée que par la force des armes. Le comte de Toulouse qui était sur les lieux en avait jugé ainsi. Le glaive spirituel, avait-il dit, est insuffisant, il faut le glaive matériel. L'hérésie ne peut plus être extirpée sans une force supérieure, celle du roi de France. Mais il est persuadé que la présence du roi suffira pour réduire les rebelles. En effet, si la présence des commissaires, si mal reçus à Toulouse, a pu intimider pour un moment les rebelles jusqu'à les obliger de se cacher, que n'aurait pas fait le roi lui-même s'il était venu à la tête de ses troupes? En punissant quelques chefs hérétiques, en réduisant les autres par la force des armes, et en obligeant les seigneurs à s'opposer à l'hérésie et à maintenir l'ordre dans leurs provinces, il aurait mis fin à l'hérésie sans grande effusion de sang. Enfin, Messieurs, en 1178 il était encore facile de remédier au mal; le comte de Toulouse en était persuadé, et la suite de l'histoire a montré qu'il ne s'était point trompé. A cette époque on aurait terminé en quelques jours ou en quelques mois ce que plus tard on aura de la peine à terminer après trente ans de guerre. Mais les occasions passent et souvent ne reviennent plus. Il faut les saisir au front, par les cheveux, disait le célèbre Photius : quand on les laisse passer, on ne peut plus les saisir. C'est ce qui va arriver dans l'histoire des Albigeois.

Le pape Alexandre a eu lieu de se convaincre que les missions ne suffisaient plus pour arrêter les progrès de l'hérésie. Il aura été informé de l'état des choses par le rapport des missionnaires, et peut-être aussi par celui du roi de France. A cette époque l'Église avait un peu de repos. Le pape Alexandre était sorti victorieux des longues et terribles luttes qu'il avait eu à soutenir. Il avait mis fin au schisme des antipapes, qui avait duré 17 ans; l'empereur s'était réconcilié avec lui. Henri II, roi d'Angleterre, accusé par l'opinion publique d'avoir été complice du meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, s'était justifié et avait recu l'absolution et la pénitence de l'Église. Cette pénitence confirme ce que je vous ai dit relativement à l'usage où l'on était au 12e siècle d'appliquer

la pénitence publique pour certains grands crimes. Le roi d'Angleterre avait juré au concile d'Avranches, en 1171, sur les saints Évangiles, qu'il n'avait point participé au meurtre de l'archevêque de Cantorbéry. Néanmoins, comme il avait contribué indirectement à cette mort par sa haine et ses persécutions contre l'archevêque, il demanda la pénitence de l'Église. Les évêques se contentèrent de lui imposer quelques œuvres satisfactoires, ne voulant pas lui imposer la pénitence publique, puisqu'il se déclarait innocent du meurtre de l'archevêque [1]. Mais quelques mois après, il se l'imposa lui-même dans la même église où l'archevêque avait été tué. Revêtu d'une simple tunique, nu-pieds et les épaules découvertes, il se fit frapper de verges par tous les évêques et les moines de la communauté de Cantorbéry, qui étaient au nombre de quatre-vingts [2], après avoir passé un jour et une nuit entière en prière, sans avoir pris aucune nourriture. Ainsi, Messieurs, il ne faut plus nous étonner de la pénitence imposée à Pierre Moran, chef des hérétiques de Toulouse. Cette pénitence était en usage alors; nous la verrons renouveler dans plusieurs conciles, et appliquée à certains seigneurs coupables d'hérésie. Elle était nécessaire pour la justification du coupable; car, comme nous le verrons, on y avait attaché l'idée d'expiation. Celui qui l'avait subie passait aux yeux du peuple pour avoir expié ses fautes, pour être pleinement justifié. La tache du crime était effacée, le pénitent avait reçu, si je puis m'exprimer ainsi, des lettres de réhabilitation. Je reviens à mon sujet.

Le pape Alexandre informé de la situation des provinces du Midi, en fait le sujet principal de ses occupations. Il convoque pour le carême de 1179 un concile général au palais de Latran, pour s'aviser, de concert avec les évêques et les princes, du moyen d'éteindre l'hérésie. C'est le principal motif du concile, qui est le troisième de ce nom. Il était composé de plus de 300 évêques venus de toutes les parties de l'Europe et même de l'Asie. La plupart de ces évêques étaient seigneurs temporels, et pouvaient par conséquent faire des réglements concernant la police des États. D'ailleurs, les princes chrétiens y avaient envoyé des ambassadeurs pour sanctionner les peines temporelles qu'on pourrait établir contre l'hérésie. On en établit en effet, parce qu'on avait acquis l'expérience de l'insuffisance des peines spirituelles, dont les hérétiques ne faisaient plus

[1] *Hist. de l'Église gallic.*, t. IX, p. 368.
[2] Ibid., p. 382.

aucun cas. Mais l'Église a bien soin dans ce concile de distinguer les peines spirituelles, qu'elle décerne par sa propre autorité, d'avec les peines temporelles, qu'elle décerne avec le consentement et avec le secours des princes. Voici comme elle s'exprime dans son canon porté contre l'hérésie :

Quoique l'Église, comme dit saint Léon, contente de prononcer des peines spirituelles par la bouche de ses ministres, ne fasse point d'exécutions sanglantes, elle est pourtant aidée par les lois des princes chrétiens, afin que la crainte des châtiments corporels engage les coupables à recourir au remède spirituel.

Voilà le préambule de son décret, rien de plus juste. Elle ne fait pas d'exécutions sanglantes; mais blessée dans ses droits, attaquée dans son culte, elle invoque les lois des princes : c'est un droit dont elle userait en pareil cas, aujourd'hui comme autrefois. Après avoir établi ce principe, le concile distingue deux sortes d'hérétiques dans le midi de la France : ceux qui prêchent publiquement l'erreur, et ceux qui la mettent en pratique par le fer et le feu ; ceux qui prêchent le nouveau culte, et ceux qui l'établissent par la force et la violence. Quant aux premiers, il les anathématise, eux et leurs fauteurs, les sépare de la communion des fidèles, défend d'offrir pour eux le saint sacrifice de la messe, et de leur donner la sépulture chrétienne. Par là on voit que le concile n'emploie que des peines spirituelles contre ceux qui se contentent d'enseigner et de prêcher l'hérésie. Quant aux seconds, qui servaient de bras aux premiers et qui allaient dévaster les provinces, le concile établit des peines temporelles, recommande même aux chrétiens de se défendre et de repousser la force par la force. Rien, Messieurs, ne me semble plus juste. Il est permis de se défendre, c'est un droit naturel qui appartient à nous tous, et qui est autorisé par toutes les lois, civiles et religieuses. Mais laissons parler le concile lui-même :

Quant aux Brabançons, dit-il, aux Aragonais, Navarrais, Basques, Coteraux et Triaverdins, qui ne respectent ni les églises ni les monastères, et n'épargnent ni veuves, ni orphelins, ni âge, ni sexe, mais pillent et désolent tout comme des païens...

Voilà bien les violences dont je vous ai parlé. Elles sont constatées par un concile de trois cents évêques, qui savaient ce qui se passait, et dont le témoignage est par conséquent irréfragable. Trois cents évêques attestent les désordres du Midi; quel fait plus certain? Mais le concile fait encore une distinction entre ceux qui soudoient,

[1] Labb., t. X, p. 1522.

retiennent ou protègent ces hommes, comme faisaient plusieurs seigneurs du Midi, et ceux qui commettent les excès le fer à la main. Quant aux premiers, le concile veut qu'on les dénonce et qu'on les excommunie nommément tous les dimanches et fêtes, et qu'on dégage leurs sujets de toute obligation *de fidélité, et d'hommage et d'obéissance,* tant qu'ils persévèreront dans l'hérésie : c'était une suite de l'excommunication. On voit que le concile veut frapper les seigneurs qui protégeaient les hérétiques; mais les peines ne sont que spirituelles.

Contre ceux qui commettent ouvertement des violences, le concile, aidé par les princes, ordonne de prendre les armes, de leur résister, de confisquer leurs biens, et permet de les réduire en servitude.

Nous enjoignons à tous les fidèles, dit le concile, pour la rémission de leurs péchés, de s'opposer courageusement à ces ravages, et de défendre par les armes le peuple chrétien contre ces malheureux. Nous ordonnons aussi que leurs biens soient confisqués, et qu'il soit permis aux princes de les réduire en servitude [1].

Le concile, au lieu d'avoir été trop sévère, a poussé au contraire la modération jusqu'à sa dernière limite; car, après tout, il n'établit des peines temporelles que contre les bandes de brigands qui servaient de bras aux Manichéens. Pour les autres, c'est-à-dire pour ceux qui prêchent les doctrines, qui soufflent le feu de la révolte, qui font marcher les bandes, comme pour ceux qui les reçoivent, les favorisent, il n'y a que des peines spirituelles. Cependant ils sont aussi coupables que les premiers; ils sont plus coupables encore, parce qu'ils sont les premiers auteurs du désordre. Tant qu'on ne touchera pas à eux, les brigandages iront toujours leur train. Ce qui n'a pas manqué d'arriver, comme nous aurons occasion de le voir.

Le décret du concile, en n'établissant que des peines spirituelles contre les chefs, est bien insuffisant; car ils les méprisent. Ce qui est plus malheureux encore, il n'est point exécuté, malgré le soin qu'eût Pons d'Arsac, archevêque de Narbonne, de le renouveler dans sa province et de le revêtir du sceau de son autorité [2]; car il survint après la tenue de ce concile une telle complication d'événements, qu'on fut obligé d'oublier tous les dangers de l'Église du Midi.

En 1180, Louis-le-Jeune, VII de ce nom, meurt, laissant à son

[1] Labb., t. X, p. 1522.
[2] Dom Vaissette, l. XIX, c. 76.

jeune fils, Philippe-Auguste, un royaume plein de troubles et d'embarras monarchiques. Henri II, roi d'Angleterre, vit ses fils se révolter contre lui, et employa le reste de ses jours à les réduire. A sa mort, Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste se firent une guerre d'autant plus vive qu'elle avait deux mobiles, rivalité de gloire et rivalité de puissance.

Le Midi lui-même fut troublé par les prétentions des souverains. Le comte de Toulouse prétendait au marquisat de la Provence proprement dite; le roi d'Aragon s'en était emparé à la mort de Raimond Bérenger, tué au siége de Nice, en 1167.

De là une guerre acharnée à laquelle prirent part tous les seigneurs du Midi et du littoral de la Méditerranée.

La papauté elle-même a de graves occupations. En 1185, Saladin sortant de l'Égypte, s'avance par une marche rapide à travers la Palestine, et s'empare de Jérusalem. Comme à l'ordinaire, les croisés invoquent le secours de l'Occident. Tout le fardeau d'une nouvelle croisade tombe sur le bras des papes. A leurs exhortations, l'élite des guerriers chrétiens se transporte en Orient. De cette sorte, les catholiques du Midi sont abandonnés à leur propre sort : ils ont la douleur de voir leurs églises profanées, brûlées et ruinées de fond en comble, leurs évêques chassés ou agissant de connivence avec les nouveaux docteurs. Ils sont en proie aux insultes des hérétiques et obligés de fuir leurs habitations s'ils ne veulent pas devenir victimes de leur fureur. De grandes calamités pèsent sur tout le Midi. Les princes voisins, qui seuls pouvaient les secourir, sont entraînés ailleurs par leur gloire ou leur ambition; le glaive matériel qui devait se tirer contre l'hérésie, est rougi du sang des chrétiens.

Cependant, Messieurs, la papauté, malgré ses innombrables embarras, n'est pas sourde aux cris des catholiques du Midi. En 1181, Henri, qui, d'abbé de Clairvaux, était devenu cardinal et évêque d'Albano, fut envoyé en France en qualité de légat. C'est le même Henri que nous avons vu dans la mission ordonnée par le pape et les deux rois, et qui nous en a laissé une relation. Ainsi il connaissait la situation du pays.

Arrivé dans le Midi, il frappa un grand coup en déposant deux archevêques, ceux de Lyon et de Narbonne, probablement parce qu'ils n'avaient point résisté avec assez de vigueur aux hérétiques. L'évêque de Poitiers fut placé à Lyon, et l'évêque de Béziers, Bernard Gaucelin, à Narbonne. Le légat se mit ensuite à la tête des

catholiques, et après avoir formé une petite armée, il prit, malgré une vive résistance, le château de Lavaur, et força le comte Roger de Béziers et plusieurs autres seigneurs à abjurer l'hérésie. Par leur acte d'abjuration, nous voyons de nouveau que les doctrines des Albigeois ne diffèrent pas de celles des anciens Manichéens [1]. Mais l'abjuration des princes n'était pas sincère, ils revinrent à leurs erreurs aussitôt que le légat et les catholiques qu'ils commandaient se furent retirés [2]. Les différentes bandes continuèrent à désoler le pays. Dans le Berri, ils commirent des excès inouis, auxquels ils ajoutèrent de sanglants outrages. Ils violaient les femmes en présence de leurs maris, incendiaient les églises, faisaient souffrir d'horribles tourments aux religieuses et aux prêtres, foulaient d'ailleurs aux pieds la sainte eucharistie, enlevant les vases sacrés, et mettant sur la tête de leurs concubines les corporaux en forme de voiles [3]. Les catholiques du pays s'étant unis pour leur défense commune, en tuèrent, selon les uns, 7000, selon les autres, plus de de 10,000 près de Châteaudun. Cette victoire ne les mettait pas encore à l'abri de leurs insultes : il a fallu que Philippe-Auguste leur envoyât des troupes auxiliaires pour les en délivrer [4]. La même année on en découvrit à Arras; ils furent interrogés et condamnés par l'archevêque de Reims, livrés au bras séculier et brûlés sur la place publique [5]. Le nord de la France ne voulut pas s'attirer les malheurs du Midi.

Comme vous le voyez, la guerre civile est allumée dans le Midi, non pas par les catholiques, par les papes ou les évêques, mais par les Manichéens, qui ne gardent plus aucun ménagement, qui prêchent leurs abominables doctrines, employant le fer et le feu contre ceux qui n'en veulent pas; et s'ils sont vaincus d'un côté, ils sont vainqueurs de l'autre et continuent leurs ravages. Les évêques étaient trop faibles pour leur résister. La plupart des seigneurs les favorisaient, soit en secret, soit en public. Après ces faits, le pape Lucius III, qui avait succédé à Alexandre en 1181, et qui, sans être savant, était expérimenté dans les affaires, sentit l'insuffisance du décret de Latran. Ce décret, comme nous l'avons vu, n'établissait de peines temporelles que contre ceux qui ravageaient

[1] Fleury, t. XV, p. 498. — Dom Vaissette, l. XIX, c. 85.
[2] Ibid.
[3] Percin. ap. dom Vaissette, l. XXI, note 2.
[4] Gaufrid, Vosiens, t. XVII *des Historiens de France*, p. 11, 12.
[5] Pagi, an. 1183, n. 7, 8.

les provinces ; mais leurs chefs, leurs protecteurs et leurs fauteurs, aussi coupables, et peut-être plus coupables encore, n'étaient frappés que de peines spirituelles dont ils ne tenaient aucun compte. Le pape Lucius III voit bien que tant que ces derniers ne seront pas punis, on cherchera en vain à détruire les bandes. Il assemble donc, en 1184, à Vérone, une nombreuse assemblée composée de cardinaux, d'évêques, de princes et de seigneurs, parmi lesquels l'empereur d'Allemagne tenait le premier rang. Il confirme d'abord le décret du concile de Latran, en renouvelant tous les anathèmes prononcés contre ceux qui prêchent, qui professent ou enseignent l'hérésie, comme contre ceux qui les reçoivent, les favorisent ou les protègent. Mais il ne s'arrête pas là, comme l'a fait le concile de Latran. Avec le concours de l'empereur et des princes, il établit des peines temporelles en ces termes :

Et parce que la sévérité de la discipline ecclésiastique est quelquefois méprisée par ceux qui n'en comprennent pas la vertu, nous ordonnons que ceux qui seront manifestement convaincus des erreurs susdites, s'ils sont clercs ou religieux, soient dépouillés de tout ordre et bénéfice et abandonnés à la puissance séculière pour recevoir la punition convenable ; si ce n'est que le coupable, sitôt qu'il sera découvert, fasse abjuration entre les mains de l'évêque du lieu. Il en sera de même du laïque, et il sera puni par le juge séculier s'il ne fait abjuration. Ceux qui seront seulement suspects seront punis de même, s'ils ne prouvent leur innocence par une purgation convenable. Mais ceux qui retomberont après l'abjuration ou la purgation seront laissés au jugement séculier, sans être plus écoutés.

Ainsi, comme vous le voyez, ceux qui seront convaincus d'hérésie par les juges ecclésiastiques, s'ils ne se rétractent, seront dépouillés de leurs biens, livrés au bras séculier et punis selon les lois civiles. Si, après leur abjuration, ils retombent, ils ne seront *plus écoutés* par l'Église, c'est-à-dire ils seront livrés au bras séculier.

Le pontife donne ensuite de sévères instructions aux évêques du Midi, qui, comme nous l'avons vu, étaient négligents à remplir leurs devoirs. D'un côté ils n'appliquaient pas les censures prononcées par les conciles, de l'autre ils ne visitaient pas leurs diocèses pour les purger de la contagion de l'hérésie, deux devoirs importants qui leur sont recommandés. Voici comme le pape s'exprime :

L'excommunication que nous voulons étendre à tous les hérétiques sera renouvelée par tous les évêques aux grandes solennités ou quand l'occasion s'en présentera. Les évêques qui seront négligents à le faire seront suspendus de leurs fonctions épiscopales pendant trois ans. Nous ajoutons, par le conseil des

évêques et sur la remontrance de l'empereur et des seigneurs de sa cour, que chaque évêque visitera une ou deux fois l'année, soit par lui-même, soit par son archidiacre ou par d'autres personnes capables, les lieux de son diocèse où l'on dit qu'il y a des hérétiques, et il fera jurer trois ou quatre hommes, ou plus, de bonne réputation, et même, s'il le juge à propos, tout le voisinage; que s'ils apprennent qu'il y ait là des hérétiques ou des gens qui tiennent des conventicules secrets ou qui mènent une vie différente du commun des fidèles, ils les dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre. L'évêque ou l'archidiacre appellera devant lui les accusés, et s'ils ne se purgent suivant la coutume du pays ou s'ils retombent, ils seront punis par le jugement des évêques. Que s'ils refusent de jurer, ils seront déclarés hérétiques.

Mais toutes ces dispositions seront inutiles si, comme par le passé, les seigneurs protègent les hérétiques et refusent leur concours à l'Église. Le concile, pour obvier à cet inconvénient, rappelle les seigneurs à leurs devoirs, et les menace de peines temporelles et spirituelles s'ils ne les remplissent pas. En voici les termes :

Nous ordonnons, de plus, que les comtes, les barons, les recteurs et les consuls des villes et des autres lieux promettent par serment, suivant la monition des évêques, d'aider efficacement l'Église en tout ce que dessus, contre les hérétiques et leurs complices, quand ils en seront requis, et qu'ils s'appliqueront de bonne foi à exécuter, selon leur pouvoir, ce que l'Église et l'Empire ont statué sur cette matière; sinon ils seront dépouillés de leurs charges et ne seront admis à aucune autre, outre qu'ils seront excommuniés et leurs terres mises en interdit. La ville qui résistera à ce décret, ou qui, étant avertie par l'évêque, négligera de punir les contrevenants, sera privée du commerce des autres villes et perdra la dignité épiscopale. En général, tous les fauteurs d'hérétiques seront notés d'infamie perpétuelle, et comme tels exclus de l'office d'avocats et de témoins, et de toute autre fonction publique [1].

Voilà, Messieurs, le décret qui a été fait par le concours des deux puissances, pour l'extirpation de l'hérésie albigeoise. L'Église emploie les censures ecclésiastiques; l'empereur, les seigneurs et les magistrats y attachent des peines temporelles. De cette sorte, l'hérétique puni par l'Église est puni également par la puissance civile. Mais vous devez voir la différence entre ces deux décrets. Celui du congrès de Vérone frappe de peines temporelles ceux que le décret de Latran n'avait soumis qu'à des censures ecclésiastiques. Les docteurs et les protecteurs des hérétiques sont maintenant dépouillés de leurs biens et de leurs dignités, livrés au bras séculier et punis selon les lois, s'ils ne font point abjuration. Auparavant ils

[1] Labb., t. X, p. 1737.

étaient seulement excommuniés et séparés de la communion des fidèles.

Fleury, et beaucoup d'auteurs après lui, ont cru voir dans ce décret la première origine de l'inquisition; c'est une erreur, comme j'aurai bientôt l'occasion de le démontrer. Pour le moment, je vous ferai une réflexion bien importante, que je vous prie de ne pas perdre de vue.

Quand on lit ce décret isolément, sans faire attention aux faits de l'histoire, et sans examiner contre qui il est dirigé, on serait tenté de croire que le pape, les évêques et les princes punissent pour le seul crime d'hérésie, ou, comme on dit, pour de simples opinions, ce qui renverserait tout ce que j'ai dit précédemment. Mais il n'en est pas ainsi, le concile frappe non l'hérésie spéculative ou *raisonneuse*, mais l'hérésie agissante et dévastatrice; l'hérésie qui se produit au dehors par des attentats aux mœurs publiques, par des attentats contre le culte catholique et contre la vie et la propriété de ceux qui le professent, crimes qu'on punirait aujourd'hui comme autrefois. Car, si nous n'avons plus de lois contre l'hérésie, nous en avons contre les effets de l'hérésie. « L'attentat, dit notre *Code pénal*, » art. 91, dont le but sera soit d'exciter à la guerre civile, en ar- » mant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns » contre les autres, soit de porter la dévastation, le massacre ou le » pillage dans une ou plusieurs communes, sera puni de mort. » Les complices, c'est-à-dire ceux qui par dons, promesses, abus d'autorité ou de pouvoir ou par machinations ou artifices ont provoqué l'action ou ont donné des instructions pour la commettre sont punis de la même peine (art. 59, 60). D'un autre côté, les lois de notre *Code pénal* contre les associations illicites et contre les attentats aux mœurs (art. 291, 330), ne se concilieraient pas non plus avec les assemblées nocturnes des Manichéens. Comparez le décret de Vérone avec ceux de notre *Code pénal*, et vous verrez qu'il est impossible de le blâmer sans déchirer notre propre législation.

Mais ce décret, comme celui du concile de Latran, n'est point exécuté, quoiqu'il reste comme règle, parce qu'à cette époque il fallait autre chose qu'un décret. Les seigneurs du Midi favorisent l'hérésie, les évêques sont ou trop mous ou trop faibles pour leur résister. Les papes, outre les embarras que leur cause une nouvelle croisade pour la Palestine, se succèdent rapidement sur le trône pontifical et n'ont pas le temps de rien entreprendre. Les hérétiques restent donc tranquilles jusqu'à l'avènement d'Innocent III, c'est-

à-dire pendant l'espace de 24 ans. Alors commence pour eux une nouvelle et cruelle époque.

L'ABBÉ JAGER.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XIII [1].

Division des sciences.

Les divisions des sciences, dit Bacon, ne ressemblent nullement à des lignes différentes qui coïncident en un seul point, mais plutôt aux branches d'un arbre qui se réunissent en un seul tronc, lequel, dans un certain espace, demeure entier et continu. Il est à propos, avant de suivre les membres de la première division, de constituer une science universelle qui soit la mère commune de toutes les autres, et qu'on puisse regarder comme une portion de route qui est commune à toutes jusqu'au point où ces routes se séparent et prennent une des directions différentes.

Nous avons traité de cette science universelle, la mère commune de toutes les autres; nous avons constaté l'existence de vérités premières communes à toutes les branches des connaissances humaines. Nous sommes arrivés au point où les routes se séparent. Nous allons traiter des sciences en particulier.

On ne doit pas attendre un traité complet sur chacune d'elles; ce travail dépasse nos connaissances, nos talents et nos forces; d'ailleurs nous ne traçons qu'*une méthode;* nous nous bornerons à montrer que cette méthode s'applique à toutes les sciences; nous constaterons dans toutes l'existence de ces deux ordres de vérités que nous avons signalées. Ainsi, dans toutes, on verra des *principes* et des *faits* admis par tous les savants, sans distinction de temps et de pays; puis des vérités de *déduction,* dont le nombre s'étend, dont la certitude augmente successivement; et enfin des classifica-

[1] Voir le chap. XII au n° 14 ci-dessus, p. 131.

tions qui varient selon les écoles, des explications des systèmes qui changent selon les temps et les lieux.

Si nous rangions les sciences d'après leur importance et leur dignité, nous placerions *la théologie naturelle* au premier rang.

Nous avons cru devoir suivre un autre ordre.

Il y a des sciences purement naturelles, c'est-à-dire où toutes nos connaissances sont dues au travail de l'esprit sur les vérités premières, et où l'intelligence n'a d'autre guide que l'expérience : telles sont les *mathématiques*, la *physique*, etc.

Il en est d'autres où la raison est aidée et guidée par la révélation, et où les vérités naturelles sont mêlées à des vérités d'un ordre surnaturel, comme la *morale* et la *théologie*.

Nous commencerons par les premières. Nous aurons ainsi une idée plus précise de la marche de l'esprit humain, une mesure plus exacte de sa puissance.

Nous verrons plus aisément quels auraient été les progrès de l'humanité dans la connaissance de son origine, de sa destinée et de ses devoirs si elle n'avait pas eu d'autre lumière que la *raison*, d'autre guide que l'*expérience*.

Nous serons ainsi conduits à la troisième partie, où nous parlerons de l'*ordre surnaturel*.

CHAPITRE XIV.

De la métaphysique.

Selon le Père Buffier, la métaphysique aurait pour but propre et particulier de faire une analyse si exacte des objets de l'esprit, que l'on pense sur toutes choses avec la plus grande exactitude qu'il se puisse. Si cette définition était véritable, il n'y aurait pas de science plus utile que la métaphysique, et elle ne mériterait pas les dédains des esprits positifs. Mais le savant jésuite reconnaît que ce n'est pas ainsi que l'on entend ordinairement l'expression *métaphysique*.

Cette expression vient de deux mots grecs : μετα, *au-dessus*, et φυσις, *nature*. La *métaphysique* est donc la science qui traite des choses placées *au-dessus de la nature corporelle* et dégagées de tout élément matériel. Une chose peut être dégagée de tout élément matériel de deux manières : ou par sa nature, comme l'âme humaine, les anges, Dieu; ou seulement par cette faculté de l'esprit humain qu'on appelle l'abstraction, comme l'être en général et ses

différentes manières d'exister. De là deux espèces de métaphysique : la métaphysique particulière ou spéciale, et la métaphysique générale. La première traite des esprits ou des êtres qui par leur nature sont dégagés de la matière; la seconde traite de l'être en général, de ses propriétés, de ses modes considérés en général, et de toutes les choses que la pensée seule sépare de la nature corporelle. Nous parlerons d'abord de cette dernière.

§ 1. De la métaphysique générale.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés sur les notions et sur la manière dont elles se forment nous dispensent d'expliquer le mode par lequel sont produites les choses dont traite la métaphysique générale.

Tous les hommes, comme on l'a vu, se servent de l'abstraction et de la généralisation pour former les genres et les espèces. Les philosophes poussent beaucoup plus loin l'usage de ces opérations. Ils embrassent dans leur pensée tous les êtres qui existent dans la nature : l'être incréé et toutes les créatures, tant spirituelles que corporelles, tant celles qui sont animées que celles qui sont inanimées, depuis l'homme qui vit, sent et pense; l'animal, qui vit et qui sent, mais qui ne pense pas; la plante, qui ne pense ni ne sent, qui seulement végète; jusqu'à la pierre, qui ne vit pas, ne pense pas, ne sent pas, ne végète pas, et qui existe seulement. Ils détachent par l'abstraction toutes les propriétés qui distinguent les individus, les espèces, les genres et les règnes. Après ce travail, il ne reste plus qu'une propriété commune à tous, l'*existence*. Voilà l'*être* de la métaphysique générale : être abstrait, être qui n'existe que par la pensée et dans l'esprit du sujet qui pense. Il en est de même de toutes les choses dont s'occupe la métaphysique générale. La possibilité, l'essence, la cause et l'effet; la substance, le mode et l'accident; le fini et l'infini; l'un et le multiple : tout ce dont elle traite, elle le considère d'une manière générale et abstraction faite des espèces, des individus et de toute existence réelle. Ainsi la métaphysique est la science, non pas des idées, mais des notions abstraites; c'est un tissu de vérités internes, purement subjectives.

Il n'est pas de partie de la philosophie qui fourmille davantage de questions plus abstraites et tout à la fois plus inutiles, et dans laquelle les scolastiques et les philosophes aient plus exercé leur subtilité. Cependant ils ont fait de la métaphysique générale la

base et la règle de toutes les branches des connaissances humaines. A les entendre, la métaphysique générale serait la science la plus intellectuelle, la science régulatrice, parce qu'étant la science de l'être en général et de ses propriétés, elle considère les causes premières dans leur plus grande pureté; toutes les autres sciences spéculatives, disent-ils, ne considèrent l'être que sous un point de vue particulier et subordonné; quant aux sciences pratiques, elles sont dépourvues par elles-mêmes du caractère de la plus grande généralité, puisqu'elles sont relatives à l'activité particulière de l'homme. L'unité radicale de toutes les connaissances humaines se trouve dans la métaphysique [1].

Cette prétention est-elle bien fondée, et la méthode calquée sur ce système est-elle bonne?

Les vérités premières sont la base et la règle de toutes les connaissances humaines, le fondement de toutes les sciences. Nous l'avons constaté. Dans la métaphysique, il n'existe pas à proprement parler de vérités premières; car les vérités premières ne sont pas l'ouvrage de l'esprit humain, elles nous sont données, nous les recevons. Au contraire, tout ce dont se compose la métaphysique générale est le produit du travail de l'esprit humain, des créations de l'entendement.

Les vérités premières sont évidentes par elles-mêmes; elles sont si claires qu'il est impossible d'en trouver d'autres plus claires pour les expliquer et les démontrer. Les connaissances les plus simples de la métaphysique générale ont besoin d'explication et de définition : « Il est plus facile, dit-on, de penser que de définir ce » que c'est que l'être; cette expression est du nombre de celles qui » deviendraient plus obscures par une définition. » Cette remarque est vraie; je crois même avec Pascal qu'il est rigoureusement impossible de définir l'être : « Car on ne peut définir un mot sans » commencer par celui-ci : *c'est*, soit qu'on l'exprime ou qu'on le » sous-entende; donc, pour définir l'être, il faudrait dire *c'est*, et » ainsi employer dans la définition le mot à définir, ce qui est ab» surde [2]. »

Cette observation est vraie. Mais doit-elle s'entendre de l'être abstrait de la métaphysique générale, ou de l'être réel, de l'être par excellence? C'est évidemment de l'être réel, de celui dont il

[1] *Précis de l'Histoire de la Philosophie*, p. 209.
[2] *Pensées*, 1re part., art. 2, t. II, p. 18.

est écrit : *Je suis celui qui suis :* de Dieu. Voilà l'idée qui se présente naturellement à l'esprit quand on entend prononcer le mot : *être.* Lorsqu'on n'est pas familiarisé avec la langue de la métaphysique et les opérations de la philosophie, l'abstraction, la synthèse, la généralisation, on a besoin d'une longue explication pour comprendre ce que la métaphysique entend par l'être en général, l'être considéré abstraction faite de tout individu, de toute existence réelle.

Les vérités premières sont à la portée de tous les esprits; elles sont connues depuis l'origine du monde, répandues dans tous les pays et dans tous les âges. Leur certitude repose sur le consentement général du genre humain. Les connaissances les plus élémentaires de la métaphysique générale ne sont à la portée que de ce petit nombre d'hommes qu'on appelle philosophes; elles ne sont connues, elles n'existent en quelque sorte que depuis qu'il existe des philosophes. Leur certitude n'est fondée que sur l'assentiment des philosophes.

Toutes les connaissances dont se compose la métaphysique sont des notions abstraites, des vérités purement internes ou subjectives. Les réalités ou les existences ne peuvent sortir de notions abstraites. On ne peut extraire des vérités externes ou objectives de vérités internes ou subjectives. Si donc, comme le prétendaient les scolastiques, si, comme le font encore beaucoup de philosophes, on emprunte à la métaphysique générale les prémisses de raisonnements démonstratifs; si on donne la métaphysique générale pour fondement aux connaissances humaines, toutes les conséquences que l'on déduira de ces prémisses ne seront que des *vérités logiques;* elles n'auront pas de *valeur objective;* le système des connaissances humaines ne sera qu'un tissu d'*abstractions.*

La métaphysique générale ne peut donc pas être la base et la règle des autres sciences, et la méthode fondée sur cette prétention est nécessairement vicieuse.

Faut-il rayer la métaphysique générale du catalogue des sciences humaines? faut-il la bannir du cours des études? Non : il faut seulement la remettre à la place qui lui convient, à sa place naturelle. Produit du travail de l'esprit humain sur les individus réellement existants, les connaissances métaphysiques ne se forment qu'après toutes les autres, elles ne sont complètes que lorsque le philosophe a étudié tous les êtres animés et inanimés, corporels et spirituels, tous les règnes de la nature, tous les genres, toutes les

espèces. La métaphysique générale est comme le résumé de toutes les connaissances particulières, le résultat de toutes les études spéciales, la généralisation de toutes les individualités, la récapitulation de toutes les spécialités : au lieu d'être le fondement de toutes les autres sciences, elle doit en être le couronnement.

Pour rétablir l'ordre naturel, il y a encore beaucoup de réformes à faire dans l'enseignement des sciences. Fidèles à leurs systèmes, les scolastiques plaçaient des principes généraux et abstraits en tête de toutes les branches des connaissances humaines, sans en excepter les sciences naturelles, telles que la physique. Ils suivaient cette méthode dans les traités destinés à l'exposition de matières étrangères à la philosophie. Je ne citerai qu'un exemple, ce sera *le Traité des Lois* de Suarez, ouvrage fort estimé, et qui mérite d'ailleurs la réputation dont il jouit. L'auteur consacre le 1er *livre* de ce *traité* à une dissertation sur la *loi en général*, et abstraction faite de toutes les espèces particulières de lois. Les principes notés dans ce livre sont communs à toutes les lois, à la loi naturelle et à la loi positive, à la loi divine comme aux lois humaines. A proprement parler, ce ne sont pas des principes premiers comme celui-ci : point d'effet sans cause ; évidemment ils sont le produit et le résultat des études que Suarez et les théologiens antérieurs avaient faites des différentes espèces de lois en particulier. Cette dissertation, *sur la loi en général*, pourrait trouver sa place dans l'ouvrage ; mais au lieu de paraître au commencement comme la *base* de tout le *traité*, elle n'aurait dû venir qu'à la fin comme le *résumé* et la récapitulation de l'*ouvrage entier*. Dans ce même *traité*, comme dans ceux écrits par les scolastiques, on rencontre trop souvent deé dsmonstrations appuyées sur des *brocards* empruntés à la métaphysique générale et donnés comme des premiers principes et des vérités premières [1].

[1] Voici quelques exemples d'axiomes métaphysiques proposés par Suarez comme des premiers principes, et en conséquence donnés pour base à des raisonnements : « Fundari potest in illo metaphysico principio, quod naturæ rerum, quod esse es- » sentiæ, sunt immutabiles. (L. II, c. 6, n° 11.) — Qui dat formam dat consequentia » ad formam. (L. III, c. 3, n° 5.) — Quod non est de ratione nimis speciei non est de » ratione generis. (L. I, c. 8, n° 1.) — Præterea requiri ut agens sic se habens agat, » primò quidem si sciens ; secundò si eligens propter ipsa ; tertiò si firmo animo ac » immutabili agat. (L. II, c. 10, n° 11.) — Ubi est unum propter aliud, ibi esse unum » tantum. (L. III, c. 20, n° 9.) — Propter quod unum quodque tale, et illud magis. » (*Ibidem*.) » Dans le *Cursus Theologiæ* de M. Migne, t. XII.
Il y a bien de la métaphysique dans ce chapitre 20.

On est revenu en grande partie de ce système; les sciences naturelles se sont complétement affranchies de cette méthode vicieuse. La *théologie* et la *philosophie* ne sont pas encore sorties de l'ornière. Dans tous les traités élémentaires de philosophie paraît, dès le commencement, une partie consacrée à la *métaphysique* ou à l'*ontologie;* puis, dans le cours de l'ouvrage, les principes abstraits exposés dans cette partie sont employés comme *majeures* des raisonnements démonstratifs, et usurpent ainsi une place et une autorité qui n'appartiennent qu'aux *vérités premières.*

Après avoir mis la métaphysique générale à sa place, il faut en bannir toutes les questions abstraites et inutiles. Avec ces deux modifications, cette science n'est plus dangereuse, elle est utile et même nécessaire; les philosophes panthéistes l'emploient pour colorer leur monstrueux système; ils parviennent à leur but en dénaturant le sens des mots, *substance,* etc. Il est indispensable de redresser les notions, de faire connaître les véritables définitions de ces expressions, afin de prémunir la jeunesse contre les sophismes des disciples de Spinosa et d'Hégel.

§ 2. De la métaphysique spéciale.

Cette science traite des esprits et s'appelle aussi *Pneumatologie.*

Les esprits sont incréés ou créés.

Il n'y a qu'un esprit incréé : c'est Dieu.

La partie de la métaphysique spéciale qui traite de Dieu est la *théodicée* ou *théologie naturelle.*

Si nous avions classé les sciences à raison de leur importance ou de leur dignité, nous parlerions d'abord de la théodicée ou philosophie naturelle. Mais comme nous traitons d'abord des sciences dans lesquelles l'homme ne trouve d'autre guide que la raison, nous devons commencer par les connaissances profanes.

Il y a deux espèces d'esprits créés : les *anges* et les *âmes* des hommes.

La métaphysique spéciale ne traite pas de la première espèce d'esprits créés.

Abandonnée à elle-même, la raison ne pourrait que nous fournir des conjectures sur l'existence de ces purs esprits.

La partie de la métaphysique qui s'occupe de l'âme humaine s'appelle *psychologie.*

Le motif qui nous a déterminé à remettre à parler de la théologie naturelle nous décide à renvoyer aussi la plupart des questions qui

se rattachent à la psychologie, telles que la spiritualité et l'immortalité de l'âme. Sur tous ces points, la raison est guidée par la révélation. DE LAHAYE.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Polémique catholique.

L'ÉGLISE ROMAINE ET LES NATIONALITÉS.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Quelle est la vraie nationalité. — Ce n'est pas l'égoïsme. — Comment elle doit être modifiée dans le sens du progrès. — Elle doit devenir l'union des peuples entre eux. — L'Église catholique a posé seule depuis longtemps la base de cette union. — Ce qu'elle a fait pour la nationalité de l'Italie. — Elle ne doit pas abandonner les autres peuples.

Rome a été accusée de mépriser les *nationalités,* de les sacrifier à un cosmopolitisme ambitieux; est-ce bien sérieusement qu'on lui adresse ce reproche, et mérite-t-il un examen approndi?... Qu'est-ce que la nationalité? Est-ce cet égoïsme farouche d'un peuple qui se parque dans ses limites et met sa gloire à ravager ses voisins, à se former des trésors avec des dépouilles opimes? Telle était la seule nationalité connue du temps des Romains et au moyen âge. Si nos publicistes regrettent encore les factions des Bourguignons et des Armagnacs, les haines des Provençaux et des Francs, car tout cela était des nationalités aussi, nous ne pouvons adopter leur patriotisme, et nous félicitons la Papauté de s'être dans tous les temps mise au-dessus de ces conceptions mesquines, en plaçant la Chrétienté plus haut que la France, l'Espagne ou l'Angleterre, en appelant tous les peuples dans la grande confédération des croisades, en admettant toutes les nations à une égalité catholique. Charlemagne reconstituant l'empire, était plus grand que ses fils, réveillant les haines des Aquitains, des Francs, des Bavarois, des Italiens. La Convention en créant l'unité indivisible de la république, était plus grande que les partisans des individualités de la Bourgogne, de la Bretagne, du Languedoc, du Dauphiné. Par une raison identique, lorsque le Saint-Siége veut faire de la chrétienté

[1] Voir le 2e art. au numéro précédent ci-dessus, p. 273.

une nation en Dieu qui doit remplir l'univers, elle nous semble mieux comprendre le progrès que ses antagonistes, qui voudraient maintenir l'Europe dans sa vieille division avec ses États tous hérissés de forteresses, tous élevés à cette puissance de nationalité qui fomenta jadis les guerres du moyen âge, et de nos jours les conflagrations de l'empire. Est-ce à dire que nous ne sommes pas plus Français que Russes, pas plus Allemands qu'Espagnols?... Examinons la question sous son véritable point de vue.

La *nationalité* est un rayonnement qui va du centre à la circonférence; elle s'étend d'abord de la commune à la province, puis de la province au royaume; c'est là qu'elle est aujourd'hui. Arrivée à ce point, doit-elle abdiquer toute dignité, et s'affaisser dans l'indifférence? A Dieu ne plaise! au lieu de s'étendre en dévorant tout autour d'elle, de mettre sa gloire de lion et de vautour à devenir l'effroi du monde, sa destinée est de grandir en tendant la main à tout ce qui l'approche, sans jamais sacrifier ses droits ni sa juste influence, à quel peuple que ce soit; sa générosité doit être un échange et non un abandon. Nous voulons être Français tant que les Russes seront Russes, les Allemands Allemands, afin qu'une autre puissance ne domine pas sur nous, et aussi ne domine pas seule l'avenir; mais nous consentirons à abdiquer quelques traits de notre caractère au fur et à mesure que les autres peuples effaceront le leur. Nous voulons, en un mot, appliquer à l'Europe d'abord, à l'univers ensuite, cette grande loi d'*affinité* sous laquelle ont disparu les anciennes divisions de la France. Qui reconnaîtra, dans quelques années, les limites de nos provinces? Les antiquaires se perdront en conjectures pour les fixer. Ces mêmes difficultés géographiques se présenteront pour les États d'Europe. Dans sept, huit, vingt siècles, s'il le faut (le temps ne compte pas avec lui-même), les frontières de la France, de la Prusse, de la Russie, seront aussi difficiles à retrouver que l'assiette d'un camp d'Annibal ou de César. Cette abdication des individualités ne sera pas la mort de chacune d'elles, ce sera, au contraire, un renouvellement de vie et de puissance par l'*association*. Les membres d'une famille sont-ils sans force, parce qu'ils vivent sous le même toit? Vingt soldats placés de front, ont-ils moins de valeur que vingt forbans déterminés?

Ces idées de fusion que nous avançons ici du fond de notre conscience sont-elles une folle utopie? Non; mais l'appréciation d'un grand fait qui lance ses formules par-dessus toutes les vieilles frontières.

De toutes parts les divisions nationales s'effacent devant l'unité chrétienne. En Prusse, un prince de génie entreprend le renversement des frontières allemandes; il ne se sert pas de la forte épée de Frédéric, mais du pacifique *zollverein*. Un cordon sanitaire ne dure qu'un moment; les douanes, vexations permanentes, sont les cerbères des jalousies populaires. La Prusse en a entrepris la destruction; elle les remplace par des traités qu'elle étend de l'Italie aux États-unis de la Russie à la Belgique... L'Angleterre semblait devoir être la dernière à transiger avec son égoïsme insulaire; et pourtant, en dépit des publicistes, les nombreux traités de commerce, l'ouverture des ports de la Chine, et l'initiative hardie d'un ministre grand homme d'État, la placent à la tête de cette liberté commerciale qui doit être le lien visible de la fédération universelle.

Faut-il d'autres témoignages de cette tendance du siècle? Chaque jour voit s'amoindrir l'*ancien droit d'asile*, sauf-conduit des banqueroutiers et des assassins; l'extradition réciproque se généralise aux applaudissements de la justice et de la sécurité (nous ne parlons nullement des émigrations politiques). Il n'y a pas jusqu'au bannissement qui ne vienne donner son témoignage. Chez les peuples antiques, au moyen âge, alors que le foyer formait pour chaque citoyen l'univers et la vie, la privation des dieux lares devenait un arrêt de mort politique et social. Rappelons-nous Alcibiade, Thémistocle, Scipion, Coriolan... Aujourd'hui l'homme expatrié regrette sans doute la ville nationale; mais qui entreprendrait de punir un grand coupable en lui permettant d'aller jouir ailleurs des bienfaits de la civilisation? Les Anglais, dont on vante l'orgueil extrême, n'ont pas de plus grande délectation qu'un exil vagabond et volontaire. Tout esprit un peu élevé met au premier rang de ses jouissances celle de devenir pendant quelques années véritablement cosmopolite.

Admirateurs aveugles du patriotisme antique, sachez apercevoir les constellations de l'avenir. Tout nous montre les frontières arbitraires s'effaçant devant une plus rationnelle *fraternité :* extraditions, congrès, ardeur des voyages, extinction des idées conquérantes, traités de commerce, renversement des douanes, multiplicité des communications, vapeur, chemins de fer, tout cela appelle, prépare la grande fédération européenne; que dis-je? la fédération universelle.

Eh bien! ce que les peuples commencent à comprendre, ce que nous saluons de nos vœux, la Papauté l'a deviné depuis les con-

ciles œcuméniques, premières diètes de la chrétienté. Voilà pourquoi nous l'admirons d'avoir, bien avant que cette idée ne fût révélée au monde laïque, élevé la nationalité universelle au-dessus des nationalités d'un coin de terre. Cependant, tout en se préoccupant des obsessions grandioses de l'avenir, était-il permis au moyen âge, le serait-il aujourd'hui, d'abandonner les peuples faibles à la voracité brutale des grands? Telle ne fut jamais la pensée du Saint-Siége : le passé, comme le siècle présent, nous le montre travaillant à la grande fusion en maintenant l'équilibre entre tous les États, quel que fût le degré de leur puissance. Étudions d'abord sa conduite envers l'Italie.

L'*Italie* a reçu deux impulsions contraires : l'une du Saint-Siége, qui cherchait à étendre à l'état social le grand principe d'unité déjà posé en religion; l'autre la portait à l'isolement de chacune de ses parties; et celle-ci prenait sa source en elle-même dans sa richesse, son énergie, sa beauté.

C'est un paradoxe, dira-t-on; une puissance qui périt par excès de richesse, de force, de fertilité... Qu'on nous écoute!... Si nous jetons un coup d'œil sur une carte du 11e siècle, nous voyons un peuple indomptable (les Normands) débarquer à Londres. Nous regardons autour d'eux, que s'y trouve-t-il? les débris de l'heptarchie. Il est évident que rien ne peut tenir tête à cette force étrangère : toute l'Angleterre passera sous les fourches caudines d'Hastings. En considérant les Gaules au 6e siècle, nous distinguons plusieurs peuples à peu près égaux en force : Bourguignons, Visigoths, Francs, Bretons, Aquitains; mais aucun d'eux ne possède visiblement assez d'éléments de population, de richesse, pour former un peuple définitif. Nul ne peut se contenter de son territoire; ils sentent tous le besoin de se dévorer les uns les autres, de s'absorber pour grandir : le Nord envie le beau soleil du Midi, le Franc convoite les trésors de l'Aquitaine, les vignes de la Bourgogne.

Nous passons en Italie : quelle différence de spectacle! Partout la terre est si fertile, le soleil si beau, que vous trouvez dans chaque canton les éléments d'une patrie complète. Gênes ne peut rien envier à Venise; la Toscane à la Lombardie; Pise à Amalfi; Rome est belle de ses ruines; Naples est fière de son climat : tout Italien se parque dans sa ville natale comme dans son univers. Cette vaste égalité embarrasse pour marquer le point d'où partira la vie centrale. Toutes les villes sont également riches, toutes les populations également civilisées. (Remarquez que les Barbares ont été

chassés à la chute du royaume lombard. L'Italie est donc livrée à elle-même.) La réflexion vous porte à conclure qu'elle ne formera pas une seule nation, comme la France, l'Angleterre, l'Espagne. Chaque cité possédant tout ce qui constitue un grand État, l'Italie renfermera autant de nations qu'elle aura de villes; chacune voudra être une capitale et égalera la force des royaumes contemporains. En effet, ce ne sont point les lieues carrées qui font les grandes puissances, ce sont les citoyens intelligents, courageux, et les ressources nécessaires pour les nourrir : témoin Athènes, Syracuse, Carthage, Rome. Voilà la cause efficiente des divisions de l'Italie. La société y obéit à une loi de fertilité terrestre; l'homme ne commande pas à la nature géographique, il suit son invincible loi. Comment Venise aurait-elle compris que seule elle n'était pas assez forte, qu'elle devait se lier à Gênes ou à Naples pour tenir le sceptre des mers? Elle avait pris Constantinople, Chypre et une partie de l'Archipel. Comment Milan aurait-il compris qu'il devait s'unir à Florence ou à Rome pour occuper une grande place dans le monde? Il avait résisté à l'empire germanique conjuré. Les idées de solidarité ne pouvaient être appréciées à cette époque; il fallait, pour les populariser, la leçon du malheur et du temps.

Comment saisir des idées générales, des points de ralliement, au milieu de ces guerres acharnées qui ont ensanglanté l'Italie? Pour quel principe combattent toutes ces villes puissantes? Ici, on les voit se ranger autour d'une oligarchie despotique comme Venise, Gênes. Ailleurs, elles plient sous le joug des tyrans : Padoue, Crémone, Vicence. D'autres reposent sur des institutions plus populaires : Florence est à leur tête; mais les factions ne sont jamais étrangères à leurs clameurs de liberté. Qui découvrira à travers ce tumulte de huit siècles, un courant distinct capable de donner une impulsion générale aux événements?... Ne désespérons pas; au-dessus de cette anarchie planent deux grandes forces d'impulsion : la Papauté et l'Empire.

Lancées au milieu de ce tumulte, il leur serait difficile, sans doute, de garder une marche invariable; mais, malgré l'obscurité du labyrinthe, tout Italien aperçoit toujours deux voies larges à l'une desquelles il se rallie : celle de l'empereur, les Gibelins s'y précipitent; celle de la liberté italienne : le Saint-Siége en est le fanal. Lui seul, dans sa comparaison de l'Église universelle avec l'empire romain, pouvait concevoir une vaste unité ca-

tholique; il en poursuivit la réalisation avec une courageuse persévérance...

Ainsi, d'où partent les tentatives d'indépendance générale?..... Au 12e siècle, de la ligue lombarde guelfe; le pape Alexandre III est son chef; on bâtit Alexandrie en son honneur. Cette coalition est imitée par les villes de Toscane, qui aident Innocent III à chasser Henri VI des points qu'occupent ses généraux. Quel est l'effort national le mieux organisé contre l'étranger? Celui que dirige Bologne, en 1260; Alexandre IV le commande; il fait succomber le barbare Ezelin, dernier chef du parti de l'empereur.

On accusera le Pape de s'être ligué avec Charles d'Anjou, pour lui abandonner les Deux-Siciles; mais, à considérer le poids écrasant dont l'empire germanique pesait sur l'Italie, et, d'autre part, l'anarchie qui énervait la résistance nationale; l'opposition, au Sud, d'une puissance forte et étrangère, n'était-elle pas le moyen le plus rationnel de contre-balancer celle du Nord. Autant vaudrait maudire les Milanais et les Polonais d'avoir appelé plus tard la France à l'appui de leur liberté, écrasée par l'Autriche et la Russie. Pour se convaincre que la faveur du Saint-Siége à l'égard des Français n'était pas un indigne marché de vente et de trahison, il suffit de voir avec quelle fermeté Clément IV reproche à Charles d'Anjou son oppression odieuse; il suffit de suivre les tentatives que firent les papes pour rapprocher les Gibelins et les Guelfes, notamment celles de Grégoire X pour ramener la paix entre tous les partis. Si Rome n'eût cherché que son propre triomphe, le meilleur moyen de s'élever sur les ruines de l'Italie n'était-il pas de laisser les factions se déchirer entre elles pour profiter de leur épuisement?...

Florence est évidemment le plus glorieux boulevard de la liberté italienne. Où avait-elle puisé l'ampleur de ses idées politiques? Dans son attachement au parti guelfe? A qui avait-elle emprunté ses essais de balance des États? Au Saint-Siége, qui s'était toujours efforcé de faire comprendre ce principe aux peuples rebelles. On dira que tout cela était gâté par l'ambition temporelle des papes, que leurs manteaux diplomatiques laissaient toujours percer un bout de l'oreille de Hildebrand... Rien n'est aisé comme de grandir certains faits en les soumettant à l'optique des interprétations. Pourquoi s'étonner que les Papes cherchassent à s'assurer quelques possessions territoriales? A une époque où l'on ne reconnaissait d'autres droits que la force, le temporel devenait la cuirasse obligée du spirituel... Ne soyons pas surpris qu'alors que tout seigneur

séculier avait cotte de mailles et donjon fortifié, les papes jugeassent prudent de créneler Avignon et de bâtir des forts en Romagne; en un mot, d'environner le sacerdoce des seules sauve-gardes reconnues, la force des armes. On a prétendu que le gouvernement politique du pape est un contre-sens, une superfétation qui nuit à la pureté du pouvoir religieux. Il pourrait arriver une époque de calme où la Papauté n'aura pas besoin d'asseoir sa sécurité sur des bases matérielles; cet instant, nous l'appelons de tous nos vœux; mais pour cela il faut que son inviolabilité spirituelle soit universellement reconnue. Or, nous voyons encore de fréquentes exceptions à cette règle de tolérance; et, jusqu'au jour où le Saint-Siége *sera hors* de l'atteinte du philosophisme et des invasions, nous ne croyons pas qu'il puisse renoncer à un asile assuré et se livrer à la merci des hommes d'état protestants ou rationalistes.

Quoi qu'il en soit, le moyen âge ne pouvait comprendre ces abstractions de l'autorité morale et politique; et les grands cœurs italiens plaçaient toujours leur espoir dans la suprématie temporelle du Vatican... « Soyons Guelfes!... au pape l'empire d'Italie et du » monde, » criaient les grands citoyens effrayés des dissensions épuisantes des républiques; mais l'engouement populaire du clocher divisait constamment les masses; même en face de l'invasion étrangère, les républiques persistaient dans leurs déchirements, et l'héroïque Félicaya ne cessait de répéter : « Souffrons encore pour la » Papauté, immolons-nous pour elle; c'est le tabernacle de notre » liberté. »

Il est des hommes qui se figurent faire de grandes choses en essayant de résoudre des problèmes insolubles. Napoléon voulut reconstituer la nationalité italienne. Pourquoi échoua-t-il? Parce que, au lieu de renouer la centralisation autour du Vatican, il voulut bâtir sur ses ruines. Il reconnut son inconséquence, et déclara plus tard dans ses *Mémoires* que Rome doit l'emporter pour le choix d'une capitale; mais déjà il avait foulé aux pieds la grande puissance consacrée par dix-huit siècles de respect, arrosée du sang de tant de de Guelfes. Napoléon a succombé dans sa tentative, parce qu'elle était fausse; et les flambeaux de la liberté, Pellico, Troya, Balbo, Rosmini, Gioberti, répètent encore que l'Italie ne peut être sauvée que par le Catholicisme, que le Vatican est le tabernacle de son indépendance, comme celui de sa foi.

Telle est la conduite du Saint-Siége en Italie; mais, après avoir payé sa dette de patriotisme sur cette terre illustre, est-elle quitte

envers l'Humanité? Non; et aujourd'hui encore c'est vers lui que les peuples opprimés tournent leurs regards. Ne suffit-il pas de nommer l'Irlande pour établir la solidarité qui l'unit au Vatican? Dans le délaissement où l'univers relègue ce peuple malheureux et admirable, toute sa force ne vient-elle pas de son catholicisme? Un vœu, une prière, murmurés à Rome, sont un renfort de persévérance envoyé à ce pays de martyrs. Quelle est la voie qui s'élève encore en faveur de la Pologne? Qui ose prendre la défense de ces catholiques opprimés en face de l'Europe muette? C'est celle du Vatican... Mais que peuvent des souhaits stériles pour des peuples écrasés par la force brutale? Dira-t-on: Ce sont des cris de guerre, des croisades que Rome devrait publier?.... Oubliez-vous que depuis deux siècles l'Europe philosophique et politique a brisé les armes temporelles du Saint-Siége! Comment attendre une impulsion guerrière du pouvoir auquel on a fait un crime, dans le passé, de l'appui qu'il donnait aux peuples, des semonces qu'il faisait aux rois? Exilée de France par le 18e siècle, souillée d'imprécations par le Nord protestant, réduite à la fidélité précaire de quelques gouvernements du Midi, comment exiger de Rome qu'elle jette au milieu de l'Europe, toujours sur *le qui-vive,* ces cris populaires qui pourraient effrayer l'opinion? ce serait donner leurs passe-ports aux ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et d'Autriche, qui lui diraient: « L'Angleterre n'est-elle point maîtresse absolue en Irlande, la » Russie en Pologne, l'Autriche en Hongrie, par le suprême droit » de conquête, qui fait toujours la base du droit des gens? » Après une telle note diplomatique, quel moderne Hildebrand oserait insister? Le Pape se contenterait de gémir sur les opprimés, dans la crainte que le plus léger encouragement n'augmentât la cruauté des oppresseurs; au lieu de lui reprocher aujourd'hui son silence dans nos grands débats politiques et sociaux, il serait plus logique et plus digne de rétablir sa liberté d'action sur l'inviolabilité de sa puissance spirituelle. Quand la Papauté sera placée hors de l'atteinte des révolutions et des haines, quand elle pourra lire à l'Europe le livre de la justice et du droit chrétien avec la sécurité dont jouit le dernier publiciste, alors seulement on pourra s'étonner du silence qu'elle garde au milieu des gémissements des peuples; car il sera en son pouvoir de remplir un arbitrage indépendant et sacré entre les nations et les rois.

CENAC MONCAUT.

Littérature historique.

EXAMEN CRITIQUE
DE L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE,
PAR M. THIERS.

PREMIER ARTICLE.

Il y a plus de vingt ans qu'un libraire de Paris voulut éditer une Histoire de la Révolution au point de vue du libéralisme de cette époque, à un point de vue même un peu plus *avancé* que les doctrines officielles de l'opposition qui siégeait alors au parlement. Pour réaliser ce projet, il va dans les bureaux d'un journal, alors fort en vogue, afin de demander un écrivain capable de bien remplir une tâche aussi difficile. Les rédacteurs ordinaires du journal comprennent qu'il ne s'agit pas là d'un de ces travaux improvisés de tous les jours, où la colère et la haine soutiennent la verve et peuvent tenir lieu d'instruction, de sagacité, de profondeur; ils ne se sentent pas l'haleine assez forte pour fournir une carrière aussi longue et aussi difficile. « Je ne puis » pas me charger de vous faire cet ouvrage, dit l'un d'eux; mais » il nous est arrivé, il y a peu de jours, du fond de la Provence, » un jeune écrivain hardi, entreprenant, plein de confiance en lui-» même, du reste, justifiant cette confiance par sa pénétration, sa » vive intelligence, son esprit étincelant de saillies et de traits » heureux. En fait d'opinions, sans en avoir de bien déterminées, » on peut dire qu'il est révolutionnaire par instinct : c'est donc ce » qu'il vous faut. Si d'ailleurs vous trouvez son nom trop obscur, j'y » joindrai le mien au frontispice de votre livre [1]. » Le nom alors obscur de ce jeune écrivain est un nom aujourd'hui bien célèbre, c'est celui de M. Thiers.

Il se mit sur-le-champ au travail, et en faisant la fortune de son éditeur, il fit la sienne. L'Histoire de la Révolution lui donna la première place dans la presse de l'opposition libérale sous le règne

[1] C'est M. Félix Bodin qui, dit-on, tenait ce langage au libraire-éditeur. Dans la première édition de cette *Histoire de la Révolution Française*, on peut voir en effet le nom de M. Bodin et de M. Thiers sur le titre du 1er volume.

de Charles X. C'est à elle encore qu'il a dû d'arriver, depuis la Révolution de Juillet, aux honneurs les plus brillants, et d'obtenir même pendant quelque temps la direction du timon de l'État.

Le premier ouvrage de M. Thiers fut une puissante machine de guerre contre la Restauration. L'esprit de la *révolution*, dont la Restauration avait pour mission de combattre, sinon les intérêts, au moins les principes et les tendances, semblait incarné dans cet homme. Jamais un fils tendre et respectueux n'étendit avec plus d'adresse et de soin le manteau de Japhet sur un père coupable, que M. Thiers ne le fit sur les acteurs et les fauteurs de ce drame grandiose et sanglant. Jamais la haine de l'ancien régime et de tout ce qui pouvait en subsister encore n'a été distillée avec plus de perfidie et d'habileté que dans ces neuf volumes, où l'accusation était implicitement liée à l'apologie. Cet ouvrage porta ses fruits; la jeune génération qui s'en était nourrie, renversa la dynastie que *la contre-révolution* avait ramenée en France.

Aujourd'hui, M. Thiers n'est plus le même homme. Il a passé par les affaires publiques : au contact des hommes et des choses, l'âpreté native du révolutionnaire s'est adoucie; les aspérités du républicain se sont effacées. On ne retrouve plus chez lui que cette espèce d'adoration du fait accompli, qui lui a valu le reproche de fatalisme, accrédité par le grand nom de Chateaubriand.

Les quatre volumes qui viennent de paraître contiennent l'histoire complète du Consulat. M. Thiers comprend à merveille le génie organisateur que Napoléon déploya à cette époque, et il en explique les créations à ses lecteurs avec beaucoup de vigueur et de netteté. Le véritable restaurateur de la société française après la révolution aurait été, suivant M. Thiers, ce jeune et heureux général, et non Louis XVIII, comme on le croit vulgairement. — C'est Napoléon qui détruisit l'anarchie, rétablit les finances, fit dans l'administration des réglements qui durent encore, mit partout la sécurité à la place de l'inquiétude, l'ordre à la place du désordre.

Et pendant ce temps il courait de victoire en victoire, faisait sa brillante campagne d'Italie, puis dictait la paix au continent et même à l'Angleterre, pour concentrer son activité sur la France et y achever son ouvrage de restauration sociale. L'ensemble des événements politiques de cette époque est, à certains égards, bien appréciée par M. Thiers : il montre avec clarté comment, en deux années, la France fut tirée du chaos par la puissante main de Napoléon. Mais dans les détails on peut lui reprocher un parti pris d'admiration pour

son héros, qui le rend aveugle sur ses défauts, et le porte à justifier toutes ses fautes. On peut relever encore chez l'enfant de la révolution un système de dénigrement contre les institutions et les hommes, qui, de près ou de loin, appartenaient à l'ancien régime. On dirait qu'il prend plaisir à accabler de ses dédains et de ses imputations injustes les restes malheureux du parti écrasé par la tempête révolutionnaire. S'il ose critiquer une fois le premier consul, c'est parce qu'il le trouve partial pour le parti royaliste et trop plein de préventions contre le parti républicain.

Imbu lui-même de ses vieux préjugés révolutionnaires, il dit que les émigrés étaient en grande partie de *mauvais Français qui avaient conspiré contre leur patrie*. Ces *mauvais Français* ne voulaient que rétablir dans leur patrie un régime qui, suivant leur opinion, devait la rendre plus forte et plus prospère : s'ils ont combattu avec les étrangers contre le drapeau du gouvernement français d'alors, ils n'ont fait que ce que fit Carrel en 1822 lors du passage de la *Bidassoa* par l'armée française de la *Restauration :* la position était la même, il n'y a de différence que dans le principe proclamé et défendu. M. Thiers, qui, devenu ministre en France, voulait qu'on intervînt ouvertement et puissamment en Espagne pour y défendre la cause de la révolution contre les carlistes, admet donc qu'un parti peut s'appuyer sur l'étranger pour triompher du parti contraire. Or, l'historien aurait dû emprunter à l'homme d'État sa balance pour peser avec équité les griefs respectifs des partis. Sa parole devenue plus impartiale en serait plus grave, plus digne et plus élevée.

Du reste, les protestations armées de la Bretagne, de la Vendée et de la Normandie contre les impiétés et les excès de la Révolution ne sont pas traitées avec beaucoup plus de faveur par M. Thiers que l'émigration royaliste. « Les chouans de Bretagne et de Nor- » mandie, dit-il, étaient en rapport avec *une troupe de mauvais su-* » *jets* établis à Paris, et recevaient d'eux les avis qui les guidaient » dans leurs expéditions [1]. » On voit que pour la forme du langage comme pour le fond des idées la haine est mauvaise conseillère. M. Thiers, qui juge avec une certaine sévérité la déportation de 130 révolutionnaires ordonnée par le premier consul à la suite du complot de la machine infernale, cherche à justifier complétement le guet-à-pens dont M. de Frotté fut la victime. On sait que ce che

[1] Tome I, page 204.

royaliste était venu traiter des conditions de la paix avec le général Guidal; mécontent des conditions de capitulation qu'on voulait lui imposer, M. de Frotté se retirait sous la foi du sauf-conduit qui lui avait été donné; il est arrêté, jugé et fusillé, et Napoléon approuve cette violation du droit des gens, cette véritable trahison indigne d'un loyal militaire! M. Thiers n'a pour un tel acte que des paroles d'atténuation ou même de justification [1].

Pour l'assassinat du duc d'Enghien, enlevé par une sorte d'acte de brigandage sur un territoire étranger, l'historien, j'allais dire le panégyriste de Napoléon, cherche encore des excuses dans des récriminations peu généreuses contre la noble victime de cet attentat. « Ce Condé, dit-il, qu'on voudrait trouver irréprochable, se rendit » coupable aussi en se plaçant sous le drapeau britannique contre » le drapeau français. » Ces reproches sont des banalités dont nous avons déjà fait justice en parlant de l'émigration. Le duc d'Enghien croyait défendre le *droit* français contre les usurpations révolutionnaires. Accusez-le d'erreur si vous voulez, mais non pas de crime. Aux yeux de la loi de 93, l'accusé de Vincennes peut être coupable; il ne saurait l'être aux yeux de l'impartiale histoire. Tant d'indulgence pour des actes arbitraires n'est pas compensé, chez M. Thiers, par une appréciation équitable des personnes. Georges Cadoudal, la plus fière et la plus mâle figure de l'insurrection bretonne, est présenté comme un aventurier sanguinaire; les tortures exercées sur les complices de ce chef de chouans sont passées sous silence.

Mais ce qui est plus curieux de la part d'un écrivain qui se pique d'être homme d'État, c'est que sous sa plume, *Pitt*, le grand ministre anglais, devient un homme médiocre et étroit; en revanche, un métaphysicien sec et tranchant, qui décidait les questions sociales par des formules arithmétiques ou des combinaisons mathématiques, l'abbé Sieyès, en un mot, est transformé en homme de génie, en législateur digne des temps antiques.

M. Thiers juge avec une certaine sagacité les institutions anciennes quand elles appartiennent à d'autres pays que la France. Ainsi il explique très-bien les ressorts de la vieille constitution allemande [2]; mais il n'a plus ni calme, ni modération, ni justice quand il s'agit de l'ancien régime français. Voici, par exemple, comment il apprécie les administrations provinciales de la Bretagne, du Langue-

[1] Tome I, page 207.
[2] Voir le commencement de son 4e volume.

doc, de la Provence, etc. : « Les administrations provinciales ne » manquent assurément pas de goût pour ce qui les concerne par» ticulièrement, mais elles sont prodigues, vexatoires, toujours » ennemies de la règle commune [1]. »

Nous avons été dans le cas d'étudier d'une manière particulière l'administration des États de Languedoc, et nous n'y avons rien trouvé qui justifiât de si étranges reproches : le Languedoc était peut-être la portion de la France où il y avait le plus d'ordre dans les finances, et pourtant où furent exécutés avec le plus d'intelligence et de grandeur les plus beaux monuments d'utilité publique. M. Thiers parle là avec une inconcevable légèreté de choses qu'il ne s'est pas donné la peine d'apprendre.

Du reste, la haine de l'ancien régime semble être tout ce qui survit dans le vieux libéralisme du principal rédacteur du *National* de 1830. Ce champion, alors si ardent de la liberté de la presse, confesse sans façon que les idées de liberté n'ont rien d'absolu et doivent absolument dépendre des circonstances. « La » mesure, dit-il, qui supprima tous les journaux (sauf 13 qui se » soumirent à la censure) fut accueillie sans murmure et sans » étonnement; car *les choses n'ont de valeur que par l'esprit qui* » *règne* [2]. »

Une telle maxime est bien digne d'un homme *sans principe et sans conviction.* Quoi! *la tolérance* cessera d'être une vertu, en Russie; elle n'aura aucune *valeur,* parce que la population y sera animée d'un esprit de fanatisme. L'idée de l'abolition de l'esclavage répandue par le Christianisme était une idée *sans valeur,* parce que les citoyens de Rome et même les philosophes soutenaient l'esclavage en pratique comme en théorie. Si l'on se place au point de vue du progrès, comme prétend le faire M. Thiers, on ne peut pas comprendre comment une institution bonne en elle-même cesse de l'être, parce que l'opinion publique ne la soutient plus qu'avec mollesse ou lui devient indifférente. S'il fallait ainsi subir toutes les fluctuations d'une opinion égarée ou même seulement fatiguée, aucune amélioration ne serait stable, tout progrès serait sans cesse remis en question.

Les partisans de la liberté et de la dignité humaine peuvent-ils avoir une confiance bien complète dans un écrivain qui n'estime

[1] Tome I, page 151.
[2] Tome II, page 216.

ces grands biens sociaux que suivant l'*esprit qui règne?* L'homme qui, dans son *Histoire de la Révolution*, exalta le libéralisme non par amour de la liberté *en elle-même*, mais par haine de la dynastie qui régnait alors, ce même homme ne pourrait-il pas chercher à ramener les esprits à l'absolutisme en réhabilitant l'arbitraire à l'aide de l'admiration presque sans réserve qu'il voue à Napoléon? Ainsi, sa plume aurait été d'abord un instrument de révolution, et plus tard un instrument de despotisme! Quoique ces deux directions soient en apparence bien divergentes, elles procèdent de cette funeste tendance de nature qui ne voit pas dans les événements humains un bien à accomplir, mais un succès à obtenir, un triomphe à remporter dans des intérêts d'égoïsme ou de parti. Nous ne suivrons pas M. Thiers sur le terrain de la stratégie, où il manœuvre avec un admirable aplomb. Nous ne lui reprocherons pas les critiques qu'il adresse à la belle campagne de Moreau, signalée pourtant par la victoire de Hohenlinden, ni les éloges enthousiastes et outrés qu'il prodigue à Napoléon. Plusieurs de ses appréciations ont été contestées par des hommes du métier, et un militaire distingué[1], M. de Montmeyan, qui abondant peut-être trop dans un sens opposé, prétend que l'empereur dut à ses lieutenants toutes ses victoires, sauf une seule, celle d'Austerlitz. De telles discussions ne sont pas de notre compétence. Hâtons-nous d'arriver à la portion de cet ouvrage à laquelle nous attachons le plus d'intérêt, celle qui traite des graves événements religieux accomplis au commencement de ce siècle sous l'influence puissante de Napoléon.

En abordant les événements relatifs au Concordat et au rétablissement légal du culte en France, M. Thiers se couvre d'un vernis d'impartialité et même de bienveillance pour la religion, qui ne fait que rendre plus dangereuses les erreurs auxquelles il mêle quelques vérités. On a cité dans plusieurs journaux un morceau qui commence ainsi[2] : « Il faut une croyance religieuse, il faut un » culte à toute association humaine, etc..... » Il règne, en effet, dans ce morceau une gravité et une élévation qui contrastent avec la manière habituelle de l'auteur; mais, après tout, ce sont des considérations que le philosophe spiritualiste peut avouer aussi bien que le chrétien pratiquant. Sortons de ces généralités; entrons dans les détails, et voyons comment l'auteur juge la constitution

[1] Voir son ouvrage sur la *Stratégie militaire* (1844).
[2] Tome III, page 205.

civile du clergé, les *assermentés*, les *insermentés*, le pape et la cour de Rome.

Suivant lui, la constitution civile du clergé serait plutôt un malentendu avec le Saint-Siége, une querelle de discipline qu'un schisme ou une séparation véritable d'avec l'Église. Il approuve beaucoup Napoléon qui, dans ses idées de transaction et de conciliation, tenait à faire nommer évêque un certain nombre de prêtres assermentés. Il présente comme raisonnables les exigences du premier consul, qui demandait que sur soixante siéges vacants douze fussent donnés à d'anciens évêques constitutionnels, et qu'on ne réclamât d'eux aucun témoignage de repentir de leur conduite passée. Cependant, d'un autre côté, voici comment il s'exprime en rapportant une des principales stipulations du Concordat : « Le » pouvoir civil, en présentant un évêque, désigne le sujet auquel » il reconnaît, avec les qualités morales d'un pasteur, les qualités » politiques d'un bon citoyen qui respecte et fera respecter les lois » du pays. C'est au pape à dire si, dans ce sujet, il reconnaît le » prêtre orthodoxe qui enseigne les vraies doctrines de l'Église ca» tholique [1]. » Il n'y a pas, en effet, de traité possible avec le pouvoir spirituel, si on lui conteste quelque partie de sa compétence comme juge de l'orthodoxie des sujets qui lui sont désignés. Or, la cour de Rome disait à l'égard des prêtres *assermentés* qu'elle ne pouvait les reconnaître comme enfants de l'Église qu'à condition d'une déclaration formelle et écrite où ils rétracteraient leurs erreurs. Napoléon [2] devait donc ne pas s'opposer à une demande si juste et si légitime; il faisait du despotisme quasi schismatique quand il menaçait de tout rompre si le Saint-Siége ne cédait pas sur ce point, et qu'il mettait jusqu'au bout tant d'opiniâtreté à empêcher que cette rétractation écrite ne fût faite. Jusque-là tout avait été concession du côté du pape; c'était bien à lui d'en faire à son tour.

Ce fut, en effet, une immense concession de la part de Pie VII que de déclarer vacants les siéges des évêques émigrés qui n'avaient pas consenti à donner leurs démissions. Ce n'avait pas été

[1] Tome III, page 234.

[2] « Napoléon lui-même ordonna aux *intrus* désignés de se renfermer dans une » simple déclaration d'adhésion au Concordat : il soutenait que cela suffisait, etc. » (*Ibid.*, p. 449.) Ainsi Napoléon allait jusqu'à entraver par ses ordres absolus la bonne volonté de ceux des *intrus* qui auraient été disposés à faire une complète rétractation.

sans scrupule et sans douleur qu'il avait ainsi frappé des prélats irréprochables qui avaient tant souffert par leur fidélité à l'Église. C'était d'ailleurs un acte que n'autorisait aucun canon ecclésiastique, aucun précédent dans les annales de l'Église, et qui semblait aller au delà des pouvoirs réguliers et pour ainsi dire constitutionnels du Saint-Siége. Cependant M. Thiers ne fait aucune réflexion sur ce *coup d'état* exorbitant, sur cette *omnipotence* accordée à la Papauté par cet article du Concordat. Il se contente de dire en parlant du Concordat lui-même : « Jamais on n'avait fait avec Rome » une convention plus libérale et en même temps plus *orthodoxe.* » Apparemment M. Thiers est ultramontain, car autrement il n'aurait pas trouvé une physionomie libérale à un coup d'État, et il n'aurait pas exalté d'une manière toute spéciale l'*orthodoxie* d'une convention qui portait une atteinte mortelle à l'*indépendance*, à l'*inamovibilité* de l'*épiscopat gallican.*

Que si nous respectons cet acte d'autorité émané d'un vertueux pontife, si nous rendons justice à l'esprit de paix qui le lui dicta, c'est que nous reconnaissons que dans certaines circonstances exceptionnelles, l'autorité, quelle qu'elle soit, peut s'armer temporairement d'un pouvoir dictatorial. Et puis, nous qui sommes beaucoup plus portés que les gallicans parlementaires à admettre la suprématie absolue du pape en matière ecclésiastique, nous sommes conséquents quand nous lui accordons le droit de faire un coup d'état pour terminer de grands désordres dans l'Église. Seulement nous n'appellerons pas un tel acte un acte *libéral*. Quoique M. Thiers fasse si bon marché des droits de l'épiscopat, il ne craint pas de préconiser presque comme des dogmes les maximes de 1682 et de glorifier comme un chef-d'œuvre de *sagesse* et de *profondeur* les articles organiques qui furent publiés en même temps que le Concordat, sans avoir été soumis à l'acceptation du pape. Ainsi, il trouve très-bien qu'aucune bulle du Saint-Siége ne puisse recevoir ni publicité, ni force exécutoire, sans l'autorisation du gouvernement, comme si le maintien de la première partie de cette disposition législative, praticable avec le régime despotique, était conciliable avec le régime constitutionnel et la liberté de la presse.

La proscription de tout concile, même particulier, sans l'ordre formel du gouvernement, lui paraît être encore une admirable liberté de l'Église gallicane.

A entendre M. Thiers, on doit même regretter qu'on n'ait pas pu exécuter celui des articles organiques qui voulait que pour être or-

donné prêtre on payât 300 francs de revenus. « Si cette condition » de propriété eût été praticable, dit-il, l'esprit du clergé serait » moins descendu que nous ne l'avons vu depuis [1]. » En vérité, je ne sache pas que l'esprit du clergé français ne se soit pas maintenu au niveau de ses fonctions; ce clergé est cité dans toute l'Europe comme un modèle de bonnes mœurs, d'intelligence et de solide instruction. Du reste, je ne vois pas bien ce que l'État gagnerait aujourd'hui, même dans les idées de M. Thiers, à ce que nos quarante mille prêtres fussent électeurs municipaux et propriétaires influents.

La cléricature et le ministère apostolique élèvent les hommes, et ne s'élèvent pas par eux. Depuis le pêcheur de Génésareth jusqu'au pâtre de Montalto, des exemples nombreux ont prouvé quelle sage libéralité il y avait dans l'admissibilité de tous aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Nous sommes fâchés, en vérité, d'avoir à donner cette leçon de démocratie à M. Thiers.

Napoléon, au dire de son historien, donna dans son Conseil d'État d'excellentes raisons pour le rétablissement officiel du culte sous la protection du pouvoir civil. « Les autels des prêtres *constitutionnels* étaient désertés; cependant les églises leur appartenaient; l'État était censé les protéger; en n'accordant aux catholiques orthodoxes qu'une simple tolérance, ne s'exposait-on pas à voir provoquer des collisions fâcheuses au sein des populations? n'était-il pas à craindre que le clergé *insermenté* ne continuât à semer la désaffection et la haine du gouvernement révolutionnaire, à intriguer pour l'émigration et la dynastie déchue? » Au point de vue gouvernemental et dans les circonstances d'alors, ces raisons étaient en effet fort plausibles. Napoléon voulait faire de l'ordre *vite* et *à tout prix*. Or, abandonner la religion à elle-même, c'était la laisser en dehors du gouvernement au moment même où le gouvernement voulait régler tous les intérêts, trancher toutes les questions; mais au point de vue du catholicisme, n'aurait-il pas mieux valu laisser aux cultes une liberté complète? Ce schisme, né de la constitution civile du clergé, ne serait-il pas tombé de lui-même, au bout d'un certain temps, du moment qu'on aurait cessé de le protéger; et alors les fidèles ne seraient-ils pas rentrés en possession de leurs églises, de leurs presbytères? En les supposant dégagés de toute entrave, en même temps que privés de toute protection, n'auraient-ils pas suffi par des souscriptions volontaires aux plus essentiels besoins de leur

[1] Ibid., id., p. 449.

culte, et s'il y avait eu moins de catholiques, n'y aurait-il pas eu autant de *bons catholiques?* Cette opinion que nous énonçons ici timidement sous la forme d'un doute, est celle de quelques théologiens et de plusieurs publicistes d'un grand mérite. Mais lè plus grand nombre pense encore que le régime des États-Unis, de la Belgique et de l'Irlande ne saurait convenir à la France : ils croient que le pouvoir civil et le pouvoir spirituel ont trop de points de contact dans notre société, telle qu'elle est constituée, pour que ces rapports ne soient pas réglés d'avance par des conventions entre les deux pouvoirs. Ceux-là se bornent à demander la révision des articles organiques qui ont été un véritable supplément au concordat, et qui, pourtant, n'ont jamais été soumis à l'approbation du Saint-Siége. En tant que catholiques, nos évêques se plaignent unanimement d'une loi de l'État par laquelle on prétend les lier comme citoyens français. Aucun d'eux, nous le croyons, ne demanderait la séparation de l'*Église et de l'État*, si on faisait droit sur ce point à leurs légitimes réclamations.

Mais ces réclamations paraissent absurdes et peut-être même factieuses à M. Thiers et à ses adhérents, et il leur paraîtra fort étrange que des théologiens demandent la réformation d'un Code religieux, tandis qu'ils accueilleront avec faveur des avocats ou des magistrats qui réclameront la révision des lois hypothécaires, des lois pénales et de la procédure criminelle. Pourquoi cette différence de poids et de mesure? Est-ce que dans l'un et l'autre cas la compétence n'est pas la même, et faudra-t-il donc se taire, quand tout citoyen peut élever la voix, par cela seul qu'il s'agira d'une question religieuse?

Mais laissons M. Thiers le publiciste contemporain, et revenons à M. Thiers l'historien. Disons hautement que nous savons gré à ce dernier d'avoir vulgarisé dans un monde à préjugés étroits, dans le monde de ses lecteurs habituels, quelques notions saines et exactes sur l'unité de l'Église, ainsi que d'avoir répondu victorieusement à cette sotte assertion que le Pape est un souverain étranger. « Le » Pape est hors de Paris, dit-il, et cela est bien. Il n'est ni à Madrid, » ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spi» rituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant, etc.[1]. » C'est mettre la vérité à la portée des intelligences les plus ordinaires.

[1] Ibid., id., p. 219.

En résumé, bien que l'*Histoire du Consulat* procède en un sens du même principe que l'*Histoire* de la *Révolution*, la *glorification du fait accompli*, on ne peut y méconnaître un certain progrès moral, car il vaut toujours mieux faire le panégyrique de l'autorité qui restaure et organise, que l'apologie de la révolution qui renverse et de l'anarchie qui répand le sang ou qui sème les ruines. D'ailleurs, on reconnaît dans ce nouvel ouvrage l'homme qui cesse de juger tout du point de vue de l'opposition, qui a pratiqué lui-même les affaires publiques, et qui en a compris la grandeur et les difficultés.

Mais sous le rapport de la forme, il y a moins de verve et d'entraînement dans l'Histoire du Consulat que dans l'Histoire de la Révolution, que l'on a appelée la *campagne d'Italie* de M. Thiers. Le style de l'auteur devient souvent un peu traînant, un peu diffus. Il descend parfois jusqu'au trivial, et on y trouve des phrases qui ne sont pas dignes de la majesté de l'histoire. Il y a plus, des locutions proscrites par le bon goût et par l'autorité régulatrice de la langue, l'Académie Française, y sont reproduites à satiété; c'est ainsi que dans les livres III et IV, intitulés, l'un *Ulm et Gênes*, et l'autre *Marengo*[1], nous avons relevé dans quinze ou seize passages ces expressions qu'on supporterait à peine dans une conversation familière, *armée démoralisée, remonter le moral de l'armée, la démoralisation de l'ennemi*, etc.

Nous regrettons de descendre à ces observations de détail; mais il faut bien réprimer les outrages faits à la langue, tout comme ceux qui s'adressent à la vérité, à la morale et à la religion. C'est là la mission du critique, et nous avons dû tâcher de la remplir en conscience.

Pour aborder le nouvel ouvrage de M. Thiers, nous avons attendu qu'il eût complété une période déterminée, celle du Consulat : nous attendrons probablement qu'il ait achevé la seconde et dernière période de son histoire, celle de l'Empire, pour achever de formuler nos appréciations sur cette œuvre importante, qui deviendra l'une des pièces du procès historique, dont la postérité sera juge en dernier ressort. On nous annonce une *Histoire de la Révolution et de l'Empire*, qui, sous le rapport religieux, sera souvent la contrepartie de celle de M. Thiers. L'auteur[2] de cet ouvrage, comme

[1] Tome I, p. 327, 388, etc.

[2] M. Amédée Gabourd, déjà connu par une *Histoire de Louis XIV*, un *Abrégé d'Histoire de France*, etc.

écrivain et comme chrétien, a déjà fait ses preuves, et nous pouvons espérer qu'il nous racontera avec une scrupuleuse orthodoxie, en même temps qu'avec des couleurs brillantes et animées, les luttes de l'Église contre l'anarchie et le despotisme pendant cette époque orageuse des annales de notre patrie. ...YS.

Histoire catholique.

ÉTAT RELIGIEUX DES ESPRITS EN FRANCE SOUS FRANÇOIS I;

1523-1534.

Un de nos amis et collaborateurs, *M. Eugène de Lagournerie*, va publier un volume sous le titre de *François I et la Renaissance*, où sera tracé d'une main ferme et catholique le tableau d'une des plus curieuses époques de notre histoire, celle dite de la *Renaissance*. Il a bien voulu nous en communiquer un chapitre, que nous nous hâtons de faire connaître à nos lecteurs.

C'est une triste habitude de la vie, de nous présenter des revers à côté des succès, et des scènes de deuil au sortir des fêtes. Nous venons de suivre l'intelligence si vive de notre nation dans toutes ses joies et tous ses triomphes, il nous reste à la suivre maintenant dans tous ses égarements et ses désordres. La transition n'est malheureusement que trop naturelle; car si l'anarchie fit irruption, au 16e siècle, dans le domaine de la pensée, ce fut trop souvent par ces hommes d'étude que nous venons de voir si fiers de leurs œuvres. Luther a poussé le premier cri de révolte; seul avec sa raison dont il s'est fait un Dieu, il s'égare chaque jour davantage dans un désert où à chaque pas il rencontre un abîme. Hier, il croyait encore à la transsubstantiation; aujourd'hui le dogme de la transsubstantiation n'est plus à ses yeux qu'impiété et blasphème. Plus de culte des saints, plus de prières pour les morts, plus de confession, plus de libre arbitre. « Le libre arbitre n'est qu'un mot sans réalité, écrit» il dès 1524; Dieu fait en nous le mal comme le bien [1]. » Et c'était pour arriver à cette théorie du désespoir qu'on avait brûlé les canons des conciles, les décrétales des papes, et qu'on avait appelé Rome un *ramassis de niais, un nid de chauves-souris et de vautours!* C'était

[1] Lutheri opera. *De Serv. arbitrio.*

pour faire de l'homme un automate que l'on avait secoué le joug! Luther, ce grand ennemi de l'autorité, ne parle sans cesse que du respect que l'on doit à la sienne. On dirait, à l'entendre, que le diable est avec tous ceux qui ne s'inclinent pas devant son infaillibilité de fraîche date. Si Œcolampade meurt, soyez sûr que c'est le diable qui lui a tordu le cou; si Léon X fulmine l'anathème contre le moine saxon, c'est le diable qui a dicté la bulle; si Henri VIII prend la défense des sacrements de l'Église, c'est encore le diable qui tient la plume; le diable est avec Munzer; il est avec Zwingli. « Oui, s'écrie Luther, leurs poitrines sont satanisées, persatanisées, » supersatanisées. *Habet enim insatanasiatum, persatanasiatum, su-* » *persatanīasatum pectus.* »

Mais que pouvaient contre le torrent débordé ces explosions d'un orgueil despotique? Carlostad a repoussé l'eucharistie du même droit que s'était attribué Luther de repousser le pape; et du haut des montagnes de l'Albis, du fond de la riche bibliothèque de Bâle, la voix de Zwingli et celle d'Œcolampade lui ont répondu : Zwingli, homme hardi, qui avait plus de feu que de savoir, dit Bossuet, mais dont la parole toujours nette et précise allait droit au but; Œcolampade, âme douce et tendre, que le flot de l'erreur avait submergée comme tant d'autres, et chez qui Érasme cherchait vainement après sa chute cette paisible candeur des années qu'il avait passées dans le cloître. A seize ans, Œcolampade priait comme un ange. « Je répands mes faibles prières, écrivait-il, aux pieds de mon Jé- » sus cruxcifié (*crucifixo meo Jesu preculas effundo*); » et, six ans après, ses disciples brisaient les crucifix dans les rues de Bâle. Carlostad s'était marié; Œcolampade l'imita. « Vous vous mor- » tifiez, lui écrivait Érasme; vous verrez, ajoutait-il, que la Réforme » aboutira à défroquer des moines et à marier des religieuses. » Cette grande tragédie finira comme les comédies, par un ma- » riage. »

Voilà où en était l'Allemagne en 1524. « Les uns disent ceci, écri- » vait Luther, les autres disent cela; il y a presque autant de sectes » et de croyances que de têtes. » Si vous voulez compléter le tableau, ajoutez que les moines se marient, que les seigneurs trinquent avec des calices, et que de nouveaux iconoclastes se répandent dans les églises pour y briser les statues et y déchirer les tableaux : ajoutez que partout la guerre éclate; les ordres de l'empire la déclarent à l'empereur, les seigneurs aux moines, les paysans aux seigneurs. Deux cent mille paysans teignent de leur sang les

champs de Frankenhausen, et sur cet immense désastre retentit la voix de Luther criant : *Point de miséricorde*[1] !

Il était difficile que le cours du Rhin et que les profondeurs de la Forêt-Noire fussent une barrière impénétrable à l'erreur. De toutes parts, les novateurs avaient les yeux fixés sur la France. Depuis surtout que Charles-Quint s'était prononcé contre eux à la diète de Worms, ils plaçaient leurs plus chères espérances dans son jeune rival. Luther s'étudiait à flatter son orgueil de roi instruit et lettré ; il lui envoyait ses œuvres ; il lui recommandait les hommes de lettres qu'il savait être incertains dans leurs croyances, et s'efforçait, en désespoir de cause, de faire pénétrer ses doctrines dans le royaume à l'aide de la faveur qui y était accordée aux érudits. L'opposition de la Sorbonne rendait en effet dangereuse toute lutte ouverte : mais ne pouvait-on pas se cacher derrière de hautes piles de livres grecs et latins, ne laisser voir que le savant, et hasarder de temps en temps quelques timides hardiesses ? De cette manière, on affaiblissait la foi sans péril, et l'on avait la ressource de crier sur les toits, en cas d'attaque : « C'est à la science qu'on en veut ! » Lisez en effet l'histoire telle que la philosophie voltairienne l'a faite ; on croirait qu'aux yeux des catholiques tous ceux qui savaient le grec étaient des hérétiques, tous ceux qui savaient l'hébreu étaient des Juifs. Mais qui donc avait répandu la connaissance des langues grecque et hébraïque parmi nous ? n'était-ce pas Aléandre, un cardinal, Danès, un évêque, que les luthériens ont même accusés d'intolérance ? N'était-ce pas Vatable, un savant prêtre ? N'était-ce pas Budée, un des juges du luthérien Berquin ?

Mais il est vrai que dans les rangs inférieurs des lettrés s'agitaient mille orgueilleux désirs de liberté et d'indépendance. Ce fut là que la Réforme alla chercher ses apôtres. Leurs premières tentatives se révélèrent au grand jour dans le diocèse de Meaux, où l'évêque Guillaume Briçonnet avait appelé un grand nombre de sectaires, croyant n'appeler que des lettrés. Ces sectaires étaient, entre autres, Guillaume Farel, Gérard Roussel et Lefèvre d'Étaples. Ils s'étaient mis à l'œuvre parmi le peuple et dans les fabriques, lorsque le parlement et la Sorbonne vinrent tout à coup leur demander compte de leurs doctrines. Lefèvre et Roussel furent exilés. L'évêque, de son côté, ferma sa porte à Farel ; mais alors une sédition éclata dans les rues de Meaux, les églises furent profanées, les sta-

[1] Sleidan. — *Comment.*, lib. v.

tues saintes furent mises en pièces. Pour prix de ces excès, Jean Leclerc, jeune cardeur de laine, qui avait poussé le premier cri de révolte, fut battu de verges, marqué d'un fer chaud et banni du royaume. Mais à peine eut-il passé les frontières, qu'il les repassa et courut briser de nouveau les statues dans les églises de Metz. Il fut pris et brûlé sur la place publique. Un autre hérétique, Jean Châtelain, fut brûlé vers le même temps à quelques lieues de Metz. Mathurin Saulnier, docteur de Meaux, le fut également à Paris. Le parlement et la Sorbonne portaient à la garde de la foi la même âpreté de caractère qu'ils avaient portée naguère à la garde de leurs priviléges. C'était de leur part esprit de corps, c'était aussi l'esprit du temps. On montait alors à l'échafaud pour une conspiration religieuse, comme aujourd'hui on y monte pour une conspiration politique; un pamphlet irréligieux était pour nos pères ce qu'est pour nous un pamphlet républicain. Fortement unis par la foi, les peuples de l'Europe ne formaient qu'une grande famille, et repoussaient énergiquement de leur sein tous ceux qui tentaient de briser cette puissante unité chrétienne. La vie n'était rien, la foi était tout; personne n'avait oublié que c'était cette foi qui avait civilisé le monde.

Mais ceux qui, au nom de la liberté de la pensée, étaient venus jeter l'anarchie parmi les intelligences, ceux qui croyaient à une lumière intérieure et proclamaient la souveraineté de la raison individuelle, de quel droit imposaient-ils leurs doctrines à la pointe de l'épée? Et cependant c'était Luther qui écrivait dans son Commentaire sur les *psaumes :* « Quand l'ange Gabriel descendrait lui-» même du ciel, livrez-le au bourreau comme un séditieux et un » polisson, s'il prêche un autre évangile que le mien. *Carnifici » committendum, velut nebulonem qui seditionem machinatur*[1]. » Et Calvin : « Ne faictes faute, écrivait-il au grand chambellan de la » cour de Navarre, de défaire le pays des faquins qui excitent le » peuple contre nous. De pareils monstres doivent être exécutés, » comme Michel Servet l'espagnol[2]. »

Lisez le code que Calvin donna à Genève; tous les crimes y sont punis de mort : mort pour le blasphémateur; mort pour le criminel de lèse-majesté humaine ou divine; mort au fils qui maudit son père; mort à l'adultère; mort à l'hérétique. Un jour enfin les habitants de Genève aperçurent à leur réveil des potences dressées

[1] *Comment. Luther. in psalm.* 71. — Voyez Audin.
[2] Cité par Audin, *Hist. de Calvin,* t. II, p. 115.

sur les places, avec cette inscription : *Pour qui dira du mal de M. Calvin*[1].

Le parlement et la Sorbonne ne furent pas aussi habiles à inventer des crimes. Ils se contentèrent d'appliquer à des crimes prévus les lois existantes, et cependant nous leur reprocherons sans difficulté de s'être écartés quelquefois de cette modération que recommande Bossuet. Mais l'Allemagne était en feu, les champs de Frankenhausen étaient rouges de sang ; lorsqu'on bannissait les hérétiques, ils rentraient ; lorsqu'on les condamnait à des amendes, ils les payaient et recommençaient avec plus d'ardeur leur œuvre de désordre ; et ces hérétiques s'attaquaient à tout, à Dieu, au roi, aux tribunaux, aux objets les plus sacrés de la vénération des peuples. Chaque jour le mal croissait. La plupart des docteurs de Meaux étaient corrompus ; les libelles hérétiques sortaient en foule des presses des Estienne ; c'était toujours sous la forme érudite que se cachait le poison. On répandait des versions altérées de l'Écriture en langue vulgaire ; on publiait des livres mystiques où les prières à la Vierge et aux saints étaient soigneusement omises ; des colporteurs affidés promenaient de côté et d'autre ces livres bien dorés et reliés. « Leur seule joli» veté, dit Florimond de Rémond, conviait les dames à la lecture. » On les leur donnait d'ailleurs à la dérobée comme chose rare, pour en rendre le goût meilleur.

Le parlement, de son côté, redoublait de surveillance ; il prêchait sans cesse la vigilance aux évêques, et, dans l'ardeur de son zèle, il finit par attaquer non plus seulement les novateurs déclarés, mais tous les hommes de doute et d'indifférence, érudits, humanistes, poëtes, qui s'étaient fait un Élysée du Parnasse, et portaient dans les questions religieuses une liberté de pensée voisine de la Réforme. Mais à la tête de ce parti de lettrés était Érasme, et attaquer Érasme c'était déclarer la guerre au monde scientifique qui l'admirait à genoux, à Budée, à Cop, à Guillaume Postel, à toutes les habitudes de la cour et aux tendances littéraires et peu dévotes du roi. François Ier interposa plusieurs fois son autorité entre le zèle irritable des parlementaires et l'éclectisme frondeur des hommes de lettres. François n'aimait pas l'hérésie ; un certain attachement chevaleresque à la foi de ses pères s'unissait en lui à une prévision instinctive des dangers que courait l'autorité sociale au milieu de ces

[1] Voyez Galiffe, historien genevois et protestant, *Notices généalogiques*. — Cité par Audin, *Vie de Calvin*, t. II, p. 182.

incessantes rébellions. Ces deux sentiments le retinrent sur le bord de l'abîme; ils lui firent repousser la tentation si vive pour un rival de se fortifier de toutes les forces que la Réforme avait enlevées à Charles-Quint. Ils lui firent supporter patiemment l'opposition de Rome à quelques-uns de ses plans politiques. Un jour, cependant, si nous en croyons Brantôme, il menaça le nonce d'ouvrir la France à Luther. « Franchement, Sire, vous en seriez marri le premier, » répondit le nonce, et vous en prendrait très-mal et y perdriez plus » que le pape, car une nouvelle religion mise parmi un peuple ne » demande après que le changement du prince. » François Ier embrassa le nonce, et convint qu'il avait raison.

Mais si François Ier n'aimait pas l'hérésie, il n'aimait guère plus les rigueurs intraitables du parlement et les thèses ardues de la Sorbonne. Il pensait comme Marot, qu'on *doit lâcher la bride longue au poëte*, et, content de sévir lorsque la révolte se montrait au grand jour, il fermait volontiers les yeux lorsqu'elle travaillait à l'ombre. Louise de Savoie fut à demi gagnée; Renée de France, sœur de la pieuse reine Claude, eut ses prédicants et ses ministres; la duchesse d'Étampes et mesdames de Pisseleu et de Cani firent de la théologie de boudoir, assaisonnée de railleries à l'adresse des catholiques. Ce fut dans les salons de la reine de Navarre que se forma cette opposition de femmes élégantes et précieuses qui s'étudièrent à circonvenir le roi par toutes ses affections de fils, d'amant et de frère. La reine de Navarre aimait sincèrement son frère et en était sincèrement aimée. François l'appelait sa *mignonne*, et se laissait facilement dominer par ses cajoleries toujours spirituelles. Marguerite le prenait d'ailleurs par son faible : c'était au nom des lettres et des arts qu'elle lui demandait un peu de protection pour les littérateurs et les artistes, contre les *corneilles croassantes* du parlement et de la Sorbonne. François Ier ne pouvait repousser une pareille demande; il étendait son sceptre sur Lefèvre d'Étaples, il acceptait l'hommage des *Psaumes* de Marot, et en prenait hautement la défense contre la Sorbonne. Les *Psaumes* quelque peu hérétiques du valet de chambre firent dès lors les délices de la cour. Le duc d'Orléans chantait : *Ainsi qu'on voit un cerf braire*, sur un air de chasse. Madame de Valentinois avait mis en volte : *Du fond de ma pensée*. La reine et le roi de Navarre dansaient une branle du Poitou, en fredonnant : *Revenge-moi; prends ta querelle*[1].

[1] Florimond de Rémond. — Voyez Audin, *Hist. de Calvin*, t. I, p. 102.

Le parlement s'irritait, il menaçait. Lorsque l'orage devenait trop fort, la reine de Navarre partait pour le Midi, suivie d'un grand nombre de sectaires qui étaient toujours sûrs de trouver un refuge derrière les hautes murailles de son royal château de Nérac. Lefèvre d'Étaples y fut reçu comme un martyr, Gérard Roussel y trouva des dignités et des honneurs. A Nérac, on avait la parole libre, on faisait bon marché des scrupules de bienséance qui retenaient encore la hardiesse des pensées en présence du roi. Au lieu de rire simplement, comme à la cour, des *hypocrites blancs, noirs, gris, enfumés et de toutes couleurs,* c'est-à-dire des moines, on faisait de la théologie dogmatique, et l'on s'édifiait par la lecture des livres pieux composés par la reine de Navarre. Il n'était question, bien entendu, dans ces livres, ni des saints, ni des sacrements, ni de l'enfer. Le petit concile de Nérac alla plus loin. Il fit une liturgie qu'il nomma la *Messe à sept points,* liturgie qui devait détrôner l'antique sacrifice catholique. La Messe à sept points ne devait avoir ni élévation, ni adoration de l'hostie, ni commémoration de la Vierge et des saints. Les espèces devaient être simplement offertes; puis le pain était rompu à l'autel, d'abord pour le prêtre et ensuite pour les fidèles. Cette messe se terminait par une communion publique; enfin, et c'était le dernier point, elle était célébrée par un prêtre marié.

De pareilles nouveautés ne pouvaient rester mystérieusement enfouies à l'ombre du château de Nérac. Elles transpirèrent, des plaintes furent adressées au roi; le parlement n'était pas disposé à avoir plus de respect pour la couronne qui ceignait le front de Marguerite, qu'il n'en avait eu pour l'auréole de gloire qui entourait Érasme. Le roi se porta garant de sa sœur. « Elle m'aime trop, » dit-il un jour à Montmorency, elle ne croira jamais que ce que » je croirai. » Mais les plaintes devinrent plus vives, Marguerite ne se montra pas plus prudente, et François Ier la manda à Paris. Marguerite vint, accompagnée de Gérard Roussel. Elle demanda que Roussel et deux augustins défroqués, Coraud et Berthaud, fussent entendus par le roi. François consentit à tout. Chacun des nouveaux apôtres prêcha à son tour devant le roi et la Sorbonne; mais, à la sortie de l'Église, ordre fut donné de les arrêter. Roussel se sauva à Nérac, Berthaud se convertit, et Coraud courut à Genève, où il rencontra Farel, séduisit une jeune fille, et se fit ministre.

Le mauvais succès de cette première tentative ne découragea pas la reine de Navarre. Elle mena le roi à Saint-Eustache, où l'élo-

quence populaire et colorée du curé Le Coq attirait chaque jour un nombreux auditoire. Le Coq penchait vers la Réforme. Il saisit l'occasion de faire pénétrer le doute dans l'esprit du roi ; et prenant pour sujet de son discours le sacrement de l'autel, il s'écria qu'il ne fallait pas s'arrêter aux espèces qui frappaient les yeux, mais élever sa pensée vers le pain de vie dont elles étaient l'image ; *sursùm corda*, dit-il, *sursùm corda!* Marguerite et la duchesse d'Étampes triomphaient ; mais le cardinal du Bellay s'avisa de troubler leur triomphe. Le Coq fut mandé à la cour, et, après quelques essais de discussion, il se rétracta. On essaya alors d'un autre curé, nommé Landri, qui ne croyait pas au purgatoire ; mais Landri ne fut pas plus heureux que Le Coq.

Marguerite et son parti résolurent alors de frapper un grand coup ; ce fut d'inspirer au roi le désir de voir Mélanchthon, l'ami d'Érasme, le second de Luther dans la lutte de la Réforme, l'orateur plein d'onction, l'humaniste célèbre qui écrivait en grec à Œcolampade, l'auteur admiré de la confession d'Augsbourg. La pensée était habile. Comment le roi pourrait-il refuser de mettre en contact les lumières de la Sorbonne et l'une des plus pures lumières de la Réforme ? Le roi refusa cependant, puis il hésita, et il finit par traiter lui-même avec Mélanchthon. « Mais, au mois de novembre 1534, raconte Théo-
» dore de Bèze, l'historien officiel de la Réforme, tout cela fut
» rompu par le zèle indiscret de quelques-uns, lesquels, ayant
» fait dresser et imprimer certains articles en style fort aigre et
» violent contre la messe, en forme de placards, à Neuchâtel en
» Suisse, non-seulement les plantèrent et semèrent par les carre-
» fours et autres endroits de la ville de Paris, contre l'avis des plus
» sages, mais en affichèrent un à la porte du roi estant alors à
» Blois ; ce qui le mit en telle furie, ne laissant passer cette occa-
» sion ceux qui l'épioient depuis longtemps, et qui avoient son
» oreille, comme le grand-maître et le cardinal de Tournon,
» qu'il se délibéra de tout exterminer s'il eust esté en sa puis-
» sance. »

Quel apôtre, après tout, était-ce que Mélanchthon, pour venir s'attaquer à la foi séculaire de la France ? Un sectaire qui tremblait devant son œuvre, et n'avait de foi qu'en son amitié pour Luther ; un homme qui pleurait comme une femme à la vue des maux dont il avait contribué à accabler le monde, et qui, au lieu de chercher à les guérir, rêvait la solitude et la mort. « Bon Dieu ! s'écriait-il
» parfois, quelles tragédies verra la postérité ! Je voudrais pouvoir

» étouffer toutes mes pensées... Heureux ceux qui ne se mêlent » point des affaires publiques! que de plaies incurables!... *La vé-» rité nous échappe par trop de disputes.* » Et c'était cet homme, avec toutes ses incertitudes et ses faiblesses, qui allait venir raviver en France l'esprit de dispute, et y semer le germe de tragédies nouvelles! C'était lui qui allait soulever de nouveau ces tempêtes, dont Luther disait : « Elles ne cesseront pas avant que tous les » adversaires de la parole de Dieu soient devenus comme la boue de » nos carrefours [1] ! » Les catholiques ne le permirent pas.

Un jour le cardinal de Tournon entra chez le roi, un livre à la main. « Quel est ce livre? dit François Ier. — Ce sont les œuvres de » saint Irénée, répondit le cardinal; j'étais tombé sur un endroit » où Irénée raconte que l'apôtre saint Jean, entrant dans les bains » et y voyant l'hérétique Cérinthe, se retira soudain : Fuyons, dit-» il, de peur que l'eau où se trouve cet ennemi de la vérité ne nous » souille et salisse. »

François comprit la pensée du cardinal, et le passe-port donné à Mélanchthon fut retiré, au moment même où l'électeur de Saxe, patron dévoué de la Réforme, défendait de son côté à Mélanchthon de mettre le pied sur le sol de France.

Cependant, tandis que la reine de Navarre ourdissait adroitement les mille réseaux de ses intrigues, le parlement et la Sorbonne marchaient d'un pas chaque jour plus ferme dans la voie d'une inflexible sévérité. Nous nous rappelons les attaques qu'ils avaient dirigées contre Érasme, et en général contre ces hommes d'incertitude qui croyaient tout savoir parce qu'ils parlaient à volonté le beau langage grec ou latin, et qui demeuraient catholiques tout en riant du catholicisme. Érasme, homme de plaisanterie et de paix, faillit en perdre la tête. « Je n'ai jamais été en guerre avec personne, » s'écriait-il, je n'aime point la sédition, j'ai horreur de toute im-» piété et de tout ce qui peut troubler la concorde dans la famille » chrétienne. Ceux qui, d'une âme dévote, conspirent contre moi, » contre qui donc s'élèvent-ils, sinon contre un compagnon d'ar-» mes? » Puis il maudissait la gloire : « Oui, j'ai aimé dans mes » jeunes ans à être loué par des personnes qu'environnait la louange; » mais quand j'ai vu combien la gloire était un pesant fardeau, je » n'ai pas formé de vœux plus ardents que de m'en dépouiller, s'il » était possible, de la même manière que les cerfs, dit-on, se dé-

[1] Luther, *de Serv. arbitrio.*

» pouillent de leur bois. » Il se rappelait avec douleur les temps calmes qui précédèrent la levée de boucliers du moine de Wittemberg : « Jours heureux où fleurissaient les études et les lettres, où » je pouvais jouir à l'aise de l'amitié de tant d'hommes instruits, et » m'entendre proclamer le prince des lettres, l'astre du ciel germanique. » Érasme écrivit au parlement, à la Sorbonne; il écrivit au roi, prisonnier à l'alcazar, et invoqua pour lui la générosité de Charles-Quint. La poursuite dirigée contre ses œuvres n'en suivit pas moins son cours; elle était fondée en droit, elle fut acerbe dans la forme.

Érasme était *chose légère*, pour parler le langage de Luther. Rieur comme Lucien, il n'avait sur rien des convictions profondes, et il ne pouvait être difficile de trouver dans ses volumineux écrits des propositions quelque peu éloignées de la rigueur théologique. C'est ce que fit avec véhémence Noël Beda, syndic de l'université de Paris. Érasme répondit à Beda; il prétendit trouver dans son écrit 181 mensonges simples, 310 calomnies et 47 blasphèmes. François Ier vint à l'aide d'Érasme : il ordonna au parlement d'arrêter le débit des livres de Beda, et déféra même l'un de ces livres à la censure de l'Université. « On m'a assuré, écrivait-il, que ce » livre était rempli d'erreurs, et je suis sûr qu'il est plein de calomnies, ce qui vaut bien des erreurs. »

Cette habile diversion ne sauva pas Érame. Ses ouvrages furent solennellement censurés par arrêt du 16 novembre 1527.

Le roi était donc à peu près en lutte ouverte avec les théologiens et les parlementaires. C'était une bonne fortune pour les novateurs; aussi ne négligeaient-ils aucun moyen d'envenimer la querelle, et peut-être y fussent-ils parvenus sans le bruit lointain des désordres de l'Allemagne. « Ces troubles scandaleux font bien du tort à l'É- » vangile, écrivait Luther; un espion français me disait expressé- » ment que son roi était informé de tout cela, qu'il avait appris » que nous ne respections plus ni la religion ni l'autorité politique, » pas même le mariage, et qu'il en allait chez nous comme chez » les bêtes [1]. »

François Ier recula devant ces excès. Tant que la Réforme se cacha dans des théories, il y prit peu garde; mais quand elle s'avisa de briser un à un tous les liens sociaux, quand elle descendit des chaires dans la rue, qu'elle se fit iconoclaste et sacrilége, alors il

[1] Tisch-Reden, 417-422.

se souvint du *Credo* de son enfance, du *Credo* de saint Louis et des hardis chevaliers de la Massoure, et il s'en fit le champion dévoué. Ce fut surtout à partir de 1528 qu'une modification sensible se manifesta dans les sentiments du roi. En 1528, une statue de la Vierge fut percée de coups de poignard dans sa niche, au coin de la rue des Rosiers et de la rue des Juifs, au faubourg Saint-Antoine. François Ier en ressentit une irritation extrême, et, loin de retenir le parlement, il excita dès lors son zèle. Le parlement avait décrété de prise de corps, en 1523, un gentilhomme de l'Artois, Louis Berquin, grand ami d'Érasme, grand admirateur de Luther, un de ces catholiques qui ne voulaient plus ni de la confession, ni du culte des saints, ni du purgatoire. Quelque grave que fût l'accusation qui pesait sur lui, François Ier le fit relâcher. Berquin n'en eut que plus d'audace; à peine sorti des cachots du parlement, il se mit à traduire et à exalter Érasme. « Prenez garde, » lui criait Érasme, supprimez les éloges, ils nous seront funestes » à vous et à moi. » Mais Berquin n'entendait aucun avis dans son enthousiasme. A Paris, à Amiens, il prêchait le *serf arbitre* de Luther; il colportait les élucubrations de la Réforme; il écrivait, il séduisait. L'évêque d'Amiens porta plainte; Berquin fut arrêté de nouveau; mais, du fond de l'alcazar, François Ier prit encore sa défense, et Berquin fut de nouveau remis en liberté. Vint alors le tour d'Érasme, dont nous avons raconté les angoisses. Berquin se fit son avocat; et, lorsque Érasme eut été censuré, il s'emporta, il attaqua la faculté de théologie, il déféra au roi les livres de Beda. « Le temps est venu d'abaisser les scolastiques, écrivait-il à Érasme. » — Le temps est venu de ménager tout le monde, » lui répondait Érasme; mais Berquin ne comprenait rien à ce langage. L'attentat de la rue des Rosiers, expression outrageante des doctrines nouvelles, ne lui ouvrit même pas les yeux sur le danger qu'il courait. Au lieu de s'effacer, il fatigua le roi de ses accusations contre Beda et la Sorbonne. Le roi avait fait interrompre son procès; il le fit reprendre, et nomma pour le juger douze commissaires, au nombre desquels étaient Budée. Berquin fut condamné à faire abjuration et amende honorable en place de Grève, puis à avoir la langue percée d'un fer chaud, et à être enfermé pour le reste de ses jours. On ne put obtenir l'abjuration; Berquin fit appel de la sentence au roi et au pape. Cette inflexibilité de caractère le fit traiter comme hérétique relaps, et un second arrêt le condamna au feu. « Si » Berquin eût trouvé dans François Ier un Frédéric de Saxe, a dit

» Théodore de Bèze, il aurait pu être le Luther de la France. »

La mort de Berquin n'arrêta pas le cours des profanations, et les supplices se multiplièrent. La Réforme, telle qu'elle s'introduisait en France, n'était pas le luthéranisme pur; peut-être eût-il moins effrayé le roi. C'était le luthéranisme et le zwinglianisme unis ensemble; or on sait que Zwingli s'attaquait à tout ce que les catholiques ont de plus sacré, à leurs saintes images, à leurs dévotions pieuses, à leur divin sacrement de l'autel. C'était une révolution complète dont la seule pensée était de nature à éveiller les sentiments les plus assoupis au fond des cœurs. Les hostilités devinrent donc acharnées, et les représailles violentes. Le fanatisme appelait la persécution et la persécution appelait de nouveau le fanatisme. Tandis que de nombreux conciles provinciaux suppliaient le roi de porter le fer et le feu dans la plaie qui gangrenait la société, Nicolas Cop, recteur de l'Université de Paris, ne craignait pas de prononcer en pleine chaire, le jour de la Toussaint 1533, un sermon que lui avait dicté Calvin; et Farel expédiait de sa paisible retraite de Neuchâtel, des ballots de pamphlets hérétiques, que ses disciples semaient partout. Le roi en trouvait sur ses meubles, sur sa table. Sortait-il de son palais, il voyait la foule attroupée à la porte, autour d'immenses placards nuitamment apposés, où les catholiques étaient traités de *papolâtres* et de *théophages;* leurs prêtres et évêques, de *loups, apostats, larrons et renonceurs de Jésus-Christ, plus détestables que des diables;* leur Dieu enfin, *de Dieu de paste qui se laisse manger aux rats, araignées et vermine.*

Dans la nuit du 18 octobre 1534, Paris fut inondé de ces placards; il y en eut d'affichés à tous les carrefours et aux murs même de la Sorbonne. Le peuple murmurait; les savants, et Budée à leur tête, jetaient les hauts cris. Ce n'était plus là en effet de l'érudition grecque et latine qui pouvait faire illusion à la foi : c'était le coup de marteau des démolisseurs, qui s'abattait sur chaque conscience et s'efforçait d'y entasser les ruines. Une procession expiatoire eut lieu le 21 janvier 1535. Le roi y assista, la tête nue, une torche de cire vierge à la main, au milieu de toute la cour, des ambassadeurs étrangers et de flots de peuple. Les reliques les plus vénérées y furent portées comme aux jours des invasions des Normands; la divine eucharistie, objet de tant d'outrages, y fut entourée de nouveaux respects. Elle s'avançait majestueusement entre les mains de Jean du Belley, évêque de Paris, sous un dais soutenu par les trois fils du roi et par le duc de Vendôme, premier prince du sang. Après

la cérémonie, François I[er] harangua l'assistance dans la grande salle de l'évêché. Il rappela la foi de ses prédécesseurs, le titre de *très-chrétien* qu'ils avaient glorieusement porté, et qu'il prétendait porter, lui aussi, dans toute sa vérité et toute sa gloire; puis, s'élevant contre la *méchanceté et acerbe peste* de ceux qui voulaient *molester et détruire la monarchie française*, il supplia ceux qui l'écoutaient d'instruire et de surveiller leurs familiers et parents. « Quant à moy qui suis vostre roy, s'écria-t-il, si je sçavois l'un » de mes membres maculé ou infecté de ce détestable erreur, » non-seulement vous le baillerois à couper; mais davantage, si » j'apercevois aucun de mes enfants entaché, je le voudrois moi- » même sacrifier. »

Les paroles royales furent accueillies par des larmes et par des protestations répétées de vivre et de mourir dans la foi catholique. On se répand de nouveau au pied des autels, puis on court vers la montagne Sainte-Geneviève, vers la place qui, depuis lors, a conservé le douloureux nom d'Estrapade, afin d'y assister au supplice de six hérétiques opiniâtres qui, par ordre du parlement et du roi, y sont brûlés à petit feu.

Tristes victimes d'une folle erreur et d'un zèle aveugle! Les catholiques les brûlent, les sacramentaires recueillent pieusement leurs cendres, et les luthériens les proclament, par la bouche de Westphal, *les martyrs du diable*[1].

Le peuple était tellement ému contre eux, si nous en croyons Théodore de Bèze, qu'il voulait les enlever de l'échafaud pour les déchirer à belles mains. Ces cruelles passions nous effraient, sans doute; et cependant, faut-il le dire, elles se retrouvent chez tous les partis aux époques de convictions profondes. N'oublions pas d'ailleurs que la première patrie de l'homme jusqu'à ces derniers siècles, c'était la religion. Celui qui l'abandonnait était un déserteur, et l'on ressentait à sa vue toutes les émotions fébriles qu'éveille encore aujourd'hui dans nos âmes, si facilement indifférentes, le seul mot de *traître à la patrie*.

Dès lors, cependant, dès le 16e siècle, il y avait de fervents catholiques qui résistaient aux entraînements de la foule, et s'éloignaient des bûchers avec anxiété et avec douleur. Florimond de Rémond, le vieux ligueur, s'est fait leur éloquent interprète. « Quelques-uns en avoient compassion, dit-il; marris de les voir

[1] Westphal, *Contra Lascium*. — Florimond de Rémond, *Histoire de l'hérésie*.

» ainsi persécutés, et contemplant dans les places publiques ces » noires carcasses suspendues en l'air avec des chaînes vilaines, » reste des supplices, ils ne pouvoient contenir leurs larmes, les » cœurs mêmes pleuroient avec les yeux [1]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Traditions orientales.

NOTICE SUR LES ORIGINES, L'ÉTAT PRIMITIF ET L'ÉTAT RELIGIEUX ACTUEL DE L'ARABIE,

PAR F. JOGUET,
Vice-préfet apostolique de la Mission de l'Arabie.

QUATRIÈME ARTICLE [2].

§ IX. Du Christianisme en Arabie.

L'Arabie, à cause de son voisinage avec la Judée, ne put demeurer longtemps privée du rayonnement de la céleste lumière qui, de cette dernière contrée, devait se répandre sur toute la terre pour éclairer ceux qui étaient *assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort*. Il n'y a pas à douter que *saint Paul*, dans le voyage qu'il fit en Arabie après sa conversion [3], *saint Thomas*, *saint Jude*, qui la traversèrent, selon la tradition générale, n'opérèrent des conversions nombreuses, comme celles qu'ils opérèrent dans les lieux où pût retentir leur prédication. On croit que l'apôtre *saint Thomas* prêcha l'Évangile dans l'*Arabie méridionale* et dans l'*île* de *Socotra* qui l'avoisine, avant de passer dans l'*Inde*. *Saint Jude* aurait de son côté évangélisé la partie septentrionale. Cette cojnecture est rendue probable par le voisinage de cette partie de l'Arabie avec la *Mésopotamie*, théâtre des travaux apostoliques de ce saint. Par la suite, l'Évangile accomplit sur la terre arabe des progrès si considérables, que Tirin compte 33 évêchés dans l'*Arabie-Heureuse*. Le christianisme avait pénétré jusque même au fond du désert, et les écrivains arabes nomment des tribus diverses qui avaient embrassé la religion chrétienne; le christianisme était devenu presque universel dans l'*Arabie-Pétrée* et dans les parties voisines de la *Judée*.

[1] *Histoire de l'hérésie de ce siècle*, ch. VI, liv. VII.
[2] Voir le 3e art. au n° 14 ci-dessus, p. 140.
[3] *Gal.*, ch. I, v. 17.

Dans l'*Arabie-Heureuse*, *Zabarena* ou *Tafarena* (Dhafar), *Meffa* (Meifa), *Nagéran*, *Gadara* et *Gerra*, vers le golfe Persique, étaient des évêchés suffragants de *Becerra*. A *Aden*, appelé *Port Romain*, comme l'affirme Philostorge, dans le troisième livre de l'*Histoire Ecclésiastique*, *Théophile*, ambassadeur de Constantin et de Constance auprès de la cour des *Sabéens* et des *Himjarites*, obtint de leur roi que les chrétiens pussent y construire des églises. Il obtint aussi cette faveur, à *Dhafar* et à l'*Emporium* des Persans dans le détroit d'*Ormuz*. *Saffioddin* atteste que dans l'*Yémen* il y avait des églises, des évêques et diverses tribus chrétiennes. Dans l'Arabie-Pétrée, *Pétra* était un siége métropolitain de l'*Elath*, sur les bords de la mer Rouge, près de *Eziongaber*; *Nebo*, sur la montagne de ce nom, *Taran*, dans la péninsule du mont Sinaï, l'étaient pareillement. L'abbé du couvent grec du mont Sinaï conserve jusqu'à ce jour le titre et le grade d'archevêque; et quoique le prélat n'ait aujourd'hui que peu de chrétiens à *Thur*, nous avons aussi des motifs de croire qu'il y avait anciennement une chrétienté nombreuse dans son diocèse, puisque les Arabes d'alentour conservent la mémoire, comme l'assura l'un d'eux, que leurs pères étaient chrétiens, et qu'il fut nécessaire de recourir à la force pour leur faire embrasser l'islamisme. A l'est de la mer Morte, *Pétra* compte encore beaucoup d'évêques suffragants.

Hira, aux confins du désert, est fameuse par les vastes églises, par les évêques qu'elle avait et par la quantité des Arabes qui avaient embrassé la religion chrétienne.

L'histoire ecclésiastique a conservé les noms des divers évêques d'Arabie qui assistèrent aux conciles généraux; elle mentionne pareillement la célébration de deux conciles provinciaux tenus dans l'*Arabie* dans les années 242 et 246, pour l'extinction de différentes hérésies; car, ici comme dans le reste de l'Orient, les hérésies se propagèrent avec une rapidité déplorable; d'ailleurs aux hérésies propres à l'Arabie venaient se joindre celles des pays circonvoisins.

Les hérétiques étrangers qui eurent le plus de sectateurs de leurs erreurs furent les *Jacobites* et les *Nestoriens*. Les hérétiques dont l'origine était arabe furent, 1° ceux qui s'appelèrent simplement les *arabiques;* ils croyaient que l'âme mourait et ressuscitait avec le corps; 2° ceux qui niaient l'existence de Jésus-Christ, en ce sens qu'ils lui refusaient la divinité avant l'incarnation; il n'était Dieu, au contraire, que dans ce sens, que la divinité résidait en lui comme dans les prophètes : cette hérésie tirait son origine de *Bérillo*, évêque de *Bosra*, qui fut convaincu et ramené au sens véritable de la doctrine catholique par *Origène* dans un synode réuni pour éteindre l'erreur dont il était le père; 3° *Valésius*, philosophe arabe, qui assurait que la concupiscence était incompatible avec la liberté de l'homme; 4° l'hérésie qui s'était principalement propagée parmi les femmes, et enseignait que la sainte Vierge était Dieu.

Tel était l'état de division où se trouvait le christianisme dans l'Arabie; il n'était guère plus uni ailleurs. Chacun sait que ce fut dans ces siècles que les hérésies s'étendirent par des ramifications infinies vers l'Orient. Celles d'*Eutychès*, de *Nestorius*, d'*Arius*, principalement, ravageaient les champs de l'Évan-

gile. Les erreurs d'*Arius* s'étaient même répandues depuis plusieurs siècles jusque dans l'Occident.

Je ne veux pas parler de beaucoup d'autres hérésies qui pullulaient de toutes parts. C'est à cette époque, au milieu des déchirements du christianisme par la dent du monstre des hérésies, que, par la permission des impénétrables mais justes jugements de Dieu, parut *Mahomet*, qui, l'épée dans une main, l'*Alcoran* dans l'autre, en même temps qu'il portait les derniers coups à ces deux empires longtemps formidables, toujours rivaux, mais déjà chancelants, celui des *Romains* et celui des *Persans*, apporta des désastres immenses au christianisme. Dieu se servit de cet imposteur pour châtier l'Orient et pour menacer l'Occident. Mais si l'islamisme causa de grands ravages au christianisme partout où il s'étendit, il ne fut pas moins fatal aux peuples de l'Arabie. On assure, il est vrai, que les chrétiens de *Nagéran* auraient pu rester fidèles à leur religion en se soumettant au gouvernement du faux prophète et en lui payant le tribut; toutefois, séparés du reste de la population chrétienne, voisins du territoire sacré des Musulmans, sans cesse exposés aux vexations des successeurs fanatiques de Mahomet, la plupart du temps plus intolérants que le chef lui-même, comment pouvaient-ils longtemps résister? Ce n'est pas là une assertion vaine; elle a sa preuve dans ce qui se passa relativement au couvent du mont Sinaï. *Mahomet* accorda un *rescrit* pour la conservation de ce monastère et pour la sûreté de ses moines. Nonobstant la protection légale du prophète, un des sultans de l'Égypte envoya dans cet asile de la prière un détachement de soldats avec l'ordre de le détruire. Le couvent n'échappa à sa ruine que par un douloureux sacrifice. Les religieux préférèrent laisser violer la sainteté de leurs murs plutôt que de les voir renverser. Ils durent, en effet, consentir à la construction, au dedans de la pieuse enceinte, d'une mosquée, qui existe encore à présent. Depuis l'apparition de l'*islamisme* nulle autre religion n'a été tolérée dans l'Arabie. Si beaucoup de Juifs s'y sont conservés, ce peuple ne doit cette tolérance qu'à la soumission complète, qu'à la résignation absolue aux vexations, aux humiliations de toute espèce dont il a été l'objet. C'est là l'explication rationnelle de ce fait; mais il y a une explication supérieure, fondée sur les desseins de la divine Providence; car Dieu en dispersant le peuple Juif dans le monde entier, a dû maintenir quelques-uns de ses membres sur chaque point du globe pour l'offrir aux esprits comme un témoignage visible de ses châtiments, pour le réserver à l'accomplissement permanent de ses prophéties.

Quant aux *chrétiens*, il ne s'en est conservé qu'un petit nombre à *Thur*, village de la péninsule du *Sinaï*, sur la côte du golfe de *Suez;* ils y ont une petite église desservie par un moine du couvent dont je viens de parler. A *Suez*, nulle famille grecque n'a de chapelle desservie par un prêtre de leur rite. A *Karak*, vers la mer Morte, on compte environ 300 chrétiens du même rite; à *Hauran*, à l'est du Jourdain, il y en a un plus grand nombre, parmi lesquels se rencontrent des catholiques. Enfin, *Basra* peut avoir environ 30 catholiques: il faut ajouter à ce chiffre 100 schismatiques de différents rits. En outre, depuis plusieurs années, quelques chrétiens se trouvent à *Gedda;* parmi eux il y a

une douzaine de catholiques attirés là par les spéculations commerciales. Dans cette ville encore résident les agents consulaires de France et d'Angleterre. A *Aden*, depuis 1839 que cette contrée est devenue une possession anglaise, on y voit accourir beaucoup d'Indiens, parmi lesquels il y a des chrétiens, qui, réunis à la garnison anglaise, dépassent le chiffre de 1300 hommes. Dans ce nombre, 500 sont catholiques.

§ X. De l'Islamisme.

L'*Islamisme*, soit pour ce qui regarde son fondateur, soit pour ce qui concerne les préceptes de l'*Alcoran*, est trop connu en Europe pour que je doive m'entretenir ici longuement de l'établissement de cette religion sous ce double aspect; il me paraît donc suffisant de signaler quelques particularités moins connues ou ignorées qui concordent avec notre but.

Je commence par *Mahomet*. Je dois faire remarquer d'abord que le nom du faux prophète s'écrit en arabe *Mohammad*. Malgré cela j'ai cru convenable d'adopter la manière générale et reçue d'écrire ce nom, quoique ce soit aux yeux d'un orientaliste une traduction imparfaite et fautive de l'expression générale; mais chaque langue devrait corriger trop de noms propres si elle voulait mettre son orthographe dans une analogie rigoureuse avec les langues originales.

Par la même raison j'ai préféré le mot *Musulmans* au mot *Moslémans*, qui est l'expression générale employée à désigner les sectateurs de Mahomet. A proprement parler, les Arabes donnent le titre de *Musulman* à celui qui a embrassé l'islamisme déjà parvenu à l'âge adulte.

Mais j'ai conservé l'article dans le mot *Al-coran*, quoiqu'un grammairien puisse avoir quelque scrupule à admettre le double article qui accompagne souvent ce nom; j'ai donc écrit *l'Alcoran* au lieu de *le Coran*. Mais j'ai suivi cette orthographe parce qu'elle est fondée sur une raison philologique tout à fait sérieuse; il faut réfléchir, en effet, qu'en arabe c'est *précisément* l'article qui donne à ce mot la force de nom propre; avec l'article, le mot *Alcoran* signifie *le Livre de la loi mahométane*. Sans l'article il n'offre plus qu'un sens indéterminé; *Coran* signifie simplement *leçon*, *l'action de lire*. Ce n'est donc plus seulement une question indifférente d'orthographe, mais de signification.

Mahomet naquit à la *Mecque* vers l'année 570 de l'ère chrétienne; c'est la date assignée par Müller dans son *Histoire universelle*. Ses parents, *Abdalla* et *Amina*, étaient de la noble tribu des *Koreicites*, mais peu favorisés des biens de la fortune. Son oncle, *Abou-Taleb*, aux soins duquel il avait été confié après la mort de son père et de son aïeul, l'envoya plusieurs fois en Syrie avec les caravanes [1] qui se dirigeaient là pour le transport des marchandises. Il se fit re-

[1] Cette expression, *caravane*, quoique généralement usitée par les Européens pour désigner un convoi de chameaux et de chameliers et une réunion de personnes formée pour voyager avec plus de sécurité dans l'Orient, est ignorée, autant que je le puis savoir, des *Sorianiens*, des *Égyptiens* et des *Arabes* en général. Ils emploient dans ce sens le mot arabe *cafle*; toutefois l'expression *caravane* est d'origine arabe;

marquer par son aptitude aux affaires commerciales; sa réputation lui fit obtenir la direction des intérêts commerciaux d'une riche veuve appelée *Khadidjah*, qui fut tellement satisfaite de l'administration du jeune *Mahomet*, qu'elle l'épousa. Grâce à ce mariage, il réunit la fortune à la noblesse; il put de cette manière se poser l'égal des hommes les plus considérables parmi ses concitoyens. Mais il devait marquer parmi eux par des avantages plus réels, briller par des qualités plus précieuses. S'il avait pu s'égaler à ses concitoyens par la noblesse et par la fortune, il devait les surpasser par l'intelligence et par la philosophie. Sa destination commerciale servit merveilleusement à développer le génie dont il portait l'étincelle. Dans son passage à travers les villes où l'appelaient ses relations commerciales, il ne se laissait pas absorber par les intérêts mercantiles; au milieu des combinaisons du commerce, il savait ménager une place aux spéculations de la philosophie. Le jeune négociant faisait de fréquents voyages dans la *Syrie*, où le Christianisme comptait de nombreux représentants; il recherchait avidement la conversation des chrétiens, parce que surtout à cette époque les questions dogmatiques agitées dans ce siècle appelèrent son attention. Il avait eu, en *Syrie*, occasion de s'entretenir avec les docteurs de l'Évangile. De ce nombre était le fameux moine que les écrivains arabes appellent *Bockéra;* ils racontent plusieurs fables sur les conversations qu'il eut avec Mahomet; le P. Maracci rapporte quelques-unes de ces fables dans ses *Conférences sur l'Alcoran*. Ce moine, d'ailleurs, paraît être le même que celui que les chrétiens appellent *Sergius*.

Doué, comme il l'était, d'une rare pénétration, *Mahomet* comprit facilement la vanité des idoles qui étaient la gloire de sa patrie et qui constituaient sa supériorité sur toutes les parties de l'Arabie; elles étaient une source féconde de richesses; car il y avait toujours un concours considérable de pèlerins qui se rendaient aussi alors à la *Mecque* de tous les points de l'Arabie pour visiter la célèbre *Kaaba* où chacun pouvait trouver son idole favorite. *Mahomet* put donc s'instruire des principes généraux de la loi évangélique par ses relations avec les chrétiens, recevoir quelques rayons de la divine lumière; il dut ainsi s'élever à des notions assez saines sur la divinité et reconnaître l'existence d'un seul Dieu, créateur de l'univers; mais malheureusement il ne put parvenir à sa

la racine est le mot *cara, aller d'un lieu à l'autre*, selon *Oberleitner*, dans son *Glossaire arabe*. Comme aussi de la même racine est dérivé le nom pluriel *câri*, dont on se sert dans l'Yémen pour signifier un *char*, un *carrosse;* le mot *caruân*, employé par les Hadramites pour signifier un *chameau en voyage*, place cette étymologie hors de doute. D'ailleurs ce n'est pas là la seule expression adoptée par les Européens et conservée dans l'Arabie méridionale, mais tout à fait oubliée dans les autres parties de ce pays. Tel est le mot *aljoljoli*, employé dans la langue espagnole, qui est évidemment le terme *algiolgiol*, nom que les habitants de l'Yémen donnent au *sésame*. Le P. Canes, dans son *Dictionnaire Espagnol, Latin et Arabe*, reconnaissant l'origine arabe de *aljoljoli*, a recours à un moyen forcé pour le faire dériver de *semsem*, qui est l'expression arabe usitée hors de l'Yémen pour désigner le *sésame*. Les mots *jersek, pêcher*, et *barkûk, abricot*, sont de ce genre.

connaissance par le moyen de celui qui a dit : *Je suis la voie, la vérité et la vie; personne ne peut venir au Père si ce n'est par moi* [1].

Mahomet, instruit des principes généraux de la loi évangélique par ses relations avec les chrétiens, voulut se déclarer pour leur religion ; cela ressort assez clairement des points essentiels qu'il reçoit. Ainsi il admet : l'Évangile comme venu du ciel ; — la religion née de ce divin livre comme la seule véritable dans l'intervalle écoulé depuis la venue du Sauveur jusqu'à celle du faux prophète ; — Jésus-Christ comme né d'une vierge ; — le respect profond et la pieuse vénération pour la très-sainte ville de la Judée, que les Arabes continuent à manifester, etc..... Mais en même temps il paraît indubitable qu'il eut des rapports religieux avec des hérétiques ; les principes de l'*arianisme* déteignent quelquefois sur les doctrines de Mahomet, et trahissent la source empoisonnée où il les puisa. Les ariens étaient habiles à rechercher, pour spécifier la nature de Jésus-Christ, des paroles qui, sans renfermer la force de la consubstantialité du Fils avec le Père, eussent cependant l'apparence de cette signification. Il est, par exemple, difficile de ne pas croire que l'expression *l'Esprit de Dieu* a été suggérée à Mahomet par celui qui l'instruisit pour l'appliquer à Jésus-Christ. Ainsi روح الله *Ruh-Allah*, *Esprit de Dieu*, est le titre que donnent jusqu'à ce jour à Jésus-Christ les Musulmans ; il est aussi appelé le *Verbe de Dieu* dans l'Alcoran même [2] : *O Marie! Dieu t'annonce son Verbe, dont le nom est le Christ Jésus, fils de Marie.* Cependant ni Mahomet ni ses sectateurs n'attachent par ces paroles la moindre idée de participation par Jésus-Christ à la nature divine.

Lorsqu'on voit ce mélange de quelques idées chrétiennes avec les erreurs de Mahomet, on ne peut ne pas reconnaître l'astuce déliée du diable. Des choses mêmes que Mahomet admit du Christianisme, lesquelles pourraient donner une idée favorable de cette religion aux *Musulmans*, l'esprit de ténèbres sut extraire le plus puissant venin pour le discréditer, pour le souiller. En effet, parce que dans l'*Alcoran* se trouvent racontés des faits de l'ancien et du nouveau Testament, souvent mêlés à des choses ridicules et absurdes, cet imposteur fit croire à ses sectateurs que la lecture des saintes Écritures était inutile aux Musulmans ; car c'était suggérer que tout ce qu'elles renferment de bon était reproduit dans son livre. Parce qu'il enseignait que les juifs et les chrétiens avaient corrompu les livres respectifs que Dieu leur avait confiés, il fit conclure que cette lecture leur serait préjudiciable. Les Musulmans croient à ces suppositions gratuites, et sont exactement fidèles à les respecter. De la disposition inflexible de leur esprit sur ce point provient en grande partie la difficulté de pouvoir leur faire entendre la vérité.

Il n'est pas facile de déterminer quel a été le but qui a principalement poussé *Mahomet* à méditer la grande entreprise qui l'a rendu si célèbre, et dont les effets déplorables surpassèrent malheureusement les vues les plus am-

[1] Jean, ch. XIV, v. 6.
[2] Ch. III, v. 45.

bitieuses qu'il eût pu former; c'est-à-dire qu'il n'est pas certain si ce fut le zèle pour arracher ses compatriotes au culte des idoles, qu'il détestait, ou si ce fut un moyen dont il se servit pour parvenir à ses projets orgueilleux de commandement. Les antiques écrivains du Christianisme, cédant à l'impression que la perte occasionnée par l'*Islamisme* à leur religion produit naturellement dans l'esprit du chrétien plein de zèle pour elle, plein d'amour pour la félicité présente et future des hommes, se sont crus autorisés à dire tout ce qui pouvait rendre odieux le faux prophète, et quelquefois sans prendre trop la peine d'examiner la vérité des faits. Au contraire, des auteurs modernes, dans le but de discréditer la religion chrétienne, dont ils profanent le nom, peu fermes sur les principes de la philanthropie qu'ils se vantent de professer, ont mis tout en réquisition pour présenter le prétendu prophète et sa religion sous l'aspect le moins disgracieux; tantôt ils omettent, tantôt ils excusent les faits qui lui font peu d'honneur; ils tâchent de relever quelques qualités excellentes, qui certainement se laissent apercevoir parmi les qualités mauvaises du novateur religieux.

Mahomet se présente aux yeux du philosophe sous deux aspects : sous l'aspect politique et sous l'aspect religieux. Je n'ai pas l'intention de parler de lui comme politique ; je ne veux pas par conséquent examiner le parti qu'il sut tirer des circonstances favorables qui se présentèrent pour hâter la réalisation de ses projets; mais comme fondateur d'une religion qu'il prétendit être supérieure à toutes les autres, par conséquent la seule véritable, la seule nécessaire, je crois être autorisé à rechercher quelque chose de plus que les habiletés politiques et les fourberies ingénieuses employées à tromper les hommes.

Lors même que nous admettrions que *Mahomet*, mal instruit des principes de la religion chrétienne, et par conséquent inhabile à distinguer la véritable religion à travers les sectes diverses dans lesquelles elle était divisée, substitua à l'idolâtrie le culte qu'il crut le meilleur, sa conduite ne serait pas pour cela excusable. S'il avait adopté la secte dans laquelle il avait été instruit, quelles qu'eussent été les erreurs qu'il aurait enseignées, on pourrait supposer en sa faveur qu'il aurait agi par l'entraînement de l'ignorance, peut-être même par l'illusion d'un but louable; mais il ne saurait apparaître, aux yeux des philosophes consciencieux, dans cette condition favorable. Fondateur de la religion nouvelle, il prétendait la recevoir de Dieu; il voulait imposer, sous l'autorité de la sanction divine, les préceptes nouveaux au respect de ses sectateurs; toute la responsabilité des doctrines nouvelles, toute l'audace de l'évidence qu'il leur a attribuée doivent donc retomber sur sa tête; nulle des raisons que nous avons produites comme capables de l'excuser ne peut par conséquent se rencontrer. Que fait-il en effet? Il s'arroge le caractère de *prophète*, il prend le titre d'*envoyé de Dieu*; il rejette sur la divinité tout ce qu'il lui plaît, tout ce qu'il lui paraît convenable d'adopter et d'imposer aux hommes. Ces actes révèlent un esprit d'impiété vis-à-vis de Dieu, d'ambition ardente vis-à-vis de lui-même et d'hypocrisie réfléchie vis-à-vis des hommes. Puis il n'est pas supposable qu'il pût se tromper sur la vérité de sa mission; ce n'est pas certes l'opinion du

grave historien *Müller,* que j'ai déjà cité. Chose curieuse ! les propres paroles de *Mahomet* repoussent la pensée qu'il l'ait partagée lui-même. Il avoue [1], en effet, qu'il ne savait pas ce qui pouvait arriver, soit à lui, soit à sa famille ; c'est qu'il comprenait bien intérieurement qu'un envoyé de Dieu, pour fonder une nouvelle religion ou pour réformer la religion primitive, comme il prétendait le faire, devait prouver sa mission par des miracles, comme l'avaient fait *Moïse* et *Jésus-Christ* pour manifester que leur doctrine venait de Dieu. Je laisse de côté cette phalange nombreuse de prophètes envoyés de Dieu, pareillement, selon Mahomet, avec la même mission qu'il avait la prétention d'accomplir. Il ne reconnaissait pas cependant leur être inférieur ; au contraire, il avait l'orgueil de se croire de beaucoup supérieur à eux. Mais cela ne l'embarrassait point ; il répondait imperturbablement à ceux qui lui demandaient la confirmation de sa doctrine, qu'il avait été envoyé pour prêcher et non pour faire des miracles [2]. Cette supposition ne s'accorde pas davantage avec l'habitude constante de faire intervenir directement l'ange *Gabriel* sur les affaires religieuses. Ces décisions, sans contredit, devaient coûter à *Mahomet* quelque exercice d'esprit ; par conséquent fut-il possible de supposer, supposition d'ailleurs gratuite, que quelque rêve pris pour la vérité détermina *Mahomet* à communiquer à *Khadîdjah* que l'ange *Gabriel*, dans des apparitions mystérieuses, lui annonçait qu'il était destiné à être l'apôtre de Dieu. La même chose ne pourrait se dire de cette série interminable de révélations supposées, d'apparitions imaginées, parce qu'il n'est pas possible de supposer qu'il rêvât dans toutes les occurrences, soit la solution précisément conforme à la circonstance produite, soit la décision la plus convenable à la fin proposée.

Les auteurs qui écrivent sur *Mahomet* ne laissent pas de remarquer la violence avec laquelle il se donna à la luxure ; ils signalent l'abus exagéré du caractère de prophète qu'il s'arrogea, pour s'affranchir des contraintes qu'il imposait aux autres dans les lois déjà trop larges par elles-mêmes relatives aux femmes.

Les défenseurs de *Mahomet* répondent que la pluralité des femmes existait avant lui dans l'Arabie, et que la pratique de quelques patriarches sur ce point le rend excusable de l'avoir permise à ses sectateurs et de l'avoir pratiquée lui-même. Cette raison, toutefois, quoiqu'elle fut admise un moment comme excuse de la foi promulguée ou comme une permission donnée aux Musulmans, ce qui ne se peut admettre sans admettre qu'il avait réellement reçu l'ordre de Dieu, est loin de satisfaire à toutes les objections qui pourraient être faites à ce sujet sur la conduite du prétendu prophète. En effet, 1° il ne permet pas à ses sectateurs de prendre plus de quatre femmes, tandis qu'il s'autorise à prendre autant de femmes qu'il lui plaît ; 2° il s'affranchit encore de la loi imposée à ses prosélytes sur les relations conjugales ; ainsi, eux, ils doivent se comporter tout à fait également vis-à-vis de leurs quatre femmes, tandis qu'il prétendait

[1] *Alcoran*, ch. XLVI, v. 8.
[2] Ibid., c. XIII.

avoir le droit de préférer pour ses plaisirs, pendant le temps qu'il lui plairait, celle de toutes ses femmes la plus convenable à ses goûts ; 3° il interdit à celles de ses femmes qui seraient divorcées ou qui lui survivraient de se remarier ; mais il accordait la faculté des secondes noces aux femmes de ses disciples ; 4° il se permit de prendre la femme de *Zeid*, son fils adoptif, lorsque cet acte était interdit parmi les Arabes. Autant qu'il est possible de le conjecturer, cette prohibition fut respectée par *Mahomet* lui-même jusqu'à ce qu'il eût été aveuglé par sa passion pour la belle *Zeinab*. Il manifesta cette passion à celle qui l'avait allumée, et la jeune femme ayant communiqué ce secret à son mari, *Zeid* crut prudent de la lui céder. Le lecteur peut voir les détails que donne à ce sujet l'*Alcoran* [1]. L'alliance de Mahomet avec la femme de son fils adoptif devint l'occasion d'un grand scandale et souleva des murmures universels ; l'usage de l'influence qu'il exerçait pour se faire donner la femme d'un autre excite encore aujourd'hui des sensations pénibles chez les Musulmans. 5° Il eut la faiblesse de succomber à une passion semblable, éprouvée pour une esclave cophte. Cette fois il sentit la nécessité de prévenir le scandale que cette conduite pourrait produire ; il recommanda donc le secret de cet événement à celle de ses femmes qui avait eu connaissance de ses erreurs ; il lui promit sur la foi du serment de ne plus s'approcher de l'esclave séduite ; mais la dépositaire de ce secret n'eut pas la force de le tenir ; elle révéla l'intrigue à une de ses compagnes, femme du prophète. *Mahomet*, instruit de cette indiscrétion, recourut au moyen ordinaire, toujours efficace, qu'il employait pour s'innocenter : il fit venir du ciel la dispense destinée à régulariser sa position. Il obtint de cette manière la permission de se servir de ses eslaves au gré de ses caprices, sans avoir égard aux offenses causées à ses femmes, et il fut délié du serment fait de ne plus rechercher l'esclave cophte. Désireux de jouir de ces deux priviléges et fort aise de châtier la conduite de ses femmes dans cette occasion, il se sépara d'elles, et il demeura un mois entier avec l'esclave cophte [2].

Je le demande maintenant, existe-t-il dans la conduite des saints patriarches quelque chose qui puisse se comparer à ces dispenses immorales que le législateur de l'*Arabie* a eu l'impiété de publier comme autorisées de Dieu ? Il y a plus,

[1] Voir ch. XXXIII, v. 35, 47, 49, etc.

[2] Pour avoir sur ce point des détails plus complets et des particularités diverses qu'on pourrait opposer à la conduite de Mahomet, on peut consulter les traductions de l'*Alcoran* de *Maracci* et de *Sale*, et les travaux dont ils les ont accompagnées ; c'est là la source où j'ai puisé principalement les différents détails de ce paragraphe au moyen de notes que j'avais prises il y a quelques années. La privation de leurs écrits pour préparer ce *Mémoire* a été la cause que je n'ai pu entrer dans des détails plus longs dans le cours de ce travail. Cependant en recommandant au lecteur la *traduction de l'Alcoran* et le *Discours préliminaire* qui la précède, par Sale, je crois devoir d'avertir qu'il est nécessaire de prendre beaucoup de précautions pour ne pas se laisser entraîner à tous les sentiments que l'auteur manifeste dans le cours de son ouvrage ; la plupart méritent des rectifications. — Le *Discours de Sale* et une meilleure traduction de l'*Alcoran* par *M. Kasimirski* ont été publiés par M. Pauthier dans les *Livres sacrés de l'Orient*, Paris, 1840.

ces exemptions légales ont produit l'effet que l'on devait attendre, c'est-à-dire la généralisation de ce désordre ; les *Musulmans* prennent hardiment la liberté d'imiter leur prophète dans ces priviléges. Qu'on ne dise pas que ce soit là de la démoralisation, puisque cela se pratique sans soulever les scrupules et se voit sans exciter les réclamations, tant est grande la puissance de l'exemple ! D'ailleurs, si celui qui se faisait croire favorisé de continuelles communications avec le ciel ne sut pas résister aux attraits des passions, pourraient-ils se croire obligés de résister à des entraînements semblables ceux qui ne prétendent pas avoir la puissance de ce divin contre-poids ?

Je pourrais faire beaucoup de remarques sur ce point et signaler des particularités diverses sur la conduite du faux prophète. Par exemple, il prétendait avoir reçu de Dieu (ch. VIII) le droit de partager selon son bon plaisir le butin pris dans les batailles. Il ne l'accaparait pas, il est vrai, tout entier pour lui-même ; il y avait des parts pour lui, pour sa famille ; la cinquième partie était appliquée à différentes fins religieuses ; mais cela n'empêche pas l'exercice du privilége général mentionné au commencement du verset, toutes les fois qu'il le jugeait opportun, et ne détruit pas l'illégitimité évidente du principe. Aussi la répartition arbitraire du butin, l'audace de se l'être attribué tout entier dans une circonstance [1], occasionnèrent des murmures et provoquèrent des séditions parmi ses sectateurs, dont le courage après tout lui conquérait ces riches dépouilles. Il était forcé, chaque fois que ces manifestations éclataient, de recourir à la fabrication de quelque nouvel ordre du ciel et d'employer toute son influence pour les apaiser.

Que n'y aurait-il pas à dire aussi sur les préceptes de l'*Alcoran*, qu'il affirmait recevoir du ciel ? Je mets à l'écart une foule de traditions des Arabes mêlées à des fables absurdes et à des contes ridicules qu'il a, dans l'*Alcoran*, imposés à ses sectateurs comme autant d'articles de foi ; les faits tirés de la sainte *Écriture* sont souvent défigurés avec un aplomb de niaiserie et une suffisance de puérilité capable de faire rire s'il traitait de choses dont l'intérêt fût moins sérieux : je range dans cette espèce le voyage que *Moïse* entreprit en compagnie de *Josué* pour aller trouver un prophète au point où se réunissent les deux mers ; arrivés en cet endroit, le poisson que *Josué* avait apporté pour leur provision sauta dans l'eau. *Mahomet* ne dit pas que ce poisson fût mort, mais il devait l'être ; c'est bien plus merveilleux ! A côté de ce conte, ceux qui suivent ne figureront pas trop mal : le second voyage de *Moïse* avec le prophète qu'on avait été chercher, et qu'on croit être *Al-Khedr* [2] ; — la fourmi qui parle à ses compagnes lorsque *Salomon* s'approchait avec son armée d'hommes, de génies, d'oiseaux [3] ; — les Juifs violateurs du sabbat changés en singes [4] ; — *David*, au milieu des splendeurs de son règne, des inspirations de ses chants prophétiques, est représenté occupé à faire des rênes de fer qui s'assouplissent comme

[1] *Alcoran*, ch. LVI.
[2] Ibid., ch. XVIII.
[3] Ibid., ch. XXVII.
[4] Ibid., c. II.

des cordes entre les doigts [1]; — Jésus-Christ anime un oiseau de boue [2]; — la table toute chargée de mets qu'il fit descendre sur ses disciples [3]; — les habitants d'*Antioche* frappés de mort à la voix de l'archange *Gabriel*, parce qu'ils n'avaient voulu ni prêter l'oreille, ni croire aux prédications des apôtres envoyés dans cette ville [4]; — *Jésus-Christ* ne fut point crucifié; il ne souffrit point la mort de la part des Juifs, mais un autre personnage sous les traits du Sauveur [5]. — Je m'arrête là, car il serait impossible de fixer la limite si l'on voulait énumérer toutes les absurdités de ce livre. Il est facile de voir qu'une réfutation, même imparfaite, excéderait trop les bornes, déjà dépassées peut-être, que je m'étais assignées dans ce travail.

§ XI. De l'influence de l'Islamisme.

Finalement, *Mahomet* a-t-il fait du bien en substituant l'*Islamisme* à l'*Idolâtrie?* Si l'on considère la religion de Mahomet en elle-même, il n'y a pas de doute que le premier article fondamental, c'est-à-dire la reconnaissance de l'unité de Dieu et la doctrine relativement bonne qu'il enseigne sur les attributs nombreux de la divinité, quoiqu'il y ait souvent mêlé des absurdités grossières, donnent le droit de regarder cette religion comme moins absurde que celle de l'idolâtrie. Mais si l'on fait attention aux tristes effets qu'elle a produits, je ne sais si elle mérite d'être placée à la même hauteur que le culte qu'elle venait détruire. La partie théologique de l'*Islamisme*, il est vrai, fournit une matière vaste, capable d'occuper l'esprit; mais les préceptes ne dirigent point le cœur; aussi ils ne présentent ni cet ordre d'idées morales, ni cette harmonie de sentiments propres à le remuer. Dans la ferveur de la prière, dans l'application de l'intelligence aux choses divines, le musulman conçoit quelquefois des idées convenables sur les attributs de Dieu; mais son cœur demeure dans la plus grande aridité. L'imperfection de la loi mahométane est sensible dans la détermination des rapports de l'homme soit avec Dieu, soit avec ses semblables. Relativement à Dieu, le disciple de *Mahomet* est persuadé de l'excellence de l'homme, convaincu qu'il est un objet de complaisance aux yeux de son créateur, prédestiné à la félicité éternelle. Chaque musulman, en effet, croit que les Musulmans sont tous et seuls prédestinés au bonheur éternel; au contraire, que tous les infidèles sont réservés aux peines éternelles : quel que soit le nombre de crimes qu'ait pu commettre le sectateur de Mahomet, son châtiment sera temporaire dans l'autre vie, seulement il sera plus ou moins long selon la gravité de ses fautes. Cette idée sur l'homme empêche le musulman de se mettre en la présence de Dieu avec l'humilité, avec la confiance filiale que le chrétien apprend à manifester à Dieu dans ses pieux exercices; en un mot, le musulman n'a pas appris à appeler Dieu du nom de père. Ainsi ce qui dans le sens le plus large pourrait s'appeler leurs médita-

[1] *Alcoran*, ch. xxxiv.
[2] Ibid., ch. iii, v. 43.
[3] Ibid., ch. v.
[4] Ibid., ch. xxxvi.
[5] Ibid., ch. iv.

tions, se réduit à une application stérile de l'esprit, sans exciter les sentiments affectueux. S'il ressent quelques mouvements intérieurs, ils sont semblables à ceux des pharisiens dont parle l'Évangile [1].

La nature des maximes musulmanes n'est pas plus favorable aux rapports des hommes entre eux. L'esprit de l'*Islamisme* tend à inspirer au musulman dévot un zèle fervent pour la gloire de sa religion. Si ce zèle était contenu dans de sages limites, il serait très-louable, sans contredit; mais poussé jusqu'au fanatisme, il conduit le musulman à s'imaginer que ceux qui ne sont pas disciples de Mahomet sont les objets de la haine de Dieu, prédestinés aux tourments éternels. Le fidèle musulman croit avoir reçu de Dieu l'ordre de soumettre, d'exterminer les ennemis de sa religion; il voudrait imiter les luttes militaires de son prophète pour l'anéantissement de l'infidélité sur la terre. Dans l'impuissance de mettre ses désirs à exécution, il fait du moins ce qu'il peut, il *immole tous* les infidèles dans son cœur, par ce sentiment de haine que lui inspire leur obstination dans l'erreur. Sa charité est très-froide même vis-à-vis de ses frères musulmans, et ce sentiment, déjà sans chaleur, cède au moindre désagrément, s'évanouit devant le plus léger intérêt.

L'idolâtre, au contraire, satisfait de se considérer comme l'être de prédilection de ses divinités, lorsqu'il leur offre de l'encens et des sacrifices, s'isole du reste complet des hommes, pour lesquels il a une indifférence totale; si leur souvenir se présente à son esprit, il les regarde comme des barbares dignes seulement de ses mépris suprêmes.

J'ai eu des conversations avec les différents individus de ces différentes croyances; j'ai fait des lectures attentives de leurs religions respectives; j'ai essayé, dans toutes les observations que j'ai eu occasion de faire, de saisir l'esprit, de caractériser les tendances qu'elles me présentaient; j'ai été conduit à formuler mon opinion de cette manière : le musulman hait, l'idolâtre méprise, le chrétien plaint ceux qu'il croit hors de la religion véritable. Comme je parle à des chrétiens, il serait, je crois, superflu ici de faire l'éloge de la dernière partie de ma proposition. Cependant il ne sera pas peut-être hors de propos de faire remarquer que, nonobstant l'état déplorable où se trouvait le Christianisme en Orient au temps de Mahomet, l'influence des maximes évangéliques sur les mœurs qu'elle formait, les sentiments de bienveillance qu'elle inspirait à ceux qui la pratiquaient, offraient un spectacle remarquable à travers les divisions des sectes et la guerre qu'elles se faisaient continuellement. *Mahomet* remarqua lui-même cette salutaire influence exercée au moins dans les rapports des hommes entre eux; *il* comprit parfaitement la puissance du principe de l'amour des hommes, parce qu'il voyait naître de là la tolérance de leurs défauts, de leurs erreurs, qui ne les empêchait pas de conserver pour les infidèles les sentiments de la véritable amitié. Or, les germes de ces précieux sentiments prennent leur racine dans les préceptes de l'Évangile, pour descendre dans le cœur de ses sincères prosélytes. L'action que des principes semblables doivent exercer sur les cœurs n'échappa

[1] S. Luc, XVIII, 11.

point à Mahomet; le prophète leur rend un solennel hommage dans son propre livre. En effet, dans le Vᵉ chap. de l'*Alcoran*, il avertit ses sectateurs qu'ils trouveront dans les juifs et dans les idolâtres leurs ennemis les plus violents, mais qu'ils n'ont pas à craindre les mêmes emportements de la part des chrétiens. Il n'hésite pas à dire qu'ils trouveront ces derniers disposés davantage à contracter avec eux des relations amicales. Oh! combien le témoignage de cet ennemi du nom chrétien devrait faire rougir ces écrivains légers qui s'intitulent chrétiens, et qui abusent de leurs talents pour frapper de discrédit leur religion. Ingrats! ils oublient que ces sentiments mêmes de tolérance universelle qu'ils professent doivent leur principe à la morale de l'Évangile, quoiqu'ils les présentent comme le fruit de leurs propres doctrines philosophiques. Cependant ils ne peuvent réclamer pour part, dans ces admirables maximes, que la corruption qu'*ils* communiquent aux principes purs de l'Évangile à mesure qu'ils les font passer par leur intelligence dépravée.

§ XII. De la prédication évangélique parmi les Arabes.

Ici, peut-être, quelqu'un me demandera : Existe-t-il quelque espérance pour la *religion chrétienne* dans ce peuple? ..... Véritablement, la constante aversion que l'Islamisme a inspirée à ses sectateurs non-seulement pour comprendre, mais *encore* pour entendre la vérité, fait naître des craintes sérieuses. La manière même, il faut le dire, singulièrement efficace employée par *Mahomet* pour fermer à ses sectateurs toute voie capable de les conduire jusqu'à l'entrée du sanctuaire de la vérité, ferait perdre toute espérance, à ne considérer la conversion des hommes que comme une chose purement humaine. Outre les précautions signalées plus haut, prises par Mahomet pour prévenir l'effet que pourraient produire dans l'esprit de ses sectateurs les objections sur les lois contradictoires de l'*Alcoran*, il recourut à la distinction établie entre les versets *abrogeants* et les versets *abrogés;* cet expédient donna la preuve de sa pénétration législative; car, de cette manière, non-seulement il prémunit ses sectateurs contre ce genre d'objections, mais encore il demeura plus libre d'introduire les dispositions les plus convenables aux circonstances, quoiqu'elles fussent opposées à des lois déjà promulguées. D'un autre côté, ce moyen qui dut être d'une utilité très-grande au législateur, s'il ne fut pas même une nécessité indispensable de son rôle, ne fit que rendre ce livre plus ridicule aux yeux de celui qui le lit attentivement. Le nombre considérable des versets *abrogeants* et des versets *abrogés*, c'est-à-dire des dispositions contradictoires sur lesquelles ne s'accordent pas les commentateurs, réuni aux fables absurdes, aux histoires puériles dont abonde l'*Alcoran*, les répétitions faites jusqu'à satiété, l'absence de connexité entre les versets du même chapitre, enfin, les titres eux-mêmes des chapitres, sans rapport le plus souvent avec les matières dont ils traitent, seraient plus que suffisants vis-à-vis de tout homme sans préventions, pour le convaincre que le Code religieux des Musulmans est un pêle-mêle d'absurdités, d'extravagances, de vérités défigurées, que Mahomet sut présenter sous les dehors spécieux d'une

élégante rhétorique ; ce qui est toujours l'expression de la sublime raison pour un Arabe.

Mais le changement du cœur humain n'est pas subordonné aux artifices du langage ; il est l'effet de la grâce, dont la puissance triomphe des obstacles créés par la malice des hommes, et dont le pur rayon est victorieux des ténèbres rassemblées par les passions ; sous ce rapport il ne faut pas désespérer du salut de l'*Arabie*. Mais ce peuple paraît avoir provoqué l'interruption de cette céleste lumière sans laquelle l'esprit de l'homme est inhabile à connaître la vérité évangélique, et beaucoup plus incapable de la suivre. Du moins, je ne puis m'expliquer autrement la condamnation de l'Arabie à rester tant de siècles étrangère au bienfait de l'évangélisation, au milieu de la multitude des hommes apostoliques que dans tous les temps la religion catholique a envoyés parmi les infidèles. Qu'on ne dise point que cela doive s'attribuer, soit aux périls que présente une mission parmi les Arabes, soit à l'obstination des Musulmans à repousser la véritable foi. En effet, l'Arabie, au moins dans la plus grande partie des localités, est loin de présenter au missionnaire l'imminence des périls auxquels ont été, auxquels sont encore exposés tant d'apôtres dans les autres parties de ce pays ; d'ailleurs les rares, à la vérité, les très-rares conversions accomplies parmi les Musulmans sur d'autres points, indiquent peut-être que la prédication de l'Évangile ne serait pas du tout demeurée infructueuse dans l'Arabie. Ces observations regardent principalement les *Bédouins*, qui, comme chacun sait, forment une grande partie de la population de l'Arabie. Parmi eux, en effet, le missionnaire devrait affronter quelques périls, soutenir des contradictions, accepter les occasions d'exercer sa patience. Mais ces dangers, ces contradictions, ces épreuves se rencontrent aussi dans toute mission nouvelle. Plusieurs missions offrent plutôt des obstacles plus grands que celles de l'Arabie. Chacun sera à même de juger en réfléchissant aux observations que je vais présenter.

Les *Bédouins*, quoiqu'ils s'appellent *Musulmans*, sont, on peut le dire, dans la pratique, sans religion ; du moins la plus grande partie d'entre eux, qui connaît peu, rien même de la loi de Mahomet ; par conséquent, ils n'ont point contre ceux qui appartiennent aux religions différentes de la leur les préjugés qui éloignent tant de nous les Musulmans des villes. Aussi pouvons-nous assez librement discourir avec eux, même sur des matières religieuses ; cependant ces entretiens doivent s'établir avec quelque prudence. L'étranger qui chez eux se montre affable, qui respecte leurs usages, peut facilement entrer avec eux dans des rapports mutuels de confiance ; il peut surtout être certain de jouir de la tranquillité, de la protection désirables dans le territoire de la tribu où le *sheikh*, c'est-à-dire le *chef*, lui a donné la permission de demeurer ou de passer. Cette permission s'obtient en payant la somme que le *sheikh* impose ; mais la foi donnée est maintenue strictement. Cependant nous pouvons supposer que dans certaines circonstances la prédication, même privée, de l'Évangile, pourrait être considérée comme un assez grand délit ; dans ce cas, le coupable, à leurs yeux, ne mériterait pas de protection. Finalement, lorsque vous vous êtes confié même à un simple Arabe, vous pouvez, généralement parlant, être

parfaitement certain d'avoir non pas seulement un conducteur, mais encore un défenseur.

De tout ce que je viens de dire, on peut conclure non-seulement que les périls auxquels s'exposerait un missionnaire prudent parmi les Arabes ne sont pas aussi grands qu'on le croit, mais encore que, moyennant la grâce de Dieu, les fatigues de cet ouvrier apostolique, ardent pour la propagation de l'Évangile, ne seraient pas tout à fait infructueuses.

Il faut donc prier le Seigneur, qui seul connaît le temps favorable à ses œuvres, de daigner hâter le moment de sa miséricorde sur ce malheureux peuple, d'amollir le cœur des Arabes, de disposer leur esprit à entendre la parole de vie, de leur envoyer en même temps des ministres dignes de la leur annoncer, pleins de l'amour de Dieu, jaloux de le faire connaître à tous, de le faire aimer de tous; des prêtres embrasés de l'amour du prochain, disposés à compatir à leurs défauts, prêts à respecter leurs usages, prompts à les assister dans leurs besoins, en un mot, des apôtres dévoués à leur enseigner la pratique de l'Évangile, l'exercice de la charité chrétienne, dont ils n'ont pas la plus légère idée, soigneux de leur insinuer la vérité de la foi de Jésus-Christ. De cette manière, nous pourrons espérer que beaucoup de ces brebis égarées entreront dans la bergerie du bon pasteur.

Mgr Joguet,
Préfet apostolique de l'Arabie.

Critique catholique.

ÉTUDES CRITIQUES SUR LE FEUILLETON-ROMAN

(2e série)[1],

PAR M. ALFRED NETTEMENT.

En rendant compte d'un 1er volume que M. Nettement a publié sur les *Mystères de Paris* et sur la moitié du *Juif Errant*, nous exprimions le désir et l'espoir qu'il continuerait la fine et mordante attaque qu'il avait si bien commencée contre M. Sue.

La 2e série de ses *Etudes critiques* a paru; elle ne porte pas seulement sur les œuvres de M. Sue, elle fait encore justice de ce déluge de *feuilletons-romans* qui inonde depuis tantôt deux ans les journaux quotidiens.

Dans des pages charmantes, écrites avec une vigueur de style et de pensées remarquables, M. Nettement flagelle tour à tour *M. E.*

[1] Voir le compte-rendu de la 1re série dans notre tome XX, p. 46.

Sue, madame Sand, MM. de Balzac, Alexandre Dumas, Michelet, etc., etc.

Jamais, je crois, le talent de l'auteur ne s'était montré aussi souple, aussi nerveux, aussi complet; jamais son esprit ne s'était révélé sous une forme aussi attrayante, aussi logique, aussi serrée, aussi piquante, aussi *française*, en un mot, qu'il vient de nous le faire voir dans ce volume. Une première fois nous nous sommes permis de légers reproches; ils nous donnent le droit de laisser un libre essor à notre satisfaction sincère et à nos éloges, bien dignement mérités.

Nos lecteurs regretteront, comme nous, vivement que les bornes étroites de cette Revue ne nous permettent pas de leur parler longuement de ce substantiel ouvrage. Cependant nous leur en indiquerons complétement, quoique d'une façon rapide, la physionomie et le principal mérite.

Continuons d'abord l'analyse du *Juif Errant*. La fin du 5e volume de la première partie nous laissait à l'apparition fantastique de Salomé-Hérodiade, qui faisait manquer la réussite des plans de l'abbé marquis d'Aigrigny par la découverte d'un codicile qui prorogeait à plusieurs mois l'ouverture du testament.

Tout le succès roule maintenant sur Rodin. Il est en scène; il fait mouvoir tous les acteurs du drame avec une ficelle, ni plus ni moins que le *régisseur* du théâtre de Séraphin; il va substituer l'emploi des moyens moraux à celui des moyens matériels, et agir uniquement sur les passions des adversaires de la Société de Jésus. — La promesse est séduisante, mais, hélas! pour manier les touches du grand clavier des passions humaines, M. Sue ne nous paraît guère plus habile que ses maladroits et inconséquents héros!

Il commence par une énorme sottise : il dévoile à tout le monde, à mademoiselle de Cardoville, à Dagobert, au maréchal Simon les trames de l'abbé d'Aigrigny et les perfidies des jésuites. Comme il redoute surtout la clairvoyance dévouée de la Mayeux, il effraie mademoiselle de Cardoville en lui peignant sous les couleurs les plus sombres l'art infernal avec lequel les jésuites environnent leurs victimes d'agents dévoués et habiles, les ruses diaboliques, les apparences les plus pures et les plus dévouées avec lesquelles ils cachent les piéges les plus horribles. — Enfin, il termine par cet avertissement : « Défiez-vous de tout ce qui vous entoure. » Qu'aurait-il dit si on lui avait répondu : Je vous remercie; et je me défie principalement de vous ?

2° bévue : il dénonce à la justice le docteur Baleinier, l'abbé d'Aigrigny et la princesse de Saint-Dizier. Comment arrêter les poursuites? Mademoiselle de Cardoville se laisse persuader par le docteur Baleinier que si elle ne renonce pas à se porter partie civile, Dagobert et son fils seront mis aux galères pour tentative d'effraction dans une maison habitée.

D'où M. Nettement conclut fort spirituellement que l'ordre des avocats n'était pas encore établi en 1832, sans quoi mademoiselle Adrienne n'eût pas conservé pendant dix minutes le moindre doute à cet égard. — Rodin cherche à enflammer l'un pour l'autre, d'une passion ardente, le prince indien et mademoiselle de Cardoville, en empêchant qu'ils puissent jamais se la révéler. Faringhea l'étrangleur, est chargé de surexciter les passions sensuelles de ce jeune homme, et il s'en acquitte avec un zèle à faire baisser les yeux du lecteur. Quant à mademoiselle de Cardoville, elle se plonge dans des méditations érotiques devant une statue fort peu vêtue du Bacchus indien, position qui n'est pas sans analogie avec ce qu'on nous raconte des transports des Bacchantes.

La jeune patricienne finit par découvrir la perfidie de Rodin et l'amour de Djalma; elle chasse le jésuite, qui ne se tient pas pour battu, et qui amène l'étonnante scène de la porte Saint-Martin.

Morock, le dompteur, donne une représentation avec la panthère noire, comme Van-Amburgh et Carter. Rose Pompon, que Rodin fait agir à son insu, passe son bouquet sous le nez de Djalma.

Mademoiselle de Cardoville, stupéfaite et indignée, laisse tomber le sien, qui roule sur le théâtre, dans l'antre de la panthère, au moment où celle-ci, de mauvaise humeur, dévorait réellement Morock, qui ne savait comment s'en tirer. Djalma saute d'un bond sur le théâtre, tue la panthère d'un coup de poignard, et revient sanglant sur la scène, en pressant le bouquet sur son cœur. — Tableau!! *Risum teneatis, amici.*

Rodin, *qui ne doit plus employer des moyens matériels*, fait brûler par des excitations parties du haut de la chaire, n'oubliez pas cela, la fabrique de M. Hardy, fait tuer d'un coup de pierre le frère du maréchal Simon, et comme couronnement fait entrer le Juif Errant (dont on parle seulement pour mémoire) dans Paris, en rapportant le choléra, — dont lui, Rodin, est un des premiers atteint, chez M. de Saint-Dizier, en buvant (l'homme sobre aux radis noirs et à l'eau) de grands verres de vin de Madère et de Xérès.

Qu'on nous permette ici une petite digression, qui rentre d'ail-

leurs parfaitement dans notre sujet. Au moment où tous les lecteurs du *Constitutionnel* frémissent en pensant à l'épouvantable scélératesse et à la puissance occulte des jésuites, voilà que les feuilles judiciaires sont remplies d'un procès qui attire l'attention universelle. — Les jésuites de 1845, qui habitent rue des Postes, ont un caissier qui demeure rue d'Ulm, c'est-à-dire à leur porte. Ce caissier les trompe pendant 18 mois. Il a dix logis, six maîtresses; il tient table ouverte, il mène grand train, donne à boire et à manger à tout le personnel féminin des petits théâtres; Florine, Adelphine, Aline, toutes les Rose-Pompon de Paris et de la banlieue affluent chez cet amphitryon banal, qui fait tourner toutes les têtes et toutes les broches aux dépens de la caisse des jésuites. Petits dîners fins, banquets splendides chez Deffieux, promenades, parties de campagne, bals et fêtes, rien n'y manque. — Et les yeux de la Société qui sont partout? — ils ne virent rien. — Et les oreilles de la Société qui sont ouvertes en tout lieu? — elles n'entendirent rien. — Oh! les habiles gens!...

La comédie de Tartufe recommence, comme le dit spirituellement M. Nettement; les jésuites y jouent le rôle d'Orgon. Quant à l'Elmire de la pièce, c'est leur cassette, et vous savez qu'Affenaër ne s'est pas borné à admirer de loin l'éclat de ses beaux yeux. — Dupés, volés, mystifiés, diffamés à l'audience, admonestés par le tribunal pour avoir eu dans leur bibliothèque un livre désagréable au château, et pour tout couronner, accusés par les gens d'esprit de certains journaux de s'être laissé voler exprès. Voilà, j'espère, une excellente et remarquable plaisanterie, seulement un peu injuste, un peu inconvenante, un peu indigne de notre époque. Ainsi les jésuites se sont fait voler 250,000 fr. un an avant la publication du *Juif Errant* pour répondre à des calomnies qui n'existaient pas encore! N'aurait-on pas fait mieux de dire que c'était une nouvelle ruse de cet infâme et affreux Rodin pour tromper le prince Djalma et mademoiselle de Cardoville, que le *Charivari* appelle si plaisamment mademoiselle de *Carotte-ville*, eu égard à son agréable couleur garance?

Rodin, cependant, n'est pas mort, sans cela le roman finirait au 7e volume, et il en fallait dix. Il a échappé au terrible fléau et poursuit le cours de ses aimables exploits. — Il attache à la personne de Couche-tout-nu Morock, qui, après l'avoir épuisé par des débauches continuelles, le tue « dans un duel au cognac, » c'est-à-dire en le défiant de boire une bouteille d'eau-de-vie d'un seul

coup. Il s'empare de l'esprit de M. Hardy, qui, privé à la fois de sa fortune, de son ami et de la femme qu'il aime (déjà mariée à un autre), tombe dans la torpeur et le désespoir. Le jésuite place près de lui le Père d'Aigrigny, qui l'empoisonne d'ascétisme, et le docteur Baleinier, qui l'empoisonne d'opium, de telle manière que sous la double influence de ce traitement, il meurt dans une convulsion extatique.

La princesse de Saint-Dizier mène Rose et Blanche voir leur gouvernante à l'hôpital, où elles meurent du choléra.

Djalma est attiré dans un piége par Faringhea. Il croit surprendre Adrienne dans un rendez-vous avec le fils de Dagobert. Il tue d'un coup de poignard la jeune fille rousse qui représentait mademoiselle de Cardoville, et court chez cette dernière, où il s'empoisonne. Adrienne entre dans sa chambre au moment même, apprend tout, et achève le flacon. Là se passe une scène honteuse, invraisemblable, malpropre, et, dit M. Sue, après avoir tracé un tableau fort expressif de la tendresse des deux amants, « ils expirèrent dans une voluptueuse agonie. »

Rodin conduit le maréchal Simon chez l'abbé d'Aigrigny, après lui avoir raconté tous ces événements, et les enferme à clef. Le maréchal a deux épées. Rodin ne revient que quand ils se sont entre-tués. Le meurtre et le suicide ne coûtent rien à M. Sue. Goliath est dévoré par la multitude qui assiége les portes de Notre-Dame au temps du choléra, et Morock par ses chiens, qui sont enragés. La reine Bacchanal s'est précipitée par les croisées. Enfin, Rodin est maître de la scène. Je ne vois pas, par exemple, que ce soit par le jeu des passions. Le grand jour arrive; il va à la rue Saint-François, après avoir préalablement entendu la messe. Le juif Samuel lui montre dans une cassette d'acier les 200 millions de la succession Rennepont. Rodin sent des douleurs étranges que sa joie ne peut dompter. Il fait un dernier effort sur lui-même, et au moment où il étend la main pour s'emparer de la cassette, le juif fait jouer un ressort qui enflamme les billets de banque et les obligations qu'elle contenait.

Rodin tombe vaincu par la douleur et la rage, en proie à d'horribles souffrances. Comme dans tout bon mélodrame, le traître fait son entrée au moment critique : Faringhea paraît comme dernier tableau entre les six cercueils de Couche-tout-nu, de M. Hardy, de Rose et Blanche, d'Adrienne de Cardoville et de Djalma, que Samuel, en homme qui prend de temps à autre sa stalle au théâtre

de la Porte-Saint-Martin et de l'Ambigu, a obtenus à prix d'or et rangés en cercle.

Là, l'Indien déclare qu'il s'est fait jésuite parce qu'il a reconnu l'homicide supériorité de la Société sur la secte des étrangleurs, et qu'il a empoisonné à la messe, au lieu de lui donner de l'eau bénité, Rodin, dont la cour de Rome craint l'ambition.

M. Sue, avant de déposer sa plume homicide, comme dit Homère de la lance de Diomède, rend la princesse de Saint-Dizier folle, et tue, contrairement à la légende, le Juif Errant et la Juive Errante, dont la mort est le signal de l'émancipation des classes laborieuses. — Un seul, Rennepont, est vivant; c'est Gabriel qui est destitué, interdit et forcé de vivre comme un paria avec Dagobert dans les arides plaines de la Sologne.

Vous rappelez-vous comme vous riiez de cette tragédie dont il est parlé dans *Gil-Blas,* où l'auteur faisait mourir ses 300 personnages au dénouement? Est-ce que M. Sue n'a pas presque tout à fait réalisé ce ridicule? Osez maintenant rire de quelque chose!

Maintenant, que le lecteur nous permette de glaner un peu dans les pages de M. Nettement; car, fidèle à notre système, nous aimons mieux lui faire apprécier le fait lui-même que de le contraindre à s'en rapporter à notre seule affirmation. Le tableau du choléra de M. Sue avait été attendu comme devant clore la bouche à la critique, comme devant la forcer de s'incliner et de se taire. Hélas! pourquoi ces lignes sont-elles si justes?

[1] Après vous avoir menées, belles et nobles lectrices, dans le monde excentrique auquel vous ont initié les *Mystères de Paris*, vous avoir fait asseoir sur les marches de la guillotine, vous avoir fait respirer les odeurs âcres et nauséabondes du monde du crime et de la débauche, il ne restait plus guère à exploiter que les images que fournissent les charniers, et l'auteur a pensé que pour réveiller votre odorat blasé, ce ne serait pas trop que les parfums d'un cadavre en putréfaction, et les senteurs embaumées de Montfaucon. Les grands génies vont ainsi de merveille en merveille. Après *Esther*, Racine a fait *Athalie*; après les *Mystères de Paris*, M. Sue fait le *Juif Errant*. Nous avons maintenant le droit de le dire : On trouve dans le tableau du choléra par M. Sue, le défaut précisément contraire à la qualité littéraire qu'on aurait dû y trouver. L'auteur recherche avec une curieuse sollicitude, il exagère le côté repoussant du sujet; il y a plus d'horreur que de terreur dans son tableau. — A-t-il plus respecté ce sentiment qui, tenant à la fois à la morale et à l'art, demandait qu'on entrât avec respect et gravité dans la peinture de ces douloureuses scè-

[1] Page 122.

nes? Vous allez en juger. Suivant M. Sue, dont nous rapportons textuellement les paroles : « Où il y avait fête pendant la nuit, c'était aux cimetières : ils *se débauchaient*. » Et plus loin : « Les cimetières étaient devenus tapageurs et brillants de lumières....... » Des cimetières qui se débauchent! des cimetières tapageurs! M. Sue a-t-il bien pesé ces expressions?..... Qui d'entre nous n'y a pas quelque dépouille bien chère? Qui n'y a laissé la meilleure partie de son cœur avec les restes d'un père, d'une mère, d'un enfant, d'une femme, d'un frère, d'un ami? Lorsque quelqu'un trouble la paix de ces mornes demeures où l'on ne marche qu'à pas lents, où l'on ne parle qu'à voix basse, comme si un instinct secret nous avertissait qu'on est dans le royaume du silence et de l'immobilité, quand un homme oublie le respect dû à la poussière de ces corps, temples construits par la main de Dieu pour contenir une âme immortelle, et profane un tombeau, la société s'émeut, les populations s'indignent et la loi sévit. Et il sera permis à un romancier à bout de voies, qui cherche partout des couleurs pour sa palette épuisée, de venir jeter ces épithètes impies à la réunion sacrée de tous les tombeaux? Pour produire un effet de style, M. Sue *débauchera* les cimetières où dorment nos proches! Il y a là plus qu'une faute contre l'art et qu'une incongruité littéraire : il y a une profanation..... (P. 125.)
La pensée d'ensemble et les détails d'exécution de tous les hideux tableaux de cette scène du choléra, ne sont que des inventions en dehors de la réalité, des hallucinations d'un esprit malade, une parodie déplorable entée sur un des plus lamentables drames qui, de notre temps, ait affligé l'humanité.........
Partout M. Sue blesse le sentiment moral autant que le sens littéraire. (P. 126.)

Pourquoi ne pouvons-nous citer tout entier le chapitre intitulé : *le Choléra suivant l'histoire?* Nous ne voulons pas, dans les colonnes calmes et tranquilles de cette *Revue*, réveiller les tristes passions politiques qui ont affligé les honnêtes gens de cette époque, et nous aimons mieux laisser dormir les ressentiments, de quelque nuance qu'ils soient, que de les soulever de nouveau. Oublier et pardonner, n'est-ce pas notre devise?

Dans les choses humaines, il existe une loi qui a toujours désespéré les penseurs et les philosophes, tandis qu'au contraire elle a fait la joie du poëte et du caricaturiste : je veux parler de la grande loi des contrastes. Dans l'humanité tout se mêle, le beau à côté du laid, le grotesque à côté du sublime, le ridicule à côté de l'idéal, le rire et les larmes.

Le rire, surtout, se trouve bien entremêlé. Ainsi M. Nettement, tout de suite après cette appréciation du choléra, l'attire-t-il sur nos lèvres quand il attaque si caustiquement cette pauvre école phalanstérienne, quand il combat cette incroyable bouffonnerie qu'on appelle le système de Fourier.

La terre a été appelée à faire partie du tourbillon solaire pendant 80,000 ans

et quelque chose ; car la *Genèse fouriériste* est extrêmement scrupuleuse et ne veut en aucune façon négliger les fractions. Or, la terre n'est, au moment où je vous parle, que dans sa 7 ou 8 millième année ; elle est, dit textuellement la Genèse fouriériste, dans la « phase la plus douloureuse de l'enfance, et de la dentition. »

— Quoi ! la terre fait ses dents ?

— Oui, la terre fait ses dents ; mais rassurez-vous, elle n'en a que deux à faire, ou plutôt elles sont faites, car ces deux dents sont la vapeur et l'imprimerie. Maintenant, suivez, s'il vous plaît, le fil des idées. C'est pour forcer l'homme à trouver ces deux dents que la dernière création a été si féconde en requins, tigres, punaises et puces ; car jamais l'homme, c'est la Genèse fouriériste qui l'affirme, n'aurait eu l'activité nécessaire pour trouver la vapeur et l'imprimerie sans la punaise et la puce. Ici viennent des considérations extrêmement profondes sur la puce, étudiée comme critérium du degré d'enfance et de barbarie des peuples. « C'est pour cela, ajoute-t-elle, que chez les peuples » civilisés, la puce s'attache aux armées improductives et aux casernes, véri» tables institutions de barbarie. » Principe profond, d'après lequel la puce doit être inconnue dans les manufactures et les fabriques. (P. 201.)

Tout cela est drôle, fort drôle ; on croirait lire un conte d'Hoffmann, Klein-Zach ou Maître Fleh. Mais voici qui devient affligeant.

Quant à l'abolition du mariage et à la promiscuité, ce n'est pas assez dire que la doctrine de Fourier les suppose logiquement ; elle les stipule d'une manière positive. Voici le mariage de Fourier en septième période, et par conséquent vénérable immédiatement, comme il a soin de nous en avertir — : « La liberté » amoureuse, dit-il, commence à naître et transforme en vertus la plupart de » nos vices. » On établit divers grades dans les visions amoureuses. Les trois principaux sont les favoris et favorites en titre, les géniteurs et génitrices, les époux et les épouses. Les derniers doivent avoir au moins deux enfants l'un de l'autre ; les seconds n'en ont qu'un ; les premiers n'en ont pas. Ces titres donnent aux conjoints des droits progressifs sur une portion de l'héritage respectif. Une femme peut avoir à la fois un époux dont elle a deux enfants, un géniteur dont elle n'a qu'un enfant, un favori qui a vécu avec elle et qui conserve ce titre ; plus, de simples possesseurs qui ne sont rien devant la loi. Cette gradation de titres établit une grande courtoisie et une grande fidélité aux engagements. (P. 224.)

Arrêtons-nous vite ; un grand dégoût ne tarderait pas à nous prendre. Nous nous plaisons à croire, cependant, pour leur honneur, que les femmes, les filles et les sœurs de Messieurs de la *Démocratie Pacifique* n'ont jamais lu leur maître. Pauvre doctrine, il ne lui manquait plus pour l'achever que les anathèmes burlesques de son apôtre Jean Journel !...

Assez sur le Juif Errant.

M. Alfred Nettement, considérant avec raison, dans de certaines circonstances, M. Michelet comme un romancier qui se laisse entraîner trop loin quelquefois par sa brillante et vivace imagination, examine le livre *du Prêtre, de la Femme et de la Famille,* et, avec la raillerie la plus fine, l'ironie la plus naïvement mordante, la causticité la plus aiguisée, le perce à jour. Lisez plutôt cette délicieuse page, qu'on croirait échappée à la plume de Voltaire ou de Pascal.

... La pénitente disparaît absorbée dans le confesseur, où elle se *transhumane* en lui : voilà le grand mot lâché... Se transhumaner, suivant M. Michelet, « c'est fondre à son insu, prendre substance pour substance, une autre » humanité, devenir un accident, une qualité, un pur phénomène de l'être » dans lequel on s'est transhumané... » Il ajoute : « Une femme ainsi prend, » sans le savoir, le tour d'esprit de son confesseur, son accent, son langage, » quelque chose de son allure et de sa physionomie ; elle parle comme il parle, » elle marche comme il marche ; en un mot, elle est *lui.* » (P. 280.)

... Ne cherchez donc plus d'où vient à madame la vicomtesse de *** cette grâce toute charmante avec laquelle elle figure dans une mazurka ou un quadrille. — Belle question ! c'est la nature qui lui a donné la grâce et Cellarius *qui lui* a enseigné à s'en servir. — Vous êtes à cent lieues de la vérité..... Tout cela lui vient de son confesseur en qui elle s'est transhumanée. — Ah ! je vous remercie de m'apprendre qu'on enseigne à danser au confessionnal. Mais ne pourriez-vous pas me dire si ce n'est pas madame la duchesse de *** que j'aperçois là-bas, rayonnante de beauté et de diamants, comme un printemps emperlé de gouttes de rosée ? — Non, c'est le révérend Père un tel. — Quoi ! le révérend Père un tel avec des diamants et des volants de dentelle ? — Hélas ! oui ; vous ignorez donc que la duchesse de *** a disparu ? — Comment disparu ? la plus pieuse des femmes ! — Précisément, elle a disparu dans son confesseur, elle n'est plus qu'un accident de son être, un pur phénomène, une apparence, un rien, *elle* n'est plus *elle*, *elle* est *lui.* Quoi ! elle s'est transhumanée. Tout est là. — Quelle indécente folie nous inventez-vous ? — Je n'invente rien, je vous raconte ce rêve qu'un homme de talent dont l'imagination puissante éblouit quelquefois la raison, a fait sur la confession, dans un jour où la mauvaise humeur qu'il avait contre certains catholiques s'était changée en colère contre le catholicisme. De ce rêve, il a fait un roman, ou plutôt un drame d'un intérêt puissant, parce que le talent a le privilége d'animer tout ce qu'il touche, parce que l'esprit employé à plaider une détestable cause est toujours de l'esprit..... M. Michelet a une intelligence à la fois sceptique et mystique, qui se révolte quelquefois contre l'influence des croyances ; qui veut tout juger, tout scruter, tout mesurer aux balances sévères de la raison et de l'expérience ; et puis qui, au milieu d'une histoire, se laisse aller à ses rêveries dès qu'il entend retentir le nom du Rhin, et demande qu'on lui cache les belles eaux de ce grand fleuve où se mirent tant de magnifiques cathédrales,

en déclarant que s'il aperçoit les séductions de son cours et les beautés de ses rives, il lui sera impossible de continuer son récit.

Le chapitre où M. Nettement traite de l'influence du *feuilleton-roman* sur la famille est pensé avec force et écrit avec une vigueur de style remarquable. — Puisque nous parlons de style, qu'on nous permette un dernier extrait, qui fera apprécier celui de l'auteur mieux que nos paroles. En parlant de *madame Sand* et de l'influence de ses romans, il laisse son imagination écrire cette charmante page.

Ne soyez pas surpris des analogies qui se rencontrent entre Rousseau et l'auteur de *Lélia*, de *Valentine* et de *Jacques*, ni surtout du talent descriptif qui les distingue tous les deux. Le culte de la nature physique, cet enthousiasme pour l'univers matériel sont le cachet des hautes intelligences qui, atteintes d'une misanthropie inconcevable, ont pris en haine la société. Dieu a mis tant d'amour au cœur de l'homme, que, lorsqu'il ne veut plus frayer avec ses semblables, lorsqu'il dit anathème à ses frères, il se prend à chérir l'oiseau qui chante sous le feuillage, l'herbe qui croît dans la prairie, les eaux murmurantes qui coulent dans la plaine, et la paquerette, ornement de la vallée. Il éprouve d'ineffables délices à peindre tous les objets inanimés qui l'entourent, à leur prêter son âme, à exprimer, par des paroles, cet hymne vague et confus de la création, qui s'élève de toutes parts avec le chant des oiseaux, le bourdonnement des insectes, les gémissements aériens des peupliers qui balancent harmonieusement leurs cimes, et tous ces mille murmures dont se compose la grande voix qui monte, dans le silence des nuits, vers le trône de Dieu. L'homme est si bien fait pour la société, que, lorsqu'elle lui manque, il se crée une société dans la nature; il appelle les fleurs des champs ses sœurs, et les oiseaux du ciel ses frères; et il a une si grande horreur pour la solitude qu'il prétend aimer, qu'il la remplit par son intelligence et qu'il la peuple par son cœur. — Telles furent les influences qui dominèrent G. Sand quand il écrivit ses premiers livres. (P. 18.)

Encore un mot, et nous finissons.

Nous vivons dans une triste et singulière époque. Nous pouvons bien dire avec M. Louis Reybaud, qu'on a poussé notre siècle à la satisfaction, et qu'il s'y précipite avec un acharnement qui épouvante. On lui a prêché le culte de l'utile, et il semble avoir perdu toute notion de la vraie grandeur. En politique, les fonctions et les dignités sont l'objet d'un assaut continuel, où les combattants ne font que changer de tactique et de rôle. En industrie, en littérature, les excès ont passé les bornes. Le dédain de toute probité et de toute règle a conduit droit à la dépravation et au chaos. L'ancienne moralité a disparu, et il est difficile de dire où est la nouvelle. Au lieu de cette simple et saine logique qui gouvernait

les générations, on a aujourd'hui des chaires pour toutes les folies, des auditoires pour toutes les monstruosités. Le vertige est dans les têtes, le doute est dans les âmes : on ne sait que croire et que prescrire. Si rien n'a été fondé, tout a été ébranlé : on dirait que la société se déserte elle-même, qu'elle se plaît au milieu des ruines, qu'elle prête les mains à sa propre destruction.

Dans ces déplorables circonstances, on doit savoir gré aux hommes de cœur d'éclairer ce chaos, de combattre cette pernicieuse et fatale tendance au matérialisme. Pour notre part, nous remercions sincèrement M. Nettement de l'attitude noble et courageuse qu'il a prise en défendant les saines doctrines. Quand on a son talent, on doit toujours être sur la brèche. Aussi espérons-nous qu'il ne s'en tiendra pas là, et que *Martin* aura son tour, sans parler des *Mémoires d'un Prêtre* et de *Balsamo*.

Nous avons bien souvent, trop souvent, hélas! lu et entendu dire que la critique était morte maintenant. Nous sommes heureux que M. Alfred Nettement ait prouvé qu'il n'en était pas encore tout à fait ainsi.

LÉON DINAUMARE.

Littérature catholique.

LE DERNIER JOUR DU RÉDEMPTEUR, OU VOIE DOULOUREUSE DE JÉSUS, DE GETHSÉMANI AU GOLGOTHA;

PAR M. LE CHANOINE BONDIL [1].

Il n'est pas de sujet peut-être qui ait été plus souvent traité que celui de la Passion et de la Mort du divin fondateur du Christianisme. De tous les mystères que la religion présente à notre foi, comme l'observe M. Bondil, c'est sans contredit le plus fécond en enseignements sublimes, en émotions vives et profondes, en salutaires impressions de toute espèce. Aussi a-t-il exercé, dans tous les temps, les méditations et le génie de ce qu'il y a eu de plus éloquent et de plus saint au monde.

La plupart des Pères de l'Église s'en sont occupés. Les plus grands orateurs de la chaire chrétienne lui doivent leurs plus beaux triomphes. Bossuet y a

[1] Un vol. in-8° ou grand in-18; chez MM. Repos, éditeur-libraire, à Digne, et chez Lecoffre, libraire à Paris.

puisé de magnifiques inspirations et d'immortelles pages. Un religieux Portugais en a fait la matière de trois volumes traduits en plusieurs langues. Segneri, Marchetti, le cardinal de la Luzerne, l'abbé Baudrand, etc., nous ont laissé des considérations qu'on lira toujours avec plaisir. Nous avons enfin de S. Alphonse de Liguori un opuscule délicieux que toutes les âmes pieuses connaissent et regardent comme un vrai trésor. Il n'y a pas jusqu'à M. Dupin aîné qui, pour répondre aux calomnies du juif Salvador, n'ait composé là-dessus un éloquent plaidoyer où, après avoir fait hautement sa profession de foi chrétienne, il démontre avec une irrésistible dialectique que la condamnation de Jésus-Christ fut *une longue scène d'iniquité*.

M. le chanoine Bondil affectionne ces sortes de travaux. Il nous l'a prouvé pour sa *traduction des Psaumes*. Il aime, pour ainsi dire, à se prendre corps à corps avec les sujets les plus élevés et les plus épuisés en même temps. Sa science, son érudition de bénédictin y sont à l'aise et s'y déploient dans tout leur éclat.

Indépendamment de la réflexion qu'il fait et qui est très-juste, à savoir qu'on ne peut trop répéter la vérité, ni la reproduire sous trop de formes, personne n'est plus capable que lui de l'envisager sous un point de vue nouveau, de l'environner de nouvelles preuves et de nouvelles lumières.

Ainsi, dans la *version des Psaumes* faite sur l'hébreu, son but a été de concilier la Vulgate avec le texte original, et de montrer que les contradictions qu'on croit y découvrir ne sont qu'apparentes. Sous ce rapport il a rendu un immense service. Son travail restera à côté de ceux des plus habiles interprètes, des plus doctes commentateurs [1].

Dans *Le dernier jour du Rédempteur*, il s'est moins proposé d'attendrir, de faire naître une sensibilité passagère que d'instruire solidement et de pénétrer de vénération et d'amour envers le Sauveur des hommes, à l'aide d'une conviction durable, les esprits les plus froids, les intelligences même les plus difficiles.

Il s'est dit : Dans ce temps d'anarchie intellectuelle et morale, la foi de plusieurs, si elle n'a pas fait naufrage, si elle n'a pas péri entièrement, s'est du moins considérablement affaiblie. Le doute a envahi bien des âmes; ils sont rares les chrétiens restés à l'abri de ses atteintes. Au seul mot de mystères, à la seule idée d'un Dieu souffrant et mourant pour nous sur une croix, l'orgueil se révolte, la raison se récrie, la foi elle-même hésite et chancelle. Eh bien, affermissons cette foi, réprimons cet orgueil; rappelons à cette raison superbe qu'elle a des bornes, des limites et qu'elle serait bien à plaindre si elle s'obstinait à les méconnaître. Rappelons-lui que, quelque fière qu'elle soit de ses droits, de ses priviléges, il lui a été dit comme à la mer : Tu viendras jusqu'ici et n'iras pas plus loin. Redisons-lui que le meilleur usage qu'elle puisse faire de ses lumières est de plier devant une autorité plus haute que la sienne : l'autorité de Dieu et des faits. Redisons-lui enfin que parmi les faits les plus authentiques,

[1] 2 vol. in-8°; Paris, chez Sagnier; prix : 8 fr.

il n'en existe pas de mieux constaté, de mieux établi que celui de la grande immolation du Calvaire, du Sacrifice consommé sur le Golgotha et duquel ont découlé le salut et la régénération du genre humain.

M. Bondil n'a pas cependant jugé à propos de faire un ouvrage de polémique. Renvoyant aux auteurs qui ont le plus victorieusement traité la matière, et considérant « Jésus-Christ comme le centre où vient aboutir l'Ancien Testament » et d'où rayonne en quelque sorte le Nouveau, » il a ouvert d'abord l'Évangile; il a recueilli un à un tous les détails du drame divin, il l'a exposé dans son inimitable simplicité et avec toutes ses péripéties; puis, déroulant autour de son récit tous les passages des Écritures qui s'y rapportent, il en a tracé le tableau le plus complet et le plus suivi qu'il soit possible de désirer. Il fait marcher de front l'histoire et la prophétie, la figure et la réalité. On est tout étonné du nombre prodigieux de textes qu'à l'exemple des grands écrivains catholiques, il enchâsse et fond dans son style. Rien n'y est donné à l'imagination, à l'ornement, tout est de la plus rigoureuse exactitude. Loin d'être détournée de sa signification propre, chaque citation est ordinairement prise dans son sens le plus direct et le plus littéral.

« Autant que nous l'avons pu, nous dit-il, nous avons laissé parler les livres » saints. Nous avons pensé que le lecteur n'aurait qu'à se féliciter, toutes les » fois qu'au lieu d'une parole humaine et impuissante, il entendrait la parole » efficace et onctueuse des livres divins, ces livres dont la majesté est si im» posante et dont la sainteté parle si éloquemment aux cœurs. »

Le respectable et trop modeste écrivain a mille fois raison. Mais quelle force, quelle autorité ne s'attache pas aussi à sa parole! Qui ne sait qu'il n'avance rien sans l'avoir profondément pesé, médité? Qui ne sait que si l'on peut éprouver quelque regret, en lisant ses savants écrits, c'est que, difficile et sévère jusqu'à l'excès pour tout ce qui sort de sa plume, il se défie trop de lui-même, il ne s'abandonne pas assez aux élans de son éloquence, aux mouvements, à la sensibilité de son âme, en un mot, il ne se montre pas toujours, dans ses discours préparés comme dans ses ouvrages, tel qu'il est, tel qu'il a si souvent apparu, dans la liberté de l'enseignement et le feu de l'improvisation, à ses disciples suspendus à ses lèvres, immobiles d'admiration et de ravissement?... Et pourtant, reconnaissons-le, quelle fermeté, quelle pureté dans ce langage! quelle vigueur de touche, quelle noblesse, quel choix d'expressions, quelle logique serrée et pressante! Et, à certains moments, que de verve, de naturel, quel charme de sentiments et de pensées, quelle foi vive, quelle douce et tendre piété!

Qu'on ne nous croie pas sur parole : qu'on en fasse l'expérience. Aussi bien, trouvera-t-on peu de lecture plus instructive et plus intéressante.

Tertullien disait aux chrétiens de son temps, si passionnés pour le théâtre et pour le cirque : « S'il vous faut des émotions, des scènes tragiques, des spec» tacles sanglants, allez au pied de la croix, suivez les pas de l'Homme-Dieu » depuis la grotte de Gethsémani jusqu'au moment où il expire. Verrez-vous » jamais rien de plus propre à fixer vos regards, à impressionner vos cœurs! »

Le siècle où nous vivons, craindrions-nous de le répéter, ne manque pas d'analogie avec celui du prêtre de Carthage. Aujourd'hui comme alors, l'équivalent de ce cri : *panem et circenses!* sort de toutes les bouches. Chacun court après les biens, les jouissances, les émotions de toute nature. On est avide de tout ce qui peut encore remuer des âmes arrivées au dégoût et à la lassitude de toutes choses. Voilà pourquoi cette littérature échevelée; voilà pourquoi ces feuilletons fétides, ces productions étranges et barbares, ces inventions monstrueuses, véritable appareil galvanique, destiné à redonner quelques pulsations et une apparence de vie à des cœurs qui ne battent plus.

Nous espérons qu'une réaction aura lieu, qu'on ne tardera pas à faire justice d'un genre de littérature si opposé au génie de notre langue, à la délicatesse du goût français, aux sentiments d'un peuple chrétien et civilisé. Quoi qu'il en soit, où trouver des tableaux plus pathétiques, plus touchants, des émotions plus vraies, plus durables, que dans les souvenirs de la passion et de la mort du Juste par excellence? Quelle histoire, quel drame fut jamais comparable à celui-là? Les ouvrages du jour, à quelques exceptions près, laissent dans l'esprit et le cœur, quand on les a lus, je ne sais quel malaise, quelle agitation fébrile, quelle fatigue qui désenchante de la réalité, qui fait prendre en haine l'existence. Ils familiarisent avec le mal. Ils en affaiblissent l'horreur et accoutument à le commettre. Celui de M. Bondil au contraire ne fera éprouver que des impressions consolantes et pures. Il relèvera notre âme, il lui inspirera de hautes idées d'elle-même; il adoucira ses douleurs, calmera ses passions et l'excitera avec une noble ardeur à l'amour, à la pratique de toutes les vertus.

Cette lecture peut aussi merveilleusement servir aux personnes pieuses qui ont l'habitude de faire ce qu'on appelle le *Chemin de la Croix* ou *via Crucis*. Au lieu de redire toujours les mêmes considérations, elles trouveront dans le livre de M. Bondil de quoi varier à chaque fois. Ce livre est divisé en *dix sections* de 14 *méditations* chacune, nombre égal à celui des stations qui composent le Chemin de la Croix. Comme il n'est pas nécessaire, pour gagner l'indulgence, de parcourir la Passsion tout entière, mais qu'il suffit de méditer sur quelque partie, elles ont là pour *dix exercices* au moins. Elles pourront même doubler ces exercices, en coupant, en partageant chaque méditation, qui, sans cela, serait peut-être un peu longue.

Ce volume est imprimé avec beaucoup de soin, et le format nous en a paru aussi joli que commode. DED...

Polémique catholique.

DU NOUVEAU PROJET DE LOI SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT, présenté à la Chambre des Députés par M. le Ministre de l'Instruction publique, le 18 avril 1847; par M. l'abbé DUPANLOUP. Publié par le *Comité électoral pour la défense de la Liberté religieuse.* — Paris, à la librairie centrale catholique et classique, chez Jaques Lecoffre et comp., rue du Vieux-Colombier, 29.

Au moment où tous les esprits sont préoccupés des questions de l'*Enseignement secondaire*, et du projet de loi présenté par le gouvernement sur cette matière, nous nous hâtons de signaler les *observations* que M. l'abbé Dupanloup vient de publier sur ce sujet. Il est impossible de traiter une question avec plus de modération, de sang-froid, de justesse, de conviction, et de la résoudre avec plus d'évidence. Tous les catholiques doivent lire cette brochure. Il faudrait ici la citer en entier; mais, ne pouvant le faire, nous allons au moins en faire connaître le fond et la forme, et puis nous donnerons un extrait qui fera voir comment l'éloquent adversaire du projet de loi expose ses idées.

L'ouvrage est divisé en deux parties : dans la 1re l'auteur montre quel est l'état nouveau de la question depuis la présentation du nouveau projet de loi; dans la 2e, il établit les propositions suivantes :

1° *Le nouveau projet de loi est incomparablement moins libéral que le projet de M. Guizot, voté par la Chambre des Députés, en 1837.*

2° *Le nouveau projet de loi anéantit toutes les Libertés d'enseignement dont on jouissait sous le régime du monopole.*

3° *Le nouveau projet de loi conserve les restrictions et les entraves les plus exorbitantes de l'ancien monopole.*

4° *Le nouveau projet de loi prépare l'anéantissement des institutions de plein exercice actuellement existantes, et rend, pour l'avenir, l'existence de tous les établissements libres absolument impossible.*

5° Enfin, *le nouveau projet de loi blesse au cœur le principe même de la Liberté d'enseignement en instituant l'Université juge et arbitre de ses concurrents.*

Nous donnons ici l'extrait suivant qui renferme le développement et la preuve de la 4e proposition. On jugera par là avec quelle supériorité toutes les autres sont traitées.

Le nouveau projet prépare l'anéantissement des institutions de plein exercice actuellement existantes, et rend, pour l'avenir, l'existence de tous les établissements libres à peu près impossible.

Quatre raisons vont vous le prouver, du moins je le crois :

I. On exige que tous les professeurs des établissements de plein exercice, des simples institutions et pensions, soient au moins pourvus du grade de bacheliers

ès-lettres, et, de plus, que tous les surveillants, tous les répétiteurs des maisons de plein exercice et des institutions et pensions produisent le diplôme du même grade. (Art. 15 et 16.)

Or, le résultat immédiat d'une pareille exigence est de rendre impossibles tous les établissements nouveaux, et de préparer la ruine de tous les établissements anciens.

On trouvera la preuve irréfragable de ce que j'avance dans des calculs fort simples que je demande la permission de faire passer sous les yeux du lecteur.

M. Villemain, dans son exposé des motifs de la loi de 1841, dit : « Que la » moyenne des réceptions de bacheliers est, par année, de 3248, et que, » d'autre part, les positions sociales à occuper dans la magistrature, l'administration supérieure, le barreau et les diverses professions savantes excédant » 60,000, ces nombres rapprochés, ajoute-t-il, indiquent assez que, comparativement à la durée probable de la vie, le nombre des bacheliers ès-lettres » reçus chaque année *n'est pas dans une proportion égale aux demandes régulières et successives de la société.* »

En 1843, dans son rapport au roi sur l'instruction secondaire, le même ministre fait encore ressortir cette même insuffisance. Le nombre des positions dans l'ordre civil excède, dit-il, 60,000, ce qui suppose annuellement 3000 vacances. On le voit donc, c'est à peine si, pour combler ce déficit, satisfaire aux besoins des services publics, et remplir les vides successifs dans les diverses fonctions sociales, le nombre actuel des bacheliers est suffisant.

On a vu à cet égard dans la première partie de ce travail les étonnantes révélations de M. de Salvandy.

M. Villemain reconnaît d'autre part, dans ce même rapport, qu'il y a dans les pensions plusieurs milliers de maîtres dépourvus du diplôme de bachelier, et cela se conçoit, à moins qu'on ne se figure l'état de maître d'étude tellement avantageux que les bacheliers ès-lettres reçus chaque année le préfèrent à toutes les carrières dont leur titre leur ouvre l'entrée, et qui les réclament.

Il y a donc ici déjà un déficit immense, et c'est au moment même où on constate officiellement qu'il ne peut pas être comblé, que le projet de loi redouble d'exigence, et, pour réparer le premier déficit qui existe, il en crée sciemment un second *incomparablement plus grand et impossible à remplir.*

Je ne me suis servi jusqu'ici que des calculs officiels : on me permettra de les compléter en les prenant pour base.

D'après les supputations les plus exactes et les plus approfondies de M. Villemain, c'est à peine si chaque année il reste 248 bacheliers pour défrayer l'enseignement.

Or, l'Université elle seule doit avoir, soit dans ses colléges royaux, soit dans ses colléges communaux, au moins 6000.

En effet, dans ses 46 colléges royaux, elle doit avoir et elle accuse 554 maîtres d'étude 554

1216 administrateurs ou professeurs. 1216

Cela fait. 1770

Dans ses 312 colléges communaux, en ne supposant que 12 maîtres par collége, l'un dans l'autre, soit professeurs, soit surveillants, *et c'est le moins qu'on puisse supposer pour la plus petite maison d'éducation régulièrement constituée*, elle a donc ou elle doit avoir 3744 bacheliers. 3744

Total pour les colléges royaux et les colléges communaux 5514

Que si à ce nombre on ajoute celui de tous les autres fonctionnaires de l'Université, nous arriverons au moins au nombre de 6000.

Les établissements d'instruction privée sont à peu près au nombre de 1100; c'est donc 10,000 bacheliers au moins qu'ils exigent, tant pour leurs professeurs que pour leurs surveillants et répétiteurs, et je suis excessivement modéré dans cette évaluation, car, sans parler des petits séminaires sur lesquels on a songé à faire peser cette exigence, c'est 9 bacheliers par maison, l'un dans l'autre.

Ainsi donc, c'est 16,000 bacheliers au moins que réclame impérieusement la carrière actuelle de l'enseignement, tant pour l'Université que pour les établissements privés; *et je calcule, comme si la Liberté promise par le projet de loi ne devait pas ajouter une maison d'éducation à celles qui existent !*

Or, ces 16,000 bacheliers, on ne les a pas, on ne les a jamais eus, et il y quarante années que l'Université travaille à les faire!

Oui, 16,000 bacheliers produits en quelques années et nécessaires dans les établissements d'instruction publique ou privés, sont une impossibilité radicale et absolue. La terre de France est fertile, mais elle ne les donnera pas. La matière première manque en ce moment; les esprits sont tournés ailleurs, et il y a là une de ces violences que nul n'a le pouvoir de faire à un pays, et que rien ne saurait expliquer, sinon le dessein auquel nous ne pouvons croire d'anéantir tous les établissements au profit d'un injuste monopole, ou une préoccupation d'esprit qui fait oublier les calculs les plus élémentaires.

On a beau dire : la demande enfante la production; oui, mais pas la production à un degré impossible.

Quoi! vous révélez vous-mêmes *qu'il n'y a pas en France 80,000 citoyens munis d'une éducation complète; que la population du royaume s'est élevée dans la même proportion, où la population lettrée a décru!*

Quoi! sur 60,000 positions officiellement contastées dans l'ordre civil, dans la magistrature, dans l'administration supérieure, dans le barreau, dans les diverses professions savantes, les trois mille bacheliers que vous faites à grand'-peine chaque année ne suffisent pas : vous le proclamez vous-mêmes.

Et vous créez tout à coup des besoins nouveaux, nombreux, et non moins impérieux que ceux auxquels vous ne pouvez suffire!

C'est donc sur une impossibilité radicale, sur un vide absolu, sur un déficit officiellement constaté et irrémédiable, que vous fondez la Liberté d'enseignement et les institutions destinées à l'organiser.

On est donc obligé d'en convenir : les établissements anciens tombent tous successivement devant cette exigence, et les nouveaux deviennent impossibles.

Ce n'est pas moi qui le proclame : c'est l'éloquence des chiffres; c'est un des membres de l'Université qui, dans la *Gazette de l'Instruction publique*, dé-

clare : « qu'avec une exigence pareille l'Université n'aura pas longtemps à lutter contre cette concurrence qu'elle paraît craindre. Elll aura bientôt ruiné et anéanti tous les établissements privés. »

Ce n'est pas tout :

II. On exige que les établissements de plein exercice aient *trois ou quatre licenciés ès-lettres* ou *ès-sciences*.

Or, la licence ès-lettres ou ès-sciences est la condition la plus malaisée à remplir de l'enseignement public. Elle offre beaucoup plus de difficultés que l'agrégation ou que le grade même de docteur, supérieur en apparence.

Les examens nécessaires pour obtenir ce grade roulent sur les matières de quatre agrégations différentes, sans parler des compositions en prose et en vers, sur les sujets les plus difficiles de l'histoire, de la psychologie, de la philosophie, des littératures grecque, latine et française, ou des sciences physiques et mathématiques.

Le candidat, en outre, doit répondre à un interrogatoire qui roule, dans une étendue immense, sur tous les objets que comportent les progrès littéraires ou les progrès scientifiques des temps modernes.

Des faits péremptoires sont là d'ailleurs qui démontrent combien ce grade est malaisé à obtenir.

Dans le courant de l'année scolaire 1843-44, les facultés de Besançon et de Montpellier n'ont reçu qu'un seul licencié; la faculté de Bordeaux n'en a point reçu; Dijon, trois; Strasbourg, quatre; la faculté de Paris refuse constamment les trois quarts des candidats. *Aussi ce grade est si rare à rencontrer, qu'il manque de toutes parts dans les rangs de l'Université elle-même* : dans ses colléges, sur le nombre exigé, il y a déficit de 312 licenciés ès-lettres et de 100 licenciés ès-sciences, que la loi réclamerait.

Et il faut que je redise ici ce que je disais des bacheliers tout à l'heure. L'Université travaille depuis quarante ans à les former! elle a pour le faire une école spéciale où elle prépare à la licence, d'une manière immédiate, ses élèves les plus habiles. Et ce qu'elle n'a pu faire encore après ce travail de près d'un *demi-siècle*, on veut que les établissements libres le fassent en quelques années, et dans une proportion triple ou quadruple!

Mais, de grâce, où est ici la vérité, où est la justice?

Personne peut-il croire qu'il y ait dans le projet de loi une force créatrice capable d'enfanter tout cela?

Il y a ici une impossibilité si radicale, une iniquité si criante, qu'elle a révolté M. Cousin :

« Disons la vérité : à force de vouloir élever le niveau de l'instruction dans les institutions libres, nous finirons par empêcher l'établissement des institutions libres elles-mêmes..... Même dans nos établissements publics, dans nos colléges communaux, j'entends nos colléges communaux de plein exercice, n'y a-t-il pas beaucoup de professeurs des sciences qui ne sont licenciés ni ès-sciences mathématiques, ni ès-sciences physiques? Sur 150 colléges communaux de plein exercice, nous avons en tout 50 licenciés ès-sciences.

» Nous arriverons à avoir partout des professeurs de sciences qui soient licen-
» ciés, il faut l'espérer : *mais ce n'est pas moi qui me chargerai de convertir*
» *cette espérance en un fait réel* AVANT UNE VINGTAINE D'ANNÉES. LE SENTIMENT
» DE L'ÉQUITÉ L'EMPORTE SUR TOUT. Il m'est impossible d'exiger plus des ins-
» tituteurs privés que nous n'exigeons ou que du moins nous n'obtenons des
» nôtres, *et voici quarante ans que l'Université existe !* »

Je n'ai rien à ajouter à ces paroles.

III. *On exige le double baccalauréat ès-letres et ès-sciences mathématiques ou physiques* pour tous les chefs de simple institution ; et tous les chefs d'institution de plein exercice sont tenus de justifier en outre de la licence ès-lettres, du baccalauréat ès-sciences.

Il importe d'éclairer l'opinion publique sur cette exigence du diplôme de bachelier ès-sciences.

Demander ce diplôme, c'est demander simplement d'ajouter à la licence ès-lettres, le programme de la première école scientifique du royaume, l'École Polytechnique : c'est les soumettre à la plus rude épreuve imposée aux candidats pour les professions savantes ; c'est leur imposer les préparations les plus longues et les plus laborieuses, indépendamment des autres connaisssances difficiles et nombreuses qu'ils ont dû péniblement acquérir d'ailleurs.

Qui ne sait qu'on n'arrive ordinairement à l'École Polytechnique qu'après 4 ou 5 années d'études spéciales ? Tellement spéciales, tellement étrangères aux lettres, qu'on se rappelle toutes les réclamations du Conseil de l'École, toutes les réclamations des institutions préparatoires, lorsqu'on voulut exiger pour l'École Polytechnique le diplôme de bachelier ès-lettres. Voilà ce que l'on demande à un chef d'établissement, déjà pourvu du grade si éminent de licencié ès-lettres ; ce que l'on demande à un simple chef d'institution ! des connaissances qui exigent des années d'études non-seulement spéciales, mais diverses ; non-seulement diverses, mais presque contraires, à ce degré que, pour le plus grand nombre des esprits, elles s'excluent, quand elles sont poussées jusqu'à un point donné.

Ceux qui n'ont point étudié ces matières, trompés au premier abord par le mot inoffensif et modeste en apparence de bachelier, pensent peut-être que le *baccalauréat ès-sciences* exige simplement les premiers éléments des sciences, et ne savent pas que le baccalauréat ès-lettres a déjà exigé en fait de sciences beaucoup au delà des premiers éléments ; à savoir :

1° *L'arithmétique*, y compris l'extraction des racines carrées et cubiques ;

2° *La géométrie complète ;*

3° *L'algèbre*, jusqu'à la résolution des équations du deuxième degré à une seule inconnue ;

4° *Les théories principales* de la physique et de la chimie.

Outre donc ces premières connaissances scientifiques nécessaires pour le baccalauréat ès-lettres, on exige le diplôme spécial des bacheliers ès-sciences ; on n'en déclare exempts que les élèves de l'École Polytechnique, non plus même déclarés admissibles après quatre ou cinq années d'études spéciales, mais dé-

clarés admissibles aux services publics, où conduisent les deux années d'études transcendantes de cette école.

Eh bien, je ne crains pas de le dire, c'est une énormité. Car :

1° Par là, on demande au chef d'institution ce qu'on n'a jamais songé à demander aux proviseurs des colléges royaux.

2° La plupart des colléges seront fermés si on exige le double diplôme.

Quoi ! *l'Université*, dit M. de Salvandy, *sait par son expérience la difficulté de trouver des administrateurs habiles et sûrs, qui soient en même temps pourvus des distinctions que les règlements exigent;*

Et c'est le sachant par une expérience de quarante années, que vous n'en tenez aucun compte dans ce qui devait être une loi de liberté ! Encore un coup, où est la vérité, où est la justice ?

3° Il y a manifestement entre ces exigences et les garanties nécessaires une si incroyable disproportion, qu'on ne pourrait l'expliquer que par le dessein formel d'anéantir tous les établissements libres d'instruction publique, si la loyauté de M. de Salvandy n'attestait qu'il y a seulement ici l'exagération malheureuse d'une idée fausse qui pousse le difficile jusqu'à l'impossible.

IV. Enfin, *la dépendance* nécessaire où l'on place les chefs d'institutions privées, devant les professeurs et les plus simples surveillants, par la condition rigoureusement imposée des grades de licenciés et de bacheliers; les énormes sacrifices d'argent auxquels on les assujétit pour se procurer et pour conserver ces auxiliaires privilégiés et indispensables; les difficultés naissant de la forte position que des hommes ainsi placés ont prise contre ceux qui les emploient, tout cela ajouté aux chances périlleuses que courent ceux qui dirigent les établissements particuliers et que ne courent jamais les établissements de l'État : tout cela forme une accablante réunion d'impossibilités sous lesquelles doivent fatalement succomber les essais, quels qu'ils soient, de l'enseignement libre.

Qui ne sait, en effet, que les colléges de l'Université ont *à priori* une maison et un mobilier, dont l'entretien leur est assuré, un certain nombre de bourses fondé, le traitement de leurs professeurs payé, tout cela soit aux dépens de l'État, soit aux dépens des villes? Qui ne sait qu'en outre ils offrent à ceux qui y sont employés une carrière tracée et la certitude d'une retraite, tandis que les maisons d'éducation privées n'ont rien de semblable? Qu'il leur faut pourvoir à tout, à leur local, à leur mobilier, à son entretien, aux réparations; et au traitement de tous leurs professeurs et de tous les surveillants, sans leur offrir ni carrière, ni retraite?

Pour moi, je le déclare, et je ne crois faire d'injure à personne en le déclarant : je ne connais pas en France un seul *individu*, laïque ou ecclésiastique, quelle que soit sa fortune, son talent, sa vertu et sa capacité pour l'enseignement, qui, seul et abandonné à son action *personnelle*, puisse subir les exigences de la loi nouvelle, c'est-à-dire louer à bail ou édifier à ses risques et périls une maison suffisante pour contenir 250 ou 300 élèves, — nombre à peu près nécessaire pour peupler convenablement toutes les classes d'un établissement de plein exercice, — y rassembler autour de lui 20 ou 25 maîtres, directeurs, profes-

seurs et surveillants, tous bacheliers et licenciés, — nombre nécessaire pour 250 ou 300 élèves, — les dévouer à cette grande œuvre, les rétribuer convenablement à leur mérite et à leurs grades, les gouverner, les *retenir*..., ou les remplacer immédiatement sous peine de la suspension et de l'interdiction (article 23), c'est-à-dire d'une ruine inévitable : je le répète, je ne connais pas en France un seul *individu* qui ait la témérité de l'entreprendre et la puissance de l'accomplir.

Telle est la Liberté d'enseignement que donne le nouveau projet.

L'Abbé Dupanloup.

Bibliographie.

HISTOIRE DE HENRI VIII et du Schisme d'Angleterre, d'après les manuscrits et documents, en partie inédits, du *British museum* de Londres, de la *Vaticane* de Rome de la *Magliabéchiana* de Florence, des bibliothèques de *Paris*, *Vienne* et *Gotha*, par M. Audin, auteur des *Histoires de Luther et de Calvin*, avec portrait, *fac-simile* et fragment de Messe en musique de Henri VIII, et précédée d'une lettre de monseigneur l'évêque de Digne. 2 forts volumes in-8°, à Paris, chez Maison, rue Christine, 3. Prix : 15 fr.

En attendant que nous fassions connaître plus au long cette histoire qui doit jeter un nouveau jour sur le fait malheureux et déplorable de la séparation de l'Angleterre de l'Église catholique, nous ne saurions mieux le recommander qu'en publiant l'extrait suivant de la lettre de Mgr l'évêque de Digne, adressée à l'auteur. Aucun homme n'était mieux en état de juger l'importance de ce travail et la grande influence qu'il peut avoir sur les esprits.

Digne, 15 avril 1847.

Monsieur,

Je vous dois les plus sincères remercîments pour m'avoir fait goûter les prémices de la joie que vous avez préparée au monde religieux et littéraire dans l'œuvre nouvelle que vous avez bien voulu me communiquer avant même sa publication. Il me serait difficile de vous exprimer toute la satisfaction que m'a donnée, principalement au point de vue de la vérité religieuse, la lecture de votre *Histoire de Henri VIII*. Non-seulement j'y ai mieux appris une époque mémorable dans les annales ecclésiastiques, mais j'y ai rencontré encore une des démonstrations les plus victorieuses de la force, de la sainteté et de l'imposante inflexibilité de l'Église catholique.

Dans vos *Histoires de Luther et de Calvin*, on voit le déchaînement violent des passions humaines contre des points de doctrine qui tourmentent l'orgueil de la raison ou désolent la perversité du cœur. Ces passions, pour s'affranchir d'un joug doublement importun, avaient médité d'anéantir le pouvoir spirituel qui le leur impose. Follement exaltées par ce coupable désir d'indépendance qui est au fond de toutes les hérésies, elles tentèrent de détruire l'œuvre divine de Jésus-Christ. Mais, dans cette furieuse guerre contre des institutions consacrées d'ailleurs par le respect de tant de siècles, l'ennemi n'avait pu disposer à son gré de toute la puissance matérielle du monde. Si l'élément de la force ne lui a pas été toujours refusé, il ne lui fut pourtant accordé qu'avec mesure. On peut dire même que le siècle, en grande partie, combattait pour l'Église; car si quelques princes d'Allemagne s'étaient déclarés pour la Réforme et travaillaient à la propager, le dépositaire de la plus grande puissance publique de l'Europe en ce temps là, Charles-Quint, professait la croyance de l'Église et défendait, quoique en tergiversant, les institutions catholiques. Plus d'une fois, on le sait, il fit effort pour comprimer ce mouvement tumultueux des passions et arrêter le progrès du nouvel Évangile.»

En Angleterre, au contraire, toutes les forces humaines propres à une œuvre de destruction ont été réunies contre l'Église : la cupidité, l'indépendance, la volupté, la puissance du glaive et celle des lois. Rien n'a manqué à l'erreur pour une victoire qui devait être fatale à une partie si précieuse du royaume de Jésus-Christ. L'Église

a succombé, il est vrai, ou mieux encore, elle s'est retirée pour un temps, mais en se retirant, elle a marqué son ennemi d'un caractère à jamais ineffaçable d'ignominie, et elle s'est couronnée elle-même de la double auréole de la vérité et de la justice. Disons-le, la chute du catholicisme en Angleterre a été bien plutôt une victoire; car on n'est pas vaincu quand on ne sait pas fléchir et que, pour ne rien perdre de sa gloire, on aime mieux donner sa vie.

Ce triomphe de l'Église, Monsieur, apparaît dans votre *histoire* avec un tel éclat, qu'au lieu de s'attrister de ce long spectacle d'horreurs, dont les persécuteurs païens eux-mêmes n'ont pas donné l'exemple, on serait tenté de s'en réjouir. Nous y voyons à la fois une preuve éclatante de la vie divine qui est en elle, et une douce espérance pour l'avenir. Oui, les souverainetés temporelles finiront par comprendre qu'elles sont impuissantes à faire plier la règle entre les mains de celui qui l'a reçue de la suprême et vivante justice. Aussi les pertes, sans doute infiniment déplorables, que fait l'Église de quelques-uns de ses membres, deviennent-elles, pour les siècles à venir, des leçons salutaires qui assurent l'intégrité même de son corps mystique, soit en garantissant le retour, tôt ou tard, de ses enfants égarés, soit en fortifiant la foi de ceux qui lui sont restés fidèles.

La cause de l'Église est gagnée au tribunal de l'opinion publique, lorsque, pour la justifier, il suffit de raconter les faits de son histoire. Vous avez, Monsieur, rempli cette tâche avec une supériorité que vous tenez sans doute de votre mérite d'historien, mais que vous tirez aussi de vos patientes recherches et de votre profonde érudition. Les événements, il faut le dire, ont singulièrement servi la cause que vous aviez entrepris de défendre; ils se sont offerts sous votre main comme des armes terribles pour combattre cette odieuse et impure usurpation par une puissance terrestre de la puissance qui n'est pas de ce monde. Mais vous avez acquis des droits légitimes à l'admiration et à la reconnaissance publiques pour le talent avec lequel vous avez groupé et ordonné ces événements. Ils parlent eux seuls dans votre histoire avec une force et un accent qui remuent profondément l'âme et la transportent sur le théâtre de tant de scènes de perfidie, de débauche et de sang. On ne sent pas, on ne voit pas l'historien, et l'on dirait qu'il s'est caché derrière cette formidable représentation historique pour laisser le lecteur s'impressionner comme de lui-même du spectacle qu'il offre à ses regards. Il y a sans doute de l'art dans la distribution des scènes et dans la manière dont le caractère des personnages est mis en relief; mais cet art, pris dans la nature, est si parfait, qu'il semble ne pas appartenir à celui qui en a pourtant toute la gloire.

Enfin, Monsieur, je doute qu'il existe une histoire d'un plus haut et d'un plus piquant intérêt. Henri VIII s'y montre dans toute la vérité de sa nature féroce, sensuelle et astucieuse. Aucun auteur n'avait, jusqu'à présent, jeté autant de jour sur l'affaire du divorce avec Catherine, ce divorce qui ne fut qu'un prétexe pour rompre avec Rome et plonger l'Angleterre dans le chaos religieux où elle s'agite et se débat péniblement depuis cette époque. Les chapitres sur l'illustre *Thomas More*, sur la *destruction des couvents*, sur le supplice d'*Anne Boleyn*, sont des drames qui ne vous laissent pas respirer : impossible de rien trouver ni de plus saisissant, ni de plus instructif. Non-seulement vous redressez les erreurs, les inexactitudes plus ou moins volontaires des historiens protestants, mais vous apprenez encore aux historiens orthodoxes une foule de choses qui leur étaient demeurées inconnues. Il est vrai, Monsieur, que vous n'avez reculé devant aucun sacrifice, devant aucune fatigue de voyage ou de recherche pour consulter tous les documents qui pouvaient éclairer votre sujet. Aussi ce livre, fruit de consciencieuses et persévérantes études, renferme-t-il les découvertes les plus précieuses. Certainement il mérite de faire époque.

Laissez-moi vous dire encore, Monsieur, que, par l'*Histoire de Henri VIII*, vous allez prendre part à l'heureux mouvement de retour qui se fait aujourd'hui en Angleterre vers l'unité catholique. Cet ouvrage pourra puissamment contribuer à l'étendre et à l'accélérer, je n'en doute pas, et c'est ce qui me fait émettre ici le vœu qu'il soit traduit en anglais le plus tôt possible, etc., etc.

M. D. Auguste Sibour, évêque de Digne.



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 17. — MAI 1847.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

NEUVIÈME LEÇON [1].

Suite des Manichéens. — Leur développement et leur établissement définitif sous Raimond VI. — Innocent III. — Examen sérieux de sa conduite. — Objections et réponses.

Messieurs, depuis le décret de Lucius III (1184), dont je vous ai expliqué les dispositions en les comparant avec celles de notre Code actuel, il s'est passé un espace de 24 ans, sans que les Manichéens eussent éprouvé aucune opposition sérieuse. Ils ont été au contraire favorisés par de nouveaux protecteurs, sous lesquels ils ont pu agir à volonté. Ils en ont largement profité pour se fortifier de plus en plus dans le midi de la France, et pour s'étendre dans les pays voisins. Ils avaient établi des évêchés en Espagne, envoyé des missionnaires dans l'intérieur de la France, dans les comtés de Nevers, d'Auxerre ; ensuite en Lorraine et en Alsace, et jusqu'en Bavière. En Italie, ils avaient réveillé leurs anciens sectaires et s'étaient répandus dans la Romagne, dans les duchés de Modène, de Toscane, et jusque dans la Campagne de Rome, infectant les principales villes du venin de leur hérésie. Leur but était d'envahir tout l'Occident.

Le centre se trouvait toujours dans le midi de la France, où ils avaient gagné la petite et la grande noblesse. Leur histoire nous présente deux faits bien remarquables. D'un côté, ils ruinaient la base du pouvoir. Ils haïssaient les princes et toute personne revêtue de quelque autorité ; de l'autre, ils caressaient le pouvoir, se mettaient à ses genoux chaque fois qu'ils pouvaient en espérer protection. C'est

[1] Voir la 8e leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 303.

surtout auprès des jeunes princes qu'ils employaient leurs moyens de séduction. Ils surprenaient leur inexpérience et leur crédulité, en flattant leurs passions. Ainsi ils avaient cherché à gagner Henri VI, fils de l'empereur Barberousse. Il paraît que leur œuvre était avancée, mais elle échoua devant la vigilance du pape Urbain III, qui en écrivit à Godefroi, évêque de Viterbe, chapelain de l'empereur [1].

Les Manichéens furent plus heureux dans le midi de la France. Ils y gagnèrent à leur cause le fils de Raimond V, qui succéda à son père en 1194 et qui prit le nom de Raimond VI. Cette conquête, qui causa tant de joie dans le camp des Manichéens, va causer leur ruine et celle de leurs protecteurs. Raimond était comme un souverain dans le Midi. Sa cour, qui attirait tous les seigneurs, les poëtes et les musiciens, était plus brillante que celle du roi de France. Ses domaines, qui comprenaient une grande partie des provinces méridionales, surpassaient de beaucoup tous les grands fiefs du royaume. Lui, n'était pas sans mérite, il s'en fallait beaucoup, mais il était amolli par les plaisirs et avait éprouvé de bonne heure une vive sympathie pour les Manichéens, dont la morale si commode convenait beaucoup à ses goûts. Mais il fut obligé de dissimuler durant le règne de son père, qui, étant désabusé, comme nous l'avons vu, ne souffrait plus les hérétiques. Il avait même publié contre eux des édits bien sévères, qui condamnaient au supplice, avec confiscation des biens, tous ceux qu'on trouverait à Toulouse et tous ceux qui les auraient accueillis, et l'histoire rapporte que plusieurs furent brûlés vifs [2]. Mais Raimond VI ne comprenait pas, comme son père, l'abîme que creusaient sous lui les Manichéens. Quand il eût une fois l'autorité en mains, il ne cacha plus ses sentiments, quoiqu'il conservât toujours les dehors catholiques. Son enthousiasme pour ces hérétiques allait jusqu'à la folie. Il ne voyageait jamais sans en avoir au moins deux à ses côtés. Partout où il en rencontrait, il se mettait à leurs genoux, les appelant ses seigneurs et ses frères, et leur prodiguant toutes sortes de caresses. Souvent aussi il se rendait à leurs assemblées nocturnes, et quand on lui faisait observer qu'il s'exposait à être dépouillé de ses États, car telle était la loi de cette époque, comme je vous l'ai démontré, il répondait : *Je ne l'ignore pas, mais c'est un parti pris,*

[1] *Würtwein*, Nov. subs. dipl., I, 80, ap. *Hurter*, t. II, p. 325.
[2] Dom Vaissette, lib. xx, c. 41. *Preuves*, n. 67.

je sacrifierais pour eux jusqu'à ma tête [1]. D'un autre côté il encourageait les Manichéens et donnait des récompenses à tout chevalier qui entrait dans leur secte [2].

Il n'en fallait pas davantage à ces sectaires pour s'établir d'une manière définitive dans le midi de la France. Encouragés et protégés par les seigneurs, et surtout par le comte de Toulouse, ils déployèrent tout leur zèle et leur activité, entraînèrent les populations, employant tour à tour la ruse et la violence. Ils étaient au comble de leurs vœux et ils devaient l'être, car ils avaient obtenu ce qu'ils avaient cherché en vain et par de longs efforts, en Perse, en Arménie, en Asie, en Bulgarie, en Afrique et dans toutes les parties de l'empire romain, un culte public toléré par l'État. Depuis neuf siècles ils y travaillaient, et ils y avaient toujours échoué. Maintenant s'ouvre pour eux une ère nouvelle. Ils ont un souverain qui les protège. Ils ont un culte public, une hiérarchie, un peuple dévoué et enthousiaste, dont les bras sont à leur service. Ils sont arrivés en un mot à l'état de société. Il est vrai, il y a encore bien des catholiques sincèrement attachés à la religion de leurs pères, mais on a des armes pour les soumettre et l'on en fit usage, comme nous l'avons déjà vu. Les évêques étaient trop faibles pour s'opposer au mouvement général. Le clergé du second ordre, d'ailleurs d'une conduite fort équivoque, n'était plus respecté. Sa voix était étouffée au milieu des cris de joie de l'hérésie. C'en était fait de la religion catholique. Le midi de la France avait embrassé le Manichéisme et les pays voisins en sont déjà infectés.

Le mal était grand et plus grand qu'on se l'imagine au premier abord, car il s'agissait de l'existence de l'Église catholique. L'Orient était perdu pour l'Église romaine. La croix qu'on avait plantée un moment sur les murs de Jérusalem venait d'être abattue par Saladin. Il ne restait plus aux croisés que quelques coins de terre dans la Syrie. Toutes les espérances de l'Église sont donc en Occident. Si le Manichéisme l'envahit, plus de Christianisme. La monarchie n'est pas moins menacée que l'Église, car il est impossible de maintenir l'ordre public avec les éléments de la société manichéenne. Nul souverain, de quelque religion qu'il fût, n'avait encore vu la possibilité de constituer un État avec les doctrines de Manès. C'est pourquoi ils n'avaient jamais pu se décider à la tolé-

[1] *Histoire de l'Église gall.*, t. X, p. 248.
[2] Hurter, *Innocent* III, t. II, p. 334.

rance. Ainsi, cette religion antique si vénérée en Occident depuis près de 12 siècles, qui avait vaincu la barbarie, civilisé les peuples, formé les monarchies, va être détruite et remplacée par une autre dont les principes sont monstrueux. La morale sublime de l'Évangile qui a formé tant de saints, va être remplacée par une corruption générale, par des turpitudes qu'on ne peut nommer. Quel avenir réservé à la France! quel imminent danger! L'œuvre n'est plus à l'état de projet, elle est avancée, et pour ainsi dire consommée. Les Manichéens sont les maîtres, ils ont jeté des racines profondes qu'il est difficile d'arracher. Les pays voisins sont menacés de la même contagion.

Quel est l'homme capable d'arrêter le cours d'un pareil fléau, soutenu par la puissance du Midi. Dieu qui veille sur son Église, l'a réservé dans les replis secrets de sa providence. Il le produit en temps et lieu, et l'on pouvait dire : tel péril, tel homme. L'Église n'en a jamais manqué dans de pareils dangers. Cet homme est le pape Innocent III, dont les lumières et les vertus avaient attiré depuis longtemps l'attention des Romains. Il est jeune encore, car il n'a que 36 ans, mais il a toute la sagesse, toute la maturité de l'âge avancé. Depuis longtemps, le siége de Rome n'avait vu un pontife aussi éminent. Il a autant d'énergie, autant de fermeté que Grégoire VII, mais il est peut-être plus calme, plus prompt et plus résolu. Les savantes études qu'il avait faites dans les universités de Paris et de Bologne, l'avaient rendu un des plus habiles jurisconsultes de son temps. Les jeunes légistes venaient s'instruire à son école, en assistant aux jugements qu'il prononçait sur les affaires. Plusieurs règles et formes qu'il avait introduites dans le droit ecclésiastique, passèrent dans les tribunaux civils où elles existent encore. Enfin, Messieurs, les adversaires d'Innocent n'ont pu lui contester une science profonde, de vastes vues, de grandes lumières, une dextérité et une intelligence supérieure dans le gouvernement. Vif et prompt comme l'éclair, il n'entreprenait jamais une affaire sans la pousser à son dernier période. Malgré son jeune âge, il fut élu comme par acclamation, et Dieu lui accorda plus de 18 ans de règne. Tel est l'homme que la Providence oppose à l'hérésie manichéenne.

Innocent III avait envisagé avec sang-froid tout le péril dont la chrétienté était menacée. Il s'en occupa dès les premiers moments de son pontificat, bien décidé à employer contre l'hérésie tous les moyens en son pouvoir, et même la force des armes,

si autrement ne se pouvait. Et en effet, Messieurs, la force des armes a été employée à son instigation. Je n'en disconviens nullement : il a excité à la guerre et il a délivré la France du Manichéisme. Si c'est là un grand service, c'est à lui que nous le devons.

La conduite d'Innocent III, comme celle de Grégoire VII, a été le sujet d'amères critiques et de grandes déclamations. C'est à lui principalement qu'on a fait les reproches d'intolérance, de cruauté; c'est lui principalement qu'on a accusé d'avoir oublié l'esprit du Christianisme et la règle de la primitive Église.

Pour moi, Messieurs, plus j'étudie l'histoire, moins j'aperçois le fondement de ces sortes d'assertions. Car il faut se placer avant tout dans les circonstances où le pape s'est trouvé; considérer la position qu'il occupait dans les États catholiques.

Un homme attaqué dans la rue a-t-il le droit de se défendre et de crier au secours? ou autrement, si les évêques d'aujourd'hui étaient attaqués et expulsés de leurs palais par une bande de brigands; si l'on démolissait leurs cathédrales et qu'on brûlât tous les objets servant au culte, auraient-ils le droit d'invoquer les lois protectrices, l'autorité des magistrats, et au besoin le secours du gouvernement? Et si les évêques étaient négligents à le faire, le pape serait-il en droit d'exhorter les souverains à protéger un culte garanti, en vertu d'un concordat et d'une constitution de l'État? Un enfant pourrait répondre à ces questions. Eh bien! Messieurs, elles étaient les mêmes, exactement les mêmes, ni plus ni moins, du temps d'Innocent III. Car d'après les faits que je vous ai exposés, il y avait un vaste complot contre le culte, la morale publique, contre les lois, contre la famille, contre la société entière, complot en voie d'exécution; car vous avez vu que les Manichéens ne laissaient pas leurs doctrines à l'état d'opinions, qu'ils les mettaient en pratique par de honteuses débauches, qu'ils chassaient les évêques, maltraitaient le clergé, et immolaient à leur fureur tous ceux qui ne voulaient pas adopter leurs opinions. « Je ne trouve partout, » dit un voyageur qui était sur les lieux, que des villes consumées » ou des maisons ruinées [1]. J'y ai vu, dit-il dans une autre lettre, » les églises brûlées ou presque détruites, et les lieux qui servaient » auparavant d'habitation aux hommes, devenus la retraite des » bêtes [2]. »

[1] Étienne de Tournay. Dom Vaissette, liv. XIX, c. 84.
[2] Id., c. 85.

Au milieu de ces débauches et de ces ruines, au milieu de cette conspiration générale et de cette licence effrénée qui ne reconnaissait plus de bornes et qui mettait en principe le vol, le pillage, l'adultère, le meurtre, l'infanticide et un affreux libertinage[1], le pontife n'était-il pas en droit de jeter un cri de détresse et d'appeler au secours! Raimond V, comte de Toulouse, l'avait fait plus de 30 ans avant lui, et je ne vois pas qu'on lui en ait fait un crime.

Mais s'il ne l'avait pas fait, il aurait manqué aux devoirs les plus impérieux de sa dignité; il aurait manqué encore aux devoirs que lui imposait la société chrétienne. Pour le comprendre, il suffit de considérer la position politique qu'il tenait dans les États de l'Occident. Dans les premiers siècles du Christianisme, comme sous les empereurs de Constantinople, l'Église était à la merci des souverains. Ceux-ci pouvaient lui faire du bien, mais ils le faisaient de leur libre volonté, sans y être contraints par personne. Mais ils pouvaient aussi lui faire du mal, et ils lui en ont fait bien souvent, en se déclarant les protecteurs et les fauteurs de l'hérésie. Dans ce cas elle n'avait d'autres armes que la patience, la prière et l'apologie. Mais en Occident, depuis le moyen âge et surtout depuis Charlemagne, l'Église se trouve au-dessus du caprice des souverains : ceux-ci lui sont soumis dans tout ce qui regarde la foi, la morale et la discipline. Ils sont engagés, par serment, à garder l'unité et à la maintenir dans leurs royaumes, sous peine de déposition. De cette sorte, l'Église a puissance souveraine chaque fois qu'il s'agit du maintien de la foi et de la discipline. Elle a une arme terrible, l'excommunication, qui met à ses ordres le pouvoir des rois et l'épée des chevaliers : témoin les croisades. En effet, l'Église éleva la voix en faveur de l'infortune; les rois, les chevaliers se crurent obligés de marcher; des millions de soldats se transportèrent en Orient. Un empereur puissant, Frédéric II, voulant se soustraire à cette obligation, est excommunié et déposé dans le concile général de Lyon, qui est une espèce de congrès européen.

Le pape, comme le représentant de l'Église, n'est donc plus à la merci des souverains; il est au contraire leur supérieur et leur juge dans tout ce qui regarde la religion. La société féodale qui regardait l'intégrité de la foi comme l'élément constitutif de l'ordre social, lui avait livré et abandonné les souverains en lui conférant un pouvoir qui était une espèce de dictature. Henri II, roi d'An-

[1] Dom Vaissette, liv. XIX, c. 75.

gleterre, dans la grande querelle sur la discipline ecclésiastique avec Thomas Becket, menaça les légats de Rome : l'un d'eux lui répondit avec calme : *Seigneur, ne faites point de menaces, nous ne les craignons point; nous sommes d'une cour qui a coutume de commander aux empereurs et aux rois* [1]. Paroles, Messieurs, qui n'ont rien d'exagéré et qui sont parfaitement conformes au droit public d'alors. Le pape commandait aux souverains lorsqu'il s'agissait de la foi ou de la discipline, et il devenait leur juge lorsque eux-mêmes y portaient atteinte. Voilà non des fictions, mais des choses réelles qui font partie du droit public. Grégoire VII en a fait le premier usage pour assurer l'indépendance de l'Église. Innocent III, après lui, va s'en servir le premier pour assurer l'intégrité de la foi. L'un et l'autre ont été pressés par des circonstances impérieuses, et n'ont fait usage de leur pouvoir que quand tous les moyens de douceur et de persuasion avaient été entièrement épuisés. Nous l'avons vu pour Grégoire VII, nous le verrons pour Innocent III.

C'est, Messieurs, pour n'avoir pas compris cette nouvelle position des évêques et des papes, qu'on a attribué à Grégoire VII et à Innocent III des principes inconnus dans les premiers siècles de l'*Église*, et une conduite opposée à celle des anciens Pères. Mais vous devez comprendre que dans cette position les papes devaient user de tout leur pouvoir, car la société chrétienne ne le leur avait pas confié pour n'en faire aucun usage; elle le leur avait donné pour s'en servir dans toutes les grandes nécessités. Or, je vous le demande, quelle nécessité plus pressante que celle que fait naître l'hérésie albigeoise? hérésie qui engloutit à la fois toute religion, toute moralité et tout ordre public.

D'après cela, il sera facile de répondre au reproche qu'on a fait à Innocent III d'avoir agi contrairement à l'esprit du Christianisme, qui est un esprit de paix et de douceur, et d'avoir tenu une conduite opposée à celle des évêques des premiers siècles, en employant la force des armes contre les Albigeois. Ce reproche, qui a été fait non-seulement par des ennemis, mais encore par des historiens ecclésiastiques, comme Fleury [2], se reproduira toujours tant qu'on n'aura pas approfondi les institutions du moyen âge et qu'on n'aura pas examiné la différence de position entre les évêques du 12e siècle et ceux du 4e et du 5e. En effet, Messieurs, l'Église des premiers

[1] S. Thomæ Cant., liv. III, *Ep.* LXI.
[2] 4e Discours, n. 14.

temps a eu successivement deux positions dont aucune n'est identique à celle qu'elle avait au 12e siècle. Tantôt elle a eu les empereurs contre elle, tantôt pour elle. Lorsqu'elle a eu les empereurs contre elle, comme dans les temps de persécution, ou sous le règne des Ariens, des Eutychiens et des Iconoclastes, elle s'est contentée de réfuter l'hérésie, de l'anathématiser, et de faire des représentations respectueuses aux empereurs. Elle ne pouvait rien sur les empereurs païens ou les hérétiques : ceux-ci, au contraire, pouvaient tout contre elle. Elle était loin d'exciter à la révolte ou à la guerre, parce qu'elle regardait comme son premier devoir de respecter l'autorité publique et de prier pour elle. Telle est la doctrine de Tertullien et de tous les Pères. Lorsque l'Église avait la protection des princes, elle ne changeait pas de conduite : elle réfutait et anathématisait l'hérésie, cherchait à convertir ceux qui en étaient infectés, mais elle n'alla pas plus loin et ne pouvait aller plus loin, parce qu'en Orient elle ne partageait point, comme en Occident, le pouvoir public. Mais les princes protecteurs de la religion arrêtaient les progrès de l'hérésie et réprimaient les excès d'après les lois établies. Les évêques ont souvent adouci la rigueur de ces lois et en ont suspendu l'effet, en intercédant pour les hérétiques ; ils l'ont fait chaque fois qu'ils avaient une lueur d'espérance ou de les convertir, ou de les empêcher de faire du mal. Ce n'était qu'à la dernière extrémité qu'ils abandonnaient les hérétiques au bras séculier. Quelquefois même, mais rarement, ils ont invoqué la rigueur des lois contre certains hérétiques dont rien ne pouvait arrêter la fureur. Ce qui est arrivé vers la fin du 4e siècle, en Afrique, du temps des Circoncellions, qui étaient les bras et les instruments des Donatistes, comme dans le midi de la France les Coteraux, les Brabançons, etc., le sont des Manichéens. Saint Augustin a longtemps résisté à l'emploi de la force. Il a redoublé de zèle et d'activité pour convertir ces malheureux : il s'est fait missionnaire, avec la ferme confiance qu'ils finiraient par céder aux lumières de la vérité ; il a même écrit contre l'emploi de la rigueur. Mais, voyant après ses nombreux travaux que la douceur ne pouvait rien contre les hérétiques, il se rendit à l'avis des autres évêques, approuva l'emploi des mesures qu'il avait si longtemps rejetées et en proclama l'utilité [1].

[1] Ep. 93, ad Vincent., t. II, p. 230. — Retractat., lib. II, c. V, t. I, p. 43. — Baron., an. 398, n. 25.

Ainsi, comme vous voyez, les évêques d'Afrique, malgré leur tendre charité, invoquent le secours des princes et la rigueur des lois, lorsque les excès des hérétiques ne peuvent être arrêtés autrement : et Innocent III, qui se trouve dans des circonstances parfaitement identiques, n'oserait pas le faire ? Il peut plus que les évêques d'Afrique : il a l'autorité en main, et il n'oserait pas s'en servir sans méconnaître l'esprit du Christianisme ? Il paraît, Messieurs, que bien des écrivains font consister l'esprit du Christianisme à se laisser égorger sans allonger le bras pour repousser l'agresseur.

On peut nous objecter un exemple que nous fournit l'épiscopat d'Espagne, et que je vous ai cité. Vers la fin du 4e siècle, où les Manichéens s'étaient établis en Espagne, l'évêque Ithace poursuivit ces hérétiques à toute outrance, sollicita de l'empereur Maxime l'exécution à mort de Priscillien et de plusieurs de ses associés, convaincus de Manichéisme. L'empereur céda à sa demande : mais l'évêque fut aussitôt repoussé par ses collègues comme un homme indigne et sanguinaire : il fut condamné par saint Ambroise, par le pape Sirice et par un concile de Turin [1], preuve certaine que l'Église ne permettait pas à ses ministres de demander le sang des hérétiques, comme Innocent III l'a fait. La réponse est extrêmement facile. Losrqu'Ithace a demandé la mort de Priscillien et de ses associés, le Manichéisme était récemment établi. Priscillien en était, pour ainsi dire, le premier auteur. L'Église d'Espagne n'avait pas perdu alors l'espérance de ramener les hérétiques par les voies de la douceur et de la persuasion, ou par l'emploi des censures ecclésiastiques. Elle condamnait donc et devait condamner un évêque qui avait demandé leur sang, d'autant plus que le chef de l'hérésie était arrêté et dans l'impossibilité de nuire. Innocent III serait condamnable comme lui, s'il avait eu la moindre espérance de pouvoir étouffer l'hérésie sans effusion de sang. Mais ce n'est pas là le cas où il s'est trouvé, comme nous le verrons. D'ailleurs, les Manichéens d'Espagne n'étaient pas encore aussi coupables que ceux du Midi, car à cette époque ils n'avaient encore commis aucun acte de violence : ils s'en étaient tenus à l'enseignement secret de leurs doctrines et à leurs assemblées nocturnes, où l'on commettait sans doute des choses qui méritaient la sévérité des lois : ainsi les évêques d'Espagne ne se trouvaient pas dans la même circonstance où s'est trouvé Innocent III. D'un autre côté, celui-ci était revêtu d'un

[1] Baron., an. 386, n. 37.

pouvoir temporel que n'avait point l'évêque Ithace, et dont il était responsable envers la société, qui le lui avait confié.

En suivant le même principe, il sera facile de répondre à une autre objection si souvent reproduite : si l'on accorde, dit-on, à Innocent III le droit de prêcher une croisade contre les hérétiques, il faudra approuver les persécutions des empereurs païens, qui ont agi d'après les mêmes principes. Je n'ai qu'un mot à dire. Si les premiers chrétiens, après s'être établis dans l'empire romain, avaient enseigné des doctrines subversives de toute religion et de tout ordre public ; si dans leurs assemblées, secrètes alors, ils s'étaient livrés aux turpitudes que commettaient les Manichéens ; si, en outre, pour établir ce détestable culte, ils avaient pris les armes et qu'ils eussent dévasté les provinces, les empereurs auraient eu raison de les poursuivre et de les condamner. Ce n'eût plus été une persécution, mais une juste vengeance. Mais il n'en était pas ainsi : les chrétiens enseignaient une morale sainte et pure. Bien loin de troubler l'ordre public, ils l'affermissaient par leur soumission, leurs mœurs et leur charité. On n'avait aucun crime à leur reprocher, comme le montre si énergiquement Tertullien dans son Apologétique. On les condamnait sur le simple nom de chrétiens, sentence inique et injuste.

Je termine par une dernière réflexion. Bien des écrivains, en exposant la guerre des Albigeois, ont cherché à soulever des préventions contre le clergé, en disant : Voilà ce qu'on a fait du temps des Albigeois, et voilà ce qu'on ferait aujourd'hui, si le clergé devenait maître. Non, Messieurs, il ne ferait pas aujourd'hui ce qu'il a été obligé de faire du temps des Albigeois. Et d'abord il n'en n'aurait pas le pouvoir ; ensuite il serait dispensé de le faire, parce que l'autorité civile, qui, sans avoir de lois contre l'hérésie, en a pourtant contre les désordres de l'hérésie, se chargerait elle-même de faire la police et d'arrêter les excès et les violences des hérétiques. L'Église ferait ce qu'elle a fait avant le moyen âge sous les empereurs de Constantinople, protecteurs de l'Église. Elle condamnerait l'hérésie, et l'autorité civile, qui veille à sa conservation, réprimerait les excès des hérétiques, s'il en paraissait de semblables à ceux du 12e siècle.

Il suit de tout ce que je viens de vous dire que l'Église a eu pour règle constante de ne se servir contre les hérétiques que de son autorité spirituelle, qu'elle n'a eu recours aux princes que lorsque, opprimée par l'hérésie, elle voyait son autorité insuffisante, mais

que dans ces cas elle n'a demandé l'emploi de la force qu'à la dernière extrémité. Voilà ce qu'elle a fait constamment lorsqu'elle n'avait encore aucune autorité dans l'État, et voilà ce qu'elle va faire lorsqu'elle est revêtue de toute autorité. Elle suit toujours la même règle, et cette règle est celle de tout gouvernement sage.

DIXIÈME LEÇON.

Suite des Manichéens en France. — Innocent III. — Moyens qu'il emploie pour l'extirpation de l'hérésie. — Ses véritables intentions. — Rigueur contre l'hérésie dans la France proprement dite.

Vous avez dû comprendre, Messieurs, que l'Église n'est point obligée de céder au premier venu qui vient lui enlever sa foi et son culte; que dans un temps de détresse elle peut appeler au secours sans méconnaître l'esprit du Christianisme et sans violer la règle de la primitive Église. Vous avez dû comprendre encore que dans la position où elle se trouvait au 12e siècle elle devait employer contre l'hérésie tout son pouvoir, afin de répondre aux obligations qu'elle avait contractées envers la société féodale, qui, en pareil cas, mettait à sa disposition la puissance des souverains et l'épée des chevaliers. Je vous ai fait observer que, malgré cette nouvelle position, qu'elle n'avait pas dans les premiers siècles, ni sous les empereurs de Constantinople, elle ne s'écartait pas de la règle primitive, qu'elle n'invoquait ni la rigueur des lois, ni le secours des princes, tant qu'elle pouvait se suffire à elle-même et tant qu'elle avait une lueur d'espérance de ramener les hérétiques par la douceur, et qu'elle n'y a recours qu'à la dernière extrémité, lorsque ces moyens de douceur étaient épuisés, et que le glaive spirituel, mille fois éprouvé, était insuffisant à réprimer leurs excès. C'est la règle que l'Église a toujours suivie. Il s'agit maintenant de savoir si elle l'a oubliée dans l'affaire des Albigeois, et si le pape Innocent III est aussi coupable qu'on le dit. C'est le sujet que nous examinerons aujourd'hui.

Innocent III est arrivé au souverain pontificat (1198) juste au moment où l'Église avait épuisé tous ses moyens de douceur et de charité: car depuis près d'un siècle elle luttait contre l'hérésie albigeoise avec une admirable patience; elle s'était opposée, comme nous l'avons vu, à l'emploi de la force; elle avait convoqué des conciles, fait des règlements, envoyé des missionnaires, établi des

conférences publiques, en un mot, elle avait employé tous les moyens que sa miséricorde et sa charité pouvaient lui suggérer: mais inutilement. Les hérétiques n'en continuaient pas moins d'enseigner et de prêcher leurs doctrines, et de porter le fer et la flamme chez ceux qui ne les adoptaient pas. Les Coteraux, les Routiers et les Brabançons, qui leur servaient de bras, sont connus dans l'histoire par leurs violences et leurs cruautés. Un historien moderne, parfois d'une grande naïveté, nous en retrace un tableau fidèle qu'il n'est pas inutile de vous faire connaître, parce qu'il nous montre dans quelles circonstances se trouvait Innocent III.

Les montagnards du Midi, dit-il, qui aujourd'hui descendent en France et en Espagne pour gagner de l'argent par quelque petite industrie, en faisaient autant au moyen âge, mais alors la seule industrie était la guerre. Ils maltraitaient les prêtres tout comme les paysans, habillaient leurs femmes des vêtements consacrés, battaient les clercs et leur faisaient chanter la messe par dérision. C'était encore un de leurs plaisirs de salir, de briser les images du Christ, de lui casser les bras et les jambes, de le traiter plus mal que les Juifs à la passion. Ces routiers étaient chers aux princes, précisément à cause de leur impiété qui les rendait insensibles aux censures ecclésiastiques. La guerre était effroyable, faite ainsi par des hommes sans foi et sans patrie, contre qui l'Église elle-même n'était plus un asile, impies comme nos modernes et farouches comme des barbares. C'était surtout dans l'intervalle des guerres, lorsqu'ils étaient sans chefs et sans solde, qu'ils pesaient cruellement sur le pays, volant, rançonnant, égorgeant au hasard. Leur histoire n'a guère été écrite; mais, à en juger par quelques faits, on pourrait y suppléer par celle des mercenaires de l'antiquité, dont nous connaissons l'exécrable guerre contre Carthage [1].

Ce témoignage n'est que le résumé de ce que je vous ai dit. Il faut y ajouter seulement que l'impulsion donnée à ces malheureux venait des Manichéens. Nous devons des remercîments à l'auteur qui expose ces faits : bien des écrivains les ont passés sous silence, pour passer rapidement à la croisade, dans le but de nous prouver qu'Innocent III était un homme cruel qui ne connaissait d'autres moyens de conversion que la guerre, le meurtre et l'incendie.

Quant à vous, Messieurs, vous devez être convaincus d'après ce que je vous ai dit et ce que vous venez d'entendre, qu'il était impossible de remédier aux désordres des provinces méridionales sans l'emploi de la force. Déjà en 1178, c'est-à-dire 20 ans avant Innocent III, Raimond V avait senti le besoin de la force des armes; il ne voyait pas la possibilité d'en finir autrement avec l'hérésie. Si

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. II, p. 472.

cette force était alors nécessaire, à plus forte raison l'est-elle maintenant où les Manichéens ont pris plus de développement et plus de consistance. Le pape est donc réduit, ou à employer la rigueur, ou à sacrifier la religion catholique et toutes les institutions civiles, et à admettre des doctrines funestes qui avaient été proscrites dans tous les États. Telle est sa vraie position.

Le pape ne veut pas sacrifier de si grands intérêts, et il ne le peut pas; il est décidé au contraire à user de tout son pouvoir pour réprimer l'hérésie et ses détestables excès. Mais il est loin de commencer par le fer et le feu, par le meurtre et l'incendie, comme on l'a dit si souvent. Malgré l'inutilité des missions, il veut les essayer encore et n'en venir à la force des armes qu'à la dernière extrémité. C'est ce que va nous démontrer jusqu'à l'évidence l'examen sérieux de sa conduite.

La première chose qu'il fait, c'est d'exciter l'attention publique sur le danger de l'hérésie et de ses conséquences, et d'en inspirer une horreur salutaire à tous les chrétiens. Il envoie en conséquence dans tous les pays, et principalement en France, des lettres énergiques où il dépeint l'hérésie avec les plus vives couleurs. Il l'appelle un cancer qui attaque insensiblement tout ce qui est sain, et fait tous les jours de nouveaux progrès. Il compare les hérétiques à des scorpions qui blessent avec un dard caché, aux sauterelles de l'Apocalypse qui sont sortis de l'abîme, et qui ressemblent à des chevaux préparés pour le combat, aux sauterelles de Joel, cachées sous la poussière, au sein d'une vermine innombrable, aux renards de Samson, qui, accouplés par la queue, vont brûler et ravager la vigne du Seigneur, à des hommes qui présentent le venin du serpent dans la coupe dorée de Babel, à de faux prophètes qui ont sur la figure l'apparence de la piété, mais qui dans le cœur ont étouffé tout sentiment honnête [1]. Le pontife ne néglige rien pour démasquer ces hypocrites, pour faire voir le danger de leurs doctrines, et en inspirer une juste horreur. Voilà les idées qu'il développe non-seulement dans ses lettres, mais encore dans ses sermons, dont plusieurs sont parvenus jusqu'à nous. Nous y voyons la profonde douleur dont le pontife était pénétré à la vue des progrès immenses de l'hérésie, dont plus de mille villes étaient infectées, et qui étendait ses ravages jusqu'aux portes de la ville de Rome.

Un second moyen qu'il emploie pour extirper l'hérésie est la ré-

[1] Ep. 2, 99, lib. x, 149 et *passim*.

forme du clergé. Il sent aussi vivement que Grégoire VII qu'un clergé qui n'est point à sa place, qui n'a pas les vertus de son état, n'a aucune influence dans la société : c'est ce dont on pouvait se plaindre dans le Midi où les choix avaient été si mal faits. Les hérétiques avaient beau jeu en face d'un clergé qui ne jouissait d'aucune considération. Innocent se plaint donc amèrement des pasteurs mercenaires et avares qui se contentent de la laine et du lait des brebis, et ne s'inquiètent pas des ravages du loup. Il s'élève avec indignation contre les pasteurs qui font blasphémer le nom de Dieu à cause de leur conduite, ou contre les prêtres ignorants qui ne savent pas distinguer et défendre la vraie doctrine, qui confondent l'erreur avec la vérité; il les compare à ces vils hôteliers qui pour tromper leurs hôtes mêlent l'eau avec le vin[1]. Il rappelle donc les pasteurs à la réforme de leur conduite, à la vigilance et à l'accomplissement de leurs devoirs; c'est ce qu'il fait dans les conciles et dans toute sa correspondance.

Il recommande comme un troisième moyen la prédication de la vraie doctrine et la réfutation publique de l'hérésie. La ligue des hérétiques, dit-il dans un de ses sermons, ne peut être rompue que par une instruction solide. Car le Seigneur ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie[2]. Ce n'est qu'en prêchant la vérité qu'on sape les fondements de l'erreur. Celui qui prêchant la parole de Dieu, dit-il, ne blâme pas ce qui doit être blâmé, ne stigmatise pas ce qui doit être stigmatisé, y donne une approbation tacite. L'attrait du péché séduit lorsque la langue du pasteur n'en détruit pas le charme[3]. Que les prêtres, ajoute-t-il, embouchent donc les trompettes d'argent, et qu'ils se fassent précéder de l'arche d'alliance, afin que par les cris du peuple les murs de Jéricho, maudits de Dieu, s'écroulent[4]. Il recommande instamment aux pasteurs d'employer tout leur zèle et toute leur activité à convaincre les hérétiques de leurs erreurs et à les ramener dans le sein de l'Église. C'est le moyen sur lequel il compte le plus, aussi va-t-il choisir lui-même les docteurs et les théologiens les plus distingués parmi les ordres religieux pour instruire les hérétiques. Il veut les ramener par la conviction, ayant une répugnance presque invin-

[1] Hurter, t. II, p. 207.
[2] *In Cinerem*, serm. II.
[3] Ep. VI, 239.
[4] Ep. II, 63.

cible pour les moyens de contrainte. Il les réserve pour la dernière extrémité[1].

Un quatrième moyen qu'il veut employer, ce sont les censures et les tribunaux ecclésiastiques. Mais comme ces moyens, déjà si souvent employés, étaient restés sans effet, il veut que les princes viennent au secours de l'Église, non pour tuer les hérétiques, mais pour les bannir et les chasser du pays, s'ils résistent aux décisions des évêques. En cela il ne fait que renouveler les dispositions qui étaient en vigueur. Car celui qui était excommunié par l'Église, était excommunié par l'État. Il était frappé d'une mort civile, et condamné au bannissement, lorsque son exemple était contagieux. Il veut donc que l'Église appelle au secours pour faire observer cette loi. C'est ce qu'il écrivit au commencement de son pontificat à l'archevêque d'Auch qui s'était plaint des progrès de l'hérésie dans la Gascogne et les pays voisins. Il lui recommanda d'agir de concert avec ses suffragants et de chercher par tous les moyens à extirper l'hérésie, et à chasser du pays ceux qui en sont infectés, à frapper du glaive spirituel ceux qui les fréquentent, et à se faire appuyer pour cela, s'il était nécessaire, du glaive matériel des princes et des peuples[2]. Cette lettre est du 1er avril 1198.

Remarquez bien, Messieurs, que parmi les moyens que le pontife veut employer, il met en première ligne l'action du clergé. Celui-ci doit instruire tant par l'exemple que par la parole, réfuter l'hérésie, la condamner, et faire sortir du pays ceux qui en sont infectés. Les armes des princes et des peuples ne sont dans son esprit qu'un moyen secondaire. Les évêques ne doivent y recourir que dans le cas où leur action serait insuffisante. Le pape est loin de penser à la guerre ou à une croisade. Il espère tout terminer par les évêques et le secours des seigneurs du pays.

Mais comme il connaît la négligence et la faiblesse des évêques et le mauvais vouloir des princes, il se hâte d'envoyer dans le Midi des hommes de confiance capables de faire remplir ses intentions. Il en choisit deux, Rainier et Gui, les charge d'aller dans le Midi, et de faire suivre ses instructions qu'il renouvelle dans une lettre circulaire, écrite le 21 du même mois aux archevêques d'Aix, de Narbonne, d'Auch, de Vienne, d'Arles, d'Embrun, de Tarragone, de Lyon, à tous leurs suffragants, et aux princes, barons, comtes, peuples du pays. Il leur notifie qu'ayant appris que les Vaudois,

[1] Hurter, t. II, p. 308.
[2] Ep. I, 81.

Cathares, Patarins et autres hérétiques répandaient leur venin dans les provinces, il avait nommé frère Rainier, personnage d'une vie exemplaire, puissant en œuvres et en paroles, et frère Gui, homme craignant Dieu et appliqué aux œuvres de charité, pour commissaires contre ces hérétiques. Il les prie de procurer à ces deux religieux tous les secours dont ils auraient besoin, et de les aider de tout leur pouvoir, soit à ramener les sectaires, soit à les chasser, s'ils refusaient de se convertir. Il enjoint en même temps à ces prélats de recevoir et d'observer inviolablement tous les statuts que le frère Rainier ferait contre les hérétiques. Il leur ordonne, enfin, de faire garder les sentences d'excommunication que ce commissaire prononcerait contre les contumaces. Et puis se servant de son pouvoir souverain qu'il avait en pareil cas, comme je vous l'ai dit, sur les princes et les souverains, il ajoute:

Nous ordonnons, *præcipiendo mandamus*, aux princes, aux comtes, et à tous les barons et grands de vos provinces, et nous leur enjoignons, pour la rémission de leurs péchés, de traiter favorablement ces envoyés et de les assister de toute leur autorité contre les hérétiques; de proscrire ceux que frère Rainier aura excommuniés, de confisquer leurs biens et d'user envers eux d'une plus grande rigueur s'ils persistent à vouloir demeurer dans le pays après leur excommunication.

Nous lui avons donné plein pouvoir de contraindre les seigneurs à agir de la sorte, soit par l'excommunication, soit en jetant l'interdit sur leurs terres.

Nous enjoignons aussi à tous les peuples de s'armer contre les hérétiques, lorsque frère Rainier et frère Gui jugeront à propos de le leur ordonner, et nous accorderons à ceux qui prendront part à cette expédition pour la conservation de la foi, la même indulgence que gagnent ceux qui visitent l'Église de Saint-Pierre de Rome, ou de Saint-Jacques. Enfin, nous avons chargé frère Rainier d'excommunier solennellement tous ceux qui favoriseront les hérétiques dénoncés, qui leur procureront le moindre secours ou qui habiteront avec eux, et de leur infliger les mêmes peines [1].

Vous voyez, Messieurs, que le pape use de son autorité souveraine. Il s'adresse aux évêques, aux princes et aux peuples, non pour leur faire des prières, mais pour leur donner des ordres (*præcipiendo mandamus*), qu'il avait droit de leur donner chaque fois qu'il s'agissait de défendre la foi ou la discipline de l'Église, et cela en vertu des lois qui existaient alors. Mais n'allez pas croire qu'il donne des ordres de sang, comme on l'a prétendu. Car dans les dispositions qui sont puisées dans le droit romain qui régissait alors tout l'Occident, il a bien soin de ne pas renouveler les lois qui punissaient de

[1] Ep. I, 94.

la peine de mort ces sortes d'hérétiques. Ses intentions sont d'ailleurs clairement exprimées. Les commissaires, de concert avec les évêques, doivent chercher à ramener les hérétiques, ou les condamner, et les faire sortir du pays. Les princes doivent appuyer les légats, maintenir les peines temporelles attachées à l'excommunication, et expulser les hérétiques par la force des armes, si toutefois ils résistent à l'autorité des évêques, et qu'ils s'obstinent à se maintenir dans le pays après leur condamnation.

Si nous avions le moindre doute sur ses vraies intentions, nous n'aurions qu'à examiner la marche qu'il a suivie contre les hérétiques d'Italie. Car, comme je vous l'ai dit, les Manichéens avaient infecté de leurs erreurs les villes les plus florissantes de l'Italie, et s'étendaient jusqu'aux portes de Rome. Le pape s'en occupa immédiatement, après avoir pris les mesures pour la France, dans la crainte qu'on ne lui reprochât de tolérer l'hérésie dans ses propres États, lorsqu'il la proscrivait ailleurs, et qu'on ne pût lui dire selon l'Évangile: *Médecin, guéris-toi toi-même* [1]. Il renouvela donc contre eux les lois romaines, moins celles qui punissaient de la peine de mort [2]. Car il ne voulait aucune effusion de sang, tout devait se terminer par la vigilance et la fermeté des évêques et par le concours des autorités locales. Deux villes offrirent de grandes difficultés, Orvieto et Viterbe. Dans la première, les Manichéens établis depuis longtemps se révoltèrent, un jeune gouverneur cher à la religion, nommé Parentius, fut assassiné par les hérétiques. Cependant on ne lit nulle part qu'aucun d'eux ne fut mis à mort. On leur infligea seulement des peines temporaires [3]. A Viterbe, ils avaient été assez nombreux pour faire nommer un consul et un trésorier de leur secte. Le pape menaça les habitants de la ville d'exciter leurs voisins à leur faire la guerre, s'ils ne font pas annuler ces nominations scandaleuses : mais c'était une simple menace que le pape n'avait pas l'intention de faire exécuter, car il vint lui-même à Viterbe pour faire déposer ces autorités, et pour prendre des mesures efficaces contre l'hérésie [4]. Pas une goutte de sang ne fut versée.

Mais revenons aux commissaires envoyés en France. Vous avez vu que le pape en a envoyé deux, frère Rainier et frère Gui. J'ai

[1] *Gesta*, n. 123.
[2] Ep. II, 1.
[3] Hurter, t. II, p. 226.
[4] *Gesta*, n. 123.

entre les mains une histoire des Albigeois, du reste bien écrite, qui en fait partir quatre. Deux vont dans le Midi : ce sont ceux que je viens de nommer ; deux autres, qu'on ne nomme pas, se dirigent vers l'intérieur de la France. La conduite qu'on leur fait tenir fait passer Innocent III pour un homme sanguinaire, et c'est probablement le but qu'on s'était proposé. Voici, Messieurs, ce qu'on raconte :

Les légats suivirent en tous points les ordres d'Innocent. Deux d'entre eux arrivèrent dans le Nivernais, où commençait à se propager l'incendie méridionale, et l'empressement à étouffer ces flammes naissantes, laissa pressentir le zèle avec lequel ils tenteraient de réprimer l'embrasement jusque dans son foyer.

A Corbigny-Saint-Léonard, près de l'Yonne, vivait dans une profonde solitude un hérésiarque de distinction, nommé Terry (Thiéry). Les légats le firent enlever nuitamment de sa retraite et brûler vif en plein jour, sans que le peuple stupéfait eût le temps de s'opposer à cette exécution. A la Charité, petite ville sur la Loire, quelques habitants étaient réputés hérétiques ; impuissants à les distinguer, les missionnaires sommèrent la population en masse de comparaître devant leur tribunal, et, sur son refus, la livrèrent au bras séculier, qui en fit prompte et terrible justice. Puis, venant à Nevers, les légats suspendirent de leurs fonctions l'abbé des chanoines de Saint-Martin et le doyen de la cathédrale, dont le jugement, pour cause d'hérésie, fut remis au concile de Sens, qui maintint la suspension. Évrard, intendant de la province, fut plus rigoureusement traité. Au mépris des droits du comte de Nevers, de qui il relevait, on le condamna au bûcher, et la sentence s'exécuta sur la principale place de la capitale du Nivernais [1].

Il faut avouer, Messieurs, que les deux légats sont fort expéditifs et qu'ils ne vont pas de main morte, et, s'ils ont agi d'après les instructions du pape, on ne peut disculper celui-ci du reproche d'avoir donné des ordres sanguinaires. Mais la narration que je viens de vous mettre sous les yeux n'est autre chose qu'un épisode d'un roman historique, qui dénature les faits et confond les temps. C'est ce que vous allez voir par l'exposition exacte des faits.

Innocent III avait, il est vrai, envoyé successivement deux légats en France, le cardinal Pierre de Capoue et le cardinal Octavien, évêque d'Ostie, non pour procéder contre l'hérésie, mais pour terminer l'affaire du divorce de Philippe-Auguste, qui depuis longtemps occupait la papauté. Ces légats se sont trouvés quelquefois par hasard mêlés à des jugements prononcés contre les hérétiques,

[1] *Montfort et les Albigeois*, par Barrau et Daragon, Paris, 1840, t. I, p. 8.

mais ils n'avaient reçu pour cet effet aucune instruction spéciale. Le pape n'avait pas besoin d'envoyer des légats : il connaissait la vigilance des évêques et la sévérité des princes : car, comme je vous l'ai déjà fait observer, dans l'intérieur de la France, ou dans la France proprement dite, on ne souffrait pas l'hérésie. On ne voulait laisser établir à aucun prix ces principes d'anarchie religieuse et civile dont le Midi offrait un si triste spectacle. Le roi Philippe-Auguste, quoique d'ailleurs d'une conduite peu édifiante, était inexorable envers les hérétiques. Les évêques étaient extrêmement attentifs et vigilants, et tenaient sous ce rapport une conduite bien différente de celle des prélats du Midi. Au bruit de quelque hérésie, ils s'assemblaient tous comme en tremblant, et prenaient toutes les mesures pour l'étouffer dans sa naissance. Comme je vous l'ai démontré, les Manichéens avaient eu de la peine à se renfermer dans les limites étroites du Midi. Ils s'étaient répandus secrètement dans le Nivernais et dans plusieurs parties du diocèse d'Auxerre : mais ils furent découverts par la vigilance de l'évêque d'Auxerre, nommé Hugues. Ceux qui ne se rétractaient pas furent livrés au bras séculier, qui en fit en effet prompte et terrible justice. Le pape est étranger à la plupart de ces faits, et, si quelquefois il est obligé d'y intervenir, il y joue un rôle fort honorable, comme vous allez le voir par l'exposition exacte des faits.

L'hérésiarque Terry s'était caché dans un souterrain près de Corbigny, d'où il répandait ses doctrines dans la ville et les environs. Il fut découvert sur les indices de quelques prosélytes convertis. Convaincu d'hérésie, il fut livré au bras séculier et brûlé vif, selon la loi de l'époque. Il n'y avait aucun légat ni de près, ni de loin [1].

Au bruit de l'hérésie qui se manifestait à La Charité, l'évêque d'Auxerre s'y rendit avec l'archevêque de Sens, son métropolitain, et les évêques de Nevers et de Meaux. Les prélats sommèrent, en effet, la population de leur indiquer les hérétiques. On leur dénonça comme tels et en première ligne deux dignitaires de Nevers, l'abbé des chanoines de Saint-Martin et le doyen de la cathédrale. L'archevêque de Sens les suspendit de leurs fonctions et de leurs bénéfices, jusqu'à plus ample information. On assembla pour cet effet un concile à Sens. On y confirma la suspense du doyen. L'abbé des chanoines, qui était coupable d'adultère et d'autres crimes, y fut déposé, à la demande du chapitre. La cause de l'un et de l'autre

[1] *Hist. de l'Église gallic.*, t. X, p. 233.

fut envoyée au Saint-Siége. Innocent s'en occupa très-sérieusement, comme nous le voyons par ses lettres [1]. Le crime d'hérésie ne lui semblait pas être assez prouvé ni pour l'un ni pour l'autre. Il condamna donc le doyen à se purger canoniquement devant les évêques. S'il ne le pouvait pas, il devait être déposé et renfermé dans un monastère pour faire pénitence [2]. Pour l'abbé des chanoines, le pape ordonne une révision de sa cause, et si après un sérieux examen il est convaincu des crimes dont il est accusé, on doit le déposer du sacerdoce et l'enfermer dans un monastère, pour s'assurer de sa pénitence et de sa personne. Nous ne savons pas si ces dignitaires sont parvenus à se justifier [3].

Quant aux habitants de La Charité, qu'on fait tous périr par un prompt et terrible châtiment, pas un ne perdit la vie. Du moins nous n'en avons aucune preuve. En effet, plusieurs habitants de La Charité furent excommuniés par l'évêque d'Auxerre, comme suspects d'hérésie. Ils s'adressèrent au légat du Saint-Siége, Pierre de Capoue, se disant disposés à obéir aux ordres de l'Église. Le légat leva l'excommunication et les envoya à Rome. Le pape confirma leur absolution et leur donna un certificat d'orthodoxie, afin qu'on ne les inquiétât plus. Mais l'évêque d'Auxerre, qui les connaissait mieux, fit ses réclamations et apporta des témoignages. Le pape ordonna alors une nouvelle enquête, avec menace de livrer au bras séculier ceux qui seraient convaincus d'hérésie et y persisteraient. L'enquête fut confiée non à l'évêque d'Auxerre, mais à l'archevêque de Bourges, assisté de l'évêque de Nevers et de l'abbé de Cluni [4]. Nous ne savons pas ce qui en est résulté : mais il paraît que le pape trouvait l'évêque d'Auxerre trop ardent et trop sévère, puisqu'il lui recommande d'attaquer l'hérésie principalement en chaire, et de prendre sous sa protection ceux qui viendraient à Rome se rétracter ou faire des aveux [5].

Quant à Évraud, qu'on dit être intendant de la province de Nevers, et qui était tout simplement régisseur des biens du comte, c'était un homme fort peu honorable, car depuis longtemps il exerçait toutes sortes de vexations envers le peuple. Il fut accusé de l'hérésie des Bulgares, c'est-à-dire de celle des Manichéens, devant

[1] Labb., t. XI, p. 3.
[2] Ibid.
[3] Ibid.
[4] Innocent. *Ep.* v, 35. — Fleury, t. XVI, p. 105.
[5] Ep. vi, 238, 66.

le cardinal Octavien, légat en France. Le cardinal ne voulant rien prendre sur lui, convoqua un concile à Paris, auquel se rendirent les archevêques et les évêques du royaume et les docteurs en théologie, ce qui nous montre quelle importance on mettait à l'extirpation de l'hérésie. L'accusé fut amené, convaincu d'hérésie par beaucoup de témoignages et de nombreux témoins, parmi lesquels figurait l'évêque d'Auxerre, qui le pressait le plus vivement. Évraud, convaincu et condamné par le concile, fut livré au bras séculier. On le remit d'abord entre les mains du comte de Nevers, pour qu'il rendît compte de son administration ; ensuite on le conduisit à Nevers, où il fut brûlé vif, au grand applaudissement du peuple. C'était en 1201 [1].

Si je vous rapporte ces faits, c'est pour vous montrer de quelle manière on a écrit l'histoire quand on n'a eu d'autre but que celui d'inculper l'Église. On y a répandu à pleines mains la satire, le mensonge et la calomnie. On a dénaturé les faits, mutilé les événements, pour ne prendre que ce qui convenait au but qu'on se proposait. Mon devoir est de profiter de votre concours pour rétablir la vérité. C'est ce que je ferai, comme par le passé, avec une entière franchise, sans vous dissimuler en rien la part que l'Église a prise dans ces événements.

Il résulte de ce que je vous ai dit que le pape Innocent III est étranger à la sévérité qu'on a déployée contre les hérétiques de la France proprement dite ; que, s'il est intervenu dans quelques jugements soumis à son tribunal, il a procédé avec charité et justice. Telle est la règle qu'il a suivie à l'égard des hérétiques d'Italie, et qu'il veut suivre à l'égard de ceux du midi de la France. Sa conduite est honorable et empreinte de l'esprit du Christianisme.

L'ABBÉ JAGER.

[1] Labb., t. XI, p. 24.

Science Historique.

COURS SUR L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE.

CHAP. II : PHILOSOPHIE CHINOISE.

DEUXIÈME LEÇON. — INTRODUCTION GÉNÉRALE [1].

Notions historiques. — Antiquités chinoises. — Constitution politique des Chinois. — Certitude de leur histoire. — Son importance comme preuve historique *de la* révélation primitive et de plusieurs autres dogmes chrétiens.

« Les Chinois sont un peuple particulier qui a conservé les » marques caractéristiques de sa première origine ; un peuple dont » la doctrine primitive s'accorde dans ce qu'elle renferme de plus » essentiel, quand on veut se donner la peine de l'éclaircir, avec » la doctrine du peuple choisi de Dieu, avant que Moïse, par ordre » de Dieu même, n'en eût consigné l'explication dans nos Livres » saints : un peuple, en un mot, dont les connaissances tradition- » nelles, dépouillées de ce que l'ignorance et la superstition y ont » ajouté dans les siècles postérieurs, remontent d'âge en âge et d'é- » poque en époque, sans interruption, pendant un espace de plus » de 4000 ans, jusqu'au temps du renouvellement de la race hu- » maine par les petits-fils de Noé [2]. »

Telle est la conclusion définitive à laquelle est arrivé un savant missionnaire, il y a près d'un siècle, après bien des recherches et des travaux de tous genres sur l'histoire et les antiquités du peuple chinois : conclusion que les investigations et les découvertes subséquentes n'ont pu ni ébranler ni contredire. Il en est de même de la plupart des autres résultats historiques auxquels sont parvenus les savants missionnaires de la Chine dans le 18e siècle. Les fautes ou les erreurs de détails que l'on y rencontre, ne sauraient nuire à la vérité générale de l'ensemble de leurs travaux ; l'imperfectibilité humaine ne pouvait les éviter complétement dans la carrière si nouvelle et si inconnue des antiquités chinoises.

Aussi les immenses travaux des missionnaires chinois sont-ils

[1] Voir la 1re leçon au n° 15 ci-dessus, p. 215.

[2] Le P. Amiot, jésuite, dans les *Mémoires concernant les Chinois*, t. II, p. 6, un des plus savants, et peut-être le plus savant sinologue du siècle dernier.

regardés encore aujourd'hui comme la source des documents les plus complets et les plus certains sur la Chine. Ils produisirent un ébranlement universel dans les académies et dans l'esprit des savants, et par là ils contribuèrent aussi pour leur part aux progrès des sciences historiques, de la philosophie et de la civilisation.

Voici comment M. Pauthier, savant orientaliste, s'explique sur ce sujet : « Les missionnaires catholiques furent ceux qui, pendant » 200 ans, en donnèrent (sur la Chine) les notions les plus com- » plètes et les plus exactes. Et comme en général leurs nombreux » écrits, qui eurent la France pour foyer de publication, portaient » l'empreinte de l'enthousiasme qu'ils éprouvaient pour un pays si » nouveau et si extraordinaire, l'Europe du dernier siècle en fut » toute préoccupée ; et, chose inouïe, plus de 40 *volumes in-folio* et » *in-4°*, concernant uniquement la Chine et les Chinois, sortirent » des presses françaises et répandirent partout des idées et des faits » dont la plupart ont porté plus de fruits qu'on ne se l'imagine » communément, et n'ont pas été complétement étrangers au dé- » veloppement des sciences et de la civilisation européennes [1]. »

L'importance historique des Chinois par rapport à *la religion* est encore aussi grande aux yeux des savants modernes qu'elle le parut d'abord aux yeux du zélé missionnaire que nous avons cité. On peut s'en convaincre par l'inspection des noms de ceux qui s'en sont occupés dans divers ouvrages et différents recueils périodiques que nous aurons occasion de citer dans le cours de nos leçons. Nous ne rapporterons pour le moment que le témoignage d'un savant illustre, Fréd. de Schlegel. « Parmi les grands peuples les moins » éloignés de la première source de la tradition sacrée qui com- » mença avec la parole, les Chinois occupent un rang certainement » très-remarquable. Dans leurs plus anciennes annales et dans les » écrits classiques de leurs vieux âges on trouve des preuves nom- » breuses de cette position élevée qu'ils ont occupée à leur ori- » gine, on rencontre des traces frappantes de cette vérité éternelle » et primitivement générale, traces qui s'y laissent entrevoir » comme un héritage d'idées antiques.

» L'ancienne tradition chinoise offre beaucoup de points de res- » semblance avec la révélation divine, ainsi qu'avec la tradition » sacrée de plusieurs autres peuples de l'Asie occidentale... De » sorte que plusieurs traits que nous trouvons dans celle de la

[1] *La Chine*, p. 2, par Pauthier, dans *l'Univers pittoresque* publié par Firmin Didot.

» Chine servent à confirmer ce que nous savons d'ailleurs par
» d'autres communications traditionnelles [1]. »

Relativement à l'origine première des peuples de l'Orient et de leur antique sagesse, les savants modernes de toutes les opinions s'accordent communément à reconnaître : 1° que l'Asie ou l'antique Orient a été le berceau du genre humain, des arts et de la civilisation; 2° que, suivant les traditions religieuses et historiques de ces anciens peuples, l'origine première des traditions sacrées et de toute culture morale et intellectuelle doit être reportée à l'origine même de toutes choses, c'est-à-dire à la création de l'univers et de l'homme et à la révélation primitive. Ceux qui professent la religion chrétienne, quelle que soit leur communion, fussent-ils Mahométans ou Juifs, ne pourraient refuser d'admettre ces résultats sans renoncer à leur religion même.

Mais les philosophes non attachés aux dogmes de la religion chrétienne n'admettent pas cette explication et rejettent soit la création de l'univers, soit la révélation primitive, bien qu'ils reconnaissent, du moins les plus savants, que l'une et l'autre sont attestées par les traditions de tous les anciens peuples. Quelques-uns nient l'existence de traditions pareilles chez les Chinois, qui n'auraient été selon eux, du moins dans les anciens temps, qu'un peuple de déistes ou d'athées, n'admettant ni la création, ni la révélation primitive, ni une religion révélée, ni un ordre surnaturel et divin. Nation vraiment merveilleuse et à nulle autre pareille, les Chinois auraient été un peuple de philosophes sans religion révélée et surnaturelle, sans autre guide que la *loi naturelle* et la *raison*. On veut bien reconnaître encore aux anciens Chinois une religion; mais c'est une religion toute philosophique, consistant en quelques dogmes non révélés, mais inventés par la raison et peu nombreux : tels que l'existence de l'Être-Suprême, la piété filiale, le respect des lois, ou plutôt le culte servile et idolâtre de l'empereur et de l'État. Moyennant cela, les philosophes dont nous parlons, oubliant un moment leur théorie sur la liberté illimitée et le progrès indéfini, célébreront l'antique sagesse des Chinois, et l'inébranlable immobilité du Céleste-Empire, le plus ancien, le plus populeux et le plus vaste qui soit au monde.

La physionomie générale de l'antique sagesse des Chinois connue par leurs monuments pourra seule vérifier ces assertions. Mais

[1] Fréd. de Schlegel, *Philosophie de l'Histoire*, t. 1, p. 129, 121.

en attendant, ne pourrait-on pas faire les réflexions suivantes?

En Chine, comme partout ailleurs, il faut distinguer entre la nation ou le peuple et quelques-uns de ses docteurs et de ses chefs. Ceux-ci ont pu professer des doctrines d'incrédulité ou d'indifférentisme, tandis que les masses entretenaient dans leur sein le feu sacré de la religion, comme on l'a vu dans tous les temps, comme on le voit encore aujourd'hui chez plusieurs nations européennes. Il devrait suffire de la nécessité politique ou sociale de la religion, nécessité assez généralement reconnue, pour croire qu'il a dû en être ainsi chez les Chinois comme chez les autres peuples. Car toute religion s'est toujours présentée comme basée sur la révélation, sur un ordre d'idées et de choses surnaturel, et sur des dogmes obligatoires certains et immuables. Et en vérité, qui a jamais cru, qui pourrait jamais croire sérieusement à une religion philosophique, sans dogmes définis, basée uniquement sur la raison individuelle!

Pour établir que les Chinois étaient autrefois un peuple de philosophes rationalistes, il ne suffirait donc pas de citer quelques-uns de leurs sages ou de leurs chefs. On ne pourrait pas non plus s'appuyer uniquement sur le silence de leurs antiques traditions relativement à la croyance de la création, de la révélation primitive et d'une religion surnaturelle : puisque de telles croyances religieuses sont une nécessité et un besoin de la nature humaine et le fondement nécessaire de toute morale et de toute société. Dans le silence de l'histoire, la présomption est nécessairemeut en faveur de ce qui est communément regardé comme une loi fondamentale de la nature humaine. Pour démontrer efficacement qu'en ce qui regarde les principales croyances religieuses les anciens Chinois font exception à la loi commune essentielle et nécessaire, il faudrait en outre que les antiques traditions des Chinois fussent l'expression de leur incrédulité et une preuve certaine qu'ils n'avaient qu'une religion et une morale naturelles, basées uniquement sur les lumières de la raison, sans participation comme sans croyance à la révélation primitive et aux dogmes surnaturels.

Or, bien loin que ceci puisse être démontré, c'est précisément tout le contraire qui est la vérité. Cela est prouvé par les monuments de la sagesse antique des Chinois, par l'établissement de la religion de *Lao-tseu* ou des *Tao-sse*, et de celle des *Bouddhistes*, et enfin par les enseignements de *Confucius* lui-même, qui, bien loin de contredire à ce sujet les antiques traditions, y rappelle sans

cesse les esprits et suppose que toutes les questions spéculatives relatives à l'existence de Dieu, à l'origine du monde, et aux principes de la loi morale et religieuse, ont été irrévocablement décidées, au moins quant aux premiers principes, par l'antique tradition. Sans le secours de la tradition, comment Confucius et les Chinois auraient-ils connu l'origine de l'univers et de l'homme, la nature et les destinées humaines, le suprême Seigneur du ciel et le culte qui lui est dû, la loi religieuse de la prière, de l'offrande, du sacrifice, du culte rendu à la mémoire des ancêtres, le mérite moral, la Providence, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, etc.? Qu'y a-t-il de plus surnaturel que toutes ces croyances? Comment les connaître si elles ne nous sont pas révélées de Dieu et transmises par un enseignement traditionnel? Toute connaissance ne repose-t-elle pas nécessairement sur une perception immédiate de la raison ou des sens, dont ces vérités ne sont pas susceptibles, ou sur l'enseignement d'une raison supérieure qui les connaît déjà? Dans l'un et l'autre cas, il y aurait révélation, manifestation de la vérité.

En effet, de même que dans les sciences inférieures, par exemple, la physique et la chimie, l'histoire naturelle et l'astronomie, nous ne pouvons connaître les êtres, leurs propriétés, leurs lois, leurs rapports, leurs formes essentielles et constitutives, si la Nature ne se révèle pas à nous immédiatement pour nous manifester ses secrets et ses mystères : ainsi l'Être divin, ses pensées, ses volontés, la création, les lois primitives et essentielles de l'âme humaine et de l'univers créé, la loi divine, la religion et la morale ne peuvent nous être connus s'ils ne nous sont pas révélés, si Dieu lui-même ne manifeste ses pensées, ses secrets et ses mystères, s'il ne préside aux premiers enseignements moraux et intellectuels de l'homme, comme il a présidé à sa création. Car l'intelligence, la loi morale et la religion lui sont aussi essentielles que l'être *même*, c'est là tout l'homme, il n'est homme que par là; il a dû les recevoir de Dieu en même temps que l'existence, et les transmettre à ses descendants comme un héritage de vie. De là les traditions si universelles et si uniformes de tous les anciens peuples sur la religion primitive du genre humain, sur son origine première et sur les premiers principes de la morale et des sciences[1].

« Dieu, dit l'Écriture, a créé l'homme de terre et l'a fait à son

[1] Voir dans *l'Introd. générale à l'Hist. de la Philos.*, dans *l'Université*, t. XV,

» image et ressemblance. IL l'a revêtu de force et de puissance sur » toute la nature et IL a créé de sa substance un aide semblable à » lui, et IL a mis en eux la vie de l'esprit..... IL leur a donné le con- » seil, et une langue, et des yeux, et des oreilles, et un cœur, et » IL les a remplis de la lumière de l'intelligence. IL a créé en eux » la science de l'esprit; IL a rempli leur cœur de sagesse, et IL leur » a montré les biens et les maux. IL a fait luire ses regards sur leurs » cœurs pour leur manifester la grandeur de ses œuvres, afin qu'ils » célébrassent la sainteté de son nom, se glorifiant dans ses mer- » veilles et racontant la magnificence de ses œuvres. IL leur donna » des préceptes, et IL les fit hériter d'une loi de vie. IL établit avec » eux une alliance éternelle, et IL leur apprit ses jugements. Et » leurs yeux virent les merveilles de sa gloire; leurs oreilles en- » tendirent l'éclat de sa voix; et IL leur dit: Gardez-vous de tout » ce qui est inique [1]. »

Comparez cette idée de l'origine de l'homme et de la civilisation avec celle qu'ont imaginée les philosophes. — La première est confirmée par les croyances anciennes et universelles du genre humain et démontrée par le raisonnement au moins dans son sens général de la nécessité d'une cause première de la civilisation et de l'humanité; la seconde aboutit à donner pour ancêtres au genre humain, les forces aveugles et *spontanées* de la nature, les divers êtres dont se compose l'échelle animale en remontant de l'orang-outang jusqu'aux vermisseaux nés spontanément de la boue chauffée aux rayons du soleil, ou bien enfin, en général, une masse organisée et sensible qui reçoit l'esprit de ce qui l'environne et de ses besoins. C'est à cette idée dégradante de l'origine de l'homme qu'on est forcément ramené dès qu'on rejette la création et la révélation primitive. On ne peut échapper à cette alternative qu'en disant que l'homme s'est fait ce qu'il est, ce qui le constitue essentiellement; hypothèse évidemment absurde [2], puisque aucun être ne peut être

p. 184, 405, d'autres réflexions sur la nécessité d'admettre la création de l'homme et la révélation primitive.

[1] *Eccli.*, XVII, 1-11. La première partie du texte cité est abrégée et complétée par un autre fragment de texte tiré d'ailleurs.

[2] Ce qui trompe les déistes, ceux qui ne croient pas à la révélation comme source première de la science, c'est de conclure trop facilement de ce que l'homme peut actuellement avec les secours de la révélation et de l'éducation à ce qu'il pourrait dans une autre hypothèse où ces secours lui auraient manqué totalement. L'homme social actuel peut, une fois formé, arriver à la découverte de quelques vérités, concevoir la raison ou la nécessité de certaines vérités religieuses et surnaturelles, et progres-

tudes. Leurs traditions les plus certaines rappellent assez bien l'histoire des premiers temps, ainsi que les principaux traits de la révélation primitive : mais ces mêmes traditions ne sont souvent qu'un écho affaibli, et quelquefois confus, de cette même révélation qui fut la base de la religion professée universellement par les premiers hommes, et dont on retrouve partout des traces parfaitement reconnaissables, surtout chez les peuples les plus anciens et les plus primitifs. Cet énoncé suffit pour faire voir que nous savons nous mettre à l'abri de ce qu'on appelle communément un enthousiasme outré et un fanatisme aveugle. Mais nous ne voulons pas non plus abandonner les nouvelles preuves historiques que nous offrent les traditions chinoises de la vérité de la révélation primitive et de plusieurs dogmes particuliers de la religion révélée [1].

[1] Les missionnaires de la Chine, en réfutant les incrédules Chinois, leur opposent leurs propres traditions religieuses. Par là ils ont réfuté d'avance et du même coup les prétentions de quelques savants européens à faire passer les Chinois pour un peuple d'athées, ou tout au moins pour un peuple de déistes et de rationalistes, ayant inventé lui-même, et sans le secours d'aucun autre, et son dieu ou ses dieux, et sa religion, et sa morale, et ses lois, et sa civilisation. La suite de notre histoire suffira pour montrer quelle est la vraie valeur de ces prétentions. Remarquons seulement que le P. Amiot, jésuite, un des plus savants missionnaires établis à Pékin, démontre aux incrédules Chinois qu'ils ont oublié leurs propres traditions, ou qu'ils les méconnaissent, ou qu'ils les corrompent. Ce reproche s'adresse surtout à cette section de lettrés qui professent *en particulier* le matérialisme et l'athéisme ; car en Chine, comme ailleurs, on ne gouverne pas les peuples avec de telles doctrines. Voyez *Mémoires concernant les Chinois*, t. II, p. 1, 150.

Le P. Prémare, autre missionnaire jésuite, a laissé sous ce titre : *Selecta quædam vestigia præcipuorum christianæ religionis dogmatum ex antiquis Sinarum libris eruta*, un ouvrage dont M. Bonnetty a commencé la traduction dans ses *Ann. de Phil.*, t. XV-XIX. Ces divers ouvrages montrent l'existence de la révélation primitive et la diffusion des principales croyances de la religion chrétienne chez les peuples anciens, et en particulier chez les Chinois.

Pour que l'on se fasse tout de suite une idée de l'étendue de ces documents, nous allons citer simplement la *table des matières* de l'ouvrage du P. Prémare. — « Les » figures symboliques des livres sacrés des Chinois ont toutes rapport au Saint. — » On y trouve des témoignages sur l'unité de Dieu et la Trinité. — L'état (primitif) de » nature complète et innocente (au sortir des mains de Dieu). — Nature tombée. — » Chute des anges. — Figure de Lucifer. — Chute de l'homme. — Sa réhabilitation » (par le *Saint*). — Différents noms donnés au *Saint*. — Il est appelé *Homme-Dieu*. » — Il a la figure et l'apparence d'un homme, mais il est Dieu. — Il est l'homme attendu ; — l'agneau de Dieu ; — sans concupiscence ; — séparé des hommes, et du » même grade et de la même dignité que Dieu. — Il est le Fils de Dieu ; — le premier-né de Dieu ; — le Saint attendu des anciens. — Il est né d'une Vierge ; — » Dieu et Homme (tout ensemble). — Ses souffrances et sa mort pour le salut de

Dans les traditions des Chinois, comme dans celles des Indiens et de plusieurs autres anciens peuples, il faut distinguer soigneusement 1° ce qui leur appartient en propre dès les temps les plus anciens et provient originairement de la révélation primitive; 2° ce qu'il faut attribuer à l'influence médiate ou immédiate des juifs ou des chrétiens, influence plus grande qu'on ne le croit communément; 3° ce qui est le produit de la sagesse propre à chaque nation, cultivant les vérités premières fournies par la révélation ou la tradition, dans le but de les comprendre ou de les appliquer aux vérités de fait et à tout l'ordre pratique de la vie humaine. La séparation de ces trois ordres de vérités et de doctrines est souvent impossible, faute de documents historiques suffisants, et parce qu'ils se trouvent sur plusieurs points tout à fait mêlés et confondus; mais il est souvent utile de savoir à quelle source on doit en attribuer l'origine. Ces remarques regardent l'histoire des Chinois aussi bien que les doctrines et certaines idées répandues parmi eux.

Cette histoire est divisée par les Chinois eux-mêmes en trois grandes périodes : 1° les temps fabuleux et mythologiques qui comprennent l'histoire de l'origine du monde et celle des premiers empereurs de la Chine depuis *Fou-hi*, près de 3469 à 2637 avant notre ère, jusqu'au règne de *Yao*, environ 2337 ans avant J.-C.; 2° les temps semi-historiques, depuis *Yao* jusqu'à *Confucius*. Plusieurs savants chinois regardent cette période comme historique, et ils appuyent leur opinion sur des preuves souvent irrécusables; 3° la dernière période s'étend depuis *Confucius* jusqu'à nos jours. On convient généralement que la vérité de l'histoire des Chinois, pendant cette période de temps, repose sur des principes tout à fait certains. Cette division rappelle la division classique de l'histoire des Grecs et des Romains.

Les Chinois divisent et sous-divisent encore leur histoire de plusieurs manières, déterminées par leurs tables astronomiques, chronologiques ou météorologiques, dans lesquelles ils inscrivent avec soin depuis un très-grand nombre de siècles, environ 4,000 ans, leurs connaissances scientifiques et leurs observations sur le mouvement des corps célestes, sur les évolutions du temps et sur les divers phénomènes de la nature.

Enfin, la division historique la plus populaire chez les Chinois, à

» monde. — Le Saint a établi un sacrifice en forme de banquet pour nourrir ses élus.» *Annales de Philos. chrét.*, t. XIV, p. 452.

cause de l'extrême importance qu'ils attachent à la philosophie sociale ou politique, est celle qui est déterminée par les règnes des diverses dynasties d'empereurs, et par la division antique de l'Empire en plusieurs royaumes feudataires du royaume du Milieu, ou Céleste Empire, qui a fini par les absorber tous en un seul et vaste État.

Les Chinois ne s'attribuent pas cette antiquité mythologique évidemment fabuleuse que se sont donnée plusieurs anciens peuples, et notamment les Indiens et, à leur imitation, les Bouddhistes. Quelques-uns font remonter leur histoire jusqu'à *Fou-hi*, 3400 ans avant Jésus-Christ: la plupart de leurs historiens ne la font commencer qu'à *Hoang-ti*, l'an 2698 (2637 avant l'ère chrétienne); d'autres, enfin, soutiennent que les premiers règnes jusqu'à *Yao*, l'an 2357 avant notre ère, sont tout à fait fabuleux, et ne font commencer l'histoire véritable qu'au règne de cet empereur. L'accord le plus parfait ne règne donc pas chez les historiens chinois sur l'époque précise de l'origine de la nation et de la fondation de cet empire. La même discordance a partagé longtemps les savants européens eux-mêmes sur cette même époque, bien que la plupart d'entre eux se soient enfin accordés à faire remonter à l'an 2637 avant Jésus-Christ l'antiquité du peuple chinois. Quelque opinion que l'on adopte, on est obligé de remonter jusqu'aux temps les plus voisins du déluge pour en trouver l'origine. On sait, en effet, que cette grande catastrophe qui bouleversa notre globe et fit périr la race humaine est fixée à l'an 3617 avant Jésus-Christ par les Septante, ou texte grec de la Bible (Ancien Testament), à l'an 2348 par le texte hébreu, et à une époque intermédiaire par le texte samaritain. L'histoire de la Chine dans ces temps anciens est en outre tout à fait conforme à ce que nous apprennent les traditions sacrées des Juifs et de tous les anciens peuples sur la cosmogonie, sur les mœurs patriarcales, sur la formation des premières sociétés et sur la religion primitive ou loi divine que Dieu donna à nos premiers pères [1].

[1] Il serait injuste de passer ici sous silence, quoique nous soyons loin de l'adopter, la théorie historique exposée par M. le chev. de Paravey, laquelle consiste à soutenir que les premiers empereurs chinois ne sont autres que les premiers patriarches de la Bible; que les livres chinois, transportés en Chine, modifiés, tronqués par Confucius, conservent les traditions et l'histoire des premières familles humaines. Ainsi *Hoang-ty* (ou le *Seigneur-Rouge*) serait *Adam* (ou l'*Homme-Rouge*); *Fohi* serait *Abel*, etc. On peut voir les curieuses preuves données à ce système dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, t. XVI, p. 115. Le mémoire intitulé : *des Patriarches*

On ne saurait, d'après cet exposé, comprendre sur quel fondement et dans quel but les incrédules des 17e-18e siècles ont opposé la chronologie chinoise à la chronologie biblique : car, premièrement, d'après un texte de la Bible, le monde, régénéré par le déluge, est assez vieux pour que l'histoire des Chinois y puisse trouver une place, même dans l'opinion de ceux qui leur accordent la plus haute antiquité. En second lieu, s'il est vrai que les divers textes de la Bible ne s'accordent pas sur l'époque précise du déluge et des premières origines du genre humain, on ne saurait tirer des traditions chinoises ou de celles des autres peuples ni plus de précision, ni plus de certitude. Il y a même entre les traditions bibliques et les autres plusieurs différences qui sont tout à fait à l'avantage des premières. C'est d'abord l'homogénéité des éléments qui la composent, malgré la grande diversité des écrivains sacrés ; en sorte que la chronologie biblique est toute remplie d'événements et n'offre rien que de très-vraisemblable ; tandis que les traditions des autres peuples mêlent les âges divins aux âges humains, la chronologie mythologique à la chronologie historique, au point d'offrir des myriades d'années qui ne sont remplies par rien, ou seulement par des récits évidemment fabuleux et chimériques. C'est, en second lieu, l'accord, oui, l'accord et l'uniformité qui règne dans les traditions bibliques, malgré la différence des dates assignées au déluge et à la création du monde. Qu'est-ce, en effet, dans une longue histoire, que des variantes de quelques années ou de quelques siècles, qui ne sont, après tout, qu'un résultat général d'erreurs peu importantes qui ont pu se glisser aisément dans le récit des événements particuliers, par exemple, la supputation des généalogies et de l'âge de divers personnages ? Chez les philosophes incrédules comme dans les traditions des différents peuples, les variantes chronologiques sur l'origine du monde et le déluge sont infiniment plus considérables. Ce sont des myriades d'années ou de siècles qu'il faut remplir pour combler la distance qui les divise en plusieurs opinions différentes. L'imagination des peuples, aidée de certaines traditions sur l'existence d'un monde supérieur et antérieur à celui-ci, les a remplies de faits mythologiques attribués aux esprits célestes, aux héros et aux génies. Les philosophes incrédules n'ont pu y mettre que des hypothèses et des possibilités, ou les rêves creux de leur froide ima-

antérieurs à Ty-ko, ou Noé, dont les listes sont conservées en Chine ; tout n'est pas à dédaigner dans ce travail, que l'on trouve publié à part chez Duprat ; prix : 6 fr.

gination. Ils rejettent le récit de la Bible : voilà pour eux l'important. Mais que faut-il mettre à la place ? puisque le monde est, selon eux, beaucoup plus vieux que ne le font les livres saints. Vous n'en trouveriez pas deux d'accord sur la réponse à cette question. Ici encore le rôle de l'incrédulité a été purement négatif. Elle a essayé de dépouiller le monde de ses annales sacrées, et elle ne peut les remplacer par rien de tant soit peu raisonnable.

La haute antiquité des Chinois est encore démontrée par le soin extrême que, de temps immémorial, ils ont toujours mis à écrire leur histoire et les annales de leur empire, et à dresser annuellement des tables astronomiques, météorologiques et chronologiques de tous les événements importants de leur monde politique ou dans l'ordre de la nature. Les savants chinois et les savants européens croient en effet pouvoir remonter, à l'aide de ces tables et de ces annales, par une suite non interrompue de cycles périodiques, jusqu'à l'année 2637 avant Jésus-Christ, laquelle correspond à la 61e année du règne de *Hoang-ti*, un de leurs premiers empereurs. Mais d'épaisses ténèbres sont encore répandues sur le règne de ces princes, comme sur les temps qui s'écoulèrent auparavant depuis le déluge jusqu'à *Hoang-ti*. L'histoire en est surchargée de fables et de fictions poétiques et mythologiques qui cachent souvent la vérité aux regards les plus attentifs. Cependant la réalité historique de ces premiers temps est certaine, et l'on peut, à l'aide des traditions bibliques, et en les comparant à d'autres traditions, débrouiller ce chaos et en faire jaillir quelque lumière sur cette première époque de la renaissance de l'univers après le déluge [1].

Les recherches qui ont été faites jusqu'à présent sur l'antique histoire de la Chine démontrent que les historiens chinois eux-mêmes, aussi bien que les savants européens, sont très-partagés sur

[1] Pour tout cet alinéa relatif à l'antiquité des Chinois, nous renvoyons aux *Mémoires concernant les Chinois*, t. I, p. 1-271; t. II, p. 1-364, et les autres passages de cette vaste collection où il est traité de l'antiquité des Chinois, de leur chronologie, des tables chronologiques, des historiens chinois et des historiographes, de l'astronomie et des astronomes, des annales et des monuments de ce peuple. Voyez aussi les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, aux passages analogues. Les notions historiques sur les Chinois que l'on y trouve sont très-imparfaites. — Voyez le P. Prémare, *Recherches sur les Temps antérieurs au Chou-King*, publiées par M. Pauthier dans les *Livres sacrés de l'Orient*, p. 13-45, un vol. in-4° compacte. — Voyez enfin la *Chine*, par M. Pauthier, dans l'*Univers pittoresque*, ouvrage dans lequel l'auteur résume, avec quelques modifications peu considérables, les travaux des missionnaires sur les antiquités chinoises.

la vérité et la certitude de la masse des faits qui remplissent cette histoire jusqu'au 12e ou 9e siècle avant Jésus-Christ. Il y règne une confusion et une obscurité semblables à celles qui dérobent encore à nos regards les premières origines égyptiennes, grecques, romaines, gallo-celtiques, indo-germaniques et autres semblables. On en trouve des preuves qui nous ont paru incontestables particulièrement dans les *Recherches sur les temps antérieurs au Chou-king,* du P. Prémare. Le P. Amiot fait de cet ouvrage une critique sévère[1] : mais il convient de la difficulté de débrouiller cette première partie de l'histoire chinoise. Le P. Prémare s'appuie, du reste, sur des autorités qui n'ont point été toutes combattues ni entièrement détruites, et son ouvrage, publié d'abord en 1770, par M. de Guignes père, l'a été en dernier lieu par un savant sinologue, M. Pauthier.

Mais une des preuves les plus convaincantes de la haute antiquité des Chinois en général, c'est sans contredit l'état avancé de leur civilisation depuis plus de 2000 ans, et les immenses travaux par lesquels elle dut être préparée graduellement bien longtemps avant cette époque. Il est vrai que *Thsin-chi-hoang-ti, l'incendiaire des livres,* fit détruire un grand nombre de monuments dans la seconde moitié du 3e siècle avant notre ère, mais il ne put les exterminer tous, ni en abolir entièrement le souvenir, qui demeura vivant dans la mémoire des peuples et des Lettrés chinois, pour être ensuite conservé plus sûrement dans de nouveaux livres, dans les historiens postérieurs et dans les recueils des anciens monuments[2].

Parmi les monuments littéraires et autres, qui échappèrent à cet ennemi acharné des anciennes coutumes du Céleste Empire, nous pouvons citer : 1° les *Kings* ou livres sacrés que nous avons fait connaître dans notre précédente leçon, et beaucoup d'autres livres qui s'y rattachaient comme commentaires et que *Thsin-chi-hoang-ti* avait en partie exclus du décret de proscription comme ne contenant que des traités de médecine, ou d'autres sujets étrangers à la politique et à la morale ; 2° les grands travaux de canalisation et les

[1] Dans les *Mémoires concernant les Chinois*, t. II, p. 139.

[2] Voyez les détails intéressants du règne de ce prince et des événements auxquels nous faisons ici allusion dans les *Mémoires concernant les Chinois*, t. III, p. 184, 300, et dans *la Chine*, par M. Pauthier (*Univers pittoresque*), p. 207. L'histoire des successeurs de *Thsin-chi-hoang-ti* parle du zèle avec lequel plusieurs d'entre eux recueillirent les monuments historiques qui avaient échappé à la fureur de cet empereur.

grandes voies de communication, les monuments publics et beaucoup d'institutions, d'usages et de lois qui rappellent les mœurs antiques, la construction de la Grande Muraille environ deux siècles avant notre ère, la forme symbolique invariable et si compliquée de leurs *caractères* graphiques, les villes nombreuses qui couvrent la Chine, une agriculture et une industrie très-développées, des connaissances très-étendues sur l'astronomie, les mathématiques, un gouvernement bien organisé, une administration basée sur des principes bien définis, et mille autres bienfaits de la civilisation dont les Chinois jouissent depuis longtemps, depuis 2000 ans au moins, sans contestation; tout cela ne pouvait être l'ouvrage de quelques générations, mais d'un grand nombre de siècles; 3° enfin, le peuple chinois n'est-il pas un monument vivant, le monument le plus véridique et le plus certain de son antiquité et de la stabilité immuable de ses institutions? En effet, qui n'a pas entendu parler de l'attachement invariable de ce peuple à ses anciennes coutumes, à ses mœurs antiques, à ses idées vieillies par plus de 20 siècles? Et, puisque ces coutumes, ces mœurs, ces idées étaient déjà vieilles il y a 2300 ans, il est à croire qu'il faut en reporter l'origine à une époque encore plus reculée, à des temps assez voisins du déluge. Où trouver ailleurs que dans ces temps primitifs la source de tant de récits relatifs à la création, à la révélation primitive, aux mœurs patriarchales et à la formation graduelle de la société politique; l'histoire des premières associations de plusieurs familles, tribus, klans, confédérations, pour former d'abord, sous des chefs électifs, de petits états libres et indépendants, qui furent ensuite réunis par la conquête en un seul et vaste empire [1]?

C'est dans la société de famille et de tribu qu'il faut chercher le principe fondamental de la constitution de l'empire chinois, d'après lequel l'empereur est à la fois et le *Père* et la *Mère* de ses sujets, le *Pontife* de la nation, et le *Ministre de Dieu*, le *Fils du Ciel*, le *Maître absolu* du Céleste Empire et de tous ceux qui l'habitent. Ce principe rappelle les temps anciens qui suivirent immédiatement la régénération de l'univers par le déluge, et dans lesquels le chef de la famille, de la tribu et des premières confédérations, en était en même temps le patriarche, le pontife, et le souverain dans l'ordre civil et politique. Les Chinois conservèrent fidèlement cette idée, laquelle pénétra, dès lors, toutes leurs institutions sociales, et devint

[1] Voyez *Mémoires concernant les Chinois*, t. IV, p. 46, n. 24-25, et alibi passim.

le principe et l'âme de leur constitution toute patriarchale dans son essence. Nous verrons bientôt comment cette idée touchante, si propre à rappeler aux souverains leurs devoirs, conduisit graduellement, par la fausse application que l'on en fit, à la servitude complète des sujets et à une sorte d'idolâtrie politique envers l'État et le Souverain.

L'histoire de la philosophie chinoise ne suit aucune des divisions historiques et chronologiques mentionnées dans le cours de cette leçon. La division que nous suivrons ici est naturellement indiquée par les trois monuments principaux, les trois grandes époques successives de la marche générale de la religion, de la morale, de la science et de la pensée chez les Chinois. Voici comment elles sont décrites et caractérisées par Fréd. Schlegel[1] :

« La 1re *époque* est celle de la tradition ancienne et sacrée, de la » constitution fondée sur elle, de l'idée fondamentale qui a servi » de base à cet empire, enfin, des mœurs et des doctrines morales » primitives.

» Environ 600 ans avant l'ère chrétienne commence la 2e *époque*, » celle de la science philosophique qui se divisa en deux branches, » l'une exclusivement pratique et morale, l'autre purement mé- » taphysique et spéculative. Confucius est le fondateur de la pre- » mière; l'Éthique fut toute sa philosophie. *Lao-tseu* fonda la seconde, » dans laquelle quelques préceptes d'une morale assez pure sont » radicalement viciés par le panthéisme, le quiétisme, l'idéalisme, » et l'excès des spéculations abstraites qui y dominent.

» La 3e *époque* du développement intellectuel chez les Chinois » doit être fixée à l'introduction dans leur pays du culte indien de » *Bouddha* ou de *Fô*. » La sophistique et l'esprit de secte propres au Bouddhisme, le mélange impur de religion et d'incrédulité, de croyances vraies et de superstitions absurdes qui constituent le bouddhisme, achevèrent chez les Chinois l'ébranlement survenu dans les mœurs antiques et les vieilles doctrines. Le monde officiel alla se corrompant de plus en plus jusqu'à ce que, vers le 11e siècle de l'ère chrétienne, il adopta assez généralement le *matérialisme* et le *spinosisme*, tandis que le *bouddhisme* continuait ses ravages parmi le peuple qu'il corrompait par les superstitions les plus grossières. L'incrédulité à tous les degrés, le panthéisme, l'athéisme, le rationalisme et le scepticisme partagèrent dès lors les hautes

[1] *Philosophie de l'Histoire*, trad. franç., t. I, p. 118.

classes de la société en Chine, et y vivent encore en paix à côté l'un de l'autre sous la haute protection de l'athéisme politique de l'État. De là la célèbre controverse qui fut agitée en Europe dans le dernier siècle sur l'athéisme des Lettrés chinois.

L'ABBÉ J.-B. BOURGEAT,
Professeur de Philosophie.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Polémique catholique.

LE CHRIST ET L'ÉVANGILE.

HISTOIRE CRITIQUE DES SYSTÈMES RATIONALISTES CONTEMPORAINS SUR LES ORIGINES DE LA RÉVÉLATION CHRÉTIENNE;

PAR M. L'ABBÉ F.-É. CHASSAY,
Professeur de Philosophie au grand séminaire de Bayeux [1].

Quelle destinée que celle de l'Église! Elle vient à peine de naître, et aussitôt les rois de la terre et les princes de l'intelligence se lèvent contre elle. Les premiers s'avancent armés de la force brutale. Pendant trois siècles, ils la tiennent étendue sur des chevalets, ils la déchirent avec des ongles de fer, ils la font broyer par les dents des lions et des léopards... Un jour enfin, les bourreaux s'arrêtent : ils ont frappé avec plus d'acharnement que jamais; sur tous les points du monde romain, leurs victimes sont tombées en nombre immense. Dioclétien se vante d'avoir mis à mort tous les chrétiens. Il dresse donc une colonne qui portera son nom à la postérité la plus reculée. Mais au moment où il chante son triomphe, le paganisme s'écroule, l'Église s'élève sur ses débris; les dieux du polythéisme cèdent à Jésus-Christ leurs autels, les Césars descendent de leur trône pour y laisser monter son premier ministre.

Et cependant la force brutale n'était pas seule à combattre contre la religion nouvelle. Il y avait lutte aussi dans le monde des intelligences. Tandis que les persécuteurs demandent aux chrétiens leur sang et leur vie, le rationalisme descend sur le champ de bataille.

[1] Paris, chez Lecoffre, 1 vol. in-12; prix : 2 fr. 50.

Le mensonge et la calomnie, l'esprit de sophisme et d'erreur viennent à son secours. Un cri de guerre retentit dans les écoles philosophiques. On attaque donc, on altère, on mutile la doctrine évangélique. Quels hommes que les Celse, les Plotin, les Jamblique, les Porphyre, etc.! Quels souvenirs ils rappellent! que de nobles facultés consumées pour propager l'erreur! Un prince couronné se met lui-même à enfanter des livres afin d'étouffer la vérité. Vains efforts! L'empereur sophiste et impie meurt à la peine. Un blasphème sort de ses lèvres expirantes, en s'écriant : *Galiléen, tu as vaincu.* Il veut jeter une injure à Jésus-Christ, et il constate son triomphe. En effet, les écoles philosophiques se ferment, le rationalisme s'ensevelit dans l'impuissance et dans l'oubli, tandis que l'Église grandit, répand au loin ses lumières, et règne, par droit de conquête, sur le monde des intelligences.

Elle y règne, malgré les schismes et les hérésies qui veulent briser son sceptre. Peut-être avez-vous tremblé pour l'empire de Jésus-Christ, lorsque vous avez vu s'élever contre lui, non plus des ennemis du dehors, mais des hommes qu'il a nourris dans son sein, des hommes dont la voix puissante remue les peuples, séduit et détache de son royaume des nations entières. Il en est de ces hommes comme des tempêtes qui bouleversent l'atmosphère pour la purifier. Ils viennent, eux aussi, pour remplir une mission. Il faut alors dissiper les nuages qui pourraient recouvrir quelque point de doctrine, faire briller la vérité dans tout son jour et la fixer à jamais dans sa forme. Ce résultat, ils le préparent, sans le vouloir, par leurs objections et leurs sophimes, par leurs vaines et fausses théories, par les systèmes erronés qu'ils se fatiguent à produire. Quand ils répandent leurs idées, il se fait autour d'eux un grand bruit; on les observe, on les écoute; ils fascinent avec leur éloquence : il y a défection dans les rangs de l'Église. Mais alors d'autres hommes, blanchis par l'étude et par les années, se réunissent à Nicée ou à Trente. On les voit se prosterner devant une croix; ils invoquent sur eux les lumières divines, ils discutent et ils pèsent toutes ces conceptions. Puis, après de longues réflexions, leur bouche s'ouvre; de leurs lèvres tombe un jugement sans appel, qui traversera les siècles, que les hommes accueilleront avec un souverain respect, qui deviendra le symbole de leur croyance, la règle de leur conduite. La vérité est ainsi rétablie dans tous ses droits; elle sort plus brillante de la discussion des objections soulevées contre elle. Quant aux fauteurs de ces schismes et de ces

hérésies, qu'ils se nomment Arius, Nestorius ou Pélage, Luther ou Calvin, leur mission est remplie; la tombe s'ouvre pour eux et pour leurs systèmes, ils n'ont plus qu'à dormir leur sommeil. L'Église, de son côté, se prépare à de nouvelles luttes. Exister, pour elle, c'est combattre toujours, et combattre, c'est vaincre.— « Quatre fois, dit M. Macaulay, depuis que l'Église de Rome est établie sur la chrétienté d'Occident, l'esprit humain s'est révolté contre son joug. Deux fois elle est restée complétement victorieuse; deux fois elle est sortie du combat avec les stigmates de cruelles blessures, mais conservant toujours dans toute sa vigueur le principe de la vie. Quand nous réfléchissons aux terribles assauts auxquels elle a résisté, il nous est difficile de concevoir de quelle manière elle peut périr [1]. » D'autres pourront se plaindre de cette guerre incessante, désirer le repos, des jours calmes et tranquilles; mais nous, enfants de l'Église, élevés à l'ombre de son sanctuaire, c'est avec une joie indicible que nous assistons à ces luttes : elles sont toujours pour notre mère l'occasion de triomphes éclatants.

M. l'abbé Chassay nous trace le tableau de ses combats les plus récents. Jésus-Christ est toujours l'objet des attaques du Rationalisme. Comment, s'il n'était pas Dieu, aurait-il pu triompher de tant de haines?... Au 17e siècle, le génie des Bossuet, des Fénelon, les tient, pour un moment, comprimées. « Le siècle de Louis XIV, » dit M. Chassay, est, pour le Christianisme, comme un glorieux » repos entre les luttes sanglantes de la réforme et les agitations pas» sionnées du 18e siècle. » Alors elles se réveillent plus vives, plus menaçantes que jamais. L'Angleterre devient le premier théâtre de leurs manifestations. Tindal, Wolston, Shaftesbury, Bolingbroke, Collins, Tolland, déclarent à Jésus-Christ une guerre acharnée. Aussi ces *libres penseurs* sont-ils en grande faveur auprès des rationalistes modernes! On admire leur hardiesse, on préconise leurs travaux, mais on passe sous silence les adversaires qu'ils rencontrèrent; on ne parle pas du talent et du zèle que ceux-ci déployèrent pour défendre le Christianisme. « Et cependant les » hommes les plus éminents de l'Église et de l'État se firent honneur » de descendre dans l'arène, pour combattre, par les seules armes » de la discussion et de la science, les paradoxes et les sophismes » adroits de l'école rationaliste (p. XVI). » On vit donc, dans les rangs de l'aristocratie anglaise, Addisson, Jenyns, lord Lyttleton, le che-

[1] *The Edinburgh Review*, vol. LXXII, n° 145.

valier Gilbert West, le géomètre Ditton, lord Erskine, venger, avec une noble et sainte émulation, les glorieuses traditions du Christianisme. Il y eut aussi levée de boucliers dans les rangs du clergé anglican. Ne faut-il pas être dominé par la mauvaise foi pour oublier les immortels ouvrages des Berkeley, des Conybeare, des Sherlock, des Burnet, des Warburton, des Richard Watson, des Clarke, des Lardner, des Beattie, des Pearce, des Leland, etc.?

Vaincu par ces terribles adversaires, le Rationalisme fait irruption dans notre patrie. S'il faut en croire certains auteurs, le Christianisme ne rencontra pas alors parmi nous de dignes athlètes, mais des hommes ridicules par le défaut de talent, lors même qu'ils avaient raison. — Non, le clergé français du 18e siècle ne croupissait pas dans l'ignorance. Chaque jour, de son sein, sortaient des orientalistes célèbres qui allaient civiliser les empires barbares de l'Orient,—des éditeurs des Pères dont l'Allemagne savante envie les travaux à notre patrie, — des érudits, dont les vastes connaissances n'ont pas été surpassées par la science du 19e siècle, — des historiens qui nous effraient par leurs immenses recherches, —des théologiens, des exégètes, des apologistes, qui suivaient l'erreur dans toutes ses transformations. « Plus d'une fois, ils élevèrent la » voix, avec la double autorité d'une conviction sincère et d'une » science que personne ne pouvait contester. Mais leur influence se » brisait malheureusement contre des difficultés qui semblaient in» vincibles. » En Angleterre, les *libres penseurs* avaient trouvé dans l'aristocratie une vigoureuse résistance; la noblesse française, au contraire, prenait constamment parti en faveur de la cabale rationaliste contre les gens d'église. La bourgeoisie n'était pas plus bienveillante que ne l'étaient les gentilshommes. Elle se présentait même avec des répugnances politiques encore plus invincibles, parce qu'elles devaient paraître avantageuses à des hommes qui plaçaient tout leur espoir dans le triomphe des idées philosophiques.

« Ce serait donc une grave erreur que d'attribuer à la logique » de Rousseau, à la science de Voltaire, à la morale d'Helvétius, à » la métaphysique de Diderot, la décadence rapide du Christianisme » en France, dans la dernière moitié du 18e siècle. Les circonstances » sociales et politiques avaient préparé au rationalisme un triomphe » facile (p. LV). » Faisons encore une remarque. On était à la veille d'une révolution qui allait mettre le pouvoir entre les mains de la démocratie. Beaucoup de membres du clergé ne comprirent pas

les nécessités de l'époque. Les formes somptueuses de l'ancien régime devaient être abandonnées : ils les conservèrent; il fallait aussi renoncer aux priviléges sociaux que la reconnaissance des peuples leur avait accordés : ils ne surent pas s'imposer ce sacrifice. Les philosophes les proscrivirent; la tourmente révolutionnaire éclatant jeta le clergé sur les échafauds. Purifié par les souffrances, il eut bientôt retrouvé sa grandeur et sa pureté primitives. « L'Église immortelle releva son front blessé, mais toujours calme, et souriant déjà au peuple qui l'avait proscrite et condamnée. »

Les apologistes du 18e siècle se trouvèrent aussi avoir glorieusement rempli leur mission. Lorsqu'il recommença la lutte, le Rationalisme n'osa plus faire peser sur les fondateurs du Christianisme ses anciennes accusations d'imposture et d'erreurs. Ne voit-on pas, depuis un certain nombre d'années, chrétiens et rationalistes, catholiques et protestants, casser les arrêts de l'école voltairienne et justifier l'Église des calomnies portées contre elle.

Le rationalisme est donc descendu sur un autre champ de bataille. Au 18e siècle, il avait adopté les opinions des Tindal et des Collins; il se faisait anglomane : au 19e siècle, il va puiser ailleurs ses inspirations : nous vivons sous l'empire de la Teutomanie, depuis que M. Cousin a fait passer le Rhin aux idées de Lessing, de Herder, de Schelling, etc. Le haut enseignement, les revues périodiques, les feuilles quotidiennes travaillent avec une ardeur infatigable pour les implanter dans les esprits. Or, voici les points fondamentaux de la lutte nouvelle qui commence contre la révélation chrétienne : — Le Christianisme est le résultat naturel du développement humanitaire; — ses dogmes, sa morale, la doctrine évangélique tout entière, sont sorties des philosophies et des religions de l'antiquité.

Au 18e siècle, ce système avait eu déjà pour représentants deux hommes célèbres à des titres divers, J.-J. Rousseau et Burigny. Leur ton calme et modéré contraste avec les déclamations furibondes du parti encyclopédiste. Tandis qu'on outrageait à plaisir Jésus-Christ, le premier, dit le Père Lacordaire, eut le privilége d'avoir des mouvements sincères. Mais c'est dans Burigny surtout qu'on trouve le germe des théories rationalistes les plus récentes. Il veut aussi renverser par sa base l'histoire évangélique; mais il est trop habile pour traiter ses auteurs comme des imposteurs et des gens de mauvaise foi : il aime mieux s'attacher à détruire les

témoignages qui établissent l'authenticité du Nouveau Testament. Or, à son dire, les premiers hérétiques l'ont toujours contestée, les Pères les plus anciens n'en ont point parlé : il faut donc le ranger parmi cette multitude d'ouvrages apocryphes qui virent le jour à l'origine du Christianisme. La déposition des apôtres en faveur des faits évangéliques, les aveux arrachés par leur évidence aux juifs et aux païens ne se concilient guère avec son système : il les dissimule donc, ou plutôt il s'efforce de les réduire à néant. Quant à la diffusion rapide de la religion nouvelle, il faut l'attribuer aux édits des empereurs chrétiens; il est aussi inutile de recourir à une intervention surnaturelle pour expliquer l'admirable sainteté de l'Église primitive et le courage héroïque de ses martyrs. — Enfin, la révélation chrétienne n'a rien fait pour le progrès du genre humain : les philosophes de l'antiquité avaient, depuis longtemps, enseigné toutes les *vérités fondamentales* popularisées par le Christianisme. Ce système ne manque pas d'une certaine originalité. — Ouvrez l'*Encyclopédie nouvelle* et le livre *De l'Humanité*, vous le trouverez développé, quant à la seconde partie, avec toute la force possible. Soyons juste, M. P. Leroux dépense, pour le propager, plus d'adresse et d'esprit que ses auteurs, Gibbon et Burigny.

M. P. Leroux n'appartient pas à cette classe d'hommes qui vous frappent en vous flattant. Sa haine ne connaît ni détours, ni précautions oratoires : il se déclare franchement hostile à nos croyances; aussi quiconque se présente pour défendre la tradition catholique est-il certain d'exciter son amertume et sa colère. — Ajoutons que M. P. Leroux n'est pas un homme vulgaire. Il a beaucoup lu, beaucoup écrit. Des pages pleines d'éloquence sont tombées de sa plume. Mais quand il aborde les questions historiques, s'il est parfois érudit, trop souvent il altère les faits qu'il cite à l'appui de ses théories : l'exactitude n'est pas son défaut dominant.—Sa métaphysique frappe par ses ténèbres et par ses contradictions; — sa morale est aussi quelque peu chimérique et rêveuse, comme celle d'un poëte allemand, dit M. Chassay. Mais son grand mérite, nous le répétons, c'est de montrer clairement le but qu'il veut atteindre.

Il se pose donc comme le propagateur de la doctrine du *progrès continu*. Le panthéisme est son point de départ; il nous rappelle la vieille formule : Tout est Dieu, Dieu est tout; — l'homme et le monde sont ses manifestations nécessaires; point d'interruption, point de lacune possible dans ces manifestations : elles con-

courent également au développement de l'infini. Aussi tout est bien, tout est juste, tout est à sa place dans l'histoire. Les phénomènes les plus actuels sont le résultat inévitable de ceux qui les ont précédés. Arrêtons-nous à Jésus-Christ. Il vient, après une longue suite de siècles, recueillir la tradition humanitaire dispersée dans les écoles philosophiques; il la réunit en corps; de là sa doctrine. Le regarder comme l'auteur d'une religion nouvelle, ce serait une grave erreur. Vyasa, Kong-fou-tseu, Pythagore, Socrate, Platon, Zénon, sont, dans le monde ancien, les véritables fondateurs du Christianisme. Il ne doit à Jésus-Christ que quelques pensées obscures et imparfaites; il a fallu, pour le compléter, la double influence de l'hellénisme et de l'orientalisme égyptien : encore ce travail définitif s'est-il accompli à Alexandrie, plusieurs siècles après la mort du Fils de Marie.

Ce système, il est vrai, n'est pas particulier à M. P. Leroux. S'agit-il de faire sortir du platonisme les mystères chrétiens? Tous nos éclectiques modernes s'accordent avec lui; ils n'ont qu'une voix pour montrer l'influence que la doctrine du disciple de Socrate aurait exercée sur les premiers prédicateurs de l'Évangile.— Les faits, malheureusement, pour leurs théories, protestent contre ces interprétations.

Le Christianisme est plus ancien que ne l'imaginent les éclectiques. Saint Augustin prouvait, il y a longtemps déjà, qu'il commence avec le monde. En ce qui concerne le dogme de la Trinité, il est évident, pour quiconque veut étudier sérieusement, que les Hébreux, les patriarches surtout, étaient initiés à la connaissance de ce mystère. Les expressions figuratives de l'ancienne loi, le langage des prophètes, les traditions de la Synagogue, ne laissent aucun doute sur ce point. M. Leroux cependant soutient avec le plus grand sérieux que les Juifs n'avaient nulle notion de ce dogme. « Dès » qu'on a supposé qu'il n'a pas son origine dans la révélation patriar- » cale, il semblerait assez naturel, dit M. Chassay, d'admettre que » c'est le Christ et les Apôtres qui l'ont pour la première fois prêché » dans l'univers. » Point du tout! On ajoute qu'ils sont allés le prendre dans les philosophies orientales et dans l'école de Platon. Ainsi, M. Leroux *affirme* que c'est par l'Égypte et par Platon que la doctrine du Verbe est devenue le Christianisme. Il faut voir quelle érudition déploie M. Chassay pour montrer qu'on ne doit chercher l'origine du dogme de la Trinité ni dans l'école des Tao-sse, ni dans le Brahmanisme et le Bouddhisme, ni dans les livres Zends, ni dans

les doctrines égyptiennes et platoniques. — La théodicée du fondateur de l'Académie présente, il est vrai, certaines analogies avec la théodicée chrétienne, mais ces similitudes n'ont rien de surprenant : des faits nombreux prouvent que Platon, sans avoir copié la Bible et les prophètes, s'était inspiré des traditions primitives : « Elles servaient, suivant l'expression de M. Cousin, de base à ses conceptions : c'était, pour ainsi dire, l'étoffe de sa pensée [1]. »

Toute cette discussion de M. Chassay nous semble ne laisser rien à désirer. Il attaque avec le même succès le système de M. P. Leroux sur l'origine des Évangiles. Sa théorie est une des hypothèses les plus usées et les plus décriées au delà du Rhin. Il nous parle d'un texte primitif, d'après lequel nos quatre Évangiles ont été composés. Ce texte, suivant Eichorn, était écrit en langue aramique; l'auteur du livre *De l'Humanité* veut qu'il ne soit autre que l'évangile hébreu du sadducéen saint Matthieu. Toutefois on aurait tort de s'imaginer que l'essénien saint Marc, le pharisien saint Luc, le platonicien saint Jean, ont été des copistes serviles. Non, ils ont modifié ses idées et ses opinions d'après leur point de vue personnel. Ce n'est pas assez dire : ils ne se sont pas fait scrupule d'altérer la doctrine de Jésus-Christ, pour l'accommoder à leurs préjugés favoris.

Une fois lancé dans cette voie, M. P. Leroux tire de l'oubli une autre théorie qu'il développe avec une attention particulière et dont il fait un des points fondamentaux de sa Christologie. Contrairement au récit des Évangélistes, des Apôtres, de toute la tradition judaïque, Jésus-Christ se trouve donc avoir appartenu à la secte des Esséniens. Les premières années de sa vie, sa jeunesse, son adolescence, se seraient écoulées dans le sein de leurs communautés ; il y aurait puisé les doctrines qu'il a répandues par le monde ; — il aurait aussi prêché les systèmes de Parménide et de Spinosa : sa théodicée aurait été toute panthéiste. « Pour compléter cette sacrilége parodie, il fallait mettre dans la bouche du Rédempteur les folles rêveries de l'école de Pythagore. Il fallait prêter l'étrange doctrine de la métempsycose progressive à celui qui consacre tous ses efforts à prédire la vie éternelle et le royaume de Dieu. Au point de vue de M. Leroux, le ciel et l'enfer éternels sont une pure invention de l'Église romaine, et l'auteur de *Spiridion* a popularisé cette étrange calomnie [2]..... Supposez qu'en

[1] Platon, trad. Cousin, t. VI, p. 465. *Notes sur le Phèdre.*
[2] Cf. M. du Valconseil, *Revue des Romans contemporains*, G. Sand, *Spiridion.*

» annonçant la vie éternelle le Fils de Dieu ne veut parler que
» d'un royaume terrestre, et que son règne n'est destiné à donner
» aux élus sur la terre que les grossières satisfactions des sens,
» c'est là une opinion que personne jusqu'ici n'avait osé produire.
» Nous avons montré plusieurs fois déjà le peu d'originalité des doc-
» trines de M. Leroux, mais nous sommes forcé de lui reconnaître
» la propriété du système que nous venons d'indiquer..... Il était
» impossible de faire subir à la parole du Fils de Dieu un plus san-
» glant outrage. M. Leroux a été obligé de torturer de la manière
» la plus étrange les paroles de Jésus-Christ, celles des Apôtres,
» l'enseignement de l'Église primitive, pour en faire ainsi sortir la
» déraison. (P. 153-54.) »

Des dogmes du Christianisme M. P. Leroux passe à la morale. Il lui trouve aussi une origine toute naturelle. Cette fois il ne la cherche plus dans les philosophies de l'Inde, de l'Égypte ou de la Perse, mais dans le Stoïcisme. Le Christianisme, dit-il, avait adopté la métaphysique de Platon, il prit l'Éthique de Zénon. M. Chassay fait encore bonne justice de cette théorie. Lisez son excellent travail intitulé: *Christianisme et Stoïcisme*, vous verrez ce qu'il faut penser des analogies extérieures qui se rencontrent entre la doctrine du Portique et celle de l'Église. Longtemps on les a fait valoir au profit du Stoïcisme; on s'est plu à présenter Jésus-Christ et les Apôtres comme des plagiaires. — On peut bien ainsi altérer les faits, étouffer leur témoignage et, avec les dehors d'une science profonde, tromper les esprits frivoles et inattentifs. Mais un jour vient où l'erreur perd tout son prestige. Quelque travailleur, plus désireux de l'honneur de la vérité que de la gloire humaine, s'est enfermé dans la solitude: il a repris tous ces systèmes, examiné tous ces textes, discuté toutes ces preuves: bientôt apparaît au grand jour tout ce qu'il y a de vide, de chimérique et de mensonger dans cette érudition qui séduisait. Ainsi a fait M. Chassay. Les douloureuses souffrances qu'il supporte depuis dix ans avec tant de résignation n'ont en rien diminué son zèle infatigable. A la fausse science du rationalisme il oppose donc des connaissances profondes, à ses amplifications plus sonores que solides une logique pressante. Nous prévoyons aussi que son ton, toujours calme, ferme et digne, pourra bien désespérer ses adversaires: pour nous, nous nous réjouissons de le voir entrer dans cette voie, et nous recommandons son ouvrage à tous les hommes qui n'ont pas perdu le goût des études sérieuses.

L'ABBÉ V.-D. CAUVIGNY.

Traditions orientales.

NOTICE SUR LES ORIGINES,
L'ÉTAT PRIMITIF
ET L'ÉTAT RELIGIEUX ACTUEL DE L'ARABIE,

PAR F. JOGUET,
Vice-préfet apostolique de la Mission de l'Arabie.

CINQUIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Importance de connaître les noms arabes. — Arabes des villes. — Corruption de leurs mœurs. — Usage des liqueurs fortes. — Arabes du Désert, ou Bédouins. — Leurs mœurs plus pures. — Leurs travaux. — Produits de leurs terres. — Amour de l'indépendance. — Accusation de cruauté et de vols. — Attachement aux anciennes Écritures. — Peu soumis au Coran. — Condition meilleure des femmes. — Défauts des Bédouins. — Avidité et mensonges.

Avant de terminer le présent mémoire, il ne sera pas, je pense, désagréable au lecteur de jeter un coup d'œil sur les coutumes de ce peuple si intéressant. Nous ne pouvons en donner un détail circonstancié; il faudrait pour cela un autre abbé *Dubois*, lequel, comme ce missionnaire l'a fait pour l'*Inde*, se fût appliqué pendant longtemps, non-seulement à rechercher les coutumes existant en ce moment en *Arabie*, mais encore à en rechercher l'origine. On pourrait aussi avoir un livre aussi intéressant que celui que le célèbre missionnaire a fait sur les *Coutumes des peuples de l'Inde* [2], et qui, de plus, serait très-utile pour l'intelligence de plusieurs passages de l'Écriture-Sainte, qui ont un rapport évident avec des coutumes analogues, et qui sont incompréhensibles à cause de la distance des lieux et des temps. Cette distance cesse d'exister, ou est considérablement diminuée pour les *Arabes*, qui habitent les lieux mêmes ou les lieux voisins, et qui conservent encore à présent les usages, du moins beaucoup de ces usages auxquels se rapportent les récits des saints Livres. Je veux citer un exemple saisissant de ce que j'avance. Ceux qui exposent la sainte Écriture expliquent figurément le verset 6e du chapitre XI, où le patient Job, au milieu de ses douleurs, se souvient des jours de la félicité; entre autres choses il dit : *Je me lavais les pieds avec du beurre*. Un Arabe n'aurait aucune difficulté à prendre ces paroles littéralement. En effet, parmi les Arabes, il est usité de frotter ses pieds particulièrement avec du beurre;

[1] Voir le 4e art. au numéro précédent ci-dessus, p. 353.

[2] Le titre de l'ouvrage de M. Dubois, des Missions Étrangères, est : *Mœurs, Institutions et Cérémonies des Peuples de l'Inde*, 2 vol. in-8°, Paris 1825.

ils croient que c'est là le remède le plus efficace que puisse s'appliquer une personne pour se rétablir de sa lassitude.

Pour se former une idée un peu exacte des habitants de l'Arabie, il faut, avant tout, se souvenir de la division de sa population : on distingue les habitants des villes, les habitants des provinces, les habitants des campagnes, et enfin les habitants du désert, c'est-à-dire ceux qui sont connus sous la dénomination de *Bédouins*, qui vivent sous des tentes, et qui changent de demeure chaque fois que leurs besoins ou ceux de leur compagnie le demandent. Les habitants des villes offrent peu de sujets dignes ici d'une note particulière; ils diffèrent peu, nullement même des habitants des villes de *Soria* et de l'*Égypte;* chez eux le commerce est plus ou moins étendu; les arts et l'industrie sont peu remarquables; et les services dont a besoin une réunion d'hommes occupent ici, comme ailleurs, les habitants.

Les *Bédouins* ont une grande aversion pour les arts et l'industrie, et ils ne négligent pas l'occasion de montrer le mépris qu'ils vouent à ceux qui les cultivent; ils considèrent cette classe comme une race dégénérée. Ce jugement a deux fondements : il est fondé d'abord sur l'extrême démoralisation dans laquelle ils les voient se plonger. Il est vraiment difficile de déterminer la limite jusqu'à laquelle ils descendent. Nous avons vu plus haut la liberté hardie et sans scrupule avec laquelle la plus grande partie des *Arabes* riches se permettent de multiplier leurs femmes et leurs esclaves concubinaires au delà des quatre compagnes que leur accorde l'*Alcoran;* mais ce n'est ici ni tout, ni le plus condamnable qui peut leur être objecté sur ce point. Ce n'est pas le lieu ici de dresser l'inventaire minutieux de leurs défauts; mais il n'est pas cependant inutile de faire apprécier leurs mœurs.

Lorsqu'un Européen a quelques rapports familiers avec eux, lorsqu'il leur a parlé, il se voit bientôt sollicité de leur indiquer des médecins pour les fortifier.... Il est facile de comprendre par là les excès auxquels ils se livrent sur ce point. L'usage des eaux-de-vie est devenu si général, que chaque ville est pourvue de nombreuses tavernes pour les débiter. A *La Mecque* même la plupart des maisons honorables, sans doute parce qu'elles auraient honte d'aller l'acheter, ont un alambic dans leurs demeures pour fournir à leur propre consommation. C'est ce que les *Arabes* m'ont assuré eux-mêmes. Voici un fait analogue à cette habitude. Un jour, à *Gedda*, vinrent dans une maison où je me trouvais trois personnes appartenant à des familles riches de *La Mecque*. L'une d'elles se tourna vers moi en disant : « Que vous êtes heureux, vous autres, » de pouvoir boire des liqueurs tant qu'il vous plaît, puisqu'elles ne sont pas » interdites dans votre patrie. » Je lui répondis que, quoique l'usage modéré de la liqueur ne nous fût pas interdit, tout excès nous est défendu cependant. « Hé bien! ajouta-t-elle, le *peu* nous est même interdit; mais, malgré » cela, nous buvons depuis le *peu* jusqu'au *beaucoup*. » — Il est juste d'avertir qu'ils usent de quelque réserve sur ce point; ils ne boivent, en effet, qu'avec leurs amis; de plus, cet usage est condamné dans l'opinion de ceux qui ont quelque élégance de mœurs. Cependant l'usage de l'*opium* et du *haschisch* est

plus public ; il n'est pas aussi réprouvé que celui des liqueurs capables d'altérer la raison. Dans quelques parties de l'*Yémen*, on boit le suc du *dom*, qui produit les mêmes déplorables effets. Je ne sais si l'on ne boit pas ailleurs de cette liqueur.

Les *Bédouins* méprisent ensuite les habitants des villes à cause de l'aversion qu'ils ont pour leur manière de vivre ; ils ne leur pardonnent pas surtout de s'avilir jusqu'à se soumettre aux moindres signes des despotes semblables à ceux qui les gouvernent. Ils dédaigneraient peut-être de les regarder, si ce n'était le besoin de s'approvisionner chez eux des choses nécessaires. Cette circonstance les oblige souvent de se rendre dans les localités peuplées, et leur pauvreté les force à se mettre au service des premiers pour le transport de leurs marchandises. L'agriculture occupe un grand nombre d'hommes dans les campagnes de l'*Yémen*, où l'on cultive le *café*, une grande quantité de *raisins* pour la consommation du pays et pour l'exportation de l'Inde, et le *uarz*, dans le fruit duquel il y a une poussière crue très-efficace contre les dyssenteries, maladies habituelles aux habitants de l'*Hadramot* ; afin de prévenir ces indispositions, ils détrempent la poussière de l'*uarz* dans de l'eau ou dans de l'huile, et ils frottent tout le corps de cette préparation plusieurs fois l'année ; enfin le *tua*, appelé encore *alizzeri*, que l'on envoie dans l'*Inde*. A *Moka*, il y a une grande fête à l'occasion du premier embarquement de cette marchandise estimée. On trouve aussi dans l'Yémen, particulièrement à *Gibel-Sabar*, ainsi appelée à cause de la quantité d'*aloës* qu'elle produit, l'*aloës*, non-seulement l'aloës communément dit *arabe*, mais encore l'*aloës soccotrin*, qui est le plus estimé ; le *cat*, dont les tiges et les feuilles tendres sont un objet de grande consommation et l'occasion d'une grande dépense parmi les familles riches de l'*Yémen*. Cette plante, comme le café, disent les Arabes, est originaire de l'Afrique, où elle est mangée à la manière des pilules, et reçoit alors le nom de *ciat*. On m'a assuré qu'elle a beaucoup de ressemblance avec le *cià*, c'est-à-dire le *thé* des Chinois. On récolte aussi du blé dans l'*Yémen* ; mais les classes pauvres font leur pain avec le *dura*, (le *maïs*). L'*indigo*, l'*opium*, y sont pareillement cultivés, mais en petite quantité, autant que j'ai pu le savoir. On peut dire cependant que toutes ces productions sont particulières à l'*Yémen* ; vainement le voyageur rechercherait-il des productions semblables dans les autres provinces, au moins dans celles qui sont situées à l'ouest de l'Arabie ; celles-ci sont obligées de recourir à l'*Égypte* pour se procurer les grains nécessaires à leur consommation. Dans les marais, cela est vrai, et partout où existent des terrains humides, il y a des villageois qui y cultivent peu de blé proprement dit, mais beaucoup de blé turc, de *dura* et quelques arbres fruitiers. Quelquefois ils sèment du blé avec les Bédouins, leurs voisins, à condition de partager la récolte avec eux. Mais, soit par suite de l'aversion qu'ils ont pour cette classe, soit que les campagnards y donnent sujet, les Bédouins se plaignent beaucoup d'eux sous ce rapport.

Les *Bédouins* offrent également deux divisions assez distinctes : il y a les *pasteurs* et les *conducteurs de chameaux*. Les premiers sont les plus nom-

breux; ils habitent ensemble, réunis dans des campements de 20, de 30, de 50 tentes et quelquefois plus, qu'ils transportent d'un lieu à un autre, à mesure que leurs besoins l'exigent. Les hommes s'occupent de la nourriture de leurs bestiaux, qui se composent principalement de chameaux, de brebis et de chèvres. De temps en temps ils font des excursions pour prendre les troupeaux des tribus ennemies. Les femmes restent dans leurs tentes; elles s'occupent des affaires domestiques; elles filent la laine des brebis, tissent le poil de chameau et de chèvre; c'est là la matière qui sert à fabriquer les tentes, les sacs, en un mot, les divers objets destinés à leurs usages divers. Leur nourriture consiste dans l'usage de galettes chaudes, de la chair, du beurre, du lait et des dattes.

L'occupation des *chameliers* est de transporter ce que la tribu exporte de chez elle, et ce dont elle a besoin du dehors; souvent aussi ils se mettent au service des étrangers pour le transport de leurs marchandises et de leurs effets. Ils restent dans leurs voyages, jour et nuit à ciel ouvert; vers le milieu du jour cependant ils cherchent la fraîcheur et l'ombre sous quelque arbre ou sous la pente de quelque rocher. Pendant ces haltes, ils font cuire des espèces de galettes étendues sur du feu fait avec les excréments des chameaux; ils font ainsi leur dîner et prennent environ deux heures de repos. Leur nourriture habituelle se compose des pâtes dont je viens de parler, qu'ils pétrissent avec du beurre, du lait aigre: voilà les aliments qui forment leurs provisions; quelquefois ils y ajoutent des dattes.

Ordinairement les *Bédouins* passent pour être des fripons; ils ont cette réputation, parce que les caravanes et les voyageurs qui passent sur leurs territoires sont souvent dépouillés par eux; parce qu'encore les nombreuses excursions que font successivement les tribus, dont l'objet principal est d'exercer la vengeance et de pratiquer la spoliation tour à tour, les font passer pour une race sanguinaire et rapace. Mais, sans prétendre défendre leurs procédés sous tous les rapports, je crois que les observations que je crois juste de présenter seront propres à diminuer, aux yeux du lecteur impartial, le caractère odieux que ces actions dénoncent au premier aspect.

L'amour de l'indépendance chez les *Arabes* est proverbial; ils ont su la conserver intacte jusqu'à présent. Ce fait très-significatif est la preuve manifeste que ce n'est pas seulement chez eux un sentiment qui ne se traduit que par des paroles ou qui ne repose que sur des présomptions. On peut les vaincre, on ne peut les dompter. Des faits éclatants, qui appartiennent à l'histoire ancienne comme à l'histoire moderne, déposent de cet esprit indomptable des *Arabes*. En effet, que servit-il à *Alexandre-le-Grand* de devenir le maître de l'Arabie? Vainement les *Romains* vinrent-ils à leur tour soumettre ces peuples; leurs efforts furent stériles [1]. Enfin, de nos jours, en Afrique, la France épuise son sang et son or, depuis quinze ans, pour retenir sous son joug ce peuple arabe, qui est toujours vaincu et qui se trouve toujours sous les armes.

[1] Müller, *Histoire universelle*, vol. 3ᵉ.

Quelques provinces de la péninsule, il est vrai, ont été pendant quelque temps soumises aux puissances étrangères, comme l'*Yémen* aux *Abyssiniens* d'abord, aux *Persans* ensuite, qui occupèrent encore le royaume de *Hira*; l'*Arabie-Pétrée* aux Juifs, plus tard aux Romains; une partie du *Heggiaz* et de l'*Yémen* aux Turcs. Mais ces conquêtes des peuples étrangers sont limitées à de petits territoires, ces circonscriptions étroites sont situées même aux extrémités de la péninsule; d'ailleurs, la domination que ces contrées subirent ne fut pas de longue durée; de sorte qu'il est exact de dire que l'Arabie a été de tout temps indépendante. Cela est vrai surtout pour l'intérieur de ce pays et pour la plus grande partie de ses possessions. Il ne faut pas croire que cela soit arrivé par l'incurie des puissants conquérants qui ont successivement étendu leur autorité autour de la péninsule; les diverses expéditions qu'y firent sans résultats les Romains, particulièrement celle d'*Ælius Gallus* sous Auguste, aux environs de la contrée des *Aromes*, attestent que ce ne fut pas le manque de la volonté qui empêcha les conquérants du monde d'y établir leur domination. C'est vraiment une chose remarquable, et qui donne lieu à beaucoup de réflexions, de voir autour de l'Arabie tant de villes, tant de forteresses, qui paraissent avoir été construites pour résister aux coups des hommes et aux efforts du temps, réduites à des monceaux de ruines par les mêmes conquérants, qui n'ont pu jeter à terre les tentes légères des Bédouins!

L'amour de la liberté individuelle est peut-être encore plus grand que celui de l'indépendance de la tribu, s'il était possible de considérer distincts ces deux sentiments. Je ne crois pas pouvoir donner une idée plus décisive de cet attachement à la libre disposition de leur personne que le trait suivant : J'étais au Caire; j'y rencontrai un *Bédouin*, qui avait fait plusieurs fois le voyage de cette ville; je lui demandai s'il aurait du plaisir à vivre au *Caire*. Il me répondit avec énergie : « Plutôt mort dans ma tribu que de vivre au Caire; là je puis » dormir à champ découvert trois jours sans interruption sans que personne » vienne me dire : Tourne-toi de l'autre côté; tandis qu'au Caire je suis exposé » à tous les genres de vexations. »

Les *Bédouins* ne reconnaissent d'autres maîtres sur le territoire de la tribu qu'eux-mêmes; le *scheik*, c'est-à-dire le chef de la tribu, a plutôt un ascendant moral sur ses sujets qu'une autorité directe et coercitive. Sous l'influence de ces principes, ils croient avoir le droit de régler le passage sur leur territoire, et ils considèrent ce droit comme lésé toutes les fois que les étrangers prétendent y passer sans avoir obtenu leur permission préalable, sans avoir fait d'arrangement à ce sujet et surtout sans avoir acquitté le paiement de la taxe imposée. C'est là la cause pour laquelle ils attaquent les étrangers qui n'ont pas accompli ces conditions. Il n'y a pas, au contraire, de garantie plus certaine, de sécurité plus grande pour les voyageurs que de prendre ces précautions; ils peuvent, aux termes des conventions arrêtées, traverser le territoire de la tribu, séjourner dans les limites qui le comprennent, avec une sécurité parfaite; ils n'éprouveront pas la plus légère tracasserie.

Relativement aux attaques des caravanes, voici ce qui souvent les occasionne :

les conducteurs savent très-bien ce qu'il faut faire; mais, soit qu'ils désirent s'approprier le montant de la taxe destinée à la tribu sur le territoire de laquelle ils doivent passer, comme cela arrive pour les caravanes qui se rendent à *La Mecque*, soit qu'ils veuillent s'épargner la dépense du droit de permission, comme dans les caravanes particulières, ils tentent souvent la fortune; ils négligent de se conformer aux formalités établies sur ce point; de là les escarmouches que les caravanes sont forcées d'entretenir avec les *Bédouins*, ceux-ci ne manquant jamais de les attaquer, parce qu'ils espèrent de réaliser quelque butin. En cela je ne vois pas réellement comment peut être condamné leur procédé; car enfin les caravanes entrent sur le territoire des Bédouins avec un caractère hostile, elles y entrent pour ainsi dire par la violence; ne serait-ce pas dès lors trop rigoureux d'interdire aux Bédouins le droit de faire respecter le sol qu'ils occupent?

Pour ce qui regarde les mutuelles déprédations que certaines tribus exercent sur leurs territoires respectifs, les Arabes, autant qu'il a pu me sembler, ne voient là rien d'irrégulier; accoutumés à se considérer, vis-à-vis de ces tribus, en état perpétuel de guerre qui les oblige à se tenir sur le qui-vive, pour ne pas s'exposer dans des lieux où ils puissent être attaqués à l'improviste par les tribus ennemies, ils ne voient rien de plus naturel, rien de plus juste que de les attaquer les premiers, de s'emparer de leurs biens, de se saisir de leurs personnes, lorsqu'ils sont assez heureux pour surprendre quelque parti. Par une opposition naturelle, ils trouvent la compensation de cette inquiétude habituelle dans la tranquillité dans laquelle ils vivent avec leurs frères de la même tribu et avec les membres des tribus amies.

Le vol est sévèrement puni parmi eux, et, selon ce qui m'a été assuré personnellement, il arrive assez rarement. Il est véritablement curieux de connaître les circonstances singulières qui diminuent les tentatives de vol; c'est la crainte d'être découvert. Quelques *Bédouins* ont une habileté remarquable pour reconnaître les traces laissées par les pieds, et pour retrouver, par cette indication, la retraite où la personne s'est cachée. C'est principalement à l'occasion des vols que s'exerce cette utile habileté. Ils observent les traces imprimées sur le sable (je suppose qu'elles sont de quelques jours seulement); ils reconnaissent le nombre des personnes, des chameaux, des chevaux; s'ils étaient chargés, s'ils ne l'étaient point; ils déterminent la route où les animaux ont passé, l'endroit où ils se sont arrêtés; ils désignent la tribu à laquelle les individus appartenaient. S'il s'agit d'un homme, celui qui va à sa recherche, s'informe du temps approximatif auquel il est présumable que le vol a été exécuté; il recherche les traces des pieds qui concordent approximativement avec la date indiquée, et il les suit jusqu'à ce qu'il arrive à l'endroit où est caché le voleur. Il est indifférent que l'empreinte ait été interrompue pendant quelque temps à cause de la dureté du terrain; guidé par la direction des traces, sans faire autrement que quelques tours sur quelques terres du voisinage, s'il le juge convenable, il reconnaît l'empreinte recherchée à la première vue, et il continue à la suivre. Il m'a été assuré que la précaution du

voleur de prendre sa route à travers quelque montagne n'avait pas été capable de détourner le chercheur de la voie directe de ses recherches. Chacun voit qu'un pays aussi aride et aussi sablonneux que l'est principalement le nord de l'Arabie, et le perpétuel séjour des *Bédouins* dans ces contrées, rendent cette habileté plus facile qu'il ne pourrait sembler à un Européen au premier abord. L'aridité de ces régions, l'absence de fleuves dans la péninsule, est une chose très-remarquable. Les petits fleuves qui se voient sur quelques points de la carte d'Arabie ne sont que des torrents qui se rendent à la mer dans les temps de pluie, mais qui restent desséchés pendant le reste de l'année; ils conservent tout au plus de l'eau durant quelque espace de temps avant d'arriver à la mer. Tel est le fleuve que l'on voit sur beaucoup de cartes se jeter dans la mer à l'Est d'*Aden*. Celui-ci n'est pas du tout imaginaire; voisin de *Sciokda*, dans le territoire de *Tadli*, il aboutit au *Vadi Band*, qui vient du pays de *Khoban*, passe par le territoire de *Cataba*, traverse le pays d'*Amir* et la tribu de *Khoschebi*, touche un peu au territoire d'*Abdali*, c'est-à-dire *Lahage*, et entre ensuite dans le territoire de *Tadli*, où il se décharge dans la mer. Mais le fleuve *Vadi Band*, comme les autres fleuves, n'arrive à la mer que lorsqu'il pleut, bien qu'il ait toujours de l'eau à certains endroits de son lit.

Les usages, la manière de vivre des *Bédouins* sont, on peut le dire, les mêmes aujourd'hui qu'ils l'étaient parmi leurs ancêtres du temps d'*Abraham*. L'attachement qu'ils conservent encore à présent à cette manière de vivre, qui nous semble, à nous, si excentrique et si incommode, donne le motif de croire qu'ils résisteront longtemps à l'influence du progrès de la civilisation, si jamais l'action du bienfait civilisateur est tentée sur eux. *Mahomet* lui-même, qui réussit au moins en grande partie à réunir les tribus sous sa puissante autorité, et qui sut acquérir un ascendant sans limites par le moyen de l'*Islamisme* qu'il vint à bout de leur faire embrasser, ne put parvenir que médiocrement, pour ne pas dire nullement, à modifier la manière de vivre comme de penser des Bédouins. Lorsque s'évanouirent les premiers instants de l'enthousiasme que le célèbre imposteur chercha avec tant d'ardeur à exciter parmi ses sectateurs, afin de les déterminer à prendre les armes pour la propagation de l'*Islamisme*, ils retournèrent à leur genre de vie habituel, sans se soucier de leur religion; cette insouciance a toujours été telle, que l'on peut affirmer que la généralité des *Musulmans* du désert n'a de la religion mahométane que le nom. Ils sont sur ce point tout à fait différents des musulmans des villes : ceux-ci affectent une régularité scrupuleuse, en présence des autres, dans l'observation des préceptes de l'*Alcoran*; les *Bédouins*, au contraire, ne se préoccupent pas le moins du monde de passer pour être fort négligents sous ce rapport; du moins toutes les fois que j'ai été séjourner plusieurs jours parmi eux, je n'ai vu aucun d'eux faire, pas même une seule fois, ni les ablutions commandées, ni adresser les prières imposées, ni accomplir les jeûnes prescrits; et l'on m'a toujours assuré que ces omissions étaient communes à l'universalité des Bédouins.

Dans tout l'Orient, je crois que c'est parmi les *Bédouins* que la femme pro-

fite le plus, ou, si l'on veut, est le moins privée des droits avec lesquels elle a été formée et au but pour lequel elle a été donnée à l'homme; c'est-à-dire que chez eux plus qu'ailleurs elle est la *compagne*, l'*aide* de l'homme[1]. Sans doute les femmes sont loin, même parmi les Bédouins, de jouir des priviléges, de recevoir les mêmes prévenances que leur prodiguent les fashionables de la société anglaise; mais leur condition est respectivement très-au-dessus de celle de leurs sœurs citadines. Les femmes des villes, en effet, ne semblent avoir d'autre destinée que celle de se voir traîner sur la place publique pour être vendues aux plaisirs de l'homme, ou pour être immolées à sa sombre jalousie; tandis que les femmes bédouines, au moins, jouissent quelquefois d'une liberté assez grande, et même elles participent à l'administration des affaires; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'elles trouvent, soit dans ceux qui prétendent à leur main, soit dans ceux qui deviennent leurs maris, une correspondance de sentiments affectueux inconnue aux femmes des villes.

Voici une observation que j'ai été à même de faire étant chez les Bédouins: il arrive rarement, très-rarement, de voir les habitants du désert se laisser aller aux malédictions, aux imprécations auxquelles ont l'habitude de se livrer les habitants des villes, ainsi que ceux des villages; ils cèdent à ces exclamations emportées sans y faire d'attention, quoique les oreilles des étrangers soient offensées à chaque instant de ces emportements. Ils font cependant un grand usage de l'expression والله *Uallah*, *par Dieu*; mais cette expression n'est pas aussi générale parmi eux que parmi ceux des villes. Chez ces derniers, l'abus de ce jurement est poussé si loin, que, soit même pour rire, soit pour affirmer une chose reconnue tout à fait fausse, ils l'emploient à chaque moment sans scrupule pour eux-mêmes, sans crainte d'offenser ceux qui sont présents.

Cependant les *Bédouins* ne sont pas exempts de deux défauts, qui, selon moi, sont les plus généraux et les plus considérables de tout l'Orient; je veux parler de leur amour excessif de l'argent et de leur peu de respect de la vérité. Quant à l'avarice, il n'y a qu'un moyen de donner une idée de la profondeur de ce vice, c'est de pouvoir affirmer que tout l'Orient se compose de Juifs. Ici, pour de l'argent on ferait tout; l'intérêt est le premier mobile de toute action, même de celles dont l'apparence est tout à fait désintéressée. Il n'est pas possible de croire, du moins les exceptions doivent être fort rares, il n'est pas possible de croire à leurs protestations, quoiqu'elles semblent les plus sincères du monde; l'espoir de quelque profit direct ou indirect leur fait seul supporter la conversation avec les Européens. L'Européen est haï jusqu'au milieu des flatteries exagérées dont il est l'objet, des câlineries puériles dont ils cherchent à le caresser, lorsqu'ils soupçonnent pouvoir retirer quelque utilité pour eux. L'adulation même la plus révoltante est souvent, en Orient, un moyen auquel on a recours pour obtenir la grâce demandée; pour cela le solliciteur ne s'épargnera pas les humiliations les plus viles, les louanges les plus absurdes, les

[1] *Gen.*, ch. II, v. 18, et ch. III, v. 12.

comparaisons les plus injurieuses; il cherche à vous élever avec des paroles dont l'exagération louangeuse est toujours faite aux dépens des autres, sans toutefois que ce procédé soulève la jalousie de qui que soit, lors même qu'il arriverait aux oreilles de la personne qui pourrait s'en offenser, parce qu'on sait que toute cette rhétorique hyperbolisée ne constitue, après tout, que de banales formules.

Le défaut, néanmoins, le plus commun en Orient est le mensonge; dans les choses les plus frivoles, destituées de tout intérêt apparent, vous sentirez l'odeur de la fausseté; quelquefois, simplement pour répondre à votre question sur une chose qui ne leur importe point, ils semblent trouver aussi bonne la réponse véritable que la réponse mensongère; mais s'agit-il de quelque affaire qui les concerne, alors vous les entendrez ajouter les jurements à leurs affirmations, que ce soit la vérité ou la fausseté dont ils veuillent vous persuader. Ils ont l'esprit tellement porté à inventer de nouveaux mensonges, et ils savent vous les présenter avec tant de franchise, que vous avez besoin de la longue expérience de leur mode de procéder pour ne pas vous laisser surprendre. Mais si, après tout le luxe de leurs protestations, vous découvrez la fausseté de ce qu'ils voulaient vous faire accroire, le rusé Oriental fera bien semblant de se mordre le doigt, de prendre sa barbe en signe de déplaisir, mais toutefois n'allez pas vous figurer qu'il ressente de la peine d'avoir été trouvé menteur; le seul mécontentement qu'il éprouve c'est d'avoir manqué l'occasion de vous tromper. Voilà le coup qu'il regrette. Si vous lui reprochez sa manière indigne de procéder à votre égard, il se mettra à rire de votre simplicité. L'impudence du mensonge, la hardiesse des artifices, la bassesse des adulations, sont, en Orient, des moyens innocents, nullement déshonorants; chacun les emploie sans blâme, sans honte, sans remords, pour obtenir tout ce qui est l'objet de sa convoitise.

Mgr Joguet,
Préfet apostolique de l'Arabie.

LA PATARÉE DE MILAN,

ou

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE PAR ELLE-MÊME AU XI[e] SIÈCLE;

ÉPISODE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Cette grande et magnifique institution que nous appelons l'Église, bien que conçue dans l'intelligence divine et organisée par elle, invariable dans la vérité comme son auteur lui-même, participe cependant et nécessairement, non quant à son principe, à ses développements et à sa fin, mais quant aux hommes qui en sont consti-

tués les gardiens, les instruments et les agents, aux infirmités de la nature humaine. Elle est cependant si fortement constituée, sa vitalité est si grande, l'inviolable promesse sur laquelle elle repose est si formelle et si puissante, que loin d'arriver à cet état d'incurable décrépitude qui consume, et finit par faire mourir les constitions politiques et sociales des agrégations purement humaines, elle se régénère paisiblement par ses propres forces; et, par la plus surprenante des combinaisons, tire une vie nouvelle de ce qui, pour toute autre société, serait devenu une cause de mort, c'est-à-dire d'inévitable dissolution.

Le grand schisme d'Occident avait, pendant un demi-siècle (de 1378 à 1428), désolé l'Église; il avait même considérablement altéré, au cœur des peuples, le respect de l'autorité pontificale et la vénération qui jusqu'alors s'attachait à l'idée de la succession apostolique. D'autres causes encore avaient concouru au développement du germe de mort qui commençait à attaquer le principe vital de l'Église, et parmi ces causes, il faut bien, quoi qu'il en coûte pour faire cet aveu, ranger l'ignorance, la mollesse et la scandaleuse immoralité d'une partie du clergé [1].

Ces mêmes causes avaient produit des effets semblables sur la situation de l'Église au siècle de Grégoire VII. Son pénible pontificat avait été précédé d'un moment où trois papes se disputaient la possession du siége apostolique, et cette triste querelle n'avait pu être étouffée que par le synode de Sutri (1046), non sans avoir frappé d'une profonde plaie l'autorité pontificale. Partout où saint Grégoire et ses vénérables prédécesseurs portaient leur regard désolé, ils ne voyaient qu'un épiscopat indocile et corrompu et des prêtres abîmés dans les immondices de la simonie et du concubinat. La noblesse, les souverains mêmes mettaient leur honneur à les protéger dans ces turpitudes, et l'on connaît la lutte terrible que ces pontifes, saint Grégoire surtout, eurent à soutenir contre les empereurs qui ne tendaient à rien moins qu'à réduire en servitude le chef suprême

[1] Il ne faut pas que le protestantisme prétende tirer avantage de cet aveu, puisque tous les premiers auteurs de la Réforme appartenaient précisément à cette partie du clergé catholique. Qui ne connaît cette scandaleuse prière de Luther, qui demandait à Dieu de *belles femmes et point d'enfants*, les infâmes déportements du curé de Noyon, Cauvin dit Calvin, et le rapt commis par Zwingli sur la fille d'un meunier, rapt qui le força de se sauver en Allemagne pour échapper à la vengeance des frères de cette malheureuse. Ces hérésiarques ont confirmé l'axiome de saint Augustin, parlant de ceux de son temps : *Principium et finis mulier.*

de l'Église en usurpant sur lui la suprématie spirituelle. La similitude qui ressort de ces faits historiques quant à la situation de l'Église aux 11e et 16e siècles, nous induit tout naturellement à rechercher les causes pour lesquelles des complications à peu près identiques ont trouvé, à cinq siècles de distance, des solutions opposées; ce qui doit nous montrer laquelle de ces deux solutions a été amenée par les voies normales, et laquelle, au contraire, a été le fruit de prétendus procédés curatifs opposés à la nature.

L'Église est un corps organique dont la vie vient du ciel, mais dont les membres opèrent sur la terre. S'il pouvait toujours demeurer dans son indépendance native et hors de contact avec des éléments d'un tout autre ordre, sans doute son organisme n'éprouverait jamais la moindre altération; car une main divine a créé ses organes et les a doués du jeu le plus parfait et, par conséquent, le plus indestructible. Mais constamment froissé par des compressions extérieures, plus ou moins hostiles, plus ou moins puissantes, il n'est aucunement surprenant qu'il vienne à s'y développer des désordres intérieurs qui ne sont que les conséquences de ces froissements extérieurs. Alors une sorte de sécrétion spontanée vient d'elle-même à son secours; une surexcitation du principe vital vient pénétrer et ranimer le membre gangrené pour lui restituer ses fonctions, et cette réaction intérieure est parfaitement normale; il en est tout autrement lorsqu'une force extérieure, ennemie de cet organisme, le blesse et s'efforce de le détruire. C'est cette meurtrière méthode qu'ont employée les réformateurs du 16e siècle; de là toute la différence que nous observons entre leur œuvre impie, et la réforme régulièrement et efficacement opérée, sous la direction et avec le concours du chef de l'Église, au 11e siècle, sur l'épiscopat et le sacerdoce de l'Église.

L'illustre race des Carlovingiens venait de s'éteindre, et ce douloureux événement avait immédiatement produit de violentes perturbations dans le monde ecclésiastique aussi bien que dans le monde politique. L'Occident tout entier en fut ébranlé jusqu'en ses profondeurs, et, dans ces troubles du 10e siècle, le clergé, déchu de sa haute vocation, ressemblait à ce sel affadi dont parle l'Évangile, qui n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds des hommes. Mais si c'est un spectacle plein de douleurs que cette décadence extérieure de l'Église de Jésus-Christ, dans la personne d'un grand nombre de ses ministres, nous allons, pour notre consolation, donner un coup d'œil à un autre spectacle, celui de sa ré-

génération par ses propres forces, appuyées des efforts d'un petit nombre de ses plus fidèles enfants. Milan fut le premier théâtre de cette salutaire réaction, qui de là s'étendit à l'Italie, puis à l'Europe tout entière.

Quelquefois la conscience assoupie dans l'habitude des vices ou du crime s'éveille tout à coup, et d'un cri qui ne saurait plus être étouffé reproche au cœur ses égarements et à l'homme criminel ses forfaits. Ainsi, vers la fin du 10e siècle, de puissantes voix s'élevèrent, signalant à l'indignation du monde la corruption populaire, mais plus particulièrement la simonie et le concubinat qui déshonoraient l'Église et faisaient la honte du clergé. Elles présentaient à leurs contemporains dégénérés, comme dans un miroir, l'épouvantable contraste de leurs déportements avec les sévères prescriptions de la vocation cléricale. Ainsi, les monastères de Cluny, de Valombreuse, de Camaldoli, conservant au monde ce ferment régénérateur qui bientôt devait pénétrer et revivifier les éléments constitutifs de l'Église, offraient au monde l'exemple de vertus que l'on ne croyait plus possibles, et non contents d'exercer cette prédication muette, ils ébranlaient l'Église de leur appel à la pénitence. L'étude de la science théologique et les rigoureuses pratiques de la vie ascétique étaient, aux mains des Odon, des Odilon, des Romuald, des Gualbert, les remèdes qu'ils offraient à leur époque si profondément corrompue. Bien des consciences en étaient agitées, quelques conversions éclatantes s'opéraient et enrichissaient les monastères d'hommes nouveaux que le repentir le plus profond transformait aussitôt en apôtres de la pénitence.

Ainsi s'établissaient dans la vie populaire deux prodigieux contrastes : d'une part, la mortification la plus austère, une angélique pureté, et une connaissance plus approfondie de la morale évangélique; d'autre part, au contraire, de prodigieux excès, le triomphe de la chair et la plus ténébreuse ignorance. Les contrastes d'abord semblaient hors de tout contact possible, se développant chacun de son côté, sans aucune intention de combat, et là même où la lutte paraissait être engagée, elle ne promettait ni victoire ni défaite. Ainsi Rothaire, évêque de Vérone, malgré l'ardeur du zèle qu'il déployait pour la réforme du clergé, ne put obtenir aucun succès : l'ivraie n'était point encore arrivée à l'état de maturité où elle devait être arrachée, liée en faisceaux et livrée aux flammes. Mais en s'étendant, le cancer devenait plus affreux et appelait à plus hauts cris la main divine qui devait le guérir.

Ce qui manquait aux âmes héroïques qui désiraient ouvrir le combat, c'était un point de concentration dans lequel pussent se rallier et s'unir leurs premiers efforts. Çà et là se manifestaient des symptômes de vie, mais, jusque vers le milieu du 11e siècle, aucun point de ralliement ne s'était offert. Mais, vers le milieu de ce siècle (1046), l'empereur Henri III, vivement frappé de tant de désordres que son bras ne pouvait réprimer, songea aux moyens de rendre plus d'énergie et de puissance effective au siége pontifical. Clément II et, après lui, plusieurs papes, allemands de naissance, y montèrent et déclarèrent à la simonie et au concubinat clérical une guerre que continuèrent avec une grande vigueur leurs successeurs immédiats, et notamment les saints pontifes Léon IX et Grégoire VII, assistés, comme nous le verrons, de Pierre Damien et d'autres prélats également zélés pour cette pureté qui fait la gloire du sacerdoce et l'ornement de l'Église.

La voix de ces vénérables pontifes se faisait entendre à toutes les Églises, mais peu de coupables revenaient sincèrement de leurs égarements ; beaucoup, au contraire, en étaient venus à ne plus se croire obligés à se soumettre aux censures, ni aux décrets de l'autorité pontificale. Le clergé milanais se faisait particulièrement remarquer par cette schismatique opposition à l'autorité apostolique ; mais comme il entre dans l'économie de la sagesse divine de faire sortir de l'excès même du mal le remède qui doit le guérir, c'est du milieu de cette ville même que s'éleva la *Patarée* [1], dans laquelle il faut voir un des principaux éléments de la régénération morale qu'une Providence protectrice tenait en réserve pour son Église.

L'on sait que depuis saint Ambroise l'église de Milan avait obtenu, tant des papes que des empereurs romains, d'importants priviléges qu'elle conservait avec une jalouse prévoyance. Saint Grégoire-le-Grand avait octroyé *à sa cathédrale* la prérogative du maintien de la liturgie ambrosienne. Ces priviléges joints aux orgueilleux préjugés du peuple lombard qui, malgré sa soumission au sceptre d'un empereur étranger, se considérait comme la nation la plus considérable en Europe, avaient peu à peu, et par suite des faiblesses du Saint-Siége, au 10e siècle, constitué l'Église de Milan en un état voisin

[1] Il faut soigneusement distinguer cette société, fondée par un saint martyr, d'une autre qui prit le même nom, et que l'Église a foudroyée comme hérétique. C'est pour éviter toute confusion qui pourrait résulter de cette similitude, que nous appellerons *pataristes* les membres et les adhérents de la société de Milan, bien différents des hérétiques connus sous la dénomination de *patarins*.

du schisme, à l'égard de l'Église romaine. C'est en suite de cet orgueilleux mépris et de cette quasi-séparation de l'Église de Rome que le clergé aussi riche que nombreux de la métropole lombarde se livrait à une immoralité plus profonde, et que la réaction populaire contre cette immoralité prit un caractère de véhémence qu'il n'avait pas ailleurs. Voici le portrait qu'en trace saint André, contemporain et témoin de ces excès :

« Alors l'esprit des ecclésiastiques était tellement enlacé dans le filet de toutes les erreurs qu'il eût été difficile d'en trouver un seul occupé à remplir ses devoirs. Les uns couraient les campagnes, suivis de chiens et de faucons; les autres se ravalaient au métier de cabaretiers ou de régisseurs; d'autres se vouaient à la plus exécrable erreur, et presque tous passaient leur vie dans d'ignominieuses liaisons avec des femmes impudiques ou des filles de mauvaise vie; occupés uniquement du soin de leurs intérêts personnels, ils oubliaient ceux de la cause de Jésus-Christ. Et tellement ils étaient enlacés dans l'hérésie simoniaque, qu'à commencer des ordres les plus infimes de l'Église jusqu'à ses plus hautes dignités, on n'aurait pu obtenir l'ordination avant de l'avoir achetée, comme l'on achète une pièce de bétail. Et ce qu'il y avait en tout cela de plus lamentable, c'est qu'il ne se trouvait personne qui osât s'opposer à tant de perversité; bien au contraire, l'on s'était habitué à considérer comme de bons pasteurs ceux qui n'étaient que des loups ravissants [1]. » Telle était, au témoignage d'un saint religieux de l'époque, cette Église de Milan de laquelle va sortir le premier essai de la répression de vices si odieux et si universels.

Le chef de cette malheureuse Église, l'archevêque Widon [2], ne faisait pas lui-même exception à cette universalité de désordres et de crimes. Bonizza, autre écrivain contemporain, le représente « comme un homme dépourvu de toute instruction, vivant patemment avec des concubines et pratiquant la simonie au grand jour. » Deux historiographes de la même époque, Arnolphe et Landolphe l'ancien, si dévoués d'ailleurs au parti des clercs dévoyés, ne trouvent pas eux-mêmes une parole d'indulgence à prononcer en sa faveur. Ce dernier dit, entre autres, de ce prélat: « Dans tout entretien profane, il se montrait également gracieux et habile; il déployait une grande

[1] *Acta sanctorum*, junii, t. V, p. 281.
[2] Ce nom, quelquefois écrit ou prononcé Guido, a été rendu en France par celui de Guy.

dextérité dans les négociations secrètes; mais, quant aux choses divines, il était par trop ignorant[1]. » C'était l'empereur Henri III, qui, en 1046, l'avait imposé à l'Église de Milan, au mépris de la présentation qu'elle lui avait faite de trois autres sujets. Ce n'est qu'à grand'peine qu'il avait pu parvenir à se faire agréer par les Milanais, et une fois même il avait subi le cruel affront de se voir abandonné, à l'autel, de tout son clergé, lorsque, dans sa cathédrale, il célébrait pontificalement les divins mystères. Malgré la juste suspicion de simonie qui s'attachait à son élévation, il avait obtenu la confirmation de Léon IX ; mais le mécontentement public ne tarda pas à s'élever contre lui à raison de l'irrégularité de sa conduite privée et de l'indulgence protectrice dont il ne cessait de couvrir les écarts de son clergé.

Anselme de Hadagio, prêtre de la cathédrale de Milan, fut le premier à foudroyer, du haut de la chaire, les désordres de ce clergé. Pour se débarrasser de cet incommode prédicateur, l'archevêque s'en fit accompagner dans un voyage qu'il fit à la cour impériale, et par son crédit il le fit nommer au siége épiscopal de Lucques : mais cette promotion n'eut pas le succès que Widon en avait espéré. Bien au contraire, elle eut pour effet de généraliser davantage l'indignation publique, qui jusque-là ne s'était encore que partiellement prononcée contre les vices du clergé, et de lui fournir ce point de concentration, dont elle avait besoin pour éclater dans toute son énergie.

Un simple diacre (*diaconus ex decumanis*), du nom d'Ariald, né aux environs de Milan de parents de l'ordre équestre, et Landulphe Cotta, d'extraction également noble, tous deux clercs de la métropole de Milan, s'allièrent étroitement dans le dessein de travailler à la réforme du clergé. Le premier se distinguait par l'érudition qu'il avait acquise à Paris, l'autre par une éloquence qui, pour être plus populaire, ne manquait ni de véhémence ni de dignité. De leur propre mouvement, ces deux vaillants champions se partagèrent leur besogne réformatrice : Ariald alla prêcher les campagnes, Landulphe, bien que son rang dans l'Église ne dût pas encore lui ouvrir ses chaires[2], prit possession de celles de la ville, et l'évêque

[1] Tome III, page 2.

[2] Arnolphe, au t. I, ch. III, p. 8 de son histoire, dit bien *quum nullis esset ecclesiasticis gradibus alteratus*. Il imposa cependant, par ses prédications, aux prêtres l'intolérable joug du célibat. Mais d'autres auteurs, saint André, Bonizza, Landolphe le jeune et l'ancien, disent expressément que ce Landolphe était clerc, et les paroles

Anselme, déjà établi sur son siége de Lucques, les exhorta à ne se point relâcher de leur activité, leur promettant, le cas échéant, de les soutenir de tout son pouvoir dans leur courageuse entreprise.

De ce moment le scandale du concubinat clérical devint l'objet presque exclusif de leurs harangues sacrées. Ils appelaient l'attention populaire sur les vices des ecclésiastiques, moins excusables que ceux des laïques, dont les occupations avaient pour objet principal le travail nécessaire pour se procurer les nécessités de la vie, tandis que le ministère spirituel était suffisamment rétribué. Ils leur faisaient surtout comprendre qu'un prêtre marié ou vivant en état de concubinage ne pouvait offrir à Dieu un sacrifice qui lui fût agréable. C'était donc par les laïques, c'était par le peuple que ces véhéments orateurs voulaient forcer les clercs à opérer sur eux-mêmes et sur leur Ordre une réforme que depuis dix ans ils refusaient aux vives réprimandes aussi bien qu'aux ardentes sollicitations du chef de l'Église. Et ce fut, en effet, cette énergie de la volonté populaire qui força les clercs de Milan à signer enfin le formulaire d'une promesse, rédigée en commun par Ariald et Landolphe, de ne plus enfreindre le précepte de la chasteté [1]. Mais alors s'éleva un débat plus sérieux. La plupart des épouses des prêtres appartenaient à l'ordre de la noblesse : elles se voyaient dès lors dégradées à l'état de concubines, et leurs enfants à la condition de bâtards [2]. On vit donc les chevaliers, les vavasseurs, les capitans, c'est-à-dire la noblesse de tous les degrés, prendre parti pour les prêtres mariés, et s'adjoindre pour leur défense à tous ceux qui par leurs mariages sacriléges avaient contracté avec eux la plus lointaine affinité [3]. Widon tenta l'impossible pour conjurer l'orage qu'il voyait se former. Il appela près de lui Ariald et Landolphe, et mêlant les prières aux menaces, il chercha à les détourner de leur dangereuse entreprise, alléguant l'infirmité de la nature humaine, qui ne pouvait s'élever jusqu'à la sublime vertu d'une parfaite continence, et leur faisant observer

précitées d'Arnolphe ne doivent être entendues que dans ce sens : que n'étant que lévite, et n'ayant point encore été ordonné pour la prédication, il s'était arrogé le droit de prêcher contre le clergé, ce qui semble concorder avec cet autre texte du récit d'Arnolphe : *Usurpato sibi* CONTRA MOREM ECCLESIÆ, *predicationis officio.*

[1] Arnolphe, III, 10.

[2] C'est la même difficulté qui fut cause de l'adoption de la Réforme zwinglienne par le patriciat de Berne, dont plusieurs membres, entre autres le prévôt de la Collégiale de Saint-Vincent, avaient pris l'initiative du protestantisme, en épousant des religieuses nobles sorties ou enlevées de leurs couvents.

[3] Bonizza apud Æfelium, p. 805-6.

combien il y avait d'inconvenance pour des ecclésiastiques à s'élever ainsi contre ceux de leur ordre, et à les blesser de traits décochés par des mains fraternelles : « Au moins, disait-il, faudrait-il se borner à s'adresser à leur propre conscience, s'abstenant de prononcer contre eux une censure publique. »

Mais les héroïques champions de la discipline ecclésiastique lui répondaient avec une modeste franchise : « Nous avons pris l'irrévocable résolution de nous opposer, tant qu'il nous restera un souffle de vie, au vice comme à tous ceux qui s'en souillent aux yeux de tous. Que si nous, qui avons la vocation d'annoncer la vérité, la retenons captive, qui donc l'annoncera pour nous ? Si vos ecclésiastiques ne péchaient qu'en secret, nous-mêmes n'approuverions jamais la censure publique de leurs écarts ; mais comme, non contents de commettre le mal, ils s'en font les propagateurs effrontés, nous ne saurions voir le motif qui devrait, comme vous nous y engagez, nous porter à travailler à leur amendement sous le voile du secret. Quiconque donne un scandale public est tenu d'en faire pénitence publique, et, de même qu'en des maladies corporelles où des remèdes plus doux manquent leur effet, il faut, pour sauver le malade, employer le fer et le feu, de même aussi la censure publique devient une ressource indispensable à l'égard de ceux dont les cœurs endurcis rejettent tout autre moyen de correction[1]. » Intimidé par ces courageuses déclarations, Widon se réserva de leur faire sentir plus tard le poids de sa colère.

L'énergie d'Ariald et de son compagnon s'augmentait de l'accession quotidienne de partisans nouveaux qui, se groupant autour d'eux, embrassaient avec ardeur la cause que soutenaient les nouveaux apôtres de la continence sacerdotale. Leur plus grand nombre, il est vrai, appartenait à la classe populaire : c'étaient de pauvres artisans, de minces bourgeois, des hommes de travail et d'indigence, auxquels s'adjoignaient cependant des clercs, les uns irréprochables, les autres repentants, et même quelques citoyens considérables, parmi lesquels on distinguait Nazaire, qui mit à leur disposition sa maison et sa fortune. Ce qui leur manquait en fait de considération extérieure était avantageusement remplacé par leur dévouement, en sorte que ce qui n'était originairement qu'une sorte d'agrégation fortuite prit successivement la forme plus compacte et plus redoutable d'une véritable ligue, dont les membres s'obli-

[1] Alciati fragmenta.

geaient, sous la foi du serment, à combattre de toutes leurs forces la corruption concubinaire et simoniaque du clergé, et à s'abstenir de recevoir de sa main aucun des sacrements de l'Église, ou d'assister aux saints mystères célébrés par l'un d'eux. Cette alliance, considérée d'un œil de mépris par les clercs incontinents et par leurs nobles fauteurs, reçut d'eux l'injurieuse dénomination de *Patarée*, qui, dans l'idiome de l'époque, signifiait *racaille;* d'autres pensent que cette dénomination leur était venue du lieu de leurs assemblées.

Deux partis également animés à l'attaque et à la défense se trouvant ainsi en présence, il arrivait trop souvent que de part et d'autre on en vînt aux violences et quelquefois même jusqu'à l'effusion du sang. Landolphe a plus d'une fois été accusé à ce sujet de coupables emportements ; mais Ariald, l'âme et l'auteur de toute l'entreprise, dont il faisait la gloire par son irréprochable vie et par sa grande érudition, Ariald, bien loin de vouloir forcer, à l'aide d'inexcusables brutalités, la réforme qu'il avait en vue, ne voulait, suivant son vénérable biographe, S. André, employer d'autres armes que la patience et la prière. Surius, dans son supplément à la vie de S. Ariald, nous le montre sévère à l'égard des coupables, mais rempli de douceur et d'indulgence envers les résipiscents. C'est même à sa protection que des prêtres surpris en adultère et poursuivis par un peuple furieux ont dû souvent la vie, et, dès qu'il remarquait en eux les symptômes d'un sincère repentir, il leur continuait sa protection, au point de souvent se compromettre lui-même. « Un jour, dit Landulphe l'ancien, le plus effronté défenseur du clergé dégénéré, et dont les écrits sont des modèles de calomnies, d'exagérations et de délations de toute espèce, un jour on vit se précipiter sur Ariald un clerc furieux, grinçant des dents et roulant des yeux enflammés comme ceux d'une bête fauve : sous une grêle de soufflets il lui donna une leçon d'une conduite plus humble et plus modérée [1]. » Ariald souffrit avec la plus admirable patience ce brutal emportement.

La Patarée (l'association avait accepté ce nom et s'en était fait un titre d'honneur) combattait également l'orgueil et la malignité de ses adversaires : elle ne combattait pas avec une moindre énergie l'ignorance, qui s'allie si bien au vice et qui si souvent lui sert d'excuse. Les prêtres mariés, aussi bien que les clercs disposés à

[1] Tome III, page 8.

prendre femme, s'efforçaient de persuader aux simples qu'un premier et unique mariage n'avait jamais été et ne pouvait être interdit aux ministres des autels : pour le prouver, ils faisaient un criant abus de quelques écrits de saint Ambroise [1]. Il en arriva que l'ignorant archevêque de Milan en vint à se persuader lui-même qu'Ariald et Landolphe exigeaient en effet beaucoup plus que l'Église n'avait prescrit à cet égard. Il en porta ses plaintes au pape Étienne IX, par l'ordre duquel il convoqua (en 1057) à Fontaneltum, près de Novarre, un synode composé de tous les évêques suffragants de sa métropole. Ariald et Landolphe furent cités à y comparaître, et ayant refusé de s'y rendre, l'un et l'autre furent excommuniés. Ariald en appela au Saint-Siége, et, afin de détruire les fausses accusations sous lesquelles il venait de succomber, il fit le voyage de Rome, y rendit compte de sa doctrine et de ses actions, suppliant le pape d'envoyer à Milan une légation apostolique munie de pouvoirs suffisants, pour réédifier de fond en comble cette malheureuse Église. Étienne déclara nul et non avenu l'anathème fulminé contre Ariald et contre son coopérateur, et le renvoya comblé de ses éloges et ranimé par ses encouragements.

Le pape avait désigné pour ses légats, à Milan, l'archidiacre Hildebrand (plus tard Grégoire VII), et cet Anselme, de Lucques, dont déjà nous avons parlé. Le peuple les reçut avec les plus grands honneurs ; mais l'archevêque troublé dans sa conscience n'osa se présenter devant eux. Après un très-court séjour, les légats quittèrent Milan, laissant au peuple des instructions et des encouragements [2].

L'association pataristc se trouvant ainsi sanctionnée par l'approbation pontificale, et ayant hautement proclamé son constant objet, qui n'était autre que le combat contre la corruption cléricale, s'était elle-même assigné sa position dans la sainte milice de l'Église. « En effet, dit le bienheureux André, les fréquentes prédica-

[1] Voyez, à ce sujet, le t. III, p. 21 à 25, des *œuvres* de Landulphe, où se trouvent de longues déclamations contre Ariald. Dans ces passages où la charité, la longanimité et la compassion de la fragilité humaine, sont perpétuellement invoquées, l'on trouve déjà cette doctrine établie ou au moins clairement insinuée : *que tous, clercs et laïques, sont prêtres de la loi nouvelle.* L'Histoire de Landulphe ne paraît écrite que dans le but de répandre au loin sa colère contre les *Pataristes* et contre leur œuvre de réforme, qu'il exécrait au fond de son cœur. Son témoignage à l'égard du caractère et des vertus de saint Ariald n'en méritent que d'autant plus de créance.

[2] Bonitza, l. c., p. 805-6.

tions d'Ariald et de Landolphe menèrent les choses à ce point, que la honteuse incontinence des clercs et leurs mariages maudits furent poursuivis et annulés avec un acharnement si grand qu'il ne resta plus, à Milan, un seul prêtre qui ne se vît contraint à renoncer à sa vie dissolue ou à s'abstenir de monter à l'autel. » Mais ces amendements étaient plus forcés que sincères, et on en trouve la preuve dans la rage avec laquelle les faux pénitents se prirent à poursuivre leurs antagonistes, dont les jours coururent plus d'une fois le plus imminent danger. Ainsi un clerc, soldé pour ce crime, blessa, un jour, d'un poignard empoisonné, Landolphe, pendant qu'il se trouvait en oraison au pied d'un autel. La lame et son venin perdirent leurs effets meurtriers, bien que l'assassin eût pris soin de s'assurer auparavant de leur efficacité sur quelques animaux, et Landolphe ne tarda pas à guérir de sa profonde blessure. N'osant commettre un attentat de même nature sur Ariald qu'environnait toujours un peuple nombreux et dévoué, ils se vengèrent sur lui en démolissant l'église qu'il s'était construite non loin de *Cutiacum*, lieu de sa naissance. Ils voulurent même pousser plus loin leur vengeance, en enlevant l'écorce des marronniers de son domaine et en arrachant ses vignes; mais au moment où ils allaient exécuter ce projet, ils éprouvèrent une sorte d'éblouissement soudain ou d'égarement d'esprit qui les empêcha de distinguer les objets qu'ils venaient détruire, bien qu'auparavant ils eussent pris soin de les reconnaître et de les désigner exactement aux agents de leur iniquité. C'est encore saint André qui rend témoignage à cette espèce de prodige.

En même temps que la Patarée se montrait si active et obtenait de si grands succès, Rome se levait, et entreprenait de son côté la réforme de l'Église. Ce fut principalement l'œuvre de l'archidiacre Hildebrand et de son ami, Pierre Damiani, abbé de *Font-Arellana*, récemment créé cardinal et évêque d'Ostie. La promotion à la tête du collége des cardinaux d'un prélat qui, depuis longtemps, était la terreur des simoniaques et des concubinaires, leur parut, ce qu'elle était en effet, la déclaration d'une guerre à outrance contre ces deux grandes prévarications aux lois et aux constitutions de l'Église. Mais cette importante promotion fut la dernière œuvre d'Étienne IX; il mourut au mois de février 1058. Après un interrègne de 10 mois, il eut pour successeur Nicolas II, qui, poursuivant aussitôt la trace de ses prédécesseurs, concentra tous ses efforts sur la correction des clercs et le rétablissement de la

sainte discipline. Aux fêtes de Pâques de l'an 1059, il convoqua à Rome un nombreux synode, où il fut défendu d'assister à la messe de tout prêtre convaincu d'entretenir une concubine ou toute autre femme suspecte en sa maison. Ses mesures répressives de la simonie devinrent plus rigoureuses, et il fut ordonné que les prêtres attachés à une même église vivraient en communauté, et que les revenus ecclésiastiques seraient administrés en commun.

Ariald et Landolphe réunirent, comme d'ordinaire, leurs efforts pour assurer l'exécution de ces ordonnances pontificales, « et c'est alors, dit encore saint André, que les serviteurs de Jésus-Christ, voyant le peuple disposé à les écouter et à les comprendre, commencèrent à parler de la simonie, dont jusque-là ils n'avaient fait aucune mention. » C'était par un effet de leur prudence et non d'une coupable indifférence à l'égard de ce crime, qu'ils avaient commencé à s'élever contre la luxure des clercs; vice qui, le plus saillant dans un prêtre, est le plus propre à dégrader, aux yeux des peuples, son auguste caractère. Ariald, le premier, prit la parole contre le simonisme; montra quelle était son étendue, et prouva que non-seulement ceux qui avaient reçu des ordres ou des bénéfices, à prix d'argent, en étaient coupables, mais que ceux-là même partageraient leur condamnation qui n'auraient pas tout fait pour s'opposer à ce désordre. « Car, disait-il, de même que, dans les grandes maladies, lorsque la tête souffre considérablement, elle communique à tous les autres organes son état de mortelle souffrance; de même aussi les chefs de l'Église, lorsqu'ils sont atteints de cette affreuse contagion, ne manquent pas d'en infecter le corps dont ils sont la sommité, en sorte que bientôt il ne reste plus rien de sain dans un corps lié d'une sainte unité et qui périt par la lâche indifférence du sacerdoce.

» Ces paroles, continue saint André, répandirent dans le peuple une vive émotion et une agitation profonde; les uns, et parmi eux l'archevêque Widon et le plus grand nombre des clercs et des chevaliers, suivis d'une partie du peuple milanais, s'écriait à l'envi : Si cette doctrine venait à prévaloir, ni nous ni nos enfants ne pourrions plus vivre; car de quelle source tirons-nous nos meilleurs revenus, si ce n'est des bénéfices qui continuellement sont vendus et revendus? Il nous vaut donc mieux de mourir dans le combat contre cette doctrine nouvelle que de permettre qu'elle soit mise en pratique. » Les Pataristes eux-mêmes commencèrent à douter qu'elle pût être mise à exécution, car tous les prêtres et clercs

étaient tout au moins adonnés à la simonie; il n'était pas à Milan un seul clerc qui, s'il n'avait pas acheté son bénéfice, n'eût au moins payé son ordination; car il existait un tarif fixe pour tous les ordres de l'Église, qui n'étaient conférés qu'à ceux qui en avaient préalablement soldé le prix. Le peu de prêtres restés purs de ce sacrilége trafic craignaient d'ailleurs de voir déclarer hérétique l'immense majorité de leurs confrères, ce qui aurait mis obstacle à la célébration des offices publics et à la réception des sacrements. Déjà le concile de Rome, dont nous venons de parler, avait fait une distinction entre les clercs qui avaient acheté les ordres sacrés et ceux qui n'avaient fait que les recevoir d'évêques entachés de simonie. L'indulgence du concile avait maintenu ceux-ci dans l'exercice des fonctions sacerdotales. Ariald, s'appuyant des paroles de saint Jacques [1], exhortait donc les irrésolus à ne point se laisser égarer, à éviter soigneusement tout contact avec ce qui devait *leur* paraître impur et impie, à se séparer des faux prêtres et à recourir à Dieu, par la prière, en suppliant l'Esprit-Saint de leur donner des pasteurs fidèles. « Quiconque, dit saint André, parcourait à cette époque ou traversait les rues de Milan, n'entendait que des disputes acharnées sur cet objet; car les uns défendaient la simonie que les autres soutenaient hautement être criminelle; l'intérieur des familles n'était pas même exempt de ces discordes, car ici l'on voyait la mère avec l'un ou l'autre de ses fils favorable à la simonie, tandis que les autres, le père à leur tête, la condamnaient hautement. La ville tout entière était donc livrée aux troubles inséparables d'une telle contrariété d'opinions. »

Mais Milan n'offrait qu'une faible image des discordes qui, à ce sujet, agitaient l'Occident tout entier; car ce qu'Ariald exigeait des Milanais n'était autre chose que ce que les papes et leurs légats voulaient étendre à l'Église tout entière. Aussi cette fois encore les exhortations d'Ariald obtinrent un grand succès parmi la multitude, et un chevalier qui avait fait construire à ses frais une église près de Milan, la mit à la disposition d'Ariald. Celui-ci bâtit près de cette église une demeure convenable, dans laquelle il réunit les clercs de son parti, qui, sous sa direction et sous l'influence de ses vertus, s'efforçaient d'effacer leurs méfaits antérieurs par une rigoureuse pénitence. Bientôt des laïques s'agrégèrent à cette congrégation, et de même que précédemment ils s'étaient séparés des

[1] Ep., ch. I, v. 8.

prêtres incontinents, de même alors ils renoncèrent à la communion des prêtres entachés de simonie, célébrant leurs offices privés, et écoutant les prédications des prêtres réformés, desquels seuls ils recevaient les divins sacrements.

Les mêmes scènes de violences qui avaient eu lieu à l'occasion du célibat sacerdotal se reproduisirent à propos de la question de simonie. Une députation d'illustres Milanais (l'on ne sait pas exactement si elle fut envoyée à Rome par la Patarée ou par l'archevêque Widon, revenu momentanément à résipiscence) alla supplier le pape Nicolas II de prendre pitié de leur Église que ravageaient de si graves dissentiments [1]. Le souverain pontife accéda à leur demande, et vers la fin de l'année 1059, l'on vit arriver à Milan, en qualité de légat du Saint-Siége, le vénérable Pierre Damien et l'évêque Anselme de Lucques, dont la présence consterna les clercs prévaricateurs.

Les légats toutefois furent reçus avec les honneurs qui leur étaient dus; mais à peine le but de leur mission fut-il connu, que les prêtres simoniaques se répandirent dans les carrefours, dans les rues et jusque dans les maisons, excitant le peuple à la révolte, et s'écriant : « Que l'Église ambrosienne était libre et que l'Église romaine n'avait aucun droit sur elle. » Un cri universel s'éleva aussitôt; les masses populaires se ruèrent sur le palais métropolitain; la grosse trompe de la ville mugit du haut de la cathédrale, et ses sinistres éclats furent répétés par toutes les trompettes de la ville : tout semblait menacer de mort les deux légats. Ce qui irritait spécialement le peuple, c'était de voir dans l'assemblée des clercs qu'ils avaient convoquée, l'évêque de Lucques et non l'archevêque Widon, assis à la droite du cardinal Damien, président de la légation. L'archevêque reconnaissant le motif de ce tumulte, se déclara aussitôt, dans un accès d'humilité, prêt à s'asseoir sur l'escabelle où reposaient les pieds du vénérable Damien. Celui-ci adressa au peuple une allocution aussi énergique qu'éloquente, dans laquelle il prouva la prérogative de l'Église romaine et sa juridiction sur toutes les Eglises du monde. En vertu de l'institution divine, il montra au peuple tout ce que l'Église de Milan devait de reconnaissance à l'Église romaine, pour lui avoir envoyé des disciples de saint Pierre et de saint Paul chargés de leur apporter les lumières de la foi, et comment saint Ambroise lui-même avait reconnu le

[1] Voyez Bonizza, l. c., page 806-8.

pontife romain comme chef de l'Église universelle. « C'est pourquoi, ainsi se termina son discours, recherchez et compulsez tous les documents de votre Église, et si vous n'y trouvez pas formellement consigné ce que nous vous annonçons, vous pourrez nous convaincre de mensonge; mais si vous l'y trouvez, ne résistez pas plus longtemps à la vérité, et gardez-vous de combattre avec une si grande cruauté votre sainte et tendre mère qui vous a allaités de la foi apostolique, et souffrez que nous vous nourrissions aujourd'hui de sa céleste doctrine. » Ce discours, qui nous a été conservé, mit fin au tumulte et calma la fureur populaire.

Mais l'enquête qu'ouvrirent les légats fit bientôt reconnaître une triste vérité : c'est que dans le grand nombre des ecclésiastiques milanais, il s'en trouvait à peine quelques-uns qui n'eussent pas obtenu leur ordination à prix d'argent. Cette affreuse découverte mit les légats dans un grand embarras; ils n'étaient pas hommes à se relâcher de la sévérité de la discipline ecclésiastique; mais s'ils voulaient l'appliquer dans toute sa rigueur, l'Église de Milan était privée de presque toute sa cléricature. Se conformant donc à la pratique plus douce et quelquefois exceptionnellement admise par l'Église romaine, le cardinal Damien arrêta et prescrivit les points suivants.

En ce qui concernait l'archevêque Widon, il fut obligé de signer un formulaire de condamnation des hérésies simonistes et nicolaïtes. (C'est sous ce dernier nom que l'on désignait l'incontinence des clercs.) Dans cette formule, il était dit entre autres : « C'est de cette manière, hélas! que Simon le Magicien a fait en quelque sorte de cette sainte Église ambrosienne l'atelier de la perversité; faisant jouer à la fois le soufflet, le marteau et l'enclume, il battait monnaie et en forgeait la perdition générale de nos âmes. » Après avoir remis aux mains de Damien cette formule de réprobation, le neveu de l'archevêque prêta en son nom aux mains des légats le serment sur l'Évangile d'astreindre ses clercs à la chasteté, et de n'en ordonner aucun qui n'eût auparavant affirmé, sous la foi du serment, de n'avoir ni directement ni indirectement offert ou donné de l'argent pour obtenir les ordres sacrés. Après cela, Widon se prosterna aux pieds des légats, demandant pénitence pour l'exécrable trafic des dignités de l'Église. Damien lui imposa d'abord une pénitence *de cent années*, qu'il modifia plus tard, en fixant les sommes qu'il aurait à consacrer à des aumônes en faveur des pauvres et à d'autres œuvres de charité.

LE COMTE D'HORRER.

(*La suite au prochain numéro.*)

Philosophie catholique.

DE LA DÉCHÉANCE DE LA FEMME,

ET DE SA

RÉHABILITATION PAR LE CHRISTIANISME.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

Condition de la femme chez les Gaulois, chez les Germains.

Ce n'est que pour mémoire que nous parlerons des Gaulois : ni la Gaule barbare, ni la Gaule polie par les Romains, ne saurait nous donner ce que n'a pu faire la civilisation grecque et romaine. En vain quelques faits particuliers sembleraient-ils, à les considérer isolément, promettre à la femme gauloise une condition meilleure et une existence plus honorée : l'histoire dément aussitôt cette conjecture, et c'est le contraire qu'elle établit.

Nous lisons dans Plutarque [2], qu'antérieurement aux émigrations qui colonisèrent la Gaule cisalpine, une guerre civile ayant éclaté parmi les transalpins, les femmes y intervinrent si heureusement, en se jetant au milieu des deux armées prêtes à combattre, et en prenant en main, pour les juger avec équité, les différends des deux partis, que non-seulement elles apaisèrent toutes les haines, mais que ces peuples réconciliés continuèrent depuis lors *à consulter leurs femmes tant dans les affaires de la guerre que dans celles de la paix*. Voilà un fait grave, et qui paraîtrait prouver que les femmes jouissaient parmi les Gaulois d'une haute estime, d'une rare considération. Patience ! et nous allons bientôt y reconnaître un fait accidentel, borné sans doute dans son extension, borné du moins dans ses conséquences, et qui reste sans importance réelle relativement aux mœurs et à l'état général du pays.

Nous lisons dans César que la communauté des biens était admise entre les époux gaulois : qu'*autant le mari recevait de sa femme à titre de dot, autant il lui apportait de son propre avoir ; qu'estimation faite des deux fortunes, on en formait une masse com-*

[1] Voir le 4e art. au n° 15 ci-dessus, p. 250.

[2] Plut., *Vertus des femmes*, n. 10.

mune dont les fruits étaient mis en réserve, et qu'enfin *le tout appartenait au survivant* [1]. Voilà encore un fait curieux et d'où l'on croirait pouvoir induire la reconnaissance d'une égalité naturelle entre les deux sexes, l'existence d'une association véritable entre l'épouse et le mari. Qu'on ne se hâte pas d'en tirer cette conclusion, car il faudrait y renoncer bientôt. César ajoute immédiatement :

« Chez les Gaulois, *les maris ont droit de vie et de mort sur leurs* » *femmes, comme sur leurs enfants.* Quand un *père de famille* d'une » naissance illustre vient à mourir, ses proches se rassemblent, » et, si quelque soupçon s'élève sur le genre de sa mort, ils sou- » mettent *ses femmes* à la question *comme des esclaves.* Si le soup- » çon se confirme, ils les font périr dans les flammes après d'af- » freuses tortures [2]. »

Ce témoignage en dit beaucoup sur la condition réelle des Gauloises. Sans parler de la polygamie, qu'il constate, il nous présente la femme dans un état d'asservissement et d'abjection dont l'historien lui-même paraît s'étonner. César retrouvait dans les Gaules l'organisation despotique de la *famille* romaine, avec cette différence que la puissance maritale s'y montrait plus terrible et plus armée; mais ce qui lui paraissait nouveau, c'était cette assimilation outrageante de l'esclave et de la femme ; c'était cette inquisition barbare dont la femme elle-même était l'objet. Rome, qui n'avait rien à apprendre d'aucun peuple en fait de cruauté, usait, il est vrai, d'une procédure semblable à l'égard de ses esclaves : une ancienne loi romaine ordonnait que, lorsqu'un maître serait tué dans sa maison, sans qu'on pût connaître le meurtrier, tous les serviteurs, qui avaient habité sous le même toit, fussent conduits au supplice; et cette loi odieuse fut appliquée un jour à quatre cents hommes, sous le règne de Néron [3]; Rome cependant n'aurait jamais eu l'idée d'en faire l'application à ses matrones. Il était réservé aux Gaulois de

[1] Viri quantas pecunias ab uxoribus dotis nomine acceperunt, tantas ex suis bonis, æstimatione factâ, cum dotibus communicant. Hujus omnis pecuniæ conjunctim ratio habetur, fructusque servantur ; uter eorum vita superarit ad eum pars utriusque cum fructibus superiorum temporum pervenit. Cæs., *De Bell. Gall.*, l. VI, c. 19.

[2] Viri in uxores, sicuti in liberos, vitæ necisque habent potestatem; et quum paterfamiliæ illustriore loco decessit, ejus propinqui conveniunt, et, de morte si res in suspicionem venit, de uxoribus in servilem modum quæstionem habent, et, si compertum est, igni atque omnibus tormentis interficiunt. Cæs., *De Bell. Gall.*, l. VI, c. 19.

[3] Tac., *Ann.*, l. XIV, c. 42, 43, 44, 45.

traiter ainsi les femmes, comme pour attester que, chez eux, la condition naturelle du sexe était l'esclavage, et l'esclavage le plus affreux.

Ainsi réduite à l'état servile, à l'état de propriété ou de chose, la femme gauloise vivait séquestrée dans la maison du maître, qui tantôt la méprisait assez pour l'oublier, et s'abandonner, loin d'elle, à des vices honteux [1]; tantôt jaloux et défiant de sa vertu, se plaisait à l'éprouver de la façon la plus atroce [2]; quelquefois enfin l'obligeait, comme chez les Indiens, à se brûler sur le bûcher de son mari [3]. Ajoutez que, si l'éducation de ses enfants la consolait un peu de sa nullité sociale et domestique, ce n'était pas la tendresse paternelle qui lui en confiait le soin; c'était un orgueil dédaigneux qui le lui abandonnait. Un père eût rougi de voir son fils à ses côtés, avant qu'il fût en âge de porter les armes, et c'est pour cette raison qu'il le livrait aux mains des femmes jusqu'à l'âge de puberté [4].

A ces preuves d'un mépris éclatant opposera-t-on la considération dont jouissaient les magiciennes ou prophétesses gauloises? Nous répondrions que des croyances superstitieuses avaient pu faire à quelques femmes une exception conditionnelle. Encore faudrait-il se rappeler que, si les prophétesses gauloises étaient affiliées à l'ordre des druides, c'était sans partager les prérogatives ni le rang élevé du sacerdoce. Elles n'étaient que des instruments entre les mains des prêtres, et devaient obéir à toutes leurs volontés. Quant à leur caractère moral, on sait que si l'obligation de la virginité ou du célibat en relevait quelquefois la dignité, trop souvent il se dégradait par la violation la plus monstrueuse des lois de la nature et de la pudeur [5]: contradiction étrange, mais qui s'explique, comme le triomphe incomplet du mal, par la résistance qu'opposent toujours aux égarements de l'homme les principes éternels de la conscience et du bien!

[1] Voyez l'*Histoire des Gaulois*, par M. Amédée Thierry, t. II, p. 68, 71.

[2] Chez quelques nations de la Belgique, c'était le Rhin qui éprouvait la fidélité des épouses : l'enfant nouveau-né était placé sur une planche et exposé au courant ; s'il surnageait, la vertu de la mère était pure de tout reproche ; si le fleuve l'engloutissait, le crime de la mère était prouvé. *Id., ibid.*

[3] Cæs., *De Bell. Gall.*, l. VI, c. 19.

[4] Suos liberos, nisi quum adoleverunt, ut munus militiæ sustinere possint, palam ad se adire non patiuntur; filiumque puerili ætate in publico, in conspectu patris, ad sistere turpe ducunt. *Id., ibid.*, c. 18.

[5] Voir l'*Histoire des Gaulois*....., t. II, p. 98.

Nous avons parcouru le monde ancien, de l'Orient à l'Occident, et partout, la Judée seule exceptée, nous n'avons rencontré que corruption, esclavage, domesticité servile, tutelle gênante, dégradation enfin sous toutes les formes et à tous les degrés. Ne se trouvera-t-il pas un coin, dans cet antique empire du paganisme, où se soient réfugiés, sinon la liberté naturelle, du moins le respect et la dignité de la femme? Il s'en trouve un, un seul : ce sont les forêts de la Germanie. Et qu'on ne se hâte pas de faire valoir contre nous ce fait singulier : il confirme notre thèse, en s'expliquant.

S'il est une chose évidente aux yeux de la philosophie de l'histoire, c'est que les nations germaniques avaient mission de la Providence pour concourir, avec le Christianisme, à la régénération de l'univers. Le Christianisme et les barbares, voilà les deux éléments du monde moderne, et les barbares appartiennent ainsi au monde moderne beaucoup plus qu'à l'ancien. Mais pour remplir le rôle auquel Dieu les destinait, il fallait que ces peuples, d'un sang plus jeune et plus pur, eussent reçu de lui des qualités spéciales, des vertus particulières; il fallait que, par un double point de contact avec les nations païennes et les nouvelles doctrines, ils rendissent plus facile l'infusion de l'esprit chrétien dans les veines de ce vieux monde qu'ils avaient à ressusciter. La Providence fit ce miracle : en laissant les Germains se confondre avec les autres peuples dans l'erreur commune des croyances, elle les en distingua par les mœurs. Tandis que le reste des barbares, plus corrompus encore que les nations civilisées, affichaient pour la femme le mépris le plus profond, les Germains, quoique barbares, donnèrent au monde l'exemple, alors unique, du respect de la femme joint à la pratique de la chasteté.

Hâtons-nous d'ajouter, pour prévenir toute exagération, que chez les Germains eux-mêmes l'émancipation de la femme est bien loin d'être complète; que sa dignité y souffre encore; que sa liberté n'y est pas intacte; que son action restreinte n'y répond aucunement à la grandeur du rôle auquel l'appellent ses destinées. Mais les Germais ne pouvaient qu'ébaucher l'œuvre du Christianisme; c'était au Christianisme seul à féconder, à développer les germes nouveaux qu'ils apportaient.

Commençons toutefois par reconnaître la valeur de l'élément germanique.

Dans l'étonnement que lui causaient des mœurs et des vertus si étrangères à sa patrie, dans son désir avoué de les mettre en contraste avec les mœurs et les vices de Rome, Tacite a peut-être un

peu flatté le portrait qu'il nous a laissé des Germains. Nous admettrons cependant l'intégrité de son témoignage, sans rien contester à son éloquente admiration :

« Chez les Germains, dit-il, les mariages sont chastes, et il n'est » pas de trait dans leurs mœurs qui mérite plus d'éloges. Presque » seuls entre les barbares, ils se contentent d'une femme, hormis » un très-petit nombre de grands qui en prennent plusieurs, non » par esprit de débauche, mais parce que plusieurs familles ambi» tionnent leur alliance [1]. Les femmes vivent sous la garde de la » chasteté, loin des spectacles qui corrompent les mœurs, loin des » festins qui allument les passions..... Aussi se commet-il très-peu » d'adultères dans une nation pourtant si nombreuse; et lorsqu'il » s'en commet, le châtiment suit de près la faute..... Quant à la » femme qui se prostitue, il n'y a point de pardon pour elle : ni » beauté, ni âge, ni richesse, ne lui ferait trouver un époux. Dans » ce pays on ne rit pas des vices; corrompre et céder à la corrup» tion ne s'appelle pas vivre selon le siècle. Quelques cités encore » plus sages ne marient que des vierges. La limite est posée une fois » pour toutes à l'espérance et au vœu de l'épouse; elle prend un » seul époux, comme elle a un seul corps, une seule vie, afin que » sa pensée ne voie rien au delà, que son cœur ne soit tenté d'au» cun désir nouveau, qu'elle aime son mariage et non pas un mari. » Borner le nombre de ses enfants est flétri comme un crime; et les » bonnes mœurs ont là plus d'empire que n'en ont ailleurs les » bonnes lois [2]. »

Ainsi la chasteté, la sainteté, et, jusqu'à un certain point, l'indissoluble unité du mariage, la répugnance pour les secondes noces, l'estime de la virginité, l'horreur pour l'adultère et pour la prostitution, voilà les principaux traits de la vertu germanique. Le res-

[1] Severa illic matrimonia; nec ullam morum partem magis laudaveris : nam prope soli barbarorum singulis uxoribus contenti sunt, exceptis admodum paucis, qui non libidine, sed ob nobilitatem, plurimis nuptiis ambiuntur. Tac., *German.*, c. 18.

[2] Ergo septæ pudicitiâ agunt, nullis spectaculorum illecebris, nullis conviviorum irritationibus corruptæ... Paucissima in tam numerosâ gente adulteria, quorum pœna præsens... Publicatæ enim pudicitiæ nulla venia : non formâ, non ætate, non opibus maritum invenerit. Nemo illic vitia ridet : nec corrumpere et corrumpi, seculum vocatur. Meliùs quidem eæ civitates, in quibus tantum virgines nubunt, et cum spe votoque uxoris semel transigitur. Sic unum accipiunt maritum, quo modo unum corpus, unamque vitam; ne ulla cogitatio ultra, ne longior cupiditas, ne tanquam maritum, sed tanquam matrimonium ament. Numerum liberorum finire... flagitium habetur : plusque ibi boni mores valent quam alibi bonæ leges. Tac., *German.*, c. 19.

pect de la femme en est tout à la fois le principe et la conséquence.

Aussi Tacite nous apprend-il encore que la femme du Germain n'est pas seulement pour son mari une épouse dont il apprécie délicatement l'honneur, mais une compagne véritable, associée à ses succès comme à ses revers, à ses joies comme à ses peines, unie à lui dans la vie et dans la mort par une réciprocité touchante de tendresse, de services et de dévouement. Après avoir parlé des présents qu'on échange le jour des fiançailles, de ces présents tout guerriers qui sont *le lien sacré de leur union, leurs symboles mystérieux, leurs divinités conjugales*[1], l'historien ajoute :

« Pour que la femme ne se croie pas dispensée des nobles senti-
» ments et désintéressée dans les hasards de la guerre, les auspices
» mêmes, qui président à son hymen, l'avertissent qu'elle vient par-
» tager des travaux et des périls, et que sa loi, dans la paix comme
» dans les combats, est de souffrir et d'oser autant que son époux.
» C'est là ce que lui annoncent les bœufs attelés, le cheval équipé,
» les armes qu'on lui donne. C'est ainsi qu'il lui faut vivre, ainsi
» qu'il lui faut mourir[2]. »

On sait si les épouses des Germains remplissaient fidèlement ce dernier devoir : après la déroute des Cimbres par Marius, les femmes de ces barbares se jetaient sur les épées ou sous les roues des chariots, plutôt que de tomber entre les mains des vainqueurs[3].

« Quand ils combattent, dit ailleurs Tacite, ils ont près d'eux les
» objets de leur tendresse : ils peuvent entendre les hurlements
» plaintifs de leurs femmes, les cris de leurs enfants ; ce sont là,
» pour chacun, les témoins les plus respectables, les plus dignes
» panégyristes. On rapporte ses blessures à une mère, à une épouse ;
» et celles-ci ne craignent pas de compter les plaies, d'en mesurer
» la grandeur. Dans la mêlée, elles portent aux combattants de la
» nourriture et des exhortations. On a vu, dit-on, des armées chan-
» celantes et à demi rompues, que des femmes ont ramenées à la

[1] Munera non ad delicias muliebres quæsita, nec quibus nova nupta comatur ; sed boves et frenatum equum, et scutum cum frameâ gladioque. In hæc munera uxor accipitur : atque invicem ipsa armorum aliquid viro adfert : hoc maximum vinculum, hæc arcana sacra, hos conjugales Deos arbitrantur. Tac., *German.*, c. 18.

[2] Ne se mulier extra virtutum cogitationes, extraque bellorum casus putet, ipsis incipientis matrimonii auspiciis admonetur, venire se laborum periculorumque sociam, idem in pace, idem in prælio passuram ausuramque : hoc juncti boves, hoc paratus equus, hoc data arma denuntiant. Sic vivendum, sic pereundum. *Id., ibid.*

[3] Plut., *Vie de Marius*, c. 46.

» charge par l'obstination de leurs prières, en présentant le sein
» aux fuyards, en leur montrant devant elles la captivité que les
» Germains redoutent bien plus vivement pour leurs femmes que
» pour eux-mêmes; et ce sentiment est tel que les cités dont la foi
» est le mieux assurée, sont celles dont on a exigé, parmi les ôtages,
» quelques filles de distinction [1]. »

Ce n'est pas encore assez de cette communion de vie dans laquelle se confondent les affections et les existences; ce n'est pas assez de cette influence morale, de cet ascendant, j'allais presque dire de cette autorité que les femmes exercent par la tendresse et par la vertu. L'amour et le respect qu'elles inspirent vont plus loin, car ils vont jusqu'à l'enthousiasme, jusqu'à la passion, jusqu'à la superstition.

Il serait intéressant d'étudier, dans la poésie scandinave, les caractères de ce culte ardent et passionné, mais pur et délicat, que le héros barbare voue à la femme, avec son âme et sa vie. Il serait curieux de comparer un amour si noble, si fort, si puissant, pour exalter le courage et pour inspirer de grandes actions, avec cet amour grec, généralement si bas et si grossier, si léger et si mobile, qui n'engendre que la faiblesse ou le crime, dont s'indignent également le courage et la vertu [2]. Qu'il nous suffise de constater, avec Tacite, le sentiment religieux qui s'y mêle jusqu'à le faire dégénérer en véritable idolâtrie.

« Les Germains, dit-il, croient qu'il y a dans ce sexe quelque chose
» de divin et de prophétique; aussi ne dédaignent-ils pas ses con-
» seils et font-ils grand cas de ses prédictions. Nous avons vu, sous
» Vespasien, Velleda honorée comme une divinité. Plus ancienne-
» ment, Aurinie et beaucoup d'autres ont reçu leurs adorations [3]. »

Ici la femme cesse d'être à sa place: elle sort encore de son rang;

[1] In proximo pignora, unde feminarum ululatus audiri, unde vagitus infantium: hi cuique sanctissimi testes, hi maximi laudatores. Ad matres, ad conjuges vulnera ferunt: nec illæ aut numerare aut exigere plagas pavent. Cibosque et hortamina pugnantibus gestant. — Memoriæ proditur, quasdam acies, inclinatas jam et labantes, a feminis restitutas, constantiâ precum et objectu pectorum, et monstratâ cominus captivitate, quam longe impatientius feminarum suarum nomine timent: adeo ut efficacius obligentur animi civitatum, quibus inter obsides puellæ quoque nobiles imperantur. Tac., *German.*, c. 7, 8.

[2] C'est ce que M. Roux a fait d'une manière infiniment heureuse dans son travail déjà cité: *Du rôle des femmes dans la poésie.*

[3] Inesse quinetiam sanctum aliquid et providum putant, nec aut consilia earum adspernantur, aut responsa negligunt. Vidimus sub divo Vespasiano Veledam, diu apud plerosque numinis loco habitam. Sed et olim Auriniam et complures alias venerati sunt... Tac., *German.*, c. 8.

et bien que ce ne soit plus cette fois pour être ravalée, puisque, au contraire, on l'exalte, c'est le signe que sa déchéance originelle subsiste. Qu'on ne s'étonne pas si, à côté des honneurs exagérés qui lui sont rendus, on trouve, par une contradiction bizarre, plus d'une trace de cet asservissement que consacrait partout l'opinion de son infériorité : l'apothéose de l'homme est toujours voisine de sa dégradation; il ne faut pas qu'on l'élève trop haut pour qu'il ne puisse être placé trop bas.

Nous avons mis assez de franchise dans l'aveu de la supériorité sociale et morale qu'il faut reconnaître aux femmes des Germains, pour qu'il nous soit permis de montrer à présent les désavantages réels de leur condition. Eh bien, c'est un fait incontestable que, malgré l'estime et les hommages dont elles étaient l'objet, les femmes des Germains étaient encore, relativement à nos mœurs modernes, dans un état de dépendance humiliante que les principes chrétiens devaient seuls changer.

Il est inutile de rappeler que la polygamie, si rare qu'elle fût, existait encore[1]; que la répudiation, quelquefois autorisée, n'était permise qu'aux maris[2]; qu'aux maris seuls appartenait la punition des adultères[3]. Inutile de répéter, après Montesquieu et de Bonald, que les Germains abandonnaient à leurs femmes, comme font les sauvages, les travaux pénibles et serviles qu'eux-mêmes dédaignaient[4]. Nous insisterons seulement sur ce fait qu'il y avait pour les femmes de la Germanie une *tutelle*, non pas tout à fait semblable, mais analogue et fort ressemblante à celle des Romains.

Comme celle des Romains, cette tutelle était perpétuelle[5]; comme celle des Romains, elle dépouillait la femme de toute capacité civile pour la soumettre à l'autorité d'autrui; comme celle des Romains, enfin, elle faisait passer la *puissance* du père au mari, du mari au

[1] C'est ce que nous avons vu dans la citation du chap. 18.

[2] « Dans les premiers siècles de la conquête, la répudiation est encore admise par » la plupart des coutumes barbares, chez les Bourguignons, par exemple, ainsi que » chez les Alamanni, les Bavarois, les Anglo-Saxons. » *Rech. sur la condition civile et politique des femmes...*, par M. Laboulaye, p. 153.

[3] Paucissima..... adulteria, quorum pœna præsens et maritis permissa. Tac., *German.*, c. 19.

[4] De Bonald, *Du Divorce*, ch. VI. — Mont., *Esp. des Lois*, liv. VII, c. 12.

[5] « Il paraît, d'après les divers codes de lois barbares, que les femmes, chez les » premiers Germains, étaient aussi dans une tutelle perpétuelle : cet usage passa dans » les monarchies qu'ils fondèrent... » Mont., *Esp. des Lois*, liv. VII, c. 12.

frère et aux agnats. Il y avait, sans doute, cette différence profonde entre l'institution romaine et le *mundium* (c'est le nom que la *puissance* et la *tutelle* prennent dans les codes de lois barbares), que celui-ci avait un caractère moins despotique, plus protecteur, plus tutélaire en un mot [1]. Les agnats n'étaient pas, chez les Germains, les tyrans intéressés de leurs pupilles : le mari n'avait aucun droit de propriété sur les biens de sa femme qu'il administrait, mais qu'il ne lui était pas permis d'aliéner [2]. Le père enfin, ce premier tuteur, ne pouvait disposer de la vie de ses enfants et par conséquent de celle de ses filles; il ne pouvait les vendre, il ne pouvait les retenir sous sa main en les mariant. La tutelle germanique, cependant, ne laissait pas que d'être un lien puissant et fort; car l'organisation, toujours politique, de la famille l'exigeait. Nous n'en voudrions d'autre preuve que l'action qu'elle exerçait sur le mariage : non-seulement la femme avait besoin, pour se marier, du consentement de son père, de son frère ou de son tuteur [3]; mais souvent le père mariait sa fille et le frère sa sœur [4], comme il leur plaisait et sans la consulter. Ajoutez que, lorsqu'il mariait sa fille, le père en recevait le prix, qui était celui de son *mundium*, et que le mariage devenait ainsi une sorte de vente au profit des parents [5]. La fille avait-elle été ravie? le ravisseur en payait le *mundium* au père; et quand la femme avait été ravie au mari, c'était au mari, héritier des droits du père, que se payait la composition [6]. D'un autre côté, et c'est encore une preuve de l'énergie du *mundium*, les enfants, nés dans l'enlèvement, tombaient en la puissance du mari, qui restait, en principe, le seul maître de la femme enlevée.

[1] Voir les *Rech. sur la condition civile et politique des femmes...*, par M. Laboulaye, p. 173 et suiv.

[2] Encore est-il *probable*, comme le dit M. Laboulaye, *que dans l'origine le mari avait sur sa femme et sur ses biens une autorité presque absolue.*

[3] *Loi des Thuringes*, X, § III. Si libera femina sine voluntate patris aut tutoris cuilibet nupserit, perdat omnem substantiam, quam habuit, vel habere debuit.

[4] C'est le rôle que joue la puissance fraternelle dans la tutelle lombarde : « La tutelle des femmes se rencontre plus ou moins sévère dans toutes les coutumes germaniques, mais c'est surtout chez les Lombards que cette institution a pris sa forme la plus décidée, et je dirais presque la plus romaine. » M. Laboulaye, p. 174, 175.

[5] In hæc munera uxor accipitur. Tac., *German.*, c. 18. — « Une loi de Canut défend de vendre la femme à l'époux. » — M. Laboulaye, p. 84.

[6] Cette composition s'appelle *Wehrgeld*. — Voir sur ce sujet les *Recherches* de M. Laboulaye, p. 137.

Quant au droit de succession, on sait que si les femmes étaient admises, par les lois barbares, à un égal partage des biens mobiliers avec les enfants mâles [1], elles étaient exclues de la succession allodiale, la terre ne pouvant appartenir, en règle générale, qu'aux braves capables de tenir l'épée. C'est là le principe; encore la loi n'était-elle pas toujours aussi généreuse envers les femmes.

« Que le fils et non la fille, disait la loi des Thuringes, prenne » toute la succession du père. Si le défunt n'a pas de fils, qu'on » donne à la fille l'argent et les esclaves, mais que la terre appar- » tienne au plus proche parent paternel [2]. » Jamais la femme ne pouvait avoir la terre jusqu'à la cinquième génération. Jusqu'à la cinquième génération les agnats succédaient, et ce n'était qu'après ce degré que la succession revenait à la fille. L'hérédité alors passait de la lance au fuseau [3].

Tel était le vieil esprit germanique; telle était la base des résistances qu'il devait offrir lui-même, pendant si longtemps, à la réalisation complète des principes chrétiens. On voit donc bien qu'il ne pouvait achever l'œuvre de l'affranchissement moral et de l'émancipation civile de la femme. C'était assez pour lui de l'ébaucher, en attendant la doctrine qui venait l'accomplir par la rédemption du monde.

J.-Ch. Dabas.

DES DROITS ET DES DEVOIRS
DE
LA ROYAUTÉ CONSTITUTIONNELLE DANS L'ORDRE DE LA RELIGION,

PAR L'ABBÉ J. BONNETAT [4].

Quoi qu'on fasse, le monde sera toujours guelfe et gibelin. Deux éléments président à la constitution et à la vie des sociétés : le droit et la force. La force n'est pas indépendante, car elle ne peut s'exercer légitimement en dehors du droit; le droit, qui peut bien exister sans la force, a besoin d'elle pour se faire valoir; c'est de leur

[1] Voir les *Recherches* de M. Laboulaye, p. 86 et suiv. — Les femmes étaient même assez souvent favorisées dans la succession mobilière.

[2] *Id., ibid.*, p. 90.

[3] *Id., ibid.*, p. 91.

[4] Paris, chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

mutuelle alliance que naît l'ordre public. Or, fonder cette alliance et mener les hommes par le chemin de la liberté, lequel s'ouvre entre les deux abîmes de l'esclavage et de la licence, c'est un problème d'une solution difficile et d'une application plus difficile encore. Sans doute, on peut toujours l'aborder et le résoudre, parce que les idées ne résistent pas matériellement à ceux même qui voudraient les combiner dans l'impossible ou dans l'absurde; mais, en fait, toutes les théories essayées jusqu'ici ont fini par fléchir et succomber, soit décréditées par l'expérience et la raison, soit vaincues par les mœurs, ou bien emportées par le temps. Il faut le dire, non pas pour insulter à l'homme et le décourager, mais parce que c'est véritable et plein d'enseignements utiles : les lois les plus pures et les plus généreuses, si elles ne sont les plus inapplicables, sont du moins les plus inappliquées. Il y aura toujours des guelfes et des gibelins.

Mais si l'on ne saurait fixer les esprits dans le vrai, on peut les y placer du moins; et si l'on ne saurait, grâce à Dieu, contraindre la liberté humaine, on peut la diriger. C'est effectivement ce que doivent essayer de faire tous les hommes d'intelligence et de cœur, dans la sphère de leur action et dans les limites de leurs forces respectives; c'est, en particulier, ce que tente aujourd'hui M. l'abbé Bonnetat, dans son livre *des Droits et des Devoirs de la Royauté constitutionnelle*. Traiter à fond et avec une justesse irréprochable une matière si complexe et si ardue, serait le signe de l'esprit le plus ferme et le plus pratique; si donc l'écrivain laissait échapper quelque erreur, il trouverait naturellement son excuse dans les difficultés de son sujet. D'ailleurs, des lignes inspirées par l'amour de la religion et de la patrie seraient toujours une bonne action, quand même elles ne seraient pas un livre invulnérable à la critique.

M. l'abbé Bonnetat pose en fait que l'impiété et la corruption ravagent profondément notre pays et lui préparent une ère de calamités sanglantes, et que nous sommes précisément à une époque suprême où le péril a besoin d'être immédiatement conjuré. Ensuite il cherche dans la constitution fondamentale du royaume des moyens efficaces de moralisation et d'ordre : à ce titre, il demande que le gouvernement accorde à la religion une protection positive; que l'enseignement soit plus libre et reçoive quelques réformes; que la royauté s'abstienne en ce qui regarde la nomination des évêques, et intervienne d'une manière plus immédiate et plus reli-

gieuse dans le choix des fonctionnaires publics, etc... Telles sont les assertions de M. l'abbé Bonnetat; il nous reste à en rechercher la justesse au point de vue des principes et la valeur au point de vue pratique.

Tout homme qui parle ou écrit doit avoir raison, et surtout faire trouver bon qu'il ait raison. Ce n'est qu'à cette double condition qu'il peut servir les intérêts dont il se fait l'apôtre; c'est aussi par cette règle générale qu'il faut le juger. Il n'y a que la vérité qui soit utile, voilà pourquoi on ne doit jamais s'en départir; mais il n'y a rien qui se fasse si difficilement accepter, voilà pourquoi il importe de savoir la dire.

En ce qui regarde la vérité des principes et la justesse des déductions, nous craignons que M. l'abbé Bonnetat n'ait pris quelquefois la générosité de ses sentiments pour une marque certaine de la parfaite exactitude de ses théories. Passons sans remarque sur le tableau de l'impiété et de la dépravation publiques, bien qu'il soit chargé de couleurs un peu fortes et qu'il offre dans son ensemble une teinte d'exagération. L'auteur s'attache ensuite à faire voir le péril qui menace la religion et l'ordre, en décrivant les contradictions et l'hypocrisie de nos hommes politiques, et il relève particulièrement ce qu'il trouve d'incompatible entre leur gallicanisme et leur esprit révolutionnaire. Or il nous semble qu'on pourrait lui répondre deux choses. D'abord, les formes politiques ne sont que relativement bonnes et par suite elles demeurent essentiellement variables; tous les changements ne nous paraissent pas des apostasies, ni même des contradictions. Ensuite le gallicanisme, considéré comme système politique, ne règle ni l'exercice ni la transmission du pouvoir. S'il prétend que la papauté n'a pas le droit divin d'intervenir dans les querelles intestines des empires, ce n'est pas pour supprimer les obligations qui pèsent sur les rois dans le commandement et sur les sujets dans l'obéissance. Princes et peuples, tous restent soumis, d'une part, à la loi de l'Évangile, et de l'autre, à la constitution du pays; on n'a rien statué pour les cas de conflit qu'on n'a pas même voulu prévoir. Que Bossuet et les hommes de son temps aient professé des doctrines absolutistes et proscrit la théorie de la souveraineté du peuple, cela n'est pas douteux; mais il s'agit ici de l'idée pure et simple et de sa portée naturelle, et non de tout ce que les hommes y ajoutent, en la compliquant. Or nous croyons que, toutes choses bien considérées, le gallicanisme serait bien plus fécond que l'ultramontanisme en

révolutions sanglantes, et qu'ainsi on peut purger du reproche de contradiction, au moins sous ce rapport, les gallicans et les révolutionnaires. Ceci soit dit sous toutes réserves d'éloge ou de reproche mérités par les gallicans et par les hommes qui nous gouvernent.

Bien que nous contestions la vérité des prémisses, nous admettons la conclusion qu'en tire l'auteur, à savoir qu'il y a quelque chose à faire pour corriger l'irréligion publique et pour prévenir les maux qui en seraient infailliblement la suite. Or la nature même du péril fait assez comprendre que l'Église et l'État doivent s'accorder dans la recherche ou du moins dans l'application du remède; c'est pourquoi il importe d'examiner quels sont en France les rapports actuels et par conséquent les droits réciproques des deux puissances. A ce sujet, M. l'abbé Bonnetat prouve qu'en abolissant toute religion d'État, la loi n'est pas précisément athée, et qu'en proclamant la liberté des cultes, la loi favorise, au lieu d'entraver l'expansion du Catholicisme. Nous sommes de notre temps, et il ne nous déplaît pas de vivre aujourd'hui; de plus, nous avons foi à la divinité du Catholicisme et nous ne craignons pas pour sa vie. C'est assez dire que nous avons peu de goût pour les religions d'État et pour la protection exclusive d'un culte. Toutefois, ne pourrait-on s'abstenir de prononcer, comme l'auteur, la condamnation formelle d'un passé qui ne fut pas sans gloire et d'une doctrine qui n'est pas sans valeur? Le principe des religions d'État a reçu une fausse et malheureuse application sous les empereurs romains des trois premiers siècles, comme il reçoit une fausse et malheureuse application, de nos jours encore, en Russie et dans la Cochinchine; mais il serait juste de dire aussi que le principe des religions d'État, bien compris et appliqué à propos, a fondé les grandes monarchies de l'Europe, protégé et maintenu l'œuvre de la civilisation chrétienne et couronné de splendeur une partie du moyen âge. D'ailleurs, *à priori*, nous ne trouvons pas de ressemblance entre un État païen ou hérétique qui n'est jamais dans le cas de se démontrer invinciblement la vérité de sa religion nationale, et un État catholique qui est tenu de croire et croit en effet aux vérités proposées par une Église dont la divinité lui est évidemment prouvée. En persécutant le Christianisme qui apportait tout un ordre nouveau d'idées, Dioclétien avait tort non-seulement au point de vue de la politique; mais en conscience, c'était encore injuste et absurde de proscrire une religion dont on n'avait pas même examiné

les titres. Quand saint Louis faisait percer d'un fer chaud la langue des blasphémateurs, quand le moyen âge exécutait ses croisades contre les hérétiques et les idolâtres, le moyen âge et saint Louis partaient d'un principe vrai, bien qu'ils l'appliquassent durement et même cruellement, si l'on veut; ils n'étaient pas dans la mansuétude, mais ils étaient dans la logique, et de plus, ils avaient politiquement raison. Nous croyons donc que M. l'abbé Bonnetat est trop rigoureux quand il prononce que *partout où il y a une religion d'État, c'est la loi qui fait la vérité* (p. 139); quand il ajoute que *l'intolérantisme religieux se résumant nécessairement dans une religion d'État, est un principe d'erreur et un obstacle universel à la vérité* (p. 143). Pour notre part, nous aimerions mieux dire que les malheurs possibles qui se rattachent à un principe ne créent pas précisément contre ce principe une fin de non-recevoir; qu'il ne faut pas décréter de justesse ou de fausseté absolue des théories complexes, relatives, c'est-à-dire difficilement appréciables, diversement appréciées, et nécessairement contingentes; qu'ainsi, dans cet ordre de choses, ce qui fut bon dans un pays et dans un temps, peut devenir mauvais dans un autre temps et dans un autre pays, non point parce que la vérité change, mais parce que le terrain où il s'agit de l'appliquer a cessé d'être le même.

Nous voulons apporter encore une restriction à ce que dit l'auteur touchant les rapports actuels de l'Église et de l'État. Selon lui, le concordat de 1801 se trouve constitutionnellement abrogé par le fait même de l'abolition de la religion d'État et de la liberté concédée à tous les cultes. Or ce raisonnement nous semble entièrement faux. Le concordat de 1801 fut consenti et signé sous la réserve, non pas que le premier consul serait catholique de droit, mais que s'il n'était pas catholique de fait, un règlement ultérieur statuerait sur le mode de nomination aux dignités ecclésiastiques. La Charte de 1814, en proclamant la religion catholique religion de l'État, donna le caractère d'un droit à ce que le concordat requérait purement comme un fait, mais elle n'ajouta rien, et même elle ne pouvait absolument rien ajouter aux obligations créées par l'acte de 1801. En abolissant la religion d'État, la Charte de 1830 place précisément le gouvernement actuel où se trouvait le gouvernement républicain, et, par conséquent, le concordat subsiste dans toute sa force et dans toute son intégrité. Mais, de plus, le concordat n'est pas seulement une loi nationale ou constitutionnelle; c'est un traité international qui ne peut être annulé, en droit, par

les seules révolutions intérieures de la France ou des États pontificaux; c'est un contrat synallagmatique qui ne peut être abrogé légitimement que du mutuel consentement des deux parties contractantes, et, par conséquent, il n'y a même pas d'hypothèses où l'on puisse se servir des mots d'*abrogation constitutionnelle* du concordat.

On voit que M. l'abbé Bonnetat porte plus que de l'indécision dans ses principes de politique religieuse; aussi les conséquences qu'il en tire ne sont pas toujours vraies en elles-mêmes ni légitimement déduites. Ainsi, après avoir admis que tous les Français sont libres de pratiquer un des cultes reconnus, de les pratiquer tous à la fois ou successivement, et même de n'en pratiquer aucun, l'auteur demande que le Gouvernement accorde à tous les cultes une protection positive, efficace et morale, et qu'en particulier il applique la loi de 1814 sur l'observation du dimanche. Que le Gouvernement, qui n'a pas le droit de discuter, ni, par conséquent, de patroner ou de proscrire les doctrines et les lois cérémonielles et disciplinaires d'aucun culte, qu'un tel gouvernement réprime la prédication solennelle de l'athéisme et les outrages publics à la morale qui court les rues, cela se concevrait, parce qu'enfin il s'agit, dans ce cas, de l'ordre social directement menacé; mais qu'un pouvoir, déclaré par sa constitution même radicalement incompétent en ce qui regarde les religions diverses, s'en vienne presser l'exécution privée ou publique des rits qu'elles suivent respectivement, cela n'est ni logique, ni possible. Puisque la conscience et le culte qu'elle adopte sont libres, tout Français peut être catholique le samedi et travailler publiquement, juif le dimanche et travailler publiquement aussi, déiste toute la semaine et travailler publiquement tous les jours. Dès que l'État protège d'une façon quelconque un culte reconnu, il doit protéger d'une façon analogue les autres cultes reconnus, et par suite forcer au respect du samedi comme au respect du dimanche, puisque le judaïsme, comme le Christianisme, a parmi nous une existence légale. De plus, dès que l'État est appelé à maintenir l'observation publique du dimanche et du samedi, pourquoi ne surveillerait-il pas l'observation publique du carême, en proscrivant les bals et les fêtes organisés à blesser les règles de la pénitence publique? Alors les néoménies juives, et, quand nous aurons ici des Arabes, le ramadan seront placés sous la protection de la police et recommandés à la vénération au moins extérieure des Français. Si le Gouvernement choisit entre les cultes divers et entre les divers préceptes d'un culte pour accorder aux uns l'appui

qu'il refuse aux autres, que devient le principe de son incompétence légale? Qu'est-ce que ce fantôme de religion qui envoie des shires pour imposer à tort à travers des pratiques de dévotion incohérentes, opposées? Où est la logique dans ces amas de contradictions? et la liberté en face de cet arbitraire et de ce despotisme?

M. l'abbé Bonnetat nous semble aussi méconnaître le régime intérieur des États constitutionnels, quand il cherche à déterminer les droits de la royauté. Ce serait trop long et d'ailleurs fort inutile de le suivre dans le détail de ses assertions pour les discuter et les combattre. Nous ne ferons qu'une remarque. Il y a certainement un sens dans lequel on peut dire que, chez les peuples constitutionnels, le roi règne, mais ne gouverne pas. Nous savons que, en fait, la personne royale peut exercer sur les ministres une grande influence; mais cette influence a ses bornes légales où la volonté des ministres est encore fort à l'aise. Comment donc M. l'abbé Bonnetat a-t-il pu dire que le concordat ne subsiste que comme conséquence des rapports personnels entre le roi et le souverain pontife (p. 319); que le roi pourrait renoncer à son droit de nommer aux évêchés et aux cures (p. 318), et que le roi est dans une indépendance absolue des divers corps de l'État (p. 333)? Comment a-t-il proposé sur la nomination des fonctionnaires publics par le roi une théorie qui, indépendamment des autres reproches qu'on peut lui faire, a le tort d'être impraticable en droit et en fait? Que M. l'abbé Bonnetat demande qu'on asseoie autrement les pouvoirs publics, à la bonne heure! mais que, les lois restant ce qu'elles sont, les hommes et les choses y résistent.

Nous réclamons avec lui, quoique non pas tout à fait comme lui, la liberté d'enseignement; nous réclamons l'introduction des aumôniers dans nos armées de terre et de mer; nous réclamons, pour le bonheur et la gloire de la France, tout ce qui peut préparer et maintenir parmi nous le triomphe plus rapide et plus complet des doctrines catholiques.

Comme on le voit, nous avons eu quelques réserves à faire sur le fond, nous en ferons aussi sur la forme du livre que nous examinons. Il y a de l'entrain et quelque méthode dans l'exposition des idées; il y a de la chaleur et quelquefois de l'éclat dans le style. Comme œuvre de polémique, c'est un peu long; comme œuvre de discussion valable dans tous les temps, c'est un peu négligé et incomplet. Nous reprocherons à l'auteur le ton d'âpreté qui règne dans son travail : à la vérité, il s'en accuse tout le premier, mais

c'est avec si peu de repentance qu'on voit bien que l'indignation lui reviendra au cœur dès qu'il aura de l'encre au bout de sa plume. Il faut avouer qu'aux époques de scepticisme et d'aplatissement moral comme celle où nous sommes, il y a beaucoup de gens qui prennent la couardise pour la modération, comme il y en a qui voudraient vous faire pratiquer la bassesse sous prétexte de vous rappeler à l'humilité; cependant nous ne sommes pas convaincu que ce soit un motif d'exagérer la hardiesse et d'abuser du courage. Comme le but de la correction est l'amendement des coupables, il vaut mieux leur adresser des reproches utiles que d'appeler leur mépris et de les irriter en vain par des qualifications injurieuses. Encore une fois, des hommes fort distingués estiment qu'il n'est pas bon d'avoir raison tout seul; politiquement, cela vous rend impossible; socialement, cela vous rend moins utile.

Hâtons-nous d'ajouter, en terminant, qu'autant nous regrettons de n'avoir pu souscrire à toutes les idées de M. l'abbé Bonnetat, autant nous sommes heureux d'applaudir à la sincérité de ses convictions et à la générosité de son zèle.

L'abbé G. DARBOY.

Littérature catholique.

LES HEURES SÉRIEUSES D'UNE JEUNE FEMME;

PAR M. CH. SAINTE-FOI [1].

Que le titre de cet ouvrage ne vous effraie point. On ne vous présente pas un livre hérissé d'abstractions, au style lourd et rampant; ce n'est pas non plus une de ces productions immorales qui vont partout exciter les passions mauvaises. A la lecture de ces pages, les heures s'écoulent rapides et pleines de délices; le cœur se forme, l'âme s'embellit, on veut devenir meilleur. Voyez plutôt comme abondent les enseignements utiles! Quelle forme gracieuse ils revêtent pour se faire goûter! M. Ch. Sainte-Foi nous parle d'abord, sans exagération aucune, de la dignité et du caractère de la femme. Le paganisme, on le sait, la regardait comme un être

[1] Paris, chez Waille. Prix : 1 fr. 50.

inférieur; la nature, à l'entendre, l'avait destinée à être l'esclave, la *chose* de l'homme : aussi combien dure et humiliante était la tyrannie qui pesait sur elle ! Le Christianisme vint. Il la tira de l'état d'abaissement où elle était tombée. « C'est de lui, dit avec » raison le comte de Maistre, qu'elle tient toute sa dignité [1]. » Qu'elle s'attache donc fortement à lui, comme on s'attache à un libérateur. L'abandonner, ce ne serait pas seulement de l'ingratitude, ce pourrait être pour elle la source des plus grands malheurs. Qui sait quelle serait sa destinée, si la religion de Jésus-Christ venait à disparaître de la société ? L'histoire a, dans le passé, des enseignements qui font frémir. — Mais il faut que la femme apprenne à se bien connaître ; que, sans porter trop haut ses prétentions, elle sache apprécier sa dignité. M. Ch. Sainte-Foi fait sur ce point une remarque très-juste. « Le respect qu'elle a pour elle-» même, dit-il, est tout à la fois, et la garantie et la mesure de » celui que l'homme lui porte : la femme qui ne sait pas comman-» der à l'homme le respect et l'estime, est bien près d'être coupable » et malheureuse. »

M. Ch. Sainte-Foi lui révèle aussi sa mission. Or, elle n'est pas destinée seulement à embellir la vie de l'homme, Dieu l'appelle à jouer dans le monde un rôle grand, fécond et sublime : il l'associe à son œuvre créatrice; elle est devenue, sur la terre, la source de la vie. Renonce-t-elle aux joies que donne la maternité qui vient de la chair et du sang? Alors vous la voyez se consacrer aux fonctions d'une maternité plus pure et plus sainte. Et l'orphelin qui ne connut jamais celle qui lui donna le jour, et les pauvres et les infirmes délaissés du monde, et les malheureuses victimes qui reviennent fatiguées de l'iniquité, font retentir à son oreille le doux nom de mère. Il y a dans ses regards pleins de bonté quelque chose qui vous attire et vous inspire la confiance, sur ses lèvres un aimable sourire qui dissipe la tristesse, des paroles qui vous apportent l'espérance et la paix, dans ses soins une délicatesse qui calme les souffrances, dans son cœur une corde sensible à toutes les misères, une place pour toutes les infortunes. On dirait que ses entrailles se dilatent et se font amples comme l'humanité.

Voici pour la femme un autre apostolat. Tandis que l'homme règne dans les camps ou dans les assemblées politiques, à elle de diriger par ses conseils, de gouverner par son influence tous les

[1] *Du Pape*, t. I, p. 35.

rapports de la vie domestique et privée : l'empire sur la famille lui est dévolu. Ici, la sphère de son action paraît plus restreinte, son influence cependant n'en est pas moins sans bornes. L'une a un mari, l'autre a un frère, celle-ci un père, une mère qui réclament tout son zèle et toute sa charité. Or, si elle comprend toute la grandeur de sa mission, si elle réunit toutes les conditions que son accomplissement exige, « elle sera comme l'ange tutélaire de cette famille, elle régnera dans sa maison, non pour y établir son propre règne, mais pour y faire advenir celui de Dieu. Ses paroles toujours imprégnées du céleste parfum qui remplit son âme, porteront le calme et la joie dans celle des autres. Son regard toujours serein, toujours bienveillant, retiendra dans le respect ceux qui l'entourent. Ses avertissements, toujours charitables, seront bien reçus de ceux qu'elle voudra reprendre, et ses reproches eux-mêmes, toujours mêlés d'indulgence et de compassion, augmenteront dans l'âme d'un frère, d'un époux ou d'un fils, le respect et la confiance qu'elle leur avait inspirés. On viendra chercher près d'elle des conseils avant d'agir, des encouragements lorsqu'on a commencé, des éloges, des reproches lorsqu'on a achevé... Si on ne consulte pas sa raison, on consultera son cœur, et l'on écoutera avec une respectueuse confiance ses avis. » Oui, les femmes dignes et sérieuses disposent pour le bien d'une puissance incalculable. En leur présence, les mauvais penchants se taisent, les instincts corrompus de notre nature n'osent se produire, les hommes perdus de débauche se prennent à rougir, les mœurs se réforment et se purifient : il leur a été donné d'élever et de sanctifier tout ce qui les entoure. Et cette heureuse influence peut ne pas toujours rester concentrée dans le sein de la famille. M. Ch. Sainte-Foi vous indique les moyens de l'étendre au loin, de l'exercer dans vos salons, dans vos visites, dans vos rapports avec le monde. Voilà pour la mission des femmes en général.

Un jour vient où elles doivent contracter des engagements indissolubles. Deux voies s'ouvrent alors devant elles ; toutes deux, bonnes et droites, conduisent au même but : la vie religieuse et le mariage. Ces états ont leurs joies et leurs peines : le bonheur parfait est une semence céleste qui ne germe pas ici-bas... Mais qu'elles se consacrent à Dieu, ou qu'elles remettent entre les mains de l'homme leur vie tout entière, cette démarche demande des réflexions sérieuses. « Si elles sont si souvent contraintes de regretter » plus tard le parti qu'elles ont pris et le choix qu'elles ont fait,

» c'est qu'avant de le faire elles ont négligé les précautions qu'exi» geaient la prudence et la foi. » Ces précautions, il est vrai, ne réussissent pas toujours : en avançant dans la vie, on peut rencontrer d'amères déceptions. Triste et lamentable est la condition de la femme condamnée à passer tous ses jours avec un homme qu'elle ne saurait respecter ni estimer peut-être ! Ce doit être pour elle un moment terrible que celui où, après avoir donné à un mari tous les trésors de son cœur, elle est obligée de voir qu'elle n'a adoré qu'une idole, et de se dire : Je me suis trompée. M. Ch. Sainte-Foi lui apporte des conseils pleins de sagesse et de cette douceur qui vous touche et vous persuade. Mais il n'a que des paroles sévères pour « cette classe de femmes qui se croient malheureuses, parce qu'elles se prétendent *incomprises*, et qui rendent leur mari responsable de tous les tourments et de tous les ennuis dont leur imagination capricieuse est la source pour elles. L'éducation molle et factice que la plupart des femmes reçoivent dans la famille et dans les maisons qui remplacent celle-ci, les dispose singulièrement à ce genre de maladie, qui a son principe, et dans une organisation affaiblie par des soins exagérés, et dans un caractère amolli par la satiété. « ... La lecture des romans, la fréquentation » des théâtres, la dissipation et l'amour du monde favorisent et » augmentent encore cette disposition... Les mères ne savent pas » quels tourments elles réservent à leurs filles dans l'avenir, en » amollissant la trempe naturelle de leur âme par une éducation » trop délicate, par une tendresse sans vigueur et en ôtant par » l'inaction tout son jeu à ce puissant ressort de chaîne, qui en » produit tous les mouvements : je veux dire la volonté. » Voyez dans M. Ch. Sainte-Foi tous les maux que cette éducation entraîne pour la famille. Le tableau est triste, mais frappant de vérité. Vous reconnaîtrez aussi une grande sagesse dans les remèdes qu'il indique pour ces maladies de l'âme aujourd'hui si communes, — vous serez frappés du coup d'œil exercé et sûr qu'il porte dans l'analyse des penchants de la femme. Il vous dira tour à tour l'influence exercée sur elle par l'amour du monde et de ses plaisirs, par celui du luxe, du théâtre et des romans, de la vanité et de la curiosité. Il vous montrera dans quelles bornes doit se renfermer, pour ne point devenir funeste, le désir de plaire ; — comme quoi la femme doit préférer à cette beauté factice qui vient du corps et des vêtements dont on l'entoure, la beauté réelle et impérissable qui vient de l'âme et qui s'adresse à l'âme. Quand elle possède celle-ci, chacun des

traits de son visage brille d'un éclat céleste : on dirait autant de pensées saintes qui s'épanouissent et jettent au dehors leurs reflets. Aussi sa présence répand autour d'elle une atmosphère de grâce et de pureté. Ne parlons point de la femme vaine!...

Voici d'autres enseignements. Il s'agit d'apprendre à diriger et à développer sa volonté, à se former à l'esprit de sacrifice, à réprimer les écarts d'une imagination exaltée, à ne point laisser le sentiment du beau étouffer le sentiment du vrai; car alors la vie tout entière ne serait qu'une illusion continuelle, un mensonge incessant, et partant une longue suite d'amères douleurs. — Il n'est pas moins important pour une femme de bien choisir les amies à qui elle doit donner son affection. Son cœur est ainsi fait : elle vit de ce qu'elle aime, et elle reçoit en influence ce qu'elle donne en confiance et en amitié. Heureuse donc sera-t-elle, si cette influence est bonne. Une amie sage, prudente, éclairée, deviendra pour elle comme un guide céleste qui lui tracera la voie à suivre, qui la soutiendra quand ses forces viendront à défaillir : tout en retenant les sentiments de son cœur dans les limites qu'ils ne doivent jamais franchir, elle répandra autour d'elle un arôme salutaire qui la préservera de la corruption. — Il y a aussi pour la femme des œuvres de miséricorde à exercer, des pauvres auxquels elle doit porter le pain du corps et celui de l'âme, des serviteurs dont l'argent seul ne saurait payer les sueurs, mais qu'il faut traiter comme des membres de la famille. « Une parole de consolation, un regard bienveillant, une prévenance, un service qui ne coûte rien, suffit souvent pour vous faire un ami fidèle d'un homme en qui vous n'aviez cherché d'abord qu'un serviteur. Si vous savez deviner tout ce qu'il y a de noble, de généreux, de dévoué sous cette enveloppe rude et grossière; si vous savez extraire, par une industrieuse charité, tous ces précieux trésors des profondeurs qui les recèlent, vous préparerez à votre cœur de bien douces jouissances, et à votre vie d'abondantes consolations. — Enfin, il y a pour la femme les grands et augustes devoirs de la maternité. Oh! qu'elle est belle et sainte la couronne déposée par Dieu sur son front! Quand rien n'en ternit l'éclat, elle brille plus que le diadème des rois; et si parfois elle pèse, qu'elle n'oublie donc jamais que le salut du monde a coûté tout son sang à Jésus-Christ. Une mère est ici-bas l'image de sa bienfaisance et de sa douceur : puisse-t-elle continuer sa mission sublime! puisse-t-elle bien comprendre ces paroles du plus grand homme des temps modernes : « L'avenir d'un enfant est toujours

l'ouvrage de sa mère! » Il faut étendre cette pensée et dire : L'avenir des générations est l'ouvrage des mères. Oui, Dieu a remis entre leurs mains l'esprit des peuples, leurs préjugés, leurs vertus, car, si les hommes font les lois, les mères font les mœurs, qui ont plus d'influence encore que les lois sur les destinées du monde.

Terminons. — Nous connaissons peu d'ouvrages dont la lecture laisse des impressions plus pures et plus utiles que le livre de M. Ch. Sainte-Foi. Puisse-t-il passer entre les mains de toutes les femmes qui désirent trouver dans la vie le repos et le véritable bonheur!

L'abbé V.-H.-D. Cauvigny.

Littérature catholique.

ROME ET NAPLES.

RELIGION, PHILOSOPHIE, ART;

PAR M. LE BARON PAUL DROUILHOT DE SIGALAS [1].

Ce volume mérite que nous nous y arrêtions avec plus d'attention qu'on a coutume de le faire pour des ouvrages de ce genre; ce n'est point là un itinéraire; les pays que nous parcourons sont le prétexte de l'entretien sans en être véritablement l'occasion; c'est en interrogeant sa vie, ses désirs, en se demandant vers quel but il avait à se diriger que l'auteur est allé à Rome et plus tard à Naples. On verra bientôt quel fut le résultat de ce voyage. Et d'abord il est juste d'observer que l'auteur n'est point un de ces esprits légers qui s'arrêtent à la surface épaisse des choses, ne voient pas la vie qui s'est retirée en elles et qui y palpitent sourdement, mais énergiquement encore; il n'est pas de ceux qui, s'effrayant des symptômes apparents de mort, et n'interrogeant pas les ressources vitales cachées, désespèrent à jamais de l'avenir. Il comprend les lois providentielles, logiques, éternelles, qui régissent le monde moral comme le monde physique, et il a foi en elles. Il sait que le désordre est un état passager de malaise, de souffrance, de maladie, une sorte d'anomalie, un fait hors de l'éternité, qui, dès lors, est soumis aux actions destructives du temps, et appelle nécessairement une fin. Il sait, en un mot, que le désordre ne peut avoir de durée permanente, régulière, et que la force de l'ordre universel finira toujours par l'absorber et par l'éteindre.

On voit par là que l'auteur croit à l'avenir; autrement dit, il regarde le triomphe de la vérité comme un fait rigoureusement nécessaire.

[1] Paris, de Perrodil et comp., 1845, 1 vol. in 8°.

En effet, dit-il, l'erreur ne peut avoir qu'une période passagère, qu'une durée que l'on peut à la rigueur mesurer par l'énergie de sa cause. L'erreur, c'est la mort dans l'ordre logique, c'est la stérilité, c'est la négation de l'être, et par conséquent de la vie. L'erreur n'a donc en elle aucun élément de perpétuité, de stabilité, de durée. Essentiellement bornée et finie, elle se détruit, elle se dévore elle-même, et elle passe rapide devant la face du soleil comme le nuage qui porte la tempête.

La vérité, qui est l'être, la vie, la fécondité, la perfection, la beauté par excellence; une, éternelle, infinie par son essence divine ; puisant dans le sein même de Dieu son énergie, sa force et sa lumière, la vérité doit être nécessairement amenée par la puissance des lois logiques à triompher de l'erreur ; sa victoire est incontestable. C'est là qu'est tout le secret de l'avenir.

Quand viendra cet avenir ? nul ne le sait. Cependant l'on ne peut nier qu'un mouvement religieux et moral, un retour vers les idées meilleures s'opère dans le monde ; les esprits se réveillent, ils semblent sortir d'un long sommeil ; les yeux cherchent la lumière et se tournent du côté d'où elle doit leur venir. C'est déjà un progrès. Et de tous côtés l'on entend des voix douloureuses, des plaintes, des aspirations, des prières mêmes qui essaient de monter vers le ciel.

Plus que jamais l'on voit surgir des têtes sérieuses, des hommes graves, des penseurs profonds ; plus que jamais l'on soulève avec une sorte de respect les grandes et austères questions, les problèmes de la métaphysique et les mystères de la religion. L'on a abandonné le scepticisme railleur, l'incrédulité systématique du 18e siècle. — La jeunesse d'aujourd'hui ne rit plus ; elle pense. — Elle est lasse du vide que laissent toutes ces philosophies dévastatrices, surtout ce rationalisme superbe qui place dans l'homme le principe de la raison, principe qui n'est qu'en Dieu et qu'on chercherait vainement ailleurs. Elle commence à sentir le besoin d'une philosophie plus vraie, plus solide, plus durable. Elle veut pour son intelligence une nourriture plus saine, plus substantielle, plus forte. Elle n'a que faire des idées qui démolissent et qui tuent ; elle veut des idées qui édifient, des idées qui fécondent, des idées qui relèvent, des idées de vie ; en un mot, elle demande, elle cherche la vérité.

Cette réaction qui s'opère, avec lenteur il est vrai, mais avec constance, s'est signalée surtout en France ; et cela parce que la France est la première entre les nations par la force morale comme par la force matérielle, par l'intelligence comme par le sabre. La France, en se plaçant à la tête de ce mouvement progressif vers le bien, n'a pas oublié qu'elle est pour les autres nations comme une espèce de phare sur lequel elles ont sans cesse les yeux attachés. La France, dit M. le baron de Sigalas, et je suis fier de le dire, la France gouverne l'Europe ; elle y règne par la puissance de ses idées, et l'Europe subit docilement, sans songer à se révolter, cette domination morale, plus belle, plus douce, plus durable et plus glorieuse mille fois que le despotisme de l'épée. Qu'elle marche donc avec foi, persévérance et courage dans la nouvelle voie où elle vient d'entrer ; qu'elle soit religieuse après avoir été sceptique et philosophique. Elle doit cela au monde après tout le mal qu'elle lui a fait ; elle se le doit à elle-

même, si elle veut rentrer dans les lois divines de l'ordre, lesquelles sont génératrices du bonheur et de la paix.

L'heure n'est-elle pas venue où chaque ouvrier doit se mettre à l'œuvre et travailler au grand édifice, selon ce qui lui a été donné de force et d'énergie? Nous le croyons avec l'auteur. Oui, tous doivent contribuer au perfectionnement moral qui se prépare et aider à la marche progressive de l'humanité qui gravit péniblement les versants escarpés de la montagne sainte. Ne vous semble-t-il pas entendre dans le lointain cette voix qui crie au prophète : Fils de l'homme, lève-toi et marche ; mange ton pain dans l'épouvante et bois ton eau à la hâte et dans la tristesse... Ainsi, travaillons avec ardeur.

Et le jour n'est pas loin, peut-être, où tous les désordres partiels, tous les mouvements irréguliers et contraires seront ramenés sous les immuables et éternelles lois de l'ordre, et seront absorbés par les grands mouvements de la volonté divine.

Pourquoi penserions-nous autrement de notre société? Les exemples de retour à de meilleures idées ne sont-ils pas fréquents? l'auteur de *Rome et Naples* lui-même n'est-il pas un des enfants de ce siècle, qui s'est fait chercheur? Il a marché longtemps dans les voies du crépuscule ; mais il s'est enfin lassé des trompeuses lueurs des philosophies humaines. Enfin il s'est dit : Levons-nous et marchons !

Et une force secrète, une impulsion invisible, un instinct mystérieux l'ont poussé vers cette partie de l'horizon, patrie des âmes pensives et souffrantes, d'où les clartés de la vérité éternelle, dans les temps temps anciens, se levèrent sur les peuples qui étaient assis dans l'ombre de la mort. *O Oriens!...*

C'est ainsi qu'un jour il se trouva sur le chemin de Rome. Nous avions dit que nous ferions connaître ce qu'il en advint. Ne le comprend-on pas? Nous devons à ce voyage un bon livre de plus. Nous avons dit l'idée; nos lecteurs auront recours au livre pour en connaître les détails. Mais pour donner une dernière idée de notre auteur, nous citerons encore ces dernières lignes, qui le feront mieux connaître avec son âme forte, mais douce, mais aimante, que tout ce que nous pourrions en dire nous-mêmes.

« Ainsi les pages qu'on va lire, unies et liées entre elles par la force invinci-
» ble, par le dur ciment de l'idée et de la logique religieuse ; ces pages, écrites
» aussi vite que la pensée, rapides ébauches crayonnées à la hâte, en face d'un
» paysage ou d'un monument, simples rêveries, impressions intimes, pensées
» soudaines, pâles fleurs cueillies le long de quelques voies délaissées, près de
» quelque ruine poudreuse ; ces pages qu'il risque au milieu de l'orage, il en
» prévient d'avance, elles ne sauraient convenir à toutes les natures et satis-
» faire à toutes les nuances d'esprit : aussi quelles sympathies et antipathies
» vont-elles soulever? L'auteur l'ignore. Beaucoup, à cette heure de doute et de
» matérialisme, les regarderont comme inopportunes et comme ne raisonnant à
» l'unisson d'aucun besoin, d'aucune nécessité, d'aucune douleur, d'aucun
» malaise, d'aucune plainte de la société. Ceux-là auront-ils raison? Il ne le
» pense pas ; mais, quoi qu'il arrive, ce qui le console, ce qui l'encourage, c'est

» que ces pages dédaignées, soulevées peut-être par un souffle mystérieux, » pourront aller, de par le monde, toucher quelque corde secrète et cachée et » réveiller quelque écho sympathique au fond d'une âme rêveuse et ignorée. »

Bibliographie.

SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LES ÉTATS SARDES, par J. DEPOISIER. A Paris, chez Lecoffre, et chez Sirou et Desquers.

Les questions d'enseignement et d'éducation qui depuis quelques années sont pour la France l'objet d'une vive préoccupation, qui y donne lieu à cette lutte ardente et incessante dont nous sommes les témoins, à laquelle peut-être nous prenons nous-mêmes une part plus ou moins directe, ces questions, disons-nous, ne sont pas limitées à la France. D'autres contrées ont aussi fixé sur elles leur attention, bien que l'envisageant sous des points de vue qui ne sont pas toujours les mêmes.

C'est ainsi que la Savoie, notre voisine, si calme et si paisible, nous offre un ouvrage sur le frontispice duquel nous lisons : *Sur l'Instruction publique dans les États Sardes.*

Ce titre, nous l'avouons, avait tout d'abord fait naître en nous une idée qui ne s'est pas vérifiée, alors que nous avons parcouru *l'ouvrage*. Ce titre nous paraissait annoncer un tableau de l'état dans lequel se présente, au royaume de Sardaigne, cette partie si importante de l'organisation sociale, qu'on appelle *Instruction publique*. Mais c'est bien moins la connaissance de ce qui est qu'on trouve dans l'ouvrage de M. Depoisier, que le développement de ce qui devrait être selon lui. Ainsi qu'il l'explique lui-même, son travail n'est *point une statistique de l'Instruction dans les États Sardes*, mais un ensemble de *vues plutôt pratiques que théoriques, qu'il a tâché de mettre en harmonie avec le système actuel d'Instruction, en comblant la lacune qu'il qu'il a cru y apercevoir.*

Quelque valeur que puissent avoir d'ailleurs les vues de M. Depoisier, que nous n'examinons pas ici, son ouvrage nous aurait offert, à nous étrangers, un intérêt plus réel, s'il y avait fait entrer précisément l'état et le tableau de l'Instruction, à ses divers degrés, dans le royaume de Sardaigne.

Dans la situation où l'on est maintenant placé en France, on aime à étudier ce qui existe dans les autres contrées. On compare, on apprécie les avantages et les inconvénients des divers systèmes; il y a en effet dans ce que j'appellerai la pensée d'une société entière mise à l'œuvre, un intérêt que ne fera généralement pas naître la pensée théorique qu'un écrivain aura rêvée dans son cabinet, lors même qu'elle aurait pour appui sa pratique, ses observations, son expérience individuelle. D'ailleurs, le tableau que nous demandions n'était pas exclusif, il eût pu être complété par les vues personnelles de l'auteur. L'ouvrage de M. Depoisier renferme deux parties : dans la première il a réuni, sous le titre de Considérations générales, une série d'observations et d'aperçus sur les diverses parties de l'enseignement; la pédagogie et la discipline ont aussi leur part dans ses réflexions. L'éducation des filles, leur instruction, les salles d'asile, cette création moderne si pleine d'intérêt pour le chrétien et pour le philosophe, prennent leur place à la suite.

La seconde partie (l'auteur l'explique lui-même) a pour objet de faire voir qu'il y

a dans l'enseignement secondaire de son pays des lacunes qui ne lui permettent pas de répondre aux exigences littéraires du siècle, et d'exposer par quels moyens il serait possible de rendre les études plus fortes, plus étendues et plus complètes, afin qu'elles pussent tenir un rang honorable parmi les études classiques qui sont le plus justement célèbres en Europe.

Car, honteux de voir les études de son pays moins fortes que celles des contrées voisines, l'auteur s'est inspiré de la noble ambition de contribuer à les relever.

C'est pour résoudre ce problème, qu'il traite dans une suite de chapitres *des études secondaires*, *de l'émulation*, *des punitions*, *des professeurs*, *des bibliothèques et de leur composition*, etc.

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de cet ouvrage. Étranger à la Sardaigne pour laquelle il a été spécialement composé, il nous manquerait peut-être plusieurs des éléments nécessaires pour établir un jugement complétement éclairé sur les aperçus de l'auteur, ses systèmes, ses méthodes, ses critiques.

Nous laissons aux hommes appliqués à l'enseignement et à l'éducation de la jeunesse, qui ont voué leur vie à cet honorable et saint ministère duquel on a dit avec raison que c'était un sacerdoce, nous laissons, dis-je, à ces hommes le soin d'approfondir les voies proposées par M. Depoisier, de les discuter, de les admettre ou de les combattre.

C'est un souhait qui lui fait honneur, que celui qu'il a déposé aux premières pages de son livre : *Je serais le plus heureux des hommes*, dit-il, *si je pouvais contribuer à l'immense bienfait de répandre une instruction chrétienne, solide et variée.* C'est un sentiment estimable aussi qu'il a consigné dans ces autres lignes : *Je n'ai pas voulu faire un livre, mais une bonne action, en venant en aide à ceux qui sont chargés de l'œuvre difficile de l'éducation de la jeunesse.*

Enfin, c'est une parole toute chrétienne, qui semble empruntée à la *foi* de nos vieux auteurs, et à laquelle les hommes religieux aiment à applaudir dans un écrivain moderne, que celle que nous citons encore et qui clora cet article : *Si Dieu veut que le succès couronne mon entreprise, à lui toute la gloire.*

LITURGIARUM ORIENTALIUM COLLECTIO, opera et studio Eusebii Renaudotii Parisini. Editio secunda correctior. Francofurti ad Mœnum, sumptibus J. Baer bibliopolæ. Parisiis apud J. A. Toulouse, rue du Foin Saint-Jacques, 8, à Paris. 1847. 2 vol. in-4° brochés. Prix : 50 fr.

Cet ouvrage fort important pour l'histoire ecclésiastique, et qui fut rédigé pour servir de preuves à la *Perpétuité de la foi*, contient la traduction d'un grand nombre de liturgies et de rituels écrits en copte, en arabe et en syriaque, en usage parmi les chrétiens jacobites, melchites ou nestoriens, répandus dans les diverses parties de l'Orient. L'abbé Renaudot y a joint quatre dissertations sur l'origine et l'autorité des liturgies orientales, sur celle de l'Église d'Alexandrie en particulier, et sur l'origine, l'antiquité et la nature de la langue copte.

La réimpression que nous annonçons, conforme en tout point à l'édition de 1716 qui était devenue très-rare dans le commerce et dont le prix était fort élevé, ne laisse rien à désirer sous le triple rapport de l'impression, de la correction et du papier.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 18. — JUIN 1847.

ESQUISSE DE ROME CHRÉTIENNE.

En donnant le nouvel extrait du bel ouvrage de M. l'abbé Gerbet, nos lecteurs seront bien aises de lire le passage suivant d'une lettre écrite de Rome par un de nos amis, M. Ozanam. C'est une page qui semble faire partie de l'*Esquisse de Rome chrétienne* elle-même.

« Rome, 31 mars 1847.

» ..... Vous savez que Rome est bien le séjour le plus convenable aux grandes » douleurs. Si la foule des étrangers encombre le Corso et la villa Borghèse, il y a » au delà du Forum et du Vélabre, entre l'Aventin et Saint-Jean-de-Latran, des en» droits aussi solitaires que les déserts, de belles ruines peu visitées, de vieilles » basiliques comme Saint-Nérée, Saint-Césaire, Saint-Étienne-le-Rond, où tout est » plein de la pensée de la mort, mais de la mort chrétienne; où tout est calme comme » l'éternité. Nous allons aussi aux catacombes de Sainte-Agnès avec l'abbé Gerbet, » qui en fait un pèlerinage aussi édifiant qu'instructif. Maintenant qu'il y a une » vingtaine de chapelles déblayées, on y peut suivre toutes les traditions de la litur» gie et du symbolisme des premiers siècles; et rien n'est plus admirable que de » voir ce digne M. Gerbet, avec sa belle figure éclairée par les cierges, expliquant » les peintures et les rites sacrés du temps des martyrs, ou bien s'asseyant sur de » vieilles chaires épiscopales taillées dans le tuf, pour y lire une homélie de saint » Grégoire-le-Grand sur les désirs du ciel, ou encore nous faisant réciter les litanies » devant l'image de la Vierge, découverte il y a quelques années au-dessus d'un » tombeau du 3e siècle. On éprouve alors des émotions qui adoucissent toutes les » souffrances, et qu'on voudrait partager avec tous ceux qu'on aime sur la terre... »

VIII. CÉRÉMONIAL.

1° *Baisement des pieds.*

Après nous être occupé des attributs personnels de la Papauté, nous avons maintenant à parler des signes de respect filial dont la piété des fidèles l'environne. L'usage du prosternement, comme marque de vénération, remonte à la plus haute antiquité. La Bible nous le fait voir sous les tentes des patriarches. A partir de la Genèse, nous trouvons dans les livres saints une longue série de passages, où le terme, qui exprime cet acte, est employé pour carac-

tériser, soit un hommage rendu à Dieu, soit une marque légitime de respect envers des créatures. Une démonstration, une attitude, un geste changent en effet de caractère, suivant la signification qui leur est attribuée, suivant les sentiments qui les déterminent. Lorsque saint Jean, dans l'Apocalypse, veut se précipiter aux pieds de l'Ange, qu'il pouvait être tenté de prendre pour Dieu même, l'Esprit céleste lui défend une démonstration fondée sur une semblable méprise. Il se hâte de l'avertir qu'il n'est lui-même qu'un des serviteurs de Dieu [1]; mais le bon sens vous permettra-t-il d'abuser de ce texte ou d'autres semblables, pour accuser d'idolâtrie un fils prosterné devant son père mourant qui lui donne sa bénédiction? Dès les temps apostoliques, l'Apocalypse renferme une approbation de cet usage envers les pontifes de l'Église. Le Fils de l'homme ordonne à saint Jean d'écrire ces paroles à l'évêque de Philadelphie au sujet de certains sectaires : « Je *ferai* en sorte » qu'ils viennent, *qu'ils se prosternent devant tes pieds*, et qu'ils » sachent que je t'ai chéri [2]. » L'Église des premiers siècles vit les pénitents se prosterner aux pieds des prêtres et des serviteurs de Dieu [3]. Les actes de sainte Suzanne, martyrisée à Rome dans le troisième siècle, rapportent que cet usage était aussi une démonstration de respect usitée envers les souverains Pontifes. Si ces actes ne sont pas authentiques, quoiqu'ils soient d'ailleurs très-anciens, ils servent du

[1] Vide ne feceris, conservus enim tuus sum. C. XXII, v. 9.

[2] Ecce faciam illos ut veniant et adorent antè pedes tuos, et scient quia ego dilexi te. Cap. III, v. 9. — Le prosternement a été souvent désigné sous le nom d'adoration. On a dit dans le même sens l'*adoration* de la croix, etc. Lorsque cette expression a été introduite dans le style liturgique, elle n'avait pas le sens que nos langues modernes lui ont donné, en la détournant de sa signification primitive, pour lui faire exprimer un ordre de sentiments exclusivement réservé à Dieu seul. En latin, le mot *adorare* signifie *se prosterner* en signe de vénération. C'est là son sens propre, que le langage des premiers chrétiens et la liturgie de l'Église lui ont conservé. Les passages de la Bible où il exprime un acte de respect envers des créatures sont très-nombreux. On en voit un exemple dans le texte de saint Jean, que je viens de citer. Les écrivains protestants, qui ont abusé de l'emploi de ce mot dans la liturgie pour prêter aux catholiques une adoration sacrilége, avaient oublié leur latin, ou, s'ils le savaient, ils avaient oublié la bonne foi.

[3] Nam de ipso habitu ac victu mandat (exomologesis) ingemiscere..., presbyteris advolvi, caris Dei adgeniculari. Tertull., lib. *de Pœnitent.*

moins à nous faire entrevoir l'antiquité de la coutume dont il s'agit. Cette partie de l'*orgueilleux* cérémonial du Vatican paraît dater de l'époque où une grotte souterraine, taillée dans le tuf, a été bien souvent le palais des papes : c'était l'étiquette des Catacombes.

Les siècles suivants ne virent aucune raison d'y déroger; elle acquit, au contraire, un nouveau relief. La coutume populaire devint un usage impérial. Lorsque les papes, Jean Ier et Constantin, se rendirent à Constantinople, le premier en 525, le second en 710, toute la ville alla processionnellement à leur rencontre, et les empereurs Justin-le-Vieux [1] et Justinien-le-Jeune se conformèrent à l'ancien usage. Le peuple chrétien vit avec plaisir le diadème des Césars s'abaisser devant les héritiers du *pêcheur* [2].

Il s'était fait toutefois un changement. La piété des fidèles avait inventé cet hommage envers les Papes, à l'époque où ceux-ci n'avaient pas de palais. Mais après qu'ils se furent accoutumés à recevoir dans leur palais de Latran les chrétiens de différents pays, qui leur apportaient les respects de toute la terre, les papes inventèrent à leur tour un moyen humblement ingénieux d'atténuer l'hommage qui leur était rendu. Ils firent tracer ou broder une croix sur le haut de leur chaussure, afin de rendre à ce signe sacré le baiser des fidèles. Le plus ancien monument qui retrace cet usage appartient à la première moitié du septième siècle : c'est la mosaïque qu'Honorius Ier a fait exécuter dans l'abside de la basilique de Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane.

[1] Occurrerunt beato Joanni papæ à milliario duodecimo omnis civitas cum cereis et crucibus, etc.... Tunc Justinus imperator dans honorem Deo, humiliavit se pronus in terram, etc. Anastas. Bibl. *in Joan. I, pap.*

Augustus christianissimus (Justinian. junior) cum regno in capite sese prostravit, pedes osculans pontificis; deindè in amplexum mutuum corruerunt. Et facta est lætitia magna in populo, etc. Ibid., *in Constantin., pap.*

[2] Photius, le premier auteur d'un schisme à jamais déplorable, a parlé de l'usage en question dans les termes les plus respectueux : « Quod si » quilibet nostrûm ad tuam paternam benedictionem proficisci, et tuis » venerabilibus pedum vestigiis frui voluerit, mihi quàm maximè jucun- » dum erit, immo et præ aliis omnibus rebus decorum; sine tamen nos- » tro consensu et absque litteris commendatitiis, non item. » *Epistol.* VII, ad Nicol. Pont. I.

Le pape présente à la sainte cette église qu'il vient de réédifier. L'inscription contemporaine est composée de trois quatrains : le dernier recommande à l'attention le portrait d'Honorius. « Ce pontife, y est-il dit, est désigné ici par ses » vêtements et par son œuvre, et la sérénité de son cœur » brille sur son visage [1]. » On voit que ce portrait avait été soigné : les détails du costume ont dû être fidèlement reproduits. La chaussure du pape est marquée d'une croix blanche. Nous retrouvons le même signe dans un autre monument du septième siècle, dans les portraits de Jean IV et de son successeur Théodore Ier, que nous offre la mosaïque de l'oratoire de Saint-Venant, à côté de la basilique de Latran. Cette mosaïque a été commencée par le premier de ces papes et achevée par le second. La croix de leur chaussure est noire. Voyez aussi un portrait qui date des premières années du huitième siècle, celui du pape Jean VII [2], conservé dans la basilique souterraine de Saint-Pierre. L'usage touchant, dont nous venons de signaler les premières manifestations monumentales, ne s'est pas perdu dans l'âge moderne. On peut l'observer dans une série continue de monuments funèbres qui commence au tombeau d'Urbain VI dans le quatorzième siècle, et finit par celui d'Innocent VIII, dans les dernières années du quinzième. Les statues papales du siècle suivant, de Pie III à Saint-André *della Valle*, de Léon X à la Minerve, de Paul III, de Pie IV, de Grégoire XIII à Saint-Pierre, de Pie V et de Sixte-Quint à Sainte-Marie-Majeure, attestent la perpétuité de cet usage et des démonstrations de respect qui lui ont donné lieu originairement. Les derniers temps ont rendu à celles-ci le lustre antique des persécutions subies par les papes. Quand, dans les salons du Luxembourg, le Directoire faisait parade du bâton enlevé à Pie VI captif, comme si c'eût été le monument de la Papauté détruite, tout l'univers catholique aurait voulu faire le pèlerinage de Valence, pour s'y prosterner aux pieds du pontife mourant. Les rares vi-

[1] Sursùm versa nutu quod cunctis cernitur uno
Præsul Honorius hæc vota dicata dedit.
Vestibus et factis signantur illius ora
Lucet et aspectu lucida corda gerens.

[2] Johannes indignus episcopus fecit (*Inscription du portrait*).

siteurs, admis à vénérer Pie VII dans sa prison de Fontainebleau, lui ont porté des hommages plus profonds que n'en avait reçu Léon III, lorsqu'il avait posé la couronne des Césars sur le front de Charlemagne.

Il arrive quelquefois que des coutumes bien simples réfléchissent tout un système d'idées, qui ont concouru à les former, à peu près comme certaines plantes révèlent, par le fait même de leur existence, la qualité du sol où sont leurs racines, et du climat sous lequel elles fleurissent. L'usage dont nous venons de parler nous en offre un exemple : il y a ici, sous une étiquette de cour, une thèse sociale. Cet usage est en effet le produit naturel d'un ensemble de pensées et de sentiments très-profonds, liés aux bases même de la civilisation chrétienne. La vraie civilisation doit organiser un système de démonstrations de respect. Dans tout ce qui tient au sentiment, les signes sont le complément presque nécessaire de la parole, ils forment un langage à la fois plus imposant et moins individuel, parce qu'un usage consacré par le temps est comme la parole permanente de la société. S'il fallait supprimer les démonstrations de respect, il faudrait les attaquer jusque dans le langage lui-même, il faudrait abolir les formules de civilité respectueuse pour les remplacer par le tutoiement universel : les terroristes ont été les vrais logiciens de ce système sauvage. Mais, d'un autre côté, le sentiment de la dignité humaine, le bon goût, qui veut en toutes choses de la mesure et de l'harmonie, la sobriété dans ce qui est bien, qui est une condition délicate du bien même, doivent contenir, en de certaines limites, le symbolisme du respect le plus légitime. Plusieurs nations de l'immobile Orient, et plusieurs tribus nomades du Nouveau-Monde se sont portées à cet égard vers deux extrémités diamétralement opposées. Dans l'Orient, le sentiment hiérarchique profondément enraciné, mais altéré par l'esclavage, a produit un luxe inouï de révérences, de prostrations, d'attitudes immobiles, de mutisme calculé, de regards attachés à la terre, et de gestes pour couvrir les yeux indignes de contempler la face du souverain. Les démonstrations de respect ont été, au contraire, à peu près annulées chez divers peuples sauvages dominés par un fougueux instinct d'égalité et d'indépendance. Si

quelques-uns de leurs chefs étaient tout à coup transportés du fond de leurs huttes dans la basilique de Saint-Pierre, au moment où chaque membre du sacré collége renouvelle aux pieds du Pape l'hommage de son obéissance, leur simplicité brute s'imaginerait sans doute que nous voyons dans le souverain Pontife un être d'une nature supérieure. Si un mandarin Chinois assistait à nos cérémonies, il prononcerait sans hésiter que nous autres barbares nous manquons de respect à celui qui devrait être pour nous le chef d'*un céleste empire*. L'instinct chrétien s'est préservé de ces deux genres d'excès : il a pris quelque chose dans l'élément oriental, en adoptant une inclination du corps comme base des salutations qu'échangent entre eux les personnes qui se respectent réciproquement. Puis, partant de ce principe, que le langage symbolique du sentiment doit être gradué pour être vrai, il a établi sur cette base une échelle de démonstrations de respect, soit envers la Paternité, qui est la royauté dans la famille, soit envers la Souveraineté, qui est, sous une forme ou sous une autre, une sorte de paternité dans l'État. Mais, en général, la plus expressive de ces démonstrations n'a pas dépassé la génuflexion simple dans les époques les plus hiérarchiques, ou, à d'autres époques, l'inclination profonde. Le sentiment chrétien ne pouvait donc être satisfait qu'en réservant pour le Chef de la chrétienté une démonstration encore plus significative : l'Église a conservé celle qui avait été adoptée spontanément dans les anciens jours du Christianisme. Si cet usage s'était perpétué sans aucune modification, tel qu'il s'était établi dans ce premier élan de la ferveur religieuse, on n'aurait déjà rien à redire. L'esprit chrétien toutefois l'a tempéré : il a produit une espèce de compromis entre la modestie des papes et le respect des fidèles. De là ce détour, qui rapporte à la croix du Sauveur le témoignage de vénération offert à la personne de son représentant : cet hommage, qui est tout à la fois, dans l'acte même qui l'exprime, accepté par la dignité de pontife, et refusé par l'humilité de l'homme, imprime un caractère unique au cérémonial du Vatican. Il est souverainement noble de tous les sentiments qui ont concouru à le former. Les Anglais protestants, qui dans certaines circonstances fléchissent officiellement le genou devant *le Roi*,

le premier gentilhomme du royaume uni d'Angleterre et d'Irlande, ont-ils droit de s'étonner de l'hommage que nous rendons au premier Serviteur des serviteurs de Dieu? Si leur étiquette de cour est un reste des siècles féodaux, notre usage remonte aux premiers temps du Christianisme persécuté, c'est-à-dire de la plus grande liberté morale: car les hommes les plus libres de la terre, sont ceux qui meurent pour un devoir. Rien n'est bas quand c'est l'amour qui s'abaisse. Qui n'a été heureux et fier, une fois en sa vie, de se prosterner devant son père? Si l'égalité proscrit cela, l'égalité est une sotte. L'immortelle féodalité de la piété filiale ne passera pas. Nous nous moquons de ceux qui s'en moquent. Un protestant illustre a dit que l'Église catholique est la plus grande *école de respect* qui ait existé dans le monde; mais elle ne l'a été qu'en organisant une hiérarchie de formes respectueuses, en réservant l'hommage le plus profond au seul pouvoir qui soit assez haut pour n'avoir d'autres armes que la parole et la prière. A notre avis, c'est un pitoyable servage que d'avoir l'esprit courbé sous de petites idées qui ne savent pas même entrevoir cela.

En parcourant les pages qui précèdent, quelques lecteurs les auront trouvées probablement bien singulières dans le temps où nous vivons. Le monde s'agite sur ses bases, et, dans cet ébranlement universel, nous écrivons tranquillement la théorie d'une génuflexion. Eh! oui, nous sommes ainsi faits comme catholiques! Il y a longtemps qu'une manie du même genre existe dans l'Église; c'est pour nous une tradition de famille. Les papes des Catacombes ont fait des règlements sur l'eau bénite. Après l'agonie de l'empire Romain, Grégoire II ramassa, parmi les décombres de l'Italie, une plume pour rédiger une ordonnance sur les lampes d'un tombeau. Dans le moyen âge, les papes ont signé des règlements pour les sacristains, de cette même main qui agitait sur l'Europe frémissante le drapeau des croisades. Lorsque le feu souterrain des révolutions fait éruption au sein du peuple, le prêtre n'en est pas moins attentif à consulter chaque matin les rubriques pour réciter son bréviaire sur le cratère du volcan. La même disposition nous suit dans tous nos travaux : c'est en vertu de cette vieille habitude que les écrivains catholiques ai-

ment à défendre les usages de l'Église dans leurs plus menus détails, alors même qu'elle est attaquée dans ses droits les plus élevés. Nous tenons à reconnaître l'esprit qui l'anime jusque sous ses formes les moins éclatantes, comme un naturaliste recherche, sous des phénomènes en apparence peu importants, la vie de la nature. C'est pour nous une grande chose que d'être imperturbables dans le soin des petites : nous sommes assez rassurés sur l'avenir, nous avons assez de calme dans l'âme, pour que les agitations qui nous entourent, les distractions qu'elles provoquent n'aient pas la puissance de nous faire négliger une seule parcelle de nos saintes et paisibles études.

L'ABBÉ GERBET.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

ONZIÈME LEÇON [1].

Première, seconde et troisième mission dans le Languedoc. — Conférence publique avec les Vaudois et les Albigeois. — Querelle des légats avec l'archevêque de Narbonne. — Découragement des missionnaires. — Arnaud, abbé de Citeaux, adjoint aux légats. — Suspension et déposition de plusieurs évêques.

Sans doute, Messieurs, la conduite de nos ancêtres à l'égard des Manichéens, nous semble barbare. La vue des hérétiques, conduits solennellement au bûcher et brûlés sur la place publique, blesse notre délicatesse et nous inspire de l'horreur. Je l'éprouve comme vous, en vous exposant les faits. Mais pour comprendre la sévérité de nos ancêtres, il faut nous rappeler sans cesse qu'ils se trouvaient en face d'une hérésie qui n'était pas ordinaire, qui brisait tout frein et toute barrière, qui compromettait gravement la sécurité de l'État, le bon ordre de la société, la morale publique, et qui produisait, partout où elle s'établissait, l'anarchie civile et religieuse. Or, dans tous les temps et dans tous les États, tant anciens que modernes, les lois sont très-sévères à l'égard de ceux

[1] Voir la 10e leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 399.

qui compromettent de si graves intérêts, qui attaquent l'ordre de la société et les lois existantes. Notre Code pénal, quoiqu'il soit empreint de la douceur de nos mœurs, contient contre ces sortes de crimes des dispositions qui ne le cèdent guère en rigueur à celles du moyen âge. La peine de mort y est prononcée comme dans les codes anciens, seulement le supplice est différent. Comme je vous l'ai dit et démontré par les faits, on ne souffrait pas l'hérésie dans la France proprement dite; au moindre bruit d'hérésie, les évêques s'assemblaient à la hâte, jugeaient et condamnaient les hérétiques, et lorsqu'ils ne se rétractaient pas, ils étaient livrés au bras séculier, qui en faisait prompte et terrible justice. Le peuple y applaudissait, et comme nous l'avons vu, il faisait justice lui-même, lorsque les magistrats fléchissaient ou différaient l'application des lois. La suite de l'histoire nous fait voir qu'on avait raison d'en agir ainsi. En sacrifiant quelques coupables, la France proprement dite a sauvé la religion et la patrie, et s'est préservée de la guerre civile, dont le Midi va offrir un si cruel spectacle. Innocent III fait tout pour la prévenir et l'éviter. Malgré l'insuffisance du glaive spirituel, déjà si souvent éprouvé, malgré l'inutilité des missions, il va les essayer encore une fois; mais il veut que les princes prêtent leur appui, non pour faire périr les hérétiques dans les flammes, mais pour les ramener par quelques châtiments temporels, et pour les chasser au besoin du pays, auquel la plupart étaient étrangers. Mais Innocent III eut bientôt lieu de se convaincre que les missions ne produiraient pas grand effet. Frère Rainier et frère Gui, envoyés dans le Midi comme nous l'avons vu, ne négligèrent certainement rien pour ramener les hérétiques et se conformer aux instructions du pape; mais ils eurent peu ou point de succès. Ils avaient beau réclamer, suivant les instructions du pape, la coopération des évêques et l'appui des seigneurs, recommander aux uns d'excommunier les hérétiques, aux autres de confisquer leurs biens et de les chasser du pays, leurs efforts furent inutiles; ils trouvèrent peu de zèle chez les évêques et une complète indifférence chez les seigneurs. Le pape ne perdit pas courage; il poussa son œuvre avec une grande ardeur. Il accepta avec grand plaisir la démission de l'évêque de Carcassonne, qui se sentait incapable de résister aux hérétiques, dont le diocèse était un des plus infectés, et il recommanda aux chanoines de cette Église de faire un bon choix. Bérenger, neveu de l'évêque démissionnaire, fut choisi et répondit aux désirs du pape; mais il eut beaucoup à souffrir des hérétiques qui

le chassèrent de la ville, preuve qu'ils y étaient supérieurs en nombre aux catholiques [1].

Le frère Rainier avait été obligé d'aller en Espagne, sans doute pour quelque affaire importante. A son retour dans le Midi, le pape, pour rendre sa mission plus efficace, le nomma son légat dans les diocèses d'Embrun, d'Aix, d'Arles et de Narbonne, et ordonna aux quatre métropolitains de ces provinces de le recevoir comme son légat *à latere* et sa propre personne; d'observer religieusement toutes ses ordonnances et de l'aider à extirper l'hérésie [2]. Les intentions d'Innocent III sont clairement expliquées dans ses lettres : son légat a plein pouvoir; il doit porter la réforme dans les églises et dans les monastères; condamner et absoudre selon qu'il le juge nécessaire; réfuter les erreurs; obliger ceux qui en sont imbus de rentrer dans le sein de l'Église et excommunier les contumaces. Les quatre métropolitains et leurs suffragants doivent l'aider de tout leur pouvoir, se soumettre à ses ordonnances, et faciliter son action. Il paraît que le pape voulait agir par le clergé sans le secours des princes, dont il n'est plus question dans ces lettres. Mais frère Rainier n'a pas eu plus de succès en qualité de légat qu'en celle de commissaire. Il tomba malade de fatigue et de chagrin. Le pape lui associa Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelone, qui entra bientôt après dans l'ordre de Cîteaux dans l'abbaye de Fontfroide, au diocèse de Narbonne [3]. Castelnau était un homme de grand caractère et convenait parfaitement à l'œuvre à laquelle il était destiné. Mais son zèle ainsi que celui de ses compagnons échoua complétement devant l'opiniâtreté des hérétiques et devant l'indifférence des évêques et des seigneurs. Le légat Rainier et frère Gui se laissèrent décourager après deux ans d'infructueux travaux; ils renoncent à la mission et se retirent dans leurs couvents. L'hérésie avait jeté de trop profondes racines pour pouvoir être extirpée par des moyens de douceur.

Cependant Innocent III, ne voulant avoir aucun reproche à se faire, organisa une nouvelle mission. Il envoya dans le Midi, en qualité de légat, un haut dignitaire de l'Église, Jean de Saint-Paul, cardinal du titre de Sainte-Prisque, et lui associa Pierre de Castelnau qui était resté dans le pays. Il lui donna les mêmes instruc-

[1] Hurter, t. II, p. 34.
[2] Lib. II, 122, 123.
[3] Ep. V, 72.

tions qu'il avait données aux premiers commissaires. Il lui ordonne de déclarer infâmes et incapables de posséder aucun bénéfice ou emploi public, tous les fauteurs, receleurs et protecteurs des hérétiques; de confisquer les biens des hérétiques dans toutes les terres dépendant du Saint-Siége, et il enjoint aux seigneurs de faire de même dans leurs domaines, sous peine d'excommunication. Il recommande son légat à Guillaume VIII, comte de Montpellier, qui avait toujours été fidèle à l'Église. Il le pria de l'aider de tout son pouvoir, « afin, dit-il, que ceux que la crainte de Dieu et le glaive spirituel ne pourront ramener à la vérité, soient du moins assujétis par le glaive matériel et par la confiscation des biens : » mesures qu'ils paraissent appréhender davantage [1].

Le cardinal se trouvait en France au mois de juillet 1200, et au mois de novembre à Montpellier [2]. Cette mission dura près de trois ans; mais, comme la précédente, elle ne produisit aucun fruit. Le mal profondément enraciné ne fit que s'augmenter : les seigneurs, les nobles et les magistrats étaient gagnés par les hérétiques. Ils assistaient à leurs cérémonies, faisaient des génuflexions, les adoraient et demandaient leurs bénédictions [3]. Ils étaient loin de seconder les efforts des légats et de condamner les hérétiques à des peines temporelles. Le légat de Sainte-Prisque, voyant qu'il ne pouvait rien faire, renonça à la mission. Son associé était également découragé; cependant il resta à son poste, parce qu'il était doué d'une grande fermeté de caractère.

Le pape Innocent III ne se décourage pas; il s'obstine en quelque sorte à vouloir extirper l'hérésie par la douceur. Malgré l'inutilité des deux premières missions, il en organise une troisième. Il en chargea Pierre de Castelnau et frère Raoul, tous deux religieux profès de l'abbaye de Fontfroide, qui appartenait à l'ordre de Cîteaux. Il leur donna à l'un et à l'autre le titre de légat avec plein pouvoir. La mission ne pouvait être confiée à de meilleures mains, car tous deux unissaient de grandes vertus à de beaux talents. Raoul est appelé maître, ce qui montre qu'il était docteur en théologie.

Ces deux religieux se dirigèrent vers Toulouse, qui passait pour le foyer de l'hérésie, d'où elle se répandait dans les provinces

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 6.
[2] Ibid.
[3] Ibid., c. 8.

voisines. Ils y assemblèrent, le 13 décembre 1203, les consuls et les principaux habitants, qui firent serment, au nom de toute la ville, de garder la foi catholique. Avant de recevoir ce serment, ils confirmèrent de la part du pape toutes les libertés et les priviléges dont jouissait la ville de Toulouse, et assurèrent que le serment qu'ils allaient prêter n'y porterait aucune atteinte; qu'ils ne seraient plus regardés comme hérétiques, quand même ils en auraient été accusés auparavant, mais que ceux qui refuseraient de le faire seraient excommuniés. Le serment fut prêté; mais ce ne fut pas sans peine qu'ils obtinrent la promesse de chasser les hérétiques : ils avaient été obligés d'en venir à des menaces. Mais, comme nous l'avons déjà vu bien souvent, il n'en coûtait rien aux Manichéens de faire des serments et des promesses. Les légats avaient à peine quitté la ville, que les Toulousains se parjurèrent en retournant aux assemblées nocturnes des hérétiques [1].

Les légats, en quittant la ville de Toulouse, allèrent à Carcassonne, où se trouvait alors le roi d'Aragon. C'était au mois de février 1204. Le roi fit venir les chefs des hérétiques et les engagea à une conférence avec l'évêque de Carcassonne et les deux légats, parce que, disait-il, il voulait être instruit de *l'hérésie des Vaudois*. La conférence eut lieu ; on n'eut point de peine à les convaincre d'erreurs par les textes de l'Écriture et par les décrets de l'Église romaine. Le roi ayant entendu les raisons de part et d'autre, jugea qu'ils étaient hérétiques. A la prière du viguier du vicomte, on établit une deuxième conférence, où l'on fit venir d'autres hérétiques : c'étaient des Manichéens. On prit pour assesseurs et arbitres 13 fauteurs d'hérétiques et autant de catholiques. On y interrogea un évêque manichéen, Bernard de Simorre, et plusieurs de ses compagnons. On leur demanda s'ils croyaient un seul Dieu, créateur de toutes choses, auteur du Nouveau et de l'Ancien Testament. La question nettement posée les embarrassa. Après bien des subterfuges, ils déclarèrent leurs sentiments en disant qu'ils reconnaissaient trois Dieux et même un plus grand nombre, dont l'un qui était le mauvais, avait créé toutes les choses visibles et était auteur de la loi de Moïse; que Jésus-Christ n'était qu'un pur homme; que les sacrements de baptême et de l'autel n'avaient aucune efficacité, et que la résurrection future était une fable. Ces aveux étaient plus que suffisants. Les légats les convain-

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 9.

quirent d'erreur par l'autorité du Nouveau Testament, et les déclarèrent, le jour suivant, hérétiques, en présence de l'évêque de Carcassonne et de plusieurs autres qui étaient venus à la conférence. Mais il n'est pas dit qu'on punit les hérétiques par la confiscation des biens et par le bannissement, comme le pape l'avait ordonné. Il est fort probable que, malgré les efforts des légats, on les laissa tranquilles, car le vicomte de Carcassonne, Raimond-Roger, qui était également vicomte de Béziers, passait pour un de leurs protecteurs [1]. Les légats parcoururent les provinces du Midi sans obtenir le moindre succès. A Narbonne, ils eurent une vive querelle avec Bérenger II, archevêque de cette ville, qui, regardant le pouvoir des légats comme un empiétement sur ses droits, ne voulait pas prêter le serment qu'on exigeait de lui. Les légats le suspendirent de ses fonctions. L'archevêque voulut passer outre et exercer son ministère malgré l'interdit. Il avait invité plusieurs évêques à la consécration de Guillaume, évêque élu de Maguelone. Les légats défendirent aux évêques de s'assembler avant que leur métropolitain eût prêté le serment exigé. Il paraît que ce serment était de chasser les hérétiques après leur condamnation. L'archevêque fit un appel au Saint-Siége : les légats écrivirent de leur côté, accusant l'archevêque de négligence dans ses devoirs et de simonie. Depuis 13 ans, il n'avait visité ni sa province ni son diocèse. Il résidait ordinairement en Espagne, dans l'abbaye de Mont-Aragon, de l'évêché de Lérida, d'où il avait été transféré. Bien vivre et amasser des trésors, c'était son unique occupation [2]. Bien loin de s'opposer aux hérétiques, il accordait sa protection et donnait retraite, dans un de ses châteaux, à Nicol, chef des Aragonais qui désolaient le pays par leurs brigandages [3], quoique ce chef eût été excommunié par son prédécesseur.

Les légats étaient découragés. Et, en effet, il y avait de quoi se décourager, lorsqu'on voyait les évêques, dont le devoir était de défendre la foi catholique par tous les moyens en leur pouvoir, être indifférents et accorder protection aux chefs de l'hérésie.

Pierre de Castelnau écrivit au pape une lettre où il dépeint avec des couleurs bien sombres le triste état de l'Église du Midi.

Saint Père, dit-il, les missions ne sont plus suffisantes pour arrêter le mal;

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 11.
[2] Ep. X, 68.
[3] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 12.

les vases sacrés et les saints livres subissent ici d'atroces profanations. Les hérétiques baptisent publiquement à la manière des Manichéens et prêchent sans honte et sans crainte leurs damnables erreurs. Raymond de Rabastens, évêque de Toulouse et successeur du pieux Fulcrand, est un homme avide et turbulent qui ne peut vivre en paix avec ses diocésains. Depuis trois ans qu'il est l'oint du Seigneur, il soutient une guerre acharnée contre un gentilhomme, son vassal, au lieu de tourner ses armes contre l'hérésie, aux progrès de laquelle il ne fait pas attention. Il est en outre devenu infâme par le trafic des choses de l'Église. L'archevêque de Narbonne et l'évêque de Beziers, effrayés de la tempête grondant dans leurs diocèses, abandonnent leurs ouailles ou refusent de faire acte de juridiction contre les sectaires. A parler vrai, les désordres des ecclésiastiques sont si criants, qu'il est impossible de regarder ces indignes ministres autrement que comme des loups entrés dans le bercail de Jésus-Christ. Les seigneurs de Toulouse et de Béziers nous ont dénié leur concours. Ils sont tous les protecteurs apparents ou secrets des hérétiques. Il n'y a plus que les menaces de Philippe-Auguste qui puissent les contenir dans le devoir.

D'après ce triste tableau, Innocent III se vit dans la nécessité d'agir avec plus de vigueur. Comme d'un côté les évêques ne se soumettaient pas aux légats, et que de l'autre les seigneurs ne leur prêtaient aucun secours, il prit des moyens pour obvier à l'un et à l'autre inconvénient.

1° Il fortifia la légation, en y joignant un homme d'une haute considération, d'un grand caractère et d'un rare mérite : c'était Arnaud, abbé de Cîteaux, qui va jouer un grand rôle dans l'affaire des Albigeois. Arnaud, surnommé Amalric, avant d'être élu à Cîteaux avait été pendant trois ans abbé de Grand-Selve, au diocèse de Toulouse : il connaissait par conséquent le pays et la marche des Manichéens. Il avait à l'égard des hérétiques les sentiments dont étaient animés à cette époque, comme nous l'avons vu, tous les évêques de l'intérieur de la France, c'est-à-dire il était dur et impitoyable à l'égard d'une hérésie qui menaçait la France d'un bouleversement général, et d'une religion plus hideuse que celle du paganisme, dont on avait eu tant de peine à se défaire. Innocent III l'adjoignit, en 1204, aux deux autres légats, et donna à tous les trois, qu'ils soient ensemble ou séparés, ces grands pouvoirs que Grégoire VII accordait à ses légats, lorsque l'Église se trouvait dans un imminent danger de perdre sa discipline et son indépendance.

Afin, dit-il dans sa lettre, que vous puissiez remplir plus librement les fonctions de la légation dont nous vous chargeons, ou plutôt dont Dieu vous charge lui-même, nous vous donnons un pouvoir plein et entier dans les provinces

d'Aix, d'Arles et de Narbonne, et dans les diocèses voisins qui peuvent être infectés d'hérésie; nous vous donnons le pouvoir d'y détruire, d'y arracher, d'y planter tout ce qui sera nécessaire, et d'y punir les contradictions [1], etc.

2° D'un autre côté, il fait un appel aux armes de Philippe-Auguste, non pas pour faire périr les hérétiques, remarquez-le encore une fois, mais pour faire ce que les seigneurs du pays ne voulaient pas faire, quoique le pape le leur eût ordonné, c'est-à-dire pour prêter son concours aux légats, pour contraindre les seigneurs à poursuivre les hérétiques, à confisquer leurs biens et les punir eux-mêmes, s'ils refusaient de retirer leur protection aux hérétiques, et de les chasser du pays, après leur condamnation. Ses intentions nous sont clairement exprimées, et en termes pressants et même impératifs, car, en pareil cas, comme je vous l'ai démontré, le pape avait pouvoir souverain.

Le seigneur, dit-il, a établi la dignité de pontife et celle de roi pour la conservation de son Église. La première, pour nourrir les enfants; la seconde, pour les défendre. Celle-là, pour instruire les âmes dociles, et celle-ci, pour dompter les âmes rebelles. Le pontife doit prier pour ses plus cruels ennemis, et le roi doit user de l'épée pour les punir. Si ces deux puissances sont créées pour se servir de mutuel complément, il faut donc que le bras séculier châtie ceux que les lois de l'Église ne peuvent faire rentrer dans le devoir. Ce n'est point en vain qu'un grand prince porte le glaive. Dieu le lui a donné pour le service de la foi. Sur l'appel du pontife, il doit accourir partout où la foi est menacée. Contraignez, en vertu du pouvoir que vous avez reçu d'en haut, les comtes et les barons à confisquer les biens des hérétiques, et usez d'une semblable peine envers ceux de ces seigneurs qui refuseront de les expulser de leurs terres.

Il promet au roi et à tous ceux qui l'aideront les mêmes grâces qui sont accordées aux pèlerins de la Terre-Sainte [2]. Il écrivit également à l'archevêque de Sens et à ses suffragants, les priant de faire des démarches auprès du roi, et de l'engager à secourir la foi menacée. Si le roi ne peut pas marcher lui-même, il peut envoyer son fils ou un autre général de distinction [3].

En attendant l'effet de ses lettres, il s'applique avec une grande ardeur à la réforme du clergé méridional, dont la négligence ou la mauvaise conduite avait contribué puissamment au progrès de l'hérésie. Il charge ses légats de pourvoir aux places vacantes sans prendre l'avis des patrons, et de destituer tout ecclésiastique in-

[1] Ep. VII, 72.
[2] Ep. VII, 79, ap. Raynald, an. 1204, n. 64.
[3] Ibid.

digne ou incapable, sans ménager ni les évêques ni les archevêques [1]. De graves plaintes avaient été portées au Saint-Siége contre l'archevêque de Narbonne, que les légats avaient suspendu de ses fonctions. Le pape ordonna à ses légats de se transporter sur les lieux, d'examiner tous les griefs et de déposer l'archevêque, s'ils les trouvent fondés ; de faire élire un autre à sa place; et au besoin de le choisir eux-mêmes, si le chapitre refuse d'obéir. Les légats se rendirent à Narbonne pour procéder contre l'archevêque; mais celui-ci, après s'être plaint des mauvais procédés des légats et de la dureté de l'abbé de Cîteaux, éluda leur jugement par un appel au Saint-Siége. Les légats suspendirent leur procédure et envoyèrent au pape les informations qu'ils avaient prises [2].

L'archevêque de Narbonne donna bientôt après une nouvelle preuve de sa mauvaise volonté; car, les légats lui ayant demandé de s'adjoindre à eux pour engager le comte de Toulouse à chasser les hérétiques de la province, il refusa de les accompagner. Le refus d'une démarche qui lui coûtait si peu montre d'une manière bien significative quels étaient ses sentiments. Ceux de plusieurs autres évêques n'étaient guère meilleurs. En général, Messieurs, on ne voit dans le midi de la France aucun homme énergique qui sût opposer une digue au Manichéisme. L'épiscopat ne nous offre que des hommes faibles et mous, occupés plus de leurs propres intérêts que de ceux de l'Église. Leur inertie et la contradiction de l'archevêque de Narbonne avaient jeté les légats dans un découragement complet. Pierre de Castelnau écrivit au pape pour le prier de lui permettre de se retirer dans son couvent. L'abbé Arnaud lui-même, cet homme au génie ardent, pria le pape d'accepter sa démission, sous prétexte qu'il n'avait pas l'appui des évêques, et qu'il ne pouvait espérer aucun succès. Le pape refusa d'accepter la démission des légats, et les encouragea à continuer leur œuvre, dans l'espérance qu'elle produirait plus de fruits [3]. Il reprocha vivement à l'archevêque de Narbonne sa négligence et son mauvais vouloir. Il lui ordonne de nouveau d'aider les légats de tout son pouvoir dans l'exercice de leur légation [4]. Il écrivit encore une fois au roi de France pour l'exhorter à marcher en personne, ou du moins à envoyer son fils au secours de l'abbé de Cîteaux et de ses collègues.

[1] Raynald, an. 1204, n. 65.
[2] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 14.
[3] Ep. VII, 201.
[4] Ibid., 243.

Il le prie instamment de les protéger, d'obliger les comtes et les barons à proscrire les hérétiques, à confisquer leurs biens, et à confisquer lui-même les domaines des seigneurs qui refuseraient d'obéir à cet ordre ou qui favoriseraient les sectaires [1].

Les légats, excités et encouragés par le pontife, continuaient leur œuvre. Sur le refus qu'ils avaient éprouvé de la part de l'archevêque de Narbonne, ils s'adressèrent à l'évêque de Béziers, pour le prier de les accompagner et de les appuyer auprès du comte de Toulouse. Mais l'évêque leur refusa tout service, même celui d'engager les consuls de la ville à abjurer l'hérésie et à secourir l'Église contre les hérétiques. Les légats le suspendirent de ses fonctions et renvoyèrent la décision de sa cause au Saint-Siége. Le pape approuva la sentence. L'évêque périt bientôt après par la trahison des siens [2].

Ils allèrent trouver ensuite (mois de mai 1205) le comte de Toulouse, qui leur promit de rétablir l'ordre dans ses États et de chasser les Routiers et les hérétiques qui s'y trouvaient. Mais il oublia bientôt sa promesse. Pour l'évêque de la ville, nommé Raymond de Rabastens, les légats le déposèrent pour cause de simonie et de négligence dans les fonctions de son ministère. Ils firent de même, et d'après les ordres du pape, à l'égard du prévôt de la cathédrale, qui avait contribué à l'élévation simoniaque de son archevêque [3]. Après beaucoup d'embarras, Foulque, qui jouera un grand rôle dans l'affaire des Albigeois, fut nommé à l'archevêché de Toulouse, à la grande satisfaction des légats.

Ceux-ci commencèrent leur œuvre de réforme, si nécessaire dans la circonstance présente. De Toulouse ils se rendirent à Viviers, et procédèrent juridiquement contre l'évêque de cette ville. Il fut accusé et convaincu, non-seulement de négligence, mais d'autres choses très-graves. Les légats allaient le déposer de l'épiscopat, lorsqu'il se retira par une démission volontaire que le pape s'empressa d'accepter. L'archevêque de Narbonne ayant promis à Rome, entre les mains du pape, de mener une vie plus active et d'obéir aux légats, obtint son pardon [4]; mais on lui ôta l'abbaye de Mont-Aragon, qu'il possédait injustement en Espagne, et où il se tenait une grande partie de l'année, laissant sa province en proie aux

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 15.
[2] Ibid., c. 16.
[3] Ibid.
[4] Ep. x, 68.

Manichéens ; mais plus tard de nouvelles plaintes furent portées au Saint-Siége. Le pape ordonna à l'abbé de Cîteaux de les examiner sérieusement et de le déposer sans appel, si elles sont fondées [1]. Nous n'en connaissons pas le résultat.

Les légats n'avaient pas condamné ou déposé ces évêques sans exciter la haine de leurs partisans et l'irritation des hérétiques. Prévoyant les obstacles qui allaient s'opposer à leur mission, ils se laissèrent décourager de nouveau. Il y avait bien de quoi perdre courage, car depuis plus de sept ans on faisait des missions sans obtenir aucun succès satisfaisant. Ils allaient donc prier le pape d'accepter leur démission, lorsqu'au mois de juillet 1206 ils furent rencontrés dans la ville de Montpellier par deux hommes que leur envoya la Providence, et qui surent les encourager et donner une meilleure direction à leur œuvre. Ces deux hommes sont l'évêque d'Osma, en Espagne, et saint Dominique.

DOUZIÈME LEÇON.

Découragement des missionnaires. — L'évêque d'Osma et saint Dominique. — Leur succès, quoique consolant, ne change rien à la situation du Midi. — Mort de Pierre de Castelnau. — Lettres d'Innocent III. — Leur véritable sens.

Innocent III, comme je vous l'ai démontré par les faits, est arrivé au souverain pontificat au moment où tous les moyens de douceur et de persuasion avaient été épuisés inutilement envers les hérétiques du Midi. Cependant, ne voulant avoir rien à se reprocher, il a fait de nouveaux essais, mais avec la ferme résolution de prendre d'autres mesures, si toutefois ils ne réussissaient pas. Il envoya donc successivement dans le midi de la France une première, une seconde et puis une troisième légation, ayant soin de choisir les hommes les plus propres à son œuvre; il les revêtit de pleins pouvoirs et du titre de légats, les recommanda aux évêques et aux princes en sollicitant leur concours; mais toutes ses lettres, toutes ses recommandations devinrent inutiles. Les efforts des missionnaires étaient constamment paralysés par l'opiniâtreté des hérétiques, par l'indifférence des évêques et le mauvais vouloir des princes. Les trois derniers légats, l'abbé Arnaud, Pierre de Castelnau et frère Raoul, tous trois de l'ordre de Cîteaux, tous trois hommes de science et de caractère, se laissèrent décourager comme

[1] Ep. XIII, 88.

les autres. Ils étaient sur le point de demander au pape la permission de se retirer dans leur couvent, lorsqu'en 1206, vers le mois de juillet, ils furent rencontrés à Montpellier par deux Espagnols, Diego d'Azebez, évêque d'Osma, et saint Dominique, son compagnon, sous-prieur de sa cathédrale. Les deux illustres voyageurs venaient de Rome, où ils avaient été envoyés par le roi d'Espagne pour une mission importante, et ils s'en retournaient dans leur pays. Les légats les virent, se plaignirent de leur peu de succès, et leur firent part de leur découragement.

L'évêque d'Osma, doué d'un jugement exquis, animé d'un zèle apostolique, ayant remarqué le faste des légats, qui contrastait singulièrement avec la pauvreté apparente des hérétiques, conseilla aux légats de changer leur manière de vivre, d'aller prêcher nu-pieds, d'opposer la vraie pauvreté à la pauvreté simulée des hérétiques, et d'aller de village en village, de bourg en bourg, n'emportant, à la manière des apôtres, ni or, ni argent.

Ces paroles, toutes évangéliques, furent comme un trait de lumière; elles étaient bien adaptées à la circonstance : car, comme, par suite du manichéisme, le midi de la France était tombé dans un état pire que celui du paganisme, il fallait recourir aux mœurs primitives des apôtres, vu surtout que les hérétiques les avaient adoptées pour séduire les simples. L'abbé Arnaud y opposa une petite difficulté, à laquelle il ne tenait pas beaucoup : il disait que tel n'était pas l'usage des légats du Saint-Siége; que cependant si quelqu'un en donnait l'exemple, il le suivrait volontiers.

L'exemple fut bientôt donné. L'évêque d'Osma renvoya en Espagne ses équipages et ses domestiques, se mit à la tête des légats avec son fidèle compagnon, saint Dominique. Ils marchèrent nu-pieds, n'emportèrent ni or, ni argent. L'abbé Arnaud fut obligé de les quitter pour tenir le chapitre général de son ordre; mais il leur promit de revenir bientôt avec d'autres missionnaires[1]. L'évêque d'Osma prenant avec lui les deux légats qui restaient et saint Dominique, parcourut les bourgs, les villages et les châteaux. Ils prêchèrent dans les églises, provoquèrent les hérétiques à des controverses dans les maisons particulières, tinrent des conférences publiques, qui durèrent quelquefois huit et quinze jours. Les seigneurs prêtaient pour cet effet les salles de leurs châteaux, y assistaient avec leurs femmes et la noblesse des environs. Les mis-

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 22.

sionnaires donnaient aux hérétiques une entière liberté de s'expliquer, d'exposer et de défendre leurs doctrines, et, comme ils étaient sûrs de leur triomphe, ils prenaient parmi eux des arbitres de la discussion, et s'en rapportaient à leur jugement sur la valeur des raisons alléguées de part et d'autre. Quelquefois on se réunissait pour lire des mémoires que chaque partie avait composés pour soutenir ses doctrines. Saint Dominique, orateur éloquent en chaire, ne se distinguait pas moins dans ces sortes d'écrits. Partout la vérité catholique triomphait, au jugement même de ses adversaires. Chaque conférence enlevait aux hérétiques un certain nombre de leurs partisans.

Ce succès encouragea les missionnaires et augmenta leur nombre. Arnaud, abbé de Cîteaux, vint les joindre à Pamiers avec trente-deux religieux de son ordre, dont douze étaient abbés : c'étaient tous des hommes généreux, prêts à sacrifier leur vie pour le triomphe de la bonne cause. On les envoya par bandes de deux ou de trois dans les villages et les bourgs où la foi était le plus menacée. Les hérétiques ne pouvaient pas s'empêcher d'admirer leur zèle et leur généreux dévouement. L'évêque d'Osma, qui avait donné l'impulsion à cette grande œuvre, voulut y consacrer le reste de ses jours. Il s'en retourna donc en Espagne pour régler ses affaires, et revenir ensuite avec de nouveaux compagnons. Mais la mort le surprit dans son diocèse avant qu'il pût exécuter sa généreuse résolution. Saint Dominique, à qui il avait communiqué son esprit, continua son œuvre, le plus souvent seul, parce que frère Raoul était également mort au milieu de sa mission, et que Pierre de Castelnau agissait sur un autre point.

Saint Dominique, qui a été si diversement jugé, a joué le plus beau rôle qu'il soit possible d'imaginer. Véritable apôtre, il s'est voué, avec une patience et un courage héroïque, à un ministère pénible et périlleux. Il a combattu l'hérésie par sa parole, par ses écrits, par son exemple, par ses prières et aussi par ses miracles. Pendant plus de dix ans, il n'a cessé de parcourir les provinces du Midi sans jamais se laisser décourager. Pour perpétuer son œuvre, il finit par établir à Toulouse l'institut des Frères Prêcheurs, qui se répandit dans tous les pays de la chrétienté. On sait qu'au milieu de ses missions il avait établi à Prouille, au pied des Pyrénées, un couvent, ou plutôt une maison d'éducation destinée à recevoir les jeunes personnes catholiques, qu'on confiait, avant lui, aux hérétiques, qui ne manquaient pas de les élever dans leurs principes.

L'exemple de saint Dominique excita le zèle de plus d'un membre du clergé ; des évêques se firent missionnaires. Foulque, le nouvel évêque de Toulouse, ne cessait de confondre l'hérésie du haut de la chaire. On vit arriver des missionnaires de Paris, entre autres Vaux de Cernay, qui nous a laissé une histoire de la mission et de la guerre des Albigeois. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'un chef d'hérétiques, nommé Durand de Huesca, converti à la suite d'une conférence tenue à Pamiers, se fit missionnaire, et établit, sous le nom de *Pauvres Catholiques*, une congrégation, qui, à l'exemple de saint Dominique, se voua à la conversion des hérétiques avec l'approbation du pape[1], tant l'exemple de l'évêque d'Osma et de son disciple avait excité d'enthousiasme et d'émulation.

Tout cela était beau; on pouvait se croire aux premiers temps du Christianisme; rien n'a manqué, ni au zèle, ni à la science des missionnaires. La croyance de l'Église avait été exposée avec toutes ses preuves, la vérité représentée dans son ensemble et dans ses détails. Souvent les adversaires eux-mêmes avaient été obligés de lui rendre hommage et d'avouer que la raison était du côté des catholiques. Mais tout en faisant ces aveux, ils ne se convertissaient pas. On le comprend facilement; le Manichéisme avait corrompu le cœur, et par conséquent il ne suffisait pas de convaincre l'esprit. Le cœur était donc le grand obstacle à la conversion, comme il l'est encore aujourd'hui pour la plupart des incrédules. C'est pourquoi les conférences de saint Dominique, de l'évêque d'Osma, comme les prédications des autres missionnaires, ont eu peu de résultat, du moins elles n'ont rien changé à la situation du pays. A Saint-Caraman, les populations ont bien reçu les missionnaires, elles ont abjuré l'hérésie, mais elles n'avaient pas la force de chasser deux chefs hérétiques, protégés par le seigneur du lieu. Dans d'autres villes, les conférences avaient eu moins de succès. Celle de Pamiers, qui avait été une des plus brillantes, puisqu'elle s'était faite en présence de plusieurs évêques et d'un grand nombre de missionnaires amenés par l'abbé de Cîteaux, ne convertit que deux chefs hérétiques, parmi lesquels se trouve Durand de Huesca, dont je vous ai parlé. Mais Raimond-Roger, comte de Foix, sa femme et ses deux sœurs, qui partageaient les nouvelles doctrines, et qui avaient assisté à toutes les conférences tenues dans leur château,

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 30.

ne changèrent pas leurs sentiments. La conférence qui avait promis le plus de fruits était celle de Montréal. Elle avait duré quinze jours consécutifs. Cent cinquante hérétiques abjurèrent leurs erreurs; mais ce fut à la suite d'un miracle opéré par saint Dominique[1]. Aussi les nouveaux missionnaires amenés par l'abbé de Cîteaux au nombre de trente-deux, et dispersés dans toutes les provinces, furent-ils bientôt dégoûtés ; après trois mois d'infructueux travaux, ils s'en retournèrent en France dans leurs couvents. Saint Dominique, que rien ne pouvait décourager, resta presque seul avec quelques compagnons qui s'étaient attachés à sa personne. Il continua son œuvre, et fit encore de temps à autre quelques conversions. Mais je vous le demande, que pouvait être la conversion de cent cinquante, de deux cents ou de trois cents personnes, en comparaison de cette masse compacte d'hérétiques qui dominaient dans toutes les villes, et qui étaient protégés par les seigneurs? C'étaient quelques faibles digues opposées à un torrent dévastateur, qui portait ailleurs ses eaux bourbeuses.

Ces rares conversions étaient loin de déraciner le Manichéisme, qu'on professait publiquement, et qui menaçait d'envahir tous les pays de l'Occident. Les efforts des missionnaires n'ont fait que prouver que le Manichéisme ne pouvait plus être vaincu par les missions, et que, si on ne voulait point le tolérer, il fallait employer la force des armes. Telle était alors l'opinion générale en France et celle d'Innocent III en particulier. La preuve était devant tous les yeux; car si le Manichéisme avait pu être extirpé par des moyens de douceur, il l'aurait été par ceux que le pape avait employés.

Il y avait d'autant moins d'espérance de l'extirper, que le petit nombre de missionnaires qui avaient eu la constance de rester n'étaient plus en sûreté. Les Manichéens se croyaient tout permis à l'égard de ceux qui mettaient obstacle à la propagation de leurs doctrines. Saint Dominique a plusieurs fois couru le danger de perdre la vie. Le légat, Pierre de Castelnau, devint victime d'un infâme assassinat, crime qui va devenir l'occasion de la guerre. Mais il faut prendre son histoire d'un peu plus haut.

Pierre de Castelnau était devenu depuis longtemps odieux aux Manichéens. L'évêque d'Osma et ses compagnons s'en étaient aperçus. C'est pourquoi ils lui conseillèrent, à Béziers, où ils faisaient une station de huit jours, de se retirer dans la crainte qu'on ne le

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 28.

fit mourir. Pierre de Castelnau n'avait pas peur de la mort, il la désirait, au contraire, disant souvent que la cause de Dieu n'aurait jamais de succès dans ces provinces sans le sang d'un des prédicateurs, et il faisait des vœux pour que ce fût le sien. Il quitta donc les autres missionnaires à Béziers, sans renoncer à l'œuvre dont le pape l'avait chargé. Il se rendit à Montpellier, où il fut assez heureux de pouvoir rétablir la paix entre les habitants de cette ville et le roi d'Aragon [1]. En se dirigeant du côté du Rhône, il la rétablit également entre plusieurs seigneurs, et obtint d'eux la promesse de réunir leurs efforts contre les hérétiques. Plein d'espérance, il alla trouver le comte de Toulouse pour l'engager à prendre part à cette paix, à ne pas protéger les hérétiques, et à réformer divers abus qu'il lui reprochait. Sur son refus, il l'excommunia, jeta un interdit sur ses terres, et écrivit au pape pour le prier de confirmer la sentence [2].

Innocent III, en recevant le rapport de Pierre de Castelnau, vit bien clairement que l'Église ne pouvait rien attendre du comte de Toulouse; il lui écrivit une lettre vigoureuse où il lui parle avec cette autorité suprême que lui donnait la loi du moyen âge. Il lui reproche avec une grande véhémence, et en termes parfois bien durs, son obstination, son orgueil, sa désobéissance envers le Saint-Siége, sa protection accordée aux hérétiques, ses injustices commises envers les églises, ses violences exercées contre l'évêque de Carpentras, chassé de son siége, les ravages faits dans le Midi à la tête des Aragonnais, sans respect pour les jours de fêtes. Le pape l'exhorte à faire pénitence de tant de crimes, et à mériter l'absolution du Saint-Siége. Sinon, il le menace de la perte de ses États; ce qui était d'ailleurs une suite de son excommunication [3].

Cette lettre peut être classée parmi les plus fortes que la papauté ait écrites à un souverain. Elle a quelque ressemblance, sous le rapport du style, avec celle que Grégoire VII a écrite au roi Philippe premier.

La lettre produisit son effet; le comte de Toulouse, menacé d'un côté par le pape, de l'autre par plusieurs seigneurs que Pierre de Castelnau avait excités contre lui, signa la paix, répara diverses injustices, promit son concours contre les hérétiques, et obtint son

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 23, 24.
[2] Ibid., c. 27.
[3] Innocent, Ep. X, 69.

absolution [1]. Mais, comme précédemment, il fut infidèle à ses promesses en continuant de protéger les hérétiques. Le pape vit qu'il ne pouvait compter sur lui pour l'extirpation de l'hérésie. C'est pourquoi, au mois de novembre 1207, il s'adressa de nouveau au roi de France pour réclamer son secours. Il commence par faire une vive peinture de l'hérésie et de ses monstrueux effets, il parle des nombreux efforts qu'il a faits pour s'y opposer, efforts qui sont devenus inutiles, car les hérétiques, comme il le dit, ne se laissent plus toucher ni par la raison, ni par la menace, ni par la douceur. Il le supplie donc de ceindre l'épée, de venger l'injure faite à Jésus-Christ, de punir par la confiscation des biens ceux qui méprisent les censures ecclésiastiques. Il accorde à lui, à ses barons et à ses troupes les indulgences que gagnent les croisés allant à la Terre Sainte. Il écrit dans les mêmes termes aux comtes, barons, chevaliers et fidèles de tout le royaume de France [2].

Ces lettres n'eurent d'autre résultat que celui de préparer les esprits à une croisade que va provoquer et hâter la mort tragique de Pierre de Castelnau, laquelle excita une indignation générale dans toute l'Europe.

Le comte de Toulouse qui, comme nous l'avons vu, avait signé la paix et accepté toutes les conditions du légat, ne remplit pas les engagements relatifs aux hérétiques. C'était toujours là son côté faible. Le légat, Pierre de Castelnau, alla le trouver, lui reprocha son parjure, la protection accordée aux hérétiques, et l'excommunia de nouveau. Le comte, craignant les suites de l'excommunication, pria Pierre de Castelnau et son collègue, qui selon les uns était l'évêque de Conserans, selon les autres l'abbé de Cîteaux, de se rendre à Saint-Gilles où il se soumettrait à leurs décisions. Les légats s'y rendirent. Le comte était indécis, il montrait tantôt de la condescendance, tantôt de l'opiniâtreté. Les légats voyant qu'ils ne pouvaient rien terminer, déclarèrent au comte qu'ils allaient se retirer. Le comte fâché de leur départ, menaça de les faire mourir, ajoutant qu'il ferait épier leurs démarches partout où ils iraient. Les légats ne tinrent aucun compte des menaces du prince et partirent. Les bourgeois de Saint-Gilles ne les croyant pas en sûreté, leur fournirent une escorte qui les suivit jusqu'aux bords du Rhône, à l'endroit du passage : c'était le 14 janvier 1208. Le lendemain, après

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 35.
[2] Ep. X, 149.

avoir dit la messe, les légats se disposèrent à traverser le fleuve, lorsque deux inconnus qui avaient logé dans la même hôtellerie s'avancèrent vers eux; l'un porta à Pierre de Castelnau un coup de lance qui l'atteignit au bas des côtes et le blessa mortellement. *Dieu vous pardonne*, s'écria le légat, *puisque je vous pardonne*. Il répéta plusieurs fois ces mêmes mots et expira. L'assassin était un officier de la maison du comte, ce qui faisait croire que le crime avait été commandé, et que le comte en était complice. Les menaces qu'il avait faites semblaient justifier cette opinion; mais ce qui le rendit plus suspect encore, c'est qu'au lieu de punir l'assassin il le reçut plus tard dans son palais[1]. Cependant ce point n'a jamais été éclairci; le comte a toujours repoussé la complicité, comme Henri II avait repoussé celle de la mort de Thomas Becket. L'un et l'autre souverain ont été accusés par l'opinion publique sans avoir jamais pu être convaincus; Dieu seul sait s'ils ont été coupables.

L'événement était grave; Pierre de Castelnau était l'ambassadeur du souverain des souverains, du chef de la chrétienté, qui, d'après les lois féodales, avait un pouvoir suprême sur les princes et les peuples, lorsqu'il s'agissait de la foi et de la discipline. Le meurtre d'un ambassadeur a été dans tous les temps et dans tous les lieux, chez les peuples anciens comme chez les peuples modernes, un crime dont on a toujours demandé une éclatante vengeance, parce que tuer ou insulter un ambassadeur, c'est violer le droit des gens. Le pape Innocent III n'était pas homme à laisser ce crime impuni. Il ne devait ni ne pouvait le faire, chaque homme censé sera obligé d'en convenir.

Le pape en apprenant la mort de son fidèle serviteur ne peut plus contenir son indignation. Il est pénétré d'une douleur d'autant plus vive, qu'il se voit dans la nécessité d'employer la force des armes, moyen dont il menaçait depuis dix ans les seigneurs du Midi, mais dont il espérait n'être point obligé de faire usage. Il écrit aussitôt une foule de lettres qu'il adresse à trois sortes de personnages, 1° aux évêques du Midi, 2° à ceux de la France proprement dite, 3° au roi et à tous les seigneurs du royaume[2]. Dans toutes ces lettres, il rapporte avec une éloquente douleur les circonstances de la mort de Castelnau, les soupçons qui planaient sur la tête du comte de Toulouse, et peint avec énergie l'audace des

[1] Ep. XI, 26.
[2] Ibid., 27-33.

hérétiques qui ne se contentent plus de tuer les âmes et qu'il est d'une nécessité urgente de réduire, si l'on veut sauver la foi catholique. La mort du généreux martyr le remplit d'espérance, parce qu'il croit que son sang va devenir un sujet de triomphe ; c'est un germe en terre qui va produire une abondante récolte [1]. Il ordonne aux évêques du Midi d'excommunier l'assassin et ses complices, d'interdire le service divin dans tous les endroits où ils pourraient se trouver, de frapper d'un nouvel anathème le comte de Toulouse, de déclarer ses sujets dégagés de tout serment de fidélité (c'était une des suites de l'excommunication) et de permettre à tout catholique non-seulement de poursuivre sa personne, mais encore de s'emparer de ses terres et de les retenir dans le but de les purger d'hérésie. Cependant, il laisse encore au comte la porte du repentir; mais les évêques avant de l'admettre doivent s'assurer de la sincérité de son repentir, et exiger de lui, comme première condition, qu'il expulse les hérétiques de ses États.

Cette lettre présente à bien des auteurs, à Fleury entre autres, une difficulté qui n'en est pas une pour vous, si vous vous rappelez ce que je vous ai dit précédemment. Le pape absout du serment de fidélité les sujets du comte de Toulouse. « Car, suivant les saints » Canons, dit-il, on ne doit pas garder sa foi à celui qui ne la garde » pas à Dieu, et qui est retranché de la communion des fidèles. » Sur quoi Fleury [2] : *Il eût été important de citer plus précisément ces canons qui défendent de garder la foi aux méchants.* La réponse est facile pour vous, car il ne s'agit pas ici des méchants en général, il s'agit en particulier d'un prince excommunié comme fauteur d'hérésie, comme un infidèle à ses serments. Or, le prince excommunié par l'Église était, d'après les lois du moyen âge, privé de ses honneurs, de sa dignité et de ses États. Toute obligation entre lui et ses sujets était rompue; le peuple était dégagé. Le pape, en déclarant les sujets du comte dégagés de leur serment de fidélité, ne fait donc qu'user d'une disposition légale connue de tout le monde, mais qui n'avait pourtant son effet qu'après la sentence de l'Église.

Je viens à la letttre écrite au roi de France et à tous les seigneurs du royaume. Le pape les exhorte vivement à venir au secours de l'Église, à venger le sang du juste, à sauver la foi catholique, à

[1] Ep. XI, 27.
[2] Tome XVI, page 240.

dompter la perfidie des hérétiques, à les combattre avec une main puissante, parce qu'ils sont plus méchants que les Sarrasins, à obliger le comte de Toulouse de donner satisfaction à l'Église, sinon, de le dépouiller de ses domaines, et à punir de même tous les fauteurs d'hérésie. Quant aux évêques, il leur recommande d'apaiser tous les différends entre le roi et les seigneurs, et entre les deux rois de France et d'Angleterre, pour que rien ne les empêche de secourir le Midi, et d'exhorter tous les barons et tous les prélats à marcher contre les hérétiques de la Provence [1]. Un légat spécial, nommé Gualon, est chargé de porter ces lettres et d'engager le roi à occuper le plus promptement possible les domaines du comte de Toulouse [2].

Il est clair que le pape, dans ses diverses lettres, exhorte à l'emploi de la force, parce qu'il ne voit plus d'autre moyen de sauver la foi catholique; mais il ne faut pas méconnaître ses véritables intentions. Quand on lit attentivement ses lettres et qu'on fait attention aux termes dont il se sert, on voit que dans son esprit la force n'est qu'un moyen secondaire, et qu'il n'en recommande l'emploi que dans le cas où l'action de l'Église serait insuffisante. C'est pourquoi en écrivant aux évêques du Midi, il leur ordonne de redoubler de zèle et d'activité, de se livrer à la prédication, d'attaquer l'hérésie en réformant les mœurs et de retrancher du sein de l'Église les hérétiques qui ne donnent pas des signes d'un sincère repentir. Quand il s'adresse au roi de France, c'est pour lui demander un service qu'il n'a pu obtenir des seigneurs du Midi, et qui consiste à confisquer les biens des hérétiques, à envahir les terres des seigneurs qui les protègent et donner force à la loi. Dans l'esprit d'Innocent, ils ne doivent faire usage de leurs armes que dans le cas où ces hérétiques résistent et s'opposent ouvertement à l'exécution des lois qui étaient alors générales dans tout l'Occident. Telles sont les intentions d'Innocent, il les conservera pourtant toute la durée de la guerre, dont au reste il est loin de prévoir toute la gravité.

L'ABBÉ JAGER.

[1] Ep. XI, 27-33.
[2] Hurtér, t. II, p. 363.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XV [1].

Des mathématiques.

Les mathématiques sont la science par excellence; aussi est-ce par elles que nous commencerons l'application de la méthode que nous avons exposée dans les chapitres précédents. Il nous sera facile de montrer que cette méthode est précisément celle que l'on suit dans les mathématiques.

Un homme a, dans sa jeunesse, reçu les premiers éléments de la géométrie, de l'algèbre : parvenu à un âge plus avancé, il veut faire une étude approfondie de cette branche des connaissances humaines, vérifier les raisonnements qu'il a acceptés de confiance; il se propose surtout d'explorer les fondements de la science. Comment procédera-t-il dans cette entreprise?

L'édifice des connaissances humaines a été monté bien haut sur ce point. On est parvenu à des corollaires bien éloignés des vérités premières. Le philosophe commencera-t-il par rejeter dédaigneusement les travaux des savants qui l'ont précédé? S'il tenait cette conduite, il ressemblerait à un voyageur qui, pour découvrir la source d'un fleuve, ne remonte pas son cours, mais se jette à l'aventure dans un pays inconnu, au risque de s'égarer et de s'éloigner du but qu'il se propose. Plus sage, il s'attache aux vérités déjà découvertes, suit l'ordre dans lequel elles ont été développées, et en suivant ce fil conducteur, il arrive aux éléments premiers de la science.

Pendant ce travail, notre penseur croit-il nécessaire ou même utile de douter de vérités qui ont obtenu l'assentiment de tous les hommes qui les ont étudiées? Tient-il pour suspectes des démonstrations qui ont paru exactes et rigoureuses à tous les esprits qui

[1] Voir le chap. XIV, n° 16 ci-dessus, p. 315.

on a pu les suivre et les juger. Cette pensée ne s'est jamais présentée à un mathématicien. On peut remonter à la source d'une science, en analyser les éléments sans douter; *l'examen n'implique pas le doute.*

Parvenu aux vérités premières des mathématiques, le philosophe rencontre des idées, des figures et des axiomes.

Il rencontre des idées, les idées de temps et d'espace, de mouvement, de nombre, d'égalité. Cherche-t-il à savoir ce que c'est que le temps, l'espace, le mouvement; se donne-t-il la peine de feuilleter les ouvrages des philosophes pour connaître les définitions qu'ils en ont données? Non, ces recherches consumeraient des moments précieux sans profit pour la science. « La géométrie, dit Pascal, ne » définit aucune de ces choses : espace, temps, mouvement, nombre, » égalité, ni les semblables, qui sont en grand nombre, parce que » ces termes-là désignent si naturellement les choses qu'ils signi- » fient, à ceux qui entendent la langue, que l'éclaircissement qu'on » voudrait en faire, apporterait plus d'obscurité que d'instruc- » tion [1]. La géométrie réserve les définitions pour les mots et les choses qui en ont réellement besoin.

La seconde chose que rencontre le philosophe sont les axiomes; en demandera-t-il la preuve? S'il avait la naïveté de montrer cette exigence, on lui répondrait : « La géométrie prouve les propositions » qui ne sont pas évidentes, mais quand elle est arrivée aux pre- » mières vérités connues, elle s'arrête là et demande qu'on les » accorde, n'ayant rien de plus clair pour les prouver [2]. »

Enfin le philosophe trouve des figures et leurs images ou leurs idées. Entreprend-il de démontrer que ces idées ou ces images correspondent à des objets existants réellement hors de son esprit et dans la nature? Non, il ne tente pas cette démonstration, parce qu'il ne lui vient pas dans l'esprit de douter de cette correspondance, et de penser que les idées qu'il a du cercle et du triangle ne sont que des êtres de raison. Il croit avec tous les hommes que ces idées ou ces images correspondent à des objets réels et en représentent exactement les propriétés.

N'a-t-on pas dit que les mathématiques ne sont qu'un tissu de vérités internes ou subjectives [3]. Comment concilier cette assertion

[1] *Pensées*, 1re part., art. 2, p. 21.
[2] Pascal, *ibidem*, p. 23.
[3] Buffier, *Traité des premières Vérités*, n. a, p. 236.

avec la persuasion que l'on suppose aux mathématiciens ? Voici l'explication de cette contradiction apparente.

« On acquiert la notion du point par la considération des lignes, la notion de la ligne par la considération des surfaces, et la notion de la surface par la considération d'un corps, c'est-à-dire d'un objet matériel. Mais en vertu d'une faculté inhérente à notre intelligence, nous nous accoutumons facilement à considérer le point sans les lignes qui le déterminent, la ligne indépendamment des surfaces dont elle représente l'intersection, la surface séparée du corps ou de l'espace auquel elle sert de limite; enfin l'espace lui-même comme étant absolument immatériel, et c'est le résultat de cette abstraction que nous nommons, point, ligne, surface ou espace[1]. » C'est encore par la vue des triangles, des cercles, des cônes que nous trouvons dans la nature, que se forment en nous les images de ces figures; mais toujours au moyen de l'abstraction, nous nous habituons à concevoir ces figures, indépendamment de toute existence réelle. Nous parvenons même à nous faire l'idée de triangles, de cercles, de cônes parfaits, et tels qu'il n'en existe pas dans la nature. Mais nous ne serions jamais arrivés à percevoir l'idée de ces figures parfaites, si nous n'avions pas vu des triangles, des cercles dans la nature.

Lorsque nous considérons les figures, abstraction faite de toute existence réelle, les mathématiques deviennent un tissu de vérités internes, et prennent le nom de mathématiques pures.

Mais ne nous y trompons pas, cette manière d'envisager les mathématiques n'est pas ordinaire, elle est particulière au mathématicien philosophe ou théoricien. C'est seulement par abstraction que les mathématiques sont un tissu de vérités internes. Dans la réalité et dans la croyance de tous les hommes, les vérités mathématiques sont tout à la fois internes et externes, subjectives et objectives. Le mathématicien pratique est bien persuadé que les propriétés qu'il découvre dans une figure idéale existent dans la figure réelle, et que les calculs qu'il fait sur un triangle ou un trapèze qu'il a dans l'esprit, s'appliqueront au triangle ou au trapèze matériel qui existent dans la nature, et tous les jours l'expérience confirme sa persuasion.

Il y a cependant des exceptions.

Comme les figures matérielles ne possèdent pas ce degré de per-

[1] Vincent, *Cours de Géométrie*, au commencement.

fection que nous supposons aux figures idéales, les calculs que nous faisons sur ces dernières ne se réalisent pas toujours exactement sur les premières.

Quelquefois aussi le théoricien commence par une pure hypothèse ; puis, de cette supposition, il tire des conséquences qui découlent logiquement des prémisses, mais qui n'ont pas plus de valeur. C'est ainsi que l'on démontre que le globe de la terre étant une fois dans l'équilibre, pourrait être soutenu sur un point mille et mille fois plus petit que la pointe d'une aiguille, mais sans examiner si cet équilibre existe ou n'existe pas réellement hors de notre esprit [1].

Dans ce cas et dans les autres cas semblables, les vérités mathématiques sont des vérités purement logiques, purement subjectives. Mais ces cas sont des exceptions ; en général, les vérités mathématiques sont tout à la fois subjectives et objectives.

Ce n'est qu'aux mathématiques pures qu'appartiennent deux privilèges que l'on attribue souvent aux mathématiques en général.

1° Lorsqu'on entend le mot démontrer dans son acception stricte, c'est-à-dire lorsqu'on l'applique aux choses, abstraction faite de toute existence réelle, les mathématiques pures sont seules susceptibles de démonstration.

2° On dit ordinairement, en parlant des mathématiques, les sciences exactes. Cette prérogative appartient exclusivement aux mathématiques pures. L'esprit alors s'exerce sur des notions, des définitions, sur des abstractions ; il en fait sortir tout ce qu'elles renferment ; mais ce caractère ne convient aux mathématiques qu'autant qu'on les envisage, abstraction faite de toute existence réelle, alors qu'elles sont un tissu d'abstractions. Sitôt que vous sortez de ce monde pour rentrer dans celui des réalités, cette prérogative s'évanouit ; vous retrouvez les imperfections des ouvrages créés, la résistance des milieux, une foule de forces et de circonstances que vous ne pouvez pas apprécier d'une manière parfaitement exacte, ni même connaître et prévoir avec une entière certitude.

Le philosophe entreprend-il de rechercher quelle est l'origine des vérités fondamentales des mathématiques ?

Non, la géométrie va droit son chemin à travers même les connaissances pures *à priori*, sans demander à la métaphysique un certificat d'authenticité, relativement à l'origine pure et légitime

[1] Buffier, *Traité des premières Vérités*, p. 239.

des concepts fondamentaux d'espace et de temps [1]. Elle fait bien. Que lui apprendrait la métaphysique sur l'origine de ces idées? Si elle lui répond qu'elles viennent de Dieu et qu'avant d'exister elles étaient dans l'intelligence divine, comme le plan et le type de l'ouvrage dans l'esprit de l'auteur, elle ne dira rien que d'exact et de vrai. Mais tout ce que la métaphysique enseignera de plus, sera hasardé, équivoque ou même erroné.

Si, par exemple, elle avance avec quelques scholastiques dont parle Leibnitz, d'après Thomassius, que ces vérités sont éternelles et qu'elles subsisteraient quand même il n'y aurait pas d'entendement, pas même celui de Dieu, elle émettrait une opinion fausse, et tomberait dans une absurdité dont Platon ne s'est pas préservé. Elle supposerait les idées séparées et indépendantes de l'entendement divin, tandis que c'est l'entendement divin qui fait la réalité des vérités éternelles [2].

C'est dans l'entendement de Dieu que subsiste la réalité des vérités éternelles; mais peut-on dire que ce soit indépendamment de la volonté de Dieu? Oui, répond Leibnitz, et avec lui la plupart des métaphyciciens, car les essences métaphysiques des choses sont nécessaires et immuables. L'essence métaphysique des choses n'est pas autre chose que l'accord des attributs; or, cet accord est quelque chose de nécessaire et d'immuable qui ne dépend pas de la volonté de Dieu. S'il en était autrement, Dieu pourrait faire que des attributs qui s'accordent entre eux fussent en opposition. Or, c'est ce que Dieu ne peut pas faire. Par exemple, Dieu ne peut pas faire qu'un triangle restant ce qu'il est ne soit pas formé de trois côtés et de trois angles.

La réponse est facile.

Oui sans aucun doute, lorsque Dieu conçoit l'idée d'un sujet, il lui est impossible de ne pas concevoir les attributs sans lesquels ce sujet ne serait pas ce qu'il est. Ainsi, quand l'idée d'un triangle est dans l'entendement de Dieu, il est impossible que dans ce même entendement n'existe pas l'idée de trois angles et de trois côtés; mais l'idée du triangle existe-t-elle nécessairement dans l'entendement divin, Dieu ne la conçoit-il pas librement? Cette proposition, un triangle est une figure qui a trois angles et trois côtés, indique un rapport nécessaire et tel que le sujet une fois donné l'attribut s'y

[1] Kant, *Critique de la Raison pure*, t. I, p. 155.
[2] Leibnitz, *Théodicée*, t. II, p. 186.

rattache nécessairement ; mais s'il est contradictoire de supprimer un triangle en supprimant par la pensée les trois angles et les trois côtés, il ne l'est pas de faire disparaître le triangle en même temps que les trois angles et les trois côtés.

J'examinerai ailleurs cette question, relativement aux vérités morales : je ne m'occupe en ce moment que des mathématiques ; je passe aux caractères des vérités premières de cette branche des connaissances humaines.

Il est inutile de faire remarquer que les vérités premières des mathématiques sont claires et évidentes, et que leur certitude repose sur le consentement général du genre humain. Nous n'avons pas besoin non plus de dire que dans cette branche des connaissances humaines comme dans les autres, l'esprit humain serait à jamais stérile, s'il ne trouvait des éléments tout préparés qu'il pût mettre en œuvre. Il reçoit ces matériaux de l'auteur de la nature ; les emploie, les analyse, les compare au moyen de ses facultés, et par ce travail il arrive à des résultats qui étonnent et ravissent d'admiration. Aux mathématiques s'appliquent éminemment cette pensée de Charles Bonnet : « Toutes les vérités sont enveloppées les unes dans » les autres, et la méditation parvient tôt ou tard à les en extraire. »

Comment l'esprit humain arrive-t-il à la découverte de vérités inconnues ?

Assurément, sans les axiomes, il n'y aurait pas de démonstration possible, il n'existerait pas de science à proprement parler. On aurait pu être conduit par le hasard ou par des tâtonnements à connaître les propriétés des figures et leurs rapports, mais sans les axiomes il n'eût pas été possible de lier ces vérités particulières, de les coordonner, de les démontrer et d'en faire un tout, un corps de science.

Si c'est au moyen des propositions générales et à l'aide du syllogisme que l'on démontre, est-ce aux mêmes moyens que l'on doit la découverte des vérités secondaires ? Le syllogisme n'est pas le moyen nécessaire ni même ordinaire de l'invention, du moins nous ne le pensons pas. C'est par l'observation que l'on arrive à l'inconnu : ainsi, très-probablement, on aura remarqué que les trois angles d'un triangle rectiligne sont égaux à deux droits ; que le carré construit sur l'hypothénuse d'un triangle rectangle est égal aux carrés construits sur les deux autres côtés ; on aura reconnu que ces propriétés étaient communes à tous les triangles rectilignes ou rectangles, et alors on aura cherché les propositions interné-

diaires propres à rattacher ces deux théorèmes aux axiomes, ou en d'autres termes à les démontrer.

Ce n'est pas en méditant sur l'idée du triangle que l'on aura trouvé les moyens de démonstration; c'est par une construction, ainsi que cela se pratique encore tous les jours.

Quel est dans cette science le moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur?

C'est le raisonnement, répondront quelques philosophes; c'est la liaison de la conclusion avec le principe.

Sans aucun doute, quand un théorème est lié à un axiome par un enchaînement de propositions, de telle manière qu'il n'y ait pas solution de continuité, ce théorème est vrai. Mais la difficulté consiste précisément à savoir, quand et si cette condition est remplie. Le mathématicien est-il un être privilégié, est-il exempt de la faillibilité commune à toute l'espèce humaine? La géométrie et les autres parties des mathématiques mettent-elles à l'abri de l'erreur celui qui en fait l'objet de ses études? Ne voit-on pas souvent les géomètres disputer sur les conséquences éloignées des axiomes; souvent ne prétendent-ils pas avoir des démonstrations pour et contre le même problème? Que fait donc un géomètre ou un mathématicien qui vient de faire une découverte? Nous l'avons vu; il la soumet à une ou plusieurs personnes capables de juger les démonstrations. S'il est condamné, il ne peut se défendre d'une pénible incertitude, jusqu'à ce que les parties suspectes de la démonstration aient été soumises à de nouvelles et plus rigoureuses épreuves. Si le jugement des examinateurs est conforme au sien, il jouit avec sécurité de sa découverte, tant il est vrai que, même dans les démonstrations géométriques, le jugement d'un seul se sent faible et cherche l'appui de l'autorité; que sa confiance est singulièrement affermie s'il l'obtient, au lieu que s'il ne l'obtient pas, il perd toute assurance et n'ose plus se fier à lui-même qu'après un nouvel examen.

Ainsi, dans les mathématiques, il faut un juge des controverses, et l'autorité des savants est le critérium de la vérité, et pour l'auteur de la découverte et surtout pour les hommes instruits d'ailleurs, mais qui n'ayant pas fait de cette science l'objet spécial de leurs études, n'ont pas des connaissances assez profondes, assez étendues pour juger la question débattue et prononcer sur la valeur de la démonstration.

Cette autorité ne dispense pas de l'examen, encore moins l'inter-

dit-elle. Dans les sciences naturelles, il faut des raisons pour convaincre; le savant et le philosophe ne se rendent qu'à l'évidence; mais tous les hommes ne sont pas savants, encore moins philosophes; beaucoup ne sont pas capables d'examiner, de juger. Pour ces derniers, et c'est le grand nombre, l'autorité tient lieu de démonstration, et ils seraient quelquefois bien ridicules d'exiger d'autre preuve.

Parmi tous les hommes qui portent le nom de géomètre, qui exercent la profession de géomètre et prétendent ne céder qu'à la raison, beaucoup n'ont pas d'autre guide que l'autorité. Dans le nombre de ces géomètres qui appliquent cette science à l'arpentage des terres, combien y en a-t-il qui en connaissent la théorie? combien en trouverait-on qui puissent, je ne dis pas exposer à d'autres les démonstrations des règles qu'ils appliquent journellement, mais s'en rendre compte à eux-mêmes, et suivre la série des propositions qui les rattachent aux axiomes? Ils appliquent ces règles avec habileté, avec exactitude, mais ils les appliquent de confiance; ils croient à la vérité de ces règles sur l'autorité des savants. Supposons qu'un jour il prenne fantaisie à ces géomètres de comprendre des vérités que jusqu'alors ils s'étaient contentés de croire, ils entreprennent l'étude de la théorie de la géométrie, tous réussiront-ils? Je ne doute pas que beaucoup, le plus grand nombre, ne voyent leurs efforts couronnés de succès. Mais sans faire injure à cette profession, on peut dire que quelques-uns échoueront. Ces hommes placés dans une catégorie exceptionnelle et malheureuse douteront-ils de la vérité des règles de la géométrie; cesseront-ils de les appliquer parce qu'ils n'ont pu en saisir la démonstration, parce qu'ils n'ont pu les comprendre? S'ils tenaient cette conduite, ils seraient l'objet des plaisanteries de tout le monde; on se demanderait comment tant d'orgueil peut se rencontrer dans des esprits si bornés.

DELAHAYE.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Polémique catholique.

L'ÉGLISE ROMAINE ET LE XVIII[e] SIÈCLE[1].

Deux choses à distinguer dans les croyances humaines : — 1° celles qui proviennent de la révélation divine, qui sont immuables ; — 2° celles qui sont le produit de l'action humaine, changeantes et perfectibles. — Action délétère du 18[e] siècle sur les antiques croyances. — Ce que fut Voltaire. — Ses doctrines mises en pratique dans la Révolution. — Réaction commencée par Robespierre et continuée par Napoléon. — Auteurs catholiques.

Il ne pouvait suffire aux aveugles, ennemis du Catholicisme, de jeter sur l'Église l'accusation indigne de méconnaître, de persécuter la science et le génie. Il fallait relever un drapeau plus distinctif, et proclamer le cri de ralliement du 18[e] siècle.

Ah ! si l'on n'avait célébré que le mouvement littéraire, la régénération politique et sociale de ce siècle, nous aurions compris les transports de ses admirateurs ; car nous savons aussi applaudir aux grands esprits qui ont enrichi la langue française, aux législateurs qui ont fait faire un pas considérable aux libertés publiques. Lorsque nous reportons notre critique sur l'époque qui nous a précédés, ce n'est pas pour nous mettre en travers du progrès, comme ces chaînes de fer que le moyen âge tendait dans les rues, afin d'empêcher toute circulation.

Le passé, selon nous, se divise en deux branches : l'une dirigée par la révélation divine et placée au-dessus des réformes humaines ; l'autre tout entière dans le domaine de l'homme, et conséquemment pleine de changement et de perfectibilité...

Quant aux démolisseurs religieux qui se sont attaqués à la première, on peut chausser le cothurne, entonner le dithyrambe pour célébrer leur gloire ravageuse. Ce n'est pas moins un crime de lèse-humanité d'admirer Voltaire *comme niant toutes les formes, toutes les sectes, toutes les églises particulières, enfin le Christianis*

[1] Voir le précédent article, *l'Église romaine et les Rationalistes*, au n° 16 ci-dessus, p. 321.

visible[1]. L'homme rejeté par les encyclopédistes si loin de la vieille société et de son Dieu, nous paraît tellement désorienté dans ces bouleversements, qu'il doute même de sa raison et de son âme. A la place de la loi révélée qu'on a renversée, il ne fait plus que balbutier dans le livre illisible du Scepticisme... Qu'on vante les succès du 18[e] siècle, nous ne savons que gémir de ses résultats. Nous maudissons ces ténèbres où les populations égarées ne se reconnaissaient qu'au bruit du tonnerre et des blasphèmes, et nous dirons : Honte à celui qui ne saurait bâtir qu'après avoir jeté au vent jusqu'à la poussière des ruines; anathème sur celui qui démolit sans esprit de réédification. « Quand le sauvage veut atteindre » les fruits, dit Montesquieu, il coupe l'arbre; voilà le despotisme. » Voilà plus exactement encore le tableau du 18[e] siècle.

Rien ne pourra diminuer notre horreur pour les démolisseurs sans pitié... Que les implacables se nomment Attila ou Voltaire; qu'ils frappent avec le glaive ou avec la satire furieuse, qu'ils jonchent la terre de cadavres ou d'idées, ils nous inspirent ce saisissement d'effroi qui glace tout homme de cœur à l'aspect des grands désastres. Il y a plus d'un siècle qu'ils ont tout renversé; quelles sont les tables d'une nouvelle loi religieuse; quel est le dogme, le culte, la morale qu'ils ont proclamés à la place du Christianisme?

Je ne suis pas chrétien, mais c'est pour t'aimer mieux,

dit Voltaire à son Dieu. Comment lui témoignera-t-il cet amour d'invention nouvelle? Est-ce en jetant en pâture, au sarcasme des nations, la morale, le culte, l'amitié, et jusqu'à l'amour de la patrie... S'il est une œuvre qui résume au plus haut degré *son rire terrible, ses torrents d'esprit satirique*, c'est sans doute la *Pucelle d'Orléans*, qu'il repolit jusqu'à ses derniers jours. Eh bien! que fait-il dans ce poëme? il confond le prêtre, le guerrier, le roi, le héros dans la plus incroyable orgie. Il frappe du même fouet le Français et l'Anglais, le léopard et la fleur de lis; traînant au milieu de ces saturnales, la plus pure, la plus nationale des héroïnes.

Quand on voit des quakers, des évangélistes, des luthériens, on peut laisser dire que ce sont des hommes qui oublient le Christianisme visible, pour se parquer dans le précepte moral, abstrait, refroidi. Mais quand un écrivain emploie ses 80 ans à déchirer, avec sa verge implacable, tout ce qui a vécu dans le passé, tout ce qui

[1] M. Quinet, *l'Ultramontanisme*.

respire autour de lui, nous disons que cet homme n'a l'esprit d'aucune croyance, pas plus celui du *Coran* ou des *Védas*, que celui de la *Bible* ancienne ou de l'*Évangile*, et nous plaignons amèrement ceux qui s'oublient de nos jours jusqu'à vouloir relever son autorité funeste.

Ses semblants de justice même sont suspects de colère. C'est bien moins par impartialité que par haine de Rome qu'il prend la défense de Calas, de Vanini; la réhabilitation des uns n'est qu'un acte d'accusation contre les autres.

S'il s'élevait au-dessus de cette partialité que nous lui reprochons, ne prendrait-il pas aussi la défense des martyrs de la croix? n'aurait-il pas une larme de regret pour les ruines que les calvinistes laissèrent dans le midi de la France? Après avoir admiré Charles XII et Frédéric II, n'aurait-il pas quelque estime pour Urbain II, Grégoire VII, Léon-le-Grand. Non, il enveloppe tous les successeurs de saint Pierre dans la proscription des Borgia. Il poursuit son œuvre de destruction jusque dans la crèche de Jésus, en s'écriant cent fois, mille fois! *Écrasons l'infâme!*

Ah! l'on n'a pas besoin d'être Voltaire pour se voiler le visage au souvenir de la Saint-Barthélemi, pour gémir de l'inquisition et des licences de certains moines du moyen âge; mais ce qui n'appartient qu'à lui, c'est ce rire infernal avec lequel il baffoue sans relâche la vieille société, depuis la base jusqu'au sommet. Le sarclage des mauvais entre les bons, de l'erreur parmi la vérité, est au-dessus de ses forces; et renversant le principe de justice le plus élémentaire, il semble s'écrier : Périssent mille innocents plutôt que d'épargner un coupable! C'est ainsi que, retourné par son épigramme incessante, le prêtre pauvre devient un spéculateur d'humilité, la sainteté n'est qu'hypocrisie, la pudeur que superstition, le cloître que réceptacle d'ignorance, le confessionnal qu'instrument de despotisme et de corruption.

Que d'autres admirent ce lupercal parcourant le monde ancien et nouveau pour stigmatiser toutes les croyances. Rien ne nous empêchera d'affirmer que le rire fou ne fut jamais l'apanage du fondateur. Étudiez les grandes figures de l'antiquité; est-ce le sarcasme qui contracte les lèvres de Platon, de Socrate, de Lycurgue, de saint Augustin? Non, c'était dans la méditation et le calme qu'ils trouvaient le germe créateur. Jusqu'en ces derniers temps même, tout homme mécontent du passé, ou frustré dans ses ambitions, n'abattait ce qui lui faisait ombrage, que pour relever au moins

une forme de monument. Luther avait un certain code religieux à opposer aux traditions qu'il renversait; Mahomet écrivait le *Coran* sur les marges de l'*Évangile* : Voltaire seul n'a que des débris à ajouter aux débris; l'excès est le remède du mal même. Cercle vicieux que ses adeptes menèrent aux dernières limites du ridicule. Au renversement de l'*infâme* on ajouta le déni de l'Être-Suprême, au déni de l'Être-Suprême celui de l'immortalité de l'Ame. Ainsi partout des ruines faites au nom de Voltaire, et pas une seule édification. Nous nous trompons! à l'Église détruite, on substitue le *temple de la Raison;* au culte des images, celui des *femmes de la liberté*.

Mais arrêtons-nous; je vois porter au Panthéon les cendres de ceux qu'on a appelés *la Papauté nouvelle*, Voltaire et Rousseau. Que manque-t-il à leur religion négative pour conquérir le monde? Ils possèdent un temple admirable qu'ils ont dérobé à sainte Geneviève; des prêtres vêtus en Brutus, des milliers d'adorateurs portant la prétexte romaine ou la robe lacédémonienne : pompe, cantiques, fêtes, calendrier, liturgie, rien ne fait défaut...., rien...., si ne n'est le germe de vie.

A peine intronisé au Panthéon, cette fausse Jérusalem reconquise trouve en elle le génie du néant; elle rappelle cette légende où un cadavre, arraché du tombeau, présente un serpent à la place du cœur. Ici c'est un mot vide au lieu de cerveau.

Le 18e siècle, arrivé à son dernier effort d'impulsion, s'arrête, effrayé lui-même du promontoire sans issue où il s'est acculé; il se tâte, il regarde d'un œil étonné; il tend l'oreille au tombeau de Voltaire... Les cendres ne parlent pas; l'illusion est détruite; un besoin impérieux se fait sentir; le 18e siècle revient en arrière; et qui lui fait faire le premier pas rétrograde?... Robespierre.

Le grand-prêtre des sans-culottes rassemble les adorateurs d'Arouet, qui viennent de traîner son char. Il est entouré de la Convention. Que va-t-il faire? Tout est solennel, la France a faim de croyances : les sépulcres du Panthéon restent muets. Il faut parler au peuple au nom de quelque chose : on décrète d'une voix hésitante *l'existence de l'Être-Suprême*.... bien plus, on rétablit *l'immortalité de l'Ame*.... Que de gens restent interdits!... et Voltaire et la déesse Raison, que deviendront-ils?...

Si cette page d'histoire pouvait se perdre pendant cent ans, et qu'elle fût découverte un jour comme les *Pandectes*, nos descendants la jetteraient au feu, comme supposée. — Poursuivons.

Le mouvement rétrograde est imprimé; la Révolution se retourne contre son auteur. Œdipe tue son père, et celui-ci connaît sa filiation. Cependant le Christ reste encore détrôné; mais *regnante Deo ultimo*, Napoléon prend les rênes enlevées à la Convention, il expulse la *déesse Raison* des églises, qu'on lui avait prostituées au nom de Voltaire, et l'*Infâme* est vengée.... Quand le nom du Dieu vivant a été réappris au peuple, on songea aux prêtres. Le grand homme frappe le sol, et une Église toute faite, toute armée, se représente pour peupler la basilique. Chose étrange! Voltaire régnait depuis trois ans à peine au Panthéon, et cette foule d'adorateurs qui venaient d'en chasser ses reliques ne songeait plus au déplaisir que pouvait lui causer le rétablissement du dogme qu'il avait tant baffoué; les populations, surprises par ses accès de rire sardonique, commençaient à avoir honte de l'ivresse dans laquelle elles s'étaient laissé plonger.

Voltaire ne fut pas seul coupable dans cette aveugle révolte des mauvais anges. Si nous lui faisons porter toute la responsabilité de l'audace titanique de son siècle, c'est que, pris par ses admirateurs comme expression suprême de cette époque destructrice, nous avons voulu attaquer l'armée entière dans son général.

Mais les événements se pressent; les hommes se succèdent, et tout se retourne successivement contre ces faux prophètes.

Vico, restaurateur de l'antiquité, apparut après *Luther* et *Descartes*, alors que la philosophie avait enlevé toute autorité à *la tradition*. Eh bien! à côté de la restauration religieuse de Napoléon, nous trouvons le parallèle de Vico; c'est l'Écosse qui le produit; de même que Vico avait vengé l'antiquité des erreurs des philosophes, de même *Walter-Scott* vient réhabiliter le moyen âge. Le 18e siècle l'avait accusé de sécheresse, de barbarie sans intérêt; le romancier montra, par ses chefs-d'œuvre, que si les époques faisaient quelquefois les poëtes, le plus souvent c'étaient les poëtes qui faisaient les époques; car la poésie est dans ceux qui la créent, et non dans l'atmosphère, comme les épidémies. Grâce à lui, la connaissance du moyen âge chrétien ne fut plus l'apanage exclusif de quelques académies; il se révéla à l'esprit des masses, avec ses mœurs naïves, son architecture pittoresque, ses cérémonies touchantes; et le charme de la forme concourut puissamment à réveiller le culte de la pensée religieuse des aïeux.

Il ne restait donc presque rien de la Révolution anti-chrétienne du 18e siècle; le Christ avait été relevé. Mais ce n'était pas assez

d'avoir expié les fautes de Voltaire au pied de la croix; il fallait conduire cette réparation jusqu'au Catholicisme. Les restaurateurs se mirent à l'œuvre, et peu d'époques ont été aussi fertiles en beaux génies. Qui n'a déjà nommé *Chateaubriand, de Bonald, de Maistre, Lamennais?*... C'est en vain qu'on veut nier ce réveil éloquent de la foi.... Nous voyons bien encore quelques parties de la basse classe abruties, certains jeunes gens matérialistes, plus par passion que par raisonnement; une bourgeoisie indifférente sur ce qu'elle a oublié; mais nous ne trouvons plus ces traces profondes du vieux Scepticisme, ce cynisme de l'impiété prêché par ses orateurs, applaudi par les beaux esprits.

Nous apercevons, au contraire, le Catholicisme qui se relève dans sa majesté : cathédrales, luxe, cérémonies, richesses, tout lui revient: et, sondant plus profondément, nous saluons avec acclamations ces nombreux historiens, qui, dans l'Europe entière, vengent l'Église de toutes les accusations qu'on a portées contre elle; ces écrivains, qui cherchent la vérité; ces poëtes, qui trouvent l'inspiration dans le sanctuaire; ces prédicateurs animés de toute la puissance de la foi. Si cent auditeurs se portaient naguère au Collége de France, des milliers se pressent autour de nos modernes Massillon. Voilà les symptômes qui dominent l'époque, et l'envahissent de toutes parts. Il a fallu, pour exhumer un levain de Voltairianisme, la présentation d'une loi qui froissait des intérêts délicats et soulevait les passions. Mais les Français, amoureux de la nouveauté, auront bientôt épuisé la vogue des satires d'Arouet. La mode peut mettre un instant en honneur les cannes, les chapeaux, les fauteuils à la Voltaire. L'esprit est mort, bien mort! et les efforts tentés pour relever l'idole ne font que prouver son renversement.

J. Cenac Moncaut.

EXPOSITION APOLOGÉTIQUE
DE
LA THÉOLOGIE DU PENTATEUQUE.

PREMIER ARTICLE.

Apologie préparatoire. — État de la question. — I. DIEU. — Dieu d'après Moïse; — d'après Anaxagore; — d'après Platon; — d'après Aristote; — d'après Hégel.

Il y a des choses qu'on affirme en les niant. En 1793, lorsque l'athéisme révolutionnaire bouillonnait dans la tempête et sous l'orage, un sans-culotte entra dans une église et adressa cette apostrophe à Dieu : « Si tu existes, foudroie-moi ! » Et il attendit un instant..... Puis il reprit : « Tu ne le fais pas, donc tu n'es pas! » Cette négation de l'existence de Dieu en était une démonstration affreuse, mais éloquente. L'idée de la présence divine irritait l'intelligence de cet homme, et ce sentiment faisait palpiter de haine son ignoble cœur. Il croyait à Dieu beaucoup plus qu'il n'y aurait voulu croire.

Parmi ces choses que les négations affirment et que les attaques consolident, on doit placer en première ligne les cinq livres de Moïse.

Si on avait à montrer à un incroyant de bonne foi tous les titres qui imposent ou recommandent le Pentateuque à l'intelligence humaine, il ne serait pas, je pense, sans intérêt ni sans fruit d'énumérer d'abord toutes les guerres qui lui ont été déclarées, depuis les *Gnostiques* jusqu'à *Spinosa*, et depuis Spinosa jusqu'à nous. On passerait en revue tous les assauts qu'il a essuyés, tous les siéges en règle qu'il a soutenus, sans que l'ennemi soit jamais parvenu à détacher le moindre gravier de ce roc inébranlable. Les passions ont eu beau déchaîner leur fougue et leur courroux, elles n'ont pu que mettre à nu l'éternelle solidité de sa structure. Le Pentateuque est notre imprenable Gibraltar.

On a provoqué contre lui, durant tout un siècle, la grande voix de la Nature manifestée par la science ; mais la voix de la Nature a fait taire successivement chacune de ces clameurs passionnées ou aveugles que l'homme y avait mêlées, et elle est demeurée seule, rendant hommage au plus ancien des livres. La tempête absorbe

peu à peu tous les bruits humains, et emporte notre pensée elle-même dans son mugissement solennel.

Toutes les fois que la Raison humaine, pour un motif ou pour un autre, a organisé une expédition contre le Pentateuque, sa contenance apprêtée, son ardeur bouillante, son amertume, ses colères, son dépit, tout a laissé croire qu'elle pressentait un adversaire auguste, redoutable; que la conscience lui reprochait sourdement d'attaquer la vérité.

Il y a plus : quand on a arraché ce livre aux catholiques, ses possesseurs de droit divin, les seuls qui le sachent lire, chaque ligne, chaque mot, chaque lettre, chaque point [1], a pris, en quelque sorte, un corps et une âme pour crier anathème aux ravisseurs. Le divin livre est devenu entre leurs mains un talisman fatal. En 1517, Luther le jeta en pâture à la raison de l'homme : au commencement de ce siècle-ci, la raison protestante n'y a plus guère su trouver que des mythes, des fables, des symboles plus ou moins ingénieux [2]. Et aujourd'hui, de la miraculeuse histoire dont il est le point de départ et le premier anneau, il ne reste rien de réel, pour beaucoup de disciples du novateur, que la croix de Jésus [3]. L'hérésie s'est fait justice elle-même! Une croix doit être vue, comme un monument funèbre et expiatoire, en tous les lieux où quelque grand crime a été commis.

D'autres livres ont armé le bras terrible des peuples et fait couler le sang; celui-là est uniquement coupable du sang que des héros ont versé, bien volontairement, dans tous les âges, pour sa défense ou pour sa gloire.

Avant toute espèce d'examen intrinsèque de ce livre, avant de l'entr'ouvrir, il serait donc naturel de se dire : Elles sont tout au moins bien vénérables ces pages feuilletées et transcrites par tant de générations, survivant à tant de gloires, pour lesquelles un peuple a souffert à diverses reprises l'exil ou la mort, et que plus de la moitié du genre humain révère comme ayant été rédigées sous la dictée et l'inspiration de la divinité même.

Cela serait naturel.

Il ne l'est donc pas que tous les nobles titres dont nous venons de

[1] Iota unum aut unus apex non præteribit à lege. Matth., v. 18.

[2] C'est en 1802 que Bauer a publié sa *Mythologie hébraïque* de l'Ancien et du Nouveau Testament.

[3] *Vie de Jésus*, par le docteur Strauss.

donner une énumération sommaire aient été comme autant de causes d'agression. Est-il une accusation qui n'ait point été portée contre le *Pentateuque?* que n'a-t-on pas tenté pour le transformer en un monument de fourberie et d'imposture? quel long acharnement à contester ses titres d'histoire? que de nuages amassés, non pas sur lui, mais autour de la raison humaine insurgée contre son autorité! « La terre, dit Bossuet, élevant des nuages contre le soleil » qui l'éclaire, ne lui ôte rien de sa lumière, mais se couvre seu- » lement elle-même de ténèbres [1]. »

Toutefois, malgré son efficacité et sa valeur réelle, cette sorte d'apologie tout extrinsèque, serait peu de mise aujourd'hui : il y aurait trop de bonhomie à parler du respect dû à Dieu à des soldats campés dans le sanctuaire.

L'enceinte extérieure dressée par la religion et par le respect autour du *Pentateuque*, n'a pas été un obstacle pour l'impiété moderne. Dans une contrée voisine, où l'érudition servie par les subtilités les plus insaisissables de la pensée est une sorte de culte et devient souvent une passion, quelquefois de la démence, une guerre comme d'extermination a été déclarée aux enfants de Moïse. Toutes les armes, même les plus surannées, ont été remises à neuf, et il en est qui ont semblé nouvelles, tant elles étaient oubliées. Chacun a la sienne, sinon plusieurs, et l'on prétend que toutes sont mortelles. Les ennemis ne sont pas, il est vrai, très-exigeants en *fait de* discipline, mais ils comptent sur leur nombre; leurs évolutions ne s'exécutent pas avec beaucoup d'ensemble, mais pour imposer, ils s'avancent en masses énormes; du reste, ils ne doutent pas que la confiance en leurs propres forces ne les centuple, et sûrs de la victoire, ils chantent, en guise de *Marseillaise*, pour s'électriser le courage et faire enrôler les simples, un hymne au génie et à l'érudition de leur pays!

A ce spectacle, le Rationalisme, qui nous observe, n'en revient pas de ne point nous voir terrassés, pétrifiés, anéantis en la présence de cette Armada soi-disant invincible. Notre calme, j'allais dire notre insouciance, lui paraît affecté; il s'y perd, et va peut-être jusqu'à juger notre foi aussi mortellement assoupie que la sienne.

On ne veut donc pas croire que, s'il est une chose dont nous ayons la certitude, c'est que cette insurrection aura l'issue des autres, et la passée d'un orage; après quoi, notre air sera plus pur et notre ciel

[1] Bossuet, sermon *sur la nécessité de la pénitence.*

plus serein. On ne veut donc pas comprendre que nous serions tentés de nous réjouir, à chaque insurrection nouvelle contre nos livres sacrés, si l'erreur n'était un Moloch avide et insatiable d'âmes humaines : nous savons ce que valent ces victimes, depuis que le prix en a été versé sur le Calvaire.

« Il faut des hérésies ! » dit saint Paul. Cela n'est que trop vrai, il en faut; mais il faut aussi qu'elles cessent vite d'être et se brisent au pied de la vérité éternelle. Nonobstant leur nombre, nonobstant leur effronterie, nonobstant toutes les qualités et toute la puissance qu'on voudra leur reconnaître, les prétentions rationalistes contemporaines disparaîtront comme leurs aînées. Il y a environ un siècle, Voltaire éleva à la hauteur d'un dogme littéraire, qu'il n'y avait dans les saintes Écritures ni poésie, ni éloquence. Depuis déjà bien long-temps, il n'est plus contesté par personne que la poésie y déborde [1], et que l'éloquence y palpite à chaque ligne. Le jour n'est pas loin où tout ce qu'on nous refuse maintenant nous sera accordé universellement et avec usure, où les choses que nous défendons contre les excès de la raison deviendront la cause de la raison même. Hélas ! nous n'avons point l'espérance de hâter ce beau jour. Plût au ciel qu'il nous fût seulement donné d'amener les adversaires du Pentateuque, quels qu'ils soient, à l'étude franche, sincère, impartiale de ce livre, à déposer, avant de l'ouvrir, toute prévision du résultat futur de leurs recherches, enfin, à prendre connaissance des monuments, soit anciens, soit contemporains, de la véritable exégèse !

Ce n'est pas non plus à cette espérance que nous nous abandonnons : ce serait une illusion dont il faudrait bientôt péniblement sortir. L'opposition subsistera, mais le jour de la vérité n'en viendra pas moins, et son triomphe n'en sera que plus glorieux. Elle ouvrira elle-même, aux yeux de ses persécuteurs, le linceul dans lequel ils s'imaginent l'avoir ensevelie à jamais, afin de leur prouver que

[1] Qu'on se rappelle le *Génie du Christianisme*.—Les deux plus grands lyriques des temps modernes, M. de Lamartine et M. Victor Hugo, ont toujours fait de la Bible, dans laquelle ils ont d'ailleurs appris à lire, l'étude, la consolation ou l'aliment de leur génie. Voyez *Voyage en Orient* et *Œuvres complètes* de M. de Lamartine, *passim*; Sainte-Beuve, *Portraits contemporains;* Amédée Duquesnel, *du Mouvement intellectuel en France*, t. II. Du reste, il n'est pas besoin d'un sens critique bien exercé pour saisir tout ce qu'il y a de biblique dans l'imagination et la manière de ces deux grands poëtes. — M. de Lamennais, cet autre poëte non moins remarquable en son genre, pourrait dire aussi à quoi il dut la magie de son style et de sa pensée.

ce linceul est bien réellement vide, et qu'elle est immortelle.

Nous voulons donc simplement donner à notre tour une preuve faible ou forte de cet axiome, déjà si incontestable, que toute science définitivement constituée est une *préparation* plus ou moins prochaine à notre foi. Nous voulons au moins indiquer à nos frères qu'il est facile d'ôter à l'incrédulité le prétexte et la satisfaction haineuse d'insinuer et de dire que nous avons de bonnes raisons de suspendre nos réponses [1]. Que l'incrédulité militante se tranquillise! Il lui sera répondu : dût-elle regretter, pour son propre compte, ces temps heureux « où la controverse s'était changée en élégie [2]. » Pendant que l'on met en évidence, d'une main habile et sûre, la chétive et misérable substance de la philosophie actuelle recouverte de quelque lambeau de pourpre, et qu'on lui brise entre les mains ses systèmes malfaisants [3], de notre côté et selon nos forces, nous ferons voir l'impuissance non moins radicale de l'exégèse rationaliste à l'endroit de la *théologie du Pentateuque*.

C'est un travail d'autant plus facile, que les éléments s'en trouvent partout; les champs de l'apologétique chrétienne, si malheureusement inconnue ou si méchamment méconnue, ont été fertilisés par tant de bras et de sueurs, qu'on y moissonne en y glanant. L'incrédulité contemporaine a l'air de n'en rien savoir : c'est une tactique plus prudente que courageuse. Il y aurait pourtant un moyen décisif d'en finir avec nous : ce serait de réfuter nos apologistes point par point, ligne par ligne, argument par argument, comme elle nous oblige à faire pour elle-même. Si l'entreprise eût été possible, soyez-en sûr, elle aurait été tentée il y a longtemps.

Si nous exposons ici, en la défendant, *la théologie du Pentateuque*, ce n'est pas que cette partie soit plus ou moins menacée que les autres : nous allons où il nous est le plus douloureux de voir la vérité attaquée. Sans doute, toute atteinte à la vérité est chose lamentable; mais ce qui est impie doit être détruit avant ce qui est simplement faux. Rejeter le Pentateuque pour un motif étranger à son enseignement religieux, c'est outrager la raison et la logique;

[1] M. Edgar Quinet, *Revue des deux Mondes*, 1842, p. 336.

[2] Idem, *ibid.*, 1842, p. 338.

[3] Si les rationalistes daignent prendre connaissance des *Études sur le Rationalisme contemporain*, par M. de Valroger, ils seront probablement convaincus qu'il peut être dangereux pour leurs théories et pour leur gloire de provoquer des réponses.

le rejeter à cause de sa théologie, c'est outrager directement Dieu même.

On pourrait aisément et par inadvertance se faire une fausse idée de la *théologie du Pentateuque*, et lui demander des solutions qu'elle ne doit pas contenir. Ce serait partir d'un sophisme inaperçu et entraver la défense d'arguments plus ou moins spécieux, mais parfaitement étrangers à la matière. La question veut donc être soigneusement précisée.

Il n'est pas nécessaire, pour justifier la théologie du Pentateuque contre les attaques de l'incrédulité et du rationalisme, de discuter toutes les imperfections, vraies ou prétendues, de la religion israélite consignée dans les écrits de Moïse. Il faudrait, pour cela, se placer sur un terrain purement métaphysique, ce qui serait tout à la fois inefficace et dangereux. Sans doute, la métaphysique est un terrain solide, mais il n'est pas assez circonscrit, et la raison humaine a trop la fatale puissance d'y produire un mirage imposteur qui la fascine et l'attire presque à l'égal de la vérité même. La lutte ne doit pas être engagée dans ces domaines immenses ou déserts. Si nos adversaires nous y attendent en champ clos, protester et ne pas les y suivre, c'est notre droit comme c'est notre devoir. En effet, le *Pentateuque* n'est point le monument de la religion absolue, il n'a jamais été regardé comme tel, ni par les juifs, ni par les chrétiens, ni par Moïse lui-même. Moïse reconnaît expressément le contraire. Il impose à son peuple, par une loi spéciale, l'obligation d'écouter religieusement l'organe futur de la volonté divine; il prophétise le salut des nations et insiste fréquemment sur ce point fondamental. Toutefois, en indiquant ce grand but, il ne fait rien pour l'atteindre : c'était donc que cette tâche était réservée à une *révélation nouvelle* et d'un degré supérieur. Le défenseur de la théologie mosaïque doit donc s'occuper uniquement de ces imperfections qui ne sauraient être en même temps des perfections relatives. Il a tout uniment à prévenir ou à renverser certaines accusations qui empêcheraient de recevoir le *Peutateuque* comme un *monument de la vraie religion* [1]. Pour lors, l'incrédulité aura toute la réponse qu'elle a droit d'attendre. Que dirait-elle s'il demeure prouvé que Moïse a exposé plus raisonnablement et même plus rationnellement que la philosophie, soit ancienne, soit moderne, la nature de Dieu, la nature de l'homme et leurs rapports.

[1] Voir Hengstenberg, *Authenticité du Pentateuque*.

Il ne faut jamais perdre de vue, non plus, que l'auteur du *Pentateuque* n'a pas écrit une exposition didactique de la *théologie* du peuple hébreu : son livre est, avant tout, une *histoire*, une législation. Sans doute, l'élément *théologique* est la trame de cette législation et de cette histoire; mais on le sent, c'est une trame sur laquelle l'ouvrier travaille sans l'avoir ourdie lui-même. Il s'adresse à des hommes possédant les mêmes dogmes que lui, la même foi et les mêmes espérances. Quand il parle de Dieu, ils savent ce qu'il veut dire, et ici la forme scientifique serait un hors-d'œuvre. Cette observation explique pourquoi certains points ne sont pas présentés, dans Moïse, avec tous les développements qu'ils comporteraient, et pourquoi certains autres y sont à peine indiqués et en passant. Les notions théologiques ne s'y rencontrent donc que comme elles devaient s'y rencontrer : comme des incidents. Il est vrai aussi que ce sont des incidents sublimes. Ce sera en rassemblant ces notions éparses qu'on saisira dans toute sa beauté, dans toute sa grandeur et (pourquoi ne pas le dire ?) dans toute sa divinité, la théologie des Hébreux. On aura ainsi la preuve que dès le commencement Dieu avait clairement révélé à sa créature tout ce qu'elle devait savoir sur la nature et l'être de son Créateur.

I. DIEU.

Deus deorum. (*Deut.*, x, 17.)

Corrigez, embellissez, achevez tant que vous le voudrez *Baal* ou *Astarté*, jamais des dieux de Chanaan vous ne ferez le Dieu de Moïse. (Edg. Quinet.)

La définition de Dieu, dans le *Pentateuque*, est de Dieu même; admirable preuve que sans ce secours, la pensée humaine n'aurait pu trouver la traduction fidèle de ce nom ineffable... La définition est digne de son objet et de son auteur.

« JE SUIS CELUI QUI SUIS [1], dit Dieu; être par moi-même, voilà ma nature et voilà mon nom [2]. » Et ce nom, Dieu le porte *depuis l'Éternité* [3]; car il est l'*Éternel* [4], et l'éternité finirait, qu'il le porterait encore [5]. Il ne lui est pas plus difficile de renfermer dans ces

[1] Ego sum qui sum. (*Exod.*, III, 14.)
[2] Ego sum qui sum..., hoc nomen mihi est. (*Ibid.*, 15.)
[3] Hoc nomen mihi est in æternum. (*Ibid.*)
[4] Dominus regnabit in æternum. (*Ibid.*, xv, 18.)
[5] Dominus regnabit in æternum et ultrà. (*Ibid.*)

deux courts monosyllabes : *je suis*, la notion de sa nature, ce qu'il y a de plus incommensurable, l'infinité de l'être, le droit naturel d'exister et la plénitude sans bornes de la personnalité, qu'il ne lui fut difficile de créer le ciel et la terre. Car Dieu a créé le ciel et la terre et tout ce qu'ils comprennent [1]; il a fait et vu naître les temps [2]. Il est tout-puissant [3] : les œuvres les plus gigantesques ne coûtent pas même un effort à cette puissance infinie [4].

Aux regards de Celui qui fit l'immensité,
L'insecte vaut un monde : ils ont autant coûté.

S'il a donné à quelque chose l'existence, c'a été pour montrer hors de lui quelques caractères de l'alphabet sans fin de sa gloire [5]. Écoutez ! l'Univers s'en entretient, et le soleil raconte qu'il n'en est qu'un reflet ténébreux. Rien, en effet, n'est comparable à Dieu [6] : entre lui et tout le reste, il y a l'infini qui partage. Dieu est une ineffable magnificence [7]; son être est incompréhensiblement saint et beau, si incompréhensiblement saint et beau, que le voir ferait mourir de surprise ou de bonheur [8]. En sa présence, l'homme fondrait comme un flocon de neige dans une fournaise [9]. C'est que Dieu est la vérité [10], la justice [11] et la vie [12]. Et tout cela, comme tout ce qu'il est, il le fut toujours, il l'est encore, il le sera à jamais [13]. Dieu n'a qu'à vouloir, et ce qu'il veut est aussitôt [14]. Un jour il dit : Que la lumière soit! et la lumière fut [15]. Il fit de même le soleil, la lune et les étoiles [16]. Il a aussi créé l'homme afin d'être bon à son

[1] Creavit Deus cœlum et terram... (*Gen.*, I, 1.)
[2] In principio Deus. (*Ibid.*)
[3] Ego Deus omnipotens. (*Ibid.*, XVII, 1.)
[4] Numquid Deo quidquam est difficile? (*Ibid.*, XVIII, 14.)
[5] Posui te ut ostendam in te fortitudinem meam. (*Exod.*, IX, 16.)
[6] Quis similis tui, Domine? (*Ibid.*, XV, 11.)
[7] Deus magnificus in sanctitate, terribilis atque laudabilis. (*Ibid.*)
[8] Non loquatur nobis Dominus, ne moriamur. (*Ibid.*, XX, 19.)
[9] Sicut cera quæ fluit, auferetur. (*Psalm.* LVII, 9.)
[10] Deus verax. (*Exod.*, XXXIV, 6.)
[11] Deus fidelis et absque ulla iniquitate. (*Deut.*, XXXII, 4.)
[12] Quid est caro, ut audiat vocem Dei viventis. (*Ibid.*, V, 26.)
[13] Ego Dominus (*Exod.*, XIV, 18); Dominus in æternum, et ultrà (*Ibid.*, XV, 18); Ego vivo in æternum (*Deut.*, XXXII, 40); Non est Deus ut filius hominis, ut mutetur. (*Num.*, XXIII, 19.)
[14] Ego Deus omnipotens (*Gen.*, XVII, 1); Num Dei possumus resistere voluntati? (*Ibid.*, L, 19); Deus fortis (*Deut.*, VII, 9); Ipse dixit et facta sunt. (*Psalm.* CXLVIII, 5.)
[15] Dixit Deus : fiat lux; et facta est lux. (*Gen.*, I, 3.)
[16] Fecit Deus duo luminaria magna, et stellas. (*Ibid.*, 16.)

égard; afin de l'aimer du plus profond et du plus tendre amour, de l'amour des mères, de l'amour fort et doux de l'aigle faisant l'éducation de ses aiglons [1]. Il punit toutefois la volonté libre qui transgresse ses lois, et il abreuve les flèches de sa justice dans le sang du méchant; mais le châtiment est toujours proportionné à l'offense [2]. Tel est Dieu, et tel il est seul : il n'y en a point d'autre [3]. Si ce n'est point à un Être ainsi conçu que l'homme a appliqué le grand et incommunicable nom de Dieu, son Dieu n'est que de l'argile, du bois, de la pierre, ou une fiction de la pensée. Mais que l'homme qui aurait fait à Dieu cet outrage, ne s'effraie pas, s'il veut se repentir; Dieu est clément, compatissant, et d'une miséricorde infinie [4].

D'où vient ce langage, et qui a esquissé, avec cette touche si sûre et pourtant si hardie, la grande idée de Dieu? Qui l'a si bien rendue, qu'on la dirait tirée en présence de l'original? Est-ce une mélodie égarée de ce monde meilleur auquel nous ne sommes pas tout à fait étrangers? est-ce un mot complet de cet idiome à jamais regrettable *dont la langue des fils d'Adam ne contient plus que des ruines* [5]? En vérité, on aurait besoin de le croire pour l'honneur de notre espèce; ceux qui ont fait du *Pentateuque* l'objet d'attaques aussi violentes que multipliées, n'avaient pas lu ce livre. Il ne leur vint jamais à la pensée que les écrits de Moïse auraient bien pu avoir sauvé la vérité théologique du naufrage dont elle fut si longtemps menacée! Le cœur leur aurait manqué en marchant à cette guerre. Tant d'hommes, remarquables d'ailleurs, n'auraient pas joué ce rôle odieux. Oui, on aurait besoin de le croire; mais, hélas! ils ne savaient que trop ce qu'ils faisaient, ceux qui ont usé à cette lutte leur santé et leur vie!

A cette inquiétude de certains esprits, à cette obstination d'une certaine science, on serait presque tenté de croire les droits de la

[1] Formavit Deus hominem (*Gen.*, II, 7); Sicut aquila provocans ad volandum pullos suos, et super eos volitans, expandit alas suas et assumpsit Israel atque portavit in humeris suis (Dominus Deus). (*Deut.*, XXXII, 11.)

[2] His qui oderunt me retribuam; inebriabo sagittas meas sanguine (*Deut.*, XXXII, 41, 42); Nonne, si benè egeris, recipies? sin autem malé; statim in foribus peccatum aderit (*Gen.*, IV, 7)? Deus fidelis et absque ulla iniquitate (*Deut.*, XXXII, 4).

[3] Ego sum solus, et non est alius Deus præter me (*Deut.*, XXXII, 39); Audi Israel: Dominus Deus noster, Dominus unus est (*ibid.*, VI, 4).

[4] Ego Deus faciens misericordiam (*Exod.*, XX, 6); Deus misericors et clemens, patiens et multæ miserationis (*ibid.*, XXXIV, 6).

[5] M. l'abbé Gerbet.

Raison et de la vérité blessés, au moins en apparence, dans ce livre extraordinaire. Mais non, le prosélytisme de l'incrédulité est une frénésie, et l'erreur un mal nécessairement contagieux. Vous ne croyez pas au *Pentateuque?* Soit : c'est à nos yeux un grand malheur, pour cette vie d'abord, et un malheur encore plus grand pour après. Mais, enfin, pourquoi l'attaquez-vous? Est-ce par amour pour la vérité, par dévouement à la Raison? Alors, que ne commencez-vous votre généreux apostolat par les régions les plus malades? Le *Pentateuque* outrage-t-il seul la raison et la vérité, pour que vous puisiez dans tous les autres livres, comme dans autant d'arsenaux autorisés, des armes contre nous? La Bible menace-t-elle, plus que le Koran ou les Védas, la société et la morale humaines? Moïse serait-il plus immoral que tel ou tel ouvrage de ses adversaires? son enseignement religieux est-il au-dessous de l'Athéisme ou du Panthéisme que vous tolérez ou dont vous ne parlez pas? Non; ce n'est point là l'amour de la vérité! Ne sont-ce pas plutôt les conclusions d'un être cherchant à sortir de son élément naturel et natal? « Le monde intellectuel a aussi son magnétisme, » a dit Frédéric de Schlegel[1]. L'âme humaine est donc une aiguille aimantée, dont la vérité est le pôle : c'est pourquoi elle sera dans le tourment et la gêne si elle résiste à cette force occulte et mystérieuse qui l'attire constamment vers elle. Elle n'y résisterait pas, mais notre raison, faculté sublime si elle demeure vassale, et qui n'est plus qu'une royale insensée quand elle tend à se faire souveraine, rêve pourtant l'indépendance. Elle veut toujours aimer la vérité, mais elle veut, avant tout, aimer la vérité *fabriquée par elle.* Ne reconnaissant pas dans le *Pentateuque* son propre ouvrage, elle s'est donc parfois levée de toute sa hauteur pour le dénoncer, même en sa théologie, comme un outrage à notre nature, et comme une insulte à celle de Dieu[2]; puis, elle s'est mise en devoir de mieux faire. Ainsi, la philosophie, qui niait Dieu il n'y a pas encore cent ans, est tellement fière de l'avoir retrouvé, ou même créé[3], qu'elle s'applaudit d'avoir effacé et fait pâlir le Dieu de Moïse. Le grand crime de la théodicée hébraïque, c'est donc, au fond, d'être une théodicée *traditionnelle.* La faute originelle du Dieu des Juifs, qui est aussi le Dieu des chrétiens, c'est donc d'être un *Dieu traditionnel* et non

[1] Fréd. de Schlegel, *Philosophie de la Vie*, t. I.

[2] C'est le thème éternel des déistes.

[3] Fichte commença un jour sa leçon par cette parole sacrilége : « Aujourd'hui, » Messieurs, nous sommes en demeure de CRÉER DIEU! »

un *dieu philosophique*, un dieu sorti du laboratoire de la pensée humaine.

Il est vrai, s'il fallait, pour mériter nos adorations, que le Dieu de Moïse fût *le fruit des conceptions de l'homme et des spéculations de la philosophie*, son culte serait bien précaire. On aurait de la peine à prouver que telle est son origine. Le peuple qui connut et adora le Dieu dont nous venons de définir la nature, et qui pendant longtemps fut seul à l'adorer et à le connaître, était un peuple ignorant et borné [1]. Sa littérature, ce fut sa théologie; sa science, ce fut encore sa théologie, toujours et uniquement sa théologie. Avec sa théologie, il sembla défier, par son immobilité et son silence, le reste du monde; il fut plus que convaincu qu'il possédait plus que toutes les générations ne pourraient découvrir. Tout le genre humain eut pour ce peuple une extrême aversion, une inconcevable antipathie; mais dans le coin de terre où il végéta, il fut comme un lierre indestructible, qui conserve éternellement son vert feuillage, tandis que les cimes hautaines qui l'entourent sont forcées d'abandonner leur flatteuse parure aux premiers vents d'automne.

Évidemment, la philosophie ne pouvait pas accepter un tel peuple pour ancêtre. Ses ancêtres à elle, ce sont les maîtres de la réflexion et de la pensée. Dans sa manière de voir, le jour où le raisonnement et la logique atteignirent scientifiquement Dieu, fut de beaucoup plus glorieux que le jour où Moïse publia l'*Exode* ou la *Genèse*. Il est mainte histoire de l'esprit humain où Moïse n'a pu trouver place; mais où l'on trouve avec reconnaissance le nom du grand *Anaxagore* pour avoir *aperçu Dieu* dans le monde des idées. Comme il y avait environ 1000 ans qu'on lisait le *Pentateuque* parmi les hommes, quand le philosophe fit cette *découverte* de Dieu, il le présenta apparemment sous des dimensions bien autrement vastes que les Hébreux. Écoutons donc Anaxagore.

« Dieu n'est nullement parce qu'il est; il est, parce qu'il fallait une intelligence pour agir sur la matière [2]. Si Dieu est nécessaire et éternel, c'est que la matière existe nécessairement et de toute

[1] « Populus *cervicis duræ*, » dit Dieu lui-même. Cette expression est répétée 8 fois dans l'Écriture : *Exod.*, XXXII, 9; XXXIII, 3; XXXIV, 9; *Deut.*, IX, 6, 13; XXXI, 27; *Baruch*, II, 30; *Actes*, VII, 2.

[2] « Anaxagore, dit Aristote, se sert de l'Esprit (Dieu) comme d'une machine pour faire le monde; et quand il désespère de trouver la cause réelle d'un phénomène, il le produit sur la scène; mais, en général, il aime mieux donner aux faits une autre cause. » (*De la Métaphysique d'Aristote*, par M. Cousin, Paris, 1835.)

éternité. Ces deux propriétés d'un principe nécessaire et éternel comme Dieu même, imposent à sa puissance une limite infranchissable. Dieu, c'est un humble ouvrier condamné à travailler une matière toute prête, et obligé d'en tirer le meilleur parti possible. Il n'a rien créé ; il n'est le maître de quoi que ce soit : il est tout au plus le serviteur d'un despote aveugle et tyrannique. Dieu sortit une bonne fois de son repos pour ébranler une *homéomérie*, un élément matériel, et puis, il y est rentré à jamais. Il aurait même très-bien pu disparaître après cela, sans que son besoin se fît sentir, car le mouvement des *homéoméries* a disposé les choses selon cet ordre admirable qui éclate à la fois dans l'ensemble et dans chaque partie de l'Univers [1]. Dieu n'est point indépendant ; Il est même tellement à la merci de la matière, qu'il n'a pas précisément une existence distincte et séparée d'elle [2]. On peut n'accorder à Dieu que la force nécessaire pour communiquer l'impulsion à un élément matériel, le plus petit que parviendra à imaginer la pensée [3]. Dieu ne connaît ni le bien, ni le juste [4], et ne prend aucun soin de ce qui se passe en nous et parmi nous. »

Tel est le Dieu de celui qui disait de l'homme : Il est le plus raisonnable des animaux, uniquement parce que, au lieu de pattes, il a des mains.

Voilà le Dieu et la Genèse de Moïse en face du Dieu et de la Genèse de la philosophie [5] : que l'on compare et que l'on prononce.

La philosophie répondra sans doute, que cette notion de Dieu est

[1] « Le mouvement se manifesta d'abord dans une faible portion du tout, puis il s'étendit de plus en plus. » (*Fragm. d'Anax.*)

[2] « Anaxagore, dit Platon, dans son *Cratyle*, faisait agir l'Esprit (Dieu) sur le monde en le pénétrant dans toutes ses parties. » — Voir aussi *de Animâ*, I, 2.

[3] La matière n'est pas composée, dans le système d'Anaxagore, d'un élément unique, d'un principe changeant incessamment de nature et de forme. Il y voyait, au contraire, un nombre infini non-seulement de parties très-distinctes les unes des autres, mais de principes véritablement différents, tous inaltérables, indestructibles, ayant toujours existé en même temps. Ces principes qui, par la variété infinie de leurs combinaisons, engendrent tous les corps, portent le nom d'*homéoméries* (ὁμοιομέρειαι). — La prépondérance des homéoméries d'une même espèce est la condition qui détermine la nature particulière de chaque être. Isolées ou en petite quantité, elles échappent entièrement à nos sens et n'existent que par la raison. (Arist., *de Cœlo*. — *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, art. *Anaxagore*.)

[4] « Cela ne s'accorderait guère avec le caractère général de son système. » (*Ibid.*)

[5] On sait qu'Anaxagore est le premier philosophe grec qui ait consigné ses opinions par écrit.

une notion à l'état rudimentaire, et qu'à toute chose humaine, il faut le temps. Quoi qu'il en soit, ces conceptions sont d'un esprit déclaré profond et investigateur; c'est là qu'ont abouti les recherches et les raisonnements d'Anaxagore. Et encore sa réflexion étaitelle nécessairement éclairée des rayons plus ou moins affaiblis de la vérité confiée par Dieu aux premiers hommes, à l'origine des choses. En aucun lieu, à aucune époque, l'humanité n'a été sans quelques débris de ces connaissances précieuses provenant de la source même qui épancha la vie sur notre nature. Ces débris ont été plus ou moins mutilés, plus ou moins travestis, mais jamais au point de devenir méconnaissables. On voudrait en vain les regarder comme le produit de la réflexion de chaque peuple, leur universalité oblige à les rattacher à la même origine. Sans doute la Grèce est un des pays où les lueurs de la révélation primitive ont le plus pâli; elles n'y ont pas manqué pourtant. Sans ces vérités primordiales, l'homme ne saurait vivre en tant qu'intelligence; elles sont en quelque sorte à l'intelligence et à la vie morale, ce que l'atmosphère est à la poitrine et à la vie du corps. Anaxagore pouvait donc recueillir assez de ces rayons épars pour épeler à leur lumière le grand nom du vrai Dieu. Le prisonnier ne lirait-il pas, au fond de son cachot, son verdict d'acquittement, ne fut-ce qu'à la clarté d'une étoile?

Paraîtrait-il que, avec plus de temps, plus de génie, quelque intelligence à vol d'aigle aurait agrandi cette idée de Dieu et en aurait marqué les contours d'une main plus savante et plus ferme? Le fait existe : l'antiquité a Platon et a Aristote, double personnification du genre humain abandonné à lui-même, autant qu'il est possible.

Nous le dirons, non sans quelque orgueil, Platon a d'abord sur Dieu plusieurs traits admirables, des idées vraies et belles, et qui nous feront lui décerner, si l'on veut, avec Numénius, le titre de *Moïse athénien*. Ce titre convient d'autant mieux au disciple de Socrate, qu'il y a, suivant nous, entre Moïse et lui, plus d'un rapport de ressemblance [1].

[1] Toujours est-il que l'origine orientale de la philosophie platonicienne est désormais un fait acquis à l'histoire. Cela est admis, reconnu, démontré par les défenseurs comme par les adversaires de la révélation. Voir dans les *Annales de Philosophie*, t. XI, *Réponse à M. Saisset* par M. Bonnetty, p. 229 et suiv. — Cousin, *Notes sur le Phèdre*, t. VI, p. 453, 454. — P. Leroux, *Encyclopédie nouvelle*, art. *Christianisme*; et de l'*Humanité*, p. 916.

« Dieu est une intelligence douée d'une sagesse et d'une beauté parfaites. Dieu est la cause et la fin du monde [1]. Dieu est unique, il est éternel; il est parfait. Son regard veille avec un soin égal sur les petites choses et sur les grandes [2] : il a une providence générale qui maintient l'ordre du monde, et une providence particulière qu'il étend à chaque individu et qui le fait assister à nos moindres actes et à nos plus mystérieuses affections. Tout est parfait dans ses œuvres, tout, jusqu'au dernier détail [3]. Il punit le crime et récompense la vertu, tant sur la terre que dans la vie à venir. Il faut donc tout faire pour pratiquer la vertu durant cette vie; car le prix du combat est beau et l'espérance est grande [4]. »

Voilà, certes, de grandes et nobles pensées [5]; mais la raison humaine, supposé que ce soit là son ouvrage, est à son apogée : elle va graduellement descendre.

« Dieu n'a pas créé le monde; mais il en est l'architecte et l'organisateur. La matière existe de toute éternité, et de toute éternité elle est en mouvement [6]. Ce mouvement était aveugle et fatal de sa nature; Dieu l'a régularisé. De même, en dehors de Dieu et parallèlement à lui, il existe des substances également éternelles, et types des choses : ce sont les Idées [7]. Les idées sont nécessairement l'objet de la contemplation de l'Être Suprême, et il est forcé de disposer, de coordonner tout ce qu'il fait d'après ces modèles immuables et indépendants. Les idées sont comme des dieux éternels. Dieu n'est pas tout-puissant, la matière existant par elle-même et nécessairement, son être est indépendant de Dieu. Malgré toute sa

[1] « Il est nécessaire que tout ce qui naît provienne d'une cause : toute naissance qui n'aurait pas de cause est impossible. L'univers étant la plus belle des choses produites, sa cause est la plus parfaite des causes. » (Platon, *Timée.*)

[2] Cf. les *Lois*, liv. x.

[3] Ce sont les expressions mêmes de Platon.

[4] Platon, *Phédon*, fin.

[5] Il faut dire aussi que la théologie platonicienne est, dans cet exposé, plus claire, moins indécise, plus formulée enfin que dans son auteur. Cependant, pour être un peu flatté, le portrait est encore assez ressemblant. Au reste, dans ce qui précède comme dans ce qui va suivre, je ne me suis nullement écarté de l'interprétation générale des philosophes et des commentateurs.

[6] « Dieu voulut que tout fût très-bon, et que, *dans les limites de sa puissance*, il n'y eût rien de mauvais. Trouvant donc toutes les choses visibles, non en repos, mais dans une agitation désordonnée, il établit tout dans l'harmonie. » (Platon, *Timée.*)

[7] Quelques philosophes ont contesté que telle fut, dans la pensée de Platon, la nature des Idées; mais la chose a été jugée sans appel par la publication de M. Henri Martin, *Études sur le Timée*. Cf. ces *Études*, *Argument*.

sagesse et toute son habileté divines, il a trouvé souvent la matière rebelle, et c'est ainsi que le mal est entré dans le monde. »

Après le génie de l'inspiration, interrogeons le génie de la logique : jusqu'où s'est-il élevé vers Dieu, ce regard qui plongea si profondément dans l'intelligence humaine, et qui essaya d'en formuler les lois et d'en rédiger le code?

A l'exemple de Platon et de tous les philosophes, Aristote s'appuie sur le monde pour prendre son essor vers la divinité.

« Dieu est; Dieu, c'est l'être parfait, le bien suprême; c'est une substance simple et éternelle, incorporelle et immuable. Dieu est une intelligence, une intelligence toujours en action : cette action permanente de Dieu consiste en ce qu'il se contemple lui-même et y trouve sa félicité. Dieu est indépendant; Dieu est puissant; il attire à lui l'univers en réveillant le désir dans ses vastes flancs, et en y produisant ainsi le mouvement qui, sans cela, y eût langui dans un sommeil éternel. Le ciel et la terre sont suspendus à Dieu comme à leur principe; mais Dieu n'a point fait le ciel et la terre, il n'a rien créé. Il a seulement mis en branle, par une impulsion toute spirituelle, l'immense machine de l'Univers [1]. Le monde est éternel et nécessaire. Dieu ne l'a pas même coordonné d'une manière immédiate; la première impulsion donnée, le monde est allé merveilleusement de lui-même, comme l'horloge qui marche sitôt que le balancier oscille. Seulement, le mouvement du monde n'a jamais été aveugle. Ce que le monde doit à Dieu, c'est d'avoir été mu par son attraction divine [2]. Là s'est bornée l'action de Dieu sur le monde; Dieu ne le connaît pas [3]; il n'y songe même jamais, y penser serait sa déchéance; Dieu se pense éternellement lui-même et il ne pense éternellement que lui. Sa nature défend donc à Dieu d'être bon, d'être juste, d'être miséricordieux : ce serait s'abaisser, ce serait une souillure. Il n'existerait pas d'une manière digne de lui s'il avait une providence. Ainsi, l'homme est véritablement le fils de Saturne : il est le fruit, le jouet et la victime du mouvement du monde, d'une éternelle et inexorable fatalité [4]. »

[1] Aristote, *Métaphysique*, l. XII, c. 7. — Cf. Barthélemy Saint-Hilaire; *Dict. des Sciences phil.*, art. *Aristote*; Jules Simon, *le Dieu d'Aristote*; Léland, *Démonstr. év.*

[2] Cf. M. l'abbé Maret, *Théodicée chrétienne*, leçon 6e.

[3] Aristote, *Métaph.*, l. XII, c. 9.

[4] C'est à ce Dieu d'Aristote que s'appliquent excellemment ces paroles de M. Cousin, qui avait probablement, en les écrivant, toute autre chose en vue : « Dieu n'est » pas un Dieu abstrait, un roi solitaire, relégué... sur le trône désert d'une éternité

Le genre humain répudiera dans tous les siècles une semblable notion de Dieu; que ferait notre cœur de son grand vide, de son immense amour? Que ferait-il du Dieu d'Aristote, qu'il ne doit pas aimer, qu'il ne pourra jamais saisir?

Mais le Rationalisme ne manquera pas de faire observer que, en restant dans l'antiquité, nous sommes hors de la question. Selon lui, chaque époque n'a-t-elle pas vu nécessairement comme elle le devait voir, assez pour ses besoins et pour le progrès universel, Dieu, sa nature et les attributs divins? Le Dieu d'Aristote suffisait à son siècle; il ne convient plus au nôtre. Mais est-on en droit de conclure que la religion humaine, approfondissant toujours ce grand mystère, n'a pas formulé un Dieu digne aujourd'hui de nos adorateurs?

Nous ne demandons pas mieux que d'interroger la pensée moderne et même la pensée contemporaine. Ses œuvres étant sous nos yeux, frapperont davantage. Assurément, vingt siècles, et plus, sont quelque chose dans la vie de l'humanité, l'intelligence humaine ne restant jamais inactive. Franchissons-les donc, et regardons autour de nous.

Il y a eu, dans ces derniers temps, en Allemagne, un homme qui a imprimé à la raison humaine une impulsion aussi vaste qu'audacieuse : il n'a reconnu pour limites à cette faculté que ses excès les plus destructeurs, il lui a montré l'usage d'un poison subtil à ce point, qu'elle peut attenter à sa propre existence. Cet homme a vu bien des philosophies naître de la sienne. Toutes ces philosophies ont touché à bien des questions, élaboré bien des idées. Quelle est la notion de Dieu sortie de ses travaux? Nous ne la demanderons pas à la plus humble des sectes nées de la philosophie de Kant, mais aux doctrines de celui qu'on nous peint comme la dialectique personnifiée, comme la réflexion élevée à sa plus haute puissance, *comme la pensée se repliant sur elle-même* [1]. On l'a déjà nommé : c'est Hégel.

« Il n'y a qu'un seul être véritable, réel; cet être c'est Dieu, ou l'idée [2]. L'idée, c'est Dieu, et Dieu, c'est l'idée. L'idée, ou Dieu,

» silencieuse et d'une existence absolue qui ressemble au néant même de l'existence. » (*Fragments philosoph.*, préface.)

[1] Expression de M. Cousin dans la préface des *Fragments philosophiques*.

[2] « Dieu est la substance absolue, la seule vraie réalité. » (Hégel, *Philos. der Religion*, II, 158.) « La véritable et absolue réalité, c'est l'Idée. » (*Cours d'Esthétique*, p. 84, 85 de la traduction française.)

c'est l'être pur, l'être en soi ; c'est l'existence dans tout ce qui existe, l'existence pure, dépouillée de toute limitation, une simple abstraction, le négatif absolu, ce qui est le NÉANT [1]. Il n'y a qu'un esprit; cet esprit, c'est l'esprit divin, l'esprit universel [2]. Et cet esprit, c'est vous, c'est moi, c'est nous, qui le sentons et le percevons [3]. Tout ce qui existe est une manifestation, une révélation, un développement essentiel de Dieu. Dieu ne créé pas le monde une fois, il est l'éternel créateur; éternellement il se manifeste [4]. Mais il n'a pas eu éternellement la conscience de lui-même : notre siècle a été le point précis où cette conscience lui est venue; c'est seulement depuis quelques années qu'il se contemple face à face. Ainsi, Dieu, ou l'Idée, c'est l'harmonieuse unité de cet ensemble universel qui se développe éternellement. Tout ce qui se développe n'a de vérité qu'autant que c'est l'idée passée à l'état d'existence [5]. La manifestation de Dieu, ou de l'Idée, c'est la réalité [6]. La réalité, tout ce qui est, sort successivement de Dieu, ou de l'idée, comme le chêne sort du gland. Dieu n'est nullement CELUI QUI EST, Dieu est CE QUI EST ! S'il était CELUI QUI EST, il serait personnel, et un Dieu personnel ne serait pas infini, puisque la personnalité est une limitation. Dieu n'a pas de volonté sentie; il ne veut pas, il se développe; Dieu n'a pas encore un être complet, il n'est pas, il *devient*. On ne peut pas même dire s'il sera jamais, car il perd à peu près

[1] Hégel nous présente Dieu tantôt comme *l'existence pure, sans forme et sans contenu*, tantôt comme l'*Être-Suprême*, tantôt comme le *néant absolu*. « L'existence, » dit-il dans sa *Logique*, considérée comme attribut de l'absolu, nous en fournit la » première définition; *l'absolu est donc l'existence*. Cette définition est celle des » Eléates, et, en même temps, c'est la proposition bien connue : que Dieu contient » toutes les réalités. Mais il faut alors *faire abstraction de la limitation qui est en* » *toute réalité*; de sorte que Dieu n'est que *le réel dans toute réalité*, et qu'il en est » le plus réel. On peut aussi dire que Dieu est *l'existence dans tout ce qui existe*. » (*Logique*, § 86.) Un peu plus loin, on trouve encore : « L'existence pure n'est qu'une » simple abstraction, le négatif absolu, ce qui est le NÉANT. En vérité, cette défini- » tion est contenue dans cet énoncé, que l'Être en lui-même est ce qui est indéter- » miné, ce qui est absolument sans forme et sans contenu ; — ou, que Dieu n'est que » l'Être-Suprême (existence absolue), et rien de plus. » (*Logique*, § 87.)

[2] « Il n'y a qu'un Esprit, l'Esprit divin, universel. » (*Leçons sur l'Histoire de la Philosophie*, t. I, p. 88.)

[3] « L'esprit est l'unité de celui qui est perçu et de celui qui perçoit. L'esprit sub- » jectif qui sent et perçoit l'esprit divin est lui-même l'Esprit divin. » (Hégel, *id.*, p. 89, 91.)

[4] *Philosophie der Religion*.

[5] Hégel, *Cours d'Esthétique*, p. 84, 85 de la traduction française.

[6] Cf. *Annales de Philos. chrét.*, 3e série, t. VII.

ce qu'il gagne en manifestations : il vit, cela est vrai; mais aussi il meurt, puisque sa vie se compose de toutes les nôtres. Toutefois, il ressuscite à chaque manifestation qui s'accomplit. Dieu est donc plutôt sur le seuil de la vie, faisant d'éternels et douloureux efforts pour y apparaître ; c'est une naissance mêlée d'agonie, et s'il pouvait dire quelque chose, ce serait : je ne suis pas encore [1]. »

Ne sentez-vous pas comme palpiter, sous ces formules étranges, le sombre génie du mal? On rirait de cette sorte de défi jeté à la dialectique, si on ne se rappelait que le livre de Strauss est le fruit de cette conception ténébreuse.

Non, le Dieu de Hégel n'est pas le Dieu devant lequel le genre humain s'agenouille. Ce n'est le Dieu ni du peuple, ni des savants. Nous aimons à croire que ce n'est pas même le Dieu de son inventeur, mais le Dieu né de son délire et des débauches de sa pensée. On aurait jugé pourtant que Bayle avait rendu à jamais impossible la reproduction de ces imaginations monstrueuses, par cet amer anathème : « Cela surpasse l'entassement de toutes les » extravagances qui se puissent dire. Ce que les poëtes païens ont » osé chanter de plus infâme contre Jupiter et contre Vénus, » n'approche point de l'idée horrible que l'on nous donne ici de » Dieu; car, au moins, les poëtes n'attribuaient point aux dieux » *tous* les crimes qui se commettent, et toutes les infirmités du » monde; mais ici il n'y a point d'autre agent et d'autre patient » que Dieu, par rapport à tout ce qu'on nomme mal de peine et » mal de coulpe, mal physique et mal moral [2]. »

C'était bien la peine de philosopher pendant plus de deux mille ans, pour finir par chasser du monde le Dieu, déjà si incomplet pourtant, d'Aristote et de Platon! Et cela, au grand jour du Christianisme, à la clarté des enseignements de l'Église! Est-ce donc parce qu'on a la vérité sous les yeux, qu'on embrasse la plus épouvantable des erreurs? Hélas! quand elle descendit personnellement du sein du Père Éternel et s'incarna sur la terre, ne l'ont-ils pas crucifiée!

Je ne m'étonne plus si, à la vue du dieu monstrueux de la dia-

[1] Cf. *Annales*, etc. — On penserait peut-être que, en France, le bon sens national aurait rendu plus circonspects, moins extravagants et plus habiles ceux qui ont voulu recréer Dieu. Que l'on parcoure, pour se désabuser, le livre *de l'Humanité* et certains articles de l'*Encyclopédie nouvelle*, et on verra ce que M. Pierre Leroux a fait du Dieu de Moïse!

[2] Bayle, *Dict. hist. crit.*, art. *Spinosa*.

lectique allemande, le prédécesseur de Hégel dans la chaire d'Iéna et, jusqu'à un certain point, son complice, Schelling, qui avait dit autrefois : « Le but suprême de la philosophie n'est pas de » prouver l'existence de la divinité, mais d'établir la divinité de » l'existence [1], » ait fini par désespérer de cette philosophie. « Oh! » qu'il vienne, s'écrie-t-il maintenant, qu'il vienne, celui qui doit » nous faire connaître le véritable théisme, et nous découvrir » toute la profondeur et toute la sublimité de ce système admi- » rable! Il trouvera une génération empressée à accueillir ses doc- » trines; car, si nous n'avons pas retrouvé la simple et naïve » croyance de nos pères, nous sommes cependant assez convaincus » de l'insuffisance de nos spéculations, et il y a longtemps que, » désabusés par une triste expérience, nous avons à tout jamais » banni de notre esprit cette idée illusoire dont nous fûmes trop » longtemps infatués, d'une prétendue foi, ou plutôt incrédulité » philosophique [2]. »

Ce fut donc un splendide éclair dans la nuit crépusculaire de la raison humaine, que cet immense aperçu sur la divinité, transmis aux hommes par les livres de Moïse. Voilà plus de trois mille ans que cet éclair luit sur le monde, et son jour tendrement lumineux n'a pas encore été effacé par les fastueux météores de la philosophie. Par une simple réponse de son catéchisme, le chrétien pose une notion de Dieu mille fois plus nette, mille fois plus profonde, mille fois plus vraie que tous les systèmes ensemble. Et quel que soit le point de départ de l'esprit humain, s'il suit une marche logique et régulière, il faudra qu'il répète avec le petit enfant qui les bégaie ces paroles surhumaines : Dieu est un pur esprit, infini, infiniment parfait et créateur de toutes choses.

Or, ce Dieu, c'est le Dieu de Moïse.

L'ABBÉ C. M. ANDRÉ,
Profess. de philos. au grand séminaire de Bayeux.

[1] « Die philosophie hat nicht die existenz Gottes, sondern die Gottheit des existirenden zu beweisen. (Schelling.)

[2] « O! dass er kame, der uns den achten Theismus lehrte, die Hohen und Tiefen dieses wundervollen Systems uns eroffnete! Er wurde ein empfangliches Geschlecht finden, nachdem wir zwar den einfaltigen Glauben unser Vater nicht wieder gewonnen, aber doch die leeren Begriffe eines zogenannten philosophischen Glaubens und Unglaubens, mit dern wir uns so lange gebrüstet, Schmerzlich belehrt von ihrer Unzulanglichkeit, rein in uns ausgerettet haben. (*Denkmal der Ichrift von Gottlichen dingen des Hrn. Jacobi*, p. 130.)

Histoire catholique.

HISTOIRE DU PONTIFICAT DE SAINT LÉON-LE-GRAND

ET DE SON SIÈCLE,

PAR ALEXANDRE DE SAINT-CHÉRON [1];

OUVRAGE APPROUVÉ PAR MONSEIGNEUR PARISIS, ÉVÊQUE DE LANGRES.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [2].

Le premier volume de l'histoire de saint Léon-le-Grand montre quelle fut l'action intérieure de ce pontife, son action dans l'Église et sur l'Église ; le second volume, dont nous avons maintenant à nous occuper, et sur lequel les limites de ce travail nous obligent à passer plus rapidement, montre quelle fut son action extérieure, son action sur l'Empire et sur les hordes qui consommaient sa ruine. Les chapitres XI et XII sont comme une introduction de cette seconde partie de l'ouvrage. L'auteur y trace à grands traits le tableau de l'invasion des Barbares, les derniers efforts des Romains pour les repousser, les ravages exercés par les Huns, l'origine et les destinées de cette race féroce, le portrait de son chef Attila, les diverses expéditions de ce fléau de Dieu, contre lequel les villes les plus fortes ne trouvent de secours efficace que dans leurs évêques, les services que rendirent à cette époque ces pasteurs des peuples, saint Nicaise, qui défend Rheims, saint Exupère, qui sauve Toulouse, saint Orience, saint Germain d'Auxerre et sainte Geneviève, saint Aignan, saint Loup, etc., etc.

Après cette esquisse de la situation générale du monde et de l'immense labeur poursuivi sur tous les points par l'Église, afin de sauver ce qui pouvait être sauvé de la civilisation antique, et en même temps d'engendrer une civilisation nouvelle, afin de préserver les débris de l'Empire, et aussi de préparer les royaumes futurs en convertissant ces farouches destructeurs, M. de Saint-Chéron revient à Rome, centre de cet immense mouvement, et s'arrête au point culminant, au moment le plus solennel de la

[1] 2 vol. in-8°; Paris, Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64. Prix : 12 fr.

[2] Voir les livraisons de novembre et décembre 1846, au t. II de la nouvelle série, p. 458 et 552.

lutte entre l'Empire décrépit et les peuplades qui le mettent en pièces. Le XIII[e] chapitre nous montre Attila devant Rome; Attila vainqueur et que rien ne peut plus arrêter; Rome tremblante et comme à sa dernière heure, mais entre Attila et Rome le souverain pontife, saint Léon-le-Grand, apparaît, médiateur sublime, symbole vivant de l'Église, dont il est le chef, comme Attila était la personnification vivante de tous ces barbares, que l'Église sut transformer, pour en faire les nations modernes.

La douceur et la beauté du printemps, en 452, la fonte des neiges, la facilité de la circulation à travers des routes ordinairement fort peu praticables, et les passages scabreux des montagnes, décident le roi des Huns à recommencer ses excursions : il a renouvelé, augmenté ses troupes, en recrutant de nombreuses tribus barbares, et un beau jour il leur annonce que le moment est venu d'aller ravager l'Italie et de prendre sa capitale, la fameuse Rome. Ces masses s'ébranlent aussitôt, elles s'élancent dans les plaines verdoyantes du Danube : Attila s'empare d'Aquilée, la pille et la livre aux flammes; il entre dans la Vénétie et la ravage. Milan, Pavie, toutes les cités de la Haute-Italie tombent entre ses mains. Aucun moyen de défense n'a été préparé; l'empereur, ne se trouvant pas en sûreté à Ravenne, se réfugie à Rome auprès du Pape. Attila établit son camp sur le Pô et se dispose à envahir l'Italie centrale; il avance sur Rome. Le sénat, le peuple et l'empereur, ne songent pas même à combattre; ils n'ont d'espoir que dans le saint pontife ! Une députation lui est solennellement envoyée et réclame son intervention auprès du terrible chef des Barbares, mission dangereuse, difficile, d'où dépendait le sort du monde. Si Rome devient la proie du roi des Huns, que deviendra la civilisation? que deviendra l'Église, perdant ce centre d'unité spirituelle, et comment le remplacer? L'Afrique gémissait sous l'oppression des Vandales; l'Espagne et la Gaule étaient au pouvoir des Goths ariens; l'Orient voyait son Église divisée par l'hérésie, et le schisme y montrait déjà sa tête hideuse. L'œuvre des temps passés croulait de toutes parts; l'œuvre de l'avenir allait être anéantie dans son germe; les Barbares devenaient les maîtres de l'univers, et les Barbares n'étaient pas encore chrétiens. Saint Léon voyait le péril dans toute son étendue, mais il savait aussi quelle puissance était en lui : on l'entendit proclamer « que dans sa personne reposaient les destinées du Christianisme; » que c'est lui, chef des évêques, qui devait réaliser la mission » donnée et la promesse faite au successeur de saint Pierre; que,

» si des obstacles extérieurs s'élèvent pour entraver le libre développement du Christianisme, le grand Apôtre veille toujours pour » briser ces obstacles, protéger et sauver l'Église, et avec elle et » par elle la civilisation et la nouvelle organisation sociale. »

Inspiré et soutenu par ces sentiments, Léon court au devant d'Attila, accompagné de son clergé, d'Aviennus, personnage consulaire, et de Trigétius, gouverneur de Rome. Ils rencontrent le chef des Huns dans un endroit nommé aujourd'hui *Peschiéra*, non loin de Mantoue. Avant de pénétrer dans le camp des Barbares, le saint pape revêt les ornements pontificaux. On n'a pas, dit l'auteur, de notions historiques certaines sur la mémorable entrevue de ces deux hommes; pourtant, instruments, l'un de la justice, l'autre de la miséricorde divine. Le successeur de saint Pierre ne voulut point, dans son humilité, révéler ce qui s'était passé, et les historiens rapportent des versions diverses; mais le monde entier vit le résultat.

Attila, cédant à la parole du représentant de Jésus-Christ, lui accorda tout ce qu'il demandait. Les Huns n'attendaient qu'un ordre pour piller, brûler et saccager Rome, ainsi que le reste de l'Italie. Ils reçurent le commandement de se retirer de cette terre et d'en sortir tranquillement. Cette multitude indisciplinée, avide de sang et de pillage, obéit à cette parole inattendue : c'était la quatrième fois que le Dieu de sainte Geneviève, de saint Aignan et de saint Loup arrêtait Attila.

M. de Saint-Chéron raconte, d'après saint Prosper, ami de saint Léon, les circonstances de ce grand événement. Recherchant ensuite l'expression du sentiment universel dans les légendes pieuses de cette époque et des temps qui suivirent, il prouve d'une manière invincible que le monde entier fut pendant plusieurs siècles sous l'impression de ce grand fait, et que les peuples ne pouvant l'expliquer par des raisons humaines, l'attribuèrent entièrement à la miséricorde divine. D'un examen attentif des documents contemporains, confirmés par le témoignage d'auteurs respectables, adoptés par la science, défendus par le grand nom de Baronius, pieusement conservés par la piété de nos aïeux dans leurs livres liturgiques, consacrés par l'autorité du Bréviaire romain, deux traditions ressortent : Attila aurait répondu aux Barbares qui lui demandaient comment il avait pu se montrer si obéissant et si rempli de respect envers le pape : *Ce n'est point lui qui m'a inspiré la crainte, c'est un autre personnage beaucoup plus vénérable qui m'a menacé d'un air et d'un geste terrible, si je n'obéissais ponctuellement à ce que me*

commanderait son envoyé. Ce personnage était saint Pierre; la seconde tradition nomme saint Paul. « Telle est la forme sous laquelle » la croyance populaire, sanctionnée par la liturgie de l'Église, s'est » représenté l'acte de l'intervention divine dans l'entrevue de saint » Léon et d'Attila..... La conduite du peuple après le retour de son » pontife libérateur fournit à saint Léon l'occasion de publier que » la délivrance désespérée de Rome était due à la protection par- » ticulière des deux apôtres. » Au retour de saint Léon, la joie parmi le peuple de Rome s'éleva à l'enthousiasme le plus ardent: il accueillit le souverain pontife par des manifestations unanimes de reconnaissance. Saint Léon fit aussitôt ordonner des prières d'actions de grâces; mais le peuple, dans son ingratitude et sa corruption, oubliant les bienfaits qu'il avait reçus de Dieu, se mit bientôt après, à l'exemple de son empereur, à se plonger dans toutes sortes d'abominables débauches. L'âme du saint pontife en fut inondée de douleur, et le jour de la fête des Apôtres Pierre et Paul il s'exprima devant le peuple de Rome, dans une homélie que M. de Saint-Chéron rapporte, et où il est dit expressément que les Romains avaient obtenu leur salut et la *délivrance de Rome par un secours visible de la divine Providence et par la protection efficace des saints Apôtres.* Le janséniste Quesnel résume ainsi ce témoignage du saint pape, ce qui ne l'empêche pas de faire tous les efforts possibles pour détruire la vérité de cette tradition : il regarde comme un *prodige*, comme un *miraculeux événement*, le triomphe de saint Léon sur Attila, et refuse de reconnaître la manifestation visible du prodige et du miracle ! Semblables aux impies signalés par l'admirable pontife, Baillet et Quesnel, dans leur entêtement stupide, croiraient plus facilement à l'influence des étoiles. Cherchant comme eux les moyens d'échapper à la nécessité de reconnaître un fait divin, d'autres historiens ont affirmé que la position du chef des Huns se trouvait fort mauvaise; qu'il ne cherchait qu'une occasion de se retirer; qu'il sentait s'affaiblir sa foi *en sa destinée!* que loin de son empire, ayant les Alpes derrière lui et la mer en face, ayant perdu beaucoup de troupes dans les siéges nombreux qu'il avait été obligé de faire, Attila devait avoir évidemment grande hâte d'abandonner le centre de l'Italie, etc., etc. L'auteur discute la valeur de ces différentes suppositions et en démontre l'absurdité. Des considérations et des détails remplis d'intérêt sur la manière dont les arts ont traité un sujet plein d'une poésie si vraie et si grandiose, la mort affreuse d'Attila, qui, selon l'expres-

sion énergique de M. de Chateaubriand, *creva du trop de sang qu'il avait bu*, la mort d'Aétius, assassiné par Valentinien, celle de Valentinien lui-même, assassiné par Maxime, dont il avait outragé la femme, morte à la suite de ses violences, terminent ce treizième chapitre. En regard des prodiges de vertu et de charité opérés par saint Léon, par les évêques et les moines qui lui étaient fidèles, M. de Saint-Chéron place le tableau des scènes de violence, d'intrigue et de débauche au milieu desquelles s'accomplissent ces assassinats : cette civilisation et la barbarie se valent, mènent la même vie et font la même fin. On ne traverse ces siècles d'anarchie qu'en nageant dans le sang.

Deux années de tranquillité suivirent le jour où saint Léon sauva la capitale du monde d'une ruine qui paraissait inévitable ; aussi grand dans la paix qu'au milieu des Barbares, il employa ce court espace de temps à calmer les troubles qui désolaient l'Église d'Orient. Il rétablit l'orthodoxie à Alexandrie et à Jérusalem ; l'empereur Marcien intervint pour lui faire obtenir ce qu'il demandait du patriarche de Constantinople, qui, après avoir longtemps biaisé, se rangea pour un temps à son devoir ; des mesures habiles et énergiques, concertées également avec Marcien, neutralisèrent les efforts des disciples d'Eutychès, qui ne cessaient de travailler à propager leurs erreurs.

L'année 455 fut signalée par l'invasion vandale en Italie et les persécutions atroces de Genséric. L'Afrique avait expié par de cruels malheurs les crimes dont saint Augustin avait annoncé le châtiment. Genséric, réalisant sa prophétie, s'empara de Carthage en 439, et bientôt toute l'Afrique gémit sous le goug de ce chef de Barbares. La veuve de Valentinien, Eudoxie, avait été contrainte d'épouser son meurtrier et son successeur, Maxime ; elle n'attendait que l'occasion de la vengeance. Un de ses affidés fut chargé par elle d'aller trouver le *roi des terres et des mers* (tel est le titre que Genséric s'était décerné à lui-même après la prise de Carthage) ; et de l'inviter à passer en Italie. Genséric n'hésita pas : sur-le-champ il déploie ses voiles, il s'élance sur les flots à la tête d'Alains, de Maures, de Vandales, ayant à ses côtés le messager de l'impératrice ; il arrive et débarque à Ostie le 12 juin 455. Ni le peuple de Rome, ni ses gouvernants, n'avaient cherché à préparer la défense ; les sénateurs et les magistrats ne cherchent qu'à fuir le danger ; le peuple, furieux de la lâcheté de ses maîtres, se précipite sur Maxime au moment où il allait quitter Rome, et le tue, ainsi qu'un de ses

fils. Maxime avait régné soixante-dix-sept jours. Mais les Romains, si courageux pour verser le sang d'un homme, n'osent pas même tenter de combattre. Genséric parvient en trois jours aux portes de la capitale du monde : quel n'est pas son étonnement? La grande ville lui apparaît comme un vaste sépulcre d'où ne sort plus même un gémissement. Le roi des terres et des mers ne s'épouvanta pas de ce lugubre et morne silence : il se préparait à entrer dans Rome, lorsque saint Léon, revêtu de ses ornements pontificaux et accompagné de son clergé, que suivaitent les principaux personnages de la ville, parut devant lui. Le pontife obtint de Genséric que Rome ne serait point livrée aux flammes et que la vie de ses habitants serait épargnée ; mais l'ingratitude des Romains, qui avaient si mal reconnu le prodige opéré pour les sauver des mains d'Attila, demandait un châtiment. A la vue des désordres de son peuple, saint Léon l'avait souvent prédit : la grâce, cette fois, ne fut point complète : Genséric réserva à ses soldats le droit de piller et d'amener des captifs. Ce pillage dura quatorze jours et quatorze nuits : les églises, les palais, les habitations particulières, furent dévastés; soixante mille prisonniers, dont ces barbares espéraient obtenir la rançon, furent conduits à Carthage. Eudoxie, fière d'avoir obtenu sa vengeance, se présenta avec ses filles à son allié le roi des Vandales. Celui-ci les fit arrêter et conduire toutes trois en Afrique, punissant ainsi leur crime contre la patrie.

Après avoir épargné aux Romains la perte de la ville, saint Léon s'appliqua à soulager les maux, suites de tant de désastres. Si son pouvoir avait des bornes, sa charité était sans limites : les églises dévastées furent rendues au culte; des vases précieux, donnés par Constance aux trois basiliques, et que l'on avait sauvés du pillage, furent fondus, et l'on en fit des vases sacrés pour l'usage de toutes les églises de Rome; des secours furent distribués, etc.

Ce chapitre nous fait encore connaître les douleurs qu'éprouvèrent les captifs emmenés en Afrique, l'état de Carthage sous Genséric, l'histoire de deux saints évêques, *Quod-Vult-Deus* et *Deo-Gratias*, son successeur, qui fit vendre les vases d'or et d'argent des églises pour racheter les Romains captifs; celle non moins touchante de quatre confesseurs de la foi, qui convertirent un grand nombre de barbares, et le tableau des cruautés que le roi des Vandales ne cessa d'exercer contre les catholiques. Nous y voyons ensuite comment, depuis ce sac de Rome jusqu'à l'abolition définitive de l'empire d'Occident, c'est-à-dire pendant vingt-un ans, cet em-

pire fut livré aux caprices d'un barbare nommé Ricimer, Suève de nation, et petit-fils, par sa mère, de Wallia, roi des Visigoths. Il s'empara du droit d'élire les empereurs, les créant, les déposant, les assassinant suivant ses fantaisies ou les intérêts du jour. L'Empire d'Occident n'avait plus, en réalité, ni chefs, ni généraux, ni soldats; les divers peuples barbares se partageaient ses provinces. Les Francs s'établissent dans la Belgique, l'Italie est disputée entre Oreste, ancien secrétaire et ambassadeur d'Attila, et Odoacre, fils d'Édecon, autre agent du chef des Huns. Romulus Augustule, fils encore enfant d'Oreste, est nommé empereur par son père. Odoacre soulève les Barbares, massacre Oreste, emprisonne son fils, et envoie à Constantinople les ornements impériaux, disant : *Que désormais un seul empereur suffisait dans le monde.* « Telle fut la fin, en 476, de l'empire d'Occident. Détour» nons nos regards de ce spectacle d'abaissements, d'humiliations, » de ruines et de meurtres ; il n'y a plus d'empereur à Rome, mais » il y a un pape ; là, au nom de Jésus-Christ, règnent le génie, la » vertu et la gloire. »

Si la prise de Rome fut pour beaucoup d'hommes l'occasion d'un châtiment, elle devint pour d'autres une grâce de conversion. Eudoxie, la belle, la spirituelle épouse de Théodose-le-Jeune, en apprenant la mort terrible de son gendre Valentinien, la captivité de sa fille Eudoxie et de ses petites-filles, sentit que la main de Dieu s'appesantissait sur elle. Tourmentée par ses remords, elle consulta de saints solitaires, et, par leurs conseils, rentra dans la communion de l'Église, qu'elle édifia depuis cette époque autant qu'elle l'avait contristée. L'hérésie, découragée par la conversion de cette princesse, qui jusque-là avait été son appui, reprit un peu d'espoir à la mort de Marcien, en 457. Marcien fut du petit nombre des princes de cette époque qui méritèrent d'être regrettés. Il justifia les espérances de son avénement par l'accomplissement de tous les devoirs que la difficulté des circonstances lui imposa; son courage, sa fermeté sauvèrent l'empire d'Orient. N'oublions pas qu'une partie de ces éloges rejaillit sur saint Léon, dont Marcien prenait et suivait les conseils.

Le successeur de Marcien se nommait Léon. Les intrigants et les hérétiques, qui, ayant contribué à son élection, se croyaient sûrs de le dominer, ne tardèrent pas à être désabusés. A peine monté sur le trône, le nouvel empereur adressa à tous les métropolitains une lettre, dans laquelle il confirmait les lois rendues par son

prédécesseur au sujet du concile de Chalcédoine. Timothée, le chef des hérétiques, rallia autour de lui des moines de l'Égypte, qui le reconnaissaient pour chef. Aidé de Pierre de Mazume et d'Eusèbe de Peluse, il souleva la populace d'Alexandrie et se fit proclamer évêque de cette ville. Le duc Denys parvint d'abord à contenir les révoltés, qui reprirent ensuite le dessus; le patriarche Protérius, vieillard à cheveux blancs, fut assassiné par ces forcenés, qui outragèrent son cadavre; six autres évêques furent massacrés avec lui. Timothée lança l'anathème contre le concile de Chalcédoine et ceux qui prenaient sa défense, contre le pape, contre Anatole de Constantinople et Basile d'Antioche. Les évêques catholiques se réfugièrent à Constantinople; ceux que leurs infirmités empêchèrent de fuir furent réduits à se cacher. Le pape engagea l'empereur à ne point permettre un nouvel examen du concile, et s'opposa à toute entreprise de ce genre avec son énergie accoutumée. La fin de ce chapitre contient la suite du récit des violences de Timothée Élure et des lettres du saint pontife à l'empereur, qui, avant même de les recevoir, avait pris les mesures les plus énergiques pour punir et réprimer les violences commises à Alexandrie. On trouve aussi intercalées dans ce récit l'histoire abrégée de saint Jacques-le-Syrien, de saint Barada, et de saint Siméon Stylite; de Siméon, dont l'incrédulité demande, dans sa naïve ignorance, à quoi il était bon, immobile sur sa colonne, et qui, du haut de cette colonne, autour de laquelle les peuples se pressaient en foule, a converti un nombre prodigieux d'Ibériens, de Persans, d'Arméniens, et surtout d'Arabes Ismaélites. On voyait, à sa voix, les créanciers remettre leurs dettes aux pauvres, et les maîtres affranchir gratuitement leurs esclaves. Les évêques, les princes et les empereurs eux-mêmes recevaient ses conseils et les mettaient en pratique pour le bonheur des Églises et des États.

Il ne faut pas croire que les détails si attachants que donne l'auteur sur ce grand homme, l'un de ceux qui ont exercé sur son époque l'influence la plus salutaire et la plus étendue, et sur les autres serviteurs de Dieu, ses contemporains, soient un hors-d'œuvre; ils appartiennent au siècle de saint Léon, et, à ce titre, rentrent dans le sujet du livre; et de plus, ils se rattachent par mille liens à ce pontife, dont les enseignements étaient pour eux la loi suprême, et dont ils secondaient si efficacement les efforts.

Le XVI[e] chapitre s'ouvre à la mort d'Anatole, patriarche de

Constantinople. Le pape avait envoyé des légats dans cette capitale; la lettre à l'empereur dont ils étaient porteurs a été conservée, et témoigne du zèle de saint Léon, pendant ses dernières années, pour porter remède à la situation si grave, si désastreuse de l'Église d'Orient. Les mesures qu'il prit pour guérir des plaies qui ne pouvaient qu'affaiblir et mettre en danger la vie religieuse du clergé et du peuple furent couronnées de succès. Anatole était mort avec le regret de n'avoir pu satisfaire ses ambitieux et schismatiques projets. On le dut à la vigilance et à l'énergie du grand pape; sans lui le schisme qui, depuis Photius, sépare l'Église grecque de la véritable, eût éclaté dès lors; son génie ou plutôt sa sainteté le fit reculer de quatre siècles. Que d'âmes sauvées qui eussent été perdues pendant ces quatre cents années gagnées sur l'erreur! L'historien entre dans le détail, où nous regrettons de ne pouvoir le suivre, de tout ce que fit Léon pour atteindre ce grand but, et ce n'est pas la partie la moins instructive de son ouvrage.

Cependant l'Orient ne faisait pas négliger l'Occident; le pontife mettait tous ses soins à faire régner la vraie foi, les bonnes mœurs et la discipline parmi le clergé et parmi les peuples. L'auteur fait connaître les décisions rendues, les négociations suivies, les actes accomplis, les lettres écrites pour ce triple objet. Les évêques de toutes les parties du monde avaient recours à lui comme au père commun, et il répondait à tous comme à des fils.

Le XVII[e] chapitre est rempli par la mort de saint Léon, la description de son tombeau, les diverses translations de son corps, les différentes opinions sur l'époque de son décès, que le Bréviaire romain fixe au 11 avril 462, et par l'énumération des monuments qu'il éleva ou qu'il répara, des détails sur ce que lui doit la liturgie romaine, des considérations sur l'ensemble de sa vie et la grandeur de la mission qu'il sut remplir; enfin par les témoignages d'auteurs irréligieux et d'auteurs chrétiens, qui, tous, attestent quelle salutaire influénce les vertus et le génie de ce grand pape exercèrent sur le monde pendant sa vie et après sa mort.

Nous voudrions nous arrêter à tous ces points, et montrer, en suivant l'auteur, comment: « Au milieu de tant de travaux et de soucis pour le gouvernement spirituel de l'Orient et de l'Occident, saint Léon était encore le modèle des évêques par la vigilance avec laquelle il s'occupait de réformer son clergé et de l'instruire, de prêcher la parole de Dieu aux fidèles de Rome, de perfectionner la liturgie, de solenniser le culte, de construire et de réparer les églises; et

comment il a attaché son nom aux plus antiques et aux plus célèbres monuments de l'art chrétien à Rome. »

Le chapitre suivant est consacré aux écrits de saint Léon. Dans le cours de son ouvrage, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, l'auteur a laissé la parole à l'illustre pontife; mais avant de le quitter, il veut, dit-il, « que les accents de cette éloquence persuasive retentissent dans les dernières pages de ce livre comme un écho harmonieux de la voix des anges et des saints, qui descend dans nos cœurs pour les charmer et les sanctifier. » C'est pourquoi il rassemble et donne à ses lecteurs, traduits avec une fidélité scrupuleuse et une rare élégance, de longs fragments des *Sermons* ou *Homélies* de saint Léon, après en avoir d'abord établi l'authenticité. C'était le vrai moyen de faire apprécier l'éloquence et la puissance de doctrine de ce grand homme, que l'Église a placé parmi ses seize docteurs[1], et dont la parole, non moins que l'action, excitait à un si haut degré l'enthousiasme de ses contemporains, et a su garder l'admiration de la postérité. M. de Saint-Chéron le prouve en résumant les hommages rendus au génie de Léon-le-Grand par les évêques et par les lettrés, depuis les Pères du concile de Chalcédoine jusqu'aux écrivains du 19e siècle.

« L'éloquence de ce grand pape, dit l'un d'eux (M. l'abbé Guillon), a un caractère spécial et qui semble appartenir à lui seul. » Ce n'est point la vigueur mâle, impétueuse de saint Grégoire de » Nazianze, ni la pompe et la magnificence de saint Jean Chrysostome, ni l'abondante subtilité d'esprit de saint Ambroise, de » saint Augustin : c'est une éloquence grave, sans passion, pleine » de dignité et qui respire son souverain, celle, en un mot, qui » convient éminemment au vicaire de Jésus-Christ, toujours maître de lui-même comme de toute la nature : c'est vraiment la » religion du Roi des Rois, qui, assise sur le trône de saint Léon, » dicte ses oracles par la bouche de son pontife. »

On retrouve les mêmes caractères, autant du moins que la différence des genres le comporte, dans les *lettres* du grand pontife, dont l'auteur a eu soin de placer les plus importantes sous les yeux

[1] Les quinze autres sont : d'abord les quatre grands docteurs de l'Église d'Orient, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome; et les quatre grands docteurs de l'Église latine : saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire-le-Grand; puis : saint Pierre Chrysologue, saint Isidore de Séville, saint Anselme, saint Pierre Damien, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure.

de ses lecteurs, à mesure que se présentaient les événements qui en furent l'occasion. Le recueil de ces lettres est assurément le monument le plus précieux qui nous ait été laissé sur l'histoire des grandes affaires de ce glorieux pontificat, et pour faire connaître les opinions et les sentiments de saint Léon. On ne saurait trop louer l'historien d'y avoir si abondamment puisé.

Quant aux opuscules attribués à saint Léon, M. de Saint-Chéron en indique le sujet et rapporte les opinions contraires des érudits sur la question d'authenticité.

Des détails bibliographiques sur les *diverses éditions* des œuvres du saint docteur terminent ce chapitre. L'édition donnée à Paris, en 1675, en 2 vol. in-4°, par le P. Quesnel, fut condamnée l'année suivante par l'inquisition de Rome. Cette condamnation a été justifiée par les *critiques* de Baluze, d'Anthelmi, de Jean Salinas, de Coustant, des Ballerini, du P. Cacciari, qui ont convaincu Quesnel d'avoir pratiqué des infidélités et des altérations considérables dans le texte de saint Léon, afin de diminuer la force des preuves que le langage de ce grand pape apportait à la doctrine de la primauté du Saint-Siége. La *seconde édition* donnée par Quesnel, en 1700, à Lyon, avec quelques changements sans importance, ne vaut pas mieux. Les meilleures éditions sont celles du P. Th. Cacciari, 3 vol. in-f°, publiés successivement en 1751, 1753 et 1755, et celle des frères Pierre et Jérôme Ballerini, qui, par l'ordre de Benoît XIV, réimprimèrent, en 1755 et 1756, en 3 vol. in-f°, l'édition de Quesnel, mais avec des augmentations et des remarques critiques où les inexactitudes et les fautes de l'écrivain janséniste sont relevées avec autant de science que de juste sévérité [1].

Le travail de M. de Saint-Chéron ne finit pas avec la vie de saint Léon. Après avoir exposé les événements religieux et politiques qui se sont accomplis sous ce long pontificat, il consacre deux derniers chapitres à faire connaître l'état de l'esprit humain, la situation intellectuelle et morale du monde, les personnages qui ont joué un rôle dans l'Église, la littérature, les sciences, pendant la même période historique. Il y avait vraiment alors, comme de nos jours, deux sociétés non-seulement diverses mais entièrement contraires, à côté l'une de l'autre, la société civile, *le monde*, pour l'appeler

[1] C'est cette belle édition qui vient d'être réimprimée, en 1846, par M. l'abbé Migne, en 3 vol. in-fol., lesquels forment les tomes LV, LVI et LVII de sa *Patrologie latine*. Prix : 24 fr. les 3 volumes.

par son nom, et la société chrétienne. Il était juste de les peindre séparément. Dans la première survivait le génie païen, qui vaincu par le Christianisme se réfugiait dans les livres et la littérature. M. de Saint-Chéron l'étudie dans ses rhéteurs, ses sophistes, ses philosophes, ses médecins, ses jurisconsultes et tous ses lettrés; il l'étudie surtout dans ses écoles, dans l'organisation et les matières de son enseignement public, et il y trouve les causes réelles de la ruine et de la décadence, dont les Barbares ne furent que la cause instrumentale et occasionnelle, si je puis m'exprimer ainsi. Puis en regard de ce sombre et triste tableau, il place la peinture de la société chrétienne occupée tout entière à propager la vérité, à la défendre contre les plus monstrueuses erreurs; à maintenir l'unité de la hiérarchie, la régularité de la discipline, la pureté des mœurs; à protéger les peuples contre les Barbares, contre leurs propres gouvernements, contre les fléaux de la misère; enfin à conserver à la fois, au milieu d'un mouvement universel de dissolution, l'ordre moral et l'ordre social. L'Église atteignit ce but suprême de tous ses efforts : en ses mains *tout devint moyen, même l'obstacle*, et les farouches destructeurs de la civilisation antique, cédant à son influence, furent peu à peu transformés par elle et devinrent les pères de la civilisation moderne. Pour mieux faire sentir cette action de l'Église, M. de Saint-Chéron l'étudie dans une foule de saints qui, dans l'ordre des évêques, des prêtres, des moines, des missionnaires, des docteurs, des philosophes, des historiens, des poëtes, contemporains de saint Léon-le-Grand, les uns ses amis, les autres ses collaborateurs connus ou inconnus de lui, en Orient et en Occident, ont donné leurs veilles, leurs sueurs et leur sang pour l'établissement de la société chrétienne. Nous voudrions pouvoir reproduire quelques-unes de ces pages où l'auteur fait apparaître dans tout l'éclat de leur puissance, pour le bien et la régénération des hommes, tant de serviteurs de Dieu; mais nous sommes obligés de nous souvenir que notre travail a ses limites, et nous devons nous contenter de renvoyer le lecteur au livre même. On n'en peut pas mettre entre les mains de la jeunesse, de plus chrétien, de plus intéressant et de plus instructif.

LÉOPOLD DE MONTVERT.

LA PATARÉE DE MILAN,

OU

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE PAR ELLE-MÊME AU XI[e] SIÈCLE;

ÉPISODE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SUITE [1].

Quant aux clercs, il fut décidé qu'ils subiraient tous la pénitence ecclésiastique; que pendant la messe ils seraient réconciliés avec l'Église et que les insignes de leurs dignités leur seraient restitués. Avant cette cérémonie Ariald, dont elle constituait le triomphe, prononça au nom de tout le clergé de Milan, la formule de foi des sept conciles œcuméniques et de l'Église romaine, abjurant et condamnant, au nom du clergé, toutes les hérésies en général, et spécialement celles des Simonistes et des Nicolaïtes. Ceux d'entre les clercs qui n'avaient fait que payer les sommes fixées pour chacun des ordres sacrés, ignorant même que ce paiement constituait un crime, furent soumis à une pénitence de cinq années, pendant lesquelles ils seraient astreints à un jeûne hebdomadaire au pain et à l'eau, de deux jours en temps ordinaire, et de trois jours pendant l'Avent et la sainte Quarantaine. Ceux qui avaient outrepassé ces sommes furent soumis à une pénitence de sept années, consistant en un même nombre de jours de jeûne, et après ces sept années à un jeûne perpétuel à observer de la même manière tous les samedis. Ceux d'entre eux qui ne pourraient supporter ce grand nombre de jeûnes, pouvaient en obtenir une dispense, pour un jour seulement par semaine, à la condition de méditer, ce jour-là, le Psautier tout entier, ou la moitié seulement, en se frappant de cinquante coups de verges, ou bien à la condition de nourrir un pauvre, de lui laver les pieds et de lui remettre une aumône. A ces conditions, tous furent à la vérité réintégrés dans la communion de l'Église, mais on ne permit qu'aux clercs instruits, chastes et d'une conduite édifiante, de reprendre leurs offices dans l'Église [2].

L'indulgence des légats qui avaient ainsi dérogé à la juste sévé-

[1] Voir le 1[er] art. au numéro précédent ci-dessus, p. 443.

[2] Tous ces détails se trouvent consignés dans une lettre que, du fond de sa retraite, dans laquelle, depuis 1061, il était rentré, il écrivit à l'archidiacre Hildebrand, pour lui rendre un compte détaillé de sa conduite; car il voyait que les mesures prescrites par lui n'avaient pas réussi à rendre le calme à l'Église de Milan. A ce qu'a-

rité des lois de l'Église, ne produisit pas néanmoins les salutaires effets qu'ils en avaient attendu. La Patarée dont l'importance avait considérablement grandi par la puissante protection que Rome venait de lui accorder, se vit donc obligée de redoubler d'efforts pour forcer l'exécution des dispositions prescrites par les légats et qui venaient d'être corroborées de l'approbation du Saint-Siége. Les ecclésiastiques corrompus imaginèrent de se fortifier non-seulement par une plus étroite union entre eux, mais par un recours direct à la cour impériale. Cette ligue qui paraît avoir eu pour chef Wibert de Parme, l'un des conseillers de l'impératrice Agnès, s'étendit bientôt sur toute la Lombardie. Bientôt on entendit dire que désormais l'on ne reconnaîtrait pour pape qu'un ecclésiastique lombard, qui saurait avoir plus de condescendance pour la faiblesse humaine [1]. Cette nouvelle tournure des choses avait été prévue par la Patarée et par le Saint-Siége lui-même, et l'une et l'autre se préparèrent à soutenir le combat dont ils étaient menacés. Par la convention de Melfi, le Saint-Siége s'était assuré l'assistance armée des Normands, et la société pataréenne se fortifiait en même temps de l'entrée dans ses rangs de Herlembald Cotta, frère de Landolphe, et guerrier de haute renommée, qui, à cette époque, revenait de Jérusalem et jouissait de la plus haute considération populaire. « Nous voulons, lui dirent Ariald et Landolphe, sauver l'Église de Dieu depuis trop longtemps assiégée et opprimée par les prêtres incontinents; tu la délivreras par la loi du glaive, nous par la loi de Dieu [2]. »

Au mois de juillet 1061 mourut le pape Nicolas II, et les évêques de Lombardie qui ne savaient plus porter le doux joug du Seigneur, dit Bonizzo, cherchèrent à élever sur le siége pontifical un des leurs, dans la personne de Cadolaüs; mais Hildebrand et son parti firent conférer la tiare, sous le nom d'Alexandre II, au

vait fait et ordonné le légat, il peut être utile de citer un passage de la chronique d'Arnolphe, qui donnera une juste idée du système d'impostures historiques que suivaient les défenseurs des clercs dévoyés :

« Lorsque, dit cet écrivain, cet évêque d'Ostie eut vu réuni au synode ambrosien le noble et illustre clergé de Milan, la haute condition des personnes, la magnificence de leur costume, *la droiture de leurs mœurs et les riches bénéfices qui leur avaient été régulièrement conférés*, il déclara, conformément à la vérité, *n'avoir vu nulle part un pareil clergé* (t. III, 12). Telle est l'habitude du mensonge propre à tous les ennemis de l'Église.

[1] Bonizzo, l. c., page 807, a.

[2] Landolphe, t. III, p. 13.

même Anselme de Lucques qui, dès l'origine, avait efficacement protégé la Patarée. Les évêques lombards furent consternés de l'élection d'un pontife auquel Cadolaüs se vit forcé de se soumettre et qui, n'étant encore que simple prêtre milanais, avait commencé l'œuvre de la réforme qu'il allait nécessairement poursuivre avec toute l'énergie de son caractère et la puissance pontificale dont il allait disposer. Un des premiers actes de son règne fut d'adresser aux Milanais une paternelle exhortation de se soumettre aux lois saintes de l'Église. Ariald se rendit à Rome, en compagnie d'Herlembald, qui ne voulut recevoir sa mission que des mains du souverain pontife. « Alexandre, dit saint André, se jeta plein de joie aux bras du chevalier; il montra à Ariald les anciens sentiments que des amis parvenus au faîte du pouvoir oublient si souvent. « Il remit à Herlembald un drapeau à l'effigie de saint Pierre, l'exhortant à résister, en union avec Ariald, aux ennemis de Jésus-Christ, au prix de tout leur sang, et d'élever courageusement ce drapeau pour repousser leurs efforts, toutes les fois que la fureur des hérétiques viendrait à s'élever contre eux. »

De ce moment les deux amis contractèrent une éternelle alliance. A l'aide de la considération dont Herlembald jouissait dans le pays, il acquit un grand nombre de jeunes gens de la classe des nobles aussi bien que de la classe plébéienne, qu'il agrégea à l'association dont il était devenu le plus redoutable défenseur. Ariald passait en prières les jours et les nuits; l'éclat de ses vertus et ses pathétiques exhortations entraînaient tous les cœurs, et c'est ainsi qu'il devint le père spirituel des clercs qui, s'étant groupés autour de lui, pratiquaient une sorte de vie monastique. En 1064, son fidèle compagnon Landolphe mourut; son héroïque frère l'avait depuis longtemps remplacé à la tête de la Patarée à laquelle la trop grande véhémence du défunt paraît avoir souvent porté dommage.

Mais tandis que la Patarée se fortifiait ainsi, les clercs simoniaques et incontinents n'avaient garde de s'endormir. Les pratiques de pénitence que les légats leur avaient prescrites et dont l'exécution était surveillée par les Pataristes, les avaient bien obligés à renoncer, à l'extérieur, aux désordres de leur vie précédente, mais leur haine devenue plus furieuse se concentrait sur Ariald, qu'ils considéraient avec raison comme l'auteur de leurs disgrâces. Longtemps déjà ils avaient cherché des occasions de s'attaquer à sa personne, lorsqu'enfin ils crurent en avoir trouvé une dans sa résistance à la pratique d'un jeûne qui commençait alors à s'introduire

en Italie, à l'occasion des trois jours dits des Rogations. Cette pratique, née en France dans des circonstances spéciales et locales, n'avait point été adoptée par l'Église romaine, et Ariald pensait qu'avant de se livrer à des actes de pénitence surérogatoires, il convenait que les Milanais s'accoutumassent à garder les jeûnes et les abstinences prescrites par l'Église universelle. Il pensait d'ailleurs qu'il était peu convenable que les disciples du Christ jeûnassent, tandis que, suivant les paroles de l'Écriture, *le divin époux séjournait encore parmi eux*. Avides de vengeance, ses ennemis ne s'arrêtaient pas à ce que ces motifs avaient de respectable, ils le déclaraient hérétique et ennemi de Dieu, parce qu'il proscrivait, disaient-ils, une action aussi sainte que le jeûne. Respirant le meurtre, ils se précipitèrent sur l'église près de laquelle il vivait en communauté avec ses clercs, et ne l'y ayant point trouvé ils la livrèrent au pillage. Herlembald ayant appris ces excès, les força à la restitution de tout ce qu'ils en avaient enlevé.

Widon avait depuis longtemps oublié les engagements qu'il avait pris envers les légats, et que depuis lors il avait renouvelés au pape lui-même, dans un concile célébré à Rome. Ariald en informa le pape, lui demandant, par l'organe d'Herlembald, *ce qu'il fallait faire de cet évêque adultère, simoniaque et parjure*. Le pape frappa d'excommunication l'archevêque par une bulle dont Herlembald fut porteur. Alors une populace fanatisée recommença à s'écrier que l'Église de Milan ne devait pas être soumise à l'Église romaine; dans un tumulte qui s'ensuivit, Ariald fut si grièvement blessé qu'il resta pour mort sur la place. Une fois déchaîné, le peuple se rua sur le palais métropolitain, il le saccagea de fond en comble, et ce ne fut qu'avec peine que Widon, excessivement maltraité, put s'échapper de ses mains. Les Pataristes, indignés de ces forfaits, avaient de leur côté pris les armes, et un horrible massacre s'en serait infailliblement suivi, si Ariald couvert de blessures et de sang n'eût conjuré les siens d'épargner ses ennemis. Les paroles du nouvel Étienne conjurèrent pour le moment les effets du courroux de ses partisans.

Mais Widon et son parti étaient loin de renoncer à leur vengeance. Non contents de répandre parmi le peuple des sommes d'argent destinées à entretenir ses fureurs, l'archevêque mit la ville de Milan en interdit, défendant d'y célébrer le service divin et d'y sonner les cloches pendant qu'Ariald séjournerait dans ses murs; quiconque oserait violer l'interdit perdrait ses biens et la vie.

Voyant la consternation de ses adhérents, Ariald quitta la ville en prononçant ces paroles : Loin de moi de considérer comme mes compagnons et mes amis ceux qui, par crainte de la mort, se soumettent aux ordres impies des hérétiques! Il voulait se rendre à Rome pour y attendre que l'animosité dont il était victime se fût quelque peu calmée, mais comme toute la contrée avait été d'avance occupée par les partisans de l'archevêque, il se vit contraint de confier pour quelques jours sa vie menacée à un prêtre de la campagne. Celui-ci le trahit et le livra à Widon. Ariald, d'abord incarcéré, fut bientôt conduit prisonnier dans une île du lac Majeur, et sur l'ordre d'une nièce de l'archevêque, il fut cruellement martyrisé par deux clercs qu'elle y avait envoyés. Son martyre est ainsi raconté par le bienheureux André, l'un des disciples d'Ariald, qui s'était rendu sur les lieux pour en recueillir et en vérifier toutes les circonstances.

« Deux clercs envoyés par la nièce de Widon arrivèrent tout à coup dans l'île déserte qu'habitait Ariald et se jetèrent sur lui comme des lions affamés se jettent sur leur proie. Ayant tiré du fourreau les épées affilées dont ils s'étaient munis, ils le saisirent chacun par une oreille et l'interpelèrent par ces mots : Dis, scélérat, notre maître est-il un véritable et digne archevêque? Il ne l'a jamais été, répondit Ariald, car ni auparavant, ni actuellement il n'a fait ni ne fait les œuvres d'un archevêque. A ces mots les deux monstres lui abbatirent à la fois les deux oreilles. Mais le saint diacre levant les yeux au ciel, s'écria : Je vous remercie, seigneur Jésus, d'avoir aujourd'hui daigné m'admettre parmi vos martyrs. Interrogé pour la seconde fois, il répondit avec une héroïque constance : Il ne l'est point. Alors les deux bourreaux lui coupèrent le nez avec la lèvre supérieure et lui crevèrent les deux yeux. Puis ils lui abattirent la main droite, disant : C'est elle qui a écrit les lettres que tu as envoyées à Rome. Puis ils accomplirent sur lui la plus honteuse des mutilations, en lui disant : Tu as été un prédicateur de la chasteté, maintenant tu seras chaste à jamais. Enfin ils lui arrachèrent la langue par une ouverture qu'ils lui firent au bas du menton, disant : Elle se taira maintenant cette langue qui a dissous les familles des clercs et les a séparées de leurs épouses. Pendant ces tourments, la sainte âme d'Ariald avait quitté la terre. » Ce crime, consommé le 27 juin 1066, fit voir à quel degré de fureur satanique peuvent arriver les ennemis de l'Église, et quel est l'héroïque résignation de ses magnanimes défenseurs.

Après six années de son étonnante existence, la Patarée désolée de la perte de son chef et consternée du triomphe de ses ennemis était près de se dissoudre; l'intrépide Herlembald lui-même n'osa plus rien entreprendre pour la tirer de son découragement [1]. Mais Dieu n'abandonne pas ainsi ceux qui combattent pour lui. Après dix mois, le corps du martyr, que ses meurtriers avaient jeté au fond du lac, reparut tout à coup entier et incorruptible; ses plaies mêmes paraissaient encore saignantes. Un si grand prodige ranime aussitôt le courage des pataristes qui relevèrent avec respect ce corps sacré et le portèrent en grande pompe à la cathédrale de Milan. Pendant dix jours entiers il fut exposé à la vénération des fidèles, puis déposé dans la tombe qui pendant ce temps lui avait été préparée. A ce moment, Herlembald se montra plus courageux que jamais. Réunissant ses adhérents dispersés, il leur fit prêter de nouveaux serments [2]. A Milan, à Crémone, à Plaisance, les peuples se soulevèrent à la fois contre les évêques prévaricateurs. Ariald fut remplacé par le prêtre Leuprandus (Luitprand), zélé partisan de la Patarée. Widon, si habile à feindre le repentir et la soumission, épouvanté des nouvelles forces qu'il voyait prendre à la Patarée, s'empressa de demander au pape l'absolution de ses méfaits et son rétablissement dans la communion de l'Église. Le pape condescendit encore une fois à ses prières, et comme l'année d'après, 1067, il passait par Milan, il prit à l'égard des clercs et du peuple des mesures conciliatrices dont il espérait un entier succès pour la pacification de la ville. Il approuva en même temps le culte que le peuple rendait déjà au vénérable Ariald, et sans vouloir rechercher les auteurs de sa mort, il le déclara martyr et l'inscrivit en cette qualité au catalogue des saints. Ses pacifiques dispositions étaient partagées par l'évêque Mainar de Sylva-Candida, et par le cardinal Jean, qu'il avait laissés à Milan, en qualité de légats, pour consommer la pacification de cette Église. Ils renouvelèrent la défense de la simonie et du concubinat, et ordonnèrent à Widon de visiter fréquemment les églises de son diocèse, pour s'assurer par lui-même de la stricte observation de ces lois; mais en même temps ils défendirent tout procédé violent et précipité des laïques envers les clercs, ordonnant aux Pataristes de dénoncer à l'archevêque et à son chapitre les clercs convaincus de l'un ou l'autre de ces crimes, et, dans le cas seulement où l'autorité ecclésiastique

[1] Arnolphe, III, 18.
[2] Ibid., l. c.

se refuserait à les châtier, il les autorisait à prendre des mesures pour mettre obstacle à l'exercice de leur ministère et à la perception des revenus de leurs bénéfices.

Mais bientôt l'on put reconnaître que les prescriptions canoniques ordinaires étaient loin de pouvoir suffire à comprimer tant de désordres. Dès l'année suivante, Herlembald se vit obligé de retourner à Rome, et Hildebrand tira de ses rapports la conviction que le calme ne pourrait être rendu à l'Église de Milan, que lorsqu'elle serait placée sous la houlette d'un pasteur capable et canoniquement élu. Il conseilla donc au chevalier d'attendre la mort de Widon, et de tout préparer, en attendant, pour qu'un archevêque élu du consentement du Saint-Siége pût être placé à la tête de cette malheureuse Église [1]. Mais tout à coup Widon amena des complications encore plus funestes, en résignant, de son vivant, son siége en faveur de Godefroy, sous-diacre de la métropole. C'était, ainsi que nous l'atteste Bonizzo, un homme capable de tous les crimes, qui s'empressa de recevoir du jeune roi de Germanie, Henri IV, l'investiture par la crosse et l'anneau. Il avait pour l'obtenir payé des sommes considérables, et de plus il avait promis au roi d'extirper complétement la Patarée et de lui livrer pieds et poings liés le noble Herlembald [2]. Mais pas un des partis qui divisaient la ville de Milan ne voulut le reconnaître : la Patarée d'une part, les vavasseurs et les capitans de l'autre, le repoussaient avec une égale horreur, et comme pour rendre la confusion inextricable, Widon craignant que son successeur ne pût remplir dans toute leur étendue les promesses qu'il lui avait faites, ressaisit la juridiction épiscopale, et pour s'y maintenir, invoqua l'assistance d'Herlembald. Mais celui-ci, loin de soutenir ses prétentions et de le replacer sur son siége, l'obligea à se retirer dans un monastère pour y faire enfin une pénitence sincère de son intrusion et de tous les crimes qui en étaient devenus la conséquence. Il ne vécut pas longtemps dans cette retraite où il mourut en 1071.

Le moment était venu pour Herlembald de recueillir les fruits de tous les efforts qu'il avait faits pour assurer l'élection d'un nouvel archevêque en tout digne de cette haute dignité. S'appuyant sur la partie la plus respectable du clergé et du peuple de Milan, de Crémone et de Plaisance, il obtint, dans une assemblée présidée

[1] Arnolphe, t. III, p. 19.
[2] Bonizzo, l. c., page 809, b.

par un légat du Saint-Siége, l'élection de Hatton, clerc, dit Bonizzo, issu de noble race et doué encore d'un plus noble caractère. Il avait pris possession du palais archiépiscopal et y avait réuni ses principaux amis autour de sa table, lorsque la faction qui prétendait défendre l'honneur et les droits du roi, lésés par cette élection, se précipita dans la salle, se saisit d'Hatton qu'elle traîna dans une église et le força à jurer sa volontaire démission du siége de Milan [1]. Hatton se rendit à Rome où il fut reconnu d'Alexandre II et délié par lui du serment qui lui avait été extorqué; Godefroy fut en même temps excommunié, bien que les évêques suffragants de Milan, obéissant aux injonctions secrètes de l'empereur, l'eussent hâtivement sacré [2].

De ce moment l'objet de la lutte se trouva déplacé et il prit son véritable caractère. Les événements dont nous venons de faire le récit montrent, avec beaucoup de clarté, que la corruption du clergé n'était que la conséquence des usurpations du pouvoir temporel sur la juridiction de l'Église, et que la résistance de l'Église aux usurpateurs du pouvoir politique serait désormais le véritable objet du combat. Henri IV avait vendu à Godefroy l'archevêché de Milan, et il n'en agissait pas autrement pour tous les bénéfices ecclésiastiques dépendant, quant à leur temporel, de l'Empire. De leur côté, les clercs dissolus ou irrégulièrement promus s'abritaient incessamment sous le sceptre impérial. Si donc tous les efforts faits jusque-là pour mettre un terme à ces désordres devaient produire quelque fruit, ce ne pouvait être qu'en leur enlevant ce refuge, et dès lors il devenait inévitable que l'Église entrât en lice avec l'Empire. Reconnaissant cette absolue nécessité, Alexandre II avait excommunié les conseillers de Henri IV, et il le cita lui-même à Rome pour qu'il y fît satisfaction de toutes ses entreprises simoniaques et se soumît aux prescriptions de l'Église [3]. Mais la providence avait déjà fait choix d'un autre champion pour soutenir cette lutte indispensable; Alexandre II venait de mourir et le cardinal Hildebrand, sous le nom de Grégoire VII, avait été porté sur le siége de saint Pierre. Ce grand pontife commença par interdire, sous les peines les plus sévères, les investitures de dignités ecclésiastiques conférées par des laïques; il ordonna que tout clerc qui recevrait une pareille investiture, pour un évêché, pour une

[1] Arnolphe, t. III, p. 23.
[2] Bonizzo, l. c., page 810.
[3] Ursperg, cité par Baronius, ad annum 1073.

abbaye ou pour quelque autre bénéfice ecclésiastique, en serait, de plein droit, déposé, et il prononça l'excommunication, *ipso facto*, contre tout laïque qui aurait osé la conférer.

LE COMTE D'HORRER.

(*La fin au prochain numéro.*)

COMPTE RENDU A NOS ABONNÉS.

En commençant le *compte rendu* de ce volume qui ouvre la 12e année d'existence de l'*Université Catholique*, nous ne pouvons que remercier les personnes qui ont bien voulu encourager, soutenir et répandre nos travaux. Car en dernière analyse, c'est à elles que reviennent la durée et le succès des *revues* qui, comme l'*Université*, n'ont pas de riches actionnaires qui, voulant bien faire un noble usage de leur argent, soutiennent des œuvres bonnes, mais qui périraient si elles ne devaient se soutenir que par les souscriptions de leurs lecteurs. A nos abonnés donc l'honneur d'avoir poussé ce recueil au 23e *volume*, et de le faire vivre encore. Car, malgré la détresse de l'hiver qui vient de finir, et quoique cette détresse se soit fait sentir dans les abonnements de l'*Université*, comme dans ceux de tous les autres journaux, cependant nous pouvons dire que l'*Université* vit encore de ses propres forces et qu'elle continuera de vivre, grâce à ses fidèles abonnés. Mais, nous l'avouons, il nous a fallu introduire dans l'administration la plus stricte et la plus sévère économie, et prendre sur nous-mêmes bien des travaux que nous faisions faire par d'autres. Nous prions donc nos abonnés d'y avoir égard, et de vouloir bien agréer nos remerciements pour les sacrifices qu'ils se sont imposés, et les continuer encore, s'ils continuent à trouver notre œuvre digne de leurs encouragements.

Jetons maintenant avec eux un coup d'œil sur les principales matières qui sont entrées dans ce volume.

Et d'abord nous avons eu le bonheur d'offrir seuls à nos abonnés deux extraits du nouveau volume de l'*Esquisse de Rome chrétienne*, que va faire paraître M. l'abbé *Gerbet*. On y a remarqué sans peine la touche gracieuse et sévère en même temps qui distingue tous les écrits de notre savant co-directeur. Nous croyons pouvoir assurer à nos lecteurs que le volume que nous allons commencer contiendra au moins deux autres *extraits* de cet ouvrage qui

se publie lentement, parce que les épreuves sont envoyées à Rome même à l'auteur, pour qu'elles soient plus correctement corrigées. Ce ne sera donc que vers l'entrée de l'hiver que ce beau volume sera achevé.

Nous pouvons aussi annoncer que le prochain volume contiendra quelque *extrait* de cette *Histoire de saint Bernard* à laquelle travaille depuis longtemps M. le comte *de Montalembert*, et qui aussi paraîtra vers la fin de l'automne. Nous n'avons pas besoin de dire que c'est une bonne fortune pour la cause catholique que la publication de ces deux ouvrages. Les esprits ont besoin de voir apparaître de temps à autre quelqu'une de ces publications qui les consolent de la perversité ou de la nullité de certains travaux contemporains, et qui entretiennent en eux le feu sacré du vrai et du beau. Nous savons déjà que dans plusieurs séminaires on a mûrement réfléchi sur la lacune que signale dans l'éducation cléricale l'important article du même auteur, qui a pour titre : *Quel est le César de l'Évangile?*

M. l'abbé *Jager*, comme c'est sa coutume, a été fidèle à nous donner chaque mois deux de ses leçons sur l'*Histoire de l'Église*. Nos lecteurs auront déjà remarqué l'importance de la question qu'il a commencé à traiter dans ce volume. C'est une de celles que l'on a le plus tournée contre l'Église : la grande question des *Albigeois*, laquelle renferme nécessairement celle de l'*Inquisition*. En effet, que n'a-t-on pas dit et que ne dit-on pas encore pour prouver que l'Église a eu tort et grand tort de ne pas se laisser écraser, et avec elle le monde, par le principe *Manichéen*? Car, comme on le sait, l'incrédulité, ou la philosophie, a deux principes de justice tout différents, tout opposés, pour juger. L'un qu'elle emploie quand il s'agit de l'Église, et l'autre qu'elle applique à tout le reste de l'univers. Qu'on lui demande ce qu'il faut penser de ceux qui répandent des principes subversifs, des mœurs, de toute société, de toute religion? Le *Code romain* et le *Code civil* à la main, elle dira qu'il est non-seulement permis, mais encore nécessaire de *réprimer* (il y a quelques années que l'on disait *prévenir*), par amende et prison, ces sortes de libertés. Que si par hasard ces doctrines reçoivent même un commencement d'application, si les biens, si les personnes sont lésés, si la paix publique est menacée ou troublée, si la société est compromise, alors, le *Code criminel* à la main, elle ne se borne pas à dire qu'il est permis d'arrêter les attaques, mais elle vient elle-même en demander justice. Car toute doctrine

contre les choses ou les personnes lui est odieuse, toute menace et toute violence lui est en horreur.

Mais s'il s'agit de l'Église ou de quelques-unes des doctrines qu'elle est chargée spécialement de conserver, oh! alors sa justice est différente, il n'y a plus de *code*, plus de *lois*. Alors on peut prêcher impunément qu'il y a un bon et un mauvais Principe, on peut prêcher que le mariage est un abus, on peut prêcher que la famille est une superstition, on peut outrager les mœurs en paroles, on peut dire ouvertement que tout ce qui appartient à l'Église, c'est-à-dire aux religieux, au clergé et à tous les catholiques, est *bon à prendre*. Bien plus, joignant l'exécution à la théorie, on peut voler, briser ou détruire les biens des chapelles, des églises et des particuliers catholiques, on peut poursuivre et persécuter leurs personnes. On peut encore se constituer en corps organisés, opposer soldats à soldats, poursuivre, tuer, livrer bataille, brûler chaumières, châteaux et villes,..... et le tout impunément. Car notons bien que c'est exactement ainsi que se sont conduits les *Manichéens*, ces *Albigeois* que quelques auteurs veulent maintenant réhabiliter.

Car notons bien aussi que ces sectaires détruisaient le principe même de toute morale, en établissant deux Dieux, l'un bon et l'autre mauvais. L'homme n'aurait plus été qu'un automate poussé fatalement dans ses actions, il n'y avait donc plus de société, de gouvernement possible. Ce n'est pas tout que d'émettre cette théorie, ils en faisaient hardiment l'application : de là l'abrogation du mariage et les orgies auxquelles ils se livraient dans leurs réunions, puis venaient leurs attaques contre les choses et contre les personnes, les Églises, les maisons, les châteaux rançonnés ou détruits, et enfin les combats en règle livrés contre les communes et leurs habitants.

Voilà le fond vrai de cette triste guerre dite des *Albigeois*. Ce n'est pas un fait isolé, embelli et entouré de précautions oratoires, qui en détruira le caractère et en dénaturera la notion. L'*Université*, en ramenant cette question à sa véritable origine, rend donc un grand service à l'Église; c'est aux professeurs d'histoire à constater mieux tous les faits et à les faire passer dans l'enseignement public.

Le *Cours de la Méthode en philosophie* nous paraît aussi se distinguer des philosophies ordinaires, en attaquant non pas seulement le *rationalisme*, mais encore en réformant la philosophie catholi-

que sur plusieurs points importants. Nous en avons déjà fait ressortir quelques-uns, celui de la *révélation par la parole*, entre autres. Dans ce volume, M. *de Lahaye* nous semble avoir signalé un des principes les plus dangereux admis de confiance dans l'enseignement des philosophies catholiques. Cette question est celle des *universaux*. Expliquons-nous.

A la suite d'Aristote, plusieurs auteurs catholiques ont imaginé qu'il y a dans l'âme humaine une espèce de *fonds général*, un *magasin universel*, comme disent quelques auteurs, où la Raison puise tout ce qu'elle apprend, d'où découlent toutes les *idées*, toutes les *sciences*. Sous ce nom, ils ont doté l'âme humaine de prime abord, et dès avant la naissance de l'homme, de l'*universel*, de l'*infini*, de l'*absolu*, d'où ils font descendre exactement tout ce que la révélation catholique nous a révélé. Mais sont venus les *rationalistes* qui, prenant cet enseignement à la lettre, ont commencé par se mettre en possession naturelle de l'*universel*, de l'*infini*, de *Dieu*, et une fois riches de cette mine inépuisable, ils en ont tiré toute autre chose et en particulier le *rationalisme*, l'*éclectisme*, le *panthéisme*. Alors les bons esprits se sont mis à examiner si en effet il était bien vrai que l'homme eut de prime abord en sa possession l'*universel*, l'*infini*, l'*absolu*, et ils ont trouvé que c'était là un pur système dénué de preuves aucunes. Répétons ici les paroles si sensées de M. *de Lahaye*, car il faut qu'elles soient connues et méditées :

La *métaphysique générale* est comme le résumé de toutes les connaissances particulières, le *résultat* de toutes les études spéciales, la *généralisation* de toutes les individualités, la *récapitulation* de toutes les spécialités : au lieu d'être le *fondement* de toutes les autres sciences, elle doit en être le *couronnement*.

Pour rétablir l'ordre naturel, il y a encore beaucoup de réformes à faire dans l'enseignement des sciences ; fidèles à leurs systèmes, les *scolastiques* plaçaient des *principes généraux* et *abstraits* en tête de toutes les branches des connaissances humaines, sans en excepter les sciences naturelles, telles que la physique. Ils suivaient cette méthode dans les traités destinés à l'exposition de matières étrangères à la philosophie. Je ne citerai qu'un exemple, ce sera *le Traité des Lois* de Suarez, ouvrage fort estimé, et qui mérite d'ailleurs la réputation dont il jouit. L'auteur consacre le 1er *livre* de ce *traité* à une dissertation sur la *loi en général*, et abstraction faite de toutes les espèces particulières de lois. Les principes notés dans ce livre sont communs à toutes les lois, à la loi naturelle et à la loi positive, à la loi divine comme aux lois humaines. A proprement parler, ce ne sont pas des principes premiers comme celui-ci : *point d'effet sans cause ;* évidemment ils sont le produit et le résultat des études que Suarez et les théologiens antérieurs avaient faits des différentes espèces de lois en particulier. Cette dissertation *sur la loi en général* pourrait trouver sa place dans l'ouvrage ; mais au lieu de paraître au commencement comme la

base de tout le *traité*, elle n'aurait dû venir qu'à la fin comme le *résumé* et la récapitulation de l'*ouvrage entier*. Dans ce même *traité*, comme dans ceux écrits par les *scolastiques*, on rencontre trop souvent des démonstrations appuyées sur des assertions empruntées à la métaphysique générale et données comme des premiers principes et des vérités premières [1].

Nous recommandons spécialement ces pensées à la réflexion de tous les professeurs de philosophie et de théologie; il y a là le germe d'une réforme importante à faire dans notre méthode d'enseignement.

Comme nous l'avions promis, M. l'abbé *Bourgeat* a commencé son *Cours sur l'Histoire de la Philosophie chinoise*. En publiant ce travail, *l'Université* a eu pour but d'introduire dans les études catholiques un élément que généralement elles ne connaissent pas, et dont cependant elles ne peuvent se passer. Jusqu'à ces jours, l'esprit humain a été représenté dans les écoles par les *Grecs* et les *Romains*. C'était là le *monde ancien*. Or cela est faux et absurde. A côté et avant les Grecs et les Romains, existent les peuples de l'*Orient*, dont les Grecs et les Romains n'ont fait que copier ou dénaturer et souvent obscurcir et affaiblir les doctrines. On a pu voir la preuve de ces assertions dans l'*Histoire de la Philosophie indienne;* on le verra encore mieux dans celle de la *Philosophie chinoise*. Ce qui rend même celle-ci plus importante pour nous, c'est que les *Chinois* ont, mieux que les *Indiens* et que les autres *Orientaux*, conservé des traces des *croyances et des révélations primitives*. Ce sera donc une histoire à la fois curieuse et instructive que celle de cette philosophie. Nous espérons en publier une leçon tous les deux mois.

Nous aurions encore plusieurs autres Cours à finir ou à commencer, mais, comme nous l'avons dit, nous voulons terminer ceux-ci avant d'en commencer d'autres.

Comme par le passé, nous avons fait entrer dans notre *Revue* un grand nombre de travaux *originaux* destinés à éclaircir différents points d'histoire humanitaire ou ecclésiastique, et l'*analyse* de la plupart des ouvrages qui par leur esprit ou leur influence pouvaient servir à la défense de notre foi.

Parmi les premiers de ces travaux, nous devons mentionner, 1° la continuation des recherches de M. *Dabas* sur l'*état de la femme dans les temps anciens;* nous avons vu combien elle était déchue de ses droits dans l'Inde, à la Chine, chez les Grecs, chez les Ro-

[1] Voir ci-dessus, p. 319.

mains, chez les Gaulois et même chez les Germains, où pourtant elle était plus honorée que partout ailleurs; la seconde partie de ce travail, comprenant l'époque chrétienne, et par conséquent l'*Histoire de la Réhabilitation de la Femme*, est entre nos mains, et sera continuée avec assiduité.

2° L'*Histoire de la Patarée de Milan*, écrite par un écrivain vraiment catholique, M. le comte *d'Horrer*, a mis sous les yeux des lecteurs de *l'Université* comment l'Église savait se réformer elle-même quand on lui en laissait le temps et le soin.

3° Un autre écrivain bien connu des lecteurs catholiques de *l'Université*, M. Eug. *de La Gournerie*, nous a exposé le triste tableau de l'*anarchie* introduite dans les esprits en France par les *émissaires de la réforme protestante*, qui, après avoir détruit l'unité des doctrines et l'harmonie des intelligences, faillirent détruire aussi bien l'État que l'Église dans notre France. Le même auteur nous a fait une *analyse de l'Histoire de sainte Catherine de Sienne*, qui pourrait bien entrer dans une nouvelle édition de cette vie, si cordialement tracée par M. Chavin de Malan.

4° Nous avons terminé le *tableau* si curieux que M. *Joguet*, vicaire apostolique de l'Arabie, nous a tracé de l'*Etat religieux ancien et moderne de ce pays* si célèbre. Tous nos lecteurs auront sans doute formé des vœux pour voir accomplir les essais, si peu encourageants qu'ils soient, de rétablir ou d'introduire les doctrines évangéliques parmi les descendants du fils aîné d'Abraham. L'état des esprits en ce pays, notre civilisation introduite en Afrique, le fanatisme qui disparaît tous les jours de chez les Musulmans, le mouvement qui se produit aussi au sein de la religion juive, tout cela nous fait espérer que le moment n'est pas loin où une nouvelle lumière va luire parmi ces peuples, et où le genre humain, s'apercevant qu'il n'a qu'un seul père, que toutes les religions n'ayant qu'un seul véritable révélateur, rejetteront ce que les faux révélateurs y ont ajouté, pour rechercher dans la véritable histoire du genre humain, ce que Dieu a *véritablement*, *extérieurement* et *positivement* révélé aux hommes.

5° Nous devons encore mentionner les rectifications si remarquables qu'un nouveau rédacteur, M. *Cénac-Moncaut*, a faites sur les fausses idées répandues dans les esprits et dans beaucoup de livres, touchant les rapports de l'*Eglise* avec la *science*, avec l'*histoire* et avec les *nationalités*. M. Cénac-Moncaut, dans ces mêmes articles, est lui-même la preuve du changement qui se fait peu à

peu dans les esprits; car c'est par ses seules études qu'il est arrivé de lui-même à voir sous un jour plus catholique, c'est-à-dire plus réel et plus vrai, l'influence de l'Église sur les esprits depuis sa fondation et à travers le moyen âge, et la salutaire influence qu'elle est destinée à exercer sur notre époque, qui ne peut se passer de ses doctrines et de son concours.

6° Dans la polémique rationaliste, nous devons distinguer le remarquable travail que M. l'abbé *Chassay* nous a donné sur les *Rationalistes allemands.* Ces détails étaient à peu près inconnus en France; il est pourtant bien nécéssaire de connaître nos adversaires, de savoir leur nombre, leur origine, leur force, et de voir, comme le dit quelque part M. Chassay, si nous sommes vaincus, quels sont ceux auxquels nous devons rendre les armes. Il se trouve, quand nous les regardons en face, que ce sont de vieux invalides, mis en fuite maintes fois, criblés de blessures, sans union, sans suite, ne sachant pas même ce qu'ils veulent édifier à la place de ces croyances contre lesquelles ils ont tant bataillé.

Le même auteur nous a fait connaître un des plus remarquables ouvrages qui aient paru dans ces derniers temps, l'*Essai sur le Rationalisme contemporain* de M. l'abbé de Valroger.

M. l'abbé *Cauvigny* a jugé d'une manière aussi avantageuse qu'impartiale l'ouvrage de M. l'abbé Chassay, *le Christ et l'Évangile,* que les amis de la religion mettent volontiers à côté de celui de M. l'abbé de Valroger.

Enfin nos lecteurs auront remarqué, sans doute, les doctes pages où M. l'abbé *André* démontre que la *philosophie* n'a pu se passer de la *tradition,* que tous les philosophes l'ont prise pour base et pour point de départ; et aussi l'important travail que le même collaborateur a publié sur la *Théologie du Pentateuque.* Impossible, ce nous semble, de faire mieux ressortir la supériorité de la religion révélée sur ces lambeaux de traditions élaborées, remaniées, obscurcies et rendues hétérodoxes par l'action propre de la philosophie païenne. Les considérations de M. l'abbé André sont fondées sur la nouvelle ère, ère de tradition et d'histoire où entre la philosophie catholique. Malgré quelques oppositions auxquelles on devait peu s'attendre et dont elle triomphera facilement, cette sage méthode se propagera, et nous espérons qu'elle produira les effets les plus désirés sur l'esprit de la génération actuelle.

Il nous reste peu de chose à dire sur les matériaux qui entreront dans le prochain volume. Les *Cours* commencés seront régulière-

ment continués ; les articles *originaux*, les *revues* et *analyses* d'ouvrages seront toujours dirigées dans le même esprit et viseront tous au même résultat. Nous poursuivrons le Rationalisme sous toutes ses formes et dans tous ses principes les plus cachés, avec une constance et une régularité que ne peuvent y mettre les revues qui ont moins d'unité dans leur direction. Enfin, nous ne négligerons rien de ce qui, selon nos forces, pourra contribuer à rétablir cette unité de foi, que malheureusement nous avons laissé se disperser et se perdre dans les interminables systèmes philosophiques que nous avons inventés nous-mêmes. Nous ramènerons donc l'attention à cette vérité fondamentale : *Il n'existe pas d'autre Dieu, pas d'autre religion que la religion historique et traditionnelle du Catholicisme.*

Et maintenant que nos abonnés veuillent bien nous continuer leurs suffrages et nous aider aussi à répandre un peu plus notre revue et ses doctrines. Nous savons combien en ce moment les temps sont difficiles, et que de sacrifices les catholiques ont dû s'imposer pour subvenir aux besoins matériels ; mais nous savons qu'ils sont aussi les seuls qui soient persuadés que l'*homme ne vit pas seulement de pain, mais surtout de toute parole sortie de la bouche de Dieu.*

LES DIRECTEURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

(*Voir la Table des articles au commencement du volume.*)

A

B

C

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU TOME TROISIÈME DE LA SECONDE SÉRIE.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY,
Place Sorbonne, 2.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

RECUEIL RELIGIEUX, PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE;

Paraissant sous la Direction

De M. l'abbé GERBET, vicaire-général de Meaux; — de M. l'abbé DE SALINIS, vicaire-général de Bordeaux, professeur de dogme à la Faculté de Théologie; — de M. le comte DE MONTALEMBERT, pair de France; — de M. BONNETTY, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société royale Asiatique de Paris.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX SONT ENTRÉS DANS LE PRÉSENT VOLUME :

MM. l'abbé ANDRÉ, professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux. — BONNETTY, de l'Académie de la Religion catholique de Rome. — L'abbé BRETON, docteur en philosophie et lettres, de l'Université de Louvain et de Nancy. — L'abbé CAUVIGNY, professeur de philosophie à Valogne. — CENAC-MONCAUT. — L'abbé CHASSAY, professeur de philosophie à Bayeux. — DABAS, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. — L'abbé GERBET, de l'Académie de la Religion catholique de Rome. — L'abbé GUILLAUME. — Ludovic GUYOT. — Le comte d'HORRER. — L'abbé JAGER, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. — De LA HAYE. — M. le comte de MONTALEMBERT. — PELLERIN DE LA VERGNE. — Mgr SIBOUR, évêque de Digne.

TOME XXIV DE LA COLLECTION.

2e SÉRIE. — TOME IV.

PARIS.

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE DE BABYLONE, 6 (FAUB. SAINT-GERMAIN).

1847

TABLE DES ARTICLES.

(Voir la Table alphabétique des matières à la fin du volume.)

22e *livraison. — Octobre.*

23e *livraison. — Novembre.*

24e *livraison. — Décembre.*

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 19. — JUILLET 1847.

ESQUISSE DE ROME CHRÉTIENNE.

BÉNÉDICTION DONNÉE PAR LE PAPE A LA VILLE ET AU MONDE [1].

Le caractère de la Papauté est empreint, sous une autre forme, dans la bénédiction de la ville et du monde que le Pape donne, trois fois par an, du haut du vestibule de la basilique vaticane. Cette cérémonie est si connue, si renommée, qu'il est presque aussi difficile d'en parler sans répéter ce qui a été déjà dit, qu'il serait peu convenable, dans un livre comme celui-ci, de la passer sous silence. Pour éviter les redites, je substituerai au tableau qu'elle présente l'analyse des sentiments auxquels elle correspond; je marquerai bien moins le *comment* que le *pourquoi* de sa beauté.

Le temps et l'espace étant le double théâtre des choses humaines, il est à désirer pour toute belle cérémonie qu'elle ait, sous ces deux rapports, un encadrement digne d'elle. La décoration dans l'espace, alors même qu'elle ne provient pas des aspects de la nature, peut être produite par les monuments de l'art. La décoration dans le temps se compose des souvenirs qu'un lieu réveille. Les grands souvenirs sont, pour ainsi dire, des colonnes qui s'élèvent dans le désert du passé, comme les monuments sont des souvenirs matériellement fixés dans l'espace. Cette double décoration ne fait pas faute à la cérémonie dont nous parlons. Ces collines abaissées qui se traînent autour de la basilique, comme pour faire mieux ressortir la hauteur de sa coupole, cette place du Vatican, avec ses larges espaces, seul rendez-vous reli-

[1] Nous sommes heureux de pouvoir faire connaître à nos lecteurs ce nouvel *extrait* du tome II de l'*Esquisse de Rome chrétienne*, de M. l'abbé Gerbet.

gieux où aboutissent des chemins qui viennent de partout, cet obélisque qui représente les siècles, comme la place dont il est le centre représente les pays, ces fontaines, antique emblème de la purification placé à l'entrée du temple, suivant l'usage des premiers temps, ce portique circulaire qui entoure comme une balustrade le lieu sacré teint du sang des premiers martyrs de Rome, ce cirque de Néron, remplacé par un cirque de fêtes religieuses, où tous les siècles chrétiens ont défilé avec des processions et des prières, où Constantin et Charlemagne, l'Orient et l'Occident se sont agenouillés, en un mot, ce grand forum de la chrétienté, aussi bien couronné par ses mille souvenirs que par ses 300 colonnes et ses 150 statues, fournit à une cérémonie solennelle un encadrement qui se prêterait aussi bien à être la matière d'un hymne que le sujet d'un tableau.

Si notre âme est sensible aux harmonies qui existent entre un objet quelconque et son entourage, elle n'est pas moins frappée des contrastes que cet objet ramène à l'unité. La beauté interne d'une chose se montre dans la puissance qu'elle a de dominer les contraires. Les impressions que produit en nous le spectacle de la nature tiennent en partie à cette loi : elle s'y trouve fréquemment empreinte. Parmi les contrastes qui peuvent affecter nos sens, celui du bruit et du silence n'est pas un des moins significatifs. Un bruit immense et confus ne révèle par lui-même que la présence de causes multiples, ou le nombre : le silence qui le remplace tout à coup suppose l'intervention de quelque principe d'unité. Le plus grand bruit n'annonce directement qu'une grande puissance matérielle. S'il s'apaise soudainement, c'est qu'une puissance morale est apparue : lorsqu'en effet le bruit cède à l'action d'une cause physique, il ne tombe pas en un instant, il s'affaiblit par degrés. Ce genre de contraste se produit sur la place Saint-Pierre, lorsqu'au moment de l'apparition du Pape dans la loge pontificale, le vaste bruit, qui monte de tous les points de cette place, s'abattant tout à coup, semble se prosterner dans un plus vaste silence.

Outre la loi des harmonies et des contrastes, il en est une autre, celle des proportions, sans laquelle rien n'est vraiment beau dans les arts comme dans la nature. Mais,

lorsqu'il s'agit de cérémonies, cette loi porte spécialement sur les rapports qui doivent exister entre l'idée qu'elles expriment et les faits auxquels cette idée s'applique. Si une cérémonie a la prétention d'être grande, sans être soutenue par de grandes réalités qui lui correspondent, il y a disproportion entre sa forme et sa matière. Le caractère factice et faux qui en résulte ne saurait tromper le sentiment public : le bon goût est froissé, sans parler du reste. Le président du consistoire de Genève, l'archevêque de Cantorbéry, le métropolitain de Moscou, seraient bien les maîtres, si cette idée leur passait par la tête, de se mettre à bénir, du haut d'un clocher, leur ville et le monde. Mais comme chefs de cultes locaux, d'églises nationales, leur charge serait-elle de taille à se hausser avec grâce jusqu'à cette bénédiction universelle? On ne joue pas, comme on veut, le rôle de père commun. Le pontife de la seule Église qui ait engendré des enfants parmi tous les peuples, est le seul qui puisse se trouver à l'aise, et avoir un maintien naturel dans la majesté de cet acte.

La simplicité des moyens employés pour produire une noble et belle chose, est aussi un de ces secrets du sublime que le Créateur nous a révélés dans ses œuvres. Imiter dans les nôtres cette simplicité, c'est un grand art quand on le fait par système; c'est quelque chose de mieux, c'est une grande manière, quand on le fait tout naturellement. J'en retrouve la trace dans la cérémonie qui nous occupe. La bénédiction est assurément une fonction auguste, puisqu'il faut remonter, pour en trouver le type, jusqu'à la paternité divine. Elle apparaît à l'origine des choses, lorsque le Créateur bénit ses œuvres; elle reparaît à la fin des siècles, lorsque le Rédempteur dit : « Venez, les bénis de mon » Père. » Le temps n'est qu'un jour pour Dieu; l'aurore et le soir de ce jour sont bénis par lui. Entre ces deux moments, la fonction de bénir a été accordée à la paternité terrestre. On a cru dans tous les temps à l'efficacité mystérieuse de la bénédiction paternelle. Cette croyance existait déjà, lorsque les patriarches ont planté leurs premières tentes, et nous la retrouvons, dans nos vieilles sociétés, sous les toits même qui abritent des doctrines impies. Ce jeune homme, qui se croit incrédule, s'étonne d'avoir encore foi à

la bénédiction d'un père, comme à quelque chose d'indéfinissable qui porte bonheur : le *mysticisme* le tient encore par cet endroit-là. Le Christianisme, en fondant les familles spirituelles qu'on nomme paroisses ou diocèses, y a consacré la prérogative de la paternité. Il a voulu que le prêtre, le père de chaque famille d'âmes, la bénit de la bénédiction même du Christ, qui se perpétue dans l'Église comme un héritage impérissable. Elle se reproduit, sous différentes formes, pour les principales situations de la vie. Comme cette fonction atteint son plus haut degré de solennité dans les grandes cérémonies pontificales, il semblerait, au premier abord, très-naturel que l'Église eût choisi, pour cette circonstance, une formule spéciale, tout éclatante de paroles aussi solennelles que l'acte lui-même. Elle n'en a rien fait, elle n'y a pas même songé. Elle a pris tout simplement la formule que vous trouvez dans les plus petits livres de dévotion pour des circonstances vulgaires. La bénédiction papale se distingue si peu des autres par les paroles dont elle est composée, que quelques personnes, voyant qu'elle ne fait mention ni de la *ville*, ni du *monde*, en ont pris occasion de douter qu'elle ait effectivement le caractère qu'on lui attribue, comme si le caractère d'une cérémonie était uniquement déterminé par le sens littéral des mots. D'où serait venu ce nom de bénédiction *urbi et orbi*, sous lequel on la connaît à Rome, en Italie et partout, s'il n'était appuyé sur rien? Il a, en effet, un fondement très-réel. A chaque bénédiction pontificale, il y a, sur la grande place du Vatican, des représentants de presque toutes les parties de la terre. Le Pape bénit en eux tout ce qui leur est cher, leurs foyers domestiques, leurs parents, leurs amis, les champs qui les nourrissent, les lois qui les protègent, les cimetières où ils reposeront. Cette bénédiction est en quelque sorte forcément illimitée, comme elle l'est volontairement par la charité du pontife. C'est une chose admirable que, dans un acte si imposant, où le Pape paraît dans toute sa grandeur, l'Église ait renfermé la bénédiction du monde dans les mêmes mots que le curé du dernier hameau prononce sur les petits enfants assemblés sur son passage au coin d'une borne. En parlant de la beauté de la cérémonie de Saint-Pierre, on dit quelquefois : C'est pourtant bien simple. Dites au contraire :

C'est beau, car c'est bien simple. Le mot sera plus juste.

Il nous reste à indiquer une autre raison de l'intérêt qu'inspire le spectacle religieux qui se produit sur la place du Vatican. Cette raison n'agit pas sur tous les esprits. Elle n'est pas entrevue par ceux que l'ignorance ou la frivolité empêche de pénétrer le sens des cérémonies chrétiennes. D'autres, qui en ressentent l'impression, n'en ont qu'un sentiment confus. Mais, avec un peu d'attention, on la démêle aisément. Dans toute solennité chrétienne, quel que soit son objet spécial, deux idées doivent se produire, comme elles doivent se produire aussi dans l'architecture sacrée. Il n'est pas de basilique si splendide, il n'est pas de fête si joyeuse qui ne doive rappeler à l'homme qu'il est pécheur, misérable, et que le plus grand bonheur pour lui, c'est le bonheur du pardon. Cette idée est présente de plusieurs manières dans la solennité dont nous parlons en ce moment. La plus grande partie de la foule qui se réunit sur la place pour la bénédiction du Pape vient de circuler dans les nefs de la basilique : elle y a vu, sur les tribunaux de la pénitence, les inscriptions par lesquelles ils annoncent qu'ils sont établis pour les principales langues parlées dans le monde chrétien. Voici donc une double universalité : en bas l'absolution universelle, en haut l'universelle bénédiction. Après que le Pape a béni, un prélat lit sur une feuille de papier la proclamation des indulgences accordées à tous les fidèles, dont le cœur contrit et humilié se prosterne dans le repentir sincère de ses fautes. Les mille voix de la foule, l'allégresse des instruments de musique, le son des cloches, suspendus au moment de la bénédiction, vont reprendre l'instant d'après, et, dans cette minute de silence, le souvenir de la misère de l'homme tombe d'en haut sur ces bruits de fête. Ne négligez pas de vous unir à cette pensée, durant la courte lecture du bref d'indulgences. Lorsqu'elle est terminée, le prélat, qui vient de remplir cette fonction, jette en l'air la feuille, qui tournoie pendant quelques secondes au gré du vent. Quelques personnes désireraient qu'on supprimât cette formalité, comme étant peu d'accord avec la gravité de toute la cérémonie. Mais ce vieil usage rappelle la simplicité des formes antiques; il doit être respecté, quand ce ne serait que pour cela, et il ne faut pas d'ailleurs

trop raffiner avec les détails des belles et grandes choses que les siècles nous ont léguées. Pour moi, je suis loin d'en recevoir une impression qui me contrarie. Il n'est pas si mal, je crois, qu'il y ait, dans les spectacles les plus majestueux, quelque endroit par où l'imperfection des choses humaines, perçant à travers ce qui paraît grand, y fasse apparaître un signe de la petitesse de tout ce qui passe. La vie entière, avec ses plus belles fêtes, est à peine une feuille légère qui voltige en tombant dans l'éternité : ce papier, ballotté par le vent, vous en offre la figure. Attachez-y cette idée en retournant chez vous : vous le trouverez assez sérieux.

La solennité du matin est complétée, le soir, par un emblème, exprimant la pensée qui doit terminer toutes les fêtes chrétiennes, la pensée du triomphe sur la mort ou de la glorification. Un fanal sublime s'allume au centre de l'horizon romain. Les villages suspendus aux flancs des montagnes de la Sabine, les solitaires du mont Soracte, les pâtres de Tusculum l'aperçoivent, et le bateau à vapeur, qui passe à cette heure-là près de la côte d'Ostie, salue de loin une tour de lumière, qu'il ne rencontre jamais sur d'autres rivages. Vue de près, la coupole de Saint-Pierre illuminée semble être une tiare étincelante, posée sur le tombeau du pauvre Pêcheur. Bien des spectateurs n'y admirent rien autre chose que de belles lignes d'architecture dessinées en traits de feu. D'autres y voient peut-être une image de la justice et de la gloire que la postérité rend aux grands hommes persécutés. Le plus simple chrétien a le regard plus perçant. Le monument de la mort, sur lequel est placé cette couronne, ne borne pas sa vue; il en voit une autre au delà. La lampe, qui veille près du cercueil d'un juste, dans un petit caveau, a déjà sa clarté prophétique. Mais l'illumination de la tombe devait avoir son apogée, elle devait monter jusqu'à la splendeur, et il est moralement beau qu'un sépulcre se trouve être, chaque année, le point le plus radieux de toute la terre. Si j'avais le malheur d'être matérialiste, de ne croire qu'à la mort, je m'arrêterais tout pensif devant ce produit étrange des instincts de l'humanité.

Nous venons de parcourir une série de faits bien divers, en étudiant l'essence de la Papauté dans un ensemble de

choses qui en sont les formes extérieures. Notre attention s'est éparpillée sur des détails à plusieurs égards divergents les uns des autres : résumons donc l'idée centrale qu'ils concourent à mettre en relief. Ils expriment l'idée de la paternité morale, du suprême pouvoir spirituel, en mêlant à cette idée les doux sentiments de famille transportés dans la sphère de la société religieuse. Ils expriment cette idée avec des attributs de glorification, parce que ce genre d'emblèmes est le symbole spécial du pouvoir, parce qu'il est utile et juste de glorifier surtout le pouvoir divin, communiqué aux hommes pour étendre le règne de la vérité et de la vertu sur la terre, parce qu'enfin le vicaire du Christ est, par le caractère dont il est revêtu, le type le plus haut de l'homme réhabilité. Mais en même temps les idées d'humilité et d'abnégation, résumées dans le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, rayonnent à travers tous ces emblèmes de glorification. Le pontife qui ceint la tiare scelle ses décrets avec l'*anneau du pêcheur :* la souveraineté spirituelle est la seule puissance sur la terre qui ait tenu à rappeler constamment, par un signe solennel, l'humilité de son origine. Le Pape est dépositaire des clefs, il possède la plénitude du pouvoir de lier et de délier, il bénit le monde, et il courbe lui-même le front sous la bénédiction, sous la main d'un autre homme, il demande à son confesseur, en se frappant la poitrine, d'être délié de ses fautes par l'absolution qu'il implore à genoux. Il monte sur le trône pontifical, mais, au moment où il en prend possession, l'Eglise lui chante le verset du psaume où l'on rend gloire au Dieu, « qui fixe ses regards sur ce qui est humble, qui élève le » faible et le pauvre *du sein de la poussière et des balayures* » de ce monde, pour le mettre à la tête de son peuple. » Nous nous prosternons devant lui en recevant sa bénédiction, mais il se prosterne, dans les fonctions de la semaine sainte, aux pieds des pauvres, pour y baiser les pieds de toute l'Eglise. Il a pour résidence les palais des églises patriarcales, mais il est emprisonné dans la sainteté de son caractère, car le trône papal est la colonne du stylite. Le Pape vit sans liberté, prend ses repas sans convives, règne sans fêtes de cour. Il n'est pas seulement astreint aux lois de pénitence et de mortification communes à tous les fidèles,

il n'est pas seulement soumis aux restrictions sévères imposées au prêtre : les règles les plus assujétissantes sont multipliées autour de lui, pour aider la faiblesse de l'homme à porter le fardeau du sacerdoce suprême, comme on élève des contre-forts autour d'une église dont la voûte tremble sous le poids de la tour dont elle est couronnée.

Cette réunion d'usages, de rites, d'emblèmes, forme, comme je l'ai dit, une sorte de monument vivant dont les autres monuments reflètent la perpétuelle présence. L'impression qu'ils produisent serait bien affaiblie, il y aurait dans leur ensemble une grande lacune, si l'on ne voyait s'élever au milieu d'eux cette auguste figure de la Papauté. Protectrice des monuments anciens, créatrice des nouveaux, elle semble avoir toujours eu une main dans le passe et l'autre dans l'avenir.

Parmi ces monuments, nous devons maintenant distinguer deux classes auxquelles s'attache un intérêt très-distinct. Elles contribuent, par des fonctions spéciales, au caractère de la ville qui est le siége de la paternité religieuse, le centre de l'empire spirituel de la vérité et de l'amour. L'une réfléchit les clartés primitives de la révélation évangélique; l'autre est la manifestation permanente de l'esprit de charité.

L'ABBÉ GERBET.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

TREIZIÈME LEÇON [1].

Suite des Manichéens. — La croisade prêchée. — Soumission du comte de Toulouse, ses serments et sa pénitence. — Marche des croisés. — Influence et autorité de l'abbé de Citeaux. — Sa dureté envers le vicomte de Béziers.

Les nombreuses lettres du pape Innocent III, portées en France par un légat, produisirent un prodigieux effet. Les évêques les

[1] Voir la 12[e] leçon au t. III de cette série, p. 502.

lurent en chaire et exhortèrent les peuples à s'armer pour la défense de la foi. L'abbé de Cîteaux et les religieux de son ordre parcoururent toute la France, prêchant la croisade et les indulgences qui y étaient attachées. Ils n'eurent aucune peine à toucher les cœurs par le récit des circonstances tragiques de la mort de Castelnau. L'indignation était générale. Les peuples se levèrent en masse, prirent la croix qu'ils attachèrent à la poitrine pour se distinguer des croisés de la Terre-Sainte qui la portaient sur l'épaule [1]. Le roi de France prit part à l'indignation publique. Menacé d'une guerre par l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre réunis, il ne pouvait s'absenter, mais il équipa à ses frais 15,000 soldats, qu'il envoya dans le Midi contre les *ennemis de l'ordre et de la foi:* car c'est ainsi qu'il appelait les Albigeois [2].

L'exemple du roi entraîna les évêques et les seigneurs; tous firent des préparatifs de guerre. Le comte de Toulouse, en apprenant ce mouvement, en eut peur et chercha à se réconcilier avec l'Église et à faire lever son excommunication. Sachant que l'abbé de Cîteaux, légat du Saint-Siége, était à Aubenas, dans le Vivarais, il s'y rendit avec le vicomte de Béziers et plusieurs autres de ses principaux vassaux; mais il eut beau protester de ses sentiments catholiques et de son innocence au sujet du meurtre de Pierre de Castelnau, le légat se montra inflexible et renvoyà le comte au pape [3]. Nous avons ici un premier exemple de la dureté du légat, qui deviendra la cause de bien des malheurs.

Le comte de Toulouse était extrêmement irrité de l'inflexibilité de l'abbé de Cîteaux. Son neveu, le vicomte de Béziers, jeune homme de 24 ans, plus irrité encore, était d'avis de faire un appel à la noblesse du pays, et de résister aux croisés en repoussant la force par la force. Le comte de Toulouse, voyant mieux les dangers de sa position, rejeta cet avis et résolut de donner satisfaction à l'Église. Il envoya donc à Rome des ambassadeurs chargés de le justifier au sujet du meurtre de Pierre de Castelnau et de prier le pape d'accepter la soumission [4]. Il se plaignit amèrement de la dureté d'Arnaud, et supplia le pape de lui envoyer un légat plus traitable. Cette démarche lui était inspirée par la peur. En attendant le résultat de ses négociations à Rome, le comte alla

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 41.
[2] *Hist. de l'Église gallic.*, t. X, p. 265.
[3] *Hist. du Languedoc*, liv. XXI, c. 42.
[4] Ibid.

trouver le roi de France, sous prétexte de demander son conseil, mais dans le but réel de le disposer en sa faveur. Le roi lui ayant conseillé de se soumettre, il alla trouver l'empereur Othon, ennemi du roi, soit pour lui demander conseil, soit pour implorer son secours en cas d'attaque. Cette démarche déplut beaucoup au roi de France, qui dès lors ne prit plus si à cœur les intérêts du comte [1].

Cependant le pape, toujours plein d'indulgence, ferma les yeux sur la conduite passée de Raimond, et lui accorda tout ce qu'il avait demandé, c'est-à-dire il accepta sa soumission, lui envoya d'autres légats, qui furent Milon, notaire apostolique, et Théodise, chanoine de Gênes, tous deux distingués par leurs vertus, leur science et la fermeté de leur caractère. Ils étaient chargés de lever l'excommunication du comte, aussitôt qu'il se serait soumis et justifié au sujet du meurtre de Castelnau [2].

Le comte de Toulouse se réjouissait d'avoir affaire à d'autres légats, dont il espérait pouvoir disposer selon ses désirs. Mais rien n'était changé à son égard. Le pape ayant craint sans doute qu'on ne tendît des piéges à ses envoyés qui ne connaissaient ni le pays, ni le comte de Toulouse, leur avait intimé l'ordre de ne rien entreprendre sans l'avis de l'abbé de Cîteaux, ce qui fut rigoureusement observé. Ainsi, le comte fut obligé bon gré malgré lui de subir l'influence de l'abbé de Cîteaux qui ne se montrait plus visiblement, mais qui agissait en secret et dirigeait toutes les démarches. Il avait indiqué aux légats certains évêques qu'ils devaient consulter, et qui, sans aucun doute, pensaient comme lui. Ces évêques s'assemblèrent à Montpellier, sous la présidence du légat Milon. Leur avis unanime fut de citer le comte au concile de Valence [3]. Le comte s'y rendit au jour indiqué, se disant disposé à faire tout ce qu'on lui prescrirait. On exigea de lui la promesse de chasser les hérétiques de ses terres, de réparer les injustices faites aux églises et aux monastères, de rétablir dans leurs siéges les évêques de Carpentras et de Vaison, de ne plus exiger d'impôts contraires aux anciens usages, et de purger ses domaines des bandes armées qui l'infestaient. C'étaient les bandes qui servaient de bras aux hérétiques. Il fut obligé en outre de livrer, selon les ordres du pape,

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 44.
[2] Ibid., c. 45.
[3] Labb., t. XI, p. 35.

comme gages de ses promesses, sept châteaux de ses domaines, et le comté de Melgueil, dont la suzeraineté appartenait à l'Église romaine. Ces châteaux devaient lui être rendus, dès qu'il aurait donné des preuves suffisantes de sa fidélité et de son innocence. On exigea de plus que les consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles se rendissent caution, et fissent le serment de ne plus lui obéir, s'il venait à violer ses promesses [1].

Raimond de Toulouse se soumit à tout, trop heureux de pouvoir se réconcilier avec l'Église, et d'éviter ainsi le choc des croisés. Jamais il n'avait été aussi docile. Il ne s'agissait plus que de recevoir l'absolution. Celle-là devait se donner solennellement dans l'église de Saint-Gilles, selon les formes usitées en pareille occasion. Ces formes n'ont pas pu être comprises par nos auteurs modernes, parce qu'ils n'ont pas saisi l'esprit des institutions de cette époque. Je vous ai parlé, Messieurs, de la pénitence publique et de ses avantages; je vous ai dit qu'au 12e siècle elle était presque tombée en désuétude, que cependant on en pratiquait encore quelques faibles restes pour l'expiation de grandes fautes qui avaient causé du scandale. Le comte de Toulouse fut soumis à la cérémonie de la pénitence publique. Comme cette cérémonie a été sévèrement critiquée par un grand nombre d'historiens modernes, il est nécessaire de bien établir les faits et de vous donner un récit exact de ce qui s'est passé : vous porterez ensuite votre jugement.

Sous le vestibule de l'église de l'abbaye de Saint-Gilles, on avait dressé un autel sur lequel on plaça le Saint-Sacrement et les reliques des saints. On y conduisit, selon l'usage de l'époque, le comte de Toulouse qui était nu-pieds et les épaules découvertes. Là, il fit le serment de remplir toutes les conditions dont on était convenu à Valence. Le légat lui mit ensuite une étole au cou, et prenant les deux bouts, il l'introduisit dans l'église en le frappant avec une poignée de verges. Arrivé au grand autel, il reçut son absolution. La foule était si grande qu'il eut de la peine à se retirer. Il fut obligé de passer par une chapelle souterraine, où se trouvait le tombeau de Pierre de Castelnau; ce qui fut regardé comme une amende honorable faite à Pierre de Castelnau [2]. Voilà, en deux mots, le récit exact de ce qui s'est passé à Saint-Gilles en présence de plus de 20 évêques et d'une grande multitude de peuple. Vous

[1] *Hist. du Languedoc*, liv. XXI, c. 48.
[2] Ibid., c. 49. — Raynald, an. 1208, n. 23.

voyez ici un reste de la pénitence publique, qui, au lieu d'être comme autrefois de 7 ou de 20 ans, se réduit à un seul jour, ou plutôt à une seule cérémonie. La pénitence publique était sans doute une expiation humiliante, mais elle ne déshonorait personne; elle était au contraire nécessaire au pénitent pour regagner l'estime publique. Un homme qui avait subi cette pénitence, faisait oublier sa conduite passée et rentrait dans la société comme pleinement purifié. Il avait reçu aux yeux de l'Église un second baptême, et aux yeux du monde, des lettres de réhabilitation. Aussi Henri II, roi d'Angleterre, se l'était-il imposée volontairement pour reconquérir la considération qu'il avait perdue.

Pour nous, Messieurs, nous avons à regretter de n'avoir plus aucun moyen de réhabiliter l'homme convaincu de crimes. La religion seule a pu le faire; aucune expiation humaine n'y peut suffire. Un homme convaincu et condamné aux bagnes a beau expier ses crimes pendant 10, 20 et 30 ans, il reste toujours suspect. Tout le monde le repousse, ce qui le force souvent à se jeter dans la voie de nouveaux crimes. Eh bien! Messieurs, ce que ne peut faire aucune puissance humaine, l'Église l'a fait au moyen âge, par son admirable système pénitentiaire. Elle donnait, au moyen de la pénitence publique, des lettres de réhabilitation qui étaient alors reçues de tout le monde. Laissons donc nos philosophes se livrer à leurs déclamations. Ils n'ont jamais su apprécier les institutions de l'Église; nous le voyons par la manière dont ils ont parlé de la pénitence du comte de Toulouse. La description qu'ils en font, montre autant d'ignorance que de mauvaise foi. Je vais vous citer quelques exemples. Voici comme Voltaire décrit cette cérémonie :

Le comte parut devant le légat nu jusqu'à la ceinture, nu-pieds, nu-jambes, revêtu d'un simple caleçon, à la porte de l'église de Saint-Gilles. Là, un diacre lui mit une corde au cou, et un autre diacre le fouetta, tandis que le légat tenait un bout de la corde.

Voltaire termine par un autre trait spirituel, « après quoi, » ajoute-t-il, on fit prosterner le prince pendant le dîner du lé» gat [1]. » On voit que Voltaire a pris à dessein l'étole pour une corde. Les deux auteurs de l'histoire des Albigeois que je vous ai déjà cités, Barrau et Daragon [2], me semblent renchérir encore sur Voltaire.

Raimond, disent-ils, se présenta devant l'abbaye pieds nus, vêtu d'une sim-

[1] *Essais sur les Mœurs*, liv. LXII.
[2] T. I, p. 50.

ple chemise, épaules découvertes, corde au cou, torche au poing, et se jeta aux pieds du légat en demandant à être réintégré dans la communion catholique.

Vous voyez, Messieurs, de quelle manière on écrit l'histoire, quand on est étranger à l'esprit des institutions du moyen âge.

Le comte Raimond avait bien fait de se réconcilier avec l'Eglise. Les croisés s'étaient déjà mis en mouvement pour marcher sur le midi de la France. Les lettres du pape avaient excité de l'enthousiasme. Tous les guerriers étaient pleins d'ardeur pour venger le sang du martyr et la foi outragée. On pouvait s'attendre à de grands événements, car les Français venaient avec les sentiments qu'on professait en France, c'est-à-dire avec l'opinion qu'on ne devait souffrir les hérétiques à aucun prix, et qu'il fallait les exterminer comme on l'avait fait en France. A leur tête, se trouvaient les évêques et les archevêques les plus marquants, avec les comtes de Nevers, de Saint-Pol, de Bar, de Montfort, et un grand nombre de seigneurs de distinction.

Innocent III, consulté précédemment sur la manière de procéder dans cette guerre, avait ordonné d'être sage et prudent, de respecter les domaines du comte de Toulouse, de marcher contre ses vassaux et ses alliés, pour opérer leur soumission, et de n'attaquer le comte qu'autant qu'il voudrait secourir ses alliés, ou résister aux ordres du Saint-Siége [1].

Au sujet de ces ordres, on a fait de graves reproches à Innocent III, on l'a accusé d'avoir recommandé la ruse et la dissimulation, et en effet les expressions dont il se sert semblent autoriser cette opinion. La *Revue Indépendante* (décembre 1846) n'a pas manqué d'en profiter pour flétrir la mémoire du pontife. Elle reproche au biographe de saint Dominique, au P. Lacordaire, qui, comme de juste, a pris le parti d'Innocent III, d'avoir passé cette lettre sous silence. Eh bien! Messieurs, je ne la passerai pas sous silence; je vais au contraire vous en donner le texte, et vous verrez qu'elle est loin d'avoir l'importance qu'on lui attribue. Cette lettre a été écrite avant la réconciliation du comte, et par conséquent au moment où ce prince était encore sous le poids de l'excommunication. Selon la première pensée du pape, les croisés devaient se hâter d'occuper les domaines du comte de Toulouse, qui était rebelle et qui entretenait le foyer de l'hérésie. C'est dans ce sens que le pape avait écrit au roi de France et à tous les seigneurs. Mais

[1] Ep. XI, 232.

comme le comte avait envoyé à Rome une ambassade pour se disculper sur le meurtre de Pierre de Castelnau, et pour protester de sa soumission, Innocent III changea son plan de campagne et ordonna de ne pas attaquer les domaines du comte, à moins qu'il ne se déclarât en faveur des hérétiques contre les croisés. Il dit donc à l'abbé de Cîteaux, qui l'avait consulté sur la manière de procéder, de se servir de ruse à l'égard du comte; de dissimuler tant qu'il dissimulerait lui-même, et de ne l'attaquer qu'en dernier lieu, lorsqu'il verrait qu'il n'est point changé. Voici la lettre.

Vous nous avez demandé, dit le pape, de quelle manière les croisés doivent se comporter à l'égard du comte. Nous vous conseillons avec l'apôtre d'employer la ruse, qui, dans une occasion semblable, doit être appelée plutôt prudence. Ainsi, après en avoir délibéré avec les plus sages de l'armée, vous attaquerez séparément ceux qui sont séparés de l'unité. Vous ne vous en prendrez donc pas d'abord au comte de Toulouse, si vous prévoyez qu'il ne s'empresse pas de secourir les autres, et s'il est plus réservé sur sa conduite; mais le laissant pour un temps, suivant l'art d'une sage dissimulation, vous commencerez par faire la guerre aux autres hérétiques, de crainte que s'ils étaient tous réunis, il fût plus difficile de les vaincre. Par là, ces derniers étant moins secourus par le comte, seront défaits plus aisément, et ce prince voyant leur défaite, rentrera peut-être en lui-même. S'il persévère dans sa méchanceté, il sera beaucoup plus facile de l'attaquer lorsqu'il se trouvera seul et hors d'état de recevoir aucun secours de la part des autres. Nous vous proposons ces précautions pour plus grande sûreté; mais comme vous serez sur les lieux, vous agirez suivant les circonstances, ainsi que le ciel vous l'inspirera, et vous vous comporterez, dans l'affaire du comte, après en avoir délibéré, comme vous verrez qu'il sera plus utile pour l'honneur de Dieu et l'avantage de l'Église [1].

Vous voyez, Messieurs, que cette lettre n'a rien d'hostile au comte de Toulouse; elle est au contraire pleine de bienveillance. Quoique le comte fût sous le poids de l'excommunication, le pape ne désespère pas de son retour. Il ne veut donc pas qu'on commence par attaquer ses États, il ordonne d'attendre que le comte se soit prononcé pour ou contre l'hérésie. Rien n'est donc moins fondé que les réflexions acerbes que fait la *Revue Indépendante* après avoir cité un fragment de cette lettre.

Ainsi, dit-elle, on feignait de pardonner au comte de Toulouse. On le séparait des seigneurs qui s'apprêtaient à défendre dans leurs sujets la cause des Albigeois. A la faveur de cette désunion, on espérait triompher. Alors le comte de Toulouse, malgré sa soumission, devait être considéré comme vaincu, c'est-

[1] Ep. XI, 232.

à-dire privé de ses États, aussi bien que les seigneurs, dont la politique avait été conforme à la raison et à la justice [1].

L'auteur de cet article confond les temps. Il suppose que cette lettre a été écrite depuis la réconciliation du prince, tandis qu'elle est d'une époque antérieure où le prince était encore excommunié, et qu'on était incertain du parti qu'il prendrait. Dans cette incertitude, on devait dissimuler et se diriger d'après sa conduite.

Mais cette incertitude avait cessé : le prince s'était soumis à l'Église et s'était prononcé contre les hérétiques. Le pape n'a pas plutôt appris cette nouvelle qu'il en félicita son légat, l'exhortant à continuer son œuvre [2]. Il écrivit au comte de Toulouse la lettre la plus bienveillante, dans laquelle il lui exprime toute sa joie sur son retour à l'Église.

Nous nous réjouissons dans le Seigneur, lui dit-il, et dans la force de sa grâce, de ce que malgré tout ce qu'on avait publié, et qui paraissait nuire extrêmement à votre réputation, vous vous êtes enfin soumis entièrement à nos ordres pour la rétablir, et de ce que vous avez donné toutes les cautions que notre cher fils Milon, notre notaire, légat du Saint-Siége apostolique, vous a demandées. Ainsi, au lieu d'un sujet de scandale que vous étiez auparavant, vous êtes devenu un modèle à suivre ; de sorte que la main du Seigneur paraît avoir merveilleusement opéré en vous. Comme nous sommes très-persuadé que cette démarche vous sera aussi profitable pour le temporel que pour le spirituel, nous vous exhortons à vous comporter dans la suite de telle manière parmi les fidèles que vous fassiez de nouveaux progrès dans la foi catholique. Vous qui, jusqu'ici, vous perdiez en faisant la guerre parmi des perfides, montrez-vous tel en toutes choses, que nous, qui souhaitons votre avancement et votre honneur, soyons obligé de vous accorder notre protection. Croyez que nous n'avons pas l'intention de vous imposer un joug injuste et onéreux [3].

Cette lettre fournit la preuve des dispositions bienveillantes du pape à l'égard du comte de Toulouse. Aussi les adversaires du pape ont-ils eu soin de la passer sous silence. Nous pouvons donc leur faire le même reproche qu'ils font aux auteurs catholiques, et je vous laisse à juger de quel côté se trouve la mauvaise foi.

Le légat Milon travailla à ôter tous les obstacles qui pouvaient s'opposer au succès de la croisade. Il fallait pour cela assurer la paix de l'intérieur du pays, ce que fit le légat. Le 22, c'est-à-dire quatre jours après la cérémonie de pénitence publique, étant encore à Saint-Gilles, il fit promettre au comte de Toulouse et à tous

[1] Page 156.
[2] Ep. XII, 89.
[3] Ibid., 90.

les barons ses vassaux de garder la paix entre eux. Il établit des arbitres chargés d'apaiser les différends lorsqu'il y en aurait. Le comte de Toulouse paraissait extrêmement content de s'être réconcilié avec l'Église. Pour donner une preuve de sa bonne foi, il demanda la croix au légat Milon, s'offrant à servir contre les hérétiques de la province. Le légat lui ayant accordé cette demande, le comte prêta un nouveau serment conçu en ces termes :

Moi, Raimond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, je jure sur les saints Évangiles que lorsque les princes croisés arriveront dans mes États, je leur obéirai entièrement, tant pour ce qui regarde leur propre sûreté que dans toutes les autres choses qu'ils jugeront à propos de me commander pour leur utilité et pour celle de toute l'armée [1].

Voilà bien des serments déposés par le comte de Toulouse. On a tout lieu de croire qu'ils sont sincères. Cependant, un auteur de l'époque, Pierre Vaux de Cernay, élève des doutes sur leur sincérité, prétendant que le comte de Toulouse n'agissait que par crainte des croisés. Mais cet auteur n'était pas ami du comte; son jugement me semble être sujet à révision [2].

Le légat Milon, après avoir reçu le dernier serment du comte, alla à la rencontre de l'armée des croisés qui se réunissait à Lyon. C'était vers la Saint-Jean de l'année 1209. Il ne pouvait plus être question d'attaquer le comte de Toulouse qui était réconcilié avec l'Église, et qui venait d'être reçu au nombre des croisés. Elle se dirigea donc vers le Languedoc. L'armée était une des plus belles qu'on eût jamais vues en France. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre. Il en est qui la portent à 500,000, les autres à 300,000. L'un et l'autre nombre sont exagérés. Vaux de Cernay, témoin oculaire, compte 50,000 combattants au siége de Carcassonne. Ce n'était pas toute l'armée sans doute, puisqu'on avait déjà mis des garnisons dans plusieurs châteaux. Cependant les 50,000 combattants faisaient alors le gros de l'armée.

La marche des croisés produisit un effet terrible dans tout le Midi. Un grand nombre de seigneurs vinrent au devant d'eux pour faire leur soumission et pour offrir en gage leurs châteaux. Le comte de Toulouse vint joindre l'armée à Valence. Il fut parfaitement accueilli par la noblesse française. Plusieurs seigneurs qui lui étaient attachés par des liens de parenté, lui montrèrent une amitié et une bienveillance particulière. On ne le croyait pas dés-

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 51.
[2] Ibid.

honoré, parce qu'il avait accepté sa pénitence publique et qu'il s'était laissé battre de verges. On le regardait au contraire comme un pénitent sincère qui avait expié ses fautes et repris son rang dans la société. Le comte, pour donner une nouvelle preuve de sa bonne foi, prêta, entre les mains des seigneurs, le même serment qu'il avait fait au légat, de leur rendre tous les services en son pouvoir, et de se conduire comme ils le jugeront à propos. Il leur livra quelques châteaux pour gages de sa promesse, s'offrit même à leur laisser son fils en ôtage, et d'y demeurer lui-même. Il fit avec l'évêque d'Uzès une convention au sujet de divers droits et possessions, afin de montrer qu'il accomplissait tous les articles jurés par lui, et de faire voir ainsi la sincérité de sa réconciliation [1].

Il est certain que si tant de serments faits ne sont pas sincères, le comte de Toulouse est un profond hypocrite qui s'est joué de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, et qui, par conséquent, ne mérite plus aucune considération. Quant à moi, je crois à la sincérité du comte, malgré les doutes qu'élèvent certains auteurs ecclésiastiques. Sa conduite subséquente n'est pas une preuve d'hypocrisie, car l'homme n'est pas impeccable. Le comte a pu reprendre ses premières habitudes sans avoir manqué de sincérité dans ses promesses.

Son exemple eut des imitateurs. Les seigneurs de Montélimart vinrent trouver le légat Milon, lui prêtèrent serment en lui livrant plusieurs forteresses comme garanties de leurs promesses [2].

L'armée, conduite par les conseils de l'abbé de Cîteaux et sous les ordres du comte de Toulouse, à qui on avait confié provisoirement le commandement militaire, arriva à Montpellier où elle s'arrêta pendant quelques jours. L'âme de toutes les opérations était l'abbé de Cîteaux, qui jouissait d'une grande considération. Il avait puissamment contribué à lever cette armée : il en était le guide et le chef. C'est pourquoi certains auteurs lui ont donné le titre de généralissime. C'est cependant une erreur, car le commandement provisoire avait été donné au comte de Toulouse. Mais l'abbé de Cîteaux dirigeait tout et était le chef réel de toutes les opérations. Son influence, je l'avoue, attira bien des malheurs, car l'abbé de Cîteaux, considéré comme homme politique,

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 54.
[2] Ibid., c. 55.

avait de grands défauts. Il était absolu dans ses volontés et ne voyait pas juste. Il commit, à Montpellier, une première faute qui eut les conséquences les plus déplorables. Raimond Roger, vicomte de Béziers, neveu du comte de Toulouse, jeune homme de 24 ans, qui avait excité son oncle à la guerre, vint trouver l'armée à Montpellier, s'adressa aux légats, leur demandant la paix à l'exemple de son oncle. Il chercha à justifier sa conduite, en protestant qu'il était entièrement soumis à l'Église. Il avoua qu'à la vérité ses officiers avaient favorisé les hérétiques, mais que c'était contre son intention, et qu'il détestait les erreurs des sectaires. Sans doute ce langage était peu sincère, car le vicomte était connu depuis longtemps comme un protecteur de l'hérésie. Mais il fallait dissimuler, fermer les yeux comme le pape l'avait fait à l'égard du comte de Toulouse. Les légats ne suivirent pas son exemple; ils repoussèrent le vicomte, qui se retira fort mécontent [1]. Selon d'autres historiens, on lui aurait imposé des conditions qu'il ne pouvait accepter [2]. Quoi qu'il en soit, les légats ont mal fait de ne pas recevoir sa soumission ou de lui prescrire des conditions trop dures. Le Manichéisme, il est vrai, dominait dans ses États; le prince n'avait point fait d'efforts pour le détruire, suivant les décrets du Saint-Siége, et il avait excité son oncle à résister aux croisés au lieu de se réconcilier avec l'Église. Mais Raimond Roger était encore jeune, il pouvait se corriger d'autant plus qu'il ne paraissait pas partager les erreurs des Manichéens. Car, suivant un historien contemporain, il était *très-catholique comme maint clerc et maint chanoine pouvaient l'attester* [3]. Ce qui est certain, c'est qu'il était très-aimé de ses sujets dont il disposait à volonté. Il était donc impolitique de ne pas recevoir ses excuses et de s'exposer à la résistance qu'il pouvait offrir. L'acte n'était pas moins contraire à la charité chrétienne et aux intentions d'Innocent III, car le pape dans toutes ses lettres, même les plus pressantes, laissait toujours une porte ouverte au repentir. Il recevait avec empressement le retour d'une brebis égarée, quelque coupable qu'elle fût, lors même qu'il avait des doutes sur la sincérité de la conversion. C'est ce que nous avons vu relativement au comte de Toulouse. Si Innocent III avait été sur les lieux, cela ne serait point arrivé; il aurait reçu le vi-

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 55.
[2] Ibid., note 26 du livre XXI.
[3] Ibid., liv. XXI, note 26.

comte de Béziers avec joie, et aurait empêché une grande effusion de sang. Mais l'abbé de Cîteaux, qui dirigeait les légats, n'avait pas la même justesse de vues ni les mêmes sentiments. Il s'est montré dans cette circonstance trop dur et trop inflexible. Cela tenait à ses vues politiques, vues fausses qui vont causer bien dès malheurs, et qu'on a souvent attribuées à la papauté, tandis que les papes n'y étaient pour rien, comme j'aurai l'occasion de vous le démontrer.

QUATORZIÈME LEÇON.

Croisade contre les Albigeois. — Sac de Béziers. — Prise de Carcassonne. — Projet de l'abbé de Cîteaux. — Simon de Montfort élu chef de l'armée. — Ses premiers exploits militaires.

Nous sommes enfin arrivés, Messieurs, à la guerre entreprise contre les Albigeois. Je ne vous parlerai plus ni de la justice, ni de la nécessité de cette guerre. Vous devez en être convaincus par les considérations précédentes. L'hérésie manichéenne n'avait jamais été tolérée et ne pouvait l'être en aucun temps, parce qu'elle ne laissait rien debout, ni religion, ni institutions politiques, ni ordre social. Il est permis de défendre l'ordre intérieur aussi bien que les frontières du pays. C'est un droit reconnu chez toutes les nations. On en userait aujourd'hui comme autrefois. Si le manichéisme s'établissait quelque part en Europe avec ses désolantes doctrines et ses hideuses cérémonies, et qu'on voulût le soutenir par la force et la violence, comme au 13ᵉ siècle, les souverains tolérants ou non tolérants n'hésiteraient pas un instant à prendre les armes et à faire ce qu'on a fait du temps des empereurs romains et du temps d'Innocent III. Là-dessus il n'y a aucune contestation possible. On ne reprochera certainement pas aux papes d'avoir manqué de douceur : pendant près d'un siècle ils n'ont cessé de l'employer. Innocent III, arrivé au souverain pontificat dans un moment où tous les moyens de douceur et de patience avaient été épuisés, ne voulut pas entreprendre la guerre sans avoir fait de nouveaux essais : il en fit pendant plus de dix ans, sans obtenir aucun changement. Les hérétiques, au lieu de se laisser toucher par de si généreux efforts, en devinrent plus insolents, plus opiniâtres et plus audacieux, puisqu'ils n'ont pas craint d'assassiner un envoyé du Saint-Siége. Il ne restait donc plus que la force des armes. Il y avait nécessité urgente d'y recourir. Ainsi, Messieurs, la guerre a été juste et né-

cessaire. Je dirai qu'elle était sainte, puisqu'elle avait pour premier but la conservation de la foi catholique.

Mais elle a été mal exécutée, je n'en disconviens pas. D'une guerre sainte on a fait une guerre de conquête. C'est là, à mon avis, le principe de tous les malheurs qui sont arrivés. Je vais vous en exposer les principaux détails, sans vous cacher les défauts de ceux qui en ont été chargés. Je vous parlerai sans réserve et avec une entière franchise.

Je vous ai déjà parlé de l'abbé de Cîteaux, de son caractère et de sa fausse politique. Je n'ai pas craint de dire qu'il a blessé la charité chrétienne, et qu'il a agi contre les intentions du pape, lorsqu'il a refusé de recevoir la soumission de Raimond Roger, vicomte de Béziers. C'était une faute grave qui a eu de funestes suites. Mais ce n'est pas malheureusement la dernière faute de l'abbé de Cîteaux. C'est pourquoi il est important de vous le faire connaître.

Arnaud était le 27e abbé de l'ordre de Cîteaux, ordre sévère où était entré saint Bernard, et qui était fondé depuis un siècle. Cîteaux était la principale maison qui avait au 12e siècle de nombreuses succursales. Arnaud avait un grand zèle pour l'intégrité de la foi et une haine profonde contre l'hérésie albigeoise, dont il avait vu les excès dans le midi de la France. Il était doué d'une haute intelligence, mais il avait un caractère dur et inflexible, une volonté de fer qui l'emportait sur l'intelligence et qui le rendait peu propre à ramener les âmes par la douceur. Innocent III, pressé par le besoin d'avoir dans le Midi un homme de caractère pour l'opposer à l'audace toujours croissante des hérétiques, le choisit pour son légat en 1204. Arnaud imposa aux hérétiques ; il sut se faire respecter, mais il n'en convertit pas. Au lieu de les attirer, il les repoussait par sa dureté, les irritait, eux et leurs seigneurs, tellement que le comte de Toulouse se crut obligé de s'en plaindre au pape et de demander un légat plus traitable. Cependant Arnaud ne manquait pas de bonne volonté ni de bonnes intentions. Nous l'avons vu suivre les conseils de l'évêque d'Osma, renvoyer ses équipages, marcher nu-pieds, à l'exemple de saint Dominique, dans le but de toucher les hérétiques : mais son caractère dur paralysait tous ses efforts. Tandis que les deux Espagnols faisaient de nombreuses conversions, l'abbé de Cîteaux travaillait sans fruit. L'histoire ne rapporte pas une seule conversion faite par lui. Quand il s'agissait d'exciter les peuples et de leur commander, personne ne lui était supérieur ;

mais il ne s'entendait nullement à concilier les esprits et à gagner les cœurs. Il était trop dur, trop exigeant et trop impérieux; et, bien loin de ramener les hommes, il les irritait et les rendait plus opiniâtres. Arnaud était un excellent chef de communauté, où toutes les volontés se confondent dans une seule : aussi avait-il, comme abbé de monastère, une grande réputation : c'est pourquoi le pape l'avait choisi et lui avait accordé tous ses pouvoirs comme toute sa confiance. Il ne connaissait pas sans doute sa volonté de fer, et moins encore ses vues politiques.

Avec son caractère impérieux et le titre de premier légat du Saint-Siége, Arnaud sut plier toutes les volontés à la sienne. Il a dominé à la cour du roi de France, où il avait été envoyé. Il a dominé sur les évêques et sur les peuples, lorsqu'il prêchait la croisade, et il acquit sur les croisés, sur les chefs comme sur les soldats, un empire presque absolu. C'est lui qui gouverne, qui ordonne, qui commande : les autres ne semblent être faits que pour lui obéir. Il est le chef de la croisade, qu'il dirige à son gré. C'est lui qui préside au siége de Béziers, à celui de Carcassonne, et qui dispose du sort de ces deux villes ; c'est lui qui donne un chef à l'armée, qui le constitue seigneur du pays conquis, en dépouillant de leurs domaines les anciens maîtres. Il fait tous ses actes de sa propre autorité, sans consulter le pape, son maître, à qui il n'écrit que quand tout est terminé. C'est un grand malheur qu'un tel homme ait été maître d'une si belle et si grande entreprise.

Le vicomte de Béziers, repoussé par le légat et fort irrité, veut se battre en désespoir de cause et braver toute l'armée des croisés. Il comptait sur ses remparts et sur le secours du roi d'Aragon, son suzerain, qu'il eut soin d'implorer [1]. Il revint à Béziers, où il rendit compte du refus qu'il venait d'éprouver. Il n'eut aucune peine à persuader les habitants et la garnison de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Après leur avoir promis du secours, il alla se jeter dans Carcassonne avec l'élite de ses troupes [2].

Les croisés, après s'être reposés quelques jours à Montpellier, se mirent en marche sous la conduite de l'abbé de Cîteaux, et se dirigèrent vers la ville de Béziers. Au bruit de leur marche, les seigneurs du pays, qui avaient protégé les hérétiques, et qui se sentaient coupables, furent frappés de terreur : les uns prirent la fuite,

[1] Ep. Innocent., liv. xv, 212.
[2] Dom Vaissette, liv. xxi, c. 55.

les autres vinrent faire leur soumission. Le 21 juillet, veille de Sainte-Marie-Madeleine, l'armée prit possession du château de Servian, qui avait été abandonné. Le lendemain 22, elle se trouvait devant la ville de Béziers.

Là elle reçut des renforts considérables amenés par l'archevêque de Bordeaux, l'évêque du Puy et le comte d'Auvergne, qui avaient pris divers châteaux situés sur leur route [1].

La ville de Béziers était grande, riche, bien fortifiée et munie de tout ce qui était nécessaire pour une vigoureuse défense. On devait s'attendre à un long siége. Cependant, le soir du même jour (22 juillet 1209), cette ville si belle et si forte n'existait plus. Ses habitants avaient été passés au fil de l'épée, et la ville réduite en cendre. Les auteurs contemporains nous représentent ce fait comme miraculeux, comme un effet de la vengeance divine. Et, en effet, il y a quelque chose de bien surprenant dans le sac de Béziers. Le matin les habitants s'unissent étroitement, catholiques et hérétiques, pour résister à l'ennemi. Ils sont pleins de confiance en eux-mêmes et en leurs fortifications. Ils refusent d'écouter l'évêque qui était venu du camp des croisés pour leur faire des propositions de paix, et le soir du même jour ils ne sont plus que des cadavres mutilés. Pas un enfant n'avait échappé. On compta jusqu'à sept mille personnes massacrées dans une seule église, celle de la Madeleine [2].

Bien des auteurs nous représentent le sac de Béziers comme un accident de la guerre. En effet, la ville a été prise à l'improviste par les valets de l'armée, qui sans ordre de leurs chefs s'étaient introduits dans la ville à la suite d'une sortie faite par les habitants. La ville étant prise, les valets de l'armée auraient fait main basse sur les habitants, sans respecter les églises où ils s'étaient réfugiés, et après un cruel carnage auraient mis le feu aux maisons, qui furent réduites en cendre.

Selon d'autres chroniques, le carnage de Béziers n'aurait pas été imprévu, et tout l'odieux en retomberait sur l'abbé de Cîteaux. L'évêque qui était entré dans la ville ayant rapporté au camp la réponse des habitants, l'abbé de Cîteaux aurait dit : « Eh bien ! il » n'en restera pas pierre sur pierre ; on mettra tout à flots et à » sang, sans ménager les femmes et les enfants ; pas un seul ne » sera reçu à composition [3]. » Ce qui a été malheureusement accom-

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 56.
[2] Ibid., c. 57.
[3] Ibid., *Preuves*, p. 460, t. v.

pli, et les valets de l'armée ont peut-être agi d'après les menaces du légat.

D'ailleurs, il est difficile de croire qu'on se soit battu pendant trois heures sur les remparts sans que les chefs des croisés y aient pris part.

On attribue à l'abbé de Cîteaux un propos déshonorant qui prouverait, s'il était fondé, que les chefs n'avaient pas perdu toute autorité sur leurs soldats.

On dit que, la ville étant prise, on vint demander à l'abbé de Cîteaux comment on distinguerait les catholiques des hérétiques: celui-ci aurait répondu : *Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra ceux qui sont à lui* [1]. C'est un de ces dictums tels qu'on en attribue à beaucoup de personnages historiques, et qui n'ont pas été tenus. Ainsi on attribue au général Cambronne ces mots si célèbres prononcés sur le champ de Waterloo: *La garde meurt, et ne se rend pas,* propos qui est en quelque sorte historique, puisqu'aujourd'hui il se trouve au bas de sa statue, mais qui n'a pas été tenu, du moins en termes aussi élégants. Le dictum de l'abbé de Cîteaux est du même genre. Il est rapporté par un auteur contemporain qui était en Allemagne, et par conséquent loin du théâtre de la guerre. Les historiens du pays, présents sur les lieux, n'en parlent pas, ce qui le rend extrêmement suspect, d'autant plus que, selon les idées de l'époque, ils n'auraient pas manqué de le citer comme un mot énergique et sublime. Ce propos a donc été inventé à plaisir et formulé d'après le caractère de l'abbé de Cîteaux. Tel est le sentiment des meilleurs critiques [2].

Les historiens ne sont pas d'accord sur le nombre des victimes. L'auteur allemand que je viens de citer le fait monter à cent mille, nombre évidemment exagéré. Selon d'autres chroniqueurs, peu d'hommes auraient été tués sur les remparts et dans les rues. Ainsi le nombre des morts se réduirait aux sept mille qui ont été massacrés dans l'église de la Madeleine [3]. Ceci me semble encore une erreur, car les habitants ont fait une résistance de trois heures et ont nécessairement perdu du monde. D'ailleurs, la ville de Béziers avait avec femmes et enfants plus de sept mille habitants. Le légat, dans son rapport au pape, élève le nombre des victimes à près de

[1] César d'Heisterberg, liv. v, c. 21.
[2] Dom Vaissette, liv. xxi, note 28.
[3] Ibid.

vingt mille : c'est le chiffre le plus probable. Il faut mettre plutôt plus que moins : car le légat, en parlant au pape, devait amoindrir le mal autant que possible.

Le massacre de Béziers est l'ouvrage de l'abbé de Cîteaux. S'il avait été plus indulgent, s'il avait admis le vicomte à pénitence, comme il l'avait demandé, on aurait évité cette grande effusion de sang. Par sa dureté inflexible, les catholiques et les hérétiques ont été enveloppés dans une même ruine. Les catholiques, il est vrai, ont péri de leur faute, car l'évêque les avait avertis et les avait priés de sortir de la ville. Ils n'ont pas voulu l'écouter, et ils ont péri comme les hérétiques [1].

La destruction de Béziers, qui nous arrache encore des larmes, ne semblait inspirer aucun regret à l'abbé de Cîteaux, qui dirigea immédiatement les croisés vers Carcassonne, avec la résolution qu'on avait prise de passer au fil de l'épée les habitants de tout château et de toute ville qui ne se rendrait pas, et qu'on serait obligé de prendre de force. Un auteur contemporain ajoute que sans cette mesure les hérétiques ne se seraient jamais soumis aux croisés [2].

Nous trouvons ici la sévérité des empereurs de Constantinople contre les Manichéens. La terreur était dans tous les cœurs.

L'archevêque et le vicomte de Narbonne, suivis des députés de la noblesse et de la bourgeoisie, vinrent tout tremblants au devant de l'armée, pour faire leur soumission et annoncer qu'ils avaient établi des ordonnances sévères contre les hérétiques [3]. Ce fut par ce moyen qu'ils détournèrent de leur ville les malheurs de Béziers. Dans les environs de Béziers et de Carcassonne, les habitants se sauvèrent dans la montagne ou dans des lieux inaccessibles, laissant les châteaux forts au pouvoir de l'ennemi avec les approvisionnements qu'ils ne pouvaient pas emporter. Plus de cent châteaux ainsi abandonnés tombèrent entre les mains des croisés [4].

Précédés de cette terreur, les croisés arrivèrent devant Carcassonne. C'était le 1er août 1209. La ville de Carcassonne était très fortifiée. Elle était environnée d'un double faubourg protégé par des fossés et des remparts. Le vicomte s'y était renfermé avec l'é-

[1] *Histoire du Languedoc*, liv. XXI, c. 57.
[2] Dom Vaissette, *histoire*, liv. XXI, note 28.
[3] Ibid., c. 58.
[4] Innocent, ep. XII, 108.

lite de ses troupes, bien décidé à se défendre. On en fit le siége ; on se battit de part et d'autre avec un grand acharnement. Le premier faubourg fut pris et brûlé. Le second fut pris également, et puis repris par le vicomte et brûlé par lui. Les travaux du siége furent interrompus un moment par le roi d'Aragon, qui, suzerain du vicomte, était venu pour ménager un accommodement. Le vicomte y était disposé, protestant de nouveau de son attachement à la foi catholique. Mais la dureté inflexible de l'abbé de Cîteaux y mit obstacle. Il voulait que les habitants se rendissent à discrétion, sans rien emporter avec eux. Le vicomte et douze nobles de son choix devaient sortir seuls avec armes et bagages, c'est-à-dire l'abbé de Cîteaux voulait avoir toutes les richesses de cette ville, et ne rien laisser aux habitants ; il voulait être maître absolu de leurs personnes comme de leurs biens, sans faire de distinction entre catholiques et hérétiques, proposition révoltante et antichrétienne, que le jeune vicomte rejeta avec indignation, disant qu'il aimait mieux se laisser écorcher vif que de commettre une aussi grande lâcheté, que d'abandonner le moindre des citoyens de la ville [1]. Réponse digne d'un grand cœur, mais qui ne fit aucune impression sur l'abbé de Cîteaux, qui ordonna de continuer les travaux du siége. Les habitants étaient résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mais ils furent bientôt réduits aux abois par le manque d'eau ; ils demandèrent donc à capituler, à la condition proposée, celle d'avoir la vie sauve et d'être conduits sous bonne escorte à une journée de chemin. La proposition fut acceptée, et, le 15 août 1209, les habitants, hommes et femmes, sortirent de cette malheureuse ville, revêtus d'une simple blouse, sans avoir rien sur eux, pas même ce qui était nécessaire à la vie. Ils allèrent chercher un refuge les uns à Toulouse, les autres en Aragon, d'autres en Espagne [2]. Les croisés prirent possession de la ville et s'emparèrent de toutes les richesses. Le jeune vicomte fut enfermé, contrairement aux règles de la capitulation, dans une étroite prison, d'où il ne sortira plus [3], traitement indigne dont toute la responsabilité tombe sur l'abbé de Cîteaux, qui était le chef et qui commandait avec une autorité absolue.

Selon un auteur anonyme qui a écrit dans le langage du pays

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 60.
[2] Ibid., note 33.
[3] Ibid., c. 61.

utési alors, la conduite du légat aurait été plus odieuse encore. On aurait invité le vicomte à se rendre au camp des croisés, en lui donnant l'assurance qu'on ne lui ferait aucun mal, et que celui-ci, s'y étant rendu avec confiance, aurait été mis en prison. Ce serait une trahison indigne que rien ne pourrait excuser [1]. Il y a également différentes versions sur le sort des habitants. Selon l'auteur que je viens de citer, les habitants, ayant appris la trahison commise envers le vicomte, se seraient retirés par un souterrain, et les croisés auraient trouvé la ville déserte [2]. L'historien allemand, César d'Heisterberg [3], rapporte que les habitants se sont rendus, en déclarant qu'ils voulaient tous embrasser la foi catholique; que 450 s'obstinèrent dans l'héresie, dont 400 furent brûlés et les autres pendus. Mais les historiens du pays ne parlent pas de cet événement.

Comme vous le voyez, il y a variation dans les auteurs relativement au sort des habitants de Carcassonne. Ce qui est certain, c'est que la ville fut prise et exclusivement occupée par les croisés, et que le vicomte fut privé de sa liberté, contre les conditions convenues et acceptées. L'emprisonnement du vicomte, le refus précédemment fait de le recevoir à pénitence, entraient dans les vues politiques de l'abbé de Cîteaux, qui a sur les provinces du Midi un vaste projet qu'il ne communique encore à personne, mais qu'il est bien résolu d'exécuter. Ce projet consiste à réunir toutes les seigneuries du Midi, pour en faire une espèce de royaume qu'il se proposait de confier à un homme sûr reconnu par son attachement à la foi catholique.

En formant ce projet, l'abbé de Cîteaux avait peut-être de bonnes intentions : il voulait rétablir la foi et assurer son intégrité, et, ne voyant pas la possibilité de le faire avec les seigneurs du Midi, qui lui faisaient sans cesse des promesses qu'ils ne remplissaient pas, il se proposait de dépouiller les seigneurs les uns après les autres, de réunir leurs fiefs et de les donner à un homme sur lequel on pût compter. Voilà, Messieurs, son projet, qui n'a pas été assez remarqué par les historiens modernes, et qui va nous donner la clef de la guerre du Midi. Ce projet est hérissé de difficultés, car il n'est pas facile d'ébranler la constitution d'un pays, de changer les dy-

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 61.
[2] Ibid.
[3] Liv. V, c. 2.

nasties. Ces sortes d'entreprises sont périlleuses et ont toujours coûté beaucoup de sang. L'histoire du Midi va nous en fournir de nouvelles preuves. La guerre, au lieu de se terminer dans quelques mois, va se prolonger au delà de vingt ans, et, après tout, le projet de l'abbé de Cîteaux ne sera point réalisé, tant il présentera de difficultés d'exécution.

Je ne vous parlerai pas de l'injustice de cette entreprise. Vous la comprenez facilement, car, si les seigneurs sont coupables pour avoir favorisé l'hérésie ; si, d'après les lois qui existaient alors, ils ont mérité de perdre leurs biens, leurs honneurs et leurs dignités, ils ont de jeunes enfants qui ne sont pas coupables d'hérésie, et qu'il est facile de faire élever dans la doctrine catholique : il est injuste de les dépouiller de l'héritage de leurs pères.

L'entreprise n'est pas moins impolitique, car elle va soulever tous les seigneurs du Midi et les déterminer à employer leurs dernières ressources et à se battre en désespérés *pro aris et focis*. De là, Messieurs, une longue et vigoureuse résistance. La guerre, pour les croisés, ne sera plus une guerre sainte faite à l'hérésie, mais une guerre de conquête, qui dégénérera souvent en guerre d'extermination.

Mais le projet est bien arrêté dans l'esprit de l'abbé de Cîteaux. Il va s'occuper à lui donner un commencement d'exécution, en disposant des domaines du vicomte de Béziers, qui est gardé dans une étroite prison, d'où il ne devait plus sortir, d'après la politique adoptée ; car on savait quels embarras pourraient causer un jeune prince plein de courage et aimé de ses peuples. Aussitôt après la prise de Carcassonne, l'abbé de Cîteaux assembla les chefs des croisés, sous prétexte de donner un chef à l'armée et au pays qu'on venait de conquérir. Il offrit le commandement militaire et la seigneurie du vicomte au duc de Bourgogne, qui refusa généreusement, en disant qu'il avait assez de domaines sans *usurper* ceux de Raimond Roger, et qu'on avait fait assez de dommage à ce prince sans qu'il fût nécessaire de lui enlever son patrimoine. Les comtes de Nevers et de Saint-Pol, indignés de la violence faite au vicomte qu'on retenait injustement et contre la foi des traités, refusèrent également. Ce refus embarrassa tant soit peu l'abbé de Cîteaux, mais sans le faire renoncer à son projet. Pour arriver à ses fins, il proposa de nommer deux évêques et quatre chevaliers pour choisir avec lui celui qu'on établirait seigneur du pays. Ce qui fut fait. Le choix des électeurs tomba sur Simon de Montfort, qui refusa éga-

lement et à diverses reprises, mais il finit par accepter. Le légat le lui avait ordonné en vertu de l'obéissance due au Saint-Siége[1].

Simon de Montfort aurait été peut-être moins difficile, s'il avait connu toute la pensée du légat. Dès qu'il en eut communication, il se félicitait d'avoir accepté, comme nous le voyons par l'empressement qu'il met à prendre le titre de ses nouveaux domaines et à se les approprier. Mais souvent on va loin quand on a adopté une fausse idée. Voyez le chemin que fait l'abbé de Cîteaux; il a repoussé, à diverses reprises, le vicomte qui voulait se soumettre à l'Église. Il le retient ensuite prisonnier, malgré les règles de la capitulation : il l'enferme dans une étroite prison, dans une des tours de son propre palais. Aujourd'hui, il le dépouille de ses domaines héréditaires, sans mettre en balance les droits d'un fils âgé de deux ans, qui certainement n'était pas coupable d'hérésie. Il ira plus loin encore; car, quelques mois plus tard, il ordonnera de le mettre à mort. Car, on a beau dire que le vicomte est mort à la suite d'une dyssenterie, il a été probablement empoisonné. Ce qui paraît certain, c'est qu'il a péri d'une mort violente, car le pape se plaindra plus tard de ce qu'on l'a tué misérablement, *miserabiliter interfectus*[2]; et ni l'abbé de Cîteaux, ni Simon de Montfort ne chercheront à se disculper à ce sujet.

C'est sur de pareilles bases qu'on veut établir la souveraineté méridionale : nous aurons à voir quelle sera sa solidité.

Le choix de Simon de Montfort était le meilleur qu'il fût possible de faire. Il descendait de l'ancienne et illustre famille de Montfort, entre Paris et Chartres, et avait épousé Alice de Montmorency, aussi distinguée par ses qualités personnelles que par sa naissance. Simon avait déjà signalé sa valeur dans les croisades de l'Orient. On ne reconnaissait ni capitaine plus hardi, ni chevalier plus religieux. Avec les qualités éminentes qui brillaient en lui, il aurait rendu de grands services à l'Église, s'il ne s'était pas laissé dominer par l'abbé de Cîteaux. Mais il semblait être fait pour lui ou plutôt pour son plan, dans lequel il entra tête baissée. Dès ce moment ces deux hommes n'eurent plus qu'une seule pensée et qu'un même esprit. Simon de Montfort n'est plus à lui, il est aux ordres de l'abbé, il est son instrument et son esclave, tellement qu'on ne sait plus si les actions qu'il fait lui appartiennent, du moins en principe.

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 62.
[2] Ep. XV, 212.

La position de Simon de Montfort n'était que provisoire; sa domination, selon le projet de l'abbé de Cîteaux, devait s'étendre sur toutes les provinces et principalement sur les domaines du comte de Toulouse, le plus puissant seigneur du Midi. Aussi, immédiatement après l'élection de Simon, chercha-t-on querelle à Raimond, comte de Toulouse, dans le but de le déposséder. Nous verrons prochainement comment on s'y est pris. En attendant, Simon va faire la conquête de toutes les places et de tous les châteaux qui appartenaient à son vicomté. Il n'eut pas de grandes difficultés à vaincre, mais aussi lui restait-il peu de troupes. Celles qui étaient venues avaient accompli leurs 40 jours de service et gagné les indulgences qui y étaient attachées. Leurs chefs n'étaient point disposés à servir davantage, d'autant moins qu'ils étaient mécontents de la manière dont on avait traité le vicomte de Béziers. L'abbé de Cîteaux et Simon de Montfort avaient beau les prier de rester plus longtemps et de les aider à conquérir le reste du vicomté, le comte de Nevers partit avec ses troupes et fut suivi de la plupart des autres barons. Le duc de Bourgogne s'était laissé fléchir pour un moment, mais il quitta peu après, et le comte de Montfort resta non avec 50 chevaliers, comme on l'a dit, mais avec 4 ou 5,000 hommes, non compris quelques barons du pays qui s'étaient attachés à sa fortune [1]. C'est tout ce qui lui restait de 30,000 hommes qui se trouvaient au siége de Carcassonne. Mais sa valeur personnelle, la terreur que l'armée avait répandue, et la résolution qu'on avait prise de passer au fil de l'épée les habitants de toute cité qu'on serait obligé de prendre de vive force, suppléaient au nombre. Il était encore à Carcassonne, lorsqu'on lui apporta les clefs des châteaux de Limous, de Montréal, de Fanjaux. La ville de Castres, de Lambers, lui envoyèrent des députés pour faire leur soumission. Devant d'autres places, il n'avait qu'à se montrer. Ainsi, il prit sans coup férir les châteaux de Saverdun, de Lombers, la ville d'Albi et une grande partie de l'Albigeois; de sorte qu'en très-peu de temps il se trouvait maître de tous les domaines du vicomte de Béziers : il avait même empiété sur le voisinage. Ainsi, il s'était emparé dans l'Albigeois de plusieurs places, dont la suzeraineté appartenait au comte de Toulouse. Il avait pris sur le comte de Foix la ville de Pamiers et le château de Mirepoix, qui passaient pour les principaux réceptacles des hérétiques. De tous ces châteaux devant les-

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 67.

quels il s'était présenté, un seul avait résisté et n'avait pu être pris, c'est celui de Cabaret [1]. L'extirpation de l'hérésie n'était plus qu'une affaire secondaire; toutes les vues de Simon étaient tournées vers la conquête. L'histoire ne parle que d'un seul hérétique exécuté pendant cette expédition; un second fut miraculeusement délivré : ce fut à Castres [2]. Après cette expédition ou plutôt cette promenade militaire qui avait duré peu de temps et qui l'avait rendu maître de plus de 200 châteaux [3], Simon de Montfort revint à Carcassonne, où il trouva les deux légats, Milon et l'abbé de Cîteaux.

Le succès de la croisade avait été au-dessus de leur attente; tout avait réussi selon leurs désirs. Mais l'abbé de Cîteaux et Simon de Montfort ne se trompaient pas sur les difficultés qui restaient encore à vaincre pour l'exécution complète de leur grand projet, et ils se trouvaient sans ressources. Le peu de troupes qui étaient restées ne suffisaient pas pour occuper les forts qui s'étaient rendus. La garde de plusieurs était confiée aux soins des anciens habitants. La moindre petite révolte renversait la fortune de Simon et tous les projets de l'abbé de Cîteaux. De nouveaux et de puissants secours étaient nécessaires. Le légat et Simon en sentaient le pressant besoin. Ils vont les demander au pape en lui rendant compte de l'expédition. La manière dont ils s'y prennent pour faire condescendre le pape à leurs désirs, le silence qu'ils gardent sur leur conduite à l'égard du vicomte de Béziers, et le soin avec lequel ils cachent leurs vues ambitieuses, font de ce rapport un document fort curieux que nous examinerons dans notre prochaine réunion.

L'ABBÉ JAGER.

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 67.
[2] Ibid., c. 66.
[3] Innocent, ep. XII, 108.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XVI [1].

Des sciences naturelles.

Il y a peu de siècles encore, l'homme qui voulait faire faire des progrès à cette branche des connaissances humaines, ou même démêler la vérité d'avec les opinions erronées, éprouvait de grandes difficultés, avait besoin de courage et d'un grand travail, il devait s'élever au-dessus des préjugés alors dominants, se dégager de la routine des écoles, se roidir contre la fausse direction imprimée à cette époque à l'esprit humain : il lui fallait se frayer une route presque inconnue, se créer une méthode nouvelle. Aujourd'hui ces obstacles ont été écartés; le chemin a été tracé et la méthode a été enseignée, pratiquée et couronnée par le succès.

Nous sommes redevables de ce service à trois hommes de génie. Bacon, frappé du peu de progrès des sciences et de l'industrie, sut découvrir la cause de cette stagnation et en indiquer le remède. Descartes n'eut pas la gloire de mettre les esprits dans le bon chemin, il eut du moins le mérite de les tirer du mauvais. Il était réservé à Newton de trouver la route qui conduit à la connaissance de la nature.

Il convient d'entrer en quelques détails sur les vices de l'ancienne philosophie appliquée aux sciences naturelles, puis d'exposer brièvement la méthode vraie.

1° L'esprit humain s'épuisait sur des questions oiseuses et insolubles.

Les philosophes consumaient le temps et leurs forces en longues discussions pour rechercher quelle est la véritable notion de l'étendue et si elle constitue l'essence de la matière. Nous ne connaissons pas assez la nature des corps pour décider ces sortes de

[1] Voir le chap. XV, au t. III, n° 18, de la 2e série, p. 512.

questions; aussi les véritables physiciens ne s'en occupent plus aujourd'hui. Contents de ce que le rapport de leurs sens leur apprend au sujet de l'étendue, ils conçoivent qu'il y a étendue partout où il y a contiguité et distinction de parties. Et ce qui les intéresse, c'est de pouvoir mesurer l'étendue au lieu de chercher à la définir; c'est d'en comparer les différentes parties, et de tirer de cette comparaison des résultats vraiment utiles au progrès de nos connaissances.

Une autre question préoccupait alors les savants; la divisibilité de la nature à l'infini.

Le mot divisibilité restreint à sa simple signification ne présente rien qui ne soit parfaitement connu, puisque tous les corps ont des parties que l'on conçoit comme étant séparables les unes des autres. Mais la matière est-elle réellement divisible à l'infini, en sorte que la division n'admette aucunes bornes possibles? ou bien est-elle composée en dernier résultat de molécules indivisibles et que l'on doive regarder comme simples? Autre source de discussions interminables entre les partisans des deux opinions où l'esprit humain exerçait toute sa subtilité pour trouver des arguments en faveur de chacune et des difficultés contre l'autre. Après avoir beaucoup disputé, beaucoup écrit, le tout au sujet d'un atome, on n'en a pas été plus avancé, et la solution de la question elle-même n'aurait pas fait faire à la science un pas de plus. On a banni de la physique toutes ces questions stériles pour le progrès de nos connaissances. Au lieu de chercher si les corps peuvent être divisés à l'infini, on les a analysés autant qu'ils pouvaient l'être, et on a tiré de ces analyses des connaissances qui ont répandu la lumière sur des faits regardés auparavant comme inexplicables. On a vu sagement que les bornes de l'expérience et de l'observation sont pour nous celles de la nature elle-même [1].

2° On avait inventé de grands mots à l'aide desquels on prétendait tout expliquer.

Les péripatéticiens, en assignant à chaque espèce de corps une forme substantielle particulière qui produit d'une manière inconnue tous les effets que nous observons en eux, avaient rendu tout progrès impossible dans cette branche de la philosophie. La pesanteur et la légèreté, la fluidité et la solidité, le chaud et le froid étaient des qualités qui dérivaient de la forme substantielle des corps aux-

[1] Haüy, *Traité de Physique*, t. I, p. 2 et 12.

quels elles appartenaient. La génération et la corruption, les formes substantielles et les qualités occultes étaient toujours là pour expliquer toute espèce de phénomène de la nature, la philosophie péripatéticienne se bornait à donner des noms savants à leurs causes inconnues. Elle repaissait les hommes de l'écorce aride d'une terminologie barbare, au lieu de les nourrir des fruits solides d'une véritable science.

A mesure que le Cartésianisme se répandit, la matière première, les formes substantielles, les qualités occultes et tout le jargon de la physique aristotélicienne tombèrent dans une complète disgrâce. Les partisans du nouveau système ne les citèrent désormais que pour les tourner en ridicule. Les intelligences comprirent qu'elles avaient été dupes d'un jargon barbare. On s'accoutuma à rendre compte des phénomènes de la nature par la figure, l'étendue et le mouvement des particules de la matière, toutes choses parfaitement accessibles à notre entendement. Tout ce qui était inintelligible et obscur fut discrédité. Aristote, détrôné après un règne de plus de 1000 ans, fut exposé à la dérision publique dans la burlesque majesté de ses formes substantielles et de ses qualités occultes [1].

La nature de l'homme est trop faible pour qu'il puisse sortir avec effort d'une extrémité sans se jeter plus ou moins dans l'extrémité contraire. Descartes et ses disciples ne furent pas exempts de cette faiblesse; ils pensèrent que l'étendue, la figure et le mouvement suffisent pour rendre raison de tous les phénomènes du monde matériel. Admettre d'autres qualités, dont la cause fût inconnue, c'était à leur gré retomber dans l'ornière dont on venait de sortir.

Lorsque Newton publia sa doctrine, un demi-siècle s'écoula avant quelle fût reçue en Europe, et cela parce qu'on ne vit dans la gravitation universelle qu'une qualité occulte qu'on ne pouvait expliquer, ni par l'étendue, ni par la figure, ni par le mouvement, les seuls attributs connus de la matière. Les principes de Descartes admis, et ils l'étaient universellement, l'objection était péremptoire, et les Newtoniens ne savaient comment s'y prendre pour la résoudre d'une manière satisfaisante. On finit cependant par reconnaître qu'en répudiant l'obscurité d'Aristote, les Cartésiens s'étaient jetés dans un autre excès; on se soumit à l'autorité de l'expérience qui nous apprend qu'il y a dans le monde matériel des qualités dont l'existence est certaine, quoique leur cause soit occulte. En

[1] Reid, *Essai* II, ch. 8, t. III, p. 158.

reconnaissant cette vérité, on ne fait après tout que confesser naïvement son ignorance, et rien ne sied mieux à un philosophe [1].

Ainsi le calorique n'est plus pour nous que la cause inconnue de la sensation de la chaleur, et le mot de température n'exprime plus que les diverses énergies de son action sensible. Nous nous trouvons ainsi arrêtés toutes les fois que nous voulons remonter aux causes premières des phénomènes. La fin de notre science est de reculer le doute et de le faire porter sur les seuls objets que notre raison ne peut ou n'a pas encore pu atteindre. L'art des expériences consiste à découvrir dans les phénomènes ceux qui sont les plus généraux, les plus influents. Ces faits bien constatés, exactement reconnus, servent ensuite de principes pour arriver aux autres faits comme conséquences. Alors nos incertitudes ne portent plus sur les phénomènes généraux, ni sur leurs combinaisons, les seules choses qui nous soient réellement utiles, elles portent uniquement sur la cause première d'un petit nombre de faits, et si elles sont inévitables, elles sont du moins réduites à leurs justes bornes [2].

3° On raisonnait trop et l'on n'observait pas assez, et le petit nombre d'observations auxquelles on se livrait étaient mal faites.

Il n'en est pas de la physique et des sciences de cette espèce comme de la théologie naturelle et de la morale; dans ces dernières, les principes sont donnés; on ne va pas du particulier au général, mais souvent du général au particulier. Comment s'élèverait-on à la connaissance de l'existence de Dieu par le moyen des créatures, si l'on ne partait pas de ces principes : point d'effet sans cause; l'intelligence dans l'effet implique l'intelligence dans la cause. Ce n'est pas à l'expérience que nous devons ces principes. Dans la physique au contraire et dans les autres connaissances de même espèce, les premiers principes ne sont pas donnés, il faut les découvrir, il faut aller du particulier au général. Dans le moyen âge, on ne faisait pas cette distinction; on appliquait la même méthode à la physique qu'à la théologie naturelle; on raisonnait au lieu d'observer; on prenait pour base de l'argumentation des propositions qui n'avaient aucun des caractères auxquels on distingue les premiers principes, et qui n'étaient pas appuyés sur des faits constants. On préférait les spéculations abstraites à l'observation des faits; les faits étaient méprisés. Si quelquefois on avait recours à l'observation, on observait mal.

[1] Reid, *Essai* II, ch. 8, t. III, p. 160.
[2] Biot, *Eléments de Physique*, t. I, p. 145.

on rassemblait un petit nombre de faits, et l'on se hâtait d'en tirer des conséquences que l'on adoptait ensuite comme des axiomes incontestables.

D'autres fois, on prenait de simples hypothèses pour point de départ, et si à l'aide de ces suppositions on parvenait à expliquer quelques phénomènes, on généralisait ces résultats et l'on bâtissait un système.

Bacon reconnut le vice de cette méthode, fit voir l'impuissance du syllogisme pour la découverte de la vérité surtout dans la physique, et montra que le seul moyen d'atteindre à ce but était l'observation et l'induction, c'est-à-dire l'examen des faits et de toutes les circonstances qui les accompagnent, l'élimination des circonstances accidentelles et la coordination des circonstances essentielles.

Longtemps avant Bacon, Hippocrate avait dit : « Il faut tirer » toutes les règles de pratique, non d'une suite de raisonnements » antérieurs, mais de l'expérience dirigée par la raison [1]. »

Il est possible, il est certain qu'avant Bacon quelques physiciens mirent ce procédé en usage, mais personne n'avait pensé à l'élever à la hauteur d'une théorie générale applicable à tous les faits. Les savants que Bacon cite le plus souvent, Patruzzi, Severinus, Gilbert, Telesio, tous avaient plus ou moins fait des découvertes, mais aucun d'eux ne songeait à un plan général, à une réforme universelle, ni à proposer l'expérience ou l'induction comme la base de cette réforme. Par bonheur, plutôt que par l'effet de recherches systématiques, ils avaient soulevé un faible coin du voile qui couvrait la vérité; mais aucun ne possédait la boussole qui devait conduire les esprits ardents à savoir, à la conquête de nouveaux et fertiles rivages. L'induction qui part des faits pour arriver aux lois de ces faits, va ainsi du particulier au général; et assurément, avant Bacon, les philosophes avaient dit qu'en certains cas il faut aller du particulier au général. Avant Bacon, on savait aussi qu'il faut analyser les phénomènes, les faits particuliers pour en déterminer l'essence, c'est-à-dire ce qu'ils ont de général, leur loi. Mais d'un autre côté, avant les préceptes de Bacon, le passage du particulier au général se faisait sans règles, sans procédés bien décrits; par suite on n'en tirait aucun résultat. Dès qu'un fait se présentait, on s'élevait sans données intermédiaires de la connaissance de ce fait

[1] *Histoire comparée des Systèmes de Philosophie*, t. I, p. 492.

isolé aux conclusions les plus générales, on ne songeait pas à étendre l'observation, à comparer les circonstances d'un fait. Si donc Bacon n'a pas créé l'induction qui est un procédé inné à l'esprit humain, il a du moins indiqué le premier tout le parti qu'on en pouvait tirer. Il a fait comme Papin et Wast, qui n'ont pas créé la vapeur, mais qui ont montré à l'industrie humaine la merveilleuse puissance que recélait cet agent inaperçu avant eux [1].

Descartes n'ignorait pas que ce que nous pouvons connaître du monde matériel doit dériver de l'observation sensible, et son système est bien loin d'être aussi hostile à l'observation et à l'expérience que l'était celui de ses devanciers. Il fit beaucoup d'expériences, et exhorta avec chaleur tous les amis de la vérité à les répéter et à les multiplier. Mais persuadé que tous les phénomènes du monde matériel sont le résultat de l'étendue, de la figure et du mouvement, et que Dieu combine toujours ces élements de façon à produire les phénomènes de la manière la plus simple, il pensa qu'il pourrait, par un petit nombre d'expériences, découvrir cette plus simple manière, et que cela fait, il aurait trouvé la manière même dont ils sont réellement produits. Les conjectures qu'il forma en partant de cette donnée, sont certainement très-ingénieuses; mais elles se sont trouvées si différentes de la vérité, qu'il suffirait de cet exemple pour discréditer à jamais la méthode des hypothèses dans la recherche des opérations de la nature. Les *tourbillons de matière subtile* par lesquels ce philosophe s'efforça d'expliquer les phénomènes du monde matériel, sont maintenant aux yeux de tout homme sensé des fictions aussi vaines que les *espèces sensibles* d'Aristote. Il était réservé à Newton de tracer la route qui nous conduit à la connaissance de la nature. Instruit par Bacon à mépriser les hypothèses, il établit comme règle de toute recherche philosophique, qu'on ne doit assigner aux phénomènes de la nature que des causes dont on puisse prouver l'existence réelle. Il vit que le résultat le plus élevé que les hommes puissent atteindre dans l'explication d'un phénomène, c'est la loi d'après laquelle il est produit, et qu'ainsi la vraie méthode consiste à partir des faits réels constatés par l'observation et l'expérience; à en tirer les lois de la nature par une induction rigoureuse, puis à se servir de ces lois une fois découvertes pour rendre compte des phénomènes. C'est en suivant fidèlement cette route que Newton découvrit les lois du

[1] *Introduction aux OEuvres de Bacon*, par M. Réaux, p. XLI.

système planétaire et celles de la lumière, et qu'il donna le premier le noble exemple de cette modeste induction dont Bacon s'était contenté de tracer la théorie [1]. Avant Newton, les raisonnements des savants étaient aussi vagues dans la physique, l'astronomie, qu'ils le sont encore dans beaucoup d'autres sciences. Rien n'était arrêté, tout était disputé et controversé; mais grâce à cette heureuse innovation, la science a trouvé une base, et nous voyons s'élever sur ce fondement un magnifique ensemble de connaissances aussi peu contestées que les conclusions des géomètres [2].

Exposons une méthode qui a fait faire aux sciences de si rapides progrès.

On peut la ramener à six opérations principales.

1° Rassembler un grand nombre de faits.

D'où ont découlé les principes sur lesquels on se fonde aujourd'hui, écrivait Bacon? D'une poignée de petites expériences, d'un fort petit nombre de faits très-familiers, d'observations triviales, et, comme ces principes sont pour ainsi dire taillés à la mesure de ces faits, il n'est pas étonnant qu'ils ne puissent conduire à de nouveaux faits. Que si par hasard quelque fait contradictoire, qu'on n'avait pas d'abord aperçu, se présente tout à coup, on sauve le principe à l'aide de quelque frivole distinction, au lieu qu'il aurait fallu corriger le principe même [3].

Les expériences qu'on a rassemblées jusqu'ici ne répondent, ni pour le nombre, ni pour la certitude, à un dessein tel que celui de procurer à l'entendement de sûres et amples informations, et sont à tous égards insuffisantes [4]. Le seul temps où l'espérance de voir les sciences avancer à grands pas pourra passer pour bien fondée, sera celui où l'on aura l'attention de joindre et d'agréger à l'histoire naturelle une infinité d'expériences qui, bien que n'étant par elles-mêmes d'aucun usage, ne laissent pas d'être nécessaires pour la découverte des causes et des axiomes, expériences que nous qualifions de lumineuses, c'est-à-dire qui ne trompent jamais [5].

2° La seconde opération consiste à classer et à distribuer les observations et les expériences, et à les coordonner.

[1] Reid, *Essai* II, ch. 8, t. III, p. 161.
[2] Ibidem, *Essai* I, ch. 2, t. III, p. 47.
[3] *Nouvel Organum*, liv. I, n° 25, p. 11.
[4] Ibidem, n° 98, p. 58.
[5] Ibidem, n° 99.

Entendons encore Bacon expliquer cette partie de sa méthode.

Quand les matériaux d'une histoire naturelle expérimentale et telle que l'exige la fonction propre à l'entendement, ou, si l'on veut, au philosophe, quand de tels matériaux auront été rassemblés et seront sous notre main, il ne faudra pas permettre à l'entendement de travailler sur cette matière en vertu de son mouvement spontané ou de mémoire, car ce serait vouloir par la seule puissance de la mémoire égaler et surpasser tous les nombres d'un livre d'éphémérides. Cependant jusqu'ici dans l'invention on a toujours fait jouer un plus grand rôle à la simple méditation qu'à l'écriture, et l'on n'a pas encore fait d'expérience lettrée; mais la seule invention qui doive être approuvée, c'est l'invention par écrit, et, cette dernière méthode une fois passée en usage, espérons tout de l'expérience enfin devenue lettrée. De plus, comme les détails et les faits particuliers forment une multitude innombrable, que ces faits épars et répandus sur un grand espace partagent excessivement l'attention, causent à l'esprit une sorte de tiraillement en tous sens et le jettent dans la confusion, on aura tout à craindre de ses écarts, de sa légèreté naturelle et de sa disposition à voltiger, à moins que, par le moyen de tables d'invention d'un bon choix, d'une judicieuse distribution, et comme vivantes, on ne sache assembler et coordonner tous les faits appartenant au sujet de la recherche dont on s'occupe, et qu'ensuite on n'applique l'esprit à ces tables ainsi préparées et digérées qui sont destinées à lui prêter secours [1].

3° Après avoir coordonné les observations et les expériences, il est indispensable d'éliminer les circonstances accidentelles et de ne conserver que celles qui sont essentielles.

Lorsqu'il s'agit d'établir un axiome, il faut employer, dit Bacon, une forme d'induction tout autre que celle qui a été jusqu'ici en usage. Cette sorte d'induction, qui procède par voie de simple énumération, n'est qu'une méthode d'enfants, qui ne mène qu'à des conclusions précaires et qui court les plus grands risques de la part du premier exemple contradictoire qui peut se présenter. L'induction, vraiment utile dans l'invention ou la démonstration des sciences et les arts, fait choix parmi les observations et les expériences, dégageant de la masse par des exclusions et des rejections les faits non concluants, puis, après avoir établi un nombre suffisant de

[1] *Nouvel Organum*, n° 101 et 102.

propositions, elle s'arrête enfin aux affirmatives et s'en tient à ces dernières [1].

4° Ce n'est qu'après ces travaux préparatoires que l'on peut procéder à l'extraction des axiomes : voici les précautions que le philosophe anglais recommande d'apporter dans cette partie importante de sa méthode.

Dans la confection d'un axiome à l'aide de cette induction, il est une sorte d'examen, d'épreuve à laquelle il faut se soumettre ; il faut voir si cet axiome qu'on établit est bien ajusté à la mesure des faits dont il est tiré, s'il n'a pas plus d'ampleur et de latitude, et, au cas qu'il déborde en effet cette masse de faits, il faut voir s'il ne serait pas en état de justifier cet excès d'étendue, en indiquant de nouveaux faits qui seraient comme une garantie, une caution de ce surplus, et cela pour ne pas rester uniquement attaché à des choses inutiles, puis de peur que, voulant saisir trop de choses à la fois, nous n'établissions que des formes abstraites, c'est-à-dire que des ombres, et non des choses solides, réelles et déterminées [2].

5° Il est une autre précaution souvent recommandée par Bacon, c'est la formation des axiomes moyens.

Il faut se garder, dit-il, de sauter, de voler pour ainsi dire des faits particuliers aux axiomes qui en sont les plus éloignés, et que j'appellerai généralissimes, tels que sont ceux qu'on nomme ordinairement les principes des arts et de toutes choses, de les regarder aussitôt comme autant de vérités immuables et de s'en servir pour établir les axiomes moyens, ce qui serait en effet très-expéditif : et c'est ce qu'on a fait jusqu'à présent, l'entendement n'y étant que trop porté par son impétuosité naturelle, et étant d'ailleurs de longue main accoutumé, dressé à cela même par les démonstrations syllogistiques. Mais on pourra beaucoup espérer des sciences lorsque par la véritable échelle, c'est-à-dire par des degrés continus, sans interruption, sans vide, on saura monter des faits particuliers aux axiomes du dernier ordre, de ceux-ci aux axiomes moyens, lesquels s'élèvent peu à peu les uns au-dessus des autres, pour arriver enfin aux plus généraux de tous. Car les axiomes du dernier ordre ne diffèrent que peu de l'expérience toute pure ; mais les axiomes suprêmes ou généralissimes (je parle ici des seuls que nous ayons) sont purement idéaux et ne sont que de pures abstractions, n'ayant ni

[1] *Nouvel Organum*, n° 105.
[2] Ibidem, n° 106.

réalité, ni solidité. Les vrais axiomes, les axiomes solides, ce sont les moyens, sur lesquels reposent toutes les espérances et toute la fortune réelle du genre humain ; c'est sur eux aussi que s'appuient les axiomes généralissimes : et par ces mots nous n'entendons pas simplement des principes abstraits, mais des principes vraiment limités par des axiomes moyens [1].

Cette partie de la méthode de Bacon a besoin d'explication : qu'est-ce, en effet, qu'un axiome moyen ? qu'est-ce qu'un axiome généralissime ? Un exemple éclaircira mieux ce point que de longs discours : je veux constater la loi de la gravitation universelle : je commence par observer les objets particuliers ; je remarque que tel et tel corps s'attirent ; je multiplie les observations, et de mes expériences je déduis cette proposition : tous les corps observés jusqu'ici s'attirent, quelle que soit la partie de l'espace qu'ils occupent : voilà un axiome moyen. Je vais plus loin, et je conclus que tous les corps en général et sans exception sont soumis à cette loi : voilà un axiome généralissime, un principe.

6° Enfin des axiomes on fait dériver de nouvelles expériences.

Les axiomes une fois bien faits et solidement établis fournissent à la pratique de nouveaux moyens, non d'une manière étroite, mais largement ; ils traînent après eux une multitude et comme des armées de nouveaux procédés [2].

Nous terminerons l'exposé de la méthode Baconienne par une observation qui la complètera.

C'est qu'il ne faut point apporter à ce travail de système arrêté d'avance.

On ne doit pas certainement se lancer dans le champ des observations et des expériences à l'aventure et au hasard : il faut se proposer un but fixe, suivre un plan ; mais il faut se garder d'arriver avec des principes arrêtés d'avance, d'accommoder les faits à ses préjugés, car alors on rejette ou néglige tout ce qui les contrarie, et l'on ne tient compte que des faits qui leur sont favorables.

On retomberait donc dans la méthode vicieuse d'où Bacon a retiré la science, si l'on suivait ce précepte de Kant : « Dans la nature, la raison doit prendre les devants avec ses propres principes, au lieu de se laisser conduire à la lisière par la nature [3]. »

[1] *Nouvel Organum*, n° 104.
[2] Ibidem, n° 70, p. 32.
[3] *Critique de la Raison pure*, t. I.

La raison et le raisonnement sont-ils donc bannis de la méthode Baconienne? l'expérience y exerce-t-elle un empire absolu? Non, les principes rationnels et le raisonnement interviennent dans l'induction.

On peut même dire en un sens que les sciences naturelles, telles que la physique, la chimie, l'astronomie, ont leur premier fondement dans la raison pure : car la force probante de l'expérience repose sur ce principe : dans l'ordre de la nature, ce qui arrivera ressemblera probablement à ce qui est arrivé dans des circonstances semblables. Or cette conviction précède l'expérience, en est le fondement. Il faut donc le reconnaître, les connaissances empiriques sont elles-mêmes fondées sur un principe qui ne vient pas de l'expérience. L'induction repose sur le principe de la stabilité des lois de la nature, principe qui est au-dessus de l'expérience[1].

Mais lorsque la raison a donné ce premier fondement à la science, elle se retire et cède sa place à l'expérience. C'est de l'expérience, par le moyen des sens, que l'intelligence reçoit les faits et connaît les phénomènes qui sont la base des sciences naturelles. L'entendement s'empare de ces matériaux, les rassemble, les coordonne, en écarte les circonstances accidentelles, retient celles qui sont essentielles, compare, abstrait, généralise et déduit ainsi les axiomes moyens. Est-ce l'expérience qui conduit l'esprit de l'axiome moyen à la proposition générale? Ainsi, dans l'exemple cité plus haut, est-ce l'expérience bornée et limitée à tel corps, à tel espace, à tel instant de la durée, qui donne à l'esprit la force d'affirmer et de croire une vérité qui s'applique à l'universalité des corps? Dans ce passage du particulier à l'universel, c'est l'esprit qui franchit l'abîme. Le procédé d'induction que l'on vient de décrire est le procédé qui sert de fondement à toutes les sciences expérimentales. Il n'est donc pas de science, si expérimentale qu'on la suppose, qui n'implique un ou plusieurs principes de la raison ; il n'en est pas qui repose sur l'expérience pure et qui n'en dépasse les limites.

Il est absurde et contraire à une saine philosophie d'exalter le raisonnement aux dépens de l'induction et l'expérience aux dépens du raisonnement : ce sont deux instruments distincts dont l'union est nécessaire à l'avancement de la science, et qui se doivent un mutuel appui : leur faiblesse n'est que relative et n'éclate qu'au-

[1] Cousin, *Leçons sur la Philosophie de Kant*, 3e leçon, p. 156.

tant qu'on les met en opposition et qu'on en fait des puissances rivales [1].

La méthode suivie dans les sciences naturelles me paraît être parfaitement résumée, et les rôles de l'expérience et de la raison exactement assignés par un savant professeur dans ces courtes, mais énergiques paroles :

« Telle est la marche de la vraie physique, de la seule qui soit » solide et durable ; l'observation et l'expérience lui fournissent » les matériaux, le raisonnement les coordonne, et le calcul les » combine [2]. »

Il nous reste à montrer que cette méthode réunit toutes les conditions que nous avons signalées dans la vraie méthode philosophique.

1° Il est évident que le savant ne peut trouver la cause première des phénomènes qu'il observe qu'autant qu'il remonte à l'intelligence suprême, à Dieu. C'est ce qu'ont fait Bacon et Newton.

Quelle était donc la pensée du restaurateur de la méthode expérimentale, lorsqu'il proscrivait l'étude des causes finales ? Pour la comprendre, il faut se reporter à la marche suivie de son temps : alors on recherchait les causes finales comme moyen de découvrir les lois des faits. Bacon ne condamne pas cette recherche d'une manière absolue : il dit au contraire qu'il faut les étudier ; seulement il subordonne cette étude à l'examen des faits. Ce philosophe n'a jamais avancé qu'il fût impossible à l'homme de prouver l'existence de Dieu par la raison, et il reconnaissait en même temps le besoin que l'homme avait de la révélation ; il a même marqué d'une manière exacte les limites de la raison et de la révélation : « Si nous voulons marquer les vraies limites de la théologie naturelle, nous dirons qu'elle est destinée à réfuter l'athéisme, à le » convaincre de faux, à faire connaître la loi naturelle ; qu'elle ne » s'étend que jusque-là, et qu'elle ne va pas jusqu'à établir la religion. Aussi voyons-nous que Dieu ne fit jamais de miracle » pour convertir un athée, attendu que la lumière naturelle suffisait à cet athée pour le conduire à la connaissance de Dieu : mais » les miracles ont eu pour but manifeste la conversion des idolâtres et des hommes superstitieux, qui, à la vérité, reconnaissaient la Divinité, mais s'abusaient par rapport au culte qui lui

[1] Réaux, *Introduction aux OEuvres de Bacon*, p. 45 et 46.
[2] Biot, *Traité élémentaire de Physique*, t. 1, p. 127.

» est dû. La seule lumière naturelle ne suffit pas pour manifester » la volonté de Dieu et pour faire connaître son culte légitime [1]. »

2° Quelles sont dans les sciences naturelles les vérités premières ? C'est d'abord le principe rationnel de la stabilité des lois de la nature. Ce sont ensuite les faits particuliers, les phénomènes sensibles.

Il y a dans la nature des lois si apparentes, qu'elles frappent tous les yeux ; il existe des effets qui se produisent si naturellement, que tous les hommes les remarquent : les minéraux, les végétaux, ont des propriétés simples et ordinaires que tous les hommes appliquent aux besoins et aux usages de la vie. Les résultats de ces observations faites par tous les hommes à toutes les époques, dans tous les pays, sont des vérités de sens commun et forment la partie fixe, solide et immuable des sciences naturelles.

D'autres lois tout aussi constantes sont moins sensibles : pour les découvrir, il faut des observations difficiles ; souvent les propriétés des corps sont latentes et ne sont aperçues que par un observateur patient et habile. Ici commence le domaine de la science : elle se forme, se développe et s'enrichit par les inventions et les découvertes des hommes, et les inventions, les découvertes, sont dues à ceux qui peuvent consacrer leur temps et leurs études à l'observation des productions et des phénomènes du monde matériel, et qui apportent à ce travail une sagacité et une rectitude d'esprit peu communes.

S'il paraissait, s'écrie Bacon, un homme qui avec des sens bien constitués, et un esprit purifié de toute prévention, appliquât de nouveau son entendement à l'expérience, ah ! ce serait de cet homme-là qu'il faudrait espérer [2].

Le philosophe anglais avait raison : les efforts d'un homme doué du génie de l'observation impriment à la science un mouvement plus rapide et lui font parcourir en quelques années un espace plus grand que les travaux d'esprits ordinaires en plusieurs siècles : la puissance du génie est un fait que l'on ne peut contester, lorsque l'on considère les progrès qu'ont fait faire, Archimède à la mécanique, Copernic à l'astronomie, Galilée et Toricelli à la physique, Lavoisier à la chimie. . . . .

On doit reconnaître, d'un autre côté, que les sciences naturelles

[1] *Dignité et Accroissement des Sciences*, liv. III, ch. 2.
[2] *Nouvel Organum*, liv. I, n° 1117, p. 57.

présentent une carrière trop vaste pour être exploitée par un seul homme, quelle que soit d'ailleurs sa capacité : il faut concentrer ses études et ses forces sur une seule partie.

Toutes les sciences naturelles se tiennent et s'éclairent les unes les autres : aussi doit-on les étudier toutes, mais on doit rapporter toutes ses études à une seule branche, qui devient l'objet spécial des recherches et d'études approfondies.

Enfin, et l'on ne saurait trop le répéter, le génie ne confère pas le privilége de l'infaillibilité ; une bonne méthode ne met pas à l'abri de l'erreur. Nous nous trompons journellement sur les choses dont nous croyons que notre conscience nous rend témoignage ; nous nous trompons sur celles que nous regardons comme l'objet immédiat de nos sensations. Dans la physique, la chimie, des observations mal faites peuvent entraîner des erreurs : la méthode même du calcul ne garantit pas les opérations du mathématicien contre toute méprise, et il a sans cesse besoin de s'assurer du résultat d'une combinaison faite par une combinaison nouvelle ; la plus légère omission peut donner la conséquence la plus fausse[1].

Aussi les observations sont-elles souvent réitérées ; de plus, elles sont vérifiées par plusieurs personnes. On comprend que l'erreur qui peut s'être glissée dans les observations d'un seul homme peut difficilement se rencontrer dans les expériences faites par d'autres. On soumet à la même épreuve les résultats des expériences, et les conséquences déduites des observations n'obtiennent le titre d'axiomes ou de principes qu'après avoir été jugées légitimes et exactes par les savants capables de les vérifier. Aussi les inventions récentes ne sont-elles mises en usage et livrées au public qu'après avoir été examinées et éprouvées par des commissions spéciales, aussi les auteurs de procédés nouveaux s'empressent-ils de les soumettre aux académies, facultés et autres corps savants, et attachent-ils un grand prix à l'approbation des hommes recommandables par leurs connaissances et leurs lumières, tant ils sont persuadés que ce suffrage est un titre assuré à la confiance générale, et le seul moyen qu'ait le commun des hommes de distinguer les découvertes vraiment utiles d'avec les procédés hasardés ou même nuisibles. Cette conduite prouve que, si la gloire des inventions est réservée au génie de l'observation, il appartient à l'autorité des savants d'imprimer aux découvertes le cachet de la vérité et de la certitude.

DE LAHAYE.

[1] Portalis, *de l'Usage et de l'Abus de l'Esprit philosophique*, t. I, p. 138.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Polémique philosophique.

ESSAI SUR LA CRÉDIBILITÉ DE L'HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE,

PAR A. THOLUCK [1].

En 1841, un jeune prêtre, alors inconnu, écrivait dans la plus savante de nos *revues catholiques* ces remarquables paroles : « Quand Luther, Calvin et les premiers réformateurs n'avaient encore attaqué qu'un petit nombre de vérités catholiques, on abordait une à une toutes les difficultés qu'ils soulevaient. Cherchaient-ils à corrompre un texte, à en fausser l'interprétation? on discutait ce texte et on en rétablissait le sens. Mais bientôt l'erreur se multiplia, se divisa, se subdivisa dans une progression si rapide, que toute discussion détaillée devenait impossible. En coupant la tête de l'hydre on en faisait naître une foule d'autres. Quand il y avait sur un seul texte, sur un seul verset deux cents interprétations différentes, ne fallait-il pas d'autres armes que celles du raisonnement?

» La providence suscita alors Bossuet. Au lieu de s'enfoncer dans les menues discussions de détails, ce grand théologien sortit pour quelque temps de la mêlée. En face de la Réforme, il posa son *Histoire des Variations*, comme un miroir magique où toutes les transformations du nouveau Protée venaient se perdre et se fixer. Dès lors, la cause du protestantisme fut perdue au tribunal du bon sens désintéressé. Il était facile de distinguer ce qui venait de Dieu et ce qui venait de l'homme, ce qui venait de la raison éternelle et immuable, et ce qui venait des passions mobiles et changeantes. On ne pouvait résister à l'impression de ce sublime tableau où les

[1] Traduction abrégée et annotée par M. l'abbé H. de Valroger, chanoine honoraire de Bayeux et professeur au grand séminaire. — 1 vol. in-8°; Paris, Lecoffre. Prix : 6 fr. 50.

sectes passent et se succèdent autour de l'Église, comme les nuages devant le soleil immobile au fond des cieux.

» Maintenant, pourquoi ne pas appliquer à l'erreur sous toutes ses formes diverses, sous ses déguisements philosophiques et religieux, la méthode que Bossuet applique seulement au protestantisme? Pourquoi ne pas l'étendre sur une échelle plus vaste? Pour être plus complet, le tableau n'en sera que plus frappant. L'erreur, en se multipliant, en se fractionnant, montrera mieux la loi de dissolution et de mort qui pèse sur elle. En se déployant depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, l'Église manifestera mieux ce qu'il y a de divin dans son unité, dans son universalité et dans sa perpétuelle immutabilité. Le jour paraîtra plus beau auprès de la nuit, la vie sera plus manifeste en face de la mort[1]. »

Ces quelques lignes n'annonçaient-elles pas déjà à la France catholique son plus habile controversiste? Le savant prélat sur le front duquel la providence venait de poser la couronne épiscopale de saint Denis, fut le seul peut-être qui comprit toute la portée d'un article isolé qui paraissait sans emphase et sans bruit dans une de nos revues. Il annonça dès lors, et nous en avons des preuves certaines, que le rédacteur inconnu des *Annales de Philosophie chrétienne* deviendrait bientôt un des plus redoutables adversaires de l'incrédulité française. On sait comment la prophétie de Mgr l'archevêque de Paris s'est réalisée. M. de Montalembert a appelé les *Études sur le Rationalisme contemporain un chef-d'œuvre*, et nous voudrions savoir qui comprend mieux que l'admirable défenseur de la liberté de l'Église, la nécessité du siècle où nous vivons. Mais M. l'abbé de Valroger n'est pas de ces hommes qui se contentent d'une victoire remportée sur l'ennemi. Il sait trop bien que si l'Église de France veut conserver quelque influence sur les esprits et sur les cœurs, elle ne doit jamais remettre dans le fourreau le glaive qui protége la cité sainte. Aussi quelques mois se sont-ils à peine écoulés depuis la publication d'un ouvrage qui a valu à son auteur les plus éclatants suffrages, que nous voyons paraître un nouveau livre qui mérite au plus haut degré l'attention de la partie la plus éclairée des catholiques français.

On sera surpris, au premier coup d'œil, de voir un homme comme M. l'abbé de Valroger, qui peut puiser dans son propre fond tant de richesses intellectuelles, consumer de longues journées

[1] De Valroger, *Annales de Philosophie chrétienne*, IIIe série, t. III, p. 32.

que réclament impérieusement les exigences de la controverse chrétienne, dans la publication d'une simple traduction. C'est que M. l'abbé de Valroger n'est pas de ces esprits superficiels qui regardent comme indigne de la hauteur de leurs prétentions, tout ce qui n'est pas destiné à produire un grand bruit dans le monde. Il n'est pas rare de voir de ces gens-là, dont l'ignorance égale la plus part du temps la présomption, juger du haut de la supériorité de leur dédain, ce qu'ils appellent dans leur langage de purs travaux d'érudition. Ils vous répèteront sur tous les tons, qu'ils préfèrent la tranquillité de leur douce apathie à la gloire d'être simplement des gens utiles, et de faire leur modeste part dans le grand travail que la providence a imposé à l'humanité tout entière.

Il est curieux de voir en présence de telles prétentions, l'éloquent auteur de l'*Histoire de la Civilisation*, consumer les plus belles années de sa vie à traduire les *Mémoires de la révolution d'Angleterre*, et le célèbre professeur qui a écrit le *Cours d'histoire de la Philosophie*, user ses yeux à la Bibliothèque Royale sur les manuscrits à demi effacés de *Proclus*. Quel contraste entre une pareille manière d'agir et le dédain qu'affichent certains esprits pour les modestes travaux sans lesquels les grandes œuvres historiques et philosophiques deviendraient à peu près complétement impossibles! C'est que les hommes de talent, dans tous les camps et dans toutes les opinions, n'adoptent jamais les préventions étroites et mesquines qui entretiennent si doucement l'apathie du vulgaire. L'auteur des *Études sur le Rationalisme contemporain* partage sur ce point les idées de MM. Guizot et Cousin [1]. Pendant qu'il travaillait à ce beau livre qui commence pour la controverse catholique une ère tout à fait nouvelle, il a employé ce qu'il lui restait de loisir à préparer l'importante publication que nous allons faire connaître à nos lecteurs.

Le livre dont nous allons parler se divise en trois parties, l'*introduction*, la *traduction* et les *notes*.

L'*Introduction* mériterait à elle seule d'éveiller l'attention générale. Le premier paragraphe est un des meilleurs morceaux qui soient sortis de la plume de M. de Valroger. C'est une démonstra-

[1] En même temps qu'il publiait dans *le Correspondant* ses spirituels et savants articles sur la jeune école éclectique, M. de Valroger ne faisait-il pas aussi paraître sa traduction des *Conférences* de Mgr Wiseman, le plus grand théologien de l'Angleterre contemporaine?

tion pleine de vigueur et de logique. L'auteur, dès le principe, montre nettement le but qu'il se propose d'atteindre, et signale avec clarté les obstacles qui s'opposent à sa marche. Ce qui donne à ce passage un irrésistible entraînement, c'est que l'auteur y prêche du fond de l'âme, avec une conviction sincère et chaleureuse, la *nécessité de la réforme des études cléricales*. L'ouvrage même de M. de Valroger nous apprend que cette conviction n'est pas chez lui, comme chez certains ecclésiastiques, une affaire de mode et de bon ton. Pendant que le jeune professeur publiait dans les *Annales de Philosophie chrétienne* cet article important qui révélait un nouveau système de controverse, il fondait au grand séminaire de Bayeux un *cours d'introduction à l'étude de la théologie*, dans lequel il appliquait pendant plusieurs années la méthode que nous avons fait connaître à nos lecteurs au commencement de cet article. Pourquoi donc ce courageux exemple est-il donc resté sans imitateurs, dans un temps où les catholiques réclament avec tant de vivacité des prêtres qui puissent leur servir de guides dans la bataille? Pourquoi faut-il qu'un seul évêque de Normandie ait plus fait pour la régénération des études cléricales que les écoles les plus renommées des plus illustres diocèses? Sommes-nous donc destinés à rester éternellement au milieu d'un siècle plein de mouvement et d'agitation dans la tradition vieillie du moyen âge? On a certainement fait beaucoup pour les études des petits séminaires, et ces établissements soutiennent avantageusement la concurrence, malgré les études qui les garrottent et les étouffent, avec les colléges universitaires. Mais où sont les écoles normales du clergé? par quoi a-t-on remplacé ces savantes universités qui faisaient la gloire de notre Église de France? quelles institutions théologiques ont pris la place des corporations religieuses qui conservaient avec tant de zèle la glorieuse tradition ecclésiastique? Pense-t-on que c'est avec trois années d'études théologiques qu'on formera, dans le 19ᵉ siècle, de dignes successeurs des Mabillon, des Huet, des Petau, des Bergier?

Nous ne faisons qu'indiquer ici la plus haute question qui puisse intéresser les évêques et le clergé. Nous n'avons à parler ici que d'exégèse. Les réflexions que nous avons à faire sur ce sujet pourraient seules fournir des preuves bien plus que suffisantes à ce que nous disions tout à l'heure, de la nécessité d'agrandir le cercle jusqu'alors inflexible des études cléricales? Personne, en effet, ne peut contester parmi nous l'importance des études exégétiques, ou

bien, si l'on osait avancer, comme certains esprits paraîtraient disposés à le faire, qu'elles n'ont qu'une importance très-bornée dans le cadre immense de la science ecclésiastique, il faudrait considérer comme des travailleurs inutiles et comme des intelligences bornées, des hommes dont l'Église conserve précieusement la mémoire. Il faudrait admettre que les Maldonat, les Cornelius à Lapide, les Bellarmin, les Sanctius, les Bonfrerius, les Estius, les Justiniani, les Calmet et tant d'autres savants de premier ordre ont consumé dans un stérile labeur leurs talents et leur vie.

Dans les anciennes études ecclésiastiques, qu'on décrie aujourd'hui avec tant d'injustice parce qu'on n'en soupçonne pas la profondeur, l'étude des livres saints occupait avec raison une place considérable. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil rapide sur les prodigieux travaux que nous a légués, comme un glorieux héritage, le clergé des derniers siècles. C'est vraiment bien à tort que nous nous vantons tous les jours d'une supériorité imaginaire sur nos prédécesseurs. S'ils reparaissaient tout d'un coup parmi nous, les hommes qui ont jeté sur l'Église de France un éclat immortel, quel compte sévère ne demanderaient-ils pas de leurs travaux et de leurs sueurs? Pour ne parler que de l'exégèse, qu'est-elle devenue depuis les savantes publications de Calmet? quelle place cette science indispensable occupe-t-elle dans l'enseignement de nos grands séminaires? Ne se contente-t-on pas de consacrer un peu plus d'une heure par semaine à traduire avec quelques explications certains passages de la sainte Écriture? croit-on que des hommes aussi superficiellement préparés, soient bien propres à soutenir plus tard, au milieu de la société laïque, les assauts multipliés de l'exégèse rationaliste? n'y a-t-il pas dans une pareille négligence de grands dangers? Il l'avait bien senti, le savant ecclésiastique auquel M. de Valroger avait dédié son livre. Le vénérable supérieur de Saint-Sulpice, qui vient de mourir dans le Seigneur après une vie consumée dans les fatigues de la science et de l'exil, n'avait pas cru pouvoir rendre à l'Église de France un plus important service qu'en fondant au grand séminaire de Paris un *cours d'exégèse*, où il discutait avec une science profonde et une impartialité digne des plus grands éloges toutes les difficultés soulevées depuis cinquante ans par l'exégèse allemande. Pourquoi faut-il qu'un si bel exemple n'ait pas exercé sur les autres diocèses une salutaire et victorieuse influence? pourquoi cet esprit si éminent, qui méritait si bien la confiance de tout le clergé français par ses

vertus et par ses talents, n'a-t-il pas eu la consolation suprême de voir refleurir chez nous les études exégétiques avant d'entrer dans la demeure de son éternité? Espérons que ses vœux, que ses travaux ne resteront pas stériles. Espérons que les jeunes ecclésiastiques comprendront enfin la nécessité de commencer contre l'incrédulité cette glorieuse croisade, qui doit venger les livres saints des attaques impétueuses de nos nombreux ennemis.

M. de Valroger est bien loin de partager les préjugés étroits que nous venons de combattre. Il renverse, en effet, avec une grande puissance de logique, les misérables sophismes sur lesquels on s'appuie ordinairement pour laisser chez nous dans une langueur si déplorable l'étude des livres saints. Ce morceau est trop remarquable pour que nous hésitions à le faire connaître aux lecteurs de cette revue, et il contribuera, nous l'espérons, à leur donner une juste idée de l'importance des questions résolues dans l'*introduction* de M. de Valroger.

Si l'Église peut démontrer sans le secours de l'Écriture, et par conséquent sans celui de l'exégèse biblique, ses droits incontestables à la souveraineté du monde moral, l'exégèse n'en demeurera pas moins une des sciences religieuses les plus importantes; et aujourd'hui plus que jamais, c'est pour le clergé un devoir pressant de la cultiver avec ardeur. Si nous étions assez imprudents pour la négliger, toutes nos constructions ultérieures ne tarderaient pas à tomber en ruine, et les fondements de notre édifice en seraient eux-mêmes ébranlés. N'est-ce pas en effet à l'exégèse qu'il appartient de justifier l'enseignement de l'Église sur l'authenticité, la véracité, l'intégrité de nos livres saints, sur l'inspiration de leur ensemble et de leurs diverses parties, sur le degré de leur importance, et sur leur sens véritable? Pensons-y bien, ces livres saints que nous vénérons comme la parole même de Dieu, écrite sous l'influence d'une inspiration surnaturelle, l'exégèse rationaliste s'efforce de nous les arracher page à page; elle prétend avoir détruit leur autorité historique, et par une conséquence inévitable, leur autorité dogmatique et morale. Si nous ne confondons pas d'une manière éclatante ces prétentions sacriléges, notre silence sera exploité par nos adversaires comme un aveu de notre défaite; et les fidèles auront le droit de nous dire que nous oublions leurs besoins avec nos devoirs.....

Contribuer selon la mesure de nos forces à ramener dans notre patrie les études exégétiques, tel est le but que nous nous sommes proposé en publiant ce volume. Ceux d'entre nos frères qui ne sentent pas encore le besoin de combattre pied à pied l'exégèse rationaliste de l'Allemagne, attacheront sans doute peu d'importance à cette publication et à celles qui vont suivre. Mais s'ils veulent peser attentivement les motifs qui leur inspirent une insouciance paresseuse, au sujet des erreurs combattues dans ce livre, ils finiront par trouver ces motifs bien légers et bien frivoles. . . . .

« Pour être trompeuse, la réputation des exégètes rationalistes d'outre-Rhin n'est en effet ni moins importante, ni moins formidable. Vainement dirons-nous que tous leurs systèmes reposent sur des hypothèses gratuites, que ce sont des fantaisies d'érudit, des puérilités obscures et ambitieuses, que loin d'avoir le mérite et la solidité, ils n'ont pas même toujours celui de la nouveauté; on ne voudra pas nous croire sur parole, et une foule d'esprits très-cultivés persisteront à considérer ces systèmes comme des découvertes inattendues et des objections irréfutables.

Pensons-y bien. Il ne suffit pas de savoir pour notre compte personnel, que nos anciens apologistes et nos commentateurs orthodoxes nous fournissent des armes suffisantes contre ces nouveaux ennemis; notre devoir est de le prouver. Comment, sans cela, le persuader à un siècle qui croit tout le contraire, à un siècle infatué de ses progrès et qui s'estime bien supérieur à tous les siècles passés, en fait d'exégèse comme en fait de physique ou d'industrie ? Si nous ne lui donnons pas à ce sujet une démonstration éclatante, il ne voudra pas nous croire, et il ne manquera pas d'attribuer notre sécurité à une ignorance orgueilleuse ou pleine d'entêtement. Nous pourrions, je le sais, renvoyer à nos détracteurs injure pour injure, nous pourrions leur dire que si nous méprisons l'exégèse rationaliste de l'Allemagne sans l'avoir étudiée, eux l'admirent sans la connaître. Mais rétorquer n'est pas répondre, et outrager n'est pas le moyen de convaincre [1].

Le plus souvent on cherche à se persuader que ces lourds sophistes, chargés d'hébreu et de grec, sont trop ennuyeux pour être lus, que, n'étant pas lus, ils ne sauraient être fort dangereux, et qu'ainsi la frivolité du public français nous dispense d'engager contre eux une discussion fastidieuse. Mais tout au contraire, ces sophistes sont d'autant plus dangereux qu'on a plus de peine à les lire et à se rendre un compte exact de leurs objections. Moins ils trouvent de lecteurs attentifs et patients, plus ils trouvent d'admirateurs fanatiques. L'ennui qu'ils inspirent est précisément ce qui protège et conserve la renommée de solidité et de profondeur qu'on a pu leur faire. Or, c'est le fantôme de cette renommée qui obsède aujourd'hui une foule d'esprits, confirmant les uns dans le scepticisme [2], et troublant les autres dans la foi.

Après ces considérations préliminaires M. l'abbé de Valroger vient à parler de la *Vie de Jésus* par le docteur Strauss, c'est-à-dire

[1] « Il ne suffit pas de les maudire (les exégètes allemands), s'écriait naguère M. Quinet, il faut les contredire avec une patience égale à celle dont ils ne se sont pas départis. » *Des Jésuites*, par E. Quinet, p. 305.

[2] « Pour nous, simples laïques, disait encore M. Quinet, que pouvons-nous faire, sinon vous presser de répliquer à tous ces savants hommes... Entre vos adversaires, qui, tranquillement, chaque jour, vous arrachent des mains une page des Écritures, et vous qui gardez le silence ou parlez d'autre chose, que pouvez-vous demander de nous, sinon que nous consentions à suspendre notre jugement aussi longtemps que vous suspendrez votre réponse? » — Combien d'esprits flottants et irrésolus rejettent ainsi sur nous la responsabilité de leur scepticisme!

la plus célèbre de toutes les publications qu'ait produite le Rationalisme des écoles luthériennes.

Les attaques de l'école encyclopédiste contre l'histoire évangélique commençaient à vieillir. Les déclamations passionnées du 18e siècle perdaient de jour en jour leur influence sur les classes éclairées. Pour paralyser le besoin de foi qui se faisait sentir dans bien des âmes, les rationalistes français ont jugé nécessaire de populariser surtout les travaux d'un homme qui résume en lui toute l'incrédulité des doctrines protestantes. Le traducteur de Tholuck a compris que si nos adversaires se servaient contre nous avec tant d'adresse des travaux du rationalisme germanique, nous avions également le droit d'appeler à notre secours les hommes éminents qui défendent en Allemagne avec une si grande puissance d'érudition et de talent l'autorité des livres saints.

Pendant quelques années, dit le savant traducteur de Tholuck, nos ennemis ayant seuls l'exploitation de la science tudesque, on crut qu'il n'y avait que des rationalistes de l'autre côté du Rhin. Mais grâce aux efforts de nos littérateurs catholiques, cette illusion commence à se dissiper. Déjà les principaux ouvrages de F. Schlégel, de Stolberg, de Mœlher, de Walter, de Dœllinger, de Theiner, d'Alzog, de Voigt, de Ranke, de Hock et de Hurter, ont passé dans notre langue. Mais il y a encore bien des matériaux à extraire de cette mine inépuisable. Le livre que nous publions n'est, en effet, que le second volume d'exégèse sacrée dont l'Allemagne chrétienne ait jusqu'à cette heure enrichi la France. Et, cependant, que de précieux travaux, Heydenrich, Hug, Kühn, Iahn, Pareau, Windischmann, Olshausen, Hengstenberg, Bengel, Dahler, Keil, Kaeper, Baumgarten, Ranke, Hœvernick, Hoffman et Tholuck, ont fait pour la justification des livres saints ! Comme les témérités de l'exégèse perdraient leur prestige en face d'une collection qui résumerait avec clarté, méthode et discernement, ce qu'il y a de plus solide dans les recherches de ces exégètes si religieux et si savants ! Sans doute, il y aurait des inconvénients plus ou moins graves à traduire, d'une manière complète, ces doctes critiques. Pour réussir de ce côté-ci du Rhin, pour y être véritablement utiles, ils doivent tous, même les plus irréprochables, subir de nombreuses coupures. Mais que de richesses scientifiques il resterait encore dans leurs livres après le triage le plus sévère, et (comme Leibnitz le disait des philosophes du moyen âge) que d'or pur, que de perles inappréciables, un esprit judicieux et patient ne trouverait-il pas sous le fumier de cette scholastique ! Nous serions d'autant plus coupables de négliger ces ressources, que nos adversaires ne sauraient en contester la valeur sans se contredire eux-mêmes. Bien des hommes qui dédaigneraient obstinément de lire nos commentateurs et nos apologistes des siècles passés, accueilleront avec plus de faveur la défense de nos saintes Écritures, quand elle leur sera offerte sous la garantie d'une gloire littéraire consacrée par l'opinion unanime

du monde savant, sur la terre classique de l'exégèse. Tel est l'espoir qui nous a porté à entreprendre la publication présente.

On voit que M. de Valroger ne se borne pas à prêcher avec éloquence la régénération des études exégétiques. Il s'est mis lui-même à l'œuvre avec une activité et un courage qui prouvent combien ses convictions sont sur ce point sincères et profondes. L'ouvrage qu'il a choisi et dont il publie en ce moment une traduction est bien propre à donner en France une haute idée de l'érudition et de la science de son auteur, qui, pour nous servir des expressions de M. Franck, « occupe à juste titre un rang éminent parmi les théolo- » giens et les orientalistes de l'Allemagne [1]. » L'exégèse, dit encore le savant Alzog, a singulièrement gagné en sérieux et en vérité, grâce aux éclaircissements que Tholuck et Olshausen ont cherchés dans les Pères de l'Église [2]. M. Zeller ne juge pas moins favorablement les nombreux travaux exégétiques du professeur Tholuck. « Le grand but du docteur Tholuck, disait-il, en parlant d'une dissertation sur un chapitre de saint Luc, a été de prouver à quel point on doit réfléchir et faire de scrupuleuses investigations avant de se prononcer sur des sujets de cette nature; ce que Strauss ne manque pas de faire avec précipitation tant à l'égard de ce passage que de mille autres récits évangéliques, et il a incontestablement réussi à donner une solution digne de la tâche qu'il s'est imposée, s'il nous est permis de tirer de cette preuve une conclusion en faveur de l'ouvrage entier qui doit paraître [3].

« Si cette solide recherche nous en promet une également fondée sur tous les points des relations évangéliques attaquées par Strauss et tant d'autres, nous aurons bientôt à nous féliciter de la publica-

[1] Ainsi s'exprimait récemment un des membres les plus distingués de l'école éclectique, dans un livre où il combat l'opinion de M. Tholuck, sur l'origine de la kabbale. (Cf. la *Kabbale*, par M. A. Franck, 32.) Plus loin, M. Franck rend un nouvel hommage à la *riche érudition* de son adversaire et à sa *franchise qui égale sa science*; puis, s'emparant d'une concession de M. Tholuck, il remarque avec satisfaction qu'elle ne pourra manquer d'autorité dans la bouche d'un homme si profondément instruit de la philosophie et de la langue des peuples musulmans (p. 120). Notre auteur, en effet, s'est acquis une haute réputation d'orientaliste par ses ouvrages sur les *Souffis persans*, sur la *Kabbale* et sur la *Philosophie des Arabes*. Voyez *Suffismus, sive theosophia Persarum pantheistica*, Berolini, 1821, in-8°; *Commentatio de vi quam Græc aphilosophia in theologiam tùm Muhammedanorum tùm Judæorum exercuerit*. Hambourg, 1836, in-4°; *de Ortu Kabbalæ*, Hambourg, 1837.

[2] Cf. Alzog, *Histoire universelle de l'Église*, III, 581.

[3] Cet ouvrage est celui que M. de Valroger publie aujourd'hui.

tion d'un livre qui, par rapport à la critique moderne du Nouveau Testament, trouverait difficilement son égal. En lisant cette brillante justification du caractère historique de notre évangéliste sur les points principaux et même secondaires, on est étrangement surpris de voir Strauss rejeter hardiment ce même évangéliste et le regarder comme un esprit simple et borné. La notice chronologique et savante de saint Luc devra paraître bien moins suspecte à tout homme impartial et sans prévention que les relations du critique qui désespère si promptement de pouvoir expliquer cette notice [1]. »

« Parmi les apologistes les plus célèbres de l'histoire évangélique qu'ait produits l'époque contemporaine, disaient, il y a quelques mois, les *Annales de Philosophie chrétienne*, un des esprits les plus distingués est certainement le docteur Tholuck, l'auteur de la *Crédibilité de l'Histoire évangélique*. Ce nom est devenu par d'immenses travaux, une activité infatigable, une érudition du premier ordre, est devenu, dis-je, justement formidable à tous les adversaires de la révélation. Sans doute, l'éminent professeur est loin d'avoir toutes les qualités que nous autres catholiques avons le droit de demander à un apologiste complet du Christianisme. Il n'a jamais la grâce flexible de Fénelon, ni la vigueur énergique et précise de Bossuet, ni même la finesse spirituelle et piquante de Guénée; on chercherait en vain chez lui la mordante ironie de Joseph de Maistre, la clarté lucide et la perpétuelle rectitude d'idées qu'on trouve dans Riambourg. Le controversiste français auquel Tholuck ressemble le plus, c'est Bergier; sans avoir son admirable orthodoxie, il rappelle sa manière sous bien des rapports littéraires. Il a quelque chose de sa marche lente, quelquefois même un peu lourde. Il ne redoute pas plus les discussions épisodiques que l'auteur du *Déisme réfuté*. Il n'est souvent ni plus serré, ni plus pressant. Mais peut-on contester qu'il n'égale toujours la merveilleuse érudition du théologien de Besançon? La science de l'écrivain allemand n'est pas seulement, comme celle de Bergier, principalement spéculative. Il est peu de trésors littéraires qu'il n'ait fouillés dans ses immenses travaux. Il touche à tout, comme Strauss l'a remarqué lui-même, parce qu'il sait tout pour ainsi dire. Cependant au milieu de ces connaissances, admirablement variées, ce qui frappe au premier coup d'œil, c'est sa profonde connaissance de l'exégèse.

[1] Zeller, *les Voies de l'Église allemande*.

Dans les mains d'un homme comme Tholuck, cette science devient une arme formidable contre les prétentions du rationalisme. Il la manie avec le calme et le sang-froid d'un athlète exercé par de longs et pénibles combats. On trouverait difficilement, je crois, rien de plus ferme, de plus vigoureux et de plus concluant que la partie de son livre qui traite de l'authenticité de saint Luc, et dans laquelle il renverse avec une si prodigieuse aisance le frêle édifice d'objections entassées par les caprices de l'exégèse rationaliste. Un seul chapitre comme celui-là suffirait pour assurer la fortune d'un livre, surtout quand il s'agit de questions si capitales et qui touchent aux bases même du Christianisme historique. Je n'ai pourtant pas la pensée d'avancer que le livre de Tholuck renverse complétement toutes les prétentions de l'exégèse nouvelle. Qu'on ne l'oublie pas, Tholuck est toujours protestant. Quand on nie la tradition catholique, on montre toujours à l'ennemi des places vulnérables. Les écoles luthériennes éprouveront donc toujours un certain embarras quand il s'agira de défendre dans toute sa plénitude le Christianisme historique. Comme les preuves de l'Église sont aussi celles de la Révélation, jamais un esprit protestant ne montrera sur le terrain des faits ce sang-froid profond, ce calme parfait, cette tranquillité sereine qu'on remarque, pour ainsi dire, dans chaque page de l'admirable *Histoire des Variations*[1]. »

La plupart des défauts que nous avons signalés dans le docteur Tholuck ont complétement disparu dans l'édition française que M. l'abbé de Valroger publie dans ce moment. Mais laissons-le expliquer lui-même à nos lecteurs la marche qu'il a suivie, les idées qui l'ont dirigé dans son travail, et le caractère de l'auteur qu'il traduit.

Nous sommes loin, dit-il, de nous dissimuler les imperfections de cet ouvrage. La peine que nous avons prise afin de l'accommoder, autant que possible, aux exigences de l'esprit français, nous a trop fait sentir ces imperfections pour qu'il nous reste à cet égard la moindre illusion, et pour que nous pensions à méconnaître ce que nos lecteurs pourront constater aisément. Le défaut le plus fatigant de notre auteur, c'est l'irrégularité de la manière dont il procède dans les détails de son exposition et de sa discussion. Trop souvent il néglige de disposer ses arguments d'après un ordre lumineux, qui en facilite l'intelligence et en fasse sentir toute la force. Parfois il s'égare dans des questions incidentes et subalternes, puis, quand on est las de le suivre à travers les circuits de ses épisodes, il revient brusquement à la question principale et achève un raisonnement

[1] *Annales de Philosophie chrétienne*, janvier 1847, t. XV, p. 31.

dont les prémisses ont été oubliées. Nous avons tâché d'atténuer ce défaut de méthode en retranchant des longueurs et des digressions, qui eussent imposé à nos lecteurs une fatigue stérile : nous ne saurions toutefois nous flatter d'avoir complétement réussi. Clarté, précision et rapidité, voilà ce qu'en France nous estimons le plus : mais c'est de quoi les savants exégètes d'outre-Rhin ne semblent guère se soucier. Tout lecteur impartial conviendra du moins que, sous ce rapport, M. Tholuck est fort supérieur au Dr Strauss et même à la plupart des exégètes allemands. Par une exception non moins honorable, il montre aussi çà et là une chaleur d'âme, un éclat d'imagination et une finesse caustique, qui se rencontrent bien rarement chez des érudits tels que lui. Outre le défaut dont je viens de parler, notre auteur me paraît en avoir un autre qui atteint davantage le fond même des choses; c'est de ne pas donner toujours aux vérités qu'il signale et aux preuves dont il les appuie, une place proportionnée à leur importance. Ainsi, il indique à peine des arguments de la plus grande portée, tandis qu'il s'étend démesurément sur des détails d'une valeur secondaire. Peut-être, enfin, se laisse-t-il trop engager sur le terrain mobile des critères internes. On voit qu'il aime à y poursuivre ses adversaires, et c'est là qu'il déploie toute la souplesse de son esprit, toute la richesse de son érudition. Mais il importait grandement que l'on enlevât à l'ennemi cette position, puisque c'est là qu'il avait placé toutes ses forces. Or, on ne saurait disconvenir que notre auteur ne s'acquitte brillamment de cette tâche; nous croyons seulement que son argumentation eût été plus ferme, s'il en eût assis plus largement les bases sur le terrain solide des critères externes, et nous pensons que M. Tholuck lui-même serait assez disposé à le reconnaître. Il montre, en effet, d'une manière très-spirituelle et très-judicieuse, le vice et les dangers de toute exégèse qui ne prend pas son criterium suprême dans le témoignage de la tradition.

Mais, dira-t-on peut-être, le livre du docteur Strauss n'aura certainement qu'une durée éphémère. Il est impossible que le rationalisme se tienne longtemps sur un terrain si mobile et si glissant. L'ouvrage du professeur de Tubingue a été composé à un point de vue si exagéré, le scepticisme historique en est tellement outré que ses admirateurs ont été obligés bientôt de battre en retraite, et de porter d'un autre côté les efforts du combat. Trop souvent les défenseurs du Christianisme se rassurent chez nous avec de pareilles consolations. Les Pères n'ont jamais traité l'hérésie avec une indifférence qui pourrait être fatale. Ils savaient que c'est déjà un très-grand malheur de laisser aux erreurs les plus passagères l'empire des intelligences et le gouvernement des âmes. Aussi, dès que sortait de la foule un adversaire de la vérité catholique, ils n'avaient ni paix ni repos qu'ils n'eussent confondu l'impiété nouvelle, et renversé les prétentions des plus obscurs sectaires. Pourtant n'était-ce pas dans des siècles de foi qu'ils agissaient ainsi?

N'auraient-ils pas pu se rassurer en voyant combien étaient ardentes et sincères les convictions des masses? N'auraient-ils pas pu laisser s'éteindre dans les ténèbres et dans l'oubli des erreurs qui nous paraissent maintenant si peu séduisantes et si peu propres à pervertir les âmes. Mais, j'admets pour un moment que les systèmes des exégètes rationalistes contiennent une infinité d'hypothèses dont le temps seul pourrait au besoin faire une bonne et sévère justice. On ne peut contester qu'ils n'aient appuyé leurs théories sur une critique patiente et minutieuse des livres saints, et que nous ne soyons obligés de répondre à toutes les objections soulevées par cette critique. D'ailleurs, quand il s'agit de difficultés positives, puisées dans l'histoire même de la révélation, nous ne pouvons, de bonne foi, manifester pour elles le dédain qu'on pourrait avoir à la rigueur pour des objections purement spéculatives. Ce mépris, aux yeux de tous les esprits impartiaux deviendrait, avec raison, souverainement ridicule. Nos adversaires auraient le droit de nous reprocher la fatuité en même temps que l'ignorance. Ils pourraient, à bon droit, nous renvoyer aux grands exemples de saint Jérôme qui, dans ses *Epistolæ criticæ*, résolvait avec une infatigable patience et une rare profondeur, les difficultés que ses nombreux amis rencontraient dans la lecture des livres saints. Nous avons le droit, sans doute, de faire justice des hypothèses aventureuses. Nous ne sommes pas obligés d'accepter tous les rêves d'imagination, mais ce serait une étrange illusion de supposer que les travaux des Semler, des Eichorn, des Schleiermacher, des Bretschneider, des De Wette, des Strauss, des Bruno-Baüer, des Vater, des Bohlen, des Lengerke ne sont qu'un pur tissu de vaines chimères, qui ne méritent pas même un seul instant les regards de la science. Telle n'était pas l'opinion du savant supérieur-général de Saint-Sulpice, à la mémoire duquel M. l'abbé de Valroger a dédié sa traduction. Il avait acquis dans de longs voyages et dans de profondes études une connaissance sérieuse du besoin de la controverse contemporaine. Il crut donc, comme nous l'avons dit, rendre à la science un éminent service en fondant au séminaire de Saint-Sulpice un cours supérieur d'exégèse, destiné à combattre toutes les erreurs des écoles luthériennes, sur l'autorité de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Terminons par ces belles et chaleureuses paroles que nous lisons à la fin de l'*Introduction* de M. de Valroger :

En quittant ce travail et en retournant à d'autres études qu'il a souvent in-

terrompues, je n'ai plus qu'une chose à demander au ciel, c'est que ce livre, tout imparfait qu'il est, ne soit pas inutile à notre patrie bien-aimée. Puisse-t-il éclairer quelques âmes fascinées, ou du moins troublées, par l'exégèse rationaliste! puisse-t-il aussi servir un peu à ranimer et à développer parmi nous le goût de l'exégèse sacrée! C'est dans cet espoir que nous le dédions spécialement aux professeurs de théologie et d'Écriture sainte. Le précieux héritage des sciences ecclésiastiques leur est confié presque entièrement, depuis la destruction de nos ordres religieux et de nos vieilles universités. S'ils négligeaient de féconder et d'agrandir cet héritage, s'ils ne savaient pas même le défendre contre les envahissements du scepticisme, qui pourrait aujourd'hui se charger à leur place de cette double mission? Personne évidemment. Dieu veuille donc leur inspirer un zèle proportionné à la grandeur des devoirs qui leur sont imposés! Non contents de préparer une milice dévouée et capable de repousser les attaques de l'ennemi, ils travailleront alors, et sans jamais quitter leurs armes, à relever les fortes murailles de la Jérusalem spirituelle. Alors aussi, l'humble pierre que nous apportons à cette œuvre de reconstruction, trouvera sa place dans quelqu'une des hautes tours qui doivent protéger les abords de la cité sainte.

UN PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE.

Enseignement catholique.

DE L'ORDRE SURNATUREL ET DIVIN;

PAR L'ABBÉ XAVIER [1].

Nous sommes en retard, de beaucoup trop, pour rendre compte d'un ouvrage qui touche à la fin de sa première édition, dont un pieux et savant prêtre vient de doter ses frères dans le sacerdoce, et les fidèles tant soit peu soucieux d'une solide instruction catholique. De fatigantes occupations, les soins d'un ministère laborieux, puis la maladie, ont arrêté notre plume; hâtons-nous de saisir les premiers instants de loisir qui s'offrent à nous pour rompre un silence forcé, pour essayer de faire connaître aux nombreux lecteurs de l'Université catholique le livre de l'abbé Xavier, intitulé: *de l'Ordre surnaturel et divin.*

Depuis les temps les plus reculés, une question aussi grave dans son principe qu'importante en sa solution, a été formulée par des esprits éminents et réfléchis : *Qu'est-ce que l'homme?* et par suite logique, d'où vient-il? que fait-il en ce monde? quelle fin doit-il atteindre? quels moyens à sa disposition pour y arriver in-

[1] Vol. in-8°, à Paris, chez Sagnier et Bray, et à Nancy, chez Vagner; prix : 6 fr.

failliblement? La philosophie antique et la philosophie moderne, sa pâle héritière, ont essayé de répondre à cette interrogation; elles l'ont fait de cent manières, et, certes, nous n'avons pas même la pensée de retracer ici, pour l'édification des lecteurs, toutes les définitions élaborées par l'intelligence humaine, abandonnées à ses propres ressources, depuis le siècle de Socrate jusqu'à celui de Voltaire, et depuis l'auteur de l'Émile jusqu'à M. Cousin. Il suffit de rappeler que les penseurs, même les plus profonds, qui se sont écartés des principes radicalement religieux, qui ont abandonné l'enseignement biblique pour ne suivre que les inspirations de leur entendement et ne marcher qu'à la clarté de leurs lumières purement naturelles, se sont plus ou moins fourvoyés dans leurs aperçus, n'ont parlé de leurs semblables et d'eux-mêmes que d'une manière fort incomplète, quand elle n'a pas été inexacte, ridicule, fausse ou révoltante. Ils ont réalisé en leur personne ce que dit saint Paul de ces hommes qui, éblouis de l'éclat imaginaire de leurs conceptions privées, se proclament les types de la vraie sagesse, tandis qu'ils n'ont en partage que l'ignorance, la folie de l'intelligence et la dépravation des désirs du cœur [1].

A celui seul qui a créé l'univers, de révéler à l'homme les secrets de sa constitution, de sa naissance, de ses destinées, son rang sur l'échelle des êtres et la route à suivre pour arriver au terme où il doit aboutir. A ceux, par conséquent, qui ont pris pour point de départ, dans leurs investigations philosophiques, les hauts enseignements de la religion, à ceux qui se sont constitués les disciples studieux et soumis de l'homme-Dieu, la lumière du monde, d'avoir parlé un langage digne, vrai, et après avoir, d'un regard ferme, plongé dans les inscrutables mystères de l'homme, d'avoir annoncé à cet être déchu de hautes et bien consolantes vérités. A Dieu seul de manifester, quand il lui plaît, ses pensées et ses secrets, non pas à l'orgueilleux, il le repousse, mais au faible et au petit [2].

Si les dogmes qui embrassent l'histoire de l'homme et ses futures destinées n'étaient qu'une pure spéculation, il se pourrait que, sans inconvénient aucun, on y attachât une moindre importance. Mais ils ont une tout autre portée; ils sont, par voie de conséquence, de quotidienne pratique, ils exercent une influence

[1] Epist. ad Rom., I, 22 et seq.
[2] Luc., X, 21.

directe et nécessaire sur les individus, les familles, les royaumes, la société dans son entier. Ils président aux discussions législatives, modifient les déterminations des puissances et fixent ainsi, même à l'insu des potentats, le sort des empires et des peuples. Qui ne sait aujourd'hui quels bouleversements, dans l'ordre politique, enfantèrent les doctrines de la Réforme? qui peut ignorer l'influence, sur la génération actuelle, des enseignements de messieurs les docteurs de l'École éclectique ou rationaliste?

Un ouvrage donc composé, non pas précisément pour apporter de nouvelles lumières à la solution de questions humanitaires de la plus haute portée, mais pour réunir en un seul faisceau, pour coordonner avec lucidité et d'une manière intéressante ce que la tradition catholique a produit de plus orthodoxe et, conséquemment, de plus rationnel sur ces sujets, ne peut être que favorablement accueilli, non-seulement par les théologiens et par les philosophes dignes de ce nom, mais aussi par toutes les personnes qui aiment à réfléchir et à nourrir leur intelligence d'une véritable et solide instruction. C'est un ouvrage de ce genre, ayant titre : *de l'Ordre surnaturel et divin*, que, sous le pseudonyme de l'abbé Xavier, vient de publier un prêtre aussi distingué par sa science que recommandable par sa modestie et son dévouement à la sainte cause de la religion.

Et l'on ne traitera nullement d'anachronisme philosophique l'apparition d'un traité sur la grâce, composé en langue vulgaire et pour l'usage même des mondains. Si léger que soit l'esprit français, si prononcé que soit le goût d'une foule de personnes pour les lectures superficielles, il faut bien constater que l'insipide pauvreté morale et littéraire du roman, soit en volume, soit en feuilleton, ramène sensiblement à des ouvrages plus substantiels, moins creux, plus vrais, plus capables d'illuminer l'intelligence, d'alimenter le véritable sentiment.

D'autre part, notre siècle infatué de lui-même et des mérites qu'il s'attribue, à part l'élite des hommes sérieux, ne lit plus guère que ses propres compositions, il laisse dormir dans la poussière des bibliothèques les travaux de ces anciens génies qui ont été les brillants flambeaux de leur époque, les intrépides champions de la vérité. Le temps d'ailleurs ayant marché, a fait faire du chemin aussi aux mœurs, aux situations sociales, et si l'esprit humain, toujours au fond le même, varie, inconstant et volage, dans ses goûts et ses instincts, il faut, en lui représentant les vérités vieilles comme le

monde, les adapter pour la forme, à ses dispositions, à ses besoins du moment.

L'abbé Xavier ne dit donc précisément rien de nouveau; mais il présente la grâce sous une forme nouvelle, sous un jour plus favorable et par conséquent plus capable de la mettre clairement en évidence et de la faire convenablement apprécier. Il s'est rappelé tout d'abord que la plupart des disputes théologiques ont trouvé leur aliment le plus substantiel dans des questions obscures, mal posées, dans des termes mal définis ou entendus, par les argumentateurs, dans des sens opposés. Aussi, avant d'entrer en matière, a-t-il grand soin de poser avec lucidité l'état de la question, de faire toucher du bout du doigt le point précis qu'il prend pour celui du départ. Ce n'est pas, du reste, comme on pourrait l'appréhender, un traité didactique traduit en style d'école; l'ouvrage de l'abbé Xavier est une suite d'entretiens dans lesquels le style, sans rien perdre de l'exactitude scholastique, n'a rien de l'aridité des thèses ordinaires de théologie. Si parfois l'orthodoxie commande la rigidité syllogistique, l'esprit est bientôt dédommagé de quelques formules d'argumentation aristotélique, par les citations des passages les plus éloquents, je dirai les plus poétiques, des Pères de l'Église et de la plus pure tradition.

Dès le premier entretien, après avoir défini l'ordre en général et les propriétés des êtres, pour faire bien comprendre ce que c'est que la grâce, l'auteur montre ce que c'est que l'ordre naturel, l'ordre surnaturel, la révélation, la loi naturelle, la loi surnaturelle, les distingue nettement l'un de l'autre et conclut tout d'abord, 1° que tout ce qui perfectionne la nature de l'homme ou de la société n'est pas pour cela naturel, puisque l'ordre surnaturel ajoutant des perfections divines à l'ordre naturel, ou rendant l'homme participant de la nature divine, doit nécessairement le perfectionner; 2° que tout ce qui perfectionne la nature n'est pas non plus par cela même surnaturel, puisque Dieu peut créer des êtres naturels indéfiniment supérieurs les uns aux autres, sans atteindre l'ordre surnaturel proprement dit.

Un second entretien analyse les parties historiques de la grâce; on y trouve l'énumération rapide des erreurs des dissidents que l'auteur divise en deux grandes classes, à savoir : les naturalistes et les fatalistes, depuis les temps apostoliques jusqu'au père Quesnel.

Après avoir ainsi initié ses lecteurs au sujet qu'il va traiter,

après avoir posé les bases fondamentales de l'édifice qu'il prétend élever, l'auteur entre dans l'examen direct de son sujet qu'il divise en trois parties conséquemment aux trois termes de l'ordre : la nature de l'être, les moyens, la fin. Toutefois, l'abbé Xavier ne traite pas ces trois termes d'après leur suite rationnellement logique ; il prend d'abord le dernier, afin, dit-il, d'exposer les grandes vérités qu'il veut traiter avec toute la clarté qu'elles demandent. Il justifie sa détermination par une comparaison aussi ingénieuse qu'elle est simple : « Si nous voulions savoir ce que c'est que le chêne, dit-il, nous ne l'étudierions pas dans le gland d'abord, car bien qu'il renferme toutes les parties qui doivent le former un jour, elles sont encore en germe insaisissable et confondues les unes avec les autres. Mais nous l'examinerions bien plutôt, lorsqu'il est totalement développé et qu'il est devenu un grand arbre. De même nous ne connaîtrions jamais l'homme, si nous ne pouvions l'étudier que lorsqu'il est dans le sein de sa mère, car il échappe à nos regards. Mais si nous l'étudions lorsqu'il est arrivé à l'âge mûr et qu'il se montre dans toute sa raison, sa force, sa grandeur et sa majesté, nous comprenons mieux ce qu'il est ou ce qu'il doit être avant sa naissance..... Examinons donc ce qu'il sera dans l'éternité, et nous comprendrons plus facilement ce qu'il est dans le temps. »

Un autre motif légitime le plan adopté par l'abbé Xavier et le fait mieux apprécier. Une irrésistible curiosité pousse sans cesse l'homme à s'enquérir de son état futur, le présent lui échappe impitoyablement ; le passé ne lui laisse que déceptions et regrets ; l'avenir, oh ! qu'il brûle de le connaître et de jouir par une connaissance anticipée des objets qu'il espère, de ce bonheur pour lequel il se sent créé, à la possession duquel son esprit et son cœur s'ingénient et s'évertuent. Etait-il donc possible d'exciter plus vivement l'intérêt personnel du lecteur, de le déterminer plus efficacement à la lecture, à l'étude, à la méditation d'un ouvrage sérieux, et par cela sans beaucoup d'attraits, qu'en étalant tout d'abord à ses yeux émerveillés la fin surnaturelle de l'homme, son union immédiate avec Dieu, sa participation à la nature divine en son âme et en son corps pendant les siècles toujours renaissants de l'éternité ? Non certes, et ce qui augmente à l'infini le charme de cette première partie, c'est que les merveilles de l'autre vie s'y trouvent chantées, non pas par la simple voix de l'auteur qui s'est imposé un respectueux silence toutes les fois qu'il a une autorité à citer,

mais par l'organe puissant, harmonieux, sublime de saint Thomas, de saint François de Sales, du père Lejeune, de Bossuet, de telle sorte qu'il semble entendre les récits d'habitants des célestes demeures, descendus un instant sur la terre pour convier les mortels à leur immortelle félicité. Certes, il n'est pas un homme qui, ayant conservé dans son esprit la pensée de l'immortalité, si pâle que ce soit, ne se sente épris d'un violent désir de se préparer pour un monde où tôt ou tard la mort le lancera, pour un état semblable à celui que le Créateur a préparé à l'être qu'il a placé immédiatement au-dessous des anges, et qui n'éprouve le besoin de s'instruire des moyens à mettre en œuvre pour y arriver. Depuis le poëme de Racine, rien de plus poétique et en même temps de plus catholiquement théologique n'a été offert, sur la grâce, à l'instruction des enfants de la foi.

Dans la seconde partie, l'auteur fait successivement connaître l'état primitif de l'homme, le sort du genre humain si Adam n'eût pas péché, la divinisation de l'homme commencée dans l'état de nature déchue, les puissances surnaturelles de l'homme surnaturel et divin, les effets et l'harmonie de ces puissances, la valeur des actes de l'homme surnaturel et les conditions requises pour que ces actes acquièrent la valeur indiquée. De même que dans la première partie, l'abbé Xavier ne marche qu'appuyé sur les témoignages des Pères de l'Église et des théologiens les plus renommés. Il n'a pas oublié que, poser nettement une question, c'est en partie la résoudre, ou, du moins, c'est la dégager d'une infinité d'objections dont chercheraient à la surcharger des esprits argutieux et taquins. Il s'est donc appliqué à bien fixer le sens des termes dont il va se servir, entre autres les mots, *état, nature*, que certains auteurs, même très-catholiques, ont confondu. Il énumère ensuite les divers états par lesquels l'homme a passé ou dans lesquels il aurait pu se trouver; puis, cédant la chaire, il y laisse monter saint Athanase, saint Léon-le-Grand pour prouver qu'Adam, sinon au moment de sa création, du moins avant sa chute, a été constitué dans l'état de justice et de sainteté, c'est-à-dire dans l'ordre surnaturel et divin; puis Bossuet, pour expliquer l'état primitif de l'homme et les prérogatives qui lui furent accordées.

Dieu était-il tenu, sous peine de manquer son œuvre, d'accorder à l'homme les prérogatives dont il le gratifia? Cette question que les novateurs résolvent avec entière affirmation est traitée bien différemment par les auteurs catholiques, et entre autres par saint Thomas, dont l'abbé Xavier emprunte les paroles. Les préroga-

tives dont le Seigneur embellit sa créature de prédilection, étaient, de sa part, une pure libéralité dont il n'était tenu, à aucun titre, de revêtir Adam; car, dit notre auteur, la grâce sanctifiante met l'homme en rapport avec la vision intuitive, et le rend habile, s'il ne la perd pas avant de mourir, à voir Dieu comme Dieu se voit, à le connaître comme il se connaît. Or, connaître Dieu comme il se connaît, le voir comme il se voit, est une qualité ou faculté qui n'est propre ou connaturelle qu'à Dieu. C'est donc une chose qui surpasse toute nature créée et possible : d'où il conclut que, prétendre que la nature d'Adam exigeât la justice originelle ou la grâce sanctifiante, ce serait vouloir qu'il eût, par sa nature, ce qui n'est connaturel qu'à Dieu ou qu'il fût Dieu, ce qui est le comble de l'absurdité.

Quel eût donc été le sort du genre humain si Adam n'eût pas péché? L'auteur, dans le 15e entretien, le cherche avec saint Anselme, saint Thomas, saint Augustin, et montre que dans l'état d'innocence, les hommes, comme actuellement, eussent été inégaux en condition, de manière cependant qu'il n'y eût point eu de défauts d'esprit ou de corps dans ceux qui auraient été inférieurs; que les uns eussent commandé et les autres obéi; que les enfants ne seraient pas nés parfaits dans la science, mais qu'ils l'auraient acquise avec le temps, sans difficulté, soit par l'étude, soit par l'enseignement.

A l'occasion de l'inégalité de condition sociale, l'abbé Xavier ne manque pas de présenter à ses lecteurs la définition que saint Thomas donne du pouvoir légitime et du despotisme, et qu'il considère avec raison comme étant d'une précision admirable. Le pouvoir est légitime quand il s'exerce au profit des sujets et de la société; il est tyrannique quand il s'exerce au profit de lui-même. La politique du siècle marcherait un autre pas si elle puisait ses principes dans les enseignements de ces hommes de science si haute, de si profonde méditation, de ces hommes dont le monde n'était pas digne, comme parle l'Apôtre, et qui, s'effaçant complétement eux-mêmes dans leur propre pensée, ne s'occupaient que du bonheur des peuples et des moyens de le leur assurer.

Si plusieurs questions touchant l'état d'innocence sont omises et ne font l'objet d'aucun examen spécial dans le livre de M. Xavier, c'est parce que, dit le P. Contenson, il nous importe beaucoup plus de penser comment nous retournerons à cette patrie d'où nous avons été bannis.

En abordant la nature même de l'homme, l'auteur fait étudier à ses lecteurs : 1° en quoi consiste la création de l'homme et quelle est la nature de son être; 2° quelles sont les puissances ou facultés de l'homme; 3° quelle est la valeur de ses actes, lui sont-ils imputables, peut-il mériter ou non? c'est-à-dire qu'il veut leur donner une connaissance assez approfondie de la nature humaine, leur enseigner la psychologie de l'homme déifié.

Plein d'égards pour ceux qu'il enseigne, voulant, autant que possible, dans la lecture de la grave matière qu'il traite avec eux, leur épargner la contention de l'esprit, et par ce moyen, précisément, les attacher à des vérités métaphysiques, parfois difficiles à saisir, l'abbé Xavier emploie de fréquentes comparaisons dont on peut admirer la justesse. Il suit en cela le modèle par excellence, le docteur des évangélistes qui, par une foule de paraboles, amenait ses heureux auditeurs à la compréhension des vérités morales qu'il voulait leur apprendre et leur inculquer. C'est ainsi que pour mettre mieux en lumière ce qui se passe dans l'homme lorsque Dieu lui remet ses péchés, il montre, par une frappante similitude, quelles sont et quelles doivent être en lui les suites du péché.

Lorsqu'un être quelconque viole une loi nécessaire à la conservation de sa vie, il faut qu'il meure. Le corps de l'homme, par exemple, est-il lésé dans ses fonctions essentielles, il est frappé de mort. Cette lésion détruit la vie, et à l'instant tout le corps se corrompt et devient hideux. Mais la laideur du cadavre n'est pas le seul effet de la mort; il en est d'autres qui le précèdent et qui l'engendrent. Supposons qu'il s'agisse d'effacer sur le corps le péché ou la violation de la loi qui l'a réduit à cet état de mort, de pourriture, de laideur, que faut-il faire? Racler ou effacer les taches livides et hideuses qu'on aperçoit sur le cadavre? Mais il est évident que lors même qu'on y parviendrait, le péché ou la violation de la loi subsisterait dans ses principaux effets. Cependant, si au lieu d'un cadavre vous y mettez l'âme de l'homme, ce serait à quoi se bornerait la rémission des péchés selon les hérétiques. Il faut donc, pour qu'il ne reste aucune trace de cette lésion dont nous avons parlé, que la vie avec toutes ses puissances soit rendue à ce corps déjà corrompu, et alors disparaîtront nécessairement toutes les taches extérieures.

« L'âme aussi a des lois à observer, lois absolument nécessaires à la conservation de sa vie. Si elle en viole une seule, il faut qu'elle meure; et cette violation est ce que nous appelons péché

mortel. Mais l'âme en perdant la vie qu'elle avait auparavant, perd en même temps les biens qu'elle possédait, sa force et sa beauté. L'âme devient laide et hideuse à sa façon, et cette laideur est la tache du péché, c'est un de ses effets. Mais il est clair que pour effacer entièrement le péché de l'âme, il ne suffit pas de la racler et de faire disparaître sa laideur, car ce ne serait encore qu'un cadavre, un beau cadavre, à la vérité, mais ce serait toujours un cadavre, et évidemment le péché ne serait point effacé puisque la vie ne serait pas rendue avec toutes ses puissances. »

Ces prémisses posées, l'abbé Xavier prouve, et comme de coutume, par de nombreux et graves témoignages, que par la justification les péchés sont remis et vraiment effacés; que l'âme est intérieurement renouvelée par la grâce qui demeure en elle.

Mais qu'est-ce enfin que cette grâce qui opère en l'homme de semblables merveilles? Après en avoir décrit l'excellence avec les Pères de l'Église dans le 17e entretien, l'auteur consacre le 18e à en montrer la nature suivant la marche qu'il a adoptée de faire précéder les questions plus sèches de questions plus onctueuses, afin que le cœur séduit fixe plus facilement l'intelligence; car si Gresset a dit de l'écriture épistolaire:

L'esprit n'est jamais las d'écrire
Lorsque le cœur est de moitié;

on peut aussi exactement le dire de l'étude, de la méditation, et même des travaux les plus fatigants.

Comment ici ne pas s'enfoncer avec une sorte d'enthousiasme à la suite de saint Thomas dans les profondeurs de la grâce, afin de la saisir en son essence la plus subtile, lorsqu'on a lu et compris que la justification du pécheur est le chef-d'œuvre de la toute-puissance de Dieu; que la nature de la grâce sanctifiante est une participation à la nature divine; que par la grâce l'âme est guérie du vice du péché; qu'elle est rétablie dans son premier état de vigueur et de santé; que cette santé de l'âme produit la liberté du libre arbitre, l'amour de la justice, l'exécution de la loi; que la grâce donne la douce facilité de faire le bien, la véritable liberté d'esprit, la vigueur et l'intrépidité de l'âme, la vie spirituelle, la sagesse du ciel ennemie de la prudence de la chair; ce poids aimable qui nous entraîne continuellement vers Dieu, ce feu divin qui nous brûle et nous transporte vers les cieux.

Ce n'est pas que des investigations auxquelles se livrera l'esprit

humain résultera pour lui une connaissance adéquate de la nature de la grâce. Il apprendra sans doute que la grâce sanctifiante n'est pas une substance, mais une qualité qui réside dans l'essence même de l'âme; qu'elle est quelque chose de réel qui est produit dans l'âme par la communication de la nature divine, et qui constitue l'homme dans un état surnaturel et divin, pour l'ordonner à sa dernière fin qui est aussi divine; que c'est la déification commencée sur la terre pour être consommée dans le ciel. Mais il ne saura qu'entrevoir le secret de la grâce. Et qu'y a-t-il donc de si étonnant en cette impuissance de la raison humaine, même éclairée de la foi, à franchir d'infranchissables limites? Est-elle donc infinie? Mais en physique même, elle ne connaît la nature intime de rien. Qui a jamais prétendu dire ce que c'est que le feu, l'électricité, la lumière, le magnétisme? Seulement on en connaît les effets. Les sciences naturelles en général constatent des phénomènes, des faits, des lois. Elles donnent le *pourquoi*, parce que c'est ce qui constitue la science; mais presque jamais elles ne disent le *comment*.

La nature de l'homme une fois connue, la philosophie examine quelles sont les facultés ou les puissances de l'âme dans l'ordre naturel.

Quelque système qu'ils adoptent, les philosophes sont forcés de reconnaître dans l'âme trois principales facultés ou puissances, encore qu'ils leur donnent des noms différents : l'intelligence, l'imagination, qui comprend la mémoire et la sensibilité. Chacune de ces puissances rattache l'homme à Dieu par une vertu spéciale, d'où il suit qu'il n'y a que trois vertus principales qui embrassent tous ses rapports avec Dieu : la foi, l'espérance et la charité.

Cet accord de l'ordre surnaturel et divin avec l'ordre naturel fait admirablement sentir la logique des faits du Christianisme, et tout ce qu'ont de naturellement rationnel les conséquences qu'elle tire de ces principes constitutifs des dogmes qu'elle offre à la croyance des humains.

Mais l'homme n'a pas seulement des rapports avec Dieu, il en a aussi avec ses semblables, et de plus il a des devoirs à remplir envers lui-même. Aussi, des trois premières facultés découlent quatre autres puissances qui doivent l'ordonner à l'égard des autres hommes et de lui-même, savoir : le discernement, le jugement, l'activité, l'appétit; d'où résultent quatre autres vertus cardinales : la prudence, la justice, la force, la tempérance.

Deux entretiens sont consacrés à l'examen de ces puissances diverses, de ces richesses morales qui forment une partie du trésor de l'âme qui possède la grâce. Nous disons une partie, car le Seigneur qui est admirable en ses dons, admirable en ses saints, ne borne pas ses faveurs à celles qui ont été jusqu'ici signalées; avec la grâce sanctifiante, il répand dans l'âme des fidèles sept puissances surnaturelles, plus parfaites encore que les premières auxquelles il les ajoute. Ces puissances nouvelles sont les sept dons du Saint-Esprit que l'on voit admirablement s'accorder avec les puissances dont il a été d'abord parlé. Et cette harmonie surnaturelle n'est pas stérile. Elle ne se borne pas à charmer d'un son creux et vain l'oreille de l'intelligence humaine. La lyre que touche le doigt de Dieu rend des accords d'une autre richesse; elle engendre les sept béatitudes qui sans doute restent toujours imparfaites ici-bas, mais qui recevront tout leur accroissement, toute leur perfection dans le ciel.

En terminant son exposition des dons de Dieu en faveur de l'âme qu'orne la grâce sanctifiante, l'abbé Xavier s'arrête et se fait une question qui a bien son intérêt. Mais pourquoi toujours le nombre sept? sept facultés, sept vertus, sept dons, sept degrés dans les béatitudes, sept jours dans la semaine, sept notes dans la musique, sept sacrements, etc.? Ceci renferme évidemment quelque mystère, car on ne le verrait pas se reproduire si souvent, surtout dans les choses fondamentales de la religion et de la nature. Voici, selon notre auteur, quelle en est la raison.

Tous les êtres spirituels naissent, se développent, se constituent et se perfectionnent par la loi ternaire..... Il en est de même des êtres matériels considérés d'une manière abstraite. Le nombre quatre, au contraire, affecte la matière considérée comme matière..... Or, puisque l'homme est composé d'un corps et d'une âme et qu'il résume en lui-même le monde spirituel et le monde matériel, il doit être affecté du nombre sept, somme du nombre trois et du nombre quatre. L'abbé Xavier remplit son 22ᵉ entretien des déductions de ce principe que, dans sa Langue des Nombres, M. Etchegoyen n'eût pas désapprouvé.

L'homme, sur la terre, n'est pas placé dans un état permanent de justice et de sainteté. Sa vie est un combat continuel, et dans un combat il y a toujours péripéties, toujours alternatives d'avantages et de revers. Il est libre, d'ailleurs, et, de plus, enclin à cette double concupiscence de la chair et des yeux, qui éloigne de son cœur la

charité du Père qui est au ciel, qui l'entraîne vers la mort. Qu'il entende donc ces voix de l'Esprit, qui lui crient de se tenir en garde: Opérez votre salut avec crainte et tremblement; ne vous reposez pas sur vos vertus passées; veillez sans cesse et priez de même. C'est à instruire le fidèle de sa véritable position sur la terre, c'est à lui poser les conditions requises pour que ses actes acquièrent une valeur réelle de grâce ou de gloire, que sont consacrés les trois entretiens qui terminent la deuxième partie. Nous ne pouvons nous arrêter à l'analyse de ces intéressants chapitres: c'est dans l'ouvrage même que nous invitons les lecteurs à les lire: ils auront occasion d'admirer, là encore, la sagesse de l'Église catholique, également éloignée de tous les excès dans lesquels sont tombés les sectaires qui ont eu la témérité de se soustraire à son enseignement.

La troisième partie de l'ouvrage de M. l'abbé Xavier traite des moyens nécessaires pour conserver la vie naturelle, pour acquérir, conserver et perfectionner la vie divine.

Dans les deux parties précédentes, l'auteur a prouvé que la fin surnaturelle de l'homme est sa transformation en Dieu; que la justification n'est pas seulement la rémission des péchés, mais encore la rénovation de l'homme intérieur, la déification de l'homme, commencée sur la terre. Ces deux extrêmes étant quelque chose de divin, il faut, sous peine de tomber dans l'absurde, que le terme moyen soit de même nature, et que l'on puisse formuler cette proposition: L'homme déifié par la grâce est à la grâce ou à l'élément divin comme la grâce est à la vie éternelle.

Cependant, l'homme pouvant être considéré avant la justification, n'est-il pas important de chercher par quels moyens il arrive à cette justification, et, pour arriver plus sûrement à cette importante découverte, ne faut-il pas préalablement connaître comment l'homme, soit dans l'état de nature entière, soit dans l'état de nature déchue, peut parvenir à sa fin naturelle? Ces questions ne pouvaient échapper à l'esprit pénétrant de l'abbé Xavier: aussi les aborde-t-il de front, mais avec la prudente sagacité que nous lui avons reconnue, et s'attache-t-il à résumer en quelques grands principes qu'il appelle *lois générales de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel*, tout ce que le dogme catholique leur donne de solides réponses. Il prend à tâche de faire remarquer avec quelle sagesse Dieu a établi des lois analogues pour la création, le développement et le perfectionnement de l'homme naturel et de l'homme surna-

turel, et l'existence dans les deux ordres d'un parallélisme frappant d'exactitude, bien propre à faire admirer tout à la fois l'unité, la simplicité, la grandeur et la sublimité de toutes les œuvres de Dieu.

Bientôt après l'auteur montre à ses lecteurs que l'homme, dans l'état de nature entière, n'a pas besoin de la grâce surnaturelle pour connaître toutes les vérités et faire tout le bien de l'ordre naturel; que l'homme tombé peut quelque chose sans une grâce surnaturelle, mais que sans la grâce il ne peut faire tout ce qui est naturel. Cette dernière proposition laisse entrevoir une suite imposante de conséquences de la plus haute valeur : elles seront déduites en leur lieu, l'abbé Xavier se contentant pour l'heure, et afin de ne pas ralentir le développement des idées fondamentales, de traiter théologiquement sa proposition.

A l'exposé des lois générales de l'ordre naturel succède celui des lois générales du monde surnaturel et divin, au nombre de six. Un regret nouveau vient ici se joindre aux regrets que déjà nous avons manifestés de ne pouvoir, comme nous le voudrions, suivre l'auteur dans les entretiens aussi sages que profonds qu'il consacre aux développements de ces moyens que l'homme doit prendre pour parvenir à sa fin. Il faudrait, plus spécialement peut-être encore que dans le reste de cette analyse, montrer comment l'abbé Xavier se tient constamment dans une sage réserve; comment il suit l'enseignement catholique, signalant avec un soin minutieux les écarts dans lesquels sont tombés plusieurs de ceux qui ont traité la matière délicate et difficile de la grâce : la sagesse de l'Église dans ses décisions et sa grande indulgence envers les écrivains sur les travaux de qui de formelles erreurs ou des propositions louches n'appelaient pas une solennelle condamnation.

La nécessité d'une grâce surnaturelle pour disposer l'homme à la justification, l'acquérir, la conserver, la perfectionner ; les effets de cette grâce sur la liberté humaine, soulèvent la question si grave de la prédestination. L'abbé Xavier ne craint pas de l'aborder, assuré qu'il est d'avance que les guides qu'il a suivis jusque-là, sous la dictée desquels il écrit, ne lui feront pas défaut. Ne perdant pas de vue que c'est l'abus des termes, leur emploi dans des acceptions particulières, leur dépouillement de définitions précises et reconnues, qui ont été et qui sont encore la cause pitoyable d'une foule d'erreurs et de discussions d'autant inutiles et fatigantes qu'elles sont interminables ; il a soin de préparer la solu-

tion des problèmes sur la prédestination, en posant sur la volonté de Dieu quelques distinctions fondées sur l'Écriture, et par lesquelles on explique facilement, on concilie entre eux les textes des saints Livres qui semblent se contredire, et l'on résout toutes les difficultés proposées par Jansénius et ses disciples. Car, quoique Dieu veuille tout ce qu'il veut par un acte unique et simple de sa volonté, puisque tout est un en Dieu, on distingue néanmoins en lui plusieurs espèces de volonté, à cause des différents objets qu'elle peut avoir en vue.

Inutile de proclamer que, dans sa marche assurée, l'auteur ne manque pas de combattre les reproches formulés contre Dieu par une impiété ignorante, de répondre aux questions proposées par la philosophie, en montrant que tous les hommes sont destinés à une fin surnaturelle, que Dieu accorde aux justes et à tous les pécheurs, aux infidèles, aux Juifs, aux petits enfants des moyens suffisants pour y arriver.

Deux entretiens sont consacrés à la prédestination, que saint Thomas définit : « La raison de l'ordre des choses qui concernent » le salut éternel existant dans la pensée divine. » L'abbé Xavier développe ainsi et rend plus compréhensible cette définition : La prédestination est la providence de Dieu dans l'ordre surnaturel : or, la providence est l'exercice de trois attributs opératifs de Dieu, de son intelligence, pour connaître la fin et les moyens qu'il doit employer ; de sa bonté, pour communiquer ses dons à ses créatures ; de sa puissance, pour mettre son projet à exécution et conduire les êtres à leur fin. Il en est de même de la prédestination : elle comprend tout l'ensemble de l'ordre surnaturel, c'est-à-dire la récompense ou le châtiment, la création nouvelle qui se fait dans l'âme par la grâce, et toutes les grâces, tous les dons qui lui sont accordés dans le même but.

Dans les entretiens que nous venons de marquer, l'auteur développe les conclusions suivantes, qui embrassent à peu près le dogme entier de la prédestination : Dieu prédestine tous les hommes à la grâce ; les élus à la grâce et à la gloire ; les réprouvés, non pas au mal, mais au châtiment. Et des arguments qu'il a présentés il déduit cette conséquence, qu'ailleurs déjà nous avons indiquée : Il n'y a donc rien dans la doctrine de l'Église qui présente même l'apparence d'une contradiction ; et cette autre pleine de consolation et d'encouragement : Nous ne voyons rien (dans le dogme de la prédestination) qui soit de nature à jeter dans le découragement ou le

désespoir. Il dépend de nous d'être placés un jour parmi les élus, puisque Dieu n'abandonne jamais ceux qu'il a une fois justifiés, à moins qu'il n'en soit abandonné. Et bien plus : Dieu donne encore aux plus grands pécheurs les secours suffisants pour se relever et se réconcilier avec lui.

Ici se termine logiquement le traité de l'abbé Xavier sur l'ordre surnaturel et divin. Mais notre auteur, au début de son 29e entretien, a dit : S'il est vrai que sans la grâce l'homme ne peut faire ce qui lui est naturel, il s'ensuit qu'il ne peut y avoir de philosophie complète, de vraie liberté, de vraie civilisation, etc., que sous l'influence de la grâce : il va donc tirer les brillants corollaires des propositions qu'il a auparavant formulées et prouvées.

N'ayant plus à se plier aussi scrupuleusement aux règles de la scolastique, dont, au reste, dans tout le cours de l'ouvrage, il a su dissimuler la roideur des formes et embellir toutes les sécheresses, « transporté par-dessus les nues et pouvant d'un seul regard embrasser le ciel et la terre, » l'auteur s'abandonne sans contrainte aux inspirations éloquentes du génie catholique, en présence des effets magnifiques de cette grâce dont il a développé le dogme en toute orthodoxie.

Il va exposer tour à tour la déification de l'homme par la grâce, la dignité du chrétien, la sublimité de l'Église, et ses paroles seront soutenues par celles de Bossuet et d'autres docteurs catholiques.

Toutefois ces descriptions n'enlèvent rien à la profondeur du philosophe. Il tient trop à cœur de montrer aux hommes de cette époque quel avantage il y aurait pour eux à faire une sérieuse étude de cette grâce qu'ils affectent, d'un air dédaigneux et moqueur, d'abandonner aux âmes simples, ignorantes ou fanatisées ; il les aborde de pleine face et leur prouve que c'est surtout l'étude approfondie de la grâce qui peut donner la philosophie de l'histoire et la raison d'une multitude de faits historiques qui sans elle resteraient incompris ; qu'entre ce dogme admirable de la grâce, la philosophie, le bonheur matériel des peuples, il existe les rapports les plus étroits ; que la grâce influe directement sur l'éducation, la poésie, les beaux arts. Ce n'est pas que ces aperçus soient absolument neufs, ils ont été présentés, sous une autre forme et par des esprits éminents, dans des traités spéciaux que nous n'indiquerons pas ici, afin de ne paraître pas affecter un vain luxe d'érudition, indications que l'on trouve, au reste, dans plusieurs pages de l'*Université*

Catholique; mais l'abbé Xavier n'a pas moins eu une idée excellente de les reproduire en son traité sous un vêtement spécial, et de faire sentir de bien en mieux l'influence de la grâce sur les travaux de l'esprit humain.

C'est surtout en lisant le dernier entretien de l'ouvrage dont nous nous occupons que l'on éprouve une violente tentation de citer les beaux passages qu'ils renferment. Mais il faut savoir y résister, assuré d'ailleurs que tous les lecteurs de l'*Université*, personnes d'études, de sciences et de réflexions, préféreront de beaucoup la lecture de l'ouvrage même que celle d'une analyse incomplète et de citations écourtées.

Nous transcrirons cependant le passage suivant, cité comme un exemple, pour mieux faire sentir que sans une étude approfondie de la grâce on est exposé à censurer dans la conduite de la plupart des hommes apostoliques, en les examinant par les seules lumières de la raison naturelle, des actes qui sont dignes des plus grands éloges :

« Un jeune prêtre, savant et vertueux, est envoyé dans une paroisse où il travaille avec zèle et ardeur, pendant l'espace de trois ans. Après avoir longtemps médité sur les moyens à prendre pour étendre la gloire de Dieu et procurer le salut des âmes, il se dispose à les mettre à exécution. Mais auparavant il croit devoir donner communication de ses généreux desseins à quelques paroissiens pieux et fidèles. Ceux-ci, hommes prudents et pacifiques, lui conseillent de ne rien précipiter, d'attendre encore, parce que le temps n'est pas venu d'user de beaucoup de ménagement, de peur d'irriter la population. Cet excellent curé repousse ces avis et marche courageusement dans la voie que le ciel semble lui avoir tracée, dût-il lui en coûter la vie. Mais à peine a-t-il mis la main à l'œuvre, que les esprits s'échauffent, se réunissent, conjurent sa perte. Ils se précipitent furieux au presbytère, en arrachent le curé, en l'accablant d'injures, et le chargent de malédictions : ils l'entraînent hors du village, le dépouillent de ses vêtements et l'attachent à un arbre.

» Cependant, les quelques paroissiens dont il a gagné la confiance, loin de prendre hautement sa défense, s'enfuient et se cachent; et, pour ne pas se compromettre, ils évitent jusqu'aux regards des méchants.

» Que penseront de la conduite de ce curé les hommes modérés? — L'imprudent, ne l'avions-nous pas prévenu? que ne prêtait-il

l'oreille à nos sages conseils? son fanatisme, ou au moins son zèle trop ardent, a tout perdu, et lui-même et la paroisse. Ainsi parlera la sagesse du monde; mais les pensées de Dieu ne sont pas les pensées des hommes..... Tout semble perdu, et c'est à ce moment-là que tout est sauvé. »

Ah! qu'il est fortement à désirer que cet exemple soit lu, relu, médité, non-seulement par les fidèles, mais encore, mais surtout par ceux que le Seigneur a préposés pour les diriger dans le chemin du ciel! Combien de prêtres, d'excellents pasteurs traités d'étourdis, d'imprudents, de brouillons, d'exaltés, non-seulement par des paroissiens peu instruits, aveuglés par les intérêts de la matière, mais encore, et souvent, par leurs frères dans le sacerdoce, et cela, parce que leurs actes, excentriques aux yeux bornés de la raison humaine qui s'est mêlée de les juger, sont les résultats de la grâce dont les divines inspirations n'ont été ni comprises, ni aperçues, ni même soupçonnées.

Faudrait-il, en finissant cette analyse dans laquelle, pour plus d'exactitude, nous nous sommes astreint à l'emploi presque exclusif des termes de l'auteur, faudrait-il essayer de la critique pour ne paraître pas un louangeur à outrance, et tel, qu'après Horace, le désigne Boileau?

Faudrait-il, par exemple, signaler quelques incorrections de style, quelque légère perturbation dans l'ordre logique de certains entretiens, quelques autres imperfections d'aussi mince valeur? Ce serait, selon nous, faire preuve de peu de tact et d'une grande étroitesse d'esprit.

Quelle censure d'ailleurs à faire d'un auteur plein de modestie; d'un écrivain qui n'aborde son sujet qu'avec crainte, parce qu'il sait que la matière qu'il va traiter a effrayé de plus habiles que lui; d'un théologien, enfin, qui, afin de ne pas s'égarer, ne marche qu'appuyé sur les autorités les plus respectables, et qui aime mieux qu'on ne regarde son travail que comme une compilation que de s'exposer, en voulant donner quelque chose de neuf, à enseigner des erreurs? De graves raisons et d'imposants témoignages nous imposent d'ailleurs une respectueuse réserve. Nous savons positivement que les personnages les plus éminents en science théologique, tant de la France que de Rome, que plusieurs pontifes illustres, après l'avoir lu avec autant d'attention que de bonheur, ont donné de flatteurs éloges au *Traité de l'Ordre surnaturel et divin*, et que la presse lui prépare les honneurs d'une seconde édition. Nous sa-

vons aussi que l'auteur qui s'est voilé sous le pseudonyme de l'abbé Xavier, a reçu de son évêque diocésain le plus honorable témoignage d'orthodoxie de doctrine, de pureté de sentiments et de haute capacité. Désormais, à l'applaudissement du clergé nancéien et sous son nom véritable, il exercera les fonctions de vicaire-général titulaire en remplacement d'un autre prêtre, éminent aussi dans la science, de l'excellent abbé Dieulin, que la mort a prématurément frappé, et sur la tombe duquel nous sommes heureux de saisir ici l'occasion de déposer une fleur d'affection et de regrets!

L'ABBÉ GUILLAUME,
Chanoine honoraire de Nancy, membre
de plusieurs sociétés savantes.

Polémique catholique.

A QUOI SERVENT MAINTENANT EN ALLEMAGNE
LE RATIONALISME ET L'HÉRÉSIE.

Découragement des esprits. — Perte complète de la foi. — Retour vers la vérité. — Notice sur les principaux journaux et ouvrages qui ont paru en Allemagne en 1858 pour la défense de la foi catholique.

L'Allemagne est devenue, depuis bientôt un demi-siècle, comme la terre sainte de la philosophie rationaliste. C'est là qu'elle est née et qu'elle a grandi, sous le manteau de l'hérésie; c'est là qu'elle a eu ses prophètes, ses apôtres et ses docteurs, sinon ses martyrs. Malheur donc à qui ne se sentirait pas pieusement attiré vers ce sol à jamais consacré par la présence de Luther, de Kant, de Fichte, de Hégel et de Schelling! ce serait être marqué d'un sceau fatal, ce serait la preuve infaillible que l'on aurait été prédestiné par la nature à ne fouler que des voies battues et monotones, et à vivre dans l'amère servitude de la pensée. Bien plus, ne point nourrir au fond de son âme une indestructible tendresse pour cette terre bénie d'où l'*Idée* partit naguère, *sur ses ailes invisibles*, afin d'annoncer au monde la bonne nouvelle de la divinité de l'homme et de la nature, ce serait, aux yeux de la *raison*, une chose honteuse

autant qu'impie. L'Allemagne doit être pour tout vrai philosophe ce qu'est la Mecque pour tout bon musulman : il y faut faire au moins un pèlerinage en sa vie.

Les philosophes rationalistes de la France n'ont point failli à ce devoir. Tous l'ont rempli, d'intention du moins. Ceux qui n'ont pas eu le bonheur d'aller, comme M. Cousin, apprendre de la bouche *des maîtres de la philosophie contemporaine*[1], les choses indispensables pour être initié aux doctrines transcendantes, les ont puisées dans leurs ouvrages. Ils n'en ressentent pas moins pour le sol germanique un religieux mélange d'admiration, de respect et d'amour.

Cette espèce de culte et de religion pour les hommes et les choses d'outre-Rhin, les rationalistes de France la leur devaient en justice et par reconnaissance, vertu des nobles cœurs. Quels services, en effet, l'Allemagne moderne et ses écrivains n'ont-ils pas rendus à nos philosophes de toute nuance! C'est en Allemagne ou dans des livres allemands qu'ils vont *faire leur remonte d'idées*, comme dit M. de Chateaubriand. Ces nouveautés inouïes, ces systèmes plus ou moins bizarres que l'on a opposés, dans ces derniers temps, en France, aux enseignements de l'Église catholique, et auxquels on n'a pas même toujours pris la peine de donner la tournure et le costume français, n'ont pas d'autre origine. Les grandes erreurs actuellement vivantes parmi nous, depuis l'audacieux système de M. G. Pauthier, sur l'Orient, jusqu'à l'éclectisme plus voilé de M. Cousin; depuis le lourd et fougueux panthéisme de M. P. Leroux, jusqu'aux théories moins articulées de M. de Lamennais, prennent leur source en Allemagne[2]. Il serait peut-être difficile d'en indiquer une qui soit tout à fait indigène parmi nous. L'esprit national aurait-il épuisé, dans le siècle passé, toute la partie impure et souillée de sa sève, tous les esprits empoisonnés qu'il pouvait produire? Fasse le ciel!

On dira peut-être, quelles que soient les énormités empruntées à l'Allemagne par le rationalisme français, qu'il était, après tout, bien libre de faire cet emprunt. Cela est vrai; seulement il a été

[1] C'est le titre donné par M. Cousin à Hégel et à Schelling.

[2] Comparez *les Livres sacrés de l'Orient* et *Mémoire sur le Tao*, par M. G. Pauthier, avec *l'Inde dans ses Rapports avec l'Égypte*, par de Bohlen; les divers *Cours* de M. Cousin avec les écrits de Schelling et de Hégel; *de l'Humanité*, par M. P. Leroux, et les articles du même auteur dans l'*Encyclopédie nouvelle*, avec Lessing, Strauss, etc.; la *Traduction des Évangiles*, par F. Lamennais, avec la *Vie de Jésus*, par Strauss.

jeu patriotique et il a manqué de franchise : s'il eût avoué sa manœuvre, il aurait pris une position plus loyale vis-à-vis de ses amis et de ses adversaires, vis-à-vis du public entier. Mais son grand crime n'est pas d'avoir emprunté, même sans le dire. Ayant assez clairement conscience de ses mille endroits vulnérables; n'ignorant pas l'invalidité radicale de ses titres pour réclamer sa place au soleil; redoutant d'ailleurs l'œil toujours trop habile ou trop peu complaisant d'un adversaire, il a voulu, né par la fraude, vivre et grandir par la peur. L'Allemagne, qu'il a étudiée et qu'il doit connaître, l'Allemagne, qu'il célèbre, qu'il exalte et qu'il aime, il lui a fait jouer, délibérément, le rôle odieux d'épouvantail, il s'en est servi comme d'une tête de Méduse. Il a menacé de l'Allemagne, pour fermer la bouche à quiconque de nous aurait la pensée de le convaincre de folie, d'erreur ou d'impiété. Comme *le boulet qui le tuera est fondu*, il le sait bien, depuis dix-huit cents ans, et que le redoutable instrument est aux mains des catholiques, s'aperçoit-il que nous le regardons : « Vous n'avez plus le droit d'être, s'écrie-t-il, et vous » nous attaquez! *Avant de songer à attaquer, songez donc à vous* » *défendre!* Avant de nous réfuter, réfutez les Allemands; *réfutez* » *les conclusions d'un de Wette, d'un Bohlen, d'un Gésénius*, etc., et » cherchez ce que sont devenus, entre les doigts magiques de ces » savants hommes, les titres surannés en vertu desquels vous vous » êtes exclusivement adjugé, pendant si longtemps, les intelligences » et les cœurs[1]. »

Le rationalisme français a donc fait comme les espions de Moïse : il a visité l'Allemagne, et, à son retour, encore tout ému, tout émerveillé, comme s'il eût découvert un nouveau monde, il s'en est allé partout disant que c'est la terre des géants de la science; que, dans ce pays, il y a des hommes qui possèdent l'explication de toute chose. Effectivement, il en a importé quelques travaux vraiment remarquables. Mais il ajoute mystérieusement et à demi-voix que le christianisme avant tout, que le christianisme surtout, y est définitivement apprécié, jugé par la raison souveraine. Il serait enfin saisi le mot de cette grande énigme, si longtemps voilée. Le dogme chrétien aurait pâli graduellement et à mesure que le jour de la science montait à l'horizon; maintenant l'œil de l'homme chercherait en vain le vieil astre dans l'immensité des cieux. A la mort du Christ, le voile du temple de Jérusalem se déchira depuis

[1] Cf. Edgar Quinet, *Revue des Deux-Mondes*, 1842.

le haut jusqu'en bas, et le Saint des saints, connu du grand prêtre seul, apparut à découvert. De même, à la dernière heure du christianisme, laquelle s'accomplirait maintenant, la foi, désormais impossible, aurait déchiré son suprême et léger rideau de nuages, et les prêtres n'ayant plus trouvé, dans l'intelligence humaine, d'endroit assez ténébreux pour y déposer leurs mystères, le regard le plus profane pénétrerait sans peine et sans vertige jusqu'au fond du sanctuaire interdit. La philosophie prétend y avoir fait irruption, sans découvrir autre chose que des symboles vides et des formules impuissantes. C'est pourquoi elle essaie, en tâtonnant, la rédaction d'un nouvel évangile. Provisoirement, elle a mis l'humanité à la place de ce qu'elle appelle l'antique idole et se prépare à exercer le *ministère spirituel*, qui, s'il faut l'en croire, lui est dévolu jusqu'à la fin des temps.

En répandant ces idées, le rationalisme français a forfait à la vérité et à l'honneur. Car, enfin, si la science a vaincu le christianisme, si la lumière jaillit avec tout cet éclat des spéculations allemandes, qu'on raconte les merveilles de son apparition parmi les hommes, les acclamations dont elle fut saluée à cette aurore inattendue, qu'on dise du moins pourquoi l'élite des intelligences n'a pas embrassé les nouvelles doctrines, pourquoi ces hommes d'une raison supérieure, d'une érudition consommée, si communs sur l'autre rive du Rhin, ne se font pas les disciples des maîtres que l'on préconise ici. Ils ont pourtant étudié leurs systèmes, ils ont interrogé toutes leurs idées à mesure qu'elles ont été émises, et ils ne s'en sont que plus empressés vers une cité vraiment habitable, *ad civitatem habitationis!* Nous demanderons toujours au rationalisme allemand comment il se fait, si la foi est désormais impossible, qu'un million de chrétiens soient allés s'agenouiller devant une relique divine, au moment où l'on prophétisait le triomphe d'une tout autre cause. Qui leur a inspiré la pensée et le courage de protester, par leur présence auprès de la tunique de Jésus, contre les sages et les savants du siècle, qui se félicitaient de vivre à une époque où l'on assistait aux funérailles d'un grand culte? Une certaine philosophie en a rugi, et cette manifestation d'un esprit détesté irritant sa colère, elle n'a pu, dit-on, s'interdire, pour la comprimer, la mise en œuvre de moyens peu compatibles avec la liberté et avec la tolérance. Cette philosophie se trompe donc, ou elle est la première à ne point croire en elle-même.

En effet, et elle le sait mieux que personne, la présence, le con-

tact où l'étude des chefs de la science rationaliste de l'Allemagne ne fait pas aspirer fatalement l'incrédulité; leurs sophismes, tout dangereux qu'ils puissent être, ne sont pas nécessairement mortels à la foi. Sans doute, ce pays a vu naître et fleurir des systèmes détestables; il a été couvert de gigantesques erreurs. Mais la vérité n'a pas été pour cela mise au ban des nations. Les mauvaises doctrines n'établiront jamais d'unité dans la cité des intelligences. Là comme ailleurs, aujourd'hui comme toujours, la parole des maîtres est sonore, audacieuse, révoltée, mais impuissante à dicter un symbole. Nul n'est le centre attractif autour duquel gravite indissolublement un monde de satellites entraînés dans l'affreuse immensité du vide. Leurs allures bizarres, leurs méthodes désastreuses, ont été adoptées par quelques esprits remuants et révolutionnaires comme il y en eut dans tous les temps; mais quel sytème a été accepté, tel qu'il est sorti des mains de son auteur, je ne dis pas par une école, mais par un seul homme? Les docteurs du rationalisme allemand ont inoculé leur venin à des âmes déjà malades ou aimant à l'être; mais à part quelques exceptions qu'expliquent les circonstances, leurs théories sont mortes à peine nées. En les voyant exposées sous leurs formes transcendantes, on songe involontairement à des momies artistement entourées de bandelettes tantôt ridicules et tantôt curieuses, très-propres à conserver les apparences et les attitudes de la vie, mais n'enveloppant que la mort. Quel chef d'école dont les doctrines n'aient point été commentées, refondues par les disciples, et qui ne se soit cru obligé de protester contre les conclusions tirées de ses principes par la main des hommes et du temps? Des trois plus célèbres, l'un [1], a désavoué son élève le plus distingué [2], et a pu dire de lui, comme Socrate de Platon : « Que de » sottises ce jeune homme me prête! » L'autre [3], à son lit de mort, murmurait, comme une plainte ou comme un regret, qu'*un seul homme l'avait compris, et encore ne l'avait pas bien compris!* Le troisième [4], laisse tomber des paroles de découragement et de lassitude, renie ses premiers systèmes, trop fameux, et redemande la foi de ses pères, qu'on a voulu remplacer par une chimère, la foi philosophique [5].

[1] Kant.
[2] Fichte.
[3] Hégel.
[4] Schelling.
[5] Schelling, *Denkmal der Schrift von Göttlichen dingen des Jacobi.*

Le rationalisme a donc tout motif de craindre qu'il ne soit plus qu'un drame rapide, qui se joue sous le souffle invisible de la divine Providence, pour donner une grande leçon morale aux générations de ce siècle. Plein d'ardeur au début de la carrière, il promettait à l'intelligence humaine de la conduire en des climats où la vérité brillerait sans nuages. Mais, moins heureux que Colomb, les quelques jours de sursis qu'il a demandés sont expirés depuis longtemps, et il n'aperçoit pas le fortuné rivage. L'anarchie règne sur son navire, et sa destinée probable est qu'il va s'engloutir dans les flots de cet océan solitaire que l'audace de l'homme n'avait pas affronté avant lui. Espérance de conquérir le monde des intelligences, bonheur de la domination universelle, indépendance absolue de la raison, vous n'étiez donc pour la philosophie qu'un rêve, et un rêve dont le réveil est bien amer! Tant de talent, tant de génie, tant de moyens d'action, tant d'influence, tout cela mis au service du rationalisme, n'a fait que montrer plus à nu que jamais son impuissance substantielle. Désormais il sera impossible de douter de cette vérité, que l'esprit humain, abandonné à ses propres forces, ne saurait imposer un système, et que, si les dialecticiens allemands ont été de bonne foi, il peut tomber dans les plus effrayantes aberrations. C'est définitivement prouvé, il n'appartient qu'à notre Église de se propager par la parole. Le rationaliste a fait *bien des cours et bien des livres;* mais où donc est l'Église qu'il a fondée?

Placez en face du rationalisme allemand une âme altérée de vérité, affamée de bonheur, amante du beau et de la vertu; une âme aspirant à connaître son origine, ses devoirs, sa destinée, en un mot *l'itinéraire d'elle à Dieu*, comme dirait saint Bonaventure; une âme, comme il en est tant, en peine sur cette terre, jugeant, ainsi que Jacob, les jours de cette vie courts et mauvais, et ne s'y plaisant pas, pensez-vous que ce spectacle la fascine, et que, saisie d'enthousiasme et d'ivresse, elle improvise soudain un hymne en l'honneur de la raison humaine? Pensez-vous qu'elle vivra dorénavant tranquille et rassurée sur sa fin et sur son sort, qu'elle trouvera l'existence meilleure et plus pleine et le règne des mystères passé? Vous ne le pensez pas. A la vue de cette anarchie des idées et des systèmes; à la vue de cette halte d'un grand nombre d'intelligences dans l'absurde, dans l'incertain ou dans l'impossible; à cette vue désespérante, elle lèvera douloureusement les yeux au ciel comme pour lui demander compte de l'envoi de l'homme en

ce triste univers. S'il est séduisant de penser sans règle, sans limite et sans frein; s'il est doux de prendre chacune de nos idées pour une expression et une manifestation de la vérité même; on ne saurait oublier, derrière ces apparences cruellement trompeuses, ce que le rationalisme fait de l'homme, de son intelligence et de son cœur. Pour détruire l'effet de sa fascination malheureuse, on apercevra toujours ses deux personnifications les plus complètes, Hégel et Gœthe, une impudente absurdité et un égoïsme incommensurable [1]. Oui, les cœurs élevés et aimants seront pris de dégoût à ce spectacle, et jamais ils ne se résoudront à planter leur tente, pour abriter leur vie, sur la terre aride et désolée de l'incrédulité. L'homme qui étudiera sincèrement, la main sur la conscience, les véritables exigences de ce qu'il a de plus noble, de plus grand, de plus beau dans son être, ne consentira point à tracer son orbite et son horizon dans cette sphère infernale où tout est doute, excepté les passions. Il faudra que cet homme vienne, et sans tarder longtemps, demander au Catholicisme la législation de la pensée, l'amour surnaturel dont le cœur a besoin et des espérances qui ne s'arrêtent pas devant la tombe.

Ceci n'est point une abstraction, une loi purement idéale, mettant ce qui devrait être à la place de ce qui est. Non; nous sommes ici dans le monde réel et sur le terrain de l'histoire: nous faisons allusion à des faits. Aux termes généraux, il serait aisé de substituer des noms personnels. A qui persuadera-t-on que la vue du rationalisme à l'œuvre, la connaissance et la fréquentation de ses fidèles, aient été sans influence pour amener à nous Frédéric de Schlégel, Joseph Gœrres, F.-L. Zacharie Werner, Overbeck, Hurter et tant d'autres? Ces beaux noms, revendiqués par la science et le génie, autant que par la foi, ne permettent pas aux libres penseurs de se glorifier d'avoir conquis les plus hautes intelligences. Est-ce que notre Gœrres ne vaut pas leur Hégel? Et Frédéric de Schégel n'était-il pas plus savant que le Dr Strauss? Vous n'en lirez pas moins dans maint ouvrage que le christianisme ne saurait satisfaire désormais que le menu peuple.

Le protestantisme a bien la prétention d'offrir un asile aux nobles esprits auxquels le rationalisme ne peut suffire, mais chaque jour il voit cette prétention amèrement déçue. Son rôle finit, comme

[1] Voir les Œuvres de Hégel et la *Préface de la Traduction de Faust*, par M. H. Blaze.

finira toujours le rôle du mercenaire. Il chasse, malgré lui, vers le bercail du bon pasteur, les brebis séduites et égarées. C'est le résultat de l'effroi que sa vue seule inspire.

Il y a toujours un moment dans l'histoire où les œuvres de la malice humaine, même les plus colossales, concourent, d'une manière quelconque, à la production du bien. C'est une loi générale et providentielle. Le monde retomberait dans le chaos si l'homme avait la puissance de mettre dans ses actes tout le mal que, trop souvent, sa volonté contient. L'homme détruit, mais la Providence a des fleurs qui germent sur les ruines.

Ce moment est venu pour la grande hérésie luthérienne et ses ramifications innombrables. A sa naissance, ses principes, formulés de la veille, semblèrent commodes à une vertu faible et distraite, et acceptables à une logique superficielle et peu soucieuse de la vérité. Le droit de tout examiner et de tout juger par elle-même, solennellement conféré à la raison, flattait, en exagérant sa puissance, l'orgueil originel, une des passions les plus chères et les plus caressées. C'était une chose imposante et glorieuse que de mettre la Bible entre les mains de tous, en disant que tous pouvaient en mesurer les divines profondeurs. L'abolition des pratiques les plus hostiles aux inclinations rampantes qui se remuent toujours sourdement au fond de notre être, présentée comme de droit divin, ne pouvait manquer d'être accueillie avec reconnaissance. Donner aux passions les plus honteuses le droit de bourgeoisie dans le cœur humain, c'était proposer au suffrage universel une législation qui aurait dû, naturellement, être votée à l'unanimité. Remarquez, d'un autre côté, que le protestantisme conservait, en apparence, assez de christianisme pour qu'un vide trop douloureux ne se fît pas subitement dans l'âme de ses néophytes. Il mutilait ou interprétait faussement la *parole* du *Verbe* de Dieu; mais cette parole avait créé le monde et ressuscité des morts. Il ne se prosternait plus que devant une ombre, une muette image; mais c'était l'ombre et l'image de celui dont le contact guérissait des maux incurables. Ayant ainsi travaillé pour la cause des passions, il se propagea. Mais, arrivé bientôt à la maturité de l'âge qu'il lui fut donné de parcourir, on a vu le géant perdre chaque jour quelques gouttes de sang et de vie. Ainsi toujours l'erreur a en elle le poison qui la tue, ainsi toujours son développement est une épreuve à laquelle elle ne résiste pas. Mais le protestantisme a été blessé à mort, le jour où le rationalisme, qu'il portait comme son fruit, est sorti de son sein. Cette production

lui a paru tellement monstrueuse à lui-même, que, père ingrat de ce fils difforme, il a refusé de le reconnaître, et a voulu qu'il fût précipité, comme Vulcain, du haut de son olympe. Mais la paternité n'en est pas moins manifeste aux yeux de tous. Vous embrassez les principes de Luther; avancez, vous arriverez, en passant par Hégel ou quelqu'autre, aux conclusions de l'ouvrage de Strauss. Il faut que ce soit bien naturel, puisque, à l'apparition de ce livre, l'alarme se répandit spontanément au sein des églises réformées. On leur demandait ce qu'elles avaient fait du christianisme. Tout le monde était convaincu que leurs doctrines protestantes arrivaient au dernier terme de leur progression fatale, indépendamment de ceux qui les professaient, et même bien malgré eux. Autrefois, on vit Bayle, un sceptique, affirmer qu'il était protestant; de nos jours, Hégel, un panthéiste, a déclaré qu'il était un luthérien et qu'il voulait l'être. Ils avaient raison l'un et l'autre, et nous ne voyons nullement sur quel principe les coreligionnaires du Dr Strauss se sont appuyés pour le chasser de sa chaire de théologie, et pour condamner les horribles pages où il proclame la divinité de la nature, après avoir nié celle du Christ. Il a usé complétement de son droit, voilà tout. Bayle, Hégel et Strauss sont les vrais protestants.

Tel est donc le spectacle offert par le protestantisme : s'il veut marcher, il entre voiles déployées en plein rationalisme; s'il s'opiniâtre à rester immobile, il va contre sa nature et contre son principe; car il le renie en le limitant par arbitraire, et en s'arrogeant une autorité à la négation de laquelle il doit son existence.

Cette fidélité ou cette infidélité au principe protestant a produit en Allemagne une double exégèse : l'une qui trouve le Christianisme inadmissible, l'autre qui le défend avec science et souvent avec profondeur et efficacité. Ceux qui ont exercé sur l'Écriture sainte le droit d'examen dans toute sa rigueur et dans toute son étendue, ne sont plus chrétiens. Ceux qui, plus timides ou plus prudents, n'ont pas abusé aussi largement de l'intelligence, ont solidement plaidé la cause de nos livres sacrés. Mais, ô Providence! ce n'est point la foi protestante qui profite de leurs travaux et de leurs veilles, c'est l'Église catholique, c'est nous. Ils n'en prolongeront pas d'une heure l'agonie du protestantisme, et nous opposerons la plupart de leurs arguments aux exégètes purement rationalistes et incrédules! Puissent-ils, pour n'avoir pas voulu précipiter leur raison dans cette liberté effrénée vers laquelle ils étaient entraînés, et pour n'avoir pas dit au Christ un adieu blasphématoire

et éternel, puissent-ils ouvrir les yeux et apercevoir dans leur Église ce qu'elle présente en effet : la confusion et les combats de l'erreur! Puissent-ils lire, dans son histoire, ce qu'on y trouve à chaque page : la nécessité de l'autorité apostolique, sans laquelle l'unité n'est pas possible! Puissent-ils, enfin, comprendre qu'il n'est pas bon de s'abriter dans une doctrine qui lègue en mourant aux rationalistes la haine de la société catholique, la plus belle portion de l'humanité, aux classes populaires, le malheur de vivre hors de la vérité!

Que la vieillesse du protestantisme soit bien avancée, ce n'est plus une question maintenant. Il s'incline par degrés dans la tombe. L'enseignement, ce qu'il y a de plus puissant sur les hommes, ce qui seul est le symptôme de la vie dans le monde moral, l'enseignement échappe de sa main débile et fatiguée. Ses propres fils tournent contre lui-même cette arme formidable, et ce n'est pas le moyen le moins puissant d'amener les âmes à nous. Nous pourrions multiplier les preuves; nous n'en citerons qu'une, illustre et remarquable : c'est le Dr Binder. Sa conversion, esquissée d'après lui-même, confirmera tout ce qu'on vient de lire, et donnera l'idée du travail qui s'accomplit dans un grand nombre d'intelligences.

Si le docteur Binder n'appartient pas au rationalisme, ce n'est point faute de le connaître. Il l'a observé et jugé à ses sources les plus célèbres et les plus abondantes. Il s'asseyait aux côtés de Strauss et de Vischer, sur les bancs de cette université de Tubingue, où, sous le nom de *critique supérieure*, s'enseignait le rationalisme tout pur. La plupart des étudiants se destinaient à exercer le ministère dans leur église respective; M. Binder appartenait à la luthérienne-évangélique, travaillait pour elle. Mais il était difficile à chacun de conserver intactes les doctrines de sa secte au sein de l'université. Sous le rapport théologique, les élèves formaient comme trois catégories. Les uns croyaient encore à quelque chose, mais sans pouvoir préciser leur symbole. D'autres s'attachaient vigoureusement, comme dans un naufrage, à la foi qu'ils avaient sucée avec le lait sur le sein maternel, et arrivaient au piétisme. Enfin, un grand nombre en étaient venus, comme Jouffroy, à sentir qu'*il ne restait plus rien debout dans leur âme!* Le jeune Binder était à la veille de passer dans les rangs de cette phalange infortunée, quand il résolut de rompre avec ces études malfaisantes et de chasser de son esprit jusqu'à la pensée d'un *ministère* qui n'avait plus de signification pour lui. Il chercha « dans l'histoire et dans la littérature

» classique de quoi combler le vide affreux que la triste théologie de » son église n'avait fait qu'agrandir. » Le cours de sa vie, que Jésus suivait des yeux et dirigeait avec miséricorde, le ramena, quelques années plus tard, *au Dieu de sa jeunesse et à sa parole révélée*. Ce fut alors qu'il prit l'engagement sérieux de découvrir la vérité. « Je ne m'imaginai pas, comme c'est la mode aujourd'hui, que je la trouverais sans l'Église. Je pensai, au contraire, qu'elle seule devait la montrer à mes regards fatigués. Notre Sauveur ne l'a-t-il pas fondée pour continuer son œuvre? Je me livrai donc à des considérations plus profondes que jamais sur l'essence et les principes fondamentaux de l'Église protestante, à laquelle j'appartenais. Mais, hélas! que mon attente fut amèrement déçue! Le vide que je sentais depuis déjà longtemps avec tant d'angoisse au fond de mon âme m'envahit de plus en plus. Je devins pour moi-même un abîme infranchissable et ténébreux dont la vue me glaça d'épouvante. Je n'étais pas de ces *esprits forts* auxquels le docteur Strauss a conseillé avec succès de fouler intrépidement aux pieds cette importune auréole sous laquelle la Bible leur fut montrée dans leur enfance. J'aspirais, même comme homme, à m'attacher fermement à quelque chose. Mais il me fallait un point d'appui solide. J'avais en horreur cette substance complaisante et molle que tous ceux qui l'ont voulu ont façonnée à leur gré depuis trois cents ans! Je comprenais maintenant que les doctrines tant reprochées au protestantisme, et dans lesquelles j'avais toujours vu les déductions mal faites de quelques idées antiprotestantes, étaient au contraire les conséquences très-naturelles de ses principes fondamentaux. Je remontais à son berceau, et je les y retrouvais comme de venimeux reptiles. L'œuvre des réformateurs autorise pleinement tout ce que nous voyons aujourd'hui. » Le docteur Binder n'était pas homme à se contenter de ces résultats négatifs: il poursuivit la solution de son problème et le dégagement de la grande inconnue. Le succès a couronné le courage. Il s'est démontré avec évidence que l'Église catholique peut seule réaliser toutes les conditions de la foi et les concilier harmonieusement avec les exigences bien comprises de la nature humaine. Cela lui a expliqué pourquoi ceux qui ont professé le plus sincèrement le Christianisme parmi les protestants se sont toujours plus ou moins rapprochés de nous. Enfin, elle a salué nos dogmes et nos mystères comme le lever du jour éternel, cette intelligence longtemps plongée dans une nuit horrible et désespérante. Enfin, elle a recueilli la rosée du ciel,

cette âme haletante et desséchée au sortir du doute et de la plus aride des croyances[1].

Le rationalisme et l'hérésie ne sont pas seulement, dans la main de Dieu, des instruments dont sa grâce se sert pour ramener à la vérité : ce sont aussi des moyens d'exciter notre zèle et de multiplier nos travaux. Comment énumérer les ouvrages et les publications catholiques dont nos adversaires hérétiques et rationalistes ont été l'occasion ou l'objet en Allemagne ? Nous regrettons de ne pouvoir mentionner ici que ce qui a paru de plus significatif depuis la fin de 1845 jusqu'à la fin de 1846.

Sans les efforts des protestants et des rationalistes pour pénétrer dans toutes les régions du corps social, nous aurions attendu longtemps peut-être, pour nos frères d'outre-Rhin, un ouvrage tel que la *Véritable Encyclopédie universelle,* qui s'y publie en ce moment[2]. Un grand nombre de savants catholiques ont eu l'admirable et sainte pensée de mettre en commun leur érudition et leur talent personnels, pour tirer de ce faible capital un gain infini, et ils rédigent ce livre. Jusqu'ici les publications de cette nature étaient imprégnées de l'esprit protestant, qui les avait dictées. Les catholiques étaient pourtant obligés d'y recourir. On conçoit aisément quel mal ce pouvait être. Toutes les matières qui touchent de près ou de loin à notre foi y étaient traitées ! On y faisait l'histoire civile et ecclésiastique du moyen âge ! On y appréciait la Papauté, Luther et la Réforme ! Le poison était d'autant plus à craindre qu'il pouvait s'y cacher sous les apparences de la modération, de l'impartialité et de la science. N'a-ce pas toujours été le but des encyclopédies publiées par des hommes irréligieux ou étrangers à notre foi, depuis celle de Diderot jusqu'à celle de MM. P. Leroux et J. Reynaud ? C'était donc une vive douleur pour des catholiques allemands que leurs frères, c'est-à-dire les deux tiers de la nation, s'a-

[1] Ces détails sont tirés d'un opuscule du Dr Binder, intitulé : *Meine Rechtfertigung und mein Glaube*, ou *mon Apologie et ma Foi*, par le Dr Guillaume Binder ; Augsbourg, 1846. — L'illustre docteur a écrit ces pages pour répondre à certaines attaques odieuses de cette faction protestante, qui a également poursuivi M. Hurter quand il embrassa le catholicisme. Ce n'est pas la seule glorieuse analogie que présentent ces deux conversions.

[2] *Allgemeine Realencyclopädie, oder Conversations-Lexicon für das katholische Deutschland*, véritable Encyclopédie universelle, ou Lexique de Conversation, à l'usage de l'Allemagne catholique, rédigée et publiée par une société de savants catholiques ; 10 vol. grand in-8°, ou 720 feuilles d'impression. Ratisbonne, chez G. J. Manz. — Le prospectus de cette publication parut à la fin de 1845.

breuvassent à des sources souvent empoisonnées et toujours dangereuses. Ce doit donc être pour eux et pour nous une grande joie de penser qu'ils auront désormais une encyclopédie à leur usage, dans laquelle la science et la foi auront fait circuler la vérité et la vie. Cet ouvrage porte pour titre explicatif : *Lexique de conversation.* Il ne faudrait pas en conclure que ce travail est nécessairement superficiel. Ce second titre est là pour satisfaire à une exigence bizarre, comme l'érudition en a tant. Ici il veut simplement dire que les rédacteurs de l'*Encyclopédie universelle* ont soigneusement écarté les matières qui sont uniquement du domaine des savants de profession. Les esprits les plus cultivés y puiseront une instruction solide et intéressante.

Nous devrions au Rongisme des félicitations particulières pour avoir, malgré son apparition si récente, inspiré à un zélé défenseur du Catholicisme l'idée d'un de ces livres de haute portée qui demeurent. Ce livre, c'est l'*Essence de l'Église catholique opposée à ses adversaires* [1], par le docteur F. A. Staudenmaier, professeur de théologie catholique à l'université de Fribourg-en-Brisgau. Nous venons de citer le nom de l'auteur : est-il nécessaire d'appuyer davantage, et n'est-ce pas tout un éloge de son ouvrage? Il commence par montrer que le Rongisme est un fruit du Rationalisme, dont le Protestantisme est le père. Mais ayant besoin de planer plus haut, bien vite il s'élève au-dessus de ces tristes régions. Les causes de la guerre acharnée dont l'Église catholique est l'objet, tel est le champ où il exerce ses vigoureuses et profondes investigations. Il n'a qu'à se rappeler les deux plaies originelles de la nature humaine, l'orgueil et la volupté, pour trouver dans la *Jeune Allemagne* et dans le radicalisme politique deux motifs de la guerre d'extermination actuellement déclarée à l'Épouse du Sauveur. Gardienne austère et incorruptible de la morale, dirigeant vers le ciel, sans leur permettre jamais de s'épanouir dans la fange de cette terre, les sentiments du cœur, et devant être invariable dans cet enseignement et cette fonction jusqu'à la fin des siècles, comment l'Église ne serait-elle pas l'objet d'une inexprimable haine aux yeux de cette *Jeune Allemagne* qui frémit de ne pouvoir se plonger à son aise dans un sensualisme sans honte comme sans frein ? D'un autre côté, par cela même qu'elle existe, le radicalisme politique n'est-il

[1] *Das Wesen der catholischen Kirche, etc.* L'Essence de l'Église catholique opposée à ses adversaires, par le Dr F. A. Staudenmaier; Fribourg-en-Brisgau, 1845.

pas dans la nécessité de la haïr jusqu'à la mort? Elle se dresse devant lui comme un adversaire implacable, comme un mur d'airain qui lui empêche de porter à son gré le cordeau sur le monde et de réaliser ses plans antisociaux. Il doit naturellement crier contre elle, comme Caïphe contre son divin Auteur: « Il faut qu'elle » meure pour le salut de l'humanité! *Expedit mori pro populo!* » Heureusement que le radicalisme n'a pas, comme le grand-prêtre du Jérusalem, le don de prophétie! — Quant aux époques plus reculées, l'auteur montre dans le protestantisme et dans le judaïsme les causes de la même haine et de la même guerre. A toutes ces doctrines il oppose l'Église catholique; il fait voir ce qu'elle est par essence. Il la compare au judaïsme considéré dans sa double phase, puis au rationalisme et au piétisme, les deux termes extrêmes de l'immense progression formée par le protestantisme. Or, la mission de l'Église à travers les siècles est de communiquer à l'homme la vérité et une vie sublime. Cette mission, elle l'a constamment remplie et elle la remplit encore. Qui a combattu les erreurs de l'esprit humain et qui l'a relevé de ses chutes, si ce n'est elle? Qui a fait sortir du chaos moral le monde moderne et les prodiges de sa civilisation, si ce n'est elle? Qui a sauvé, restauré, agrandi la science; transformé, divinisé les arts, si ce n'est elle? Qui a fondé la vraie liberté des peuples en déposant dans l'atmosphère, pour ainsi dire, les idées de morale et de devoir; qui a combattu, avec assez d'intelligence pour le faire mourir, cet esclavage antique qui rabaissait l'immense majorité du genre humain au-dessous des animaux, si ce n'est l'Église, toujours l'Église?

Les deux ouvrages dont je viens d'examiner l'utilité et la portée ne furent pas les seuls dont nous eûmes à nous applaudir vers la fin de 1845. Cette année 1845 fut heureuse pour les catholiques allemands. Elle vit fonder et paraître cinq nouvelles publications périodiques, genre de publication dont la puissance est incalculable dans la société actuelle. Malgré des entraves de toute sorte, ces cinq journaux, animés du même esprit, se mirent en ligne pour tenir vaillamment tête à l'erreur, pour défendre la foi catholique et propager ses doctrines. Voici les titres de ces journaux : PIERRE *ou le Rocher parmi les écueils des siècles;* — PAUL *ou le Glaive de la foi;* — JOURNAL CENTRAL CATHOLIQUE; — LE NOUVEAU SION; — L'APOLOGISTE [1]. Le *Pierre* et le *Paul* marchent de concert, com-

[1] *Petrus oder der Fels in den Brandungen der Jahrhunderte, etc.* Journal men-

battent sous le même étendard, comme les deux glorieux et inséparables apôtres dont ils ont emprunté les noms. Mais il y a deux directeurs, tous deux laïques, catholiques zélés autant qu'intelligents et d'un courage à toute épreuve : l'un est M. le docteur Jean Hast, l'autre, M. Philippe Sternaux. Ils traitent leurs matières indépendamment l'un de l'autre. Quand ces deux journaux s'annoncèrent, la censure voulut arrêter le *Paul*, prétextant qu'il faisait partie intégrante du *Pierre*. Mais le directeur de ce dernier montra très-bien que, si le but était le même, chacun disposait pourtant à son gré sa marche et ses moyens. Je ne saurais résister à l'envie de citer un passage de la lettre que, à cette occasion, le fondateur du *Pierre* adressa au fondateur du *Paul*. Si élevé que soit l'esprit de M. le docteur Hast et de M. Sternaux, leur cœur est à ce niveau sublime. « Le projet conçu par vous, Monsieur, de publier, dans » ce temps de révolutions et de bouleversements, une feuille ana» logue à la mienne, ce projet a d'avance toute mon approbation » et toute ma sympathie. Vous voudriez savoir si je n'ai rien à dire » au titre de *Paul*, sous lequel vous désirez qu'il se publie? Rien, » je vous assure. Les titres et les dénominations, qu'importe? La » chose, la chose elle-même, c'est là tout. Pourvu que l'on marche » en avant sans retard, que ce soit Tite ou Paul, notre capitaine » à tous, notre sauveur et maître, n'est-ce pas JÉSUS-CHRIST? En » avant donc, avec l'épée de la foi! Je favoriserai de grand cœur » votre entreprise; d'ailleurs, les collaborateurs ne vous manque» ront pas. Vous craignez que le titre *Paul* ne fasse penser à nos » adversaires et même aux catholiques qui ne connaissent pas nos » relations, qu'il y a opposition dans nos mesures contre les faux » catholiques : vous pourrez lever tous vos scrupules en publiant » cette réponse; je vous y autorise. — Berlin, 14 mars 1845. Doc» teur J. Hast. » Ces deux illustres défenseurs de notre foi ont pris à tâche d'étouffer à sa naissance la secte de Ronge, qui démontre son absurdité par son titre même de *catholique-allemande!* Ils donnent aussi des articles sur les matières de controverse les plus es-

suel pour les intérêts de la Foi et de l'Église romaine, etc., publié par le D[r] J. Hast; Berlin, chez Mœser et Kühn. — *Paulus oder das Schwert des Glaubens, etc.* Journal mensuel, publié par P. Sternaux; Berlin, Mœser et Kühn. — *Katholische Centralblatter*, publication mensuelle, par le D[r] Hast. — *Die neue Sion*, publié par Bernard Fuchs, D[r], etc.; Augsbourg. Cinq feuilles par semaine. — *Der Apologet.* Journal catholique mensuel, pour la défense de l'Église, publié par F. Peschke, à Breslau.

sentielles et les plus à l'ordre du jour. Enfin, ils insèrent d'abondantes notices ecclésiastiques, qui présentent sous son vrai jour l'Allemagne contemporaine.

Le docteur Hast dirige encore le *Journal central catholique*, recueil mensuel que la religion catholique pouvait seule inspirer. Car, la religion catholique est la seule qui s'occupe véritablement de l'instruction et de l'éducation du bien-être des classes populaires, trible but de cette publication.

Quant au *Nouveau Sion*, il suffit de savoir, pour juger de sa valeur et de son importance, qu'il est dû à la collaboration des professeurs les plus illustres par leur science, leur talent et la pureté de leur Catholicisme, des universités de Munich et de Tubingue. Les docteurs Allioli, Dœllinger, Haneberg, Egger, Reithmayr; Stadlbaur, Hurter, quel plus glorieux assemblage? Ce journal s'est appelé le *Nouveau Sion*, parce que, depuis plusieurs années, le docteur Thomas Wiser, chanoine de Munich, publie, avec la coopération d'une société de catholiques, une feuille excellente, intitulée: *Le Sion, ou une Voix dans l'Église pour l'époque actuelle.*

L'Apologiste réalise son titre par sa rédaction et par le choix des matières, c'est assez dire. Il est dirigé par le docteur F. Peschke, curé de Saint-Antoine de Breslau.

Est-ce un pays conquis et inféodé au rationalisme, que le pays où peuvent s'entreprendre et se publier de semblables œuvres? Est-ce que la foi et le Christianisme ne sont plus, chez un peuple qui éprouve ces besoins sublimes et qui trouve sous sa main les moyens non moins sublimes de les satisfaire? Que Dieu récompense les hommes généreux dont la vie est consacrée, comme celle du divin Maître, *à rendre témoignage à la vérité!* Puissent-ils, à cause de cela, voir refleurir, aux doux rayons de la grâce, dans toute son étendue, la contrée si chrétiennement arrosée de leurs sueurs! Au reste, ils n'ont qu'à jeter un regard autour d'eux, pour être convaincus que leurs travaux n'ont pas été stériles.

Ce travail serait démesuré, si je donnais une idée, même sommaire, de toutes les publications catholiques en Allemagne, pendant l'année 1846. Je ne veux parler que des deux principales. Elles sont d'une assez longue haleine et sur des sujets assez catholiques, pour qu'on n'eût pu songer à les entreprendre chez une nation qui aurait abjuré, implicitement du moins, la foi chrétienne. D'un autre côté, l'idée de combattre le rationalisme et l'hérésie, et de

neutraliser leur influence, y est assez visible, pour qu'elles puissent être citées à l'appui de la thèse émise ici.

L'histoire du règne de Dieu sur la terre avant le Christ, sous le Christ et depuis le Christ, par M. Ackermann [1], est un manuel de religion que le haut talent de l'auteur a su approprier aux intelligences les plus distinguées et les mieux cultivées, comme aux plus humbles et aux plus simples. « La connaissance solide et approfondie de la religion est un bien inexprimable : la science de » Dieu et des choses divines n'est-elle pas la plus sublime et la » seule importante, que dis-je? n'est-elle pas la seule absolument » nécessaire? Sans elle, que devient la vie? La foi est la lumière » prophétique aux rayons de laquelle nous devons marcher ici-bas, » dans la région du doute et de l'erreur, jusqu'à ce que nous » voyions se lever les clartés éternelles de l'autre vie. » Avec ce livre, on est impénétrable au rationalisme; ses ruses, ses sophismes, ses théories, y sont déjoués d'avance, tout cela dans un style où l'on n'aperçoit pas les marques de l'érudition allemande, qui pourtant y abonde. Cet ouvrage est écrit avec une chaleur qui arrive souvent à l'éloquence. Il comprend cinq volumes, et l'on s'en applaudit, le cas est assez rare maintenant. Le premier volume traite du règne de Dieu avant le Christ; le deuxième, du règne de Dieu pendant la vie du Christ; le troisième, du règne de Dieu sous le Saint-Esprit et dans l'Église; le quatrième considère le règne de Dieu dans le chrétien et dans l'humanité; enfin, le cinquième le suit dans l'histoire et dans l'avenir, ou dans son accomplissement. « Ainsi, dit l'auteur à la fin de sa préface, la religion, dans cette » histoire, sort de l'éternité: elle y retourne à travers les siècles. » — Quelques mois après avoir fait paraître cet admirable livre, M. Ackermann fut appelé par le Souverain-Juge à une vie meilleure. Nous nous en réjouissons à cause de lui, et nous le regrettons à cause de nous!

Mais la grande œuvre de l'année dernière, c'est l'*Encyclopédie de la théologie catholique et des sciences accessoires* [2]. A en juger simplement par la réputation des collaborateurs, cette publication sera à la hauteur de son sujet et de la science allemande. Il n'y a pas

[1] *Die Geschichte des Reiches Gott auf Erden, etc.*, par Joseph Ackermann.

[2] *Kirchen-Lexicon oder Encyclopedie der katholichen Theologie, etc.;* Fribourg-en-Brisgau, 1846. — Elle se publie par livraisons de 5 feuilles grand in-8°, et formera 5 gros volumes, ou 250 feuilles d'impression.

dans le prospectus moins de 48 noms, et ces 48 noms appartiennent à l'élite des savants dont l'Allemagne catholique est si fière, à juste titre. La plupart occupent les premières chaires des universités. Leur travail réunira donc la double condition du talent et de la pureté des doctrines, de la science et de l'étude approfondie de la religion. Nommons seulement le docteur Alzog, déjà célèbre en France par son *Histoire de l'Église*, dont nous devons la traduction à MM. Goschler et Audley; le docteur Allioli, le professeur Henri-Joseph Wetzer, et Benoît Welte, professeur de théologie catholique à l'Université de Tubingue. Les mesures les mieux concertées assurent et accéléreront cette glorieuse et catholique entreprise.

Je devrais m'arrêter ici. Cependant, je ne puis me résoudre à ne pas rappeler une publication dont la religion catholique n'a pas moins à s'applaudir que la littérature et la philosophie : il vient de paraître un *Supplément aux œuvres de Frédéric de Schlégel* [1]. La réputation de cet homme illustre grandit de plus en plus, et la faveur du public catholique est à jamais acquise à ses travaux, que ce supplément vient clore de la manière la plus heureuse. Ce sont quatre volumes de *leçons*, de *dissertations*, de *pensées*, complétement inédites, de la plus haute importance, et dignes de tout ce que l'on connaissait déjà de leur auteur. Il y en a des dernières années de sa vie, et il y en a qui datent de plus loin. C'est un nouveau trésor où l'on peut abondamment puiser la vérité et la science; une nouvelle preuve de la puissance de l'inspiration catholique; un hommage perpétuel rendu à notre foi par un profond penseur, un critique extraordinaire, un grand philosophe.

Nous savons maintenant la cause et la signification du double phénomène que l'Allemagne a présenté depuis 50 ans : la lassitude et le découragement des esprits, d'abord; puis, un mouvement très-prononcé vers le Catholicisme et sillonnant toutes les contrées germaniques. Les efforts des hérétiques et des rationalistes ont fait le vide et les ténèbres dans les âmes, les prières et les travaux des catholiques y ont ramené peu à peu et y ramènent encore l'air vital et la lumière. Quelques années de patience, et nous verrons dans l'Allemagne protestante, ce que nous voyons en Angleterre. Telle sera l'issue de cette réaction, à laquelle le rationalisme a *la honte et le malheur d'assister*. N'en doutons pas plus qu'il n'en doute lui-même.

[1] *Supplemente zu Friederich von Schlegel's sammtlichen Werken*, Bonn, Edouard Weber, 1846.

Au fond, c'est une destinée assez triste que celle du rationalisme; elle serait déplorable, si elle n'était pas volontaire et qu'elle eût une autre cause que sa propre nature. Voilà pourquoi ses cris de détresse, poussés par inadvertance mais par instinct, en voyant la foi triompher sans qu'il puisse arrêter ce triomphe; ses lamentations et son désespoir qu'il s'efforce de dévorer sourdement en lui-même, ne réveillent dans l'âme que le souvenir du célèbre monologue mis par Milton dans la bouche de Satan, quand il arrive à la création et contemple pour la première fois le beau soleil de notre globe : « O toi, qui, couronné d'une gloire incomparable, as l'u-» nivers pour domaine! toi, à la vue duquel les étoiles cachent » leurs formes amoindries! Je crie vers toi, mais non avec une » voix amie; je ne prononce ton nom que pour te dire combien je » te hais! L'orgueil et l'ambition sont ma vie; je veux faire la » guerre au Roi du ciel, qui n'a point d'égal..... Vaincu, je suis » bien loin de mendier la paix! Jamais une vraie réconciliation ne » peut naître là où les blessures d'une haine mortelle ont pénétré » si profondément. Adieu donc, espérance, puisqu'il faut que je » t'abandonne; et, avec l'espérance, adieu crainte, adieu remords! » tout bien est perdu pour moi. Mal, sois mon bien! par toi, au » moins, je tiendrai l'empire divisé entre moi et le Roi du ciel; » par toi, je régnerai peut-être sur plus d'une moitié de l'univers! » N'entendez-vous pas le rationalisme, seul et rentré en lui-même, se livrer à des réflexions amères et prendre des résolutions désespérées, en jetant un regard douloureusement jaloux sur le Catholicisme, splendide soleil autour duquel gravitent le monde moral et le monde religieux?...

L'ABBÉ C.-M. ANDRÉ.

Bibliographie.

LE CHRIST ET L'ÉVANGILE. Histoire critique des systèmes rationalistes contemporains sur les origines de la révélation chrétienne, par M. l'abbé CHASSAY, professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux. 2e partie; chez Lecoffre, prix 2 fr. 50.

Il y a quelque temps, nous avons appelé l'attention de nos lecteurs (voir notre tome III, p. 496) sur le premier volume de l'ouvrage publié par M. l'abbé Chassay. Cet infatigable travailleur, déjà blanchi par l'étude, quoique jeune encore, vient de mettre en vente la seconde partie du *Christ et de l'Évangile*. Bientôt nous en rendrons compte; mais nous tenons, pour le moment, à constater le succès de son premier

là qu'on en attend la décision. On ne recourt ni au roi de France ni à l'empereur d'Allemagne : le pape est le seul juge; c'est lui qui décide, qui dispose du sort des princes et de leurs domaines, lorsqu'ils ont rompu l'unité catholique. Telle était la position du pape, position non contestée, reconnue des souverains et des peuples; comme va nous le montrer l'histoire de la guerre faite aux Albigeois.

Mais le pape Innocent III a été mal servi dans cette guerre par l'abbé de Cîteaux, qui a abusé et qui va abuser encore de sa confiance en voulant exécuter un plan qui est entièrement opposé au sien. Je vous prie de le bien remarquer.

Innocent III avait menacé sans doute les seigneurs de la perte de leurs dignités et de leurs domaines s'ils continuaient de favoriser l'hérésie; mais c'était une simple menace qui avait pour but de faire rentrer les seigneurs en eux-mêmes, et de les rappeler à l'observation des lois protectrices du culte catholique; car, dans le fait, il n'avait envie de dépouiller personne. Il espérait qu'à l'arrivée des croisés, les princes du Midi se déclareraient en faveur de la religion catholique et se concerteraient ensemble pour l'extirpation de l'hérésie. Le pape ne s'était point trompé. Au premier bruit de la croisade, le comte de Toulouse s'est empressé de se réconcilier avec l'Église et de prendre rang parmi les croisés. Nombre de barons et d'autres princes ont suivi son exemple. Le vicomte de Béziers était en retard, mais il est venu comme les autres offrir sa soumission. Il l'a offerte à Montpellier, il l'a offerte encore au siége de Carcassonne, et le légat, en refusant de recevoir le vicomte, ou en lui imposant des conditions trop dures, a agi évidemment contre les intentions du pape et contre le plan qu'il avait communiqué à ses légats, car le pape n'avait négligé aucune précaution. Il avait prévu qu'au premier mouvement des croisés les princes du Midi ouvriraient les yeux et se mettraient en règle : ce qui s'est exactement accompli. Mais comme il les reconnaissait pour infidèles et parjures, et qu'il avait à craindre qu'après la retraite des croisés ils ne reprissent leurs anciennes habitudes, ce qui forcerait à une nouvelle croisade, il fixa leur inconstance en les prenant par leur intérêt. Il exigea donc comme garanties la remise de plusieurs châteaux-forts. Ces châteaux devaient rester au pouvoir de l'Église romaine, être confiés à des hommes sûrs, désignés par le Saint-Siége, et être retenus jusqu'à l'entier accomplissement des promesses, c'est-à-dire jusqu'à l'extinction de l'hérésie, pour être rendus ensuite à leurs anciens maîtres. Le pape voulait faire ce

qui se pratique encore aujourd'hui après le temps de guerre, au moyen d'une armée d'occupation. Voici donc en deux mots le plan du pape.

On devait recevoir les seigneurs à composition et leur imposer une pénitence proportionnée à leur faute; leur faire rendre quelques châteaux de leurs domaines comme garanties de leurs promesses. Pour les hérétiques, on devait, non les tuer, mais les instruire et les ramener par la douceur : les évêques étaient chargés de ce soin. En cas de résistance, on devait les chasser du pays et confisquer leurs biens, ou dans certains cas extraordinaires les juger et les livrer au bras séculier. Cette dernière mesure ne devait atteindre qu'un petit nombre de sectaires, plus coupables et plus dangereux que les autres. Voilà le plan du pape, qui devait coûter peu de sang et ramener peu à peu la paix dans le Midi. Ce plan, les légats ne l'ignoraient pas; Milon l'avait fait exécuter à l'égard du comte de Toulouse et de plusieurs autres seigneurs qui avaient fait leur soumission, et donné en gage un nombre plus ou moins considérable de châteaux, selon l'importance de leurs domaines. Le comte de Toulouse en avait donné sept, outre le comté de Melgueil, dont la suzeraineté appartenait au Saint-Siége.

Mais l'abbé de Cîteaux a un plan bien différent. Irrité peut-être d'avoir échoué dans ses missions et d'avoir été dédaigné par les princes, ou croyant à l'impossibilité de rétablir la foi catholique avec les princes actuels, il se propose, sans en rien dire au pape, de les dépouiller tous, de réunir leurs fiefs, d'en faire une espèce de royaume, qui devait être confié à un prince catholique. C'est ce qui nous explique pourquoi il a refusé de recevoir à pénitence le vicomte de Béziers; pourquoi il l'a mis en prison; pourquoi encore il lui a ôté ses domaines sans avoir égard à sa famille, pour les donner à Simon de Montfort. Ces domaines devaient être le marche-pied du nouveau trône du Midi. Ce plan aussi mauvais qu'injuste devait coûter beaucoup de sang, ôter à la guerre son caractère de sainteté, pour lui donner une couleur politique et de conquête, et en faire une guerre d'extermination. Le carnage de Béziers en est le premier épisode. Simon de Montfort entra dans ce plan qui le flattait de si brillantes espérances, et, comme nous l'avons vu, il prit aussitôt le titre de vicomte de Béziers, et fit la conquête de tous les domaines qui y étaient attachés. Il rentra ensuite dans Carcassonne qui était la capitale provisoire, où se trouvaient les deux légats, Milon et Arnaud, abbé de Cîteaux. On était

au dépourvu, sans argent et sans troupes; position critique, car les peuples pouvaient revenir de leur première terreur et renverser facilement la domination de Simon et le projet de l'abbé de Cîteaux. Il fallait donc songer à de puissants secours, non-seulement pour conquérir le reste des provinces, mais encore pour se soutenir dans la position actuelle. Ces secours on va les demander au pape, en lui rendant compte de l'expédition. Ce compte est un monument d'une grande importance dans cette histoire. Nous savons ce qui est arrivé; nous connaissons les malheurs de Béziers, la manière dont on a traité les habitants de Carcassonne et leur jeune vicomte. Il nous est donc facile de juger le rapport fait au pape : il est parvenu jusqu'à nous.

Je vous dirai d'abord que l'abbé de Cîteaux, qui a manqué dans cette expédition à tous les devoirs de chrétien, a manqué également à ceux que lui imposait sa charge. L'ambassadeur, quel que soit son pouvoir, ne doit rien entreprendre d'important sans en instruire son souverain, ou si la nécessité le force à prendre quelque mesure urgente, il doit en écrire sur-le-champ à son maître. C'est le devoir de tout envoyé plénipotentiaire : c'était celui de l'abbé de Cîteaux en particulier. Innocent III le lui avait imposé expressément, lorsqu'il l'a envoyé dans le Midi avec ses autres collègues. Il lui a ordonné d'attendre la décision du Saint-Siége chaque fois qu'il y aurait des difficultés imprévues. Il lui a recommandé en outre une grande modération.

Nous voulons, lui disait le pape, que votre modération fasse taire l'insolence des ignorants, et que vous évitiez avec soin, dans vos paroles et dans vos actions, ce qui pourrait vous attirer des reproches de la part des hérétiques [1].

Il est inutile de vous parler de la modération de l'abbé de Cîteaux : le sac de Béziers, la capitulation de Carcassonne et l'emprisonnement du prince, nous prouvent jusqu'à quel point il a tenu compte de la recommandation du pape. Je ne veux vous parler que de ces cas extraordinaires, où il était du devoir de l'abbé de Cîteaux de demander l'avis du pape et d'attendre sa décision. Ces sortes de cas se sont présentés plusieurs fois. Ainsi, lorsque le vicomte a demandé à se réconcilier avec l'Église, le légat ne devait-il prendre conseil que de lui-même? Le carnage de Béziers n'était-il pas un événement assez important pour en donner connaissance au

[1] Manrique, *Hist. de Cîteaux*, v, 176. — Ep. VII, 76, 79.

pape? L'abbé de Cîteaux n'écrit pourtant pas à Rome. A Carcassonne, il refuse de nouveau de recevoir la réconciliation du vicomte; il enlève aux habitants de cette ville, sans distinction de catholiques et d'hérétiques, leurs maisons et leurs biens, qu'il partage entre les croisés. Il emprisonne le prince, le dépouille de tous ses domaines et les donne à un étranger; et il n'écrit pas encore au pape. Il attend que tous les châteaux du vicomte soient au pouvoir de Simon de Montfort. C'est alors seulement qu'il écrit. Le long silence de l'abbé de Cîteaux s'explique, ayant un plan bien différent de celui du pape. Il craint d'être arrêté par lui. Il se hâte donc d'avancer son affaire le plus possible, et n'écrit que lorsqu'il croit tout terminé, pour pouvoir présenter au pape un fait accompli sur lequel on ne pouvait plus revenir. C'est pourquoi il ne rend compte de l'expédition que vers la fin de septembre, et vous savez que la prise de Béziers date du 22 juillet (1209). Peut-être aurait-il différé encore s'il n'avait pas été aux abois, car il n'avait plus ni argent ni troupes. Il est donc forcé d'écrire pour avoir des secours. Mais en écrivant, il avait bien soin de passer sous silence le plan dont il est préoccupé. Ainsi, il ne parle pas au pape de son projet de dépouiller tous les princes du Midi et de réunir tous les fiefs sous un seul gouvernement. Il ne dit pas un mot à ce sujet, sachant bien qu'il ne recevrait pas l'approbation du pape. Son rapport est incomplet sur d'autres points non moins importants. Ainsi, il garde un silence absolu sur le refus qu'il a fait au vicomte de Béziers de le recevoir à pénitence. Il ne peut pas se dispenser de parler de la prise de Béziers et du cruel massacre qui, selon lui, a coûté la vie à près de 20,000 personnes; mais il a bien soin de représenter cet événement comme miraculeux et comme un effet de la vengeance divine, qu'il n'était pas au pouvoir de l'homme d'éviter. Il met en scène les valets de l'armée, et ne dit rien du rôle qu'il y a joué lui-même.

Il donne ensuite quelques détails sur le siége de Carcassonne. Il dit que les habitants, pressés par une grande disette, ont offert de se rendre à condition qu'on leur laisserait la vie et qu'on les conduirait sous bonne escorte jusqu'à une journée de chemin; que les princes inclinés vers la miséricorde ont accepté ces conditions par la crainte d'être obligés ou de faire un long siége, ou de voir la ville réduite en cendres comme celle de Béziers [1]. Mais il ne dit pas

[1] Ep. XII, 108.

un mot de la démarche du roi d'Aragon, des propositions de paix qu'il a refusées, ni de la violation du traité de capitulation.

Le légat, après ces préliminaires, vient au point le plus important de son rapport; il parle de l'élection de Simon de Montfort comme *prince et seigneur du pays*. Il représente cette élection comme ayant été faite d'un consentement commun, *de communi consilio est electus*, ce qui n'est point exact, car nous savons que cette élection est due à l'influence de l'abbé de Cîteaux; que ce consentement unanime dont il parle se réduit à celui de deux évêques et de quatre chevaliers de son choix, et que trois principaux chefs, le duc de Bourgogne, le comte de Nevers et celui de Saint-Pol n'ont voulu y prendre aucune part, dans la crainte de blesser leur conscience. L'abbé de Cîteaux ne parle pas de ces contradictions; mais pour faire entrer le pape dans ses vues, il fait un grand éloge de Simon de Montfort. Il le représente comme un prince distingué par sa valeur, fortement attaché à la foi catholique, dévoué à l'Église romaine, et prêt à employer toutes ses forces pour déraciner la perversité hérétique. Il a grand soin d'exposer les preuves que Simon de Montfort a déjà données de son dévouement à l'Église. Il fait mention de l'ordre qu'il a publié de payer les prémices et les dîmes aux églises dans toute l'étendue du pays conquis, avec menace de traiter en ennemis tous ceux qui refuseraient d'obéir. Il n'oublie pas de dire que Simon de Montfort a établi un cens annuel de trois deniers par maison en faveur de l'Église romaine, et que, pour faire respecter les censures ecclésiastiques, il a statué que ceux qui demeureraient excommuniés pendant 40 jours sans se faire absoudre, payeraient chacun 100 sous si c'était un chevalier, 50 si c'était un bourgeois, et 20 sous si c'était un homme du commun. Il ajoute que Simon de Montfort, pour témoigner tout son dévouement à l'Église romaine, a résolu de lui faire lui-même une redevance annuelle d'une somme considérable, sans préjudice du droit des autres seigneurs. Telles étaient en effet, Messieurs, les mesures qu'on avait prises pour plaire au pape et le faire consentir à l'élection de Simon. Mais il ne dit pas au pape que Simon de Montfort, en reconnaissance de ses services, avait donné à l'Ordre de Cîteaux trois maisons, l'une à Béziers, l'autre à Carcassonne et la troisième à Salelles, diocèse de Narbonne; maisons qu'on avait prises sur des hérétiques [1]. L'abbé de Cîteaux continuant son rapport, prie le pape

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 63.

de bien accueillir les envoyés de Simon; de lui accorder ce qu'ils demanderont en son nom, afin qu'il puisse purger entièrement le pays de la contagion des hérétiques. Ce n'est qu'à la fin de sa lettre qu'il parle du vicomte de Béziers *tenu dans les fers*, qu'il représente comme le défenseur des hérétiques les plus pervers; il se hâte d'ajouter que les envoyés lui diront de vive voix ce qui manque à sa lettre, car voici comme le légat termine :

Quoique la plus grande partie de l'armée se soit retirée après avoir fait plus de besogne en deux mois qu'on n'aurait osé espérer en deux ou trois ans, il est resté auprès de lui un si grand nombre de braves chevaliers, qu'il lui sera aisé, non-seulement de conserver les conquêtes qu'il a déjà faites, mais même de se rendre maître de tout le reste du pays, après en avoir chassé les hérétiques, excepté Toulouse; pourvu que l'Église, dont il fait les affaires, contribue à la dépense : car il est évident qu'étant en possession, outre les villes, de deux cents châteaux très-forts, et *que*, *tenant dans les fers le vicomte de Béziers*, défenseur des hérétiques les plus pervers, il a besoin de grands secours, soit pour munir les places qui lui sont soumises, soit pour faire de nouvelles conquêtes. Les envoyés diront à Votre Sainteté beaucoup de choses que notre lettre laisse à désirer, eux qui ont assisté aux événements [1].

Il faut remarquer, Messieurs, que le légat ne sollicite pas le consentement du pape à l'élection de Simon. Il laisse ce sujet à Simon lui-même : il s'est contenté de prier le pape d'accueillir favorablement tout ce que le général lui demandera par ses envoyés.

Comme il était convenu, Simon de Montfort vient à son tour; il avait envoyé au pape des députés choisis, chargés de plaider sa cause de vive voix et de lui remettre la lettre qu'il avait écrite. Dans cette lettre, il prend le titre de vicomte de Béziers et de Carcassonne. Il expose l'empressement avec lequel il a obéi à l'ordre du pape, qui lui était spécialement adressé, en allant dans le pays d'Albigeois (*ad partes Albienses*), servir l'Église contre les hérétiques. Il dit qu'il a été élu *unanimement*, quoique indigne, par la vocation de Dieu et du consentement des chefs de la croisade pour gouverner et administrer le pays conquis; qu'il a résolu d'y fixer sa demeure pour l'honneur de Dieu et l'accroissement de la foi, dans l'espérance que l'hérésie y serait entièrement éteinte, si toutefois Sa Sainteté voulait bien le soutenir. Il parle ensuite de la position militaire qui n'est pas aussi satisfaisante qu'on aurait pu le croire d'après le rapport de l'abbé de Cîteaux.

Car, ajoute-t-il, comme ce travail demande une grande dépense pour deux

[1] Ep. XII, 108.

raisons, il faut que vous acheviez ce que vous avez commencé. D'un côté, les seigneurs, qui ont pris part à cette expédition, m'ont laissé presque seul entre les ennemis de Jésus-Christ, qui errent parmi les montagnes et les rochers; de l'autre, je ne saurais gouverner plus longtemps, sans être aidé de votre secours et de celui des fidèles, un pays devenu extrêmement pauvre par les ravages qu'on y a commis. Les hérétiques ont abandonné une partie de leurs châteaux après en avoir tout emporté ou les avoir détruits; ils conservent les autres, qui sont les plus forts, dans la résolution de les défendre. Il faut que je soudoie bien plus chèrement que je ne ferais dans d'autres guerres les troupes qui sont avec moi, et à peine puis-je retenir quelques soldats en leur donnant une double paie.

Simon cherche ensuite à gagner la bienveillance du pape, et lui marque qu'il a imposé trois deniers de cens annuel sur chaque maison, en faveur de l'Église romaine, imposition qu'il le prie d'approuver. Il ajoute qu'il a ordonné de payer aux églises les dîmes dont jouissaient auparavant les hérétiques. Après avoir ainsi exposé le gage qu'il avait donné à l'Église, il vient au point important, qui était d'obtenir la confirmation de son titre et de son vicomté.

Du reste, dit-il, après avoir ainsi disposé toutes choses pour l'honneur de Dieu, suivant mon pouvoir, je supplie Votre Sainteté de vouloir bien me confirmer dans la possession de ce pays, qui m'a été donné à moi et à mes héritiers de la part de Dieu, et de la vôtre par l'abbé de Cîteaux, votre légat, du conseil de toute l'armée; et d'accorder une pareille grâce à ceux qui, ayant participé au travail, ont reçu une portion du même pays, suivant leur mérite.

Il se loue beaucoup de l'attention et de la vigilance de l'abbé de Cîteaux dans toute cette affaire, et prie le pape de l'engager à lui continuer ses soins. Il termine par recommander au pape son envoyé, qui était Robert de Mauvoisin, dont il fait un grand éloge et à qui le pape peut ajouter foi sur tout ce qu'il lui dira [1].

Tel est le rapport fait au pape. Je suis entré dans quelques détails pour vous mettre à même de bien le juger. Vous voyez que ce rapport tend à deux choses : à faire confirmer l'élection de Simon comme seigneur du pays, et à obtenir du secours pour étendre sa domination, selon le projet de l'abbé de Cîteaux. Les envoyés qui devaient suppléer à ce que les lettres ne diraient pas, auront appuyé fortement sur ces deux demandes; ils auront représenté, d'un côté, Simon de Montfort comme étant demandé et désiré par toute l'armée, comme étant seul capable de rétablir la paix dans le pays, et, de l'autre, le vicomte de Béziers comme un ennemi déclaré de

[1] Ep. XII, 109.

la foi, le défenseur des hérétiques et le persécuteur des catholiques; comme un homme incorrigible et dangereux, qu'il est nécessaire de tenir sous bonne garde; en un mot, ils n'auront rien négligé pour circonvenir le pape et le faire consentir à leurs désirs. Ce que nous savons, c'est que le pape a été trompé indignement par cette ambassade, comme nous le voyons par les lettres qu'il a écrites immédiatement après.

Surpris et circonvenu, le pape donne dans le piége; il consent à la spoliation du vicomte de Béziers; il pose ainsi, sans le savoir, le principe d'une guerre longue et difficile. Bien des reproches lui ont été faits à ce sujet par nos auteurs modernes. Mais si nous voulons bien examiner sa position, nous verrons qu'il ne pouvait et ne devait faire autrement. En effet, la loi du moyen âge, établie alors dans tout l'Occident, déclarait déchu de ses honneurs, de sa dignité et de tous ses droits, un prince qui favorisait l'hérésie et s'en laissait infecter. Les prédécesseurs d'Innocent III avaient renouvelé cette loi, de concert avec la puissance temporelle; lui-même en avait demandé l'application au moment où il faisait prêcher la croisade.

Contraignez, avait-il dit à diverses reprises au roi de France, contraignez, en vertu du pouvoir que vous avez reçu d'en haut, les comtes et les barons à confisquer les biens des hérétiques, et usez d'une semblable peine envers ceux des seigneurs qui se refuseront à les chasser de leurs terres [1].

Eh bien, Messieurs, ce qu'il avait demandé avec instance, les croisés venaient de l'accomplir, et, comme on le lui disait, d'une voix unanime. Le pape, dans cette position, pouvait-il reculer et désapprouver la conduite de ceux qui semblaient avoir exécuté ses ordres? Non, Messieurs, le pape, dans l'ignorance où il était de la manière dont on avait traité le vicomte, devait naturellement approuver ce qu'on avait fait, louer, remercier et encourager ceux qui y avaient contribué. Sans doute, si le pape avait connu le projet de son légat, s'il avait su que le vicomte avait offert sa soumission, qu'on le retenait *dans les fers*, contre les règles de la capitulation, s'il avait su surtout ce qui se passait à Carcassonne dans le même moment où il délibérait sur ces choses, il se serait gardé d'approuver l'élection de Simon et de lui donner des éloges qu'il ne méritait guère. Car, dans ce même moment, on assassinait le prince dans la prison de Carcassonne. Vous savez qu'après la capitulation on l'a enfermé dans une des tours de son palais. Il n'était permis à per-

[1] Ep. VII, 79, 212.

sonne de l'approcher. Les gardes qu'on lui avait donnés pouvaient seuls s'entretenir avec lui. On dit qu'il est mort d'une dyssenterie; mais une lettre du pape, écrite plus tard, ne laisse aucun doute sur une mort violente. Quelle raison a donc pu engager Simon de Montfort ou l'abbé de Cîteaux à donner la mort au jeune vicomte? La raison, Messieurs, qui a fait périr plus d'un prince, la raison qui dans nos derniers temps a fait fusiller le duc d'Enghien; une fausse politique, avec laquelle on se fait une fausse conscience, et l'on commet des crimes souvent inutiles et presque toujours funestes à ceux qui les commettent. Simon de Montfort peut servir d'exemple. Il a beau exposer le corps du prince dans la cathédrale, le visage découvert, il a beau lui rendre de brillants honneurs, il ne peut se laver du soupçon de l'avoir empoisonné. Les peuples qui accourent en foule et qui versent des larmes sur sa tombe, s'en retournent avec indignation, et ne cherchent plus qu'à renverser celui qu'ils regardent comme un assassin. Nous en verrons les suites.

C'était au moment de cette mort tragique, que le pape donnait des éloges à Simon de Montfort et à ses légats. Car le prince est mort le 10 novembre 1209, et les lettres du pape sont datées du 11. Si le pape avait su tout ce qui s'était passé relativement au jeune prince, il aurait arrêté sa plume et il aurait maudit ceux qu'il comble d'éloges. Jamais guerre si simple dans son principe n'avait été ni plus complétement dénaturée, ni plus mal commencée. Mais dans l'ignorance où il était, il confirma l'élection de Simon et lui promit un double secours en argent et en soldats. Il s'en occupe immédiatement et avec une grande activité, car Innocent III ne faisait jamais les choses à demi. Il écrivit à l'empereur Othon et aux rois d'Aragon et de Castille pour les presser de procurer des secours à Simon de Montfort, et de punir sévèrement les hérétiques qui se réfugieraient dans leurs États. Pour les ressources pécuniaires, il les cherche tant dans l'intérieur du pays qu'au dehors. Ainsi il presse les abbés et les autres prélats de Narbonne, de Béziers, de Toulouse et d'Albi, de remettre entre les mains de Simon les biens des hérétiques qui doivent être confisqués, à moins qu'ils ne se convertissent incessamment[1]. Il s'adresse aux évêques du Nord et du Midi, aux consuls des principales villes de la Provence et du Languedoc, pour les prier, avec les plus vives instances, de s'employer

[1] Ep. XII, 126.

de toutes leurs forces pour achever de détruire l'hérésie et d'y contribuer *de leurs revenus*. Il accorde une indulgence plénière à ceux qui se croisent et les déclare exempts des usures ou des intérêts qu'ils peuvent devoir, et leur donne un délai pour le paiement du capital. Il encourage les chevaliers qui sont encore près de Simon de Montfort, les prie de rester à leur poste et de se contenter du remboursement de leurs dépenses depuis Pâques, jusqu'à ce qu'il puisse leur envoyer des secours. Enfin, le pape a écrit à cette occasion près de 40 lettres, tendant toutes à procurer des secours à Simon de Montfort [1]. En lisant ces lettres qui sont parvenues jusqu'à nous, nous voyons jusqu'à quel point le pontife a été trompé par les envoyés de Simon de Montfort, agissant de concert avec les légats. Dans les lettres adressées à l'empereur Othon et aux rois d'Aragon et de Castille, le pape annonce que près de 500 villes et châteaux se trouvaient entre les mains de Simon de Montfort, qu'on y avait extirpé l'hérésie et rétabli la foi catholique. Nombre évidemment exagéré que les envoyés de Simon ont accusé sans doute pour faire valoir l'importance de leurs exploits et faire condescendre le pape à leurs désirs. Le pape y croit, parce qu'on le lui a assuré. Aussi est-il plein de joie ; il est intimement persuadé que la guerre touche à sa fin, et qu'il ne s'agit plus que de donner un dernier coup de main pour détruire radicalement une hérésie qui lui avait donné tant d'inquiétude, à lui et à ses prédécesseurs. Aussi est-il au comble de ses vœux. En écrivant aux comtes de Savoie, de Genève et aux consuls d'Arles et des autres villes du Midi, il s'écrie dans les transports de sa joie :

Levez-vous, cher fils, dit-il, hâtez-vous de cueillir la palme réservée à cette lutte glorieuse ; et puisque vous n'avez pris aucune part à son heureux commencement, efforcez-vous du moins de participer à sa fin : car le rémunérateur céleste accorda à ceux qui étaient venus les derniers dans la vigne la même récompense qu'à ceux qui y étaient arrivés les premiers [2].

Le pape est dans une illusion complète ; il croit que la guerre, qui est, selon lui, si heureusement commencée, touche à son terme. Il est bien loin de prévoir que la sanction qu'il vient de donner à Simon de Montfort va prolonger les hostilités au delà de 20 ans, tant il a été trompé par les députés de Simon et par les faux rapports qu'on lui a envoyés.

[1] Ep. XI, 122-136.
[2] Ep. XII, 135.

SEIZIÈME LEÇON.

Ordres inattendus donnés au comte de Toulouse. — Réponses du prince. — Sévérité de l'abbé de Cîteaux. — Appel du comte à Rome. — Accueil honorable d'Innocent III. — Ordres du pape éludés.

L'abbé de Cîteaux poursuit, Messieurs, avec une infatigable ardeur le projet qu'il a formé de réunir les seigneuries du Midi sous une seule domination. A peine a-t-il mis Simon de Montfort en possession du vicomté de Béziers, qu'il cherche à s'emparer des riches domaines du comte de Toulouse, domaines qui, dans son esprit, devaient faire la partie principale de la souveraineté qu'il voulait établir. Mais comment en dépouiller le possesseur actuel, Raymond VI? Il s'était soumis à toutes les prescriptions du Saint-Siége; il avait reçu son absolution à Saint-Gilles, après avoir subi l'humiliante cérémonie de la pénitence publique. De plus, il avait combattu dans les rangs des croisés, même contre son propre neveu, et avait rendu des services importants à l'armée. Comment le dépouiller de l'héritage de ses ancêtres? On trouvera des prétextes, car sa perte est résolue; il faut qu'il cède la place à Simon de Montfort; c'est une idée fixe et invariable de l'abbé de Cîteaux. Il l'emportera par son caractère impérieux et sa volonté de fer. Malheureusement le comte ne se tient pas assez sur ses gardes, et quelquefois il semblera travailler à sa ruine de concert avec le légat. C'est le sujet que je vais traiter aujourd'hui; il mérite votre attention.

La perte du comte de Toulouse avait été résolue probablement au commencement de l'expédition, car le plan de l'abbé de Cîteaux était déjà arrêté, lorsque l'armée se trouvait à Montpellier. C'est ce que nous voyons par le refus de recevoir le vicomte de Béziers à pénitence, car la porte de la réconciliation était toujours ouverte à ceux qui voulaient y entrer. Aussitôt qu'on se rétractait et qu'on acceptait la pénitence de l'Église, on était absous, quelque coupable qu'on fût. C'était la règle uniforme et invariable de l'Église: personne n'était repoussé. Innocent III, dans ses lettres les plus menaçantes écrites au comte de Toulouse, lui avait toujours laissé la faculté de se réconcilier avec l'Église, et le comte, comme nous l'avons vu, en a profité. Le pape en a ressenti une joie bien vive, et il s'est hâté d'en faire part à celui qui la lui avait procurée. Mais il est fort à présumer que cette réconciliation solennelle, qui réjouissait toute l'Église, ne devait pas faire un bien grand plaisir à l'abbé de Cîteaux. Elle contrariait ses vues politiques dont il était

alors préoccupé; mais il trouvera d'autres prétextes pour le renverser, et malheureusement le comte contribua à les lui fournir.

Le comte de Toulouse s'était retiré dans ses États immédiatement après la prise de Carcassonne et l'élection de Simon de Montfort à laquelle il semble n'avoir pris aucune part; les convenances ne le lui permettaient pas, puisque le vicomte de Béziers était son neveu. Il semblait être en très-bons termes avec Simon, car, avant son départ, il convint avec lui de raser de part et d'autre divers châteaux qui pouvaient devenir un sujet de querelle, et il promit de donner son fils aîné en mariage à la fille de Simon [1]. Mais il gardait probablement un ressentiment secret de la manière dont on avait traité son neveu. Ce ressentiment eut bientôt lieu d'éclater, car à peine était-il de retour dans sa capitale, qu'il reçut de la part de l'abbé de Cîteaux l'ordre de livrer aux croisés tous les hérétiques qui se trouveraient dans la ville de Toulouse et qu'on lui désignerait, et de les livrer avec tous leurs biens. Le légat le menaçait de l'excommunication et de l'interdit s'il ne le faisait pas. Simon de Montfort ajoutait qu'il porterait la guerre dans le cœur de ses États [2]. Cet ordre, accompagné de menaces, paraissait peu étrange au comte de Toulouse, qui devina aussitôt le projet de ses ennemis. Il répondit avec humeur qu'il n'avait rien à démêler, ni avec l'abbé de Cîteaux, ni avec Simon de Montfort; qu'il avait reçu son absolution de Milon, légat du Saint-Siége, et que si on voulait lui chercher querelle, il irait à Rome se plaindre au pape, tant des vexations que les croisés commettaient dans le pays, que de la manière dont on le traitait lui-même après les services qu'il a rendus dans cette expédition [3].

Les habitants de Toulouse, inscrits sur la liste des députés comme suspects d'hérésie, répondirent avec la même fermeté, déclarant qu'ils n'étaient point hérétiques, ni fauteurs d'hérétiques; qu'ils avaient été reconnus pour catholiques par Pierre de Castelnau et frère Paul, entre les mains desquels ils avaient fait serment, et qu'ils s'offraient encore à faire, quand on le voudrait, une profession de foi catholique. Les consuls répondirent de leur côté, qu'en vertu d'une ordonnance de Raymond V, père du comte actuel, ils avaient fait brûler (ce qui était vrai) tous les hérétiques qu'ils avaient

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, n. 65.
[2] Ibid.
[3] Ibid.

découverts, et que quant à ceux qui sont accusés maintenant, ils étaient prêts à leur faire rendre raison de leur foi à Toulouse, soit devant les légats, soit devant leur évêque, suivant les prescriptions canoniques, et qu'en cas de refus de ces offres, ils en appelaient au pape [1]; c'est-à-dire les habitants de Toulouse ne se refusaient pas à rendre compte de leur foi, ni devant les légats, ni devant leur évêque; mais ils voulaient que cela se fît à Toulouse et qu'on ne les forçât pas à se livrer aux croisés. L'abbé de Cîteaux ne se contentait pas de cette satisfaction, il exigeait qu'ils se livrassent corps et biens à la discrétion de l'armée. En quoi il faisait connaître clairement son but, qui était d'affaiblir les forces de la ville de Toulouse pour s'en emparer plus facilement. Car qu'importait à l'Église que les habitants fissent leur profession de foi dans le camp des croisés plutôt que dans la ville?

Quand l'abbé de Cîteaux et Simon de Montfort eurent reçu ces réponses, ils furent tant soit peu déconcertés; ce qui les inquiétait surtout, c'était la menace du comte de Toulouse d'aller à Rome se plaindre au pape des vexations qu'on lui faisait subir et qu'on exerçait dans tout le pays. Ils avaient à craindre que Raymond ne fît connaître à Rome le projet de l'abbé de Cîteaux et que le pape en étant instruit ne vînt les arrêter tout court dans l'exécution. Car ils connaissaient trop bien le caractère personnel du pape; ils savaient qu'à Rome on avait toujours trouvé secours dans le malheur et justice dans l'oppression: c'était une gloire qui appartenait à l'Église romaine et qui lui appartient encore, gloire qu'Innocent III était loin de vouloir ternir par sa conduite. Le légat et Simon de Montfort envoyèrent donc au comte une nouvelle députation pour apaiser sa colère par des paroles plus modérées, pour le détourner surtout de son voyage à Rome et pour tâcher de lui persuader qu'il avancerait plus ses affaires en traitant avec eux. Mais Raymond, persistant dans sa résolution, déclara qu'il irait non-seulement à Rome, mais à la cour du roi de France et à celle de l'empereur d'Allemagne, pour leur faire connaître les vexations qu'ils se permettaient dans le pays sous prétexte d'hérésie. Et, en effet, bientôt après il exécuta sa résolution [2].

Voilà, Messieurs, le récit exact de la première querelle faite au comte de Toulouse, vous êtes à même de juger. Il me semble qu'il

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 65.
[2] Ibid.

est impossible de ne pas y voir qu'on n'agissait pas de bonne foi, et qu'on ne cherchait qu'un prétexte pour diminuer les ressources du comte de Toulouse et s'emparer plus facilement de ses domaines. L'abbé de Cîteaux n'ayant rien pu obtenir, assembla les évêques qui se trouvaient dans le camp, excommunia les consuls de Toulouse et leurs conseillers, et jeta l'interdit sur leur ville [1]. Et cependant personne ne s'était refusé à rendre compte de sa foi, pourvu que ce ne fût pas dans le camp ennemi. C'est un abus de pouvoir que le pape sera loin d'approuver. Il lèvera cette excommunication injuste aussitôt qu'il l'aura connue [2].

Quant au comte de Toulouse, l'abbé de Cîteaux ne pouvait rien contre lui. Car le comte avait été soustrait à sa juridiction pour être soumis à celle du légat Milon que le pape lui avait envoyé par condescendance et sur ses plaintes contre l'abbé de Cîteaux. Mais celui-ci ne se tint pas pour battu. Comme il avait à ses ordres le légat Milon, qui était *son instrument et son organe*, selon l'expression même du pape [3], il va s'en servir, comme il s'en est déjà servi, contre le comte de Toulouse..

Milon n'avait point assisté au siége de Béziers, ni à celui de Carcassonne. Par l'avis de l'abbé de Cîteaux et des principaux chefs de la croisade il avait quitté l'armée à Montpellier, et s'était transporté en Provence, le long du Rhône, pour recevoir le serment des villes et des seigneurs du pays, et se faire rendre, selon le premier plan du pape, divers châteaux comme garanties de leurs promesses. Il était allé successivement à Marseille, à Arles, à Aix, à Avignon, il avait eu le succès le plus satisfaisant, car les seigneurs s'étaient empressés de faire des serments. Milon envoya ces serments au pape, et ils sont parvenus jusqu'à nous [4]. Il couronna son œuvre en tenant, au commencement de septembre 1209 avec l'évêque de Riez que le pape lui avait associé, un concile à Avignon, composé de 4 métropolitains, de 20 évêques et d'un assez grand nombre d'abbés et d'autres ecclésiastiques. On s'y occupa de la réformation des mœurs du clergé et du peuple, et l'on fit 21 décrets à ce sujet. Les deux premiers méritent une attention particulière. On y attribue l'accroissement de l'hérésie à la négligence *punissable* des évêques, et on leur enjoint de prêcher et de faire prêcher la doctrine catho-

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 65.
[2] Ep. XII, 156.
[3] *Hist. de l'Église gallic.*, t. X, p. 262.
[4] Innocent, ep. XII, *post* 107.

lique. Le second canon ordonne la recherche des hérétiques, par les consuls des villes, par les évêques, les prêtres, et même les simples laïcs; c'est proprement l'inquisition, qui, comme nous le verrons, n'a pourtant pas reçu son origine dans le concile d'Avignon[1].

Milon tint à Avignon une autre assemblée dont parlent les historiens contemporains, sans s'accorder sur l'époque[2]. Mais elle doit avoir été tenue à la suite du concile d'Avignon: nous ne savons pas quels sont les évêques qui y ont assisté.

Dans ce concile on aperçoit la main et le caractère de l'abbé de Cîteaux. Milon, son instrument et son organe, y a parlé pour lui. Nous ne pouvons en douter, car Milon, en rendant compte au pape de ce concile, dit expressément qu'il a agi d'après *l'avis et le consentement* de l'abbé de Cîteaux[3]. Qu'a-t-on fait dans cette assemblée? On y a excommunié le comte de Toulouse et jeté un interdit sur toutes ses terres pour six raisons, dont la principale est qu'il n'a pas chassé de ses États les hérétiques et leurs fauteurs, et qu'il ne les a pas livrés à la discrétion des croisés, comme l'abbé de Cîteaux et Simon de Montfort l'avaient demandé[4].

Vous voyez ici une ruse de l'abbé de Cîteaux. Ne pouvant pas excommunier lui-même le comte de Toulouse, sur lequel il n'avait aucune juridiction, il le fait excommunier par le légat Milon qui lui était directement soumis. Il faut observer cependant que son excommunication n'était que conditionnelle. Car on lui laissait le temps jusqu'à la Toussaint pour remplir les conditions qu'on lui reprochait de n'avoir point observées (*ibid.*)

De plus, l'abbé de Cîteaux ne pouvant pas s'opposer au voyage du comte de Toulouse à Rome, qu'il redoutait, se servit du même instrument pour le discréditer à Rome, pour le représenter au pape comme parjure, qui n'avait tenu aucun de ses serments, ni rempli aucune des conditions qu'on lui avait imposées avant la réconciliation à Saint-Gilles. C'est ce qu'il fit dans une lettre écrite probablement sous sa dictée par Milon et l'évêque de Riez, qui, après avoir accumulé les préventions contre le comte de Toulouse, avertissent le pape du projet qu'il avait d'aller à Rome, de faire intervenir l'empereur Othon, le roi de France et d'autres princes dont il se flatte d'avoir l'amitié, pour obtenir les châteaux qu'il

[1] Labb., t. XI, p. 41.
[2] Ibid., p. 53.
[3] Innocent, ep. XII, 106, 107.
[4] Ibid., 107.

avait donnés en gage. Ils supplient Sa Sainteté de lui opposer la fermeté d'un vrai successeur de saint Pierre, surtout de ne pas lui rendre les châteaux, autrement on perdrait tout le fruit de la campagne[1]. Ils terminent par prévenir le pape de l'excommunication des consuls de Toulouse et de l'interdit jeté sur la ville par l'abbé de Citeaux. Les lettres sont du 10 septembre 1209.

Voilà, Messieurs, une manœuvre habile de l'abbé de Cîteaux. Craignant d'être accusé près du pape, et d'être arrêté dans ses projets, il ôte d'avance tout crédit à son accusateur; il le représente comme un homme tellement infidèle et coupable qu'on a été obligé de l'excommunier dans un concile.

L'excommunication prononcée par Milon et quelques évêques qui étaient avec lui, fut pour le comte une raison de plus d'aller à Rome. Il fit son testament le 20 septembre 1209, et partit pour la France dans le but d'aller de là à Rome.

Le départ du comte de Toulouse, les contrariétés et les vexations qu'on lui faisait éprouver, la mort violente du vicomte de Béziers, arrivée peu de temps après, la concession de ses domaines faite à un étranger, toutes ces causes avaient irrité les peuples du Midi à un point extrême. Ils avaient juré la perte de ces étrangers installés au milieu d'eux. Les seigneurs avaient deviné le secret de l'abbé de Citeaux, et savaient à quoi s'attendre. Simon de Montfort, général extrêmement habile, sentant le péril où il se trouvait, se hâta de faire donner quelque titre légitime à ses possessions. Agnès, femme du vicomte, eut la faiblesse de céder à Simon, moyennant certaines sommes, tous les droits qu'elle avait sur les domaines de son mari; mais le roi d'Aragon refusa de recevoir l'hommage de Simon pour le vicomté de Carcassonne, dont il avait la suzeraineté. Et il envoya secrètement à tous les nobles du pays pour les engager à ne pas reconnaître Simon pour leur seigneur, et à secouer le joug de sa domination, avec promesse de les soutenir et de marcher incessamment à leur secours.

Il n'en fallait pas davantage pour soulever tous les seigneurs et les populations du Midi. Le sentiment de leur indépendance et de leur nationalité les poussait encore plus que la haine qu'ils avaient contre les croisés. Le comte de Foix, Raymond Roger, malgré sa précédente soumission et le danger que courait son fils donné en ôtage, prend les armes, arrache à Simon les conquêtes qu'il avait faites sur ses domaines; les nobles du vicomté de Béziers, indignés

[1] Ep. XII, 107.

de la manière dont on avait traité leur seigneur, suivent son exemple. Les habitants des villes et ceux des campagnes secondent leurs efforts. Lombers, Albi, et les principaux châteaux de la contrée sont bientôt entre les mains des Provençaux. Les faibles garnisons, placées dans les châteaux, sont obligées de capituler ou de se rendre, et lorsqu'elles résistent, elles sont passées au fil de l'épée. Plusieurs seigneurs du pays, qui avaient pris la croix et combattu dans les rangs des croisés, se déclarent maintenant contre eux, et livrent à leurs concitoyens les châteaux qu'on avait confiés à leur garde. Simon de Montfort, assailli de tous côtés, ne sait pas où combattre; ses moyens de défense sont peu proportionnés à l'attaque. Cependant il ne se décourage pas; il divise ses faibles détachements, les envoie dans toutes les directions où ils sont quelquefois pris en embuscade et massacrés, met en usage toute son expérience militaire. Malgré l'infériorité du nombre et les mauvaises dispositions des habitants du pays, il remporte encore certains avantages. Mais harcelé et fatigué il se retire vers Noël (1209) à Carcassonne, où il eut la douleur d'apprendre la mort cruelle d'un grand nombre de ses soldats qu'il avait laissés à la garde du camp, et qui avaient été taillés en pièces et mutilés par les paysans. Simon de Montfort n'était pas resté non plus en arrière en fait de cruautés: mais, enfin, il était presque totalement dépouillé. Il ne lui restait plus que très-peu de places fortes qui reconnussent son autorité. Il était fort heureux d'avoir pu conserver Carcassonne; sans cette ville il aurait été entièrement expulsé du pays[1].

Voilà les premières suites du plan de l'abbé de Cîteaux; on pouvait les prévoir facilement, car du moment que les croisés ne se bornaient plus à leur mission et qu'ils avaient résolu de déposséder les seigneurs du Midi, on devait s'attendre à une vigoureuse résistance et à une grande effusion de sang. Ce qui ne serait point arrivé si l'on avait suivi le plan du pape; si l'on s'était appliqué uniquement à l'extinction de l'hérésie, et qu'on se fût contenté de retenir certains châteaux comme garanties, selon les désirs d'Innocent III. Je reviens au voyage du comte de Toulouse.

Le comte de Toulouse n'alla pas directement à Rome; il voulut voir auparavant le roi de France et plusieurs seigneurs qu'il avait vus à la croisade. Il leur communiqua le dessein qu'il avait d'aller à Rome, et leur fit part de toutes les vexations que les légats et

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 78-81.

Simon de Montfort exerçaient dans la province. On assure que le roi Philippe-Auguste, le duc de Bourgogne, le comte de Nevers et la comtesse de Champagne qu'il avait visités successivement, embrassèrent ses intérêts avec beaucoup de chaleur, et lui donnèrent des lettres de recommandation auprès du pape[1]. Le comte partit donc pour Rome, où il arriva vers la fin de janvier 1210, accompagné de divers seigneurs et de plusieurs députés de la ville de Toulouse, qui, excommuniés par l'abbé de Cîteaux, allaient poursuivre l'appel qu'ils avaient fait au pape.

On prétend que le pape, prévenu par les légats, lui fit d'abord un froid accueil et des reproches sur sa conduite ; mais dès qu'il eut entendu ses plaintes et vu les attestations authentiques de plusieurs églises indemnisées, et ses dispositions à remplir le reste de ses serments, et à prouver son innocence au sujet du meurtre de Castelnau et des intelligences qu'on l'accusait d'entretenir avec les hérétiques, il lui montra une vive sympathie. Un auteur ancien rapporte que le pape le prit par la main, et qu'après avoir entendu sa confession, il lui donna l'absolution en présence de tout le sacré collége. Il reçut avec la même cordialité les députés de Toulouse, dont l'excommunication lui paraissait injuste. Il est inutile de vous faire observer combien la conduite du pape contraste avec celle de l'abbé de Cîteaux, cela tient à la différence de leurs vues.

Innocent III s'occupa immédiatement de l'affaire du comte de Toulouse. Malgré tout ce que lui avaient dit les légats, il ordonne qu'on lui rende ses châteaux, car il trouve inconvenant que l'Église les garde plus longtemps et s'enrichisse aux *dépens d'autrui*. Pour la justification relativement à la foi, il veut qu'on procède avec plus de prudence et de circonspection. Il ordonne donc que dans un délai de trois mois on assemble un nouveau concile, où seraient invités les évêques, les abbés, les princes et les seigneurs, et où le comte se justifierait au sujet de la foi catholique, et du meurtre de Castelnau. Si le comte se justifie, ils doivent le déclarer innocent et catholique; si, au contraire, il ne parvient pas à se justifier, ils doivent envoyer l'instruction au Saint-Siége et en attendre la décision. Il recommande à ses légats de ne pas retarder l'exécution de ses ordres par des questions *frivoles et malicieuses*, avertissement qui a un sens bien significatif[2].

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 70.

[2] Ep. XII, 152, 169.

Pour les habitants de Toulouse, il ordonna à l'abbé de Cîteaux de les absoudre sur-le-champ, après avoir reçu caution de leur part[1]. Ayant ainsi réglé les affaires du comte et de ses sujets, il le congédia en lui faisant présent d'un riche manteau et d'une bague de grand prix[2].

La conduite d'Innocent III mérite non-seulement l'éloge, mais l'admiration. Il se montre en homme généreux, sage et juste. Il fait un bon accueil au comte, il entend ses plaintes, compatit à ses maux, et bien loin de vouloir le dépouiller, il ordonne de lui conserver ses biens, de lui rendre ceux qu'on lui avait ôtés pour un moment, et lui donne, à son départ, des marques d'affection. Sans doute il avait prescrit des précautions, car, quand il s'agit de la foi, il ne faut pas procéder légèrement. Mais ces précautions étaient sages et justes; si la bonne foi avait présidé de part et d'autre à leur exécution, elles auraient rendu la paix au comte de Toulouse et à toute la province[3].

Mais, pour y réussir selon les vues du pape, il aurait fallu d'un côté changer le caractère du comte de Toulouse, lui donner plus de consistance et de résolution. Quand Raymond était devant le pape ou les légats, il promettait tout, et je crois que ses promesses étaient sincères. Mais quand il était retourné dans ses États et dans sa capitale, il ne faisait rien ou peu de choses. Il était retenu sans doute par de funestes conseils et de puissantes influences.

Il aurait fallu de l'autre changer les idées et le caractère de l'abbé de Cîteaux, qui, par ses vues secrètes, bien différentes de celles du pape, mettait obstacle à toute réconciliation, ou la faisait échouer lorsqu'elle était sur le point de s'opérer; ou plutôt il aurait fallu l'éloigner du théâtre de la guerre et le renvoyer dans son couvent.

Mais Innocent III avait placé en lui toute sa confiance, et s'il est vrai de dire que la confiance ne se commande pas, on peut dire également qu'elle ne s'enlève pas facilement. Le pape nous en offre un exemple. Il avait reconnu les torts de l'abbé de Cîteaux, il cherche à les réparer et les répare généreusement. Mais il ne peut se décider encore à faire ce qu'il sera obligé de faire plus tard, c'est-à-dire à lui ôter la confiance. Il sentait trop vivement le besoin d'avoir dans

[1] Ep. XII, 156.
[2] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 81.
[3] Ibid.

le midi de la France un homme ferme, qui connût le pays et l'état des affaires. Ce qui l'a séduit principalement, c'est le succès qu'avait obtenu Milon à l'égard du comte de Toulouse et des autres seigneurs du Midi dont il avait reçu les serments, succès qu'il attribuait aux conseils de l'abbé de Cîteaux. Ce qui l'a séduit encore, ce sont les victoires des croisés dont il se croyait également redevable à l'abbé de Cîteaux ; car le pape, mal informé par ses légats, était toujours dans une complète illusion à ce sujet. Il croyait que la guerre touchait à sa fin, et qu'il ne fallait plus qu'un dernier coup de main ; grâce, selon lui, au zèle et aux conseils de l'abbé de Cîteaux. C'est pourquoi, tout en lui ordonnant de lever l'excommunication prononcée contre les Toulousains, il le comble d'éloges, il le félicite de tout le bien qu'il a fait à la religion et en rend grâces à Dieu. Il fait plus ; comme Milon était mort à Montpellier au commencement de l'hiver, il met à ses ordres le nouveau commissaire qu'il nomme pour l'affaire du comte de Toulouse ; c'est maître Théodise, chanoine de Gênes, l'ancien compagnon du légat Milon. Ce commissaire ne doit rien faire sans son ordre ; se comporter en toutes choses comme *son organe et l'instrument* dont il se servira envers le comte de Toulouse. Ainsi Raymond se trouvait toujours dans les mains de l'abbé de Cîteaux. Rien n'est changé dans sa position [1].

Cependant il quitta Rome plein d'assurance, il croyait avoir obtenu du pape tout ce qu'il avait désiré. Avant de revenir dans ses États, il alla à la cour de l'empereur d'Allemagne et à celle du roi de France, pour demander quelque appui contre Simon de Montfort ; mais ce fut sans succès. De retour dans ses États, vers la Saint-Jean (1210), il alla trouver immédiatement l'abbé de Cîteaux et Simon de Montfort pour leur faire connaître les ordres du pape, et demander à se purger du crime d'hérésie et de sa complicité au meurtre de Castelnau. On lui fit bon accueil et on lui donna un rendez-vous dans la ville de Toulouse.

Maître Théodise à qui cette affaire avait été spécialement confiée, arrive à Toulouse avec des dispositions bien peu favorables au comte de Toulouse. Il était timide et circonspect, et persuadé que la religion serait perdue dans le pays si le comte venait à se justifier par des allégations frauduleuses, ou par la ruse. Il était prévenu contre le comte, et sans connaître peut-être le dessein de l'abbé de Cîteaux, il croyait à l'impossibilité de rétablir la religion, si on lais-

[1] Ep. XII, 156.

sait le comte maître de ses États. Il aurait donc volontiers trouvé quelques prétextes pour ne point l'admettre à se purger sur les deux crimes dont on l'avait accusé. Mais les ordres du pape étaient précis. Le comte ne devait se justifier que sur le crime d'hérésie et la mort de Pierre de Castelnau. Dans sa perplexité, maître Théodise consulte l'abbé de Cîteaux dans un entretien secret.

L'abbé de Cîteaux qui était riche en expédients ne fut pas en peine de fournir à maître Théodise des prétextes pour refuser la justification du comte. Car le pape avait dit dans ses lettres: Nous voulons que le comte fasse *ce que nous lui avons commandé*. Or qu'avait-il recommandé? L'expulsion des hérétiques avec d'autres choses que le comte avait été négligent à faire. Le prétexte paraissait plausible. Maître Théodise, accompagné de l'évêque de Riez, indiqua au comte un concile à Saint-Gilles, qui devait se tenir dans trois mois, et où le comte serait admis à se purger selon les ordres du pape[1]. Mais ils lui recommandèrent de chasser avant tout de ses États les hérétiques et les routiers, et d'exécuter tous les autres articles auxquels il s'était engagé par serment[2].

Le concile eut lieu vers la fin de septembre 1210. Le comte s'y présenta pour se justifier du crime d'hérésie et de complicité dans le meurtre de Castelnau. Mais son sort était décidé d'avance. On refusa de l'entendre, sous prétexte qu'il n'avait pas chassé les hérétiques ni rempli les autres conditions imposées par le pape, et on lui demanda, avant tout, s'il voulait être admis à se justifier, qu'il exécutât ces articles. Selon un autre auteur très-ancien, et dont le récit me semble plus vraisemblable, les évêques auraient été divisés: les uns auraient pris chaudement son parti et l'auraient excusé; les autres, le regardant comme criminel, auraient refusé de l'entendre, et on se serait séparé sans rien conclure. Cette narration est plus vraisemblable; car il est difficile de croire que tout un concile se soit écarté des ordres du pape. Quoi qu'il en soit, le comte revint mécontent, et décidé à ne plus rien attendre que du sort des armes[3]. De là une nouvelle guerre.

Je termine. Il est des auteurs ecclésiastiques qui se sont efforcés de justifier la conduite de l'abbé de Cîteaux, et de donner tous les torts au comte de Toulouse. Pour cela, ils ont été obligés de tronquer leur récit et de passer sous silence tout ce qui est défavorable à leur

[1] Labb., Concil., t. XI, p. 54.
[2] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 86.
[3] Ibid., c. 92.

système de défense. Je ne veux pas suivre un tel exemple, c'est pourquoi je m'attache à vous dire la vérité entière pour vous mettre à même de porter votre jugement. Mais il m'est impossible de justifier la conduite de l'abbé de Cîteaux. Je n'accuse pas ses intentions, mais j'accuse son plan de politique qui est mauvais, entièrement opposé à celui du pape, qui a déjà causé de grands malheurs, et qui va en causer de plus grands encore, comme nous le verrons par les leçons qui vont suivre.

L'ABBÉ JAGER.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XVII [1].

De la médecine.

De toutes les sciences naturelles, la médecine est la seule dont je parlerai en particulier. Cette exception est motivée par la difficulté apparente d'appliquer à cette branche des connaissances humaines l'observation qui, selon moi, convient à toutes les sciences.

Toutes les sciences, ai-je dit, se composent de deux parties, l'une certaine, invariable, l'autre changeante et douteuse ou conjecturale. Il n'est pas difficile de trouver dans la médecine les éléments de la seconde partie ; mais quels sont ceux de la première ? Existe-t-il dans la médecine des vérités premières ? Y a-t-il des principes constants, invariables, des règles qui aient été généralement admises par tous les médecins sans distinction d'époques et de pays ?

Quelles sont dans la médecine les vérités premières ? C'est d'abord le principe sur lequel repose la stabilité de l'expérience : *Effectuum generalium ejusdem generis eædem sunt causæ.* Appliqué à la médecine, ce principe peut se traduire par cette proposition : Les mêmes causes produisent les mêmes désordres, et les mêmes remèdes produisent les mêmes effets dans des circonstances semblables.

[1] Voir le chap. XVI, au numéro précédent ci-dessus, p. 27.

Ce sont ensuite l'organisation du corps humain, le jeu de cette admirable machine dans son état normal, et les désordres si nombreux qui en dérangent l'harmonie; ce sont encore l'union, dans l'homme de deux substances, l'une spirituelle et l'autre matérielle, et l'influence réciproque du moral sur le physique et du physique sur le moral.

Puis enfin les propriétés des végétaux, des minéraux, des gaz et de tous les corps qui composent les trois règnes de la nature, et leur action utile ou nuisible sur l'organisation animale.

Tels sont les matériaux premiers de la science médicale; ils sont fournis par la nature, ils sont donnés, ils sont invariables, universels. A quelques modifications près, occasionnées par le climat, l'organisation du corps humain a été la même dans tous les temps, est la même dans tous les pays; les propriétés des plantes et des minéraux ne varient pas.

Telles sont, à proprement parler, les seules vérités premières dans la médecine. Les principes et les règles de cette science ne sont pas connus *à priori;* mais par le résultat de l'expérience, l'homme les découvre au moyen de l'observation. La médecine a cela de commun avec toutes les sciences naturelles, la physique, la chimie et l'astronomie.

Ici se présente l'objection. Dans les sciences que l'on vient de nommer il y a des principes arrêtés, des règles généralement admises, des points hors de contestation; dans la médecine est-on jamais parvenu à découvrir des lois constantes? tout n'est-il pas hypothèses, systèmes, conjectures? Quand on lit les ouvrages de médecine, n'est-on pas frappé de l'ambiguité et de l'incertitude qui règnent dans la recherche des causes et du siége de la maladie, et dans la méthode de la traiter qui est le but essentiel de la médecine? Dans la pratique, n'existe-t-il pas des contradictions non-seulement entre les médecins anciens et modernes, entre les différentes écoles actuellement existantes en Europe, mais ne voit-on pas encore dans la même ville et même dans la même maladie, les médecins être partagés d'avis? Ces contradictions n'ont-elles pas donné lieu à cet adage si connu : Hippocrate dit oui, et Galien dit non?

Il est vrai que la médecine est déshonorée par différents abus; mais quel est l'art ou la profession à laquelle un esprit satirique ne puisse pas reprocher les mêmes défauts qu'à la médecine; des abus partiels ne suffisent pas pour renverser les principes généraux, et ce serait agir de mauvaise foi que de se servir de l'ignorance et des

absurdités des artistes pour combattre la certitude de l'art. La médecine, malgré ses doutes, ses mystères et ses imperfections, possède cependant des principes qui sont tout aussi solidement établis que ceux des mathématiques. Les branches qui lui sont subordonnées, comme l'anatomie, la botanique et la physique, sont susceptibles de démonstration; les maladies ne sont pas des mouvements irréguliers et confus de la nature humaine, excités par l'impulsion de quelque mal. Depuis plus de vingt siècles, l'expérience prouve qu'elles observent une régularité constante dans leurs symptômes et jusqu'à un certain point dans leur marche et dans leur terminaison, et que chacune est marquée par des symptômes qui l'accompagnent, comme l'ombre accompagne le corps, et qui sont autant de caractères spécifiques qui les distinguent des autres. Il est vrai que les maladies fébriles et nerveuses se montrent sous différents aspects; mais à travers même cette confusion tumultueuse des symptômes accessoires ou secondaires, le médecin judicieux peut, dans la plupart des cas, distinguer les vrais éléments et le vrai type de la maladie. La lèpre est encore aujourd'hui ce qu'elle était du temps de Moïse; l'épilepsie ressemble parfaitement à cette affection convulsive dont parle l'histoire sacrée; toutes les maladies aiguës et chroniques présentent les mêmes signes qu'on leur trouve dans les écrits des médecins grecs et romains; la petite vérole et la rougeole n'ont pas changé depuis le temps de Rhazès; la maladie vénérienne est encore distinguée par les mêmes symptômes qui l'accompagnaient à son arrivée de l'Amérique. Ce peu d'exemples suffit pour prouver que les maladies, soit internes, soit externes, aiguës ou chroniques, ont à peu près conservé la même forme qu'elles avaient autrefois. Je ne parle que de leurs caractères essentiels et de leurs traits les plus saillants. Car, pour ce qui concerne leur plus ou moins de violence, et les autres circonstances qui les accompagnent, il existe sans doute des gradations et des nuances qui peuvent en varier le portrait.

Nous avons également des faits et des preuves pour déterminer les causes de plusieurs maladies : les exhalaisons putrides des marais occasionnent des fièvres intermittentes, des fièvres rémittentes et des dysenteries. Des miasmes putrides et spécifiques, émanés des corps malades ou des vêtements infectés, produisent des fièvres d'une nature particulière qui se manifestent tantôt sous forme de la petite vérole, tantôt sous celle de la peste ou de la fièvre de prison. La morsure d'un animal enragé donne l'hydrophobie

ou la rage canine; le long séjour sur mer et la nécessité de se nourrir d'aliments salés, jointe au défaut de végétaux, engendre le scorbut. Un grand nombre d'enfants périssent dans l'atmosphère infecte des grandes villes. On peut, en général, remonter à l'origine de la plupart des maladies dépendantes des causes externes ou internes, soit à l'aide du raisonnement déduit d'une observation constante et uniforme, soit au moyen de lumières acquises par la dissection des cadavres.

Il en est de même des prognostics faits par Hippocrate, depuis tant de siècles, sur la terminaison des maladies observées en Grèce. On les regarde encore aujourd'hui comme des observations exactes de la nature, quoiqu'elles ne soient pas toujours infaillibles, et on en fait tous les jours l'application aux maladies des différents climats de l'Europe.

Nous pouvons de même mesurer jusqu'à un certain point d'exactitude la mortalité annuelle de l'espèce humaine depuis l'âge d'un an jusqu'à celle de cent. Il paraît que cette mortalité est réglée d'après des lois générales et naturelles.

Enfin, les effets de plusieurs médicaments reposent également sur des preuves solides: un remède calme et procure le sommeil, un autre excite le vomissement, celui-ci purge, celui-là provoque la sueur et les urines, le quinquina guérit les fièvres intermittentes, le mercure les maladies vénériennes, les végétaux frais ou les fruits le scorbut, et ainsi du reste.

Tout bien considéré, la versatilité que l'on observe dans la pratique tant ancienne que moderne ne doit pas étonner, encore moins décréditer la profession dans l'esprit des juges éclairés. Il était sans doute beaucoup moins difficile de décrire les symptômes d'une maladie, de disséquer les cadavres, de faire des expériences, d'opérer des mixtures et des compositions dans des bouteilles, des creusets et des fourneaux, de rassembler et d'arranger des plantes, que de découvrir les remèdes propres à la cure de chaque maladie et les moyens de diminuer la mortalité de l'espèce humaine.

Les hommes n'eurent dans le commencement qu'un petit nombre de remèdes impuissants; les effets salutaires de la médecine furent faibles pendant plusieurs siècles, et ce n'est que par des progrès lents qu'elle s'est enfin élevée à ce degré d'importance et d'utilité générale. Le temps, des cas fortuits, des observations et des expériences répétées ont découvert plusieurs remèdes efficaces qui ont remplacé les anciens qui n'avaient pas autant de vertu. Les

maladies n'ont pas changé, mais la pratique en médecine, en chirurgie et dans l'art des accouchements a éprouvé différentes révolutions. Je ne vois pas plus de raison pour suivre dans tous les cas avec un respect absolu les Grecs et les Romains comme des modèles de pratique médicale, que pour les copier aveuglément dans la navigation ou dans la jurisprudence; d'ailleurs la différence des climats, des saisons, de l'âge, des coutumes, des habitudes, doit nécessairement apporter quelque différence dans le traitement de la même maladie.

Les médicaments et les méthodes de traitements dans plusieurs maladies ont varié par le laps du temps; la vertu de plusieurs remèdes est encore problématique. Les drogues suivent aussi la mode, et perdent ou acquièrent du crédit suivant les circonstances: une nouvelle théorie a souvent introduit une nouvelle pratique, et on a adopté ou proscrit de la manière la plus arbitraire différents remèdes suivant les différents systèmes des auteurs. Il est impossible de prévoir les révolutions qui pourront encore arriver; il paraît certain que la médecine actuelle est une des meilleures que la prudence humaine, aidée de l'expérience, ait pu découvrir jusqu'à présent. Après plusieurs siècles d'expérience et plusieurs essais on en découvrira vraisemblablement une meilleure. La pratique qui passait, il y a cent ans, pour être parfaite, pourrait avec justice être aujourd'hui condamnée dans plusieurs cas par les médecins et par les chirurgiens. Cette partie de la médecine et de la chirurgie est un tableau mouvant qui éprouve, ainsi que l'art pharmaceutique, à chaque siècle de nouveaux changements[1].

En étudiant les révolutions qu'a éprouvées la médecine, celui qui la professe sait distinguer un certain nombre de vérités salutaires qui ont survécu à ceux qui ont eu le courage de les enseigner, comme à ceux qui eurent l'audace de les combattre, d'avec ces édifices brillants d'hypothèses et de systèmes dont la chute rapide a prouvé qu'ils n'avaient pour fondement que les chimères d'une imagination effrénée.

Il existe dans la médecine et sur le traitement des maladies des principes arrêtés, des règles qui sont le résultat d'observations souvent répétées, et que la pratique des siècles a consacrées.

Un médecin ose-t-il s'écarter de ces règles, et surtout les com-

[1] *Histoire de la Médecine et de la Chirurgie*, traduit de l'anglais de W. Black, par Coray, p. 320.

battre, il voit s'élever contre lui les corps savants et le public même.

Notre siècle offre un exemple remarquable de l'autorité des principes en médecine. Un célèbre médecin allemand, Hanemann, avance que les causes des maladies doivent être combattues par des remèdes analogues, et il fonde sa méthode curative sur cette assertion. Aussitôt les Facultés, les académies de médecine réclament, traitent cette proposition de nouveauté, d'erreur, la défiance s'éveille, le public est en garde contre ce système et ceux qui le suivent.

Dans la médecine comme dans les autres sciences une des plus grandes difficultés que l'on rencontre consiste à concilier le respect légitime dû aux principes, aux règles consacrées par l'expérience, avec le besoin de perfectionner les méthodes curatives et d'en découvrir de nouvelles. Elle se présente plus souvent dans cette branche des connaissances humaines, parce qu'il faut agir et se décider. Un des moyens les plus propres à résoudre le problème paraît être de distinguer les règles qui méritent véritablement ce nom et les méthodes consacrées par l'expérience de tous les âges, de toutes les contrées, d'avec les théories particulières aux écoles, aux sectes, et les systèmes des curatifs qui n'ont pour eux que la pratique et la mode d'un pays, ou d'une époque. Autant il est téméraire de s'écarter des premiers, autant il est quelquefois utile de s'élever au-dessus des seconds.

Au reste, les médecins n'ont souvent qu'à suivre les indications de la nature. elle se charge elle-même de leur découvrir des remèdes que la science des chimistes ne serait jamais parvenu à reconnaître : en général, ce n'est pas à la théorie ni au raisonnement, mais à l'observation et à l'expérience que l'on doit la connaissance et la preuve des vertus curatives des plantes et des minéraux ; il y a bien longtemps que cette remarque a été faite par Celse : « Il ne faut pas croire. dit ce médecin cité par Bacon, que » les remèdes qu'emploie la médecine aient été déduits méthodiquement de la connaissance des causes, des principes de la philosophie et n'en aient été que les conséquences : par une marche » toute contraire les pratiques furent d'abord inventées, puis on se » mit à raisonner sur tout cela, on se mêla de chercher les causes, » on osa les assigner[1]. »

[1] *Nouvel Organum*, t. II, p. 35.

Ces recherches ont-elles été couronnées de succès ? Les médecins et les philosophes sont-ils parvenus à découvrir les causes de toutes les maladies et de la vertu des remèdes qu'ils administrent ? Cette partie de la science est bien imparfaite, elle ne se compose guère que de théories, de systèmes, de conjectures. On connaît les symptômes qui caractérisent les maladies, on en ignore les causes; on est certain de l'effet que produisent les médicaments, on ne sait pas le plus souvent ce qui produit ces effets.

C'est un fait fondé sur l'expérience, dit le docteur Black, que le vulgaire des hommes se contente d'observer les effets qui tombent sous les sens, et qu'il n'appartient qu'aux personnes instruites d'en rechercher les causes. Tout le monde est naturellement curieux de connaître les causes, mais les recherches qu'il faut faire pour y parvenir sont ordinairement bornées par les limites de nos facultés. Locke, qui a si bien exposé l'étendue et les limites de l'entendement humain, observe que nos sens ne sont pas assez fins pour distinguer les moindres particules constituantes du corps humain : ce n'est que par les effets que l'on sait que l'opium fait dormir, que le jalap purge; mais nous ignorons absolument la manière dont l'un et l'autre exercent ces vertus; notre raison et nos sens ne peuvent guère aller au delà des faits qui dépendent de l'expérience : nous ignorons pourquoi, par exemple, l'eau forte dissout l'argent et l'eau régale l'or; nous ne savons rien sur les causes de la vertu de l'aimant, ni ne pouvons apercevoir les corpuscules de la nature, quoiqu'ils soient actifs. En effet, qui pourrait expliquer la manière dont une particule variolique allume la fièvre et produit la petite vérole, ou dont la morsure d'un animal excite l'hydrophobie et la rage ? Nous savons que les effluves des marais occasionnent des fièvres intermittentes et rémittentes, qu'un commerce impur produit le mal vénérien, que le quinquina guérit les premières, que le mercure est le remède du second; mais nous ignorons en même temps l'action mécanique de ces causes morbifiques sur les parties élémentaires de nos fluides : ce n'est que par l'expérience que nous savons que l'arsenic est un poison. La seule réponse raisonnable qu'on puisse faire à toutes ces questions subtiles est celle de Molière : *Cur opium facit dormire ? Quia habet vim dormitivam*[1].

Il serait inutile de s'étendre plus longtemps sur les moyens de

[1] *Histoire de la Médecine*, p. 418.

distinguer le vrai d'avec le faux dans la médecine. Dans cette partie des connaissances humaines, la recherche de la vérité se réduit pour tous les hommes au choix d'un médecin sage et habile. Nulle part ne se montre plus clairement l'intention de la Providence de lier les hommes les uns aux autres par des besoins réciproques; nulle part on ne sent plus vivement la nécessité de se confier à d'autres hommes. Nous sommes tous exposés aux infirmités, aux maladies et à la mort : à l'exception du régime hygiénique où chacun peut être son médecin, nous sommes tous dans la nécessité de recourir aux lumières d'autrui dès que nous sommes atteints d'une maladie grave : ces occasions sont bien fréquentes : le nombre des maladies est si grand, leurs espèces si variées, leurs causes si multipliées : nous confions alors au médecin tout ce que nous avons de plus précieux après notre âme, notre santé, notre vie. Il y a des sciences dans lesquelles on peut acquérir des connaissances assez étendues, assez sûres pour se diriger soi-même ou pour contrôler et apprécier les conseils que l'on nous donne : il n'en est pas ainsi de la médecine : cet art exige des études spéciales, une expérience pratique que personne ne peut avoir, à l'exception des hommes qui font de cette science leur profession habituelle et exclusive : il n'est pas de partie où le demi-savoir soit plus dangereux. Nous sommes tous dans la nécessité de confier notre santé, notre vie, à la probité, aux lumières d'un homme, de suivre aveuglément ses prescriptions, de prendre sur la foi de son autorité les médicaments qu'il nous ordonne.

DE LAHAYE.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Revue scientifique.

ÉTUDES PHYSIOLOGIQUES
SUR L'ORIGINE DE L'HOMME ET DES RACES HUMAINES.

La science a subi de nos jours l'esprit et les tendances de la société dans laquelle nous vivons. Sous l'action de ces nouvelles influences, elle est sortie de la voie que lui avait tracée la main de Dieu, elle a failli à la mission qui lui était imposée, elle a méconnu ses devoirs et oublié le premier but de ses travaux et de ses progrès.

La science avait, en effet, dans ce monde un triple but à remplir.

Elle devait chercher avant tout la démonstration et la glorification de Dieu dans ses œuvres, en y dévoilant la vérité de sa parole et les manifestations de sa gloire; elle devait ramener tous les efforts de l'esprit humain vers l'idée du Dieu créateur et conservateur des êtres, et se constituer ainsi dans une grande et sublime unité. C'était là son premier but; c'était celui qu'avait si largement saisi au moyen âge le génie des Albert-le-Grand et des Thomas d'Aquin.

La science devait aussi contribuer de tout son pouvoir au développement intellectuel et moral de l'humanité, en répandant la lumière et la civilisation parmi les peuples, en élevant leur intelligence, en rappelant à l'homme son origine, sa nature et sa destinée. C'était là sans doute un autre but bien digne de ses travaux.

La science devait enfin servir, dans une juste mesure, au développement matériel des sociétés, en exploitant les ressources fécondes de la nature, en étudiant les êtres et les forces du monde physique dans leurs rapports avec les besoins légitimes de l'homme; elle devait, en un mot, se préoccuper des applications pratiques que réclament et multiplient chaque jour les exigences nouvelles des sociétés modernes. C'était son troisième et dernier but.

Mais, il faut bien le dire, la science a perdu de vue aujourd'hui le but moral et religieux, qu'il lui était donné de rechercher et d'atteindre. Elle a poursuivi avec une ardeur infatigable le but matériel. Dans ce monde inquiet et agité, avide de jouissances et toujours insatiable, les applications pratiques, économiques, industrielles, ont été sa plus importante, nous dirions presque son unique préoccupation. L'esprit du siècle a pénétré partout : dans ces corps savants, où tant d'illustrations réunies attirent à bon droit les regards de l'Europe, voyons-nous souvent une pensée religieuse inspirer et féconder ces grands travaux, qui compteront sans doute dans l'héritage intellectuel que notre siècle lèguera aux siècles à venir, et qui subiront tôt ou tard le jugement de la postérité ? Parmi ces problèmes que l'esprit humain s'efforce de résoudre, parmi ces découvertes multipliées et ces glorieuses conquêtes de l'homme sur la matière, voyons-nous souvent se révéler une pensée véritablement civilisatrice ? Car, pour nous, la mission civilisatrice des sociétés modernes n'est pas dans ce développement excessif et prédominant des interêts matériels qui absorbent et dévorent aujourd'hui tant d'activités. Presque toujours se retrouve au fond de ces choses un déplorable et honteux égoïsme. Elle n'est pas même dans la réalisation de ces théories progressistes et humanitaires destinées à régénérer l'humanité, et qui témoignent à la fois de tant d'orgueil et de misère. Non, il ne peut y avoir de régénération sociale sans la foi et la charité : la foi, qui, tout en révélant l'origine et la grandeur de l'homme, lui montre aussi sa faiblesse et humilie son orgueil devant Dieu ; la charité, qui, en proclamant le dévouement sans bornes et la fraternité chrétienne, constitue à elle seule la vertu sociale la plus nécessaire et la plus élevée.

En abordant dans ce travail un point scientifique important et controversé, nous sera-t-il permis aussi à nous de rechercher l'application des faits que nous aurons constatés, d'en signaler les conséquences morales relativement à l'une des questions qui ont le plus vivement préoccupé les publicistes contemporains ? La question de l'*origine de l'homme et des races humaines*, que nous nous proposons de traiter dans ces études physiologiques, se rattache, en effet, sous un certain rapport, à la question de l'esclavage, qui a soulevé depuis un demi-siècle des débats passionnés, et mis en jeu des intérêts puissants. Et pourtant, il faut le dire à l'honneur de notre époque, les idées de justice et d'humanité ont fait chaque jour plus de progrès. L'Europe n'a vu qu'avec peine ces souvenirs

douloureux du monde païen, ces tristes débris d'une vieille civilisation, que n'ont pu détruire encore dix-huit siècles de luttes et de transformations. Un mouvement réactionnaire contre l'esclavage moderne s'est fait sentir peu à peu dans les nations européennes; et si les intérêts matériels sont encore invoqués en faveur de cette triste et honteuse institution, leurs exigences n'ont pu vaincre du moins les droits qu'avaient acquis, dans la conscience des peuples, des intérêts plus nobles et plus élevés. Il est vrai que la considération des intérêts matériels n'est pas la seule qui ait été invoquée par les défenseurs de l'esclavage : il en est une autre d'un ordre tout différent, et d'autant plus spécieuse, qu'elle tient à la nature même de certaines races humaines.

Parmi les diverses races qui peuplent la terre, il y en a, prétendent-ils, que les conditions imparfaites de leur nature, que leur infériorité relative au point de vue intellectuel et moral, mettent dans l'impossibilité de parvenir à l'état de civilisation, et soumettent tout naturellement à la merci des peuples civilisés. L'esclavage n'est plus seulement présenté comme une nécessité pratique et commerciale : l'esclavage est naturel, moral et légitime. Avec ce principe, toutes les difficultés sont tranchées; la conséquence est rigoureuse et juste, l'esclavage devient pour jamais le partage de tout une portion inférieure et distincte de l'humanité. L'esclave est une propriété de l'homme, exploitée par l'homme; l'esclave est une chose vénale et transmissible dont le prix et les services, comme ceux de l'animal domestique, appartiennent au possesseur. Le nègre, on n'a pas rougi de le dire, c'est un être humain par la forme; la servitude du noir sous le blanc, c'est le corps qui obéit à l'esprit, c'est un état normal, légitime, que justifient la nature et l'infériorité natives de certaines races qui habitent notre globe.

En recherchant, dans les études qui vont suivre, l'origine et les caractères physiologiques de l'homme et des races humaines, en montrant l'accord qui existe sous ce rapport entre la science et la religion révélée, nous apprécierons aussi à leur juste valeur les bases sur lesquelles repose une doctrine admise en théorie par quelques philosophes naturalistes, réalisée dans la pratique par l'esclavage moderne, et dont le Christianisme repousse le principe et les applications.

Nous n'avons pas besoin de justifier maintenant la digression apparente que renferment les lignes précédentes. Il est des études scientifiques qui deviennent importantes et fécondes par les appli-

cations qui en ressortent. Celle qui nous occupe en ce moment est de ce nombre, puisque, indépendamment de tout l'intérêt scientifique qu'elle renferme en elle-même, elle se rattache, ainsi que nous venons de le voir, à une grande question de religion et d'humanité.

L'origine de l'homme et des races humaines est un problème soumis depuis bien des siècles aux méditations de la philosophie et aux investigations de la science. Dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, la science, qui ne reconnaît d'autre lumière et d'autre loi que celles de la raison, est arrivée trop souvent à des solutions contradictoires, à l'impuissance et au doute. Mais quelquefois aussi la science, mieux éclairée ou moins confiante en ses propres forces, a compris les caractères divins que Dieu a imprimés à ses œuvres ; elle a trouvé dans l'étude approfondie de l'homme et dans les monuments primitifs des races humaines les traces de leur origine ; elle a reconnu sur le front de l'humanité l'expression vivante de la parole révélée.

Dans la question d'origine qui fait l'objet de ce travail, nous voulons montrer que les faits scientifiques bien observés ne sont point en désaccord avec les paroles de la religion révélée. Mais, pour arriver à cette conclusion, qui paraît contredire bien des opinions reçues et accréditées, il faut soumettre les faits à un examen judicieux et impartial ; il ne faut pas s'en tenir à cette analyse de détail, à cette dissection minutieuse, auxquelles l'école naturaliste nous a habitués. Cette étude analytique est importante sans doute, mais elle ne suffit pas. Les faits doivent être vus d'une manière plus large et plus élevée ; ils doivent être envisagés dans leur ensemble, dans leurs rapports et dans leurs causes finales.

Appliquant ces principes à nos études physiologiques, nous dirons qu'avant tout l'homme doit être envisagé dans son ensemble, dans sa véritable et double nature : la nature organique, par laquelle il tient à l'échelle des êtres vivants de ce monde ; la nature spirituelle, qui le constitue être intelligent et libre, et laisse entre lui et l'animal le plus parfait un abîme infranchissable. Par sa nature organique, l'homme reçoit les influences des agents physiques qui l'entourent, et cette même nature peut être modifiée par elles, non pas dans les caractères essentiels qui constituent l'espèce, mais dans les caractères accidentels qui constituent les variétés de l'espèce. Par sa nature spirituelle, l'homme domine la création ; être intelligent

et libre, il commande au monde physique, dont il emploie et dirige les forces, dont il découvre et exploite les ressources. Si, sous ce dernier rapport, il existe une grande différence entre l'homme du monde civilisé qui vit au milieu des merveilles des arts et de l'industrie, et le sauvage des rives lointaines, qui vit au milieu des grands spectacles de la nature, ignorant les besoins et les ressources des peuples européens, nous trouverons du moins partout et toujours des caractères physiques intellectuels et moraux essentiels et communs à l'humanité.

La révélation, dans son simple et sublime récit de la création, nous révèle la magnifique conception du Créateur et la divine harmonie de ses œuvres; elle nous montre l'homme *fait à l'image de Dieu*, la nature tout entière soumise à son empire et l'humanité issue d'une seule et unique origine.

« Dieu dit ensuite : Faisons l'homme à notre image et ressem-
» blance; et qu'il domine sur les poissons de la mer, et sur les oi-
» seaux du ciel, et sur les animaux, et sur toute la terre, et sur
» tous les reptiles qui se meuvent sur la terre.

» Et Dieu créa l'homme à son image, et il le créa à l'image de
» Dieu : il les créa mâle et femelle.

» Dieu les bénit et leur dit : Croissez et multipliez-vous, rem-
» plissez la terre et vous l'assujétissez; dominez sur les poissons de
» la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut
» sur la terre.

» Dieu dit encore : Voilà que je vous ai donné toutes les plantes
» répandues sur la surface de la terre, et qui portent leur semence,
» et tous les arbres fruitiers qui ont leur germe en eux-mêmes,
» pour servir à votre nourriture[1]. »

Et plus loin :

« Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre,
» et il répandit sur son visage un souffle de vie, et l'homme eut
» une âme vivante.....

» Le Seigneur Dieu dit aussi : Il n'est pas bon que l'homme soit
» seul; faisons-lui une aide semblable à lui.

» Le Seigneur Dieu, après avoir formé de la terre tous les ani-
» maux de la terre et tous les oiseaux du ciel, les fit venir devant
» Adam, afin qu'Adam vît comment il les nommerait; et le nom
» qu'Adam donna à chaque animal est son propre nom.

[1] *Genèse*, ch. 1, v. 26-29.

» Et Adam donna leurs noms aux animaux domestiques, aux » oiseaux du ciel, et aux bêtes sauvages; mais il ne se trouvait pas » pour Adam d'aide semblable à lui.

» Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil, » et, pendant qu'il dormait, Dieu prit une de ses côtes et mit de la » chair en sa place.

» Le Seigneur Dieu forma ainsi une femme de la côte qu'il avait » enlevée à Adam, et l'amena devant Adam.

» Et Adam dit : Voilà maintenant l'os de mes os, la chair de ma » chair : celle-ci s'appellera d'un nom pris du nom de l'homme. » parce qu'elle a été tirée de l'homme [1]. »

Si ces citations n'étaient pas déjà trop longues, nous pourrions montrer dans le Livre des Révélations, l'humanité tout entière issue de cette unique origine. Qu'il nous suffise de dire ici que la parole révélée détermine d'une manière claire et précise cette grave question de l'origine de l'homme, que la science humaine s'est posée dans tous les temps, en nous apprenant que l'homme, roi de la création, est sorti des mains de Dieu avec les caractères qui lui sont propres; que par conséquent il n'est pas le produit d'une transformation successive, résultat des propriétés mêmes de la matière. ainsi que l'a avancé le panthéisme matérialiste, mais qu'il a été créé avec sa double nature, la nature corporelle, produit du *limon de la terre*, la nature spirituelle, produit du *souffle divin*. Non pas que ce souffle divin, qui porte en lui-même l'image de Dieu, soit comme un air subtil ou une portion de la nature divine : car, « l'âme est faite, et tellement faite, dit Bossuet, qu'elle n'est rien » de la nature divine; mais seulement une chose faite à l'*image* et » *ressemblance* de la nature divine; une chose qui doit toujours demeurer unie à celui qui l'a formée; c'est ce que veut dire ce souffle » divin, c'est ce que nous représente cet esprit de vie [2]. »

Mais la science humaine a voulu repousser la lumière divine de la révélation qui devait diriger ses efforts et éclairer ses recherches. Au lieu de fouiller les entrailles du globe et de pénétrer les mystères de l'organisation, pour y reconnaître et y bénir la main du Créateur, elle a voulu trouver, dans des faits incomplets et des études imparfaites, des armes contre la religion révélée. Dans la question d'origine qui fait l'objet de ce travail, la science n'a pas

[1] *Genèse*, ch. II, v. 7, 18-23.
[2] *Discours sur l'Histoire Universelle*, t. I, 2e part., ch. I.

craint de jeter aussi une négation dédaigneuse aux croyances les plus universelles. Car dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, des observations premières, des faits mal interprétés semblent d'abord se trouver en opposition avec le Livre des Révélations, et servent de prétexte aux démentis donnés trop souvent par la science à la foi du chrétien. Mais, à mesure que de nouveaux progrès se manifestent, la lumière se produit, les difficultés disparaissent, de toutes parts surgissent des arguments en faveur de la religion révélée. Et, d'ailleurs, si tant de savants ont usé de leur autorité pour nier le récit de l'écrivain sacré, il en est d'autres qui, sans le savoir peut-être, l'ont démontré par leurs grandes découvertes et traduit dans leurs immenses travaux.

Études préliminaires.

Il faut, avant tout, définir d'une manière précise et rigoureuse les termes dont on se sert, lorsque surtout ils expriment un principe ou un fait important. Aussi devons-nous établir, autant que possible, le sens de plusieurs expressions significatives dans les sciences physiologiques et naturelles, et leur application à l'étude de l'homme et des races humaines.

I. Que doit-on comprendre sous les dénominations d'espèce, de variétés, de races chez les êtres vivants ?

Il y a, pour chaque être de la création, des caractères propres, essentiels. Ces caractères sont comme un type qui renferme des éléments d'unité, de fixité, propres à l'espèce dont cet être fait partie; mais ils se trouvent souvent cachés, obscurcis par des modifications accidentelles qui produisent les variétés et les races de l'espèce. Il faut savoir saisir les caractères essentiels de l'espèce au milieu des modifications accidentelles qu'elle présente.

Qu'est-ce donc que l'*espèce* dans le règne organique? Nous désignons sous ce nom les êtres qui se perpétuent dans le temps et dans l'espace, en reproduisant de nouveaux êtres *essentiellement* semblables à eux, mais susceptibles d'éprouver quelques modifications accidentelles qui ne peuvent pas cependant dépasser certaines limites.

Si cette définition paraît obscure au premier abord, quelques développements réussiront peut-être à lever les difficultés qu'elle présente. Il importe beaucoup de s'entendre sur le sens qu'elle ren-

forme; car il y a divergence d'opinions sur les caractères mêmes qui constituent l'espèce. Les uns nient la fixité de l'espèce et la font reposer sur des caractères non essentiels, susceptibles de varier, de disparaître; les autres soutiennent la fixité de l'espèce et lui attribuent des caractères essentiels et fixes. C'est là une grave question scientifique; c'est, suivant l'expression judicieuse d'un savant écrivain [1], le nœud de la grande difficulté entre le matérialisme, le panthéisme et la thèse catholique. Les faits nous confirmeront souvent la justesse de cette assertion.

La définition que nous avons donnée établit la fixité, et, partant, la réalité de l'espèce, puisqu'elle désigne sous ce nom les êtres qui se perpétuent en reproduisant de nouveaux êtres *essentiellement* semblables; ce qui revient à dire que, chez tous les êtres d'une même espèce, il est des caractères essentiels qui demeurent au milieu des modifications accidentelles et variables. Mais cette opinion a-t-elle pour elle la sanction des faits? C'est ce qu'il s'agit de démontrer.

Ceux qui ont nié la fixité de l'espèce, avons-nous dit, ont dû la faire reposer sur des caractères non spécifiques, mais accidentels, sur des ressemblances susceptibles de varier, de disparaître. Ce principe une fois admis, il n'est pas difficile d'en conclure que l'espèce peut changer et se modifier, puisque les caractères sur lesquels elle repose changent et se modifient. Ainsi, qu'on admette, parmi les principaux caractères de l'espèce, la taille et la couleur? Ces deux qualités paraissent avoir une importance réelle au premier abord, puisqu'elles établissent de suite une différence apparente entre deux ou plusieurs êtres. Et d'ailleurs n'a-t-on pas donné à l'une d'elles une importance exagérée, en la présentant comme l'infranchissable limite posée entre la race humaine blanche et la race noire, comme la preuve manifeste de leur distinction originelle? Ceci soit dit par anticipation et pour montrer dès à présent la valeur de cette opinion.

La taille et la couleur sont des qualités, susceptibles de varier au contact des influences extérieures, des milieux environnants, du climat, de la chaleur, de la lumière, susceptibles de se modifier par les changements d'habitudes, d'exercices, de nourriture et par mille autres circonstances qu'on ne peut même pas toujours apprécier. Les exemples de ce genre sont innombrables dans le règne végétal

[1] *Cours de Physique sacrée*, par l'abbé Maupied, docteur ès-sciences; *Université Catholique*, t. XIV, p. 95.

et dans le règne animal. Des végétaux se présentent à nous dans certains climats sous l'aspect de plantes herbacées, et transplantés en d'autres climats, sous l'aspect de formes arborescentes, parce que dans ces derniers se trouvent des éléments de température, de lumière, de nourriture, plus en rapport avec leur organisation et leurs besoins? Ne voyons-nous pas encore des végétaux subir des changements complets dans la couleur de leurs tiges, de leurs feuilles, de leurs fleurs sous l'action des causes accidentelles déjà mentionnées? Les exemples ne sont pas moins frappants dans le règne animal. Sous le rapport de la taille, un fait tout spécial et facile à constater vient, parmi bien d'autres, à l'appui de notre opinion. On ne conteste pas que toutes les races chevalines ne soient de la même espèce; et pourtant quelle différence entre le poney aux formes petites et raccourcies, et le cheval anglais aux formes délicates et élancées! Relativement à la couleur, ne voyons-nous pas, chaque jour, des changements notables parmi les animaux domestiques surtout, bien qu'ils soient évidemment issus d'une même origine? Ici encore, l'observation des faits montre que ces modifications tiennent à des influences analogues à celles que nous avons indiquées pour les végétaux.

Nous nous bornons à ces exemples. Il serait inutile de les multiplier davantage. Ceux que nous avons cités suffisent bien, ce nous semble, pour démontrer que la taille et la couleur sont des caractères variables; que, par conséquent, il faut nier la fixité de l'espèce, si elle repose sur des attributs de ce genre. Il en est de même pour les autres caractères accessoires sur lesquels il est inutile de nous arrêter.

Lorsqu'on ne s'en tient plus à ces caractères accessoires et passagers, lorsqu'on prend l'être vivant dans son ensemble, et qu'on examine avec soin la structure et la disposition générale des principaux appareils de l'économie, les fonctions qui en ressortent pour concourir à la vie propre de cet être, il résulte de cet examen une forme essentielle, caractéristique, qui apparaît sous les variétés qui la cachent et n'ont pu la détruire. Les influences dont nous avons parlé ne changent pas, en effet, ces caractères importants de l'être vivant. « Que l'on prenne, dit Cuvier, les deux éléphants les plus » dissemblables, et que l'on voie s'il y a la moindre différence dans » le nombre ou les articulations des os, dans la structure des » dents, etc. » Si, chez les animaux domestiques, les variations sont plus nombreuses que chez les animaux sauvages, cependant,

comme nous l'avons énoncé dans notre définition, elles ne dépassent pas certaines limites; elles portent toujours sur les caractères superficiels, comme la taille, la couleur, le poil, etc., et jamais au delà. Nous reviendrons plus tard sur tous ces faits; mais qu'il nous suffise, pour le moment, d'établir qu'il y a, dans l'organisation de chaque être, des caractères stables et permanents. Ce sont eux qui nous font juger quelquefois, après une observation attentive, que ces végétaux herbacés et sans force dans les régions tempérées, arborescents et pleins de vie dans les régions tropicales, appartiennent pourtant à la même espèce. Ce sont eux qui nous portent à penser que ce cheval de petite stature, au long poil, aux formes grossières, qui erre en liberté dans certaines parties de l'Amérique, appartient à la même espèce que les autres races chevalines.

Il faut bien avouer cependant que, si la distinction de l'espèce n'était basée que sur les caractères organiques précédemment indiqués, il serait souvent impossible de la déterminer. Mais il est un caractère positif, spécial, facile à constater, et avant tout essentiel et fixe, c'est celui que Buffon exprime en deux mots sous le nom de *Fécondité continue;* c'est la faculté de se reproduire et de se perpétuer dans le temps et dans l'espace. Que cette fonction de reproduction ait lieu par le moyen de deux individus ou d'un seul, qu'elle soit le résultat d'organes apparents ou cachés, toujours est-il qu'elle existe constamment et qu'elle est le fait capital sur lequel repose l'espèce.

« On doit regarder, dit Buffon, comme la même espèce celle » qui, au moyen de la génération, se perpétue et conserve la » similitude de cette espèce; et comme des espèces différentes, » celles qui, par les mêmes moyens, ne peuvent rien produire » ensemble; de sorte qu'un renard sera une espèce différente d'un » chien, si en effet de l'union d'un mâle et d'une femelle de ces » deux espèces il ne résulte rien; et quand même il en résulterait » un animal mi-partie, une espèce de mulet, comme ce mulet ne » produirait rien, cela suffirait pour établir que le renard et le » chien ne seraient pas de la même espèce, puisque nous avons » supposé que, pour constituer une espèce, il fallait une production continue, perpétuelle, invariable, semblable, en un mot, » à celle des autres animaux. »

Arrêtons-nous à ces derniers mots de Buffon; ils expriment un fait qui proteste en faveur de la fixité de l'espèce : si les nouveaux

êtres produits sont incapables de se propager, ou du moins ne sont féconds que pour un temps de manière à ne pouvoir établir aucune lignée stable et continue, ceux qui leur ont donné naissance ne sont pas de la même espèce. On voit, en effet, quelques exemples de ces accouplements exceptionnels entre des espèces voisines; ainsi le cheval et l'âne, le chien et le loup. Mais les individus qui en proviennent, sont stériles ou au moins d'une fécondité très-bornée; il est rare même que cette fécondité dépasse la deuxième génération, ou tout au plus la troisième.

On avait cru que l'état de domesticité était nécessaire, au moins pour l'une des espèces, dans ce croisement; depuis on a vu à Londres un fait qui dément cette opinion, l'accouplement productif d'un lion et d'une tigresse. Mais ces faits particuliers, loin d'infirmer la fixité de l'espèce, sont plutôt en sa faveur, puisque tous s'arrêtent devant son caractère capital, *la fécondité continue.*

Les considérations précédentes, les faits que nous avons appelés à leur appui, prouvent la fixité, l'unité, la réalité de l'espèce. « L'espèce est une reproduction continue, dit M. Flourens, et puis» que l'espèce n'est qu'une reproduction, l'espèce est nécessaire» ment fixe et constante[1]. »

En terminant ces longs développements auxquels nous a conduit la définition de l'espèce, nous ferons observer que nous touchons à l'un des problèmes les plus graves qu'aient agités la science moderne. La question de la transformation successive des espèces, admise par le panthéisme matérialiste, n'est plus soutenable, si l'espèce est fixe et réelle. Nous reviendrons plus tard à cette première question; les réflexions précédentes sont déjà un peu dans son domaine.

Cela posé, que désigne-t-on sous les dénominations de *Variétés* et de *Races?*

On a donné le nom de *Variétés* à des êtres qui, appartenant à une même espèce, en offrent les caractères essentiels, mais en diffèrent par quelques caractères accessoires, fondés en général sur la taille, la couleur, les formes et les proportions des parties. Ces modifications tiennent à des causes diverses, dont les principales paraissent être le climat, la nourriture et la domesticité. En botanique, dit Linnée, la variété est une plante qui a éprouvé quelques changements par des causes accidentelles; mais ces changements

[1] *Histoire des Travaux et des Idées de Buffon*, p. 105.

ne portent jamais que sur les caractères superficiels. Ainsi, une tige plus ou moins élevée, des feuilles plus ou moins découpées, des fleurs variant par la couleur, ne constituent pas des distinctions spécifiques; et c'est pourtant sur ces points qu'apparaissent en général les variétés végétales.

Dans le règne animal, les variétés ne portent également que sur les caractères les moins importants. Les causes déjà mentionnées, le climat, la nourriture et la domesticité, sont, pour Buffon, les influences modificatrices les plus puissantes; il suit et démontre leur action dans un grand nombre d'espèces animales. Mais, sur ce point comme sur bien d'autres, l'imagination inventive de ce grand écrivain se trouve trop à l'étroit dans l'étude du fait par la méthode expérimentale; elle se laisse entraîner à la séduction du système opposé; elle accepte, dans un moment d'oubli, l'hypothèse de la mutabilité des espèces, non sans reculer plus d'une fois devant le fait qui la dément.

« L'empreinte de chaque espèce est un type dont les principaux » traits sont gravés en caractères ineffaçables et permanents à ja- » mais, » écrivait-il, dans un de ces moments où la force du fait parlait plus haut dans son esprit que l'entraînement de l'hypothèse.

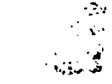
Le génie de Cuvier a su mesurer la profondeur de cette limite qui sépare la variété de la transformation complète de l'espèce. L'altération de la forme dans la variété n'est pas indéfinie, mais bornée et passagère; elle ne conduit pas à la mutabilité de l'espèce, mais elle s'arrête invariablement devant les caractères essentiels et permanents qui la constituent. Chez les animaux domestiques, où les variations sont beaucoup plus grandes que chez les animaux sauvages, elle ne dépasse pas la limite; la confusion des espèces reste impossible. Nous ne pouvons qu'indiquer les principaux traits de cette importante question de l'espèce et des variétés; mais nous y serons ramenés plus loin, en recherchant l'origine de la créature humaine.

Lorsque les variétés se maintiennent par la reproduction pendant un certain temps, elles se désignent sous le nom de *Races*. Les races diverses d'une même espèce, de même que ses variétés, se font reconnaître à certaines dispositions, comme de s'accoupler et de produire naturellement entre elles; caractère important, qui éloigne de suite l'idée d'en faire des espèces différentes malgré leur éloignement du type primitif. Chez les végétaux, nous voyons un grand

nombre de variétés former des races qui se perpétuent par les moyens ordinaires de reproduction; ainsi, parmi les plantes, destinées aux usages économiques, appartenant aux céréales, aux légumineuses, il se rencontre des races si marquées et si permanentes que des naturalistes ont pensé qu'on devait les regarder comme de nouvelles espèces. Mais cette opinion n'est pas fondée, à cause du peu d'importance des caractères sur lesquels ces variétés reposent; et en second lieu, parce qu'il est d'observation que, lorsqu'elles cessent d'être soumises aux influences qui les ont modifiées, à la culture, par exemple, elles reprennent les attributs ordinaires de l'espèce à laquelle elles appartiennent. Chez les animaux, il existe aussi des races qui se perpétuent par la génération, et qui changent, lorsque les influences qui les maintiennent viennent à changer notablement. Ainsi, ces chevaux, errant en liberté dans les plaines de l'Amérique, mais dont l'origine est européenne, ont perdu les caractères de leurs races primitives en vertu des nouvelles influences auxquelles ils ont été soumis; influences qui, agissant d'une manière constante et uniforme sur chacun d'eux, leur ont imprimé des caractères nouveaux et communs.

En définissant l'espèce, nous avons dit que ses modifications, ou variétés, ne pouvaient dépasser certaines limites; nous avons aussi indiqué en partie le sens de ces expressions. Il nous reste à l'examiner sous un autre point de vue: si les influences diverses, qui donnent lieu aux modifications de l'espèce, se trouvent trop fortement exagérées ou changées, les variétés ne se produisent plus, mais les êtres périssent. Cela est facile à concevoir; car il ne s'agit plus ici de modifications accessoires en rapport avec des influences susceptibles d'être supportées; mais il faudrait supposer des modifications considérables, essentielles, en rapport avec des influences tout à fait contraires à la vie propre de l'être soumis à leur action et au but pour lequel il a été créé. Aussi, les faits viennent-ils encore ici à notre appui pour nous apprendre que les êtres vivants périssent, lorsqu'on change complétement leur température, leur alimentation, les milieux qui leur sont habituels, les éléments naturels de leur existence. Que ces changements aient lieu d'une manière brusque ou graduelle, la vie ne peut se maintenir. Il ressort de ces faits une nouvelle preuve en faveur de la fixité de l'espèce et des limites imposées à ses variétés.

En résumé: nous avons défini et reconnu l'espèce comme une réalité distincte, une et fixe dans ses caractères essentiels; nous



avons défini et reconnu les variétés et les races comme des modifications accidentelles, plus ou moins variables, et qui, ne pouvant dépasser certaines limites, n'altèrent en rien l'unité de l'espèce. Passons à l'application de ces principes généraux.

II. Quelles applications peut-on faire de ces principes sur l'espèce, les variétés et les races à l'étude physiologique de l'homme et des races humaines?

L'homme, nous l'avons dit en commençant, possède une double nature, une nature spirituelle et une nature matérielle ; il est à la fois intelligence et organisme : *Anima rationalis et caro unus est homo* [1]. Par son organisme, l'homme tient à la série des êtres organisés qui vivent et se meuvent autour de lui. Comme eux, il présente un ensemble d'organes doués de fonctions propres à la conservation de l'individu et au maintien de l'espèce. Considéré sous ce seul point de vue, l'homme est encore au premier rang de l'échelle des êtres par le développement admirable et harmonieux de toutes les parties de son corps. Cette belle ordonnance de l'organisme humain fait pressentir déjà qu'il n'a pas été créé seulement pour accomplir des actes invariables et instinctifs, mais pour être mis au service d'une puissance intelligente et libre. Et, en effet, l'homme seul, doué d'intelligence et de raison, seul appelé à connaître son Auteur et à lui rendre hommage, seul capable de dominer les impulsions des besoins physiques qui dirigent les animaux, seul susceptible de moralité dans ses actions, seul initié à la vie de famille et à la vie sociale, l'homme a dû recevoir du Créateur une organisation en rapport avec une aussi haute destinée.

Si la créature humaine cependant, par sa nature organique, se rapproche des êtres vivants de ce monde, tout ce qu'on nous dit sur l'espèce, les variétés et les races, doit s'appliquer à cette nature, au moins dans une certaine mesure ; et cette restriction est importante, car il ne faut jamais perdre de vue l'action incessante de l'âme sur le corps et les influences modificatrices qui en naissent. Quoi qu'il en soit, l'homme, par sa nature organique, est exposé à toutes les influences du monde extérieur et sensible : l'air qu'il respire, le climat qu'il habite, la température à laquelle il est soumis, les aliments qui réparent son corps, doivent, en se modifiant, modifier aussi l'organisme. Les faits, nous pouvons le dire sans crainte d'être démentis, confirment pleinement ce résultat,

[1] Off. de l'Égl., Symb. de saint Athan.

que l'analogie fait déjà pressentir. Toutefois ces modifications, dans l'organisme humain comme dans les autres, ne portent que sur les caractères accessoires et variables, et jamais sur les caractères essentiels qui constituent l'espèce.

Si donc l'organisme humain peut aussi présenter des variétés sous l'action des agents extérieurs et des circonstances accidentelles, ces variétés peuvent encore se perpétuer par voie de génération, en supposant la continuité des mêmes causes qui leur ont donné lieu dans le principe. La transmission héréditaire des dispositions organiques, lorsqu'aucune influence contraire ne s'y oppose, est un fait trop bien constaté, pour qu'on puisse le révoquer en doute. De là à l'admission des races humaines il n'y a qu'un pas. Au surplus, personne ne conteste l'existence de ces races : seulement il s'agit de savoir si elles appartiennent toutes à une même espèce. Toute la question est là. Nous y reviendrons.

Si les influences physiques, déjà signalées, sont trop fortement exagérées ou changées, les modifications de l'organisme ne peuvent plus être en rapport avec elles ; la vie cesse plutôt que de se façonner aux nouvelles influences qu'elle rencontre. Car il y a certaines limites invariables que les modifications ne peuvent dépasser ; il y a dans le corps humain des éléments d'unité et de fixité, qui demeurent au milieu des variétés qui passent.

Ajoutant à ces faits le fait capital de la reproduction continue avec des caractères essentiellement semblables, fait qui appartient certainement au genre humain, nous pouvons, toujours au point de vue seul de la nature organique, appliquer ici la définition générale de l'espèce. Ces considérations rapides indiquent à grands traits les applications qu'on peut faire des principes généraux établis plus haut.

Nous n'avons vu jusqu'ici qu'un côté de l'homme : car l'homme n'est pas seulement un organisme vivant, avec des fonctions, des besoins, des instincts en rapport avec sa conservation propre et celle de son espèce ; mais il a au dedans de lui un principe immatériel et impérissable qui pense, réfléchit et agit librement. « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, a dit » Pascal dans ses immortelles *Pensées* ; mais c'est un roseau pen- » sant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser. » Une vapeur, une goutte d'eau, suffit pour le tuer. Mais, quand » l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce » qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et l'avantage que l'uni-

» vers a sur lui, l'univers n'en sait rien. Toute notre dignité con» siste donc dans la pensée [1]. » « Il est dangereux, dit encore » Pascal, de trop faire voir à l'homme combien il est égal aux » bêtes, sans lui montrer sa grandeur. Il est encore dangereux de » lui trop faire voir sa grandeur sans sa bassesse. Il est encore plus » dangereux de lui laisser ignorer l'un et l'autre [2]. »

Et, en effet, il ne faut jamais perdre de vue, dans l'étude de l'homme, ces deux natures qui le constituent essentiellement, qui réagissent l'une sur l'autre et s'influent réciproquement. « L'homme, » suivant Buffon, est composé de deux principes différents par leur » nature et contraires par leur action. L'âme, ce principe spirituel, » ce principe de toute connaissance, est toujours en opposition avec » cet autre principe animal et purement matériel [3]..... » « C'est, » dit-il encore, parce que la nature de l'homme est composée de » deux principes opposés, qu'il a tant de peine à se concilier avec » lui-même [4]. » Buffon avait bien vu ces deux principes de l'homme; mais ce qu'il n'a pas aussi bien compris, c'est la subordination de l'un à l'autre, c'est l'unité qui en résulte. Car, malgré cette dualité, malgré les éléments de division et de lutte, l'unité peut se faire, lorsque le principe intelligent domine, dans une certaine mesure, le principe organique, lorsqu'il le règle et le maîtrise. « Parce » qu'il a deux principes, a dit avec raison M. Flourens, l'homme » est double; mais parce que l'un des deux principes est sous la » dépendance de l'autre, l'homme est un [5]. » Combien de fois pourtant cette harmonie est brisée ! Si, au mépris de la loi morale, qui doit diriger ses actions, l'homme se laisse entraîner à la vie des sens, à l'instinct des jouissances matérielles et brutales, la nature organique opprime la nature intelligente, l'affaiblit et la domine. Si, par un excès opposé, plus rare et plus élevé, l'homme s'abandonne à l'exercice prolongé des facultés intellectuelles, à l'excitation immodérée de la pensée, la nature intelligente peut opprimer à son tour la nature organique, l'affaiblir et l'épuiser.

Ces faits nous conduisent à admettre une nouvelle cause de modifications dans l'espèce humaine, cause qui résulte de l'union in-

[1] *Pensées* de Blaise Pascal, édit. de M. Frantin ; Dijon, 1835, p. 68 ; édit. Faugère, t. II, p. 184.

[2] *Idem*, p. 165 ; édit. Faugère, p. 85.

[3] *Discours* sur la nature des Animaux. — *Homo duplex*.

[4] *Idem*.

[5] *Histoire des Travaux et des Idées de Buffon*, p. 266.

time des deux principes de l'homme, de leurs rapports et de leurs influences réciproques, cause que nous devons constater et étudier avec soin, parce qu'elle nous rend compte de variétés importantes dans les races humaines.

La nature de l'homme ainsi posée dans son ensemble et dans ses véritables éléments, il est évident qu'il doit en ressortir deux ordres de caractères essentiels et propres à l'humanité : des caractères physiques, provenant du principe organique ; des caractères intellectuels et moraux, provenant du principe intelligent. Or, comme l'espèce, pour être fixe et réelle, doit reposer sur tous les caractères essentiels et propres à la nature intime des êtres, nous ne pouvons plus lui donner seulement ici les caractères organiques, mais nous devons y joindre surtout les caractères intellectuels et moraux.

Cette manière d'envisager la question est logique, parce qu'elle a un point de départ fixe et qu'elle l'embrasse dans tous ses éléments. Elle doit être féconde, parce que, appuyée sur cette base, elle peut étudier et comparer avec plus d'avantage les faits organiques, intellectuels et moraux de l'humanité. Nous en ferons l'application dans l'article suivant, où nous traiterons *de l'origine et de la formation de l'homme.*

L. PELLERIN DE LA VERGNE.

Philosophie catholique.

DE LA DÉCHÉANCE DE LA FEMME,

ET DE SA

RÉHABILITATION PAR LE CHRISTIANISME.

SIXIÈME ARTICLE [1].

> Non est servus neque liber: non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.
>
> Epist. B. Pauli ad Galat., c. III, 8.

SECONDE PARTIE. — RÉHABILITATION.

Réhabilitation. — Exemples tirés de la vie de Jésus-Christ. — Deux grands symboles de la dignité de la femme. — Principes nouveaux.

Quand, après avoir longuement interrogé sur la valeur et la condition de la femme toutes les nations de l'antiquité païenne; quand, après avoir constaté partout la dégradation, l'asservissement, ou tout au moins la sujétion absolue de cette moitié du genre humain, nous reportons sur la société moderne et chrétienne nos yeux fatigués de tant d'humiliation et de misères, quel nouveau spectacle alors, quel merveilleux changement de scène nous apparaît! Au lieu de la femme dégradée et flétrie par tous les vices, c'est la femme relevée et sanctifiée par toutes les vertus; au lieu de la femme asservie et courbée sous la tyrannie de l'homme, c'est la femme affranchie et libre de toute injuste domination; au lieu de la femme assujétie au joug de la tutelle et tenue dans un état de perpétuelle minorité, c'est la femme émancipée dans les limites de sa nature, et mise en possession de tous les droits qu'elle peut raisonnablement prétendre ou exercer.

Aujourd'hui, sur le sol de cette ancienne Gaule que déshonorèrent tant de coutumes barbares et outrageantes pour les femmes, dans ce pays où l'on vit régner l'esclavage domestique, la polygamie, et jusqu'à la prostitution religieuse, où les Grecs importèrent leurs gynécées, où les Romains établirent la constitution despotique de leur famille, où les Germains eux-mêmes, tout disposés qu'ils

[1] Voir le 5e art. au no 17, t. III, p. 459.

fussent à honorer, à *adorer* les femmes, humilièrent la quenouille devant la lance, et fondèrent, par des lois d'exclusion contre le sexe, les priviléges des braves qui tenaient l'épée ; aujourd'hui, dans notre France, la femme n'est pas seulement à l'abri de la servitude et de l'outrage : compagne unique et chérie de l'homme ; libre dans la maison de son père comme dans celle de son époux ; protégée par la religion dans sa vertu et dans sa dignité, par les lois dans son honneur et dans ses intérêts, elle vit entourée d'affections et d'hommages, elle règne par son influence et son action sur la société, elle commande un culte d'autant plus flatteur qu'il n'a plus rien d'idolâtrique, et que, fondé seulement sur un juste respect, il accorde tout à l'estime et rien à la superstition.

Aussi la femme porte-t-elle désormais un titre nouveau, créé pour signifier son empire. Ce n'est plus simplement la *femme*, celle que les Grecs ne connaissaient que sous le nom générique de γυνή ; ce n'est plus même seulement la *mère de famille*, celle que la majesté romaine décorait du nom aristocratique de *matrona* ou de *mater familias* : c'est la *dame*, c'est-à-dire la *maîtresse* (*domina*), la maîtresse du cœur et des affections de son mari, la maîtresse de la maison qu'elle gouverne de moitié avec son seigneur. La jeune fille elle-même s'entend saluer du nom de *demoiselle*, et fait de bonne heure l'apprentissage de cet empire de grâce et d'amour auquel elle est appelée.

Si les Assyriens ou les Mèdes pouvaient voir ces choses, que diraient-ils ? Que diraient les Grecs et les Romains eux-mêmes ? Mais la supposition n'est pas nécessaire, et nous n'avons que faire d'aller chercher si loin. Il y a près de nous des peuples que le Christianisme n'a pas transformés. Eh bien, qu'on les invite à ce spectacle. M. de Maistre l'a dit avec raison : « Un Turc, un Persan, qui assistent à un bal européen, croient rêver ; ils ne comprennent rien » à ces femmes,

» Compagnes d'un époux, et reines en tous lieux,
» Libres sans déshonneur, fidèles sans contrainte,
» Et ne devant jamais leurs vertus à la crainte[1]. »

C'est qu'ils ont conservé les idées et les mœurs de l'antiquité, c'est qu'ils en sont encore au mépris, à l'asservissement et à la clôture des femmes. La civilisation n'a pas marché pour eux ; ils n'avaient pas la loi du progrès.

[1] De Maistre, *Eclaircissement sur les Sacrifices*.

Les peuples anciens non plus ne l'avaient pas. Qu'on suppose l'empire romain prolongé jusqu'à nos jours; jamais la femme ne s'y fût relevée de la servitude; et la raison en est bien simple : c'est qu'à défaut de lois morales, il fallait des règlements tyranniques pour la contenir. Elle put bien, vers la fin de la république, rompre quelques anneaux d'une chaîne qu'à force de la secouer elle avait fini par user un peu. Mais cette émancipation par la licence n'était pas de nature à durer : déjà, sous Tibère, on commençait à regretter la sévérité des lois Oppiennes, et nul doute que, sans l'avénement du Christianisme, on n'eût vu les fers de la femme se river de nouveau. Dira-t-on que les Germains auraient accompli l'œuvre de l'affranchissement? c'est une grave erreur. Les Germains apportaient des mœurs, mais ils n'avaient pas les principes; simple élément de régénération, que le Christianisme devait employer avec succès, ils se seraient perdus, sans lui, dans le déluge de corruption qui engloutit l'ancien monde. Le Christianisme seul pouvait tout sauver; il l'a fait par les principes, et si la femme est libre aujourd'hui, c'est qu'elle a été réhabilitée il y a dix-huit cents ans.

Réhabilitée! nous nous servons à dessein de ce mot. La réhabilitation, en effet, était la condition première du changement à opérer dans le sort de la femme. *Réhabilitation* répond à *déchéance*, et la femme avait besoin d'être réhabilitée, parce qu'elle était déchue. Or voici par quel mystère cela s'accomplit :

Une femme avait été l'auteur de la ruine du genre humain; une femme fut choisie pour être l'auteur de son salut. Ève, principe du péché, avait introduit la mort dans le monde; Ève, pure de tout péché, fut destinée à y introduire la vie. Après de nombreuses prophéties et de longues espérances, les temps marqués arrivèrent : l'étoile du matin parut à l'horizon, la rose mystique fleurit sur sa tige... Marie, la seconde Ève; Marie, la mère du nouvel Adam, enfanta son Dieu et son Sauveur. Dès cet instant, la *douce Vierge* avait, suivant la promesse, *écrasé la tête du serpent* [1]; la femme était relevée de sa déchéance particulière, et comme elle participait à la Rédemption, elle allait en partager aussi tous les fruits.

La vie du Seigneur nous en fournit la première preuve : du berceau à la tombe, nous le voyons, ce divin Maître, entouré de femmes qui accompagnent ses pas, qui s'attachent avec foi à ses vêtements, qui se suspendent avec amour à sa parole. Non-seulement sa bonté

[1] *Gen.*, ch. III, 15.

les laisse approcher, mais elle les prévient tantôt pour les guérir, tantôt pour les consoler, quelquefois pour les reprendre doucement de leurs erreurs. Un jour, apercevant une pauvre femme qu'une infirmité courbait depuis 18 ans vers la terre, Jésus l'appelle et lui dit : « Femme, vous êtes délivrée de votre maladie [1]. » Un autre jour, voyant une malheureuse qui suivait le convoi de son fils unique, il en a compassion et lui dit : « Ne pleurez point; vous, jeune » homme, je vous ordonne de vous lever [2]. » Une autre fois enfin il s'approche d'une femme de Samarie; au grand étonnement de ses disciples, il lui parle, s'entretient avec elle, la fait rougir de ses égarements, et excite dans son âme cette soif de la vie éternelle que lui seul peut étancher [3]. Jésus fait plus : il ne dédaigne pas d'entrer dans la maison de Marthe qui s'empresse à le servir, tandis que l'heureuse Marie l'écoute, assise à ses pieds [4]. Il fait plus encore : il s'attache à ces pieuses servantes, il répond à leur amour, il s'émeut de leur douleur, il pleure avec elles sur leur frère Lazare qu'un miracle va ressusciter [5].

Qu'étaient-ce cependant que ces femmes si agréables au Sauveur? La plus aimée, Marie, était, suivant une interprétation généralement admise, cette pécheresse qui répandit un jour des parfums sur les pieds de Jésus en les lavant de ses larmes, en les essuyant de ses cheveux et de ses baisers; c'était cette *femme de mauvaise vie* dont le pharisien s'étonnait que le maître souffrît la présence, et à qui le maître dit pourtant : « Vos péchés vous sont pardonnés [6]. » Pourquoi? parce qu'elle aimait. Madeleine aima beaucoup, et c'est pourquoi il lui fut beaucoup remis. Mais n'est-ce pas une chose bien digne de remarque que, de toutes les femmes qui s'attachèrent à Jésus, la plus aimée ait été justement la repentie, la pécheresse? Il ne suffit pas au Fils de Dieu de confondre toutes les idées du monde en arrachant à son mépris une pauvre créature, qui ne s'en fût jamais relevée; il la chérit, il la préfère, il propose l'exemple de sa pénitence à la vénération de tout ce qui sera chrétien. Et ce n'est pas dire encore assez pour faire comprendre toute la dignité

[1] Luc, ch. XIII, 11, 12.
[2] *Id.*, ch. VII, 12, 13, 14.
[3] Jean, ch. IV.
[4] Luc, ch. X, 38-42.
[5] Jean, ch. XI.
[6] Luc, ch. VII, 37-50.

de Madeleine; il n'y a qu'un rapprochement inouï, merveilleux, qui puisse en donner une juste idée.

Deux femmes, deux Marie, se rencontrent à chaque pas dans l'histoire de la vie et de la mort du Seigneur [1]. A Jérusalem, en Galilée, au pied de la croix, au pied du tombeau, elles y sont ensemble, unies dans le même amour, dans les mêmes angoisses, dans la même douleur; l'une est la mère de Jésus, l'autre est la sœur de Marthe; l'une est la vierge sans tache, l'autre est la femme souillée. La première, qui est éternellement revêtue de sa blanche robe d'innocence; la seconde, qui a traîné et sali la sienne dans la fange des passions. Oui, mais les pleurs de la pénitence ont tout lavé, et le sang de Jésus-Christ, versé pour les péchés du monde, a fait de la pécheresse la sœur même de l'homme-Dieu. Aussi Madeleine est-elle, même à côté de Marie, l'objet d'une tendresse si vive qu'on serait tenté parfois de se demander où sont les préférences. Certes, Jésus avait pour sa mère un amour immense, incomparable, et il le montra bien le jour où, du haut de la croix, il abaissa sur elle un dernier regard, et la confia, comme un pieux legs, au plus aimé de ses disciples, en disant : « Jean, voici votre mère. Femme, voilà » votre fils [2]. » Et, toutefois, le sentiment que lui inspire Madeleine semblerait avoir, dans son expression, quelque chose de plus tendre encore. Le jour de la résurrection, Madeleine est la première à venir au sépulcre; elle est aussi la première à qui Jésus apparaît. Comme elle ne s'attendait pas à voir le Sauveur, elle ne le reconnaît pas d'abord; mais Jésus lui dit *Marie*, et le tendre accent de cette voix bien connue pénètre si profondément dans son cœur, qu'à l'instant elle s'écrie : *Rabboni*, c'est-à-dire *Maître*, et qu'elle s'élance pour le toucher [3]. C'est que Madeleine était la brebis égarée que le pasteur rapporte joyeux sur ses épaules; c'est qu'elle était le prix du sacrifice et l'objet de la rançon. Pour tout dire, en un mot, elle était vraiment la femme rachetée, purifiée, réhabilitée.

Et voilà la différence qui existe entre ces deux symboles vivants de la femme, Madeleine et Marie; celle-ci en est l'idéal, tandis que celle-là en est l'image. Nulle autre que Marie n'a reçu le don de la pureté sans tache; toutes ont, comme Madeleine, besoin de pénitence et de pardon. L'une et l'autre cependant présentent un

[1] Voyez dans l'*Université catholique*, janvier 1844, l'article intitulé *Marie Madeleine*. T. XVII, p. 43.

[2] Jean, ch. XIX, 25-27.

[3] *Id.*, ch. XX, 1, 11-16.

double type de la femme régénérée. Malgré la souillure originelle et l'infirmité de la nature, il y aura désormais des femmes qui, par la sainteté de leur vie et de leurs exemples, se rapprocheront, autant qu'il est possible, de la pureté immaculée : Marie sera leur modèle. Comme Madeleine est la reine des repenties, Marie est la reine des vierges ; comme Madeleine figure la pénitence unie à l'amour, Marie figure l'innocence dans la virginité et la chasteté. De ces deux types, celui-ci n'est pas seulement le plus parfait, il est encore le plus complet en un sens. Par un privilége unique, Marie est tout à la fois vierge, épouse et mère ; elle représente donc les trois conditions principales de la femme chrétienne ; elle embrasse donc, pour ainsi dire, tous ses états, afin de lui enseigner tous ses devoirs. Madeleine ne prend sous sa protection particulière que les malheureuses créatures qui, privées de ces titres honorables ou déchues de leur dignité, sentent le besoin d'effacer, par des larmes, la honte qui s'est attachée à leur front.

Quoi qu'il en soit, Madeleine et Marie concourent également à la réparation de la femme ; toutes les deux s'unissent pour cette œuvre commune, et leur alliance, commencée au pied de la croix, doit se perpétuer à travers les siècles par un bien touchant concert. Un jour on verra des vierges pures, formées à l'imitation des vertus de Marie, et réunies sous sa douce invocation, rechercher les filles repenties de Madeleine, pour les recueillir dans leur sein et les relever par leur exemple ; on verra les âmes les plus célestes se pencher avec amour vers les âmes les plus flétries pour les purifier de leur souffle et leur rendre l'innocence du repentir.

Tels sont les magnifiques symboles par lesquels Jésus-Christ nous révèle tout d'abord la dignité de la femme réhabilitée ; mais en même temps qu'il l'enseigne par des exemples, il l'établit aussi par des principes nouveaux.

Tous les peuples de l'antiquité, y compris les Juifs, avaient méconnu la valeur inestimable de la virginité ; s'ils lui avaient tous accordé quelques hommages arrachés à leur conscience par la force naturelle de la vertu, tous, dans la pratique ordinaire, l'avaient rabaissée, méprisée, avilie. Jésus-Christ enseigne, au contraire, que la virginité est le plus parfait de tous les états. S'il n'y a plus de mariage après la résurrection, c'est, dit-il, que *enfants de Dieu, jugés dignes de l'autre siècle*, doivent être *semblables aux anges*[1]. Et

[1] Luc, ch. xx, 35, 36.

dans cette vie même *il y a des eunuques volontaires, qui se sont rendus tels pour le royaume des cieux; tous, il est vrai, ne peuvent comprendre ces choses, mais ceux-là les comprennent à qui il a été donné*[1].

Voilà donc la virginité qui devient une vertu angélique, céleste, et si difficile, qu'elle restera l'apanage d'un petit nombre d'élus. Fidèle aux enseignements du Maître, saint Paul la proclame très-préférable au mariage et la recommande à tous ceux qui en sont capables comme la chose la plus digne d'envie.

« Je voudrais, dit-il à ses frères, que vous fussiez tous comme » moi (c'est-à-dire vierge); mais Dieu distribue différemment ses dons » à chacun. Je déclare pourtant à ceux qui ne sont pas mariés qu'ils » feront bien de demeurer fermes dans cet état, comme j'y demeure » moi-même... Je crois qu'à cause des misères présentes un homme » fait bien de ne se point marier. Êtes-vous lié par le mariage? » n'en cherchez point la dissolution. En êtes-vous exempt? ne pen- » sez pas à vous y engager[2]. » Et de même pour les femmes : « Celui qui marie sa fille fait bien, celui qui ne la marie point fait » encore mieux. Une femme est liée par la loi pendant la vie de » son mari; que s'il meurt, elle est en liberté; qu'elle se marie à » à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur. Elle sera » pourtant plus heureuse si elle ne se marie pas, suivant mon con- » seil, et je pense avoir l'esprit de Dieu[3]. »

Quelle révolution de tels principes ne doivent-ils pas opérer dans les idées du monde, et combien la femme n'en sera-t-elle pas relevée? Non-seulement la jeune fille en aura plus de prix tant qu'elle restera pure et sans tache dans la maison de ses parents; mais si les circonstances l'obligent à renoncer au mariage, loin de se voir condamnée par là au mépris des hommes, elle vivra dignement et avec honneur dans sa virginité. Que si par un libre choix, et pour se rapprocher de Marie, elle se voue elle-même à la vie toute sainte des vierges, alors il n'y aura plus pour elle assez d'estime et de vénération. Elle sera comme un ange sur la terre; elle la réjouira, comme une fleur, du parfum de ses vertus.

Mais la virginité ne peut être l'état ordinaire de l'homme ni de la femme. Le mariage, nécessaire à la conservation de l'espèce, l'est

[1] Matthieu, ch. XIX, 11, 12.
[2] I *Aux Corinthiens*, VII, 7-8, 26-27.
[3] *Ibid.*, 38-40.

également pour remédier à la concupiscence. Le mariage est donc l'état du plus grand nombre, et le divin législateur ne pouvait l'oublier. Qu'a-t-il fait pour la dignité de la femme dans le mariage? Ce qu'il a fait, le voici :

Tous les peuples de l'antiquité, y compris les Juifs, avaient fait fléchir devant leurs passions, les uns en tolérant la polygamie, les autres en admettant la répudiation ou le divorce, la loi primitive de l'unité et de l'indissolubilité du lien conjugal. Jésus-Christ rétablit, pour l'honneur du mariage et pour l'avantage de l'épouse, cette loi donnée par Dieu lui-même aux jours de la création :

« N'avez-vous point lu que celui qui créa l'homme dès le commencement fit l'homme et la femme, et dit : Pour cela, l'homme » quittera son père et sa mère, et il demeurera avec sa femme, et ils » seront deux dans une seule chair? c'est pourquoi ils ne sont plus » deux, mais une chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que » Dieu a uni [1]. » Et comme les pharisiens lui demandaient pourquoi Moïse avait commandé de donner l'écrit de divorce et de se séparer ainsi de sa femme : « C'est, leur répond Jésus, à cause de la dureté » de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes; » car au commencement cela n'a pas été de la sorte; mais je vous » déclare que quiconque répudie sa femme, si ce n'est en cas d'a- » dultère, et en épouse une autre, commet un adultère; et celui » qui en épouse une répudiée, est adultère [2]. » — « Et si une femme » se sépare d'avec son mari et en épouse un autre, elle est adultère [3]. »

Mais ce n'est rien encore que de rendre au mariage son caractère primitif d'unité et d'indissolubilité : Jésus-Christ le consacre et le sanctifie par sa présence aux noces de Cana, de même que Dieu avait consacré et sanctifié l'union du premier couple; et désormais, dans toutes les noces, il sera besoin de son intervention et de ses grâces; désormais le mariage ne sera plus ni une association brutale, ni une union naturelle, ni même un contrat purement civil : ce sera une institution sainte, et, comme dit saint Paul, *un grand sacrement en Jésus-Christ* [4], une figure sensible de la chaste alliance qui unit le Sauveur avec son Église. Ce sera, comme dit encore l'Apôtre, une *société digne de tout honneur, une couche immaculée* [5]; ou, suivant

[1] Matthieu, ch. XIX, 4-6. — Marc, ch. X. — Luc, ch. XVI.
[2] Id., ibid., 7-9.
[3] Marc, ch. X, 12.
[4] *Aux Éphésiens*, ch. V, 32.
[5] *Aux Hébreux*, ch. XIII, 4.

les sublimes images de Tertullien, *une alliance sainte dont l'Église serre les nœuds, que l'oblation du sacrifice confirme, que le sceau de la bénédiction consacre, que les anges publient comme témoins, et que le Père céleste ratifie d'en haut*[1]. Qui ne comprend, à cette seule définition du mariage, combien la femme en reçoit d'honneur et combien sa liberté en est agrandie? D'un mot, Jésus-Christ a détruit l'empire despotique de l'homme, il lui a enlevé son esclave pour lui rendre sa compagne; il a fait de cette compagne une personne digne de lui, semblable à lui, égale à lui.

Qu'est-ce à dire *égale?* Jésus-Christ aurait-il, méconnaissant les différences et les inégalités établies par Dieu lui-même, confondu des rôles distincts et donné à la faiblesse les attributs de la force, l'exercice de la puissance? Non. Jésus-Christ n'a pas oublié les inégalités qui résultent de la différence même des sexes : il conserve à Adam sa primauté, il maintient les filles d'Ève dans leur infériorité native; il laisse même subsister pour la femme quelque trace de cette seconde infériorité qu'avait créée le péché originel, afin que le souvenir de la déchéance survive à la réhabilitation. « L'homme » n'a pas été tiré de la femme, dit saint Paul, mais la femme a » été tirée de l'homme. Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, » mais la femme pour l'homme. C'est pourquoi la femme doit avoir » sur sa tête la marque de sa soumission[2]. »

« Je ne permets point à une femme, dit encore l'Apôtre, d'en» seigner ni de prendre autorité sur son mari; car Adam fut créé le » premier et Ève après lui; et Adam ne fut pas séduit, mais Ève » se laissant séduire tomba dans la désobéissance[3]. »

« Toutefois, ajoute saint Paul, toutefois, selon le Seigneur, » l'homme n'est point sans la femme ni la femme sans l'homme; » car si la femme fut tirée de l'homme, l'homme naît de la femme,

[1] Tertull., *ad uxorem*, l. II.

[2] I *Aux Corinthiens*, XI, 8-10.

[3] I *A Timothée*, II, 12-14. — S. Chrysostome commente ainsi la doctrine de saint Paul : « La femme est soumise à son mari, et c'est une punition qu'elle subit pour » s'être rendue coupable dès le commencement; car, remarquez-le bien, au moment » de sa naissance, la femme ne fut pas condamnée à la *sujétion*. Quand il l'eut for» mée, Dieu ne parla pas de domination en la présentant à son mari; vous n'enten» dez rien sortir de la bouche d'Adam qui le suppose : — « Voilà maintenant l'os de » mes os et la chair de ma chair, » a-t-il dit, et c'est tout. Ce n'est qu'après qu'elle » eut abusé de ses droits, en entraînant celui à qui elle avait été donnée comme sou» tien, qu'il lui fut dit : « Vos désirs seront désormais tournés vers votre mari. » *Ho*» *mélie* XXVI, sur la Ire *aux Corinthiens*. »

» et toutes choses viennent de Dieu [1]. » Paroles remarquables, par lesquelles il nous enseigne, comme l'explique saint Jean Chrysostome [2], *que l'homme ne doit pas s'enorgueillir de son privilége, ni la femme s'humilier du devoir de l'obéissance, puisqu'ils dépendent l'un de l'autre*, et que tous deux ont Dieu pour auteur.

« Une femme, est-il dit aussi dans l'épître à Timothée, se sau» vera par les enfants qui naîtront d'elle, si elle persévère dans la » foi, dans la charité, dans la sainteté et dans la chasteté [3]. »

Voilà les titres de la femme : elle vient de Dieu comme l'homme, elle est *égale* à l'homme devant Dieu, elle participe au salut envoyé par Dieu. On ne peut donc plus l'opprimer ni la condamner à *servir;* c'est pourquoi le même saint Paul, qui voit avec raison dans la promulgation de la loi chrétienne l'abolition de toutes les servitudes, s'écrie dans son épître aux Galates : « Il n'y a plus de Juif » ni de Grec, de libre ni d'esclave, *d'homme ni de femme;* vous êtes » tous un en Jésus-Christ [4]. »

Le règne de l'homme subsiste, mais c'est un règne de justice et d'amour. Le mari est le *chef* de sa femme, comme Jésus-Christ est *le chef* de son Église; et si sa femme lui doit respect, obéissance, soumission, il doit à sa femme honneur, tendresse et dévouement. « Que les femmes, dit l'apôtre saint Pierre, soient sujettes à leurs » maris,... comme Sara qui obéissait à Abraham... et vous maris, » vivez discrètement avec vos femmes, les regardant comme des » vases fragiles, et les traitant avec honneur, puisqu'elles ont part » avec vous à l'héritage du don de la vie [5]. »

« Que les femmes, dit l'apôtre saint Paul, soient sujettes à leurs » maris comme au Seigneur, parce que le mari est le chef de la » femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Église, étant lui» même le Sauveur de son corps. De même donc que l'Église est » sujette à Jésus-Christ, qu'ainsi les femmes soient sujettes à leurs » maris en toute chose. Mais vous maris, aimez vos femmes comme » Jésus-Christ a aimé son Église en se livrant lui-même pour elle, » afin de la sanctifier, de la purifier, de se la rendre glorieuse, sans » tache, sans ride et sans souillure [6]. »

[1] I *Aux Cor.*, ch. XI, 11-12.
[2] S. Jean Chrysostome, *ibidem*.
[3] I *A Timothée*, ch. II, 15.
[4] *Aux Galates*, ch. III, 28.
[5] S. Pierre, *ep.* III, 1-7.
[6] *Aux Éphésiens*, ch. V, 22-27.

Sous cette nouvelle domination, on peut dire quel est le prince, mais on ne saurait dire quel est le maître. La femme n'appartient pas plus à l'homme que l'homme à la femme : ils s'appartiennent mutuellement. « Si la femme n'est pas la maîtresse de son corps, » mais le mari, le mari n'est pas non plus le maître de son corps, » mais la femme[1]. » Obligé à la même fidélité, le mari n'a pas la liberté d'égarer loin de sa femme un désir, une pensée, un regard. Il faut qu'il lui reste étroitement attaché, il faut qu'il se confonde et s'identifie avec elle, de manière à *la chérir comme son propre corps*. C'est son propre corps, en effet, c'est *sa chair, c'est lui-même*[2]. C'est du moins *la moitié de lui-même, suivant une heureuse expression que le Christianisme a popularisée*[3].

Telle est la condition de l'épouse chrétienne : elle est sujette, mais sujette d'une autorité fondée sur la tendresse; elle obéit, mais à un chef qui ne commande que pour protéger. N'est-ce pas une égalité véritable qu'une telle dépendance[4]? Grâce à Jésus-Christ, *la femme marche à côté de l'homme, comme la faiblesse appuyée sur la force*[5], avec la confiance que donne un mutuel amour.

Faut-il ajouter que l'accomplissement des devoirs les plus sacrés de l'épouse est uniquement placé par le divin Maître sous la garde de sa conscience et de la loi religieuse?

Tous les peuples de l'antiquité, y compris les Juifs, contraignaient la vertu de la femme par la menace des châtiments les plus terribles; ils n'imaginaient pas d'autre moyen de réprimer l'adultère

[1] I *Aux Corinthiens*, ch. VII, 4.

[2] « C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps, » et celui qui aime sa femme s'aime lui-même; car personne ne hait sa propre chair, » mais chacun la nourrit et la conserve comme Jésus-Christ fait son église : parce » nous sommes les membres de son corps, nous sommes de sa chair et de ses os. » C'est pourquoi l'homme laissera son père et sa mère pour demeurer avec sa femme, » et ils seront tous deux une même chair. Ce sacrement est grand, et je dis qu'il si- » gnifie Jésus-Christ et son Église. Que chacun donc aime sa femme comme lui- » même, et que la femme craigne son mari » *Aux Éphésiens*, ch. V, 28-33.

[3] *Instruction pastorale* de Mgr l'archevêque de Cambrai, *sur l'importance de la célébration religieuse du mariage*.

[4] « Si l'apôtre eût entendu recommander une dépendance absolue, dans l'exemple » qu'il allègue, il n'aurait pas parlé de la femme comme soumise à son mari, mais » comme assujettie en esclave à la volonté de son maître. Ne confondez pas la sou- » mission avec l'esclavage. La femme obéit, mais reste libre. Elle est égale à l'homme » en honneur. Jésus-Christ aussi obéit à Dieu son père, mais comme fils de Dieu lui- » même. » S. Jean Chrysostome, *homélie* XXVI.

[5] *Instr. past.* de Mgr. l'archevêque de Cambrai, 1844.

que de punir par la mort, les supplices ou la flétrissure. Jésus-Christ est tout à la fois plus indulgent et plus confiant.

Quand les scribes et les pharisiens, après lui avoir amené la femme adultère, lui demandent si elle ne doit pas être lapidée suivant la loi de Moïse : « Que celui de vous qui est sans péché, » leur répond-il, lui jette la première pierre ; » et les pharisiens s'étant retirés, il dit à la femme : « Personne ne vous a-t-il con- » damnée ? eh bien, je ne vous condamnerai pas non plus ; allez, » et désormais ne péchez plus [1]. »

Admirable leçon d'indulgence et de charité, mais aussi d'estime et de confiance envers la femme. Jésus-Christ l'honore assez, malgré ses égarements, pour croire que sa fidélité pourra désormais subsister sans la crainte. En même temps qu'il renvoie le crime à la pénitence, il invite l'honneur à grandir, il affranchit et ennoblit la vertu.

Après avoir ainsi élevé sur de nouvelles bases la dignité de la vierge et celle de l'épouse, le divin Réformateur n'avait plus, pour achever son œuvre, qu'à consacrer le caractère auguste de la mère ; mais il n'était pas besoin, pour cela, de nouveaux préceptes. L'ancienne loi avait dit : « Honorez votre père et votre mère. » Que pouvait-on ajouter à de telles paroles ? Jésus-Christ laissa donc à ses apôtres d'en rappeler et d'en recommander l'observance. Pour lui, il se contenta des actions ; et tandis que Marie, sa mère, offrait comme un modèle à toutes les femmes chrétiennes l'exemple d'une tendresse admirable et d'un dévouement sublime pour son fils, lui-même, tout Dieu qu'il était, donnait à tous les fils l'exemple de sa soumission, de sa docilité, de son amour profond pour sa divine mère.

La conscience chrétienne devait faire le reste, en montrant à la mère, dans le fruit de ses entrailles, non plus seulement son sang, sa chair, mais une âme enfantée à Dieu ; en montrant au fils, dans la personne de sa mère, non plus seulement l'auteur de sa vie mortelle, mais la source de ses immortelles destinées.

C'est ainsi que, dès le premier jour, le Christianisme transformait par ses principes toutes les conditions de la femme. Une ère nouvelle commençait pour elle, comme pour le monde que le *Père du siècle à venir* venait de racheter tout entier.

J.-CH. DABAS.

[1] Jean, ch. VIII, 7, 10-11.

Littérature contemporaine.

DU RHIN AU NIL,

SOUVENIRS DE VOYAGE, PAR X. MARMIER[1].

DE L'INFLUENCE DE LA FRANCE EN EUROPE,

NOTES POSTHUMES, PAR HENRI DE VILLERS.

Nous avons réuni ces deux ouvrages, étrangers en apparence l'un à l'autre, parce que pour nous ils se rattachent à une même pensée vaste et féconde, pensée à la fois politique, religieuse et patriotique : l'influence de la France dans le monde.

Tout grand peuple, comme tout individu doué de puissance et de génie, a ici-bas une mission particulière à remplir. Nier cette vérité, c'est nier la Providence elle-même, puisque c'est soustraire à son action éternelle les forces les plus vives de la création, et lui contester en quelque sorte le droit ou la volonté d'influer divinement par des moyens humains sur les choses humaines. Or quelle est la véritable mission de la France? Doit-elle, comme quelques-uns le lui conseillent, se mêler activement à tous les mouvements de l'univers, mettre la main dans toutes les affaires, provoquer, conduire, adopter toutes les révolutions, ou bien doit-elle laisser son génie envahisseur agir seul, sans aucun appui extérieur, cheminer paisiblement à travers l'espace et le temps, et comme le soleil briller de haut et de loin sur les peuples, leur apportant jour par jour la lumière, mais jamais l'incendie? Quels sont ses moyens d'action les plus puissants? Est-ce la diplomatie ou la guerre, la religion ou la liberté? Difficiles et formidables questions qui ont besoin d'être longtemps mûries avant d'être résolues. C'est aux voyageurs à nous fournir les principales données du problème. Aventureux pionniers de la civilisation, Christophe Colomb des lointaines Amériques, ils sont appelés à opérer entre les nations ce premier échange d'idées qui sonde et lie les cœurs, et à semer dans les sillons creusés par le passé les germes féconds de l'avenir.

[1] 2 vol. in-18, chez Arthus Bertrand, éditeur, rue Hautefeuille, 23.

Il faut distinguer, parmi ces habiles et brillants explorateurs, M. X. Marmier, qui nous a déjà donné sur les peuples du Nord des études remarquables embrassant dans un aperçu général l'histoire, les mœurs, la littérature, les arts de ces sombres contrées où la fleur de la pensée, comme une violette sous la glace, naît le plus souvent pâle et décolorée, mais non pas sans grâce et sans parfum. M. Marmier est doué de cet instinct sûr du voyageur expérimenté, qui voit vite et bien ce qu'il a sous les yeux, devine ce qu'il ne voit pas, comprend ce qui est à l'aide de ce qui fut, et pressent quelquefois par une sorte d'intuition ce qui doit venir. Il a d'autres qualités précieuses, un style pur, rapide, élégant, l'absence complète de système et d'érudition affectée ou prolixe, par-dessus tout, cette bonne humeur, cette sérénité de l'esprit et du cœur qui accepte le monde tel que Dieu l'a fait, et tout en appelant le remède, prend son parti des folies et des misères humaines, comme des accidents tristes ou gais du voyage. Par un procédé familier aux artistes, aux poëtes, aux habiles conteurs, il applique aux objets qu'il veut mettre en lumière le prisme de l'imagination non pour en altérer, mais pour mieux en accuser et faire saillir les couleurs. Je dois ajouter, ce qui sera d'ailleurs confirmé dans la suite de cet article, que M. Marmier est avec nous en communauté de croyances et par conséquent de vœux, d'espérances et de sympathies, et que, dans ses jugements comme dans ses récits, il se montre catholique aussi sincère qu'éclairé. Nous pouvons donc sans crainte le prendre pour guide.

L'auteur du *Voyage dans le Nord* se tourne aujourd'hui vers l'Orient, ce pays du soleil, des enchantements et trop souvent aussi des déceptions. « Un rêve poétique, dit-il lui-même, m'a conduit » sur les rives du Bosphore, une espérance studieuse dans les prin» cipales possessions de la Turquie, un sentiment religieux dans » l'auguste enceinte de Jérusalem, et la grandiose image des an» ciens temps au sommet des Pyramides. » Le titre seul de ce livre est une image, une idée et un contraste. *Du Rhin au Nil!* c'est-à-dire du fleuve féodal des vieux Germains et des Burgraves au fleuve mystérieux et sacré des Pharaons et des califes, de la région des brouillards et des nuages aux lumineux et splendides horizons, de l'agitation et du bruit des cités industrieuses et savantes de la nouvelle Allemagne au silence éternel des solitudes et des empires endormis. *Du Rhin au Nil*, c'est-à-dire de la civilisation à la barbarie et à la décadence, du présent au passé ou à l'avenir, du mou-

vement et de la vie à l'immobilité et à la mort. Hâtons-nous de suivre à pas pressés cette longue route de l'Occident à l'Orient.

Jetons d'abord en passant un regard d'intérêt, de pitié et d'encouragement sur cette malheureuse Suisse bouleversée en ce moment par une *tempête plus terrible que celle du ciel*, la tempête des révolutions. Espérons que le puissant génie du Catholicisme, dont la voix si courageuse et si fière vient de réveiller l'ombre des aïeux et les échos de ces monts d'où, comme l'aigle de son aire, s'élança jadis la liberté, triomphera avec autant de prudence que de fermeté de l'hydre qui menace de l'étouffer; espérons aussi qu'au jour du danger les conseils et l'appui de la France ne lui manqueront pas. La France, brillant soleil placé au centre du monde intellectuel, doit, avant tout, à ses satellites le tribut de sa lumière et de sa chaleur.

Par un singulier contraste avec cette atmosphère orageuse de la Suisse, on éprouve en entrant dans les États autrichiens ce serrement de cœur, cette compression de toutes les facultés qui saisit le prisonnier en entrant dans un cachot où l'air manque à la respiration, le soleil à la vue, l'espace au mouvement. Partout, en effet, des yeux pour vous surveiller, des oreilles pour recueillir vos moindres paroles, partout des soldats, des garnisons, des forteresses, partout enfin une censure inquiète, ombrageuse, absolue, qui épie jusque sur les lèvres du Tyrolien et refoule dans son âme et dans sa poitrine la libre et agreste chanson des ancêtres, toujours prête à s'en échapper.

« Avec le naïf enthousiasme que leur inspirent les rayons dorés » de leur gloire industrielle, les Autrichiens, dit M. Marmier, oublient plus que jamais les questions d'art et de littérature. Depuis onze ans pas une œuvre saillante n'a paru dans les librairies » de Vienne, et pas un nouveau nom n'a surgi dans les travaux » de la pensée; mais que leur importe et qu'importe à leur gouvernement ce silence des lettres! — Un jour un professeur, animé » d'un noble zèle, osa représenter à l'empereur François que les » rigueurs de la censure paralysaient l'essor des écrivains et entravaient le mouvement intellectuel de l'Autriche. — *Je ne me soucie* » *point*, lui répondit l'empereur, *d'avoir des sujets savants, je veux* » *avoir de bons sujets.* » Tout est dans cette expression d'un paternel mais énervant despotisme.

Dans un semblable pays la religion est honorée et suivie avec une sorte d'apparente et édifiante régularité, mais sans élan, sans

progrès intérieur ou extérieur, sans aucun de ces ardents combats pour la vérité qui fortifient les âmes et retrempent les convictions.

Si la vie semble se retirer du cœur de l'Autriche, elle fait effort pour se ranimer à ses extrémités. Parmi toutes ces populations étrangères, réunies violemment sous un même sceptre par la guerre ou la diplomatie, il est un peuple qui ne peut ni ne doit périr, parce que les nationalités nées de Dieu, du temps et de la gloire, sont impérissables, c'est le peuple slave dont M. Cyprien Robert s'est fait récemment l'historien, le prophète et l'apôtre. Voyez la Hongrie, la Bohême, l'Illyrie, donner la main par-dessus les barrières du despotisme à la Pologne, à la Bulgarie, à la Serbie, à la Valachie; c'est une longue chaîne brisée qui se renoue sous l'influence de je ne sais quel courant électrique, passant, invisible et plus prompt que l'éclair, à travers tous les corps interposés; c'est un immense serpent dont les tronçons dispersés çà et là, sont demeurés longtemps ensevelis sous la neige, mais qui, au premier souffle et aux premiers rayons du printemps, se ranimeront pour se rejoindre et étouffer dans leurs vastes replis l'ennemi qui les a déchirés. Il y a dans cette race slavonne, vaincue et non soumise, mêlée et non pas confondue aux nations conquérantes, une incalculable force de résistance, et de merveilleuses promesses d'avenir.

Malheureusement à cette unité d'origine, de mœurs, de langage, de souvenirs, qui constituent sa vigoureuse et persistante individualité, il manque une unité plus haute et plus puissante, l'unité de la foi. Elle est divisée par la religion en deux parts à peu près égales. D'un côté, le catholicisme; de l'autre, le schisme grec et le protestantisme se disputent l'âme de cet empire qui n'est pas encore, et la différence de culte entretient la divergence des opinions politiques, sème entre des frères les défiances mutuelles, les soupçons, les préjugés, les jalousies. Le gouvernement russe et le schisme grec, voilà ce que la nationalité et la liberté des Slaves ont surtout à redouter, parce que là est l'oppression des intelligences en même temps que celle des corps; tandis que la pensée, la vie, l'indépendance, l'avenir sont avec le Catholicisme, ainsi que le témoignent assez haut la Pologne qui se débat dans ses fers, la Hongrie qui subit les siens, mais en conservant une main libre pour les relâcher ou les rompre lorsqu'ils lui paraîtront trop lourds.

M. Marmier donne sur la religion de la Hongrie des détails intéressants qui constatent qu'il y a dans ce pays six millions de catholiques et deux millions seulement appartenant aux diverses sectes

religieuses. L'influence catholique y est d'ailleurs absolument prépondérante dans les mœurs comme dans le gouvernement. Par sa position religieuse, politique et géographique, par le courage, la fierté de ses boyards, par sa fidélité aux traditions et aux souvenirs des ancêtres, par son rapide acheminement ou plutôt par son retour vers la liberté, la Hongrie me paraît destinée à être dans l'avenir pour les peuples slâves le centre de l'union, du mouvement et de l'action. Vassale plutôt que sujette de l'Autriche, il lui faudra peu d'efforts, dans un instant propice, pour reconquérir son ancienne indépendance. Il n'en est pas de même des principautés voisines, de la Bulgarie, de la Valachie, de la Moldavie, de la Servie. Malgré l'apparente souveraineté laissée, comme un leurre, à ses princes, quatre jougs pèsent à la fois sur elles : la Turquie, l'Autriche, la Russie, le schisme grec le plus humiliant de tous. De quelque côté qu'elles se tournent, à l'orient, à l'occident, au nord, elles n'aperçoivent que des chaînes tendues devant leurs pas. Un Serbe exprimait ainsi à M. Marmier cette triste situation : « Nous avons en Serbie un » proverbe qui dit : Ce qu'il y a de plus difficile à franchir c'est le » seuil de la maison. L'Autriche et la Russie, voilà pour nous les » deux seuils inquiétants. La France n'a aucun intérêt à nous op- » primer et ne peut vouloir que notre bonheur et notre liberté; » mais la France est si loin ! »

La France est si loin ! Voilà le cri de tous les opprimés en Orient. Encore si ce cri trouvait toujours dans notre patrie des échos et des voix pour y répondre !

Que dire de la Turquie? est-elle morte, est-elle vivante? A cette question agitée aujourd'hui par les diplomates et les politiques, M. Marmier répond : Elle est mourante. La couleur européenne dont on veut la farder, n'est que le badigeonnage d'une momie. Le soleil qui l'éclaire est toujours pur et splendide, les ondes de son Bosphore sont toujours argentées, ses rives embaumées par la brise, ses champs couverts de moissons et baignés de lumière, ses orangers chargés de fruits d'or, partout la nature est riante et féconde, mais les hommes ne sont plus que des ombres. Voici une image de cette Constantinople qui fut autrefois la seconde ville de l'univers.

« Des cimetières qui s'agrandissent sans cesse et menacent d'en- » vahir l'espace occupé par les vivants; des ruines à chaque pas; » des cabanes en bois fermées par une jalousie défiante à l'air et à » la lumière. Ici le faubourg de Galata où l'on n'arrive que par des » sentiers de rocs escarpés, pareils à des gradins brisés où l'on

» porte péniblement à dos d'âne et de mulet le bois, la pierre, l'eau,
» toutes les provisions de première nécessité; plus haut les ruelles
» de Péra où trois hommes ne pourraient passer de front; le long
» de la Corne d'Or, le hideux quartier des juifs, avec ses misérables
» réduits serrés l'un contre l'autre, ses haillons pendus aux fenêtres,
» ses habitants plus sales encore que ses haillons; et le quartier
» des Grecs, le fanar où s'ourdissent les intrigues qui, pendant un
» siècle, ont donné à la Valachie, à la Moldavie tant de maîtres
» cruels, et qui maintenant prêtent un redoutable appui à l'ambi-
» tion moscovite; partout une apparence de gêne, de crainte, de
» décrépitude et un témoignage vrai ou faux de pauvreté; çà et là
» seulement quelques belles mosquées et quelques fontaines en
» marbre, construites pour les besoins du peuple par la munifi-
» cence des sultans, voilà ce qui étonne, ce qui afflige les regards
» du voyageur qui pénètre dans l'enceinte de Constantinople avec
» le rêve fabuleux d'une grande ville d'Orient.

Voici maintenant le portrait du Grand Seigneur et de sa cour :

« J'ai vu, dans les fêtes du Bairam, ce peuple rassemblé sur le
» passage du sultan, le jour où cet empereur des empereurs se ren-
» dait en grande pompe à la mosquée, et je n'ai rapporté de ce spec-
» tacle solennel qu'une triste impression de plus. De chaque côté
» de l'atmeidan, la foule se tenait muette, immobile, contemplant
» sans s'émouvoir le splendide entourage de son souverain. Son
» regard était terne, son cœur était froid; et le cortége impérial
» défilait dans les rues, le chef des eunuques noirs en tête. C'était
» le personnage à qui l'on rendait le plus d'honneurs; puis venait
» une légion d'icoglans, de fonctionnaires, de généraux chargés de
» broderies en or; puis le sultan, monté sur un cheval arabe dont
» le harnais était couvert d'émeraudes et de rubis, et toute cette
» brillante cohorte avait une apparence si morne et si ennuyée,
» et le sultan semblait si pâle et si fatigué, et le silence qui l'en-
» vironnait était si lugubre ! On eût dit la mort, la mort qui, dans
» les tableaux d'Holbein, vient chercher les souverains avec un
» manteau de velours et avec une couronne de diamants.. »

Au milieu de ces catacombes orientales, savez-vous où M. Marmier a trouvé de la vie? Dans deux pauvres couvents catholiques, le couvent des Lazaristes et celui des Sœurs de la Charité; et c'est avec raison qu'il leur consacre dans son livre presque autant d'espace qu'à l'empire turc tout entier.

« J'ai trouvé, dit-il, à Constantinople, autour de l'ambassade de

» France, des négociants, des fonctionnaires, des médecins qui,
» par la dignité de leur caractère et par leur intelligence, contri-
» buent puissamment à entretenir dans l'esprit des indigènes la
» sympathie et le respect que les peuples d'Orient ont toujours eus
» pour la France. Citer les noms de MM. Glavani, E. Boré, Calda-
» vène, Veulot, Ropet, c'est rappeler, j'en suis sûr, un agréable
» souvenir à ceux de nos compatriotes qui ont séjourné à Constan-
» tinople. En tête de ces hommes qu'il m'a été si doux de connaître,
» je dois placer les Pères Lazaristes, ces humbles et tendres apô-
» tres de l'Évangile, qui accomplissent avec tant de mansuétude,
» de patience et de dévouement leur pieuse mission. Nul intérêt
» mondain ne les a conduits sur la terre d'Orient, nulle ambitieuse
» rumeur ne résonne autour d'eux. On ne les rencontre que là où ils
» ont le bien à faire ; on ne les reconnaît qu'à leurs œuvres. Soutenir
» et consoler, voilà leur tâche. Quiconque a besoin de leur secours
» ou de leur enseignement peut sans crainte s'adresser à eux, n'im-
» porte de quel pays il vient et quelle religion il professe. Leur reli-
» gion leur dit de tendre la main à tous ceux qu'ils peuvent aider,
» d'éclairer l'ignorance, de soulager la misère et de compatir à toutes
» les douleurs humaines. Sur un des riants coteaux qui entourent
» la charmante baie de Bebek ils ont un collége que pour le pro-
» gramme des études on peut mettre en parallèle avec nos colléges
» royaux. Les élèves y font, dans l'espace de sept ans, un cours
» complet de philologie, d'histoire, de géographie. Ils y apprennent
» le grec ancien en même temps que le grec moderne, le français,
» l'anglais, le turc, et les éléments de géométrie, de physique, de
» chimie. L'école, qui ne date que de quelques années, renferme
» déjà cent jeunes gens de différente origine. On y voit des Armé-
» niens, des Grecs, des Turcs, tous réunis sous une même disci-
» pline et recevant le même enseignement scientifique, littéraire
» et moral. Cultiver l'esprit et former le cœur de leurs élèves,
» voilà le but que se sont proposé les fondateurs de l'institution de
» Bebek ; mais il est une limite rigoureuse qu'ils ne dépassent pas.
» — Dans une contrée, disent-ils, où les croyances et les nationa-
» lités sont aussi multipliées, faire exclusivement acception de l'une
» d'elles, ce ne serait répondre ni aux besoins du pays, ni à l'esprit
» de tolérance que commande la charité chrétienne. — Et, fidèles
» à l'engagement qu'ils ont pris, ils laissent à chacun de leurs dis-
» ciples le libre exercice de son culte. »

Les Lazaristes ont fondé des institutions du même genre à Smyrne,

à Salonique, à Santorin, dans l'Archipel de la Grèce, dans les montagnes du Liban, dans la Perse et la Mésopotamie, et sans cesse ils agrandissent le cercle de leurs œuvres. Ils ne possédaient il y a dix ans que deux petites écoles en Orient : ils y comptent aujourd'hui cinq pensionnats, douze écoles et deux mille élèves.

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ces intrépides missionnaires de la charité dans le monde entier, se sont vouées de leur côté à l'enseignement de l'enfance et au soulagement des pauvres. Dans leur établissement de Galata, vénéré des musulmans à l'égal de la mosquée la plus illustre, elles ont joint l'hôpital à l'école. En une seule année elles ont secouru plus de vingt mille pauvres, pansé ou visité plus de quarante mille malades, habillé cent cinquante petites filles indigentes, fourni des ornements et du linge à plusieurs églises de la Grèce et de l'Asie, et pour subvenir à tant de dépenses elles n'ont que leur modeste traitement de 400 fr., quelques revenus personnels et la charité publique, qu'elles savent rendre si féconde. Les Lazaristes et les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, voilà en Orient les véritables représentants, ou plutôt les anges de la civilisation chrétienne. Qui connaît les desseins de la Providence ? Le salut de l'empire turc, qui paraît aujourd'hui si désespéré, est peut-être dans cet humble germe de religion et de charité, implanté par des mains françaises dans cette vieille terre épuisée. Puisse Dieu lui prêter son soleil et sa rosée !

Mais laissons les ruines déjà trop visibles de l'empire ottoman, pour de plus saints et de plus antiques débris. Quand nous entreprenons la lecture d'un voyage en Orient, nous demandons sans cesse, comme autrefois les croisés : Ne sommes-nous pas bientôt à Jérusalem ? Nous le demandons, même avec un guide comme M. Marmier, malgré les nombreuses distractions et les aimables entretiens qu'il sait si bien nous ménager pour tromper la longueur du chemin. Hélas ! il nous faut encore passer par Beyrouth et par le Liban. C'est ici que le cœur saigne, que les yeux pleurent, que les oreilles sont épouvantées au lugubre récit des atrocités commises dans ces dernières années, et tout récemment encore, contre les Maronites.

Voici d'abord ce qu'a vu notre voyageur : « Chekib Effendi était là
» avec ses satellites, maltraitant, pillant et quelquefois massacrant
» les Maronites. Il avait été chargé de remplir dans ce malheureux
» pays une mission d'ordre, de justice, et il avait converti ses in-
» structions en un mandat de bourreau. Il s'en allait comme une

fatal, cri de désespoir des victimes qui deviendrait bientôt pour nous le cri du remords : *Il est trop tard!*

Allons, en attendant, implorer sur la montagne sainte la grande victime qui est morte pour le salut des peuples. Recueillons-nous, car nous voici déjà à Nazareth. M. Marmier, dans une lettre que, par un souvenir touchant et doublement pieux, il adresse à sa mère, nous transporte en esprit et en vérité dans cette ville bénie. Il nous décrit ainsi dans un style simple et vraiment évangélique le lieu où s'est accompli le plus grand des mystères!

« L'église de l'Annonciation n'a rien de remarquable dans sa » construction, et à l'intérieur elle est ornée avec plus de faste que » de bon goût, mais c'est l'église de l'Annonciation ; elle est bâtie » sur l'emplacement où s'est opéré l'un des plus adorables mys- » tères de notre religion, où se trouvait la maison de la Vierge qui » fut, dit-on, transportée à Lorette par les anges. La voûte est sou- » tenue par quatre grands arceaux ; de la nef on monte par un » large escalier au chœur où est le maître-autel, et par le même » escalier on descend dans une grotte de roc où l'on voit deux co- » lonnes de granit, l'une debout encore et intacte, l'autre brisée, » enlevée à moitié par les Sarrasins qui croyaient qu'elle cachait » des trésors. La première indique où se tenait la Vierge, la se- » conde, celle où l'archange Gabriel lui adressa la salutation sacrée : » *Ave, Maria, gratia plena*. Au fond de la grotte est un autel en » marbre blanc où des vases de fleurs répandent leurs parfums, » où des lampes d'argent brûlent nuit et jour : sur la pierre sans » tache, ornée seulement d'une rosace et de cinq croix, on lit cette » inscription devant laquelle on se prosterne pour prier et bénir : » *Verbum caro hic factum est*. Tout le berceau du christianisme est » là, tout un monde de miracles. »

Poursuivons notre chemin, écoutons en passant ces voix qui descendent du Carmel, de cette montagne dont la figure ressemble à une harpe, et dont le nom même est harmonieux ; voix qui n'ont cessé de répéter à tous les âges l'éternel hosanna de la crèche du Sauveur. Saluons les moines de ce couvent hospitalier de Notre-Dame, où chaque pèlerin s'arrête et croit pendant quelques instants avoir retrouvé une famille et une patrie ; saluons surtout ce bon religieux que nous avons vu naguère à Paris, quêtant dans nos églises, dans nos musées, dans nos salons pour le rétablissement de l'église du Mont-Carmel, et qui, son œuvre accomplie, rentra humblement dans cette communauté dont il aurait pu être le supérieur,

mais où il ne voulut accepter aucune dignité, heureux d'être un des derniers hôtes de cette maison réédifiée par sa courageuse charité.

Adieu, frères, j'aperçois *Jérusalem!*... Quel aspect morne et sévère! C'est plus que la solitude et le désert, c'est la tristesse et le silence dans une ville habitée.

Nous ne décrirons pas l'intérieur de Jérusalem déjà tant de fois décrit, ni cette *voie douloureuse* mieux connue par l'âme que par la vue ou la parole. Quelle image en effet, quel récit, fût-il sublime, répondrait aux émotions du chrétien montant par la pensée le chemin du Calvaire? Nous ne pouvons mieux faire d'ailleurs que de renvoyer à l'ouvrage de M. Marmier qui a parcouru les diverses stations, non en touriste léger ou froidement enthousiaste, mais en pèlerin humble et pieux. Nous nous contenterons de protester avec lui contre l'état d'humiliation et de servitude où les nations chrétiennes laissent aujourd'hui le Saint-Sépulcre pour lequel nos pères ont versé tant de sang.

« Les Turcs gardent encore les clefs de l'église, eux-mêmes en » ouvrent et en ferment la porte; chaque fois qu'on veut y entrer, » il faut donner à une de leurs escouades de soldats de l'argent et » du tabac. Pendant que les pèlerins font leurs exercices de piété, » ces soldats sont là sous les voûtes mêmes du temple, assis sur » un divan, prenant leur café, fumant leur pipe et causant comme » dans une caserne. Triste et honteux spectacle, honteux pour les » États chrétiens qui oublient ainsi le respect qu'ils doivent aux » lieux sanctifiés par la Passion du Christ, arrosés du sang de tant » de nobles enfants de l'Europe; pour les États chrétiens, à qui il » serait si aisé de faire cesser une telle profanation et qui le tolèrent » lâchement. Qu'on ne dise point, comme quelques gens ont en- » core l'indigne audace de le dire, que les Turcs maintiennent l'ordre » entre les différentes sectes religieuses qui occupent l'église de la » résurrection. Quel ordre que celui qui ne connaît ni lois, ni jus- » tice, qui est tout entier livré aux caprices et aux désirs insatiables » d'une autorité vénale! Qu'on dise plutôt que les diplomates eu- » ropéens, dominés par leurs jalouses rivalités, et ne pouvant se » faire la moindre concession, préfèrent abandonner le gouverne- » ment religieux de Jérusalem à l'iniquité musulmane, plutôt que » de le confier à une puissance chrétienne. Là est la vraie raison » du scandale qui se perpétue dans l'église du Saint-Sépulcre, ce » n'est qu'une honte de plus à ajouter aux autres. »

De Jérusalem, M. Marmier, afin de toucher en même temps les deux pôles de la Rédemption divine, la crèche et le Golgotha, a fait une excursion à Béthléem où il a baisé LA PLACE indiquée par un cercle en jaspe et en agate, autour duquel sont gravés ces mots :

Hic de virgine Mariâ Jesus Christus natus est.

Il s'est baigné dans le Jourdain où Jean baptisait, et que Moïse aperçut, avant de mourir, des sommets de Nabo. De retour dans la ville sainte, il s'est remis en route à travers ce désert illustré par les pas de Joseph, de Marie et de l'Enfant, et est arrivé en Égypte.

C'est en Égypte qu'on reconnaît surtout l'influence et comme le souffle inspirateur de la France. La trace de ses guerriers et de ses savants y est encore toute vivante, son empreinte est restée sur cette terre des Pharaons comme une effigie nouvelle sur une vieille médaille. Le métal n'a pu être entièrement refondu, mais il ne brillera désormais que marqué de notre coin, à moins qu'il ne soit aussi inconsistant que ce sable du désert, où tout s'imprime et tout s'efface. Le plus grand côté de Napoléon me paraît être son génie organisateur ; il a écrit avec son épée plus encore qu'il n'a combattu. C'est certainement plutôt au souvenir de notre habile administration qu'à la renommée de nos exploits qu'il faut attribuer cette préférence accordée par Mehemet-Ali aux Français dans le choix des ouvriers de sa pensée créatrice. Au reste, tout ce qu'il a fait de plus grand depuis une vingtaine d'années dans les diverses provinces de ses États a été fait, on peut le dire, sur le plan et sous la surveillance de nos compatriotes. C'est un de nos ingénieurs, M. de Cerisi, qui a construit le port d'Alexandrie et la flotte superbe du pacha. C'est un de nos officiers de marine, M. Besson, qui a fourni ses équipages et instruit ses matelots. C'est un ancien officier d'ordonnance du maréchal Ney, M. Sèves, de Lyon (Soliman Pacha), qui, malgré d'innombrables obstacles, et quelquefois au péril de sa vie, est parvenu à soumettre au régime de la discipline européenne ces légions d'Arabes qui frémissaient à l'idée seule de nos sévères exercices, et qui, subjugués à la fin par une énergique volonté, et habitués à se ranger sur un champ de bataille, ont remporté les éclatantes victoires de Keniah et de Nezib. M. Clot-Bey a organisé l'école de médecine d'Abouzabel, le service des hôpitaux et le service sanitaire de l'armée. M. Lambert est le chef d'une école polytechnique d'où il sort chaque année des hommes doués d'une excellente instruction pratique.....

Il est difficile de se prononcer aujourd'hui d'une manière définitive sur l'œuvre de Mehemet-Ali, si mêlée d'ombres et de lumières, où la cruauté et l'égoïsme se joignent à la grandeur et à la générosité. Mais, quel que soit son avenir, la France aura une part d'honneur à revendiquer dans ce qu'elle a de plus sage et de plus pratique. C'est par l'Égypte que nous commençons cette noble et glorieuse entreprise du 19e siècle, la réforme des civilisations non chrétiennes. On pourrait désirer pour celle qui nous occupe en ce moment une imitation moins précipitée et moins servile de certaines idées européennes, une intelligence plus profonde des conditions sociales et politiques, plus d'âme enfin à ce corps ressuscité; mais sous le rapport matériel les progrès sont incontestables. Il suffit de voir ces monuments utiles et splendides qui s'élèvent partout au Caire, à Alexandrie, ces institutions militaires créées par un seul acte d'une volonté toute puissante, ces canaux qui se creusent, ces villes qui s'éclairent, s'assainissent et s'alignent, ce désert qui semble reculer et qui bientôt sera traversé dans tous les sens non plus par de rares caravanes, mais par des chemins qui marchent et qui volent. Ce bruit, ce mouvement de la civilisation et de l'industrie, ont déjà enlevé à la vie orientale toute sa magie et tout son mystère; ils font parfois regretter l'antique solitude avec son silence et son immobilité. C'est un sentiment pareil que M. Marmier a éprouvé au pied même des Pyramides, où il a rencontré l'Arabe, non plus avec sa tente patriarcale, ou son coursier rapide comme le vent, mais avec son restaurant et sa boutique, spéculant sur la curiosité, l'appétit et la fatigue, vendant aux touristes ses robustes épaules, ses provisions de fruits et de légumes, et ses antiquités contrefaites.

Là, s'est arrêté l'auteur du Rhin au Nil; nous nous arrêterons avec lui en le remerciant de nouveau du charme qu'il a répandu sur notre longue route, par ses intéressants récits, par ses descriptions pittoresques, par ses observations ingénieuses ou profondes, et par les mille artifices d'un langage varié, tour à tour, suivant les sujets, grave ou familier, mais toujours de bon goût et de bonne école.

Maintenant nous nous abandonnerons quelques instants à un guide plus austère, à un de ces voyageurs de la pensée qui font dans leur monde plus de découvertes que dans le nôtre. M. de Villers, en nous parlant de l'influence de la France en Europe, nous

aidera à résoudre les grandes questions que nous avons posées au commencement de cet article.

Mais qu'est-ce que M. de Villers, inconnu sans doute à la plupart de nos lecteurs? Ce n'est pas un écrivain de profession, ce n'est ni un philosophe, ni un historien, ni un homme d'état, ni un littérateur, il est un peu tout cela, c'est un de ces penseurs comme on en rencontre quelquefois par le monde, indépendants, désintéressés, qui, pleins de savoir et d'expérience, libres de tout parti et de toute coterie, assez élevés par l'âme ou par la fortune pour ne point faire trafic de leur talent, passant à étudier, à observer, à approfondir ce qui les entoure, un temps que tant d'autres hommes de loisir perdent à se dissiper ou à s'étourdir. Sorti en 1830 de nos grandes écoles militaires, il servit quelque temps comme officier dans un régiment de génie; donna sa démission, parcourut l'Europe et l'Orient, revint en France pour s'y marier et y goûter le bonheur domestique; puis mourut en 1845 à la fleur de son âge. Voilà toute sa vie.

Qu'est-ce à présent que son ouvrage *de l'influence de la France en Europe?* Ce n'est pas un livre, mais une suite de projets de livres tels qu'ils naissent dans un esprit jeune, actif, très-cultivé, passionné pour le bien et pour la vérité, beaux fruits trop pressés sur l'arbre, succulents et sains, mais n'arrivant que difficilement à la maturité, faute d'espace, d'air ou de soleil; c'est un mélange de *notes posthumes*, un choix de nobles et fortes pensées, de généreuses aspirations recueillies par des amis sur les lèvres d'un ami, au moment où le sceau de la mort allait les clore pour jamais; ce n'est donc pas un livre, c'est une croix sur une tombe.

Toutefois, ces fragments épars sont reliés par une pensée commune : l'unité catholique rétablie en Europe et dans le monde par la France, c'est l'application tout intellectuelle et toute pacifique de ce mot belliqueux des croisades : *Gesta Dei per Francos*. Voici comment M. de Villers comprend cette pensée qui semble bien étrange au milieu des préoccupations actuelles, mais qui n'a cependant pas cessé de reposer au fond de la conscience française et qui fait partie de ce qu'on appelle *esprit national*, cette œuvre de Dieu, du temps et de l'histoire, cette solidarité du passé, du présent et de l'avenir, imposée à une nation même contre sa volonté par la Providence.

« Au point de vue politique, les nations chrétiennes doivent com-
» muniquer le bienfait de la foi catholique aux nations barbares,
» et ensuite chercher et réaliser le progrès général au moyen de

» l'unité catholique; de là une mission pour l'Europe. Mais pour » que cette action puissante, qui doit transformer une partie des » nations du globe, s'exerce avec fruit, il faut une direction unique, » il faut un chef. Il faut une nation qui ressente plus vivement que » les autres les besoins et les misères de la société humaine, qui se » croie liée à tous ceux qui souffrent par la grande loi de la soli- » darité et de la charité. Il faut que cette nation ne puisse voir » souffrir un autre peuple sans être tentée de se dévouer pour lui, » et surtout il lui faut l'intelligence de ce qui est praticable, d'après » l'état de ceux qu'elle veut secourir, car le zèle aveugle tue le ma- » lade au lieu de le guérir. De là une mission pour la France; elle » doit, pour obéir à ses instincts généreux, à ses tendances vers l'as- » sociation, vers l'unité, elle doit maintenir sa prépondérance mo- » rale sur l'Europe qui attend d'elle ses inspirations. »

Après avoir constaté que de toutes les nations la France, malgré ses récents et déplorables égarements, est, par sa situation intérieure et extérieure, et surtout par sa constante fidélité au Saint-Siége, la plus propre à préparer cette grande unité, l'auteur signale les obstacles qui la séparent encore du but divin : la philosophie rationaliste, l'ignorance religieuse, un mauvais système d'éducation publique.

Le premier reproche qu'il fait à la philosophie moderne, c'est l'abandon des traditions, l'orgueil qui la pousse à se substituer à la religion et à rejeter toute intervention divine. S'adressant à M. de Lamennais, il lui prouve qu'en essayant dans son nouvel Évangile de supprimer les miracles, il supprime une des conditions qui font que le peuple confond dans un même aspect la religion et la famille, la tradition, ce qui est transmis par le père à ses enfants. « La tra- » dition, ajoute-t-il, ne peut se créer, ni s'improviser. Il n'y a que » la religion catholique qui, par le fait de son existence non inter- » rompue, de son origine judaïque, possède la série des traditions » humaines depuis l'apparition de l'homme sur cette terre jusqu'à » nos jours... »

La philosophie a pour complice de ses erreurs et des nôtres l'ignorance religieuse, qui n'a peut-être jamais été plus grande que dans ce siècle. Au moyen âge, la foi était la seule science; on n'apprenait pas la religion, on vivait en elle, par elle et pour elle. Plus tard, la religion continua d'être pour le peuple une tradition, une sainte habitude; elle devint pour les gens lettrés, sous le nom de théologie, une étude quotidienne, le centre de toutes leurs connais-

sances, le sujet de leurs discussions, de leurs livres, de leur plus brillante renommée. Dans le 17e et le 18e siècle, même au milieu du plus grand relâchement des mœurs et de ce libertinage de l'esprit et du cœur, qui devaient plus tard amener une dissolution sociale, on conserva le goût des études religieuses, on vit jusqu'à des femmes de la cour chercher dans la lecture des Pères de l'Église comme un délassement ou une expiation à leurs frivoles plaisirs, et prendre quelquefois une part trop active à des débats théologiques qui semblaient devoir leur rester complétement étrangers.

La révolution française, cette pompe foulante et aspirante, mise en mouvement par les passions et les systèmes, mais destinée à devenir plus tard entre les mains de la Providence un instrument de régénération, a commencé malheureusement par faire dans les esprits le vide religieux en même temps que le vide politique. Rompant avec le passé, les hommes les plus éminents par leur position ou leur génie se firent gloire d'une ignorance dont aurait rougi autrefois le petit enfant. Par suite des vives et terribles préoccupations du moment, par suite aussi de la persécution et de l'exil des membres du clergé, l'enseignement religieux cessa presque partout en France, et nous subissons encore aujourd'hui les tristes conséquences de cette espèce d'éclipse du divin soleil. Si la lumière est revenue, elle n'éclaire guère encore que quelques sommets, les régions basses et intermédiaires sont restées dans les ténèbres, il est urgent de les en faire sortir, pour empêcher que du sein de ces ténèbres profondes la foudre n'éclate et ne cause de nouveaux et plus terribles incendies. Un de nos premiers orateurs sacrés a fait entendre, dans la chaire de Notre-Dame, une grande vérité religieuse et politique qui est comme le nœud et le secret de l'état présent et des destinées futures de la France, à savoir que la classe moyenne, en s'emparant du pouvoir, s'est imposé la tâche, si bien remplie pendant plusieurs siècles par la royauté, de maintenir et de fortifier le fondement de toute puissance et de toute civilisation, le principe chrétien qui ne trouve lui-même que dans l'Église catholique son développement et sa sanction. Si cette classe moyenne, si fière de son énergique résistance au despotisme, de ses lumières, de ses richesses, de son industrie, se sépare de la religion, elle manque aussitôt d'appui pour se soutenir elle-même et pour contenir, en les éclairant et en les disciplinant, ces masses populaires qui l'épient avec jalousie et semblent déjà se préparer à la remplacer au moindre signe de faiblesse.

La foi et la charité : voilà pour la France les deux seules ancres capables de retenir le vaisseau de l'État sur l'océan orageux de la liberté. La foi sans la charité, s'il était jamais possible de séparer ces deux célestes sœurs, la foi sans un dévouement infatigable aux classes pauvres et souffrantes laisserait les gouvernants dans l'isolement et dans un égoïsme fatal qui a perdu plus d'un trône. La charité, ou ce qu'on appelle humainement la philanthropie, sans la foi, les tiendrait séparés de Dieu, père de la vie sociale comme de la vie physique et intellectuelle de l'homme, source de toute lumière et de toute inspiration généreuse, centre unique vers lequel doivent graviter comme les astres vers le soleil tous les pouvoirs, toutes les institutions, toutes les forces de l'humanité.

Les traditions religieuses ayant été pour la plus grande partie de la génération actuelle comme les anneaux d'une chaîne brisée qu'on dédaigne et qu'on laisse à l'écart, c'est à l'éducation à les renouer, à les remettre en honneur. Voilà pourquoi la question de l'enseignement est aujourd'hui l'objet de tant de préoccupations, d'alarmes, d'ardentes discussions. Nous citerons en entier le trop court chapitre que lui consacre M. de Villers, parce qu'il contient la pensée intime de tous les catholiques qui réclament la liberté, non comme un but où ne serait suspendue aucune couronne, mais comme un moyen de régénération et de salut. C'est par l'esprit seul qu'ils veulent triompher, mais, suivant l'Écriture, il faut que *l'esprit souffle où il veut.*

« La réforme de l'enseignement est une question toute religieuse.
» Tant qu'on n'aura pas compris ce principe, on restera dans l'ornière du passé, on se débattra sans savoir d'où viennent les difficultés qui arrêtent.

» La question de l'enseignement est une de celles où la séparation du spirituel et du temporel est impossible.

» Dans l'éducation du pays, l'unité doit être maintenue, mais est-ce le gouvernement qui peut la maintenir?

» Ce n'est pas un réglement uniforme sur les études classiques qui peut produire l'unité d'éducation. Napoléon le savait bien, aussi que fit-il? Il fit pénétrer l'esprit militaire de l'Empire dans tous les lycées organisés comme des régiments.

» C'est un autre esprit qu'il nous faut maintenant. Il ne peut émaner que de la religion catholique. »

M. de Villers, frappé d'un côté des troubles, des guerres, des dis-

sensions civiles, des calamités sans nombre que les réformateurs religieux ont infligés à l'humanité, et de l'autre de la nécessité à certaines époques de renouveler l'esprit chrétien et d'imprimer un mouvement plus vif aux œuvres et aux conquêtes de la foi, avait esquissé le plan d'un ouvrage intitulé : *Les Réformateurs catholiques*, où, opposant l'orgueil et l'emportement des Luther et des Calvin à l'humble et pieuse exaltation de Savonarola, à la sainteté de Bernard, à la sage et intrépide fermeté de Grégoire VII, il aurait montré toute la supériorité de ces grands hommes de l'Église qui ont pris leur point d'appui au centre de l'unité pour soulever les peuples avec le seul levier du génie, et les lancer dans la voie du progrès. Cette belle pensée de M. de Villers, interrompue, comme tant d'autres, par la mort, mérite d'être recueillie et mise à exécution par quelque intelligence sympathique à la sienne. Elle aurait sous les yeux, pour type contemporain du réformateur catholique, un pontife qu'une seule année de règne a déjà fait illustre, et qui peut dans les applaudissements de son siècle pressentir ceux de la postérité.

Après les questions religieuses, M. de Villers aborde dans de rapides aperçus les grandes questions de politique, soit intérieure, soit extérieure. Les questions de politique intérieure sont trop étrangères à ce recueil pour que nous nous y arrêtions, elles se sont d'ailleurs singulièrement modifiées depuis la publication du livre. Le kaléidoscope a tourné, les images ont changé de forme et de couleur. Dieu sait combien elles sont aujourd'hui mêlées, confuses, obscurcies ! Quant aux questions de politique extérieure, elles se résument toutes pour M. de Villers dans l'influence de la France, s'efforçant de réunir tous les peuples de l'Europe par les liens d'une pensée vraiment libérale, dans une propagande active, mais pacifique, afin de ramener par degrés aux traditions primitives, à l'unité chrétienne les peuples de l'Orient qui ont été détournés par Mahomet de la grande voie ouverte à l'humanité par le christianisme. Ce serait ici l'occasion de traiter la question de l'Algérie ; mais outre qu'elle n'a été effleurée qu'en passant par M. de Villers, elle est en ce moment livrée à trop d'expériences hasardeuses, trop compliquée d'éléments et de systèmes contraires, pour qu'il soit possible d'asseoir sur ce sable mouvant une opinion quelque peu stable, et d'entrevoir l'avenir de notre nouvelle colonie. Nous y reviendrons. Nous terminons en demandant pardon à nos lecteurs de les avoir arrêtés si longtemps sur des ébauches de pensées

qui nous ont paru pouvoir devenir pour eux le sujet d'importantes méditations.

LUDOVIC GUYOT.

LA PATARÉE DE MILAN,

OU

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE PAR ELLE-MÊME AU XIe SIÈCLE;

ÉPISODE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SUITE ET FIN[1].

Jusque-là, la Patarée circonscrite au Milanais et aux territoires de Crémone et de Plaisance, n'avait eu qu'un caractère purement religieux; de ce moment elle se trouva constituée en une association politique de la plus haute importance. Quiconque s'élevait contre la corruption du clergé et contre la vénalité des bénéfices, se déclarait par là même partisan du souverain pontife et adversaire de la puissance impériale, en tant qu'usurpatrice des droits de l'Église. Il en résulta que les pataristes se confondirent avec la puissante faction des Guelphes. Ce fait était si universellement reconnu, qu'un envoyé de l'empereur qui avait convoqué une assemblée du peuple sur les champs roncaliens[2], y désigna hautement les Patarистes comme ennemis déclarés de l'empereur[3]. De là, il arriva encore que, par un étrange malentendu, les Pataristes, dont le nom était plus ancien, commencèrent à le déclarer dérivé du mot *Pater*, synonyme de souverain pontife. Ainsi la Patarée s'était élevée, de la condition d'une simple ligue locale, à l'importance d'une confédération générale qui embrassait toute l'Italie supérieure et formait un redoutable faisceau pour la défense des droits de l'Église. Désormais donc sa destinée dépendait du résultat final de la longue et terrible lutte qui s'était engagée sur l'indépendance des élections épiscopales de la puissance politique, et la victoire de l'Église devait devenir la victoire de la Patarée.

[1] Voir le précédent article au n° 18, t. III, p. 557.

[2] Bonizzo, p. 813, b.

[3] Hugo Flaviac., *Chron.*, ad ann. 1084.

Certes, si les peuples de l'Italie, à cette époque funeste, ne s'étaient pas divisés en deux factions ennemies, dont l'une fortement attachée au Saint-Siége défendait, sans le savoir peut-être elle-même, la liberté et l'indépendance de sa patrie, tandis que l'autre la livrait sans scrupule et sans honte aux empereurs de Germanie, l'Italie fût restée libre, et peut-être le serait-elle encore aujourd'hui. Mais les fureurs gibelines ne savaient rien prévoir, ou plutôt elles asservissaient de leurs propres mains la patrie italique et la façonnaient dès lors au joug de l'étranger. Plus clairvoyant, l'intrépide Herlembald combattait de la parole et du glaive l'intrus protégé par l'empereur, et ses efforts eurent tant de succès que la faction impériale et Henri lui-même finirent par l'abandonner. L'empereur, si souple et si perfide en même temps, dans une lettre qu'il avait écrite au pape, lui avait promis soumission entière surtout en ce qui concernait les affaires de Milan, et de ce moment Herlembald avait acquis sur ses concitoyens un si grand empire, qu'il semblait le roi des Milanais. Sous sa conduite, dit Arnolphe, les Pataristes remplirent bientôt tous les villages du Milanais et la plupart des villes voisines. Tant de gloire alluma la fureur des vavasseurs et des capitans; à peine avaient-ils appris la démarche de l'empereur et son apparente soumission, qu'ils s'assemblèrent en dehors de la ville et jurèrent de sauver l'honneur du siége de saint Ambroise *en n'acceptant plus aucun évêque que des mains de l'empereur* [1]. Un épouvantable incendie venait de ravager Milan, et ce désastre était attribué aux Pataristes et à leurs chefs, dans ce sens que c'était un effet de la colère divine qui châtiait ainsi leur révolte contre leur légitime souverain [2]. Et comme Herlembald persistait à ne pas permettre l'usage du chrême consacré par un évêque excommunié, les impériaux songèrent sérieusement à le faire périr. Un jour donc, les conjurés l'environnaient de toutes parts et le percèrent de leurs poignards. La rue fut inondée de son sang; ce qui restait de ses habits fut mis en pièces et son corps nu brisé sous les coups de pierre et de bâton. Les impériaux triomphants mandèrent aussitôt au roi la mort de son plus redoutable ennemi et lui demandèrent un nouvel archevêque [3], bien que Godefroy précédemment élevé par le roi sur le siége de Milan vécût encore, et que le pape insistât

[1] Arnolphe, t. IV, 10.
[2] Bonizzo, l. c., page 813, a.
[3] Arnolphe, v, 1.

de la manière la plus absolue sur la reconnaissance d'Hatton. Henri investit aussitôt Thédald, sous-diacre de la métropole; les Milanais s'empressèrent de le recevoir et les évêques suffragants de le sacrer, malgré la défense et les menaces de Grégoire.

La situation de la Patarée semblait alors plus désespérée qu'elle ne l'était même après le martyre de saint Ariald, mais la mort d'Herlembald avait fait passer la direction de la société directement aux mains du grand pontife qui gouvernait l'Église. Il excommunia à la fois Henri et les suffragants qui avaient sacré l'intrus. Les foudres du Vatican épouvantèrent le peuple de Milan, et comme il arrive souvent qu'une maladie aiguë n'arrive à sa guérison que par une crise qui semblait devoir tuer le malade, de même l'assasinat d'Herlembald et la reconnaissance de Thédald paraissent avoir été le dernier acte de vigueur des ennemis de l'Église. Henri s'était réconcilié avec elle, tandis que Thédald, persévérant dans le schisme, s'était fait un allié de l'archevêque Wivert de Ravenne; les Milanais ouvraient les yeux, et reconnaissants qu'eux-mêmes avaient encouru l'excommunication, ils envoyèrent une ambassade à Rome (1077), pour en demander l'absolution au pape. Saint Grégoire leur envoya les évêques Anselme de Lucques et Gérald d'Ostie. Ces nouveaux légats entrèrent en ville aux applaudissements de tous les citoyens; pendant trois jours ils leur annoncèrent la parole de Dieu, puis leur donnèrent l'absolution et la bénédiction pontificale. Thédald avait en vain cherché à porter le peuple à la révolte contre eux. Telle fut, suivant le récit d'Arnolphe (v, 9), l'issue de cette célèbre ambassade devant laquelle lui-même s'était présenté pour faire satisfaction du passé et promettre soumission pour l'avenir. Cet écrivain avait été un zélé partisan des clercs concubinaires et simoniaques; plus qu'un autre il s'était élevé contre l'intervention pontificale (III, 13); mais à la suite de sa sincère conversion, il consigna dans son ouvrage (IV, 15) ce noble aveu :

« Lorsque je considère l'ensemble de ces événements, il me semble voir, comme à travers une fente, les choses sous un tout autre jour, et lorsque je compare le récit que je viens d'en faire avec ce qu'il m'en reste à raconter encore, j'ai honte de moi-même et mon front se couvre de rougeur, non d'avoir mêlé quelque barbarisme à mes paroles, mais d'avoir jugé avec tant de précipitation et de légèreté les paroles et les actions d'autrui, tandis que Dieu seul connaît les choses cachées! » Et plus loin (v, 7) il déclare que « *Quiconque ne concorde pas avec l'Église Romaine n'est pas un véritable*

catholique. » Par ces belles paroles, Arnolphe ne fait qu'exprimer le changement total qui s'était opéré dans le cœur de tous ses compatriotes; tant il est vrai que le sang des défenseurs de l'Église lui fait naître toujours et partout de nouveaux enfants.

Nous terminons ici l'histoire de la célèbre association appelée la Patarée de Milan. Depuis ce moment elle se confond avec celle de ce long et terrible combat que le parti pontifical, appelé des Guelphes, livrait à la faction impériale dite des Gibelins, et qui coûta tant de sang à la malheureuse Italie. L'histoire a conservé la mémoire de la scène de Canossa, de l'expulsion de saint Grégoire de Rome et de sa sainte mort dans les angoisses de l'exil. Elle nous a également conservé le souvenir de l'extinction de cette sacrilége maison impériale de Souabe, dans le sang de son dernier rejeton, l'infortuné Conradin, périssant sous la hache du bourreau en expiation du crime de ses pères. La Patarée de Milan avait, sans se rendre compte de l'importance de sa mission, préparé de si grands événements dont l'admirable résultat fut la régénération du clergé catholique et l'affranchissement de l'Église du vasselage impie que prétendaient lui imposer les rois de Germanie. Cette admirable réforme fut le produit des propres forces de l'Église, et non de scandaleux novateurs sans mission et sans mœurs, ce qui explique suffisamment la différence radicale de leurs dernières conséquences. Ce que l'on a appelé la réforme protestante est au moment de périr, et l'Église catholique, *réformée par elle-même*, donne encore et donnera ses fleurs et ses fruits jusqu'à la fin des temps.

LE COMTE D'HORRER.

L'ÉMANCIPATION AUX ANTILLES FRANÇAISES,

PAR M. GOUGUENAT DES MOUSSEAUX [1].

Cette œuvre de patriotisme religieux offre à tout lecteur qui n'a pas aliéné son jugement au profit des intérêts britanniques, dix fois plus de clarté qu'il n'en faut pour comprendre d'où viennent les grandes pensées d'affranchissement dont, avec tant de persévérance, l'Angleterre poursuit la réalisation.

[1] Paris, chez Sauvin et Fontaines, libraires, 35, passage des Panoramas.

Les hauts intérêts que ce petit volume embrasse, les graves questions qu'il soulève, sont de nature à réveiller les plus indolentes sollicitudes, et il conviendrait, nous le sentons, d'entrer ici dans des développements que notre Revue n'admet pas; mais si l'analyse qu'on va lire n'a pas toute l'étendue que comporterait l'importance des matières dont l'ouvrage traite, nous osons croire qu'elle aura du moins le mérite de montrer à quoi se réduisent les philanthropiques déclamations du philanthropisme anglican, et à quel point de vue M. des Mousseaux a su se placer afin de mettre ses lecteurs mieux à même d'apprécier la double partie de la tartuferie d'outre-Manche.

Abolition immédiate de l'esclavage aux colonies espagnoles, portugaises, aux possessions françaises surtout, tel est le premier but que se proposent d'atteindre les sociétés abolitionistes établies et soutenues par le gouvernement anglais dans tous les pays où ses vues intéressées le réclament, et particulièrement au centre de Paris.

M. des Mousseaux veut aussi, mais avec sincérité, la suppression de l'esclavage. Il pense toutefois, avec les catholiques éclairés, qu'elle ne doit être obtenue que par gradation, c'est-à-dire par le seul concours des moyens civilisateurs.

Et d'abord, laissant de côté pour quelques minutes la pressante question d'humanité, M. des Mousseaux s'attache à démontrer aux naïfs économistes, dont la perspicacité va parfois jusqu'à nier l'évidence, la grande utilité de nos colonies. Comme on le pense bien, il prouve aisément qu'elles forment un élément indispensable au développement des forces commerciales, maritimes et militaires de la France. Il porte à plus de 100 millions le résultat de leur mouvement commercial en faveur de la métropole, et au triple celui qu'avec moins d'incurie le gouvernement devrait obtenir.

Notre auteur démontre tout aussi facilement et tout aussi bien qu'il « importe à la France d'avoir dans les mers que parcourent ses escadres, des » lieux de relâche bien fortifiés, où les vaisseaux français puissent trouver un » abri contre les tempêtes, et, au besoin, un point d'appui contre des forces » supérieures. »

C'est à cause de ces avantages, dont l'avenir peut accroître le nombre et l'importance, que la politique anglaise, souvent contrariée et quelquefois humiliée sous l'Empire et aussi sous la Restauration, cherche aujourd'hui à prendre sa revanche par mille moyens.

Elle y parviendra peut-être en tirant tout le parti possible des relations amicales actuelles, et surtout en faisant vibrer au cœur de la France les mots sacrés d'humanité et d'affranchissement.

Quel est, en effet, le fidèle enfant de l'Église sur qui de si chrétiennes paroles ne feraient pas la plus vive impression?

C'est évidemment ce que le machiavélisme du gouvernement anglais a compris. Il sait qu'au royaume de saint Louis, grâce à Dieu, le feu sacré de la religion des ancêtres n'est pas encore éteint, et il espère que les hommes de foi, les premiers, répondront à son appel.

Et quel est donc, en tout ce qui précède, le but secret de la politique d'outre-Manche ?

M. des Mousseaux s'en tient d'abord à répondre par la citation d'un morceau extrait de la *Revue des Deux-Mondes* que nous reproduisons d'après lui :

« Le pays qui depuis un siècle avait accaparé le monopole de la traite, l'An-
» gleterre, voulant forcer la France, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, à
» changer subitement le régime de leurs colonies, sans s'embarrasser si ces
» États étaient arrivés au degré de préparation morale où l'on pourrait donner
» la liberté aux nègres, en abandonnant à la grâce de Dieu la propriété et la
» vie des blancs. »

Dans la page suivante, notre auteur rappelle d'autres paroles extraites des rapports de MM. Hue et du Chazelle sur la question de l'émancipation. Ces paroles, les voici :

« Les circonstances ne permettent point de douter qu'un des besoins les plus
» rassurants de la politique de la Grande-Bretagne ne soit l'*anéantissement,*
» *par l'émancipation*, de toutes les colonies occidentales, et notamment des
» *colonies françaises*, celles qui doivent naturellement lui porter le plus
» d'ombrage. »

Sur quoi M. des Mousseaux ajoute :

« Associations religieuses dociles, *jusqu'à ces derniers jours*[1], aux signaux
» de la politique ; propagande abolitioniste[2], écrits, appel à l'humanité, lit-
» térature soldée, moyens de police politique, voilà la marche de l'étranger
» (c'est-à-dire la politique du gouvernement anglais), et rien n'offre de telles
» facilités dans l'emploi de ces moyens ténébreux, que l'invincible répugnance
» qui s'empare des cœurs généreux lorsqu'il s'agit d'y croire. Disons plus, des
» esprits même perspicaces, que l'expérience ou le long exercice de leur
» jugement n'ont point familiarisés à la connaissance des hommes et des

[1] Il est difficile de croire à une sérieuse résistance de la part des associations religieuses du protestantisme anglican.

[2] Voici une note que M. des Mousseaux recommande à l'attention de ses lecteurs, elle est précédée de ces paroles : « Qui sait si, pour hâter la ruine des maîtres, la
» désorganisation du travail dans les colonies françaises, les abolitionistes anglais
» n'encourageraient pas, ne généraliseraient pas le rachat. »

Puis vient la note :

Les comptes rendus de la *Société abolitioniste anglaise* constatent que des sommes considérables sont dépensées pour l'abolition de l'esclavage *dans les colonies étrangères (non point dans les leurs aux grandes Indes)*; et j'ai lu dans un des derniers numéros de l'*anti-Slavery-reporter,* journal officiel de la société : On commence à se préoccuper en France de l'émancipation des noirs. Une pétition a été adressée à cet effet à la Chambre des Députés par près de 7,000 ouvriers de Paris, poussés par les abolitionistes. Le GOUVERNEMENT a promis de présenter un projet de loi dans la présente session ; une visite récente du *trésorier* de notre société à la capitale de la France, *a produit ces heureux résultats*. Les membres de notre comité présents à Paris, MM. William Forster, J. Gurney, de Norwich et Josiah Forster de Tottenham, *ont puissamment contribué à les* obtenir : *proh pudor !*...

» choses, ne sauraient même soupçonner les puissants moyens d'influence et » l'action de la police politique que le gouvernement britannique exerce même » à Paris. »

A ce propos, il reproduit le morceau suivant tiré de la *Législation primitive*, par M. de Bonald :

« On ne peut guère douter que, depuis le cardinal Dubois, les Anglais » n'aient, sauf quelques intervalles assez courts, influé sensiblement sur » nos conseils. Lorsque l'on voit depuis cette époque toutes les grandes opé» rations de l'administration en contradiction formelle avec les lois naturelles » de la France, finir par en consommer la subversion, et que l'on remarque, » dans ces derniers temps, les coups portés contre les puissances commerciales » et maritimes de la France; contre ses ports, ses villes commerçantes, ses co» lonies surtout. Les autres nations, et particulièrement la France, n'ont pas » assez fait d'attention à cet empressement général que les Anglais ont eu l'art » d'inspirer pour leurs mœurs, leurs usages, leur littérature, leur consti» tution. »

Que si maintenant il nous était demandé pourquoi la Grande Bretagne réclame avec tant d'acharnement l'émancipation des nègres dans les colonies occidentales, il serait stérile de prouver, à ceux que nos précédentes citations n'ont pas suffisamment éclairés, qu'elle s'obstine à la réclamer, principalement par calcul; qu'elle l'espère, qu'elle l'attend, comme devant opérer la révolte des noirs et le pillage des blancs. Est-il besoin de dire que, dans ce cas, l'intervention de la reine des mers serait à peu près la seule possible?

Du livre qui nous occupe il résulte aussi que, dans la question d'affranchissement, deux pressants intérêts sollicitent l'Angleterre.

Le premier, c'est en s'emparant des possessions occidentales des autres États, de se rendre maîtresse absolue du commerce colonial et de devenir ainsi la première puissance du monde.

Le deuxième, qui se lie au premier plus étroitement qu'on ne le pense, est un intérêt de propagande religieuse.

Chose assez singulière, la presse catholique qui se plaint avec raison de l'oppression que le gouvernement prussien et l'autocratie russe exercent contre nos frères du Nord, tonne beaucoup moins fort et beaucoup moins souvent lorsqu'il s'agit des oppresseurs de l'Irlande. Cependant l'Angleterre est dix fois plus dangereuse et plus fatale au catholicisme que ne le sont en réalité tous les États protestants et schismatiques pris ensemble. Ceux-ci ne feront point de conquête à ses dépens; au contraire, ils perdront; mais il n'en est pas ainsi du protestantisme anglican, car par sa propagande extérieure, il gagne au décuple de ce qu'il perd chaque année dans son propre sein. Et n'est-il pas hors de doute qu'une fois maître des colonies occidentales, l'Anglais agirait sur les populations catholiques de ces pays, ou pour les opprimer si elles étaient inébranlables dans leur foi, ou si, ce qui est fort à craindre, elles ne l'étaient pas, pour les faire apostasier au bénéfice des hérésies anglicanes?

Partout où l'influence de la Grande Bretagne s'est fait le plus fortement sen-

tir, il y a eu pour le catholicisme perte ou affaiblissement ; et à partir de la régence du duc d'Orléans, la France elle-même, sous ce rapport, a toujours été en progression décroissante.

Ne nous abusons pas, la réaction religieuse qui dans les premières années de la révolution de 1830 nous criait si fort au cœur, n'a pas tenu ce qu'elle semblait promettre, et nous ne saurions bien augurer de ses fruits, tant que la France catholique sera gouvernée par des ministres incrédules ou protestants.

Ces dernières observations appartiennent à M. des Mousseaux, car, bien qu'il ne les énonce pas, la lecture de son ouvrage les amène tout naturellement.

Veut-on savoir ce qu'il en est de la philanthropie du protestantisme anglais? c'est d'écouter M. des Mousseaux qui, du reste, n'avoue jamais rien de grave que sur des autorités presque toujours prises parmi ce qu'on appelle les conservateurs.

« Ce peuple, pour qui l'interdiction de la traite[1] *s'arrête aux limites de ses » possessions orientales*, est encore un coup de fortune ! En effet, *nos colonies » exceptées*, l'odieux trafic de la traite continue sous le coup de l'interdiction : » l'Angleterre fournit par ses manufactures les principales denrées d'échange ; » elle forge à Birmingham jusqu'aux fers destinés à garrotter à bord les cargaisons d'esclaves qu'elle saisit et s'approprie, au lieu de les libérer ; enfin, elle » sait se faire du droit de visite un moyen d'espionner et de détruire le commerce » et les marines de l'Europe. Il n'est pas si philanthrope ce peuple qui recrute » sa marine par la presse, c'est-à-dire par sa chasse aux hommes, aux citoyens » libres, traqués et surpris de nuit, assommés s'ils résistent et transportés sans » connaissance sur les vaisseaux de l'État, où ils apprennent, en revenant de leur » étourdissement, qu'ils ont le bonheur de servir un pays libre ! Ce peuple qui » opprime l'Irlande avec une intrépidité de tyrannie que nous nous proposons » de décrire, non pas seulement en lecteur ou en auditeur, mais en témoin. Ce » peuple qui fait battre de verges ses soldats délinquants jusqu'à ce que toute » pulsation des artères ait cessé. Ce peuple chez qui l'esclavage, tel que nous le » trouvons en usage dans les Indes, rappelle les plus mauvais jours de l'esclavage du paganisme ! . . . .

» Assurée de ses immenses royaumes des Indes fécondés par le sang, l'Angleterre conspire en faveur de l'Asie, non-seulement contre nos colonies, mais » contre les États-Unis Américains, contre l'Amérique espagnole dont elle a » suscité les haines républicaines et anarchiques, et contre le Portugal, dont » elle enlève violemment les navires sur les rivières de l'Afrique. »

Et ailleurs, M. des mousseaux avance toujours appuyé sur d'irrécusables témoins :

« Qu'un rapport de 1834, du premier magistrat de Calcutta, établit que la traite » continuait à s'y tenir, au moyen d'un service régulier de navires sur le golfe » Persique[2].

[1] Voir en confirmation le Rapport de Broglie, p. 61. — Note de l'auteur.

[2] Philanthropie anglaise, p. 26.

» Qu'un trafic mille fois plus odieux se fait dans l'Inde anglaise, c'est le trafic » des enfants de toutes les couleurs, de toutes les castes. Les lois y autorisent[1] » la vente des enfants par leurs père et mère, et chaque année il se vend des » milliers d'enfants voués à un esclavage perpétuel. »

« Qu'enfin on évalue à plusieurs millions le nombre des esclaves dans l'Inde » anglaise. Hamilton en compte des millions et plus dans toutes les castes, de» puis les brahmines jusqu'aux parias. »

Il répugne de s'arrêter, même en passant, à tant d'autres énormités dont l'avarice de l'Angleterre, ou plutôt de son gouvernement, s'accommode, non-seulement dans les colonies orientales, mais au cœur même de la Grande Bretagne, de retracer les traitements que la flexibilité du protestantisme de ce malheureux pays permet d'exercer sur des ouvriers, des femmes et des enfants. Nous renvoyons ceux qui auront la curiosité et le courage d'en lire les détails à l'ouvrage de M. Desmousseaux, et à l'autorité des témoignages qu'il y invoque.

Les catholiques ont toujours pensé qu'une nation qui s'est arrogée le prétendu droit d'interpréter au gré de ses passions ou de ses vices les dogmes et les lois de l'Église universelle, pour, en la sapant dans ses bases, la réduire aux misérables proportions d'un presbytérianisme servile, pouvait bien, à plus forte raison, ajuster la morale à toutes les exigences de la cupidité.

L'acte d'accusation (car c'en est un) qui, en quelque sorte, constitue l'ouvrage de M. des Mousseaux, n'obtiendra pas faveur, nous le savons, auprès de l'alliance anglaise et de la paix à tout prix.

Les suffrages des gens timides lui seront également refusés ; car il est un certain nombre d'hommes dont l'oreille est si délicatement organisée qu'il faut toujours leur parler à voix basse si l'on ne veut les voir tomber en syncope. Le son le moins choquant, pour peu qu'il ait le défaut de se faire entendre, produit sur eux une sensation pareille à celle qu'éprouve le chevreuil lorsqu'il entend le cri du chasseur. Pour leur plaire, il faudrait imiter la souplesse du sénat de Napoléon, c'est-à-dire tout écouter, tout entendre dans un silence approbatif. Et l'Église, l'Église elle-même, ne devrait, à leurs yeux, répondre aux plus ridicules, aux plus tyranniques envahissements de tous les pouvoirs hostiles, que par des génuflexions.

Les sympathies de gens semblables sont à fuir. Il en est d'une tout autre valeur qui ne manqueront point à M. des Mousseaux. Ceux-ci, qu'il en soit sûr, approuveront sa franchise et son énergie, surtout sa prudente humanité, sa prévoyance à n'accorder la liberté aux esclaves qu'après les avoir fait passer par les degrés de préparations propres à en garantir l'usage et à donner ainsi aux maîtres la sécurité que la métropole leur doit. A cet égard, notre auteur, en invoquant les enseignements du passé, pense que, pour *civiliser* les nègres, la religion catholique peut seule agir en peu d'années, peut seule enfanter des prodiges que l'impuissance humaine ne tenterait qu'à sa honte et au détriment des sociétés coloniales. « Car, dit-il, jamais la civilisation, essentiellement hos-

[1] *Id.*, p. 28. — Note de l'auteur du livre.

» tile au principe de la servitude, n'a dépassé d'une coudée le terrain des prin-
» cipes religieux. Eux seuls la créent cette civilisation, et leurs conséquences
» sont le nom qu'elle porte. »

Avant d'insister sur cette haute vérité que le catholicisme, œuvre de la bonté divine, a, sur les sociétés à former ou à refaire, seul puissance et avenir, l'auteur démontre que les nègres en état d'esclavage sont plus susceptibles que quelques blancs ne le croient de recevoir avec fruit l'éducation morale et religieuse.

Il prend pour exemple la conduite de l'Angleterre, qui « depuis 1801, n'a
» cessé de s'occuper de ses colonies à nègres. L'esprit religieux et principale-
» ment le zèle des sectes dissidentes, surtout des frères Moraves, des Métho-
» distes, des Baptistes, y a multiplié les réunions, les instructions, les chapelles
» et les écoles [1]. »

C'est ce qui fait que « le nègre anglais a communément plus de religion,
» plus d'idée de la loi et de la puissance publique que le nègre de nos îles [2]. »

En fait de religion et d'instruction de tout genre « tout a été négligé dans
» nos établissements coloniaux. »

« Cependant, s'empresse de remarquer l'auteur, quels prodigieux avantages
» nous assuraient les enseignements de la religion catholique romaine sur les
» moyens religieux de l'Angleterre! On doit à l'honorable M. de Carné de con-
» clure par cette vérité, dont le langage parle aux yeux : « C'est qu'il est dé-
» montré par une expérience réitérée qu'une mission protestante n'a jamais pu
» se maintenir en face d'une mission catholique sans attenter à la liberté de
» celle-ci. »

Et quand M. des Mousseaux demande si le gouvernement français s'est occupé d'améliorer, d'élever la condition des esclaves, d'encourager le mariage, de seconder la formation de la famille, de répandre et de fortifier l'instruction religieuse, voici la réponse que, dans son Rapport, page 1747, lui fait M. de Rémusat :

« Sous tous les rapports, les colonies ont été presque entièrement abandonnées depuis 1793. Le clergé y est trop peu nombreux, trop livré à lui-même, et quelquefois choisi avec trop peu de soins. Il manque d'autorité et ne cherche point à en acquérir [3]. »

On a remarqué que, si notre auteur est entièrement opposé à l'émancipation immédiate des noirs, il est loin de la repousser, pourvu qu'elle soit opérée graduellement.

On a vu qu'il propose de favoriser l'émancipation graduelle par l'action religieuse du catholicisme. Et à cette fin, il pense que le gouvernement devrait s'occuper sérieusement d'augmenter avec choix le nombre des prêtres, beau-

[1] Rapport Rémusat, p. 1749, col. 3.

[2] *Id.*, p. 1746, col. 3. Moniteur, juin 1838. Consultez aussi le Rapport de Broglie, p. 202.

[3] Voyez aussi le Rapport de Broglie, p. 121-128.

coup trop restreint jusqu'ici, d'appeler aux Antilles des congrégations religieuses.

« Faites un signe, dit-il, aux Lazaristes, leurs prêtres, leurs sœurs de charité,
» ou bien d'autres religieux, d'autres prêtres, d'autres auxiliaires, les frères des
» écoles chrétiennes, des ordres obscurs encore, si ce n'est dans l'obscurité où
» coulent les larmes de la misère, vont se rendre dans vos îles, et sous l'ins-
» piration de l'esprit qui les anime, la face de la terre y sera bientôt renouve-
» lée. »

Et sur les prétendues impossibilités qu'oppose le mauvais vouloir ou l'ignorance, M. des Mousseaux répond par ce petit extrait du Rapport de M. de Broglie, page 155 :

« Est-on bien fondé à déclarer impossible ce qui n'a jamais *été* essayé *sincè-*
» *rement* sans réussir au delà de toute espérance ? »

Jusqu'ici nous n'avons presque pas quitté le point de vue catholique, et sous ce rapport le livre de M. des Mousseaux nous paraît irréprochable et même digne de louanges. Nous devons aussi rendre hommage à l'ardent patriotisme dont, à chaque instant, son œuvre de conviction profonde offre les preuves ; et nous applaudissons d'autant plus volontiers aux énergiques remontrances de l'auteur, qu'elles ne portent jamais à faux, qu'elles ne s'écartent jamais des bornes de la modération.

Le comte DE J.....

Bibliographie.

LES ŒUVRES DE FRA GIROLAMO SAVONAROLA.

Première édition complète.

Nous nous faisons un devoir de publier l'annonce suivante d'une publication qui doit faire mieux connaître un des esprits les plus distingués du 15e siècle.

Qui basta il nome! C'est à ces quatre mots d'Alfieri que se réduit le prospectus de l'édition de Savonarola qui se préparait à Florence, et dont l'exécution vient d'être confiée aux presses de *Bonamici et compagnie*, à Lausanne.

Et en effet c'est bien assez de ce nom seul pour les savants, les théologiens et les politiques. Quel est celui d'entre eux qui n'accueillerait pas avec empressement une collection composée de tout ce qui, imprimé ou manuscrit, nous est resté de Savonarola ?

Pour un public moins spécial, ce nom ne dit point assez.

Il rappelle à tout le monde, sans doute, le souvenir d'une grande commotion civile née dans l'ombre d'un monastère ; il évoque les scènes d'une révolution

rapide et passagère, où la réforme des mœurs apparaît comme le principe et le but, celle des institutions comme la conséquence et la garantie ; il éveilla l'écho d'une de ces grandes clameurs que, de loin en loin, poussait le moyen âge contre le paganisme renaissant. Homme de la solitude et du forum, contemplatif et politique, tribun et martyr, Savonarola a mêlé en lui tous ces personnages, dont la réunion compose une des figures les plus extraordinaires que le moyen âge ait pu produire.

Il fut un temps où tous les mobiles, excepté celui de la foi, toutes les pensées, excepté la pensée religieuse, étaient, pour ainsi dire, obligés de confesser leur impuissance en face d'une rénovation sociale nécessaire et ardemment souhaitée. Ni l'épée du guerrier n'eût pu trancher le nœud fatal, ni la science du jurisconsulte n'eût tenté de le dénouer. En ces siècles de foi et de théocratie, s'il y avait, nous ne disons pas une révolution, mais une réforme virile à consommer, c'était l'affaire d'un prêtre ou d'un cénobite. Dans un moine éloquent, il y a presque toujours l'étoffe d'un tribun : prendre son point d'appui hors de la société pour agir sur elle est bien souvent le plus sûr, et l'on reconnaît quelque chose du moine chez la plupart des hommes qui, pour son bien ou pour son mal, ont poussé le genre humain dans des voies nouvelles. Alors, d'ailleurs, les intérêts séculiers ne se séparaient pas, comme aujourd'hui, des intérêts spirituels. Tout était du domaine de la religion, et la religion était personnifiée dans le prêtre. Le protestantisme lui-même rendit, dès son début, un éclatant et dernier hommage à l'idée de cette grande unité vers laquelle, en dépit de mille efforts contraires, le moyen âge avait gravité.

La majorité du public s'en tient là pour ce qui concerne l'illustre moine florentin.

Or, il y a dans Savonarola un penseur énergique et un éloquent écrivain, qui est peu connu du plus grand nombre, et par plusieurs à peine soupçonné.

On serait dans l'erreur en n'attribuant aux œuvres de Savonarola que le prix qu'on attache d'ordinaire à des pièces justificatives. Elles ont sans doute aussi cette valeur, et telle des prédications du moine de Saint-Marc forme un anneau distinct dans la chaîne de ses destinées. Disons mieux, ces nombreux discours, recueillis d'une oreille avide par une multitude qui se sentait, en les écoutant, peuple et troupeau tout à la fois, ces discours qui concluent, dans leur ensemble, à une révolution, ont tous une valeur historique incontestable. Mais là n'est pas tout leur intérêt aux yeux du théologien, du philosophe et du littérateur. Il y a autre chose que de l'histoire dans ces sermons eux-mêmes, et dans tous ces traités de morale religieuse et de philosophie ascétique, et dans ces paraphrases du texte des Écritures. Ce qu'on y trouve, et ce dont la valeur ne dépend pas des temps, c'est une doctrine morale très-élevée et très-pure, une piété solide et substantielle, et les touchantes effusions d'un cœur ravi de la beauté des choses divines. Ce qu'on y admire encore, c'est un langage lucide, abondant et nerveux, toujours digne, toujours grave, à une époque où les subtilités de la scolastique et la recherche d'une fausse et dangereuse popularité déshonoraient comme à l'envi les discours et les écrits de la plupart des auteurs.

C'est que, dans Savonarola, le sens moral dominait tout. Savonarola est un pieux moraliste encore plus qu'un théologien. Il tient pour vrai tout ce qu'enseigne l'Église; il le développe au besoin, et s'engage, s'il le faut, dans la controverse; mais la science du devoir, c'est-à-dire la sanctification du cœur et de la vie, le rappelle sans cesse. Il a voulu, sans doute, comme d'autres avant et après lui, une *réformation*; mais il ne s'est pas, comme eux, heurté contre le dogme. Ce n'est pas la théologie de Luther et de Calvin, c'est la théologie de l'Église, mais ramenée à ses éléments les plus purs, revêtue de son caractère le plus grave, telle, en un mot, que devait la formuler un docteur tout préoccupé de morale et tout pénétré de spiritualité. Ses nouveautés à lui, son hérésie, si l'on veut, c'est d'avoir voulu, comme de force, faire passer dans les mœurs de tout un peuple, et jusque dans ses lois, la sainteté de la loi chrétienne.

La politique, pour lui, était encore de la morale, et par conséquent de la religion, et il a pu, dans un de ses sermons, prendre Dieu à témoin que ce n'était pas de son propre mouvement, mais par ordre d'en haut, qu'il avait porté la politique dans la chaire. Il est superflu, après cela, de dire qu'il cherche dans la vérité religieuse les principes de la vérité politique; mais il les cherche aussi dans la nature et dans les éléments de l'institution sociale; il a prêté l'oreille à la voix des philosophes et des législateurs antiques : en un mot, ce moine est un publiciste. Religion et politique, toute la vie humaine est là, tout un siècle, tout un monde est là. Dans tous les cas, Savonarola tout entier est là, et n'est tout entier nulle part ailleurs. Ce grand et tragique personnage, dont l'œuvre, encore aujourd'hui, est un mystère et le caractère un problème pour un si grand nombre de personnes, se révélera lui-même dans ses écrits, livrés pour la première fois dans leur totalité au public européen. L'éditeur s'honore d'avoir été appelé à lever les derniers voiles qui couvraient encore cette remarquable individualité, en multipliant non-seulement les ouvrages déjà imprimés et peu répandus de Savonarola, mais encore ses ouvrages restés manuscrits, dont rien absolument ne sera dérobé au public.

Les ouvrages de Savonarola, dans cette première édition complète, seront accompagnés d'une *vie* de l'auteur, par F.-B. AQUARONI, de Florence, qui est également chargé de la direction littéraire de cette grande publication.

Les ouvrages dont cette collection se compose seront distribués par matières en plusieurs séries, dans chacune desquelles les écrits seront rangés selon leur date. Les ouvrages inédits ne formeront pas une catégorie à part; ils seront placés à leur rang dans chacune des séries.

Voici les titres et l'ordre des séries.

1° *Œuvres parénétiques et prophétiques*; 2° *œuvres ascétiques*; 3° *œuvres théologiques et morales*; 4° *œuvres polémiques et apologétiques*; 5° *œuvres philosophiques*; 6° *œuvres politiques*; 7° *correspondance*; 8° *poésies*.

Conditions de la souscription : La *collection complète des œuvres latines et italiennes de Savonarola* formera 4 beaux volumes grand in-8° à deux colonnes d'environ 600 pages chacun. Le prix du volume est fixé à 15 francs pour ceux qui souscriront d'avance et à 20 francs pour ceux qui achèteront

l'ouvrage après qu'il aura paru. Il sera tiré un petit nombre d'exemplaires en grand papier, du prix de 25 francs le volume, pour les souscripteurs. La publication devra être achevée dans l'espace de 12 mois. Les souscripteurs recevront chaque volume séparément. Le portrait de Savonarola, copié sur l'original de F. Bartolomeo qui se trouve chez M. Rubieri, de Prato (Toscane), sera placé en tête du premier volume. Le port est à la charge des souscripteurs.

On souscrit à Paris, chez A. Franck, libraire, rue Richelieu, 69.

LETTRES ET PIÈCES RARES OU INÉDITES, publiées avec Introduction et Notes, par M. MATTER, conseiller de l'Université, etc. 4 vol. in-8°; Amyot, éditeur, rue de la Paix, 6.

Les lettres, comme les mémoires, ne sont pas seulement un objet de légitime curiosité; elles servent encore merveilleusement à mettre en lumière et à faire connaître à fond les hommes et les choses. En effet, quoique les hommes puissent se composer dans leurs lettres, ainsi qu'ils le font souvent dans les actes de leur vie publique, cependant l'amitié, les lois de la politesse et la tentation de suivre sa nature, à quoi il est difficile de résister toujours, les besoins, les relations et les devoirs, en saisissant notre âme à l'imprévu, de mille manières et à tout instant, lui arrachent une expression plus simple et plus vraie de ses pensées et de ses affections intimes. Cela est tellement incontestable, que l'étude, l'apprêt, le déguisement se trahit de soi-même dans une lettre, et bien qu'on parvienne à mentir, on ne parvient pas si aisément à feindre le naturel et à dissimuler l'artifice; en fin de compte, si la vérité persiste à se cacher totalement, l'homme se montre, et c'est précisément lui qu'on cherchait. En second lieu, par leur caractère de familiarité et la multiplication des détails, les lettres révèlent volontiers les petites passions et les petites affaires qui ont tant d'influence sur les grandes affaires et les grands ébranlements du monde. C'est là qu'on découvre le nœud des intrigues, le ressort secret des choses publiques; c'est de ces traits nombreux, peu significatifs quand on les considère isolément, et fortement expressifs quand on les rassemble; c'est de ces traits que se forme la physionomie d'une époque et de tout un siècle. Seules, les lettres ne diraient pas tout; mêlées à l'histoire, elles en éclairent et en relèvent le fond, comme ces légers dessins qui rehaussent le prix d'une étoffe.

Pour ces deux raisons, le travail de M. Matter a une valeur qui est commune à tous les travaux de ce genre; il a, de plus, une valeur particulière, parce que les lettres et pièces réunies dans sa collection répondent aux diverses phases qu'a subies notre langue durant les trois siècles qui viennent de s'écouler. Plusieurs de ces fragments, bien qu'ils ne soient pas restés inédits, sont peu connus à cause de leur rareté; beaucoup n'avaient pas encore été publiés. Du reste, la religion, la politique, la philosophie, la science, la famille, les affaires et même l'Académie sont représentées dans ce livre, où des hommes de réputa-

tions et quelquefois d'esprit se donnent aujourd'hui rendez-vous. Les bibliophiles des 11e, 13e, 14e et 15e siècles y comparaissent, au moyen du catalogue de leurs livres, en la société des souverains de l'Europe ; Louis XI, Marguerite de Valois, Charles-Quint, Marie Stuart et Henri IV, qui apportent quelques-unes de leurs épîtres. Conrad Peutinger, Casaubon, Vossius, Ménage, Descartes, érudits et philosophes, se rencontrent avec quelques personnages de la cour de Louis XIV ; et les réputations scientifiques et littéraires du 18e siècle, Fontenelle, Buffon, Diderot, Réaumur, d'Alembert, Moncrif, Condillac et la Condamine.

Rien de plus curieux, assurément, que de surprendre dans les catalogues des bibliothèques anciennes le goût des esprits, les éléments de la science et l'état des mœurs chez nos aïeux des différents siècles. On ne verra donc pas sans intérêt la petite encyclopédie que pouvait se procurer un homme riche et savant du 10e siècle sur les arts libéraux ; la bibliothèque de Marguerite de Flandre fera connaître les tendances des grandes dames du 14e et 15e siècle : des bréviaires, des livres d'heures, des psautiers, la Bible, un peu de philosophie, de la magie et beaucoup de romans ; enfin on pourra juger de quelle disette l'imprimerie a tiré les amis de la science, en parcourant le catalogue de l'abbaye princière de Murbach, qui paraît avoir eu cependant une bibliothèque choisie.

Après ces documents généraux, viennent les lettres particulières. Nous ne pouvons, sans doute, en faire ici la nomenclature complète, ni en signaler tous les piquants détails ; qu'il nous suffise de dire que plusieurs offrent un vif intérêt comme trait de caractère ou peinture de mœurs. Ainsi une lettre et un billet de Louis XV méritent l'attention de ceux qui veulent fixer leur jugement sur ce prince cauteleux et si diversement apprécié. Le ton faux, guindé, pédant qui règne dans les lettres de Marguerite de Valois et de Christine de Suède, deux femmes si richement douées pourtant, montrerait combien il importe de ne pas laisser tomber la science et la littérature en quenouille, si les hommes n'avaient pas aussi quelquefois de lourdes prétentions au bel esprit, comme Tronchin et Moncrif, et si l'on ne trouvait quelques femmes qui surent allier à beaucoup de lecture et de science une simplicité charmante, un cœur plein de droiture et un goût véritablement français, comme l'infortunée Marie Stuart et mademoiselle d'Aubigné, depuis madame de Maintenon. Les érudits du 16e et du 17e siècle écrivent assez agréablement la lettre-gazette, échangent des compliments en grec et en latin, commencent et finissent par les formules de Cicéron à son cher Atticus, et montrent surtout une passion violente pour l'éclaircissement de quelque texte de Vitruve ou de Columelle, par exemple. Le 18e siècle parle affaires, philosophie, science avec beaucoup d'esprit et de facilité dans Voltaire, avec afféterie et manières dans Tressan, Diderot et quelquefois même Fontenelle ; la plupart de ces hommes semblent avoir écrit en grand costume et pour une parade, comme s'ils disaient à la postérité : Hem ! vous reconnaîtrez qu'en mon temps j'avais infiniment d'esprit !

Il ne faut pas croire que le travail de M. Matter se borne à la reproduction des pièces qu'il a découvertes ou qu'il a jugées dignes d'une publicité nouvelle ;

ce serait trop peu pour l'instruction et même pour la curiosité du lecteur. Il a joint à ces documents des notes introductives et explicatives qui font connaître les circonstances où la lettre fut écrite, les personnages qu'elle met en scène, les événements qu'elle suppose ou rappelle. Ce qui est nécessaire pour l'intelligence du texte, comme la division par alinéas et la ponctuation moderne, il l'ajoute ; ce qui caractérise le temps ou l'auteur du monument, comme les fautes et négligences accidentelles, il le conserve fidèlement ; en un mot, il a donné à son travail toute la lumière et enlevé toute l'obscurité possible. Aux qualités de l'éditeur et du scoliaste, M. Matter a réuni, dans le livre dont nous parlons, les qualités plus rares et plus précieuses de l'historien, la bonne foi, la sagesse et l'impartialité. Nous ne pouvons rien dire de plus favorable, ni rien dire de plus vrai.

L'ABBÉ G. D'ARBOY.

COURS COMPLETS

SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

PUBLIÉS PAR M. L'ABBÉ MIGNE.

Ouvrages indispensables à toute bibliothèque ecclésiastique un peu confortable, à tout prêtre instruit ou désireux de s'instruire sérieusement, au conférencier, qui a sa réputation à cœur devant ses confrères, enfin à quiconque veut parler ou écrire solidement sur un sujet théologique.

I° COURS COMPLETS DE PATROLOGIE, OU BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE,

Complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, docteurs et écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident ; reproduction chronologique et intégrale de la tradition catholique pendant les douze premiers siècles de l'Église, d'après les éditions les plus estimées ; comparée avec les autres et plusieurs manuscrits ; accompagnée de dissertations, commentaires, notes et variantes ; augmentée des ouvrages découverts depuis les grandes éditions des trois derniers siècles, avec des tables particulières analytiques à la fin de chaque volume ou de chaque auteur un peu important ; enrichie de chapitres dans l'intérieur du texte et de titres courants au haut des pages ; suivie des ouvrages douteux et apocryphes formant une certaine autorité traditionnelle dans l'Église ; couronnée de deux tables universelles alphabétiques : l'une des matières, à l'aide de laquelle on pourra voir d'un seul coup d'œil, non pas ce qu'un Père, mais ce que tous les Pères, sans exception, ont écrit tel sujet donné ; l'autre d'Écriture sainte, au moyen de laquelle on saura par quels Pères et

en quels endroits de ces Pères ont été commentés tous les versets des livres saints, depuis le premier de la *Genèse* jusqu'au dernier de l'*Apocalypse*; édition extrêmement soignée et supérieure à toutes les autres par la netteté du caractère, la qualité du papier, l'intégrité du texte, la perfection de la correction, le nombre des ouvrages reproduits, l'uniformité et la commodité du format, le bas prix des volumes, enfin par la collection une, méthodique, chronologique et complète de mille précieux fragments, ou opuscules épars çà et là dans des ouvrages de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les langues et de toutes les formes : 200 vol. in-4°. Prix : 1,000 fr. pour les mille premiers souscripteurs; 1,200 fr. pour les autres. Le grec réuni au latin formera 300 vol. et coûtera 1,800 fr.

78 vol. ont paru; ils contiennent les Pères suivants et 200 autres moins considérables.

Tertullien, 3 vol.; prix : 20 fr.
Saint Cyprien, 1 vol.; prix : 7 fr.
Arnobe, 1 vol.; prix : 7 fr.
Lactance, 2 vol.; prix : 14 fr.
Constantin-le-Grand, 1 vol.; prix : 8 fr.
Saint Hilaire, 2 vol.; prix : 14 fr.
Saint Zénon et saint Optat, 1 vol.; prix : 8 fr.
Saint Eusèbe de Verceil, 1 vol.; prix : 8 fr.
Saint Damas, 1 vol.; prix : 7 fr.
Saint Ambroise, 4 vol.; prix : 28 fr.
Ulfilas, 1 vol.; prix : 8 fr.
Juvencus, 1 vol.; prix : 6 fr.
Les Ecrivains ecclésiastiques du 3e siècle jusqu'à saint Jérôme, 1 vol.; prix : 7 fr.
Saint Jérôme, 9 vol.; prix : 60 fr.
Orose, 1 vol.; prix : 7 fr.
Saint Augustin, 16 vol.; prix : 86 fr.
Marius Mercator, 1 vol.; prix : 7 fr.
Cassien, 2 vol.; prix : 14 fr.
Saint Prosper d'Aquitaine, 1 vol.; prix : 7 fr.
Saint Pierre Chrysologue, 1 vol.; prix : 7 fr.
Salvien, 1 vol.; prix : 7 fr.
Saint Léon, 3 vol.; prix : 24 fr.
Saint Maxime de Turin, 1 vol.; prix : 7 fr.
Sidoine Apollinaire, 1 vol.; prix : 8 fr.
Prudence, 2 vol.; prix : 14 fr.
Saint Paulin de Nole, 1 vol.; prix : 7 fr.
Symmaque, Vigile de Tapse et Eugyppius, 1 vol.; prix : 7 fr.
Boèce, 2 vol.; prix : 16 fr.
Saint Fulgence, 1 vol.; prix : 7 fr.
Saint Benoît, 1 vol.; prix : 7 fr.
Saint Jean Chrysostome, 9 vol.; prix : 50 fr.
Saint Thomas (*Somme*), 4 vol.; prix : 24 fr.

II° ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE, OU SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

Offrant en français la plus claire, la plus variée, la plus facile et la plus complète des Théologies. — Ces dictionnaires sont :

D'Écriture sainte, — de Philologie sacrée, — de Liturgie, — de Droit canon, — de Législation religieuse, — de Théologie dogmatique et morale, — des Pas-

sions, des Vertus et des Vices, — des Cas de conscience, — des Rites, Cérémonies et Discipline, — d'Histoire ecclésiastique, — d'Ordres religieux (*hommes et femmes*), — de Conciles, — d'Hérésie et de Schismes, — d'Archéologie sacrée, — de Chronologie religieuse, — de Musique religieuse, — de Géographie sacrée et ecclésiastique, — d'Héraldique et de Numismastique religieuses, — de Diplomatie chrétienne, — de Livres jansénistes et mis à l'index, — des diverses Religions, des Sciences occultes, — de Philosophie. 50 vol. in-4°. Prix : 300 fr.

Les 24 volumes terminés contiennent les Dictionnaires suivants :

Dictionnaire de la Bible, 4 vol. Prix : 28 fr.
Dictionnaire de Philologie sacrée, 4 vol. Prix : 28 fr.
Dictionnaire de Liturgie, 1 vol. Prix : 8 fr.
Dictionnaire de Droit canon, 2 vol. Prix : 14 fr.
Dictionnaire des Hérésies, 2 vol. Prix : 16 fr.
Dictionnaire des Rites, 3 vol. Prix : 24 fr.
Dictionnaire des Ordres religieux, tom. I et II. Prix : 20 fr.
Dictionnaire des Cas de conscience, 2 vol. Prix : 14 fr.
Dictionnaire des Conciles, 2 vol. Prix : 14 fr.
Dictionnaire de Diplomatique, 1 vol. Prix : 8 fr.
Dictionnaire des Sciences occultes, tome premier. Prix : 8 fr.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 21. — SEPTEMBRE 1847.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

DIX-SEPTIÈME LEÇON [1].

Propositions faites au comte de Toulouse. — Refus du prince. — Son excommunication. — Concile d'Arles. — Déclaration de guerre faite au comte de Toulouse. — Intervention inutile de la Papauté. — Intervention du roi d'Aragon. — Concile de Lavaur. — Bataille de Muret.

Je vous ai parlé, Messieurs, du voyage du comte de Toulouse à Rome, du bon accueil que lui a fait le pape et des mesures qu'il a prises pour assurer au comte la paisible possession de ses domaines; vous vous rappelez qu'à la suite de ses plaintes le pape ordonna à ses légats d'assembler un concile où le comte se justifierait sur deux chefs d'accusation: le crime d'hérésie et la complicité dans le meurtre de Pierre de Castelnau. Si le comte parvenait à se justifier, on devait le déclarer une fois pour toujours innocent et catholique, et ne plus l'inquiéter ni dans ses biens, ni dans sa personne. Si au contraire on le trouvait coupable, on devait en référer à Rome et attendre la décision du Saint-Siége. Je vous ai dit que si ces dispositions avaient été observées de bonne foi de part et d'autre, elles auraient rétabli la paix dans le Midi. Mais elles ne l'ont pas été de la part des légats qui n'ont cherché qu'à éluder les ordres du pape; elles ne l'ont pas été non plus de la part du comte de Toulouse, qui n'a rien fait pour l'extirpation de l'hérésie, et qui, par sa conduite incertaine et peu loyale, a fourni à ses ennemis des prétextes tellement plausibles que parfois il semblait travailler de concert avec eux à sa ruine. C'est ce que je vais vous démontrer

[1] Voir la 16e leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 112.

aujourd'hui par des faits qu'il n'est au pouvoir de personne de révoquer en doute.

Je vous ai fait observer, Messieurs, que, pendant le voyage du comte de Toulouse à Rome, les habitants du Midi se sont soulevés contre Simon de Montfort, qui a perdu en peu de temps toutes les conquêtes qu'il avait faites; qu'il fut obligé de se renfermer dans Carcassonne où il avait de la peine à se maintenir.

Il y passa l'hiver de 1210. Au printemps il reçut divers secours. Alice, sa femme, qui joue un grand rôle dans cette guerre, lui amena des renforts considérables, plusieurs évêques de l'intérieur de la France vinrent le rejoindre à la tête de leurs vassaux. Le pape avait exhorté les prélats à lui procurer des ressources pécuniaires. Sa voix avait été écoutée, car la défense de la foi catholique était une chose populaire en France. Avec ces ressources Simon de Montfort fut en état de reprendre la campagne. Il fit rentrer sous son obéissance les châteaux qu'il avait perdus, se rendit maître de plusieurs autres, non sans éprouver de grandes difficultés, car il fit des pertes énormes devant le château des Termes dont il ne put s'emparer qu'après quatre mois de siége. Il rencontra moins d'obstacles dans la province d'Albi, parce que sa prise du château des Termes y avait répandu la terreur. Mais la guerre n'était point finie. Toutes les populations du Midi étaient en armes et n'attendaient qu'un moment favorable pour prendre leur revanche. On tendait des piéges à Simon et à ses troupes. On commettait des cruautés de part et d'autre, comme dans toutes les guerres civiles. Les difficultés que Simon avait déjà éprouvées, celles qu'il prévoyait à l'avenir et les dangers personnels qu'il courait tous les jours, sont peut-être les causes qui l'ont disposé à un rapprochement vers le comte de Toulouse, et que voulait opérer le roi d'Aragon.

On tint pour cet effet une conférence à Narbonne au mois de janvier 1211. Elle était composée du roi d'Aragon, de Simon de Montfort, de maître Théodise, de l'évêque d'Uzès, et de l'abbé de Cîteaux, tous trois légats du Saint-Siége. Le comte de Toulouse y avait été invité et s'y était rendu. Nous ne savons pas ce qui s'est passé dans les réunions préparatoires. Il paraît que le roi d'Aragon exerça assez d'influence pour persuader les croisés de prendre des dispositions plus favorables à l'égard du comte de Toulouse. Simon de Montfort qui, en général habile, jugeait mieux que personne des périls de sa position, y aura peu résisté, si toutefois il n'y a

point applaudi. L'abbé de Cîteaux aura été obligé de céder et de renoncer à une partie de son premier plan. Voici donc les conditions qu'on proposa au comte de Toulouse et qui lui furent offertes par l'abbé de Cîteaux lui-même.

On lui offrit de le conserver dans la paisible possession de ses domaines et des droits qu'il avait sur les châteaux possédés par les hérétiques, à la seule condition qu'il les chasserait de ses États. On lui proposa même d'étendre sa domination en lui cédant le tiers ou le quart de plus de 50 châteaux qui n'étaient pas de ses domaines et qui se trouvaient entre les mains des hérétiques. Le comte devait sans doute aider les croisés à les prendre sur les hérétiques [1].

La proposition n'avait plus rien de trop exigeant, elle semblait être nette et franche, elle était conforme à la loi qui obligeait tout prince, sous peine de déposition, à maintenir l'unité catholique dans ses États et à en chasser les hérétiques. Ainsi la loi autant que la prudence conseillait au prince d'accepter. Il n'avait plus aucune excuse. Cependant le comte de Toulouse refusa.

Le roi d'Aragon, qui avait ménagé ce rapprochement, fut plus heureux avec le comte de Foix; il le réconcilia avec les princes, et Simon de Montfort lui promit la restitution de tout ce qu'il avait pris sur ses domaines. Le roi d'Aragon, en reconnaissance de ce qu'on l'avait écouté, reçut l'hommage de Simon de Montfort pour le vicomté de Carcassonne dont il avait la suzeraineté, hommage que jusque-là il avait toujours refusé.

Tout semblait devoir prendre une autre tournure. On avait changé le premier plan de campagne. Simon de Montfort, il est vrai, devait rester dans le pays, mais comme seigneur du seul vicomté de Béziers et de Carcassonne. Il ne s'agissait plus que d'avoir le consentement du comte de Toulouse. On fit un nouvel effort pour l'obtenir. Dans une conférence tenue peu de temps après à Montpellier et composée des mêmes personnages, on lui fit les mêmes propositions, et il les accepta. On devait les régler et les signer le lendemain. Mais au point du jour le comte partit précipitamment, sans avoir pris congé des seigneurs et des évêques [2].

Tous étaient indignés de cette retraite précipitée. Le roi d'Aragon, irrité comme les autres, renonça alors au parti de son parent, fit alliance avec Simon de Montfort en fiançant son fils unique, âgé de

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 95.

[2] Ibid., c. 96.

trois ans, à une des filles de Montfort, du même âge, et pour sûreté de sa promesse, il donna ce fils unique à Simon pour être élevé sous sa direction. Mais il sembla s'en repentir bientôt après, car il donna en mariage sa sœur Sanche au fils du comte de Toulouse, alliance qui contraria beaucoup Simon de Montfort.

Si l'abbé de Cîteaux n'a pas toujours été juste et de bonne foi dans l'emploi de ses moyens, on peut dire la même chose du comte de Toulouse, car celui-ci se trouvait en flagrant délit de mauvais vouloir. En refusant les conditions proposées, il était tombé sous les rigueurs de la loi; il s'était livré corps et biens à ses ennemis. Les légats étaient en droit de prendre des mesures de rigueur contre lui, et ils les prirent en effet. L'évêque d'Uzès et l'abbé de Cîteaux prononcèrent contre lui l'excommunication, en donnèrent les motifs au pape en le priant de confirmer la sentence. Le pape la confirma en effet, et ordonna aux évêques du Midi de la publier dans leurs diocèses. Cependant il laissa encore une porte ouverte, celle du repentir. L'excommunication doit cesser au moment d'une entière satisfaction, sentence juste et légale; le comte n'avait d'autre parti à prendre que celui de donner satisfaction à l'Église, la loi et ses intérêts le lui commandaient[1]. Mais cette satisfaction n'a pu être obtenue, quoiqu'on eût assemblé un concile à Arles pour en régler les conditions[2]. Les légats, il est vrai, ne pouvant plus se fier à sa parole, ni aux serments du comte, ont été extrêmement exigeants, car, outre l'obligation de chasser de ses États tous les hérétiques et leurs fauteurs, et de livrer dans l'espace d'un an tous ceux qu'on pourrait lui indiquer, le comte devait raser toutes les places fortes de ses États, obliger les nobles d'habiter la campagne, au lieu des châteaux et des villes, donner un passage libre à Simon de Montfort chaque fois qu'il lui plairait de voyager dans ses États et de fournir à sa dépense. Ce n'est pas tout, après ces conditions remplies, il devait aller en Palestine servir parmi les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et y rester jusqu'à ce qu'il fût rappelé par le légat. A son retour ses terres devaient lui être rendues, dès qu'il le désirerait[3].

Le comte de Toulouse était loin d'accepter de telles conditions, il aimait mieux courir la chance des armes. Il se retira donc sans

[1] Ep. XIV, 36, 38. — Dom Vaissette, liv. XXI, c. 118.
[2] Labb., *Concil.*, t. XI, 2e part., p. 2329.
[3] Ibid.

prendre congé des évêques. Les légats, irrités de ce départ précipité, le déclarèrent ennemi de l'Église et apostat, prononcèrent de nouveau l'excommunication, laissant ses biens au premier occupant[1]. Les affaires étaient tellement brouillées qu'on ne pouvait plus rien attendre que du sort des armes.

Le comte de Toulouse, qui s'attendait à être bientôt attaqué, puisqu'il avait perdu ses droits par l'excommunication, s'assura de la fidélité des habitants de Toulouse et de Montauban, et forma contre les croisés une ligue dans laquelle il fit entrer ses alliés, ses vassaux, le vicomte de Béarn, le comte de Comminges et celui de Foix. Ce dernier venait de faire sa paix avec les croisés. Mais l'amour du pays l'emportait sur ses serments, dont, au reste, il n'avait jamais été très-scrupuleux observateur. Raimond croyait avoir des forces plus que suffisantes pour vaincre Simon de Montfort et l'expulser du pays. Il n'avait pas assez considéré ce que peut un général habile qui avait pour lui l'appui de l'Église et l'opinion publique en France.

Simon, de son côté, avait reçu, au printemps de 1211, de nouveaux renforts amenés par divers seigneurs, et entre autres par les comtes d'Auxerre, de Châlons et de Bar. Des troupes allemandes étaient venues aussi à son secours. Se croyant assez fort, il déclara la guerre au comte de Toulouse, dont les domaines avaient été déclarés appartenir au premier occupant. Il lui enleva diverses places, entre autres celle de Montferrand, gardée par Baudouin, frère du comte, qui se rendit à Simon et resta attaché à son parti. Encouragé par ces succès, il vint mettre le siége devant Toulouse. Les Toulousains effrayés veulent composer avec Simon et les légats, mais on leur impose la condition de chasser le comte avec ses partisans, de se retirer de son obéissance et de recevoir pour seigneur celui que l'Église leur donnerait, condition qu'ils refusent d'accepter. L'assaut fut donné à la ville, mais les habitants se défendirent si bien, que Simon fut obligé de se retirer après de grandes pertes[2].

Raimond, se croyant déjà vainqueur, sort de Toulouse, recouvre diverses places et va assiéger à son tour Castelnaudary, qui était au pouvoir des croisés. Une bataille sanglante s'engage, les croisés l'emportent. Raimond, après de grandes pertes, se retire précipi-

[1] Dom Vaissette, liv. XXI, c. 118.
[2] Ibid., liv. XXII, c. 5.

tamment. Ses affaires déclinent. Simon, recevant de nouvelles troupes envoyées de l'intérieur de la France, prend villes sur villes. Les pays de Foix et de Comminges sont envahis, les domaines du comte de Toulouse fortement entamés. Le bruit des envahissements de Simon était parvenu aux oreilles de Philippe-Auguste et lui avait donné de l'ombrage. Il s'en plaint au pape Innocent III [1]. Le pape cherche à le rassurer [2] et écrit à ses légats, et leur reproche la précipitation avec laquelle ils ont livré les domaines du comte au premier occupant, tandis qu'il n'était encore convaincu ni du crime d'hérésie, ni de complicité dans le meurtre de Castelnau. Il ordonne un nouvel examen sur ces deux articles, en se réservant la sentence définitive ; mais il recommande expressément à ses légats de ne rien négliger dans cette affaire, *comme ils avaient fait jusqu'alors* [3]. Selon ce qu'on a dit, les reproches du pape étaient fort justes, car, outre que les légats avaient refusé de recevoir le comte à se justifier de ces deux crimes, ils n'étaient pas en droit de livrer ses biens au premier occupant. Le prince excommunié par l'Église ne perdait pas immédiatement ses droits : il avait du temps pour le repentir. Ce temps était ordinairement un an pour les souverains. Cependant les légats avaient livré les domaines du comte au premier occupant presque immédiatement après que la sentence d'excommunication eut été confirmée à Rome. Le pape avait donc raison de se plaindre de leur précipitation et de les arrêter dans leurs envahissements jusqu'après nouvel examen. Mais la lettre du pape, qui est du mois d'avril 1212, ne trouve pas d'écho et se perd au milieu du bruit des armes. Les légats, qui se hâtaient d'achever la perte du comte de Toulouse, trouvent de nouveaux prétextes pour ne point le recevoir à justification. Ils convoquèrent, il est vrai, un concile à Avignon pour cette affaire, mais ce concile ne doit se tenir qu'en automne, vers la fin de l'année, et puis il n'a pas lieu, parce que maître Théodile tombe malade, et que les autres prélats craignent l'insalubrité de l'air d'Avignon [4]. Dans l'intervalle, la guerre se continue, et l'on commet de part et d'autre des cruautés dignes des temps barbares. Simon de Montfort a le dessus : il enlève une grande partie des domaines du comte de Tou-

[1] Ep. XIV, 163.
[2] Ibid.
[3] Ep. XV, 102.
[4] Labb., t. XI, p. 97.

louse. Celui-ci ne possède plus que deux places importantes, Toulouse et Montauban, et il est menacé de les perdre. Plein d'anxiété pour l'avenir, il regrette de n'avoir point accepté les conditions du concile d'Arles. Il va en Aragon pour voir s'il ne peut pas trouver un remède à ses maux. Les habitants de Toulouse s'étaient déjà plaints au roi d'Aragon de la dureté des légats, de la manière cruelle dont les traitaient les croisés et de la détresse où ils les avaient réduits [1]. Le comte confirma le témoignage des habitants et pria le roi de lui servir d'intermédiaire. Il se disait prêt à se réconcilier avec l'Église, à accepter toute pénitence qu'on voudrait lui imposer, à quitter le pays et à servir contre les Sarrasins, soit en Espagne, soit en Palestine; il ne mettait qu'une seule condition, c'est qu'on conservât ses domaines à son fils. Le roi eut compassion de lui, et, n'espérant rien des légats, il s'adressa au pape, pour tâcher de l'intéresser à sa cause.

Nous avons ici une nouvelle preuve de ce que j'ai avancé précédemment, c'est que toutes les questions importantes relativement à la croisade, tous les différends entre les princes, sont portés devant le tribunal du Saint-Siége. Les rois n'osent rien décider d'eux-mêmes, malgré leurs droits de suzeraineté : le pape est seul juge, parce qu'au moyen âge il avait une autorité absolue sur les provinces infectées par l'hérésie.

Alors une grande question fut soumise à la papauté. Il s'agissait de savoir si l'on devait conserver la dynastie au comte de Toulouse, à lui ou à son fils, ou si l'on devait la transférer à un étranger, Simon de Montfort. Il y avait des raisons pour et contre, et les esprits étaient partagés. Les légats envoyés dans le Midi, l'abbé de Cîteaux surtout, et les chefs des croisés, avaient toujours cru à l'impossibilité d'éteindre le Manichéisme et de rétablir la religion catholique, si l'on conservait la dynastie de Toulouse. Et, en effet, on ne pouvait guère compter sur Raimond VI, qui désolait par son inconstance. Quand il était devant le pape ou les légats, il promettait d'obéir à l'Église, de chasser les hérétiques de ses États, et, quand il revenait dans sa capitale, il n'avait pas la force de faire ce qu'il avait promis. Le pape n'a jamais été d'avis de lui ôter ses États, et cela par un principe de justice plutôt que par politique. Il y avait dans le Midi des évêques qui étaient de son avis. Le roi d'Aragon prenait chaudement le parti de son parent. Il prétendait que,

[1] Dom Vaissette, Preuve, n. 67.

si le comte de Toulouse a mérité de perdre ses États, on devait les laisser à son fils, qui n'était point coupable d'hérésie. D'ailleurs, il se chargeait de retenir ce fils près de lui et de le faire instruire dans la religion catholique. Le roi d'Aragon n'était point suspect, car il avait donné des preuves de son attachement à la foi. Mais les légats ne voulaient ni du père, ni du fils. Leur intention, comme je vous l'ai dit, était d'établir Simon de Montfort seigneur de tous les fiefs du Midi. C'est par ce seul moyen qu'ils espéraient pouvoir rétablir la foi catholique. Cette question si ardue, si compliquée, qui décidait de la dynastie de Toulouse, va être débattue devant le tribunal du pape.

Le roi d'Aragon, qui prenait chaudement la défense du comte et celle de son fils, envoya à Innocent III une ambassade solennelle chargée d'offrir au nom du comte de Toulouse une entière soumission, et de prier le pape de conserver ses domaines à son fils, si toutefois le père doit les perdre. Le roi se plaignit en outre de la trop grande sévérité des légats, qui se refusaient à recevoir le comte à pénitence, et de l'injuste conduite de Simon de Montfort, qui envahissait tout sans faire de distinction entre catholiques et hérétiques, et sans respecter les domaines relevant de sa couronne.

En attendant, Simon de Montfort continue ses conquêtes, prend sur le comte de Toulouse diverses places. Au mois de novembre 1212, il tient à Pamiers une assemblée générale où il pose les fondements d'une nouvelle législation pour le pays conquis. Ainsi les peuples du Midi perdent non-seulement leurs seigneurs, mais encore leurs lois. C'est un nouveau stimulant de guerre. Les ambassadeurs envoyés par le roi d'Aragon, et parmi lesquels figurait l'évêque de Segorve, arrivèrent à Rome au commencement de janvier 1213 et furent favorablement accueillis auprès du Saint-Siége. Ils exposèrent les demandes de leur souverain et informèrent le pape de tout ce qui s'était passé dans le midi de la France. C'est la première fois que le pape en fut exactement instruit. Le pontife était vivement affecté. Ce qui semblait l'affliger principalement, ce sont la mort violente du vicomte de Béziers, *misérablement tué*, les envahissements de Simon de Montfort sur les terres des comtes de Toulouse, de Comminges et de Foix, et sur celles de Gaston de Béarn, et l'inexécution des ordres qu'il avait donnés relativement à la justification du comte de Toulouse. Il écrit à ses légats avec un ton modéré, mais qui laisse assez entrevoir son mécontentement, leur ordonnant d'assembler un concile composé de tous les évêques

et des seigneurs du pays, de délibérer sans *aucune considération humaine* sur les demandes du roi d'Aragon, de lui transmettre leur avis, afin qu'il puisse statuer ce qui sera convenable [1].

Il écrit à Simon de Montfort d'une manière plus sévère : il lui reproche ses envahissements sur les terres des catholiques, et qu'il est obligé de regarder comme tels, puisqu'il s'est contenté d'exiger d'eux un simple serment de fidélité. Car, s'ils avaient été hérétiques, il aurait été obligé de les chasser, selon ce que le pape lui avait ordonné. Il lui enjoint de restituer au roi d'Aragon et à ses vassaux les fiefs dont il les avait dépouillés, *de crainte*, dit-il, *qu'en les retenant injustement, on ne dise qu'il a travaillé, non pour la cause de la foi, mais pour son propre avantage* [2]. Enfin, voyant que cette guerre se prolongeait au delà de toute attente et prenait une si mauvaise tournure, il résolut de la suspendre et en manifesta l'intention dans une lettre particulière adressée à l'abbé de Cîteaux, qui à cette époque était archevêque de Narbonne [3].

Toutes ces lettres nous montrent combien le pape était modéré et animé de l'amour de la justice. Si la guerre a pris une si mauvaise tournure, si elle s'est prolongée au delà de toute prévision, si elle a été entachée de cruauté, c'est qu'on s'était écarté de son plan, c'est que ses commissaires n'avaient pas exécuté ses ordres, ni répondu à sa confiance. Le roi d'Aragon ne restait pas inactif dans le pays. Pendant qu'on négociait à Rome, il cherchait à obtenir des légats de meilleures conditions pour le comte. Sur sa demande, on tint un nombreux concile à Lavaur. Le roi, dans une requête courte, supplia les légats et les évêques de rendre aux comtes de Toulouse, de Comminges et de Foix, ainsi qu'au vicomte de Béarn, les terres qu'on leur avait enlevées, et de les réconcilier avec l'Église au prix de telle satisfaction que l'on voudrait. En cas de refus à l'égard de Raimond, le roi sollicitait pour le fils la justice du concile. Le concile rendit une réponse motivée, d'après laquelle il refuse de recevoir le comte de Toulouse, lui et son fils. Pour les autres princes, quoique bien coupables, on voulait les recevoir, après une pénitence et une satisfaction convenables [4]. Le roi d'Aragon, jugeant à cette réponse qu'on voulait à jamais détruire la

[1] Ep. xv, 212.
[2] Ibid., 213.
[3] Ibid., 215.
[4] Dom Vaissette, liv. xxii, c. 38, 39.

dynastie de Toulouse, appela de la rigueur des légats et des évêques à la clémence du pape, et déclara prendre sous sa protection le comte de Toulouse et son fils. Mais on n'eut aucun égard à son appel. L'archevêque de Narbonne défendit au roi, sous peine d'excommunication, de prendre la défense des excommuniés et des hérétiques. Ces menaces ne changèrent pas sa résolution. Il fit ses préparatifs et n'eut aucune peine à faire entrer dans son parti les comtes de Toulouse, de Comminges, de Foix, le vicomte de Béarn, les consuls et les habitants de Toulouse, les chevaliers et les nobles du pays. Le comte de Toulouse mit sous sa protection sa capitale et tous ses domaines, et lui donna en outre le pouvoir d'arranger son affaire auprès du pape, à toute condition qu'il jugerait convenable. Les comtes de Foix, de Comminges, le vicomte de Béarn, firent la même chose pour leurs domaines. Le roi d'Aragon est déclaré protecteur des princes du Midi, et il accepte [1].

Ainsi les croisés sont menacés d'une nouvelle guerre plus terrible que celle qui a eu lieu jusqu'à présent. Aussi les évêques du concile se hâtent-ils d'envoyer au pape quatre députés avec une lettre dont le but était de lui persuader que la cause catholique était perdue, si le comte de Toulouse n'était à jamais privé de ses domaines, lui et ses héritiers [2]. Ils exposent toute la conduite de Raimond et les raisons pour lesquelles ils ont refusé d'entendre sa justification. Le roi d'Aragon, avant de commencer les hostilités, fit de nouvelles démarches près du pape, lui envoya les actes par lesquels les comtes de Toulouse, de Comminges et de Foix, ainsi que le vicomte de Béarn, avaient remis entre ses mains leurs domaines et leurs personnes, avec promesse d'exécuter ponctuellement tout ce qu'il plairait au pape de leur ordonner. D'un autre côté, il chercha à intéresser à sa cause Philippe-Auguste, roi de France. Raimond avait fait aussi de nouvelles démarches auprès des légats, pour se réconcilier avec l'Église : mais il éprouva un nouveau refus, fondé sur ce qu'il n'avait rempli aucune des conditions prescrites et acceptées [3]. Il était fort à craindre que le pape, qui n'avait jamais voulu dépouiller les seigneurs du Midi, n'entrât dans les vues du roi d'Aragon. Mais les évêques du Midi joignirent leurs suffrages à ceux du concile de Lavaur ; ils écrivirent, soit collectivement, soit

[1] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 40.
[2] Labb., t. XI, p. 85.
[3] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 42. — Innocent, Ep. XVI, 46.

séparément, au pape contre le comte de Toulouse, demandèrent non-seulement la déposition du comte et de son fils, mais encore la destruction de sa capitale, qui servait de refuge aux hérétiques, et d'où la contagion se répandait dans les provinces voisines. C'est dans ce sens qu'écrivirent les archevêques d'Arles, de Bordeaux, d'Aix, avec la plupart de leurs suffragants. Ils remirent leurs lettres aux députés du concile, à la tête desquels se trouvait maître Théodile, qui devait appuyer la demande des évêques et en expliquer verbalement les motifs [1].

Innocent III ne pouvait résister au corps des évêques, qui lui avaient donné de si justes raisons de leur conduite et qui lui avaient fait craindre pour la foi, s'il ne retirait pas sa protection aux princes du Midi. Il écrivit au roi d'Aragon pour se plaindre d'avoir été surpris par lui, en ce qu'il ne lui avait pas dit que les comtes de Comminges et de Foix, et le vicomte de Béarn, pour lesquels il avait réclamé l'indulgence, étaient excommuniés. Il lui ordonna de retirer sa protection aux Toulousains, à moins qu'ils ne fissent pénitence et fournissent de bonnes cautions. Il le pria de conclure une trêve avec Simon de Montfort, et d'attendre l'arrivée d'un nouveau légat *à latere*, qu'il allait envoyer sur les lieux [2].

Mais un sort fatal entraîna le roi d'Aragon, le comte de Toulouse et les autres princes vers leur ruine. Simon de Montfort, comme cela lui arrivait souvent, avait peu de troupes à sa disposition. Les croisés avec lesquels il avait fait la guerre l'avaient quitté après leurs 40 jours de service. Les confédérés comptaient donc sur une victoire facile et certaine. Le roi d'Aragon, après avoir rassemblé une armée en Catalogne et en Aragon, repassa les Pyrénées et vint joindre ses troupes à celles des comtes de Toulouse, de Comminges et de Foix, et se dirigea sur Muret, place importante située sur la Garonne, à trois lieues au-dessus de Toulouse. Il y arriva le 10 septembre 1213. Toutes les forces réunies formaient une armée de 40 mille fantassins et de deux mille chevaliers. Simon de Montfort, qui était à Fangeaux, vient au secours de Muret, bien faiblement défendu. Les évêques, effrayés de la supériorité du nombre des troupes ennemies, demandent à entrer en conférence avec le roi d'Aragon et à faire la paix. Ils étaient probablement disposés à lui accorder ce qu'ils avaient refusé au concile de Lavaur. Mais le

[1] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 48.
[2] Ep. XVI, 48.

roi, aussi inexorable que l'avaient été auparavant les évêques, refusa de les entendre. Ce refus causa la perte du roi d'Aragon et procura à Simon de Montfort une victoire fabuleuse. N'ayant qu'un petit nombre de troupes (les auteurs disent mille cavaliers), mais plein de confiance en Dieu et en sa vieille expérience militaire, il va attaquer cette armée en plein jour, en enfonce le centre pour la couper en deux. Par un coup extraordinaire et inattendu, le roi d'Aragon tombe au premier choc mortellement blessé. Les Espagnols prennent la fuite, les autres sont déconcertés. Simon triomphe et reste maître du champ de bataille. Le comte de Toulouse et ses alliés avaient pris la fuite. Cette victoire inattendue, qui a décidé du sort du roi d'Aragon, va décider aussi du sort de la maison de Toulouse.

DIX-HUITIÈME LEÇON.

Suite des Manichéens. — Simon de Montfort et ses moyens d'arriver à la conquête du Midi. — Succès de ses armes. — Ses alliances. — Son empressement à gagner le clergé. — Décision favorable du concile de Montpellier et celui de Latran.

Messieurs, il résulte des faits que je vous ai exposés que les intentions du pape Innocent III ont été méconnues d'un côté par les légats et de l'autre par le comte de Toulouse, qui, malgré tous les avertissements de la papauté, s'est conduit de manière à perdre ses États. Il me reste à vous démontrer que le héros de la croisade, Simon de Montfort, a méconnu également les intentions du Saint-Siége. Certains auteurs ecclésiastiques, je ne l'ignore pas, ont fait de ce général un être accompli; ils n'ont vu en lui aucun défaut. Je suis fâché de ne pouvoir en porter le même jugement. Personne sans doute ne peut lui contester ses éminentes qualités militaires. La bataille de Muret l'a placé au rang des premiers capitaines du moyen âge; mais sa gloire n'est pas toujours pure, ses sentiments ne sont pas toujours chrétiens. Il appelle trop souvent à son secours l'intrigue, la perfidie et la cruauté qu'il croit nécessaires à sa politique. D'un autre côté il montre trop d'empressement à satisfaire son ambition personnelle et à enrichir sa famille pour que je puisse croire qu'il n'avait en vue que la gloire de Dieu. Vous allez voir par les faits si j'ai le droit de porter un jugement aussi sévère et aussi différent de celui de plusieurs auteurs ecclésiastiques.

La bataille de Muret avait jeté la terreur dans tous les esprits. Simon de Montfort était regardé comme invincible. Ses nombreux

amis lui donnaient le nom de *Judas Machabée*. Si le comte de Montfort avait marché immédiatement sur la ville de Toulouse, il l'aurait prise sans coup férir, car les habitants étaient dans une grande frayeur; ils voulaient composer avec les légats. Mais ils n'ont pu se résoudre à accepter leurs conditions. Le comte de Toulouse n'a pas osé rester dans sa capitale. Sous prétexte de faire un voyage à Rome, il quitta la ville en recommandant aux habitants de se défendre en cas d'attaque; mais la vraie raison c'est qu'il avait peur. On ne sait au juste où il dirigea ses pas. Quelques auteurs le font aller en Angleterre.

Cependant Simon de Montfort n'a point attaqué la ville de Toulouse, mais il ne perd pas le fruit de sa victoire; il marche immédiatement pour abattre tout ce qui était autour de cette ville et tout ce qui était de sa dépendance. Il se tourne d'abord du côté du Rhône pour réprimer un mouvement insurrectionnel qui s'y manifestait, et soumettre les seigneurs qui s'étaient révoltés contre lui. Il y éprouva peu de difficultés. Il se dirigea ensuite du côté de Narbonne, où il était menacé par les Aragonais et les peuples de la province, à la tête desquels se trouvait Aymeri, vicomte de Narbonne. Les Aragonais étaient extrêmement irrités contre Simon, parce qu'il ne voulait pas leur rendre le fils du roi d'Aragon, qui, comme nous l'avons vu, avait été remis entre ses mains du vivant du père. Simon, après avoir ravagé le pays et pris divers châteaux, veut s'emparer de la ville de Narbonne; mais il est repoussé par les habitants tellement qu'il a manqué de périr. Un prélat, arrivé de Rome, intervient et ordonne au vicomte et aux habitants de cette ville de faire une trève avec Simon. Ce qui s'est fait. Simon quitta les environs de Narbonne pour se diriger vers l'ouest. Il parcourut tout le pays situé sur les bords de la Garonne et de la Dordogne, se rendit maître du château de Marmande, occupé par une garnison anglaise; soumit tout l'Agenois, s'empara de divers châteaux du Périgord, alla jusqu'à Rodez, dont il reçut la soumission, et termina par la prise du château de Severac, situé sur les frontières du Rouergue. Tous ces pays étaient de la dépendance du comté de Toulouse. Simon avait fait raser les châteaux qu'il ne pouvait garder[1].

Ainsi Simon est maître de tout le pays depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan. Il le possède et le gouverne avec une autorité ab-

[1] Dom Vaissette, liv. XXII.

solue. Mais il sent qu'aux yeux des peuples il lui manque quelque chose, c'est le droit légitime que la conquête ne peut remplacer. Ce droit ne pouvait lui venir que de trois sources, ou des alliances de famille, ou d'une cession volontaire de la part des seigneurs du pays, ou enfin d'une concession faite par la papauté. Simon, pour faire légitimer ses conquêtes, recourt à ces trois sources à la fois, et agit avec une telle habileté qu'il parvient au comble de ses désirs. Simon de Montfort recourt à la première source dès le commencement de la conquête. Nous avons vu qu'après la prise de Carcassonne, il obtint de marier sa fille avec le fils aîné du comte de Toulouse. Ce mariage devait assurer à sa famille les riches domaines de la maison de Toulouse. Mais après les dissensions qui ont éclaté entre eux, il ne pouvait plus être question de cette alliance. Simon se tourna d'un autre côté, il fiança sa fille avec le fils du roi d'Aragon; et pour ne pas être trompé, il exigea que ce fils fût remis entre ses mains, et, malgré les réclamations des Aragonais, il voulait le retenir après la mort de son père, soit parce qu'il espérait effectuer ce mariage, soit parce qu'il avait des vues ambitieuses sur l'Aragon. Simon ne fit presque pas une expédition sans en tirer un avantage pour sa famille. Dans celle qu'il fit sur les bords du Rhône, après la bataille de Muret, il maria son fils Amauri avec Beatrix, fille de Guignes VI, qui était la seule héritière du Dauphiné. Cette belle province revenait ainsi à son fils. L'abbé de Cîteaux, maintenant archevêque de Narbonne, avait beaucoup contribué à cette alliance [1].

Il fit quelques années plus tard (en 1216) une autre alliance moins honorable, et qui montre jusqu'à quel point était montée son ambition. Il fit dissoudre par ses intrigues, dit-on, le mariage de Pétronille, comtesse de Bigorre et vicomtesse de Marsan, sous prétexte de parenté avec son mari Nugnez Sanche, de l'illustre maison de Roussillon et de Cerdagne, et maria cette princesse, malgré une grande disproportion d'âge, avec son second fils, Gui de Montfort. Par cette alliance il acquit pour sa famille le comté de Bigorre et le vicomté de Marsan. Mais Dieu ne bénit point cette union. Gui périt quatre ans après son mariage sous les murs de Castelnaudary [2]. Simon avait un frère qui avait quitté la Terre Sainte pour le rejoindre dans le Midi. Il lui fit aussi une brillante position en lui don-

[1] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 60.
[2] Ibid., liv. XXIII, c. 10.

nant le château et la seigneurie de Rabastens dans l'Albigeois [1].

Simon, pour légitimer ses possessions, recourait aussi à la cession volontaire ou prétendue volontaire. Ainsi, immédiatement après la prise de Carcassonne, il acheta les droits que pouvait avoir Agnès, femme du vicomte de Béziers, sur les domaines de son mari. Il apprit plus tard que Raimond Trencavel, oncle paternel du vicomte, avait quelques droits d'apanage sur ces domaines, comme sur ceux d'Alby, de Rasez et d'Agde. Simon se fit céder tous ces droits par lui et sa femme [2]. Simon de Montfort ne croyait pas avoir trop de titres sur ses possessions dans le Midi, tant il avait envie de s'y établir solidement. Nous voyons ensuite une foule de petits seigneurs qui viennent se soumettre à lui et lui faire hommage-lige de leurs domaines. C'est ainsi qu'il est devenu maître suzerain des vicomtés de Nîmes, d'Agde, de Rodez, de Beaucaire, de la terre d'Argence, etc.

Comme il n'a aucun moyen de composer avec le comte de Toulouse, il recourt à la papauté pour faire sanctionner les conquêtes faites sur ce prince. Ceci n'est point facile à obtenir, car Innocent III n'a jamais voulu consentir à laisser éteindre la maison de Toulouse. Simon cependant parvient à vaincre toutes les difficultés et à forcer la main du pape. Ce n'est pas le moindre trait de son savoir-faire. Le cardinal Robert de Courson avait été envoyé en France par Innocent III pour prêcher la croisade de la Palestine. Le cardinal remplit sa mission. Mais en excitant les peuples à se croiser pour la Terre Sainte, il nuisit à la croisade du Midi, qu'on croyait plus nécessaire encore. On lui en fit des remontrances auxquelles il paraissait peu sensible. Mais il céda tout à coup, et non content d'exciter les peupler à secourir Simon de Montfort, il prit la croix lui-même, et vint trouver Simon au moment où il soumettait les parties de l'ouest. Le cardinal arrivait fort à propos pour Simon. Celui-ci était maître de tout le pays, sa sanction lui manquait pour en être possesseur légitime. Simon s'empara de l'esprit du cardinal, le fit entrer dans ses vues et manœuvra si bien, que le cardinal prit sur lui de le confirmer dans la possession de toutes les terres qu'il avait prises sur les hérétiques et leurs fauteurs dans l'Albigeois, l'Agenois, le Rouergue, le Quercy et dans d'autres provinces, et de tous les domaines qu'il pourrait y acquérir encore.

[1] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 59.
[2] Ibid., liv. XXI, c. 87.
[3] Ibid., liv. XXII, c. 70, 75, 59.

Le cardinal avait dépassé ses pouvoirs sans doute; mais Simon avait un titre, et il espérait le faire confirmer par le pape [1].

La manière dont il s'y prit suppose en lui une extrême habileté et mérite toute notre attention. Il recourut de nouveau au cardinal de Courson, qu'il avait fait entrer dans toutes ses vues, et dont il s'était fait un puissant protecteur. Le cardinal était éloigné de lui à une grande distance, mais Simon sait le trouver et le faire concourir à ses vues. En effet, le cardinal Robert de Courson convoqua un concile à Montpellier, dont le but était de faire sanctionner les conquêtes de Simon. La convocation est datée de Reims du 7 décembre 1214 [2]. Mais le cardinal, retenu sans doute en France pour d'autres affaires plus pressantes, ne put se rendre dans le Midi et le présider. C'est un autre légat qui eut l'honneur de la présidence, le cardinal Pierre de Bénévent, que Simon avait également gagné à sa cause.

Le pape ayant vu la mauvaise tournure que prenait la guerre du Midi, et les nombreuses plaintes qu'on élevait contre l'abbé de Cîteaux, y avait envoyé le cardinal Pierre de Bénévent dans le but de rétablir la paix. Il lui avait ordonné, 1° d'examiner si le vicomté de Nîmes, disputé alors, était une dépendance de celui de Béziers, comme le prétendait Simon de Montfort; 2° de réconcilier à l'Église, en prenant des précautions convenables, le comte de Comminges et Gaston de Béarn, qui protestaient de leur soumission; 3° de rétablir dans l'unité catholique les Toulousains et de fermer les yeux sur leur conduite passée; de les menacer cependant d'une nouvelle croisade, s'ils ne profitaient pas de la clémence du Saint-Siége.

Le cardinal était venu en France au moment où Simon de Montfort se trouvait sous les murs de Narbonne, faisant la guerre au vicomte de cette ville, qui s'était mis à la tête des Aragonais, et qui réclamait avec eux, les armes à la main, le jeune roi qui était resté entre les mains de Simon. Le cardinal ôta d'abord le prétexte de la guerre en se faisant rendre le jeune prince, suivant l'ordre du pape. Il força le vicomte de Narbonne à conclure une trêve avec Simon; ce qui fut accompli.

Le cardinal étant encore à Narbonne, vit venir à lui tous les princes du Midi, les comtes de Comminges, de Foix, le vicomte de Béarn, le comte de Toulouse et son fils. Tous ces princes, en partie

[1] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 73.
[2] Ibid., c. 77.

dépouillés par Simon, venaient en suppliant demander l'indulgence du Saint-Siége et la restitution de leurs biens. Le légat, déjà prévenu contre eux, fit semblant de les bien accueillir. Il réconcilia à l'Église les comtes de Comminges, de Foix, le vicomte de Béarn et celui de Narbonne, en se faisant remettre pour garanties le petit nombre de châteaux qui leur restaient encore. Le comte de Toulouse se mit au pouvoir du Saint-Siége, lui, son fils et ses biens, attendant tout de sa miséricorde, et reçut à ce qu'il paraît son absolution, qui ne changea rien à sa position temporelle[1]. Le cardinal ne s'arrêta pas longtemps à Narbonne. Il conduisit en Espagne le jeune roi d'Aragon, arraché pour ainsi dire aux mains de Simon de Montfort, et l'installa sur son trône à la grande satisfaction de son peuple, action qui honore la papauté, et qui n'est pas la seule de ce genre. Ce fut pendant cet intervalle que Simon fit son expédition dans l'Ouest, expédition dont je vous ai parlé.

Le cardinal Pierre de Bénévent, après avoir placé le jeune roi d'Aragon sur son trône, revint en France pour présider le concile de Montpellier, dont il fit l'ouverture le 8 janvier 1215. Il était composé de 5 archevêques, ceux de Bourges, de Narbonne, d'Embrun, d'Auch et de Bordeaux, de 28 évêques, d'un grand nombre d'abbés, d'ecclésiastiques et de plusieurs barons du pays. On devait y sanctionner les conquêtes faites sur le comte de Toulouse. Simon de Montfort voulait s'y rendre, mais les habitants de Montpellier, se défiant de lui, lui fermèrent les portes. Il fut obligé de se loger dans un château voisin. Mais le légat était gagné à sa cause et entretenait avec lui des relations secrètes. Il fit un discours d'ouverture où il demanda aux évêques leur avis et leurs conseils, pour savoir à qui on devait donner le comté de Toulouse et les autres domaines conquis par les croisés. La réponse ne se fit pas attendre. Les évêques se retirèrent chacun à part avec leur clergé, et donnèrent leur avis par écrit. Tous se trouvaient unanimes à choisir Simon de Montfort pour *prince et monarque de tout le pays*, et à l'instant même ils prièrent le légat de l'en investir. Comme le légat n'avait pas le pouvoir nécessaire pour un acte aussi important, on envoya l'archevêque d'Embrun avec quelques ecclésiastiques à Rome pour prier le pape de leur donner Simon de Montfort pour *seigneur et monarque du pays*[2].

[1] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 69.
[2] Labb., t. XI, p. 104.

Le projet de Simon de Montfort, dont la première idée appartient à l'abbé de Cîteaux, semble être réalisé. Les princes du Midi sont dépouillés selon toute la rigueur de la loi qui existait alors; Simon de Montfort est déclaré seigneur et monarque de tout le pays par 5 archevêques, 28 évêques, sous la présidence d'un légat du Saint-Siége.

Les princes du Midi sont étourdis comme frappés d'un coup de foudre, mais ils ne peuvent rien faire; Simon a des forces en main pour se faire obéir. La décision du concile est publiée à Toulouse. La ville se soumet; elle livre à l'évêque envoyé au nom du légat et la ville et le palais du comte, qui est obligé de l'évacuer et de se retirer avec sa famille dans une maison particulière. Les croisés prennent possession de la ville et du château et y mettent garnison. Douze consuls sont pris en ôtage et conduits à Arles. Enfin Toulouse est entre les mains des croisés [1]. Le château de Foix eut le même sort; la garde en fut confiée à l'abbé de Saint-Tibère. Le comte de Foix n'y pouvait rien faire non plus [2]. Simon de Montfort était au comble de ses vœux; il avait manœuvré habilement. Il n'attendait plus que la sanction du pape. En attendant, il dispose du pays en maître souverain. Il fut alarmé un moment par l'arrivée du prince Louis, fils aîné de Philippe-Auguste. Il craignait avec le légat qu'il ne vînt déranger ses plans; mais le prince entra dans ses vues et l'aida à les remplir. Il fit démanteler les villes de Narbonne, de Toulouse et plusieurs autres places qui pouvaient offrir quelque résistance.

Cependant l'ambassade envoyée par le concile de Montpellier était arrivée à Rome avec les lettres du concile. L'archevêque d'Embrun et les autres ecclésiastiques auront fait l'éloge de Simon et plaidé sa cause. Ils l'auront représenté comme le seul homme capable de défendre la religion catholique dans les provinces méridionales; ils auront tout fait, en un mot, pour appuyer la décision du concile, et faire déposséder le comte de Toulouse et les autres princes du Midi. Quoi qu'il en soit, le pape était fort embarrassé. Malgré tout ce qu'on lui disait contre le comte de Toulouse, il avait une répugnance extrême à le laisser dépouiller et à détruire sa dynastie. Cependant lui rendre ses domaines contre la décision d'un concile et d'un légat en qui il avait une entière confiance,

[1] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 78.
[2] Ibid.

c'était troubler de nouveau un pays qu'on lui disait être complétement pacifié, c'était s'exposer à perdre tout le fruit de la campagne, et se réduire à la nécessité de recommencer la guerre. Que fit donc le pape? Il prit un parti fort sage et le seul qu'il fût possible de prendre dans la circonstance. Il laissa les choses dans l'état où elles étaient jusqu'à plus mûr examen dans un concile général qu'il devait tenir vers la fin de l'année. Cependant, comme il était nécessaire de pourvoir à l'ordre public, il confia provisoirement à Simon de Montfort la garde de tous les domaines conquis jusque-là par les croisés, avec la faculté d'en percevoir les revenus et d'y exercer la justice jusqu'au temps de la décision du concile général, qui devait s'assembler le 1er novembre suivant. Après beaucoup d'éloges donnés à Simon de Montfort, il le pria d'accepter cette commission, et ordonna aux barons et aux consuls des villes de lui obéir [1]. La lettre est du 2 avril 1215.

Le cardinal Pierre de Bénévent était à Carcassonne lorsque cette lettre fut apportée de Rome. Il assembla aussitôt les évêques qui étaient dans la ville avec le prince Louis et Simon de Montfort, leur fit part des ordres du pape, et confia, en son nom, à Simon de Montfort la garde de la conquête [2].

Le prince Louis n'avait attendu que la réponse du pape pour se retirer. Il partit aussitôt avec toute sa suite, et rendit compte au roi de tout ce qui s'était passé. On dit que le roi de France ainsi que les principaux barons du royaume étaient fort mécontents de la manière dont on avait traité le comte de Toulouse [3]. Le jeune Raimond alla en Angleterre auprès du roi Jean, qui le prit sous sa protection. Quant au père, les auteurs ne sont pas d'accord sur le lieu de sa retraite. Quelques-uns le font voyager avec son fils [4].

Simon de Montfort qui, d'après la lettre du pape, n'était que simple régisseur des biens conquis, s'en regardait comme le maître et le souverain absolu. Il prit possession de la ville de Toulouse, par Gui, son frère; fit abattre une partie de ses murs, leva des impôts, reçut l'hommage-lige de plusieurs seigneuries et se qualifia dans tous les actes, *comte de Toulouse et duc de Narbonne* [5]. Ce dernier titre le brouilla avec l'archevêque de Narbonne, l'ancien

[1] Labb., t. XI, p. 105.
[2] Ibid., p. 106.
[3] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 88.
[4] Ibid., c. 85.
[5] Ibid., c. 90.

abbé de Cîteaux, avec lequel il avait vécu jusqu'alors en bonne harmonie. Car l'abbé de Cîteaux avait aussi voulu profiter des dépouilles du comte de Toulouse. Nommé à l'archevêché de cette ville, il avait pris le titre de *duc de Narbonne*. Simon, qui voulait être maître de tout le pays, n'entendait pas laisser le duché à son archevêque, il voulait l'avoir pour lui-même et ordonna la destruction de ses murs. L'archevêque s'y opposa et menaça Simon de l'excommunication. L'affaire fut portée devant le tribunal du pape, où ils s'accusaient l'un et l'autre d'ambition. Ils avaient raison tous deux. Le pape exhorta Simon à ne pas inquiéter l'archevêque à qui il devait son élévation et une grande partie de ses succès. La colère de l'archevêque, qui s'était plaint au pape d'autres injustices faites à son Église par Simon de Montfort, n'était point apaisée, comme il va nous le montrer au concile général [1]. Simon de Montfort, de son côté, ne renonça pas à ses prétendus droits qu'il fera valoir plus tard, car il veut avoir tout le Midi sans exception aucune. Telle était son ambition.

Le concile général convoqué par Innocent III s'assembla au commencement de novembre, à Rome, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. Rarement on n'avait vu une assemblée aussi nombreuse. On y comptait 71 primats et métropolitains, 412 évêques, plus de 800 abbés et prieurs de monastères, une multitude de procureurs représentants d'abbés et d'évêques absents, et comme on devait y prendre des mesures temporelles contre les ennemis de la foi, le roi des Romains, l'empereur de Constantinople, les rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Hongrie, de Jérusalem et de Chypre y avaient envoyé des ambassadeurs. Une foule de princes, de villes et de seigneurs y étaient représentés par des députés. L'abbé de Cîteaux, archevêque de Narbonne, n'avait pas manqué de s'y rendre. Simon de Montfort, retenu dans le Midi, y avait envoyé son frère, Gui de Montfort. Les deux Raimond étaient venus en personne, ainsi que les comtes de Foix et de Comminges. Lorsqu'on eut achevé ce qui concernait la foi et la discipline, et qu'on eut renouvelé les anciens décrets contre les hérétiques et leurs fauteurs, on s'occupa de la grande cause de la croisade albigeoise. Alors s'engagea un grand procès qui eut des orateurs pour et contre, et qui devait décider de la propriété des seigneuries du Midi. Les deux Raimond, accompagnés des comtes de Foix et

[1] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 86.

de Comminges, entrèrent dans l'assemblée et se prosternèrent au pied du trône apostolique. Les princes s'étant relevés sur l'ordre du pape, exposèrent successivement, chacun à son tour, les griefs qu'ils avaient contre Simon de Montfort et contre le légat; ils racontèrent comment ils avaient été dépouillés de leurs fiefs malgré leur soumission entière à l'Église romaine, et l'absolution qu'ils avaient reçue des mains du légat Pierre de Bénévent. Un cardinal prit la parole en leur faveur avec beaucoup de force et d'éloquence. L'abbé de Saint-Tibère plaida aussi leur cause.

Foulques, archevêque de Toulouse, s'éleva contre et accusa principalement le comte de Foix. Celui-ci répliqua avec beaucoup de vivacité. D'autres seigneurs du Midi, qui étaient venus à Rome, se plaignirent à leur tour du procédé de Simon. Raimond de Roquefeuille se récria beaucoup sur la manière cruelle dont on avait fait périr le vicomte de Béziers et ravagé ses domaines [1]. Il excita la pitié du pape en faveur du fils qu'il a laissé orphelin, et dont il lui demandera compte au jugement de Dieu, s'il ne le fait pas rentrer dans l'héritage paternel [2].

Le pape qui s'était déjà plaint de la mort violente du vicomte de Béziers, était touché jusqu'au vif et penchait vers l'indulgence.

Gui de Montfort et ceux qui étaient venus avec lui cherchèrent à détruire cette impression, en disant que si on rétablissait les seigneurs dans leurs domaines, l'Église n'aurait plus de défenseurs. C'était dire que les croisés se retireraient et laisseraient l'Église du Midi à son propre sort. Cette raison devait être puissante pour le pape qui mettait avant tous les intérêts particuliers la conservation de la foi catholique et l'extinction de l'hérésie. Cependant le pape ne se laissa pas ébranler; il proposa au contraire de rendre au comte de Toulouse et à ses associés tous leurs domaines, puisqu'ils avaient toujours protesté de leur obéissance à l'Église. Il disait qu'il ne pouvait pas faire autrement sans se faire tort à lui-même. Cette proposition déplaisait au plus grand nombre des prélats, qui en murmuraient hautement, lorsqu'un ecclésiastique, chantre de l'Église de Lyon, prit chaudement le parti du comte de Toulouse, en faisant de sanglants reproches à l'archevêque de cette ville, qu'il accusait d'avoir fait périr plus de 10,000 personnes, et d'avoir fait ainsi décrier la cour de Rome. Son discours parut

[1] Dom-Vaissette, liv. XXII, c. 96.
[2] Ibid., liv. XXI, note 33.

émouvoir le pape. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que l'abbé de Cîteaux, archevêque de Narbonne, prit aussi la défense du comte qu'il avait traité auparavant avec tant de dureté. C'est qu'il était brouillé alors avec Simon de Montfort au sujet du duché de Narbonne.

La cause de Raimond et de ses associés semblait être gagnée. Le pape déclara hautement qu'il allait rendre les domaines à leurs anciens seigneurs, et que si Raimond était coupable, il n'était pas juste de faire porter au fils la peine de ses fautes.

Les paroles du pape excitèrent de grandes clameurs parmi les prélats attachés à Simon, qui entraînèrent la plupart des suffrages et protestèrent hautement que si l'on voulait ôter à ce général les domaines qu'il a conquis, ils l'aideraient de toutes leurs forces à les conserver envers tous et contre tous [1].

Comme vous le voyez, le pape est menacé de schisme et de nouveaux troubles s'il ne cède pas, et je crois que la menace n'était pas vaine et que les prélats en la proférant ne faisaient qu'exprimer la pensée intime de Simon, qui, enchanté de son beau royaume, était prêt à s'y maintenir malgré la défense du pape. Celui-ci, ébranlé par les clameurs et les menaces, changea de résolution. L'évêque d'Osma a beau exhorter le pape à ne faire aucun cas de ces menaces; il a beau dire que le jeune prince, fils du comte, trouvera un appui auprès des rois de France et d'Angleterre et de plusieurs autres seigneurs, ses parents, et qu'il saura se soutenir, le pape est ébranlé, il cède aux efforts des évêques, en faisant un sort convenable au jeune prince. Il adjugea donc, sur l'avis de la grande majorité des évêques, à Simon de Montfort, tous les domaines conquis par les croisés sur Raimond VI, avec les villes de Toulouse et de Montauban. Le pape assigna à Raimond une pension de 400 marcs d'argent, à condition qu'il vivrait hors de ses domaines. Éléonore, sa femme, devait conserver les biens qui formaient sa dot. Tous les autres biens non conquis, les châteaux donnés en garantie à Saint-Gilles, enfin tout le marquisat de Provence, étaient réservés au jeune Raimond, pour lui être remis à sa majorité, s'il était fidèle à l'Église. Quant aux comtes de Foix et de Comminges, leur cause fut renvoyée à un plus mûr examen, mais leurs biens devaient être gardés par les croisés jusqu'à décision [2].

[1] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 96.
[2] Ibid., c. 97, 98.

Ainsi le comte de Toulouse est définitivement dépouillé : Simon de Montfort est investi de ses domaines. Le pape l'a fait avec une extrême répugnance; il semblait être obsédé de tristes pressentiments. Mais, dans tous les cas, il est impossible de contester la légalité de la sentence. Le comte de Toulouse, par sa conduite équivoque et versatile, avait perdu ses honneurs et ses domaines. Le pape et le concile, avec lui, n'ont fait que l'application du droit public qui était général en Occident. Mais était-il à propos de faire cette application? Le pape ne le croyait pas; c'est pourquoi il a longtemps résisté. Il avait raison, car la sentence du concile, bien loin d'avoir terminé la guerre, n'a fait que lui donner un nouveau stimulant.

Vous connaissez maintenant Simon de Montfort; vous avez vu ses manœuvres et son habileté dans les négociations. Il s'est fait confirmer dans la possession de ses conquêtes, d'abord par un légat, ensuite par les évêques du pays réunis à Montpellier; enfin, il a forcé la main du pape dans un concile général. Ces décisions sont sans doute conformes aux lois, mais elles sont contre les vues et les intentions du pape. Simon de Montfort a montré trop d'empressement à dépouiller le comte de Toulouse, pour qu'on puisse l'absoudre du reproche d'ambition. Sa conduite subséquente, que j'ai encore à vous exposer, est loin de le justifier à ce sujet.

L'ABBÉ JAGER.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XVIII [1].

De la littérature et des beaux-arts.

Dans cette partie des connaissances humaines, la vérité prend le nom de beauté.

Nous avons tous le sentiment du beau, mais on demande si la

[1] Voir le chap. XVII, au numéro précédent ci-dessus, p. 123.

beauté existe hors de nous, ou bien si ce n'est qu'un sentiment purement interne.

Demander s'il y a une beauté réelle et objective, c'est demander s'il y a une vérité réellement existante hors de nous, puisque le beau n'est que le vrai considéré dans la littérature et dans les arts. Quel rapport y a-t-il entre le sentiment que nous éprouvons et l'objet qui l'excite? Une saine philosophie nous trace les limites que nous ne devons pas franchir dans cette recherche; nous n'expliquerons jamais l'action des objets sur nos sens; un sentiment de plaisir nous fait discerner le beau; la cause du plaisir nous échappera toujours. Le plaisir ou la peine que nous éprouvons est en nous; l'objet qui excite ce plaisir est hors de nous : il nous frappe; nous sentons que nous sommes frappés et que nous le sommes de telle manière; n'est-il pas évident que si le même objet excite généralement la même tentation chez les hommes bien organisés, nous serons autorisés à conclure qu'il renferme des qualités capables de produire ou de réveiller cette sensation? Quelque système, par exemple, que l'on ait sur les couleurs, et en supposant même qu'elles soient plutôt dans nos yeux que dans les choses auxquelles nous les attribuons, il n'est pas moins certain que chacun des objets que nous apercevons a sa manière propre d'exister et de s'offrir à notre vue, et que conséquemment si nos yeux, en distinguant les objets, distinguent les couleurs, c'est qu'ils sont différemment ébranlés par la différente manière d'être de chaque objet. Sans cela il n'y aurait pas de raison de voir dans chaque occurrence une couleur plutôt qu'une autre : il y a donc toujours dans nos sensations quelque chose de réel, qui, loin de se confondre entièrement avec notre manière de sentir, agit sur elle et la modifie. L'illusion n'est à craindre que lorsqu'il y a défectuosité dans nos organes, erreur dans leur application ou vice dans nos habitudes; mais en général nos sensations, faites pour nous avertir de la présence des choses et pour nous éclairer sur leurs qualités, en constatent l'existence. « Il est donc un beau réel, un beau qui n'est pas arbitraire, » puisque les hommes de tous les pays et de tous les temps en ont » eu plus ou moins le sentiment et la conscience [1]. »

L'analyse du sentiment du beau rend les mêmes éléments que celle de la sensation de chaleur, de douceur. On y trouve d'abord une émotion agréable, puis la conviction qu'il existe au dehors une

[1] Portalis, *de l'Usage et de l'Abus de l'Esprit philosophique*; ch. XV.

qualité réelle qui en est la cause. L'émotion est sans aucun doute dans l'esprit, il en est de même du jugement qui l'accompagne; mais ce jugement, comme tout autre, peut être vrai ou faux. S'il est vrai, l'objet possède réellement quelque perfection; c'est à cette qualité de l'objet que s'applique le mot beauté et non point au sentiment du spectateur. Son acception dans toutes les langues le démontre.

On appelle goût cette faculté de l'esprit qui nous fait discerner et sentir les beautés de la nature et ce qu'il y a d'excellent dans les ouvrages des hommes. Le goût est une aptitude à démêler le beau : c'est un don de la nature en ce sens qu'il tient à des qualités que seule elle peut donner; mais ce don peut être formé et perfectionné par l'étude et par l'exercice. Toute opération du goût implique un jugement : quand on dit qu'un poëme ou qu'un édifice est beau, on affirme quelque chose de ce poëme ou de cet édifice; or, toute affirmation et toute négation expriment un jugement, car qu'est-ce que juger, si ce n'est affirmer ou nier une chose d'une autre chose.

Mais nos décisions sur la beauté ne sont pas de froids jugements comme celles que nous portons sur les vérités mathématiques ou métaphysiques. La constitution de notre nature leur donne pour auxiliaire une émotion agréable, et de là vient que nous appelons le goût le sentiment du beau [1].

Le jugement que nous portons sur la beauté peut être vrai ou faux, c'est-à-dire conforme ou non à l'objet réel; comment chacun de nous est-il assuré de la vérité des jugements qu'il porte? comment discerne-t-il la vérité en matière de goût?

Il n'y a pas d'illusion à craindre, dira-t-on sans doute, lorsque nos organes ne sont pas défectueux, lorsque nous en faisons une juste application, lorsque notre goût n'est pas dépravé.

Je le crois; mais ce n'est que reculer la difficulté : je demanderai comment nous sommes assurés que notre jugement est accompagné de toutes ces conditions.

C'est lorsque le jugement de l'individu est conforme au jugement du plus grand nombre, et surtout de tous les hommes, dans tous les temps et dans tous les pays.

« Plus on va chercher loin les définitions du goût, dit Rousseau, » plus on s'égare; le goût n'est que la faculté de juger ce qui plaît

[1] Reid, *Essai* VIII, ch. I, t. V, p. 252.

» ou déplaît au plus grand nombre. Sortez de là et vous ne savez
» plus ce que c'est que le goût. Il ne s'en suit pas qu'il y ait plus
» de gens de goût que d'autres; car, bien que la pluralité juge sai-
» nement de chaque objet, il y a peu d'hommes qui jugent comme
» elle sur tout, et bien que le concours des goûts les plus généraux
» fasse le bon goût, il y a peu de gens de goût, de même qu'il y a
» peu de belles personnes, quoique l'assemblage des traits les plus
» communs fasse la beauté [1]. »

Cette observation a été développée par M. l'abbé de Salinis dans une dissertation dont il me permettra de reproduire les passages les plus remarquables :

« Toutes les erreurs de l'homme ont un point de départ com-
» mun, parce que Dieu a donné un fondement commun à toutes les
» vérités. Les théories littéraires peuvent être ramenées à une ques-
» tion première, la question de la règle du goût qui n'est, dans un
» ordre particulier d'idées, que la question générale de la certitude,
» premier pas qui arrête les philosophes, depuis quatre mille ans,
» et où on les voit se séparer tous pour se jeter par mille chemins
» opposés dans les mêmes erreurs, et il ne faut pas s'en étonner.
» Les philosophes ayant commencé tous par déplacer la base de l'es-
» prit humain, en considérant l'homme sans rapports avec la so-
» ciété, le doute seul a dû faire le fond de tous leurs systèmes. Par
» la même raison, si dans vos théories sur le goût, vous supposez
» que le goût de chaque homme est seul juge de ce qui a le droit
» de plaire ou de ce qui est vicieux, vous ne pourrez jamais rien
» affirmer, rien nier avec certitude, et vous aboutirez nécessaire-
» ment à un véritable scepticisme littéraire. Car enfin le goût,
» comme la raison et toutes les autres facultés de l'homme, n'est
» pas le même chez tous les hommes : c'est là un fait qui n'a pas
» besoin d'être prouvé. Autant de juges vous appellerez à pronon-
» cer sur le mérite d'une production littéraire, autant de juge-
» ments divers et souvent opposés. Or en littérature, comme en
» toute autre chose, le oui et le non ne peuvent jamais être vrais à
» la fois du même objet; partout où il y a contradiction, il y a né-
» cessairement erreur de part ou d'autre; de tant de jugements
» contradictoires un seul donc pourra être véritable. A quel carac-
» tère se fera-t-il reconnaître? Parmi tant de goûts opposés quel
» moyen de distinguer le bon goût? Aucun, si, considérant l'homme

[1] *Émile*, liv. IV.

» seul, vous n'avez d'autre mesure pour apprécier la vérité de ses
» sentiments que ces sentiments mêmes.

» Voilà un livre que vous admirez et qui me déplaît de tout
» point; toutes les beautés que vous croyez y apercevoir sont à
» mes yeux autant de défauts. Comment savoir lequel a tort de
» vous ou de moi? Prétendrez-vous m'imposer votre manière de
» sentir comme une règle à laquelle je doive soumettre mes sen-
» timents? Mais quels sont vos titres? Vous vous croyez organisé
» d'une manière plus heureuse, ou avoir acquis par l'habitude un
» goût plus sûr et qui ne vous trompe guère; qu'en savez-vous, si
» vous n'avez pas d'autre moyen de vous assurer que vos juge-
» ments littéraires n'étaient pas autant d'erreurs que ces jugements
» mêmes? C'est votre goût qui a toujours rendu seul témoignage à
» votre goût; vous voilà bien avancé! D'ailleurs ce que vous pen-
» sez de vous je suis bien le maître de le penser moi-même : de
» vous à moi il n'y a peut-être d'autre différence qu'un degré de plus
» de modestie. — Eh bien! direz-vous, examinons encore, et je ne
» doute pas que vous ne finissiez par voir comme moi. — Plus j'exa-
» mine, plus ma manière de voir s'éloigne de la vôtre. — Cela est
» impossible, car enfin j'ai du sentiment que je soutiens la plus in-
» time conviction. — Eh! qui vous dit que mon sentiment ne produit
» pas en moi une conviction égale? C'est un fait dont j'ai seul la
» conscience, dont je suis seul témoin. Quel motif auriez-vous de
» nier ce fait? Ne serait-il pas étrange qu'après avoir supposé sans
» raison que votre goût est un juge infaillible, vous osassiez défier
» encore tout autre critique de dire sans imposture qu'il ne juge
» pas comme vous? Comprenez plutôt que tant que seul vous dis-
» puterez contre moi seul, toutes choses sont égales, et que si nous
» sommes raisonnables, nos sentiments opposés doivent paraître
» également douteux; nul moyen de sortir d'embarras, et toutes les
» règles que l'on pourrait assigner sont également insuffisantes.
» Direz-vous que la nature est ce juge souverain auquel nous de-
» vons toujours en appeler en matière de goût? Un célèbre critique
» anglais, Hugues Blair, vous répond que vous posez un principe
» vrai en tant qu'il est applicable. Mais qui ne voit que l'applica-
» tion de votre principe amène tous les mêmes inconvénients? La
» nature est-elle la même pour tous les hommes? la voient-ils tous
» d'une manière uniforme, surtout dans ses rapports avec les arts
» d'imitation? Ainsi vous ne terminez pas la dispute, vous ne faites
» qu'en reculer l'objet; vous reculez la difficulté au lieu de la ré-

» soudre. Cette nature que tous les arts interrogent est une divinité » muette. Que tous ses traits semblent s'embellir sous une main » savante qui les réfléchit dans une fidèle imitation, ou que la beauté » soit toute défigurée dans l'injurieux portrait que trace un pin- » ceau maladroit, elle n'élève pas sa voix pour se plaindre ou pour » approuver. S'il faut attendre que la nature prononce pour savoir » à quoi s'en tenir en matière de goût, nous devons désespérer de » voir jamais finir aucune contestation littéraire.

» Non, tant que pour trouver la règle du véritable goût, vous ne » vous élèverez pas au-dessus du goût individuel, vous ne ferez que » consacrer tous les écarts, que vous ôter tout moyen de redresser » les imaginations qui s'égarent. En littérature, comme en religion, » comme en philosophie, il n'y a rien de si faux qui ne puisse pa- » raître vrai à certains esprits, et il n'en faut pas d'autres preuves » que tant de livres écrits dans une prose barbare, que tant de vers » effrontés, que l'on ne verrait pas braver tous les jours le bon » sens et insulter au goût du public, s'ils n'avaient pas paru fort » raisonnables aux auteurs qui les ont faits. Or déclarez que tout » homme qui pense et qui écrit, indépendant dans ses pensées et » dans leur expression de toute règle supérieure, ne relève que de » sa raison, juge souverain de tout ce qui est vrai comme de tout » ce qui est beau, je vous défie de jamais faire comprendre à un » écrivain qu'il a tort dans ses plus grands égarements. Que dis-je, » ses égarements! mais pouvez-vous même prononcer ce mot? De » quel droit votre goût individuel irait-il condamner ce qu'un autre » goût individuel a approuvé? Deux puissances égales ne doivent » jamais entreprendre de se faire la loi [1]. »

Ici se présente une objection qui ne doit pas rester sans réponse. On dit souvent qu'il ne faut pas disputer des goûts. La conséquence de cette maxime n'est-elle pas que le goût de chaque individu est juge en dernier ressort de ce qui est vicieux ou de ce qui a le droit de plaire.

On pourrait, par les mêmes raisonnements, soutenir qu'il n'y a rien d'absolu dans la vérité. Il n'y a pas de nation qui n'ait ses préjugés et à qui ses préjugés ne persuadent les absurdités les plus choquantes. Or, à quel titre le goût serait-il plus incorruptible que le jugement? Tout ce que l'on peut avouer, c'est que les hommes diffèrent plus par le goût que par le jugement. La première de ces

[1] *Mémorial Catholique*, t. I, p. 53.

facultés est plus susceptible de dépravation que la seconde [1]. Mais, à cette différence près, on trouvera qu'il est aussi facile d'expliquer la diversité des goûts sans nier l'absolu du beau et la réalité du bon goût, qu'il l'est d'expliquer la diversité et la contradiction des opinions sans nier l'absolu du vrai et la réalité du bon sens [2].

« Il y a un beau universel comme il y a une raison commune. » Ce beau n'est pas un sentiment isolé, c'est le résultat de tout ce » qui plaît généralement. Partout on préfère la lumière aux ténè- » bres, l'ordre à la confusion, la variété à la monotonie, le mou- » vement à la langueur. On aime à retrouver dans les ouvrages de » la nature comme dans ceux de l'art une certaine symétrie, un » certain équilibre de toutes choses, on répugne aux opérations » vagues, toute action qui nous paraît sans but nous laisse sans in- » térêt. Dans tout ouvrage, dans toute entreprise quelconque, on » admire l'accord bien combiné des moyens avec la fin. Partout » on connaît l'amour, l'amitié, la commisération; partout on fait » cas de la force, de l'adresse, du courage; partout la douleur est » touchante, la colère impétueuse, la sagesse tranquille; par- » tout l'éloquence doit être persuasive, la poésie cadencée, la mu- » sique mélodieuse; partout la sculpture doit saisir la vérité des » formes, la peinture celle des couleurs, l'une et l'autre celle de » l'expression; partout l'architecture doit être régulière et solide. » Tels sont les principes universels du beau; ils sont de tous les » pays et de tous les temps. »

On peut expliquer aisément la diversité des goûts.

Comme il y a des esprits faux ou faussés, il y a des goûts bizarres ou dépravés. La bizarrerie du goût est quelquefois naturelle comme la fausseté du jugement. Le plus souvent on doit l'attribuer à une mauvaise éducation, à des habitudes vicieuses, à des associations d'idées bizarres.

Quoi qu'il en soit de la cause, la singularité du goût est le signe de sa fausseté ou de sa dépravation. Prenez un homme qui trouve affreuses les choses que tous les autres hommes jugent belles, ou beau ce qui paraît difforme, défectueux aux autres, on n'hésite pas à dire que cet homme a mauvais goût.

La diversité des goûts a une autre cause.

S'il y a un beau absolu, universel, il y a des beautés relatives,

[1] Reid, *Essai* VIII, ch. I, t. V, p. 252.
[2] Ibidem.

locales. Le beau, et par suite le goût, dépendent de mille circonstances, du climat, des mœurs, du culte, de la forme du gouvernement, des institutions publiques, du sexe, de l'âge, du genre de connaissances que l'on cultive spécialement.

« Mais malgré toutes ces différences, il existe un goût public,
» un goût général qui ne se trompe pas. La masse des hommes, à
» moins qu'elle ne soit égarée ou séduite, juge sainement de cha-
» que chose, quoiqu'il y ait si peu d'hommes dans cette masse qui
» puissent juger sainement de tout. Les connaisseurs qui ont l'a-
» vantage d'une vue longtemps exercée, sont partout le plus petit
» nombre; mais l'instinct de la majorité est toujours bon, s'il n'est
» pas étouffé par quelque prévention ou par quelque habitude na-
» tionale. Je sais qu'aucun homme ne ressemble proprement à un
» autre, mais tous les hommes ont des rapports communs par
» lesquels ils appartiennent à leur espèce. Les différences qui exis-
» tent entre les hommes sont la source de l'extrême diversité des
» affections et des habitudes individuelles, mais les rapports com-
» muns d'organisation, d'intelligence et de sensibilité, par lesquels
» tous les hommes appartiennent à leur espèce, sont la source de
» leurs affections et de leurs inclinations communes. Or, c'est
» parce que les hommes ont plutôt entre eux des rapports et des
» ressemblances que des parités, c'est précisément parce qu'ils ne
» sauraient s'accorder dans les points sur lesquels ils diffèrent,
» c'est précisément parce que les préventions et les habitudes indi-
» viduelles et les goûts particuliers ne portent pas sur les mêmes
» objets, qu'il reste toujours pour chaque objet une pluralité saine
» et capable de prononcer avec autant de justesse que d'impar-
» tialité [1]. »

Le beau par excellence, le beau absolu est Dieu. Il faut donc remonter jusqu'à Dieu pour trouver le principe de la beauté, le type du beau. Ce type nous est donné, puisque nous avons tous l'idée de l'Être infini; mais la faiblesse de l'esprit humain est tel, son asservissement aux sens est si grand, que la plupart des hommes sont incapables de parvenir directement à la connaissance de cette beauté parfaite. Ils ne peuvent s'élever à la contemplation du beau absolu qu'au moyen des beautés imparfaites qu'ils remarquent dans la nature.

Le Créateur invisible, source de toute perfection, a imprimé sur

[1] Portalis, *de l'Usage et de l'Abus de l'Esprit philosophique*, ch. XV, t. I, p. 245.

ses moindres ouvrages les signes visibles de sa sagesse, de sa puissance, de sa bonté; c'est ainsi que tout invisible qu'elle est, la beauté absolue se fait jour et vient se livrer à notre perception, dans les objets sensibles qui la représentent [1]. La même pensée a été exprimée par un orateur chrétien.

« La beauté dans les choses composées résulte de la proportion » entre les parties ou de l'harmonie entre les couleurs; mais dans » ce qui est simple, la beauté, c'est la transfiguration, c'est la lu- » mière; donc c'est par delà les objets visibles qu'il faut chercher » la beauté suprême dans son essence. Plus les créatures partici- » pent et approchent de la beauté de Dieu, plus elles sont belles, de » même que la beauté du corps est en raison de la beauté de » l'âme; car, si vous prenez deux femmes dans cet auditoire éga- » lement belles de corps, ce serait la plus sainte qui exciterait » parmi les spectateurs le plus d'admiration, et la palme ne man- » querait pas de lui être décernée par les hommes charnels [2]. »

Nous avons vu que si des vérités premières n'étaient pas données à l'homme, son esprit, tout actif qu'il est, serait à jamais stérile; de même, si des modèles de beauté ne lui étaient pas proposés, son imagination serait toujours improductive. Mais frappé des beautés de tout genre que lui offre la nature, il travaille à les imiter et à les reproduire dans ses ouvrages. Le but des beaux-arts ne peut être que l'imitation de la belle nature.

L'homme ne se borne pas à une imitation servile de la nature. Il écarte les défauts qui se rencontrent dans les choses créées, réunit les beautés qui sont répandues dans plusieurs objets du même genre et se forme ainsi un modèle d'une beauté parfaite qui n'existe que dans son imagination et qu'il reproduit par le ciseau sur le marbre, ou par le pinceau sur la toile. C'est ainsi qu'ont été composés ces chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture qui surpassent en perfection les modèles que nous offre communément la nature. Phidias, lorsqu'il faisait son Jupiter ou sa Minerve, ne prenait pour règle aucune forme sensible; mais il y avait dans sa pensée une beauté supérieure qu'il contemplait, qui attachait ses yeux et dont la céleste image dirigeait son esprit et sa main [3].

Le bon goût a précédé les méthodes, la rédaction des préceptes

[1] Reid, *Essai* VIII, ch. IV, t. V, p. 193.

[2] Savonarole, *Sermon sur l'Entretien de Jésus avec la Samaritaine*, vendredi après le 3e dimanche de Carême, dans les *Annales de Philosop. chrét.*, t. XV, p. 305.

[3] Cicer., *Orat.*, n° 2.

et des règles ; les hommes ont senti et connu le beau avant que de faire des traités pour le définir. Il y a eu des orateurs avant que l'on ait publié des rhétoriques, et des poëtes avant qu'il ait existé des traités sur la poésie. En tout et partout les leçons ne sont venues qu'après les modèles ; c'est même sur les ouvrages qui réussissent que les règles doivent être faites ; mais que l'on ne s'abuse pas, les beautés ne sont que l'application des règles que l'on n'enseigne pas encore, mais que les bons esprits savent toujours pressentir et observer. Si après les grands modèles on rédige des méthodes, c'est pour fixer le bon goût et non pour le produire : il existe, il se propage avant toutes les méthodes, mais il ne naîtrait jamais si une raison perfectionnée n'éclairait l'imagination et le sentiment [1].

Quoiqu'elles n'aient paru qu'après les modèles, les règles n'en ont pas moins de droit à nos respects, elles sont l'expression de ce goût public, de ce goût général, critérium du beau dans la littérature et dans les arts ; adoptées par toutes les nations éclairées, transmises d'âge en âge, elles sont consacrées par l'assentiment de tous les connaisseurs. « Il existe donc, dit encore M. l'abbé de Salinis, » une législation littéraire supérieure, des principes fixes, les mêmes » chez tous les peuples dans tous les pays, que le temps ne peut » pas détruire, parce que le temps ne détruit pas la nature des » choses qui survivront à toutes les révolutions, parce que les ré» volutions qui modifient les idées de la société, ne changent pas le » fond de la raison humaine.

» Or, la littérature classique est toute renfermée dans ces dogmes » qui ne peuvent être une superstition, par cela seul qu'ils ont fait » partie de la religion littéraire de tous les siècles les plus éclairés » qui furent avant nous ; dans ces traditions que tous les bons esprits » se sont léguées d'âge en âge, et qui par là même ne peuvent être » repoussées que par les esprits mal faits ; dans ces règles enfin qui » étant communes à toutes les littératures, ne peuvent être regar» dées comme des conventions arbitraires. Nous n'avons pas besoin » de prouver qu'entendues ainsi, les doctrines classiques ont une » autorité que l'on ne peut ébranler sans détruire tous les fonde» ments de la littérature. Ces doctrines ne sont pas des caprices du » goût individuel, et que le goût de chaque écrivain est libre de » rejeter : des exemples furent donnés par le génie, l'admiration

[1] Portalis, *de l'Usage et de l'Abus de l'Esprit philosophique*, ch. XIV, t. I, p. 225.

» commune en a fait des modèles. Otez cette aristocratie du talent » et cette souveraineté du goût commun, et vous ne verrez plus » dans la république des lettres qu'un chaos d'opinions opposées, » que le choc violent de toutes les prétentions, que les désordres » d'une anarchie sans frein[1]. »

DE LAHAYE.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Revue scientifique.

ÉTUDES PHYSIOLOGIQUES
SUR L'ORIGINE DE L'HOMME ET DES RACES HUMAINES.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

Origine et formation de l'homme.

Le premier problème qui se présente à résoudre dans toute étude physiologique ou psychologique de l'homme, est une question d'origine. Il faut établir avant tout le point de départ de l'être qu'on veut connaître pour l'apprécier ensuite à son véritable point de vue dans la nature qui le constitue, dans les lois auxquelles il est soumis, dans la fin à laquelle il est destiné. Car l'origine, la nature, les lois, la fin de l'homme, voilà les quatre grands problèmes que la science humaine a agités dans tous les temps, sans apporter jamais une solution rigoureuse et consolante à l'humanité dont elle veut être la lumière, et à qui elle n'a laissé jusqu'ici que le doute et l'incertitude. Les opinions, les systèmes, les erreurs ont fatigué la raison épuisée. Le scepticisme a glacé les âmes de ces hommes qui n'ont voulu reconnaître d'autre autorité que celle de la raison; et, nous ne le savons que trop, après une vie laborieusement écoulée dans les méditations de la philosophie et les recherches de la science, il n'est resté quelquefois au fond de ces âmes qu'une pensée de désespoir et de regret!

[1] *Mémorial Catholique*, t. I, p. 98.
[2] Voir le 1er art. au numéro précédent ci-dessus, p. 131.

Quelle a été dans le principe l'origine de l'homme? L'homme a-t-il été créé avec les caractères essentiels, distinctifs qui constituent l'humanité, ou bien n'est-il que le produit d'une transformation successive, résultat des propriétés mêmes de la matière? Telle est la question que nous nous proposons d'aborder dans ce moment. Plus tard, si le temps et les bornes de ce travail nous le permettent, nous essaierons de traiter une autre question qui se rattache intimement à celle-là, et qui en est comme le complément et la suite; c'est la question de l'unité de l'espèce humaine, la question de savoir si les différentes races qui peuplent la terre appartiennent à une source unique et commune.

Dans celle qui nous occupe maintenant, la révélation, ainsi que nous l'avons déjà vu, nous apprend que l'homme, dès le moment où le Créateur l'a fait sortir du néant, a été créé avec sa véritable et double nature, avec son corps formé des éléments de la terre, avec son âme faite à l'image de Dieu; qu'il a été créé pour connaître son Auteur, l'aimer, le glorifier, le servir et tendre vers lui. Telle est la doctrine que Dieu a donnée à sa créature, pour être la lumière de son âme, le repos de son cœur et la règle de ses actions.

Mais l'autorité de la Révélation était un joug trop pesant pour la raison libre et souveraine. La puissance d'un Dieu créateur et conservateur de toutes choses était apparemment inutile pour expliquer l'homme et le monde. A la place du Créateur, la raison s'est créé un principe aveugle, inconnu, qu'on désigne le plus souvent sous le nom de *nature*, et qui donne lieu à tous les phénomènes de ce monde. Les êtres qui s'y rencontrent ne sont que le résultat *nécessaire et spontané des forces de la nature*, que l'*évolution successive de la matière;* de sorte que l'homme, placé au plus haut degré de l'échelle des êtres, sera le dernier terme de ces évolutions, et aura passé par toutes les formes de l'animalité pour parvenir à celle qu'il présente actuellement. Ainsi la science est arrivée à ne voir qu'une *seule substance* réellement existante, dont tous les êtres sont des formes, des modifications, des évolutions; ainsi elle est arrivée à se passer du Créateur et de la création, et à proclamer par le fait la négation de Dieu. Tel est, en peu de mots, le *panthéisme matérialiste;* vieille et funeste doctrine renouvelée par la science moderne, dernier effort de la raison abandonnée à elle-même, à son orgueil, à son impuissance.

En face de ces deux doctrines, dont nous acceptons l'une avec

toute la soumission du chrétien, dont nous repoussons l'autre de toute l'énergie de notre foi, quelle sera, quelle doit être notre tâche? Tracer à grands traits l'état de la question qui nous occupe aux différentes époques de la science, et mettre ainsi en parallèle les opinions principales qui l'ont dominée tour à tour; rechercher les bases sur lesquelles repose une doctrine qui rejette les enseignements de la Révélation relativement à l'origine et à la formation de l'homme, et montrer que les faits scientifiques, loin de démentir, confirment plutôt la parole révélée. Voilà le but que nous osons nous proposer, et que nous nous efforcerons d'atteindre dans les pages qui vont suivre.

I. État de la question aux différentes époques de la science.

L'histoire de l'esprit humain, et des sciences en particulier, nous présente, à ses diverses périodes, une lutte opiniâtre de l'erreur contre la vérité. Les mêmes opinions qui nous divisent aujourd'hui, divisaient aussi les hommes du passé. Dans tous les temps, les philosophes et les naturalistes se sont partagés en deux camps, ont arboré deux doctrines principales : les uns, contemplant avec admiration l'ensemble, l'harmonie, les merveilles du monde visible, et cette autre merveille plus grande encore, l'intelligence de l'homme, y reconnaissent l'intelligence infinie qui a conçu et réalisé ces choses, la puissance créatrice et conservatrice des êtres. Les autres nient la puissance créatrice et la création, confondent Dieu et le monde, rapportent l'origine des êtres à un développement spontané, aux propriétés de la matière, aux forces d'une nature aveugle et inconnue.

Cette dernière doctrine n'est pas nouvelle. Elle remonte jusqu'aux traditions religieuses de l'antique Orient, jusqu'aux systèmes panthéistiques de l'Inde. Nous y retrouvons, en effet, l'existence d'une substance infinie, éternelle, qui se manifeste et se transforme dans tous les êtres de l'univers; nous y retrouvons l'émanation, le développement successif des parties qui existaient en germe dans la substance éternelle. Qu'il nous suffise de mentionner ici ces systèmes philosophiques que la science moderne a exhumés des traditions du passé, et qui ont tant préoccupé les érudits de notre temps. Aux yeux du plus grand nombre, ces systèmes sont les débris traditionnels d'une vieille civilisation, débris que les siècles ont respectés et transmis jusqu'à nous. Mais, nous le savons aussi, d'autres

fond d'autres fois avec ces substances et les pénètre, elle s'identifie avec les éléments qu'elle meut et coordonne. Le panthéisme fut donc encore ici la conséquence, l'écueil funeste où se brisa le dernier effort de la raison abandonnée à ses propres ressources. Et cette doctrine était enseignée cinq siècles avant l'ère chrétienne! et plus tard, au 19e siècle, l'une des formes du panthéisme allemand, personnifiée dans Oken et son école, ressuscitera cette même doctrine, ensevelie dans l'oubli du passé. Tant il est vrai que l'erreur plus savante des temps modernes n'a fait que reproduire et développer les vieilles idées du passé!

Pythagore explique l'origine de tous les êtres par l'harmonie des nombres.—Empédocle pose la fameuse théorie des quatre éléments: le feu, l'air, la terre et l'eau. Ces éléments primitifs s'engendrent mutuellement. Tous les êtres naissent d'eux ensuite et y retournent. —Héraclite admet aussi les quatre éléments, en regardant toutefois le feu comme le générateur des autres. Panthéiste et sceptique dans sa doctrine, il croit à la participation de notre âme à celle du monde céleste, et il arrive ensuite au doute sur la nature de l'âme elle-même. — Démocrite nie encore Dieu et la création, veut tout expliquer avec la nature et les causes secondes. L'homme et tous les êtres proviennent de l'agrégation des atomes éternels; l'âme est elle-même un composé d'atomes. Telle fut l'origine de l'épicuréisme.

Ainsi donc, l'athéisme et le matérialisme furent la conséquence inévitable où durent aboutir les premiers pas de la philosophie grecque. Bien que le caractère du polythéisme et le culte de la beauté sensible y ramenassent assez naturellement le génie des Grecs, un pareil résultat peut étonner, d'un autre côté, chez un peuple dont l'esprit fut d'ailleurs si élevé et la carrière si brillante. Car il ne faut pas oublier que la grandeur des poésies homériques illustra le berceau de la Grèce; que le génie d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide y réveilla les plus nobles inspirations, et que les arts y exprimèrent d'une manière admirable l'idée de l'ordre et du beau. Il ne faut pas oublier aussi que ce pays vit naître Socrate et Platon: Socrate qui voulut relever et purifier la morale; Platon qui, dans sa large et puissante conception, s'éleva jusqu'aux plus hautes questions de la métaphysique et entrevit quelques-unes des perfections de l'Être des êtres, sans pouvoir cependant, il faut le dire, arriver clairement au dogme du Dieu créateur [1]. Ajoutons que le

[1] Sur ce dernier point, on consultera avec fruit, on lira avec intérêt la judicieuse

bon sens populaire de la Grèce sut quelquefois faire justice des doctrines athées et matérialistes, enseignées par ses philosophes. « Le » peuple n'aimait pas et ne souffrait pas volontiers, dit Plutarque, » les physiciens qu'on appelait alors *météorologistes*, persuadé que, » par leurs raisonnements, ils réduisaient toute la divinité à des » causes purement naturelles et dépourvues de raison, à des puis- » sances ou facultés sans providence, et à des accidents ou passions » involontaires et de pure nécessité [1]. »

Il faut encore mentionner, dans cette première période de la science chez les Grecs, un homme dont le génie plus pratique vivra toujours comme un des plus beaux qui aient honoré et servi l'humanité. Hippocrate ne professa pas le matérialisme si commun aux philosophes de son époque ; il accepta nettement la Divinité, la Providence et les causes finales. Malheureusement l'histoire de sa vie et de ses travaux, l'authenticité de ses ouvrages présentent bien des obscurités.

III. De l'opinion d'Aristote sur l'origine des choses.

Aristote, sur lequel nous nous arrêterons davantage, puisqu'il consacra une grande partie de ses travaux à la science naturelle et physiologique de l'homme, Aristote naquit à Stagyre, en Thrace, l'an 484 avant Jésus-Christ. Issu d'une famille de médecins célèbres, originaire d'Épidaure, il fut initié de bonne heure à la science de l'homme par l'étude de la médecine et par celle de la philosophie qui en était alors la compagne inséparable. Ces traditions héréditaires et l'éducation de sa première jeunesse eurent sans doute beaucoup d'influence sur la direction qu'il imprima dans la suite à ses immenses travaux. Nourri à l'école de Platon, son génie, qui devait un jour jeter les premiers fondements des sciences d'observation, se développa dès lors dans une sphère bien différente de celle de son maître. Malgré les sentiments d'admiration et de respect que le disciple professa toujours pour le maître, plus d'une fois, au sein de l'académie, s'élevèrent entre ces deux hommes des susceptibilités rivales qui s'expliquent bien « par la direction opposée de ces » deux génies, dit avec raison M. de Blainville [2], et peut-être aussi

appréciation que Mgr l'archevêque de Paris a faite de la philosophie platonicienne dans son *Introduction philosophique à l'Étude du Christianisme*, p. 22 et suiv.

[1] *Vie des Hommes illustres*, trad. de Dacier ; *Vie de Nicias*, t. v, p. 65.

[2] *Histoire des Sciences*, t. I, p. 184.

» par le sentiment de jalousie un peu naturel au passé qui s'en va
» contre l'avenir qui surgit. » Chargé de l'éducation d'Alexandre, le philosophe de Stagyre sut inspirer à son élève la plus haute estime et la plus sincère affection. Il fonda ensuite à Athènes cette fameuse école péripatéticienne que la science profonde du maître et l'affluence des auditeurs rendirent pendant treize ans si célèbre. Ce fut dans cette brillante et dernière période de sa vie qu'il rédigea probablement la plus grande partie de ses ouvrages. Les grands travaux d'Aristote, qui sont comme une encyclopédie des sciences humaines, le mouvement scientifique qu'il imprima à son siècle et qui retentit jusque dans le moyen âge et les temps modernes, lui assignent une place toute spéciale dans l'histoire des progrès de l'esprit humain. Aussi avons-nous cru nécessaire d'entrer dans ces détails biographiques, qui indiquent déjà l'esprit des travaux de ce grand homme et la portée de ses opinions scientifiques. S'il se livra avec une prédilection particulière à la logique et à la dialectique, ce fut sans doute pour perfectionner les instruments intellectuels au moyen desquels on peut analyser les phénomènes, remonter à leurs causes et arriver ainsi à la vérité. Aristote, dans les ouvrages qu'il nous a laissés, reconnaît la cause suprême des choses, et a été conduit, par la nécessité logique, à l'existence d'un premier moteur; mais là s'arrête sa métaphysique. Son but principal est plutôt l'étude de l'homme, qu'il regarde comme un être supérieur aux animaux, possédant en lui quelque chose de divin et doué d'un principe immatériel; comme un être intelligent, social et religieux. Il le considère dans ses rapports avec le monde et avec ses semblables; mais il ne peut établir les rapports de la créature humaine avec Dieu, n'ayant pas à son appui le secours divin de la révélation.

Des analystes modernes ont accusé le philosophe de Stagyre de matérialisme; quelques-uns mêmes l'ont regardé comme le père du matérialisme. Mais, comme le remarquent fort bien les auteurs de l'*Histoire des Sciences*[1], le Traité *de l'Ame* (περι ψυχης) d'Aristote, qui a servi de prétexte à ces accusations, a été mal interprété. Cet ouvrage a été considéré généralement comme un traité sur l'âme, à laquelle Aristote aurait appliqué une signification toute matérielle. Or, il importe de savoir que ce philosophe comprend tous les êtres organisés sous le nom de ψυχια, par opposition aux êtres inorganisés qu'il désigne sous le nom d'αψυχια. Cette division indique de

[1] Loc. cit., p. 221 et suiv.

suite que le mot ψυχη était, à ses yeux, l'expression de la vie et non celle de l'âme, puisque ce mot s'applique à tous les êtres vivants de la nature. Elle indique aussi que le Traité *de l'Ame* n'est pas un traité de *psychologie*, mais plutôt un traité de *physiologie;* qu'il ne s'agit pas ici de l'âme, mais plutôt du principe d'action des corps organisés, du principe vital. Ajoutons que ce philosophe admet positivement dans l'homme un principe immatériel (*mens*), parfaitement distinct des sens, et existant par la puissance et l'acte sans matière. Il faut dire pourtant qu'il a parfois confondu quelques idées propres à l'âme (*mens*) avec ce qui n'appartient qu'au principe vital (*anima*); et c'est probablement une des raisons qui ont contribué à fausser l'interprétation du traité en question. Croyant que sous l'expression d'*anima* Aristote entendait le monde entier, d'autres commentateurs ont accusé ce philosophe de panthéisme. Mais cette interprétation repose sur une analyse inexacte de sa doctrine, puisque la vie (*anima*, ψυχη), ainsi qu'il le dit lui-même, n'est pas toute la nature; puisqu'il a d'ailleurs si bien distingué les êtres doués de la vie de ceux qui ne le sont pas.

Dans le vaste et profond coup d'œil qu'il a jeté sur la nature, le génie observateur d'Aristote a embrassé tous les êtres, deviné leur harmonie et leur gradation. Mais le but principal de ses travaux fut toujours la connaissance de l'homme, qu'il a défini dans sa véritable et double nature, dans ses deux principes, spirituel et organique : posant ainsi les caractères qui le constituent et le distinguent; marquant la distance qui le sépare des autres êtres et la supériorité immense qu'il a sur eux; indiquant, dès lors, que l'homme n'est pas le produit aveugle et spontané de la nature, le dernier terme d'une transformation successive dans la série des êtres. Ces considérations importent au but que nous nous sommes proposé dans ce travail. Nous verrons bientôt comment les autres philosophes naturalistes ont suivi ou quitté la voie qu'avait tracée le génie d'Aristote.

Avec le philosophe de Stagyre s'achève le mouvement scientifique de la Grèce, représenté dans ses deux plus grandes personnifications par Aristote et Platon. Le génie contemplatif de Platon, sans s'arrêter à étudier et à décrire les phénomènes sensibles qui se manifestent autour de lui, s'occupe de prime abord de la Cause suprême des êtres, du grand géomètre et régulateur des mondes. Le génie plus observateur et moins contemplatif d'Aristote n'aborde pas ces hauteurs de la philosophie platonicienne : les phénomènes

du monde visible, les éléments qui le composent et les lois secondaires qui les régissent, la science de l'homme surtout, sont les degrés qui le conduisent de cause en cause jusqu'au Moteur suprême.

IV. De l'opinion des Romains sur l'origine des choses.

Rome ne présente rien de comparable au développement intellectuel de la Grèce. Les lettres et l'éloquence, il est vrai, jetèrent un grand éclat à une certaine période de son histoire. Mais la science proprement dite demeura obscure dans cette société, où le bruit de la gloire et des conquêtes, où le matérialisme pratique de la vie s'accommodaient peu avec les méditations patientes et solitaires de la science. Le mépris de l'humanité, porté jusqu'à la consécration de l'esclavage le plus révoltant qui fut jamais, jusqu'au besoin insatiable des brutales émotions du cirque, avait étouffé dans cette société tout respect pour la dignité morale de l'homme, toute idée de son origine et de sa destinée. Et, quand Pline vint représenter la science de la nature dans ce monde sceptique et corrompu, Pline, facile et brillant écrivain, méconnut Dieu, l'homme et la création. Il lut avec avidité ce qui avait été écrit avant lui, compila, copia les œuvres du passé, et n'en demeura pas moins matérialiste et athée comme la société qui l'avait inspiré et nourri de ses doctrines.

Cet écrivain, que Buffon a regardé comme un des plus grands naturalistes qui aient paru, trahissant ainsi dans ce jugement l'esprit du temps où il écrivait lui-même, Pline, surnommé généralement le *Naturaliste* ou l'*Ancien*, vécut dans le premier siècle avant Jésus-Christ. Chargé de fonctions administratives importantes par la faveur des empereurs, Pline sut trouver dans sa grande activité et dans son ardent désir de connaître, le temps de lire et de mettre à profit tous les ouvrages écrits avant lui. Mais la direction de son esprit et le genre de ses études le portèrent peu vers l'observation proprement dite, base indispensable des sciences de la nature. Dans son *Histoire naturelle*, grande compilation sans conception philosophique, sans plan arrêté, sans critique sérieuse et raisonnée, le naturaliste romain professe hautement les doctrines funestes qu'avaient déjà promulguées les vers de Lucrèce. « La puissance de la » nature est ce que nous appelons Dieu. » *Naturæ potentia esse quod Deum vocamus* [1], dit-il, dans un de ces passages où se révèle

[1] *Hist. nat.*, liv. II, ch. V, n. 11.

toute sa pensée, divinisant ainsi la nature, la mettant à la place de l'Intelligence divine et créatrice, et proclamant le panthéisme matérialiste dans toute son acception. Après avoir nié Dieu et la création, Pline arrive bientôt aux conséquences de cette grande négation : les causes finales, l'harmonie des êtres, la Providence, disparaissent avec elle. Son imagination égarée se plaît à rechercher et à rappeler les faits les plus merveilleux, les formes les plus bizarres, les monstruosités les plus incroyables, qui sont toujours, suivant lui, des résultats, des *caprices* de cette nature divinisée.

L'homme, aux yeux de Pline, n'est que le premier des animaux; comme eux produit de la nature, qui l'a traité seulement plus mal que tous les autres, et s'est montrée à son égard impitoyable et cruelle marâtre. Qui n'a lu ces pages où Pline retrace avec une triste et sombre énergie la condition de l'humanité sur la terre? D'autres ont pu les trouver saisissantes et sublimes..... saisissantes peut-être, disons plutôt désolantes de fatalisme, de désespoir et d'athéisme ! On nous pardonnera sans doute cette longue citation, qui résume d'une manière si frappante la pensée du naturaliste romain sur l'homme, sur son origine, sa nature et sa destinée :

« Elle (la nature) lui fait payer si cher ses bienfaits, qu'on ne » sait si elle est pour lui plutôt une tendre mère qu'une marâtre » injuste. D'abord il est le seul qu'elle oblige à se couvrir d'un vê» tement étranger, tandis qu'elle donne aux autres animaux di» vers téguments, des coquilles, des carapaces, des cuirs, des pi» quants, des poils, des soies, des crins, du duvet, des plumes, » des écailles, des toisons. Les arbres eux-mêmes sont pourvus » contre le froid et la chaleur d'une écorce quelquefois double. » Mais l'homme est, en naissant, jeté nu sur une terre nue, et » livré dès cet instant aux cris et aux pleurs. Seul de tant d'ani» maux, il répand des larmes, et il en répand aussitôt qu'il respire. » Mais le rire, même précoce, même hâtif, hélas ! il n'est donné à » personne avant son quarantième jour. Au douloureux essai qu'il » fait de la lumière succèdent des liens qui entravent ses membres, » et dont sont affranchis même les brutes qui naissent parmi nous. » Né avec un tel bonheur, le voilà donc, pleurant, étendu pieds et » mains liés, celui qui doit commander à tous les autres animaux ! » Il commence sa vie par des supplices, et pour un seul crime, » celui d'être né. Quelle folie, après un tel début, de se croire né » pour l'orgueil !

» L'attitude d'un quadrupède, voilà pour l'homme le premier

» présage de force, le premier bienfait du temps. Mais la marche, » mais la voix, mais la force de mâcher, quand se développeront-» elles? Jusqu'à quand les palpitations de son crâne le proclame-» ront-elles le plus faible des animaux? Viennent et les maladies » et ces milliers de remèdes imaginés contre elle; mais le mal in-» nove aussi et triomphe de la médecine. Tout être vivant a con-» science de sa nature et apprend d'elle, l'un l'agilité, l'autre un » vol rapide, un autre la nage: l'homme seul ne sait rien de lui-» même; il ne parle, ne marche, ne mange qu'instruit des autres: » la nature ne lui a donné que les pleurs. Aussi a-t-on dit souvent » que mieux vaudrait ne pas naître ou être détruit à l'instant.

» Seul de tous les animaux, il est en proie aux chagrins, au luxe, » qu'il déploie sous mille formes et sur chaque partie de son corps: » seul il est esclave de l'ambition, de l'avarice, de l'amour immo-» déré de la vie, de la superstition; seul il s'inquiète de sa sépul-» ture et de ce qui suivra sa mort. Point d'être dont la vie soit plus » frêle, l'ambition plus âpre et plus vaste, l'effroi plus près du » trouble, la rage plus vive et plus forte. Enfin tout autre animal » vit d'accord avec son espèce; ils ne se liguent, ils ne luttent que » contre des êtres différents: jamais la fureur des lions n'alla com-» battre les lions, jamais morsure de serpents ne déchira les ser-» pents; les poissons mêmes et les monstres de la mer n'usent de » cruauté que sur des espèces étrangères; mais l'homme, grands » dieux! n'a pas d'ennemi plus cruel que l'homme[1]! »

« La vanité humaine, écrit ailleurs Pline, s'étend dans l'avenir et » se complaît dans l'illusion d'une existence prolongée jusque dans » les temps dévolus à la mort. Elle a imaginé tantôt une âme im-» mortelle, tantôt la transmigration; elle a animé les enfers, rendu » un culte aux mânes, fait un Dieu de celui qui n'est plus même » un homme, comme si l'homme était animé d'un autre souffle » que les autres animaux, comme s'il n'y avait pas au monde une » multitude d'êtres dont la vie est plus durable que la sienne, sans » que personne se soit avisé de leur donner une pareille immorta-» lité. Quelle est donc la substance de l'âme réduite à elle-même? » quelle en est la matière? où siége sa pensée? comment peut-» elle voir, entendre, toucher? quelle est son action? sans ces » facultés, quel bonheur lui serait possible? enfin, où sera la

[1] *Histoire naturelle* de Pline, édit. de la Biblioth. latine-franç., publiée par Panckoucke, in-8°, t. VI, liv. VII, p. 3-7.

» place, quelle sera la quantité de ces âmes, de ces ombres, amas-
» sées pendant tant de siècles? Rêves puérils, ambition adulatrice
» d'une nature périssable qui voudrait ne finir jamais!..... Votre
» crédulité sacrifie aussi à une chimère qui l'amuse le bien le plus
» réel que la nature puisse nous accorder, la mort; et elle double
» les angoisses de l'heure suprême, en nous affligeant par la pen-
» sée de ce qui doit suivre. Car, si la vie est un bien, sera-ce un
» bien de dire: J'ai vécu? Combien il est plus facile et plus sûr de
» s'en rapporter à soi-même et de présumer son état après sa mort
» d'après celui qui a précédé sa naissance[1]! »

Telle fut la doctrine du philosophe romain, doctrine sans principe et sans vie, glacée par le matérialisme et le doute, doctrine dégradante pour l'homme, dont elle nie la sublime origine et qu'elle abaisse au niveau de la brute. Sachons-le bien, il existe entre les productions scientifiques ou littéraires d'un peuple, et le degré de civilisation et de moralité qu'il présente, des rapports intimes et profonds. Ces rapports sont des faits importants qui ne s'apprécient pas aussi facilement que les faits matériels, et qui pourtant dévoilent souvent à l'historien les traits les plus frappants d'une civilisation passée. Ces faits bien observés jettent à la fois un grand jour sur les expressions intellectuelles d'un peuple et sur l'esprit même de la société qu'il a formée. Envisagée à ce point de vue, la doctrine que nous venons d'analyser s'explique. Il suffit, en effet, de se reporter par la pensée vers cette triste et honteuse époque des annales romaines, alors que sous la main puissante du peuple-roi respirait tout un peuple d'esclaves avilis et dégradés; alors que la première nation du monde applaudissait avec délire dans les amphithéâtres à l'effusion du sang humain, au dernier soupir du gladiateur mourant, et qu'elle venait ensuite écouter froidement le chœur d'une tragédie de Sénèque chanter sur le théâtre de Rome: *Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil!*

Dans le siècle suivant, naquit à Pergame un homme qui devait acquérir un grand nom dans les sciences physiologiques et médicales. Le génie de Galien se forma et se développa par des études sérieuses et variées sous la direction des meilleurs maîtres, par de fréquents voyages, par les bonnes traditions puisées à l'école d'Alexandrie. Au moment où Galien parut, l'école d'Alexandrie jetait encore un vif éclat. Alexandrie était devenue, par sa position ex-

[1] *Op. cit.*, t. VI, liv. VII, p. 143-145.

ceptionnelle, le centre du mouvement intellectuel de l'univers, et l'on y avait vu se renouer les traditions scientifiques de la Grèce et revivre les doctrines de Platon, d'Aristote et d'Hippocrate. Dans ses nombreux ouvrages, et particulièrement dans son traité physiologique, intitulé *de Usu partium*, le médecin de Pergame se livre souvent aux plus belles et aux plus hautes conceptions philosophiques. Il y pose nettement la divine origine de l'homme, la puissance du Créateur, la sagesse de la Providence, l'existence des deux natures de l'homme, et la suprématie de l'âme sur le corps; il y établit, par l'observation des faits et les considérations générales les plus élevées, la thèse importante des *causes finales*. Il rejette avec mépris la théorie des atomes inventée par les épicuriens. Sans avoir jamais cité Pline, il repousse implicitement, par l'esprit de sa doctrine et la direction de ses travaux, le désespérant matérialisme du naturaliste romain. En un mot, Galien a repris et développé, au moins pour les sciences physiologiques et médicales, les traditions de l'école d'Aristote et d'Hippocrate. Mais Galien s'est-il aussi inspiré à la source féconde des traditions chrétiennes? A-t-il subi l'influence de cette philosophie chrétienne, dont l'école d'Alexandrie voyait alors, à côté des chaires païennes, s'élever les nouvelles chaires illustrées par la parole des Clément et des Origène? L'élévation des travaux de Galien, la largeur de ses vues philosophiques le feraient croire; et nous dirons, avec les auteurs de l'*Histoire des Sciences* qui nous a fourni jusqu'ici des documents précieux, que les écrits du médecin de Pergame portent souvent l'empreinte de cette source sublime.

L. PELLERIN DE LA VERGNE.

Philosophie catholique.

DE LA DÉCHÉANCE DE LA FEMME,

ET DE SA

RÉHABILITATION PAR LE CHRISTIANISME.

SEPTIÈME ARTICLE [1].

VII. Les premières femmes chrétiennes : vierges, épouses, veuves, diaconesses. — Vie de charité et d'apostolat couronnée par le martyre.

La naissance, la vie, la mort, et enfin les enseignements du divin Sauveur nous ont révélé les principes de cette révolution prodigieuse que le Christianisme devait accomplir dans les destinées de la femme réhabilitée. Ce sont de magnifiques prémisses dont il ne reste plus qu'à produire la conclusion : les siècles se sont chargés de la tirer, et chacun aujourd'hui la peut lire, écrite en caractères éclatants dans les annales du monde moderne ou chrétien.

A peine Jésus-Christ s'était-il *élevé dans le ciel, emmenant avec lui la captivité captive* [2], c'est-à-dire frayant la route à tous les esclaves qu'il était venu racheter, que sa première affranchie, la femme, commençait à étonner la terre par l'usage d'une liberté toute nouvelle, et par un caractère de grandeur jusqu'alors inconnu. A l'imitation de la sainte Vierge, qui, en attendant l'heure de son triomphe, *persévérait dans la prière* avec les apôtres [3], ce fut par la pratique humble et modeste de toutes les vertus que les premières femmes chrétiennes firent l'essai de leur dignité : elles se réunissaient pour prier en commun, visitaient les malades, travaillaient pour les pauvres, faisaient l'aumône de leurs deniers, de leurs veilles et aussi de leur foi. Telle fut cette femme de Joppé, que saint Pierre ressuscita devant les nombreux témoins de ses bonnes œuvres [4]. A la nouvelle de sa mort, les disciples s'étaient émus et avaient envoyé vers l'apôtre. Pierre accourt; on le mène

[1] Voir le 6e art., au n° précédent ci-dessus, p. 148.
[2] *Psalm.*, LXVII, 19. — *Epist. ad Eph.*, c. IV, 8.
[3] *Act. Apost.*, c. I, 14.
[4] *Act. Apost.*, c. IX, 37-43.

dans la chambre où le corps est exposé, et là, quel touchant spectacle! voici que *toutes les veuves s'assemblent autour de lui, priant et lui montrant les tuniques et les robes que Dorcas leur faisait.* Imaginez quel cantique de joie et d'amour dut s'échapper de tous les cœurs, quand Pierre, ayant relevé la morte de sa couche funèbre, *la fit voir vivante* à toutes ces pauvres femmes qui avaient si bien appris à bénir sa charité! Ce n'était là pourtant que la première aurore des beaux jours qui se préparaient : en ouvrant une plus vaste carrière à l'ambition des filles d'Ève, les progrès et les combats de l'Église grandissante promettaient à leur vertu des triomphes plus éclatants. Déjà régnait au ciel, dans la splendeur de sa gloire, celle que l'apôtre y entrevit *revêtue du soleil, ayant la lune sous ses pieds, et une couronne d'étoiles sur sa tête* [1]; des hauteurs du ciel, *la rose mystique* envoyait ses parfums à la terre, et partout *les jeunes filles accourues à leur douce odeur, se passionnaient pour sa beauté* [2]. Élues d'Israël ou transfuges du paganisme, grecques ou barbares, libres ou esclaves, les vierges, les épouses, les veuves, s'enrôlent alors en foule sous la nouvelle bannière; on leur assigne un rang dans cette armée du Christ, où *il n'y a plus de juif ni de grec, de libre ni d'esclave, d'homme ni de femme* [3], où frères et sœurs, servant ensemble pour la même cause, avec le même courage, en vue des mêmes récompenses, ne forment qu'un seul camp [4] et qu'un seul esprit dans le Seigneur. C'est alors que l'Église non-seulement permet aux femmes de concourir à l'élection de ses chefs [5], mais encore institue pour elles certaines charges et certaines dignités [6]; alors que saint Paul, écrivant aux chrétiens de Rome, salue fraternellement, et chacune par son nom, les sœurs qui travaillent comme lui pour la foi [7]; alors que la première vierge martyre, devançant

[1] *Apoc.*, c. XII, 1.

[2] In odorem unguentorum tuorum currimus; adolescentulæ te dilexerunt nimis. (Ant. du jour de l'Assomption. — *Cant. cantic.*, c. 1, 2-3.)

[3] *Ep. ad Galat.*, c. III, 28.

[4] Per totam regionem reperire est castra Christi muliebri sexu refecta. (S. J. Chrys., *in Matth.*, hom. VIII.) Non propter sexus diversitatem divisus est Christi exercitus, sed unus cœtus est. (Id., *in Sanct. Barlaamum mart.*)

[5] Dans les premiers temps de l'Église, les apôtres déféraient les élections au peuple, et délibéraient des choix à faire avec l'assemblée des fidèles, tant hommes que femmes. Ce fut ainsi que saint Matthias fut adjoint aux onze apôtres, et que furent établis les sept diacres.

[6] Les diaconesses.

[7] Commendo vobis Phœben sororem nostram, quæ est in ministerio ecclesiæ quæ est in Cenchris, ut eam suscipiatis in Domino dignè sanctis, et assistatis ei in quo-

au supplice le plus grand des apôtres [1], montre le chemin du ciel à des milliers de confesseurs.

« Qu'est-ce donc, s'écrie à ce spectacle saint Jean Chrysostome ravi d'admiration ? Voici que la femme est couronnée, proclamée, et que, nous autres hommes, il nous faut rougir ! rougir, non ; mais plutôt nous glorifier d'avoir chez-nous de pareilles femmes. Et cependant, je dis bien, il nous faut rougir de ce qu'elles nous laissent si fort en arrière. Mais apprenons de quoi elles se parent, et bientôt nous les atteindrons. De quoi donc est-ce qu'elles se parent ? Hommes et femmes, écoutez : ce n'est pas de bracelets ni de colliers ; ce n'est pas d'un cortége d'eunuques ni de servantes, ce n'est pas de robes tissues d'or, c'est de leurs sueurs répandues pour la vérité [2]. »

Deux femmes sont dès lors en présence : l'une appartient au monde qui vient de naître, l'autre appartient au monde qui s'en va. Quel contraste entre ces deux femmes, ou, si vous voulez, entre les deux sociétés dont elles sont l'image, entre cette société si libre, si noble, si vivante des premiers âges du christianisme, et cette société si esclave, si avilie, si éteinte des derniers âges païens ! Dieu a permis, pour que nous fussions plus frappés du miracle, qu'elles vécussent plusieurs siècles à côté l'une de l'autre, la jeunesse à côté de la décrépitude, la vie à côté de la mort, l'âme à côté du corps ou plutôt du cadavre. Arrêtons donc un moment nos yeux sur le double tableau qu'elles nous présentent, et sachons comprendre une si éloquente leçon.

Qu'aperçois-je autour de ces lares antiques, au pied de ces idoles vermoulues qu'adorent encore l'habitude et la superstition ? Des vierges ? il n'en existe plus. Dès l'âge le plus tendre, la jeune fille païenne a désappris la pudeur [3] ; et quand la virginité du corps survit, la virginité du corps, qui n'est rien sans celle de l'âme, on

cumque negotio vestri indiguerit : etenim ipsa quoque astitit multis, et ipsi mihi. — Salutate Mariam, quæ multùm laboravit in nobis. — Salutate Tryphœnam et Tryphosam, quæ laborant in Domino. — Salutate Persidem charissimam, que multùm laboraverit in Domino. — Salutate Philologum et Juliam, Nereum et sororem ejus, et Olympiadem, et omnes, qui cum eis sunt, sanctos. — (*Ad Rom.*, c. XVI.)

[1] Thècle, disciple de saint Paul, reçut la couronne du martyre bien avant saint Paul et saint Pierre. Saint Pierre fut encore devancé par sa femme, qu'il encouragea lui-même au supplice.

[2] S. J. Chrys. in *epist. ad Rom.*, hom. XXX.

[3] Motus doceri gaudet Ionicos
Matura virgo, et fingitur artubus :

la contraint souvent de s'ensevelir gémissante dans un
et stérile dont les honneurs ne la peuvent consoler. J'aperç
épouses, des mères, des veuves; mais, hélas! qu'a-t-on fait
pect et des hommages qu'on leur payait autrefois? Ces é
elles-mêmes ne sont pas des épouses : déshonorées par l'a
et par le divorce, ce ne sont plus que des concubines d'u
qu'un esclave éconduit quand le maître en est fatigué. Les m
ah! sans doute elles sont plus heureuses : ce nom de mère
nom si grand que la plus affreuse corruption n'en effacera
tout le prestige; mais la vénération qu'il doit inspirer est-elle
profondément gravée dans les cœurs? N'est-ce pas un em
romain qui donne aux yeux du monde l'exemple du parri
un philosophe romain qui en décrit l'apologie [1], un sénat ro
qui ose donner l'ordre d'en remercier les dieux [2]? Des ve
combien en est-il qui vieillissent avec honneur, et qui laissen
mourant, un souvenir pour l'inscription de leur tombeau!

C'est qu'aussi la femme païenne fait une dissipation déplora
de sa vie et de sa liberté. Sa liberté, elle l'a conquise par le vice;
elle l'exerce au profit du vice. Sa vie, elle l'use le plus souvent
dans les orgies et les débauches; digne d'éloges et douée d'une vertu rare, si, trempant seulement ses lèvres à cette coupe des honteux plaisirs, elle passe les jours dans des distractions frivoles, occupée des soins de sa parure et des jouissances de sa vanité, ou si, contente des amusements que la munificence des empereurs fournit à sa curiosité oisive, elle n'a d'autre joie que de voir couler dans l'arène le sang des martyrs, et de donner en souriant le signal de la mort au gladiateur qui l'a divertie.

Voilà la femme libre du paganisme. Pour la femme esclave, on n'en parle point. Vaut-elle qu'on abaisse un regard jusqu'à son néant! Moins vile que nulle, vouée par état à l'infamie et à tous les caprices d'une tyrannie brutale, elle ne réclame pas même contre les violences dont elle est victime... Elle ne se connaît pas.

Qu'il est différent le spectacle de la famille et de la société chrétiennes! Ici, dans le foyer domestique, au milieu d'une famille qu'elles édifient, s'agenouillent des vierges parées de modestie,

Jam nunc et incestos amores
De tenero meditatur ungui.
(Hor., III, od. VI.)

[1] Tac., *Ann.*, l. XIV, c. XI.
[2] *Id.*, *ibid.*, c. XII.

…ous un voile une beauté qui s'ignore ; car « leur pu-
…i délicate qu'elles appréhendent les yeux des autres et
… propres, qu'elles redoutent de se voir autant que d'être
…e ces vierges, les unes embelliront un jour la maison
… elles commencent par réjouir de leurs douces vertus
…l'un père. Les autres, fiancées de Jésus-Christ, lui ont
…ais librement et avec joie, cette virginité qui est leur
…x trésor. En attendant l'heure où leurs pieuses associa-
…ront des monastères et *transformeront les solitudes en*
…lles s'assemblent en petit nombre pour s'exhorter mu-
… à la mortification et au travail, pour partager dans une
retraite la pauvreté, les jeûnes, les veilles, les oraisons [3].
…urs belles, toujours jeunes aux yeux du Seigneur, elles
…our lui, elles s'entretiennent familièrement avec lui,
possèdent nuit et jour, lui faisant de leurs prières une
…ecevant en échange la grâce de ce divin époux. Telles
…rre que les anges dans le ciel, elles semblent associées
…sent à la famille des esprits bienheureux [4]. »
…aintenant ces épouses : pour appartenir davantage à la terre, elles n'en portent pas moins sur leur front la marque d'une éminente dignité. Mariées peut-être avant d'avoir été reçues dans la communion des saints, ont-elles le malheur de vivre avec des époux infidèles? elles ne les abandonnent pas, mais *les sanctifient* par leur foi, les attachent par leur tendresse, les édifient par leurs vertus : *Que savent-elles si elles ne les convertiront pas* [5]? Ont-elles, au contraire, le bonheur de vivre avec des maris fidèles, dans une union indissoluble, dont la religion a serré les nœuds, à laquelle la bénédiction du ciel a mis le sceau? quel noble état alors! quelle pure félicité! « Voyez-les ces fidèles qui portent ensemble le même » joug; ils ne sont qu'une chair et qu'un esprit. Réunis dans

[1] Tertull., *De cultu fœmin.*

[2] Nunc certè si pergas in desertum Ægypti, quovis paradiso præstantiorem solitudinem invenies, sexcentos angelorum choros humanâ figurâ, martyrum populos, cœtus virginum, solutam diaboli tyrannidem, Christi autem regnum coruscans. — (S. J. Chrys. *in Matth.*, *hom.* VIII.)

[3] Ce sont les vierges ascètes. « Dans les premiers temps, ces vierges demeuraient chez leurs parents, ou vivaient en leur particulier, deux ou trois ensemble, ne sortant que pour aller à l'église, où elles avaient leur place réservée. » (Fleury, *Mœurs des chrét.*, XXVI.)

[4] Tertull., *Ad uxorem*, l. I.

[5] B. Paul. apost., *ad Corinth.*, I, c. VII.

» une même espérance, dans un même vœu, dans une même
» règle de conduite, ils se prosternent ensemble, ils chantent en-
» semble les pieux cantiques, et s'excitent réciproquement à louer
» Dieu. Leur vie est une exhortation et un support mutuel. Vous
» les trouvez de compagnie à l'église et à la table sainte. Entre eux
» tout est commun, les sollicitudes et les persécutions, les joies et
» les plaisirs. Nul secret, confiance égale, empressements récipro-
» ques; ils ne se cachent rien et ne s'incommodent point. Ils n'ont
» d'autre jalousie que de rivaliser à qui des deux servira mieux le
» Seigneur. Tels sont les mariages qui font la joie de Jésus-Christ,
» ceux à qui il donne sa paix [1]. » Que si, par une dernière béné-
diction, il accorde à ces femmes chrétiennes le bonheur de revivre
dans leurs enfants, de quelle vénération ne seront-elles pas entourées
par des fils qu'elles auront enfantés deux fois, et en leur donnant la
vie terrestre, et en les élevant pour le ciel! Voulez-vous savoir
quel respect s'attache alors à leur caractère, la mesure de leur em-
pire, ou seulement la puissance de leurs larmes? Demandez-le à la
mère de saint Jean Chrysostome [2], ou à celle de saint Augustin [3].

Mais peut-être une séparation prématurée viendra-t-elle les enle-
ver à l'amour de leur époux; Dieu les réserve peut-être aux tris-
tesses et aux peines du veuvage. Plaignez leur douleur, mais non
pas leur changement d'état; elles quittent une condition honorée
pour une condition qui peut être plus honorable encore. Si elles se
refusent (et beaucoup se refusent) à l'expérience des secondes noces,
permises toutefois à la faiblesse [4], c'est pour vivre désormais comme
des vierges, sans renoncer à tous les avantages des épouses; plus
libres que les épouses pour les exercices de la vie intérieure, plus
libres que les vierges pour les œuvres extérieures de la charité.
Les veuves, dans l'histoire de la primitive église, forment une
classe nouvelle et distincte, miraculeusement créée par le christia-
nisme et privilégiée à son profit. Ces diaconesses, qui reçoivent
l'imposition des mains et qui sont comptées entre le clergé [5],

[1] Tertull., *Ad uxorem.*

[2] S. J. Chrys., *de Sacerd.*, l. I, v.

[3] S. Aug., *Conf.*

[4] Les secondes noces étaient permises, mais regardées comme une faiblesse, et en quelques églises on mettait en pénitence ceux qui se remariaient. (Fleury, *Mœurs des chrétiens.*) — Quelques chrétiens plus rigides les excommuniaient, et il fallut que les évêques condamnassent cette morale outrée.

[5] Fleury, *Mœurs des chrétiens.*

c'est parmi les veuves qu'elles sont prises [1]; et quand, par exception, cette charge est donnée à des vierges, les vierges reçoivent aussi le nom de *veuves* [2], comme si leur dignité devait s'en trouver accrue.

Vierges, épouses ou veuves, toutes s'emploient d'ailleurs, avec plus ou moins de dévouement, à ces œuvres de charité qui sont pour elles un besoin. La charité, en effet, c'est l'apanage et la gloire de la femme chrétienne; c'est là ce qui la rehausse; c'est là ce qui la met sur le même rang que l'homme, en l'arrachant aux frivolités et à la tyrannie des passions mauvaises, pour lui donner sa part d'action dans le monde, et lui créer une puissance égale à ses bienfaits.

La femme chrétienne est libre, mais autrement que la femme païenne; elle est libre pour le bien. Aussi sa liberté n'est-elle jamais oisive ni livrée aux vanités; on ne la voit pas couvrir sa tête d'émeraudes, parer son corps de bandelettes, charger ses mains de riches bracelets : ces riches ornements ne conviennent pas à qui doit braver la persécution. « Des mains accoutumées à porter des » bracelets seraient-elles capables de porter le poids des chaînes ? » des membres parés de bandelettes pourraient-ils soutenir la tor- » ture? une tête couverte de pierres précieuses consentirait-elle à » livrer passage au tranchant de l'épée [3]? » Ce n'est point, comme dit l'apôtre [4], *d'or, de perles, ni de vêtements précieux* qu'une femme chrétienne doit *se parer*, mais de *ce qui est bienséant* à sa piété, c'est-à-dire *de modestie, de chasteté, de pudeur*. Vous ne la verrez pas non plus dans les fêtes, dans les banquets, dans les spectacles : elle ne connaît d'autres fêtes que les solennités de l'église, d'autres banquets que la table du seigneur, et ces *agapes* fraternelles dont

[1] *Id.*, *ibid.* « On choisissait pour diaconesses les veuves les plus âgées; c'était toujours les plus sages et les plus éprouvées par les œuvres de charité. Leur charge était de visiter les personnes de leur sexe que la pauvreté, la maladie ou quelque autre misère rendait dignes des soins de l'église. Elles instruisaient celles qui étaient catéchumènes ou du moins leur répétaient les instructions du catéchisme ; elles les présentaient au baptême, leur aidaient à se déshabiller et à se revêtir, afin que les prêtres ne les vissent pas dans un état indécent. Elles conduisaient ensuite les nouvelles baptisées pendant quelque temps pour les dresser à la vie chrétienne. Dans l'église, elles gardaient les portes du côté des femmes, et avaient soin que chacune fût placée en son rang, et observât le silence et la modestie. Les diaconesses rendaient compte de toutes leurs fonctions à l'évêque, et par son ordre aux prêtres ou aux diacres. »

[2] *Id.*, *ibid.*

[3] Tertull., *De cultu fœmin.*, l. II.

[4] *Epist. ad Timoth.*, I, c. II, 9-10.

la simplicité égale l'innocence; quant aux spectacles des gentils, si elle y paraît jamais, ce ne sera pas comme spectatrice, mais comme victime d'une féroce curiosité. Voulez-vous savoir où vous la trouverez sûrement, toutes les fois qu'elle ne sera pas chez elle à prier ou à travailler, à s'occuper de son époux ou de ses enfants? Cherchez-la dans les réunions des fidèles, dans la maison des pauvres, dans les prisons et les cachots : elle ne sort que pour assister au saint sacrifice, entendre la parole de Dieu, secourir les indigents ou les malades, visiter les frères captifs, laver leurs pieds, panser leurs plaies, baiser leurs fers, bénir leur martyre [1]. Pour vaquer à ces œuvres de piété et de miséricorde, l'épouse s'arrache à la couche nuptiale, la riche veuve à toutes les séductions d'un monde qui la convie inutilement à ses voluptés.

A l'administration de la charité s'ajoutent les services de l'apostolat. La femme est un apôtre qui propage l'Évangile et travaille activement à la conversion des infidèles, non qu'elle ait reçu le ministère de la prédication publique, ni qu'elle puisse élever la voix dans les assemblées; dans les assemblées, la modestie de son sexe lui fait une loi du silence, et si elle vient à oublier ce devoir, l'apôtre le lui rappellera [2]; mais c'est l'autorité des docteurs qui lui est refusée, ce n'est pas le droit de transmettre la doctrine. Au défaut de l'enseignement public, l'enseignement privé lui est permis : elle l'exerce par la parole et par l'exemple auprès de ses enfants qu'elle instruit [3], auprès d'un mari païen qu'elle éclaire, auprès des étrangers mêmes qu'elle édifie. Une pieuse confidence versée dans le sein d'un ami, un mot d'une vertu magique soufflé à l'oreille d'un malade ou d'un pauvre, et moins encore qu'un mot, le témoignage muet et éloquent des actions, l'ascendant de la vertu et de la foi, c'en est assez quelquefois pour conquérir une âme à Dieu. Cependant sa mission apostolique s'étend plus loin : elle lui fait entreprendre des courses et des voyages, affronter des fatigues et des périls, pour aller, à la suite des apôtres, comme les saintes femmes à la suite de Jésus-Christ, servir, évangéliser, prêcher même, ou du moins catéchiser sous leur direction [4].

[1] Tertull. *passim*. — *Epist. ad Timoth.*, I, c. v, 10.

[2] *Epist. ad Corinth.*, I, c. xiv, 34.

[3] *Ep. ad Timoth.*, I, c. v, 10.

[4] « *Quæ multùm*, inquit (Paulus), *laboravit vobis;* non sibi tantum, neque propriæ virtuti, id quod multæ jam mulieres faciunt, sed aliis, apostolorum et evangelistarum

On l'a dit avec vérité : « La femme protégée par le christianisme » le protège à son tour [1]. » C'est une dette éternelle qu'elle a contractée envers lui, et qu'elle n'a jamais cessé d'acquitter; son rôle est immense dans toute l'histoire évangelique, dans toutes les conquêtes de la foi sur les individus et sur les nations; mais peut-être la Providence n'a-t-elle jamais rendu plus manifeste que dans ces premiers siècles l'instrument de conversion dont il lui plaisait de se servir. Nous entendons les païens reprocher à la nouvelle religion de s'appuyer principalement sur *des femmes crédules et ignorantes* [2]. C'est qu'en effet ces femmes ignorantes enseignent les savants, ces femmes crédules forcent les philosophes à croire. Serait-ce pour cette raison qu'au temps de saint Jean Chrysostome elles suspendaient à leur cou de petits évangiles appelés *phylactères*, et les portaient partout où elles allaient, comme pour témoigner qu'elles avaient aussi mission de propager la parole de Dieu [3]?

Mais nous n'avons dit encore que la moindre gloire des premières femmes chrétiennes; nous n'avons encore signalé que le moindre

cursus suscipiens. Quomodò igitur dicit : *Mulierem docere non permitto?* Ne in medio præsideat prohibens, et à throno excludens, non autem à verbo doctrinæ. Nam si hoc esset, quomodò dixisset : *Quid enim scis mulier num virum salvatura sis?* Quomodò permisisset ut pueros admoneret; dicens, *Salvabitur autem per filiorum generationem, si manserint in fide...?* Quomodò Priscilla Apollo virum instituit? Non igitur colloquium seorsim habitum prohibens hoc dicebat, sed illam prædicationem quæ in medio et in communi theatro habebatur, quæ doctoribus competit. Nec dixit : *Quæ multa docuit et quæ multùm laboravit*, ostendens illam et sermone et aliis in rebus ministrasse, sive pericula subeundo, sive pecunias dispensando, sive peregrinationes suscipiendo. Erant enim tunc mulieres leonibus ardentiores, cum apostolis partem laborum in prædicatione suscipientes, ideòque unà cum illis peregrinabantur, et in reliquis omnibus ministrabant. Et Christum quoque sequebantur mulieres. » (S. J. Chrys., *in epist. ad Rom.*, hom. XXXI.)

[1] De Maistre, *Éclaircissements sur les Sacrifices*. L'auteur ajoute : « On serait tenté de croire que cette influence tient à quelque affinité secrète, à quelque loi naturelle. Le salut commence par une femme annoncée depuis l'origine des choses. Dans toute l'histoire évangélique, les femmes jouent un rôle très-remarquable, et dans toutes les conquêtes du christianisme, faites tant sur les individus que sur les nations, on voit toujours figurer une femme. »

[2] *Mulieribus credulis, mulierculas imperitas.*

[3] S. J. Chrys., hom. XIX, *ad pop. Antioch.* — Ces petits livres s'appelaient *phylactères* (*phylacteria, sive conservatoria*), parce qu'ils avaient pour but de rappeler la parole de Dieu à ceux qui les portaient. Il avait été ordonné aux juifs d'en porter de semblables pour conserver la mémoire des anciens miracles, et nous lisons dans saint Mathieu (ch. XXIII, 5), que les Pharisiens, *qui faisaient toutes leurs œuvres pour être vus des hommes*, les avaient de la plus grande dimension (*dilatant sua phylacteria*).

titre à la reconnaissance et à l'admiration du monde chrétien. Ce n'est pas seulement par la prière, par les bonnes œuvres, par l'apostolat qu'elles confessent et enseignent Jésus-Christ : c'est encore par le plus généreux des sacrifices, par le plus sublime des témoignages, c'est par le sang, c'est par le martyre. Dans *cette armée du Christ qui n'est point partagée suivant la diversité des sexes, les femmes aussi peuvent revêtir la cuirasse, opposer le bouclier, lancer le javelot* [1].

A peine la guerre est-elle déclarée contre l'Église, qu'elles s'élancent, *plus ardentes que des lions*, pour combattre en héros et mourir en vainqueurs. « Dieu soit béni, s'écrie encore saint Jean » Chrysostome, à la vue de ce nouveau prodige, Dieu soit béni! » La femme est intrépide contre la mort. La femme qui a introduit la mort dans le monde, c'est elle qui brise aujourd'hui cette » arme antique du démon. Être faible, et de sa nature exposé à » tous les outrages, elle est devenue elle-même une arme invincible entre les mains de Dieu. La femme est intrépide contre » la mort. Qui n'admirerait avec stupéfaction? Que les gentils » rougissent, que les juifs soient confondus, eux qui ne croient pas » à la résurrection de Jésus-Christ; car, je le demande, quelle » preuve plus grande de la résurrection, qu'une révolution aussi » étonnante? La femme est intrépide contre la mort, contre la mort » que les saints eux-mêmes trouvaient auparavant si formidable et » si terrible [2] ! » C'est ici que se manifeste surtout l'égalité nouvelle de l'homme et de la femme; les païens lui rendent hommage, car ils la reconnaissent devant le supplice et les bourreaux. Point d'épreuves qui soient épargnées à un sexe autrefois réputé faible, point d'épreuves que sa force virile ne surmonte. L'âge, le rang, la condition n'importent pas [3]. Jeunes ou vieilles, nobles ou plébéiennes, libres ou esclaves, les épouses et les veuves, les vierges ou les pécheresses, toutes ont *le courage de haïr leur vie pour s'assurer la vie éternelle* [4].

[1] « ... Possunt et fœminæ induere loricam, ac clypeum opponere, telumque jaculare, quùm martyrii tempore, tùm etiam alio, quod ingentem fiduciam requirat. » (S. J. Chrys., *in Sanct. Bahaamum, mart.*)

[2] S. J. Chrys., *de SS. Bernice et Prodosce, virg.*

[3] Quam igitur excusationem poterunt sperare viri, cùm fortiter ac viriliter se gerant mulieres? cùm adeò generosè ad certamina pietatis se accingant? Nam neque sexus, neque ætas, neque aliud quidquam potest impedimentum objicere, si adsit alacritas animi et zelus et ardens fides. » (S. J. Chrys., *de Droside, mart.*)

[4] Joan., c. XII, 25.

Regardez cette pauvre femme chargée d'infirmités et d'années, tremblante, chancelante, appuyée sur un bâton [1]; regardez cette jeune fille à peine entrée dans la vie, timide, délicate, élevée au sein de l'opulence. Sont-ce des athlètes méprisables quand elles entrent dans la lice pour triompher des fureurs d'un tyran. Qu'on ne se hâte pas de les livrer à la dent des bêtes pour abréger leur supplice; qu'on les fasse passer d'abord par les tenailles et le feu; qu'on les plonge toutes vives dans des chaudières bouillantes : elles souffriront tout comme sans douleur et avec joie.

Mais ce n'est pas assez pour elles d'épuiser toutes les souffrances physiques, il faut que les souffrances morales y mettent le comble pour mieux faire éclater leur vertu.

Cette veuve avait sept fils [2]. Semblable à la mère des Machabées, elle les a tous vus périr, sous ses yeux, dans les plus horribles tourments, et non-seulement elle n'a pas fléchi, mais étouffant dans son cœur les instincts de son amour maternel, elle a eu le courage d'exhorter ses fils à bien mourir, à combattre généreusement pour leurs âmes, en levant les yeux vers le ciel où Jésus-Christ les attendait. Couronnée la dernière, elle ne quitte l'arène qu'après les en avoir vus sortir victorieux.

Cette jeune vierge possédait un bien supérieur à la vie, supérieur à tous les biens de la terre; un raffinement de cruauté barbare veut, avant de lui arracher la vie, la dépouiller de ce bien précieux. Elle si pure, elle si innocente, elle dont la pudeur craintive s'effarouche d'un regard, on la menace des lieux infâmes et du déshonneur! Elle prie alors, elle prie et supplie avec larmes pour conserver, non pas la vie, mais la pureté. Ne croyez pas cependant qu'elle fasse même à sa pudeur le sacrifice de sa foi : elle aimera mieux, s'il le faut, s'envelopper de sa foi et de sa pudeur, pour souffrir la violence en lui résistant, chaste en dépit des passions brutales qui voudraient et qui ne peuvent la souiller [3].

[1] Videres mulierem trementem, vetulam, baculo egentem, in certamen ingressam, tyranni furorem prosternere. (S. J. Chrys., *de Maccabæis*, I.)

[2] Sainte Félicité, dame romaine qui fut martyrisée sous Marc-Aurèle, vers l'an 164 (*Martyrologe*, 23 novembre). La même victoire avait été remportée, trente-cinq ans auparavant, sous Adrien, par une autre dame romaine, nommée Symphorose, également mère de sept fils. (*Martyrologe*, 15 avril.)

[3] La violence que l'on souffre ne fait perdre ni la chasteté de l'âme, ni la sainteté du corps. — Un criminel attentat ne saurait enlever à l'âme la chasteté qu'elle embrasse; il ne fait que soulever en elle la pudeur. — Le corps lui-même est sanctifié

Tournez maintenant les yeux vers cette autre martyre [1] : celle-ci est une jeune mère qui vient de recevoir le baptême, au grand désespoir de ses parents, presque tous païens; on l'a jetée dans un cachot, avec son enfant à la mamelle. Son vieux père accourt, et la conjure, par ses cheveux blancs, au nom d'une mère qu'elle aime, au nom de ce fils pour qui elle sèche d'inquiétude, d'abjurer son erreur et de sacrifier aux dieux. « Cessez de m'affliger, dit-elle avec émotion, *je suis chrétienne.* » Ce pauvre père se prosterne à ses pieds, lui baise les mains en pleurant, l'appelle non plus sa fille, mais sa dame; puis après avoir prié, il s'irrite, il s'emporte, pour s'apaiser, s'attendrir et prier de nouveau. *Je suis chrétienne,* répète sa fille avec une douloureuse, mais ferme résolution. Le jour de l'interrogatoire, le vieillard revient avec l'enfant, qu'elle a dû renoncer à nourrir; il monte avec lui sur l'échafaud, il le lui présente pour qu'elle en ait pitié. Oh! qui dira les angoisses de la mère, à la vue de ce fils que sa mort va tuer peut-être, dont elle va peut-être livrer l'âme aux ennemis de sa foi? Cependant le vieillard s'arrache la barbe, se jette la face contre terre, maudit ses années, laisse échapper les plaintes les plus déchirantes. Importunés de ses instances, les bourreaux le chassent en le frappant. Oh! qui dira les tortures de la fille qui voit outrager, à cause d'elle, la vieillesse de ce père infortuné? Elle triomphe cependant, par un sublime effort, et de l'amour maternel et de l'amour filial : « Je suis chrétienne! » s'écrie-t-elle une dernière fois. Et maintenant, elle n'a plus qu'à marcher de la prison à l'amphithéâtre; elle en sortira comme pour le ciel, en chantant sa victoire, et après avoir soutenu sans trembler l'assaut d'une bête furieuse, elle conduira elle-même à sa gorge la main tremblante du gladiateur chargé de l'achever.

Mais quelle est cette compagne de son martyre et de son triomphe? Quelle est celle à qui elle tend sa main, comme à une sœur, au milieu de l'arène où leur sang vient de se mêler? C'est une es-

par l'usage d'une volonté sainte; tant que la volonté demeure ferme et constante, quoi qu'il arrive du corps ou au corps, si l'on ne peut fuir sans pécher, on est innocent de ce que l'on souffre. » (S. Aug., *Cité de Dieu*, l. I, ch. XVI-XVIII.)

[1] Sainte Perpétue (*Vivia Perpetua*), victime de la persécution exercée en Afrique sous le règne de Sévère. Il faut lire, dans les *Acta sincera*, le récit qu'elle fait elle-même de ses tentations. — Voir aussi l'*Université Catholique* (mai 1844) : *les Femmes martyres*, tome XVII, p. 385.

clave [1]. Une esclave sur le rang de cette noble femme! Une esclave à la hauteur de son héroïsme! Oui, car celle-ci était mère également; grosse de huit mois, et voyant approcher le jour du spectacle, elle a craint que son état ne fît différer le martyre après lequel elle soupirait; mais elle a prié, tous ses compagnons de captivité ont prié avec elle, et délivrée avant le temps par une faveur du ciel, elle n'a donné qu'un baiser à son enfant, avant d'aller mourir. N'est-il pas évident que toute servitude est abolie? n'est-il pas clair que toutes les distinctions humaines s'effacent devant ces grands exemples d'égalité dans la vertu? La femme esclave se connaît maintenant; elle sait qu'elle est libre, car elle sait qu'elle est enfant de Dieu. Qu'un maître veuille l'avilir et la forcer, au nom du droit qu'il se croit sur elle, de consentir à sa propre infamie : elle lui prouvera qu'il s'abuse, en osant lui désobéir.

Vous avez compris votre dignité, vous, jeune esclave égyptienne [2], qui, plutôt que de subir l'outrage d'une passion brutale, vous êtes plongée lentement dans la chaudière de poix bouillante, en faisant respecter votre pudeur jusque dans les plus affreux tourments.

Vous l'avez comprise aussi, vous, noble Gauloise, vous, Blandine, dont le nom, si cher à notre pays et à notre foi, brille dans le martyrologe à côté du nom de saint Pothin! Blandine était une pauvre esclave, si faible, si chétive de corps, que les chrétiens, ses compagnons, et sa maîtresse temporelle elle-même, craignaient qu'elle n'eût pas la force de confesser librement; mais *Jésus-Christ voulait montrer par elle*, comme le dit la lettre où est écrit son martyre [3], *que les créatures viles et méprisées des hommes sont celles que Dieu se plaît à combler d'honneur quand elles font preuve envers lui de cette charité excellente qui éclate par la force de la vertu.*

Blandine ne souffrit pas seulement avec courage, elle lassa ses bourreaux, comme cette mère qui, après avoir encouragé ses fils à combattre vaillamment, et les avoir envoyés devant elle vers le

[1] Sainte Félicité. Il ne faut pas la confondre avec celle qui souffrit le martyre sous Marc-Aurèle après ses sept enfants. Le nom de celle dont il s'agit ici est toujours associé à celui de Perpétue. Voir les *Acta sincera*, et aussi l'*Univ. Cath.* (mai 1844) : *les Femmes martyres*, tome XVII, p. 387.

[2] Potamienne, martyrisée en Égypte, dans le même temps que Félicité à Carthage. (*Martyrologe*, 28 Juin.) Voir *Univers. Cath.*, *ibid.*, p. 389.

[3] Epistola ecclesiarum Viennensis et Lugdunensis, de martyrio sancti Pothini episcopi et aliorum plurimorum, anno Christi 177. (*Acta prim. sanctorum sincera et selecta* Theodori Ruinart.)

Roi, juge de leur valeur, et prix de leur victoire, eut à passer et repasser, pour aller les rejoindre, par toute la carrière d'épreuves qu'ils avaient traversée, *la bienheureuse* Blandine ne fut couronnée que la dernière [1]. Le fouet, les lames ardentes, la croix, les bêtes, la chaise de fer, le filet, elle épuisa tous les genres de supplice, et elle était prête à les chercher encore *avec autant de joie que si elle fût allée à un banquet nuptial* [2], quand elle expira enfin sous le glaive, forçant les païens de confesser que jamais femme n'avait tant souffert, ni avec tant de calme et d'énergie. Mais aussi quelle gloire, quelle auréole autour du front de la pauvre esclave! Tandis qu'attachée en croix à la potence, qu'on lui avait dressée comme un monument de servilité et d'infamie, elle louait et remerciait Dieu des souffrances qu'il lui permettait de supporter, *ses compagnons, qui avaient les yeux fixés sur elle tout en combattant, virent clairement, sous l'image de leur sœur, Celui-là même qui est mort crucifié pour nous* [3].

Est-il un signe plus sensible de l'affranchissement de la femme et de ses glorieuses destinées, dà sa servitude abolie et de sa liberté reconquise? Je ne sais, mais sa régénération morale se montre sous un autre emblème qui n'est pas moins touchant.

Au-dessous de l'esclave, au-dessous de la créature qui n'est qu'*une chose* aux yeux des païens, il y a bien bas, bien bas, dans la fange des vices, une femme plongée ou plutôt abîmée dans le mépris. C'est la femme perdue, c'est la pécheresse livrée à la débauche publique [4]. Un jour, cette femme entend raconter la conversion de Madeleine; elle comprend, elle s'émeût, elle se demande si elle ne pourrait pas, elle aussi, mériter son pardon par la pénitence. La pensée de l'expiation est entrée dans son cœur; elle n'en sort plus. Bientôt la pécheresse peut dire aussi : « Je suis chrétienne, » et elle

[1] « Beata vero Blandina, omnium postrema, tanquam nobilis mater quæ filios ad fortiter pugnandum accenderat et victores ad regem præmiserat, eosdem certaminum cursus, quos filii confecerant, remetiens, ad eosdem iter properabat..... » (*Epistol. ecclesiarum Viennensis et Lugd.*)

[2] « De exitu suo læta et triumphans, prorsùs quasi ad nuptiale convivium invitata esset, non bestiis objecta esset. » (*Ibid.*)

[3] « In crucis speciem suspensa, maximam alacritatem addebat certantibus objecta, quippè qui, in ipso certamine, sub sororis personâ, corporeis oculis cernerent illum qui pro ipsorum salute crucifixus fuerat. » (*Ibid.*)

[4] Sainte Affre (*Martyrologe*, 5 août). Voir l'*Univ. Cath.* (mai 1844): *les Femmes martyres*, tome XVII, p. 391.

le dit au tribunal de la persécution. En vain le juge s'efforce-t-il de lui faire désavouer ce nom, en vain mêle-t-il l'insulte à la menace, en lui objectant sa propre infamie. « Il est vrai, dit-elle, que je ne mérite pas un si beau nom, mais la miséricorde de Dieu a bien voulu me l'accorder. Il ne m'a pas rejetée de devant sa face, puisqu'il me permet de venir à la confession de son nom très-saint. Que ce corps donc, par lequel j'ai péché, reçoive divers tourments! Pour mon âme, je ne la souillerai pas par les sacrifices des démons. » Et, dépouillée de ses vêtements, levant les yeux au ciel et versant un torrent de larmes, elle s'écrie encore, tandis que le feu pétille, prêt à la dévorer : « Seigneur, Dieu tout-puissant, seigneur Jésus, qui n'êtes pas venu appeler les justes à la pénitence, mais les pécheurs, qui avez promis, par votre parole inviolable, que, quelle que soit l'heure où le pécheur se convertisse, vous oublieriez ses péchés, recevez à cette heure l'expiation des miens par la souffrance, et par ce feu temporel préparé à mon corps, délivrez-moi des flammes éternelles qui brûlent le corps et l'âme. » Cependant la flamme monte et l'embrasse : la pécheresse prie jusqu'au dernier soupir. Et maintenant, reçue dans les cieux, elle est honorée comme une sainte à l'égal des plus chastes et des plus pures, à l'égal des vierges martyres.

C'est ainsi que les femmes, et celles-là même qui étaient sorties des plus bas rangs, ou tombées jusqu'au dernier échelon de la dégradation morale, ajoutaient leur sacrifice au sacrifice de Jésus-Christ, pour sceller de leur sang le grand acte de leur rédemption. Mais en se rachetant elles-mêmes, elles rachetaient aussi le monde, car leur sang, plus éloquent que la parole, convertissait jusqu'à leurs bourreaux. Le monde ne pouvait tarder à leur payer le prix de ce dévouement; et les institutions allaient achever à leur profit l'heureuse révolution que les mœurs avaient commencée.

J.-Ch. Dabas.

Polémique catholique.

LE CHRIST ET L'ÉVANGILE;

HISTOIRE CRITIQUE DES SYSTÈMES RATIONALISTES CONTEMPORAINS SUR LES ORIGINES DE LA RÉVÉLATION CHRÉTIENNE,

PAR M. L'ABBÉ F.-ÉD. CHASSAY,
Professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux.

IIe PARTIE. — L'ALLEMAGNE [1].

DEUXIÈME ARTICLE [2].

M. Louis Blanc reproche à Luther et à Calvin d'avoir manqué de logique et d'audace [3]. Ils commencent par renverser la pierre angulaire sur laquelle Jésus-Christ a établi son Église. Pour eux, plus de pape comme chef spirituel de l'humanité; — plus d'autorité enseignante; — plus de vérités transmises par la tradition. Invoquer ainsi contre Rome l'autorité de la raison, c'était, au dire de M. Blanc, de l'audace. Pour être conséquents, Luther et Calvin devaient envelopper les Écritures dans cette proscription; mais ils reculent, comme saisis d'effroi, devant une semblable pensée. C'est même à cette époque, du sein des Églises protestantes, que des hommes s'élèvent répétant sans cesse : « La Bible, toute la Bible, » rien que la Bible [4]. » De quel singulier respect ils se prennent pour elle! Ils nous la présentent comme dictée tout entière, mot à mot, par le Saint-Esprit; l'inspiration s'étend jusque sur les points hébraïques et sur les accents de l'Ancien Testament; partout, dans ses pages, sous le voile de ses types, ils découvrent la substance de l'Évangile; ses prophéties ne sont que l'histoire *renversée* de la mission du Christ [5]. Ce n'est pas tout : « Les questions qu'ils jugent » résolues par les livres saints, interprétés au moyen des lumières

[1] Chez Lecoffre. Prix : 2 fr. 50.
[2] Voir le 1er art., t. III de la 2e série, p. 426.
[3] Cf. *Hist. de la Révolution française*, t. I, p. 353.
[4] Cf. Th. Moore, *Voyage d'un gentilhomme irlandais à la recherche d'une Religion*, dans les *Démonstrations Évangél.*, de Migne, t. XIV, p. 234.
[5] Cf. Thomas Moore, *ibid.*, col. 217-19.

» de la foi, nul, suivant eux, n'a le droit de les approfondir [1]; » nécessairement il faut les accepter telles qu'elles se présentent. Nous retrouvons donc ici le système de l'autorité. M. L. Blanc a raison : ce principe trahit dans les réformateurs un défaut de logique. Quand une fois on a proclamé le libre examen, c'est une inconséquence que de prétendre lui faire sa part ; vous ne pouvez plus lui dire : Tu iras jusque-là. La pensée en révolte et en marche ne s'arrête pas. Aussi quel trajet immense elle a parcouru depuis le 16e siècle jusqu'à nous ! C'est en Allemagne que M. l'abbé Chassay va se placer pour suivre ses évolutions [2].

A son point de départ, elle professe, nous l'avons vu, un profond respect pour l'Ancien Testament. Mais bientôt, oubliant ses formules obséquieuses, elle prend des allures plus libres, plus dégagées et plus hardies. Ainsi Calvin ne s'attache qu'au côté moral des livres saints, il néglige complétement la partie historique. « Son exégèse pousse au rationalisme. Il ne veut pas reconnaître » dans l'Ancien Testament les figures qui, selon le Christ, saint » Paul, la tradition, prophétisaient l'avenir. Il a ouvert ainsi la » voie à l'école socinienne, qui, elle-même, a préparé le natura- » lisme, lequel ne voit dans les livres inspirés qu'une parole ordi- » naire dont chaque homme a droit d'examiner la valeur. Les » Paulus, les Eichorn, les Strauss, sont sortis de Calvin, comme » Carlstadt, Œcolampade et Munzer procédaient de Luther : les » mêmes causes enfantent les mêmes effets... Au temps de la ré- » forme, la science exégétique s'était donc déjà dépravée. Elle » était devenue curieuse, téméraire, imprudente. Bèze lui-même » en était effrayé. Les hardiesses du langage de Castalion, dans son » *Commentaire du Cantique des Cantiques*, étaient bien propres à » attrister une âme chrétienne. Sous la plume de ce savant, Salo- » mon est un poëte de tabagie, plutôt qu'un écrivain inspiré [3]. » Il avait imaginé de nier la canonicité de son ouvrage, dont il faisait une idylle indécente échappée d'un cerveau libertin [4]. Ces idées se

[1] Cf. M. L. Blanc, *ibid.*, p. 354.

[2] « L'Allemagne, disait naguère le P. Lacordaire, reste, quoique avec quelques modifications, le foyer de la guerre contre Jésus-Christ. C'est là que nos incroyants vont demander les armes que le génie de la France leur refuse de plus en plus. » *Conférences de Notre-Dame de Paris*, année 1846.

[3] Voir M. Audin, *Histoire de la vie, des doctrines et des ouvrages de Calvin*, t. 1, p. 449-50.

[4] Cf. M. Audin, *ibid.*, t. 2, p. 241.

propageaient à Genève vers l'an 1543. Dans les diverses contrées de l'Europe, d'autres voix se mêlaient à celle de Castalion. — En 1618 et en 1619 se tient le fameux synode de Dordrecht. Alors le rationalisme grandit. En Angleterre, Herbert de Cherbury professe le déisme [1]; Hobbes nie l'authenticité de l'Ancien Testament, et il met en question l'autorité divine du Nouveau [2]. — En France, la publication d'un ouvrage du protestant Peyrère [3] excite une indignation générale. Ses explications de certains miracles de l'Ancien Testament le placent à l'avant-garde des exégètes naturalistes. Voici un exemple de ses procédés. Il s'agit du soleil qui s'arrêta à la voix de Josué. Rien de plus simple que ce fait d'après Peyrère. Les Israélites qui le prirent pour un miracle furent le jouet d'une de ces illusions d'optique qui se répètent fréquemment dans la plupart des pays montueux. Là, quand l'astre du jour a quitté l'horizon, vous croyez encore apercevoir son disque dans le ciel. Peyrère nous apprend ensuite comme quoi le *principe des protestants* l'a conduit à cette doctrine. On ne prévoyait donc pas seulement, mais on reconnaissait à cette époque la tendance naturelle du protestantisme à graviter vers l'incrédulité [4]. — D'un autre côté, un théologien hollandais, le calviniste Bekker, ne voyait que des allégories et des mythes dans tous les passages de l'Ancien et du Nouveau Testament où le démon se trouve en scène [5]. Sur beaucoup de points ses explications se rapprochent de celles des rationalistes modernes. — Vers le même temps, L. Meyer, le disciple et l'ami de Spinosa [6], publiait la *Philosophie interprète de l'Écriture*. Or, d'après lui, la *Philosophie* avait déjà détruit le mystère de la présence réelle; — de Dieu, elle ne s'en occupait même pas; quant au mystère de la Trinité, il se trouvait soumis à une méthode d'exa-

[1] Cf. Bouillet, *Dictionnaire universel*, art. *Herbert de Cherbury*.

[2] Cf. Moore, *ibid.*, p. 215. Nous avons cherché inutilement dans l'*Essai sur l'Histoire de la Philosophie en France, au 17e siècle*, par M. Damiron, l'exposé et la critique des opinions de Hobbes sur nos livres saints. Cependant, pour les examiner, Hobbes se plaçait au point de vue philosophique. Il y a donc, sous ce rapport, une lacune dans l'ouvrage de M. Damiron. Son *Essai* mérite une étude sérieuse.

[3] L'ouvrage de Peyrère avait pour titre : *Præadamitæ, sive exercitatio super versibus, 12, 13 et 14, cap.* v. *Epist. Pauli ad Romanos*. Il voulait prouver que des nations et des races d'hommes avaient existé antérieurement à Adam.

[4] Cf. Moore, *ubi sup.*, p. 247.

[5] Moore, p. 246.

[6] Voir, pour le développement des idées de Spinosa, le travail de M. de Valroger sur la *jeune École Éclectique*, dans *le Correspondant*, t. x.

men qui devait le faire disparaître. Il y avait dans l'ouvrage de Meyer plus d'audace que dans les précédents : aussi fut-il réédité par Semler [1].

« Cet homme devait montrer que, quand on abandonne la tra- » dition de l'Église universelle, nul ne peut poser de barrières in- » vincibles aux éternels caprices de la pensée humaine. Il ne faut » pas croire qu'il ait abordé l'étude de la Bible sans esprit de sys- » tème et sans préoccupation dogmatique. Pour lui, le Christia- » nisme se réduisait à quelque chose de très-élémentaire, à quel- » ques points fondamentaux, surchargés d'ornements superflus par » le travail prodigieux des hommes et du temps. Le Symbole des » Apôtres, c'était à ses yeux tout le Christianisme [2]. » L'Évangile, il faut en convenir, ne se prête guère à cette simplification; mais Semler, à l'aide de quatre hypothèses fondamentales, saura triompher de ses résistances. 1° Il établit chaque fidèle juge de l'authenticité des livres saints. Avez-vous la conviction intérieure de la vérité de ce que l'un d'eux contient? admettez-le comme divin; cette conviction vous fait-elle défaut? prononcez, sans hésiter, qu'il n'offre nulle garantie suffisante d'authenticité véritable [3]. 2° Le premier pas franchi, Semler restait fort embarrassé du *mysticisme étrange* que l'interprétation catholique trouvait dans les livres saints. La pensée lui vint de déclarer seule légitime l'interprétation littérale. L'idée était lumineuse. Elle devait conduire à traiter l'Évangile comme une histoire purement profane. Il entrevoyait le jour où la vie du Fils de Dieu, dépouillée de tout le prestige qui l'entourait, n'aurait plus d'autre valeur que celle d'une simple et naïve légende. 3° Semler ne s'arrêta pas en si bonne voie. Jusqu'ici peut-être vous avez cru que l'énergie, le charme divin de sa parole, la puissance surhumaine dont il disposait, suffirent au Christ pour briser les idoles de l'ancien monde. Détrompez-vous. Au point de vue de l'exégète protestant, Jésus-Christ est tout simplement un habile diplomate qui, ne pouvant triompher directement des opinions de ses contemporains, eut assez d'adresse pour les ménager. Semler vous dira toutes les précautions, toutes les ruses auxquelles il eut recours pour établir son royaume. Et remarquez-le bien, ses apôtres restèrent constamment fidèles à ce système d'*accommoda-*

[1] Cf. Moore, *ibid.*, p. 247-48.
[2] Cf. M. Chassay, *le Christ et l'Évangile*, 2e part., p. 14.
[3] Cf. Dr Semler, *Libre Examen du Canon*, 1re part., p. 28.

tion. Tel n'est pas, on le sait, l'enseignement de l'histoire; mais Semler avait une théorie à propager : il n'en tint donc nul compte. 4° Pour couronner sa conception, il *affirma* que le Sauveur mêlait à la prédication des vérités éternelles, des opinions locales et passagères. Chaque particulier, bien entendu, a le droit d'éliminer de la révélation tous les éléments qui lui apparaîtront avec ce dernier caractère. Pour lui, « il brisait dans ses mains, avec une pétulance d'enfant, tout ce qui ne se prêtait pas à ses combinaisons » bizarres. Cette audace, inusitée jusqu'alors, a fait son influence » et sa réputation [1]. » Voyons maintenant combien les exégètes allemands ont usé largement du privilége que Semler leur accordait.

Le premier qui se présente est *Schleiermacher*. Philologue distingué, théologien illustre, ministre du saint Évangile, cet homme, tout en ayant la prétention d'être pieux, de ne faire que des sermons religieux, et *même très-religieux* [2], dirigea contre la Bible une critique plus meurtrière que celle de Voltaire. Il s'éprend d'abord pour Spinosa d'un enthousiasme sans exemple. Tandis que l'un de ses disciples le place sur le même rang que l'auteur de l'*Imitation* [3], il veut, lui, sacrifier à ses mânes une boucle de cheveux [4]. Rien ne doit manquer à cette apothéose. Le Juif d'Amsterdam devient donc entre ses mains « une sorte de Christ révélateur, » sublime et méconnu, presque aussi pur et aussi grand que le Sauveur du Golgotha [5]. » Or, c'est aux dépens du Fils de Marie que Spinosa grandit ainsi. — « Pour Schleiermacher, ce n'est pas » Moïse, ce n'est pas la Loi, ce ne sont pas les voyants d'Israël » qui préparent le règne du Rédempteur. Le monde ancien tout » entier le produit et l'enfante... Comme le Christianisme n'est » qu'un paganisme perfectionné, le paganisme n'est, à son tour, » qu'un Christianisme incomplet [6]. » Aussi Schleiermacher reste-t-il froid en présence de son abrutissement moral et de son servilisme abject. Pas une parole de blâme ne tombe de ses lèvres sur les impuretés fangeuses que cette religion des sens étale impudemment à nos regards. Elle lui apparaît comme une espèce d'initiation

[1] Cf. M. Chassay, *le Christ et l'Evangile*, 2e part., p. 29.

[2] Voir M. Cousin, *Revue Française*, mars 1828.

[3] Cf. M. Cousin, *Fragments Philosophiques*, t. II, p. 64.

[4] M. Saisset appelle cela *se passionner sans mesure et sans raison*. Le mot n'est pas trop dur, dit M. Chassay. Cf. Saisset, *OEuvres de Spinosa*, Introd., p. XIV.

[5] Voir *le Christ et l'Evangile*, 2e part., p. 38.

[6] Voir M. Chassay, *ibid.*, p. 59.

aux idées propagées plus tard : il n'en demande pas davantage pour l'absoudre... Le Christ vient. Il recueille les doctrines éparses dans l'ancien monde et les réunit en corps : de là l'Évangile ; ce n'est qu'un accident de l'éternelle révélation de Dieu qui se fait dans la nature et dans l'humanité. La loi du progrès exige qu'on le déclare inférieur au Koran. — Cette philosophie de l'histoire conduit Schleiermacher à faire bon marché des livres saints. Il ne sait pas au juste quels sont ceux qui doivent porter ce nom ; il ne s'occupera donc pas de leur inspiration [1]. Tout bien considéré, il juge inauthentique la 1re *Épître de saint Paul à Timothée*. Le seul *Évangile* de saint Luc trouve grâce à ses yeux. Encore émet-il sur sa composition des idées qui atténuent singulièrement sa valeur. A l'entendre, il serait l'œuvre de quatre personnes différentes, dont « l'une aurait écrit le miraculeux, une seconde aurait réuni les » discours du Christ, une troisième aurait écrit les événements qui » se rapportent à sa mort, puis enfin une quatrième, *vraisembla-* » *blement* saint Luc, se serait mise à réunir ces morceaux épars, » morceaux, dit Schleiermacher, écrits dans un style qui trahit des » écrivains différents, et dont saint Luc n'aurait fourni, pour ainsi » dire, que le prologue et la conclusion. Bien entendu que dans » cet Évangile, si *éminemment historique*, Schleiermacher *fait la* » *part des circonstances qui pouvaient empêcher l'auteur, quel qu'il* » *soit, de bien préciser les choses qu'il raconte*. C'est assez dire que » l'arbitraire a présidé à cet essai critique [2]. » Ajoutons : c'est assez dire que l'Évangile de saint Luc n'a pas, sous le rapport de l'authenticité et de l'intégrité, plus de valeur que ceux qui portent le nom de saint Marc et de saint Matthieu. Après cette négation, que reste-t-il du Nouveau Testament ?

« Pendant que Schleiermacher accomplissait son œuvre de ténèbres, un autre professeur de l'Université de Berlin, le docteur *de Wette*,... étendait avec une prodigieuse activité d'esprit, dans les écoles luthériennes, l'influence pourtant déjà si grande et si déplorable du scepticisme rationaliste [3]... Une dissertation sur le *Pentateuque*, qu'il publia en 1805, révéla à l'Allemagne protestante un des hommes qui devaient le plus contribuer à compléter

[1] « Que dire de l'inspiration des livres saints lorsqu'on ne sait pas au juste quels sont les livres qui doivent porter le nom de saints ? » *Lettre au docteur Lücke*, dans les *Etudes et Critiques théologiques*, 2e vol., 3e part., p. 489.

[2] Amand Saintes, *Histoire critique du Rationalisme*, liv. II, c. 7.

[3] M. Chassay, p. 84.

son apostasie [1]. » Laissons M. Edgard Quinet nous exposer ses conceptions : « Les cinq premiers livres de la Bible sont à ses yeux l'épopée de la théocratie hébraïque ; ils ne renferment pas, selon lui, plus de vérité que l'épopée des Grecs. De la même manière que l'Iliade et l'Odyssée sont l'ouvrage héréditaire des rhapsodes, ainsi le Pentateuque est, à l'exception du Décalogue, l'œuvre continue et anonyme du sacerdoce. Abraham et Isaac valent, pour la fable, Ulysse et Agamemnon, roi des hommes. Quant au voyage de Jacob, aux fiançailles de Rébecca, « un Homère de Chanaan, dit l'auteur, n'eût rien inventé de mieux. » Le départ d'Égypte, les 40 années dans le désert, les 66 vieillards sur les trônes des tribus, les plaintes d'Aaron, enfin la législation même du Sinaï, ne sont rien qu'une série incohérente de poëmes libres et de mythes. Le caractère seul de ces fictions change avec chaque livre ; poétiques dans la Genèse, juridiques dans l'Exode, sacerdotales dans le Lévitique, politiques dans les Nombres, étymologiques, diplomatiques, généalogiques, mais presque jamais historiques dans le Deutéronome [2]. » Est-ce assez de ruines ? Non. Nous n'avons encore là que les préparatifs du combat que de Wette veut livrer à la Bible. Ces premières batteries ont été dirigées contre les livres de l'Ancien Testament, qui forment comme l'enceinte extérieure de la place au milieu de laquelle s'élève le Christ. Il s'imagine l'avoir renversée. Un instant, il s'arrête pour s'applaudir d'avoir transformé le *Pentateuque* en une pure légende, en une vaine épopée sacerdotale. C'est une grande victoire remportée. Il doit être maintenant évident pour ses lecteurs que le Christianisme ne remonte pas à l'origine du monde. Les prophéties et les miracles que l'on présentait comme une préparation à l'Évangile ne l'arrêteront donc pas. Le Nouveau Testament lui paraît moins imposant, et le voilà qui se prépare à porter les derniers coups qui doivent assurer son triomphe. — Eichorn avait parlé d'un Évangile primitif, qui aurait servi de fond commun aux quatre évangélistes. Cette hypothèse, Eckermann la repoussa : de Wette l'imite. Comme lui, pour expliquer les analogies des trois premiers évangélistes, il suppose qu'ils ont puisé à une source commune. Cette source n'est autre que la tradition qui se forma pendant les dix premières années du Christianisme. « Comme elle était incertaine et flottante pour certaines particularités de la vie de Jé-

[1] M. Chassay, p. 90.
[2] *L'Allemagne et l'Italie*, t. II, p. 336-37.

sus, elle fut modifiée par chacun des trois évangélistes, d'après son plan particulier et sa manière personnelle d'envisager les événements [1]. »

Voilà pour la formation des premiers Évangiles. Voici maintenant pour l'explication des faits miraculeux qui en remplissent les pages. Il ne faut pas croire que de Wette les regarde comme le résultat d'une intervention spéciale de la Providence. Pour lui, point d'autre moyen de concilier les opinions sur les miracles que de leur donner une signification *idéale* et *symbolique*, sans soutenir toutefois que les récits miraculeux ne sont qu'un simple tissu d'idées. L'Évangile de saint Jean, en ce qui concerne les faits surnaturels, n'échappe pas à cette loi; mais, pour le reste, de Wette lui accorde une plus grande autorité qu'aux trois autres. Saint Jean, dit-il, embrasse plusieurs années de la vie du Christ. Celui-ci y est moins juif (*sic*) que dans les premiers; il s'y exprime plus nettement, il y donne plus de développement à sa doctrine : il la raisonne. Il est curieux d'entendre de Wette exposer le Christianisme de saint Jean. — D'après cet évangéliste, « le Christianisme unit » l'homme à Dieu. Jésus est le Fils de Dieu fait homme; quoique » homme, il reste verbe et uni à Dieu; et comme tout chrétien est » obligé de répéter la vie du Christ en lui-même, tout chrétien » s'unit par là à Jésus-Christ, et par là encore à Dieu. Devenir un » avec Dieu par le Christ, c'est le Christianisme. — Et les récom« penses, quelles seront-elles? — L'union avec Dieu [2]. » Voilà, comprenez la théorie! « Toute cette théologie, dit A. Saintes, finit par » se perdre dans un vain soupir. » En effet, le dernier mot du docteur de Wette, est que le Christianisme repose sur une conviction intérieure : il faut, pour le juger, laisser entièrement de côté les faits de l'histoire.

Ainsi, nous voyons des hommes qui, « ayant commencé par rejeter la Genèse, ont été conduits plus tard à rejeter les Prophètes, » puis les apôtres avec les évangélistes, puis les saints Pères, puis » l'Église, puis la suite entière de l'histoire sacrée, si bien qu'à la » fin toute leur tradition s'est bornée à eux-mêmes [3]. » Mais ils seront punis de leurs négations; car le port dans lequel ils cherchent un refuge est ouvert à toutes les tempêtes : le souffle impétueux

[1] Cf. *le Christ et l'Évangile*, 2e part., p. 106-107.
[2] Cf. M. Cousin, *Revue Française*, mars 1838.
[3] Ed. Quinet, *Allemagne et Italie*, t. II, p. 396.

du scepticisme finira par les briser. « Là, comme le dit très-bien » M. Chassay, les vents sont trop violents et le ciel est d'airain. Ils » n'ont plus d'autre sort que de changer d'orage et d'agitations... »

« Une situation si pleine de périls et d'angoisses explique naturellement l'impression que fit le livre de Strauss en Allemagne : pour la première fois, le protestantisme se contemplait tout entier dans son œuvre. Jusqu'alors le travail destructif des théologiens protestants semblait s'être fait dans l'ombre, comme s'ils eussent rougi de leur trahison. Tout en souffletant le Christ, ne disaient-ils pas, comme Polyeucte : *Je suis chrétien?* Le livre de Strauss a été un éclair dans cette nuit ténébreuse : *Illuminabit abscondita tenebrarum*. Strauss a présenté à quelques-uns de ses contemporains le miroir fidèle de leur intelligence... Si son œuvre eût été une œuvre originale, une œuvre d'un génie égaré, mais d'un génie puissant, *ce n'eût été qu'un flot isolé* [1]. Mais il a fait bien plus qu'une œuvre de génie, *il a résumé tout une époque*, il a été le Voltaire du protestantisme allemand, moins le talent et l'amère ironie [2]. » — M. Littré a fait passer son ouvrage dans notre langue. Nous doutons que sa *Vie de Jésus* trouve parmi nous grand nombre de lecteurs. Pour s'enfermer dans la méditation de ces quatre gros volumes, remplis de dissertations accablantes, de discussions interminables, de subtilités exégétiques, il faut une force de persévérance qui ne s'allie guère avec l'impétuosité française. Nous sommes ainsi faits : si cette lourde et indigeste production tombe entre nos mains, nous la quitterons bientôt pour quelque *Nouvelle* de Balzac, de Sue ou de Dumas. Et cependant il est bon de connaître les idées fondamentales du système de Strauss. Car on s'en empare, on les dégage des formules dans lesquelles se complaît la science allemande, on leur donne un vêtement à la *française*, et on nous les présente comme des vérités incontestables [3]. Tâchons donc de les comprendre.

Strauss n'a pas imité Dupuis. Celui-ci nie hardiment l'existence de Jésus-Christ [4]. Entreprise désespérée! Jésus-Christ, dit le P. Lacordaire, est dans l'histoire, et nul au monde n'y occupe une place plus importante et plus assurée que la sienne! Voyez avec quelle

[1] C'est l'expression même de Strauss.

[2] *Le Christ et l'Evangile*, 2e part., p. 136-38.

[3] Cf. A. Maury, dans *l'Encyclopédie moderne*. — *Les Evangiles*, par M. Lamennais, etc.

[4] Cf. *Origine des Cultes*.

éloquence, avec quelle force de logique l'illustre dominicain établit ce fait [1]. Mais « après avoir dit ou fait entendre que la vie du Christ était une fable, le rationalisme lui-même s'est aperçu que c'était trop demander à la crédulité humaine; il a craint la lumière toute puissante du bon sens, et au commencement de ce siècle, non pas en Angleterre, non pas en France, mais en Allemagne, un système nouveau s'est produit. On a dit : La vie du Christ n'est pas une fable, c'est un mythe [2]. » Tel est le système du docteur Strauss. Pour juger de sa valeur, deux questions, ajoute le P. Lacordaire, sont à examiner : 1° Qu'est-ce que le mythe? 2° La vie du Christ est-elle un mythe?

Or, un mythe est un fait transfiguré par une idée, ou l'expression altérée de quelque vérité. « Si vous plongez un regard curieux jus-
» qu'aux frontières de l'antiquité, vous y remarquerez des récits
» qui inquiéteront votre intelligence, incertaine si elle doit les re-
» pousser tout à fait ou les admettre tout à fait. Je choisis Promé-
» thée pour exemple. Vous connaissez tous le thème de Prométhée,
» cet homme audacieux qui a dérobé le feu du ciel, et que Jupi-
» ter, en punition d'un si grand rapt, a fait clouer sur un roc, où
» son cœur est dévoré par un vautour. L'antiquité était pleine de
» ce récit, dont Eschyle a fait une des tragédies les plus singulières
» du théâtre grec. Qu'était-ce au fond que Prométhée? Était-ce une
» fable pure? Il est bien difficile de le penser; l'homme part tou-
» jours dans ses croyances et ses souvenirs de quelque réalité, et
» lorsque ces croyances et ces souvenirs ont un caractère univer-
» sel, il n'est pas logique de les déshonorer par un dédain absolu.
» Mais, d'un autre côté, rangerez-vous dans l'histoire le thème de
» Prométhée? Nous ne le pouvons pas davantage. Comment ad-
» mettre qu'un homme a dérobé le feu du ciel, que Dieu l'a en-
» chaîné à un roc, et que son cœur, toujours renaissant, y est la
» proie d'un vautour qui ne se rassasie jamais? Nous sommes ici
» évidemment entre la fable et l'histoire. Un événement relatif aux
» destinées religieuses du genre humain s'est passé au fond des
» siècles primordiaux; tous les peuples en ont emporté la mémoire
» dans leurs émigrations; mais à mesure que l'ombre du passé
» grandissait sur le monde, la physionomie véritable de cette tra-
» gédie antique a perdu sa clarté; l'imagination a porté secours à

[1] *Conférences de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 580-85.
[2] *Ibid.*, p. 604.

» la mémoire, et Prométhée, cloué sur son roc, est devenu l'ex-
» pression populaire et impérissable d'un grand crime, suivi d'une
» grande expiation. C'est là le mythe [1]. » Ainsi en est-il, d'après Strauss, de Jésus-Christ et des Évangiles. Voici comment il entend le prouver. Considérez, dit-il, toutes les religions anciennes, l'idolâtrie, le brahmanisme, le bouddhisme, toutes elles vous présenteront un vaste ensemble d'idées et de faits altérés les uns par les autres : c'est là leur fondement, leur substance, la raison de leur développement et de leur progrès. Le Christianisme n'a pu échapper à cette loi. Jésus-Christ, dont on est loin de contester l'existence, a donc dû subir, dans la pensée de ses adorateurs, avec le cours du temps et la fascination d'une idée préconçue, des modifications qui le tirent de l'histoire pure pour le ranger dans l'espèce des mythes. Tout concourait merveilleusement à favoriser ce travail : il y avait deux siècles que Jésus-Christ avait disparu, lorsque les Évangiles furent publiés. Deux cents ans laissés à l'imagination et à la foi ! Que fallait-il de plus pour transformer le Christ ? Et puis, tous les éléments de cette transformation existaient : les Juifs, depuis longtemps, les avaient déposés dans leurs livres ; mais il n'avait pas encore paru de personnage auquel on pût appliquer l'idée messianique. — Enfin Jésus-Christ se persuade avoir reçu du ciel une mission sublime ; il se donne pour le Messie. Imagination pieuse, facile à se passionner, le fils de Marie était dans la meilleure foi du monde. Quelques hommes, enthousiastes comme lui, se réunissent à ses côtés ; ils lui prêteront secours dans l'œuvre régénératrice qu'il entreprend. Bientôt ses doctrines libérales, l'intérêt qu'il porte à la classe pauvre et souffrante, ont augmenté le nombre de ses partisans. Mais alors les grands de la Judée s'effraient de son prosélytisme et redoutent les conséquences de ses maximes. Il faut donc enlever cet homme à l'amour du peuple. On s'en empare ; on le condamne précipitamment au supplice des esclaves... A peine est-il mort que sa tombe commence à se couvrir de fleurs. Ses disciples surtout travaillent à son apothéose avec un art infini ; les poëtes de la communauté chrétienne viennent aussi déposer sur son front de nouvelles auréoles. Bref, la vie du Christ entre comme de soi-même dans le moule du messianisme, d'où il sort tel qu'il est aujourd'hui sous l'œil étonné des générations [2]. Voici d'autres con-

[1] Cf. Lacordaire, *Confér.*, t. II, p. 608-9.
[2] *Le Christ et l'Évangile*, p. 106.

sidérations qui montrent dans le Nouveau Testament tous les caractères d'un mythe accompli. 1° La vie de Jésus-Christ est remplie d'un merveilleux continuel : pas un événement de son existence qui soit conforme au cours ordinaire de la nature. Or, le merveilleux est l'inséparable compagnon du mythe, et il a le même siége que lui, l'antiquité : c'est même la présence du merveilleux qui nous révèle la présence du mythe. — 2° Dans les Évangiles, vous ne trouvez aucune suite chronologique, rien qui annonce l'histoire; vous n'avez là que de simples matériaux ramassés au hasard. Et il ne faut pas reprocher aux évangélistes ce défaut d'harmonie; ils ont pris le mythe tel qu'il s'est présenté; flottant, indécis, contradictoire à lui-même, comme tout ce qui sort du confluent ténébreux des faits et des idées [1].

Nous ne pouvons que donner ici une analyse très-succincte de l'argumentation de l'école mythique; mais prenez le livre de M. Chassay, et vous verrez les idées de Strauss reproduites avec beaucoup d'exactitude et de clarté. Il n'y a pas moins de force, de logique et de science dans la réfutation que M. Chassay nous donne de ce système. Tout en montrant le côté faible des sophismes de Strauss, il fait admirablement bien ressortir la vérité, et il est d'autant plus puissant qu'il s'appuie constamment sur des faits. Versé comme il l'est dans la connaissance de l'histoire, il n'ignore pas de quelle manière se forment les mythologies; il se garde donc bien de contester l'existence des mythes. « Les mythes, dit-il, sont comme un bois sacré qui cache la source profonde des empires [2]. » C'est aux jours de l'enfance des peuples qu'ils se forment et se développent. « On conçoit très-bien que l'homme abandonné à la tradition pendant un long cours de siècles, finit par ne plus bien discerner l'encadrement et le texte primitif des événements. Comme un tableau devant lequel le spectateur recule toujours, le genre humain recule devant le passé, et si bien qu'il regarde, il vient un moment où sa vue s'obscurcit. Cependant, l'imagination travaillant sur ce spectacle devenu lointain, y ajoute des traits nouveaux; l'idée domine le fait, et il se produit quelque chose qui n'est plus ni une histoire, ni une fable, mais que nous appelons un mythe. Son siége, c'est l'antiquité, ou plutôt la tradition pure, la tradition abandonnée toute seule au cours de l'humanité qui la porte en

[1] Cf. Lacordaire, t. II, p. 613.
[2] *Le Christ et l'Évangile*, 2e part., p. 208.

avançant et en la poussant. Mais là où se lève l'Écriture, là où apparaît le récit immobile, là où l'airain scriptural est posé en face des générations, à l'instant la puissance mythique de l'homme s'évanouit. Car alors le fait reste devant lui dans ses proportions véridiques, il reste en commandant à son imagination, et mille ans n'y peuvent pas plus qu'un jour... Une fois l'Écriture vivante, une fois qu'elle s'est emparée de la trame générale de l'histoire, à l'instant le moule mythique est brisé [1]. »

Or, à quelle époque se place la naissance de Jésus-Christ, à quel âge appartient-il? Est-ce au règne de la tradition ou à celui de l'Écriture? Vient-il sur un terrain où le mythe peut encore se former et se développer? Ou bien, quand il apparaît, l'histoire est-elle armée de ce burin avec lequel elle doit, en traits impérissables, graver sur le marbre et sur l'airain les faits et gestes de l'humanité? Prenez-y garde : vous pouvez altérer les doctrines et les idées: vous pouvez laisser dans l'ombre certains faits peu importants, les reculer de quelques années dans l'antiquité ou les rapprocher des temps modernes. Mais il est d'autres faits qui bravent tous les efforts : autour d'eux ils projettent une lumière qui ne sera jamais obscurcie; leur poids énorme les rend comme inébranlables; ils marquent, dans la série des développements de l'humanité, le point de départ d'un mouvement d'ascension dont il sera toujours facile de compter les degrés, sans qu'un seul puisse être ajouté ou retranché. Aussi s'encadrent-ils en un point précis de la trame générale de l'histoire : on dirait un chronomètre éternel dressé pour apprendre à toutes les générations leur âge et celui de leurs ancêtres. Tel est le fait de l'apparition du Sauveur. Il y a, pour le fixer, une date ineffaçable et le commencement d'un nouvel ordre de choses. L'histoire, depuis dix-huit cents ans, est unanime à le proclamer : « Le Christ est né sous Auguste, et il est mort sous Tibère [2]. » Le siècle d'Auguste et de Tibère! point d'époque plus solennelle que celle-là. L'esprit humain alors était arrivé à son apogée. La Grèce, il est vrai, semblait, depuis plusieurs siècles, avoir abdiqué le sceptre du génie : elle ne vivait plus que de souvenirs et de la gloire de ses grands hommes. Mais si la Muse d'Homère et celle de Pindare ne faisaient plus entendre leurs concerts harmonieux, à Rome on avait déjà les

[1] Cf. Lacordaire, t. II, p. 615-16.

[2] Voir *le Christ et l'Évangile*, p. 209. — Cf. M. Egger, *Examen critique des Historiens anciens de la Vie et du Règne d'Auguste*, p. 319 et 199.

chants immortels de Virgile et d'Horace; si la voix puissante de Démosthène ne retentissait plus au milieu des places publiques d'Athènes, à Rome l'éloquence venait de se déployer dans toute sa magnificence, dans toute son étendue et son élévation; Hérodote et Thucydide n'étaient plus, mais Tite-Live veillait et travaillait, Tacite allait bientôt paraître; on ne voyait plus parcourant le monde des penseurs comme Socrate, Platon, Aristote, Zénon, Épicure, mais de leurs écoles sortaient des intelligences grandes encore, tourmentées par un esprit sceptique, pesant et discutant toutes les idées qui se faisaient jour, infligeant aux unes l'immortalité du ridicule, cherchant, mais en vain, à étouffer les autres. Celles-ci, plus puissantes que leurs ennemis, devaient se développer sous leurs coups, puis s'imposer à eux et finir par faire le tour du monde. « Et c'est dans une pareille époque, au sein de cette civilisation, sous les yeux de ces hommes, qu'on a imaginé de placer ce qu'on appelle la formation de la mythologie chrétienne[1] ! » Vraiment cette idée a de quoi surprendre. Soit! dira-t-on peut-être, l'Occident, quand on y prêcha l'Évangile, n'était pas un terrain préparé pour le développement des mythes; « mais ce n'est pas dans le palais de Sénèque ou dans les jardins de Néron que le Christianisme est né, c'est dans l'Orient mystique et visionnaire, au milieu de peuples encore enfants, faciles à séduire, qu'il a planté sa croix. Telle est l'objection dans toute sa force[2]. » La réponse de M. Chassay nous paraît péremptoire. « L'Orient de ce temps-là ne ressemblait en rien aux sociétés immobiles et dégradées de la Haute Asie et de l'Asie méridionale. Les soldats d'Alexandre et de Rome avaient porté dans toute la région occidentale de cette partie du monde leur science et leur littérature. Paul était citoyen romain, *civis romanus sum ego*. Il citait aux Athéniens leurs savants et leurs poëtes. Il y avait à Jérusalem, même sous les yeux du Christ et des apôtres, des épicuriens déclarés qui essayaient de combattre par des sarcasmes ce qu'on leur disait de la résurrection[3]... Nos adversaires ne devraient pas oublier ce qu'était la nationalité juive au temps de Jésus-Christ. Sont-ce ces Pharisiens orgueilleux, politiques et cupides qui ont fourni à la première communauté chrétienne l'idéal de la vie et des doctrines du Rédempteur? Est-ce dans ces âmes

[1] M. Chassay, p. 188.
[2] *Ibid.*, p. 191.
[3] Cf. Luc, c. xx, et Paul, I aux Cor., xv.

égoïstes et glacées qu'a pu naître la pensée de régénérer l'humanité souffrante et avilie? Nous les connaissons ces docteurs de la Loi, juges habiles de questions minutieuses, ces scribes avides de puissance et d'argent; nous la connaissons cette aristocratie sans zèle et sans grandeur. Son portrait est éternellement buriné dans les monuments contemporains. A côté de ces calculateurs hypocrites s'élevaient aussi, dans les grandes positions sociales, les Sadducéens, épicuriens effrontés[1]. » A quel esprit calme et sensé fera-t-on croire que cette tourbe d'intrigants et de rêveurs ait jamais pu inventer l'Évangile?... La seule chose qu'on puisse dire avec une certaine apparence de raison, c'est que cette merveilleuse doctrine est l'écho des prolétaires souffrants, qu'en elle se résument les désirs, les misères, les consolations de la foule opprimée. L'Évangile serait l'épopée du peuple. C'est là le seul raisonnement qu'il soit possible de faire; mais qu'il est misérable quand on le compare avec l'histoire! Ce n'est pas ainsi qu'est la poésie des masses; elle est pleine de rage et de colère; c'est une *Marseillaise* foudroyante; chants de guerre retentissants d'éclats et de fureur. Il n'y a pas de peuple au monde capable d'imaginer jamais les tendres et douces paroles de l'admirable sermon sur la montagne. Comment! cette foule indomptée qui montra au siècle de Jésus-Christ une fureur si exaltée, un fanatisme si invincible, qu'on brisa tant de fois sous les pas des légions, qu'il fallut semer à tous les coins du monde, cette foule aurait imaginé la céleste douceur, le calme ravissant, l'inaltérable sérénité qui brille pour ainsi dire dans chaque ligne de nos saints Évangiles! Le Messie qu'elle rêvait n'était pas le Messie du Prétoire et du Golgotha. Ce peuple de fer n'a jamais compris ni la crèche, ni le Calvaire, ni la vie, ni les paroles du Sauveur, et il aurait inventé tout cela[2]! »

Supposons, contre toute évidence, que la doctrine chrétienne s'est organisée sous les deux influences dont nous venons de parler, il faut maintenant expliquer sa propagation par tout le monde. Que d'obstacles, si son origine n'avait pas été divine, devaient enchaîner sa marche! Les pays voisins de la Palestine se trouvaient défendus comme par une épaisse ligne de douanes, contre toute invasion d'idées purement mythiques. « D'un côté, la Judée avait à ses

[1] Cf. Alzog, *Histoire universelle de l'Église*, t. I, p. 102-111. — Stolberg, t. IV, 499, 524.

[2] M. Chassay, p. 188-202.

portes, en Égypte, la célèbre ville d'Alexandrie avec ses gymnases, ses écoles, sa fameuse bibliothèque,... Alexandrie, dont les docteurs connaissaient la mission de saint Jean le précurseur, et où l'on étudiait alors plus qu'à Athènes. Vers l'Orient, la Judée voyait l'Arabie, où une partie de la science de la Grèce s'était réfugiée loin de la conquête et de l'oppression de Rome. Vers le Nord, la Judée avait à ses portes les villes de l'Asie-Mineure, presque toutes des foyers de science ; Pergame, dont la bibliothèque, rivale de celle d'Alexandrie, venait, sous Cléopâtre, d'y être transportée ; Tarse, où saint Paul avait reçu l'enseignement, où la jeunesse même de Rome venait s'instruire, et dont les écoles, selon Strabon, surpassaient celles d'Alexandrie et d'Athènes... Le Christianisme, au sortir de la Judée, avait à traverser ces centres divers de connaissances historiques, critiques et philosophiques du moment. Il avait à passer sous ce contrôle ; il avait à subir ces jugements entachés de partialité bien plus que de faveur [1]. » Or, on le sait, les idées chrétiennes ont triomphé de ces obstacles. Quand elles quittent la Judée, c'est pour aller « poser audacieusement leur tente dans les cités les plus savantes, les plus sceptiques, les plus remuantes, les plus gangrenées du monde romain. C'est à Antioche, à Éphèse, à Athènes, à Alexandrie, à Corinthe, à Rome enfin que le Christianisme va planter aux yeux des philosophes cette croix de bois qui devait changer et purifier l'humanité. Était-ce là éviter la lumière ? Était-ce fuir l'examen ? Était-ce chercher les populations imbéciles et crédules ? Est-ce ainsi que se forment les légendes [2] ? »

Et puis, est-ce avec des légendes que vous pourrez jamais opérer l'immense révolution qu'enfantèrent les idées chrétiennes ? Le vieux monde tombait de consomption, et une vie nouvelle a été jetée dans ses veines ; — sa corruption était hideuse, et il s'est relevé éclatant de blancheur ; — il se prosternait devant des idoles, et un jour il a brisé ces dieux qui cependant déchaînaient ses passions : — pendant plus de trois cents ans, des hommes, des femmes, des enfants, ont été vus se laissant broyer par la dent des lions et des léopards ; — sans tirer l'épée, sans opposer aucune résistance à leurs bourreaux, ils ont subjugué la terre, enchaîné les volontés, implanté dans les esprits une doctrine qui paraissait folie : quel événement prodigieux ! L'effet est surhumain : il vous faut, pour

[1] M. Coquerel, dans M. Chassay, p. 192-95.
[2] Voir *le Christ*, 2e part., p. 193.

l'expliquer, une cause surhumaine. M. Chassay développe cet argument avec beaucoup de force et d'éloquence [1].

Il montre aussi très-bien l'unité, l'originalité, la sublimité de l'Évangile. Jamais avec l'hypothèse mythique on ne rendra compte de ce triple caractère: « On sent que les hommes qui ont rédigé ce livre ont dû vivre dans une atmosphère toute divine et qu'ils ont conservé quelque chose de l'admirable sérénité du Maître dont ils rapportent les paroles et les actes. Si l'Évangile avait été écrit bien loin du spectacle des événements, comme on l'imagine, il n'aurait pas une pareille physionomie... Un autre caractère le distingue encore de tous les systèmes religieux qu'on veut lui comparer. Les livres sacrés des mythologies, fruits de l'imagination populaire, sont tous empreints d'un caractère temporel et local. Ils ne répondent pas aux perpétuelles exigences du cœur et de l'esprit de l'homme. La morale de l'Évangile, au contraire, ses dogmes, conviennent à tous les degrés de civilisation et de sociabilité. Aussi n'a-t-il ni frontière ni patrie. Comme la providence de Dieu, il est à tous les coins du monde, dans les somptueuses basiliques de l'Europe et sous la cabane de feuillage des sauvages errants du Canada [2]. » C'est que ce livre est l'ouvrage, non point de quelques visionnaires, mais de Dieu. — Le merveilleux, il est vrai, coule à pleins bords dans ses pages, et Strauss, nous l'avons vu, tire de sa présence un argument en faveur de son système. Mais, si la vie de Jésus a été aussi pâle, aussi décolorée qu'il le prétend, comment donc, dans cet homme sans éclat et sans gloire, les Juifs ont-ils pu reconnaître le Messie que tous les peuples attendaient alors, — le Messie, qui devait reproduire dans son existence prodigieuse tous les oracles des voyants d'Israël, — le Messie, dont la vie merveilleuse devait effacer celle d'Élie et d'Élisée? Ils l'ont reconnu cependant; ils ont fait plus : ils se sont prosternés devant lui; à peine a-t-il été attaché à la croix, qu'ils proclament sa divinité, et ce témoignage, ils le scellent de leur sang. D'où vient donc cette transformation? C'est que les faits miraculeux de la vie du Christ étaient entourés d'une immense publicité. Et telle est là force du miracle : il finit toujours par triompher de l'aveuglement et de la haine.

Arrivons au dernier argument de Strauss. Les Évangiles, dit-il, n'ont pas été publiés avant l'an 150 de l'ère chrétienne [3]. Il avoue,

[1] *Le Christ*, 2e part., p. 193.

[2] Ibid., p. 246-57.

[3] L'histoire proteste contre cette assertion. « Avant 139, saint Justin, philosophe

d'un autre côté, qu'il ne faut pas considérer les apôtres comme les inventeurs de la *mythologie chrétienne*. Or, la vie des disciples de Jésus-Christ remplit toute la durée du premier siècle; saint Pierre et saint Paul ne furent martyrisés qu'en 67, et l'on sait que saint Jean mourait à Éphèse, à l'âge de 94 ans, l'an 99 ou l'an 101 de Jésus-Christ. L'esprit humain n'aurait donc eu devant lui que 50 ans pour inventer, composer et propager la mythologie chrétienne. Cinquante ans ne suffisent pas, l'histoire le prouve, « pour accumuler » mensonges sur mensonges, il faut accumuler siècles sur siècles[1]. » Ce n'est pas tout: comment supposer que, pendant un intervalle si court, ces mythes auraient pu se répandre par tout l'univers? Qu'on y songe bien: les apôtres, en mourant, avaient laissé dans les villes de la Judée, de la Grèce, de l'Asie-Mineure, etc., des défenseurs intrépides de la vérité. On connaît l'attachement d'un Barnabé, d'un Polycarpe, d'un Ignace, d'un Clément romain, d'un Hermas, pour l'enseignement des disciples de Jésus-Christ: pense-t-on qu'ils eussent sacrifié, sans discussion et sans résistance, les croyances des apôtres à des poëtes voyageurs qui, semblables aux rhapsodes des tribus helléniques, seraient venus colporter dans les premières communautés chrétiennes l'épopée de l'Évangile[2]. » A quelque point de vue que l'on se place, le temps échappe donc aux mythologues. Ainsi s'écroule le système de Strauss, et Jésus-Christ, toujours attaqué, mais inébranlable, reste au sommet de l'histoire. A lui l'éternité!

L'ABBÉ V.-H.-D. CAUVIGNY.

et martyr, citait des évangiles qui, évidemment, ne sont pas différents de ceux que l'Église reconnaît pour authentiques... Il est aussi contraire à l'évidence des faits de supposer qu'avant saint Justin on ne trouve dans l'Église chrétienne aucun témoignage positif qui puisse démontrer l'authenticité des quatre évangiles canoniques. » M. Chassay, p. 275-76.

[1] M. Coquerel.

[2] Voir M. Chassay, p. 278.

Histoire philosophique.

DU MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE MODERNE

DANS SES RAPPORTS AVEC LE CATHOLICISME[1].

Nécessité d'examiner l'origine de nos connaissances. — Réaction dans l'enseignement philosophique. — La société au siècle dernier. — Cause de la perte de la foi : — 1° le protestantisme, — 2° la philosophie du 18° siècle. — Réaction au commencement du 19° siècle. — Philosophie écossaise. — La Philosophie éclectique réhabilite le spiritualisme. — Elle n'a pas de critérium de certitude. — Réaction matérialiste : Broussais. — Panthéisme, suite de l'éclectisme. — Le Panthéisme et le Catholicisme seuls en présence. — Retour des esprits vers le Catholicisme.

Nous sommes arrivés à une de ces époques décisives dans l'histoire de l'humanité, époque de crises, de violentes commotions, de longues perturbations, où la société, jetée par la Providence dans le creuset des révolutions morales, toujours si fécondes en résultats heureux ou malheureux, s'agite et se perd dans des efforts inouïs pour se reconstruire, s'établir sur des bases nouvelles. Au milieu de cet accablant labeur, de ce long et pénible enfantement, à travers le choc d'idées opposées qui se font jour de toute part et se combattent, un fait semble dominer le mouvement ; fait bien contesté, il y a une vingtaine d'années, incontestable aujourd'hui : c'est que dans le monde des intelligences il s'opère un vaste revirement catholique ; c'est qu'une expérience de trois siècles d'indépendance absolue pour l'esprit humain, en donnant la mesure du savoir-faire de la Raison laissée à ses seules forces, a démontré la nécessité pour l'homme de demander à la foi la seule base sur laquelle puisse reposer le double édifice intellectuel et social ; c'est qu'on commence à être persuadé qu'il faut avant tout, aux recherches du savant, un principe toujours certain, un enseignement toujours sûr, qui soit son guide, une autorité, en un mot, qui le conduise ; c'est qu'à la lueur des torches incendiaires qui ont éclairé son berceau, notre siècle a appris qu'il n'est pas bon à l'homme de chasser Dieu du sein de la société, pour ériger à sa place des idoles de sang ou de boue ; c'est qu'enfin l'intelligence humaine, après avoir parcouru une à une toutes les voies de l'erreur, a senti tout ce qu'avait de poignant le supplice du doute, et que, lasse de marcher dans des chemins difficiles qui n'engendrent que mort, elle réclame aujourd'hui à grands cris la lumière, la vérité, qui est pour elle sa vie.

Aussi, de tous côtés on est revenu aux principes immuables d'ordre et de

[1] Ce mémoire a été lu à la Société *Foi et Lumières* de Nancy (séances du 26 février et du 14 mai 1847).

justice ; on a fait un appel aux croyances religieuses, et une réaction puissante s'est aussitôt opérée en faveur de nos vieilles et saintes doctrines. — La philosophie s'est adressée à une meilleure source pour obtenir la solution des grands problèmes que la raison n'avait pu trouver. — Les sciences, plus loyales et consciencieuses en devenant plus complètes, se sont empressées de déposer en faveur de la cosmogonie de Moïse, et de faire justice des systèmes irréligieux du dernier siècle. — L'histoire s'est dépouillée de ce caractère d'injuste et odieuse partialité qui la flétrissait depuis trois cents ans, alors qu'elle ne cessait pas de dénaturer les événements et les idées, de dénigrer les institutions catholiques, pour la plus grande gloire du protestantisme : elle a fini par comprendre qu'on ne doit point juger les choses du passé d'après les théories actuelles, et a cherché à se bien pénétrer de l'individualité de chaque époque. — Effrayée des conséquences que la force même des choses devait tirer des principes posés par l'école du 18e siècle, l'économie politique elle-même commence à entrevoir que les intérêts matériels ne doivent pas seuls préoccuper les économistes, mais que les intérêts spirituels, les intérêts moraux, sont bien dignes aussi de fixer leur attention. — Le publiciste à son tour, au lieu d'attribuer encore à l'aveugle hasard les bouleversements profonds, les grandes catastrophes dont l'histoire politique de ces derniers temps est remplie, reconnaît, au travers de ces effroyables déchirements des nations, la main de Dieu, qui bénit ou qui châtie, et qui n'efface que pour écrire, selon la belle pensée de Joseph de Maistre. — L'art aussi, ses jours de sensualisme païen une fois écoulés, a demandé de nouveau à la pensée chrétienne ses plus sublimes inspirations ; — et la poésie, abandonnant l'abjecte voie qu'elle avait suivie au siècle passé, s'est colorée des éclatants reflets du spiritualisme.

Cependant le Catholicisme est loin de dominer partout en vainqueur et sans aucun rival. Maintenant encore, comme à toutes les phases du développement de l'humanité, deux principes sont en présence, deux éléments opposés se disputent le monde : l'un, l'élément du bien, de la vérité, de l'ordre, l'élément catholique ; l'autre, l'élément du mal, de l'erreur, de l'anarchie, que j'appellerai l'élément anticatholique, toujours le même quant au fond, mais usurpant à chaque siècle une dénomination nouvelle. Il y a entre ces deux principes lutte et guerre à mort ; leurs camps sont toujours dressés l'un contre l'autre. Lequel des deux remportera, en définitive, la victoire sur le monde ? C'est le secret de Dieu ; mais il entr'ouvre assez déjà le nuage dans lequel il nous dérobe l'avenir, pour nous donner l'assurance que le principe catholique, qui possède, sans aucun doute, le plus d'éléments de triomphe, qui offre le plus de chances de succès, sera aussi celui qui demeurera maître du champ de bataille et qui prédominera dans l'ère nouvelle dont nous voyons poindre l'aurore, à l'horizon de la société. Nous nous proposons d'examiner les conquêtes que le Catholicisme a déjà faites depuis un demi-siècle dans les sciences philosophiques : c'est donc la réaction religieuse de la philosophie que nous voulons étudier.

Mais, pour comprendre et apprécier sainement une réaction quelconque, il est avant tout indispensable de tenir compte des événements qui l'ont précédée

et des causes dont elle est sortie. Qui dit réaction dit résistance à une impulsion donnée, à un mouvement reçu. Pour comprendre cette résistance et pouvoir l'apprécier, il faut donc connaître l'état de choses qui lui était préexistant, et contre lequel elle est une sorte de protestation énergique et violente. C'est ce que nous devons faire avant de rien dire sur le progrès religieux de la philosophie moderne. Afin de le mieux saisir, il importe d'en marquer le point de départ et d'établir comme un parallèle entre l'époque actuelle et les temps antérieurs comparativement auxquels nous nous plaisons à reconnaître que notre siècle est en véritable voie de retour vers les idées chrétiennes.

Dans ce travail, nous avons concentré toute notre attention sur la France, parce que, à raison de la haute mission d'initiative qui lui a toujours été confiée, la France devait jouer le plus grand rôle dans la marche des événements qui remplissent l'histoire de ces derniers temps. Sans doute alors elle s'est montrée bien peu digne de sa mission providentielle ; elle est devenue bien coupable. L'arme du prosélytisme, qui devait être entre ses mains un si puissant instrument de bien, elle l'a fait servir à la propagation de l'erreur et au triomphe de l'enfer. Mais ne la maudissons pas ! Son châtiment a été assez terrible. Le chancre s'est dévoré lui-même, selon l'incisive expression du comte de Maistre. Et aujourd'hui, en expiation de ses forfaits passés, la France fait de nobles et généreux efforts pour ramener tous les hommes à la croyance du Christ, fils de Dieu. C'était elle, au dernier siècle, qui avait répandu sur le monde les ténèbres de l'incrédulité : n'est-il pas juste qu'elle essaie maintenant de l'éclairer du flambeau de sa foi ?

Si nous examinons l'état de la société en Europe depuis trois siècles, un fait bien pénible vient aussitôt frapper nos regards. Une secrète et mystérieuse agitation parcourt toutes les nations. Nous voyons partout régner un profond malaise. Il semblerait que l'humanité a été violemment jetée hors de sa route. Les peuples s'en vont répétant sans cesse les doux mots de *liberté* et d'*égalité*; mais ces mots paraissent être devenus pour eux vides de sens, et ils se consument à la poursuite de vains fantômes qui leur échappent toujours. Si nous recherchons l'explication d'un phénomène si extraordinaire au premier abord, nous n'avons pas de peine à la trouver dans la grande révolution religieuse du 16e siècle, laquelle bouleversa toute l'Europe et devait avoir pour résultat nécessaire, en mettant fin à la belle république catholique du moyen âge, d'introduire sur les ruines du passé qu'elle accablait de ses reproches un ordre de choses tout à fait nouveau. La Réforme, en proclamant la souveraineté de la raison individuelle, ruinait par sa base l'édifice entier du catholicisme. L'infaillibilité du communiant réformé remplace l'infaillibilité du pontife de Rome ; et dès lors, délivrés de ce haut contrôle de la tiare, qui avait jusqu'au dernier quart d'heure si énergiquement protégé les droits des peuples contre l'ambition et l'injustice de leurs oppresseurs, les rois purent abuser impunément de leur pouvoir et employer au malheur de leurs sujets une autorité qu'ils ne devaient consacrer qu'à faire fleurir au sein de leurs états le bonheur et la joie. La société n'avait donc rien gagné au change ; mais elle y avait perdu avec la foi son

repos et sa paix. Dès cet instant le doute et le scepticisme ne cessèrent de la harceler, et un fatal marasme s'appesantit sur elle, la menaçant d'une dissolution prochaine. Comme un corps épuisé par toutes les fatigues d'une longue maladie, et qui, impuissant à résister davantage à la violence du mal, tombe dans un état d'extrême langueur et conserve à peine le sentiment de sa propre existence, ainsi les nations, travaillées depuis le 16e siècle par un indéfinissable malaise, en proie à mille douleurs secrètes, et errant sans boussole sur une mer féconde en tempêtes, s'égarèrent au hasard et restèrent séparées de leur centre. La société avait perdu son Dieu, et dans son délire elle s'épuisa en vains efforts, en froides théories, en insoutenables systèmes, pour remplacer ce qu'elle avait abandonné.

Les mêmes causes produisirent partout les mêmes effets; mais les conséquences de la Réforme ne se manifestèrent pas au même moment dans tous les pays de l'Europe. Quoique profondément ébranlée par une si effroyable secousse, la France avait pu respirer encore quelque temps heureuse et tranquille à l'ombre de la foi. Cependant le protestantisme avait déposé dans son sein tous ses germes rationalistes, et ils devaient porter leurs fruits. Aussi bientôt on entend retentir un grand nombre de voix perfides. Le 18e siècle venait de commencer. La philosophie se perd d'abord dans de futiles théories; puis, réduisant en lambeaux la belle et précieuse robe que lui avaient léguée les âges précédents, elle s'affuble du hideux manteau du matérialisme le plus dégradant et du cynisme le plus effronté. Représenté par les encyclopédistes, le *philosophisme* eut bientôt amené tout le monde moral sur les bords de l'abîme. La licence effrénée du siècle lui avait largement préparé les voies. Deux philosophes anglais, Bacon et Locke, deviennent les déités de la nouvelle religion scientifique, et à leur suite un sensualisme sans frein ni pudeur fait invasion dans la société. Il infecte de son souffle mortel tout le champ de l'intelligence. Sciences naturelles, sciences philosophiques, sciences historiques, sciences morales et religieuses, sciences politiques, il souille tout ce qu'il touche; rien n'échappe à son influence délétère. On voit même des hommes auxquels on ne saurait contester un véritable talent le dépenser misérablement à soutenir une si ignoble cause. Voltaire, qui emprunta ce système à l'Angleterre, fut le premier à lui donner droit de bourgeoisie sur le continent. L'abbé de Condillac en formula ensuite les lois dans sa célèbre *Logique*, désireux sans doute de l'élever par là au grade d'une véritable science. Vinrent enfin Helvétius et d'Holbach, qui essayèrent d'en faire l'application aux prescriptions de la morale et en pressèrent les dernières conséquences.

Bientôt l'arbre put se faire juger à ses fruits. Alors l'impiété ne connut plus de bornes; et il serait difficile de nommer un seul point que l'on n'eût pas nié, l'arme de la dialectique à la main. Dans ces jours d'amer et pénible souvenir, tout fut remis en question, tout, jusqu'aux vérités les plus fondamentales sur lesquelles sont assis l'ordre social et la civilisation des peuples. Mais ce fut de préférence contre l'autorité religieuse que se portèrent toutes les forces de l'incrédulité. Mystères, dogmes, sacrements, rien ne fut épargné. En butte à

mille attaques diverses et battue en brèche de toutes parts à l'aide du lourd bélier d'une érudition ignare et mensongère, l'antique édifice de notre foi sembla crouler, ébranlé par tant de mains à la fois. Or, chacune des violentes secousses qui éclataient au sein de la société religieuse avait son retentissement dans la société politique, que l'on vit bientôt trembler à son tour, vivement agitée sur toutes ses bases et sérieusement menacée dans toutes ses institutions. La désolation avait rempli les cœurs généreux.

Au sophisme succédèrent le sarcasme et l'amère ironie. On les lança encore contre nos vérités saintes ; on défigura, on parodia nos livres inspirés. Tout fut mis en œuvre, et les absurdités de la science, et l'impudence de nombreux écrits composés en haine du Catholicisme, dans le délire de la fièvre irréligieuse, — pour briser les chaînons qui relient l'admirable histoire de la religion et font sa plus grande gloire. On insulta à nos cérémonies les plus graves, à nos plus augustes croyances. Le ridicule fut à longs flots déversé sur tout ce qu'il y avait jamais eu de saint, de vénéré dans le monde. La justice, le dévouement, la pudeur, furent proclamés des mots sans aucune signification, qu'il était temps d'apprécier à leur véritable valeur. Le croyant, honni de tous, passait pour un fanatique et un misérable illettré, tandis que l'incrédulité étalait ses livrées avec un noble orgueil dans les salons des esprits-forts. Aussi de tous côtés s'affichaient hautement l'irréligion et l'impiété. C'était le brevet de savoir-vivre et de bon ton.

Je viens d'indiquer brièvement les ravages causés par l'influence du Protestantisme dans le double ordre moral et religieux. Là toutefois ne devait pas s'arrêter le principe du mal : il devait encore se manifester par des résultats plus éclatants, plus pratiques, et agir spécialement sur l'ordre politique. Mais à cette fois tout recula d'épouvante, et la France, la France monarchique et catholique, dut revêtir sa robe de deuil. Le trône croula, et plus d'une royale victime alla porter sur l'échafaud sa tête innocente. Les temples furent profanés ou réduits en cendres, les choses saintes livrées à de honteuses abominations. Au nom de la liberté, on brisa la Croix, qui avait apporté au monde la véritable liberté, qui avait relevé la femme de la déchéance du paganisme, qui avait fait tomber les fers de l'esclave ! Les morts mêmes ne purent obtenir grâce, et, par un brutal raffinement de cruauté, ils furent poursuivis jusque dans leurs tombeaux. La guillotine se promena triomphante d'un bout de la France à l'autre, abattant tous ceux qui par leurs vertus, leurs richesses ou leur science, faisaient obstacle à l'établissement de l'égalité. Les *Terroristes*, — on ne pouvait mieux nommer ces hommes si dégradés, avides de sang et de larmes, et qui se ravalaient eux-mêmes bien au-dessous de la brute, — les Terroristes renversèrent avec une infernale persévérance tout ce qui gênait leur ambition ou leur orgueil. Et puis, quand ils furent las de frapper, d'usurper ou de proscrire, on les entendit proclamer le *triomphe de la raison !* Et la raison envahit les autels du Dieu vivant ! Et elle reçut avec délices, dans la personne de ses infâmes représentants, l'encens et les hommages d'une société qui râlait son dernier soupir ! Cependant, comme c'était par trop insulter à l'humanité que

de lui donner pour déesse une impudente comédienne, on voulut bien rendre à Dieu une partie de ses anciens droits. Sur le Champ-de-Mars une fête solennelle est célébrée en l'honneur de l'*Être-Suprême*. Robespierre y fait les fonctions de grand-pontife. Le symbole de la nouvelle religion se formulait avec une merveilleuse simplicité : deux dogmes seulement le constituaient, et le Comité de Salut public fit inscrire au fronton des temples qu'avaient encore épargnés la hache du vandalisme et la haine des incrédules : *Le peuple français reconnaît l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.*

Malheureusement, la France, à cette époque, était déjà devenue le guide du reste de l'Europe. L'Allemagne surtout, la Prusse, la Suède, accueillirent avec empressement ses désastreux exemples, et s'empressèrent d'adopter les tristes doctrines de l'*Encyclopédie*, qui coïncidaient fort bien d'ailleurs avec leurs propres croyances religieuses. Les idées nouvelles, propagées par le bel-esprit, trouvèrent des sympathies jusques à la cour de Pétersbourg, et les sophistes reçurent des honneurs inouïs. Oh ! alors, dans ces jours de deuil et d'accablement profond, la société était réduite à un bien désolant état! Penchée depuis longtemps sur le bord de l'abîme, elle allait s'y engloutir, quand surgit, plein d'espoir et d'avenir, le 19ᵉ siècle, qui avait mission du ciel pour guérir la plupart des maux engendrés par le philosophisme, et arrêter le monde au milieu de sa ruine.

Le 19ᵉ siècle commence par un retour de la société aux principes sacrés qu'elle avait apostasiés pendant tout le 18ᵉ. La Croix, contre laquelle s'étaient particulièrement dirigées les fureurs de l'incrédulité, demeure seule debout, après le vaste naufrage de la révolution française. Le pouvoir politique rouvre les églises ; et ce n'a pas été l'un des moindres titres de gloire du plus valeureux héros de ces derniers temps, que de s'être hautement déclaré en faveur de la religion.

Aux premiers jours de la Restauration commence à s'opérer, dans la philosophie, la grande transformation dont *M. Cousin* deviendra, quelques années après, le plus puissant fauteur. Ceci a besoin d'explication.

Nous avons vu que le matérialisme constitua le principal caractère de la philosophie du 18ᵉ siècle. Le Directoire, qui fut comme un temps de halte pour les esprits entre les sanglantes horreurs de 89 et les brillantes conquêtes du Consulat et de l'Empire, s'occupa de la réorganisation de l'enseignement et rendit à leur destination primitive les établissements scientifiques qu'avaient fermés les anarchistes des années précédentes. L'Institut est alors fondé. On crée en même temps l'École Normale ; la philosophie y occupe une des premières places, et bientôt cette institution réunit dans son sein une élite de professeurs et de savants distingués. Cependant les philosophes non catholiques d'alors soutiennent encore les funestes et absurdes doctrines de Condillac. Le nom seul est changé : le sensualisme a été décoré du titre pompeux d'*idéologie*. — L'Empire fut une magnifique époque de grandeur militaire et de progrès matériel ; mais pendant cette période l'intelligence devait végéter, réduite à l'inaction. En effet, les travaux de la pensée demandent, pour être exécutés,

le calme et le repos. Et l'Empire, avec le tumulte de ses armées, avec ses bulletins de champ de bataille, sa bruyante agitation, ses guerres continuelles, ses cris de victoire ou ses défaites, plaçait les hommes d'étude au milieu d'une atmosphère de distractions constantes qui les empêchaient d'élaborer aucune conception vraiment sérieuse. Ajoutez à cela que Napoléon avait pris en grippe les *Idéologues*, et vous comprendrez pourquoi il y a eu sous le règne du grand homme si peu de mouvement philosophique.

Il serait toutefois peu exact de dire que ce mouvement eût été tout à fait nul. Ce fut sous l'Empire que *La Romiguière* professa la philosophie à la Faculté de Paris et qu'il publia ses Leçons. Personnifiée dans cet homme célèbre, son dernier et plus brillant représentant, la philosophie matérialiste abandonne ses doctrines dégradantes pour se rapprocher du spiritualisme. Elle n'a pas encore entièrement renoncé aux vains rêves dont elle se berçait pendant le 18ᵉ siècle ; elle n'est pas devenue franchement spiritualiste ; mais elle a profondément modifié son système, et elle ne serait pas si loin de croire maintenant à l'existence d'un principe pensant, distinct complétement de la matière. L'enseignement de La Romiguière est une forme bien adoucie du *Condillacisme* ; c'est à peine si on y reconnaît les traits de la théorie de la sensation. Ce philosophe fait toujours, il est vrai, une large part aux sens dans l'acquisition de la vérité ; mais il ne rejette pas la réflexion, il en proclame la nécessité pour généraliser les données individuelles fournies par l'expérience extérieure, pour les élever au grade de notions. L'auteur du *Traité des Sensations* supposait l'âme passive et seulement passive ; La Romiguière lui reconnaît, au contraire, une véritable activité. L'idée, pour lui, ne dérive plus seulement de la sensation ; elle y prend bien encore son origine, mais en dernière analyse ce qui *produit* l'idée, c'est l'activité intellectuelle.

Après La Romiguière, sous l'Empire encore, de 1811 à 1814, la parole grave et éloquente de *Royer-Collard* se fit entendre à l'École Normale. Comme son prédécesseur, et mieux que lui, ce philosophe bon et modeste fit certainement sa trace dans le champ des sciences morales et métaphysiques, et l'empreinte qu'il y laissa fut profonde. Il acheva la déroute du matérialisme, et, plus franchement encore que La Romiguière, il revint à des doctrines plus pures et plus consolantes. Mais le germe, que l'enseignement de ces savants hommes avait déposé dans la jeunesse, ne pouvait mûrir sous le ciel agité de l'Empire. Il avait besoin, pour se développer, d'un air plus pur et moins souvent bouleversé par la tempête. Les circonstances, nous l'avons dit, n'étaient nullement bonnes pour la philosophie. Cependant l'impulsion avait été donnée, et des événements plus favorables devaient la déployer au large.

Aussi quand, avec la Restauration, le silence et la paix ont succédé au bruit de l'orage, quand l'esprit militaire de l'Empire a disparu, et que les armées françaises ont fini de se déverser sur l'Europe comme l'avalanche qui roule de la montagne, la philosophie entre dans une phase nouvelle. Elle peut maintenant penser libre et haut ; on donne justice à ses droits, et elle profite avec empressement de cette heureuse position. Aussitôt a lieu une révolution im-

portante. La transformation qui s'était déjà faite, quelques années auparavant, dans les opinions de La Romiguière s'opère encore d'une manière plus remarquable peut-être, dans plusieurs autres philosophes qui, sous le Directoire, avaient aussi patronné de leurs noms puissants la doctrine condillacienne. *Maine de Biran*, *de Gérando*, et après eux *M. Droz*, sont passés du camp du matérialisme dans les rangs opposés; et on aperçoit une immense distance entre leurs derniers écrits et ceux qu'ils avaient composés au commencement de ce siècle. Cependant le véritable spiritualisme ne fut pas encore nettement formulé par cette école qui avait conservé quelques restes du triste héritage de l'idéologie. Les philosophes dont nous venons de parler reconnaissaient dans l'homme une substance douée de passion et d'intelligence, une force immatérielle; car les progrès de la physiologie les avaient forcés d'admettre l'existence du principe vital. Mais, entre la reconnaissance de ce principe et celle de la spiritualité de l'âme, il y avait encore un bien grand espace à franchir. Il était réservé à l'École Écossaise d'effacer la distance, en préparant doucement les voies à la doctrine de M. Cousin.

École Écossaise. — La plus marquante époque de la philosophie contemporaine, je parle toujours de la philosophie constituée en dehors des idées chrétiennes, s'ouvre par l'École Écossaise. Importées en France aux derniers jours de l'Empire par Royer-Collard, les doctrines de *Reid* et de *Dugald-Stewart* n'avaient pas eu tout d'abord, ainsi que nous l'avons déjà observé, une grande propagation. Sous la Restauration, qui semblait particulièrement inviter aux graves études de la philosophie, on continua de les développer à l'École Normale, et elles furent alors accueillies par la jeunesse avec le plus vif enthousiasme. Le moment était venu où les leçons de Royer-Collard devaient porter leurs fruits et trouver de nombreux échos, pour la vigoureuse résistance qu'elles avaient constamment opposée au sensualisme. Doctrine de transition, la philosophie Écossaise convenait merveilleusement à des temps aussi de transition. On était, au moment de son apparition, pleinement fatigué du matérialisme. On voyait tout ce que cette théorie avilissante renferme de contraire aux plus nobles instincts de l'homme. On sentait la nécessité, l'urgence d'une philosophie mieux en harmonie avec notre véritable nature. Et pourtant, on n'aurait pas voulu arriver d'un seul bond au spiritualisme! Le passage eût été trop brusque, et les esprits, à cause de l'indolence et de l'apathie qui les caractérisaient à cette époque, n'auraient pu l'effectuer sans péril. On était las de vivre dans les ténèbres, on appelait la lumière; mais on ne désirait pas encore de la voir briller dans tout son éclat, elle aurait offusqué les yeux. Il fallait donc n'y arriver qu'insensiblement, à travers une sorte de demi-jour, et comme une teinte de clair-obscur, qui, doucement et sans de trop violentes secousses, tirât la société de l'état léthargique où elle était tombée. La doctrine Écossaise fut admirablement apte à remplir ces conditions. Elle était la connexion, le principe d'union naturel et nécessaire entre le néocondillacisme et le spiritualisme. Tout entière renfermée dans l'expérimentation, l'observation psychologique, dans l'étude des phénomènes du *moi*, elle n'aborda jamais qu'avec

défiance les hautes questions que toute philosophie doit résoudre pour être complète. On l'entendit déclarer, au sujet des grands problèmes de notre nature, de notre origine, de notre loi et de notre destinée, problèmes dont il importe tant à l'homme de posséder une solution certaine, — qu'il y a présomption au philosophe d'en rechercher la réponse, et impossibilité d'y atteindre. Du reste, elle consacra toute la puissance de son talent à combattre les idéologues, et ses efforts furent couronnés du plus grand succès. Elle scella définitivement la tombe du condillacisme. Telle fut l'École Écossaise, qui compta un grand nombre de partisans. C'est que jamais système philosophique ne répondit mieux aux besoins de son époque, ne s'adapta mieux aux exigences de jours de fluctuations et d'extrêmes langueurs. Cependant cette école est tombée; car une philosophie qui reste muette sur tout ce qui intéresse le plus vivement l'homme ici-bas, ne peut avoir qu'une durée éphémère. Les plus illustres disciples de l'École Écossaise se sont ralliés au drapeau de l'éclectisme, et il n'est resté de leurs théories primitives que la gloire, toujours grande assurément, d'avoir servi aux esprits comme d'acheminement vers le spiritualisme dont M. Cousin allait devenir le brillant interprète.

École Éclectique. — L'incertitude des doctrines dont nous venons de parler, son insuffisance, l'isolement absolu dans lequel elles concentraient l'homme au sein de l'observation psychologique, engagèrent les esprits méditatifs, les âmes ardentes fatiguées du doute, et que satisfaisaient peu les oscillations perpétuelles de la raison, à demander à d'autres doctrines le dernier mot sur Dieu et ses attributs, sur l'homme et ses facultés, que l'école de Reid n'avait pu leur donner. On vit naître alors l'*Éclectisme*. Nous avons déjà nommé son fondateur. Doué d'un beau talent et d'un noble caractère, animé de vues toujours grandes et élevées, soutenu par une conviction puissante et par toute la domination de la parole, *M. Cousin* laissa de profonds vestiges dans l'histoire des principales doctrines qui ont paru en France de nos jours, non pas tant sous le rapport de la valeur scientifique de son système, dont nous aurons tout à l'heure à dire un mot, que pour l'heureuse révolution qu'il fit subir à la science, et la haute influence qu'exercèrent ses paroles sur le nombreux auditoire qui se pressait à ses leçons. Il sut inspirer à la jeunesse le goût des sérieuses et fortes études, et c'était beaucoup au milieu de la fausse science et de la superficialité que le 18e siècle avait partout mises à la mode. Le premier, il eut la gloire de ramener la philosophie à une intelligente compréhension du spiritualisme, qu'avait banni de nos écoles et de nos athénées un siècle presque entier d'ignobles théories. C'est au chef de l'éclectisme, à la puissance de sa parole, que nous sommes redevables d'un immense revirement en faveur de ces belles doctrines, alliées naturelles de la Foi chrétienne. M. Cousin était trop entièrement dévoué à la science, pour se laisser jamais aller à un culte idolâtre envers personne. Aussi fit-il justice des célébrités injustement acquises. Il sut envisager à son véritable point de vue la philosophie du siècle passé; et le jugement sévère qu'il en porta, alors même que, sous la Restauration, les pernicieux germes de l'impiété étaient encore restés au fond de bien des cœurs,

et que les œuvres de Voltaire, de Diderot, de Jean-Jacques, et de leurs adeptes, obtenaient un nombre prodigieux d'éditions, — ce jugement ne contribua pas peu à la faire tomber dans le profond discrédit où elle est aujourd'hui ensevelie. Il mit au jour l'artifice des menteuses assertions de l'école antichrétienne, puis il la précipita sans pitié du piédestal où l'avait un instant élevée l'égarement des hommes. Et, chose remarquable et qui peut nous donner une preuve de la révolution opérée par le célèbre professeur au milieu de la jeunesse de nos écoles, c'est qu'il n'eut pas plutôt laissé tomber ses paroles de mépris sur les facéties subtiles du philosophisme, qu'à l'instant même un unanime applaudissement est venu révéler les vives sympathies de son jeune auditoire.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, l'éclectisme aussi a eu ses torts, ses défauts très-graves. Il voulait arracher les esprits à l'erreur pour les ramener à la vérité. Malheureusement ses efforts n'ont pas été assez habilement dirigés; il a beaucoup trop présumé des forces de la raison humaine, et le but a été dépassé. Et la philosophie, comme dégagée de l'erreur en deçà, est allée aboutir à l'erreur au delà de la vérité. C'est que l'éclectisme, malgré les services qu'il a rendus, avait eu la prétention de se constituer sans l'aide de la foi; et tant que la raison toujours faillible de l'homme, soit qu'on la considère individuellement, ou bien qu'à l'exemple de l'éclectisme on fasse un appel à la raison de tous les peuples, de tous les temps, de tous les lieux; tant, dis-je, que la raison humaine prétendra se poser comme le véritable et l'unique point d'appui dans la recherche de la vérité; tant que l'on définira la philosophie *la réflexion enfin émancipée de l'autorité,* les systèmes édifiés sur un fondement si ruineux, quelle que soit d'ailleurs la puissance de génie avec laquelle on les défend, finiront toujours par s'écrouler, comme ces châteaux de cartes qu'élève à grands frais la main de l'enfant, et que le plus léger souffle suffit pour renverser. Ainsi advint-il à l'éclectisme. Méconnaissant la véritable nature de l'homme qui est un être *enseigné* et non un *révélateur,* ce système s'était flatté de constituer la science avec le seul secours de la raison. Nous savons comment il a atteint son but. L'éclectisme posait en principe que l'erreur absolue n'existe nulle part; « qu'il n'y a pas de systèmes faux, mais beaucoup de systèmes incomplets, » assez vrais en eux-mêmes, mais vicieux dans la prétention de contenir en » chacun d'eux l'absolue vérité qui ne se trouve que dans tous [1], qu'il y a au » fond de toute doctrine, de toute théorie une ou plusieurs vérités partielles, et » que la saine philosophie consiste à réunir en un seul corps toutes ces vérités » éparses, en un seul foyer tous ces rayons divergents. Chaque système, dit » encore M. Cousin, contient en soi la réalité; mais par malheur il la réfléchit » par un seul angle... Le tort de la philosophie c'est de n'avoir considéré qu'un » côté de la pensée et de l'avoir vue tout entière dans ce côté... L'incomplet, » et par conséquent l'exclusif, voilà le tort de la philosophie. Mais elle domine » tous les symptômes, elle fait sa route à travers tous et ne s'arrête à aucun.

[1] *Fragments Philosophiques,* p. 314.

» Amie de la réalité, elle en compose le tableau total des traits empruntés à » chaque système [1]. » Ainsi, d'après cette spéculation qui, du reste, n'est pas nouvelle, toutes les opinions humaines, quelque contradictoires qu'elles puissent être, doivent avoir le même droit à notre respect; car il y a dans toutes un fragment, une facette, si je puis dire ainsi, de la vérité absolue. A la bonne heure! Mais le moyen de dégager cette partie du vrai de la multitude d'erreurs à laquelle elle se trouve si souvent accolée? comment distinguer dans les opinions innombrables des philosophes de toutes les sectes, de toutes les écoles, ce qui est vrai, immuable, impérissable, de ce qui n'est que contingent, mobile, incertain? Assurément, il faudrait pour ce triage un coup d'œil bien sûr et bien exercé, un critère infaillible, une règle à toute épreuve. Et voilà précisément ce qui manque à l'éclectisme. Sans ce *criterium* de vérité cependant, le système de M. Cousin n'offre plus aucune signification. En effet, si toutes les opinions sont vraies en un certain sens, fausses par un autre côté, et si vous n'avez pas le moyen assuré, immanquable, de discerner le vrai du faux, de quel droit viendriez-vous prétendre que votre opinion est plus conforme que la mienne à la raison absolue, quand ma raison à moi fait, tout au même titre que la vôtre, partie intégrante de cette raison absolue? L'éclectisme a oublié de se préoccuper de cette difficulté; mais l'eût-il même entièrement résolue, eût-il été en possession de ce critère toujours certain dont nous venons de parler, il n'aurait pu encore constituer un véritable système de philosophie. Et voici pourquoi:

Un système philosophique ne consiste pas seulement dans la collection plus ou moins logiquement ordonnée d'un certain nombre de vérités, dans un ensemble de propositions plus ou moins savamment enchaînées. Tout système implique le concours de trois éléments : 1° un principe suprême; 2° un ensemble de dogmes scientifiques, de propositions philosophiques, formant la synthèse du système, et d'abord étroitement liées les unes aux autres, ensuite subordonnées au principe suprême; 3° enfin, une méthode analogue au principe et aux propositions qui en découlent, c'est-à-dire une série de termes servant à faire l'application du principe aux conséquences. Or, la plus importante de ces conditions, celle qui donne surtout au système un caractère scientifique, ne se trouve pas dans l'éclectisme. Par là même, en effet, que cette doctrine proclame que la vérité existe partiellement au fond de chaque opinion, quelle qu'elle soit, et que tout le travail du philosophe doit être de la dégager des faussetés qui peuvent y être mêlées, elle se reconnaît, implicitement du moins, dépourvue de tout principe fixe, de toute vérité première, qui doit servir de point de départ et comme de pivot à un système véritablement scientifique, et à laquelle doivent se rattacher, en se coordonnant entre elles, toutes les vérités secondaires. C'est assez dire que la doctrine du célèbre auteur des *Fragments philosophiques*, laquelle ne fut guère qu'une sorte d'imitation du syncrétisme alexandrin, ne pouvait jamais devenir un système philosophique digne de ce nom.

[1] *Fragments Philosophiques*, p. 314.

Privé tout à la fois d'un régulateur exact dans le départ qu'il est obligé de faire de chaque doctrine, et d'une base inébranlable sur laquelle puisse reposer tout l'édifice, l'éclectisme, si jamais il se fût mis à l'œuvre pour réaliser son utopie et nous donner un traité complet et synthétique de philosophie [1], se serait trouvé réduit à ne présenter autre chose que la réunion de tous les contraires, à n'être qu'un bizarre amalgame de vérités et d'erreurs, puisées à tous les systèmes, empruntées à toutes les écoles et accouplées les unes aux autres sans lien, sans connexion obligée avec un principe suprême. C'eût été, comme on l'a très-bien dit, une sorte de table en marqueterie à laquelle même on aurait pu encore contester, plus d'une fois sans doute, l'avantage de satisfaire l'œil par une sage et agréable disposition de ses parties. Grâce aux circonstances dans lesquelles elle apparaissait, à sa teinte si fortement spiritualiste, et surtout à l'entraînante ardeur et à la magie de la parole de son auteur, cette théorie a bien pu trouver à son début de nombreuses et illustres sympathies; mais l'engouement fut bientôt passé, et les partisans de l'éclectisme se séparèrent peu à peu du maître. On dirait que M. Cousin lui-même a fini par comprendre toute l'insuffisance scientifique de sa doctrine, et combien elle était mal à l'aise devant le regard assuré de la critique. Aussi, dans la suite, a-t-il abandonné à son tour le drapeau qu'il avait le premier arboré, et il a demandé asyle au *panthéisme*, après s'être laissé fasciner par les brillantes abstractions des penseurs de l'Allemagne, et notamment de Hégel.

Pendant que les idées du chef de l'éclectisme moderne subissent cette remarquable transformation, le matérialisme se réveille tout à coup du sommeil de sa tombe, et, jetant loin de lui son suaire de mort, vient disputer au spiritualisme le terrain dont celui-ci s'était rendu maître. Appuyé du prestige d'un grand nom, il redevient pour quelques instants dominant dans les sciences médicales, et essaie même de se remettre en honneur comme puissance philosophique [2]. Mais son nouveau triomphe devait être de peu de durée, et il n'empêche pas le spiritualisme de continuer sa paisible route. On vit même plus tard ceux qui avaient d'abord applaudi aux désastreuses doctrines de *Broussais*, rougir de leur conduite, et chercher une excuse à leur faiblesse dans le talent du fameux professeur.

Panthéisme. A l'école éclectique succéda le *saint-simonisme* qui commença par être une religion, et finit par se constituer en système philosophique. La doctrine des disciples de Saint-Simon ne doit pas être envisagée isolément; elle est une des phases du panthéisme, dont elle essaya la première de mettre à exécution les rêveries et les honteuses aberrations. Nous ne nous y arrêterons pas, car le saint-simonisme est depuis plusieurs années déjà descendu dans le

[1] On sait que M. Cousin n'a pas cherché à formuler un ensemble complet de philosophie; il a traité d'une manière supérieure quelques questions d'un *Cours de Philosophie* ou quelques parties de l'*histoire* de cette science. Pour le reste, ses travaux se bornent à la traduction ou à la remise en lumière des philosophes célèbres, comme *Platon*, *Proclus*, *Descartes*, le *P. André*, etc.

[2] *De l'Irritation et de la Folie.*

tombeau où l'avaient précédé l'éclectisme, et plus anciennement encore l'école écossaise et le condillacisme. On n'en peut dire autant de la grande erreur dont il ne fut qu'une ramification.

Le *panthéisme* est aujourd'hui la doctrine à la mode, et sa puissance mérite attention. Fatigué d'une inaction de plusieurs siècles, il vient de se reproduire tout à coup dans ces derniers temps; et déjà il a enveloppé comme d'un immense réseau tout ce qui n'appartenait pas aux idées catholiques. Philosophie, — politique, — sciences morales, — législation, — histoire naturelle, — littérature même, depuis *Jocelyn* et l'*Ange déchu*, ces sons perdus de la voix qui avait si mélodieusement soupiré les *Harmonies* et les *Méditations*; depuis les *Rayons et les Ombres*, où l'âme du poëte, désolée par le scepticisme, s'épanche en mélancoliques accents, — jusqu'à *Spiridion* et à *Consuelo*, jusqu'à la simple nouvelle et au drame, il a tout envahi; il a voulu établir son haut domaine sur chacune des branches de nos connaissances, en même temps qu'il se glissait au cœur même de la vie intime. Aussi, maintenant, la controverse philosophique se trouve-t-elle merveilleusement simplifiée. Elle a complétement changé de terrain; sa position actuelle n'en est que beaucoup mieux dessinée. Il ne s'agit plus de cette foule d'écoles, de ces innombrables principes que les siècles précédents nous montrent opposés entre eux et contraires à la vérité toujours une, partout immuable. La discussion est ramenée aux deux termes généraux de *catholicisme* et de *panthéisme*. Il n'est plus de milieu possible entre ces deux partis. Ainsi, d'une part, la philosophie catholique; ce n'est pas encore assez dire, le Catholicisme lui-même, — car nos modernes philosophes, pour ne pas laisser leur œuvre incomplète, ont aussi voulu composer un symbole religieux; — et de l'autre côté, le Panthéisme, tels sont les deux ennemis aujourd'hui en présence qui se disputent la victoire. De toute nécessité, l'on doit se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre. Or, si je ne me trompe, il y a déjà, rien que dans ce posé de la discussion, dans cette simplification du problème, une singulière facilité de triomphe pour celui des deux partis qui aura la vérité de son côté. Le panthéisme est, de nos jours, en possession de brillantes positions, et il se trouve défendu par des hommes d'une haute réputation, je dirai même d'un grand génie. Néanmoins il ne faudrait pas chercher la cause de cette puissance dans le mérite scientifique du système. Certes, intrinséquement, le panthéisme est un ennemi bien peu redoutable; et quand une fois on est parvenu à le dégager du nuage de vaporeuses abstractions dans lequel il prend toujours soin de se déguiser, la faiblesse de cette théorie saute aux yeux mêmes des moins clairvoyants. Toutefois, hâtons-nous de rendre cette justice au panthéisme, c'est que de tous les systèmes qui remplissent la longue histoire des aberrations de l'esprit humain, il est le seul qui ait franchement entrepris la solution des grands problèmes qui agitent l'homme ici-bas. Le panthéisme n'est pas exclusif comme le rationalisme dogmatique, le matérialisme ou le scepticisme. Il ne se renferme pas, comme la doctrine écossaise, dans la seule observation des phénomènes du moi individuel. La tâche qu'il s'est imposée est beaucoup plus haute; son allure plus libre et plus dégagée. Il embrasse

toutes les sciences dans une immense synthèse, et toutes les sciences ont à venir payer à la philosophie leur tribut d'hommages, et à la proclamer leur maîtresse. C'est ainsi que le panthéisme a voulu établir son empire sur toutes les ramifications du grand arbre de l'intelligence, et nous avons vu ses principes se dérouler dans la philosophie de l'histoire, la philosophie du droit, la philosophie sociale, la philosophie des sciences naturelles. Le panthéisme n'est donc resté étranger à aucune des plus graves questions qui se débattent par le monde. Or il y a, je n'hésite pas à le dire, dans cette manière large et élevée de prendre possession du domaine intellectuel quelque chose de fort séduisant et qui captive tout d'abord l'imagination. Avouons-le, au point où nous voici parvenus, nous sommes à une assez grande distance du 18e siècle. Cette allure si prétentieuse, sans doute, mais si entraînante de nos panthéistes, est bien différente de la mesquine tactique des disciples du voltairianisme, qui ne savaient que jouer sur les mots, et qui, pour combattre avec quelque apparence de succès la vérité catholique, qu'ils n'osaient attaquer de front et dans son majestueux ensemble, s'attachaient à la fractionner, et ne cessaient d'ergoter sur chaque syllabe de chaque dogme, après l'avoir préalablement isolé des autres vérités religieuses dans l'unité desquelles il puisait sa plus grande force. Essentiellement intolérante et jalouse, la philosophie du siècle dernier avait tracé le cercle le plus étroit autour de l'esprit humain. Tout voir, tout comprendre, tout saisir d'intuition, tout savoir, dans le sens propre du mot, tel est, au contraire, le cri de ralliement du panthéisme. Noble prétention sans doute. Mais le panthéisme est-il bien en état de tenir de si magnifiques promesses, dont l'exécution se trouve hérissée de tant de difficultés? et jusqu'à présent a-t-il rempli son programme de manière à en faire entrevoir pour un prochain avenir la réalisation complète? Voyons un peu.

Le panthéisme impose, au premier abord, par les magiques illusions dont il vous berce. Ses théories ont un côté spécieux, et tant que vous n'êtes pas descendu au cœur du système pour l'examiner dans toutes ses parties et en étudier les fondements, rien ne vous semble plus digne d'admiration. Mais l'enthousiasme une fois calmé, quand vous n'abordez plus seulement cette théorie par celui de ses côtés qui séduit l'imagination, que vous l'interrogez au point de vue purement scientifique, que vous lui demandez des preuves de ses assertions et de son ton si tranchant d'affirmation, vos yeux sont bientôt dessillés. Vous avez découvert la partie faible de la cuirasse ; vous voyez tomber un à un les faux brillants dont se parait la philosophie moderne, et au lieu de ses théories qui vous semblaient si remarquables, vous n'apercevez plus que des rêves creux, que de ridicules utopies. Et c'est là le système qui a la prétention de conquérir l'avenir ! C'est là ce qu'on se plaît à nous donner pour le dernier mot de la philosophie, pour le couronnement de la marche progressive de l'humanité à travers les siècles, le *nec plus ultrà* des investigations de l'esprit humain ! Mais à quel titre donc le panthéisme revendiquerait-il la suprématie intellectuelle? Serait-ce parce que ses preuves arbitraires et impuissantes n'offrent que de véritables pétitions de principes, de pures assertions, des hypo-

thèses toutes gratuites, sans aucun fondement? Serait-ce parce que ses principes constituent comme autant de blasphèmes contre la nature raisonnable de l'homme et le bon sens de tous les peuples, et partant autant d'absurdités? Enfin, serait-ce parce que le panthéisme, dans ses conséquences logiques et nécessaires, est un système subversif de toute moralité, destructeur de tout lien social, et qui doit, en dernière analyse, fatalement aboutir aux plus épouvantables infamies? En vérité, il n'y a pas là de quoi s'enorgueillir! Et si le panthéisme est un progrès pour l'humanité, il faut convenir que c'est un progrès d'une bien singulière nature. C'est ce que l'on a fini par entrevoir, et le sens commun a déjà entrepris de faire bonne justice de ce système. On sait quel a été le sort du saint-simonisme en France. En Allemagne, la philosophie de la nature ne fait plus aujourd'hui de partisans, et la voix du vieux Schelling se perd sans rencontrer d'échos. Encore quelques années et le panthéisme dormira son sommeil éternel, comme tous les faux systèmes qui l'ont précédé. Contemplez-le, il se meurt déjà. Ses représentants les plus distingués n'ont plus de forces pour le défendre; ils en sont réduits aujourd'hui à édifier les uns contre les autres, et à se déchirer mutuellement. Leibnitz, en parlant de ce naturalisme immense que nous voyons régner de nos jours, le signalait comme devant être la dernière extravagance de l'esprit humain, et fermer la chaîne des hérésies. Et je crois facilement à la prédiction de l'illustre philosophe, puisque le panthéisme n'est que l'ensemble et comme le résumé fidèle de toutes les erreurs qui aient jamais égaré la raison humaine. C'est le cri de détresse de l'esprit du mal, sur le point d'être dépouillé de son empire; c'est la dernière attaque de l'enfer, son dernier défi contre le ciel.

Nous touchons au moment où une nouvelle ère va commencer pour l'intelligence. Que se passera-t-il alors? L'esprit humain, après avoir parcouru le cercle entier de l'erreur, sera-t-il condamné, nouveau Sisyphe, à refaire toujours cet ingrat labeur? Il y aurait, ce me semble, dans cette pensée un blasphème contre le ciel. Non, l'humanité n'est pas le jouet d'une Providence aveugle, qui lui aurait imposé des lois fatales et nécessaires! Non, elle n'est pas destinée à rouler sans cesse dans un cycle, toujours renaissant, de misérables utopies! Le Christ est venu déposer dans son sein le germe d'une perfectibilité indéfinie. Purifiée par le sang divin qui coula sur elle des hauteurs du Golgotha, elle a été appelée, dès ce moment suprême de sa réhabilitation, à s'avancer de progrès en progrès vers le trône dont l'a précipitée la déchéance originelle. Sans doute sa marche n'a pas toujours été libre. Les passions et les vices des hommes lui ont fait maintes fois obstacle; et elle rencontrera toujours sur son passage quelque pierre d'achoppement, parce que la nature humaine ne pourra jamais se dépouiller entièrement de sa faiblesse. Depuis trois siècles l'humanité est restée stationnaire. Je serais peut-être plus vrai en disant qu'elle a subi un mouvement de recul. La réforme religieuse opérée par Luther l'a rudement poussée hors de ses voies. Mais cette période de douleurs et de pénibles angoisses semble être arrivée à son terme. Voyez ce qui se passe de nos jours; examinez les tendances sérieuses qui se manifestent de toutes parts dans la

société. Le sentiment religieux dirige les plus hautes têtes de notre époque. Tous les esprits sont entraînés vers les études graves et profondes. L'intelligence humaine est lasse du doute, elle voudrait pouvoir affirmer. Aussi jamais les convictions fortes et nettement arrêtées, les principes raisonnés n'ont excité plus d'admiration et de respect. Partout on recherche avec ardeur la vérité, on la demande à grands cris. Plus de théories préconçues à l'avance contre les livres saints; plus de paradoxes, plus d'hypothèses. C'est la bonne foi, la franchise, l'impartialité qui président aux consciencieux travaux de la science moderne. Sans doute nous ne disons pas que notre siècle soit pleinement catholique; nous affirmons seulement qu'il semble affranchi de l'influence d'une érudition mensongère; et cet état de choses est déjà un bien grand pas vers sa régénération, car la vérité éclaire toujours celui qui l'invoque après avoir eu soin d'écarter d'abord tous les obstacles qui auraient pu s'opposer à son heureuse diffusion.

L'impuissance même de la raison, livrée à ses seules forces, contribuera aussi, dans une puissante mesure, à hâter le retour des esprits vers la religion. Jusqu'ici, en effet, la philosophie rationaliste n'a rien pu enseigner à l'homme sur les questions qu'il lui importe le plus de connaître. Et cependant la possession du vrai est indispensable à l'intelligence; faute de cet élément, la vie morale languit et s'éteint. Le doute est un état violent, un état contre nature. Donc, sous peine de s'anéantir lui-même, l'esprit humain devra bien un jour s'adresser à l'oracle par excellence, au catholicisme qui seul possède des promesses éternelles, et tient entre ses mains puissantes la clef des mystères du passé et de l'avenir. Cette vérité, la philosophie la proclame elle-même dans ses moments de religieux recueillement, quand elle a imposé silence à la voix de l'orgueil. Ainsi on a vu M. Cousin reconnaître que « toute philosophie est en germe dans » les mystères chrétiens. » Les aveux de M. *Jouffroy* ne sont pas moins remarquables : « Le système chrétien, dit-il, qui continue de s'étendre, qui entame » tous les systèmes rivaux et s'enrichit de leurs pertes, marche à la conquête » du monde. Le philosophe cherchera donc l'avenir de l'humanité dans ce sys- » tème, qui seul possède cette puissance d'assimilation qui est un gage de du- » rée et d'accroissement. » Et en 1838, le même philosophe, dans une chaire de la Sorbonne, résumant son cours, terminait en développant ces paroles du catéchisme catholique qu'apprennent à balbutier tous les petits enfants : Dieu nous a créés pour le connaître, l'aimer, le servir et par ce moyen obtenir la vie éternelle : « Et c'est une grande autorité que celle du catéchisme, ajoutait » le savant professeur; ce livre est l'abrégé des préceptes de la religion la plus » grande qui ait paru dans le monde. » Qu'il y a loin de ces paroles de Jouffroy aux articles qu'il rédigeait dans le *Globe* dix années auparavant, lorsque dans sa naïve confiance il écrivait que le dogme catholique était arrivé à son terme, et que celui de l'avenir allait briller à l'horizon. M. Edgar Quinet aussi, avant sa dernière prise d'armes contre les jésuites et l'ultramontanisme, avait rendu hommage à notre foi religieuse. Il a écrit quelque part : « Ceux qui veulent » extirper le principe du christianisme n'y réussiront pas, car il a fondé la

» grandeur et l'indépendance de la personne [1]. » Enfin, il n'y a pas jusqu'à M. Lerminier lui-même qui ne se soit parfois également incliné devant la beauté et les bienfaits de la religion. Il a laissé tomber de sa plume ce témoignage: « Le catholicisme a de profondes racines dans nos mœurs. Loin d'être sans » avenir, il contient encore des trésors à répandre sur les peuples. Roi de la » terre pour longtemps encore, on s'est beaucoup trop hâté de sonner ses fu- » nérailles. » Ce passage est d'autant plus curieux que l'auteur même a été l'un des premiers et des plus persévérants à tinter le glas du catholicisme.

Il résulte des rapides considérations dans lesquelles nous venons d'entrer, que tout semble faire présager pour la nouvelle ère qui va s'ouvrir, un caractère éminemment religieux. On verra alors la philosophie, ramenée à sa véritable base, oublier ses outrecuidantes prétentions et entrer pleinement dans la voie catholique. Puisse la bonté divine hâter pour nous ce jour tant désiré! Ce sera l'alliance définitivement scellée de la croyance et de la science, de la religion et de la philosophie; ce sera le jour de Dieu et le jour de l'homme!

L'Abbé Ch. Breton,
Docteur en philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain.

[1] *Allemagne et Italie*, t. II, p. 397.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

NUMÉRO 22. — OCTOBRE 1847.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

DIX-NEUVIÈME LEÇON [1].

Suite de la guerre contre les Albigeois. — Simon de Monfort investi des provinces du Midi. — Opposition du jeune Raimond. — Simon de Montfort veut avoir toutes les provinces. — Sa conduite à Toulouse. — Il perd cette ville et périt sous ses murs.

Simon de Montfort semblait être parvenu au comble de ses désirs. Ce royaume du Midi, l'objet de ses rêves, de ses travaux et de ses fatigues, lui était adjugé par une assemblée générale composée de tous les évêques et de tous les potentats de l'Europe. Son frère Gui, et les autres députés qu'il avait envoyés au concile, s'empressèrent de retourner dans le Midi pour lui donner cette nouvelle. Lui n'en paraissait pas très-enchanté. Il s'attendait probablement à une plus large concession, à la confirmation pure et simple de la décision du concile de Montpellier, qui l'avait déclaré le seul monarque du pays, tandis que le concile de Latran ne lui en avait accordé qu'une partie. Sa part est bien assez belle, il est vrai, car, d'après le décret de Latran, sa domination s'étendait depuis Béziers jusqu'à l'Océan. Mais son ambition n'était pas satisfaite. Il n'avait pas la Provence, qui était réservée au jeune comte; il n'avait pas non plus les domaines des comtes de Foix et de Comminges, qui devaient être rendus à leurs seigneurs après leur réconciliation avec l'Église. Ainsi Simon n'était pas le seul seigneur ni le seul monarque, comme l'avaient

[1] Voir la 18e leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 208.

déclaré les évêques du concile de Montpellier. Il avait un royaume tronqué; mais il se console dans l'espoir qu'il aura le tout, soit en traversant la réconciliation des princes, soit en donnant une large interprétation au décret du concile de Latran. Il employa l'un et l'autre moyen, et quelquefois d'une manière peu loyale, ce qui lui attira la colère de Dieu et renversa sa puissance au moment de sa plus grande prospérité, comme nous allons le voir aujourd'hui.

Dès que la décision du concile de Latran fut connue, les évêques et les barons du pays qui avaient embrassé le parti de Simon s'assemblèrent et lui conseillèrent de se rendre sans délai à la cour du roi de France, pour demander l'investiture des domaines adjugés par le concile, et dont le roi avait la suzeraineté. Simon, qui cherchait par tous les moyens à légitimer ses conquêtes, était loin de mépriser un tel avis : mais il veut auparavant se mettre en possession du duché de Narbonne, qu'il prétendait lui appartenir en vertu du décret de Latran, quoique le concile n'en eût fait aucune mention, et que le pape eût déjà tranché la question en faveur de l'archevêque. Alors commença une nouvelle querelle entre lui et l'abbé de Cîteaux. Il se rapprocha de cette ville dans le but d'en prendre possession : mais Arnaud, archevêque de Narbonne, qui était revenu de Rome, s'y opposa comme auparavant, et avec d'autant plus de force, que le pape lui avait adjugé ce duché. Mais Simon, interprétant à sa manière le décret du concile, prétendait que le duché lui appartenait, et entra de vive force dans la ville. L'archevêque l'excommunia et jeta un interdit sur toute la ville. Simon n'en tint aucun compte : il fit célébrer l'office divin dans la chapelle du palais, ce qui était à cette époque une grande faute. L'affaire fut portée de nouveau à Rome avec de graves plaintes contre l'ambition de Simon. Mais le pape Innocent III était mort le 16 juillet 1216. Son successeur, Honorius III, envoya sur les lieux un légat pour mettre fin à cette querelle. Nous ne savons pas ce qu'a fait le légat, mais, ce qui est certain, c'est que Simon n'a pas renoncé à ses prétentions : car il a continué d'agir comme duc de cette ville, s'appuyant sans doute sur l'autorité du roi de France, qui reçut son hommage pour ce duché. Car, pendant qu'on négociait à Rome pour cette affaire, Simon, après avoir pris possession de la ville de Toulouse, alla à la cour du roi de France, où il fut bien accueilli. Comme l'opinion populaire était pour lui, il fut reçu partout en triomphe. On alla au devant de lui en procession et bannières déployées. Nous avons deux actes par lesquels le roi l'investit du du-

ché de Narbonne, du comté de Toulouse, du vicomté de Béziers et de Carcassonne [1].

Ainsi, Simon de Montfort est très en règle. Il a tous les titres nécessaires pour la possession légitime. Le comte de Toulouse est définitivement dépouillé de son héritage paternel, que ses ancêtres possédaient depuis quatre siècles. Mais, au moment où Simon se croit au faîte des grandeurs, un orage terrible se forme dans le Midi et le force à revenir promptement dans ses États. La main de Dieu semble vouloir s'appesantir sur lui, pour le punir de s'être écarté du vrai but de la croisade, et d'avoir plus cherché à satisfaire son ambition qu'à servir les intérêts de la foi. Voici donc l'événement qui le força à quitter promptement la cour du roi.

Le comte de Toulouse, Raimond VI, avait quitté Rome immédiatement après le concile. Son fils y était resté encore pendant six semaines. Avant de partir, il prit congé du pape, qui le fit asseoir à côté de lui, et lui dit avec un ton plein d'affection et de tendresse :

Mon fils, écoutez-moi : si vous suivez les conseils que je vais vous donner, vous ne faillirez jamais. Aimez Dieu sur toutes choses, et ayez soin de le servir. Ne prenez jamais le bien d'autrui, mais défendez le vôtre, si quelqu'un veut vous l'ôter. En vous conduisant ainsi, vous ne manquerez pas de domaines ; et afin que vous ne demeuriez pas sans terres et sans seigneuries, je vous donne le comté Venaissin avec toutes ses dépendances, la Provence et Beaucaire, pour pourvoir à votre entretien, jusqu'à ce que l'Église se soit assemblée en nouveau concile : alors vous pourrez venir, et on vous fera raison sur vos demandes contre le comte de Montfort.

On voit que le pontife a de vifs regrets de ce qui a été fait dans le concile contre le jeune prince, que son intention n'avait jamais été de dépouiller : il compte pouvoir changer cette décision dans un autre concile qu'il avait sans doute résolu de convoquer. Dieu ne lui en laissa pas le temps. Mais le jeune prince saura se faire rendre justice. Il s'en sentait déjà le courage, comme nous le voyons par les paroles qu'il adressa au pape après lui avoir exprimé sa reconnaissance.

Saint Père, lui dit-il, si je puis recouvrer mes domaines sur le comte de Montfort et sur ceux qui les détiennent, n'en soyez pas fâché.

Le pape lui donna une nouvelle preuve de sa bienveillance en approuvant en quelque sorte son nouveau dessein. *Quoi que vous fassiez*, lui répliqua-t-il, *Dieu vous fasse la grâce de bien commencer et*

[1] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 101, 102, 103.

de mieux finir. Il le congédia ensuite en lui donnant sa bénédiction apostolique [1]. Le sens de ces paroles est assez clair. Le pape ne lui conseille pas de chercher à recouvrer ses États, mais il ne le lui défend pas non plus. Il fait des vœux pour qu'il commence bien et qu'il finisse encore mieux.

Le jeune prince quitta Rome et alla à Gênes, où l'attendait son père avec le comte de Foix, et, s'étant embarqués ensemble, ils abordèrent à Marseille. Là se fit une espèce de révolution en leur faveur. Les Marseillais et les peuples des environs accoururent en foule pour saluer leurs princes et leur faire des offres de service. Les habitants d'Avignon leur envoyèrent une députation solennelle pour leur faire les mêmes offres et les prier de prendre possession de leur ville. Les princes s'y rendirent. On les harangua aux portes de la ville, et on les y introduisit avec de grandes démonstrations de joie. La ville de Tarascon leur fit aussi des promesses de secours. On voit partout un enthousiasme général. Les princes, voyant le dévouement de ces peuples à leur cause, conçurent aussitôt le projet de reprendre les places et les domaines qu'ils avaient perdus; la résolution fut arrêtée dans un conseil à Avignon. On voulut d'abord commencer par les domaines que le concile avait laissés au jeune Raimond, et que Simon de Montfort tenait encore entre ses mains, sans être disposé à les rendre. Car, comme je vous l'ai déjà dit, la domination de Simon ne devait s'étendre que depuis Béziers jusque vers la Gascogne. La Provence, c'est-à-dire tous les domaines du comte de Toulouse, situés aux environs du Rhône, avec les villes de Beaucaire, de Nîmes, d'Avignon, faisaient, d'après le concile, l'apanage du jeune Raimond. Simon devait les lui remettre immédiatement, mais il n'y était nullement disposé. On résolut donc de les prendre de vive force. Le jeune Raimond se porta dans le comté Venaissin, et vit accourir seigneurs et peuples, de sorte qu'en très-peu de jours il se trouva à la tête d'une armée considérable [2].

Le vieux Raimond, après en avoir donné le commandement à son fils, s'en va en Aragon pour y lever des troupes et revenir ensuite sur Toulouse, dont les habitants voulaient se remettre sous son autorité. Le jeune Raimond s'avança avec ses troupes. Il alla passer le Rhône à Avignon, lorsque les habitants de Beaucaire vinrent le prier d'entrer dans leur ville, nonobstant la garnison que

[1] Dom Vaissette, liv. XXII, c. 100.
[2] Ibid., liv. XXIII, c. 1.

Simon de Montfort tenait dans le château. Il y entra en effet aux acclamations du peuple. La garnison du château, commandée par Lambert de Limours, brave chevalier, fit une sortie où elle fut repoussée après de grandes pertes. Lambert proposa de capituler, ne demandant que la vie sauve pour lui et pour la garnison. Raimond, du conseil de ses barons, rejeta la demande avec hauteur, leur disant qu'il ne voulait les recevoir qu'à discrétion. Gui et Amauri de Montfort, avertis du péril que courait la garnison de Beaucaire, envoyèrent des messagers à Simon, qui était encore en France, pour le prier de hâter son retour. En attendant, ils marchent sur Beaucaire et s'avancent jusqu'aux portes de la ville. Le jeune Raimond se trouve entre deux feux. Il est obligé de combattre contre la garnison et contre ceux du dehors. Mais il ne se décourage pas : il veut tenir tête aux uns et aux autres. Il livre plusieurs assauts au château, mais inutilement. Cependant Simon arrive avec des machines de guerre. Il attaque la ville, tandis que la garnison agit de son côté. Raimond se défend. On se bat de part et d'autre avec fureur et en désespéré : Simon fait plusieurs tentatives pour prendre la ville d'assaut, mais il ne peut rien faire, son bonheur semble l'avoir abandonné. La garnison est aux abois, elle n'a plus de vivres et elle est sans eau. La fortune de Simon décline. A son grand regret, il est obligé de composer avec son ennemi : il lui cède la ville de Beaucaire par un traité, et obtient ainsi la délivrance de la garnison du château, à la seule condition de la vie sauve. Cet échec était humiliant pour lui, mais il le méritait, car la ville de Beaucaire avait été laissée au jeune Raimond par la décision du concile de Latran. C'est le sens qu'y attachait le pape, qui avait porté le décret. Mais Simon respectait cette décision dans toutes les parties qui lui étaient favorables, et il la mettait de côté pour tout ce qui était en faveur des autres [1].

Simon quitte les environs de Beaucaire et se rend à Nîmes. Comme il avait à craindre pour cette ville, qui appartenait aussi à Raimond, il cherche à gagner les habitants, en confirmant leurs anciennes coutumes et en accordant divers priviléges. C'est la première fois que Simon cherche un appui dans la puissance morale. Jusque-là il n'avait rien fait pour s'attacher les villes ou les peuples. Il avait fait, au contraire, tout ce qu'il fallait pour s'en faire détester. Ainsi il a aboli dans le pays conquis les anciens usages et les lois, il les

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 3-7.

a remplacés par les coutumes des environs de Paris. Au lieu de gagner les villes par des privilèges qu'il lui était si facile d'accorder, il les accablait par un joug de fer et par des impôts exorbitants. Ce qui nous fait voir que Simon, si habile dans la guerre et dans les négociations, était un homme médiocre en politique. Il ne savait pas s'attacher les peuples ni régner sur les cœurs. C'est pourquoi sa puissance, si grande en apparence, est très-faible : il va l'affaiblir encore davantage et l'anéantir en quelque sorte [1].

Le vieux Raimond était parvenu à lever des troupes en Aragon. Il se mit à leur tête dans le but de reprendre la ville de Toulouse. Simon, informé de ce dessein, et sachant que les dispositions des Toulousains ne lui étaient pas favorables, quitta Nîmes pour se rendre à Toulouse, où sa présence était fort nécessaire. Étant à Montgiscard, à trois lieues de Toulouse, il envoya en avant un détachement de cavalerie, pour s'assurer de la fidélité des Toulousains, qui lui était fort suspecte. Ses soupçons étaient fondés, car le détachement fut fait prisonnier. Simon en était fort irrité, et résolut d'en tirer une vengeance éclatante. Mais il fut obligé de différer un moment, à cause des affaires qu'il avait à terminer avec le comte de Foix.

Le comte de Foix, Raimond Roger, avait obtenu du pape, avant son départ de Rome, des commissaires qui avaient ordre de lui rendre ses domaines, après avoir examiné sa conduite. Il avait été attentif à garder envers Simon la trêve qu'il avait jurée à Rome, et que le concile de Latran avait fixée à quinze ans. Mais Simon, dont le but était de s'emparer de ses États, n'avait pas été aussi soumis au décret du concile. Il avait exercé envers le comte de Foix divers actes d'hostilités, dans le but de l'obliger à combattre, afin de le rendre odieux au pape, et d'empêcher ainsi sa réconciliation avec l'Église. Le comte de Foix s'en plaignit au pape, qui nomma des commissaires pour examiner les infractions à la paix. Mais Simon trouva toujours quelques excuses pour ne pas se trouver aux réunions proposées. Enfin, le commissaire se servit de son autorité et exigea de Simon et du comte de Foix le serment de garder la trêve. Ce qui fut accompli le 14 septembre 1216.

Simon, après ce serment, qu'il avait fait à contre-cœur, marcha sur Toulouse, dans l'intention d'y exercer une éclatante vengeance. Il avait pour politique de frapper par la terreur, politique fausse,

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 7.

qui, au reste, tourna à son désavantage. Les auteurs qui ont voulu l'excuser en tout et dissimuler son ambition et ses autres défauts sont ici fort embarrassés. Ils disent généralement qu'il alla à Toulouse pour punir les habitants de leur défection, et qu'il y exerça des rigueurs qu'il croyait nécessaires. Sans doute il lui était permis de punir et d'employer la rigueur contre l'infidélité et la défection; mais punir, Messieurs, en trompant les peuples, en recourant tour à tour à la perfidie et à la trahison, cela n'est permis à personne, et moins encore à un prince qui se flattait d'être le défenseur de la religion et le lieutenant de l'Église. Sa conduite à Toulouse est, dans sa vie, une tache que rien ne peut effacer, et que Dieu lui-même a semblé vouloir punir. L'archevêque de Toulouse, qui devint son instrument dans cette occasion, est peut-être plus coupable encore que lui. Voici donc ce qui s'est passé : je suis le récit que dom Vaissette fait sur les auteurs contemporains.

Simon marcha sur Toulouse en ordre de bataille. Les habitants effrayés lui envoyèrent des députés pour l'apaiser et faire leur soumission. Simon, après leur avoir reproché d'être d'intelligence avec les habitants de Beaucaire, et de favoriser secrètement le comte Raimond et son fils, les fit arrêter, lier et garrotter et conduire prisonniers dans le château narbonnais qui était l'ancien palais des comtes de Toulouse. On s'était efforcé inutilement de lui faire comprendre les suites que pourrait avoir une telle conduite. Simon n'écoutait personne, pas même son propre frère. On dit que l'archevêque Foulques l'exhortait à se venger de ces peuples, à les priver de tous leurs biens et à mettre les principaux habitants en prison, et qu'il s'offrait à les lui livrer. Si l'histoire est vraie, Foulques aurait étrangement oublié ses devoirs de pasteur et d'évêque. En effet, il entra dans la ville, exhorta les habitants à aller au devant de Simon, leur promettant le pardon. Les habitants, sur la parole de leur évêque, sortirent en foule à la rencontre de Simon; mais celui-ci les fit mettre dans les fers à mesure qu'ils arrivaient. Cette nouvelle causa une irritation extrême dans la ville. Foulques, au lieu de calmer le peuple, l'irrita encore davantage en livrant la ville au pillage des troupes qui étaient venues avec lui et qui commirent d'horribles excès, ce qui montre bien qu'il agissait de concert avec Simon. Il n'en fallait pas davantage. Le peuple en fureur court aux armes, se barricade dans les rues, prêt à mourir, plutôt que de se rendre. Simon arrive avec ses troupes; mais il a beau faire, il est repoussé. Il revient à la charge en ordonnant

à ses soldats de mettre tout à feu et à sang. Et, en effet, le feu fut mis à trois quartiers de la ville. L'incendie fit de rapides progrès: ce qui n'empêcha pas les habitants de repousser les soldats de Montfort, et de les forcer à se réfugier soit dans le château, soit dans la cathédrale et le palais épiscopal. Ils éteignirent ensuite l'incendie. Simon rallia son monde, livra une première et puis une seconde attaque. On se battit de part et d'autre avec fureur; mais les habitants sont maîtres. Simon est obligé de quitter le champ de bataille et de se retirer dans le château, après avoir perdu un grand nombre de ses soldats. Il s'en prit alors à ses prisonniers et les menaça de leur couper la tête à tous, s'ils n'engageaient pas leurs concitoyens à lui rendre la ville. Mais que pouvaient faire ces pauvres prisonniers? L'embarras était grand. On dit que Foulques proposa un stratagème qui fut goûté par Simon. Il entra dans la ville avec l'abbé de Saint-Sernin et promit aux habitants la paix, l'oubli du passé, la réparation des torts, pourvu qu'ils missent bas les armes et qu'ils livrassent les tours des maisons. Ils se rendaient cautions de l'exécution de ses promesses, et ils engageaient fortement les Toulousains à profiter de cette grâce, autrement Simon ferait mourir tous les prisonniers qui étaient en son pouvoir.

On tint conseil, et après beaucoup de débats on accepta les propositions de Simon, parce qu'on voulait sauver la vie aux prisonniers. On convint que Simon se rendrait le lendemain à l'hôtel-de-ville pour signer cette paix, et que les Toulousains s'y trouveraient avec leurs armes. Simon s'y rendit en effet, commença par se faire remettre les armes et prit possession des tours dont presque chaque maison était ornée, et puis, par une noire perfidie, il fit arrêter et mettre en prison les principaux habitants. Il assembla ensuite son conseil et proposa de livrer la ville au pillage et de la raser entièrement. Il fut détourné cependant de cette résolution par son conseil. Mais il retint les prisonniers qu'il dispersa en divers endroits, et frappa la ville pour son rachat d'un impôt de 30,000 marcs d'argent, somme exorbitante pour une ville presque entièrement épuisée. On dit que la dureté avec laquelle il leva cet impôt jeta les Toulousains dans le dernier désespoir [1].

Cette conduite, si peu loyale et indigne d'un prince chrétien, lui suscita des ennemis implacables. Après avoir reçu la somme imposée, il quitta Toulouse, alla dans le comté de Bigorre où il maria

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 9.

son second fils avec la comtesse Pétronille, alliance peu honorable. Car, outre que son fils était bien plus jeune que la princesse, il y avait une autre raison plus grave qui devait le détourner de cette alliance. Pétronille était mariée, et il lui fallut casser ce premier mariage pour remplir ses vues d'ambition [1]. Il revint ensuite à Toulouse où il fit démolir les tours et les maisons qui pouvaient faire quelque défense. Simon était comme un furieux, il ne respectait plus rien. Ayant à craindre du comte de Foix, il entra dans ses États malgré la trêve et l'opposition des légats qui avaient reçu ordre du pape de restituer au comte ses domaines. Il prit le château de Montgrenier non sans une vive résistance. Après la prise de ce château, où le comte de Foix avait été obligé de capituler, nous voyons Simon à Carcassonne, à Agen, et puis aux environs de Narbonne où il prend diverses places. Se croyant maître du pays, il marcha immédiatement contre le jeune Raimond qui était aux environs du Rhône, et qui tenait son quartier général à Avignon. Là, en très-peu de temps, il se rendit maître de toutes les places situées sur la rive droite du Rhône, à l'exception de Beaucaire et de Saint-Gilles, deux villes qui lui fermèrent leurs portes, parce qu'elles s'étaient rendues au jeune Raimond. Mais Simon avait repris sa fausse politique; il avait soumis les peuples par la terreur. Ainsi, après la prise du château de Bernès, il avait fait pendre la plupart des habitants. Maître de la rive droite du Rhône, il forma le projet de passer le fleuve et de poursuivre le jeune Raimond. Et, en effet, s'étant procuré des barques, il traversa le Rhône à la vue de ses ennemis, nonobstant tous les efforts qu'ils faisaient pour s'y opposer. La terreur marchait devant lui; les peuples fuyaient de tous côtés; il prit divers châteaux et reçut la soumission du comte de Valentinois et de plusieurs autres petits seigneurs. Cependant il ne commit pas de nouvelles cruautés. Sa main était probablement arrêtée par un nouveau légat, le cardinal Bertrand, qui avait été envoyé de Rome pour pacifier le pays et qui avait rejoint Simon sur les bords du Rhône [2].

Pendant que Simon triomphait sur les bords du Rhône, et qu'il s'applaudissait de la prospérité de ses armes et du succès de ses négociations, il se passait à Toulouse un événement d'une extrême gravité pour lui. Raimond VI, appelé par les habitants de Toulouse,

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 10.
[2] Ibid., c. 16, 17.

était rentré dans sa capitale à travers un épais brouillard; il y fut reçu avec des transports de joie.

Simon apprit alors par expérience ce que c'est qu'un trône qui n'a pas pour premier appui l'affection des peuples. Il comprit bientôt, mais trop tard, qu'il ne suffisait pas de gagner des batailles, de prendre des villes d'assaut et d'effrayer par la cruauté, et que, pour bien régner, il fallait gagner les cœurs.

Au premier bruit de l'arrivée du comte de Toulouse, les seigneurs fatigués du joug de Simon accoururent de tous côtés. Parmi eux figuraient au premier rang les comtes de Foix et de Comminges. Plusieurs vinrent avec des renforts et entrèrent dans Toulouse au bruit des trompettes et enseignes déployées. Tous prêtèrent serment de fidélité à leur ancien suzerain.

Simon apprit cette nouvelle sur les bords du Rhône, d'où il espérait chasser bientôt le jeune Raimond. Il eut grand soin de ne pas l'ébruiter, se pressa de conclure une trêve avec le jeune Raimond, qui ignorait encore cette révolution, et partit immédiatement avec ses troupes pour le pays toulousain. Gui, son frère, qui avait déjà essayé deux attaques infructueuses contre Toulouse, vint à sa rencontre. On résolut de brusquer une nouvelle attaque et de donner l'assaut. Mais cette attaque ne fut pas plus heureuse que les deux précédentes. Simon, déconcerté, comprit qu'il ne pourrait prendre la ville que par un siége; mais il n'avait pas assez de troupes pour cette opération. Il en demanda en France et réclama l'intervention de la papauté dont il avait si mal observé les ordres. En attendant, il entreprit le siége de Toulouse; c'était vers la fin de septembre 1217. Il essaya une première et une seconde attaque, mais il fut repoussé et même obligé de prendre la fuite jusqu'à Muret, qui était à trois lieues de Toulouse, et où il s'était autrefois couvert de gloire. Montauban voulut aussi secouer le joug, mais les insurgés furent battus, la ville livrée au feu et au pillage [1].

Cependant Simon était favorisé par le clergé et l'opinion publique en France. Le légat avait prononcé une sentence d'interdit et d'excommunication contre les Toulousains. Foulques, leur archevêque, était allé en France pour chercher du secours. Le pape Honorius III agit de son côté, et écrivit aux consuls de Toulouse, à ceux de plusieurs autres villes pour les détourner de la guerre contre Simon. Il écrivit dans le même sens au jeune Raimond et au comte de Foix; il cher-

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 19, 21.

cha aussi à détacher les Aragonais de leur alliance avec le comte de Toulouse; il exhorta le roi de France et tous les évêques du royaume à fournir des secours à Simon [1]. Mais les lettres du pape ne produisirent pas grand effet. Simon revint cependant sous les murs de Toulouse, où il resta durant tout l'hiver de 1217 à 1218, faisant d'inutiles efforts pour reprendre la ville : il n'avait pas de troupes suffisantes. Raimond, de son côté, cherchait à se rendre maître de son ancien palais qui était encore au pouvoir des croisés; mais ses efforts furent également sans succès. Au printemps, l'archevêque Foulques amena un nouveau corps de croisés. Simon reprit alors tout son courage, qui était abattu, et résolut de faire les derniers efforts pour donner l'assaut à la ville. Il construisit, en conséquence, une puissante machine appelée le chat, *cate*, dont on devait se servir, tant pour combler le fossé que pour battre les retranchements. Cette machine n'ayant pas réussi à son gré, il tomba dans une noire mélancolie, tellement qu'il désirait la mort, car il était fatigué et rebuté, soit par la longueur du siége, soit par les grandes dépenses où il s'était engagé, soit enfin par les fréquents reproches que lui faisait sur sa lenteur le cardinal Bertrand, légat apostolique. Le 25 juin 1218, étant entré dans la machine dont je viens de vous parler, une pierre l'atteignit à la tête; il n'eut que le temps de se frapper la poitrine et de se recommander à Dieu et à la sainte Vierge. Sa mort fut presque instantanée.

Je regarde cette mort comme providentielle. Elle arrive sous les murs de Toulouse, dont il avait traité si cruellement les habitants. Simon a été heureux tant qu'il s'est renfermé dans la ligne de la mission qui lui était si nettement tracée par le Saint-Siége. Mais du moment qu'il a perdu de vue le véritable but de la croisade, qu'il n'a plus cherché que ses propres intérêts et ceux de sa famille, Dieu a brisé sa puissance si laborieusement acquise; il l'a rejeté, lui et sa famille. Cette réflexion a déjà été faite par un ancien auteur.

Tant que les croisés, dit-il, ne combattirent que pour le rétablissement de la foi catholique et pour l'extirpation de l'hérésie, ils réussirent partout. Mais dès que le comte Simon, personnage digne de toute louange, eut achevé la conquête du pays, et qu'il l'eut partagé à ses barons et à ses chevaliers, ils se gouvernèrent pour une autre fin que celle qu'on s'était proposée : ils cherchèrent leurs propres intérêts plutôt que ceux de Jésus-Christ, lâchèrent la bride à la cupidité et à leurs désirs déréglés, attribuèrent leurs victoires à leurs propres forces

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 23, 27.

et non à Dieu, et ne prirent plus aucun soin de rechercher et de punir les hérétiques : c'est pourquoi le Seigneur leur fit boire le calice de sa colère [1].

La mort de Simon remit les affaires du Midi dans le même état où elles étaient avant la guerre. On avait ravagé le pays, pillé des villes et des châteaux; on y avait répandu beaucoup de sang, et, après neuf ans de combats, on n'était guère plus avancé que dans les premiers moments de la croisade. On n'avait presque rien fait pour la foi catholique, parce que Simon a constamment couru après ce royaume dont l'abbé de Cîteaux lui avait donné le plan. Dieu le punit par le côté où il avait péché.

VINGTIÈME LEÇON.

Suite de la croisade contre les Albigeois. — Guerre entre Amauri de Montfort et Raimond VII. — Expédition du prince Louis et sa retraite précipitée. — Honorius III se déclare pour Amauri. — Philippe-Auguste refuse de le soutenir. — Amauri forcé de quitter le pays.

Simon de Montfort, en s'écartant du but de la croisade et en cherchant ses intérêts plutôt que ceux de la foi catholique, a rendu peu de services à l'Église. Sa mort a laissé la croisade dans le même état où elle était neuf ans auparavant. La guerre devenait même plus difficile, car si d'un côté les peuples du Midi sont épuisés, de l'autre ils sont plus aguerris. Les princes, en combattant contre Simon, ont appris ses ruses et ses stratagèmes; ils se sont formés à l'art militaire. Simon a été un instrument dont Dieu s'est servi pour punir les peuples du Midi, mais il n'a rien fondé pour l'Église, il n'a rien fondé non plus pour sa famille dont il a cherché les intérêts avec une si opiniâtre persévérance. C'est le sujet que je vais traiter aujourd'hui pour compléter l'histoire de Simon de Monfort.

La mort de Simon a abattu le courage des croisés et relevé d'autant celui de leurs adversaires. On voyait, d'un côté, une profonde tristesse; de l'autre, une extrême joie. Les Toulousains sortirent de leurs murs et n'eurent aucune peine à chasser les croisés et à s'emparer de leurs tentes et de leurs machines de guerre. Le cardinal légat se hâta de relever les courages abattus et d'organiser une résistance. Il fit reconnaître Amauri de Montfort, fils aîné de Simon, pour chef et seigneur du pays et lui fit prêter serment et rendre hommage par tous les barons, chevaliers et les autres seigneurs à

[1] Voir aussi Raynald, an. 1217, n. 49, note.

qui Simon avait inféodé les terres du pays. Mais il a beau faire, il ne peut lui donner les qualités éminentes de son père. Amauri de Montfort, d'un talent médiocre, n'était pas fait pour se maintenir dans la succession qui lui était dévolue. Jeune et présomptueux, il veut reprendre le siége de Toulouse; mais il fut bientôt obligé de le lever. Les gens du pays qu'il avait pris à sa solde se déclarèrent contre lui; la plupart des croisés, qui avaient combattu avec tant de confiance sous son père, se laissèrent décourager et s'en retournèrent en France. Amauri se trouva donc dans l'impuissance de rien entreprendre et dans la nécessité de se tenir sur la défensive, en attendant des secours qu'il espérait recevoir de la France. Mais il lui fallait de puissants secours dans la position critique où il se trouvait. Quelques renforts, tels que son père en recevait de temps à autre, ne suffisaient pas. Tout le Midi était en armes. Les seigneurs faisaient tous leurs efforts et épuisaient toutes leurs ressources pour recouvrer leurs états. Les peuples irrités les aidaient de tout leur pouvoir. Ils avaient à leur tête un jeune héros, qui avait porté les armes dès son enfance, et qui s'était formé à l'école du malheur : je veux parler de Raimond VII. Pour vaincre une telle résistance, il fallait une force supérieure, une armée bien montée et bien aguerrie. Le cardinal légat le comprenait bien; c'est pourquoi il se hâta de demander des secours pour Amauri de Montfort. Il envoya en France l'archevêque Foulques pour demander provisoirement au roi quelques renforts; ensuite il demanda au pape des bulles pour faire prêcher une nouvelle croisade. Car, grâce à l'ambition de Montfort ou à sa fausse politique, on était au même point où l'on était avant la guerre, avec cette différence que les peuples du Midi étaient plus irrités et mieux formés au maniement des armes, et par conséquent plus difficiles à vaincre. Je le répète, Simon de Montfort avait rendu peu de services à la foi catholique.

Celui qui lui a rendu des services réels, c'est un homme sans armes, un homme que nos auteurs modernes n'ont pas toujours su apprécier, c'est saint Dominique. Il était resté dans le Midi pendant toute la durée de la guerre; mais il n'y a pris aucune part. Nous ne le voyons figurer dans aucune action, son nom est cité seulement à la bataille de Muret, où nous le voyons dans une église priant Dieu. Le reste de sa vie se perd dans l'obscurité pendant cette guerre de dix ans. Saint Dominique aura continué à petit bruit son apostolat. Lorsque Simon de Montfort eut pris possession de la ville de Toulouse, après le décret du concile de Montpellier, saint Dominique se hâta d'établir

dans cette ville, où se trouvait le foyer de l'hérésie, une congrégation uniquement destinée à convertir les hérétiques par la voie de la persuasion. C'est l'ordre des Frères Prêcheurs, ordre qui rendit de grands services à cette époque, et qui se répandit dans toutes les parties de l'Occident. Il eut un bien faible commencement. Pierre Celani, habitant de Toulouse, donna sa maison et devint un des premiers disciples de saint Dominique. L'archevêque Foulques assigna des revenus. Simon de Montfort favorisa l'institution et fit don à saint Dominique du château et de la terre de Cassanel dans le diocèse d'Agen.

L'ordre de saint Dominique entrait parfaitement dans les vues des papes, car ceux-ci n'avaient recouru à la voie des armes qu'avec une extrême répugnance. Ils auraient désiré en être dispensés et pouvoir convertir les hérétiques par la voie de la persuasion. C'est pourquoi ils avaient tant recommandé aux évêques du Midi de prêcher et de faire prêcher la parole de Dieu, d'établir des conférences et de réfuter l'hérésie. Cependant Innocent III a hésité un instant de donner son approbation à un ordre nouveau. Mais Honorius III, qui en voyait les salutaires effets, s'empressa de l'approuver par deux bulles qui sont parvenues jusqu'à nous [1]. Plus tard, le 26 janvier 1217, il encouragea les Frères Prêcheurs, en leur proposant l'exemple des apôtres [2], et en les priant de se réjouir comme eux, s'ils sont obligés de supporter quelque chose pour le nom de Jésus-Christ. Ainsi le seul homme qui soit entré dans les vues de la papauté est saint Dominique. Simon de Montfort ainsi que la plupart des légats s'en étaient constamment écartés, et de là viennent les innombrables embarras qu'on éprouve après la mort de Simon.

Foulques était allé à la cour du roi de France pour demander des secours; nous ne voyons pas qu'il y ait produit grand effet. Le pape Honorius III, en apprenant la révolution de Toulouse et la mort de Simon de Montfort, en conçut un profond chagrin. Son embarras était extrême. Laisser faire le jeune Raimond ou lui rendre les domaines de son père, c'était aller d'abord contre le décret du concile de Latran, que le pape avait pris pour règle; c'était ensuite le moyen de n'en jamais finir avec l'hérésie. Car Raimond avait les hérétiques à son service; c'étaient même ses meilleurs soldats. Il

[1] *Vie de saint Dominique*, par le P. Lacordaire, p. 136, 146, 169.
[2] Ibid., p. 176. — Raynald, an. 1217, n. 50.

n'était donc pas probable, qu'après s'en être servi pour recouvrer ses domaines, il s'engageât sincèrement à les chasser comme le voulait l'Église, et que le demandait l'intérêt de la religion. Le pape, qui ne tendait dans toute cette affaire qu'à l'extinction de l'hérésie, sans considération de personnes, ne pouvait pas se fier à lui pour l'accomplissement de cette œuvre sainte. Mais le déposséder de nouveau et maintenir Amauri de Montfort dans la succession de son père, c'était chose extraordinairement difficile; c'était recommencer la guerre comme si l'on n'eût jamais combattu. Le pape prend pourtant ce dernier parti. La décision du concile de Latran le lui commandait.

Il confirma d'abord Amauri dans la possession des villes de Béziers, de Carcassonne, d'Albi, de Toulouse, de Montauban et de tous les pays conquis, dont le pape Innocent III et le concile général de Latran avaient disposé en faveur de Simon et de ses héritiers [1]. Il ordonna à tous les évêques de France d'engager les peuples de leurs diocèses, qui ne s'étaient pas encore croisés pour la Terre-Sainte, à s'armer et à marcher sans délai au secours d'Amauri de Montfort, pour l'aider à venger la mort de son père et celle de Guillaume de Baux, prince d'Orange. Ce dernier prince avait été pris par les habitants d'Avignon, lorsqu'il leur faisait la guerre, écorché tout vif et coupé en petits morceaux. Le pape était indigné au dernier point de cet acte cruel et barbare, si indigne des chrétiens [2]. Mais ce fut au roi de France et au prince Louis, son fils, qu'il adressa les plus pressantes sollicitations. Il exhorta le roi à envoyer son fils au secours d'Amauri, mais à l'y envoyer avec *une puissante armée*, car le pape sentait le besoin d'un grand secours. Il lui accorda pour subside le 20[e] des revenus du clergé dans tous les diocèses du Midi, et des indulgences plénières qui devaient s'étendre à tous ceux qui prendraient part à l'expédition [3].

Ces secours étaient bien nécessaires, car le jeune Raimond avait profité de la déroute des croisés, il était allé dans le pays d'Agen, où il fut reçu avec des transports de joie. A Condom, à Marmande, à Aiguillon, le peuple avait fait main basse sur les faibles garnisons que Simon y avait laissées. Déjà le comte de Comminges avait travaillé de son côté et se trouvait en possession de tous les do-

[1] Raynald, an. 1218, n. 54.
[2] Dom Vaissette. liv. XXIII, c. 34.
[3] Raynald, an. 1218, n. 56. — Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 34.

maines qu'on lui avait enlevés. Joris, nommé gouverneur du pays par Simon, avait été mis à mort avec la plupart des Français qui se trouvaient avec lui [1].

Cependant Amauri de Montfort ne resta pas inactif; il parcourut le pays pour faire reconnaître son autorité. Nous le voyons successivement à Albi, à Moissac et dans le Périgord, cherchant à reprendre quelques places perdues. Ainsi il assiége le château de Marmande, tandis que d'autres troupes attaquent le comte de Foix enfermé dans Basiége. Mais ce sont là de faibles et de vains efforts, la défection est presque générale. La ville de Nîmes, une partie du Rouergue et du Querci rentrent sous l'obéissance des comtes de Toulouse [2]. Ceux-ci, pour s'attacher les villes, emploient un moyen dont Simon ne savait pas faire usage, ils accordent de nombreux priviléges et tout ce qui peut améliorer le sort des populations.

Les lettres du pape envoyées à la cour du roi de France avaient produit leur effet. Le prince Louis, héritier présomptif de la couronne, se disposait à partir au printemps de 1219. Les deux Raimond, ayant appris cette nouvelle, employèrent tous les moyens pour l'en détourner et pour engager le roi à révoquer l'investiture qu'il avait donnée à Simon. Mais le pape Honorius III intervint, exhorta le roi à ne pas enfreindre les statuts du concile de Latran, à ne pas révoquer une décision qu'il avait prise lui-même en donnant l'investiture à Simon, et à ne pas prêter l'oreille aux propositions des comtes de Toulouse. Le pape l'emporta. Le prince Louis se mit en marche à la tête d'une armée et s'avança vers l'Aquitaine [3]. Après avoir pris La Rochelle sur les Anglais, il vint rejoindre Amauri de Montfort au siége de Marmande, où il avait déjà perdu beaucoup de monde. Sans un puissant secours il ne parvenait pas à se rendre maître de la place. Le prince Louis était à la tête de plus de 600 chevaliers et de 10,000 archers; il donna immédiatement l'assaut à la place et se rendit maître de tous les ouvrages extérieurs. Les assiégés, voyant qu'ils ne pourraient pas résister, se rendirent à discrétion. La garnison sortit de la place et resta prisonnière. Amauri, irrité de la résistance qu'il avait éprouvée et voulant user de représailles, entra dans la ville et fit impitoyablement massacrer tous les habitants, au nombre de 5,000, sans

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 34.
[2] Ibid., c. 37.
[3] Ibid., c. 40.

épargner ni femmes ni enfants, action cruelle, qui n'était point propre à disposer les esprits en sa faveur [1]. Le prince Louis est blâmé dans l'histoire pour avoir toléré cette cruauté barbare.

Le jeune Raimond avait déjà pris sa revanche, car pendant qu'Amauri faisait le siége de Marmande, il attaqua les croisés qui serraient de près le comte de Foix dans Basiége, ville située à trois lieues de Toulouse. Le choc fut extrêmement rude. Les troupes du comte de Foix commençaient déjà à plier, la victoire paraissait se déclarer en faveur des croisés, lorsque le jeune Raimond s'élança de l'arrière-garde où il s'était placé, courut aux premiers rangs, combattit corps à corps, et arracha ainsi par son courage la victoire à l'ennemi. Les croisés, ne pouvant plus résister, lâchèrent pied et prirent la fuite. Plusieurs seigneurs de distinction tombèrent entre les mains de Raimond, et furent échangés plus tard contre ceux qu'on avait pris à Marmande. Cette action, où le jeune Raimond avait payé de sa personne, inspira une nouvelle confiance aux siens, et diminua la terreur qu'avait répandue l'arrivée du prince Louis [2].

Ce dernier prince résolut d'attaquer Raimond dans sa capitale. Il vint donc mettre le siége devant Toulouse avec toute son armée. Raimond, informé à temps de son dessein, prit ses précautions, fermement résolu à mourir plutôt que de laisser prendre la ville. Le prince Louis employa toutes ses forces et tous les moyens que l'art militaire pouvait fournir pour s'emparer de Toulouse, mais il y échoua complétement. La défense était toujours supérieure à l'attaque. Enfin, après un siége de 45 jours, le prince leva précipitamment son camp et s'en retourna en France, laissant toutes ses machines de guerre à l'ennemi, qui se hâta de les brûler [3]. Deux cents chevaliers seulement devaient rester avec Amauri pour le servir pendant un an [4].

On ne sait à quoi attribuer le départ précipité du prince Louis. Les auteurs du temps se perdent en conjectures. Les uns disent qu'il fut découragé par les dispositions de plusieurs chevaliers qui favorisaient secrètement Raimond; les autres, qu'il se retira pour obliger Amauri, qui ne pouvait se soutenir par ses propres forces, à lui céder, comme il arriva en effet, toutes les conquêtes que les

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 42.
[2] Ibid., c. 41.
[3] Ibid., c. 42.
[4] Ibid.

croisés avaient faites dans le Midi [1]. Cette raison me paraît la plus plausible, car il est fort à présumer que le prince Louis ne se trouvait pas assez intéressé dans cette cause, qu'il n'était point disposé à s'imposer tant de sacrifices pour enrichir un de ses vassaux, et qu'il aimait beaucoup mieux faire la guerre pour son propre compte. On peut en douter d'autant moins que la France avait, à cette époque, une tendance bien prononcée à s'agrandir. Philippe-Auguste, en enlevant aux Anglais la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou et la Touraine, ne faisait que suivre cette impulsion. Il est donc à présumer que le prince Louis n'a quitté le Midi que pour avoir l'occasion d'y revenir plus tard et d'en faire la conquête pour son propre compte.

La position d'Amauri de Montfort, après le départ du prince, était une des plus critiques. Raimond avait sur lui une immense supériorité; chaque jour il vit rentrer sous son obéissance quelque ville ou quelque château de ses anciens domaines. Les garnisons françaises, en général trop faibles, étaient tantôt passées au fil de l'épée, tantôt obligées de capituler, à la seule condition de la vie sauve. Partout elles étaient trahies par les habitants. C'est ainsi que le jeune Raimond devint maître de Lavaur, de Puilaurens, de Montauban et de Castelnaudary [2]. Amauri, qui s'était tenu sur la défensive et qui ne pouvait faire que cela, était extrêmement sensible à la perte de cette dernière place. Il sortit de sa retraite pour chercher à la reprendre; il employa pour cet effet toutes ses ressources, mais il n'obtint d'autre résultat que celui de perdre du monde, et entre autres son propre frère Gui, comte de Bigorre, mari de la princesse Pétronille dont je vous ai parlé. Il renonça enfin au siége et se retira à Carcassonne, seule ville où il pouvait encore goûter quelque repos [3].

Le pape Honorius III avait appris la position critique d'Amauri de Montfort et en était vivement affecté. N'ayant obtenu aucun secours efficace de la cour du roi de France, il se tourna d'un autre côté et s'adressa aux princes du Midi, pour voir s'il ne pouvait pas les désarmer et rétablir la paix. Il envoya pour cet effet un nouveau légat, le cardinal Conrad, évêque de Porto. Il lui donna pour mission d'apaiser les troubles du Midi et d'employer tantôt la douceur,

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 42.
[2] Ibid., c. 47.
[3] Ibid., c. 48, 51.

tantôt la menace, pour détourner les seigneurs et les consuls des villes de faire la guerre à Amauri. Le légat était revêtu de pleins pouvoirs. Le pape écrivit de sa propre main aux consuls de Toulouse, de Nîmes et d'Avignon, et puis au jeune Raimond et au comte de Foix, les priant de mettre bas les armes, de se soumettre aux ordres du légat, de faire lever leur excommunication, avec menace de les priver de tous leurs biens, s'ils n'obéissaient pas [1]. Mais les seigneurs, Raimond surtout, n'étaient point disposés à arrêter le cours de leurs conquêtes ou à rendre les biens qu'ils venaient de reprendre sur Amauri. La voix du pontife se perdit dans un vaste désert et ne trouva aucun écho. Raimond continua ses excursions avec le plus brillant succès, sans faire attention aux menaces du pape. Chaque jour lui rend une nouvelle place ou une nouvelle ville.

Le comte Amauri, se voyant dépouillé sensiblement et réduit à ne plus rien entreprendre, s'adressa encore une fois au prince Louis, pour le prier de venir à son secours. Le pape Honorius III appuya la demande d'Amauri et pressa le prince de faire une nouvelle expédition dans le Midi, et lui accorda pour cela la levée du vingtième sur tout le clergé du royaume. Le prince accepta cette contribution, qui fut augmentée encore par les grands vassaux du royaume, et se mit à la tête d'une armée. Mais, au lieu de secourir Amauri de Montfort, il tourna ses armes contre le jeune roi d'Angleterre [2]. Vous voyez que le prince Louis ne se souciait pas de soutenir Amauri : il aimait mieux faire la guerre pour son propre compte. Le pape, trompé dans son attente, fut extrêmement irrité de cette conduite. Mais le sort du Saint-Siége est de n'être pas écouté dans l'affaire des Albigeois. Nous allons en avoir une nouvelle preuve.

Le cardinal Conrad, voyant que le jeune Raimond ne tenait aucun compte de la prière que le pape lui avait faite de mettre bas les armes, avait donné suite à l'excommunication prononcée contre lui, et lui avait ôté par sentence tous les droits qu'il pouvait avoir sur les domaines qui avaient appartenu ou appartenaient à son père dans toute l'étendue de sa légation, c'est-à-dire, il l'avait déclaré déshérité et déchu de tous les droits qu'on lui avait accordés au concile de Latran sur la Provence. Le pape confirma cette sentence au

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 50.
[2] Ibid., c. 54.

mois d'octobre 1221. Ainsi, suivant les lois de l'époque, Raimond est dépouillé de ses biens et de ses honneurs. Mais il n'était pas facile de faire exécuter la sentence : c'est ce que le pape comprenait parfaitement. C'est pourquoi il s'adressa de nouveau à Philippe-Auguste, le priant de relever la foi dans le pays d'Albigeois, où elle était entièrement tombée [1]. Mais Philippe-Auguste ne se presse pas de répondre aux vœux du pape. Amauri ne reçoit aucun secours, et Raimond ne dépose pas les armes. Sa rébellion contre l'Église avait enhardi les hérétiques, qui tenaient des écoles, enseignaient publiquement leurs erreurs, se réunissaient en assemblées, ordonnaient des évêques et réglaient l'étendue de leur juridiction [2]. Jamais la foi catholique n'avait été dans un plus imminent danger. Le pape le savait et en était pénétré d'une vive douleur. Amauri était réduit à l'impuissance et ne pouvait plus rendre aucun service à l'Église. Il le reconnaissait lui-même : aussi prit-il la résolution de renoncer à la triste succession de son père et de la léguer au roi de France. Il envoya à celui-ci deux évêques pour lui offrir l'abandon de ses droits, et en avertit le pape par une ambassade. Le pape, qui, comme ses prédécesseurs, n'avait à cœur que la conservation de la foi, et qui voyait qu'Amauri était dans l'impossibilité de la défendre, appuya fortement près de Philippe-Auguste la proposition d'Amauri. Il espérait que le roi, intéressé dans la cause, renoncerait à son indifférence et ne tarderait pas à se mettre en mouvement. Il lui écrivit une longue lettre dans laquelle il fit valoir les motifs les plus puissants pour l'engager à venir au secours de la foi, à consentir aux propositions d'Amauri et à recevoir le pays pour lui et ses successeurs à perpétuité. Le pape va même jusqu'à lui donner des ordres et lui rappeler cette autorité suprême à laquelle étaient soumis les rois et les empereurs, lorsque la foi était attaquée. « Vous n'ignorez pas, lui dit-il, que la puissance séculière » est *obligée, tenetur,* de réprimer les rebelles par le glaive ma- » tériel, lorsque le spirituel ne peut pas arrêter leur malice, et » que les princes doivent chasser les méchants de leurs États : à » quoi ils peuvent être contraints *de droit* par l'Église, *de jure pos-* » *sunt compelli*, s'ils sont coupables de négligence [3]. » La proposition était belle, mais, malgré tous les efforts du pape, le roi ne

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 57. — Raynald, an. 1221, n. 44, 45.
[2] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 47, 60.
[3] Ibid., c. 60. — Raynald, an. 1222, n. 44.

put se résoudre à porter la guerre dans le Midi, soit parce qu'il y voyait de trop grandes difficultés, soit parce qu'il avait l'intention d'attaquer le roi d'Angleterre après l'expiration d'une trêve qu'il avait conclue avec lui. C'est ce dernier motif qu'il allègue dans une lettre écrite à Thibaud, comte de Champagne [1].

Le jeune Raimond était fortement intrigué des démarches d'Amauri et du pape auprès de Philippe-Auguste. Il en fit à son tour pour prévenir le roi en sa faveur. Il lui écrivit dans les termes les plus affectueux, l'engageant à le faire rentrer dans le sein de l'unité catholique et à le confirmer dans son héritage. Philippe-Auguste reste sourd à ses prières et ne décide rien [2]. Sur ces entrefaites, le vieux Raimond meurt presque subitement. Personne n'osa lui donner la sépulture ecclésiastique, quoiqu'il eût donné quelques signes de repentir, parce qu'il était excommunié. Mais sa mort ne changea rien aux affaires du Midi : car, depuis sa rentrée à Toulouse, il s'était peu mêlé d'affaires, il en avait laissé tous les soins à son fils. Ainsi la position d'Amauri se trouvait toujours la même. Il n'avait aucun espoir de pouvoir jamais rétablir ses affaires. Il offrit de nouveau au roi de France la cession de ses droits et de ses biens. Le cardinal-légat et plusieurs évêques du Midi pressèrent le roi, à diverses reprises, d'accepter et de venir au plus tôt dans le pays, mais rien ne put fléchir Philippe-Auguste [3].

Amauri, réduit à lui-même, fait encore quelques faibles efforts pour conserver les places qui lui restaient. Ayant reçu des renforts que lui avaient amenés plusieurs prélats, il va dans le pays d'Agen pour faire lever le siége de Penne, que faisait le jeune Raimond ; il ne put y réussir, mais il fut assez heureux pour conclure une trêve avec son ennemi. Celui-ci, fatigué sans doute par la guerre, semblait être disposé à faire quelques concessions. Ainsi, voilà une nouvelle voie qui s'ouvre. Les deux princes veulent faire la paix, ils se voient durant la trêve. Le jeune Raimond couche même une nuit dans le château de Carcassonne. Tout allait au mieux. On devait s'assembler à Saint-Flour, en Auvergne, pour régler les conditions d'une paix durable et perpétuelle. L'assemblée de Saint-Flour n'eut aucun résultat, on ne put s'entendre [4].

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 60.
[2] Ibid., c. 61.
[3] Ibid., c. 68, 73.
[4] Ibid., c. 73.

Le cardinal-légat, qui avait fortement à cœur de profiter des dispositions pacifiques de Raimond, convoqua un concile à Sens, et, pour engager les évêques à s'y rendre, il leur fit dans sa lettre de convocation une vive peinture des nouveaux progrès de l'hérésie. Il dit que les Albigeois ont un pape sur les frontières de la Bulgarie, qu'ils vont le consulter comme un oracle; que ce prétendu pape a un vicaire dans le pays toulousain, nommé Barthélemi, natif de Carcassonne, qui se qualifie *serviteur des serviteurs de la sainte foi*, et qui s'immisce dans le gouvernement ecclésiastique, jusqu'à ordonner des évêques. Il enjoint donc aux évêques, par l'autorité du pape, de se rendre à Sens le jour de l'octave de la fête de saint Pierre et de saint Paul (1223), pour donner leur avis sur l'affaire des Albigeois et y porter remède [1].

Au bruit de l'hérésie, les évêques s'empressèrent de se rendre à Sens. On y comptait six archevêques et vingt évêques, avec un grand nombre d'autres ecclésiastiques. Mais à peine eut-on commencé les délibérations, que Philippe-Auguste, qui voulait assister au concile, demanda qu'on le transférât à Paris. Les évêques y consentirent. Le roi, voulant se rendre dans cette ville, mourut à Mantes le 14 juillet 1223, et les évêques n'arrivèrent à Paris que pour assister à ses funérailles. Le concile n'eut pas lieu, mais Louis VIII, successeur de Philippe-Auguste, promit, le jour de son sacre, à Reims, de marcher contre les Albigeois. En attendant, il envoya dans le Midi dix mille marcs d'argent pour racheter les garnisons, qui ne pouvaient plus résister [2].

Le projet de paix entre Amauri de Montfort et le comte de Toulouse ayant ainsi échoué, et le terme de la trêve étant expiré, on eut recours aux armes de part et d'autre, mais avec des forces bien inégales. Amauri fut assiégé dans Carcassonne, sa capitale. Le siége fut long et opiniâtre. Cependant Amauri, en employant ses derniers efforts, força ses ennemis à se retirer. Mais bientôt tous les malheurs viennent à la fois fondre sur lui. Il eut la douleur de se voir abandonné de la plupart des troupes qui lui restaient, parce qu'il n'avait plus le moyen de les payer, et d'apprendre la perte de diverses places, dont les habitants s'étaient empressés à l'envi de se remettre sous la domination de leurs anciens maîtres. D'un autre côté, le légat Conrad, son conseiller et son soutien, ayant échoué

[1] Labb., t. XI, p. 288.
[2] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 75.

dans toutes ses entreprises, s'en retourna à Rome et rendit compte au pape de l'insuccès de sa mission. Le pape en eut le cœur navré de douleur. Il n'avait plus d'espérance que dans le nouveau roi de France. Il lui envoya des évêques pour l'exhorter à prendre la défense de la foi. Il lui écrivit lui-même pour lui peindre les maux et les progrès de l'hérésie et lui rappeler l'obligation où il était d'y remédier. Il l'engagea donc fortement à prendre les armes et à se charger personnellement de l'expédition. Il lui permit la levée du vingtième sur tout le clergé, même sur les exempts, lui promit le pays pour lui et ses héritiers, et, pour ôter tout obstacle, il dit qu'il fera prolonger la trêve entre lui et le roi d'Angleterre [1]. On voit que le pape emploie tous les motifs pour déterminer le roi à prendre la défense de la foi. L'affaire pressait, car la position d'Amauri de Montfort n'était plus tenable. Il était obligé de se tenir enfermé dans Carcassonne avec le peu de chevaliers qui lui restaient, et il n'avait presque plus de vivres. Dans cette détresse, il s'adressa à l'archevêque de Narbonne et à l'abbé de Fontfroide, pour les prier instamment de ménager une trêve ou une paix entre lui et les comtes de Foix et de Toulouse. Dans cet intervalle, le vicomte de Narbonne offrit la ville à Raymond et lui prêta serment de fidélité. L'archevêque, pour s'y opposer, appela à son secours Amauri. Celui-ci s'y rendit avec quelques chevaliers, non pour lui porter secours, mais pour faire un emprunt et partir. Il eut de la peine à être introduit dans la ville, et il eut plus de peine encore à y faire un emprunt. Quel contraste! le fils d'un homme si puissant, qui se glorifiait d'être le seul monarque du pays, ne trouve personne qui veuille lui prêter une faible somme. Il a beau proposer d'engager ses propres biens en France et même sa personne pour garantie d'un prêt de 3,000 livres qu'il devait à ses chevaliers, il n'eut aucun succès. Arnaud fut obligé d'engager les biens de son église à un juif usurier, pour obtenir cette somme. Amauri ayant reçu cet argent, retourna à Carcassonne, conclut une trêve de deux mois avec ses ennemis, et, prenant avec lui sa famille et celle de son père, il quitta le pays pour toujours [2]. C'était en hiver, le 15 janvier 1224. Vingt chevaliers seulement restèrent à la garde de Carcassonne, sous les ordres de Gui de Montfort, oncle d'Amauri [3]. Vingt cheva-

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 76, 80.
[2] Ibid., c. 81.
[3] Ibid.

liers, Messieurs, voilà tout ce qui restait de cette armée si belle et si nombreuse qui faisait trembler les princes du Midi et qui menaçait de passer au fil de l'épée les habitants de toute ville qui ne se rendrait pas à sa première sommation. C'est à quoi l'ambition de Simon a réduit l'Église et toute sa propre famille.

L'ABBÉ JAGER.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XIX [1].

De l'histoire.

Écrire l'histoire, ce n'est pas recueillir tous les faits, toutes les anecdotes qui sont rapportés dans un pays ou dans un siècle, les consigner sans distinction par écrit, et transmettre ainsi à la postérité la vérité comme la fable. Le premier devoir de l'historien est de s'assurer de la vérité des faits par une sage critique; il doit posséder cette science à un haut degré.

L'art de la critique n'est pas cependant exclusivement propre à l'historien; il est, jusqu'à un certain degré, commun à tous les hommes; tous le connaissent et le pratiquent. Le citoyen, appelé à prononcer sur la fortune, la liberté et la vie des hommes, doit savoir peser les dépositions et connaître le degré de confiance que méritent les témoins.

Il y a donc dans cette science des principes et des règles qui sont à la portée de tous les esprits, et qui sont consacrés par l'assentiment général de tous les hommes savants ou ignorants.

De l'application de ces principes aux circonstances particulières et aux différents moyens qu'on emploie pour conserver le souvenir des événements sont sorties d'autres règles secondaires. Ces dernières ne sont connues et comprises que par les hommes versés dans cette partie, et ne reposent que sur leur autorité.

[1] Voir le chap. XVIII, au numéro précédent ci-dessus, p. 219.

Viennent ensuite les opinions, les théories et les systèmes.

Comme toutes les sciences, la critique historique se compose donc de vérités premières, qui sont immuables et inattaquables; de vérités de déduction qui, sans avoir le haut degré de certitude des premières, ont des droits à nos respects et méritent notre confiance, puisqu'elles sont appuyées sur l'autorité des hommes les plus éclairés de tous les pays et de tous les âges. Viennent ensuite les opinions, les théories et les systèmes, c'est la partie la moins solide de la science.

J'ai exposé les vérités premières de cette branche des connaissances humaines, en parlant du témoignage des hommes. Le développement complet des règles secondaires m'entraînerait au delà des bornes que je me suis prescrites. Je me contenterai d'exposer les plus importantes; mais auparavant je dois rappeler une règle relative à l'appréciation des théories et des systèmes, et en faire l'application à quelques opinions particulières au sujet que je traite.

Comme les conceptions et les théories ont leur base dans les vérités premières, elles ont aussi pour règles ces mêmes vérités.

Ainsi, lorsqu'un ensemble de conceptions ou un système se trouve en opposition sur un point quelconque avec une vérité première, on est averti qu'il renferme, à cet égard du moins, une erreur.

Telle est la règle : en voici quelques applications.

Lorsqu'un fait est attesté par un grand nombre de témoins oculaires, la réunion de ces témoignages donne une certitude entière de ce fait[1].

C'est là une vérité première, évidente, à la portée de tous les esprits, une vérité de sens commun.

Un géomètre anglais a prétendu prouver la proposition contradictoire, c'est-à-dire que, quel que soit le nombre des témoins, ils ne peuvent jamais donner une certitude entière du fait qu'ils attestent.

« Les divers degrés de probabilité nécessaires pour rendre un fait
» certain, dit ce savant, sont comme un chemin dont la certitude
» serait le terme. Le premier témoin dont l'autorité est assez grande
» pour m'assurer le fait à demi ou pour dissiper la moitié de mes
» doutes, me fait parcourir la moitié du chemin; le second, aussi

[1] Bergier, *Traité de la Religion*, t. IV, p. 544.

» croyable que le premier et dont le témoignage est de même poids,
» ne me fait parcourir de même que la moitié de cette moitié qui
» me reste à franchir; le troisième, par la même raison, ne me
» fait avancer que jusqu'à la moitié de l'espace qui m'éloigne en-
» core du terme, et ainsi à l'infini. »

Quelle est la conséquence de ce système? C'est que pour une personne qui n'aurait jamais vu Rome, il serait seulement probable que cette ville existe, langage réprouvé par le sens commun, et contraire à la croyance bien intime de tout ce qui n'en est pas dépourvu [1]. »

Dès que le système du géomètre anglais conduit à une conclusion qui heurte le sens commun, tout homme, savant comme ignorant, doit être certain qu'il renferme une erreur et pèche contre quelque règle de la saine logique. L'homme simple, qui n'a que ce degré de sens départi par la nature au commun des mortels, ne découvre pas ce vice, ne peut pas réfuter le sophisme de l'auteur. Ce que l'ignorant ne peut pas, le savant le fait; il indique la cause de l'erreur dans laquelle est tombé le géomètre anglais. C'est l'application du calcul à un genre de connaissance qui ne comporte pas cette espèce de preuve. Le degré de confiance dû à chaque témoignage dépend de plusieurs circonstances et ne se mesure pas comme un triangle ou un cercle, ne se pèse pas comme une masse d'or ou de cuivre.

Le raisonnement de l'auteur anglais est fondé sur cette supposition que tous les témoignages pris en particulier ont une force égale; ce qui est évidemment faux : entre plusieurs témoins, il en est toujours qui méritent plus de créance que les autres. Le premier témoin pourrait, dans certains cas, ne faire parcourir que le quart du chemin, pendant qu'un autre, plus digne de foi, ferait franchir les deux tiers ou les trois quarts. Puisque le premier témoin a fait parcourir la moitié du chemin, pourquoi le second ne ferait-il pas parcourir l'autre moitié, puisque placé au premier rang il aurait ce pouvoir? Pourquoi ne fera-t-il parcourir que la moitié de cette moitié, ou le quart de la route? Le poids des témoignages dépend-il de l'ordre dans lequel on les range? Il est absurde de supposer ce témoin aussi croyable que le premier, et de ne vouloir pas qu'il fasse parcourir autant de chemin.

Le premier témoin oculaire pourrait faire parcourir toute la route,

[1] Frayssinous, *Conférence sur le Témoignage*, t. I, p. 512.

donner une certitude entière, si l'on pouvait s'assurer qu'il a bien vu et qu'il n'en impose pas ; comme il est impossible de vérifier ces deux points, on ne peut être complétement certain que lorsque la déposition unanime d'un assez grand nombre de témoins, la nature du fait qu'ils attestent, les circonstances dans lesquelles ils se trouvent auront fait sentir qu'ils ne peuvent pas avoir été trompés, ni avoir tous le dessein de se tromper. On ne peut pas, il est vrai, fixer le nombre précis de témoins nécessaires pour nous mettre en état de porter ce jugement ; ce nombre varie selon les circonstances, c'est pour cela même que le calcul n'est pas applicable à cette matière [1].

Autre exemple :

Henri IV a régné avant Louis XIV, et Charlemagne bien avant Henri IV : sommes-nous plus certains de l'existence de Louis XIV que de celle de Henri IV, de l'existence de Henri IV que de celle de Charlemagne? Nous sommes tout aussi certains de la plus ancienne que de la plus récente. L'intervalle de temps qui nous sépare des conquêtes d'Alexandre-le-Grand est plus considérable que celui qui existe entre nous et les exploits de Charles XII et de Gustave-Adolphe.

La certitude des conquêtes d'Alexandre ou de Jules César est-elle moindre que la certitude des événements plus rapprochés? Non, elle est égale ; voilà notre réponse, voilà celle de tout homme sensé.

Le même géomètre anglais a prétendu, au contraire, que la certitude des faits anciens diminue par la succession des âges et des générations, et qu'après une longue suite de siècles, ces faits devenaient absolument incertains.

Cette opinion paraît avoir été adoptée par quelques philosophes. « Il y a sur cette matière, dit Locke, une règle généralement approuvée, c'est qu'un témoignage s'affaiblit à mesure qu'il s'éloigne » de sa source, parce que les preuves d'un fait connu par tradition » ne peuvent que perdre de leur force à chaque degré d'éloignement : mais il est des personnes qui établissent des règles tout » opposées et chez qui les opinions acquièrent de nouvelles forces à » mesure qu'elles vieillissent. La loi d'Angleterre observe cette règle » que la copie d'un acte, reconnu authentique par des témoins, est

[1] De Prades, *Dissertation sur la Certitude historique*, extrait de l'*Encyclopédie*. — Bergier, *Traité de la Religion*, t. IV, p. 542.

» une bonne preuve; mais la copie d'une copie, quelque attestée » qu'elle soit et par les témoins les plus accrédités, n'est jamais ad» mise pour preuve en jugement. Je n'ai encore ouï blâmer à per» sonne cette sage précaution. On en peut tirer au moins cette » observation, qu'un témoignage a moins de force à mesure qu'il » est plus éloigné de la vérité originale, au lieu que chez certaines » gens on en use d'une manière directement contraire; les opi» nions acquièrent de la force en vieillissant, et ce qui n'aurait pas » paru probable il y a mille ans à un homme raisonnable contem» porain de celui qui l'a certifié le premier, passe pour certain. » parce que plusieurs l'ont rapporté sur son témoignage[1]. »

On ne doit pas être étonné que le principe de Craik ait entraîné quelques esprits : il est vrai à l'égard de quelques faits, mais il est faux dans la généralité, et surtout lorsqu'on l'applique à des faits publics, intéressants et bien attestés dès leur origine. La certitude d'un fait de cette nature ne diminue pas par la succession des âges : la réflexion en aperçoit aisément la raison.

Un fait public intéressant a opéré de grands effets dans la société, a fait une impression profonde dans les esprits. On ne soutiendra pas sans doute que la certitude de ce fait ait pu s'altérer parmi les contemporains; s'il était supposé, il est impossible qu'un grand nombre d'hommes se persuadent qu'ils ont vu ce qui n'a jamais été, ou entendu ce dont on ne leur a jamais parlé. Ce phénomène a-t-il été possible dans l'âge suivant? Pas davantage. Cet âge étant composé en très-grande partie de ceux qui avaient vécu avec les contemporains, si un imposteur s'était avisé de dénaturer le fait, d'en altérer les circonstances importantes, il aurait vu s'élever contre lui autant de témoins que d'auditeurs; ils lui auraient répondu tout d'une voix : Nous avons vécu avec les hommes qui auraient été témoins oculaires du fait que vous inventez, et jamais ils n'en ont parlé. S'il était réel, nos pères en auraient eu la mémoire récente; ils nous en auraient appris les détails et les circonstances: nous verrions autour de nous des effets de la révolution qu'ils auraient produite; nos mœurs, nos usages, nos lois, notre gouvernement, notre état ne seraient pas tels qu'ils sont.

La même réponse reviendrait au troisième et au quatrième âge et dans les âges suivants : la fable n'y serait pas mieux accueillie

[1] *Nouveaux Essais sur l'Entendement humain de Leibnitz*, liv. IV, ch. XIV, p. 383 édit. de Charpentier.

et n'aurait pas un plus heureux succès. La collusion n'est donc pas moins impossible pour établir l'erreur au second âge, au troisième âge et dans les suivants, qu'elle l'était au premier. Il n'est pas dans la nature qu'un million d'hommes croient faussement avoir ouï raconter à leurs prédécesseurs ce que ceux-ci ont profondément ignoré; croient voir les suites et les effets subsistants d'une cause imaginaire.

Qu'on y fasse bien attention, la succession des âges est imperceptible; le fil des générations n'est jamais interrompu; nous passons nos dernières années avec les jeunes gens qui composent l'âge qui doit nous suivre, et nous avons passé les premières années avec les vieillards du siècle précédent. Nous avons reçu de ceux-ci la tradition de ce qu'ils ont vu et de ce qu'ils ont appris; nous la transmettrons à ceux-là sans pouvoir y rien changer. Un homme de 50 ans est-il le maître de former, avec tous ceux de son âge, le complot d'en imposer en matière grave à tous les jeunes gens de 20 ans? Ce concert est impossible; quand il le serait, on ne pourrait l'exécuter; les jeunes gens répondraient toujours : Nous avons déjà vécu pendant 20 ans avec des hommes plus âgés que vous et qui auraient dû être instruits comme vous des faits publics et intéressants que vous nous apprenez, ils n'en ont jamais rien dit, et l'état présent des choses dépose contre votre narration.

La succession qui se fait dans les différentes générations ressemble à celle du corps humain, qui possède toujours la même essence, la même forme, quoique la matière qui le compose à chaque instant se dissipe en partie, et à chaque instant soit renouvelée par celle qui prend sa place. Un homme est toujours un tel homme, quelque renouvellement imperceptible qui se soit fait dans la substance de son corps, parce qu'il n'éprouve pas tout à la fois de changement total. De même les différentes générations qui se succèdent doivent être regardées comme étant les mêmes, parce que le passage des unes aux autres est imperceptible. C'est toujours la même société d'hommes qui conserve la mémoire de certains faits, comme un homme est aussi certain dans sa vieillesse de ce qu'il a vu d'éclatant dans sa jeunesse, qu'il l'était deux ou trois ans après cette action. Ainsi il n'y a pas plus de différence entre les hommes qui forment la société de tel et tel temps, qu'il n'y en a entre une personne âgée de 20 ans et cette même personne âgée de 60 : par conséquent le témoignage de différentes générations est aussi digne de foi et ne perd pas plus de sa force que celui d'un homme qui à

20 ans raconterait un fait qu'il vient de voir, et à 60 le même fait qu'il aurait vu 40 ans auparavant.

Si l'auteur anglais avait voulu dire seulement que l'impression que fait un événement sur les esprits est d'autant plus vive et plus profonde que le fait est plus récent, il n'aurait rien dit que de très-vrai. Qui ne sait qu'on est bien moins touché de ce qui se passe en récit que de ce qui est exposé par la scène aux yeux des spectateurs...? Tout ce qui n'est que de sentiment passe avec l'objet qui l'excite, et s'il lui survit, c'est toujours en s'affaiblissant jusqu'à ce qu'il vienne à s'épuiser tout entier; mais pour la conviction qui naît de la force des preuves, elle subsiste perpétuellement. Un fait bien prouvé passe à travers l'espace immense des siècles, sans que la conviction perde l'empire qu'elle a sur notre esprit, quelque décroissement qu'il éprouve dans l'impression qu'il fait sur le cœur[1].

Qu'on le remarque bien, je parle de faits certains et bien prouvés dès le temps où ils se sont passés, de faits publics, intéressants, de nature à opérer de grands effets sur la société.

Quel est l'homme raisonnable qui puisse prétendre qu'un fait qui n'aurait pas paru probable à une personne sensée, contemporaine de celui qui le premier l'a certifié, doit passer actuellement pour certain, parce que plusieurs personnes l'ont raconté sur ce témoignage?

Un fait isolé, sans suite, sans conséquences, qui n'intéresse personne, peut être supposé dans tous les temps; il est reçu par les esprits légers dont il étonne ou amuse l'imagination.

Le temps peut diminuer la certitude d'un fait qui ne s'est passé qu'en présence d'un petit nombre de personnes, qui n'intéresse qu'un ou deux individus : les témoins de ce fait disparaîtront tôt ou tard, il est prudent d'en assurer la preuve par un écrit. Lorsque cette précaution a été prise, il est raisonnable de ne pas ajouter la même foi à des copies tirées par des personnes sans caractère public, la même foi qu'au titre original. La teneur de l'acte a pu être altérée; le titre a pu avoir été remis ou adiré au moment où l'obligation a été acquittée. Si on accordait la même foi à des copies qu'au titre lui-même, on s'exposerait à faire revivre des obligations éteintes. C'est à cette espèce de faits que s'applique la loi d'Angleterre citée par Locke, et la disposition du *Code civil* (art. 1335), relative à la foi due aux copies des copies. On ne peut tirer de ces

[1] De Prades, *Dissertation* déjà citée.

lois le principe général et absolu qu'un témoignage a moins de force, à mesure qu'il s'éloigne de la vérité originale.

Troisième exemple :

La *tradition est un moyen certain de connaître les faits anciens.*

Cette proposition est la conséquence de ce qui précède, c'est une vérité admise dans tous les temps, dans tous les pays.

Les faits qui se montrent à l'origine de presque toutes les sociétés, ont été transmis pendant un temps plus ou moins long, par une tradition purement orale. Rejette-t-on indistinctement tous ces faits au nombre des fables ?

Les événements qui se rattachent à la création du monde, ceux qui se sont passés dans le commencement du genre humain, n'ont été transmis pendant 2000 ans que par la chaîne des témoignages. On croit à la vérité de ces événements.

Penserait-on de la sorte si, comme le dit un auteur d'ailleurs estimable, on devait tenir pour suspect tout ce qui précède les temps où chaque nation a reçu l'usage des lettres [1] ?

Cette règle n'est-elle pas trop absolue? il ne faut pas ajouter foi à toutes les traditions, ce serait un excès de crédulité ; faut-il refuser sa confiance à la tradition? ce serait se jeter dans l'excès opposé, ce serait heurter le sens commun.

A cet égard on a posé des règles qui ont obtenu l'assentiment de tous les hommes sensés.

La première est que le fait soit transmis par plusieurs lignes traditionnelles.

Un fait transmis par une seule ligne traditionnelle ne mérite pas plus notre confiance que la déposition d'un seul témoin oculaire ; mais si un fait est transmis par différents canaux, cette tradition mérite la confiance. La différence des mœurs, l'opposition des intérêts, la diversité des passions sont un sûr garant qu'il n'y a pas eu de collusion entre ces lignes pour en imposer, et si ces hommes sont séparés les uns des autres par l'interposition des mers et des montagnes, ont-ils pu se rencontrer à imaginer un même fait?

La seconde est que ces lignes traditionnelles remontent, par une chaîne non interrompue, jusqu'à l'époque où le fait a eu lieu.

Les lignes qui transmettent une erreur sont toujours couvertes d'un voile qui les fait reconnaître. Plus vous les suivez en remon-

[1] Portalis, *de l'Usage et de l'Abus de l'Esprit philosophique*, ch. XXI, t. II, p. 4.

tant et plus leur nombre diminue, et ce qui est le caractère de l'erreur, vous attrapez le bout sans être arrivé au fait qu'elles vous transmettent.

Mais lorsqu'à travers une suite non interrompue de témoins, on arrive aux premiers témoins qui sont contemporains des faits, on est certain de la réalité du fait.

L'histoire est un moyen propre à transmettre la connaissance des faits anciens; l'autorité de l'histoire est une vérité évidente par elle-même, une vérité reçue par tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les pays. Le sceptique qui soutient que l'on ne doit jamais ajouter foi à l'histoire, heurte le sens commun. La réflexion explique cette confiance que nous accordons à l'historien.

A l'époque où il écrivait, il était entouré de témoins oculaires et contemporains, ou d'une génération qui avait pu connaître par la tradition les faits qui s'étaient passés dans les temps antérieurs. S'il avait voulu inventer des faits controuvés, il aurait vu s'élever contre lui tous ses contemporains. Supposons qu'aujourd'hui quelqu'un fasse paraître une histoire remplie de faits éclatants et intéressants, et dont personne n'ait entendu parler avant cet ouvrage, passerait-elle à la postérité sans contradiction? Le mépris dans lequel elle tomberait suffirait seul pour préserver la postérité des impostures qu'elle contiendrait.

L'histoire a de grands avantages même sur les témoins oculaires: qu'un seul témoin vous apprenne un fait, quelque connaissance que vous ayez de ce témoin, comme elle ne sera jamais parfaite, ce fait ne sera pour vous que plus ou moins probable. Vous n'en serez assuré que lorsque plusieurs témoins déposeront en sa faveur. L'histoire vous fait marcher d'un pas plus ferme. Lorsqu'elle vous rapporte un fait éclatant et intéressant, ce n'est pas l'historien seul qui vous l'atteste, mais une infinité de témoins qui se joignent à lui. Un historien parle à tout son siècle; tous ses contemporains le lisent, le contrôlent. Un historien ne saurait en imposer à la postérité que tout son siècle ne s'entende, pour ainsi dire, avec lui. Ce complot est aussi impossible que celui de plusieurs témoins oculaires. Un historien est un homme qui parle à tout son siècle et qui ne peut tromper. Le silence des contemporains confirme son récit: en le lisant, nous entendons la génération entière au milieu de laquelle il a écrit.

Puisqu'un seul historien est d'un si grand poids sur des faits importants, combien est grande l'autorité de plusieurs historiens qui

rapportent les mêmes faits ! Plusieurs personnes ne peuvent pas s'être entendues pour attester le même mensonge et se faire mépriser de leurs contemporains.

La science réfute les objections du scepticisme historique, elle assigne les conditions que doit réunir un ouvrage pour mériter créance.

Nous allons indiquer ces conditions ; plus tard nous aurons l'occasion d'en faire l'application.

Pour avoir des droits à notre confiance, une histoire doit être authentique, être parvenue jusqu'à nous dans son intégrité, enfin être véridique.

Un livre est authentique lorsqu'il a été écrit par l'auteur auquel il est attribué, ou au moins à l'époque à laquelle on dit qu'il remonte.

La critique indique les moyens à l'aide desquels on distingue un livre authentique d'un ouvrage supposé ou apocryphe.

1° On est assuré de l'authenticité d'un livre, lorsqu'il a été apporté comme étant de tel auteur par une tradition orale soutenue sans interruption depuis son époque jusqu'à nous, sur plusieurs lignes collatérales.

2° Il est des ouvrages qui tiennent à tant de choses, qu'il y aurait de la folie à douter de leur authenticité : tels sont les ouvrages qui intéressent plusieurs États, des nations entières, le monde, et qui par cela même ne sauraient être supposés. Les uns contiennent les annales de la nation et ses titres, les autres ses lois et ses coutumes, d'autres sa religion.

3° Comment pouvoir soupçonner qu'un livre est supposé, lorsqu'on le voit cité par d'anciens écrivains et appuyé sur une chaîne non interrompue de témoins conformes les uns aux autres, surtout si cette chaîne commence au temps où il a été écrit et ne finit qu'à nous.

4° La plus grande marque de l'authenticité d'un livre, c'est lorsque depuis longtemps on travaille à saper son authenticité, pour l'enlever à l'auteur auquel on l'attribue, et qu'on n'a pu trouver pour cela que des raisons si frivoles, que ceux mêmes qui sont ses ennemis déclarés à peine daignent s'y arrêter.

5° Si, au contraire, un ouvrage n'a pas été cité par les contemporains de celui dont il porte le nom, si on n'y reconnaît pas son caractère et qu'on ait quelque intérêt, soit réel, soit apparent, à sa supposition, il doit nous paraître suspect.

6° Un ouvrage porte avec lui des marques de sa supposition, lors-

qu'on n'y voit pas exprimé le caractère du siècle où il passe pour avoir été composé.

Ou quand il fait allusion à des usages qui n'étaient pas connus au temps où l'on dit qu'il a été écrit, ou qu'on y rencontre quelques traits de systèmes postérieurement inventés, quoique cachés et, pour ainsi dire, déguisés sous un style plus ancien [1].

Un ouvrage rempli de bévues ou de contes ridicules et puérils ne peut être attribué à un auteur connu pour sa gravité, son érudition et la solidité de son jugement.

Lorsque le style et tout le contexte d'un ouvrage attribué à un écrivain diffère complétement du style et de la facture dont cet auteur s'est servi dans d'autres ouvrages qui sont certainement de lui, le premier doit être tenu pour supposé, à moins qu'un motif grave n'explique le changement et la diversité.

L'ouvrage qui, sur des questions importantes, contient des maximes évidemment opposées à celles qui sont professées par un auteur dans des écrits authentiques, est très-suspect, à moins qu'il ne soit constant que l'auteur s'est écarté de ses premiers sentiments [2].

Un ouvrage est parvenu jusqu'à nous dans son intégrité lorsqu'il n'a subi ni retranchement ni addition importante.

Si un livre a été dès son origine bien connu, répandu partout et parmi des hommes animés de passions différentes, l'altération est impossible.

La multiplicité des copies, qui a pu causer des altérations, fournit en même temps le moyen de les distinguer du texte original: car, s'il y a une infinité de copies, il est évident que tout ce sur quoi elles s'accordent est le texte primitif. On est libre à l'égard des variantes, mais foi doit être ajoutée à tout ce que ces manuscrits rapportent d'une manière uniforme.

Un faussaire aurait-il pu altérer tous les manuscrits? serait-il possible que personne ne se soit aperçu de l'altération ou n'ait réclamé? Ces deux suppositions répugnent également, surtout si cet ouvrage est universellement répandu, s'il intéresse des nations entières, si dans ce livre se trouve la règle de leur conduite, ou si, par le goût exquis qui y règne, il fait les délices de tous les connaisseurs [3].

[1] Dissertation précitée.

[2] Ubaghs, *Logique*, ch. III, § VII, p. 242.

[3] Dissertation citée plus haut.

Une histoire est véridique lorsqu'elle a été composée par un auteur éclairé et sincère.

Un historien est un témoin : les caractères d'après lesquels on juge la valeur d'une déposition s'appliquent aussi à l'historien.

Il en est de particuliers à un historien.

Le livre dont l'auteur a publié son nom est ordinairement plus digne de foi qu'un ouvrage anonyme ou pseudonyme, à moins que l'auteur n'ait eu de fortes raisons pour cacher son nom.

L'histoire dont l'auteur indique les sources où il a puisé, et montre un jugement exquis dans le choix des autorités, offre des caractères imposants de véracité.

L'âpreté et la véhémence du style trahissent presque toujours un homme prévenu par la haine ou par d'autres mauvaises passions, à moins qu'il ne paraisse que l'atrocité du fait n'ait ému l'auteur et n'ait causé son indignation.

Une recherche excessive du style et de l'élégance fait soupçonner que l'auteur a parlé d'une manière hyperbolique et s'est moins attaché à l'exactitude des faits qu'à orner des grâces de son esprit des détails inventés.

L'auteur qui mutile, dénature les faits qu'il cite, les détourne de leur sens, ne mérite aucune créance

Si nul des écrivains contemporains ne parle d'un fait remarquable digne d'être transmis à la postérité, le récit des écrivains postérieurs peut être suspect, quelque grand que soit le nombre de ceux qui en font mention.

Quelques critiques ont abusé de cet argument, que l'on appelle négatif, parce qu'il consiste à combattre l'autorité d'historiens plus récents et postérieurs par le silence des auteurs contemporains.

Pour éviter cet abus, on doit faire attention aux observations suivantes :

Cet argument n'est pas applicable à l'égard de faits appuyés sur une tradition universelle et immémoriale.

Il est également sans force toutes les fois qu'il se rencontre une des circonstances suivantes :

1° S'il est prouvé que ces écrivains contemporains n'ont pas eu connaissance du fait ;

2° Si ceux des historiens contemporains dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous n'ont pas eu l'occasion de parler de ce fait ;

3° Si l'on peut assigner un motif raisonnable de leur silence ;

4° Si la plupart des ouvrages contemporains ont péri ;

5° Enfin, si un ou deux des écrivains contemporains ont transmis ce fait à la postérité [1].

Les règles au moyen desquelles on distingue les faits vrais d'avec les fables et les impostures sont bien certainement une application de la philosophie à l'histoire : cependant ce qu'on appelle aujourd'hui philosophie de l'histoire s'entend d'un autre objet.

Je ne puis mieux faire comprendre ce qu'on entend par philosophie de l'histoire qu'en exposant les deux systèmes qui partagent l'école historique moderne.

Dans le premier, l'histoire doit être écrite sans réflexions et consister dans le simple narré des événements et dans la peinture des mœurs ; présenter un tableau naïf, varié, rempli d'épisodes, mais laisser chaque lecteur, selon la nature de son esprit, libre de tirer les conséquences des principes et de dégager les vérités générales des vérités particulières : c'est ce qu'on appelle l'histoire descriptive.

Dans le second système, il faut raconter les faits généraux, supprimer les détails, juger les événements, suggérer aux lecteurs les jugements qu'ils doivent porter, tirer les principes des faits particuliers, substituer l'histoire de l'espèce à celle de l'individu : c'est l'histoire philosophique.

Que faut-il penser de ces deux systèmes ? quel est celui des deux que l'on doit adopter ? Faut-il embrasser l'un ou l'autre exclusivement ?

Un historien a-t-il rempli sa tâche lorsqu'il a transmis à la postérité avec une exactitude scrupuleuse les noms des rois et des princes, leur généalogie, leurs actions, la durée de leur règne, les guerres soutenues, les batailles livrées, les villes prises, les siéges levés, les traités de paix conclus, les provinces conquises sur les vaincus ou cédées au vainqueur ? lorsque, pour égayer le récit monotone et fastidieux des événements, il y a mêlé les anecdotes de cour, qui tout au plus peuvent servir à faire connaître le caractère personnel du prince ? lorsqu'il n'a omis aucune particularité relative au souverain, ni l'intrigue la plus obscure, lorsqu'il n'a passé sous silence ni la moindre circonstance, ni le plus petit détail ? Non : le but de l'histoire n'est pas de savoir en quelle année un prince indigne d'être connu a succédé à un prince barbare chez une nation grossière ; si l'on pouvait avoir le malheur de mettre dans sa tête la suite chronologique des dynasties, on ne saurait que

[1] Ubaghs, *Logique*, *ibidem*.

des mots : autant il faut connaître les grandes actions des souverains qui ont rendu leurs peuples meilleurs ou plus heureux, autant on peut ignorer le vulgaire des rois qui ne pourront que surcharger la mémoire. L'esprit, les mœurs, les usages des principales nations, appuyées sur des faits, c'est ce qu'il n'est pas permis d'ignorer. Loin de s'appesantir sur des profondeurs chronologiques, le véritable historien ne voit les principaux événements que sous le rapport de leur influence sur l'état des peuples, comme des jalons qui marquent la route qu'il faut suivre, comme des lignes qui indiquent les distances. La chronique, le narré des faits dans leur ordre successif est indispensable à l'histoire, mais elle en diffère essentiellement. C'est la charpente de l'édifice que construit l'historien, c'est le squelette dont il couvre les formes hideuses de chairs vives et agréables.

Si c'est là ce qu'on entend par philosophie de l'histoire, la philosophie ne doit pas être bannie de l'histoire, et le système descriptif poussé à ses dernières limites ferait rentrer l'histoire dans la nature du mémoire et de la chronique [1]. La pensée philosophique employée avec sobriété est nécessaire pour donner à l'histoire sa gravité, pour lui faire prononcer les arrêts qui sont du ressort de son dernier et suprême tribunal. C'est dans ce sens, pour ne rien dire des anciens, que Guichardin, Davila, Philippe de Comines, de Thou, Mariana, Bossuet, Robertson, ont su tirer des événements politiques et militaires qu'ils ont tracés la marche de l'esprit humain dans l'ordre indiqué par ces événements; et que dans l'histoire ils ont fondé une science nouvelle, en faisant ressortir sa partie philosophique, la connaissance du genre humain.

En évitant l'excès reproché aux chroniqueurs du moyen âge, il ne faut pas tomber dans l'extrémité opposée, comme quelques historiens du 18e et du 19e siècle.

Non contents de mêler à la narration des faits quelques réflexions courtes et simples, ils l'interrompent à chaque instant et la surchargent de dissertations politiques, de tirades philosophiques : pour ces écrivains, les faits ne sont plus qu'un accessoire à l'occasion duquel ils soutiennent des thèses et développent leurs systèmes. Sous leur plume l'histoire devient un traité de philosophie ou un cours de droit politique. L'histoire n'est pas un ouvrage de

[1] Histoire, dit M. l'abbé Rohrbacher, veut dire science des faits, science, connaissance raisonnée, connaissance qui explique la raison, les causes, les rapports, les effets. *Histoire de l'Église*, Préface.

philosophie, c'est un récit, c'est un tableau : il faut joindre à la narration la représentation de l'objet, il faut tout à la fois raconter, peindre et dessiner.

Au degré de civilisation où nous sommes arrivés, l'histoire de l'espèce ne peut disparaître entièrement de l'histoire de l'individu, l'histoire de l'humanité, de la société générale, de la civilisation universelle, ne doit pas être masquée par l'histoire de l'individualité par les événements particuliers à un siècle ou à un pays : mais le système qui bannit l'individu pour ne s'occuper que de l'espèce tombe dans l'excès opposé : annuler totalement l'individu, ne lui donner que la position d'un chiffre, lequel vient dans la série d'un nombre ; c'est lui contester la valeur absolue qu'il possède indépendamment de sa valeur relative : de même qu'un siècle influe sur un homme, un homme influe sur un siècle, et, si un homme est la représentation des idées du temps, plus souvent aussi le temps est la représentation des idées d'un homme.

La perfection est de mêler les deux systèmes, l'histoire descriptive et l'histoire philosophique, l'histoire particulière et l'histoire générale, d'admettre les réflexions, les tableaux, et de faire ressortir les grands résultats de la civilisation, et de rejeter des deux systèmes ce qu'ils ont d'exclusif [1].

Ce n'est pas assez d'avoir parlé en général de l'abus de la philosophie appliquée à l'histoire, il convient de signaler en particulier quelques défauts de ce système.

1° L'historien peut et doit juger les événements et les hommes, mais il doit les juger d'après les croyances et les opinions qui régnaient à leur époque ; il doit les peindre avec les couleurs de leur siècle ; il faut donner aux personnages le langage et les sentiments de leur temps, ne pas les regarder à travers nos propres opinions. Si, prenant pour règle ce que nous croyons de la liberté, de l'égalité, de la religion, de tous les principes politiques, l'historien applique cette règle à l'ancien ordre de choses, il fausse la vérité, il exige des hommes vivant dans cet ordre de choses ce dont ils n'avaient pas même l'idée.

2° Quelquefois l'historien commence ses recherches, les dispose avec un système arrêté d'avance : alors il accommode tout à ses idées, dénature les faits pour les faire cadrer avec ses principes, écarte ceux qui les contrarient.

[1] Chateaubriand, *Études historiques*, t. I, p. 38, 40.

Ce défaut est commun à tous les hommes qui ont écrit l'histoire sous l'empire d'une opinion, d'un parti, d'une secte.

Gibbon, si bon observateur dans tout le reste, tombe dans une partialité révoltante quand il traite de l'établissement du Christianisme : il met les conjectures à la place des faits, pousse les préventions si loin, qu'à l'entendre la violence n'est plus que du côté des martyrs, la patience et la douceur du côté de leurs persécuteurs.

Voltaire a prétendu faire une histoire universelle philosophique : il n'a composé qu'une histoire antireligieuse.

Kant annonce, dans ses conjectures sur le commencement de l'espèce humaine, qu'il ne se servira de l'Écriture-Sainte que comme d'une carte géographique pour se conduire, qu'il saura bien remplir les lacunes et combler les intervalles d'un fait à un autre : écrire d'après ce plan, ce n'est pas composer une histoire, mais un roman.

3° Ce même philosophe nous offre le troisième exemple de l'abus de l'esprit philosophique appliqué à l'histoire.

« Il propose le plan d'une histoire générale dans laquelle on par» tirait du principe que les événements et les actions qui résultent » du libre arbitre sont sujets à une loi générale et immuable de » la nature, comme les autres phénomènes de cette même na» ture. »

Tous les événements sont conduits par la Providence, qui a prévu de toute éternité les crimes de ses créatures libres, les a permis, y a préparé un remède, les fait même servir à l'exécution de ses desseins et à l'accomplissement de l'ordre qu'elle a arrêté. Mais cette prévision divine et ce concours des actions de l'homme à l'exécution du plan de la Providence ne portent aucune atteinte au libre arbitre. Il n'est donc pas vrai de dire que les actions émanées du libre arbitre soient sujettes à une loi générale et immuable de la même manière que les autres phénomènes de la nature : il existe au contraire une différence essentielle entre les unes et les autres : les phénomènes de la nature sont le résultat des lois physiques, émanent d'agents qui sont conduits par la nécessité et l'instinct ; les actions des hommes sont régies par des lois morales et produites par des créatures intelligentes et libres : assimiler les actions des hommes aux phénomènes de la nature, c'est détruire le libre arbitre, qui dans ce système n'est plus qu'un vain mot sans réalité ; c'est tomber dans le fatalisme : beaucoup de philosophes, tant en Allemagne qu'en France, ont écrit l'histoire d'après le principe de

Kant. A les entendre, les événements se lient les uns aux autres, les seconds sont amenés par les premiers comme l'effet est produit par la cause ; ils sont nécessaires, et cette nécessité excuse ou même justifie une action criminelle dans d'autres circonstances. Si l'école fataliste ne déduit pas expressément la conséquence du principe, elle conduit le lecteur à la tirer, ou la voile sous des mots équivoques.

Comme je l'ai fait remarquer, il est impossible de nier qu'en un sens les événements ne se lient pas les uns aux autres : souvent, presque toujours, une première action en appelle une seconde ; mais dans l'ordre moral cette liaison n'est jamais telle qu'elle détruise le libre arbitre : la nécessité n'est jamais absolue, elle n'est que relative. Il est possible qu'une entreprise commencée témérairement ne puisse être continuée, ne puisse réussir qu'au moyen d'un fait que les lois de la justice condamnent ; mais l'homme n'est pas dans la nécessité de poursuivre son entreprise. Peut-être ne peut-il conserver la position qu'il a conquise dans la société qu'en reculant, qu'en risquant sa vie, sa liberté, ou en s'imposant l'exil. mais ces sacrifices sont toujours possibles, ils deviennent un devoir lorsqu'on ne peut les éviter que par un nouveau crime. Un exemple expliquera ma pensée.

Je ne suis pas éloigné de croire qu'en France, en 1793, et dans les circonstances données, la République ne pouvait se soutenir qu'en frappant les royalistes de terreur : il ne faut pas se dissimuler, disait Danton, la situation dans laquelle nous a placés le 10 août. Il nous a divisés en républicains et en royalistes, les premiers peu nombreux, les second beaucoup. Dans cet état de faiblesse, nous, républicains, nous sommes exposés à deux feux, celui de l'ennemi placé au dehors, et celui des royalistes, placé au dedans.[1].

Dans cette position, Danton et son parti ont cru que les massacres de septembre étaient nécessaires. Étaient-ils nécessaires ? Ils l'étaient parce que Danton ne voulait pas reculer. Pouvait-il reculer ? Oui, sans doute, et alors les exécutions cessaient d'être nécessaires. Les républicains devaient-ils reculer ? L'affirmative n'est pas douteuse : il n'est jamais permis de soutenir un gouvernement même légitime par un fait que réprouve la loi naturelle : or, cette loi défend de massacrer une multitude d'hommes sans avoir constaté leur culpabilité. Puis le nouvel ordre de choses était-il légitime ? était-il accepté par la nation entière, ou même par la majo-

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. II, l. 8, p. 303.

rité des citoyens? Danton reconnaissait le contraire : reculer était un devoir pour lui et pour son parti ; les républicains se trouvaient dans la position d'un brigand qui, après avoir pénétré dans une maison au moyen de l'effraction ou de l'escalade, ne peut, à cause de la résistance du propriétaire, consommer le vol qu'au moyen d'un autre crime, le meurtre du propriétaire.

4° Quelquefois l'historien n'envisage les choses qu'à un point de vue purement profane, n'occupe son lecteur que d'événements politiques et des révolutions des empires : c'est un travers assez fréquent dans un siècle où l'on veut séparer l'Église et l'État, et où l'on présente cette séparation non pas seulement comme une situation exceptionnelle, mais comme la position normale de la société.

Il ne faut certainement pas que l'historien néglige la politique et les événements qui changent la face des royaumes : c'est la partie principale d'une histoire profane : cependant n'est-il pas impossible d'écrire l'histoire complète d'un peuple sans parler de la religion? L'historien ne doit-il pas peindre les mœurs, les usages de la nation, parler de ses croyances, de son culte, qui est l'expression de sa foi?

D'ailleurs, les sociétés civiles n'ont-elles pas pour fondement nécessaire la justice et la morale? La justice et la morale n'ont-elles pas pour base la religion? Les États ne se sont-ils pas formés dans le sein de cette grande société des intelligences qui a Dieu pour monarque et la loi divine pour règle et pour lien? Tous les États n'ont-ils pas eu des rapports avec cette grande société? Ces relations ont été moins étroites, moins sensibles, à l'époque où la société religieuse était purement domestique. Mais la religion a occupé une grande place dans les États de l'antiquité, en Égypte, dans l'Assyrie, la Perse, la Chine, et même à Athènes et à Rome : le pouvoir des prêtres était grand même dans ces républiques. C'est dans les altérations qu'avait éprouvées chez ces nations la religion primitive qu'il faut chercher la cause des imperfections et des vices qui déparent la législation de ces peuples.

Les rapports des sociétés civiles avec la société spirituelle sont devenus bien plus intimes et plus frappants depuis que cette dernière société a passé à l'état public par l'établissement d'un sacerdoce public et d'un chef appelé à étendre son pouvoir sur tout le genre humain. Les rapports du spirituel et du temporel commencent à se dessiner nettement sous les premiers empereurs chrétiens :

on aperçoit clairement la distinction des deux puissances et la différence de leurs attributions.

L'action de la société spirituelle sur les sociétés civiles devient tout autrement puissante lorsque les peuples du Nord, convertis au Christianisme, entrent dans l'Église en corps de nation : les deux sociétés ne se confondent pas, mais s'unissent étroitement; le Catholicisme devient la loi fondamentale de tous les États qui s'élèvent sur les débris de l'empire romain; il faut appartenir à la société spirituelle pour jouir des droits civils et politiques. Dans toute l'Europe, la force est soumise à la justice, la puissance temporelle est subordonnée à la puissance spirituelle. Pendant les mille ans qui se sont écoulés depuis la chute de Rome ou l'avénement de Charlemagne à l'empire jusqu'à la Réforme ou même jusqu'à la Révolution, Jésus-Christ a régné par son vicaire sur le monde civilisé. Pendant cette longue période l'histoire de toutes les sociétés civiles de l'Europe se lie à l'histoire de la société spirituelle. Il est impossible d'écrire l'histoire d'un État chrétien sans parler de la religion et du pouvoir qui gouverne la monarchie des intelligences.

Dans le 16e siècle, l'unité religieuse est brisée, l'ordre de choses qui en était la conséquence est détruit ou altéré, plusieurs États se séparent de la communion catholique. Cette séparation est un événement considérable, une révolution qui doit occuper une grande place dans les annales de ces peuples : l'historien doit en dire les causes, en développer les conséquences.

Dans les États qui continuent de s'intituler du nom de catholiques, les rapports de la société civile avec la société spirituelle sont profondément altérés, quelquefois même intervertis. Les liens qui unissent l'État et l'Église tendent à se relâcher. Même dans les États où la liberté des cultes a été proclamée et est devenue un droit constitutionnel, le gouvernement cherche à devenir de fait le chef de la hiérarchie catholique et de la discipline ecclésiastique : ce changement, quoique moins frappant, n'est pas une révolution moins grande : l'historien doit signaler la nouvelle position de l'Église et de l'État, en indiquer les causes, en exposer les conséquences : dans cette période, la religion tient une place trop grande, exerce encore une action trop forte sur les institutions politiques, ne serait-ce que par le vide qu'elle laisse dans la société, pour qu'un historien puisse ne pas en parler.

Exclure la religion de l'histoire d'un peuple, c'est en bannir la philosophie, c'est la mutiler.

Comment écrire l'histoire de l'humanité à un point de vue purement profane?

Ici les impossibilités se présentent en foule.

Vous voulez écrire l'histoire du genre humain : vous êtes obligé de remonter à l'origine de l'espèce, de dire comment elle a été formée, de raconter les événements du monde primitif.

Les traditions de tous les peuples placent la Divinité à l'origine du genre humain; toutes la font intervenir dans la formation de l'homme. A moins de rejeter toutes les traditions de l'humanité, toutes les données historiques, vous êtes obligé de placer la religion au berceau de l'humanité.

Vous avez besoin d'un fil conducteur pour vous guider au milieu des obscurités qui enveloppent cette première période de l'histoire. Ce guide, vous ne le trouvez que dans les livres sacrés des Juifs et des chrétiens.

Dans les antiquités de toutes les autres nations vous ne rencontrez qu'un amas confus de fables absurdes, incohérentes, sans suite, sans liaison, enveloppées d'allégories qui les rendent encore plus inintelligibles. Si l'on y aperçoit par intervalles quelque faible éclat de lumière, c'est pour faire bientôt place aux ténèbres les plus profondes. Il n'en est pas ainsi de la Bible : elle a conservé le dépôt des archives du genre humain; elle expose à nos yeux les premiers monuments de l'histoire des nations; elle en suit la filiation; ce n'est que par son secours qu'on a pu former un système suivi et raisonnable de chronologie, ainsi qu'en convenait le savant Fréret [1].

Vous voulez écrire l'histoire de l'humanité : vous devez trouver un lien commun à tous les hommes, un centre autour duquel vous puissiez grouper l'histoire particulière des différents peuples, pour n'en faire que l'histoire d'un peuple unique, une ère unique à laquelle vous puissiez rapporter tous les événements, les coordonner. Autrement l'histoire de l'humanité manquerait de suite, d'ordre et d'unité.

Ce lien, qui de tous les hommes ne fait qu'une famille, de tous les États ne forme qu'une société, il n'existe que dans la religion : ce centre autour duquel vous rattacherez l'histoire des différents peuples, la société religieuse seule vous le fournit.

Cette ère unique qui vous permettra de coordonner tous les faits, la religion seule vous la montrera.

[1] William Jones, *Recherches Asiatiques*, cité par les *Annales de Philosophie chrétienne*, t. II, p. 54.

Il existe plusieurs religions sur la surface du globe, une seule vous fournira les éléments, réunira les conditions que vous cherchez.

L'histoire du genre humain ne comprend pas seulement la simple notion des faits qui le concernent, elle doit donner l'explication de ces faits par leur cause et leurs résultats.

La religion, et la religion catholique seule, révèle les causes secrètes des révolutions des empires, seule elle découvre les résultats de ces bouleversements.

L'histoire de l'humanité doit être éminemment religieuse, ou plutôt elle ne peut être que l'histoire de la religion, de la religion catholique. Sous un autre rapport la religion appartient encore essentiellement à l'histoire.

L'histoire est la science des faits : or la religion est fondée sur des faits.

Son origine est fondée sur des faits. La création du monde, la révélation primitive, la chute de l'homme, la promesse du réparateur, son attente par toutes les nations, sont des faits.

Les développements de la religion reposent encore sur des faits.

La promulgation de la loi sur le mont Sinaï, l'établissement du peuple juif, la sortie d'Égypte, les prodiges qui l'accompagnent, sont des faits.

L'existence de Jésus-Christ, ses enseignements, ses miracles, la prédication des Apôtres, les prodiges qu'ils opèrent, sont des faits : la conversion du monde païen au Christianisme est la révolution la plus étonnante que présentent les annales de l'humanité.

La religion est un fait, fait immense qui embrasse tous les temps, tous les peuples, fait permanent qui subsiste depuis l'origine de l'espèce humaine jusqu'à nos jours.

Comment écrire l'histoire de l'humanité sans écrire l'histoire de la religion, l'histoire de l'Église catholique, cette grande société des intelligences, dont Dieu est le monarque, et la loi divine la règle souveraine ?

DE LAHAYE.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

EXPOSITION APOLOGÉTIQUE
DE LA THÉOLOGIE DU PENTATEUQUE.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

DIEU (SUITE).

Notion de Dieu d'après les Védas.

Rationalisme métaphysique. — Rationalisme historique. — L'Inde au point de vue du rationalisme historique : Luyser, de Bohlen, G. Pauthier. — Le Dieu des Védas est-il supérieur au Dieu de Moïse ? — Vestiges et débris de la révélation primitive sur Dieu dans les Védas. — Nature et attributs du Dieu suprême, d'après les *Mantras*. — Nature et attributs du Dieu suprême, d'après les *Oupanichads*. — Cette interprétation est sanctionnée par les autorités les plus compétentes. — Conclusion.

« L'ancienne religion Hindoue, telle qu'elle est fondée
» sur les écritures indiennes, ne distingue pas suffisam-
» ment la créature du Créateur. »
Colebrooke.

Le dieu philosophique, dont nous avons vu les types les plus illustres et les plus frappants, est principalement le fruit des spéculations de la pensée. Mais les idées pures ne sont pas la seule arme que le rationalisme emploie contre nous. Il rôde infatigablement autour des remparts sacrés dont le renversement fait sa joie. Obligé, par sa nature, à s'agiter pour ne pas mourir, il dresse et reploie incessamment sa tente, il multiplie les siéges et les batteries, en un mot, il fait du bruit, afin de paraître puissant.

De nos jours, il attaque donc la Révélation par le fait en même temps que par l'idée; il veut la pulvériser au souffle de la métaphysique, et l'écraser sous le poids de l'histoire. Il a cru se sentir assez de force pour remuer ces deux mondes à la fois, et pour les gouverner despotiquement, comme deux provinces de son empire.

Sans doute, il est flatteur, pour l'orgueil du philosophe, de se recueillir en soi-même, comme au fond d'un sanctuaire inviolable

[1] Voir le 1er article, au n° 18, t. III, p. 526.

où la voix de la divinité se fait entendre, et d'y élaborer, par des procédés savants, un système que l'on vient ensuite humblement présenter comme la législation des intelligences. C'est s'attribuer implicitement une autorité infaillible; c'est en quelque sorte s'investir de la dictature du monde intellectuel, et se poser comme la mesure de ce qui doit être. Malheureusement, toutes les fois que l'esprit humain met au jour une théorie philosophique, par là même il décrète de nullité, d'erreur ou d'insuffisance, tous les travaux antérieurs. Malheureusement aussi, l'histoire prophétise, dès leur naissance, la chute et l'oubli de ces sortes de théories. Le temps les moissonne comme à plaisir. Que de fois la philosophie rationaliste n'a-t-elle pas été vue à l'œuvre dans les meilleures conditions imaginables! Or, si elle a su artistement polir çà et là quelques pierres, elle n'a jamais élevé de suite deux assises du monument nécessaire à toute âme, pour qu'elle s'y abrite et s'y repose. Où sont les temples, les autels et les adorateurs de tant de dieux que la dialectique a produits? Tous les quarts de siècle, un homme au moins se lève comme ayant enfin combiné les proportions mystérieuses de cette tour dont le sommet touchant au ciel, ira porter jusque-là l'indestructible témoignage de la puissance humaine. Malgré ces promesses réitérées, l'édifice ne s'est pas encore élevé bien haut depuis le commencement du monde. Si Dieu n'a pas confondu le langage, il semble du moins avoir confondu la pensée des constructeurs. Chaque philosophe qui paraît sur la scène reprend, Sisyphe volontaire, cette roche maudite qui est retombée sur tant d'autres, et qui va l'écraser à son tour.

Ce phénomène, qui se répète inexorablement, comme une amère dérision de notre orgueil, devait attirer la réflexion de certains esprits plus pénétrants, plus habiles ou moins portés à l'exercice indépendant de la raison solitaire. Ils auront compris que l'homme ne saurait vivre exclusivement de sa propre substance. N'est-il pas contre nature qu'un simple mortel impose ses méditations à ses frères comme la règle de leurs pensées? Le génie lui-même n'est pas l'auteur de la vérité, il n'en est que le spectateur sublime. L'humanité aurait vécu des milliers d'années, n'ayant pour objet à une faculté primordiale qu'une illusion mobile! A-t-on bien le droit de faire abstraction de tant de générations disparues et des générations vivantes dans la rédaction d'un symbole philosophique et religieux?

Loin de se consigner dans les régions purement idéales et d'y

formuler arbitrairement les lois de l'espace et du temps, une fraction du rationalisme s'est donc dit que la vérité devait être en la possession du genre humain. Le genre humain, que le soleil éclaire invariablement depuis son berceau, n'a pu être, jusqu'ici, privé, quant à l'âme, d'une quantité de lumière plus ou moins abondante, mais toujours suffisante. De là l'impérieuse nécessité, dans un siècle qui veut des faits, d'asseoir ses théories dans le monde réel et de sortir de l'abstraction pour demander au passé des matériaux ou des leçons.

Il y avait là, dès le début, un écueil redoutable. Étudier ingénument les traditions et l'histoire, en conservant aux faits leur valeur native, on pressentait que c'eût été constater scientifiquement l'autorité du Pentateuque, et, du même coup, la divinité de la foi chrétienne, qui en est le couronnement et l'inévitable corollaire. Le rationalisme aurait ainsi, de lui-même, sonné sa dernière heure et se serait fait martyr. Mais son but n'est pas de rendre témoignage à l'Église, c'est, à tout prix, de la contredire. Or, l'Église seule a la clef de toute tradition et de toute histoire. Le passé n'est pas moins son domaine que le présent et que l'avenir. Elle sait d'où nous sommes, et où nous allons : elle a le mot de la grande énigme de l'existence humaine. La vie de l'humanité est, à ses yeux, comme une épopée sublime, dont elle connaît les malheurs, les mystères, la gloire et les espérances. Le héros est en quête du bonheur, qu'il a perdu. Parti de l'Éden, il faut qu'il arrive au ciel en passant par le Calvaire.

Rejetant cette solution, que le Pentateuque enseigne et prophétise, la philosophie rationaliste a été forcée d'inventer la sienne. Dès lors il lui a fallu une idée où jeter les faits comme en un moule, afin de leur donner une autre forme ou une autre physionomie. Posant donc en principe l'homogénéité et l'identité d'origine de toutes les histoires, dans la signification la plus vaste du terme, c'est-à-dire en y comprenant les religions [1], elle a prétendu que les livres de Moïse ont usurpé la place qui leur est trop généralement décernée. Ils professent l'apothéose d'un peuple au détriment de

[1] « Dans notre âge sceptique, les révélateurs nouveaux seraient assez mal venus, » et ils auraient beau descendre du Sina avec les tables de la Loi, comme Moïse; se » dire fils de Brahma, comme Manou; confidents de la nymphe Égérie, comme » Numa; envoyé de Dieu, comme Mohammed, les peuples d'aujourd'hui secouraient la » tête et les regarderaient passer avec un sentiment de pitié ou de dédain. » (G. Pauthier, *les Livres sacrés de l'Orient*. Introduction, p. XXII.)

l'humanité! Aussi, s'est-on mis de toute part en devoir d'indiquer la merveille qui leur doit être opposée. Par peur de manquer la victoire, on en a produit plusieurs qui se contredisent. Vous présentez le Pentateuque comme une inspiration de la divinité? Il vous sera démontré *par les faits* que ce n'est qu'une assez médiocre création du génie hébraïque. Vous admirez le Dieu de Moïse? Il n'est qu'une esquisse incomplète de l'idée de la Divinité : ce Dieu tient trop de l'homme [1]... Ainsi du reste. Ce parti pris, il y avait encore à dénaturer les faits : la conscience du rationalisme n'a point hésité.

Une autre tendance a pu conduire à ce même point de vue. Les travaux historiques ont pris en ce siècle un développement qui sera une belle partie de sa gloire. Mais il est dans la nature de l'homme de se passionner pour ce qu'il étudie. Érasme éprouvait une sorte de besoin d'invoquer Socrate, et Marsile Ficin entretenait pieusement une lampe devant le buste de Platon. Il était donc à craindre, à une époque où toutes les traditions sont recueillies, tous les monuments historiques interrogés, tous les cultes exhumés, les livres sacrés de tous les peuples traduits et commentés, il était à craindre qu'il ne se trouvât cinq ou six religions considérées comme d'égale importance, déclarées incomparables!

Quoi qu'il en soit, système ou tendance, le rationalisme veut faire sa proie de l'histoire. Dans cette vue, maint peuple antique, dont le nom n'était pas même demeuré gravé sur sa tombe, a eu, depuis quelques années, sa glorieuse palingénésie. Nous assistons à une sorte de drame immense où les grandes nations sont évoquées pour rendre compte du rôle qu'elles jouaient jadis sur le théâtre de ce monde avec leurs mœurs, leurs lois, leurs institutions sociales et religieuses. Elles ont secoué leur linceul de granit, de sable ou de poussière, et nous avons pu les reconnaître. Il ne leur a plus manqué, comme aux morts d'Ézéchiel, que le mouvement et le souffle de vie.

Loin qu'elle les redoute, l'Église rend grâces à Dieu de ces travaux. Ils veinnent naturellement prendre place dans son cadre et confirmer ses explications. C'est la voie par où tant d'intelligences lui sont déjà venues ou lui viendront encore. Les études historiques sont le principal moyen d'apologie catholique pour le temps où nous vivons. Chaque époque a le sien; et à mesure que l'humanité

[1] Cf. Pauthier, *Mémoire sur l'origine et la propagation de la doctrine du Tao*, Introduction.

avance dans sa marche et s'éloigne du berceau de l'homme-Dieu, le soin paternel de la Providence lui ménage sur sa route quelque nouveau motif de croire. Pour l'esprit qui veut voir et réfléchir, il apparaît toujours, en quelque point du globe, un signe ou une étoile qui mène à Bethléem et au Calvaire. La divine perspective s'éclaire en raison directe de la distance. Il faut que tous soient en demeure jusqu'à la fin des temps de se convaincre que Jésus « était » vraiment le fils de Dieu[1]. »

Aujourd'hui, c'est l'Orient que l'on exploite contre Moïse. Les premiers hommes ont véritablement occupé cette partie du monde, et les peuples qui l'habitent encore remontent, par eux-mêmes ou par la substance de leurs traditions religieuses, à une antiquité reculée. Le rationalisme s'est donc imaginé qu'il pouvait, sans peine et avec vraisemblance, déplacer le berceau de l'humanité, et construire dans ses intérêts, avec les débris épars dans ces climats, une *genèse* et une *théologie* supérieures à la *genèse* et à la *théologie* de Moïse. Le pays que la nature semble avoir choisi comme le théâtre de ses contrastes les plus étranges, le pays des merveilles incroyables et de la plus triste réalité, du soleil et des tourbillons orageux, de la dialectique subtile et de l'imagination en délire, l'*Inde*, devait tout d'abord réunir les prédilections les plus ardentes et les plus nombreuses. Le sophisme a pensé que, si monstrueux qu'il fût, il n'y serait pas en terre étrangère. L'Allemagne, qu'on est toujours sûr de rencontrer sitôt qu'il est question d'un paradoxe érudit, l'Allemagne affirma, il y a déjà plus d'un siècle, que les peuples qu'il fallait interroger sur l'origine des choses, ce n'étaient pas les Hébreux, mais les Indous. Un savant, Luyser, a même fait de cette prétention le titre d'un livre[2]. Le rationalisme a salué avec enthousiasme cette hardiesse de l'érudition antichrétienne[3]. Elle

[1] « Verè Filius Dei erat iste. » Saint Matthieu.

[2] *De origine eruditionis non ad Judeos sed ad Indos referenda*, 1716.

[3] Le rationalisme veut recueillir vite les fruits de ce qu'il sème. Il s'est donc hâté de faire au Christianisme l'application de cette idée qui, du reste, n'a été inventée que dans ce but. L'origine indienne de nos dogmes et même de nos cérémonies est encore, comme chacun sait, à l'ordre du jour. Cela est déjà enseigné dans l'ouvrage cité de Luyser. Les principaux auteurs, tant Allemands que Français, qui ont soutenu cette erreur sont : Lichtenstein, *Ueber Indien als quelle der Mythologie* (de l'Inde comme source de la Mythologie); — Jul.-Fréd. Winzer, *de dæmonologiâ in sacris Novi Testamenti libris propositâ*, 1812; — Ch.-F. Wünschius, *Horus oder Astrognost* (Horus, ou l'observateur des astres); — Creuzer, *Symbolik und mythologie der alten Vælker*, t. IV (Symbolique et mythologie des anciens peuples); — Plessing,

a été renouvelée de nos jours, moins explicitement et avec plus de pudeur, par de Bohlen, dans son ouvrage *De l'Inde dans ses rapports avec l'Egypte*. Cet écrivain met un scrupule minutieux à dégager de leurs enveloppes grossières les idées religieuses des peuples du Gange; il les épure à la lumière du Christianisme, il les transforme; puis il établit entre elles et la religion mosaïque des comparaisons qui tournent rarement à l'avantage de cette dernière. Tout cela est encore entrevu sous un demi-jour mystérieux. Mais les intentions de l'auteur ont été parfaitement comprises, et la philosophie rationaliste, pleine de confiance en la vitalité de cette idée, s'est appuyée, pour rabaisser l'Ancien Testament, sur le livre de Bohlen. Elle l'a jugé éminemment propre à combattre le préjugé que les Hébreux seraient le seul peuple favorisé d'une révélation. L'esprit français, si bien fait pour dissiper les nuages dont le génie allemand aime à s'environner, a saisi l'idée ténébreuse de Bohlen et l'a mise au jour, en l'élevant de prime abord à la hauteur d'un axiome historique. C'est un orientaliste distingué, M. Pauthier, qui a formulé cette erreur dans les paroles suivantes : « Si » jamais pensée humaine REÇUT DES INSPIRATIONS DE LA DIVINITÉ, » assurément les Védas, ou écritures sacrées de l'Inde, portent, » PLUS QUE TOUT AUTRE MONUMENT RELIGIEUX, l'empreinte de » cette inspiration. Nulle part la pensée religieuse ne s'est élevée à » une telle hauteur de conception, nulle part elle n'a présenté à » l'homme de plus sublimes symboles. Emportée comme le satel- » lite d'un monde inconnu, elle tourne éternellement autour de » cet Être incompréhensible qui l'attire sans qu'elle puisse jamais

Historische und philosophische Untersuchungen über die Denkart, Theologie und Philosophie der alteren Vœlker (Recherches historiques et philosophiques sur les opinions, la théologie et la philosophie des anciens peuples), 1785; — J.-A.-S. Richter, *het Christendom en de oude Godsdiensten van het Oosten*, 1820 (le Christianisme et les anciens cultes de l'Orient); — J.-G. Rhode, *Die heilige sage und das gesammte Religions-System der alten Bactrer, Meder und Perser oder des Zendsvolks*, 1820 (les dogmes et tout le système religieux des anciens Bactriens, Mèdes et Perses, ou des peuples Zends); — J.-Ern. Chret. Schmidt, *Handbuch der christliche Kirchengeschichte*, 1824 (Manuel d'Histoire ecclésiastique); — Guigniaut, *traduction de Creuzer*, dans les notes; — Dawis, *Voyage à la Chine;* — Jacquemont, *Voyage aux Indes;* — Balbi, *Abrégé de Géographie;* — Michiels, articles de *Variétés* dans le journal *le Temps*. — On trouve dans l'excellent ouvrage de M. l'abbé Chassay, *le Christ et l'Evangile*, dont les premiers volumes sont déjà connus et appréciés du public français, plusieurs des raisons fondamentales et l'indication des principaux auteurs qui renversent ce système.

» l'atteindre; mais profondément pénétrée de son existence, elle » s'épuise en efforts merveilleux pour trouver la raison et le » mode de cette existence impénétrable. Et pour se rendre compte » de cette existence, elle a poussé l'abstraction de l'intelligence » humaine jusqu'à ses dernières limites. On peut dire que dans » l'Inde la nature a été interrogée dans toutes ses parties pour lui » demander Dieu, et cette nature a répondu : C'est moi ! ce n'est » pas moi ! — Chez les Hébreux, la pensée de Dieu était grande » aussi, mais c'était une grandeur qui avait quelque chose d'hu- » main; CETTE PENSÉE ÉTAIT POUR AINSI DIRE TOUTE MATÉRIELLE; » tandis que dans l'Inde, à côté de ses symboles, elle a été for- » mulée spirituellement jusqu'à la négation de l'existence, limite » infranchissable à l'esprit humain [1]. »

Ces paroles d'un homme qui a consacré sa vie à la science, feraient presque conclure qu'il ne faut ouvrir les livres sacrés de l'Inde qu'en tremblant et à deux genoux, et qu'au lieu de réciter nos psaumes, nous devons nous mettre, pour la gloire de la raison, à murmurer les *Mantras*. Est-il donc vrai que ces livres soient la plus haute expression de la pensée divine? Est-il vrai, pour nous borner à l'objet de cette étude, que la notion de Dieu, la vérité primaire, telle qu'elle est tracée dans les Védas, soit supérieure à à celle que nous avons rencontrée dans Moïse? Il n'est pas de question plus grave à éclaircir, celle-ci implique les intérêts éternels de l'humanité. Feuilletons donc ces pages, et recueillons-y les preuves tant à charge qu'à décharge.

Recherchons d'abord les choses qui ont pu inspirer à M. Pauthier cette définition qui ressemble à une hymne.

« Dieu est la lumière des lumières,... l'Être sans égal [2],... l'existant par lui-même [3]... Dieu, c'est Brahm [4], et Brahm, c'est le » grand Être [5]. Il est sans cessation et sans fin, il donne l'intelli- » gence à toutes choses, et écoute les demandes. Il est le seigneur » du monde, et Brahma, c'est-à-dire celui qui agit, est aussi son

[1] M. G. Pauthier, *Mémoire sur l'origine et la propagation de la doctrine du Tao*, Introduction.

[2] *Sama-Véda*, Colebrooke, *Asiatic Researches*, VIII, p. 462; — Anquetil-Duperron, t. I, p. 23 et suiv. *Oupnék'hat Tschandouk* (*Chandogya*) è Sam-beid excerptum.

[3] *Fragments* des Védas, traduits par le Révér. Ward, t. II, p. 303.

[4] *Sama-Véda*, dans Anquetil-Duperron, 1er *Oupnék'hat*, p. 23 et suiv.

[5] *Rig-Véda*, *Aitareya Oupanichad*, traduit par Colebrooke dans sa *Notice sur les Védas*, *Asiatic Researches*, VIII.

» nom... Il s'appelle encore le Vrai, et il donne des ordres à tous » les êtres... Il nourrit et conserve tout, il est digne de l'adoration » de tout être,... il est le roi de tous les mondes,... il est le roi des » anges [1]..... En Brahm, il n'y a point de fin; il n'a point eu de » commencement... Il accorde la force à celui qui le connaît : le » connaître donne la vie, ne pas le connaître donne la mort..... Il » est tel que personne n'est plus grand que lui, que personne n'a » été avant lui... Le monde entier est plein de lui, et il est content » du monde... Car c'est lui qui a créé le ciel et la terre [2]... Avant la » création, il était dans le silence. Ayant réfléchi en lui-même, il » prononça la première parole, OUM... Les eaux étaient, étaient » seules, et l'univers n'était qu'eau d'abord. Sur ces eaux se mou- » vait le Seigneur de la création [3]... Cet esprit suprême, rien ne le » peut ébranler; il est plus rapide que la pensée de l'homme..... » Ce moteur primitif, une intelligence divine même ne le pourrait » atteindre. Cet esprit se meut à son gré, mais en soi il est im- » muable... Il est éloigné de nous, quoique très-près de nous. Il » pénètre tout ce système de mondes visibles, quoiqu'il soit bien » au-dessus de ce système... Cet esprit infini connaît l'avenir et le » passé; il existe sans autre cause que lui-même, et c'est lui qui, » dans des temps très-reculés, a créé toutes les choses comme » elles sont [4]. Ce que le soleil et la lumière sont pour ce monde vi- » sible, le Dieu suprême et la vérité le sont pour l'univers intel- » lectuel et invisible... C'est la lumière par laquelle seule nos » âmes peuvent être conduites à la béatitude... Sans mains ni pieds, » il court rapidement et saisit fortement; sans yeux, il voit; sans » oreilles, il entend tout. Il connaît tout ce qui peut être connu; » mais lui, il n'est personne qui le connaisse [5]... Présentons nos » offrandes à celui-là seul qui a fait les cieux fluides, et la terre » solide; qui a fixé l'orbe du soleil dans le céleste séjour et arrondi » les globules de rosée [6]... L'univers entier se meut dans le souffle » de vie du suprême Brahma, et il est issu de ce souffle. Brahma » est la grande terreur de tous les êtres. Il est la foudre lancée. » Par peur de lui, le feu brûle; par peur de lui, le soleil chauffe;

[1] *Oupnék'hat* d'Anquetil Duperron, t. I, p. 326.
[2] *Oupnék'hat*, 8e *Oupn.*
[3] *Yadjour-Véda*, hymne traduit par Colebrooke, *Asiatic Researches*, VIII, p. 452.
[4] *Yadjour-Véda*, extrait traduit par William Jones.
[5] *Oupanichad Ivasiam*, traduit par William Jones.
[6] *Yadjour-Véda*, Mantra traduit par Colebrooke, *Asiatic Researches*, VIII, 453.

» par peur de lui le dieu du ciel, le dieu du vent et le dieu de là » mort fuient[1]. »

Mais pour donner, d'après M. Pauthier lui-même, une idée de la puissance de Dieu, telle qu'il la conçoit tirée des Védas, je choisirai le *Kéna-Oupanichad* du Sama-Véda. Il trouve que c'est « la » peinture la plus sublime de la puissance de la Divinité suprême, » et si sublime qu'on ne lui en trouverait pas une semblable, fût-» ce dans la Bible[2]. » Nous lui en empruntons la traduction à lui-même. « ..... L'œil ne peut en approcher, la parole ne peut l'at-» teindre, ni l'intelligence le comprendre. Nous ne savons, ni ne » connaissons comment il pourrait être distingué ou connu; car il » est au-dessus de ce qui peut être compris par la science. VOILA » CE QUE NOUS AVONS APPRIS DE NOS ANCÊTRES, QUI NOUS ONT » TRANSMIS CETTE DOCTRINE. Celui qui surpasse les paroles (qu'au-» cune parole ne peut exprimer), et par la puissance duquel la parole » est exprimée, sache, ô toi! que celui-là est Brahma, et non ces » choses périssables que l'homme adore! Celui qui ne peut être » compris par l'intelligence, et celui-là seul par la puissance du-» quel la nature de l'intelligence peut être comprise, sache, ô toi! » que celui-là est Brahma, et non ces choses périssables que l'homme » adore! Celui que l'on ne voit point par l'organe de la vision, et par » la puissance duquel l'organe de la vision aperçoit, sache, ô toi! que » celui-là est Brahma, et non ces choses périssables que l'homme » adore! Celui que l'on n'entend point par l'organe de l'ouïe, et par » la puissance duquel l'organe de l'ouïe entend, sache, ô toi! que » celui-là est Brahma, et non ces choses périssables que l'homme » adore! Celui que l'on ne peut distinguer par l'organe de l'odorat, » et par la puissance duquel l'organe de l'odorat s'exerce, sache, » ô toi! que celui-là est Brahma, et non ces choses périssables que » l'homme adore!... Il est regardé comme incompréhensible par » ceux qui le connaissent le plus, et comme parfaitement connu » par ceux qui l'ignorent entièrement... Quiconque l'a une fois » connu est heureux; quiconque ne l'a pas connu est livré à toutes » les misères... Brahma ayant défait les mauvais génies, les bons » génies restèrent vainqueurs par le secours de Brahma. Alors ils » se dirent entre eux : C'est nous qui avons vaincu, c'est de nous » qu'est venue la victoire, c'est à nous qu'en revient l'honneur. —

[1] *Yadjour-Véda*, *Kataka Oupanichad*, traduit par M. Poley, p. 20.
[2] Pauthier, *les Livres sacrés de l'Orient*, Introduction.

» L'Être-Suprême ayant su toute leur vanité leur apparut : ils ne » connurent pas quel était cette adorable apparition. — O Agni! » dieu du feu, dirent-ils, origine du Rig-Véda, peux-tu savoir » quelle est cette adorable apparition? — Oui, dit-il. — Il se di- » rigea vers l'adorable apparition, qui lui demanda : — Qui es-tu? » — Je suis Agni, le Dieu du feu, répondit-il; je suis l'origine du » Rig-Véda; voilà! — Quelle puissance extraordinaire y a-t-il dans » ta personne? — Je puis réduire en cendres tout ce qui est sur » ce globe de terre; voilà! — Alors l'Être-Suprême ayant déposé » un brin de paille devant lui : — Brûle cela. — S'étant approché » de cette paille, le dieu du feu, malgré tous ses efforts, ne put la » brûler. Aussitôt il s'en retourna vers les autres dieux : — Je n'ai » pu connaître cette adorable apparition; voilà! — Alors les dieux » s'adressèrent à Vayou, le dieu du vent : — Dieu du vent, peux- » tu savoir quelle est cette adorable apparition; voilà! — Oui, dit- » il. — Il se dirigea vers l'adorable apparition, qui lui demanda : — » Qui es-tu? — Je suis Vayou, le Dieu du vent, répondit-il; je » suis celui qui pénètre l'espace illimité; voilà! — Quelle puissance » extraordinaire y a-t-il dans ta personne? — Je puis enlever tout » ce qui est sur cette terre; voilà! — Alors l'Être-Suprême ayant » déposé un brin de paille : — Enlève cela! — S'étant approché de » cette paille, le dieu du vent ne put l'enlever. Aussitôt il s'en » retourna vers les autres dieux : — Je n'ai pu connaître cette ado- » rable apparition; voilà! — Alors ils s'adressèrent à Indra, le dieu » de l'espace : — Dieu de l'espace, peux-tu savoir quelle est cette » adorable apparition? — Oui, dit-il. — Il se dirigea vers l'ado- » rable apparition, qui disparut à ses regards [1]. »

Incontestablement, la plupart de ces traits, dans leur disposition et leur ensemble, sont d'un art admirable : ils ne dépareraient point les pages du Pentateuque, et après quelques corrections, la théologie chrétienne ne les désavouerait pas. Mais, si le génie oriental est ici pour beaucoup dans la forme, il est impossible de

[1] Pauthier, *les Livres sacrés de l'Orient*, Introduction, extrait du *Sama-Véda* traduit par M. Pauthier sur la traduction de Colebrooke, dans sa *Notice sur les Védas*.— C'est ici surtout qu'il faut se souvenir que le Pentateuque n'est nullement un traité de théologie, et que les Védas, au contraire, ne veulent pas être autre chose. Je ferai aussi remarquer que j'ai esquissé la notion de Dieu, non d'après toute la Bible, mais exclusivement d'après le Pentateuque, livre très-circonscrit en comparaison des Védas, dont un seul exemplaire complet formerait une bibliothèque. Cf. Colebrooke, *on the Vedas*.

le regarder, on verra bientôt pourquoi, — comme l'inventeur de l'*idée* qu'il décore. Il faut la restituer, elle et bien d'autres, à ce christianisme primitif dont M. Edgar Quinet a été forcé de reconnaître des débris au cœur de l'Asie, tout en refusant obstinément, et contre l'évidence, de les rattacher à leur véritable cause [1]. Que l'érudition rationaliste emprunte aux théologies païennes des détails pleins de sublimité sur la divinité suprême, qu'elle déterre des simulacres plus ou moins approchants de nos dogmes et de nos mystères, nous l'y encourageons, nous battons des mains à ses recherches. Elles viendront nécessairement grossir le trésor déjà si opulent de l'apologétique chrétienne : il faut que la goutte de pluie tombée sur la terre retourne à l'océan natal. Tout ce qu'elle aura découvert en ce genre, nous le revendiquerons comme nous revendiquons ici, du moins quant au fond, les extraits des Védas que nous venons de transcrire. Et nous les revendiquerons, parce que nous en avons le droit, et que ce droit, nous le prouvons.

Nous avons une chronologie certaine, elle manque à tous les peuples qu'on voudrait nous assigner comme nos prédécesseurs dans la possession de nos dogmes. Tout en nous glorifiant d'être seuls, par le Christianisme, au plein jour de la vérité sur la terre, nous enseignons et nous répétons qu'aucune nation païenne n'a jamais été plongée dans la nuit absolue de l'erreur. Le feu sacré ne remonta pas au ciel avec l'innocence, après le premier crime. Dieu voulait le laisser ici-bas; mais il eut désormais la triste propriété de se ternir jusqu'à presque s'éteindre au souffle des passions. Le premier homme, qui fut aussi le premier chrétien, Adam, le légua ainsi à sa déplorable race en même temps que ses malheurs. Si, grâce à l'intervention divine, il brille dans tout son développement et de tout son éclat entre les mains de l'Église, vous en rencontrerez toujours quelques étincelles chez la plus obscure peuplade du globe. Partout, l'homme possède encore au moins le souvenir et comme l'ombre de la lumière. Quand même les Védas contiendraient uniquement la doctrine que nous en avons tirée et qui, pourtant, nous l'affirmons, n'est pas celle qu'ils enseignent; quand même ils établiraient une doctrine mille fois plus pure et plus sublime, nous devrions donc la réclamer et la reprendre comme notre bien [2].

[1] E. Quinet, *Génie des Religions*, p. 170.
[2] Cf. Saint Augustin, *de Doctrinâ christianâ*, II, 40.

Mais nous avons à reprendre, dans les livres sacrés de l'Inde, beaucoup moins que nous ne voudrions. Si nous y avons recueilli quelque chose qui rappelle la Bible, n'allez pas croire que ce soit un fragment, ni même un véritable extrait de ces livres; pour y parvenir, il a fallu un minutieux triage. Chaque expression en est détachée indépendamment de ce qui la précède ou la suit. En sorte que, même sous le rapport des termes, l'enseignement théologique qu'on vient de lire est dans les *Védas*, à peu près comme il serait dans un vocabulaire. La plupart de ces expressions, débris d'un autre monde, ont perdu leur application et leur sens antiques. Ce sont comme des pierreries incrustées dans la fange. L'esprit de l'Inde a trouvé le contraire de la pierre philosophale : à son contact, l'or le plus pur se transforme en sable aride. La théologie qu'il a construite est tellement un non-sens perpétuel, que, s'il a conservé l'idée d'une Divinité suprême, on ne sait sur quelle tête poser cette auréole.

Dans ce que nous avons cité, et d'après ce qu'on pense généralement, *Brahm*, ou *Brahma* [1], est certainement le Dieu suprême, et c'est lui qu'on opposerait au Dieu de Moïse. Mais cela n'est pas tellement évident que M. Edgar Quinet ne se soit cru en droit de dire : « Il y a loin de Brahma au Dieu de la Bible..., et Jéhovah, qui a » tant de ressemblance avec Indra, le dieu spontané de la lumière, » n'en a plus aucune avec Brahma [2]. Brahma a le naturel indo- » lent de l'Océan de Golconde [3]. » Voilà donc, d'après M. Quinet, Indra devenu le dieu suprême! Est-ce M. Pauthier, est-ce M. Quinet que nous devons croire? Il faut une forte dose de crédulité pour mettre un membre quelconque du panthéon hindou au-dessus ou même au niveau du Dieu des Hébreux; mais M. Edgar Quinet se moque vraiment de ses lecteurs en donnant comme l'égal de ce dernier un être dont il achève ainsi lui-même la définition : « Lors- » qu'il (Indra) grandit le plus, il n'est pas le roi, le souverain des

[1] Ce n'est pas, comme on sait, qu'il faille confondre ces deux noms et les prendre l'un pour l'autre. Ils désignent bien le même être, mais pas sous le même rapport. Brahma, au fond, n'est autre chose que Brahm; mais c'est Brahm sortant de son éternité inactive et solitaire. Brahm fait monde, pour ainsi dire, Brahm c'est l'être pur, rentré en lui-même, séparé de toute matière. Comme les Hindous appliquent à cette double dénomination les attributs du Dieu suprême, la distinction ne devait pas nous préoccuper ici.

[2] Edgar Quinet, *Génie des Religions*, p. 166.

[3] Edgar Quinet, *Génie des Religions*, p. 165.

» peuples; c'est encore un dieu patriarcal, père de la famille, de » la tribu. Il a faim, il a soif d'une soif éternelle dans son ciel brû- » lant. On l'attire principalement par la promesse d'un abondant » breuvage. Le berger le convie familièrement à son offrande jour- » nalière de lait, de beurre, de miel. Il s'assied près du foyer, pen- » dant que ses chevaux ailés sont appelés à l'abreuvoir. D'ailleurs, » lorsqu'il paraît, la rosée des nuits a déjà commencé à étancher sa » soif. Les torrents, les fleuves, les lacs lui ont versé sa libation » dans la coupe du monde. De ses lèvres ardentes il a effleuré les » rameaux humides des forêts; et toujours plus insatiable, il boit » encore les breuvages conservés dans les vases. Il semble même » qu'il n'ait fait l'univers que pour s'en repaître[1]. » Quant à l'enthousiasme de M. Pauthier, la cause qui l'a produit aurait dû le glacer aussitôt : il est réfuté par les Védas eux-mêmes. Avons-nous besoin de lui faire observer que la manière dont la Divinité y est conçue le plus communément, loin d'être le chef-d'œuvre de l'esprit humain, sera sa honte éternelle. Brahma n'est pas le dieu, mais la monstruosité suprême! Les expressions des Écritures hindoues, si sublimes qu'on les suppose, sont toutes coupables ou souillées de la pensée fondamentale, la plus gigantesque des erreurs. Une simple marque le prouve : les choses que nous exposions tantôt, d'une façon absolue, sont presque toutes tirées des textes que nous allons citer maintenant.

« Celui-là avant qui rien n'était et qui devint tout ce qui existe, » tous les êtres, lui-même, le seigneur des créatures..., ce vaste » centre de l'existence mystérieuse et variée..., c'est le Brahm su- » prême, notre vénérable auteur. Les mondes, toutes les régions e » les coins du monde ne sont autre chose que lui. Le firmament, » la terre et le ciel ne sont que lui; l'étendue, l'orbe du soleil, ce » n'est également que lui. Il est celui qui est dans le sein de la » mère et celui qui est né; il est celui qui doit être produit; il est » avec toute personne en général, et toute personne en particulier... » Se plaisant à créer avec son corps à seize membres, il produisit » les trois grands luminaires, le soleil, la lune et le feu... A ce Dieu, » présentons nos offrandes!... C'est dans cet être mystérieux que » l'univers, n'ayant de repos et d'appui que ce seul support, existe » toujours... Tantôt ce monde s'absorbe en lui, tantôt il en sort... » Sous diverses formes d'existence, il est engagé, mêlé, entrelacé

[1] Edgar Quinet, *Génie des Religions*, p. 149-150.

» dans les créatures comme le fil de la trame dans le tissu de la » toile. Le sacrificateur bien préparé voit ce grand Être, il devient » ce grand Être, il est identifié avec lui [1]. — L'esprit incarné, » qui a mille têtes, mille yeux, mille pieds, habite dans la poi- » trine de l'homme, tandis que d'autre part il pénètre la terre tout » entière. Cet être, c'est cet univers, et tout ce qui a été ou sera. » Il est ce qui croît par la nourriture; il est le plus excellent des » esprits incarnés... Les éléments de l'univers sont une portion de » lui... Les dieux immolèrent ce grand Être comme une victime; » sa bouche devint un prêtre; son bras fit un soldat; sa cuisse fut » transformée en homme laboureur; de ses pieds sortirent les es- » claves. De son esprit fut formée la lune; le soleil sortit de son » œil; l'air et le souffle, de son oreille, et le feu s'éleva de sa » bouche. L'élément subtil fut produit de son nombril; le ciel, de » sa tête; la terre, de ses pieds; l'espace, de son oreille. Ainsi fa- » çonna-t-il les mondes [2]. »

Il y a quelque chose de plus précis peut-être et de plus formel encore, s'il est possible. Mais les textes précédents sont extraits des *Mantras* [3], c'est-à-dire de la partie des Védas regardée par tous les orientalistes comme la plus ancienne; ils devaient donc être cités d'abord. Voici maintenant la doctrine enseignée par les *Oupanichads :* on va voir que ce n'est qu'un ample commentaire et une répétition énergique de l'étrange théologie dont les prémisses viennent d'être audacieusement posées.

« Tout ce monde, c'est Brahm ; il a été formé de Brahm et il » rentrera en Brahm... L'âme gît au milieu du cœur : excessive- » ment ténue et subtile, elle est plus petite qu'un grain de riz, plus » petite qu'un grain d'orge : telle est l'âme qui est dans ton cœur. » Mais cette âme est en même temps plus grande que l'atmosphère, » plus grande que le monde du paradis, plus grande que tous » les mondes : c'est elle qui fait tout, qui est tout, qui embrasse » tout. Telle est l'âme qui est dans ton cœur, et cette âme, c'est

[1] *Yadjour-Véda*, Mantra traduit par Colebrooke, *Asiatic Researches*, t. VIII, p. 433-34.

[2] *Rig-Véda*, Mantra traduit par Colebrooke, *On the religious ceremonies of the Hindus, Asiatic Researches*, VII, 252.

[3] On sait que les Védas sont une vaste collection de prières détachées et généralement assez courtes, puis de préceptes et d'enseignements plus étendus. Les prières sont appelées *Mantras*, et les préceptes sont appelés *Brahmanas*. C'est des *Brahmanas* que les *Oupanichads*, ou la science de Dieu, la théologie par excellence, sont tirés. Les *Mantras* sont ce qui constitue proprement les Védas.

» Brahm lui-même; ce monde est son étendue, c'est son ventre, » et toutes les choses y sont contenues; la terre est son siége; l'air » sonore forme ses oreilles et ses flancs; le ciel c'est sa bouche [1]. — » Dieu est le feu, l'eau et la terre : le Gange qui roule, c'est lui; » la mer qui gronde, c'est lui; les vents qui soufflent, c'est lui; » la nue qui tonne, c'est lui; l'éclair qui bondit, c'est dans son sein » qu'il bondit. De même que, de toute éternité, le monde était dans » l'esprit de Brahm, de même, aujourd'hui, ce monde est la figure » de Brahm. Quiconque comprend Brahm devient Brahm, c'est-» à-dire quiconque comprend Dieu devient Dieu. Au moment du » sommeil, au moment de la mort, au moment de la renaissance, » les animaux s'identifient et ne font qu'un avec cet être vrai, qui » est Brahm [2]. — D'abord, rien n'était hormis cet être universel. » Il voulut produire et manifester quelque chose : un œuf parut et » resta intact durant une année. Cet œuf ensuite fut brisé : la moi-» tié de la pellicule était d'or, et l'autre moitié d'argent. De la moi-» tié qui était d'argent, fut formée la terre, et de la moitié qui était » d'or furent formés les cieux. De l'enveloppe qui contient le pous-» sin furent formées les montagnes; de l'humidité qui s'y trouve » répandue, les nuages et la foudre furent formés; des veines du » poussin furent formées les mers qui environnent tout; et enfin » le poussin qui naquit du sein de l'œuf, fut le soleil. Quiconque » saura que ce soleil, c'est Brahm, et en aura médité, aussitôt tous » ses vœux se changeront pour lui en autant de réalités présentes [3]. » — Le premier de tout et avant tout, exista l'Être universel, ab-» solu, et cela, sans nom et sans indice aucun d'existence. — Les » ignorants disent que le monde ne coexista pas toujours avec son » créateur! Comment donc de ce qui n'est pas eût pu se former cet » Être unique et sans égal? — Brahm réside au sein de sa gran-» deur, et si vous voulez savoir au juste ce qui en est, il n'a ni lieu » ni place. C'est que sa forme même, c'est sa grandeur; et cette » grandeur, il ne l'emprunte pas d'un autre objet, comme le che-» val ou le bœuf. Il est au-dessous, il est au-dessus, il est devant, » il est derrière, il est à gauche, il est à droite, il est tout [4]. »

[1] Anquetil-Duperron, *Oupnék'hat*, t. I, p. 23-27. — Colebrooke, extrait du *Sama-Véda*, *Oupanichad-Chandogya*, dans le tome VIII[e] des *Asiatic Researches*.

[2] Anquetil-Duperron, *Oupnék'hat*, t. I, p. 61.

[3] Anquetil-Duperron, extrait du *Sama-Véda*, *Oupnék'hat Tschandouk*, t. I, p. 222, 227. — Colebrooke, *Asiatic Researches*, VIII, 462.

[4] *Oupnék'hat*, t. I, p. 77.

Il est même un peu plus que tout, comme il paraît par ce passage : — « De son âme fut formée l'éther; de son âme fut formé le » feu; de son âme fut formée l'eau; de son âme furent formés le » visible et le caché; de son âme fut formé l'aliment; de son âme » fut formée la force; de son âme fut formée l'action; de son âme » fut formée la science; de son âme fut formée l'existence; de son » âme fut formé le travail; de son âme fut formé le cœur; de son » âme fut formée la parole; de son âme furent formés les Védas; » de son âme fut formé le monde entier. Celui qui voit ainsi ne voit » plus la mort, ne voit plus la maladie, ne voit plus la modestie. » De toutes les manières, il obtient toutes choses; il devient un, il » devient trois, il devient cinq, il devient sept, il devient neuf, il » devient onze, il devient cent, il devient dix; il est un, il devient » vingt mille, c'est-à-dire qu'il devient un et sans fin [1]. »

Parfois il semble que l'esprit hindou va s'éveiller et sortir de son engourdissement; vous diriez qu'il a vu le créateur à l'œuvre le premier jour, et qu'il veut raconter cet antique et solennel souvenir. Vain espoir! deux mots de la *tradition* ouvrent sa pensée, mais il n'est pas à la fin de la phrase, qu'il s'est endormi et se reprend à balbutier son rêve, son chef rêve de panthéisme gigantesque. Son invincible volonté est de faire de la notion de Dieu un gouffre toujours béant au sein duquel il jette le monde réel et le monde idéal.

» Avant la création, le créateur était dans le silence. Ayant réfléchi en lui-même, la première parole qu'il prononça, ce fut OUM, » parce que OUM, c'est le souffle de vie, et que dans ce souffle est » contenu le monde de l'espace et le monde du paradis. De même » que le souffle vital (*pran*) est le corps de Brahm, de même sa » tête c'est le paradis, son ventre c'est l'étendue, son pied la terre, » et son nombril le soleil. Pourquoi, parce qu'il est l'œil de tous » les membres, parce que toute chose n'est visible qu'au moyen » de la lumière, que la lumière est le principe de la science droite, » et que la science droite, c'est Brahm [2]. »

D'autres fois, comme hors de lui-même à la splendeur de son

[1] Anquetil-Duperron, p. 393, 3e *Oupnék'hat*.

[2] Anquetil-Duperron, 3e *Oupnék'hat*, p. 393. — Voici une autre manière d'entendre la création; c'est une théorie de l'émanation : « Brahm voulut se multiplier en se manifestant sous des formes de différentes espèces. Alors, du fond de son être, sortit » d'abord le feu, et ce feu se dit à son tour : Je veux, pour me multiplier, revêtir » diverses figures, » et aussitôt du feu l'eau fut produite. C'est pour cela que, dès

ciel étincelant, comme enivré par la mollesse de son atmosphère voluptueuse, persuadé de la toute-puissance de la nature, si forte en ces climats, l'Hindou se plonge tête baissée dans cette nature qu'il déifie, dans laquelle il écoute et veut sentir les frémissements et les palpitations de l'infini, et il s'instille à lui-même cette inviolable idée de Dieu, dont il a pourtant déjà fait tant d'emplois sacriléges. On dirait qu'il est encore victime de l'antique mensonge : « Vous serez comme des dieux! » et qu'il s'épuise en efforts désespérés pour réaliser cette illusion coupable. Tout épris du goût de la divinité il s'écrie donc :

« Quiconque sait que le soleil, qui est la forme du temps, est » Brahm, et réfléchit que le feu du sacrifice est aussi Brahm, que » ce que l'on jette dans le feu est aussi Brahm, que celui qui le jette » est aussi Brahm; que celui qui entreprend le sacrifice est aussi » Brahm; que le vœu que l'on prononce en jetant ainsi de l'ali» ment au feu du sacrifice est aussi Brahm; que la réunion de » toutes les œuvres, c'est Brahm; que Vichnou, c'est Brahm; que » Pradjapati, c'est Brahm; que la partie et le tout, c'est Brahm : » oui, celui qui sait cela est Brahm lui-même[1]. »

Ailleurs, c'est une vaste énumération des parties de l'être divin. « Brahm est le feu, est le soleil, est le vent, est la lune, est les » Védas. C'est lui qui a rendu le feu, le soleil et la lune lumineux » et vivants!... Brahm comprend tout, il est répandu partout : il » est dans le sein de la mère, il est dans l'enfant qui en sort; il » est aussi ce qui a été, il est aussi ce qui sera; il est aussi dans » tous les atomes. De tout côté est son visage, de tout côté est sa » bouche, de tout côté est son œil, de tout côté est son oreille, de » tout côté sont ses membres... Il a paru sous la figure du monde, » et toutes les figures sont sa figure[2]. »

Dans le 9e *Oupnék'hat*, le principal de l'*Atharva-Véda*, l'Être-Suprême, parlons plus juste, l'Être universel, prend le nom de *Roudra*. La définition qu'il donne de lui-même aux anges qui sont

» que la chaleur se fait sentir à l'homme, la sueur sort de ses membres. L'eau voulant aussi se multiplier sous des figures d'espèces diverses, la terre avec tout ce » qui croît en son sein apparut. C'est pour cela que, en quelque lieu qu'il pleuve, » c'est pour faire germer. » (*Oupnék'hat*, p. 27; M. Poley, *Extraits des Védas*.) — Comme on voit, les Védas permettent de choisir; mais ici l'histoire naturelle égale la théologie!

[1] *Oupnék'hat*.

[2] Anquetil-Duperron, 8e *Oupnék'hat*.

venus lui demander, dans le paradis, quelle est sa nature, résume ou reproduit, avec non moins d'énergie et de clarté, tout ce qui a été dit de Brahm. « Tout ce qui est, je le suis; tout ce qui n'est » pas, je le suis. Je suis Brahma, je suis aussi Brahm. Je suis la » cause causante; tout ce qui est à l'Orient, je le suis; et tout ce » qui est à l'Occident, je le suis; et tout ce qui est au Midi, je le » suis; et tout ce qui est au Septentrion, je le suis; tout ce qui » est en bas, je le suis; et tout ce qui est en haut, je le suis.... » Je suis l'homme et le non-homme (la femme), et chacun des » trois feux; le feu qui paraît et le feu du soleil, je le suis; le » feu naturel, je le suis. Je suis la vérité; je suis le bœuf et tous » les êtres animés... Je suis l'eau, je suis le feu, je suis le Rig-Véda, » l'Yadjour-Véda, le Sama-Véda et l'Atharva-Véda [1]. »

Ailleurs, dans le 19e *Oupnék'hat*, on trouve, toujours sous le nom de *Roudra*, l'énumération des attributs divins. Les voici : « A vous, » Roudra, qui êtes en tout lieu; à vous qui êtes petit, très-petit; » à vous, qui êtes le charpentier; à vous, qui êtes l'ouvrier en fer; » à vous, qui êtes chasseur; à vous, qui avez des yeux et des oreilles » sans bornes; à vous, qui avez les pensées et les imaginations des » petits enfants;... à vous, qui êtes les flots de la mer; à vous, qui » êtes le milieu de tout; à vous, qui êtes le principe de tout; à vous, » qui êtes la fin de tout : hommage humble et soumis! — A vous, » qui êtes les sources d'eau; à vous, qui êtes les petits puits; à » vous, qui êtes les petites sources; à vous, qui êtes les eaux stag- » gnantes; à vous, qui êtes l'eau de pluie; à vous, qui êtes les » nuages de pluie; à vous, qui êtes le tonnerre;..... à vous, qui » êtes la désolation; à vous, qui êtes la ruine; à vous, qui êtes » blanc; à vous, qui êtes le soleil; à vous, qui êtes les rochers des » mers; à vous, qui êtes la poussière, les fleurs, le printemps, » l'automne; à vous, qui êtes tantôt grand, tantôt petit; à vous, » qui êtes le feu qui rend sec l'Océan;... à vous, qui êtes les feuilles » des arbres; à vous, qui êtes effrayant : hommage humble et sou- » mis [2]. »

La fière raison de l'homme a donc pu descendre jusqu'à l'adoption de cette niaise et pernicieuse théologie. Pauvres nations de l'Inde! Qui plus qu'elles méritent les reproches et la leçon que Moïse, transporté par l'Esprit saint, adressait jadis aux Hébreux :

[1] Anquetil-Duperron, p. 308.
[2] *Yadjour-Véda*, Anquetil-Duperron, p. 323.

« Rendez gloire à notre Dieu! Les œuvres de Dieu sont parfaites, » et toutes ses voies sont justes. Dieu est fidèle et sans tache; il est » juste et droit. Ils ont péché contre lui; ils n'étaient pas ses fils au » milieu de leurs souillures, race dépravée et perverse; c'est donc » là ce que tu rends au Seigneur, peuple fou et stupide!... Sou- » viens-toi des jours anciens, considère toutes les générations; in- » terroge... tes ancêtres, et ils te diront : Quand le Très-Haut di- » visait les nations, quand il séparait les enfants d'Adam, il mar- » qua les limites des peuples;... mais la part du Seigneur fut son » peuple, Jacob fut son héritage... Le Seigneur le garda comme la » prunelle de son œil. Comme l'aigle qui provoque ses petits à » voler et voltige autour d'eux, il a étendu ses ailes, et il l'a pris, » et il l'a porté sur ses épaules... Aucun dieu étranger n'était avec » lui... (Mais ces peuples) l'ont provoqué par des dieux étrangers, » et ils ont excité sa colère par des abominations. Ils ont sacrifié » aux démons, et non à Dieu; à des dieux qu'ils ne connaissaient » pas; il leur est venu des dieux nouveaux, des dieux d'un jour, » que leurs pères n'ont point adorés. Le Dieu qui les a engendrés, » ils l'ont délaissé; ils ont oublié Dieu leur créateur... Le Seigneur » a dit : Je leur cacherai ma face, et je considérerai leur fin; car » c'est une race perverse et des enfants infidèles. Ils m'ont provo- » qué par des dieux qui n'en sont pas, ils m'ont irrité avec leurs » vaines idoles... Où sont les dieux en qui ils se confiaient? Voyez » que je suis seul, et qu'il n'y a point d'autre Dieu que moi,... qui » vis dans l'éternité... Nations, louez donc le peuple de Dieu [1]. »

Dieu étant, d'après les Védas, l'être universel, ou plutôt l'universalité des êtres, on penserait peut-être qu'ils lui reconnaissent les attributs les plus sublimes; et que, prenant les qualités les plus parfaites de ce monde et les élevant à la plus haute puissance, ils en ont du moins paré leur divinité pour faire oublier les vils éléments dont ils la composent. On se tromperait. Voici comment ils entendent la perfection et la toute-puissance divines :

« Avant les choses, CELUI-LA [2] était âme portant forme hu- » maine. Regardant ensuite autour de lui, il ne vit rien que lui- » même, et d'abord il dit : *Je suis moi!* En conséquence, son nom » était *moi*. De là vient qu'aujourd'hui encore, l'homme, quand on

[1] *Deutéronome*, XXII, 3 et suiv.

[2] Le pronom sanscrit *Tad* employé ainsi emphatiquement est interprété comme représentant l'Être suprême, selon les doctrines de la philosophie orthodoxe. Colebrooke, *On the Vedas*.

» l'appelle, répond : *C'est moi!* Et puis il décline les autres noms
» qu'il peut avoir... IL eut peur ; c'est pourquoi l'homme a peur
» quand il est seul [1]. Mais il pensa : puisque, hormis moi, rien
» n'existe, pourquoi craindrais-je? Ainsi il quitta cette terreur pri-
» mitive. Pourquoi eût-il craint, puisque la crainte ne peut venir
» que de la part d'un autre. Seul, il ne goûtait nulles délices;
» c'est pourquoi l'homme n'en goûte point quand il est seul. Il dé-
» sira donc qu'un autre fût, et soudain... il se fit tomber en deux
» êtres [2]... » Il nous est tout à fait impossible de citer la suite de ce texte. Il le faudrait pour donner une idée complète de l'ignoble théologie de l'Inde; mais il est des lois que nulle exigence scientifique ne donne le droit de franchir. C'est un tableau dans lequel l'absurdité comique, si ordinaire aux Védas, pâlit cette fois devant les détails d'une obscénité et d'une turpitude tellement dégoûtantes, et, puisqu'il s'agit de l'Être-Suprême, tellement sacriléges, qu'on ferme le livre, et qu'on désire l'anéantissement de ces pages, par pitié de l'espèce humaine. Qu'il nous suffise de dire qu'une femme paraît, et que de là vient toute la création, « jusqu'aux insectes les » plus petits. »

L'*Actareya Oupanichad*, du Rig-Véda, donne de la création une peinture moins immorale, mais presque aussi grotesque et tout aussi panthéistique. « DANS L'ORIGINE, CET UNIVERS N'ÉTAIT QU'UN ESPRIT.
» Rien autre chose, soit actif, soit inactif, rien n'existait. LUI, il pensa
» ainsi : Je veux créer le monde. Ainsi créa-t-il ces mondes variés.
» les eaux supérieures, la lumière, les êtres mortels et les eaux in-
» férieures... L'esprit pensa : voilà bien en effet des mondes, mais
» je veux à présent leur créer des gardiens. Il tira des eaux, fa-
» çonna et composa un être; il vit cet être, et la bouche de cet
» être ainsi contemplé s'ouvrit comme un œuf. De sa bouche sortit
» la parole, de sa parole sortit le feu. Ses narines s'ouvrirent; de
» ses narines sortit le souffle, et du souffle vint l'air. Ses yeux
» s'ouvrirent; de ses yeux sortirent un rayon, de ce rayon fut pro-
» duit le soleil. Ses oreilles s'ouvrirent; de ses oreilles vint l'ouïe,
» et de l'ouïe les régions de l'espace; sa peau s'étendit, et de sa peau
» sortit sa chevelure; de sa chevelure vinrent les herbes et les ar-
» bres..... Sa poitrine s'ouvrit; et de sa poitrine sortit son âme; de
» son âme, la lune. Son nombril s'enfla, et de son nombril vint
» la déglutition, et de la déglutition vint la mort..... Les dieux

[1] Quelle psychologie !
[2] Colebrooke, *On the Vedas*, *Oupanichad* extrait de l'*Yadjour-Véda*.

» étant ainsi façonnés, tombèrent dans le vaste Océan. Pressés par » la faim, ils revinrent au Créateur, et lui dirent : Donnez-nous un » plus petit asile où nous puissions vivre et habiter. Il leur offrit » la forme d'une vache, et ils dirent : Ce n'est pas suffisant pour » nous. Il leur offrit la forme d'un cheval, et ils dirent : Cela ne » nous suffit pas. Il leur offrit enfin la forme humaine, et ils s'é- » crièrent : Bien! ah! merveilleux! Par conséquent, l'homme seul » fut déclaré bien formé[1]. »

Le *Rig-Véda* étend encore, s'il est possible, la définition et la composition de Brahm, ou dieu suprême. « Brahm, c'est la nour- » riture, ou le corps,... l'esprit, ou la pensée, la pensée et la pa- » role... Ce dont tous les êtres ont été produits, ce par quoi ils » vivent; ce par quoi ils sont nés, où ils tendent et par où ils pas- » sent,... cela, c'est Brahm... Brahm, c'est la profonde contem- » plation[2]. » « Doué d'innombrables têtes, et d'innombrables pieds, » Brahma remplit les cieux et la terre. Il est tout ce qui est, tout ce » qui sera. Il est séparé de tout; dans cet état de séparation, il » existe sous trois formes au-dessus de l'univers, où la troisième » partie de lui-même s'infuse néanmoins. Il est en conséquence » appelé le grand Être... Il est la lumière du feu, de la lune, du » soleil, de l'éclair, de tout ce qui brille. Le Véda est le souffle de » ses narines : les éléments primitifs sont sa vue. L'agitation des » affaires humaines est son jouet; son sommeil, c'est la destruction » de l'univers. Sous différentes formes, il entretient ses créatures, » et il digère leurs aliments sous la forme du feu; sous la forme de » l'air, il conserve leur existence; sous la forme de l'eau, il les ras- » sasie; sous la forme du soleil, il les assiste dans les affaires de » la vie; et sous la forme de la lune, il les rafraîchit durant le » sommeil. La suite du temps forme son marche-pied; tous les » dieux sont devant lui comme des étincelles de feu; sous la forme » du feu du sacrifice, il entretient les dieux. Ainsi donc je m'in- » cline devant lui, qui est l'univers[3]. » Quand il créa le monde, Dieu, disent les Védas, se fit victime. Ils le représentent donc en quelque sorte comme une araignée infinie, qui produit l'univers en guise de toile et de réseau, le déployant dans l'espace

[1] *Rig-Véda, Oupanichad*, traduit par Colebrooke, *On the Vedas*, Asiatic Researches, VIII, 421.

[2] *Rig-Veda, Varouni Oupanichad*, traduit par Colebrooke, *On the Vedas*, Asiatic Researches, VIII, p. 441.

[3] Ward, *Extraits des Védas*, t. I, p. 292.

ou le faisant rentrer dans son sein, selon qu'il s'agit de le créer ou de le détruire. « Adorons cette adorable victime, qui se répandit » partout comme un tissu de fil[1]. » « Par ce sacrifice universel, » le grand Être forma tous les animaux sauvages ou domestiques » qui sont guidés par l'instinct... De lui furent produits les chevaux » et toutes les bêtes qui ont deux rangées de dents; de lui sortirent » les vaches; de lui procédèrent les chèvres et les troupeaux[2]. » Cette fois, du moins, M. Edgar Quinet aura raison de dire : « Pour » ce Dieu, la création est le produit de la victoire[3]. »

On est tenté de douter que ce soient là les doctrines et les écritures si vantées des bords du Gange et de l'Indus. Où donc est leur prestige et en quoi consiste-t-il? Dans l'amplitude et le grandiose de l'expression et de l'image qui bercent et assoupissent mollement l'esprit des Hindous, si indulgents pour l'idée? Mais, cela ne fera jamais que l'esprit des Occidentaux, les hommes de la logique, découvre dans ces textes la vérité et la vie. En ce qu'il y a des traits sublimes? Que m'importe un lambeau de pourpre qui recouvre un cadavre! En ce que l'abstraction a été poussée dans ces livres jusqu'à nier l'existence[4]? Il est vrai, si l'absurde est la gloire de l'intelligence humaine, les Védas sont le premier des livres; si la contradiction flagrante, si l'erreur dans sa manifestation la plus hideuse doivent former désormais le symbole universel, que l'Inde marche, guidée par le rationalisme, à la tête de tous les peuples! Mais il s'agit de placer le dieu des Védas au-dessus du Dieu de Moïse, et nos adversaires, loin de détruire ou de laisser dans l'oubli ces preuves qui couvrent d'avance leur tentative d'ignominie, les publient et nous les traduisent eux-mêmes! Il y a plus; c'est sur elles qu'ils font reposer leur triomphe. Le procès est donc suffisamment instruit aux yeux de tout juge impartial : notre cause est gagnée!

On ne nous accusera pas de défigurer la doctrine fondamentale ni les textes de l'Écriture hindoue. Un indianiste distingué, ayant, comme la plupart de ses confrères, un faible assez marqué pour les choses de l'Orient, M. Guigniaut, comprend à peu près comme elle vient d'être exposée la doctrine des Védas relativement au Dieu

[1] Extrait du *Rig-Véda*, par Colebrooke, *Asiatic Researches*, VIII, 405.
[2] Colebrooke, *On the religious ceremonies of the Hindus. Asiatic Researches*, VII, 252.
[3] Edgar Quinet, *Génie des religions*, p. 70.
[4] Pauthier, *loc. cit.*

suprême. Seulement, son indulgence ou sa théorie lui fait lire, dans ces livres, des attributs que le Dieu de Moïse possède exclusivement. Il sera facile, au moyen des textes précités, de rétablir toute la vérité dans le résumé suivant : « Brahm est un Dieu su-
» prême, existant par lui-même, sans commencement ni fin, tout
» puissant [1], infiniment bon [2], infiniment parfait [3]. Cet Être éter-
» nel, incorporel, invisible, présent partout, substance universelle,
» sort des profondeurs de son essence infinie pour créer le monde
» à sa propre image..... Mais cette existence première, qui contient
» tout en soi, est seule réellement subsistante. Tous les phéno-
» mènes ont leur cause dans Brahm : pour lui, il n'est limité ni
» par le temps ni par l'espace; il est impérissable, il est l'âme du
» monde, l'âme de chaque être en particulier..... Tous les mondes
» ne sont qu'un avec lui; car ils sont par sa volonté [4]. Cette vo-
» lonté éternelle est innée en toutes choses. Elle se révèle dans la
» création, dans la conservation, dans la destruction, dans le mou-
» vement, et dans les formes du temps et de l'espace. Ainsi, tout
» se résout dans l'unité, l'unité précède et embrasse tout. C'est
» d'elle que découlent, comme d'une source commune, et la na-
» ture et ses phénomènes; ou plutôt, c'est elle-même qui, en s'é-
» manant et se manifestant dans le temps et dans l'espace, produit,
» vivifie et détruit, pour les reproduire encore, l'univers et tous
» les êtres dont il est peuplé [5]. »

Le plus célèbre des indianistes, Colebrooke, malgré son enthousiasme naturel pour des choses à l'étude desquelles il consacra son existence, a fait le même aveu : « L'ancienne religion hindoue, dit-
» il, telle qu'elle est fondée sur les Écritures indiennes, ne recon-
» naît qu'un seul Dieu [6], quoique cependant elle ne distingue pas
» suffisamment la créature du Créateur [7]. »

Le brahmane Rammohun-Roy s'était imposé la tâche de prouver que les Védas enseignaient la vraie doctrine de l'unité de Dieu,

[1] Nous venons de voir un échantillon de cette *toute-puissance !*

[2] Il serait difficile d'en citer des preuves.

[3] La perfection métaphysique et la perfection morale ne sont donc rien d'après M. Guigniaut !

[4] M. Guigniaut recule devant l'expression exacte et vraie : « car ils sont par sa » substance ! »

[5] Guigniaut, traduction de la *Symbolique* de Creuzer, t. I, l. II, et notes.

[6] Un, d'une unité provenant de l'universalité des choses !

[7] Colebrooke, *Notice sur les Védas*, traduction Pauthier, dans les *Livres sacrés de l'Orient*.

le théisme pur. Or, voici comment il a cru devoir résumer la théodicée védique : « De même que d'un feu flamboyant éclatent des » milliers d'étincelles de même nature, de même aussi sortent de » l'Être-Suprême et éternel des âmes diverses qui de nouveau ren- » trent en lui... Le ciel est sa tête, le soleil et la lune sont ses yeux, » l'espace est ses oreilles, les Védas fameux sont sa parole; l'air est » sa respiration; l'univers est sa pensée, et la terre est son pied : » car il est l'âme de l'univers entier. Par lui fut produit ce ciel » que le soleil illumine; par lui les nuages, que l'influence de » la lune entasse dans les cieux, font germer les végétaux sur la » terre. C'est de lui que proviennent tous les océans, toutes les » montagnes; c'est de lui que découlent les diverses rivières. Il est » le suprême et l'immortel; il est grand et soutient tout, car en » lui reposent toutes les existences, celles qui se meuvent comme » celles qui respirent; tel est Dieu. C'est lui qui illumine le soleil, » qui est plus petit qu'un atome et plus grand que l'univers. Lu- » mière des lumières, il réside dans les cœurs. Ni le soleil, ni la » lune, ni les étoiles, ne peuvent jeter de lumière sur Dieu; l'éclair » étincelant ne le peut même, et bien moins encore notre feu li- » mité et fixé à l'objet qui le nourrit, mais tous, soleil, lune, » étoiles, éclairs et feux, l'imitent et empruntent de lui leur lu- » mière [1]. » On peut appeler cela un plaidoyer malheureux : il n'entame pas même la formule si énergique et si fréquente dans les Védas : « Dieu est en tout, est tout, est partout. » Le brahmane eut beau convenir que : « En somme, la notion de Dieu » donnée par les Védas est qu'il est l'âme de l'univers et se trouve » avec toute l'étendue de la matière dans la même relation qu'une » âme humaine avec le corps individuel auquel elle est attachée [2], » tous les Hindous le poursuivirent et le retranchèrent de leur société religieuse comme donnant une interprétation hétérodoxe aux livres sacrés. Et pourtant, le dieu de Rammohun-Roy, s'il n'est plus le dieu des Védas, n'est pas encore un rival du Dieu de Moïse!

Le panthéisme est donc incontestablement l'âme et la base de la théologie hindoue. Comme il fausse toutes les natures en les identifiant; comme il nie le mystère de la coexistence du fini et de l'infini, ce système contient toutes les erreurs. Est-il surprenant que l'Inde ait été le théâtre de tous les égarements possibles, successifs

[1] Rammohun-Roy, *A defence of hindoo Theism*, p. 4.
[2] Rammohun-Roy, *Translation of Cena Upanischad*, p. 4.

ou simultanés, de l'esprit humain relativement à Dieu? Dans cette universelle apothéose de l'Être, on est libre, si l'adoration du tout déplaît, de se borner à l'adoration de la partie. Si tout est Dieu, l'insecte l'est aussi bien que l'univers. De là, logiquement, le polythéisme, l'idolâtrie, le fétichisme, le sabéisme, l'autothéisme lui-même. Tout est Dieu! Pourquoi donc ne rendrais-je pas le culte divin à la matière, aux éléments, aux astres, aux hommes, à moi-même? Les peuples indiens auraient toujours fini par tirer ces conclusions, lors même qu'elles n'auraient point fait partie de l'enseignement dogmatique ou liturgique des Védas. Mais ces livres ne laissent rien à désirer en ce genre. Ils contiennent des invocations à une infinité de dieux, à toute la nature, au soleil, à la lune, au feu, à l'Océan, à l'aurore, à la nuit, aux plantes, aux animaux, etc., etc. « Cette nouvelle et heureuse louange de toi, dit la » Gayatrî, la célèbre prière, ô soleil splendide et radieux, qui t'est » chantée par nous, nous te l'offrons! Accepte de bon cœur cet éloge; » visite une âme qui te désire, comme l'homme aimant soupire après » sa bien-aimée. Que celui dont le regard enveloppe et pénètre » tout, soit pour nous un protecteur! » La Savitrî, autre *mantra* du *Rig-Véda,* ajoute : « Méditons sur l'éclatante lumière de ce splen- » dide soleil, que nous prions de bien vouloir guider nos âmes. » Désirant la nourriture de ce resplendissant soleil, nous le sup- » plions, l'adorable, qu'il veuille bien nous en accorder le don. » Poussés par leur intelligence, les prêtres et les prophètes hono- » rent ce radieux soleil par des sacrifices et par de pieuses priè- » res! » Les Hindous ont même divinisé leur Gayatrî, et lui ont accordé, plus qu'à toute autre chose peut-être, la toute-puissance; elle fait trembler les dieux. « Rien n'égale votre éclat, lui disent- » ils, je vous offre mes adorations!... Si nous jouissons de la lu- » mière, c'est à vous que nous le devons... Je vous adore, déesse, » sous la figure de Brahma; vous êtes la mère du monde. Les » brahmanes vous offrent des adorations, et en retour, ils jouis- » sent de vos faveurs... Vous êtes la créatrice, la conservatrice et » la destructrice de toutes choses [1]. » Ils ont même jugé très-convenable d'invoquer le beurre : « O beurre! vous êtes la lumière! » c'est par vous que tout brille! vous êtes l'ami des dieux [2]! » Et, en vérité, nous ne voyons pas comment ce culte serait en opposition

[1] L'abbé Dubois, *Mœurs et Institutions des peuples de l'Inde*, t. I, p. 465.
[2] Ibid., t. I, p. 466.

avec la dogmatique des Védas. La divinité du beurre, aussi bien que celle de Vichnou, de Siva, d'Indra, de Bhavani, de Lakchmi et des mille membres du polythéisme hindou, était une conséquence nécessaire prochaine et pratique du panthéisme qu'ils enseignent.

Est-ce que M. Pauthier ne connaissait pas tous ces textes? Or, s'il les connaissait, comment s'excuse-t-il pour avoir écrit ces lignes : « *Si jamais pensée humaine reçut des inspirations de la Divinité, assurément les Védas portent, plus que tout autre monument religieux, l'empreinte de cette inspiration. Nulle part la pensée religieuse ne s'est élevée à une telle hauteur de conception; nulle part elle n'a présenté à l'homme de plus sublimes symboles!!* »

L'ABBÉ C. M. ANDRÉ,
Profess. de philos. au grand séminaire de Bayeux.

Philosophie catholique.

DE LA DÉCHÉANCE DE LA FEMME,
ET DE SA
RÉHABILITATION PAR LE CHRISTIANISME.

HUITIÈME ARTICLE [1].

Application des principes chrétiens à la condition civile et politique de la femme. — Du rôle que le christianisme fait jouer à la femme dans le gouvernement des empires, dans la lutte contre les hérésies, dans l'œuvre de la conversion des barbares et du salut temporel des peuples. — De la part qu'elle prend aux croisades, et du rang que lui assignent le moyen âge et la chevalerie. — La véritable gloire de la femme est dans son action religieuse et dans la pratique de la charité.

Un grand et merveilleux travail se fait dans la législation des peuples, quand un esprit nouveau, déjà répandu dans les mœurs, vient à souffler sur les lois pour en déplacer la base et pour en renouveler les principes. L'œuvre de rénovation ne s'accomplit pas en un jour : il faut des années, il faut souvent des siècles. C'est l'eau qui s'infiltre goutte à goutte dans le rocher; c'est l'édifice qu'on reconstruit pierre à pierre; c'est le bois qui se pétrifie par la

[1] Voir le 7e art., au no précédent ci-dessus, p. 243.

succession du temps, et qui conserve encore sa forme après avoir changé sa substance. Ainsi s'opéra dans les lois du monde romain, puis dans celles du monde barbare et moderne, la transformation que le christianisme avait commencée dans les cœurs; ainsi la femme, devenue chrétienne, recueillit peu à peu, dans l'ordre civil et politique, tous les fruits de son dévouement à la cause de Dieu et du genre humain.

C'est à Constantin, c'est-à-dire au premier empereur chrétien, qu'il faut rapporter l'honorable initiative de cette grande et salutaire réforme, c'était à lui qu'il appartenait d'abolir les restes de l'ancienne tutelle, et de proclamer le droit des femmes *égal à celui des hommes dans tous les contrats* [1]. Il est vrai qu'en fait Constantin ne reconnaît pas encore à la femme toute l'étendue de ses droits naturels; il laisse subsister plus d'une trace de sa longue dépendance et des priviléges acquis à l'autre sexe; mais enfin il pose et il applique, dans une certaine mesure, le principe large et fécond de l'égalité chrétienne : les conséquences en découleront. Après deux siècles de travail, de réaction, de progrès, un autre empereur chrétien, Justinien, poursuivant l'œuvre de ses prédécesseurs, efface de ses compilations jusqu'au souvenir de l'antique asservissement; il crée tout un système de successions, où il n'est fait acception ni du sexe, ni de l'âge [2]; il permet l'adoption aux femmes; il accorde à la mère et à l'aïeule la tutelle légale de leurs enfants; de sorte que la femme n'est plus seulement affranchie des entraves de la tutelle, mais qu'elle l'exerce à son tour, à titre de protection, comme une *charge virile* qu'on n'estime plus au-dessus de ses forces ni de sa dignité.

L'application de la morale chrétienne à la loi civile du mariage ne devait pas être aussi prompte : il y avait dans ce vieux monde, encore païen, des vices et des abus si invétérés qu'on n'eût pu songer, sans imprudence, à les en extirper tout d'un coup. De ce nombre étaient l'esclavage, le concubinat et le divorce. De même que le christianisme n'a pu briser les chaînes de l'esclave dès le premier jour, ce n'est pas non plus dès le premier jour qu'il a pu former et river indissolublement celles du mariage. Les vieilles

[1] *In omnibus contractibus jus tale habeant quale viros. — L. unic., C. Theod.*

[2] Constantin avait déjà reconnu aux mères le droit de prendre part à la succession de leurs enfants; mais c'était avec une sorte de timidité, et tout en respectant le préjugé de l'agnation. Justinien investit les femmes des droits de succession les plus étendus, sans distinction de parenté masculine et de parenté féminine.

coutumes résistèrent, et ne se retirèrent que pas à pas devant les progrès de la civilisation religieuse [1]. Constantin, Justinien, tous les empereurs intermédiaires furent obligés de compter et de composer avec elles. Ils n'abolirent point le concubinat qui avait pris une extension immense; mais ils l'attaquèrent, en y substituant, autant qu'ils purent, le mariage légal; ils cherchèrent à l'atteindre dans les droits des enfants naturels; ils l'interdirent absolument aux personnes élevées en dignité. Ils n'abolirent pas le divorce, qui était profondément entré dans les mœurs; mais ils en restreignirent l'usage, ils en réglèrent les conditions, ils tentèrent même de l'intimider par des peines. Le divorce, il est vrai, disputa le terrain, et fit plus d'une fois reculer les législateurs [2]; toutefois sa défaite était inévitable, et le triomphe des principes chrétiens assuré. En attendant, les empereurs, annulant les lois politiques d'Auguste, rendaient au mariage la liberté et l'honneur, l'arrachaient au culte des intérêts pour le replacer sur la base des affections, étendaient son empire en proportion des conquêtes qu'ils permettaient au célibat. Ajoutons qu'ils en défendaient la pureté par leurs édits contre les noces incestueuses, et qu'ils en favorisaient la consécration, en introduisant la mention des solennités religieuses dans cette loi civile, qui devait, un peu plus tard, identifier l'union conjugale avec le sacrement [3].

Voilà ce que firent les empereurs, de Constantin à Justinien : le temps seul pouvait faire le reste; et d'autant plus, qu'après avoir combattu les vices du vieux monde, l'Église allait avoir à lutter contre ceux du monde nouveau. Déjà les barbares étaient venus mettre à une autre épreuve l'action civilisatrice de cet Évangile qui les convertissait. Avec toute leur vénération pour la femme, ils apportaient, comme nous l'avons dit, des coutumes et des intérêts peu favorables à son égalité civile; avec des mœurs incontestablement meilleures que celles de l'ancienne Rome, ils avaient aussi des passions fougueuses et difficiles à dompter. Comment appliquer le droit des Constantin et des Justinien à des conquérants qui, régnant par la force, n'estimaient que la force, et avaient besoin de

[1] M. de Bonald en fait la remarque dans son livre *Du Divorce*, p. 170.

[2] Lire, dans l'excellent ouvrage de M. Troplong, l'histoire de ce grand combat entre le droit civil de Rome et le christianisme : *De l'Influence du Christianisme sur le droit civil des Romains*, p. 205 et suiv.

[3] M. Troplong cite cette belle définition adoptée par les institutions coutumières : « Les mariages se font au ciel et se consomment sur la terre. »

partager la terre entre les *braves* capables de la défendre? Comment assujétir à la sévérité du mariage chrétien, alors surtout que la conquête eut corrompu leur innocence, des hommes grossiers, qui, même en s'abstenant de la répudiation et de la polygamie, les avaient toujours regardées comme un droit? L'Église ne s'effraya pas des difficultés qu'elle avait à vaincre : elle opposa une action douce et patiente à la dureté du droit germanique [1], une répression vigoureuse aux passionss brutale des chefs et des rois [2]. Qu'arriva-t-il? C'est que les barbares passèrent, que les institutions germaniques passèrent, et que l'égalité civile de l'homme et de la femme finirent par s'établir avec les conditions du mariage chrétien. L'œuvre admirable de Justinien a traversé le moyen âge et la féodalité pour revivre dans notre code, et les lois françaises ont ajouté au système des successions celui de la communauté des biens entre les époux [3]. L'unité et l'indissolubilité du lien conjugal, vengées par le pouvoir spirituel de tous les outrages, sont devenues les règles de la législation civile du mariage, et les emprunts faits au droit canonique les ont fortifiées encore par de solides garanties [4]. Tels sont aujourd'hui les principes élémentaires des législations écloses sous l'influence du christianisme, et qui ont gardé son inspiration. Elles ont pour base l'égalité, non pas une égalité absolue et chimérique, mais l'égalité chrétienne, cette égalité raisonnable qui n'exclut pas tout commandement et toute obéissance, qui connaît des droits et des devoirs marqués par la nature, qui n'a détruit l'antique puissance maritale que pour substituer à sa tyrannie et à ses violences un autre pouvoir *modéré, protecteur, affectueux, inséparable du lien conjugal et inaltérable comme lui* [5].

[1] On peut suivre les progrès de cette action dans les savantes *Recherches* de M. Ed. Laboulaye *sur la condition civile et politique des femmes depuis les Romains jusqu'à nos jours*. C'est à ce livre et à celui de M. Troplong que nous renvoyons nos lecteurs, pour les développements qu'en cette matière notre ignorance nous interdirait, si notre cadre pouvait les comporter.

[2] On connaît assez les censures dont les papes ont frappé les désordres des rois francs jusque dans la troisième race. « Le père des fidèles, dit M. de Bonald (*Du Divorce*, p. 171), a fait courber la tête aux fiers Sicambres. »

[3] Montesquieu a dit avec raison, dans son *Esprit des Lois*, liv. VII, ch. 15 : « La » communauté des biens introduite par les lois françaises entre le mari et la femme, » et qui intéresse les femmes aux affaires domestiques, serait absurde dans un pays » où les femmes elles-mêmes sont une partie de la propriété du maître. »

[4] Est-il besoin de rappeler ce que les conciles, et surtout celui de Trente, ont fait pour assurer la publicité du mariage et flétrir la clandestinité?

[5] M. Troplong, p. 320.

Ce n'était pas assez que la condition civile de la femme fût changée : cette révolution devait avoir son contre-coup dans l'ordre politique et social. L'histoire est ici le glorieux commentaire des codes, et nous apprend que, si la femme est plus généralement destinée à la vie domestique, elle peut aussi, sous une loi qui l'élève, aspirer plus haut, figurer avec éclat sur la scène du monde, y jouer même assez souvent un rôle que la plupart des hommes ne soutiendraient pas.

A partir de Constantin, nous voyons un grand nombre de femmes siéger honorablement à côté des princes et sur les trônes, où elles font briller de mâles, d'héroïques vertus. L'antiquité, sans doute, en avait offert quelques exemples; mais ils avaient été rares, exceptionnels, inouïs chez certains peuples, tels que le peuple romain. Sous les Césars seulement, et surtout sous les Césars africains et syriens [1], plusieurs femmes avaient joui d'une influence incontestable; mais c'était subrepticement, par voie d'intrigue, au grand scandale d'un sénat, pourtant bien avili [2]. Au contraire, après Constantin, c'est ouvertement, directement, que cet empire est exercé. On voit alors une vierge chrétienne [3], porter, à quinze ans, le double fardeau d'une tutelle et d'une régence impériale; on la voit recueillir, administrer en son nom l'héritage des Théodose; et, tandis qu'elle remplit l'Orient de son génie et de ses vertus, une autre femme, mère et tutrice d'un autre empereur [4], après avoir, par un acte de dévouement, arraché l'Occident des mains des barbares, le gouverne et le maintient, malgré les rivalités de ses généraux, au milieu des plus formidables invasions qui furent jamais. Ici, ce sont les lettres, les sciences, l'éloquence, qui font une impératrice [5]; là c'est l'audace et l'esprit d'aventure qui travaillent à en faire une autre [6]. Partout la femme est mêlée au gouvernement du monde, et presque partout elle est à la hauteur de sa nouvelle ambition. Est-ce à dire qu'on ne doit plus désor-

[1] M. Troplong en a fait avec raison la remarque, p. 300, 301.

[2] Voir ce que nous avons dit, au commencement de notre 4e article, du sénatusconsulte rendu après le meurtre de Sémiamira.

[3] Pulchérie, fille d'Arcade, sœur, tutrice et successeur de Théodose-le-Jeune.

[4] Placidie, mère de Valentinien III. On sait comment elle avait sauvé, en épousant Ataulf, Rome, l'empire et la catholicité. On connaît aussi les querelles du patrice Aétius et du comte Boniface, la conquête de l'Afrique par les Vandales, etc.

[5] La célèbre Athénaïs, ou Eudoxie, que Pulchérie fit épouser à son frère Théodose.

[6] Honoria, fille du comte Constance et de Placidie, qui, après avoir osé offrir sa main à Attila, invita le barbare à la réclamer avec la moitié de l'empire pour dot.

mais contester ou limiter sa capacité politique? Non, car l'histoire démentirait le fait, et la raison pourrait débattre le droit. Mais désormais la femme aura sa part de la puissance publique; la plupart des nations chrétiennes la lui feront belle et grande; celles même qui la régleront avec le plus de jalousie ne voudront pas la lui ravir tout à fait : dans notre France, où l'ancien droit germanique a fait prévaloir ce principe, que le royaume ne peut tomber en quenouille, les femmes ont conservé jusqu'à nos jours le droit de régence, et nous voyons un de nos plus grands rois, en partant pour la croisade, confier à la sagesse éprouvée de sa mère les intérêts de sa couronne et le gouvernement de ses États.

Un pouvoir que l'on ne conteste pas à la femme chrétienne, est celui de son influence sociale; c'est par là qu'elle règne, c'est par là qu'elle pèse d'un si grand poids dans la balance de nos destinées. Qui dira ce qu'elle a fait pour le monde dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel, ce qu'elle a fait pour la foi et pour le salut des peuples, ce qu'elle a fait pour les mœurs et la civilisation?

A peine a-t-elle cessé de mêler son sang à celui des martyrs, pour cimenter l'établissement de Jésus-Christ, que déjà la religion réclame de nouveaux services : le temps des grandes persécutions est passé, mais celui des hérésies commence [1]. Où les hérésies trouveront-elles leurs vainqueurs? Parmi les saints évêques, que de saintes mères auront formés. Tous, en effet, sont élevés par des saintes [2]; ce sont elles qui les préparent à ces luttes, et qui

[1] M. Rodière, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, a fait imprimer sous ce titre, *les Femmes chrétiennes*, un petit livre que nous recommandons comme digne de l'écrivain distingué et plein de foi qui nous avait déjà donné *les Saints et leur siècle*. Il divise avec raison cet ouvrage en cinq grandes périodes, dont la première s'étend de Jésus-Christ à Constantin : elle fait connaître les femmes martyres; la seconde, de Constantin au concile général de Chalcédoine : elle montre les femmes contribuant à l'extinction des grandes hérésies; la troisième, du concile de Chalcédoine à la première croisade : elle indique la part qu'elles ont prise à la conversion des barbares; la quatrième, de la première croisade à Luther : elle signale le rôle qu'elles ont joué au temps des croisades et de la chevalerie; la cinquième, de Luther à nos jours : elle explique la mission qu'elles ont remplie dans nos temps d'indifférence et d'incrédulité.

[2] Après avoir fait remarquer que saint Grégoire de Nazianze eut pour mère sainte Nonne, et pour sœur sainte Gorgonie; que saint Basile-le-Grand et saint Grégoire de Nysse eurent pour mère sainte Emmélie, et pour sœur sainte Macrine; que la pieuse Anthuse a donné à l'Église saint Jean Chrysostome, et sainte Monique, saint Augustin, *ce fils de ses larmes;* que saint Ambroise fut élevé par sa sœur sainte Marcelline, saint Grégoire-le-Grand par sa mère sainte Sylvie, et saint Bernard par sa mère

remportent la victoire par la vertu de leurs athlètes. Mais des triomphes plus éclatants s'apprêtent : les barbares menacent d'engloutir le monde que Dieu les destine à régénérer ; tout est perdu s'ils restent païens, tout est sauvé s'ils se convertissent au christianisme. Instrument glorieux de la Providence, la femme chrétienne apparaît partout où il y a des barbares, pour les convertir. Pas un peuple qui n'ait sa Clotilde, depuis les Francs jusqu'aux Bulgares [1]; pas un peuple du moins dont l'apôtre n'ait une femme pour auxiliaire [2] ; elle-même est deux fois apôtre : après avoir exercé son apostolat dans la famille, elle l'exerce sur les nations.

Et la femme n'est pas seulement l'instrument du salut spirituel des peuples, elle l'est aussi de leur salut temporel. Nous rappelions tout à l'heure le généreux dévouement de Placidie, conjurant, ou du moins retardant la ruine d'un grand empire; mais, sans aller chercher si loin nos exemples, qui a sauvé notre Gaule et notre France elle-même dans leurs plus grands périls ? Deux fois la patrie, frappée d'épouvantables désastres, s'est crue arriver à sa dernière heure : deux fois elle a trouvé dans une femme et dans une vierge le salut dont elle désespérait. — Du sein de cette mer de barbares qui se précipitent sur l'Occident, comme des vagues poussées par des vagues, le *fléau de Dieu* s'élance; il brûle, il détruit, il saccage. Les Gaules sont dévastées, et Paris va l'être; tout s'abîme dans la consternation. Alors une pauvre bergère, une sainte fille consacrée au Seigneur, élève ses mains au ciel; elle prie, et Paris

Alix, M. Rodière cite un mandement de carême de Mgr l'archevêque de Bordeaux, qui, prenant pour sujet l'*éducation de famille*, exprime avec bonheur la puissance de cette influence maternelle sur le caractère et le génie spécial de chaque individu : « C'est ainsi que la belle âme de saint Louis sort de la reine Blanche comme une » douce et radieuse fleur d'une tige odorante et bénie. On dit que la mère de Bossuet » avait l'âme grande, l'esprit élevé, les mœurs austères ; celle de Fénelon portait en » elle un trésor inépuisable de douceur et de miséricorde, et la mère de Vincent de » Paul dut être, dans l'obscurité de son humble condition, une de ces femmes bonnes » et gracieuses, à l'âme pieuse, au cœur aimant, qui ne peuvent demeurer étran» gères à aucun dévouement. Un historien a prêté à l'homme qui a été comme la per» sonnification de la gloire dans les derniers temps, ce mot qui étonne dans sa » bouche : L'avenir d'un enfant est toujours l'ouvrage de sa mère. »

[1] Voir, à ce sujet, le savant chapitre de M. Rodière qui suit ce travail de conversion chez les Ibériens, les Francs, les Anglo-Saxons, les Allemands, les Slaves, les Bulgares, les Normands, les Moscovites et les Hongrois.

[2] C'est ainsi que le moine Augustin, en Angleterre, trouve un appui dans la piété de Berthe, femme d'Ethelbert, et que saint Boniface emploie à la conversion de l'Allemagne le zèle de sainte Liobe, de sainte Thècle, de sainte Walburge, etc.

est délivré; — plus tard, la Gaule s'est transformée, l'empire de sainte Geneviève est devenu le royaume de saint Louis, et il a grandi sous l'aile de l'Église; mais voici que des revers déplorables ont introduit l'étranger au cœur du pays. La France va devenir anglaise, si Dieu ne lui envoie un sauveur; il en suscite un, et c'est encore une bergère, encore une simple et pieuse fille qui sait prier. Inspirée par la foi qui nourrit son patriotisme, pleine d'une confiance inébranlable dans ses Voix et dans sa mission, c'est avec l'épée toujours pure de sainte Catherine, c'est avec sa blanche bannière, ornée des noms de Jésus et de Marie, que Jeanne chasse les Anglais et reconquiert la France. Héroïque jeune fille! il ne lui manquait plus, après le miracle de Reims, que d'expier par un martyre le triomphe magique de ses armes! Dieu lui a donné cette gloire, et la patrie reconnaissante a inscrit en tête de son martyrologe le nom immortel de *la Pucelle d'Orléans*.

La femme aussi avait grandi de Geneviève à Jeanne-d'Arc, non qu'elle surpassât ni qu'elle pût surpasser ses modèles, toujours admirables, que le christianisme des premiers siècles avait offerts à son admiration, mais elle avait pris rang dans les nouvelles sociétés, elle y avait étendu son influence et son empire. Après l'établissement des états chrétiens, ce ne sont plus seulement des saintes, des femmes d'élite, de grandes âmes ou de grandes vertus qui commandent le respect du monde : c'est le sexe tout entier qui reçoit ses hommages; un moment arrive où l'on dirait que la femme est devenue la reine de la chrétienté.

Les croisades surtout travaillèrent à sa puissance. On sait quel fut son rôle dans ces grandes entreprises, et comment elle en seconda l'inspiration. Excitant dans les cœurs un enthousiasme qu'elle partageait, tantôt elle prêchait la guerre sainte [1] et poussait les chevaliers à la conquête du sacré tombeau; tantôt, à la manière de ces femmes germaines dont parle Tacite, elle gourmandait les déserteurs et les forçait de retourner au combat [2]; souvent elle s'enrôlait elle-même sous la bannière des croisés pour affronter avec eux les fatigues et les périls. Des armées de femmes et d'en-

[1] Trente ans après la mort de saint Louis, quand Boniface VIII voulut soulever encore une fois le monde chrétien contre les infidèles, les femmes de Gênes répondirent seules à son appel : elles offraient généreusement leurs biens, leurs bijoux et jusqu'à leurs personnes pour le service de Dieu.

[2] On raconte qu'Adèle, comtesse de Blois, fit honte à son mari d'avoir déserté la guerre sainte, et le força de reprendre la route de Jérusalem.

fants partirent, dans la première croisade; les autres expéditions entraînèrent des princesses et des reines qui ne voulurent pas quitter leurs époux[1]. On voyait parmi les guerriers, des femmes armées de lances et montées sur des chevaux, fières de visage et plus hardies que des amazones, entrer dans la mêlée et disputer la victoire; on en voyait qui délivraient, avec des bâtons et des haches, les prisonniers faits par les infidèles[2], ou qui comblaient de leurs corps les fossés des villes assiégées[3]. Une femme osa défendre la ville de Jérusalem contre Saladin[4]. La nouveauté de ces spectacles surprenait fort les musulmans; mais ce qui les étonnait bien davantage, c'était la condescendance des chrétiens pour un sexe à leurs yeux frivole : ces hommes de la polygamie croyaient rêver, quand ils entendaient saint Louis, traitant de la reddition de Damiette, réserver le consentement de la reine, et déclarer que celle-ci étant *sa dame*, il ne pouvait *rien faire sans son aveu* [5].

Tel était cependant l'esprit de la chevalerie, de cette noble institution, née en grande partie sous l'influence du christianisme, et que les croisades développèrent. Chose merveilleuse! au milieu des mœurs généralement si dures du moyen âge, la civilisation pousse une fleur précoce que la femme fait éclore et dont elle recueille le fruit. Les pèlerins armés se vouent à la défense des faibles, et la femme est au premier rang de ceux qu'ils protègent. Bientôt la protection accordée à la vierge et à la veuve devient exclusive, des ordres sont fondés, qui n'ont plus d'autre objet que de défendre envers et contre tous, non-seulement l'honneur et les biens, mais la louange et la renommée de toutes les dames ou de-

[1] Sans parler d'Éléonore de Guienne, femme de Louis VII, et de Bérengère de Navarre, femme de Richard Cœur-de-Lion, on se rappelle la digne épouse de saint Louis, Marguerite de Provence, et la conduite héroïque qu'elle tint à Damiette; on sait aussi qu'elle était accompagnée, dans cette expédition, des comtesses d'Artois et de Poitiers.

[2] Ce fut ainsi que le comte de Poitiers, frère du roi, fut délivré, après la malheureuse journée de la Massoure.

[3] Au siége de Ptolémaïs, une femme travaillait avec d'autres à combler un fossé. Percée d'une flèche, elle demanda, comme une grâce, à son mari, qu'il la jetât dans le fossé, afin que sa mort ne fût pas inutile au succès.

[4] C'était une femme nommée Marguerite, sœur d'un pauvre moine; abandonnée sur la route, elle revint en Europe, armée d'un casque et d'une fronde. — La Clorinde du Tasse n'est pas une fiction; seulement Clorinde devait être chrétienne.

[5] Longtemps après saint Louis, les rois mêlaient à leurs ordonnances le nom de la reine leur *compaigne*.

moiselles. L'homme se fait le fidèle de la femme. C'est elle qui l'inspire, et c'est elle qu'il sert. Elle est l'âme de sa vie héroïque; elle le voit combattre pour elle et sous ses yeux dans des tournois dont il lui rapporte la gloire. *Mon Dieu et ma dame!* c'est le cri du chevalier. Tandis que les chevaliers combattent pour elle, les troubadours la chantent; elle inspire la poésie aussi bien que la valeur, et partout les littératures modernes produiront des chefs-d'œuvre que cette nouvelle muse aura dictés. En attendant, troubadours et poëtes fondent en son honneur un culte d'amour et de tendresse; ils font brûler pour elle le doux encens de la galanterie. Heureux l'objet de tant d'hommages, si ce culte, toujours innocent, n'eût point fait tort à celui du ciel, si cet amour toujours pur et respectueux, si cette galanterie toujours honnête et discrète n'eût porté aucune atteinte à la sévérité des principes chrétiens. Mais la femme s'enivra de sa gloire : comme ces antiques Aurinie qu'adorait la superstition germanique, elle se laissa diviniser; elle souffrit qu'on la comparât, qu'on la préférât à Dieu lui-même, qu'on dressât, pour ainsi dire, son autel contre celui du Très-Haut [1]. Elle en fut punie; car un culte sacrilége est aussi un culte impur, et les passions les plus grossières étouffèrent l'amour dont il semblait l'expression.

Malgré ces abus, l'esprit chevaleresque a puissamment servi la civilisation et la femme, il a poli les mœurs, exalté les sentiments, élevé la condition du sexe. La galanterie même, ce délicat et léger mensonge de l'amour [2], la galanterie, sous un nom frivole, a popularisé des égards aussi précieux que nouveaux : elle a répandu, et elle continue de répandre sur les relations sociales un charme de courtoisie, un parfum de grâce et d'urbanité, qui suffiraient à distinguer notre société de toutes les sociétés anciennes. La femme, aujourd'hui, reçoit des hommages plus mesurés; mais on peut dire qu'elle n'y a rien perdu puisqu'elle conserve un culte raisonnable d'amour et de respect. Encore mêlée quelquefois, avec honneur, aux grands événements politiques, c'est le plus souvent par une influence secrète qu'elle agit sur la société. Non-seulement elle exerce une douce autorité sur la famille, mais elle règne sur nos salons, elle inspire et cultive nos arts, elle donne ou plutôt elle

[1] Voir l'heureux développement que l'érudition de M. Roux donne à cette idée, dans son travail déjà cité sur le *Rôle des femmes dans la poésie*.

[2] C'est Montesquieu qui a dit : *La galanterie est le délicat, le léger, le perpétuel mensonge de l'amour.* (*Esprit des Lois*, l. XXVIII, ch. XXI.)

a donné à notre littérature et à nos théâtres des types jusqu'alors inconnus de pureté, de sensibilité, de noblesse, de grandeur dans la passion, et d'héroïsme dans le dévouement.

Mais à quoi bon parler de nos salons, de nos arts et de nos théâtres? Ce n'est pas là qu'est la véritable gloire de la femme; elle est dans l'exercice des vertus religieuses, dans la pratique de la charité, dans cette longue suite de vierges, d'épouses et de veuves qui continuent depuis dix-huit cents ans la tradition des grands exemples chrétiens.

Nous aimerions à suivre à travers les siècles une si belle histoire; mais comment suffire à pareille tâche? Que de noms il faudrait citer, depuis ces veuves illustres, en qui saint Jérôme saluait *la gloire des dames romaines*, jusqu'à ces humbles sœurs de la Charité qui sont aujourd'hui l'orgueil de la religion! Chaque siècle d'ailleurs nous raconterait les mêmes prodiges de vertu, de piété, de sacrifices. Ne pouvant donc dérouler tout au long ces merveilleuses annales, nous essayerons, dans un dernier article, d'en détacher une page et d'en redire quelques noms.

J.-Ch. Dabas.

Polémique catholique.

L'ÉGLISE ROMAINE ET LES RÉFORMATEURS MODERNES[1].

Réformateurs modernes. — Jouffroy, Michelet, Lherminier, Quinet, nient la divinité du Christ. — Leurs raisons sont sans base historique. — Le progrès et la liberté ne peuvent venir des philosophes. — Les socialistes modernes; — ils ne feront le bien que lorsqu'ils seront chrétiens.

Est-ce à dire qu'il ne survit rien de l'athéisme frondeur du dernier siècle? aurait-il jeté tant d'éclat pour ne rien léguer à nos philosophes modernes? Qu'allions-nous dire?..... le dévergondage de la *Pucelle* et d'un millier d'imitations n'ont-ils pas engendré la promiscuité des femmes, prônée par les saint-simoniens, par les communistes et les feuilletonnistes philosophes; le grand mot d'ordre *écrasons l'infâme*, n'a-t-il pas enfanté une foule de petites sectes isolées où chaque homme fait son église à lui, son dogme à lui?

[1] Voir tome XXIII, p. 500, l'article intitulé *l'Église romaine et le 18e siècle.*

Nous ne parlons pas de M. *Auzou* ni de M. *Chatel*, mais de tout homme qui se mêle d'écrire un livre soit-disant philosophique. Depuis qu'on a détruit la théologie scolastique, on ne bronche plus qu'à des théologiens d'académie, et grâce aux progrès de la production logicienne, nous avons presque autant de dieux que l'ancienne Grèce! Ainsi M. *Jouffroy* nous apprend que Jupiter et Jésus « sont deux faces de la vérité également adorables. Les mystères » du christianisme sont une enveloppe usée comme une nuée obscurcie, de mythes, de symboles et de figures que le soleil de la » philosophie dissipera [1]. »

Cette *adorable* similitude de Jésus-Christ et de Jupiter aurait compliqué le dogme de la Trinité, qui serait devenu quaterne, si M. Michelet n'y avait mis ordre en rejetant le Christ au rang des hommes. « Le » réformateur de l'Eglise, Grégoire VII, comme le fondateur, était » fils d'un charpentier, » a-t-il écrit dans son *Histoire de France* [2]. Et M. *Voisin*, professeur de phrénologie, ajoute par compensation « que » le fils de Joseph et de Marie, dont on a voulu faire un dieu, possédait à un degré éminent la bosse de la bienveillance. » Nous serions-nous douté que Parny eut un imitateur aussi sérieux? M. Lherminier ajoute [3] « que jamais usurpation ne fut plus nécessaire que » celle de César : il succéda à la république devenue désormais » impossible, et prit une place légitime entre Brutus et Jésus-» Christ..... L'homme d'autorité s'est rapproché de la raison suprême; il s'est fait dieu autant qu'il était en lui, qu'il s'appelle » César ou Jésus-Christ, Shakspeare ou Platon, peu importe. » ..... Pourquoi ne pas dire Lherminier ou George Sand? Il faudrait avoir le courage de ses convictions. Pour qu'il ne reste pas la moindre incertitude sur la pure humanité de Jésus-Christ, M. Michelet nous apprend [4] que « le Christ lui-même a connu l'angoisse » du doute, cette nuit de l'âme où pas une étoile n'apparaît plus » sur l'homme. » M. *Quinet*, heureux de pouvoir exploiter cette pensée, fait faire au Christ cet aveu très-explicite : « Le doute remplit ma coupe et mouille mes lèvres [5]. Si je mettais le doigt dans » ma plaie, ma bouche ne saurait plus dire mon nom, et le Christ » ne croirait plus au Christ. Qui ai-je été? qui suis-je? qui serai-je

[1] *Mélanges*, p. 49; *Problèmes*, p. 475, 483.
[2] Tome II, p. 170.
[3] *Revue des Deux Mondes*, t. VII, p. 740; t. VIII, p. 471.
[4] *Histoire de France*, t. II, p. 638 et suiv.
[5] Dans *Ahasvérus*, p. 537, 542.

» demain? Verbe sans vie ou vie sans verbe, monde sans dieu ou » dieu sans monde..., même néant!... Tout est fini!..... » Que faut-il penser de ces objections?...

Voltaire du moins attaquait la vérité religieuse avec esprit; aujourd'hui on renverse le sens commun avec des extravagances..... Nos réformateurs parlent de progrès religieux : de quelle époque datent les leurs? du 18ᵉ siècle. Nous, au contraire, plus fermes dans le vrai, notre foi remonte d'un bond à Jésus-Christ, d'un autre à la création. Cette foi antique pousse d'autant plus sûrement dans le progrès, qu'elle s'appuie sur la base de son immobilité en Dieu; or la profondeur du fondement fait la solidité de l'institution. Qu'on nous remette en présence des patriarches, des chrétiens de l'empire romain, ou de Louis XIV, nous prononcerons les mêmes actes de foi. Que nos rêveurs se placent en face des croisés ou des beaux génies du 17ᵉ siècle, quel point de contact ont-ils avec eux? pas un! Voilà ce qui nous rend calmes dans le combat, car, si nos adversaires ont des succès d'avant-postes, les grandes batailles, c'est nous seuls qui les gagnons.

Remarquez la position des choses, trois idées principales se sont divisées le monde moderne : le catholicisme qui date de dix-huit siècles et règne toujours; la réforme, qui ne marcha qu'un temps et qui dort; le voltairianisme, qui vécût un jour sur un point et qui a disparu dans le vide. Aujourd'hui l'Allemagne se fait mécontente et cherche; l'Angleterre se consulte. Interrogez Oxford et le docteur Pusey; d'où retentira la voix qui réveillera Jacob de son rêve pénible? Ce 18ᵉ siècle est expiré; la faiblesse et l'anarchie menacent de ruiner le protestantisme; il ne reste plus que l'église catholique qui fait luire ses grandes lumières, et conserve sa puissante hiérarchie, son indestructible organisation.

Les navigateurs lancés à la découverte depuis des siècles, refuseront-ils de jeter l'ancre dans cette rade abritée que domine la croix, pour courir encore de rescif en rescif? la prudence les instruira mieux par les leçons de l'histoire.

En attaquant les réformateurs présents et passés, nous n'avons nullement voulu faire intervenir l'Église dans l'arène politique; nous ne parlons ici que des choses du domaine du bon sens et du cœur. Mais Voltaire, représentant du 18ᵉ siècle, renferme deux hommes bien distincts, l'impie et le socialiste. Nous respectons le second, nous n'avons attaqué que le premier; l'un continue le 17ᵉ siècle, l'autre ne participe que de lui-même.

Nous ne pensons pas que l'on veuille faire de Voltaire et des encyclopédistes, les inventeurs de la liberté et de l'égalité. Nous croyons au contraire que tout le monde a démêlé dans la sublime voix du 17[e] siècle, ce cri politique d'*en avant* que le 18[e] fit retentir si haut. Certes, il y a dans la satire de *Molière* et de *Lafontaine*, dans la fierté républicaine de *Corneille* et des grands prédicateurs catholiques une pensée tout aussi réformatrice que dans la *Mort de César* et le *Contrat Social*. Les derniers veuus durent s'inspirer chez leurs prédécesseurs, la conséquence est directe.

Or, les idées mûries qu'un siècle transmet ainsi à un autre siècle portent en elles le principe de fécondité dont il faut tenir compte. Le 18[e] siècle recueillit le libéralisme du 17[e] et le développa; puis vint 89 qui fit passer ses axiomes dans les faits : depuis lors, ni invasions, ni désastres, ni restaurations, n'ont pu mordre à ce bronze éternel du progrès. Voilà le Voltaire vivant que nous comprenons et qui restera.

Mais à côté du *socialiste*, se montre le séide extravagant de toutes les mauvaises sectes. Qui lui avait inspiré l'*Epître à Uranie?* Ce ne pouvait être le 17[e] siècle, car celui-ci bâtissait la liberté sur les bases du catholicisme. La main qui écrivait *Cinna* et les *Horaces*, écrivait aussi *Polyeucte*. Molière ne flagellait que les faux dévots ; *Jean-Baptiste* chantait la vertu avec la foi de *Bossuet;* les deux Racine prêtaient la magie de la poésie à la grandeur des cantiques. C'était du haut du Christ triomphant que tous les beaux génies rappelaient aux rois leur fragilité, à tous les hommes leur devoir. La charte qu'ils élaboraient était une charte catholique.

Le 15[e] siècle italien lui-même, qu'on a voulu comparer à notre 18[e] siècle, avait renfermé sa hardiesse hors des limites religieuses. Il plaçait toujours l'Église au-dessus de la philosophie.

« Il me suffit que saint Augustin, qui vaut bien Platon et Aris» tote, ait cru à l'immortalité de l'âme, dit *Pomponacio*, pour que » j'y ajoute foi. Je soumets au surplus toutes mes opinions au Saint» Siége. » Et *Campanella*, plus explicite dans ses actions que Pomponacio dans ses paroles, vécut l'ami d'Urbain VIII, et mourut à Paris, dans un couvent, sous l'habit de moine, entouré de frères qui priaient. Oserait-on entrevoir sur ces deux belles figures la silhouette de Voltaire?

Non, Voltaire n'avait pas de précurseur sérieux en impiété; il plantait dans la société française un arbre sans racines, véritable mat de cocagne élevé en une heure avec son feuillage et ses fruits

menteurs, et qui devait faner et sécher sur place après une journée de folle gaieté.

Voltaire continuateur du 17e siècle, en tant que réformateur politique, ne peut périr; destructeur irréligieux par sa propre autorité, il n'est plus qu'un cadavre. Walter Scot et les romantiques ont rajeuni le moyen âge chrétien qu'il avait flétri. Napoléon en restaurant le culte l'a renversé dans le tombeau; Chateaubriand, Bonald, l'ont scellé sous la pierre.

Et aujourd'hui, chose incroyable, on méconnaît ces restaurations, on voudrait renouveler les ruines! Pitié pour ceux qui ne peuvent vivre, comme le hibou, que dans les ténèbres! Nous détournons la vue de ces hommes, et nous dirons aux publicistes modernes :

« Vous voulez des progrès politiques intellectuels, des amélio-
» rations matérielles, abandonnez vos idéologies voltairiennes, elles
» sécheraient de stérilité ou disparaîtraient dans les orages... Par-
» lez aux peuples au nom du Christ. Le code catholique qui compte
» dix-huit siècles vaut bien une raison vagabonde qui chaque jour
» change ses formules. La charité sublime de Vincent de Paul
» peut supporter la comparaison avec la philantropie d'un philo-
» sophe qui se vante de jeter ses enfants à l'hopital. Le courage de
» saint François Xavier, courant affronter une mort certaine à l'ex-
» trémité du monde, pour l'extension de la vérité, vaut bien celui
» d'Arouet poursuivant dans l'impunité sa croisade implacable
» contre tout ce qui contrarie son orgueil.

» Lorsque le Christ sera réellement présent dans nos discussions,
» nous comprendrons mieux les avantages de l'association labo-
» rieuse de l'alliance des nations. Car ces leviers de l'avenir ne
» seront plus mis en mouvement par l'égoïsme et l'ambition seules,
» mais par le patriotisme et le dévouement.

» Nous ne voulons pas rejeter tous les systèmes économiques,
» pour ne lire que la lettre un peu abrégée de l'Évangile; mais
» nous voulons que chacun de ses chapitres serve de texte aux dé-
» veloppements de la science sociale. Nous ne refusons pas d'ap-
» précier le luxe et l'industrie renfermés dans de justes bornes;
» mais nous voudrions apercevoir la beauté morale sous l'élégance
» extérieure, et nous n'abandonnerons pas notre âme à la fascina-
» tion des yeux, au point de célébrer l'impure courtisane, ou l'or-
» gueilleux matérialiste, sous la livrée fallacieuse de la civilisa-
» tion. »

J. Cénac Moncaut.

Revue scientifique.

ÉTUDES PHYSIOLOGIQUES
SUR L'ORIGINE DE L'HOMME ET DES RACES HUMAINES.

TROISIÈME ARTICLE [1].

V. De l'opinion du moyen âge et en particulier d'Albert-le-Grand et de saint Thomas sur l'origine des choses.

Un long intervalle sépare la science antique de celle du moyen âge. Le mouvement scientifique pendant cet intervalle demeura jusqu'à un certain point stationnaire. L'empire romain en dissolution, l'invasion des barbares, les premiers ébranlements d'une grande transformation religieuse et sociale, durent modifier ses tendances et arrêter sa marche. Il faut pourtant apprécier, dans l'histoire de l'esprit humain, l'influence d'une révolution qui bouleversait alors la société tout entière; il faut y suivre les résultats du travail profond et régénérateur qui s'opérait dans le monde. Sans doute, au milieu des grands événements qui surgissaient de toutes parts, les esprits doivent se sentir peu disposés aux recherches calmes et patientes de la science. Mais si des progrès partiels dans ses diverses branches ne marquèrent pas cette période, l'on y vit du moins paraître cette nouvelle et haute philosophie du christianisme, destinée plus tard à diriger les investigations de la science et à féconder ses travaux.

De cette lutte, qui s'élevait entre les idées du passé et les idées de l'avenir, devaient sortir les germes du véritable progrès scientifique. Le christianisme avait, en effet, posé les principes de toute science : le dogme du Dieu créateur et conservateur des êtres; l'origine de l'homme, sa nature, sa dignité morale et sa destinée; les grands desseins de Dieu sur le monde, l'harmonie de la création, et les rapports de la créature à son Créateur; en un mot, les questions qui intéressent au plus haut point l'humanité, celle que la philosophie antique avait été impuissante à résoudre étaient résolues par la révélation, et annoncées au monde par les apôtres du

[1] Voir le 2e art. au numéro précédent ci-dessus, p. 229.

christianisme. La science, en devenant chrétienne, pouvait entrer librement dans le vaste champ ouvert devant elle. Guidée par une lumière divine, elle n'avait plus à craindre les égarements de la raison; elle pouvait arriver à la démonstration de la parole révélée par l'étude des œuvres de Dieu. Elle pouvait particulièrement reconnaître dans les faits moraux et physiques de l'humanité, les caractères révélés de sa nature et de son origine.

Aussi vit-on, dès les premiers siècles du christianisme, quelques-uns de ces génies formés aux sources les plus élevées de la philosophie antique et convertis plus tard à la religion du Christ, reprendre les questions agitées dans les écoles païennes, et rattacher la science de l'homme et de la nature aux grands principes posés par le christianisme. Les Origène, les Tertullien, les Basile, les Chrysostome [1], se servirent plus d'une fois des armes de la science contre les attaques du philosophisme; plus d'une fois ils en invoquèrent les faits et les démonstrations pour établir le dogme de la création.

Les vrais principes étaient posés. Mais, comme nous le disions tout à l'heure, le mouvement scientifique n'en demeura pas moins stationnaire pendant ces siècles de luttes et de transformations. Les monuments de l'antiquité, les connaissances acquises se transmirent et se conservèrent religieusement dans le silence des monastères. Et plus tard, au 13e siècle, Albert-le-Grand et saint Thomas d'Aquin rassembleront ces débris épars et constitueront la science chrétienne dans sa puissante synthèse, dans sa magnifique unité.

Dans la première moitié du 13e siècle un moine dominicain enseignait avec un éclat extraordinaire les sciences naturelles et théologiques dans les diverses écoles de son ordre, et particulièrement à Paris et à Cologne. Ce moine, connu sous le nom d'*Albert-le-Grand*, était issu d'une illustre famille de Souabe. Dédaignant les avantages de la naissance et de la fortune, Albert avait quitté le monde pour former son esprit aux fortes et silencieuses études du cloître, pour retremper son âme aux vives sources de la prière. Destiné à l'enseignement par ses supérieurs, il remplit bientôt les écoles de sa science et de son nom. Il eut l'insigne honneur

[1] On pourra consulter avec avantage les savantes études, publiées dans *l'Université Catholique* (1re série), par M. l'abbé Maupied, sur la *Doctrine des Pères de l'Église relativement à la Création.*

de compter parmi ses disciples ce jeune Thomas d'Aquin qui, suivant la prédiction du maître, devait un jour remplir le monde des *mugissements*[1] de sa doctrine. Après une vie si glorieusement écoulée, Albert mourut à 87 ans, laissant à la postérité 21 *volumes in-folio*, comme dernier témoignage de sa puissante activité. L'admiration que lui voua son siècle fut si grande, qu'Ulric Enhelbert, son élève, disait de lui : « *Vir in omni scientiâ adeò divinus, ut nostri temporis stupor et miraculum congrui vocari possit.* » Certes, les opinions scientifiques de ce grand maître du 13e siècle doivent avoir quelque portée pour tout homme qui ne veut pas fermer les yeux à cette lumière si vive, à ces étincelles du génie qui jaillissent bien aussi quelquefois de ce moyen âge réputé de nos jours si fanatique et si ignorant. Albert-le-Grand ne fut pas d'ailleurs seulement un théologien livré aux spéculations les plus élevées de la science sacrée, il fut aussi philosophe et naturaliste, et surtout observateur consciencieux des faits de l'homme et de la nature. A ce dernier titre, son autorité a bien encore quelque valeur dans la question qui nous occupe.

Albert embrassa, dans sa vaste conception, toutes les connaissances humaines. Dieu, l'homme et la nature, furent l'objet de ses méditations et de ses travaux. La théologie fut toujours pour lui la première de toutes les sciences, ou plutôt leur centre commun, ramenant ainsi tous les efforts de l'esprit humain vers un seul but, la démonstration et la glorification de Dieu. Il reprit, développa et compléta l'ordre encyclopédique d'Aristote qui, sans le secours de la révélation, n'avait pu comprendre ni la création, ni les rapports de l'homme avec Dieu. L'origine de l'homme, les caractères qui le distinguent et l'élèvent au-dessus de l'animalité sont parfaitement établis par Albert-le-Grand. L'homme, comme tous les autres êtres, a été créé par une cause souverainement intelligente et libre; mais seul, il réunit la matière à l'esprit; il est le lien du monde et de Dieu, le moyen terme entre la terre qui a été faite pour lui, et le ciel qui doit être sa destinée. Le grand naturaliste, dont nous esquissons la doctrine, avait assez observé la nature pour apercevoir la gradation des êtres et la série animale. Mais, loin d'en tirer, comme Lamarck et son école, la conséquence fausse de la transformation

[1] Pour comprendre tout le sens de cette expression, il faut se rappeler que, pendant ses études, saint Thomas se montrait si absorbé, si taciturne, que ses condisciples lui avaient donné le nom de *Bœuf muet de Sicile*.

des êtres et l'origine de l'homme comme dernier résultat de cette transformation, il sépare nettement l'espèce humaine de la série animale. Il la sépare, parce qu'elle ne diffère pas seulement des animaux par l'espèce proprement dite, mais par ses caractères intellectuels et moraux, par son principe intelligent qui pense, raisonne et agit librement, par la perfectibilité qui n'appartient qu'à la créature humaine.

Albert ne s'en tient pas là, il répond d'avance aux théories du panthéiste matérialiste moderne, qui prétend nier la fixité de l'espèce pour expliquer ses transformations successives. Il comprend fort bien que la science est impossible si la fixité, si la réalité de l'espèce n'existe plus, si tous les êtres de ce monde changent et se transforment sans cesse : hypothèse chimérique de quelques savants qui veulent bien voir dans la nature les faits les plus extraordinaires, pourvu qu'ils n'y traduisent pas dans leurs observations le premier chapitre de la *Genèse*.

Parmi les autorités scientifiques du moyen âge, qu'il nous suffise de mentionner en passant *Vincent de Beauvais*, cet autre moine dominicain qui entreprit, sous les auspices de saint Louis, le résumé des sciences enseignées dans les universités, et étudia la création dans l'ordre indiqué par la *Genèse*.

Nous arrivons enfin à saint *Thomas d'Aquin*, dont la grande figure domine tout le mouvement intellectuel du moyen âge. Issu d'une illustre famille de Sicile, petit-neveu de l'empereur Frédéric Barberousse, et cousin de l'empereur régnant, le célèbre Frédéric II, lui aussi, il avait préféré à toutes les gloires du monde le pauvre et modeste habit de saint Dominique. Sa carrière fut courte, mais la prodigieuse activité de son génie suppléa à la brièveté de sa vie. Mort à 49 ans, ce grand docteur, qui avait répandu dans toute l'Europe la renommée de son enseignement, laissait d'immenses travaux formant 17 *volumes in-folio*. A l'âge de 41 ans, saint Thomas voulut résumer toutes ses pensées dans un ouvrage connu sous le nom de *Somme*.

Dans cet admirable monument de la science chrétienne du moyen âge, l'ange de l'école aborde, avec la profondeur de vue qui lui est propre, les questions de la création, de la nature et de l'origine de l'homme. Pour lui, comme pour Albert-le-Grand, la théologie est la première de toutes les sciences, le centre où doivent se résumer tous leurs progrès. Appuyé sur les principes immuables qui sont la base de la science théologique, et sur la certitude divine

qui la soutient, il peut, sans crainte de s'égarer, donner un libre essor à la raison et élargir les horizons de la pensée.

Saint Thomas n'avait pas seulement à exposer la science chrétienne : il avait aussi à combattre les rationalistes de son temps. Car, au 13e siècle comme aujourd'hui, la raison, qui se proclamait souveraine, devait aussi nier le dogme, et tomber dans le même cercle d'erreurs qui ont paru depuis sur la scène philosophique. On vit, à cette époque, *Amaury de Chartres* enseigner sans réserve que toutes les choses sont Dieu et Dieu toutes les choses; que le Créateur et la créature sont identiques, que cette dernière n'est qu'une émanation de la substance éternelle. On vit *David de Dinant*, disciple d'Amaury, enseigner à son tour un panthéisme plus grossier, et avancer que Dieu est la matière première de toutes choses, la matière des corps; que les créatures n'en sont que des évolutions nécessaires. Ainsi, dans cette lutte incessante de l'erreur contre la vérité, dans ce duel immense et permanent qui divise l'humanité en deux camps, il est une chose qui ne peut échapper à l'observateur attentif qui suit pas à pas l'histoire de l'esprit humain. C'est que l'erreur est condamnée, comme fatalement, à tourner dans le même cercle. Qu'elle soit isolée, perdue, honnie dans un siècle de foi, ou qu'elle reparaisse triomphante dans un siècle de doute, au nom de la liberté et de la pensée et sous le drapeau du progrès, au fond elle n'a pas changé; sous quelque forme qu'elle apparaisse, elle apporte toujours au présent les vieux égarements du passé. Le vrai progrès scientifique n'est donc pas là. Le vrai progrès scientifique est, ainsi que l'a conçu saint Thomas, celui qui consiste à garder intact le dépôt des vérités traditionnelles révélées, et à s'appuyer sur elles pour parcourir et étendre sans cesse le vaste champ que le *Dieu des sciences*[1] a réservé à la raison de l'homme. C'est celui qu'avait si bien compris aussi au 11e siècle cet autre docteur du moyen âge[2] qui, selon la même pensée, résumait toute la science chrétienne en deux mots : *Fides quærens intellectum.*

Saint Thomas d'Aquin, dans la *Somme*, s'élève d'abord vers la substance incréée, pour y contempler la nature divine et ses perfections. Il expose nettement que Dieu créateur est essentiellement distinct des substances créées, qu'il n'est pas l'âme du monde, que

[1] Deus scientiarum Dominus est. *I Reg.*, cap. II, 3.
[2] Saint Anselme. *Proslogion.*

rien de lui n'entre dans la nature des créatures, comme l'avaient enseigné Amaury de Chartres, David de Dinant, comme l'ont répété les panthéistes de tous les temps. Descendant des hauteurs de la perfection divine pour arriver aux mondes créés, le docteur chrétien passe par le monde des esprits purs, des intelligences célestes, et retrouve le monde des corps avec ses lois, ses variétés et ses harmonies. Entre ces deux mondes, touchant à l'un et à l'autre par chacune de ses deux natures, l'humanité, sortie des mains de Dieu, est liée à son créateur et aux êtres créés par une infinité de rapports qui révèlent l'existence de l'intelligence infinie, créatrice et conservatrice de toutes choses.

La création de l'homme et de tous les êtres, création qui n'est pas un mouvement, une transformation d'êtres déjà préexistants; mais l'acte libre par lequel Dieu a tiré les substances créées du néant, est exposée, comme toutes les autres questions, avec la précision de la forme scolastique. Le corps de l'homme, dit la *Genèse*, est formé du limon de la terre : il renferme en effet, comme le remarque saint Thomas, la chaleur, l'air, l'eau et les autres éléments de la terre. Voilà pourquoi, ajoute-t-il, l'organisme humain est appelé un *petit monde;* car les autres créatures sont utilisées dans sa composition [1].

Après avoir démontré que l'âme de l'homme n'est pas une partie de ce qu'on a appelé l'âme du monde, un rayon de l'âme divine, une émanation de la substance de Dieu [2], le saint docteur explique comment cette dernière âme porte l'image de Dieu. Du reste, cette image n'est qu'imparfaite; car l'infini imprimé sur le fini en dépasse toutes les bornes [3]. L'homme seul, dans ce monde, est créé à l'image de Dieu; car, si les plantes et les animaux sont doués de la vie, l'homme seul qui pense, aime, réfléchit et agit librement, est, par ces facultés mêmes, formé à l'image de son Créateur [4]. L'homme surpasse donc les créatures inférieures de toute la hauteur de son intelligence et de sa raison.

Saint Thomas combat les hypothèses absurdes des philosophes de l'antiquité, qui attribuaient la création et la conservation des êtres de ce monde à l'action d'une nature inconnue et au jeu d'un

[1] *Somme théolog.*, 1re part., 41e quest., art. 1.
[2] Ibid., 90e quest., art. 1.
[3] Ibid., 93e quest., art. 1.
[4] Ibid., art. 2, 6.

hasard aveugle. Il y a une ordonnance admirable et une direction suprême dans les choses et les événements de ce monde : or, cette ordonnance et cette direction supposent une intelligence souverainement sage. C'est la Providence divine qui est comme la suite de la création, et qui établit cette harmonie merveilleuse que nous admirons dans la hiérarchie des êtres et dans leurs rapports [1]. Les rapports de l'homme avec Dieu et les autres êtres contiennent deux ordres essentiellement différents, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Au sein de l'œuvre de Dieu, qui dirige et conserve toutes choses par l'action de la Providence, l'homme intelligent et libre accomplit les actions qui sont le produit de son intelligence et de sa liberté : alors apparaît ce mélange de vérité et d'erreur, de bien et de mal que présente l'histoire de l'humanité déchue.

Ramenées à cette large synthèse, toutes les questions de détail sont traitées avec un art admirable; les objections posées, discutées, réfutées avec ordre, les propositions liées, expliquées, démontrées avec la logique la plus sévère, et toutes les ressources de la logique aristotélicienne. Quant à ce qui a trait à la question qui nous occupe, nous avons vu, dans ce bel ensemble, comment saint Thomas a marqué la place de l'homme dans la grande œuvre de la création, comment il a établi son origine, sa véritable et double nature, les caractères qui le distinguent et la dignité de son être.

Ainsi la science avait été éclairée à la lumière des idées chrétiennes; ainsi elle avait été développée par les grandes intelligences qui s'étaient inspirées à cette source divine. Sans doute, bien des faits restaient à connaître, bien des recherches à faire, bien des travaux à compléter. Mais la voie était largement tracée; voie sûre et logique dont la science moderne ne s'écartera pas sans danger, sans arriver à nier la création, sans tomber dans le panthéisme, conséquence naturelle de cette grande négation.

VI. Opinion de Conrad Gesner, de Harvey, de Linnée et de Haller sur l'origine des choses.

Au 16e siècle, *Conrad Gesner* de Zurich, profondément versé dans les sciences de la nature, observateur infatigable, écrivain consciencieux, sut, dans ses recherches et dans ses livres, s'élever jusqu'au créateur de l'homme et de la nature. Gesner, qui a été

[1] *Somme théolog.*, 1re part., 103e quest. et suiv.

nommé le Pline de l'Allemagne, n'eut aucun rapport avec l'écrivain matérialiste de Rome, qu'il blâme au contraire d'avoir mis la nature à la place de Dieu.

Parmi les hommes voués à une branche spéciale de la science, nous citerons encore *Harvey*, l'illustre physiologiste anglais, à qui fut due, au commencement du 17e siècle, la belle découverte de la circulation du sang. Dans ses études physiologiques, l'image du Créateur suprême, la place marquée à l'homme dans l'œuvre de la création se représentent plus d'une fois à son esprit.

Dans le 18e siècle, nous retrouvons le célèbre naturaliste suédois, *Linnée*. Porté par la direction de son esprit à des études de détail et d'analyse, à des travaux de nomenclature et de méthode, il conçut cependant quelquefois la science à un point de vue très élevé. On peut en juger par les citations suivantes, que nous empruntons à l'*Histoire des Sciences :* « L'homme, doué d'intelligence » et de la parole, la plus parfaite, comme telle, des créatures, » l'homme qui porte l'empreinte de la divinité, qui seul sur la terre » peut s'élever à elle, en contemplant ses œuvres, qui seul peut en » adorer l'auteur; l'homme reconnaît son Créateur... Le monde est » plein de la gloire de Dieu, puisque toutes les créatures glorifient » Dieu par l'intermédiaire de l'homme qui, formé de la poussière, » mais vivifié par la main divine, contemple la majesté de son auteur, en saisissant les causes finales. C'est un hôte reconnaissant » qui prêche le nom de son auteur. En étudiant la nature dans » cette vue sublime, on jouit par anticipation de la volupté céleste: » celui qui la goûte ne marche pas dans les ténèbres. On ne peut » être vraiment pieux, c'est-à-dire connaître ce que nous devons » à notre Créateur, sans étudier les productions naturelles, sans en » connaître l'harmonie; car l'homme raisonnable est né pour connaître l'auteur de son être, et l'étude de la nature conduit nécessairement à l'admiration des œuvres de l'Être suprême [1]. »

Parmi les contemporains de Linnée, nous devons aussi mentionner *Haller*, dont les beaux travaux en physiologie ont servi de base et de guide à tous ceux qui ont paru depuis. Né à Berne, disciple et ami du célèbre Boerhaave sous lequel il étudia à Leyde, puis professeur lui-même à l'université de Gœttingue, il fut comblé d'honneurs pendant sa vie et acquit une réputation européenne. Esprit profondément religieux, intelligence fortement organisée.

[1] Extraits du *Systema Naturæ*, traduits par Gilibert.

Haller fut toujours une des plus grandes autorités scientifiques que l'on puisse invoquer. Bien que cet illustre physiologiste n'ait pas abordé particulièrement la question qui nous occupe, il avait l'esprit assez juste et assez logique pour comprendre la véritable nature de l'homme, les caractères qui le distinguent et l'élèvent au-dessus des êtres animés de ce monde. On a voulu cependant trouver une tendance au matérialisme dans les belles observations de Haller sur la *sensibilité* et *l'irritabilité* [1]. Il s'est trouvé des naturalistes qui ont essayé de ramener tous les actes de l'homme et des animaux à ces deux phénomènes de l'organisme vivant, voulant ainsi, dans un honteux matérialisme, rabaisser l'homme au niveau de la brute. Haller a combattu lui-même ce système dégradant que repoussent à la fois le bon sens et la logique des faits.

L. Pellerin de la Vergne.

Bibliographie.

VESPÉRAL ROMAIN, noté sur un manuscrit du 13e siècle; approuvé par Mgr l'Archevêque de Paris. — 1 vol. in-18; à Paris, chez J. Lecoffre; prix : 1 fr. 80.

> Cantabiles mihi erant justificationes tuæ, in loco peregrinationis meæ. Ps. 118.

Vivement préoccupés de l'importance de la restauration du Plain-Chant, à une époque où plusieurs diocèses de France reviennent à la Liturgie romaine avec un zèle tout providentiel; convaincus d'ailleurs que les mélodies grégoriennes, déjà plus ou moins altérées dans les manuscrits, ont souffert de bien plus graves atteintes en passant par les mains des différents éditeurs, les Ecclésiastiques qui ont dirigé l'édition de ce Vespéral espèrent avoir choisi le moyen le plus sûr pour rendre cette édition aussi correcte que possible.

Deux moyens se présentaient : 1° travailler sur les éditions précédentes, en corrigeant les nombreuses fautes d'impression, et en rectifiant les défauts de composition signalés par divers auteurs, et notamment par Nivers, dans sa *Dissertation sur le chant Grégorien ;* 2° donner une édition d'après quelque bon manuscrit. Le premier moyen a été repoussé, comme trop arbitraire, et par là capable d'augmenter le désordre au lieu de l'arrêter. Le deuxième moyen présentait, sous tous les rapports plus de chances de succès. En l'employant, on était certain d'éviter les altérations introduites dans les éditions modernes; et, de plus, on pouvait espérer de rencon-

[1] En physiologie, la *sensibilité* et l'*irritabilité,* prises dans leur acception la plus générale, sont des propriétés inhérentes aux corps vivants : la première, de recevoir une impression; la seconde, de se contracter sous l'action d'un agent stimulant.

trer des manuscrits plus authentiques que ceux qui ont servi de types aux diverses éditions que nous possédons. Car, si les bornes de ce travail le permettaient, il serait facile de prouver que les premières éditions faites en France au 16e siècle, et qui ont servi de modèles à toutes les autres, n'ont reproduit que les chants alors en usage, c'est-à-dire les manuscrits du 15e siècle, que l'on s'accorde à regarder comme les plus altérés.

Après avoir donc étudié un certain nombre de manuscrits empruntés aux bibliothèques Royale et de l'Arsenal, les éditeurs ont fixé leur choix sur un manuscrit du 13e siècle, appartenant à la Bibliothèque Royale, et coté sous le n° 1090.

Les chants de ce manuscrit sont d'une grande pureté et d'une admirable simplicité. Ils ont leurs repos naturels toujours ménagés et distribués selon le sens du texte; étant peu chargés de notes, et par conséquent plus expressifs, ils rendent, d'une manière vraie et facile à sentir, les paroles qui les supportent, que ces paroles soient un récit, une interrogation, une louange, une prière. Ils ne contiennent aucune de ces fautes de composition signalées par Nivers et par des auteurs plus récents. Dans les Répons, point de ces interminables tirades de notes sur certaines syllabes, comme on en rencontre dans d'autres manuscrits du même siècle.—Enfin, après une confrontation attentive, on a reconnu que les chants des anciens livres choraux de Venise et de Portugal s'écartaient peu de ceux donnés par le manuscrit. Tels ont été les motifs qui n'ont pas permis d'hésiter sur le choix.

Le chant des Vêpres de tous les dimanches de l'année, et de toutes les fêtes établies *avant* le 13e siècle, a donc été copié scrupuleusement sur ce manuscrit.

L'institution des fêtes du Saint-Sacrement, de la Transfiguration de Notre-Seigneur, de la Visitation et de la compassion de la sainte Vierge, et de la fête de saint Joseph, étant d'une date postérieure à celle du manuscrit, le chant en a été puisé dans les livres imprimés, soit en France, soit à Venise.

Les éditeurs ne se sont départis qu'en une seule occasion de la règle qu'ils s'étaient imposée de ne rien changer aux chants authentiques. Le chant, d'ailleurs très mélodieux, de l'Antienne de *Magnificat* des Ires Vêpres de la Fête-Dieu, *O quam suavis*, est tellement en désaccord avec les paroles, dont le sens est continuellement suspendu par des repos déplacés, que l'on s'est décidé à prendre cette Antienne dans le Vespéral d'Amiens, où, au moyen de très-légères modifications, le chant a été mis en rapport avec les paroles.

Ce qui précède fait connaître les avantages que cette nouvelle édition présente dans son ensemble, et les motifs qui ont dirigé les éditeurs; il n'est pas inutile de montrer combien chaque partie, examinée en détail, la rend supérieure à toutes celles qui sont connues maintenant.

1° Ce Vespéral, parfaitement conforme aux éditions les plus récentes du Bréviaire romain, contient les Vêpres des Dimanches et de toutes les Fêtes de l'année, et, de plus, les Matines et Laudes des trois derniers jours de la Semaine-Sainte et du jour de Pâques, ainsi que tout l'Office des Morts.

2° Le texte des Psaumes, Capitules, Leçons, Oraisons, etc., a été accentué.

3° Les chants populaires en France ont été conservés. Ainsi, deux chants ont été donnés pour les Hymnes, l'un usité en France, l'autre généralement emprunté aux manuscrits, et conforme d'ailleurs à celui donné par les éditions de Rome. La même règle a été suivie pour les chants des Psaumes, du *Te Deum* et du *Libera* de l'Office des Morts.

4° Plusieurs diocèses ayant conservé l'usage des Hymnes anciennes, on a cru pouvoir les donner en même temps que les Hymnes corrigées par l'ordre d'Urbain VIII.

Quoique les premières soient notées sur les chants reçus en France, et les secondes sur ceux que l'on suit à Rome, comme ces Hymnes ont généralement la même mesure, il sera facile d'échanger ces chants, si on le désire.

5° Jamais la clef n'a été changée de position dans le même morceau de chant, une corde *accidentelle* ayant été ajoûtée, lorsque la portée du chant l'a exigé. Cet avantage préviendra bien des fautes, presque inévitables avec des livres présentant dans une seule ligne jusqu'à trois changements de clef.

6° Dans toutes les éditions portatives du Vespéral romain publiées en France, même les plus modernes, un grand nombre de Fêtes, élevées depuis longtemps au rit *double* par les Souverains-Pontifes, ne sont marquées que *semi-double :* ainsi, saint Pie V, saint Venant, saint Calixte, saint Jean Canzio, saint André Avellin, saint Clément. De là une grande confusion dans la répartition de certains Offices, de là surtout certaines omissions très-fâcheuses, telles que l'Hymne des I[res] Vêpres de saint Jean Canzio, etc.

Mais, en fait d'omissions graves, il est tel Vespéral où l'on chercherait en vain la Fête des Sept-Douleurs de la sainte Vierge, fixée au troisième dimanche de septembre ; celles de saint Alphonse de Liguori, de saint Grégoire VII, de saint Pierre Damien, et même de saint François Caracciolo.

Dans l'édition que nous donnons, toutes ces fautes ont été corrigées, toutes ces omissions réparées.

7° A la fin du volume se trouve un Supplément renfermant trois Fêtes privilégiées, le chant des Psaumes, des Oraisons, des Capitules, Versets, Leçons, etc., le tout d'après le Cérémonial des Évêques et le *Directorium chori* de Guidetti, qui fait loi à Rome.

Tels sont les principaux titres que présente ce Vespéral à la confiance des diocèses et des congrégations religieuses qui ont le bonheur de suivre la liturgie de l'Église-Mère. Il ne renferme rien, comme on le voit, qui ne soit appuyé sur de graves autorités, parce qu'un des principes dont se sont pénétrés ceux qui ont dirigé cette édition a été d'éviter tout ce qui sent l'arbitraire et le goût particulier.

En la comparant à celles qui sont actuellement en usage en France, on se convaincra qu'elle contient en substance les mêmes chants, que les mélodies sont identiques quant au fond, composées dans les mêmes tons, et présentant, comme on dit, le même air. Seulement, et c'est en cela surtout que brille la supériorité de notre édition, le chant y est moins chargé de notes, les mélodies y sont allégées de tout le remplissage dont un mauvais goût les avait alourdies. Qui ne sait quel trouble peuvent jeter dans l'harmonie quelques notes parasites ? Qui ne sait qu'une seule note inutile ou mal placée est capable de défigurer une Antienne, d'en détruire l'expression ?

En offrant ce travail à l'Église, les ecclésiastiques qui l'ont entrepris ont la conviction, appuyée sur les suffrages d'un grand nombre de prêtres et d'artistes chrétiens, qu'ils ont fait marcher d'un pas la question de la restauration du Plain-Chant, et que, s'ils n'ont pas trouvé la mine tout entière, ils ont rencontré du moins quelque filon précieux des mélodies Grégoriennes.

Pour se conformer aux prescriptions de la bulle du Pape Urbain VIII, qui défend, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques, de se servir, pour la récitation de l'Office divin, de Bréviaires ou d'*autres livres extraits du Bréviaire romain* (quæ à Breviario romano ortum habent, sive ex parte, sive in totum), qui ne seraient pas approuvés par l'Ordinaire, les éditeurs ont sollicité et obtenu l'approbation de Mgr l'Archevêque de Paris.

LITURGIK, ODER WISSENSCHAFTLICHE, U. S. W. *Liturgique, ou Tableau scientifique du Culte catholique,* par M. J.-B. LUFT. — Tome I[er] : *Liturgique générale.* — Mayence, Kirchheim, Schott et Thielmann, 1844. In-8° de XIV-518 pages; prix : 9 fr. 50.

Cet ouvrage est l'une des productions les plus importantes de la théologie catholique en Allemagne, et il est appelé à exercer une influence durable, en arrachant la théologie pratique à l'état peu scientifique dans lequel elle est tombée. La forme de l'ouvrage est de telle sorte qu'elle répond bien aux besoins du public instruit qui tient à s'éclairer sur l'histoire, la formation insensible et l'importance multiple du culte catholique : c'en est assez pour être bien reçu à une époque où l'on cherche à rendre au culte cette dignité qui est un des indices du sérieux des croyances religieuses.

L'ouvrage est distribué de la manière suivante : dans l'*Introduction*, l'auteur détermine l'idée et l'objet de la liturgique, la nécessité de lui donner une base scientifique, son rapport avec les autres parties de la théologie qui s'y rattachent ; ensuite il traite de la division de la matière, des sciences qui y viennent en aide, et de la bibliographie spéciale. La division en liturgique générale et spéciale se justifie par cela même qu'elle est dans la nature de la chose, et l'auteur distingue avec mesure les deux points de vue qu'elle offre par là même. Il subdivise aussi la liturgique spéciale en culte social et individuel.

La première partie, la *Liturgique générale*, qui est l'objet du présent volume, se partage en sections. La première est consacrée au développement des fondements et des principes du culte catholique. Le rapport du culte avec la religion en général et le Christianisme en particulier est fort nettement tracé, et l'auteur démontre d'une manière irréfragable la nécessité d'institutions liturgiques positives. La partie historique est aussi coupée en périodes sagement conçues, celle de Constantin-le-Grand, celle de Grégoire-le-Grand et celle du concile de Trente. Là on trouve une élaboration consciencieuse et une manière de saisir le côté lumineux du sujet toute particulière à l'auteur. Dans la deuxième section, M. Lüft reprend les principes généraux du culte catholique qu'il a déjà posés et les considère dans leur nature, leur but et leur forme. Il analyse l'idée du culte dans ses trois applications, qui se complètent et se prêtent un mutuel appui : l'application religieuse, éthique et sacramentelle, démontrant comment ces trois objets essentiels sont réellement unis étroitement entre eux sans jamais se contredire : par là seulement l'idée du culte ne peut tomber de la hauteur qui lui convient. La perfection du culte catholique par l'établissement du sacerdoce forme le contenu de la dernière section, qui cependant ne termine pas encore tout ce qui concerne la liturgique générale.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 23. — NOVEMBRE 1847.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

VINGT-UNIÈME LEÇON [1].

Suite des Albigeois. — Le pape Honorius III demande au roi de France de faire une nouvelle croisade. — Raimond VII veut se réconcilier avec l'Église. — Cette réconciliation est traversée. — Nouvelle croisade par Louis VIII. — La mort de ce prince.

Les princes et les habitants du Midi sont délivrés de leurs ennemis après plus de 14 ans de guerre. Amauri de Montfort a quitté le pays pour toujours. Il y a été forcé par suite de l'ambition et de la fausse politique de son père. Il est inutile de vous dire qu'après son départ les seigneurs du Midi, quoique sous le poids de l'excommunication, rentrèrent dans la possession de tous leurs domaines. Le jeune Trencavel, fils du vicomte de Béziers, que son père avait recommandé en mourant aux soins du comte de Foix, fut installé dans son palais de Carcassonne. La ville de Béziers et les habitants des autres domaines qui appartenaient à son père s'empressèrent de reconnaître son autorité. Raimond, de son côté, prit possession de la ville d'Albi, de la province du Querci et de toutes les terres de l'ancien comté de Toulouse. Les comtes de Foix et de Comminges avaient déjà recouvré leurs domaines avant le départ d'Amauri. Ainsi, après 14 ans de guerre et de destruction, les provinces du Midi se trouvent sous l'autorité de leurs anciens seigneurs comme auparavant.

[1] Voir la 20e leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 304.

Tous les efforts de la papauté étaient devenus inutiles, car rien n'avait été fait pour la foi catholique. L'hérésie manichéenne y existait toujours. Elle était enseignée dans les écoles, prêchée dans les assemblées. Elle avait son chef suprême sur les frontières de la Bulgarie et ses évêques dans le Midi. Raimond VII et les autres seigneurs avaient eu tort de ne pas la réprimer aussitôt qu'elle s'était montrée de nouveau dans leurs terres ; mais on ne pouvait guère le leur demander ; car les Albigeois les avaient aidés à recouvrer leurs domaines ; ils avaient été les plus ardents de leurs soldats. Comment les princes pouvaient-ils se résoudre à les chasser de leurs États lorsqu'ils leur étaient redevables de leurs victoires ? cela leur était bien difficile. L'exiger, c'était leur demander une chose presque impossible. Toutes les promesses qu'ils pouvaient faire à ce sujet étaient suspectes et devaient naturellement inspirer de la défiance. On ne pouvait guère attendre de leur part qu'ils s'engageassent sincèrement à chasser ceux qui les avaient fidèlement servis et à qui ils devaient en grande partie leurs victoires.

Mais le pape ne pouvait pas tolérer cet état de chose. Il était, comme je vous l'ai démontré, d'après les lois du moyen âge, le gardien de la foi catholique dans tout l'Occident. Chaque fois que cette foi était attaquée, il avait autorité souveraine. Il était en droit de déposer les princes qui ne veillaient pas à l'intégrité du dogme catholique, et lorsqu'ils ne se soumettaient pas à la sentence, il pouvait appeler un prince voisin à son secours et même l'y contraindre par les censures ecclésiastiques. Le pape Honorius III, en écrivant à Philippe-Auguste, n'a pas manqué, comme nous l'avons vu, de lui rappeler ce droit de la papauté.

Le devoir du pape était donc de veiller à l'intégrité de la foi par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Ce devoir est inhérent à sa charge. La société féodale avait mis à sa disposition le pouvoir temporel pour le mettre en état de le remplir, selon ce que nous venons de voir. Un pape qui aurait oublié ce devoir ou qui n'aurait pas pris tous les moyens que lui fournissait son autorité suprême et que lui donnait la société chrétienne, aurait été responsable devant Dieu et aurait été blâmé par tous les peuples chrétiens ; il aurait passé pour un homme sans conscience. Aussi Innocent III s'est-il cru obligé en conscience de prêcher la croisade lorsque tous ses moyens de douceur et de persuasion avaient été épuisés. Honorius III se trouve dans le même cas. Un devoir rigoureux qui lui

est imposé par sa dignité et par la société chrétienne le force de rétablir dans le Midi la foi catholique et d'y exterminer l'hérésie par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Ainsi, Messieurs, comprenez avant tout que le pape, dans la position où il se trouvait, ne devait pas et ne pouvait pas tolérer l'hérésie. Il aurait manqué non-seulement envers Dieu, mais encore envers la société. Mais, pour extirper l'hérésie, il fallait la force. Les moyens de douceur avaient été épuisés par Innocent III et ses prédécesseurs; Honorius III en avait fait aussi un essai. Ainsi il avait encouragé les Frères Prêcheurs, il avait excité les savants de l'Université de Paris à porter dans le Midi le tribut de leur savoir [1]. Ces savants docteurs, ces religieux pouvaient rendre des services, et ils en ont rendu en effet; mais ils n'ont pu extirper radicalement l'hérésie, qui était trop avancée et trop enracinée. Il ne restait donc que la force. Honorius III se trouve dans le même cas où s'était trouvé son prédécesseur avant la croisade. Vous le comprenez parfaitement, j'en suis persuadé. Mais cette force, le pape ne pouvait l'obtenir que par deux voies, ou par les princes du Midi, ou par une puissance étrangère et une nouvelle croisade.

Obtenir l'emploi de la force contre les hérétiques de la part des princes du Midi, c'est ce qu'on ne pouvait espérer pour les raisons que je vous ai déjà expliquées. D'ailleurs le pape pouvait-il avoir le moindre espoir d'être secondé par des princes qui étaient en rébellion ouverte avec le Saint-Siége, qui étaient sous le poids de l'excommunication sans faire aucune démarche pour se rapprocher de l'Église? Non, Messieurs, il ne pouvait rien espérer de ce côté-là. Il devait donc chercher d'autres secours; il les demande naturellement au roi de France, prince le plus voisin et le plus intéressé dans cette cause.

Deux évêques de France se trouvaient alors à Rome, l'archevêque de Bourges et l'évêque de Langres. Le pape les chargea, de l'avis des cardinaux, d'aller trouver le roi Louis VIII, de l'engager de la part du pape à faire une nouvelle croisade, à la commander en personne. Il lui promet tous les secours nécessaires, et le pays du Midi pour lui et ses héritiers, selon la cession que lui en avait faite Amauri de Montfort [2]. Ces évêques, s'étant adjoint celui de Senlis, remplirent fidèlement leur mission.

[1] Raynald, an. 1217, n. 49, 50.
[2] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 85.

Le roi, qui avait déjà fait la guerre dans le Midi et qui avait échoué devant la ville de Toulouse, connaissait toutes les difficultés de l'entreprise. Il en fit le sujet d'une sérieuse délibération. Les conditions qu'il impose au pape, et dont il demande l'exécution préalable, prouvent mieux que tous les commentaires combien le roi redoutait les seigneurs du Midi, et combien il savait se précautionner pour la lutte; mais elles prouvent également que le roi reconnaissait au pape cette autorité souveraine dont j'ai déjà eu souvent occasion de parler, autorité qui lui appartenait *de droit* chaque fois que la foi ou la discipline de l'Église était attaquée. Il reconnaît expressément cette autorité, et demande que le pape en fasse usage pour la guerre contre les Albigeois. 1° Il veut donc qu'avant tout le pape lui garantisse la paix dans l'intérieur et à l'extérieur du royaume. Voici comment: le pape doit faire en sorte que la trève conclue avec le roi d'Angleterre soit prolongée pour dix ans, et que les peuples qui sont sous l'autorité de l'empire d'Allemagne, et qui sont voisins de l'*Albigeois*, ne puissent lui susciter aucun obstacle, et qu'il lui soit permis de les attaquer en cas de besoin, sauf le droit de l'empereur. Pour la paix de l'intérieur, le pape doit autoriser les archevêques de Bourges, de Reims et de Sens, à excommunier tous ceux qui se feraient la guerre dans l'intérieur, ou qui attaqueraient les biens des croisés pendant son absence.

2° Il demande que le pape contribue de toute son autorité à lui fournir des secours en hommes et en argent. Pour le secours en hommes, il veut que les mêmes prélats aient le pouvoir de contraindre par les censures ecclésiastiques les peuples et les barons à marcher contre les Albigeois, et à payer les sommes dont on sera convenu, et que le pape, pour les faire marcher, leur accorde les mêmes indulgences que reçoivent ceux qui partent pour la Palestine. Quant aux secours en argent, il veut que l'Église lui fournisse pendant dix ans 60,000 livres *parisis* par an pour être employées au succès de la croisade. On voit que le roi s'attendait à une guerre longue et difficile. Mais le roi n'est point disposé à faire cette guerre gratuitement, guerre dont il ne peut prévoir la fin, et où il sera obligé, comme il le dit, de s'épuiser d'hommes et de finances. Il veut avoir pour lui le pays qu'il doit conquérir. Il exige donc que le pape lui expédie une bulle authentique par laquelle il déclare déchus de leurs domaines le comte de Toulouse, le vicomte de Béziers et leurs héritiers, et en général tous ceux

qui voudraient les aider ou s'opposer aux succès de la croisade, et que leurs domaines lui soient adjugés à lui et à ses héritiers à perpétuité. Comme vous le voyez, le roi veut avoir tous les domaines qui avaient été adjugés à Simon de Montfort dans le concile de Latran, ou plutôt il veut avoir tout le midi de la France et en disposer comme bon lui semblera. C'est à ces seules conditions, arrêtées en plein conseil, qu'il se charge de faire la guerre aux Albigeois. Si le pape ne les remplit pas, il se déclare libre d'aller en Albigeois quand il le jugera à propos. Le roi était fier et impérieux, parce qu'il se croyait un homme nécessaire dont le pape ne pourrait se passer [1]. Mais, comme vous le voyez, le roi reconnaît au pape le droit de contraindre les barons et les chevaliers à faire la guerre aux hérétiques et de disposer de leurs terres; ce qui confirme ce que je vous ai dit sur l'autorité souveraine du pape en pareilles circonstances.

Le pape Honorius III n'avait pas lieu d'être content de ces conditions si fièrement exprimées. Il devait voir avec peine qu'il ne pouvait obtenir pour la foi aucun service désintéressé et gratuit; que le roi, à l'exemple de Simon, ne cherchait que son intérêt propre, au lieu de s'attacher uniquement à celui de la religion. Pendant qu'il était à délibérer sur la réponse à faire, s'ouvrit une autre voie qui devait plus sourire au Saint-Siége. Raimond, informé de ce qui se tramait contre lui, fit des démarches pour se réconcilier avec l'Église, afin d'empêcher ou d'ajourner ainsi la croisade et de se maintenir dans la possession de ses biens. Comme il était brouillé avec le pape à cause de sa désobéissance, il employa d'abord l'ambassadeur anglais à Rome pour disposer le pape en sa faveur. Bientôt il écrivit lui-même au pape une lettre très-respectueuse, s'offrant à se soumettre à toutes ses volontés; ensuite il envoya à Rome une ambassade solennelle, chargée d'offrir une entière soumission [2].

Le pape ne demandait pas mieux que de recevoir la soumission des princes du Midi et de les laisser maîtres de leurs domaines, pourvu que cette soumission fût sincère et durable; car, dans toute cette affaire, la papauté n'a cherché que l'intérêt de la religion. Chaque fois qu'elle avait l'espoir de pouvoir l'assurer par les princes du pays, elle s'abstenait de recourir à des étrangers. Que n'avait

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 85.
[2] Ibid., c. 87.

pas fait Innocent III pour s'attacher Raimond VI et le conserver dans la possession de ses biens? Honorius III est disposé de même à l'égard de son fils; n'ayant en vue que l'extirpation de l'hérésie et le rétablissement de la foi catholique, il est tout prêt à recevoir Raimond et ses associés, pourvu qu'il puisse compter sur la sincérité de leur repentir et de leurs promesses. Je vous fais remarquer ces dispositions que le Saint-Siége a toujours eues, sur lesquelles il n'a jamais varié, et qui font contraste avec celles des princes chargés de la croisade; car ceux-ci, appelés au secours de la foi, n'ont pas eu les mêmes intentions ni les mêmes sentiments. Simon de Montfort a voulu se faire une souveraineté dans le Midi. La foi n'était pour lui qu'un objet secondaire. Le prince Louis maintenant, roi de France, ne veut entreprendre la guerre qu'autant qu'on lui assure cette même souveraineté. Tous ont des vues intéressées : la papauté seule poursuit un noble but, celui de conserver la foi et les mœurs; elle seule ne consulte ni l'ambition ni la vaine gloire. C'est pourquoi le pape Honorius III fait un accueil très-gracieux aux ambassadeurs de Raimond. Il était d'autant plus disposé à recevoir sa soumission qu'il était alors vivement pressé par l'empereur d'Allemagne de porter secours à la Terre-Sainte. Il envoya donc un légat en France pour engager le roi à les aider dans cette réconciliation, ce qu'il peut faire en menaçant Raimond de lui faire la guerre s'il ne se réconcilie pas sincèrement avec l'Église. Le pape est persuadé que Raimond, menacé d'un côté par le roi et touché de l'autre par les remontrances des évêques, rentrera sincèrement dans les voies de la réconciliation, et qu'on sera dispensé de lui faire la guerre, chose pour laquelle les papes avaient toujours eu une extrême répugnance. Le légat, qui est le cardinal Conrad, celui que nous avons vu précédemment avec Amauri, remplit fidèlement sa mission. Arnaud, archevêque de Narbonne, devait agir de concert avec les évêques de la Provence, régler les conditions de la paix, et déterminer Raimond à les accepter. Ainsi, comme vous le voyez, le pape veut faire la paix avec Raimond suivant sa demande, et lui conserver ses biens, sauf quelques indemnités à donner à Amauri, ce dont il est question dans la correspondance. Pour déterminer Raimond et les autres princes à rentrer sincèrement dans les voies de l'Église, il fait agir d'un côté les évêques du Midi, et de l'autre le roi de France, qui doit menacer de la guerre. Du reste, dans le but de favoriser la croisade pour la Terre-Sainte, il suspend les indulgences que le concile de

Latran avait accordées à ceux qui combattaient dans le Midi [1].

Mais le roi de France, qui s'attendait à s'approprier les terres du Midi et à les ajouter aux domaines de la couronne, était vivement piqué de ce que le pape, au lieu de favoriser ses desseins, avait changé de résolution. Il n'était point disposé à faire une simple menace, comme le pape le demandait; il voulait faire une guerre sérieuse et non une démonstration pacifique. Il déclara donc au cardinal Conrad, dans un parlement général tenu à Paris, que, puisque le pape avait changé de résolution, et ne lui avait pas accordé ses demandes, il se croyait entièrement libre et déchargé de l'affaire des Albigeois [2].

Cette mauvaise humeur du roi était un motif de plus pour recevoir Raimond dans le sein de l'Église. L'archevêque de Narbonne, à qui cette affaire avait été confiée, n'était pas mal disposé pour lui; il se souvenait encore des querelles qu'il avait eues avec Simon de Montfort au sujet du duché de Narbonne. Il assembla donc les évêques de la Provence à Montpellier. Là Raimond, le comte de Foix et le vicomte de Béziers promirent solennellement : 1° de tenir tous les pays de leur dépendance tranquilles et soumis à l'Église Romaine; 2° de rétablir le clergé dans la possession entière de ses revenus; 3° de lui donner en trois années 15,000 marcs d'argent pour la réparation des dommages passés; 4° de tenir la main à la punition des hérétiques convaincus et à l'extirpation de l'hérésie dans toute la province. Ils protestèrent du reste de leur entière soumission aux volontés du Saint-Siége, demandant en même temps qu'Amaury de Montfort renonçât à toutes ses prétentions sur le Midi [3].

Le pape accepte ces conditions. L'archevêque convoqua donc dans la même ville, pour le 21 août 1224, une nouvelle assemblée afin de recevoir le serment de Raimond et des autres princes.

Amaury de Montfort ne voyait pas avec plaisir ce qui se passait dans le Midi. Il était poussé par un sentiment naturel à l'homme. Quand on est vaincu, on n'aime pas à voir son ennemi exalté; on voudrait le voir humilié comme on l'est soi-même. Amaury chercha à traverser la réconciliation de Raimond, et il écrivit aux évêques du Midi pour les conjurer de ne pas faire la paix avec lui, et surtout de ne pas lui céder ses conquêtes, parce que le roi de

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 88.
[2] Ibid., c. 90.
[3] Ibid., c. 91.

France était sur le point de lui faire la guerre. Dans cette lettre il prend le titre de duc de Narbonne, de comte de Toulouse, preuve qu'il n'avait pas renoncé à ses prétentions. Il est fort à présumer qu'Amaury agissait selon les inspirations de la cour du roi de France [1]. Bien des évêques du Midi qui avaient chaudement embrassé le parti de son père, étaient disposés en sa faveur; mais l'archevêque de Narbonne, à qui cette affaire avait été spécialement confiée, et qui s'y intéressait vivement, passa outre et reçut le serment de Raimond et des autres princes; serment très-explicite qui est parvenu jusqu'à nous [2]. Une ambassade devait être envoyée au pape pour la sanction et la conclusion définitive du traité.

Raimond, pour donner des preuves de sa bonne volonté, rendit à diverses églises les biens qu'il avait usurpés et s'occupa de la réparation d'autres torts; mais il ne fit rien contre les hérétiques, soit parce qu'il ne le pouvait pas, soit parce qu'il ne le voulait pas. En cela il se conduisit comme son père, et fournit ainsi, comme lui, à ses nombreux ennemis, un prétexe pour traverser sa réconciliation.

Tout était arrangé et convenu. Raimond n'avait plus besoin que de la ratification du pape pour être réintégré dans tous ses droits. Il avait envoyé à Rome une ambassade pour obtenir cette faveur. Mais ses ennemis avaient pris le devant. Le roi de France qui n'était pas content d'un arrangement qui devait le priver de si hautes espérances, y avait envoyé des ambassadeurs à la tête desquels se trouvait Gui de Montfort. On avait représenté Raimond comme fauteur et protecteur de l'hérésie; on l'avait accusé de n'avoir pas rendu tous les biens usurpés sur les églises et de n'être sincère ni dans ses promesses ni dans son repentir. Enfin, on l'avait représenté comme un homme auquel on ne pouvait pas se fier. Les députés de Raimond, qu'on avait cherché à rendre suspects, furent donc reçus bien froidement, et obligés de s'en retourner sans réponse. La conduite du pape, dans cette circonstance, s'explique facilement. Il n'avait en vue que l'extirpation de l'hérésie et le raffermissement de la foi catholique; il devait donc se mettre en garde contre un homme qu'on lui représentait comme suspect ou fauteur d'hérésie. Voulant être parfaitement éclairé à ce sujet, il prit un parti sage; il envoya un nouveau légat en France pour examiner

[1] Dom Vaissette, liv. XXIII, c. 93.
[2] Ibid.

les choses et prendre une mesure définitive. C'est Romain, cardinal de Saint-Ange[1]. Il était revêtu de pleins pouvoirs pour l'affaire des Albigeois.

Par malheur pour Raimond, le cardinal légat avait une commission pressante pour le roi de France. Il devait l'engager à conclure une trève avec le roi d'Angleterre, dont il avait attaqué les États. Il vint donc directement à Paris sans passer par le Midi, ou du moins sans s'y arrêter. C'était un mauvais présage pour Raimond, car le cardinal se trouvant en contact avec ses ennemis, devait naturellement se laisser prévenir, et prendre des sentiments peu favorables à la réconciliation. Cependant il paraît que le légat ne se laissa pas prévenir facilement, car il assista à plusieurs parlements où il fut question des Albigeois. Mais on ne put rien conclure. Il est probable que le légat ne se trouvait pas d'accord avec la cour de France. Enfin, on convient de tenir une grande assemblée à Bourges pour le 29 novembre 1225, où l'on devait procéder par voie de suffrages et prendre une mesure définitive. Le comte Raimond et Amauri de Montfort y furent appelés[2].

Raimond n'attendait rien de favorable de cette assemblée. Il savait que le roi, les barons du royaume, ainsi que les évêques, étaient mal disposés pour lui. Il fit donc une ligue avec Henri III, roi d'Angleterre, pour se maintenir dans ses possessions, malgré la décision qu'on pourrait prendre contre lui. Il ne s'était pas trompé dans son attente. L'assemblée de Bourges, extrêmement nombreuse, puisqu'on y comptait, outre le roi, les barons et les seigneurs, plus de cent évêques, avec un nombre considérable d'abbés et d'autres ecclésiastiques, ne lui fut pas favorable. Il a eu beau plaider sa cause lui-même, protester de sa soumission à l'Église et aux ordres du Saint-Siége, promettre solennellement de chasser les hérétiques et de n'en plus souffrir aucun dans ses terres, il ne fut point écouté, d'autant moins qu'Amaury est venu agiter la question de droit. Il exhiba le décret du concile général de Latran, qui avait adjugé ces domaines à son père et à ses héritiers, et fit valoir tous les titres qu'il avait au comté de Toulouse, titres qu'il voulait bien céder au roi de France, mais non à Raimond. Par malheur pour celui-ci, l'archevêque de Narbonne, qui aurait pu faire pencher la balance, était mort. Après de longs et vifs débats

[1] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 1.
[2] Ibid., c. 2.

on convint que chaque métropolitain se retirerait à part avec ses suffragants, et donnerait son avis par écrit, sans le faire connaître à qui que ce fut. Il y avait menace d'excommunication contre quiconque violerait cette défense. Le légat recueillit secrètement les suffrages, les envoya au pape et en fit part au roi. On ne tarda point à savoir que l'avis des évêques était de ne point recevoir le comte de Toulouse, d'entreprendre une nouvelle croisade, d'en charger le roi, et de lui donner pour subsides le dixième des revenus du clergé pendant cinq ans [1]. On devait s'attendre à cette décision. Les évêques de France, ennemis implacables de l'hérésie, étaient opposés à la dynastie de Toulouse qui avait toléré trop longtemps l'hérésie albigeoise. Un concile tenu dans l'intérieur du royaume ne devait pas décider autrement.

Il paraît que le pape, à qui on fit connaître le résultat de la délibération, se rangea de l'avis des évêques; et que pouvait-il faire contre l'avis du roi, des barons et de tout le clergé de France? Peu de temps après le cardinal-légat proposa au roi, au nom du pape, de se charger de l'expédition, lui promit des subsides et la possession du pays, pour lui et ses héritiers, à perpétuité. Le roi dont toutes les démarches avaient tendu à forcer le pape à lui faire cette proposition, l'accepta avec un grand plaisir. Il avait rabattu de sa fierté; il n'était plus si impérieux, car il ne parla que d'une seule condition, c'est que le pape lui assurât la paix du côté de l'Angleterre, tant qu'il serait occupé du côté des Albigeois. Le 28 janvier 1226, il assembla à Paris les notables du royaume qui consentirent à l'expédition et offrirent au roi le secours de leur bourse et de leur épée. Le légat, dans cette même assemblée, excommunia le comte de Toulouse avec ses associés, le déclara *hérétique condamné,* et adjugea ses domaines au roi. Amauri de Montfort et Gui, son oncle, renoncèrent à tous leurs droits [2]. Ainsi la guerre est résolue. C'est le nord de la France qui va marcher contre le Midi; le succès ne peut être douteux.

J'avoue, Messieurs, que quand on considère toutes ces négociations et ces intrigues au point de vue chrétien, on n'est point satisfait. Les vues du roi de France ne sont pas pures. Comme Simon de Montfort il cherche avant tout son intérêt. L'extirpation de l'hérésie, qui était l'unique but de la papauté, n'est pour le roi qu'un objet secondaire. Il veut dépouiller le comte de Toulouse, ajouter

[1] Labb., t. XI, p. 291. — Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 3.
[2] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 5, 6. — Labb., t. XI, p. 300.

ses domaines à ceux de la couronne. Voilà son premier et principal but. Mais il faut avouer également que le comte de Toulouse, qui n'était point personnellement hérétique, a eu grand tort de fournir un prétexte à ses ennemis et de n'avoir pas expulsé les hérétiques de ses États, comme le voulaient l'Église et le droit public de cette époque. Il devait du moins prendre des mesures contre eux. S'il l'avait fait, il n'aurait pas eu ces embarras, il se serait reposé tranquillement sous les ailes protectrices du Saint-Siége.

Le roi fit ses préparatifs ; le légat lui fournit des ressources. Il fit prêcher une croisade, accorda au roi sur les revenus du clergé 100 mille livres par an, pendant cinq ans. Un rendez-vous général fut indiqué aux troupes, à Bourges, pour le quatrième dimanche après Pâques 1226, car le roi voulait être à Lyon pour le jour de l'Ascension [1].

Au premier bruit de ces grands préparatifs, divers seigneurs du Midi envoyèrent secrètement au roi leur soumission. Mais les princes voisins, qui avaient des possessions dans le Midi, comme l'empereur d'Allemagne, le roi d'Angleterre et celui d'Aragon, en furent alarmés. Ils craignaient que sous prétexte d'hérésie on ne s'emparât de leurs terres. Car on connaissait la tendance de la France et l'ambition de son roi. Le roi d'Angleterre qui avait beaucoup à se plaindre et qui avait formé une ligue avec Raimond, voulait passer la mer, et venir au secours de son parent. On était menacé d'une guerre européenne.

Mais le pape, prévenu de ces alarmes, intervint, se servit de toute son autorité et rassura les princes, en leur faisant connaître ses véritables intentions. Il ordonna d'abord à son légat, le cardinal de Saint-Ange, d'exhorter le roi Louis, les prélats et les grands de l'armée à purifier leurs intentions, à mettre de côté leurs intérêts propres, à n'avoir en vue que l'extirpation de l'hérésie, et à ne pas envahir, sous le prétexte de la guerre, les domaines que les princes catholiques, et surtout l'empereur, et les rois d'Aragon et d'Angleterre, possédaient en France [2]. Le légat écrivit au roi d'Aragon pour le prier de ne pas prendre les intérêts du comte de Toulouse. Le roi obéit, et défendit à ses sujets de donner retraite aux hérétiques ou de leur porter secours [3]. Le pape rassura lui-

[1] Labb., t. XI, p. 301.
[2] Raynald, an. 1226, n. 33. — Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 10.
[3] Dom Vaissette, ibid., c. 9.

même l'empereur d'Allemagne, en lui exposant le véritable but de la croisade, qui est d'extirper l'hérésie sans porter aucune atteinte aux droits de l'empereur [1]. Il lui dit que si l'on était obligé d'entrer dans ses terres pour en chasser les hérétiques, ces terres lui seraient rendues après la guerre. Il s'expliqua plus longuement avec le roi d'Angleterre. Il lui dit qu'on ne porterait aucune atteinte à ses droits, mais il lui défendit, sous peine d'excommunication, soit de faire la guerre au roi de France, soit de porter secours à Raimond. Il lui montra le droit qu'il avait de lui faire cette défense. C'était le droit public. La cause des Albigeois, disait-il, appartient d'une manière spéciale au Saint-Siége, qui est juge de la foi, dont les intérêts sont au-dessus de tous les intérêts terrestres et dont la perte est plus grande et plus périlleuse que celle de toute autre chose. Il montrait ensuite le droit qu'il avait de faire saisir les domaines du comte de Toulouse, qu'il avait prié pendant longtemps de purger ses terres de l'hérésie sans pouvoir l'obtenir. Le comte de Toulouse a été excommunié, et comme il n'a pas satisfait dans l'année, le pape l'a déclaré déchu, selon le décret du concile de Latran, et abandonné ses terres au premier occupant catholique qui s'en saisira, les possédera sans contradiction et les maintiendra dans la foi orthodoxe. Il le pria donc de s'abstenir de toute entreprise contre le roi de France marchant au secours de la foi, sous peine d'être enveloppé dans le même anathème que le comte de Toulouse.

Le roi d'Angleterre eut de la peine à se conformer aux ordres du pape; il céda cependant au conseil de ses barons. Ainsi le comte Raimond est abandonné à lui-même, à ses propres ressources et à celles de ses alliés. Il fait un appel aux seigneurs et se prépare à une vigoureuse défense [2].

Le roi Louis se mit en marche accompagné du légat, et arriva à Lyon le jour de l'Ascension (1226), qui cette année était le 28 mai. On dit qu'il se trouvait à la tête de 50,000 hommes de cavalerie et d'un plus grand nombre de fantassins. A la première nouvelle de l'approche d'une armée aussi considérable, les consuls et les habitants d'un grand nombre de villes vinrent faire leur soumission. D'autres seigneurs l'avaient déjà faite avant le départ du roi. Je n'entrerai pas, Messieurs, dans les faits militaires. Raimond,

[1] Raynald, an. 1226, p. 33.
[2] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 10, 11. — Raynald, an. 1226, n. 35.

quoique plein de courage, n'était pas en état de résister à une telle armée. Cependant la ville d'Avignon offrit une résistance qui dura trois mois. On perdit beaucoup de monde de part et d'autre. Raimond se tenant dans les montagnes voisines fit beaucoup de mal aux assiégeants. Enfin, après bien des travaux, des succès et des revers, la ville capitula le 12 septembre 1226. Le roi passa ensuite le Rhône et soumit sans presque coup férir toutes les provinces jusqu'à 4 lieues de Toulouse [1]. Après avoir tenu diverses assemblées pour régler les affaires ecclésiastiques et civiles de ce pays, il se disposa à partir pour la France, dans le but d'y passer l'hiver, de revenir au printemps et d'achever sa conquête. Il laissa à la garde des pays conquis Humbert de Beaujeu, chevalier distingué, avec un corps considérable de troupes pour tenir les peuples en bride. Le roi partit ensuite pour la France. Arrivé à Montpensier le 29 octobre 1226, il tomba gravement malade et mourut au bout de huit jours, à la quarantième année de son âge et la quatrième de son règne.

Je ne veux contester à ce prince ni sa piété, ni le zèle pour la religion; mais ses intentions n'étaient pas entièrement pures, c'est pourquoi Dieu s'oppose à son entreprise, comme à celle de Simon de Montfort. L'accomplissement de cette œuvre, qui est une œuvre de foi, une œuvre sainte, est réservée à des mains plus pures, à celles de saint Louis.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

Fin de la guerre contre les Albigois. — Traité de paix avec Raimond. — Son absolution à Notre-Dame de Paris. — Mesures prises pour l'extirpation de l'hérésie. — Statuts de saint Louis. — Canons du concile de Toulouse.

Nous arrivons, Messieurs, au dénouement de ce long drame dont la guerre des Albigeois nous offre le triste spectacle. Cette guerre a été malheureuse, parce qu'on s'est écarté de son but, parce que la politique s'en est mêlée, et qu'on a cherché autre chose que l'extirpation de l'hérésie. Mais le dénouement en a été fort heureux : heureux pour la France, heureux pour le pays lui-même et heureux pour la religion. C'est à ce dernier point surtout que je vais m'attacher aujourd'hui.

La mort de Louis VIII a ranimé les espérances des princes du

[1] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 14-20.

Midi et a rétabli pour un moment leur fortune délabrée. Le gouvernement français se trouvait dans les plus grands embarras et semblait être hors d'état de pouvoir songer avant longtemps à la conquête du Midi. Car, immédiatement après la mort du roi, les grands vassaux de l'État, qui avaient été trop humiliés sous la main de fer de Philippe-Auguste et de son successeur, formèrent une ligue qui tendait, sinon à renverser le trône, du moins à en affaiblir l'autorité à leur profit. Ils croyaient y réussir d'autant mieux, que le successeur de Louis VIII était un enfant de moins de douze ans. Mais ils rencontrèrent une femme qui s'empara des rênes du gouvernement sans les consulter, et qui par son adresse et son courage sut déjouer tous leurs projets. C'est la reine Blanche, si célèbre dans l'histoire et à si justes titres. Elle se hâta de faire conduire son jeune fils à Reims, pour le faire sacrer roi et l'opposer à ses ennemis. Elle fit face à tout et réussit parfaitement. Son jeune fils, à l'âge de treize ans, semblait déjà avoir gagné des batailles et gouverner par lui-même, tant sa vertueuse mère avait eu soin de le mettre en avant dans toutes les occasions, même lorsqu'il s'agissait de porter la parole. Cette reine a rendu des services éminents à la France, non-seulement en raffermissant le trône, mais encore en formant un sujet digne de l'occuper. On connaît le mot célèbre qu'elle a répété souvent à son fils : *J'aimerais mieux vous voir mourir que de vous voir commettre un péché mortel.* Mot qui a un grand sens non-seulement en religion, mais encore en politique. Car ce sont les péchés mortels des princes qui ébranlent les trônes, renversent les dynasties et conduisent les peuples et les gouvernements à leur ruine ; ce sont les péchés mortels des princes qui amènent les révolutions et causent ces fracas effroyables dont l'histoire est remplie. Les maximes de la reine Blanche ne furent pas stériles : elles tombèrent sur une terre féconde et produisirent de grands fruits. Le jeune roi, en évitant le péché mortel et en conservant son innocence, devint un monarque si accompli, qu'il serait difficile de trouver dans l'histoire à qui le comparer. Deux vertus le distinguaient surtout : le zèle pour la religion et l'amour de la justice. C'est à lui qu'est réservé le dénouement de la croisade contre les Albigeois. Cette œuvre si sainte dans son principe et dans sa fin, et si dénaturée par l'ambition de ceux qui en étaient chargés, devait être accomplie par un saint. Dieu l'avait ainsi décrété.

Les princes du Midi, voyant le mouvement qui se dirigeait contre le trône, ne manquèrent pas de saisir l'occasion de regagner ce

qu'ils avaient perdu pendant la courte campagne de Louis VIII. Les troupes françaises laissées dans le Midi, sous le commandement de Humbert de Beaujeu, chevalier aussi distingué par sa naissance que par son courage et son habileté, furent attaquées de tous côtés. Leur général demanda des secours, mais la reine régente, occupée à dissiper la ligue des grands vassaux, ne pouvait pas lui en envoyer. Elle le pria donc de se maintenir autant que possible dans les positions qu'il occupait. Il paraît que ce général ne s'en tira pas mal : car l'histoire ne nous rapporte aucune défaite importante pendant l'hiver de 1227. Le comte Raimond et ses associés n'inspiraient aucune crainte sérieuse, puisqu'au Carême on assembla un concile à Narbonne, où l'on ordonna de dénoncer dans toutes les églises comme excommuniés, tous les dimanches et fêtes, au son des cloches et à cierges éteints, le comte de Toulouse, le comte de Foix et le vicomte de Béziers, les Toulousains hérétiques, leurs fauteurs, leurs défenseurs et recéleurs.

On s'occupa aussi dans ce concile des hérétiques, et l'on prit des mesures sévères contre eux. Selon le 14e canon, il est ordonné aux évêques d'établir dans toutes les paroisses des *témoins synodaux*, ou inquisiteurs, qui recherchent les hérétiques et tous les criminels, et qui fasssent un rapport à l'évêque. Voilà encore une fois l'inquisition, mais ce n'en est pas la première origine, comme je vous le démontrerai.

Selon le 15e canon, les consuls, les châtelains, les podestats et les barons doivent être contraints par censures à abandonner les hérétiques et leurs fauteurs.

Selon le 16e, les hérétiques *revêtus* [1], notés ou justement suspects d'hérésie, doivent être éloignés de tout office public [2].

Comme je dois vous parler plus spécialement des mesures prises contre l'hérésie, je n'entre pas dans plus de détails.

Aussitôt que le gouvernement de la régente fut débarrassé de ses premiers embarras, il s'occupa de la guerre du Midi. On demanda au clergé les sommes dont on était convenu précédemment, et qu'on devait payer pendant cinq ans. Mais le clergé fit des difficultés, sous prétexte qu'on avait discontinué la guerre. Le légat, cardinal de Saint-Ange, fut obligé d'intervenir et de donner des ordres. On finit par obtenir quelques secours, et le jeune roi envoya

[1] On appelait hérétiques *revêtus* ceux qui avaient été jugés et déclarés tels.
[2] Labb., t. XI, p. 307.

un renfort à Humbert de Beaujeu [1]. Ce général prit alors l'offensive, et continua la guerre pendant tout l'été de 1227. Les historiens ne nous en donnent pas les détails. On se battit encore pendant l'hiver. Gui de Montfort, frère de Simon, qui combattait avec les Français, fut tué d'un coup de flèche au siége de Vareilles, dans le comté de Foix, le 13 janvier 1228 [2].

Humbert de Beaujeu était venu en France probablement pour demander des secours. On lui donna un corps considérable de troupes. Le comte de Toulouse avait assiégé et pris la ville de Castel-Sarrasin, située sur la Garonne, à sept lieues de Toulouse. Humbert de Beaujeu, voulant la reprendre, eut un grand revers. Le comte Raimond s'était mis en embuscade dans une forêt voisine, d'où il tomba tout à coup sur les Français. Ceux-ci, attaqués à l'improviste, furent mis en déroute, après avoir perdu beaucoup de monde; 3500, parmi lesquels 1500 chevaliers, restèrent prisonniers. Le comte Raimond enferma les chevaliers dans une étroite prison, et exerça de barbares cruautés sur les soldats. Les uns eurent les yeux crevés, les autres eurent le nez, les oreilles et quelquefois jusqu'aux bras et jambes coupés. Le comte voulait frapper de terreur les ennemis. Ce récit est de Mathieu Pâris, auteur anglais un peu suspect dans l'histoire de la croisade [3].

Humbert de Beaujeu, n'ayant pas pu prendre la ville de Castel-Sarrasin, se dirigea du côté de Toulouse, pour exercer une éclatante vengeance. Il n'osa pas assiéger cette ville, devant laquelle avaient échoué Simon de Montfort et le prince Louis. Mais il en ravagea tous les environs. On coupa les blés et on arracha les vignes. On démolit les maisons, tellement qu'il n'en resta plus de vestige. On employa trois mois à cette dévastation ; les Toulousains furent obligés de rester simples spectateurs [4].

La guerre allait se perpétuer dans le Midi. Personne ne pouvait en prévoir la fin. Tous les honnêtes gens en gémissaient. La papauté en était désolée. Le pape Honorius III était mort. Grégoire IX lui avait succédé. C'était un vieillard, mais d'une rigidité extraordinaire et d'une fermeté de caractère qui allait quelquefois jusqu'à la dureté. Car il serait difficile de lui donner toujours raison dans sa conduite envers Frédéric II. Mais il mérite des éloges pour la

[1] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 33.
[2] Ibid., c. 37.
[3] Ibid.
[4] Ibid., c. 38.

conduite qu'il a tenue dans les affaires du Midi. La guerre contre les Albigeois, qui durait depuis près de vingt ans, lui causait de grands tourments. Il résolut d'employer tous les moyens pour y mettre un terme. Il écrivit à diverses reprises au jeune roi et à sa mère, pour le prier d'achever la conquête du Midi, si heureusement commencée par son père, et d'y extirper l'hérésie, qui menaçait d'éteindre la foi catholique dans ce pays et de se répandre dans les provinces voisines [1]. A la demande du roi, il lui laisse le légat, cardinal de Saint-Ange, qu'il voulait rappeler auprès de lui. Il paraît qu'au moment où le pape pressait si vivement, on délibérait au conseil de la régence sur un projet de paix qui a été communiqué au pape, et qui venait peut-être de lui, ce qui est fort probable : car peu de temps après le pape ordonna à son légat de travailler activement à la conclusion de la paix entre le jeune roi et le comte de Toulouse, et lui donna le pouvoir de dispenser des degrés de parenté, si l'on peut parvenir à un accommodement par le mariage de la fille du comte avec un des frères du roi [2].

Les ravages faits autour de Toulouse et la défection de plusieurs seigneurs du Midi avaient fatigué et découragé le comte de Toulouse, ainsi que les habitants de cette ville. Le cardinal-légat crut que le moment était arrivé où l'on pourrait parler de paix à Raimond. Il lui envoya l'abbé de Grandselve, pour lui faire des propositions de paix. Raimond ne rejeta pas cette ouverture. Il ne demandait pas mieux, disait-il, que de rentrer dans l'unité de l'Église et de demeurer sous la dépendance de son roi. Il donna à l'abbé de Grandselve plein pouvoir pour régler les bases de cette paix avec Thibaud, comte de Champagne. L'abbé se concerta avec le comte. Les conditions furent arrêtées, envoyées à Raimond et ratifiées par lui. On convint d'une assemblée à Meaux, où l'on devait conclure une paix perpétuelle et définitive. La ville de Meaux dépendait alors du comte de Champagne.

L'assemblée de Meaux eut lieu. Le comte de Toulouse y vint en personne et se montra prêt à se soumettre à tout. Après plusieurs jours de discussion, le roi demanda qu'on transférât les conférences à Paris, ce qui fut fait, et le 12 avril 1229 on mit la dernière main au traité. Ce traité est fort long : je me contenterai de vous en citer les principaux articles.

[1] Raynald, an. 1228, n. 20.
[2] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 39.

Raimond s'engagea à être fidèle et obéissant au roi et à l'Église, à poursuivre de toutes ses forces les hérétiques, nommément les croyants, leurs recéleurs et leurs fauteurs, aussi bien que les routiers, sans épargner ni proches, ni parents, ni amis, ni vassaux, et sans rien omettre, quant aux punitions et recherches, des moyens qui seraient en son pouvoir, selon que le légat le lui prescrirait.

Les articles sont très-étendus en ce qui touche la réparation des dommages causés aux églises et aux monastères pendant la guerre. Raimond devait les réparer, établir une école publique à Toulouse, rétribuer deux professeurs de théologie, deux de droit-canon, six maîtres ès-arts et deux maîtres de grammaire. C'est là l'origine de l'université de Toulouse. Raimond ne devait exercer aucune vengeance contre ceux qui avaient embrassé la cause des croisés, comme on n'en exercerait aucune contre ceux qui ont combattu dans ses rangs. C'est-à-dire, on demandait une amnistie pleine et entière.

Mais la principale condition était que Raimond donnerait sa fille, seule et unique héritière de ses domaines, à Alphonse, frère du roi, et depuis comte de Poitiers, et qu'après sa mort tous ses biens reviendraient à sa fille ou à ses héritiers, et que, si sa fille mourait sans enfants, ses biens seraient reversibles au roi et à ses successeurs. Raimond devait conserver sa vie durant tout le district de l'évêché de Toulouse, mais il ne pouvait en rien détacher pour d'autres enfants qu'il pourrait avoir [1].

Telle est la substance du traité qui mit fin à la guerre des Albigeois. On peut l'appeler le chef-d'œuvre de la reine régente, car il est entièrement à l'avantage de la France, comme il va être au profit de la religion. Amauri de Montfort renouvela peu après la cession qu'il avait déjà faite de ses droits en faveur du roi sur tous les États du Midi adjugés à son père, et il reçut peu de temps après, en compensation, la place de connétable de France [2].

Il ne s'agissait plus pour Raimond, qui avait signé le traité, que de recevoir l'absolution. Celle-là devait se donner solennellement, suivant l'usage de l'époque, à l'église de Notre-Dame de Paris, qui avait été achevée sous Philippe-Auguste. La cérémonie fut fixée au jeudi-saint, 12 avril 1229. Elle se fit au milieu d'un concours immense de peuple. Le comte Raimond, accompagné du légat, d'un

[1] Labb., t. XI, p. 415.
[2] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 45.

grand nombre d'évêques, du roi et des princes de la famille royale, et de tous les officiers de la cour, fut conduit à Notre-Dame. Là, aux portes de l'église, un clerc du roi lut le traité, qui fut juré solennellement par Raimond. On l'introduisit ensuite dans l'église jusqu'au maître-autel. Il était en habits de pénitent, c'est-à-dire *en chemise, en haut-de-chausses et pieds nus*. Tel avait été son père dans l'église de Saint-Gilles vingt ans auparavant. Le légat le reçut au pied du grand-autel et lui donna l'absolution, à lui et à tous ses alliés qui étaient présents. Je ne vous parlerai plus de cette cérémonie, qui était un reste de la pénitence publique, et qui, tout humiliante qu'elle était, avait été souvent demandée par les coupables, parce qu'elle les réhabilitait aux yeux de leurs contemporains et les faisait passer pour entièrement purifiés. Ceux qui n'ont pas étudié le système pénitentiaire de l'Église, système admirable dans ses effets, ne peuvent pas juger sainement de l'appareil de cette cérémonie.

Raimond était sincère dans sa réconciliation et y avait procédé de bonne foi. Pour donner au roi des gages de sa fidélité, il se constitua prisonnier au Louvre jusqu'à ce que les principales clauses du traité fussent remplies. Le roi ne le laissa pas longtemps dans cet état d'humiliation. Il le renvoya dans ses domaines en lui donnant des preuves de sa libéralité. Raimond paraissait fort content. Il détermina le comte de Foix, Roger Bernard, qui était devenu l'unique appui des Albigeois, à suivre son exemple. Le comte se réconcilia avec l'Église et reçut l'absolution. Ce fut au mois de juin 1229. Au mois de juillet suivant, les Toulousains furent aussi réconciliés à l'Église [1]. Ainsi tout est fini. Une guerre cruelle qui dure depuis vingt ans se termine tout à coup comme par miracle. Dieu semblait avoir réservé cette œuvre à des mains innocentes, à celles d'un jeune roi de 14 ans, qui va devenir un grand saint, un monarque accompli et un modèle que les rois devraient toujours avoir devant les yeux.

Restait à détruire l'hérésie. C'était là un travail bien plus difficile. On peut soumettre les peuples par le fer, on peut les forcer à accepter les conditions qu'on leur impose, mais il est bien plus difficile de changer les cœurs et de ramener les intelligences. On ne déracine pas facilement des erreurs qui se sont implantées dans un pays et qui se sont emparées des masses. L'hérésie manichéenne,

[1] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 62.

ou albigeoise, favorisée et protégée pendant plus d'un siècle par les princes, avait jeté dans le Midi de profondes racines : elle était dominante ; toutes les intelligences étaient perverties. Il faudra de longs efforts pour changer cet état de choses. Tout le monde le comprend. Cependant on ne recule devant aucune difficulté, on veut remplir le but de la croisade et attaquer l'hérésie par tous les moyens et toutes les puissances. Il faut s'attendre, Messieurs, à de grandes rigueurs, car le pays est soumis aux Français et va être gouverné selon les idées et les institutions de la France. Comme vous le savez, l'unité catholique était la première loi du royaume. Cette loi était dans le cœur des peuples. On avait la conviction intime qu'il suffit d'un mauvais principe pour corrompre une société et causer d'affreux désordres. Les provinces méridionales en offraient des exemples et confirmaient les peuples dans cette opinion. L'hérésie passait alors en France pour un crime qui ne pouvait être expié que par le feu. Telle était l'opinion dominante. Aussi chaque fois qu'il s'agissait d'une hérésie, les évêques s'assemblaient à la hâte et comme en tremblant. L'hérétique convaincu, qui ne se rétractait pas, était livré au bras séculier et brûlé tout vif, et souvent lorsque les évêques ou les magistrats étaient trop indulgents, le peuple faisait justice lui-même. Voilà les idées de la France, selon lesquelles on va procéder dans le Midi. On peut s'attendre à de grandes rigueurs, d'autant plus que les Français avaient contre l'hérésie manichéenne une haine particulière, parce qu'elle était affreuse dans ses principes et dans ses conséquences, et qu'elle avait fait couler le sang des meilleures familles. On veut donc la poursuivre dans ses derniers retranchements et la détruire radicalement ; là-dessus il n'y avait qu'une seule voix : peuples, barons, princes et évêques sont d'accord sur ce point.

Saint Louis pose les premiers principes de cette poursuite. Il procède avec calme et sang-froid, mais avec une grande sévérité. Dans une constitution qu'il publia immédiatement après le traité de paix, il commence par déclarer que les églises du Midi et les ecclésiastiques qui y sont attachés jouiront des mêmes *libertés* et des mêmes *immunités* dont jouit l'*Église gallicane*. C'est-à-dire l'Église du Midi sera sur le même pied, aura les mêmes droits, les mêmes priviléges et les mêmes règles que celle de l'intérieur de la France. Les ecclésiastiques seront affranchis du joug qui pèse depuis longtemps sur le Languedoc, ils jugeront les hérétiques, et seront aidés en cela par la puissance séculière.

C'est pour la première fois qu'on trouve dans l'histoire ecclésiastique le mot de *libertés de l'Eglise gallicane*, mot dont on a tant abusé dans la suite, et dont on abuse encore aujourd'hui. Ce mot, dans son sens primitif et dans l'esprit de saint Louis qui est le premier à s'en servir, veut dire affranchissement du joug de l'hérésie, droit de juger l'hérésie, de la réprimer, et d'en appeler pour cet effet au secours de la puissance séculière. Le roi s'explique par les articles qu'il établit contre l'hérésie, car le roi ordonne par un 2e article :

2e Que tous ceux qui s'écartent de la foi catholique, quel que soit le nom sous lequel on les désigne, soient punis sans délai dès qu'ils auront été condamnés par l'évêque ou par d'autres ecclésiastiques qui en ont le pouvoir.

Le sens de cet article est facile à saisir. Tous les hérétiques, quel que soit leur nom, une fois condamnés par l'évêque doivent être punis selon les lois qui existaient en France, lois qui allaient jusqu'à infliger la peine de mort.

Le 3e article est contre ceux qui les protègent, les recèlent ou les défendent. Ils sont déclarés incapables de témoigner en justice, de tester; ils sont exclus de tout emploi public, de tout héritage. Leurs biens seront confisqués et ne pourront revenir à leurs enfants. C'est plus que la dégradation civique.

Mais, comme nous l'avons vu, les Manichéens avaient une adresse particulière à se dissimuler et à se cacher. Le roi ordonna donc :

4° A ses barons, à ses baillis et à tous ses sujets de rechercher les hérétiques et de les dénoncer aux ecclésiastiques qui auront pouvoir de les juger, pour en faire une prompte justice. Voilà, Messieurs, l'inquisition ; elle n'est point une chose nouvelle, puisque le roi ne fait que rétablir les lois qui existaient en France.

Pour parvenir plus sûrement à l'extirpation de l'hérésie, il donne une prime d'encouragement; car il ordonne à ses baillis :

5° De payer deux marcs d'argent et dans la suite un marc pour chaque hérétique qu'on aura découvert et pris, et qui sera condamné comme tel. C'est un règlement de police qui existe encore chez nous. Les gardes municipaux reçoivent une récompense pour chaque criminel qu'ils arrêtent. Le roi attaque ensuite ceux qui ont servi de bras aux Manichéens; il ordonne :

6° Qu'on chasse entièrement du pays les routiers qui ont troublé la paix de l'Église, et qu'on rétablisse une paix durable. Le roi recommande aux magistrats d'y veiller avec une grande attention.

Comme on avait si souvent méprisé les peines spirituelles de l'Église, le roi prend des mesures pour les faire respecter. Il renouvelle les peines temporelles attachées à l'excommunication, il ordonne

7° Que les baillis se saisissent de tous les biens de ceux qui se feront excommunier, et qui n'auront pas satisfait dans l'année. Cependant sur un commandement du roi ils pourront recevoir leurs biens après leur rentrée dans le sein de l'Église. Cet article est calqué sur une loi déjà ancienne qu'on trouve à toutes les pages de l'histoire du moyen âge. Tous ceux qui étaient excommuniés, et qui ne se réconciliaient pas dans l'année, étaient privés de leurs honneurs, de leurs dignités et de leurs biens.

Par un dernier article le roi ordonne de restituer aux églises les dîmes, et défend aux laïques d'en jouir davantage.

Voilà les statuts de saint Louis. Mais le roi n'entend pas faire des règlements comme ceux qu'on avait déjà faits et qu'on avait mis au rebut, il veut qu'ils soient invariablement observés. C'est pourquoi il enjoint aux barons, aux vassaux et aux bonnes villes de faire serment d'observer tous ces articles entre les mains des baillis qui seront députés à cet effet, et qui feront eux-mêmes serment de veiller à leur observation, un an après qu'ils seront reçus dans leurs charges. « Nous voulons, dit le roi, que ces statuts soient » observés; en sorte que notre frère même jure de les garder et de » les faire garder par ses sujets, lorsqu'il sera en possession du » pays[1]. »

Je n'ai pas besoin de faire observer que ces statuts et ceux du traité de paix, ne sont autre chose que des lois qui étaient en vigueur dans tous les pays de l'Occident, et qui étaient tirées du droit Romain. Comme elles avaient été oubliées et mises de côté durant le règne de l'hérésie, le roi les renouvelle, affranchit ainsi l'Église de la servitude que l'hérésie lui avait imposée, et lui rend les mêmes droits qui existaient dans l'intérieur de la France. C'est ce qu'il appelle les *libertés de l'Eglise gallicane*. Les statuts de saint Louis servirent de règles à un grand nombre de conciles ou d'assemblées mixtes qui furent tenues pendant plus de 20 ans après pour l'extirpation de l'hérésie. Le premier de ces conciles est celui de Toulouse, célébré au mois de novembre de la même année, 1229. Nous y voyons les archevêques de Narbonne, de Bordeaux et d'Auch, un grand nombre d'é-

[1] Labb., an. XI, p. 423.

vêques et d'autres prélats; le comte de Toulouse, les autres comtes et les barons du pays, le sénéchal de Carcassonne et deux consuls de Toulouse, l'un de la cité, l'autre du bourg. L'assemblée était présidée par le légat, cardinal de Saint-Ange. Les deux consuls de Toulouse jurèrent sur l'*âme de la communauté*, d'observer les articles de la paix. Le comte Raimond fit un serment semblable, et son exemple fut suivi par tout le pays.

Le légat ouvrit le concile par une petite allocution dont voici les termes :

Quoique plusieurs légats du Saint-Siége aient fait plusieurs statuts contre les hérétiques, leurs fauteurs ou recéleurs, pour conserver la paix dans le diocèse de Toulouse, la province de Narbonne et les diocèses les plus voisins, et pour le bien du pays; faisant cependant attention que ces provinces, après avoir été longtemps désolées, sont actuellement pacifiées comme par miracle par le consentement et la volonté des grands, nous avons jugé à propos d'ordonner, du conseil des archevêques, des évêques, des prélats, des barons et des chevaliers, ce que nous avons jugé nécessaire pour purger du venin de l'hérésie un pays qui est comme *néophyte* et pour y conserver la paix [1].

On voit par ce préambule que le concile est une assemblée mixte, et que par conséquent les canons qu'on y dresse émanent de l'autorité des deux puissances.

Les canons qu'on porta dans ce concile concernent principalement l'hérésie, et ne sont que le développement des statuts de saint Louis.

En effet, on y ordonne que les évêques députeraient dans chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, lesquels feraient serment de rechercher exactement les hérétiques et leurs fauteurs, de visiter pour cela les maisons depuis le grenier jusqu'à la cave, et tous les souterrains où ils pourraient se cacher, et de les dénoncer ensuite aux ordinaires, aux seigneurs des lieux et à leurs officiers, pour les punir sévèrement. Nous voyons ici de nouveau l'inquisition exercée par l'ordinaire, aidée de la puissance civile. Mais ce qui est remarquable, et ce qui montre que les idées françaises dominaient, c'est qu'on ordonne la destruction de la maison où l'on découvre un hérétique, et la confiscation du terrain où elle est bâtie.

On ordonne ensuite la confiscation des biens et l'on statue d'autres peines contre ceux qui leur permettraient dorénavant d'habi-

[1] Labb., XI, p. 427.

ter dans leurs terres. Pour ne point confondre cependant l'innocent avec le coupable, on défend de punir personne comme hérétique, à moins qu'il n'ait été jugé tel par l'évêque ou par un ecclésiastique qui en eût le pouvoir.

On permet à tout le monde de rechercher les hérétiques, même sur le terrain d'autrui; mais les propriétaires y sont obligés sous peine de confiscation de leurs biens. Chacun doit les rechercher dans les villes, les châteaux, les métairies, jusque dans les forêts et les cavernes, et en purger ses terres sans y apporter aucune négligence. Ce qui montre qu'ils se cachaient partout.

Les hérétiques sincèrement convertis, pour être distingués des autres citoyens, doivent porter deux croix d'une couleur différente de leur habit, l'une à gauche, l'autre à droite de leur poitrine. Ceux qui se convertissent seulement par crainte des châtiments, doivent être renfermés dans des cellules séparées, pour ne point communiquer leur venin aux autres prisonniers. On voit ici le système cellulaire dont il est tant question aujourd'hui, tant il est vrai de dire que tôt ou tard on revient aux institutions de l'Église.

On ordonne aux hommes depuis quatorze ans et aux femmes depuis l'âge de douze ans, de renoncer par serment à toute sorte d'erreurs, de promettre de garder la foi catholique, de dénoncer et de poursuivre les hérétiques, et de renouveler ce serment tous les deux ans.

On déclare suspects d'hérésie tous ceux qui ne se confesseraient pas et ne communieraient pas trois fois l'an.

Enfin, Messieurs, on fait une défense qui se trouve ici pour la première fois et qui n'était que temporaire. On défend aux laïques de tenir chez eux les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; on excepte les Psautiers et les livres de l'office divin, pourvu qu'ils ne soient point traduits en langue vulgaire. Cette défense s'explique facilement, parce les hérétiques se servaient de l'Écriture pour appuyer leurs erreurs.

Voilà les principaux règlements faits contre l'hérésie : mais il n'est pas facile de les exécuter et d'atteindre l'hérésie. On a beau la rechercher dans les maisons, dans les châteaux, dans les caves et les greniers, dans les forêts et dans les cavernes, elle se cachera dans des coins inaccessibles, dans le cœur et l'intelligence de l'homme, d'où il est difficile de la déloger. L'Église en sera occupée pendant plus de 20 ans, elle sera obligée de recourir à des mesures exceptionnelles, à des tribunaux extraordinaires : tel est

celui de l'Inquisition qui est né au milieu de ces circonstances et dont je vous parlerai dans notre prochaine réunion.

L'ABBÉ JAGER.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XX [1].

Du droit naturel.

Le droit naturel est une science d'une date toute récente, mais qui a pris en peu de temps une consistance si grande, qu'une foule d'établissements publics l'ont adoptée et ont institué des chaires pour l'enseigner. Cette science a un rapport si intime avec la morale, qu'on pourrait la substituer et qu'en effet on la substitue à cette dernière dans l'enseignement, du moins en ce qui concerne nos devoirs envers nos semblables. Si ces deux sciences diffèrent, c'est seulement par le nom et par la forme : la substance est la même : un peu d'attention suffira pour nous en convaincre.

Le but direct de la morale est d'enseigner à l'homme quels sont ses devoirs : le but direct du droit naturel est de lui enseigner quels sont ses droits. Or, bien que le droit et le devoir soient des choses très-distinctes, je pourrais même dire opposées, il y a cependant une connexion si étroite entre ces deux choses, que l'une ne peut être conçue sans l'autre, et que quiconque comprend l'une comprend inévitablement l'autre en même temps.

Il existe entre le droit et le devoir la même relation qu'entre la créance et la dette. Comme toute créance suppose une dette équivalente, tout droit suppose un devoir correspondant ; comme il ne peut y avoir de créancier sans débiteur, le droit chez un homme implique le devoir chez un autre ; comme enfin le total de la créance

[1] Voir le chap. XIX, au numéro précédent ci-dessus, p. 314.

sance relative de l'une et de l'autre. D'après Grotius, la preuve *à posteriori* ne produit qu'une simple probabilité : je pense que cette preuve donne une certitude véritable, une certitude complète.

Ainsi, lorsqu'il est constaté qu'une institution a existé à toutes les époques, chez tous les peuples, que toujours, que partout elle a été considérée comme étant de droit naturel, il est certain que cette institution est véritablement de droit naturel.

Cette preuve est péremptoire. D'abord l'existence d'une institution dans tous les siècles et chez tous les peuples ne peut avoir son principe que dans la nature. Les établissements qui sont l'œuvre des conventions ou de la volonté des hommes varient comme ces volontés et ces conventions. La nature de l'homme, au contraire, est immuable, la même partout et toujours : *naturale id commune*, a dit Aristote. La conformité d'une institution avec la nature raisonnable et sociable est mieux prouvée par l'antiquité, l'universalité et la perpétuité de cette chose, que par les raisonnements les plus subtils des philosophes ; bien plus, cette preuve est telle que tous les arguments sont incapables de la détruire.

Serait-il possible qu'une institution qui a ce premier caractère n'ait pas été regardée comme étant de droit naturel chez tous les peuples, ou au moins chez les peuples les plus civilisés ? Non. Cette institution réunira donc toujours les deux conditions : ce sentiment universel confirme la première preuve. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit de l'autorité du consentement général du genre humain.

La force de l'autre preuve est-elle supérieure ou même égale ?

Cette preuve est plus savante, elle flatte l'amour-propre de l'homme et surtout du philosophe : est-elle aussi sûre ? Il est permis d'en douter, lorsque l'on considère de combien de conditions dépend sa bonté, combien il est facile de se faire illusion sur la réunion de ces conditions.

On prouve *à priori* qu'une chose est de droit naturel, lorsqu'on démontre sa convenance nécessaire avec la nature raisonnable et sociable de l'homme.

Le point de départ est la nature raisonnable et sociable de l'homme.

La première condition est d'avoir une idée juste de la nature humaine.

Souvent on ne peut comparer immédiatement l'institution dont on recherche le caractère avec la nature humaine : on est obligé

d'avoir recours à des idées intermédiaires : il faut être assuré que ces points de comparaison sont justes, qu'il y a conformité d'une part entre eux et la nature humaine, d'autre part entre eux et l'institution qui fait l'objet de l'examen.

Développons brièvement ces différentes conditions.

La première est d'avoir une idée juste de la nature raisonnable et sociable de l'homme.

Cette idée est la base de la démonstration. Si elle est fausse, arbitraire ou hypothétique, la conclusion n'aura pas plus de valeur que les prémisses : tout sera faux, arbitraire ou hypothétique.

Pour avoir une idée vraie de la nature humaine, il faut considérer l'homme tel qu'il est, tel qu'il a été toujours, à toutes les époques et dans tous les pays.

Ont-ils suivi cette règle, les publicistes qui ont vu l'état naturel de l'homme dans une condition dont on ne trouve pas d'exemple dans les annales du genre humain ? On connaît la description que fait Cicéron de ce prétendu *état de nature* : « Il fut un temps où » les hommes, errant dans les campagnes comme les animaux, n'a» vaient pour soutenir leur vie qu'une nourriture sauvage. La rai» son avait peu d'empire : la force décidait de tout ; ils n'avaient » nulle idée de leurs devoirs envers la Divinité ni envers leurs » semblables ; point de mariage légitime, point d'enfant dont on put » s'assurer d'être le père ; on ne sentait pas encore les avantages » de l'équité : aussi, au milieu des ténèbres de l'erreur et de l'i» gnorance, les passions aveugles abusaient, pour se satisfaire, des » forces du corps, leurs pernicieux satellites [1]. »

Cet état a-t-il été la condition primitive du genre humain ? Non. L'histoire nous montre les premiers hommes en état de société, d'abord domestique, puis civile, avec des idées très-pures de la Divinité, de leurs devoirs envers elle et envers leurs semblabtes : le trouve-t-on même dans ces hordes que des événements extraordinaires éloignèrent du pays qui avait été le berceau du genre humain et séparèrent du centre de la civilisation ? Elles tombèrent dans une condition bien misérable, mais elles conservèrent la parole, et avec la parole des idées confuses de la Divinité, de la religion et de la morale. L'état de nature de Cicéron est l'extension à tous les peuples d'une condition exceptionnelle et particulière à quelques nations, et, de plus, la peinture exagérée de cette situation.

[1] Cicéron, *de Invent.*, liv. I, ch. II, t. III, p. 10.

Voilà quel a été pour beaucoup de philosophes et de publicistes le point de départ dans la science du droit naturel et du droit public ; c'est avec ces données qu'ils ont prétendu expliquer la religion, la formation de la société en général et des sociétés civiles en particulier, le pouvoir spirituel et temporel, la propriété, l'inégalité des conditions. Quel était leur fondement ? Une fiction, une pure hypothèse. Que pouvaient-ils élever sur une pareille base? Des chimères. Est-il étonnant qu'ils aient trouvé si peu de conformité entre cette prétendue nature et les institutions sociales, l'inégalité des richesses, des conditions, la prépondérance des uns, la dépendance des autres? Pouvaient-ils concevoir une idée exacte du pouvoir, de la liberté?

Les partisans modernes du droit public philosophique conviennent que les États n'ont pas été formés par un contrat social, et que cette prétendue origine des États est historiquement fausse : mais, plus insensés encore que leurs prédécesseurs, ils en soutiennent pourtant la nécessité, comme hypothèse ou comme fiction juridique, et s'imaginent avoir fait en cela une grande découverte. Ils distinguent entre l'origine historique des États et ce qu'ils appellent leur origine juridique, c'est-à-dire une origine historiquement fausse, disant avec une singulière arrogance que, quoique nul État n'ait été produit par un contrat social, ils ont néanmoins pu ou dû se former tous de cette manière. Nous ne nous arrêterons pas à qualifier ici cette espèce de raison et de philosophie. Quel nom il faudrait donner à cette opiniâtreté, qui prétend baser des sciences sur des faussetés reconnues pour telles, qui persiste dans des hypothèses, lors même que le contraire est prouvé et avoué, ou qui se forge des idées auxquelles aucun objet ne correspond sur la terre [1].

Pour que la preuve *à priori* soit concluante, ce n'est pas assez de prendre pour point de départ la nature vraie et réelle de l'homme, il faut encore que toutes les idées que l'on prend pour objets de comparaison soient justes, il faut qu'il y ait convenance d'une part entre ces idées et la nature de l'homme, puis entre ces idées moyennes et l'institution dont on se propose de déterminer le caractère : il est possible que la démonstration exige un grand nombre de propositions moyennes, un long enchaînement de raisonnements. C'est ce qui arrive presque toujours. Eh bien ! qu'il y ait disconvenance

[1] De Haller, *Restauration de la Science politique*, ch. XI, t. I, p. 343 et 344. Je n'approuve cette observation qu'autant qu'elle s'entend de la société en général.

entre deux seulement de ces idées intermédiaires, il y a solution de continuité dans le raisonnement, la conclusion n'est plus légitime. Ici se représentent toutes les causes d'erreurs qui peuvent égarer l'homme. Le droit public n'est pas une des branches des connaissances humaines dans lesquelles les passions exercent le moins leur influence pernicieuse.

La dépendance révolte l'orgueil, et l'on accueille avec joie ces théories qui ne font voir dans la puissance, considérée même d'une manière générale, qu'une institution humaine. Les inégalités sociales froissent l'amour-propre, et l'on se complaît dans ces utopies qui nous bercent de l'espérance d'une égalité absolue.

On se tromperait sur ma pensée et sur la portée de ces observations, si l'on croyait que je veux proscrire l'emploi de ce genre de preuve que Grotius appelle *à priori* : j'ai seulement voulu en régler l'usage, le réduire à sa juste valeur et montrer qu'il doit toujours être subordonné à l'autre. Expliquons notre pensée : on veut examiner si une institution, la propriété, par exemple, dérive du droit naturel ou du droit civil : quelle méthode suivra-t-on ? commencera-t-on par des définitions subtiles sur la nature de l'homme, par des raisonnements à perte de vue sur l'état primitif du genre humain, sur la communauté négative, sur la manière dont la division des biens a pu s'introduire ? Non, non. On recherchera si la propriété a existé de tout temps, si son existence a précédé l'établissement des sociétés civiles : cette circonstance est décisive. On portera ses regards sur tous les peuples, sur toutes les générations, et si à toutes les époques, si dans toutes les contrées, on retrouve la propriété, il sera constant qu'elle est de droit naturel : la question sera décidée d'une manière péremptoire, rien ne peut détruire, je ne dirai pas précisément cette conclusion, mais ce fait.

On peut ensuite chercher à démontrer que l'institution est conforme à la nature raisonnable et sociable de l'homme. Libre à chacun de produire son explication, sa preuve ; mais ces recherches n'ont plus pour but d'établir que l'institution est de droit naturel : la question est décidée, on se propose seulement d'expliquer le fait et d'en rendre raison.

Quand la raison et l'expérience, l'autorité des sages et le témoignage du commun des hommes s'accordent en faveur d'une même proposition ; quand on peut démontrer non-seulement qu'une chose d'après sa nature doit être de telle manière, mais encore qu'elle est en effet ainsi en tous lieux, qu'elle est réputée et reconnue telle

par tous les hommes non atteints de folie, alors la démonstration est complète, alors il en résulte une évidence qui s'empare de l'esprit et qui égale ou surpasse même l'évidence mathématique[1].

Mais, qu'on le remarque bien, la nature de l'institution est indépendante de la variété, de la faiblesse des raisonnements.

Supposons donc qu'il y ait opposition entre le fait et la conclusion rationnelle : ainsi il est bien constant qu'une institution a précédé la formation des sociétés civiles, elle a existé chez tous les peuples, dans tous les temps : cependant un publiciste prétend qu'elle ne dérive pas du droit naturel ; il nie la conformité de cette institution avec la nature de l'homme : cette démonstration *à priori* ne peut détruire ni même ébranler la preuve *à posteriori* tirée de l'expérience et appuyée sur le sens commun. Cette prétendue démonstration n'est pas à la portée de tous les esprits, elle ne repose que sur le jugement de son auteur ou de quelques savants, tandis que les institutions que l'on trouve toujours et partout doivent leur développement à ce bon sens naturel commun à tous les hommes. Cette logique naturelle est plus sûre que les raisonnements métaphysiques de quelques philosophes.

Cette méthode place les institutions fondamentales à l'abri des écarts de l'esprit humain et laisse en même temps liberté entière aux investigations savantes et profondes des publicistes. Toutes les théories peuvent se produire, toutes peuvent être publiées, discutées : il n'y a d'exception que pour les conceptions qui, au lieu d'expliquer la nature d'une institution, tendraient à la renverser. Comme ces dernières heurtent le sens commun, chacun, et leur auteur tout le premier, est averti qu'elles renferment une erreur, et le raisonnement contient quelque vice caché. Quant aux autres, leur mérite dépend de la facilité avec laquelle elles expliquent le problème et toutes les questions qui s'y rattachent.

L'appréciation de ces théories dépasse le degré de raison départi au commun des hommes, et n'appartient qu'aux esprits versés dans l'étude du droit naturel et du droit public.

Il existe entre le droit naturel et le droit civil des rapports tellement intimes, qu'il n'est pas étonnant qu'on les ait quelquefois confondus.

Les institutions qui dérivent du droit naturel précèdent l'établissement des sociétés civiles. C'est pour assurer la jouissance des

[1] De Haller, *Restauration de la Science politique*, ch. XIV, t. II, p. 32.

droits naturels que les familles se sont réunies : la loi civile n'a pas créé les droits naturels, elle en a réglé l'exercice et assuré la jouissance.

Le droit de propriété, les différentes manières de l'acquérir, dérivent du droit naturel : ainsi l'occupation, la vente, l'échange, et même la prescription, sont de droit naturel : le droit civil détermine le temps que doit durer l'occupation, les caractères qu'elle doit avoir pour faire présumer l'intention de s'approprier une chose, fixe le temps au bout duquel le délaissement de cette chose emporte renonciation à la propriété.

Les biens d'un père passent à ses enfants, ceux d'un parent à sa famille : voilà le vœu de la nature.

Mais ce n'est qu'un principe. Dans quel ordre, à quels parents seront-ils transmis ? les enfants partageront-ils l'héritage paternel par égales portions, ou bien les aînés, les mâles, auront-ils un droit exclusif ou quelque préférence sur les femmes et sur les cadets ? les biens retourneront-ils à la famille d'où ils proviennent, ou bien n'aura-t-on égard qu'à l'affection présumée du défunt ? La solution de ces questions est abandonnée au droit civil.

Le droit de disposer de ses biens pour le temps où l'on n'existera plus vient de la nature : on le voit exercé par des pères de famille qui ne pouvaient pas le tenir de la loi civile, puisqu'ils ne faisaient partie d'aucune cité [1]. On trouve l'usage de tester reçu chez tous les peuples, dans tous les temps. Le droit civil en régit seulement l'exercice, l'étendue, prescrit la forme des dispositions entre vifs et testamentaires.

L'union de l'homme et de la femme est instituée et réglée par la loi divine, tant naturelle que positive.

La loi civile ne régit l'association conjugale que relativement aux biens, et détermine les régimes que les époux peuvent adopter.

Le droit civil assure encore la jouissance des droits civils. Le pouvoir fait rendre à chacun ce qui lui appartient. Pour remplir ce devoir d'une manière juste, il doit s'éclairer et prononcer sur les prétentions opposées des parties qui réclament l'intervention de la force publique. Il exerce cette fonction par lui-même ou par des délégués, institue des tribunaux, trace aux parties et aux juges les règles qu'ils doivent suivre dans l'instruction des procès, dans la manière de les juger, dans l'exécution des jugements.

[1] *Genèse*, ch. XV, v. 2 et 3. — Furgole, *des Testaments*, ch. I.

Quelques publicistes ont prétendu que la propriété, la prescription, les testaments, dérivaient du droit civil : ils ont confondu le droit en lui-même avec l'exercice du droit. Le droit en lui-même vient de la nature ; il existe à toutes les époques chez tous les peuples. L'exercice seul appartient à la loi civile ; il varie selon les mœurs, et mille autres circonstances.

DE LAHAYE.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE.

TÉMOIGNAGE DES APÔTRES EN FAVEUR DES FAITS SURNATURELS.

Le Christ n'est point semblable au soleil des régions tropicales, qui se lève sans aurore et se couche sans crépuscule ; précédé de plusieurs milliers d'années par les prophéties, il est de même suivi par les miracles. (Tholuck.)

« Les Actes des Apôtres, tenus pour avérés [1], disait en 1839 » M. E. Quinet, ne présentent-ils pas des récits analogues à ceux » des Évangiles ? » Ce problème est, en effet, de la plus grande importance contre les partisans du système mythique : mais, avant de le développer dans toute son étendue, il faut que nous disions d'abord quelques mots du caractère historique de l'ouvrage de saint Luc.

« A moins qu'on ne veuille regarder le livre entier comme apocryphe, dit Tholuck (et personne ne s'en est encore avisé), on doit reconnaître qu'il a été composé par un compagnon et un ami de l'apôtre Paul, puisque l'auteur se désigne lui-même comme tel. L'impression produite par la lecture de tout l'ouvrage suffit d'ailleurs elle-même pour trancher la question. Si cette impression n'est plus présente à la mémoire, qu'on relise seulement les Actes

[1] Ce livre, dit M. Guizot, est un des plus authentiques que nous ait laissés l'antiquité. Cf. Nicolas, *Études philosophiques sur le Christianisme*, IV, 273.

depuis le chapitre XVI, 11, jusqu'à la fin, et tout individu jouissant de sa raison ne doutera plus qu'il marche ici sur un terrain historique. On croirait même souvent que l'auteur avait un *journal* sous les yeux, et spécialement lorsqu'il écrivait l'histoire du Voyage en Italie (ch. 27 et 28) : ce chemin si long est indiqué station par station ; la profondeur de la mer est mesurée par brasses, et le nombre des ancres qui y ont été jetées est compté ; en un mot, tout ce qui s'est passé s'y trouve décrit avec tant d'exactitude, que l'on peut hardiment en appeler à tout historien, et lui demander s'il croit qu'une description aussi détaillée ait pu être faite après un certain nombre d'années et sur une simple tradition orale.....

» En outre, les Actes des Apôtres s'accordent avec les Épîtres de Paul dans des points si nombreux, que ces deux monuments de l'antiquité chrétienne déposent réciproquement en faveur de leur crédibilité [1]. Mais, par leurs nombreux points de contact avec l'histoire classique, avec la géographie et les antiquités, les Actes des Apôtres sont surtout propres à nous faire connaître Luc comme historien [2]. Le lieu de la scène passe de la Palestine à la Grèce et à l'Italie. Dans un pareil cas, si une fausse désignation de lieu ou l'inobservance des coutumes juives sont suffisantes pour dévoiler l'ignorance d'un mythographe grec, à combien plus forte raison un mythographe juif ne courra-t-il pas le même danger en parlant de ce qui concerne les païens ? Nous trouvons ici une vie active et variée : aujourd'hui, dans le cercle des communautés religieuses de la Palestine, demain dans la capitale de la Grèce, au milieu des sectes philosophiques ; tantôt devant le tribunal des proconsuls romains, tantôt devant les rois juifs ; ici en présence des tribunaux païens des provinces, là en pleine mer ; et nulle part des descriptions vagues, mais, au contraire, beaucoup de noms et d'événements connus, soit dans la géographie, soit dans l'histoire : c'est bien ici que le mythographe enthousiaste et peu fidèle à l'histoire peut être pris sur le fait [3]. »

[1] Cf. Paley, *Horæ Paulinæ*, traduction Levade.

[2] Cf. Glaire, *Introduction au Nouveau Testament* ; — Paley, *Évidence du Christianisme* ; — Lardner, *Crédibilité de l'histoire de l'Évangile* ; — Tholuck, *Crédibilité de l'histoire Évangélique*, édition de Valroger, 389-401.

[3] Tholuck, *Crédibilité, etc.*, 385, 387. Ces considérations nous ont paru suffisantes pour résoudre les frivoles difficultés élevées contre l'authenticité des Actes des Apôtres, en France, par M. Alfred Maury, et en Allemagne, par Baur. — Cf. A. Maury, *Encyclopédie moderne*, art. *Actes*. — Quant à l'hypothèse de Baur, nous nous bor-

L'histoire de l'Église primitive, telle qu'elle se montre à nous dans le livre des Actes, pleine de grandeur et de simplicité, suffirait seule pour saper par la base toutes les données de l'hypothèse mythique. Si Jésus-Christ n'a pas fait de miracles, s'il n'agissait sur l'imagination de ses disciples que par la puissance de sa parole et de ses idées, on est bien obligé d'admettre que la prédication des Apôtres ne reposait nullement sur les prodiges opérés par leur Maître. Sauf la merveille de la résurrection, que quelques visions leur avaient fait accepter légèrement, Strauss avance qu'ils n'ont rien annoncé de tous ces événements merveilleux dont l'Église embellit depuis la vie prosaïque et vulgaire de son fondateur. Une telle manière d'envisager les faits est tellement en contradiction avec tout ce que nous savons de l'histoire des Apôtres et de leurs successeurs, qu'on est étonné de la prodigieuse légèreté avec laquelle des esprits graves acceptent des suppositions qu'une simple observation suffit pour renverser à tout jamais. J'ouvre en effet le livre des Actes, et qu'y vois-je dès les premières pages? L'esprit de Dieu descend sur les Apôtres, et ces hommes, que la voix d'une servante faisait trembler, les voilà devenus forts et courageux comme des lions [1]. Pierre, cet ignorant pêcheur de Bethsaïde, qui avait montré si peu de résolution dans la terrible nuit qui précéda la passion du Sauveur, ce batelier du lac de Génésareth, se lève tout d'un coup devant la multitude du peuple encore tout frémissant, pour prêcher avec une sainte audace Jésus-Christ crucifié. Il

nons à reproduire ici les réflexions de M. Mussard. « Ce n'est pas ici le lieu de discuter les preuves sur lesquelles l'honorable professeur s'appuie; nous dirons seulement que la critique sacrée a, par des arguments restés sans réplique, sauvé du (prétendu) naufrage les douze derniers chapitres du livre incriminé; c'est plus qu'il n'en faut pour notre cause. Dans les douze derniers chapitres, qui ont évidemment Luc pour auteur, notre historien, compagnon de Paul, se donne pour témoin oculaire de nombreux miracles. Ces miracles sont donc vrais; ils n'ont pu être puisés dans des documents altérés par la tradition. L'auteur sacré a confirmé de l'autorité puissante de son nom des faits qu'il avait vus lui-même. Ainsi donc, ici comme dans les Évangiles, nous voyons l'histoire repousser le mythe, et la garantie de la rédaction consacrer la véracité du récit. — Mussard, *Examen critique du Système de Strauss*, ch. II, § 1. — Il n'est pas inutile de faire remarquer encore qu'il ne suffit pas du doute hasardé de quelques hommes isolés pour rendre contestable l'authenticité d'un livre dont l'autorité n'a jamais été mise en doute par les vrais savants; — car, dit M. Guizot, en parlant des Actes, « ce livre est un des plus authentiques que nous ait laissés l'antiquité. »

[1] Cf. Gelphe, *Opinion de Strauss, etc.* — Ullmann, *Que suppose la Fondation de l'Église par un Crucifié?* — Ditton, *la Religion prouvée par la Résurrection.*

ne se contente pas d'annoncer aux Hébreux déicides que le Fils de l'Homme est sorti du tombeau, victorieux de la mort, mais il rappelle encore, comme des faits que personne ne pouvait contester, tous les prodiges de sa vie merveilleuse :

« O Israélites, s'écrie-t-il, Jésus de Nazareth a été un homme que Dieu a rendu célèbre parmi vous par *les merveilles, les prodiges, les miracles* qu'il a faits par lui au milieu de vous, *comme vous le savez vous-mêmes.*

» Vous l'avez crucifié et vous l'avez fait mourir par les mains des méchants, et il vous a été livré par un ordre exprès de la volonté de Dieu et par un décret de sa prescience.

« Mais Dieu l'a ressuscité, et nous sommes tous témoins de sa résurrection.

» Il a été élevé par la puissance de Dieu, et, ayant reçu l'accomplissement de la promesse que son Père avait faite d'envoyer le Saint-Esprit, il a répandu cet Esprit-Saint que vous voyez et que vous entendez maintenant.....

» Que toute la maison d'Israël sache donc certainement que Dieu a établi Seigneur et reconnu pour son Christ ce Jésus que vous avez crucifié [1]. »

On sait quel résultat eut ce discours célèbre, et quelles merveilles il enfanta chez le peuple qui venait de crucifier Jésus-Christ.

Supposons pour un moment que l'Évangile vînt à disparaître de la terre, qu'un souffle plus puissant que celui du scepticisme de Strauss arrachât de nos mains les dernières pages du livre sacré ; ne retrouverait-on pas toute l'histoire primitive du Christianisme dans les Actes et dans les Épîtres des Apôtres ? Les défenseurs de l'école mythique n'ont donc rien fait en contestant avec tant d'animosité l'évidente autorité de nos saints Évangiles. L'histoire de l'Église primitive est là pour les confondre. C'est en vain qu'ils essaient de soutenir que les Apôtres sont complétement étrangers à ce qu'il leur plaît d'appeler la mythologie chrétienne. Les disciples de Jésus-Christ ne se sont pas bornés, en effet, à prêcher les miracles de la vie du Sauveur, mais ils ont encore prétendu user au nom de leur Maître de la puissance qu'il avait lui-même exercée sur la nature entière.

« Pierre et Jean montaient au temple, et ils rencontrèrent à une des portes un boiteux qui implora leur compassion.

[1] *Act. Apost.*, cap. II.

» Alors Pierre lui dit : Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai, je te le donne : lève-toi, au nom de Jésus de Nazareth, et marche.

» Et l'ayant pris par la main droite, il le souleva, et aussitôt la plante et les os de ses pieds s'affermirent.

» Il se leva à l'heure même en sautant et en louant Dieu.

» Et tout le peuple le vit marchant et louant Dieu [1]. »

La Synagogue fait une enquête. Les deux apôtres paraissent devant les princes des prêtres et répondent avec un merveilleux mélange de douceur et de fermeté [2]. Le Sanhédrin, ne pouvant dissimuler l'évidence et la publicité des faits, prétend effrayer par des menaces les disciples de Jésus : mais, comme les Apôtres préféraient obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, on essaie de fléchir par la persécution le courage invincible des premiers prédicateurs de l'Évangile : cependant la persécution ne sert qu'à confondre les ennemis de Jésus-Christ. La parole de Dieu est bientôt portée jusqu'aux extrémités du monde.

« Toute la suite de l'histoire des Apôtres, dit le spirituel et savant Duvoisin [3], n'est qu'un tissu de prodiges. La mort d'Ananie

[1] *Act. Apost.*, cap. III.

[2] Nous sommes bien aise de reproduire sur ce miracle les judicieuses observations de M. Athanase Coquerel, dans sa *Biographie sacrée :* « Le miracle de la guérison du boiteux est, avec ceux de l'aveugle-né et de la résurrection de Lazare, le plus circonstancié de l'histoire évangélique ; il semble que l'historien ait craint d'en oublier le moindre trait, et il suffit d'en compter un à un les détails pour voir que toute la fraude était impossible : le lieu et l'heure sont marqués ; la porte du temple est désignée par son nom populaire ; c'est un impotent qu'on y portait tous les jours ; il y demande l'aumône ; il est infirme de naissance ; il est âgé de quarante ans ; les deux apôtres le regardent et lui commandent de les regarder ; Pierre le prend par la main droite ; il entre en sautant, tenant par la main ses deux bienfaiteurs ; le sanhédrin s'assemble, et le boiteux y comparait avec les deux disciples. Voilà un ensemble de circonstances dont l'une immanquablement trahira l'autre, si toutes ne sont pas vraies, et ces réflexions confirment l'idée que ce prodige est le premier des apôtres ; il était bon pour l'Évangile de commencer par un prodige aussi éclatant opéré sur le seuil de ce temple, désormais inutile, et dont la vraie religion allait sortir pour remplir le monde. Rien n'égale la beauté du mot de Pierre au malheureux : Je n'ai ni argent ni or, mais ce que j'ai, je te le donne ; au nom de Jésus-Christ, lève-toi ! C'est là l'ironie la plus simple qui soit sortie d'une bouche mortelle. Combien alors il était pauvre et combien il était riche pour oser parler ainsi, ce pêcheur de Bethsaïde ! Si l'on veut juger de la fausseté des prétendus miracles opérés par tant d'imposteurs, il suffit d'écouter ce qu'ils disent avant et après ; mais il est impossible de parler avec la force et la sublimité de saint Pierre. » — Coquerel, art. *Pierre*.

[3] Napoléon disait de cet évêque de Nantes : « Il avait des réponses pour toutes les difficultés. »

et de Saphire jette l'épouvante parmi les fidèles. L'ombre de Pierre rend la santé aux malades exposés sur son passage dans les rues et sur les places publiques. Philippe, l'un des sept diacres, guérit à Samarie un grand nombre de malades. Frappé de l'éclat de ces prodiges, supérieurs à son art, Simon-le-Magicien croit en Jésus-Christ; les Samaritains convertis reçoivent le Saint-Esprit par l'imposition des mains des Apôtres; la présence du Saint-Esprit se manifeste par des miracles, et Simon veut acheter à prix d'argent le pouvoir d'imposer les mains. Pierre guérit à Sydda un homme paralytique depuis huit ans, et ce prodige est suivi de la conversion de toute la ville. Il ressuscite à Joppé une femme connue de tout le monde par ses aumônes, et plusieurs des habitants de Joppé croient à l'Évangile. Le centenier Corneille et tous ceux qui étaient avec lui reçoivent le Saint-Esprit et parlent plusieurs langues. Paul est terrassé par une force divine; il entend une voix du ciel : la grâce triomphe dans son cœur, il devient en un moment l'apôtre le plus zélé de cette religion dont il était le plus cruel ennemi. Et de combien de prodiges le prodige de sa conversion ne fut-il pas suivi? A Paphos, il frappe d'aveuglement le magicien Élimas, et le proconsul Sergius Paulus embrasse la foi de Jésus-Christ. Il guérit à Lystres un boiteux de naissance; le peuple témoin de ce prodige le prend pour un dieu revêtu d'une forme humaine et veut lui offrir un sacrifice. A sa prière le Saint-Esprit descend sur les fidèles d'Éphèse; il fait plusieurs miracles dans cette grande ville, jusque-là même que ses vêtements appliqués aux malades avaient la vertu de leur rendre la santé. Il ressuscite un jeune homme à Troade; dans l'île de Malte, il est piqué d'une vipère et n'en reçoit aucun mal, etc., etc. [1]. »

En présence de tels faits, tous les adversaires de lhistoire évangélique ne peuvent manquer d'éprouver les plus grands embarras. Diront-ils, comme le docteur Strauss l'a fait pour la résurrection, que les Apôtres ont été séduits par une imagination pleine d'exaltation et d'enthousiasme [2]. Il est assez singulier de transformer des hommes comme l'apôtre Thomas, si soupçonneux et si défiant [3], et

[1] Duvoisin, *Autorité du Nouveau Testament*, ch. XXII. — Cf. aussi Addison, *de la Religion chrétienne*, sect. V, § 4.

[2] Nous ne nous arrêtons pas sur ce point capital, parce que nous nous proposons d'y revenir plus tard et de traiter cette question d'après le plan que nous avons tracé nous-même dans les *Annales de Philosophie chrétienne*. 3e série, XIII, 117-123.

[3] Qu'on pèse bien les paroles de cet apôtre, elle

tous ces autres disciples du Christ, qui montrèrent pendant toute la vie de leur Maître une tendance si pratique et si positive, en esprits visionnaires. Comment! c'est au moment où Jésus vient de tromper toutes leurs espérances, au moment où il vient d'expirer sur une croix sans honneur et sans gloire, que ses disciples se prennent pour lui du plus fol enthousiasme! L'esprit visionnaire devient si contagieux dans la primitive Église, que les Apôtres croient voir les morts sortir de leurs tombeaux, les boiteux marcher, les aveugles ouvrir les yeux, la nature tout entière obéir à leur parole! A-t-on jamais vu quelquefois un tel genre de folie? J'admets qu'il puisse s'emparer d'un individu isolé, mais peut-il saisir en même temps des hommes si différents de caractère et d'âge? D'ailleurs l'exaltation est par sa nature fugitive et passagère. Peut-on supposer une société d'hommes qui s'imaginent pendant de si longues années opérer des miracles, et qui conservent cette persuasion invincible devant les persécutions et devant la mort? Peut-on croire qu'une si étrange folie ne se trahisse pas de quelque façon? Pierre et Jean ne paraissent pas devant le Sanhédrin comme des visionnaires et comme des fanatiques. Leur modestie et leur sang-froid sont encore plus grands que leur fermeté. Nous connaissons le caractère des Apôtres : il se trahit dans leurs discours et dans leurs lettres. Eh bien! ce sont ces hommes si graves, si prudents, si sérieux, qu'on veut transformer en cerveaux exaltés! C'est donc par des visions qu'ils ont en quelques années à Jérusalem, à Antioche, à Damas, à Alexandrie, à Éphèse, à Athènes, à Corinthe, dans les villes les plus savantes de l'ancien monde, propagé la bonne nouvelle de l'Évangile! Le monde moderne est sorti d'un rêve! C'est pour de pareilles chimères que les Denys de Corinthe, les Aristide, les Quadratus, les Méliton, les Justin, les Clément d'Alexandrie, les Athénagore, les Minutius Félix, les Tatien, les Arnobe, les Anatolius, les Hermias, les Cyprien, les Tertullien, les Denys d'Alexandrie, les Irénée, les Pantène ont sacrifié l'orgueil de la philosophie et les douceurs de la volupté! Comment se fait-il donc que les Celse, les Julien, les Porphyre, les Lucien, les Hiéroclès, n'aient pas reproché au Christianisme des premiers siècles les prodigieuses visions des hommes apostoliques? Évidemment, quand

attention de tout esprit sérieux : « Nisi videro in manibus ejus fixuram clavorum et mittam digitum meum in locum clavorum et mittam manum meam in latus ejus non CREDAM! » Jean, XX, 25.

même on pourrait admettre pour un fait isolé un si étrange système d'interprétation, il échouera toujours devant la multitude et la publicité des faits qui remplissent toute l'histoire de la première communauté chrétienne.

Il reste encore une ressource à nos adversaires : c'est d'attribuer à la fourberie des Apôtres les miracles de leur vie et le succès merveilleux de leur parole. C'était là l'hypothèse favorite du 18e siècle [1]. Je sais bien qu'on a été obligé de l'abandonner, parce qu'on l'a, non sans raison, déclarée insoutenable. Présenter comme des fourbes les admirables fondateurs du Christianisme n'est nullement dans la tendance d'une époque qui prétend répudier jusqu'à un certain point la tradition honteuse du siècle de Voltaire. Cependant, si les disciples du Christ ne sont pas, comme nous l'avons démontré, des fanatiques ou des visionnaires, on est bien obligé d'admettre cette supposition révoltante que les hommes apostoliques ont contribué par la ruse et par la fraude à la merveilleuse propagation du Christianisme. C'est là, jusqu'à un certain point, la prétention de M. Salvador [2]. Il n'est donc pas inutile d'enlever à nos adversaires cette déplorable ressource, pour échapper à l'évidence des faits surnaturels. Quand les rationalistes examinent de loin l'histoire de la révélation, ils se tirent d'embarras par des solutions générales et sans applications positives. Mais, si on les transporte sur le terrain brûlant de l'histoire, les difficultés les entourent et les pressent, et le cercle total de la science se referme autour d'eux et les emprisonne dans son enceinte de fer.

Les Apôtres imposteurs ! Je suis honteux pour mon siècle et pour

[1] J.-J. Rousseau se sépare encore, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, des extravagances de l'école voltairienne. Il s'exprime ainsi sur le caractère des Apôtres : « Après la mort de Jésus-Christ, douze pauvres pêcheurs entreprennent d'instruire et de convertir le monde ; leur méthode était simple ; ils prêchaient sans art, mais avec un cœur pénétré ; et de tous les miracles dont Dieu honorait leur foi, le plus frappant était la sainteté de leur vie. Leurs disciples suivirent cet exemple, et le succès fut prodigieux. Les prêtres païens, alarmés, firent entendre aux princes que l'État était perdu parce que les offrandes diminuaient. Les persécutions s'élevèrent et ne firent qu'accélérer le progrès de cette religion, qu'ils voulaient étouffer. Tous les chrétiens couraient au martyre, tous les peuples couraient au baptême ; l'histoire de ces premiers temps *est un prodige continuel.* » — J.-J. Rousseau, *Réponse au roi de Pologne*, Discours, I, 103.

[2] Cf. Salvador, *Jésus-Christ et sa Doctrine*, II. — Il est entraîné à cette manière de voir par la logique de son système, malgré quelques répugnances apparentes. — Voir par exemple ce qu'il dit de saint Paul, II, *Paul et l'Église*, et de saint Jean, II, 279.

mon pays qu'il se soit trouvé dans cette France catholique un homme pour répéter cette triste parole. Heureusement cet homme n'est pas de notre sang, et ce n'est pas une bouche française qui a osé répéter parmi nous le blasphème de Voltaire devant les contemporains de Chateaubriand, d'O'Connell et de Pie IX! L'imposture! Mais savez-vous bien ce que c'est? savez-vous qu'il faut des intérêts bien pressants et des nécessités bien rigoureuses pour qu'un homme sacrifie volontairement tout son avenir, son esprit et son cœur, à semer la parole de l'erreur dans le champ du père de famille? Qui est-ce qui s'engage de sang-froid, sans remords et sans hésitation, dans cet odieux projet d'enchaîner ses frères par la servitude de l'erreur? Qui oserait faire violence aux sentiments les plus forts de sa conscience et de sa nature, pour jeter sans raison et sans profit aux quatre vents du ciel la parole d'iniquité? Dieu, dans sa miséricorde et dans sa bonté, a mis sur le front de l'imposture un signe indélébile. C'est comme cette tache de sang que l'homicide épouse de Macbeth sent toujours renaître sur son visage pâlissant. La fraude porte en elle-même sa misère et sa condamnation : on peut la montrer du doigt dans l'histoire, comme on montrait l'infamie à Sparte: son triomphe plein d'angoisses et de troubles n'évite jamais le supplice de la honte. Quand un homme a pu tromper ses contemporains et son époque, il lui faut tôt ou tard comparaître devant le tribunal de l'histoire, qui pèse en sa sévère balance tous les crimes dont il a flétri sa vie et sa mémoire. Eh bien! les Apôtres sont là devant nous, ils sont là chargés encore des chaînes de la persécution, couverts de la pourpre de leur martyre, couronnés de l'auréole que les siècles ont posée sur leurs fronts. Pauvres, humiliés, souffrants [1], pendant une vie qui fut une longue torture, les vainqueurs de l'idolâtrie et du despotisme des Césars attendent de la justice de ce siècle leur bill d'indemnité. Je ne sais pourquoi, mais en contemplant ces solennelles figures cicatrisées par le glaive des bourreaux, à la vue de ces fronts sereins qui ont bravé les maîtres du monde, mon âme s'émeut et s'attendrit. Se pourrait-il, m'écriai-je involontairement, que vous, les martyrs de la parole évangélique, que vous, qui avez tant souffert et tant prié, vous ne fussiez que d'indignes scélérats et d'odieux imposteurs? S'il en est ainsi, où donc est la vertu? Si les hommes qui ont sacrifié leur vie à la vérité, triomphé de la violence par une invincible douceur, vaincu la corrup-

[1] Egentes, angustiati, afflicti! C'est ainsi que saint Paul parle des saints.

tion païenne par la sainteté de leur vie, fondé par leurs travaux la société moderne, si ces hommes ne sont que des diplomates adroits, s'ils ont sacrifié leur existence aux succès d'une odieuse politique, la vertu n'est qu'un vain nom. Comment! c'était pour le triomphe de l'erreur qu'ils ont, pendant que les glaives se croisaient sur leurs têtes, prêché à l'univers dégradé le pardon des injures, la patience, la douceur et la fraternité! Ils ont, pour le succès de la ruse la plus infernale, éveillé dans le cœur de l'humanité les plus admirables dévouements qu'ait jamais vus la terre! Ils ont, pour le triomphe de leurs passions, terrassé tous les vices; pour faire réussir l'erreur ils ont prêché des vérités qui ont changé la face de la société! C'est de leur vie que nous vivons, c'est leur parole qui soutient le monde moral, c'est leur esprit qui nous dirige. Nous sommes les enfants de leur cœur et de leur sang, c'est pour nous qu'ils ont combattu, qu'ils ont souffert, qu'ils ont vaincu, et nous oserions jeter à leur dévouement cette odieuse parole: *Vous avez menti!*

Singulière imposture! étrange diplomatie! choisir pour Dieu un Crucifié et tenter de courber l'univers tout entier au pied d'un gibet sanglant: il fallait que ces bateliers galiléens comptassent bien sur leur adresse et sur leur génie, pour faire adorer un si révoltant mystère aux esprits sceptiques et railleurs du siècle d'Horace! C'était là certes une belle idée, bien propre à dominer les âmes, que de prendre pour les subjuguer le scandale et la folie de la croix! Mais ce n'était pas assez de déraison: ces Apôtres, qu'on suppose si habiles et si fourbes, quelques jours après le honteux supplice de leur Maître, viennent dogmatiser, non pas dans les ténèbres, non pas dans les conventicules secrets, mais (voyez donc la prodigieuse folie!) aux portes du temple, encombrées par la foule, dans les places populeuses, devant le Sanhédrin lui-même, qui venait de crucifier Jésus-Christ; ils ont l'audace d'annoncer, par un incompréhensible aveuglement, que leur Maître a guéri les malades, ressuscité les morts, et que ceux qui l'ont crucifié se sont rendus coupables du plus épouvantable des forfaits.

Mais sur quoi vont-ils donc s'appuyer pour assurer le succès d'une telle extravagance? Vont-ils flatter les passions des grands ou les rancunes des peuples? Vont-ils manier adroitement les préjugés de leur époque, vont-ils préparer, par des transitions habilement ménagées, le triomphe de l'erreur? Le sens commun indique qu'il fallait suivre une pareille marche. Eh bien! des hommes qu'on

suppose avoir vaincu le monde par la puissance de leur diplomatie se sont plu, au contraire, à entasser sous leurs pas les difficultés les plus invincibles. N'ont-ils pas annoncé, sans craindre et sans pâlir, qu'ils allaient renverser à leurs pieds tous les cultes vaincus, que les dieux allaient tomber de leurs autels et la Synagogue elle-même finir sa glorieuse destinée? N'ont-ils pas bravé avec audace les gouvernements et les pontificats? N'ont-ils pas dédaigné l'éloquence et la philosophie? Ils ont osé soulever contre eux par leurs paroles, depuis les bords du Rhin jusqu'aux rives du Nil, les Césars, les pontifes et les sages. Encore s'ils savaient flatter les passions révolutionnaires de la foule, s'ils avaient planté la croix dans le monde comme un arbre de la liberté, s'ils avaient, comme Spartacus, prêché la révolte aux esclaves : mais non, ils annoncent que les puissances sont établies de Dieu, que les rois et les empereurs sont les ministres du ciel, qu'il faut payer l'impôt et rendre l'honneur à qui on doit l'honneur.

Pourtant ils ont triomphé! Ils tombaient vaincus par le glaive, mais victorieux par la parole. Ils tombaient, mais leur sang purifiait et fécondait la terre. Ils tombaient, mais le monde s'ébranlait et craquait dans ses bases. Ils ont triomphé, non pas par la science, mais par l'humilité, non pas par la puissance, mais par la faiblesse, non par des victoires, mais par la mort. Ils se sont faits insensés pour confondre l'orgueil d'un siècle enivré de sa gloire. Ils sont restés pauvres pour purifier un monde gorgé d'or et de plaisir. Ils ont espéré contre toute espérance, et jeté dans le sillon de la parole de Dieu une semence qui semblait ne devoir jamais être fécondée par la rosée du ciel. Qu'on dise qu'ils ont été insensés : cela est bien : ne conviennent-ils pas eux-mêmes que leur prédication était une folie, un scandale? Qu'on dise qu'ils ont, sans réflexion, sans calcul, sans prévision, marché au devant des persécutions et des tortures, ils n'en rougiraient pas. Qu'on dise qu'ils ont à cette vie qui passe préféré la couronne céleste qui ne se flétrit jamais : c'était là vraiment leur espérance. Mais, si l'on ose dire qu'ils ont été des scélérats et des imposteurs, il ne faut pas s'arrêter là. Il faut prendre dans la main des pharisiens le marteau qui a servi à clouer le Fils de l'homme, pour attacher à sa croix le titre de séducteur!

L'ABBÉ FRÉDÉRIC-ÉDOUARD CHASSAY,
Professeur de philosophie au grand Séminaire de Bayeux.

Revue scientifique.

ÉTUDES PHYSIOLOGIQUES
SUR L'ORIGINE DE L'HOMME ET DES RACES HUMAINES.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

VII. Opinion de Buffon sur l'origine des choses ; — il nie les causes finales ; — admet les molécules organiques ; — les générations spontanées, — et les transformations des espèces.

Pendant que Linnée, dans un autre pays, parcourait une carrière pleine de labeur et de gloire, la France vit paraître Buffon. Il naquit à Montbar, petite ville de Bourgogne, au commencement du 18e siècle. Grand naturaliste et grand écrivain, peintre sublime de la nature, Buffon porta dans l'étude à laquelle il avait voué sa vie un génie profond et inventif, une largeur de vues, une hardiesse de conceptions, qui emportèrent plus d'une fois sa pensée vers des hypothèses spécieuses et imaginaires. « Il excella, dit Vicq-d'A- » zir, dans l'art de généraliser ses idées et d'enchaîner ses obser- » vations. Souvent, après avoir recueilli des faits jusqu'alors isolés » et stériles, il s'élève et arrive aux résultats les plus inattendus. » En le suivant, les rapports naissent de toutes parts ; jamais on » ne sut donner à des conjectures plus de vraisemblance, et à des » doutes l'apparence d'une impartialité plus parfaite. Lorsqu'il » établit une opinion, les probabilités les plus faibles sont avec un » grand art placées les premières ; à mesure qu'il avance, il en » augmente si rapidement le nombre et la force, que le lecteur, » subjugué, se refuse à toute réflexion qui porterait atteinte à son » plaisir [2]. »

Buffon avait plutôt le génie de l'invention que celui de l'observation. Aussi, pour tout ce qui tient à l'observation des faits, se fit-il beaucoup aider par Daubenton, Guénaud de Montbelliard et autres naturalistes. Sa vaste intelligence réunissait ensuite les faits épars, les méditait, cherchait à deviner leurs rapports et leurs lois ; et

[1] Voir le 3e art. au numéro précédent ci-dessus, p. 377.

[2] *Éloge de Buffon*, discours de réception à l'Académie Française.

bientôt sa plume, toujours fidèle à sa pensée, traduisait dans un magnifique langage le fruit de ses méditations et de ses travaux. Ainsi s'élevait peu à peu ce beau monument de la science moderne, l'*Histoire naturelle* de Buffon. Cinquante années furent employées à cet immense travail; et, pendant ces cinquante années « il n'y » eut pas, dit M. Flourens, un seul jour de perdu pour l'étude, ni » une seule étude de perdue pour le grand œuvre [1]. » On nous pardonnera tous ces détails, qui ne sont peut-être pas inutiles. Ils feront appécier d'une manière plus complète la valeur des opinions scientifiques de Buffon, leur degré d'autorité, l'esprit général qui les a inspirées. Mais, il faut bien le dire, malgré la foi que Buffon garda toujours au fond du cœur, l'influence d'un siècle irréligieux et matérialiste se trahit dans ses œuvres. Grand admirateur de Pline, séduit par l'éloquence du brillant écrivain de Rome, il fut entraîné trop loin vers ses doctrines. Il prêta quelquefois l'autorité de son génie à des principes erronés, à des hypothèses sans fondement, qu'il eût certainement désavoués, s'il en avait prévu toutes les conséquences. « Les athées, dit Laharpe, n'en revendi» quent pas moins Buffon, à cause des résultats de sa mauvaise » physique..... » Et pourtant, ajoute-t-il, « loin de faire cause com» mune avec eux (les philosophes), il était notoirement au nombre » de leurs adversaires les plus déclarés, au point de ne plus venir » à l'Académie depuis que la secte y dominait. »

Pour bien saisir la manière dont Buffon a compris l'origine et les caractères de l'homme, il faut connaître ses principales idées sur la formation des choses. La Nature [2], suivant lui, est une puissance qui a tout pouvoir en ce monde, à laquelle Dieu a tout donné, excepté le pouvoir de créer et d'anéantir. Le temps, l'espace et la matière sont ses moyens, l'univers son objet, le mouvement et la vie son but. L'attraction et l'impulsion sont ses deux principaux instruments. Ainsi, dans ce système, Dieu disparaît, une fois la création première opérée, et tout reste au gré de la Nature, qui change, altère, détruit, développe, renouvelle les éléments. Devant cette personnification idéale créée par l'imagination de Buffon, M. Flourens a dit avec raison : « La *Nature*, prise au sens actif, n'est qu'un mot » qui me cache *Dieu;* je me lasse d'une philosophie toute de fiction, » je veux une philosophie réelle; et le véritable nom de la Nature

[1] *Histoire des Travaux et des Idées de Buffon*, p. 275.

[2] *Hist. Natur. — De la Nature*, première vue.

» est la *Providence* [1]. » Buffon rejette les causes finales. Bacon les avait déjà bannies de l'histoire naturelle. Mais alors le but pour lequel les êtres sont créés, l'harmonie des choses entre elles, le grand dessein qui s'y trouve partout, disparaissent avec les causes finales. De là à la négation de la cause première, intelligente et créatrice, il n'y a qu'un pas. Comment le génie de Buffon ne s'arrêta-t-il pas devant les conséquences funestes qui débordaient de toutes parts des principes qu'il avait posés dans la science?

Les êtres du règne végétal et du règne animal, suivant Buffon, sont composés de parties similaires qui renferment chacune les germes de l'animal ou de la plante, de même qu'un cristal est composé de petits cristaux semblables [2]. On devine facilement sur quels faits s'appuyait ce naturaliste pour imaginer cette hypothèse: des polypes, des vers étaient coupés par morceaux, et chaque morceau reproduisait un polype, un ver entier. Buffon vit ces faits et voulut y trouver aussitôt la base de tout un nouveau système: l'individu n'est que la répétition indéfinie de lui-même; l'individu n'est que l'assemblage de petits individus semblables. De cette idée singulière, qui a servi de précurseur au Panthéisme allemand, sort l'hypothèse des molécules organiques, encore imaginée assez gratuitement par Buffon. « Il n'y a point de germes préexistants, dit-il, » point de germes contenus à l'infini les uns dans les autres; mais » il y a une matière organique toujours active, toujours prête à » s'assimiler et à produire des êtres semblables à ceux qui la re- » çoivent [3]. » — « Il y a dans la nature une infinité de parties or- » ganiques actuellement existantes, vivantes, et dont la substance » est la même que celle des êtres organisés, comme il y a une in- » finité de particules brutes, semblables aux corps bruts que nous » connaissons [4]. » Ces molécules organiques, indestructibles, réversibles d'un corps à un autre, servent à la nutrition, à l'accroissement, à la reproduction, produisent les entozoaires, les infusoires, les animalcules microscopiques. En un mot, elles sont la base de la nature organique vivante et la cause de tous ses phénomènes.

L'hypothèse des *molécules organiques* conduit ainsi Buffon à

[1] Op. cit., p. 262.
[2] *Hist. natur. Des Animaux en général*, ch. II.
[3] Ibid., ch. XI, Récapitulation.
[4] Ibid., ch. II.

l'hypothèse des *générations spontanées*. « Dès que les molécules » organiques, dit-il, se trouvent en liberté dans la matière des » corps morts et décomposés ; dès qu'elles ne sont point absorbées » par le moule intérieur des êtres organisés qui composent les es- » pèces ordinaires de la nature vivante ou végétante, ces molécules » toujours actives travaillent à remuer la matière putréfiée, elles » s'en approprient quelques particules brutes et forment par leur » réunion une multitude de petits corps organisés, dont les uns, » comme les vers de terre, les champignons, etc., paraissent être » des végétaux ou des animaux assez grands, mais dont les autres, » en nombre presque infini, ne se voient qu'au microscope ; tous » ces corps n'existent que par une génération spontanée [1]. »

Buffon, dont l'imagination se laisse quelquefois entraîner à des idées contradictoires, admet quelque part le changement des espèces et suppose toutes celles qui existent issues d'un petit nombre de souches principales. Mais ailleurs il écrit : « Quoiqu'on ne puisse » pas démontrer que la production d'une espèce par la dégénéra- » tion soit une chose impossible à la nature, le nombre des proba- » bilités contraires est si énorme, que, philosophiquement même, » on n'en peut guère douter [2]. » Et puis il se réfute complétement lui-même, en démontrant que l'espèce est une réalité de la nature, caractérisée par la reproduction qui la perpétue et en conserve les caractères : que par conséquent les espèces sont « les seuls êtres » de la nature, êtres perpétuels aussi anciens, aussi permanents » qu'elle [3]. »

Nous arrivons à l'homme : Buffon avait une trop haute idée de la créature humaine, il en avait trop bien compris la nature et la dignité, pour ne pas reconnaître sa noble origine, pour n'y voir que le produit d'une transformation de la matière vivante. Et pourtant les principes funestes qu'il avait posés dans la science, la personnification de la Nature, puissance aveugle et mystérieuse, la négation des causes finales, l'hypothèse des molécules organiques, des générations spontanées et de la mutabilité des espèces, conduisaient à cette conséquence. Mais le génie de Buffon était loin sans doute d'envisager les résultats qui pouvaient naître des égarements de son imagination. Les belles pages qu'il nous a laissées sur la

[1] *Hist. natur. Des Animaux*, ch. IX, addition.
[2] Ibid., l'*âne*.
[3] Ibid., t. XIII, p. 61.

puissance de Dieu, sur la nature de l'homme, sur son âme immatérielle et immortelle, sur ses faiblesses et ses grandeurs, nous montrent aussi ce qu'il y avait de justesse et d'élévation dans l'esprit de ce grand écrivain. « Seul entre tous, s'écrie-t-il quelque » part, capable de connaître et digne d'admirer, Dieu a fait l'homme » spectateur de l'univers et témoin de ses merveilles. L'*étincelle* » *divine dont il est animé* [1] le rend participant aux mystères divins. » C'est *par cette lumière qu'il pense et réfléchit ;* c'est par elle qu'il » voit et lit dans le livre du monde comme dans un exemplaire de » la Divinité. La nature est le trône extérieur de la magnificence » divine. L'homme qui la contemple, qui l'étudie, s'élève par degrés » au trône intérieur de la toute-puissance ; fait pour attirer le » Créateur, il commande à toutes les créatures ; vassal du ciel, roi » de la terre, il l'ennoblit, la peuple et l'enrichit [2]. » Il est impossible d'exprimer dans un langage plus éloquent, la véritable destination de l'homme, sa grandeur et le rang que Dieu lui a assigné dans l'ordre de la création.

L'homme, pour Buffon, s'élève bien au-dessus de l'animalité : l'animal paraît d'autant plus actif, plus intelligent, que ses sens sont meilleurs et plus perfectionnés ; l'homme, au contraire, ne devient pas plus raisonnable pour avoir beaucoup exercé son oreille ou ses yeux : preuve évidente qu'il y a dans la créature humaine quelque chose de plus qu'un sens intérieur animal, l'âme, substance spirituelle, entièrement différente des sens par son essence et son action [3]. L'animal a des appétits, des besoins, des fonctions, parce qu'il a des organes ; mais il n'a pas de pensée, de langage, de perfectibilité, parce qu'il n'a pas d'âme intelligente et libre. L'animal n'a qu'un principe organique ; l'homme, outre un principe organique, possède un principe immatériel, intelligent et libre. Et, « quelque ressemblance, dit encore Buffon, qu'il y ait entre le » hottentot et le singe, l'intervalle qui les sépare est immense, » puisqu'à l'intérieur il est rempli par la pensée et au dehors par » la parole [4]. » Il est vrai que dans cette étude de l'homme se rencontrent aussi parfois des idées contradictoires : ainsi, à l'exemple de Pline, Buffon admet quelque part l'*état de nature primitif* chez

[1] Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'impropriété de ces termes, qui ont préparé et constitué le panthéisme actuel. (*N. du D.*)

[2] *Hist. Natur. — De la Nature*, première vue.

[3] *Hist. natur. des Animaux.* — Discours sur la Nature des Animaux.

[4] Tome XIV, p. 32.

l'homme, sauvage peut-être comme les animaux, jeté peut-être nu, sans appui, sans armes, sans abri sur la terre. Mais ailleurs il réfute lui-même ce nouvel égarement de son imagination : car comment l'homme, qui ne peut rien sans la société, aurait-il pu former la société, cette belle et constante prérogative de l'humanité sur la terre ?

Pour expliquer tous ces contrastes dans une si haute intelligence, il faut se reporter par la pensée vers l'époque où Buffon vécut et écrivit ; il faut le voir entraîné d'un côté par les inspirations de son génie et la force des faits vers les vrais principes de la science, et de l'autre subissant l'influence d'un siècle qui avait déjà porté si loin le matérialisme pratique dans la vie et le scepticisme dans les doctrines.

VIII. Résurrection du panthéisme matérialiste. — Lamarck, — continue le système des transformations des espèces. — L'homme sorti du singe. — Réaction contre le matérialisme. — Georges Cuvier. — Fixité des espèces. — Remet en honneur les causes finales. — Broussais revient au matérialisme. — Réaction catholique. — M. de Blainville. — Continuation du panthéisme ou du matérialisme en Allemagne.

Avec le 18e siècle s'acheva la scission complète entre la théologie et les sciences. La vaste conception d'Albert-le-Grand avait été méconnue et rejetée dans l'oubli du passé ; la voie large et féconde qu'il avait tracée avait été perdue ; la direction qu'il avait imprimée aux progrès de l'esprit humain, et dans laquelle auraient dû se développer les diverses branches des connaissances humaines, avait été changée depuis longtemps. Le siècle dernier, dans sa grande œuvre de destruction, brisa les derniers liens entre la science et la foi.

La science, abandonnée à elle-même, fut livrée à tous les égarements des systèmes, et l'on vit bientôt le *panthéisme matérialiste* revivre dans l'école naturaliste moderne sous cette apparence spécieuse, sous ces formes savantes qui ont tant contribué à le répandre parmi nous. Un nom célèbre, le nom de *Lamarck*, domine toute cette école : Lamarck, qui a poussé jusqu'à l'absurde les idées de Buffon sur la puissance de la nature et les tendances matérialistes que ce grand écrivain avait, à son insu peut-être, imprimées à la science. Né à Barentin, en Picardie, vers le milieu du dernier siècle, Lamarck fut soutenu dans les premiers pas de sa carrière scientifique par l'appui et les encouragements de Buffon. Il se livra d'abord à des études botaniques, et publia la *Flore française*. Ce ne fut que

dans la dernière moitié de sa vie qu'il écrivit ses nombreux travaux zoologiques.

La doctrine de Lamarck fut exposée dans ses *Recherches sur l'Organisation des corps vivants*, dans sa *Philosophie zoologique*, dans son *Histoire des animaux sans vertèbres*, dans son *Système des connaissances positives de l'homme*. Lamarck, qui n'oublie pas de parler quelquefois du Dieu créateur, ne lui attribue que la création de la matière et de la nature. La matière est la base, la substance unique de tous les êtres de ce monde. La nature est une puissance particulière, agissant constamment sur toutes les parties de l'univers, non pas d'une manière intelligente, mais nécessaire; elle opère sur la matière pour produire la formation des êtres. Ainsi donc la création de la matière et de la nature une fois admise, tout le reste émane de ces deux choses; tout ce qui se passe dans ce monde arrive alors nécessairement et n'a que faire de la puissance de Dieu. La nature possède la puissance de produire spontanément les animaux et les végétaux qui, par la simplicité de leur organisation, sont placés au plus bas des deux règnes.

Partant de là, et appuyé, en outre, sur le fait incontestable de la gradation des êtres organisés, Lamarck en déduit gratuitement que les animaux et les végétaux, situés au bas de chacune des deux séries, se sont transformés et élevés, par un développement successif, jusqu'au plus haut degré de l'organisation. Pour opérer ces évolutions successives dans la série zoologique, la nature procède de la manière suivante : A l'aide de la chaleur, de l'humidité, de l'électricité et des autres moyens naturels, la première monade infusoire est formée. Mais tout animal se modifie insensiblement dans son organisation lorsque des circonstances accidentelles lui imposent des habitudes différentes, des besoins nouveaux; et alors se manifestent peu à peu des changements organiques en rapport avec ces nouvelles conditions. Ainsi, l'infusoire, par des gradations successives, devient un mollusque, puis un articulé, puis un poisson, puis un reptile, puis un oiseau, puis un mammifère; celui-ci s'élève de l'organisation la moins parfaite de cet ordre jusqu'à celle du singe, et du singe au dernier terme, qui est l'homme.

Pour arriver à cette conclusion, Lamarck a dû nier l'un des principes de la science, la fixité et la réalité de l'espèce; il a cru que l'espèce pouvait se transformer, qu'elle n'avait qu'une constance relative, qu'elle n'était invariable que pour un temps. Veut-on des exemples plus précis des transformations de l'espèce

admises dans cette singulière théorie? Un oiseau, forcé par des circonstances nouvelles d'aller à l'eau, s'efforce de nager, ou marche lentement dans les endroits peu profonds. Ses successeurs font de même pendant un laps de temps plus ou moins long; mais peu à peu, et après un grand nombre de générations, les efforts qu'ont fait ces oiseaux pour tendre les doigts des pattes y développent une membrane; ceux qu'ils ont fait pour alonger les membres inférieurs donnent à ceux-ci des dimensions plus considérables. En un mot, les besoins nouveaux et les habitudes auxquelles ils ont donné lieu ont changé complétement l'organisme primitif; et voilà un oiseau devenu aquatique jusqu'à ce que d'autres circonstances et d'autres besoins le transforment encore et le fassent passer à un autre état.

C'est par des transformations analogues que *l'homme est sorti du singe :* le singe le plus parfait dans son organisation a perdu l'habitude de grimper sur les arbres et de saisir les corps avec les mains des membres inférieurs comme avec les mains des membres supérieurs. Après s'être appuyé sur le sol pendant plusieurs générations au moyen des membres inférieurs, ceux-ci se sont modifiés et ont acquis des dispositions organiques plus en rapport avec ces nouvelles habitudes. De plus, par des circonstances qu'il nous paraît assez difficile de créer, malgré l'imagination inventive des partisans de ce système, le museau s'est raccourci, la tête s'est développée, l'angle facial s'est ouvert; l'expression physionomique a chassé la grimace hideuse du singe, la parole a remplacé le cri instinctif.... Et un jour l'humanité s'est trouvée dans le monde avec son admirable organisation, avec ses facultés intellectuelles et morales!

Il faut bien le dire, Lamarck, dans le premier volume de la *Philosophie zoologique*, recula un instant devant cette dégradante conclusion. « Telles seraient les réflexions que l'on pourrait faire, » dit-il, si l'homme n'était distingué des animaux que par le caractère de son organisation seulement, et si son origine n'était pas différente de la leur. » Malheureusement son second volume ne contient aucune preuve que l'homme ait eu une autre origine, puisque, d'ailleurs, il s'attache à y montrer que les nobles prérogatives de l'esprit humain ne sont que l'extension des instincts dont jouissent les animaux. De même, dans l'*Histoire des animaux sans vertèbres*, Lamarck dit positivement que toutes les *facultés sont des phénomènes organiques*. Les actes intellectuels, tels que l'attention,

la comparaison, le jugement, la pensée, en un mot, sont des phénomènes purement organiques; ils sont produits par des mouvements, par des déplacements de plusieurs fluides subtils, qui sont eux-mêmes des modifications du fluide nerveux. Tel fut le dernier mot de ce honteux matérialisme, qui abaisse l'homme au niveau de la brute, et qui, n'osant pas énoncer hautement la négation de Dieu, y conduit par le fait en refusant au Créateur la puissance et le libre exercice dans les œuvres de ce monde.

A côté de Lamarck s'élevait une des gloires de notre époque, un de ces hommes qui marquent leur place en caractères ineffaçables dans l'histoire de l'esprit humain. Doué d'une activité surprenante, d'une facilité de conception prodigieuse, d'un génie puissant et observateur, Georges Cuvier ne pouvait se renfermer dans les généralisations fausses et inconséquentes de Lamarck. Dans ses grands travaux sur le règne animal, Cuvier admet la *fixité*, par conséquent la réalité *de l'espèce;* il rejette sa transformation sous l'influence des circonstances accidentelles, principe insoutenable du système de Lamarck. Les espèces organiques se sont perpétuées depuis l'origine des choses, sans excéder certaines modifications en variétés, invariablement bornées aux caractères accessoires. Dans ses *Leçons d'Anatomie comparée*, Cuvier montre admirablement les corrélations, les rapports et l'harmonie.... qui existent entre les organes et les fonctions. Toutes les parties, toutes les actions, dans chaque organisme, sont disposées, réunies, coordonnées pour un but donné. Ainsi, l'esprit de ce grand naturaliste s'élevait à la belle thèse des causes finales. Dans sa distribution du règne animal, Cuvier, qui était loin d'être matérialiste, a trop confondu la créature humaine avec les animaux. Pour la faire rentrer dans sa grande classe des *mammifères*, il s'est peut-être trop préoccupé des caractères physiques, anatomiques et physiologiques de l'homme, et pas assez des caractères intellectuels et moraux, qui le séparent si complétement de l'animalité. Mais il ne faut pas oublier que Cuvier embrassa la science plutôt comme naturaliste que comme philosophe. D'ailleurs, n'est-ce pas lui qui, fouillant les ossements ensevelis dans les couches du globe, apprenait pour la première fois à son siècle, que la science n'était pas l'ennemie irréconciliable de la vérité religieuse, et qu'il pouvait bien s'y trouver un témoignage puissant de la Parole révélée?

Au moment où Cuvier terminait sa carrière scientifique, un homme, qui s'était posé comme le réformateur de la médecine,

soulevait une polémique ardente, opiniâtre, presque oubliée aujourd'hui, et qui, pourtant, eut beaucoup de retentissement à l'époque où elle s'éleva. En 1828, *Broussais* avait abandonné la polémique brûlante dans laquelle il était engagé depuis tant d'années; il avait laissé en partie les questions médicales pour se jeter avec la même ardeur daus les questions philosophiques. Le monde scientifique apprenait avec étonnement que, dans un livre intitulé: *De l'Irritation et de la Folie*, Broussais venait de reprendre la question des rapports du physique et du moral de l'homme, déjà soulevée par Cabanis, et de relever l'étendard du matérialisme. Mais ce n'est pas tout, Broussais, d'abord opposé à la phrénologie, adopta bientôt les idées de Gall, qui s'accordaient assez bien avec son matérialisme. Il les répandit aussitôt dans ses leçons et ses écrits avec cette verve infatigable qu'il avait mise autrefois au service de ses doctrines médicales. Ce fut le dernier effort de son activité, affaiblie par des travaux de tous genres et brisée par l'exaltation immodérée de son esprit. Dans son livre *de l'Irritation et de la Folie*, Broussais arrive au dernier degré du matérialisme : le mouvement, la vie, les forces vitales, l'instinct, l'intelligence ne sont que des résultats purs et simples de l'irritation. L'homme, par conséquent, n'est plus qu'un animal, ne possédant, comme les autres animaux, ni principe immatériel et immortel, ni liberté, ni loi morale. De là à la doctrine de Lamarck et des panthéistes matérialistes il n'y a qu'un pas, ou plutôt, c'est la reproduction d'une partie de cette doctrine. Ainsi le matérialisme est nettement formulé, malgré les inconséquences qui résultent d'un système dont la base est inconnue. Qu'est-ce, en effet, que l'*irritation*[1] ? Broussais ne peut l'expliquer; et lui, qui se moque si bien des abstractions ontologiques, est obligé d'établir tout son système sur une abstraction absurde et insoutenable.

Nous ne poursuivrons pas davantage ces études historiques; elles nous ont entraîné à des développements déjà trop longs, bien que nous nous soyons bornés à mentionner à chaque époque les hommes

[1] *L'irritation* est un mot qui représente, dans son acception ordinaire, le phénomène produit par les agents irritants sur les corps vivants. Mais un phénomène ne peut être le principe d'action des corps vivants. Il est vrai que, pour Broussais, l'irritation est elle-même un produit du système nerveux. Mais comment et en vertu de quelle force le système nerveux produit-il cette irritation? La même difficulté reparaît toujours. Il faut nécessairement remonter à un principe d'action en dehors de la matière ou rester dans la plus absurde des inconséquences.

qui nous ont paru dominer le mouvement scientifique. Cependant quelques noms, représentant des idées bien différentes, pourraient encore être invoqués dans la question qui nous occupe. Ainsi, en France, l'illustre professeur *de Blainville*, qui a attaché son nom au véritable progrès scientifique de notre époque, et qui soutient de toute son autorité le retour de la science à l'unité catholique. En Allemagne, le naturaliste *Oken*, qui, nourri des doctrines du rationalisme d'outre-Rhin, a enseigné que le monde existe par lui-même, que les êtres n'en sont que le développement, que tout est dans tout, que les parties représentent le tout; *Burdach*, qui, dans ses grands travaux de physiologie, commence par admettre les générations spontanées, et laisse entrevoir aussi les inspirations de la physiologie allemande. Mais ce n'est pas le moment d'apprécier la portée des opinions de ces hommes et de quelques autres qui vivent encore. Dans ce siècle, où tant d'idées sont en lutte, il faut laisser refroidir l'ardeur des controverses avant de juger les doctrines.

L. PELLERIN DE LA VERGNE.

Polémique philosophique.

DU CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE;

RÉPONSE AUX DERNIÈRES ATTAQUES FORMULÉES PAR MM. MICHELET, QUINET ET AUTRES.

On disait que les résultats pernicieux *du Prêtre, de la Femme et de la Famille,* s'étaient éclipsés avec le bruit passager de ce livre. Nous le pensions aussi,... mais les miasmes répandus dans l'atmosphère sont plus lents à se dissiper.

Ces jours derniers, je surpris une jeune personne versant des larmes abondantes. — Quels peuvent être vos chagrins? lui demandai-je. — Ah! monsieur, répondit-elle, je souffre bien depuis un an. La lecture de certaines brochures a effrayé mon père sur la confession, monté sa tête contre le célibat des prêtres, et je suis obligée de me cacher pour remplir mes devoirs, d'entrer furtivement à l'église comme dans un lieu suspect, et, quand on découvre

cette faute légitime, je suis en butte aux reproches les plus pénibles.

Cette conversation me convainquit qu'il y avait quelque chose à faire sur cette matière tant débattue déjà, et je me mis à l'œuvre. Ce n'est pas un article de doctrine, ce sont des observations de simple bon sens et de raison que j'adresse à cette classe fort nombreuse qui, effleurant toute chose, surtout les choses de religion, s'abandonne au plus léger souffle d'incrédulité, ébranlée par des objections sans portée. Peut-être suffira-t-il de lui dérouler des arguments justes et appréciables, pour dissiper son erreur.

I. Symptômes de décadence dans la société.

Comme l'âge viril des peuples, leur décadence a ses témoignages irrécusables. Dans la première période, sacrifice de l'égoïsme à l'intérêt de tous, et des passions qui énervent aux vertus qui fortifient; dans la seconde, déchaînement de l'orgueil et de l'ambition, sous le titre pompeux d'égalité humaine; développement de tous les vices, embellis du vernis trompeur du luxe et du philosophisme spécieux.

Quel que soit d'ailleurs le genre de civilisation, la forme du gouvernement, despotique en Asie, plus libéral en Europe, les peuples suivent une loi de progression invariable dans leur prospérité comme dans leur affaiblissement. La Grèce se place à la tête de la civilisation antique : comment règne-t-elle du haut de la roche au Parthénon? Par cet héroïsme du courage et de la vertu, qui a sa base au dévouement de Codrus, et s'élève jusqu'à Platon et Socrate, par cette succession de grands hommes, qui ont donné à nos cœurs les premiers frémissements d'admiration.

Rome veut conquérir le monde: au prix de quels sacrifices réussit-elle? En étouffant dans les cœurs de ses citoyens égoïsme, volupté, paresse, amour du luxe, lâches complaisances, triomphe sublime auquel ses héros doivent leur gloire plus encore qu'à leurs victoires par les armes. Jamais ces hommes d'airain ne composent avec la sainteté du serment et le mépris des richesses. Ils vont dans cette voie jusqu'à l'exagération. La mère n'a pas de larmes à donner à son enfant mort au combat; Brutus sacrifie ses fils au rigorisme de la loi; Régulus retourne à une mort certaine pour sauver les droits de la parole donnée, et c'est ainsi qu'ils arrivent à la conquête du monde, toujours marchant de victoire en victoire sur les

peuples et sur les passions. Quand la décadence déborde, le stoïcisme tente un dernier effort pour l'arrêter : il fait une loi du mépris de la douleur et veut rendre l'homme supérieur à la mort même.

Cette disposition se reproduit identique dans les grands cœurs qui ont illustré les temps modernes... Demandez à Suger, à Godefroi de Bouillon, à saint Louis, à Gonzalve de Cordoue, à Washington, à tous ceux enfin qui ne se contentèrent pas de vaincre dans les combats, mais qui voulurent faire profiter la civilisation des bienfaits de la victoire : tous répètent dans leur conduite cet axiome fondamental : que l'homme ne peut faire de grandes choses bonnes et utiles que par le sacrifice des plaisirs et du repos. Qu'on nous nomme un esprit éminemment fondateur qui ne cherche sa première force dans la victoire de ses penchants.

Vienne la décrépitude, au contraire, les passions s'exaltent, la pusillanimité s'ennoblit, les vices s'enhardissent au point de se sanctifier. Que les moralistes de décadence prêchent en Grèce, ou, de nos jours, en Angleterre, en France, en Espagne, partout on retrouve la même tactique : guérir les tendances funestes par leur déchaînement même. Si peu de malades sont disposés à faire l'essai d'un remède qui peut les tuer ! Il n'est pas de mécontent qui ne veuille expérimenter sur les autres l'expédient qui peut satisfaire ses ambitions désordonnées... L'avarice vous tourmente, au lieu de vous fortifier dans votre position médiocre, et honnête par la vertu, comme Aristide ou L'Hospital, vous proclamez certaine loi agraire, pour trouver dans les spoliations systématiques l'occasion d'une élévation légitimée. Beau diseur ou femme sans préjugés, l'amour du luxe vous dévore-t-il, vous prostituez votre plume au plus offrant, vos avantages physiques aux héros de bonne fortune, et vous vous étalez dans le faste qui ferait votre honte, si vous n'aviez trouvé auparavant une philosophie qui justifie la débauche et le déshonneur... L'ambition politique vous exaspère-t-elle, vous la faites descendre dans les masses, vous proclamez l'égalité des intelligences, afin de pêcher de l'or dans l'eau trouble des perturbations. Le mariage gêne-t-il votre dépravation, vous glorifiez l'adultère, vous organisez la promiscuité, vous élevez le bâtard au-dessus du fils légitime, la courtisane au-dessus de l'épouse, dans des *revues*, dans des *romans*, dans des *drames* à hautes prétentions philosophiques... Au milieu de cet aplanissement de chemins, le remords vous poursuit-il, vous niez la distinction du vice et de la

vertu; le jugement des hommes vous inquiète? nouveau Titan, vous le détrônez; enfin, votre lit de roses s'enfonce-t-il sous vos pas, malgré vos efforts à l'embellir? vous recherchez un repos retentissant dans le suicide.

Voilà la tendance fatale de toute époque d'abaissement moral, cette pente rapide entraîne toutes les questions de ce 19e siècle; cela vous domine malgré vous quand vous parlez du célibat ecclésiastique.

II. Du Célibat.

Vouloir trouver une institution à l'abri du plus léger inconvénient, c'est rêver d'une chimère. Quand des hommes instruits par l'expérience ont établi une institution utile dans quel cercle d'idées que ce soit, si quelque accident vient gêner l'application, ils cherchent à la corriger, et non à renverser l'institution même. Quelquefois le remède est trop violent : les Romains enterraient vivante la vestale déshonorée; au moyen âge, on jetait au *vade in pace* le moine parjure. Plus tard d'autres réformateurs ont adouci la punition, mais aucun n'aurait songé à rendre toute désobéissance impossible en renversant la loi qui la caractériserait. Qu'on cherchât aujourd'hui à punir le prêtre qui manque au célibat, nous le concevrions, pourvu que la correction fût moins draconnière qu'au moyen âge : mais ce que le bon sens se refuse à comprendre, c'est qu'on veuille détruire un point de discipline qui fait la force, le respect du clergé, en livrant carrière à un besoin qui ne favoriserait que la dépravation.

Nous abandonnerons le terrain longtemps battu. Nous ne chercherons pas si le célibat est d'institution apostolique ou seulement d'institution ecclésiastique. Warton, Beausobre, Mosheim, Barbeyrac, chez les protestants; mille de leurs contradicteurs chez les catholiques, ont épuisé cette matière... La conclusion de l'étude des textes, c'est que Jésus-Christ et saint Paul recommandèrent le célibat aux prêtres plus particulièrement qu'aux autres hommes, mais sans en faire une loi d'obligation, comme le prouve ce texte de saint Paul : « Ce n'est pas un ordre que je vous donne, mais un conseil[1]. » Là s'arrête le dogme : mais, en consultant la pratique des premiers siècles, voici les témoignages que l'histoire vient y ajouter :

Dès l'établissement du Christianisme, l'immense majorité des

[1] *I Cor.*, chap. 7.

évêques s'honoraient de conserver la chasteté, et, si un grand nombre n'entraient dans les ordres qu'après leur mariage, jamais le mariage ne fut toléré après l'ordination. Un besoin de discipline, joint à un désir de perfection infini, fit réglementer par les conciles cette coutume spontanée. Toutefois celui de Nicée se contenta d'interdire le mariage postérieurement à l'ordination, et laissa les prêtres déjà mariés cohabiter avec leurs femmes. Le célibat ne fut exigé dans toute sa rigueur que par les conciles d'Elvire, en 300, de Tolède, en 400, de Carthage, d'Orange, d'Arles, de Tours, d'Agde, d'Orléans, confirmés par le pape Sirice, en 385, et par Innocent Ier, en 404.

A considérer les motifs d'une pareille règle, nous les trouvons dans la nature des choses. Combat et vertu sont synonymes, et de tous les temps les philosophes, comme le vulgaire, ont accordé leur admiration aux sacrifices extraordinaires qui semblent donner à certains hommes une nature surhumaine, en les rendant plus forts que la fragilité. Ainsi, tous les peuples primitifs ont considéré le célibat comme la plus haute expression du sentiment religieux; les chrétiens pouvaient-ils manquer de développer cette idée et de l'attacher au caractère du prêtre, type de l'homme intermédiaire entre la créature et le Créateur ?... Ce n'est pas qu'en plaçant la virginité un degré plus haut que le mariage ils voulussent flétrir le devoir de la procréation et faire outrage aux droits de la nature : ils prétendaient indiquer seulement qu'un grand mérite était attaché au triomphe d'un besoin physique, occasion d'une infinité de désordres. Mais un état moins méritoire n'est nullement incriminé par la proclamation d'un état plus pur, et la magistrature, quoique moins belliqueuse que le métier des armes, n'a jamais passé pour une lâche condition.

A cette pensée intrinsèque, étrangère à la tradition, vinrent se mêler des considérations d'un autre ordre... A l'origine de toute société, un besoin d'initiation conduit tout sectateur à suivre jusque dans les moindres détails l'existence de son maître; on voit cela même à l'égard de Brahma, de Confucius, de Mahomet; cet esprit domine aussi dans l'imitation des héros les plus secondaires, et tout homme qui sort un peu des bornes communes voit la foule copier servilement même ses mœurs dépravées ou ridicules. Telle est la loi générale et invincible de l'imitation : et l'on voudrait que les chrétiens y eussent échappé, quand leur fondateur offrait le précepte vivant et divin de toutes les vertus !... Aussi quelle exaltation ! Le

Christ était venu révéler la nouvelle loi ; les premiers chrétiens sacrifiaient repos, honneur, fortune, pour la propager. Il était mort pour le salut des hommes : les premiers chrétiens recherchaient le martyre. Il avait vécu vierge : il était impossible que les plus fervents ne voulussent pas vivre vierges.

Telle est la puissance de l'exemple, et c'est là qu'il faut chercher la première cause du célibat des prêtres, et non dans l'ambition des papes, voulant se faire une garde prétorienne de moines, une police d'inquisition!! L'origine du célibat est si étrangère à la papauté, si inhérente à la morale chrétienne, que dès les premiers siècles on vit certaines sectes le pratiquer avec une exagération criminelle. Les Docètes, les Marcionites, les Apostoliques, les Encratites, les Manichéens surtout, osèrent condamner l'humanité à une extinction prochaine, en interdisant toute union légitime, pour arracher les âmes à ces prisons matérielles du corps, qui les retenaient loin du ciel.

Un désir plus sage à imiter le Maître dans ses exemples et ses leçons présida à la disposition des cérémonies et des autres parties du culte catholique : abstinences, prières, tout rappelle un épisode de la vie du Christ, et cette inspiration admirable s'est élevée jusqu'à ce livre, le plus sublime après l'Évangile, devant lequel les écrivains matérialistes eux-mêmes ont été obligés de s'incliner.

Suivons plus avant nos recherches.

Au commencement (et la même considération a toute sa valeur aujourd'hui), le célibat avait un but plus pratique que le simple désir d'imitation ; la débauche effrénée du monde romain offrait à sa régénération par l'Évangile un obstacle formidable : une conduite diamétralement opposée devenait la condamnation la plus énergique de ces désordres. Comment les Épicuriens auraient-ils pu soutenir encore que l'empire des sens dominait l'univers, et que nul homme ne pouvait s'y soustraire, quand ceux de la nouvelle loi le foulaient victorieusement aux pieds ? Le dieu de la matière n'était donc qu'un fantôme, et il ne restait plus qu'à chercher ailleurs le véritable..... Quel grand pas de fait vers le Christianisme !.....

D'ailleurs, la mission d'un sacerdoce est sainte, parce qu'elle sert d'intermédiaire entre Dieu et les hommes. Surmonter les faiblesses de la nature humaine devient le premier témoignage de ce rapprochement vers Dieu. Ne nous étonnons point si continence, charité, humilité, abandon des soins terrestres, furent les vertus carac-

téristiques et spontanées des Apôtres et des Pères de l'Église : ces vertus, inséparables d'une foi ardente, se conservèrent d'abord naturellement, sans avoir besoin de l'appui de la discipline; plus tard seulement la hardiesse des schismes exigea que les conciles posassent des règles certaines pour protéger ces vertus. Le célibat fut la loi fondamentale qui les garantit toutes.

En effet, quand les Barbares eurent envahi l'Empire, les chefs de bande, maîtres par la conquête des évêchés, des abbayes, des cures, introduisirent dans le clergé bouleversé tous les vices d'une époque violente, et Grégoire VII dut employer les moyens extrêmes pour arrêter le torrent dans ses deux sources les plus funestes, la luxure et la simonie, filles l'une et l'autre de la dépravation barbare et de l'orgueil. Elles devaient trouver la mort dans le célibat, qui rendait la successibilité, l'ambition de famille impossibles, et la vertu seule avantageuse, puisqu'elle remplaçait l'hérédité et la transmissibilité des bénéfices : aussi a-t-on dit que le célibat ecclésiastique, généralisé par Grégoire VII, avait empêché le sacerdoce catholique de devenir une caste; observation judicieuse qui justifie l'institution de chasteté que nos moralistes à la Jean-Jacques voudraient détruire aujourd'hui.

Chose étonnante ! c'est après avoir tant et si justement déclamé contre la simonie, toujours exceptionnelle d'ailleurs, qu'on voudrait la rétablir en règle invariable !..... Supposons, en effet, le prêtre père de famille, de quelle vertu surnaturelle faudra-il qu'il soit doué, pour qu'il ne cherche pas à spéculer sur les sacrements, afin d'augmenter l'aisance de ses enfants et leur léguer sa charge? On n'a pas aujourd'hui assez d'anathèmes pour le plus modeste désir d'un pauvre prêtre : osera-t-on condamner des prétentions moins bornées, quand il sera chargé d'une famille nombreuse, ou harcelé par des enfants, immodérés dans leurs entreprises ?

Cependant, nous ferons la part assez belle à nos antagonistes. Nous accordons que l'estime des premiers chrétiens pour le célibat, fondé sur quelques passages de l'Évangile, les décrets des conciles forcément exécutés par Grégoire VII, n'ont pu donner à cette règle importante qu'une valeur disciplinaire. Avant toute chose, il faut donc examiner si l'Église avait le droit d'interdire à un de ses membres l'exercice d'une faculté naturelle...; on le lui a contesté. Nous allons débattre la question :

III. Du droit de l'Église à imposer le célibat.

Toute religion est une association de croyants ; tout sacerdoce est l'administration de cette association, le sanctuaire du précepte, et la pensée la plus élevée de cette association... De plus, toute association est faite en vue de la conservation et de la prospérité des principes, d'où suit que, pour obtenir des résultats favorables à l'ensemble, et avoir droit d'en profiter, chaque membre doit en retour apporter son contingent de sacrifices et de travaux. La société civile elle-même n'est pas fondée sur d'autres bases.

Ces sacrifices sont de deux sortes, applicables à tous, ou seulement à quelques-uns. Les premiers, appliqués à tous par la loi générale, ne doivent contrarier aucune des fonctions inhérentes à la conservation de l'espèce ; ils ne peuvent mettre des entraves qu'au repos, à la liberté, à la fortune de l'individu ; mais quand la prospérité générale exige des dévouements plus exceptionnels, la loi de nécessité, reconnue par tous les peuples, peut exiger de quelques individus des efforts presque surnaturels. Interrogez la loi civile ; se fait-elle un scrupule de condamner des milliers de soldats au célibat, presque à l'esclavage, de les exposer à la mort pour les besoins publics ? Toutes les nations ont jugé utile et juste de rejeter sur une fraction le fardeau d'un dévouement absolu, qui serait trop lourd à la généralité, et paralyserait l'activité sociale ; la gloire est le dédommagement qu'elle a donné au patriotisme... Pourquoi donc l'association des chefs spirituels ne pourrait-elle pas s'imposer telle loi qu'ils croiraient utile à la force, à l'autorité de l'institution ? Mandataires d'un pouvoir spirituel, ils ne peuvent pas, sans doute, sanctionner la règle par des peines corporelles ; mais ils peuvent la placer sous la sauvegarde des peines disciplinaires.

Et que pourrait objecter le prêtre qui se plaindrait de sa rigueur ? L'État contraint les soldats au sacrifice de leur liberté et de leur vie ; mais l'Église force-t-elle les fidèles à entrer dans le sacerdoce : n'attend-elle pas au contraire l'époque du développement des passions, pour que le prêtre puisse juger lui-même de leur empire ? S'il ne peut « garder la continence, comme dit saint Paul, qu'il » se marie, cela vaudrait bien mieux que de brûler d'un feu impur [1]. » S'il a plus tard des reproches à se faire, c'est à sa présomption qu'il doit les adresser.

[1] *I Cor.*, 6, 7.

En donnant à ses ministres les sublimes priviléges de prêcher la foi, de sauvegarder la vertu, de dispenser les sacrements, l'Église a dû en retour leur imposer certaines charges. La soumission leur est commune avec tous ceux qui remplissent des fonctions publiques; pas de maître qui n'ait de supérieur. Là le soldat met sa vie à la disposition de l'utilité publique; est-ce trop de soumettre la plus sainte des missions à un sacrifice spécial, celui de la continence, sacrifice que certains estiment bien compensé par l'exemption des charges, des soins pénibles, des déceptions cruelles de la famille? Tel est le droit de l'Église. Pour l'infirmer dans son application, il faudrait, 1° que le sacrifice exigé fût inutile; 2° supérieur aux forces de l'homme; 3° dangereux pour le bon ordre ou les mœurs. Examinons ces trois éventualités.

IV. Prétendue inutilité du célibat.

Aux grandes luttes, il faut d'héroïques et robustes champions. Le prêtre, personnification de la vertu dans la foi, doit combattre avec une égale vigilance, et les vices et l'incrédulité. De tous les moyens de rendre ses préceptes efficaces, il n'en est pas de plus puissant que l'exemple. Au sceptique, le prêtre dit : J'ai tout sacrifié pour la vérité, richesse, honneur, famille. Douterez-vous encore de la puissance de la ferveur? Au sensualiste, il ajoute : Vous prétendez justifier vos désordres par l'invincibilité des passions, triste argument! L'homme peut tout dans le cercle négatif. Voyez plutôt ma continence et mes mortifications. — A l'orgueilleux, il objecte sa modestie; à l'envieux, sa pauvreté; à l'avare, sa charité; à l'égoïste, son dévouement. Partout l'exemple est sa logique; et qu'on y songe bien! les beaux discours sont peu pour le triomphe des principes; il n'est pas d'éloquence spéculative qui ne cède à l'objection des faits. Pourquoi les apôtres, sans autorité temporelle, ont-ils vaincu la vieille civilisation avec ses mœurs et sa forte organisation? Parce que leurs préceptes étaient gravés dans leurs actions, non moins que sur les pages de l'Évangile.

Eh bien! plus que jamais, le prêtre a besoin d'attaquer les vices par la pratique des vertus. Voudrait-on qu'il fît comme ces spéculateurs de morale qui écrivent des livres d'éducation sur les genoux de leurs maîtresses, comme ces philanthropes qui prêchent la charité au milieu d'un luxe dévorant; comme ces socialistes, qui or-

ganisent l'harmonie et la prospérité le fer à la main ou le chaos dans l'esprit. Pourquoi pas un de ces idéologues, qui exploitent le mécontentement, ne peut-il rien fonder? Parce que leur pratique est la condamnation flagrante du système.

La conduite de tout prêtre est-elle donc le miroir de toutes les vertus, dira-t-on le sourire du dédain sur les lèvres?... A cet égard, nous repousserons tout reproche généralisé; mais nous reconnaîtrons des exceptions aux règles de l'austère devoir... Et quoi d'étonnant que sur 160,000 prêtres il s'en trouve quelques-uns qui s'égarent dans les sentiers obscurs! Si la mission de l'Église est de les redresser, la justice veut que les hommes ne rendent pas le précepte et le corps responsable des égarements de quelques rares individus.

Ce serait peu d'établir que le célibat est utile; il faut prouver son indispensabilité...

Si l'on veut que tout homme remplisse sa mission ici-bas, et celle du prêtre est de servir de providence aux pauvres, de protecteur aux opprimés, de consolateur aux malheureux, il faut que sa position le lui permette. Il y a de ces luttes contre la nécessité où le mortel ne peut se promettre d'être toujours victorieux. Comment soulagerait-il la misère d'autrui, si ses fils, si sa femme étaient réduits au plus strict nécessaire? Comment serait-il un modèle de zèle dans ses fonctions, si la femme le retenait près de son lit de douleur? Aurait-on la cruauté d'exiger de lui la sévérité inséparable du saint ministère, si un enfant le déshonorait?

Au-dessus des devoirs inhérents à tout homme, il en est de spéciaux au sacerdoce. La confiance surhumaine de la confession veut trouver en lui une discrétion absolue; comment ne craindra-t-on pas la faiblesse d'un homme obsédé par une femme trop aimée?... La dispensation des sacrements exige une pureté presque surnaturelle, quel prestige verra le fidèle dans cet homme exposé aux coquetteries d'une femme du monde, aux soins minutieux d'un ménage agité?... Les besoins de la prédication et de la conversion veulent que le prêtre, comme le soldat, ne soit jamais retenu quand la nécessité commande; il faut qu'il se transporte de l'Amérique au Japon, de l'Océanie à la Chine. Comment remplira-t-il cette tâche évangélique, s'il est chargé d'une famille? L'univers entier connaît nos missionnaires, il connaît aussi les missionnaires protestants; qu'il compare leurs progrès et surtout leurs moyens.

Il existe un livre d'une morale toute chrétienne, qui est la satire

la plus mordante du mariage des prêtres, tout en voulant en faire l'apologie. Nous voulons parler du chef-d'œuvre de Fielding, que l'on trouve dans cette longue épisode du malheureux *Vicaire de Wackefield*. Pas un seul moment de calme où il puisse remplir ses devoirs de ministre. Il se montre bon époux, excellent père, vertueux citoyen, tout, excepté prêtre de la religion qu'il professe. S'il n'a jamais le loisir de remplir la tâche d'un ministre luthérien, que serait-ce d'un ministre catholique?

Les réformateurs s'inquiéteront peu de l'objection, sans doute; s'ils demandent le mariage des prêtres, c'est moins pour épurer le clergé que pour arriver forcément à l'abolition de la présence réelle et de la confession, ces deux épouvantails du philosophisme. Tout se lie dans le catholicisme; le dogme, la morale, la discipline sont également intéressés au célibat, et l'on comprend alors ce que cette simple question du mariage des prêtres cache d'insidieux et de destructeur sous son apparente bénignité.

V. Intolérabilité prétendue du Célibat.

Il faut bien reconnaître néanmoins que tous ces avantages devraient s'évanouir devant l'impossibilité à l'homme d'en supporter le poids. Aussi, les adversaires de la règle ont-ils soutenu que l'homme ne pouvait se soustraire à certaines lois de la nature, à moins qu'il ne fût impuissant de corps, vice d'organisation qui entraînerait l'impuissance de l'intelligence.

Le dilemme, s'il était juste, placerait le prêtre entre le rachitisme moral, intellectuel, et le parjure et la débauche.

Étrange chose, qui, à la honte de l'humanité, fait mettre l'empire des sens plus haut que celui du cœur! Ceux qui s'arrêtent à cette objection n'en comprennent pas toute la portée peut-être. Mais dans cette prétendue nécessité physique du mariage, il y a tout le système d'Épicure intronisé au-dessus du Christianisme; car, si l'âme ne peut commander aux sens, c'est donc la matière qui régit le monde, et le Dieu esprit est tout au plus un génie subordonné.

Cependant, matérialistes de toutes les sectes, vous ne pouvez nier l'héroïsme, l'amour conjugal, filial, paternel; l'histoire vous montre trop de femmes souffrant pour leur époux, trop de pères mourant pour leur fils. Après de tels exemples, vous refusez de reconnaître la puissance du sentiment le plus exalté, de cet amour

du devoir et de Dieu, qui a donné à toutes les religions leurs martyrs. Vous comprenez Socrate, Caton, sacrifiant leur vie pour leur opinion, et vous ne comprenez pas le prêtre immolant un penchant à son Dieu... Vous jugez de l'empire de la volupté par celui que le raffinement du matérialisme lui a laissé prendre... Vous oubliez que cet empire est méconnu par les hommes sévères, les génies sublimes qui sont la gloire de l'humanité. Montaigne se maria vierge à 33 ans, après avoir été 12 ans soldat. Était-il un esprit mol ou un corps avorté? Newton se vantait de sa chasteté; Michel-Ange était connu pour sa continence; Dante n'eut d'autres amours que celui de l'ombre de Béatrix?... Pourquoi ces grands hommes se mettaient-ils au-dessus des tentations, devenues invincibles pour les épicuriens modernes? parce que leur esprit, constamment préoccupé de grands problèmes, ne permettait jamais au corps de parler plus haut que l'intelligence. Si la culture de la poésie, des sciences et des beaux-arts, servit de bouclier contre la licence, que sera-ce du sentiment religieux? répondez, vestales romaines, prêtres juifs, Égyptiens, Perses, Indiens, Gaulois, Péruviens; répondez, Pythagore, Platon, Cicéron, Socrate, tous unanimes pour proclamer que la continence est l'état le plus convenable aux ministres de la divinité.

Que disons-nous?... Mais ce besoin, que la corruption moderne déifie, un sentiment ordinaire le peut vaincre. Que de fois on a vu l'amour du cœur triompher de l'amour des sens! Combien d'amants vivent chastes au milieu des transports et des soupirs! La volupté ne se révélait guère chez nos pères avant l'âge de 20 à 25 ans; observation qui s'applique également aux Grecs et aux Romains des premiers siècles. D'où vient qu'aujourd'hui cette époque de la puissance a été reportée à 15 et à 16 ans; nos pères étaient-ils moins robustes que nous? avons-nous gagné quelque accroissement de forces dans cette précipitation à hâter une faculté physique? Nous laisserons résoudre la question aux progrès du rachitisme, des maladies de poitrine, des infirmités hideuses qui devraient être sans nom!...

D'ailleurs, si le pouvoir de la paternité est la loi générale de l'homme, on ne niera pas qu'elle souffre des exceptions assez nombreuses; la médecine est là pour en témoigner... Par ces exceptions, Dieu ne dit-il pas que ce devoir n'est pas tellement inhérent à la nature humaine, qu'il ne puisse être restreint et régularisé, pour une plus parfaite conservation des biens intellectuels et mo-

raux?... Non, l'homme est maître de ses penchants, il a le droit et le pouvoir de se condamner à la continence.

Malgré cet empire, on a vu des désordres. Le contesterons-nous? Pas plus qu'on ne contestera que des soldats ont quitté leurs drapeaux, des citoyens trahi leur patrie, des fils même assassiné leur père. Ira-t-on, pour prévenir le retour de ces aberrations, licencier les armées ou détruire l'autorité paternelle?... Non, nous chercherons à arrêter le mal en combattant le criminel, et nous adressant à ceux qui poussent le prêtre à la révolte, en exagérant les besoins de la population, nous leur dirons :

« Est-ce bien sérieusement que l'on s'inquiète de la diminution du genre humain, parce que chaque commune a son célibataire légal, quand les grandes villes regorgent de garçons débauchés, de femmes à patente, qui gangrènent la population existante, arrêtent la population à venir, plus que tous les prêtres d'un royaume supposés mariés ne pourraient l'augmenter. Quand les ouvriers, agricoles en quelques cantons, industriels dans certaines villes, se rabougrissent, végètent ou meurent de besoin; lorsque le caprice des maîtres interdit le mariage à deux ou trois millions de domestiques, que la jeunesse dorée se soustrait par égoïsme à la charge de la famille... Cette proportion des prêtres est-elle donc si formidable? En 88, la France comptait 16,000 prêtres, sur 23 millions d'habitants, et Paris seul renfermait plus de domestiques que le royaume entier n'avait de prêtres et de moines. Le nombre des religieuses était infiniment inférieur aux prostituées. L'Espagne ne comptait que 150,000 prêtres sur 12 millions, et cependant elle était bien plus peuplée sous Charles-Quint que depuis la diminution des moines. L'Italie avait 200,000 prêtres sur 15 millions d'habitants, nombre considérable de célibataires, qui ne l'empêchait pas d'être plus populeuse que celle des Romains, qui, au dire de Pline le naturaliste, aurait été presque déserte, sans les esclaves et les gladiateurs entretenus par les grands.

Avant de faire un appel à la paternité des prêtres, comme dernière ressource, nos économistes devraient fermer les lieux de débauche, marier les soldats et les domestiques, contraindre enfin tout homme à avoir femme, quelque amour qu'il eût pour sa liberté, surtout répandre le bien-être et assurer les subsistances; car diminuer la mortalité est un devoir plus impérieux que celui d'augmenter les naissances. Ce n'est qu'après avoir épuisé tous autres moyens de propagation de l'espèce, qu'on serait excusable,

en désespoir de cause, de recourir au mariage des prêtres, comme on arme les moines et les invalides dans les villes assiégées.

N'y a-t-il pas niaiserie à venir attribuer la dépopulation de quelques royaumes au célibat ecclésiastique, quand les faits déposent tous contre cette prétention; quand le canton suisse le plus peuplé est catholique, celui de Soleure; quand les Pays-Bas catholiques, les anciennes républiques d'Italie, la Lombardie et le Napolitain moderne, peuvent soutenir la comparaison avec les pays protestants les plus avancés? Si la Sicile est dépeuplée, la Grèce, l'Afrique arabe, les pays turcs, le sont-ils moins? La Suède a vu diminuer le nombre de ses habitants depuis qu'elle est protestante. Il faut être de bien mauvaise foi ou bien aveugle pour mettre sur le compte de quelques prêtres clair-semés les accidents dépendant du territoire, du climat, de la paresse et de la corruption.

On voudrait également objecter la question industrielle au catholicisme; mais si l'Allemagne est fortement avancée dans cette voie, il nous semble que la Belgique et le nord de la France ne lui cèdent guère. L'agriculture du royaume de Valence et de la Lombardie a-t-elle rien à envier à celle de l'Angleterre? L'Irlande marcherait, sous tous les rapports, de pair avec cette dernière, si le protestantisme ne l'accablait de son joug. L'Espagne s'est retardée dans la marche du progrès; mais l'inquisition elle-même ne l'avait pas empêché, au 15e siècle, de découvrir la moitié du globe, de posséder le commerce, les fabriques, les armées les plus remarquables de l'époque depuis le 12e siècle jusqu'au 17e. L'Italie fut en possession de toutes les transactions avec l'Orient; ses flottes faisaient trembler Constantinople; elle était la reine des sciences et des beaux-arts. Comment oser prétendre, après de tels exemples, que le catholicisme est contraire à la prospérité matérielle des empires?

Nous pourrions repousser les prétentions de nos adversaires en tournant contre eux les mêmes arguments dont ils se sont armés. Cependant, nous ne renverserons pas l'injustice par l'exagération: nous ne dirons pas que les progrès matériels sont inséparables du catholicisme. Nous ferons observer seulement que le catholicisme se préoccupe d'intérêts plus nobles, ceux de la morale et de l'intelligence. Quant aux avantages d'un ordre inférieur, il les abandonne à toutes les religions. La prospérité dépend des bonnes lois civiles; mais une bonne religion ne saurait être contraire aux bonnes lois;

si elles se détruisent dans quelques États, c'est toujours la faute des hommes, et jamais celle du dogme.

VI. Prétendu danger du Célibat pour les mœurs.

Le livre d'un écrivain bien connu (M. Michelet), mais qui ne mérite guère que le titre de *pamphlet*, conclut implicitement à ce sophisme étrange :

Les femmes sont-elles adultères? c'est le confesseur qui les seconde directement après les y avoir préparées par la confession; sont-elles acariâtres, sourdes à la philosophie? c'est la chaire qui les irrite et les hébête. Quelque ridicules qu'ils soient, prenons ces reproches au sérieux.

Aura-t-on la bonhomie de croire que le sacrement de Mariage, ajouté à celui de l'Ordre, va rendre le brouillon pacificateur, l'envieux charitable, le libertin continent....? Mais, à regarder dans le miroir du monde, nous ne voyons pas qu'un garçon débauché devienne, de par le sacrement, un modèle de chasteté conjugale : dès que le vice a envahi le cœur, il abandonne rarement son terrain; c'est une de ces gangrènes du sentiment qui ronge et gagne, dévorant tout ce qui est âme, comme le cancer dévore tout ce qui est corps.

Quand le prêtre fait ses vœux, qu'il tâte bien ses forces; il est à l'âge où elles ont leur entier développement, dans le bien comme dans le mal. Si, malgré ses mauvais penchants, il passe outre, et qu'il ne puise pas le contre-poison dans une foi ardente, il n'y a pas mariage qui tienne. Le prêtre dévergondé ne ferait qu'ajouter l'adultère au libertinage, le mauvais exemple dans sa maison au trouble de la maison d'autrui; et bien souvent ses malheurs domestiques viendraient prêter une apparence d'excuse à son inconduite.

Chose étrange! pour prôner le mariage des prêtres comme la sauve-garde de la chasteté ecclésiastique, on choisit l'époque où cette union légale n'offre presque plus de barrières à la dissolution; l'époque où des socialistes de toutes les couleurs le sapent à la base, lui contestent le droit d'exister, le présentent comme un esclavage dégradant, qu'il faut envoyer suivre le sort des fieuleries féodales.

Et en lui supposant même toute l'efficacité qu'on lui prête, ne voit-on pas que l'application vient objecter son inexécutabilité. Le mariage sera-t-il permis ou obligé?...

Permis seulement.... Alors la médiocrité des revenus ecclésiastiques, le respect des traditions de 1800 ans, retiendront les hommes fervents et charitables dans l'ancien usage; le libertin lui-même ne manquera pas de se soustraire aux charges d'une famille, autant qu'il lui sera possible; peut-être s'enhardira-t-il à la débauche, par la perspective d'un mariage, qui pourra, le cas échéant, cacher son inconduite trop apparente.

Eh bien! répondra-t-on, il sera obligatoire....

Sérieusement?... et quelle main, nous ne disons pas pontificale, mais législative, fera signer cet acte de tyrannie? On corrigerait une prohibition prétendue abusive par un despotisme inouï. Contraindre au mariage celui que sa constitution ou une infirmité en éloigne, ce serait le condamner à la mort, outrager la nature et exposer le conjoint au désordre..., y obliger celui que son vœu de chasteté, son respect de l'exemple apostolique en éloigne; ce serait torturer la pensée, l'âme, ce dernier sanctuaire du libre arbitre. Après avoir proclamé la liberté de conscience, on voudrait la méconnaître chez le prêtre!

D'ailleurs, le mariage étant ordonné et contracté, le conjoint peut mourir; l'inconduite notoire, la malversation peuvent appeler une séparation de corps. Établira-t-on le divorce pour faire aussitôt convoler le prêtre à un second hymen?.... On ne voudrait pas renverser ainsi le *Code civil*.

On a beau s'ingénier et chercher des expédients pour obvier à quelques inconvénients exceptionnels, les tentatives viennent se briser contre l'odieux, l'absurde et l'impossible.

Le parlement d'Angleterre, en 1549, trouvait moins de dangers à l'ancienne discipline; même en l'abolissant, il introduisit dans la loi ce passage remarquable : « Qu'il convenait mieux aux prêtres » et aux ministres de l'Église de vivre chastes et sans mariage, et » qu'il serait à souhaiter qu'ils voulussent d'eux-mêmes s'abstenir » de cet engagement [1]. »

Qui ne voit, d'après un commentaire si opposé au texte brut, qu'on céda alors au torrent des innovations, de la corruption peut-être? Aujourd'hui le même torrent gronde chez nous; ne lui opposerons-nous pas une digue? Profitons des exemples que l'histoire nous fournit. Qu'a obtenu la réforme en abolissant le célibat? La destruction d'une hiérarchie qui faisait la force et la sainteté du sa-

[1] Hume, *Maison Tudor*, v. 3, p. 204.

cerdoce. Et cependant quelle est la religion qui peut se conserver sans sacerdoce? Les ministres protestants peuvent être de bons citoyens, d'excellents pères de famille; mais ils n'ont aucune autorité morale pour retenir ou ramener celui qui néglige sa croyance ou l'oublie. Aussi, après 300 ans d'existence, la Réforme, propagée par une réaction violente, ne fait plus un pas; elle s'éteint, impuissante à arrêter les nombreuses sectes qui la déchirent.

L'Église catholique, au contraire, a gagné en Amérique, en Afrique, en Asie, le terrain perdu en Europe. Dix-huit cents ans n'ont pas affaibli sa force, basée sur l'austérité du sacerdoce. Cette austérité a pour fondement le célibat; 1800 ans l'ont consacré; les plus hautes considérations de morale, d'ordre et d'unité devraient le faire promulguer, s'il ne l'avait pas été par nos pères.

J. CÉNAC MONCAUT.

Philosophie catholique.

DE LA DÉCHÉANCE DE LA FEMME,

ET DE SA

RÉHABILITATION PAR LE CHRISTIANISME.

NEUVIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Femmes chrétiennes du 17e siècle.—Femmes chrétiennes de nos jours.—La femme chez les peuples infidèles, schismatiques et protestants. —Comment elle est traitée par la philosophie du 18e siècle et par les différents systèmes socialistes. —Espoir du catholicisme et de l'avenir.

Il est un siècle, assez voisin du nôtre, dont le nom est devenu synonyme de la gloire. Une plume brillante, mais égarée [2], l'outrageait récemment d'une sanglante façon. Pourquoi cela? Parce que fécond en œuvres chrétiennes aussi bien qu'en œuvres d'art et en illustrations de tout genre, ce siècle a vu s'accomplir, au profit du catholicisme, un de ces grands mouvements qui accusent sa

[1] Voir le 8e art., au nº précédent ci-dessus, p. 362.

[2] M. Michelet a été mon maître, et je tâcherai de ne pas l'oublier; mais la reconnaissance que je lui dois ne saurait aller jusqu'à faire taire la conscience du chrétien.

vitalité. Eh quoi! fallait-il donc, pour nous prouver que la vie est la mort, décrier encore la gloire et la vertu? Est-il vrai que pour accuser la direction catholique d'endormir la volonté, et la confession de la corrompre, on en soit réduit à ravaler un saint François de Sales, à déshonorer une sainte de Chantal, à rapetisser une révolution religieuse jusqu'aux proportions d'une intrigue dévote, à flétrir le grand siècle du nom que Molière a imprimé pour jamais sur le front de l'hypocrisie.

Laissons le siècle des François de Sales, des Vincent de Paul, des Bérulle, des Bossuet, des Fénelon, des Bourdaloue; laissons le siècle des Corneille et des Pascal, des Lafontaine et des Racine, des Turenne et des Condé protester contre l'injurieuse dénomination de Tartufe. Il s'en défendra bien tout seul, je pense, et n'a pas besoin qu'on plaide ici sa cause devant la postérité [1]. Mais se peut-il qu'on traite de réaction factice un mouvement auquel s'associa tout ce qu'il y avait alors en France de grands esprits et de nobles cœurs, les familles les plus honorables de la magistrature, ce que la cour avait de plus sain, ce que le peuple avait de plus fort? Se peut-il qu'on appelle esprit de mort l'esprit de charité qui produisit tant d'œuvres admirables, tant de dévouements sublimes, une activité si prodigieuse, que le détracteur lui-même, ne pouvant la nier, la qualifie *d'intrigue jésuitique*. Qu'on parcoure seulement le tableau des institutions religieuses fondées au dix-septième siècle [2] : on est confondu de leur nombre vraiment incroyable. Ce sont partout des hospices qui s'ouvrent pour les malades, des asiles pour les indigents, des maisons de refuge pour le repentir, des écoles pour l'instruction de l'enfance. Nous ne parlons ni des églises, ni des couvents, ni des séminaires; mais combien d'établissements consacrés au soulagement de la pauvreté et du malheur! Combien de pieuses congrégations dont le seul but est d'assister la misère et d'éclairer l'ignorance, de sécher les larmes et de guérir les plaies de l'humanité! Pas une ville, pas un village, pour ainsi dire, qui ne voie se former dans son sein quelqu'une de ces associations charitables dont se couvre le sol de la France! C'est une

[1] Qu'il y ait eu des relâchements et des scandales dans ce siècle, que l'exemple même de la piété ait forcé quelquefois le vice à y prendre le masque de l'hypocrisie, je ne le conteste pas; mais on l'a dit avec raison : l'hypocrisie est un hommage rendu à la vertu. Condamner un siècle sur des exceptions est une étrange injustice.

[2] Voir surtout le savant ouvrage de M. Picot, intitulé : *Essai historique sur l'influence de la Religion en France pendant le 17e siècle*; Paris, 1824, deux tomes.

œuvre particulière à ce grand siècle, c'est sa vocation la plus commune : il semble que le christianisme ait répandu sur lui ses fruits les plus mûrs, et l'ait chargé de reverser sur le monde tous les trésors de la charité.

Et quels sont les ministres qui distribuent ces immenses bienfaits? Des femmes, pour la plupart; des femmes agissant sous l'inspiration de leur foi, mais dirigées par des saints, ou tout au moins par de dignes prêtres, honneur de l'Église catholique. Aveuglement étrange de l'erreur, on va, pour attaquer la direction, choisir précisément l'époque où elle fait des miracles! Comme autrefois les dames romaines, sous la conduite de saint Jérôme, que la malice de son temps n'épargnait pas non plus, c'est sous la direction des saint François de Sales, des saint Vincent de Paul, des Bérulle, que ces grandes âmes de femmes chrétiennes conçoivent et réalisent leurs admirables créations. Si on n'en veut pas croire les lumières et la sainteté de l'illustre évêque de Genève, recommandant cette pratique de l'Église catholique, en même temps qu'il enseigne à en éviter les dangers [1], qu'on en croie au moins les œuvres; qu'on ne refuse pas au moins d'ouvrir les yeux aux faits!

Pour commencer par l'objet des plus vives censures, qu'est-ce donc que cette Frémiot de Chantal, qu'on se plaît à nous représenter comme une femme d'un caractère austère et violent dès l'enfance, comme un esprit tout à la fois positif et passionné, cœur profond, qui couvre des abîmes de passion inconnus, âme endolorie, qui emporte au tombeau le secret de son martyre intérieur? C'est une femme dont la vie [2], comme on en fait l'aveu, est *pleine*

[1] *Introduct. à la Vie dévote*, l. I, ch. IV : *de la Nécessité d'un Conducteur pour entrer et faire progrès en la Dévotion.* « Cherchez-y, est-il dit, quelque homme de » bien qui vous dirige et vous conduise; vous ne trouverez jamais si assurément la » volonté de Dieu que par le chemin de cette humble obéissance. » Et après avoir cité l'exemple de la bienheureuse mère Thérèse, *s'obligeant à suivre la direction et conduite d'un excellent homme;* celui de sainte Catherine de Sienne, qui *loue infiniment cette soumission;* celui de la dévote princesse Élisabeth, *qui se soumit avec une extrême obéissance au docteur M. Conrard;* enfin les conseils de saint Louis à son fils. L'auteur ajoute, avec la prudence d'un saint directeur qui connaît les difficultés aussi bien que l'importance de sa tâche : « Et pour cela, choisissez-en » un entre mille, dit Avila. Et moi, je dis : Choisissez-en un entre dix mille; car il » s'en trouve moins que l'on ne saurait dire qui soient capables de cet office. Il le » faut plein de charité, de science, de prudence. Si l'une de ces trois parties lui » manque, il y a du danger. » — Est-ce là le système des *endormeurs*, que saint François de Sales fut, dit-on, le premier à introduire?

[2] Voir, pour cette vie et les suivantes, *la Vie des Dames françaises les plus illus-*

d'œuvres et doublement remplie, vie de sainte et de fondatrice, mais d'abord vie d'épouse, de mère de famille et de sage maîtresse de maison. Élevée par un père chrétien, au sein d'une de ces religieuses familles qui honoraient alors la magistrature, elle annonce, dès l'âge le plus tendre, une foi ferme et une piété vive. A cinq ans, on l'entend répondre avec une naïve horreur aux blasphèmes de l'hérésie; à quinze, elle sacrifie à sa foi les intérêts d'un riche mariage; et voilà son premier crime : c'est l'indice d'un esprit *violent*[1]! Mariée ensuite, suivant la volonté paternelle, elle gouverne admirablement la maison et la fortune dérangée de son mari; veuve, elle administre successivement, et avec la même sagesse, celle de son père, de son beau-père, de ses enfants; voilà son second crime, c'est un esprit *positif!* Cependant cet esprit positif ne se laisse pas absorber par les intérêts matériels. Elle s'attache à former le cœur et l'esprit de son fils, de ses filles; elle s'occupe de l'âme de ses serviteurs; elle travaille pour les églises et pour les pauvres; elle ne se contente pas de visiter et d'assister en secret les membres souffrants de Jésus-Christ, elle les recueille dans sa maison, les soigne et les panse, dans leurs maladies, avec une humilité touchante. Dans une famine, malgré le délabrement de sa fortune, elle nourrit, pendant toute la durée du fléau, tous les pauvres à sept lieues à la ronde de ses terres; elle épuise pour eux jusqu'à son dernier muid de farine, et, après l'avoir épuisé, elle continue de donner encore. Après avoir prodigué les soins les plus tendres à son mari, elle se voue à soigner la vieillesse chagrine de son beau-père[2]. Condamnée, chez le vieux baron, à supporter l'insolence d'une servante, elle s'y résigne avec une douceur angélique, et pousse l'héroïsme de la charité jusqu'à traiter les enfants de cette malheureuse comme ses propres enfants.

Mais où donc se révèle, à moins que ce ne soit dans la pratique des bonnes œuvres, cette âme passionnée qu'un feu secret dévore? Nous y voici : madame de Chantal a rencontré un saint évêque à qui elle a ouvert son cœur, confié les peines de sa vie, confessé son

tres par les services qu'elles ont rendus à la religion dans le 17e siècle. — Paris, 1801. Ce livre est, si je ne me trompe, d'un ancien évêque de Metz, Mgr Jauffret.

[1] J'oublie un argument : elle était née, dit M. Michelet, l'année de la Saint-Barthélemy.

[2] Elle le fait par deux motifs : par dévouement pour le père de son mari, et par dévouement aussi pour les intérêts de ses enfants. M. Michelet trouve mauvais qu'elle songe aux intérêts de ses enfants !

dégoût du monde et son désir ardent de la vie religieuse. Il l'a consolée dans ses chagrins; il l'a guidée dans l'accomplissement de ses devoirs; il a différé longtemps d'exaucer les vœux de sa piété; et parce qu'après l'avoir si bien éprouvée, il consent à lui ouvrir enfin la porte d'un cloître, parce qu'après avoir acquitté ses obligations envers le monde, et comme fille et comme mère [1], elle s'en retire, non sans veiller encore de loin sur les objets de sa tendresse, on les accuse tous les deux, on les blâme, on les condamne! Parce que deux âmes d'élite se sont liées d'une amitié sainte, et que cette affection toute spirituelle s'épanche dans un langage *pur* (on le reconnaît), mais plein des ardeurs de la charité, on cherche dans leur correspondance la trace de quelque secret honteux, on dénature leurs sentiments les plus respectables [2], on interprète d'une manière inouie les manifestations les plus simples d'une foi qu'on ne comprend pas [3]; on voit enfin des finesses et des mystères, là où il n'y a que l'expression chaste et profonde de l'amour de Dieu! — Mais une âme peut-elle donc brûler à la fois de deux flammes contraires? Si celle de madame de Chantal est si faible et si malade, comment se fait-il qu'elle soit si forte et si ardente pour le service de Jésus-Christ? Ce n'est pas seulement pendant la vie du cher évêque qu'elle travaille courageusement aux œuvres qu'ils ont fondées ensemble. C'est le même zèle et la même activité après sa mort. Je la vois toujours braver la fatigue des voyages et les maladies, pour donner à la Visitation des maisons nouvelles. Je la vois toujours répandre sur les pauvres les dons inépuisables

[1] Elle avait obtenu, bien qu'avec peine, le consentement de son père, qui ne demandait pas d'ailleurs à la garder auprès de lui, puisqu'il eût voulu la remarier. Elle avait établi sa fille aînée et emmené avec elle ses deux autres filles. Pour son fils, il était en âge de suivre ses études, et elle le confiait à un sage gouverneur. Le désespoir imprévu de cet enfant ébranla un moment sa mère; mais elle savait que les séparations de ce genre ne se font jamais sans déchirement, et elle savait aussi que le temps efface bientôt la douleur.

[2] Voir ce que dit M. Michelet de la douleur profonde de madame de Chantal, à la mort d'une jeune sœur de l'évêque, que celui-ci lui avait donnée à élever. — *Du Prêtre, de la Femme et de la Famille*, p. 23.

[3] Voir ce qu'il dit des communions de saint François de Sales. (Ibid., p. 19.) « Il » l'associe non-seulement à sa pensée religieuse, mais, ce qui étonne, aux actes » mêmes du prêtre. C'est généralement avant ou après la messe qu'il lui écrit; c'est » à elle, à ses enfants qu'il pense, dit-il, *au moment de la communion*. Ils font » pénitence aux mêmes jours, communient ensemble, quoique séparés. *Il l'offre à* » *Dieu lorsqu'il lui offre son fils.* » Je souligne ce que l'auteur souligne, mais est-il possible qu'il soit assez étranger à nos croyances pour s'étonner de tout cela?

de sa charité. Une peste arrive, et elle se multiplie pour assister les malades; la mort lui enlève son fils, et elle offre à Dieu les douleurs d'un cœur maternel. Jusqu'à la dernière heure enfin, elle veille avec la tendresse d'une mère sur le troupeau qui lui a été confié, et c'est avec une tranquillité extraordinaire qu'au milieu des larmes de sa nombreuse famille elle entre dans le repos éternel, en baisant son crucifix, et en répétant avec amour le nom de Jésus.

Près de la sainte fondatrice de la Visitation, une des plus dignes de lui être associées dans le partage de la gloire et des outrages était la fondatrice des Carmélites réformées de France, la bienheureuse veuve Acarie [1]. L'injure ne l'a point épargnée, car on la représente comme *une femme singulièrement active et ardente, engagée dans toute l'intrigue dévote*. C'est qu'elle aussi pourrait se glorifier d'une *vie doublement remplie, vie de sainte et de fondatrice, mais d'abord vie d'épouse et de mère de famille*. Fille excellente, femme et mère accomplie, elle se trouve à vingt-huit ans dans la position la plus gênée et la plus périlleuse, loin d'un mari exilé, chargée d'un vieux père et de six enfants en bas âge, embarrassée d'un procès où il y va de l'honneur et de la vie. Cependant son courage fait face à tout avec une activité, avec une intelligence admirable. Qu'on juge de cette foi et de ce cœur! A la porte des magistrats qui vont décider de son sort, elle conserve assez de liberté d'esprit pour enseigner les voies de Dieu à de pauvres femmes qui l'ont accompagnée dans le chemin. Oh! oui, ce fut une âme active et ardente, celle qui débutait ainsi dans la carrière de la charité! Après avoir racheté la vie et réparé la fortune de son mari [2], madame Acarie consacre aux pauvres et aux bonnes œuvres tout le temps que lui laisse le soin de sa maison. En même temps qu'elle instruit ses enfants et soigne ses domestiques avec un dévouement sans exemple [3], elle

[1] Elle est aussi connue sous le nom de *Marie de l'Incarnation*.

[2] Il n'est pas *si rare alors* que le prétend M. Michelet, de voir les femmes s'occuper des soins domestiques. Ce mérite, qu'il veut bien reconnaître à madame de Chantal, appartient à toutes les femmes chrétiennes que nous mentionnons ci-après.

[3] Un de ses domestiques ayant été attaqué d'une maladie pestilentielle, elle le fit transporter dans l'endroit le plus reculé de sa maison. C'était elle qui faisait son lit, qui lui donnait à boire, qui lui rendait les services les plus humiliants, qui le veillait pendant la nuit, et qui pansait une plaie dont l'odeur était si infecte, que le malade lui-même avait peine à la supporter. Après sa guérison, il ne parlait qu'avec enthousiasme du service que sa maîtresse lui avait rendu. — *Vie de la bienheureuse Marie de l'Incarnation.*

visite les prisons, les hospices, la maison de la veuve et celle de l'indigent. Une partie de sa vie s'écoule à l'Hôtel-Dieu de Paris et à l'hôpital de Saint-Gervais, où, malgré des infirmités croissantes, elle passe des jours entiers et des nuits même à panser les plaies des malades, à prêter la main aux opérations des médecins. Pendant le siége et la famine de Paris [1], elle nourrit les pauvres gens du pain dont elle se prive. Quand elle a enfin épuisé les ressources d'une fortune immense, elle recourt à la bienfaisance de nos rois, et se fait la dispensatrice de leurs aumônes [2]. Est-ce là du dévouement? est-ce là de la charité? Oui; mais cette femme est *engagée dans l'intrigue dévote.* C'est-à-dire qu'elle se montre plus jalouse encore du salut des âmes que du soin des corps; elle parle de Dieu aux malades qu'elle assiste et aux moribonds qu'elle console; elle travaille à la conversion des pécheurs et des femmes dissolues; elle dispute contre les hérétiques qu'elle confond par sa connaissance des Écritures, et qu'elle ramène quelquefois par une douceur égale à sa foi. Bien que mariée, et vivant au milieu du monde, elle se mêle d'introduire la réforme dans des maisons religieuses; elle établit, avec M. de Bérulle, l'ordre si sévère et si saint du Carmel; elle contribue ensuite, avec l'illustre cardinal, à la fondation de l'Oratoire; puis, devenue veuve, afin sans doute qu'il ne manquât rien aux vertus de sa vie chrétienne [3], elle prend l'habit et meurt, fille de sainte Thérèse, en édifiant le cloître par sa mort comme elle avait édifié le monde par sa vie. Si c'est là le reproche qu'on fait à sa mémoire, puissent beaucoup de femmes le mériter!

Mais pourquoi s'arrêter à ces deux noms, quand il en est tant d'autres à qui l'on pourrait faire le même honneur? Pourquoi ne rien dire, par exemple, de la vénérable Louise de Marillac, de cette illustre veuve si chétiennement appelée mademoiselle *Legras* [4],

[1] L'an 1590. — Elle avait tous les jours à sa table un certain nombre de pauvres convives. Pour avoir un peu plus de pain à donner à ceux qui en manquaient, elle faisait mettre des cretons dans celui qu'elle mangeait. Les cretons sont les restes de la graisse dont on a tiré le suif qui forme la chandelle, et les animaux les plus voraces ont peine à s'en nourrir. *Vie de la bienheureuse Marie de l'Incarnation.*

[2] Henri IV lui envoyait vingt-cinq écus toutes les fois qu'il prenait le divertissement du jeu. (Ibid.)

[3] C'est une chose digne de remarque que toutes ces nobles femmes chrétiennes ont passé par le veuvage, et ainsi par les trois états de la femme, pour les sanctifier tous les trois. Beaucoup d'entre elles n'ont même vécu que très-peu de temps dans le mariage et ont atteint de bonne heure à la perfection des veuves, c'est-à-dire à l'état le plus saint après celui des vierges.

[4] Les vierges chrétiennes qui étaient élues diaconesses, dans les premiers temps

qui fut, avec saint Vincent de Paul, la fondatrice des filles de la Charité? L'auteur à qui nous répondons a-t-il reculé de respect devant des noms que poursuit encore la bénédiction publique? Qu'il en soit loué! mais alors l'ennemi de la direction catholique néglige un argument qui se retourne en arme invincible contre lui; car si jamais femme chrétienne a subi l'influence de la direction, c'est mademoiselle Legras; si jamais directeur a gouverné ceux qui le prenaient pour guide, c'est saint Vincent de Paul. A peine ces deux saintes âmes se sont-elles connues, qu'elles se lient d'une amitié étroite. Après avoir commencé, dans la vie du monde, l'apprentissage de la charité, mademoiselle Legras l'achève auprès de cet homme apostolique, et, pour être plus à portée de recevoir ses conseils, *elle se loge auprès de lui*. C'est alors qu'elle devient réellement la *servante des pauvres malades*, titre touchant que la reconnaissance de l'Église lui a décerné. Vincent se l'associe dans l'œuvre de ses pieuses missions; il l'envoie dans les villages visiter les confréries de charité qu'il établit dans toute la France, et instruire les filles des campagnes des devoirs de la religion. Elle, instrument docile, n'entreprend rien que d'après ses avis, d'après ses ordres; car il est pour elle l'interprète de la volonté de Dieu. Il commande et elle obéit, il dit un mot et elle part; mais avant de partir elle reçoit ses instructions écrites, et elle communie *de sa main*. Et comme il la suit dans ses voyages, où, à l'exemple du fils de Dieu, elle va par les villes et par les bourgs *en faisant du bien!* Comme il s'intéresse à ses actions, à ses progrès dans la charité, à sa santé même! Un jour il apprend qu'elle a risqué sa vie pour soigner une fille malade de la peste, et il lui écrit pour l'en féliciter, en lui disant que *cette nouvelle lui a attendri le cœur*, et que *la Providence divine veut certainement se servir d'elle pour quelque chose qui regarde sa gloire*. Un autre jour il apprend qu'on lui a fait une ovation dans une ville où elle arrivait, et il lui écrit pour lui recommander avec un admirable à-propos l'esprit d'humilité [1]. Dans d'autres circonstances il s'informe avec inquiétude *si son poumon n'est pas incommodé de tant parler, et sa tête de tant d'embarras et*

du christianisme, recevaient avec ce titre le nom de *veuves*, parce qu'elles vivaient comme des veuves, pour les œuvres extérieures de la charité. Au contraire, mademoiselle Legras, qui semble une veuve des premiers temps du christianisme, reçoit le titre de Mademoiselle, parce qu'elle vit en vierge chrétienne, après un vœu solennel de viduité.

[1] « Un esprit humble, lui dit-il, s'humilie autant dans les honneurs que dans les

de bruit. Il l'engage *à ne pas faire trop, et à conserver sa santé pour l'amour de Notre-Seigneur et de ses pauvres membres*. On lui a dit qu'elle est toujours à l'*Hôtel-Dieu*, et il l'en blâme; il se voit même forcé d'en venir à des reproches sévères, et de lui faire envisager, touchante et pieuse exagération, l'excès de son zèle comme *un crime!* « Craignez, lui dit-il, de faire plus que Dieu ne vous donne » le moyen de faire. La pensée d'aller au delà me fait trembler » de peur, parce qu'elle me semble un crime aux enfants de la » Providence qui la suivent pas à pas, mais ne la préviennent » jamais. » — Et cependant quels fardeaux ne lui impose-t-il pas lui-même dans son infatigable activité! Ce n'est pas assez de l'employer aux missions, au service des malades et des pauvres, à la formation des confréries et des assemblées charitables, à l'établissement de cette commuuauté bénie dont il la fait supérieure, et qui va grandir par ses soins, comme le grain de sénevé de l'Évangile, jusqu'à embrasser bientôt toute la France [1]. C'est à elle encore qu'il confie le soin de ses enfants trouvés; c'est à elle et à ses filles qu'il donne la charge de servir les galériens. Il l'approuve d'ouvrir des maisons de retraite aux femmes du monde, des écoles aux femmes du peuple, des asiles aux filles des campagnes chassées de leurs provinces par la famine ou par les armées. Quand on songe à tant de prodiges opérés par la charité d'une femme, on ne sait ce qu'on doit admirer le plus de cette grande âme ou de celle qui la dirigeait; il est pourtant une chose qu'on admire davantage, c'est la puissance de la religion divine qui les inspirait toutes les deux.

Maintenant parlerai-je de madame de Pollalion, cette autre missionnaire de saint Vincent de Paul, cette digne émule de mademoiselle Legras, qui institue les filles de la Providence [2], et, comme sainte Catherine de Sienne, s'applique surtout à la conversion des femmes débauchées? Citerai-je l'autre Marie de l'Incarnation [3],

» mépris : il est comme l'abeille, qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe » sur l'absinthe que de celle qui tombe sur le lis. » — *Lettre* de saint Vincent de Paul à mademoiselle Legras.

[1] Je pourrais ajouter *les royaumes étrangers*, car mademoiselle Legras eut la gloire d'envoyer un certain nombre de ses filles en Pologne.

[2] Œuvre destinée à préserver les jeunes personnes de la corruption du monde. — Madame de Pollalion établit aussi *les Nouvelles Catholiques* avec les libéralités du maréchal de Turenne.

[3] Marie Guyard, veuve à 19 ans de M. Martin. Ce furent les conseils d'un prêtre

cette institutrice des Usurlines de la Nouvelle-France, que son zèle pour le salut des âmes emporte vers les missions du Canada, et voue, pour le reste de ses jours, à l'instruction des filles sauvages? Rappellerai-je la célèbre madame de Miramion, que sa charité ne laisse étrangère à aucune des bonnes œuvres du temps, et dont la vie, résumé de toutes les autres, semble rassembler toutes leurs vertus, comme un bouquet composé de toutes les sortes de fleurs [1]? Comment taire cette admirable duchesse de Montmorency qui, après avoir étonné la cour de ses vertus, et rempli la France de ses aumônes, frappée au cœur du coup le plus cruel [2], s'ensevelit toute vivante dans un couvent de Moulins, avec sa douleur immense et Dieu pour la consoler? Comment ne pas nommer encore Jeanne de Lestonnac [3], la princesse de Conti [4], mesdames de Magnelais [5] et de Caumont [6], mesdemoiselles de Lamoignon

éclairé qui guidèrent sa vocation. Elle s'embarqua pour Québec, en 1639, en compagnie d'une autre veuve, non moins admirable, madame de la Peltrie, et de six religieuses Hospitalières et Ursulines. Là, pour accomplir son difficile apostolat, elle se mit d'abord à apprendre la langue des sauvages, puis les dialectes. A l'âge de 70 ans, malade et avec un corps tout cassé, elle transcrivait encore de gros dictionnaires en langue sauvage pour en faciliter l'étude à ses filles, en même temps qu'elle écrivait un nombre prodigieux de lettres, et qu'elle faisait toutes les affaires de son couvent, sans manquer à une seule observance. Cette femme héroïque était aussi l'une des femmes les plus spirituelles de son siècle. Sa mort, au milieu des petites filles sauvages qui entourent son lit et reçoivent ses adieux, est ce qu'on peut imaginer de plus sublime.

[1] Orpheline à 14 ans, veuve et mère à 16, elle se livre, sous la direction de l'abbé du Festel, à tous les travaux de la charité, et leur consacre tout le temps qu'elle ne donne pas à l'éducation de sa fille. Comme mademoiselle Legras, elle sert les malades à l'Hôtel-Dieu, fait des missions dans les campagnes, ouvre des asiles, des écoles, des maisons de retraite, contribue à l'établissement de l'œuvre des enfants trouvés. Comme madame de Pollalion, elle fonde un refuge pour les femmes pécheresses, celui de Sainte-Pélagie. Comme l'apôtre du Canada, elle concourt, sinon par le sacrifice de sa personne, au moins par son argent, ses efforts et ses veilles, au développement des missions étrangères. Comme elles toutes enfin, elle institue sa communauté, celle de *la Sainte-Famille*, qu'elle réunit à celle de Sainte-Geneviève, et dont elle meurt professe et supérieure.

[2] La mort de son mari, le fameux duc de Montmorency, qui monta sur l'échafaud dressé par Richelieu.

[3] Jeanne de Lestonnac, nièce de Montaigne, qui fonda à Bordeaux la congrégation toujours existante des filles de Notre-Dame.

[4] Elle donna aux pauvres, en peu d'années, plus de 900,000 livres.

[5] Sœur des ducs de Retz. Elle revenait quelquefois des hôpitaux et de la maison des pauvres couverte de vermine, et elle disait avec un sourire que c'étaient là ses perles et ses diamants.

[6] Veuve du comte de Saint-Pol. — On la vit un jour, à travers la treille de vigne

et de Dampierre? On se lasserait de citer, avant d'épuiser la liste glorieuse de ces noms chers à l'humanité comme à la religion.

Tant de sacrifices ne pouvaient être perdus : la Providence, qui avait béni les œuvres de ces femmes illustres pendant leur vie, leur a donné la consécration du temps après leur mort. Depuis lors, en effet, de grands événements se sont accomplis, de grandes ruines ont été faites; on a renversé les autels, on a voulu anéantir Dieu lui-même, et la foi a compté, dans notre France, de nouveaux martyrs, parmi lesquels les femmes n'ont pas été les dernières à donner leur sang. Aujourd'hui, cependant, la plupart des institutions chrétiennes qu'elles ont fondées au dix-septième siècle sont encore debout, avec la foi et l'Église. Les filles de saint Vincent de Paul, que la révolution elle-même n'a jamais dépossédées tout à fait de leur héritage, le service des pauvres[1], continuent d'exercer parmi nous leur touchant ministère et de remplir nos hôpitaux, nos prisons, nos établissements de charité. Grâce à leur dévouement et à celui de leurs dignes sœurs[2], l'éducation gratuite des filles a fait d'immenses progrès dans nos villes et dans nos campagnes. Les missions étrangères recrutent sans cesse, pour l'Afrique, pour l'Orient, pour le Nouveau-Monde d'autres Marie de l'Incarnation. Les refuges ouverts au repentir se sont multipliés de toutes parts, et, sans aller bien loin, tout Bordeaux sait les miracles opérés chaque jour dans cette étonnante maison de la Miséricorde, que l'esprit et la mémoire d'une sainte fondatrice dirigent encore[3], par l'intermédiaire d'une autre sainte femme, héritière

qui cachait l'entrée d'une pauvre cabane, après avoir consolé une pauvre femme couverte d'ulcères, et lui avoir mis une pièce d'or dans la main, baiser humblement le visage de cette infortunée, qui faisait horreur à la nature.

[1] « La Révolution même, en supprimant les congrégations de toute nature, a permis aux sœurs de Charité de desservir encore l'hôpital de la Charité comme simples *citoyennes*, servantes des pauvres malades. Le génie révolutionnaire, grâce à leur abnégation et à leur pauvreté, n'a trouvé que leur nom dont il ait pu les dépouiller. » (Rapport de M. le baron Ch. Dupin sur le premier prix de statistique remporté par M. Demay, pour l'ouvrage intitulé : *Monographie des Secours publics de Paris.* — *Compte rendu des Séances de l'Académie des Sciences*, t. xx, 10 mars 1845.)

[2] On peut citer, par exemple, les *sœurs de Saint-André* ou *filles de la Croix*, fondées en 1817 par un vénérable prêtre du diocèse de Poitiers, M. Fournet, pour faire le pendant de l'institut des Frères de la Doctrine chrétienne. Le nombre de ces sœurs atteint maintenant le chiffre de 1200. (Voir le livre de M. Rodière.)

[3] Voir *Vie de mademoiselle de Lamourous, dite la Bonne Mère, fondatrice et pre-*

du même sang et des mêmes vertus. Qui ne connaît enfin, malgré l'indifférence et la corruption du siècle, quelqu'une de ces femmes chrétiennes qui vivent au milieu du monde comme de véritables sœurs de Charité, visitant les pauvres, les prisonniers et les malades, peuplant les maisons de miséricorde des victimes qu'elles arrachent au vice, mêlées à toutes les pieuses entreprises, et créant quelquefois, par une inspiration soudaine, des œuvres que le génie leur envierait? C'est une dame de Lyon qui a conçu l'idée d'une contribution hebdomadaire pour l'assistance des missions, et jeté les fondements de cette œuvre magnifique qui sera peut-être la gloire religieuse du 19e siècle, l'œuvre de la *Propagation de la foi*.

Voilà les grandes choses que le catholicisme accomplit tous les jours; voilà ce qu'il fait tous les jours par la femme et pour la femme. Quelle autre religion ou quelle autre doctrine pourrait se vanter d'en faire autant?

Ce n'est, sans doute, pas aux nations infidèles qu'il faut demander ces miracles. A l'heure qu'il est, ne voyons-nous pas la femme, servante sous la loi de Moïse, *esclave sous le Coran, bête de somme chez le sauvage* [1], reproduire aux yeux de notre civilisation étonnée tous les degrés divers de la dégradation antique? La juive, je ne parle pas de celle qui vit au contact d'un monde chrétien, sous l'influence bienfaisante de nos principes et de nos mœurs, mais la véritable juive, celle qui est exclusivement placée sous l'influence rabbinique, celle-là est avilie et traitée comme un être d'une nature inférieure, qu'on ne juge pas digne de l'instruction. Chez les peuples musulmans, turcs, arabes ou maures, la femme est sans valeur morale; quand ce n'est point une esclave utile, c'est une créature dissolue, créée pour les plaisirs du maître; et telle est sa destinée que la mort elle-même ne la doit pas affranchir d'une si honteuse servitude : après avoir fait d'elle une odalisque dans ce monde, Mahomet en fait dans l'autre une houri. Faut-il parler du Tartare, qui achète sa femme, vend sa fille ou sa sœur au prix de quelques vaches, et les fait travailler, sous la menace du fouet, à des ouvrages serviles [2]? Faut-il parler de l'insulaire anthropophage,

mière supérieure de la maison de la Miséricorde, à Bordeaux; par M. l'abbé Pouget. — 1843.

[1] De Maistre, *Éclaircissement sur le Sacrifice*.

[2] Il en est ainsi chez les Tartares Nogays, dans la Russie asiatique.

qui vit comme une brute avec sa femelle, maître absolu de celle que la violence a mise sous son empire, et que sa tyrannie contient?

Il est certainement digne de remarque que la femme honorée partout où règne le christianisme, soit déshonorée, au contraire, partout où ses lumières n'ont pas pénétré; mais une chose plus remarquable encore, c'est que, dans le christianisme lui-même, le degré d'estime et de dignité qu'il lui est donné d'atteindre soit partout en raison de l'excellence et de la pureté de la foi. Une seule église, disons-le hautement, une seule église, l'Église catholique, a su mettre et conserver sur son front le signe d'un affranchissement complet et la couronne de toutes les vertus. Chaque pas qui éloigne d'elle détache un fleuron et fait tomber une liberté.

Chez les Abyssins, dont l'église hérétique ne sait plus lire l'évangile et a presque oublié le nom de Jésus-Christ, la femme est retombée sous les infâmes coutumes du paganisme. A peine a-t-elle une famille, à peine connaît-elle le mariage; elle appartient quelquefois à plusieurs époux; et les prêtres, qui le croirait? les prêsert eux-mêmes trafiquent de son honneur.

Loin de nous la pensée d'assimiler à ces peuples dégénérés les églises schismatiques de la Russie et de l'Orient! mais le pope maintient-il bien sévèrement l'unité et l'indissolubilité du lien conjugal? La femme qu'il est chargé d'instruire à la vertu, pratique-t-elle bien glorieusement, et dans toute la liberté chrétienne, les sublimes devoirs de la charité?

On en dirait autant des communions et des sectes protestantes. Assurément il existe chez nos frères séparés un grand nombre de femmes vraiment chrétiennes, vertueuses, charitables, amies du pauvre et des bonnes œuvres; mais où trouver chez elles le zèle qui dévore, le dévouement qui fait les apôtres, et au besoin les martyrs? Où sont leurs sœurs de Charité? Honteux de nous céder cette gloire, le protestantisme aurait voulu nous la dérober, ou du moins la partager avec nous. Il l'a essayé; qu'a-t-il produit? Il est resté impuissant à faire une sœur grise, comme il est impuissant à faire un missionnaire; j'entends un missionnaire digne de ce nom, qui ne se borne pas à colporter des Bibles, mais qui paie de sa parole et de son sang le tribut que l'amour seul ne refuse pas à la vérité. — Pour l'honneur du mariage, on sait les atteintes qu'il lui a portées. C'est Luther qui est venu le premier, l'Évangile à la main, attaquer une des plus belles institutions de l'Évangile et de l'É-

glise, rouvrir la porte au divorce, et donner une approbation scandaleuse à la polygamie. Ce sont des ministres, héritiers de son esprit, qui ont autorisé chez des princes chrétiens ce qui n'était permis qu'aux enfants du prophète [1], et favorisé par là une corruption devenue si grande, après la réforme, que les disciples les plus zélés du maître la comparaient à *la licence du mahométisme* [2]. Ajoutez que les réformateurs ont encore nui au mariage en croyant le servir, lorsqu'ils ont immolé à la chair la virginité et le célibat.

Que si du protestantisme nous descendons à la philosophie du dernier siècle et aux différentes sectes d'incrédules qui en sont sorties, quel abîme nouveau de déchéance!

Quand on écoute le langage flatteur et doucereux qu'adresse à la femme la philosophie du 18e siècle, on croit entendre l'antique serpent qui siffle encore à son oreille, et qui emploie cette fois, pour la séduire, l'exquise politesse de la civilisation chrétienne. Qu'est-ce en effet que ces hommages adulateurs? Qu'est-ce que cette galanterie raffinée? Ces sentiments sont-ils ceux d'un respect tendre et sincère? Non; que la femme regarde au front de cet ennemi, elle y verra deux signes, l'orgueil et la luxure. L'hypocrite lui cache, sous de fastueux compliments, le mépris qu'il a pour sa faiblesse et la haine qu'il porte à sa vertu. Mais ôtez-lui ce masque, ou bien attendez qu'il le dépose. Le voilà qui insulte ouvertement à la religion des femmes, il les raille de leur foi dans l'espoir de les en dépouiller. Il s'attaque à leur esprit, à leur cœur, à leurs mœurs, à tout ce qu'elles ont de plus saint et de plus cher. Toujours l'homme, depuis sa chute, *a fait la guerre à la femme* [3]; toujours le vice a tendu des piéges à celle qui fut jadis l'auteur ou l'instrument de la séduction. Mais au 18e siècle, c'est la philosophie qui conspire avec le vice contre l'honneur des filles d'Ève, en outrageant Dieu et la pudeur [4], en abattant les autels du christia-

[1] D'avoir jusqu'à quatre femmes. — « Le feu roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, » avait trois femmes, et, lorsqu'avec ces trois femmes vivantes il voulut épouser » encore mademoiselle de Voss, il trouva ses pasteurs disposés à le lui permettre. » De Bonald, *du Divorce*, p. 186.

[2] Ibid., p. 215.

[3] Ibid.

[4] Les apologistes de Voltaire éprouvent quelque embarras à parler d'un certain poëme qui le déshonore à jamais. L'un d'eux, l'auteur du *Discours* couronné en 1844 par l'Académie Française, l'appelle un *détestable chef-d'œuvre*, comme si l'art pouvait produire un chef-d'œuvre, même détestable, en dehors de toute moralité. Les autres confessent que *c'est une mauvaise action*, et que *ce n'est pas un bon ouvrage*

nisme, pour relever ceux de la volupté. Conséquente à ses principes, à peine est-elle devenue maîtresse de l'État, qu'elle reprend et continue, dans l'ordre civil, l'œuvre de la réforme; elle proclame le divorce, l'établit sur des bases si larges que ses législateurs eux-mêmes en seront bientôt effrayés[1], et, non contente d'ébranler ainsi le mariage, elle lui enlève son caractère religieux et le réduit à une formalité légale. Pourquoi s'arrêter dans une si belle voie? Les plus hardis de ces libres penseurs pousseront à l'abolition même du mariage civil; ils encourageront la maternité honteuse du libertinage, et, pour consommer par un dernier crime cette suite d'attentats à la dignité de la femme, ils viendront jusqu'à l'adorer elle-même sous la figure d'une prostituée. D'une prostituée! voilà la dernière forme du culte déshonorant que le 18e siècle offrait à la vanité féminine. La déesse est une esclave, et la dernière des esclaves, l'esclave publique des plus brutales volontés.

Nos révolutionnaires du moins n'affichaient pas la prétention d'émanciper la femme; ils se contentaient de dresser des autels à sa servitude et à son infamie; mais voici que de nouveaux réformateurs lui tendent la main pour la relever : ceux-ci s'apitoient sur son esclavage, ils gémissent de ses flétrissures, ils lui prêchent l'affranchissement et l'émancipation. Qui sont-ils, ces nouveaux messies, qui viennent ajouter une page à l'Évangile, et accomplir ce que le Christ n'a fait qu'ébaucher? Hélas! voyez leurs œuvres : ils veulent effacer les inégalités apparentes que nos lois maintiennent entre l'homme et sa compagne, et ils oublient les différences réelles que la nature a mises entre elle et lui. Ils parlent de tarir, au profit des femmes, la source toujours ouverte de la débauche publique, et ils ne trouvent à la prostitution d'autre remède que la promiscuité. En vain repoussent-ils un mot qui fait horreur.

(voir le *Discours* mentionné au même concours de M. H. Baudrillart); mais ils insinuent que c'est un simple écart, un de ces caprices d'imagination qu'il faut regretter et pardonner au génie. Malheureusement pour la gloire de leur auteur, les souillures répandues dans le reste de ses écrits protestent contre cette indulgente appréciation. Le poëme dont ils rougissent n'est que l'expression la plus cynique d'une corruption qui tantôt se déguise et tantôt s'étale, mais qui est au cœur de l'homme et de la société qu'il gouverne; car elle est au fond de leur philosophie.

[1] Dans les trois premiers mois de 1793, le nombre des mariages rompus fut égal au tiers des mariages contractés. Il fallut poser quelques limites à la licence du divorce.

Disciples de Fourier, de Saint-Simon ou d'Owen [1], tous voudraient nous ramener, sous des formes diverses, à la hideuse *liberté* des sauvages et à *l'égalité* menteuse des Spartiates. Pauvres philosophes qui croient inventer des systèmes nouveaux, et ne font que reproduire servilement les utopies de la philosophie grecque! Qu'ils écoutent ce qu'un Père de l'Église disait, il y a 1400 ans, des rêveurs qui les ont devancés :

« Quelqu'un de ces philosophes veut que les vierges combattent » et s'exercent nues sous les yeux des hommes. Soyez bénis de ce » que vous ne pouvez pas même supporter d'entendre ces choses; » cependant des philosophes n'en rougissent pas. Un autre philo- » sophe, leur coryphée, les conduit à la guerre, et veut qu'elles » soient communes, comme l'entend un marchand de chair et un » pourvoyeur de débauche. Si telles sont les lois que proposent les » esprits voués à la philosophie, que dire de ceux qui ne sont pas » philosophes? Si c'est là le langage de ceux qui portent la longue » barbe et le manteau, que penser des autres? Non, la femme » n'est point faite, ô homme, pour être commune! O vous, qui » bouleversez toutes choses, qui changez des hommes en femmes, » et conduisez les femmes à la guerre comme des hommes, c'est » là l'ouvrage du démon, de confondre et de bouleverser tout, de » remuer et de transporter les limites que Dieu lui-même a mar- » quées dès le commencement à la nature. Dieu a donné à la » femme la garde de la maison, à l'homme le soin des affaires » publiques; vous, vous transportez la tête aux pieds, et vous » faites des pieds la tête [2]..... » — Et ailleurs : « A l'homme appar- » tient le commandement, à la femme l'obéissance; intervertir » cet ordre naturel, sanctionné par la loi divine, c'est attenter à » l'honneur de tous les deux. On ne s'enrichit pas en envahissant » un bien qui n'est pas à soi, on s'appauvrit. La femme qui se ré- » volte contre le commandement s'avilit elle-même, car la gloire » de la femme est dans son obéissance [3]. »

Les femmes l'ont compris. Elles n'ont pas voulu d'un affranchissement qui les eût déshonorées. On offrait de les arracher à l'op-

[1] Owen établit franchement la communauté de la femme. Saint-Simon et Fourier se défendent de la vouloir; mais ils y arrivent, l'un par l'institution de la *femme libre*, l'autre par la satisfaction donnée à la passion *papillone*, et l'abolition de l'article du *Code civil civilisé* sur le mariage.

[2] S. J. Chrysost., *in Epist. ad Tit.*, c. III, *homil.* V.

[3] Ibid., *in Epist. I ad Corinth.*, *homil.* XXVI.

pression, et elles ont refusé de tendre la main à leurs libérateurs. Qu'elles persévèrent! La femme libre, vraiment libre, qu'on affecte de demander à de nouvelles formes sociales, est trouvée depuis 18 siècles : c'est la femme émancipée par Jésus-Christ.

Grande et glorieuse par les mœurs, elle n'est pas, comme nous l'avons montré, si déshéritée sous le rapport du rôle social. Elle obéit, il est vrai, mais le commandement auquel elle obéit est doux [1]; le joug sous lequel elle courbe sa tête est un joug d'amour, qui courbe aussi celle de son seigneur [2]. Elle règne, d'ailleurs, en obéissant : elle règne par les vertus que le christianisme lui enseigne, par sa douceur, par sa modestie, par son dévouement; elle règne par ces dons supérieurs de la sagesse que la grâce de Dieu semble avoir attachés à son état; car c'est là un avantage immense qu'on ne peut méconnaître : la femme chrétienne occupe, au foyer domestique, la place de la sœur de Marthe aux pieds de Jésus. « Tandis que l'homme est agité par les choses extérieures, comme » par les vagues de la mer, elle, libre de toute affaire, est tran- » quillement assise dans le port; elle est à la maison comme dans » une école de philosophie; elle y recueille son esprit, elle y for- » tifie son âme par la prière et par la méditation [3]. » Aussi, lorsque son époux rentre après le jour, fatigué, troublé ou chagrin, elle le délasse, le calme, le console; elle partage avec lui les biens qu'elle a amassés dans la solitude; elle relève son esprit et retrempe son âme; elle reçoit ses confidences, et lui fait entendre ses conseils, souvent *plus écoutés que ceux d'un docteur ou d'un prince* [4]. Que si l'homme apporte, comme il arrive si fréquemment dans notre malheureux siècle, une âme flétrie par le doute et tourmentée par le besoin de la vérité, elle a des paroles d'espérance et de vie; pour

[1] « N'oubliez pas que vous êtes homme. Le jour où elle s'est donnée à vous, elle vous a reconnu son chef, le maître de la maison, ayant droit de gouverner sa faiblesse. Que votre tutelle ne soit donc pas une oppression! Honorez votre propre commandement et n'avilissez pas votre autorité. Rappelez-vous l'instant où vous la reçûtes des mains de celui qui lui donna le jour : son père vint la remettre entre vos mains comme un dépôt confié à votre fidélité, à votre honneur; elle passa des bras d'une mère dans les vôtres. Pour elle, plus d'autre maison que celle de son mari; vous devîntes tout pour elle. C'est elle qui vous a donné des enfants, et avec eux le nom de père. Ne soyez donc pas son tyran. » (S. J. Chrysost., *homil.* XXVI.)

[2] « Ce sont des esclaves attachés à une même chaîne : ils ne peuvent marcher l'un sans l'autre. » (Ibid.)

[3] S. J. Chrysost., *in Joan.*, c. X, *homil.* LXI.

[4] Ibid.

peu qu'elle joigne une piété noble à une foi sincère, l'infidèle ne résistera pas à la douceur de son éloquence, ou à la force de ses vertus. Combien de Clotildes obscures qui, chaque jour, convertissent au Dieu de Clovis les esprits les plus rebelles! Comme au premier âge du christianisme, c'est sur *des femmes crédules et ignorantes* que l'Église aime à s'appuyer, et, comme au premier âge du christianisme, les païens du siècle le lui reprochent avec mépris. Laissons-les dire; la femme, comme on l'a si bien définie, est *le cœur de l'homme*, et, tant que le cœur sera sain, l'esprit peut être sauvé [1].

Des adversaires habiles ont fini par le comprendre : étonnés [2], et plus alarmés encore de ne pas trouver d'auxiliaires au foyer domestique, de voir que leurs mères, leurs femmes, leurs filles échappaient à l'influence de leur incrédulité, ils ont dit : « Le prêtre est la cause de ce désordre, c'est lui qui gouverne nos familles. Le

[1] On se rappelle les belles pages qui ont été écrites sur la femme chrétienne par M. de Cormenin. Qu'on me permette d'en citer quelques mots qui expriment ma pensée avec une éloquence que tout le monde envierait : « Il n'y a que la moitié de » la société de perdue ; l'autre moitié ne l'est pas. Dieu, dans sa prévoyante sagesse, » a voulu que ce qui périssait par l'homme se sauvât par la femme. Les femmes ont » retenu cette virilité de l'âme qui n'a point de sexe et que les hommes ont perdue » dans les débauches du doute et de la matière. Les femmes ont pris sur leurs maris » cette sorte d'empire que les esprits fermes prennent toujours sur les esprits » faibles. . . . .

» . . . . . Qu'elles gardent pour elles le gouvernement moral des esprits, ce » gouvernement qui est le signe le plus manifeste des créatures que Dieu a faites à » son image ! Les hommes ont abdiqué le commandement de leur espèce, c'est à la » femme à le reprendre et à l'exercer dans le sein du foyer domestique, avec la » sainte autorité d'une épouse et d'une mère. . . . . On a fait, je le sais, et on fait » encore des efforts inouïs pour corrompre la moralité de la famille ; on a dissous » l'homme, on veut dissoudre la femme. La femme a résisté, elle résistera ; elle s'a- » dossera à la religion en ce monde qui s'ébranle et qui craque de toutes parts, et » elle restera debout, pour les relever, au milieu de nos ruines. »

[2] *Les femmes*, dit M. Michelet, *suivent volontiers les forts. Comment se fait-il donc ici qu'elles aient suivi les faibles?* Il y a là, en effet, un grand mystère. Si M. Michelet en voulait chercher l'explication ailleurs que dans *l'art ténébreux* du prêtre, il comprendrait qu'il y a dans cette *faiblesse* apparente du catholicisme une force cachée et comme un attrait puissant qui sollicite tous les nobles penchants de la femme. Je suis de son avis quand il ajoute : *le cœur seul et la raison donnent droit au fort près du faible.* La religion n'établit si facilement son empire sur la femme que parce qu'elle satisfait à la fois son cœur et sa raison : son cœur, plus aimant que celui de l'homme, est par là meilleur juge d'une religion d'amour; sa raison, plus faible et plus désarmée, mais conduite aussi par un instinct d'autant plus sûr à s'abriter derrière l'autorité divine qui la protégera.

prêtre est notre ennemi, chassons le prêtre, imposons [1] à nos femmes nos idées et nos systèmes; puis, marchons tous, en nous donnant la main, vers la religion de l'avenir. »

Il faut l'avouer, ce trait est parti d'une main sûre et dirigée par un coup d'œil juste : il va droit au but, et, s'il l'atteint, c'en est fait du catholicisme dans notre patrie. Heureusement, pour pénétrer jusqu'au siége de la vie, il faudrait qu'il brisât une forte cuirasse; car, fortifié par la charité, le cœur de la femme est capable de soutenir plus d'un assaut. Faut-il croire, d'ailleurs, que beaucoup d'incrédules se décident à lui livrer ce combat? Au lieu d'attaquer, plus d'un rendrait volontiers les armes. Combien en est-il qui, témoins de la paix et de l'innocence d'une épouse fidèle, ne se reprocheraient pas comme un crime d'attenter à sa foi, de troubler son âme, d'ébranler peut-être sa vertu, en voulant lui faire partager les visions éphémères d'un esprit malade ou les angoisses d'un cœur souffrant? La conscience et l'intérêt de l'incrédule protègent la femme contre ses entreprises. Que la femme, cependant, ne se fie pas trop dans ces dispositions : c'est sur Dieu seul qu'elle doit compter. Qu'elle s'affermisse au dedans, pour mieux résister aux attaques du dehors, et si jamais on tente de lui arracher sa foi, qu'elle se souvienne qu'il y va de son honneur et de sa liberté [2]! Il y a solidarité entre elle et le christianisme. C'est lui qui l'a rachetée de la honte et de la servitude, à la condition qu'elle servirait d'instrument à son triomphe. Du jour où elle romprait ce contrat, signé au pied de la croix, du sang de Jésus-Christ, elle ne serait plus rien qu'*une chose*. Elle s'est élevée avec le christianisme; elle a régné par lui, elle périrait après lui.

J.-Ch. Dabas.

[1] M. Michelet dit : *que le mari s'associe la femme dans sa route d'idées et de progrès!* Mais qui ne voit que cette *association* de la force et de la faiblesse, c'est le despotisme, le despotisme de la raison privée asservissant la raison? Le R. P. Lacordaire le fait admirablement comprendre dans celle de ses conférences où il établit *la nécessité d'une Église enseignante*. — (Voir les *Conférences de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 19, 26.)

[2] « Avant d'effacer l'Évangile, il faudrait enfermer les femmes. » (De Maistre, *Éclaircissement sur les Sacrifices*.)

Revue de livres nouveaux.

ORAISON FUNÈBRE DE DANIEL O'CONNELL,

Prononcée à Rome les 28 et 30 juin 1847,

PAR LE R. P. VENTURA,
ex-général des Clercs réguliers,

précédée d'une Introduction, augmentée de Notes nombreuses, et suivie de la Bénédiction finale, prononcée à Saint-Pierre par le même [1].

L'oraison funèbre d'O'Connell prononcée par le P. Ventura est le symbole que tous les chrétiens doivent adopter en politique; nous ne saurions donc, bien que ce recueil ne parle pas de politique, la passer sous silence. Car nous voulons que nos lecteurs sachent bien que nous ne sommes pas indifférents à toutes les grandes choses religieuses et politiques qui se passent en Italie sous la direction du pontife immortel, S. S. Pie IX. Mais pour exprimer convenablement notre opinion sur ces matières, nous croyons ne pouvoir emprunter une parole à la fois plus juste, plus libérale, plus catholique que celle que vient d'adresser au P. Ventura lui-même, l'un de nos prélats les plus vénérés, Mgr Sibour, évêque de Digne. Voici donc la lettre dans laquelle le savant prélat résume tout ce qui est contenu dans cette belle *oraison funèbre*.

« Mon révérend Père,

« Il y a à peine quatre ans, quand nous nous promenions ensemble à Rome sous les portiques de Saint-André della Valle, et que vous me permettiez de lire dans votre cœur de prêtre et de citoyen si douloureusement affecté par les maux de la religion et de la patrie, mais toujours soutenu par la foi, vous ne pensiez pas et je ne pensais pas moi-même que nous touchions à une grande époque de régénération. Ah! Dieu est admirable dans ses desseins, et il se joue, comme il veut, des calculs de la sagesse humaine. Il ne lui

[1] Traduit de l'italien, sous la direction de l'Auteur, par l'abbé Anatole Leray (2e édit.); à Paris, chez Lecoffre, et à Rome, chez Merle; in-12 de 104 pages. Prix: 75 cent.

faut qu'un homme pour changer un pays et un siècle, et pour donner un autre cours aux destinées du monde. Si, au lieu de chercher à percer les ténèbres de la politique d'ici-bas, nous avions alors regardé du côté du ciel, nous aurions pu voir déjà l'Orient blanchir, et, aux dernières lueurs du crépuscule dont les ombres attristaient nos âmes, se mêler sur les saintes collines de Rome, qu'une nuit complète n'enveloppe jamais, les premiers rayons d'un jour nouveau, l'aurore (c'est mon ferme espoir) d'une des plus grandes ères de l'humanité.

» Aujourd'hui tout s'est éclairci, le Ciel a parlé. La miraculeuse élection de Pie IX a fait monter sur la chaire éternelle le Moïse des temps nouveaux, le ministre de l'œuvre divine, qu'on se tromperait en prenant uniquement pour une œuvre nationale. Les premiers actes de l'immortel Pontife ont fait tressaillir Rome, l'Italie et le monde. La sphère de ses réformes salutaires est étroite sans doute; elle semble n'avoir pour théâtre qu'un petit État, pour objet que d'accorder une juste satisfaction à de légitimes besoins, pour but que de concilier à la souveraineté temporelle des Pontifes le cœur de quelques millions de sujets, et, en lui donnant ainsi un solide appui sur le sol même où elle est établie, de l'affranchir à jamais de la plus dure et de la plus humiliante des tutelles : celle de l'étranger. Mais par delà ces vues et ces réformes locales, il y a les principes qui ne le sont pas, comme par delà le souverain, dans Pie IX, il y a le représentant de Dieu, le Père de cette grande famille humaine répandue dans le monde entier et qui écoute sa voix avec amour et obéissance. Tout ce qui se fait à Rome est essentiellement catholique. Il n'y a pas là seulement des actes et des réformes, il y a des idées et un enseignement. Il y a les principes d'une politique sacrée qui, dans la régénération d'un peuple, posent les bases de la régénération de tous.

» Cette grande et sainte politique, mon révérend Père, vous l'avez formulée avec autant d'éloquence que d'exactitude dans votre belle oraison funèbre d'O'Connell. Ce fut plus qu'un discours, ce fut un événement. Votre parole puissante a allumé dans le cœur des Romains les flammes du plus pur patriotisme, elle a réveillé dans la ville éternelle des échos depuis des siècles endormis. Mais, bénie par le Pontife suprême, elle a franchi les limites du temple et de la cité, et, des hauteurs du Vatican, elle a pu se faire entendre non-seulement de l'Italie, mais du monde entier. Nous y avons tous lu le manifeste d'une pensée suprême qui ne cherche

pas à s'environner de mystères et qui veut être éclatante comme la vérité.

» Oui, il faut que désormais on ne puisse plus, dans les âmes, semer entre la religion et la liberté des divisions funestes à l'une et à l'autre. Il faut qu'on sache que les peuples comme les individus grandissent, que les conditions de la vie et de la prospérité des nations changent selon leur âge, et qu'il y a une émancipation légitime que la religion sait bénir et consacrer. Mais il faut qu'on sache aussi que la liberté sans frein mène toujours, par l'anarchie, à l'asservissement le plus abject; il faut qu'on sache que, pour faire le bonheur des hommes, la liberté doit descendre du ciel et marcher appuyée sur l'ordre et la religion. Les temps sont venus, ce semble, d'une transformation dans la constitution politique des peuples. C'est aux conducteurs des nations à le savoir et à ne pas manquer l'heure. Mais c'est aux peuples aussi à savoir l'attendre et à ne rien précipiter. Le désordre enfante le désordre, le mal n'est jamais nécessaire, et il n'y a de conquêtes durables que celles qui ne sont pas faites par le glaive, mais par la force de la raison et du bon droit.

» Gloire à l'immortel Pontife qui du haut de ce trône auguste où il est assis, a su lire dans les cieux le décret divin et a donné le signal sans hésitation! Gloire au peuple romain qui jusqu'ici s'est montré si digne d'être le fils aîné de l'émancipation italienne! C'est autrefois du haut du Capitole que sortit tout armée pour la conquête et aussi l'oppression du monde, la liberté païenne; c'est du Vatican que la liberté chrétienne sort aujourd'hui. Quand la Providence appela jadis la barbarie pour venir rajeunir les vieux peuples de l'empire romain, elle l'amena aux pieds de ce vénérable pontife des Gaules dont je viens de célébrer aujourd'hui la fête avec la France entière. La fille altière des forêts courba la tête, et la main de la religion versa sur elle l'huile qui allait adoucir son âme et l'eau qui devait la régénérer. La liberté moderne vient de recevoir à son tour de Pie IX le baptême de saint Remi. Puisse-t-elle ne jamais effacer le signe sacré que le doigt du Pontife a tracé sur son front! A cette seule condition elle accomplira ses destinées; à cette seule condition elle affranchira l'Italie; à cette seule condition elle fera le tour du monde et elle l'affranchira à la fois de l'anarchie et du despotisme.

» Voilà, mon Révérend Père, les sentiments qui naissaient dans mon cœur, à mesure que je lisais cette oraison funèbre d'O'Connell, si digne du grand homme qu'elle célébrait, des circonstances qui

l'inspiraient, et des hautes vérités dont elle allait devenir une des plus magnifiques expressions. Ces sentiments naissaient et restaient dans mon âme; je les y tenais enfermés ainsi que les vœux que je n'ai pas cessé un seul jour d'adresser au ciel pour ce grand et bien-aimé pontife, qui, au milieu de tant et de si difficiles travaux entrepris pour la gloire de la religion et le bonheur de ses peuples, a un si grand besoin d'être consolé et fortifié par l'amour de ses enfants et par les secours d'en haut. Mais la préface que vous venez de joindre à la seconde édition de votre discours, en m'apprenant que votre œuvre, et aussi sans doute la sienne, a trouvé des contradicteurs, me force en quelque sorte de rompre ce silence, et de vous exprimer le plus hautement que je puis mes vives sympathies, et l'adhésion que je donne, non-seulement comme ami, mais comme évêque, aux principes que vous avez si éloquemment développés comme orateur. Il faut que les rares contradicteurs de Pie IX sachent que le monde entier est contre eux, que l'opinion publique, partout où elle se peut exprimer librement, les condamne, que la France, en particulier, sans distinction de partis, applaudit aux sages pensées qui président à votre régénération politique, que l'épiscopat français n'a jamais été plus unanime dans son dévouement, et que nous apercevons tous un bien immense pour la religion au bout de cette voie où Pie IX est entré, voie déjà jonchée de haines implacables et de vieux préjugés tombés, et sur laquelle s'élève le monument plus admirable que ceux de l'ancienne Rome, et où sa main de pontife a scellé l'alliance éternelle de la religion, de l'ordre et de la liberté.

» Vous le savez, mon Révérend Père, autrefois, quand les glorieux prédécesseurs de Pie IX entreprenaient ces œuvres grandes et saintes qui étaient destinées à sauver la chrétienté ou à la couronner de gloire, comme quand ils arrêtaient les flots de la barbarie, ou bien quand, pour la tarir dans sa source, ils poussaient l'Europe sur l'Asie, ou bien seulement quand ils élevaient ces temples, magnifiques apothéoses de la religion, vous le savez, il n'y avait pas une âme chrétienne qui, selon ses moyens, ne se crût par la prière ou par l'aumône, par le bras ou par le cœur, obligée de leur venir en aide et de leur donner son concours et ses sympathies. Aujourd'hui quelque chose de semblable se fait à Rome. Une entreprise sainte, une nouvelle croisade commence. On l'a compris, et de toutes parts les enfants de l'Église se sont tournés avec amour vers le Père commun, prêts à le seconder de toutes

les manières. Qu'il soit donc permis au plus pauvre des évêques de France de joindre au tribut de ses prières l'obole de sa bonne volonté. Je vous la transmets, mon Révérend Père, en toute simplicité, vous laissant le soin de la faire parvenir et de la faire agréer.

» Agréez, mon Révérend Père, l'expression de mon sincère attachement et de mon dévouement le plus afffectueux.

» MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE SIBOUR,
» *Evêque de Digne.* »

RÉCLAMATION.

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Monsieur,

Parmi les *annonces* de votre nº de septembre dernier, je lis les mots suivants, indiquant le titre d'un article des *Annales de Philosophie chrétienne :* « Lettre de D. Gardereau, *exposant ses opinions théologiques et philosophiques*, avec *la Réponse de* » *M. Bonnetty...* Si D. Gardereau peut excuser ces expressions, qu'IL FAUT *proposer* » *les vérités d'une manière purement rationnelle...* » D'après ce titre, j'aurais donc adopté les dites *expressions;* j'en aurais fait l'application aux vérités en général, même fondamentales, même théologiques; j'en aurais fait l'apologie dans ma *lettre à M. Bonnetty.* C'est la conclusion qui se présente naturellement à l'esprit de vos lecteurs, de ceux du moins qui ne sauraient pas les faits. Pourquoi ne croiraient-ils pas M. le directeur des *Annales* qui leur dit cela comme fait incontesté ? Mais de mon côté, à part toute intention blessante, j'affirme absolument le contraire : ma conscience m'y oblige, et ma *lettre* à M. Bonnetty en *fait foi*. Bien loin d'être une apologie des expressions qu'il m'attribue, elle établit fort clairement que je n'ai jamais rien voulu dire, jamais rien *dit d'équivalent,* quant au *sens* ni quant *à la teneur*. Je m'en réfère aux paroles mêmes incriminées par M. Bonnetty (*Annal.*, août, 1847, t. XVI, p. 126 et suiv. — *Correspondant*, 25 juillet 1846, p. 188 et suiv.). Ce n'est pas d'ailleurs la seule de ses accusations qui ait quelque droit de me surprendre. Il suffit d'avertir ici; une fois pour toutes, je m'en rapporte aux pièces mêmes du procès.

Agréez, Monsieur le directeur, etc.

H.-V.-E. GARDEREAU, O. S. B.

23 novembre 1847.

La réclamation que nous adresse ici Dom Gardereau a rapport à l'*annonce* mise, p. 2, de la *couverture de l'Université.* Nous avons prié Dom Gardereau de se désister de cette prétention ; mais il a tenu à l'insertion de sa lettre. Pour prouver donc que les *Annales* ne l'ont *incriminé*, comme il dit, ni à faux, ni légèrement, nous n'avons qu'à citer les propres paroles du texte du *Correspondant* qu'il indique lui-même.

« La *méthode qui propose les vérités chrétiennes d'une manière* PUREMENT

» *rationnelle* a ses dangers; en suivant cette méthode, le philosophe religieux » s'expose à laisser trop dans l'ombre le principe même de l'autorité et de la foi. » Cet inconvénient n'est pas le seul. Mais quand la méthode elle-même se trouve » imposée par les nécessités du temps, la question est de savoir si tout en lui » demeurant fidèle (à *cette méthode purement rationnelle*), l'écrivain a su en » prévenir les mauvais effets et les neutraliser. Or nous croyons que de ce point » de vue *il est facile de* JUSTIFIER *l'auteur* (M. Maret), et de répondre aux » reproches divers qui lui sont adressés. (*Corr.*, p. 188). »

Ainsi, la phrase se trouve dans *sa teneur*, et aussi il est vrai que Dom Gardereau veut *la justifier*. Voici même cette justification insérée dans la lettre de Dom Gardereau, publiée dans les *Annales*.

« Une méthode qui propose *des vérités d'une manière purement rationnelle* » n'est autre chose, au fond, qu'une méthode *philosophique; ajoutez des vérités révélées*, vous avez la *philosophie catholique*; mais si au lieu des *vérités révélées* vous dites des *vérités chrétiennes*, comme vous parlez alors de vérités révélées dans l'ordre surnaturel, le point de départ étant théologique, » dans ce cas c'est la *théologie* que vous exposez d'une *manière* (purement) » *philosophique*. Voilà pourquoi je *me suis contenté* d'EXCUSER *cette méthode*, » tout en y signalant des dangers (*Annales*, p. 130).

Que nos lecteurs jugent d'après ces textes s'il n'y a rien de *vrai*, ni quant *au sens*, ni quant à *la teneur*, dans ce titre des *Annales* : « si Dom Gardereau peut » *excuser* ces expressions qu'*il faut proposer les vérités d'une manière purement rationnelle*? » Comme Dom Gardereau, nous nous en rapportons aux pièces du procès, dont nous venons de donner ces deux échantillons.

A. Bonnetty.

Bibliographie.

DELLO SPIRITO CATTOLICO DI DANTE ALIGHIERI, opera di Carlo Lyell. Tradotta dall originale inglese da Gaetano Polidori. Londra, C. F. Molini, 1844, in-4° de XIX-247 p.

« L'auteur de ce livre, dit M. Polidori, est un philosophe chrétien, zélé pour le bien du genre humain, de l'ordre social et de la justice. Grand admirateur du Dante, studieux lecteur de ses compositions, il s'est proposé de prouver que le Dante fut toujours bon catholique, qu'il voulait seulement que les pontifes de son temps missent des bornes à leurs égarements, qu'ils quittassent enfin l'épée pour le bâton pastoral; mais qu'en tout état de cause l'autorité pontificale demeurait intacte et sacrée. Quoiqu'il appartienne à l'Église anglicane, l'auteur s'est néanmoins montré plus libéral envers l'Église de Rome, que ce n'est la coutume parmi ses compatriotes.

Ugo Foscolo, par une aventureuse interprétation, imagina que saint Pierre avait conféré au Dante le sacerdoce, en le constituant l'auteur et le fondateur d'une religion

nouvelle. Cette religion, suivant l'interprète italien, devait non-seulement concilier le christianisme avec la philosophie païenne, mais aussi sanctifier les créations de la fable; c'était là pousser un peu loin la manie de prendre à la lettre les hardis élans d'imagination que le Dante s'est permis dans son poëme immortel. Il ne manquait qu'une seule chose pour se soutenir, c'est qu'il fût soutenable. Mais quand Foscolo aurait eu tout le génie critique de l'Italie réuni dans sa personne, il n'eût point été en son pouvoir de faire que le poëme de la Divine Comédie ne fût, comme le dit le poëte lui-même, une vision; et que devient alors ce prétendu apostolat qui procède d'une vision dont l'auteur ne cherche pas à rattacher les figures aux desseins du ciel sur lui ou sur le monde?

Tel n'est point l'esprit dans lequel M. Lyell a étudié le poëte florentin, son travail ne peut mieux se définir qu'en disant : c'est autant une œuvre d'édification qu'une œuvre littéraire. Avec des procédés pleins d'art et d'habileté, il a rassemblé un grand nombre de beaux passages de la *Divina Commedia*, et dans un style solide, nourri d'une saine critique, il développe le sens de ces passages et en facilite l'intelligence, de manière que l'admiration et l'amour pour le poëte en redoublent chez le lecteur. Cette façon de traiter son sujet élève, sans travail, l'âme vers les sublimes conceptions, les idées grandes et belles, et les finesses de sentiment si délicates chez le Dante. M. Lyell fait du *Paradiso* une analyse aussi claire qu'aussi simple, chose à signaler chez un littérateur anglais, c'est-à-dire appartenant à une nation où on se borne communément à lire l'*Inferno*, dans le seul esprit de curiosité qu'excite toujours une satire, et en ne le considérant que comme tel. Rarement les lecteurs britanniques ont été au delà; et ceux qui se sont, par curiosité, aventurés jusqu'au *Purgatorio*, ont bientôt senti faiblir leur hardiesse, bien loin de s'élever jusqu'à l'empirée. C'est dans le *Paradiso* que se trouve cette foule d'idées ayant trait à la théologie et aux mystères chrétiens, idées exprimées dans un langage si poétique.

C'est par une analyse de la *Vita nuova* du Dante que l'auteur aborde l'examen des idées du poëte, où il retrouve, sous la figure de la belle Béatrice, la philosophie chrétienne. Passant au *Convito*, dont il attribue la production au désir de suivre les traces Platon et de Xénophon, il mentionne l'opinion de Rosetti, suivant laquelle ce morceau serait la clef philosophique de la *Vita nuova*, clef elle-même de la *Divina Commedia*; de telle sorte que ces trois morceaux, pris en ordre inverse, représenteraient les trois chants, l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis. Suivant l'auteur, le Convito est une véritable encyclopédie de la philosophie morale et politique du 13e siècle. Après avoir détaillé le mécanisme de la théogonie chrétienne, c'est-à-dire les divers degrés de la hiérarchie céleste, il termine en citant un passage du livre de M. Ozanam, *Dante et la Philosophie catholique* (p. 266), relatif au caractère des écrits du poëte.

Alors commence le travail capital du volume : *Intorno allo spirito cattolico di Dante Alighieri*, véritable cours littéraire, enrichi par la réunion de tout ce que la critique de tous les pays a fourni de meilleur au sujet de l'immortel Florentin. L'examen de tous ces détails se trouverait déplacé ici, et vouloir en extraire quelques-uns, ce serait leur ôter la valeur qu'ils tirent du cadre dans lequel ils sont renfermés. Bornons donc là notre examen, en ajoutant seulement que les nombreuses recherches concernant les relations sociales et politiques du Dante, tout en apportant une grande lumière à l'intelligence des idées du poëte, sont subordonnées à l'objet spécial du livre, la reconstruction synthétique des idées dogmatiques et ecclésiastiques de l'auteur de la *Divina Commedia*.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 24. — DÉCEMBRE 1847.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,
PAR M. L'ABBÉ JAGER.

VINGT-TROISIÈME LEÇON [1].

Mesures prises contre l'hérésie albigeoise. — L'Inquisition. — Sa véritable origine. — Ses premières règles.

Je vous ai parlé, Messieurs, de la fin de la croisade albigeoise et des mesures prises immédiatement pour l'extirpation de l'hérésie. Ces mesures nous paraissent étranges, à nous qui sommes habitués à vivre avec la tolérance de toutes les opinions. Mais il faut vous rappeler la différence des temps et des lieux, l'importance qu'on mettait alors à l'unité catholique, les lois sévères qui étaient établies contre l'hérésie. Il faut vous rappeler encore ce que je vous ai dit précédemment sur la nature de l'hérésie qu'il s'agissait d'extirper. Je vous ai dit, et je répète sans crainte d'être démenti, que, si aujourd'hui pareille secte se présentait, commettant les mêmes excès, on procéderait contre elle avec la même rigueur : car, si nous n'avons plus de lois contre l'hérésie, nous en avons contre les excès des sectaires ; les Manichéens n'ont jamais été tolérés dans aucun État. Partout où ils se sont montrés, les rois et les empereurs se sont hâtés de les chasser de leurs États, de confisquer leurs biens, de leur infliger la peine capitale, lorsqu'ils s'obstinaient à vouloir rester malgré les lois. Les codes de Théodose et de Justinien nous offrent de nombreuses lois à ce sujet. Ces lois ont servi de fondement aux statuts de saint Louis et aux canons du concile de Tou-

[1] Voir la 22e leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 401.

louse, dont je vous ai parlé. Mais ces mesures étaient extraordinairement difficiles dans l'application. Les hérétiques étaient si nombreux, qu'on ne savait quoi en faire. Quant aux routiers, aux coteraux, on les renvoya dans leur pays; tous ou presque tous étaient des étrangers, ce qui força les souverains voisins, tels que l'empereur Frédéric et le roi d'Aragon, à prendre de grandes précautions pour que l'hérésie ne se propageât pas dans leur pays.

Pour les indigènes, on en était fort embarrassé. On voulait pour un moment envoyer en Palestine tous ceux qui pouvaient porter les armes. Mais le pape, craignant la contagion de l'hérésie dans l'armée de la Palestine, s'opposa à ce projet [1]. On était donc obligé de les laisser dans le pays et de les convertir. C'était l'ouvrage des évêques. Les évêques se conduisirent admirablement dans cette affaire. Ils ne négligèrent aucun moyen pour les ramener dans le sein de l'Église. On multiplia les instructions, on travailla à la réforme du clergé, on établit des conférences, des catéchismes; on exigea tous les deux ans de tous les fidèles une profession de foi catholique. En outre, on rechercha les hérétiques avec une grande exactitude, on les traduisit devant le tribunal de l'évêque, on leur imposa la pénitence publique, lorsqu'on les croyait sincèrement convertis. Pour ceux qui ne donnaient pas des signes sincères de repentir, on les sépara de la société, en les renfermant en prison, suivant le système cellulaire. On fut obligé, en conséquence, d'élargir les prisons, d'en construire de nouvelles: c'est ce que nous voyons ordonné dans divers conciles [2].

L'épiscopat, qui s'était beaucoup amélioré, a agi dans cette circonstance avec toute la douceur compatible avec ses devoirs. Les évêques ont fait rarement usage de la rigueur des lois. Ils ont redoublé de zèle pour éclairer les hérétiques, pour les ramener par la persuasion. Nous ne voyons presque aucune exécution capitale pendant plus de vingt ans qu'ils ont été occupés de cette affaire. Ils ont cependant été quelquefois sans indulgence. Ce fut à l'égard des relaps, c'est-à-dire de ceux qui avaient abjuré l'hérésie, et qui l'avaient embrassée de nouveau. Pour ceux-là, ils les livraient au bras séculier. Les évêques ne voulaient plus les entendre: car, comme dit un concile de Narbonne, il suffit qu'ils aient trompé une fois l'Église par une fausse conversion: on ne voulait pas être trompé

[1] Labb., t. xi, p. 489.
[2] Ibid., p. 489, 727.

une seconde fois. Le concile en explique les raisons : c'est qu'on n'en finirait plus, à cause de la grande multitude [1].

Il faut vous dire aussi que le zèle des évêques fut puissamment secondé par les magistrats du pays. Le roi saint Louis y tenait fortement la main. Ses barons et ses baillis devaient aider les évêques, soit dans leurs recherches, soit dans leur procédure. Le comte de Toulouse se montra d'abord négligent à rechercher et à punir les hérétiques, selon ce qu'il avait promis dans le traité de paix [2]. Le roi saint Louis en fut averti et manda le comte dans une assemblée de Melun. Le roi se plaignit de l'inexécution du traité et l'engagea à rechercher et à punir les hérétiques, comme il l'avait promis et juré. Le comte de Toulouse, touché des remontrances du roi et pressé par son évêque, prit enfin des mesures contre les hérétiques. S'il les avait prises plus tôt, il se serait épargné bien des maux, et il aurait conservé toutes ses terres. Dans une assemblée tenue à Toulouse, composée d'évêques et de laïques, il lança un édit sévère contre les hérétiques, édit qui n'est qu'un extrait des statuts de saint Louis et des canons du concile de Toulouse [3]. Il ordonne à tous les seigneurs et à tous les magistrats de rechercher les hérétiques, de donner un marc d'argent à ceux qui les découvrent, de punir par la confiscation des biens ceux qui les cachent ou qui mettent obstacle à leur recherche. Comme le concile de Toulouse, il ordonne la démolition des maisons où l'on découvre des hérétiques [4]. Un pareil édit donné plus tôt, soit par son père, soit par lui, et franchement exécuté, aurait sauvé la dynastie de Toulouse.

Mais vous comprenez facilement que la recherche des hérétiques faite par les magistrats, les prêtres et les laïques, devait amener devant les tribunaux des évêques une grande et immense multitude d'hérétiques. Car le pays en était plein, les hérétiques y étaient en grande majorité. Il y avait donc encombrement dans le palais épiscopal. Les évêques ne pouvaient plus y suffire : car l'Église avait adopté pour règle de ne pas procéder légèrement dans une cause aussi grave, de ne condamner personne comme hérétique, à moins qu'on n'eût des preuves claires et évidentes [5]. Mais une pareille procédure est nécessairement lente et demande beaucoup de temps.

[1] Labb., t. XI, p. 491.
[2] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 81.
[3] Labb., t. XI, p. 449.
[4] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 91. — Raynald, an. 1233, n. 59.
[5] Labb., t. XI, p. 494, can. 22.

Car ce n'était pas une petite affaire pour les évêques que de juger cette multitude d'hérétiques déférée à leurs tribunaux, d'interroger chacun en particulier, d'entendre les témoins et d'instruire leur procès. Vous comprenez facilement, Messieurs, que les évêques devaient être accablés sous un tel fardeau, qu'ils ne pouvaient y suffire, tout en mettant de côté les autres fonctions de l'épiscopat. De là, Messieurs, la nécessité d'avoir des hommes spéciaux, chargés de rechercher les hérétiques, de les juger et de les condamner. De là, Messieurs, le célèbre tribunal de l'Inquisition. Il fut établi par le pape Grégoire IX, en 1233 ou 1234, probablement à la demande des évêques du Midi qui ne pouvaient plus suffire à la besogne, et qui voulaient se décharger d'un fardeau trop pesant sous lequel ils succombaient. Il est fort probable que le cardinal de Saint-Ange, dont la mission avait obtenu un si beau succès, était chargé, à son départ, de demander au pape des auxiliaires. Ce tribunal est donc né de la nécessité, comme la plupart des institutions de l'Église. Car, en parcourant l'histoire vous verriez que toutes les institutions ecclésiastiques ont répondu à une nécessité de l'époque. Mais il est arrivé ce qui arrive presque toujours, lorsque cette nécessité n'existe plus ou qu'on la perd de vue, on ne sait plus en apprécier le prix. Ici il s'agissait de tirer de l'anarchie les plus belles provinces de la France, d'y rétablir l'ordre, la paix, et les mœurs publiques ignominieusement outragées. Tout le poids de cette grande et difficile besogne tombait sur les évêques. Pour les soulager on leur donna des aides, des coopérateurs. Car les premiers inquisiteurs ne sont autre chose. Ils ne doivent pas empêcher l'action des évêques, ils doivent seulement les soulager et prendre part au fardeau qui les accable : car les évêques continuent la recherche des hérétiques, comme auparavant. C'est ce que nous voyons par les conciles de Béziers et d'Albi [1]. Mais ils se font aider par les inquisiteurs.

L'Inquisition a été confiée aux Frères Prêcheurs de l'ordre de saint Dominique établi à Toulouse; son origine est presque imperceptible dans l'histoire. C'est pourquoi les auteurs sont si peu d'accord sur l'époque de son premier établissement. Car il y a parmi eux des variations singulières à ce sujet. Fleury voit l'origine de l'Inquisition dans le décret du congrès de Vérone (1184), porté par le pape Lucius III, qui ordonne aux évêques de visiter une ou

[1] Labb., t. XI, p. 676, 720.

deux fois l'année, les lieux suspects d'hérésie, de nommer des commissaires pour rechercher les hérétiques et les dénoncer soit à lui, soit à son archidiacre[1]. D'autres auteurs la voient dans le troisième décret du concile général de Latran (4e de ce nom), qui ne fait que reproduire le décret de Lucius III[2]. Le savant bénédictin Dom Vaissette, auteur de l'histoire du Languedoc, la trouve dans les canons du concile de Toulouse qui prescrit aux évêques la recherche des hérétiques[3]. Je ne sais pourquoi il ne la découvre pas plutôt dans les statuts de saint Louis qui ont été portés avant le concile de Toulouse, et qui ordonnent aux barons et aux baillis de rechercher exactement les hérétiques et qui donnent une prime d'encouragement à ceux qui les découvrent.

D'autres ont attribué l'Inquisition à saint Dominique; mais on leur a clairement démontré que saint Dominique n'a exercé qu'un ministère de paix, et que, mort en 1221, il n'a pu être l'auteur de l'Inquisition établie en 1233 ou 1234.

La plupart des jurisconsultes français attribuent l'Inquisition à Innocent III, et la placent à l'époque où ce pontife a envoyé dans le Midi Pierre de Castelnau, frère Raoul, et Arnaud, abbé de Cîteaux.

Pendant les douze premiers siècles de l'Église, dit d'Héricourt (art. Inquisition), les évêques ont été dans leurs diocèses les seuls juges de la foi et des peines canoniques qu'on devait prononcer contre les hérétiques. Le pape Innocent III fut le premier qui donna cette commission, qu'il appela non-seulement apostolique, mais divine, à Arnaud, Pierre de Castelnau et Raoul, moines de Cîteaux, contre les hérétiques albigeois qui ne voudraient pas leur obéir.

D'Héricourt regarde ces moines comme les premiers inquisiteurs, et cette opinion, ou plutôt cette erreur, a prévalu dans les livres de jurisprudence. On s'est copié les uns les autres, et l'on a déclaré Innocent III le premier auteur de l'Inquisition. Une erreur avancée par un auteur qui fait autorité prévaut quelquefois pendant des siècles.

Je vous dirai, Messieurs, et cela vous étonnera peut-être, que tous ces auteurs se sont fait une illusion complète à ce sujet, et la cause c'est qu'ils n'ont pas fait une étude assez sérieuse des lois établies contre l'hérésie. S'ils avaient fait cette étude, s'ils avaient remarqué, en lisant l'histoire, que l'unité catholique figure en tête

[1] Fleury, t. XV, p. 528, 529.
[2] Labb., t. XI, p. 152.
[3] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 63.

[illegible] Justinien et qu'elle était, au moyen âge la [illegible] tous les royaumes de l'Occident, ils auraient [illegible] ment que l'Inquisition a dû exister dès le moment [illegible] été oubliées : car le mot *Inquisition* vient du latin [illegible] signifie *recherche*. Or, Messieurs, dans tous les États où [illegible] lois, on recherche les infracteurs, et dans ce sens l'In- [illegible] tion existe encore parmi nous. Un meurtre ou un vol est com- [illegible] en avertit les magistrats, qui ordonnent de rechercher les coupables. [illegible] on en serait-on si l'on ne recherchait pas l'assassin [illegible] qu'il vînt se livrer lui-même à la [illegible] la société troublée par de perpé- [illegible] exister. Eh bien, Messieurs, il en [illegible] contre l'hérésie : on recher- [illegible] devant le tribunal de l'évêque [illegible] par lui ou envoyé par le [illegible] qu'il ne se rétractait pas, on le [illegible] alors. Voilà, Messieurs, ce [illegible] première loi que Constantin a portée [illegible] plus ou moins de soin, selon que [illegible] imminent. [illegible] que les hérétiques [illegible] On l'a fait principalement contre [illegible] avaient toujours été jugées dan- [illegible] exercé l'inquisition contre eux, à [illegible] en Espagne, en Afrique, et partout où [illegible] que personne ne voulait les souffrir.

[illegible] quand après avoir proscrit les Manichéens, [illegible] les plus sévères, ordonne à ses préfets [illegible] d'ouvrir le forum et de recevoir les dé- [illegible] nonciations. *Sublimitas itaque tua det inqui-* [illegible] *forum, indices denuntiatoresque, sine invidiâ dele-* [illegible] Plusieurs autres lois du code Théodosien renfer- [illegible] même disposition. En 444, le pape saint Léon, dans sa [illegible] Rome, exhorte tous les citoyens à rechercher les héré- [illegible] manichéens, et il envoie les mêmes exhortations en Espa- [illegible] évêques ont suivi les conseils de saint Léon, ils ont [illegible] les hérétiques, et les ont condamnés dans les conciles [illegible] l'hérésie manichéenne était abhorrée de tous, et qu'on ne

[illegible] x, de Hæret.

[illegible] Baron., an. 444, n. 3, 4.

lait la souffrir à aucun prix, il était nécessaire, pour l'extirper, n rechercher les auteurs, et de leur infliger les peines décernées r les lois. Cela était naturel.

En France, il n'a point été question de l'Inquisition avant l'af-re des Albigeois, et c'est ce qui a peut-être trompé nos auteurs, rce qu'il y avait eu peu ou point d'hérésies. Il y a eu bien quelques rits singuliers, tel que Gothescalc, au 9e siècle, tel que Béren-r, au 11e; mais ils n'ont pas eu de partisans, on n'a donc pas besoin de recherches. Mais lorsque les Manichéens se sont mon-s en Flandre et dans l'intérieur de la France, on les a bien re-rchés dans les villes et les villages, on les a conduits devant tribunal des évêques, et lorsqu'ils étaient condamnés, on les rait au bras séculier qui en faisait prompte et terrible justice; ilà ce qui s'est toujours pratiqué. Aussi saint Louis voulant établir ns le Midi les lois qui régissaient la France, met-il en tête de s statuts la recherche des hérétiques ou, ce qui revient au même, nquisition.

Comme nous l'avons vu, les évêques du Midi s'étaient montrés bord très-négligents à s'opposer aux progrès de l'hérésie mani-éenne, et en cela ils ne ressemblaient pas à ceux de l'intérieur la France. Innocent III y a donc envoyé des missionnaires re-tus de plein pouvoir. C'étaient de vrais inquisiteurs; car ils de-ient rechercher les hérétiques, les juger et les condamner. Mais n'était pas les premiers inquisiteurs : d'autres papes y en avaient voyé avant Innocent III, et puis Arnaud, Pierre de Castelnau et re Raoul n'ont pas été les seuls inquisiteurs. Le pape, comme us l'avons vu, en a envoyé plusieurs autres avant la croisade.

Ainsi, Messieurs, l'Inquisition établie par le pape Grégoire IX vait rien de nouveau; elle a existé dans tous les États où il y ait des lois contre l'hérésie, et elle existe encore aujourd'hui pour utres crimes. L'inquisition contre les hérétiques appartenait de it à l'évêque, aidé par la puissance civile, parce que l'évêque est de la foi. Mais le pape est aussi juge de la foi, et juge souverain donc le droit d'intervenir dans l'hérésie. Aussi dans les grandes sions, lorsque l'hérésie faisait de rapides progrès, et qu'elle pouvait plus être arrêtée par le pouvoir des évêques, envoyait-il les lieux des délégués extraordinaires, qui venaient aider les ques et les juger eux-mêmes, lorsqu'ils n'avaient pas rempli r devoir. Nous en trouvons des exemples non-seulement sous ape Innocent III, mais à toutes les époques de l'histoire. Ce-

pendant il y a une différence entre les envoyés du pape Grégoire IX et ceux des papes précédents. Ces derniers n'avaient qu'une mission temporaire, tandis que ceux de Grégoire IX ont une mission permanente. Ce sont les premiers juges d'un tribunal qui va prendre un grand développement, s'établir dans les principaux royaumes de l'Occident et veiller avec grand soin à l'intégrité du dogme catholique.

Le pape Grégoire IX confie, en 1233 ou 1234, aux Frères Prêcheurs l'exercice de l'inquisition. Le pontife en donne la raison, il dit qu'il nomme des hommes spéciaux pour la recherche des hérétiques, pour que les évêques ne soient pas détournés de leurs fonctions épiscopales [1].

Vous voyez donc, Messieurs, que j'étais fondé à vous dire que les inquisiteurs ont été établis pour soulager les évêques, et suppléer à leur insuffisance. D'après les lettres du pape, ils devaient exercer l'inquisition dans le Toulousain et le reste du royaume, et spécialement dans les provinces de Bourges, de Bordeaux, de Narbonne, d'Auch, de Vienne, d'Arles, d'Aix et d'Embrun, c'est-à-dire dans toute l'étendue du Midi; ils avaient pouvoir de juger et de condamner les hérétiques. Le pape les recommanda à tous les évêques, aux comtes et barons du pays [2]. Gautier, évêque de Tournay, qui avait été nommé légat dans cette partie de la France à la place du cardinal de Saint-Ange, parti pour Rome [3], installa les nouveaux inquisiteurs; il en établit deux à Toulouse, frère Cellani et frère Guillaume Arnoldi; il en établit de même dans les principales villes où les Frères Prêcheurs avaient des couvents, comme à Montpellier, Carcassonne, Cahors, Albi, etc. [4].

Le pape avait recommandé aux évêques du Midi d'aider les Frères Prêcheurs de leur conseil, et de les guider dans la manière dont ils devaient procéder contre les hérétiques. Les Frères Prêcheurs n'ont pas voulu entrer en fonctions sans avoir reçu ces conseils. Ils les demandèrent aux évêques et leur donnèrent ainsi un témoignage de déférence. Les archevêques des trois provinces, de Narbonne, d'Arles et d'Aix, s'assemblèrent en 1235, à Narbonne, avec leurs suffragants et les abbés de ces divers diocèses, et

[1] Percin ap. D. Vaissette, liv. 24, c. 87.
[2] Dom Vaissette, ibid.
[3] Dom Vaissette, liv. xxiv, c. 75.
[4] Ibid., c. 87.

ırent aux Frères Prêcheurs des instructions comprises en 39 articles, et modulées sur les lois qu'on avait publiées contre l'hérésie. Ces instructions distinguent les hérétiques et leurs fauteurs, ınnent les signes auxquels on reconnaît les uns et les autres, et s pénitences qu'il faut leur infliger. Les peines sont toutes canoques, il n'y a que les relaps ou les rebelles qui doivent être ıandonnés au bras séculier.

Les hérétiques sont divisés en deux classes : ceux qui reviennent eux-mêmes pendant un temps déterminé, et ceux qui reviennent ırès ce temps par la crainte des châtiments ou plutôt qui ne se ınvertissent pas sincèrement.

Pour les premiers, les évêques conseillent aux inquisiteurs de ır imposer la pénitence publique, de modifier cette pénitence ivant les temps et les circonstances, mais de ne pas les envoyer ı Palestine, ce qui serait contre la défense du pape, ni de les adettre dans une communauté religieuse. Les pasteurs des paroisses ivent rendre compte de la manière dont les pénitents accomplisınt leur pénitence.

Pour les seconds, c'est-à-dire pour ceux qui ne se sont pas prénıtés au temps de grâce, ou qui se sont rendus d'ailleurs indiıes de l'indulgence de l'Église et qui cependant se soumettent, on ıit les enfermer dans une prison perpétuelle, et dans des cellules parées, suivant l'ordre du pape : et en effet le pape avait donné cet ıdre qui était motivé [1]. Mais comme le nombre de cette catégorie ait extrêmement grand, et qu'il n'y avait ni assez de pierres, ni sez de ciment (sic), pour construire un nombre suffisant de priıns, les évêques prient les inquisiteurs de demander conseil au pape de se borner, pour le moment, à renfermer les plus opiniâtres les plus pervers, dont la corruption serait dangereuse; les relaps doivent plus être entendus.

Les évêques entrent ensuite dans de longs détails, relativement ıx signes auxquels on reconnaît les fauteurs de l'hérésie et ceux ıe les hérétiques appelaient parmi eux les *croyants*. Ils parlent ıssi des témoins, et établissent, selon le droit romain, que tout le ıonde peut être témoin quand il s'agit de l'hérésie, même ceux ıi sont récusés devant les tribunaux ordinaires, à cause de l'énorıité du crime, qui était égalé à celui de lèse-majesté. Mais ils

[1] Dom Vaissette, liv. XXIV, preuves, c. 171.

doivent examiner avec soin si les témoignages sont vrais et sans passion.

Les évêques leur donnent ensuite des conseils de prudence. Ils doivent proportionner les peines à la faute, s'abstenir de toute peine pécuniaire, prendre soin de ne pas faire connaître aux accusés la liste des témoins, ce qui pourrait causer des troubles et des dissensions; ils leur recommandent surtout de ne jamais condamner personne que sur des preuves claires ou sur leur propre aveu. Car, il vaut mieux, disent les évêques, laisser le crime impuni que de condamner un innocent; mais ils ne doivent pas se fier non plus à celui qui, étant juridiquement convaincu, nierait d'être hérétique et se dirait converti.

Les évêques terminent en disant aux inquisiteurs que par ces instructions ils ne prétendent leur donner des préceptes, mais de simples avis: car il serait inconvenant de notre part, disent-ils, de gêner votre liberté par des formules et des règles autres que celles du Saint-Siége apostolique. Nous avons voulu vous prêter secours, et, comme vous portez notre fardeau (*ut qui nostra portatis onera*) il est juste de vous aider de nos conseils et de notre concours[1].

D'après ces dernières paroles vous voyez que les évêques [illegible] pas les inquisiteurs comme des hommes qui empiètent sur leurs droits ou portent atteinte à leur juridiction, ils les [illegible] comme des coopérateurs qui viennent les soulager, et ils les aident suivant le vœu du pape, de leurs conseils et de leur concours; ils paraissent extrêmement contents d'être déchargés d'une partie de leur fardeau.

Ainsi, comme vous le voyez, l'Inquisition a toujours [illegible] les recherches étaient faites par les délégués et les agents de ces puissances. L'évêque était juge, mais lorsque les évêques n'ont pas suffi, on a confié l'Inquisition à des hommes spéciaux. Cela arrive en 1233 ou 1234, et c'est de là qu'il faut dater la véritable origine du tribunal permanent de l'Inquisition.

[1] Labb., t. XI, p. 489.

VINGT-QUATRIÈME ET DERNIÈRE LEÇON.

Plaintes contre les inquisiteurs. — Leur véritable cause. — Modifications apportées à ce tribunal. — Ses services. — Inquisition en Espagne. — Son origine et la cause de ses rigueurs.

Les inquisiteurs s'étant concertés avec les évêques, et ayant reçu leurs conseils, se mirent en fonctions vers l'an 1235 ou 1236. Les instructions qu'ils avaient reçues, et leur exactitude monacale à les suivre, devaient leur susciter de grandes difficultés. On pouvait s'y attendre.

Ils commencèrent par la ville de Toulouse qui avait toujours passé pour le foyer de l'hérésie. Suivant leurs instructions, ils firent une recherche exacte des hérétiques, les citèrent à leur tribunal. Parmi les hérétiques arrêtés, ils ne livrèrent qu'un seul au bras séculier, ce fut un évêque manichéen nommé *Vigorosus de Baconià*, qui fut brûlé vif [1].

Tant que les inquisiteurs n'avaient procédé que contre les gens du peuple, les choses se passèrent assez tranquillement; mais ils éprouvèrent une opposition furieuse, dès qu'ils voulurent procéder contre les gens riches et puissants qui avaient en main la force de résister. Le comte et, à ce qu'il paraît, les consuls de la ville, prirent fait et cause pour eux, et dans un moment de mauvaise humeur ils chassèrent les inquisiteurs et en général tous les Frères Prêcheurs, même l'évêque qui avait été choisi dans leur ordre pour succéder à Foulques. Ceux-ci se retirèrent à Carcassonne. Là, Guillaume Arnaud, un des inquisiteurs, après avoir pris l'avis de l'évêque de Toulouse et celui de l'évêque de Carcassonne, excommunia nommément onze consuls comme fauteurs des hérétiques. Le comte de Toulouse était compris dans l'anathème. Voilà donc une guerre ouverte entre les Toulousains et les envoyés du pape [2].

L'affaire fut portée devant le tribunal du saint-siége, l'évêque de Toulouse alla lui-même à Rome pour se plaindre au pape. Celui-ci vit aussitôt qu'on ne pourrait rien entreprendre tant que le comte de Toulouse serait dans le pays. Dans une lettre du 28 avril 1236, il lui reproche vivement de s'être écarté du traité de Paris, de favoriser les hérétiques, de les laisser sur ses terres, d'avoir pour

[1] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 87.
[2] *Hist. de l'Église gall.*, t. XI, p. 109.

doivent examiner avec soin si les témoignages sont vrais et sans passion.

Les évêques leur donnent ensuite des conseils de prudence. Ils doivent proportionner les peines à la faute, s'abstenir de toute peine pécuniaire, prendre soin de ne pas faire connaître aux accusés la liste des témoins, ce qui pourrait causer des troubles et des dissensions; ils leur recommandent surtout de ne jamais condamner personne que sur des preuves claires ou sur leur propre aveu. Car, il vaut mieux, disent les évêques, laisser le crime impuni que de condamner un innocent; mais ils ne doivent pas se fier non plus à celui qui, étant juridiquement convaincu, nierait d'être hérétique ou se dirait converti.

Les évêques terminent en disant aux inquisiteurs que par ces instructions ils ne prétendent leur donner des préceptes, mais de simples avis; car il serait inconvenant de notre part, disent-ils, de gêner votre liberté par des formules et des règles autres que celles du Siége apostolique. Nous avons voulu vous prêter secours. Car, comme *vous portez notre fardeau (ut qui nostra portatis onera)*, il est juste de vous aider de nos conseils et de notre concours [1].

D'après ces dernières paroles vous voyez que les évêques ne regardent pas les inquisiteurs comme des hommes qui empiètent sur leurs droits ou portent atteinte à leur juridiction, ils les regardent comme des coopérateurs qui viennent les soulager, et ils les aident, suivant le vœu du pape, de leurs conseils et de leur concours, et paraissent extrêmement contents d'être déchargés d'une partie de leur fardeau.

Ainsi, comme vous le voyez, l'Inquisition a toujours existé, les recherches étaient faites par les délégués et les agents des deux puissances. L'évêque était juge, mais lorsque les évêques n'ont plus suffi, on a confié l'Inquisition à des hommes spéciaux. Ceci est arrivé en 1233 ou 1234, et c'est de là qu'il faut dater la véritable origine du tribunal permanent de l'Inquisition.

[1] Labb., t. XI, p. 488.

VINGT-QUATRIÈME ET DERNIÈRE LEÇON.

Plaintes contre les inquisiteurs. — Leur véritable cause. — Modifications apportées à ce tribunal. — Ses services. — Inquisition en Espagne. — Son origine et la cause de ses rigueurs.

Les inquisiteurs s'étant concertés avec les évêques, et ayant reçu leurs conseils, se mirent en fonctions vers l'an 1235 ou 1236. Les instructions qu'ils avaient reçues, et leur exactitude monacale à les suivre, devaient leur susciter de grandes difficultés. On pouvait s'y attendre.

Ils commencèrent par la ville de Toulouse qui avait toujours passé pour le foyer de l'hérésie. Suivant leurs instructions, ils firent une recherche exacte des hérétiques, les citèrent à leur tribunal. Parmi les hérétiques arrêtés, ils ne livrèrent qu'un seul au bras séculier, ce fut un évêque manichéen nommé *Vigoreus de Baconiâ*, qui fut brûlé vif [1].

Tant que les inquisiteurs n'avaient procédé que contre les gens du peuple, les choses se passèrent assez tranquillement; mais ils éprouvèrent une opposition furieuse, dès qu'ils voulurent procéder contre les gens riches et puissants qui avaient en main la force de résister. Le comte et, à ce qu'il paraît, les consuls de la ville, prirent fait et cause pour eux, et dans un moment de mauvaise humeur ils chassèrent les inquisiteurs et en général tous les Frères Prêcheurs, même l'évêque qui avait été choisi dans leur ordre pour succéder à Foulques. Ceux-ci se retirèrent à Carcassonne. Là, Guillaume Arnaud, un des inquisiteurs, après avoir pris l'avis de l'évêque de Toulouse et celui de l'évêque de Carcassonne, excommunia nommément onze consuls comme fauteurs des hérétiques. Le comte de Toulouse était compris dans l'anathème. Voilà donc une guerre ouverte entre les Toulousains et les envoyés du pape [2].

L'affaire fut portée devant le tribunal du saint-siége, l'évêque de Toulouse alla lui-même à Rome pour se plaindre au pape. Celui-ci vit aussitôt qu'on ne pourrait rien entreprendre tant que le comte de Toulouse serait dans le pays. Dans une lettre du 28 avril 1236, il lui reproche vivement de s'être écarté du traité de Paris, de favoriser les hérétiques, de les laisser sur ses terres, d'avoir pour

[1] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 87.
[2] *Hist. de l'Église gall.*, t. XI, p. 109.

qui le composaient [1]. Parmi eux se trouvait Guillaume Arnaud, que nous avons vu premier inquisiteur à Toulouse. Tous les auteurs du temps rendent justice à ses vertus, et nous le représentent comme un homme recommandable par sa discrétion, par sa science et même par sa modération et sa douceur dans les procédures qu'il était obligé de faire contre les hérétiques. Qu'est-ce qui pouvait donc le rendre odieux ? L'application d'un droit rigoureux dont il ne pouvait pas changer les dispositions [2].

Le massacre d'Avignonet nous apprend comment le tribunal de l'Inquisition était composé. Car parmi les onze personnes égorgées, se trouvent trois Dominicains, deux Frères Mineurs, un chanoine archidiacre de Toulouse, un clerc de la même église, et quatre autres ecclésiastiques, officiers de l'Inquisition ou employés dans ce tribunal. Ce qui nous fait voir qu'il y avait des représentants de l'évêque et que les inquisiteurs agissaient de concert avec l'épiscopat.

Raimond n'avait pas puni les auteurs de ce massacre ; c'est pourquoi il fut excommunié par les inquisiteurs du Languedoc. Mais après la paix faite avec saint Louis, il arrêta une partie des meurtriers et les fit pendre. D'autres avaient pris la fuite [3]. Et puis il alla lui-même à Rome pour faire lever son excommunication. Ce fut Innocent IV qui l'accueillit, Grégoire IX avait terminé sa carrière [4].

Les Frères Prêcheurs étaient découragés, leur ministère ne leur présentait que la mort, et ils auraient voulu s'en débarrasser, car il leur en coûtait de faire l'application de lois aussi sévères, de condamner les hérétiques tantôt à l'emprisonnement perpétuel, tantôt au bûcher, et de n'avoir pour récompense que le martyre. Ils auraient mieux aimé reprendre leur ministère de paix qu'ils avaient exercé auparavant ; ils s'adressèrent donc au pape Innocent IV, pour le prier de les décharger du soin de l'Inquisition, parce que, disaient-ils, c'était un sujet de troubles pour eux, et une matière de contradiction perpétuelle [5]. Le comte de Toulouse, de son côté, désirait aussi que l'Inquisition fût ôtée aux religieux, et confiée exclusivement aux évêques, qui l'exerceraient, soit par eux-mêmes, soit

[1] Fleury, t. XVII, p. 251. — *Hist. de l'Église gall.*, t. XI, p. 187.
[2] *Hist. de l'Église gall.*, ibid. — Raynald, an. 1242, n. 17.
[3] *Hist. de l'Église gall.*, t. XI, p. 188.
[4] Raynald, an. 1244, n. 17.
[5] *Hist. de l'Église gall.*, t. XI, p. 189.

par d'autres ecclésiastiques à qui ils donneraient pouvoir. Il avait présenté cette demande dans une assemblée tenue à Béziers en 1242[1].

Mais le pape Innocent IV ne se rendit pas aux vœux des Frères Prêcheurs, il leur ordonna au contraire de continuer leurs fonctions. Cependant pour faciliter leur ministère et les rendre moins odieux, et peut-être pour arrêter un zèle parfois trop ardent, il toucha tant soit peu aux instructions précédentes. Il leur recommanda : 1° de ne porter aucun jugement sans l'avis des ordinaires; 2° de n'imposer aucune peine aux hérétiques ou à leurs partisans, lorsque n'étant ni condamnés, ni convaincus, ils viendraient d'eux-mêmes avouer leur faute dans un temps marqué[2].

Vous comprenez que par ces dispositions, les inquisiteurs se trouvaient dispensés de punir un grand nombre d'hérétiques qu'ils avaient été obligés de punir d'après les instructions précédentes. D'un autre côté ils n'étaient plus seuls responsables de leurs sentences, puisqu'elles avaient besoin du contrôle de l'évêque. Ce moyen semble avoir réussi parfaitement ; car, depuis cette époque, nous ne voyons plus de troubles excités contre les inquisiteurs. Cependant ils continuèrent leurs fonctions sans s'écarter de la rigueur des réglements, mais comme ils opéraient sous la direction des évêques et qu'ils se mettaient sous leur abri, ils n'étaient pas seuls responsables de leurs actes, et devenaient moins odieux aux hérétiques.

Ils rendirent d'immenses services, l'hérésie fut obligée de céder à leurs efforts, et d'évacuer le terrain. Les hérétiques les plus opiniâtres émigrèrent du midi de la France, d'autres plus opiniâtres encore se retranchèrent dans des châteaux forts, d'où ils répandaient encore leur venin. Mais on leur ôta ce dernier retranchement. Le château de Montségur, situé aux pieds des Pyrénées, où s'étaient réfugiés les principaux chefs des hérétiques, fut pris par les évêques et les seigneurs réunis. On y trouva deux cents hérétiques du nombre des *parfaits*, parmi lesquels il y avait deux évêques de leur secte. On fit tout pour les convertir, mais comme ils ne voulaient entendre aucune raison, on les livra au bras séculier et ils furent brûlés vifs. Quelques-uns étaient parvenus à s'échapper. La prise de ce château (en 1244) fut le dernier exploit militaire contre les Albigeois[3]. Les inquisiteurs firent le reste. Dirigés par le conseil des

[1] *Hist. de l'Eglise gall.*, t. XI, p. 189.
[2] Ibid.
[3] Ibid., p. 198. — Raynald, an. 1243, n. 31.

évêques qu'ils ne cessèrent de demander, comme nous le voyons par le concile de Béziers en 1246 [1], et soutenus par les barons et les seigneurs du pays ils parvinrent à éteindre l'hérésie et à rétablir la foi catholique, et rendirent ainsi un immense service. Le Manichéisme disparut entièrement dans la dernière période du 13e siècle. Des bandes de Vaudois se retirèrent dans les montagnes du Dauphiné et du Piémont, dans les Cévennes, où nous les trouverons plus tard.

Le tribunal de l'Inquisition aurait probablement disparu aussi avec l'hérésie, si les souverains n'avaient pas demandé à le maintenir. Car je suis persuadé que dans l'esprit des papes, ce tribunal, nécessaire pour la circonstance, ne devait pas durer toujours. Mais les souverains ont demandé à le conserver et à l'établir dans leur royaume. Ils avaient vu ce que les inquisiteurs avaient fait dans le Languedoc et ils voulaient en avoir chez eux. Voilà ce qu'il est bien important d'observer. Ce fut à la demande des souverains que le tribunal de l'Inquisition s'établit dans les diverses parties de l'Occident. Vous n'en serez pas étonnés, si vous voulez considérer tant soit peu l'importance que mettaient les souverains à l'unité catholique. Ils y attachaient le salut du royaume et la stabilité de leur gouvernement; ils ne croyaient pas à la possibilité de régner avec l'hérésie. Les longs désordres causés dans le Midi par l'hérésie Albigeoise les avaient confirmés dans cette opinion. De là cette haine profonde contre l'hérésie. L'empereur Frédéric II la classait parmi les grands crimes contre l'État, et l'assimilait au crime de lèse-majesté [2]. Il lui donne même un degré de plus [3]. Saint Louis prétend que pour le crime d'hérésie il faut faire la guerre à tous et à toute outrance. Les souverains en parlant ainsi n'étaient que les interprètes de l'opinion publique. Il ne faut donc pas vous étonner qu'ils aient appelé à eux des hommes intègres, sévères et consciencieux qui veillaient aux bonnes doctrines et aux bonnes mœurs et qui faisaient une police qu'ils auraient attendue en vain des officiers civils. Saint Louis de retour de la Terre-Sainte, en 1254, s'étant aperçu que pendant son absence on s'était relâché de la poursuite des hérétiques, exhorta les évêques du Midi à renouveler les anciens statuts : ce qui fut fait dans un nombreux concile à

[1] Labb., t. xi, p. 687. — Fleury, t. xvii, p. 382.
[2] Labb., t. xi, p. 621.
[3] Ibid.

Albi [1], et puis il demanda avec *instance* au pape Alexandre IV, le tribunal de l'Inquisition pour l'intérieur de la France. Le pape céda aux sollicitations pressantes du roi, et confia l'Inquisition au provincial des Dominicains en France, et au gardien des Cordeliers à Paris; mais il leur défendit de juger les hérétiques ou de les condamner à un emprisonnement perpétuel, sans avoir pris conseil des évêques diocésains. C'est la disposition prise auparavant par Innocent IV. La lettre est datée du 13 de décembre 1255 [2].

Déjà avant cette époque, l'empereur Frédéric II avait fait la même demande au pape Innocent IV, en lui soumettant une constitution très-sévère, qu'il voulait faire suivre. Le pape s'était rendu à ses désirs, et les Frères Prêcheurs eurent pouvoir d'exercer l'inquisition dans tout le royaume Teutonique [3].

Parcourez toute l'histoire des siècles suivants, et vous trouverez que le tribunal de l'Inquisition a été établi à la demande des souverains, du moins jamais contre leur consentement. Il fut établi en Espagne par le pape Sixte IV, en 1478, à la demande d'Isabelle et de Ferdinand [4]. Au 16e siècle Jean III le demanda pour le Portugal avec de vives instances. Le pape Paul III l'accorda par une bulle du 23 mai 1536 [5].

Le tribunal de l'Inquisition, si une fausse politique n'en avait pas abusé, eût été une excellente institution. Car ce tribunal, établi d'abord contre l'hérésie, reçut bientôt une juridiction plus étendue; il était chargé de réprimer tous les vices ou tous les crimes dont le principe était dans la perversité du cœur et de l'esprit. Établi sur ce pied presque dès son commencement, il était un tribunal de moralité publique, qui veillait aux bonnes mœurs autant qu'aux bonnes doctrines, et qui établissait dans les États une police sévère qui ne coûtait rien aux gouvernements. On n'avait pas besoin d'un préfet de police, ni de gens d'armes, rien de tout ce qui coûte si cher. Ainsi, Messieurs, police sévère, police toute morale, voilà ce qu'était le tribunal de l'Inquisition au temps du moyen âge. Rien de plus utile dans un temps où il n'y avait pas de police et où les coutumes étaient encore si barbares.

Mais la fausse politique des princes est venue défigurer cette ins-

[1] Labb., t. XI, p. 720.
[2] Raynald, an. 1255, n. 34. — Fleury, t. XVII, p. 531.
[3] Labb., t. XI, p. 620.
[4] Fleury, t. XXIII, p. 496.
[5] Feyoo, disc. 3e, t. VI, p. 175.

titution, en la poussant à des rigueurs que personne n'approuve. Ces rigueurs cependant ont été singulièrement exagérées par la passion. Les récits en sont devenus fabuleux, et les déclamations furibondes. D'abord, quant à nous Français, nous ne pouvons guère nous plaindre des rigueurs de l'Inquisition. Car les Dominicains ne pouvant rien faire sans le conseil des évêques, étaient seulement inquisiteurs de nom. Les évêques de France, jaloux de leurs droits, ne leur ont laissé qu'un titre inutile. L'inquisition exercée en Italie sous les yeux du pape, ne présente pas une seule exécution capitale. C'est en Espagne, Messieurs, où le tribunal de l'Inquisition était plus civil qu'ecclésiastique et indépendant des évêques, qu'on a exercé de grandes rigueurs, et nos prétendus philosophes n'ont pas manqué de les faire tomber sur l'Église, et de l'en rendre responsable. Ce qui est pourtant bien certain, c'est que l'Église n'a jamais agi par sa seule autorité. Bien loin d'avoir imposé ce tribunal, elle ne l'a établi qu'après des sollicitations, et les papes ont cherché constamment à en adoucir les rigueurs. Ainsi les rigueurs de l'Inquisition sont l'ouvrage non des papes, mais des souverains. Mais revenons aux rigueurs de l'Inquisition en Espagne, rigueurs purement politiques.

Pour les comprendre il faut considérer, 1° que le dogme de l'unité sanctionné par tous les États chrétiens, était entouré en Espagne de plus de respect encore que partout ailleurs. L'Espagne lui devait son salut, ses victoires, sa délivrance et sa nationalité. Car, parcourez l'histoire d'Espagne, cherchez le mobile des efforts héroïques de ce peuple, de cette longue série de batailles soutenues contre les Maures, vous le trouverez dans le désir ardent de conserver sa religion et de purifier la patrie de la souillure du Mahométisme. Oui, Messieurs, c'est l'unité catholique qui a réuni ces peuples et les a entretenus pendant 800 ans dans une même pensée, celle de repousser l'ennemi et d'en délivrer leur patrie. C'est cette pensée qui a uni et poussé leurs bataillons et qui a intéressé la papauté à leur cause, et leur a procuré le secours de l'étranger et principalement celui des seigneurs Français. C'est à cette idée de sainte unité qu'ils devaient leurs victoires, leur délivrance et leur nationalité. Et à la fin de 800 ans de guerre, après tant de faits glorieux, devaient-ils briser le principe qui les avait sauvés? Non, Messieurs, le peuple Espagnol l'a entouré de ses respects, l'a placé en tête de ses lois, et il serait mort plutôt que d'y laisser porter la plus légère atteinte.

Partez de là, Messieurs, et vous comprendrez les rigueurs de l'Inqui-

sition. Ce tribunal a été établi en Espagne au moment où les Espagnols venaient d'achever une guerre de 800 ans. Les Maures étaient vaincus, ils ne possédaient plus que la ville de Grenade dont ils ont été chassés peu après sous la célèbre Isabelle. Les vainqueurs disaient aux vaincus : Nous sommes enfin maîtres des provinces que vous nous avez injustement enlevées. Vous pouvez y rester, si vous le voulez, mais à condition que vous accepterez et observerez nos lois; or, parmi nos lois, celle qui tient le premier rang, c'est l'unité de religion. Embrassez cette unité ou sortez de notre pays.

Ce langage était-il juste? Le peuple Espagnol vainqueur avait-il le droit de le tenir? Nous ne sommes pas bien éloignés d'une époque où, par de brillantes conquêtes, nous avons ajouté à la France de nouvelles provinces auxquelles nous avons imposé nos lois, qui y existent encore. Eh bien, Messieurs, les Espagnols n'ont fait autre chose.

Mais prenez garde, continuaient-ils, ne nous trompez pas; si après avoir abjuré vos principes et embrassé la religion catholique, vous conspirez en secret, c'est-à-dire si, contre la première et la plus importante de nos lois, vous profanez le baptême par l'hypocrisie ou l'apostasie, vous serez punis sévèrement, la première et la seconde fois par la prison et la confiscation des biens, et la troisième fois par le dernier supplice; nous allons avoir un tribunal extraordinaire qui veillera sur vous, vous jugera et vous condamnera selon nos lois. De là, Messieurs, le tribunal d'Inquisition établi en 1480 à la demande de Ferdinand et d'Isabelle, et accordé par le pape Sixte IV. Ce tribunal a exercé de grandes rigueurs à diverses époques, contre les Maures, les Juifs, et enfin contre les Protestants, qui, contrairement aux lois, y enseignaient les principes de leur religion. Je suis loin d'approuver ces rigueurs, mais il est souverainement injuste de les attribuer à l'Église ou à ceux qui étaient chargés de les appliquer. Il faut les attribuer à la loi où elles étaient inscrites, et non aux juges qui en faisaient l'application. Ainsi il serait souverainement injuste de faire des reproches à nos magistrats, parce qu'ils condamnent à la prison ou à la peine de mort. Ces peines sont dans la loi, les magistrats sont obligés de s'y conformer. Il en était de même des inquisiteurs, véritables magistrats civils plus qu'ecclésiastiques. Ils ne pouvaient pas changer la loi, ils étaient obligés de s'y conformer, et personne ne peut leur en faire de reproches, ou si on veut les blâmer, il faut accuser et flétrir la mémoire des magistrats de tous les siècles qui ont jugé selon les lois de leur époque, et qui

doivent examiner avec soin si les témoignages sont vrais et sans passion.

Les évêques leur donnent ensuite des conseils de prudence. Ils doivent proportionner les peines à la faute, s'abstenir de toute peine pécuniaire, prendre soin de ne pas faire connaître aux accusés la liste des témoins, ce qui pourrait causer des troubles et des dissensions; ils leur recommandent surtout de ne jamais condamner personne que sur des preuves claires ou sur leur propre aveu. Car, il vaut mieux, disent les évêques, laisser le crime impuni que de condamner un innocent; mais ils ne doivent pas se fier non plus à celui qui, étant juridiquement convaincu, nierait d'être hérétique ou se dirait converti.

Les évêques terminent en disant aux inquisiteurs que par ces instructions ils ne prétendent leur donner des préceptes, mais de simples avis; car il serait inconvenant de notre part, disent-ils, de gêner votre liberté par des formules et des règles autres que celles du Siége apostolique. Nous avons voulu vous prêter secours. Car, comme *vous portez notre fardeau* (*ut qui nostra portatis onera*), il est juste de vous aider de nos conseils et de notre concours [1].

D'après ces dernières paroles vous voyez que les évêques ne regardent pas les inquisiteurs comme des hommes qui empiètent sur leurs droits ou portent atteinte à leur juridiction, ils les regardent comme des coopérateurs qui viennent les soulager, et ils les aident, suivant le vœu du pape, de leurs conseils et de leur concours, et paraissent extrêmement contents d'être déchargés d'une partie de leur fardeau.

Ainsi, comme vous le voyez, l'Inquisition a toujours existé, les recherches étaient faites par les délégués et les agents des deux puissances. L'évêque était juge, mais lorsque les évêques n'ont plus suffi, on a confié l'Inquisition à des hommes spéciaux. Ceci est arrivé en 1233 ou 1234, et c'est de là qu'il faut dater la véritable origine du tribunal permanent de l'Inquisition.

[1] Labb., t. XI, p. 488.

VINGT-QUATRIÈME ET DERNIÈRE LEÇON.

Plaintes contre les inquisiteurs. — Leur véritable cause. — Modifications apportées à ce tribunal. — Ses services. — Inquisition en Espagne. — Son origine et la cause de ses rigueurs.

Les inquisiteurs s'étant concertés avec les évêques, et ayant reçu leurs conseils, se mirent en fonctions vers l'an 1235 ou 1236. Les instructions qu'ils avaient reçues, et leur exactitude monacale à les suivre, devaient leur susciter de grandes difficultés. On pouvait s'y attendre.

Ils commencèrent par la ville de Toulouse qui avait toujours passé pour le foyer de l'hérésie. Suivant leurs instructions, ils firent une recherche exacte des hérétiques, les citèrent à leur tribunal. Parmi les hérétiques arrêtés, ils ne livrèrent qu'un seul au bras séculier, ce fut un évêque manichéen nommé *Vigoreus de Baconiâ*, qui fut brûlé vif [1].

Tant que les inquisiteurs n'avaient procédé que contre les gens du peuple, les choses se passèrent assez tranquillement; mais ils éprouvèrent une opposition furieuse, dès qu'ils voulurent procéder contre les gens riches et puissants qui avaient en main la force de résister. Le comte et, à ce qu'il paraît, les consuls de la ville, prirent fait et cause pour eux, et dans un moment de mauvaise humeur ils chassèrent les inquisiteurs et en général tous les Frères Prêcheurs, même l'évêque qui avait été choisi dans leur ordre pour succéder à Foulques. Ceux-ci se retirèrent à Carcassonne. Là, Guillaume Arnaud, un des inquisiteurs, après avoir pris l'avis de l'évêque de Toulouse et celui de l'évêque de Carcassonne, excommunia nommément onze consuls comme fauteurs des hérétiques. Le comte de Toulouse était compris dans l'anathème. Voilà donc une guerre ouverte entre les Toulousains et les envoyés du pape [2].

L'affaire fut portée devant le tribunal du saint-siége, l'évêque de Toulouse alla lui-même à Rome pour se plaindre au pape. Celui-ci vit aussitôt qu'on ne pourrait rien entreprendre tant que le comte de Toulouse serait dans le pays. Dans une lettre du 28 avril 1236, il lui reproche vivement de s'être écarté du traité de Paris, de favoriser les hérétiques, de les laisser sur ses terres, d'avoir pour

[1] Dom Vaissette, liv. XXIV, c. 87.
[2] *Hist. de l'Église gall.*, t. XI, p. 109.

tient aux premières; 3° enfin, des systèmes qui n'ont d'autre appui que le jugement individuel et solitaire de l'auteur qui les a conçus et dont quelques-uns heurtent le sens commun et l'expérience générale.

Je commence par les vérités fondamentales de la science.

§ 1. VÉRITÉS FONDAMENTALES.

1re proposition. — Ce n'est pas par accident que les hommes se rassemblent en sociétés civiles, mais par une disposition de la nature.

Il existe une loi que les hommes n'ont pas faite, que les hommes ne peuvent détruire, ni même abroger en tout ou en partie : cette loi est l'ouvrage de Dieu, auteur des rapports qui lient les êtres d'abord avec le Créateur, puis entre eux; ceux qui ont une même loi commune doivent être considérés comme citoyens d'un même État; ainsi tous les hommes appartiennent à une société dont les esprits d'un ordre inférieur sont les citoyens et les membres et dont le grand Dieu tout-puissant est le monarque. Voilà déjà une société entre les hommes, société des intelligences sous l'empire de Dieu et de sa loi. Cette société est l'ouvrage de Dieu, et non des hommes.

Le Créateur a encore lié les hommes par l'ordre de la génération. Il aurait pu les créer tous d'un même sexe, ou tous à la fois et dans l'indépendance les uns des autres : il ne l'a pas voulu, afin que les liens du sang et de la naissance fussent une nouvelle source d'union et de société [1]. Voilà une seconde société, que les hommes n'ont pas faite, qui ne se forme pas par accident mais par la volonté de l'auteur de la nature. Mais ce n'est pas encore de cette société que je veux parler; car je ne confonds pas l'état naturel avec l'état civil, la famille et la cité, la puissance paternelle et le pouvoir civil. Je ne pense pas avec le chevalier Felmer et l'abbé Thorel [2], que la puissance paternelle soit la source unique du pouvoir civil, que les enfants soient obligés de rester toute leur vie sous l'autorité de leur père. Je crois avec Suarez, que si l'enfant doit à tout âge honneur et respect à l'auteur de ses jours, il ne lui doit obéissance que pendant l'enfance et l'adolescence ; qu'arrivé à l'âge où ses facultés physiques et intellectuelles ont atteint leur

[1] *Essai sur l'Origine du Gouvernement civil,* dans les OEuvres de Fénelon, t. XXII.
[2] *De l'Origine des Sociétés,* 2e quest., § VIII, t. I, p. 172.

avaient dans le pays une grande réputation de douceur et de charité. Les Frères Mineurs étaient de l'ordre de saint François d'Assise. Le légat croyait avoir trouvé par là un moyen de plaire à tous, et de calmer l'effervescence des esprits. Comme je vous l'ai déjà fait observer, la rigueur venait non des personnes, mais des réglements qu'elles étaient obligées de suivre et de faire exécuter. Aussi eut-on bientôt sujet de se convaincre que cette modification n'ôta pas les causes de mécontentement. Le Frère Mineur, tout charitable qu'il était, fut obligé de s'en tenir aux instructions reçues, et il ne pouvait les mettre en pratique sans employer des rigueurs et sans exciter des réclamations. Le comte de Toulouse s'opposa de nouveau à l'Inquisition, et il paraît qu'elle fut suspendue à Toulouse de 1237 à 1241, même avec l'agrément du pape. Car le comte se réconcilia en 1238 avec le pape, et nous ne voyons aucune trace d'inquisition avant 1241[1].

Vous voyez ici, Messieurs, les dispositions du saint-siége. Les inquisiteurs avaient été établis pour soulager les évêques, mais du moment qu'on a cru qu'ils déployaient trop de rigueur, le pape consentit à leur ôter tout pouvoir, et à les renvoyer dans leur couvent. Le pape n'avait en vue qu'une seule chose, c'était l'extirpation de l'hérésie. Mais les inquisiteurs ne s'étaient point écartés des instructions qu'ils avaient reçues, ils étaient devenus odieux parce qu'ils étaient obligés de faire l'application d'un droit extrêmement sévère, et de porter des sentences qui frappaient un grand nombre de citoyens; car le pays était plein d'hérétiques et les inquisiteurs en remplissant consciencieusement leurs devoirs, devaient rencontrer des résistances et soulever des mécontentements et des révoltes. Leur présence causa des troubles dans divers endroits, et plusieurs d'entre eux y perdirent la vie. Les hérétiques ne les ménageaient pas chaque fois qu'ils avaient l'occasion de s'en saisir. Le comte de Toulouse, toujours désireux de recouvrer ses anciens États, était entré dans une ligue avec les rois d'Arragon et d'Angleterre contre la France. Saint Louis prit les armes, marcha contre ses ennemis, sur lesquels il remporta plusieurs victoires décisives. Le comte de Toulouse fut obligé de se soumettre par un nouveau traité de paix, dont les dispositions sont semblables à celui de Paris. Mais pendant cette ligue, les hérétiques d'Avignonet, petite ville du comté de Toulouse, s'étaient révoltés contre le tribunal de l'Inquisition et avaient égorgé les onze juges

[1] *Hist. de l'Église gall.*, t. XI, p. 114.

se forment de nombreuses relations entre le maître et les serviteurs, entre le propriétaire foncier et ses fermiers ou gens de service.

Mais d'autres besoins donnent naissance à une autre espèce de société : « Avant la formation des sociétés civiles, l'état naturel de » l'homme était une guerre perpétuelle de tous contre tous [1]. »

Cette assertion de Hobbes est certainement fausse, parce que ce philosophe veut dire que cet état était la condition primitive de l'homme et conforme à la volonté du Créateur, ce qui est une erreur ; car Dieu, en créant l'homme, lui a donné une loi qui sert de règle à sa liberté, et qui lui crie à haute voix : Respecte chaque homme comme ton semblable, ne fais aucun mal à celui qui ne t'en a pas fait, et n'exige de lui que ce qu'il te doit. Cette loi dit même encore plus : elle commande d'aimer son prochain et de lui rendre tous les services qui sont en son pouvoir.

« Supposez donc, ajoute l'auteur de la *Restauration de la Science* » *politique*, M. de Haller, qu'un certain nombre d'hommes pro- » venant d'une souche commune, ou simplement réunis par un » besoin mutuel, demeurent les uns à côté des autres : la paix » et la justice seront chez eux l'état habituel des choses : le crime » et la violence ne formeront qu'une exception à la règle [2]. »

Cette supposition n'est-elle pas démentie par l'expérience ?

« Les annales sacrées et profanes montrent que l'homme n'a pas » suivi longtemps la loi naturelle, dit l'auteur de l'*Essai sur le Gou-* » *vernement civil;* notre expérience nous convainc du moins qu'il » ne la suit pas à présent. L'amour-propre déréglé a rendu l'homme » capable de deux passions inconnues aux animaux, l'avarice et » l'ambition. Un désir insatiable de s'approprier les biens dont il » n'a pas besoin pour sa conservation et de s'attribuer une supé- » riorité que la nature ne lui donne pas. A regarder l'humanité » ainsi affaiblie et aveuglée par les passions, on ne voit dans les » hommes qu'une liberté sauvage où chacun veut tout prétendre » et tout contester, où la raison ne peut rien, parce que chacun » appelle raison la passion qui l'anime, où il n'y a ni propriété, ni » domaine, ni droit, si ce n'est celui du plus fort, et chacun le peut » être à son tour.

» Le gouvernement civil est donc absolument nécessaire pour

[1] *Les Fondements de la Politique*, ch. I, n° XII.
[2] Ch. VI, t. I, p. 352.

» régler la propriété des biens, assurer l'exercice des droits, afin » que tout ne soit pas en proie à tous et que chacun ne soit pas » l'esclave de tous ceux qui sont plus forts que lui. L'ordre de» mande que la multitude ignorante et méchante ne soit pas libre » de faire tout ce qu'elle croit à propos. Il est absolument néces» saire, à moins de vivre dans une anarchie affreuse, où le plus fort » fait tout ce qu'il veut, qu'il y ait une puissance suprême qui » fasse observer la loi Divine, maintienne l'ordre matériel et fasse » rendre à chacun ce qui lui appartient [1]. »

Le genre humain aurait péri si les familles fussent restées dispersées ; partout les hommes ont compris la nécessité de se rassembler en sociétés civiles.

« L'existence de ces agrégations ou associations complètes et » séparées auxquelles nous donnons le nom d'États, est un fait » universel que l'on rencontre dans le monde entier : si haut qu'on » remonte dans l'histoire et si loin que s'étende la connaissance » du globe, dans tous les temps, dans tous les lieux on trouve les » hommes vivant en société et dans des rapports où les uns » sont libres et les autres servent, où les uns commandent et les » autres obéissent. Nous avons des documents historiques qui em» brassent l'espace de quatre à cinq mille ans et qui rapportent ce » qui s'est passé de plus important dans tous les pays connus. De » nos jours on a parcouru et observé le globe dans toutes ses di» rections, sur terre et sur mer, partout et dans tous les temps, » sur le continent comme dans les îles les plus éloignées de la mer » du Sud, dans la plus haute antiquité comme dans les temps » modernes, chez les nations les plus sauvages comme chez les » peuples les plus civilisés. Nous trouvons sous divers noms des » princes et des rois ou des républiques des individus puissants, » seuls ou associés, auxquels obéit un certain nombre plus ou moins » considérable. Vainement chercherait-on une époque de l'origine « primitive des États : toujours on en trouve si loin qu'on pousse » ses recherches historiques, il est impossible d'alléguer un seul » fait à l'appui de l'opinion que les hommes aient vécu quelque » part dans ce qu'on appelle faussement l'état de nature, c'est-à» dire hors de toute société.... De même qu'il n'y a aucun peuple, » aucune masse d'hommes réunis ou dispersés, sans langage, sans

[1] *Essai sur l'Origine du Gouvernement civil*, ch. IV, *Œuvres* de Fénelon, t. XXII, p. 344.

» croyances religieuses et sans propriétés; de même aussi il n'a » jamais existé de horde sauvage sans rapports sociaux, de pouvoir » d'un côté, de dépendance de l'autre [1]. »

L'antiquité, l'universalité et la perpétuité des rapports sociaux fournissent une preuve irréfragable qu'ils sont immédiatement produits par cette Divinité bienfaisante, qui, tout en nous laissant une grande liberté dans nos actions légitimes, ne livre jamais à la volonté de l'homme ce qui est indispensable à son existence.

« Lorsque Hobbes a avancé que si l'on considère les causes pour » lesquelles les hommes s'assemblent et se plaisent à une mutuelle » société, il apparaîtra que cela n'arrive que par accident et non » par une disposition de la nature, il a émis une proposition qui » est en opposition contraire avec l'expérience générale du genre » humain et qui heurte le sens commun. » Cette opposition seule devait l'avertir que son système était erroné : la science a été plus loin, elle a étudié la nature de l'homme, a observé ses besoins et a démontré la fausseté de l'assertion du philosophe de Malmesbury. Qu'on le remarque bien, cette assertion de Hobbes est le fondement du système connu sous le nom de souveraineté du peuple, la fausseté de cette proposition étant démontrée par l'autorité de l'expérience générale du consentement commun, par des raisonnements tirés de la nature de l'homme, le système croule par sa base.

2e proposition. — Le pouvoir civil considéré en général et sans entrer dans le détail des hommes qui l'exercent et des formes particulières du gouvernement, ne repose pas sur une convention, mais est le résultat d'une loi établie par l'auteur de la nature : il vient directement et immédiatement de Dieu.

J'appelle l'attention du lecteur sur ces expressions de la proposition : *le pouvoir civil considéré en général et sans entrer dans le détail des formes du gouvernement, des hommes qui exercent ce pouvoir.* Je ne parle donc pas de formes particulières du gouvernement, des princes, des rois en particulier ; je ne dis pas que ces formes particulières de gouvernement viennent immédiatement de Dieu ; je ne dis pas que les rois et princes, souverains en particulier, tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu : je parle du pouvoir en général, c'est-à-dire de ce droit en vertu duquel les uns commandent et les autres obéissent : c'est de cet ordre que je

[1] De Haller, *Restauration de la Science politique*, ch. 1, t. 1, p. 1.

dis qu'il vient directement, immédiatement de Dieu auteur de la nature, qu'il ne repose pas sur des conventions, et sur un contrat [1].

Cet ordre est un fait universel, permanent ; quand nous n'aurions pas d'autre preuve, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité de cet état de choses suffirait pour établir que le pouvoir civil est de droit naturel et par conséquent de droit divin : car Dieu est l'auteur du droit naturel ; mais le raisonnement vient encore ici au secours de l'expérience.

1° Dans toutes les autres sociétés on trouve un pouvoir ; l'union de l'homme et de la femme est naturelle ; aussi y rencontre-t-on un chef, le mari. La famille est une autre société naturelle ; le père a pouvoir sur ses enfants ; les rapports du maître et des serviteurs ne sont pas formés immédiatement par la nature, ils exigent le concours de la volonté des hommes ; mais le pouvoir du maître sur les serviteurs est fondé sur la justice.

2° Le pouvoir civil en général ne dépend pas de la volonté des hommes : soit qu'ils le veuillent, soit qu'ils ne le veuillent pas, il faut qu'ils soient gouvernés par un seul ou par plusieurs..... Les sociétés civiles sont nécessiares ; à moins de périr, il fallait que les familles se rassemblassent en sociétés. La société civile, comme toute autre société, ne peut exister sans un pouvoir. Pas de pouvoir, pas de société ; il n'y a pas de société qui subsiste huit jours, que dis-je? une heure sans un gouvernement. A l'instant même où une société se forme, elle appelle un gouvernement [2]. J.-J. Rousseau a donc heurté le sens commun et ses notions les plus évidentes lorsqu'il a dit que pour expliquer le droit de commander dans les uns et le devoir d'obéir dans les autres, il fallait remonter à une convention ; il suffit de considérer la nature des choses, la nature des hommes qui exige des sociétés civiles et la nature d'une société qui ne peut exister sans un pouvoir. Ainsi tombe la seconde proposition fondamentale du système du *Contrat social*, ou de la souve-

[1] Non est enim potestas nisi à Deo. Quid dicis? Omnis ne princeps à Deo ordinatus est? Non hoc dico, inquit : Neque enim de singulis principibus mihi nunc sermo est ; sed de re ipsâ. Nam quod principatus sint, et quod alii imperent, alii subjecti sint, neque omnia casu ac temerè ferantur, populis quasi fluctibus hinc et indè circumactis, divinæ Providentiæ esse dico : ideò non dixit : Non enim est princeps nisi à Deo ; sed de re ipsâ loquitur dicens : Non enim est potestas nisi à Deo. Quæ verò sunt potestates, à Deo ordinatæ sunt. S. Jean Chrysost., *in Epist. ad Romanos*, Hom. 23, n° 1. Dans l'édition de *Migne*, t. IX, p. 615.

[2] Guizot, *Cours d'Histoire moderne*, 5e leçon, p. 9.

raineté du peuple : *le pouvoir civil considéré en général repose sur une convention, et suppose un contrat et le consentement des hommes.*

3° proposition. — Quelle que soit la forme du gouvernement, le pouvoir civil ne doit pas, par ses réglements, violer la loi divine, soit naturelle, soit positive ; et dans le cas où la loi des hommes ordonne une chose défendue ou défend une chose commandée par la loi divine, non-seulement les sujets ne sont pas tenus d'obéir, mais même ils sont tenus de ne pas obéir [1].

Hobbes qualifie cette maxime de séditieuse et soutient qu'un sujet doit toujours obéir au souverain. Cette doctrine est la conséquence des principes qu'il avait adoptés sur la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste : « Avant la formation des gouverne-» ments, dit-il, il n'y avait ni juste ni injuste, parce que la nature » de ces choses est relative au commandement qui les précède, et » toute action est de soi-même indifférente : sa justice ou son in-» justice vient du droit de celui qui gouverne, de sorte que les rois » légitimes rendent une chose juste en la commandant ou injuste » lorsqu'ils en font défense ; et les personnes privées en voulant » prendre connaissance du bien et du mal affectent de devenir » comme des rois, commettent un crime de lèse-majesté et tendent » à la ruine de l'État [2].

Ce système est le comble de l'absurdité, au jugement d'un philosophe païen [3]. La distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste, ne dépend pas de la volonté du souverain ni de l'utilité du peuple, mais de la nature des choses que Dieu a créées et des rapports qu'il a établis entre les êtres intelligents ; elle a ses principes dans cette loi que Dieu donna à l'homme en le créant. Si les hommes observaient fidèlement cette loi, le pouvoir civil serait inutile : c'est la malice des hommes qui a rendu ce pouvoir nécessaire. Comme l'autorité morale ne suffit pas pour faire observer cette loi et maintenir l'ordre, il faut une puissance matérielle pour réprimer les méchants, protéger les bons, maintenir l'ordre extérieur. Ce n'est pas le pouvoir civil qui a fait le bien et le mal, le juste et l'injuste ; il a trouvé cette distinction établie parmi les hommes : il

[1] Saint Thomas, Suarez, Bossuet, et tous les théologiens ; Blakstone, *Commentaire sur les lois anglaises.*

[2] *De l'Empire*, ch. XII.

[3] Cicero, *de Legibus.*

est institué pour faire observer la loi divine, par la force, par la crainte du glaive [1].

Les maximes de Hobbes sur l'obéissance absolue au pouvoir civil ont été adoptées par des publicistes qui reconnaissent l'existence de la loi naturelle : comment cette contradiction s'explique-t-elle ? c'est qu'en admettant l'existence de la loi naturelle, ces publicistes accordent à chaque particulier le droit de juger ce qu'ordonne ou défend cette loi : avec ce droit, la loi naturelle ne peut plus être une règle commune et sociale; cependant une société ne peut exister sans une loi commune ; cette règle il faut alors la placer dans la volonté du pouvoir, volonté arbitraire ou dirigée par l'utilité générale. Dans tout État il doit y avoir une autorité suprême à laquelle on ne puisse pas résister sous prétexte d'erreur ou d'injustice. Du jour où chaque particulier serait en droit de résister au pouvoir, il n'y aurait plus de pouvoir, par conséquent plus de société : or ce droit de résistance, chaque particulier le possède, lorsqu'il lui appartient de juger de ce qui est bien ou mal, juste ou injuste. Ainsi raisonnent les publicistes dont je parle. Ils ont été conduits logiquement à l'anarchie : justement effrayés de cette conséquence,

[1] Hodie operæ pretium fuerit dicere quantam etiam alium honorem homini peccati natura eripuerit et quot servitutis modos induxerit.... Primus igitur principatus est servitus qua et mulieribus imperant viri... Alterum genus servitutis multo priori gravius, originem et occasionem duxit a peccato... Peccavit in genitorem suum Cham... ideòque fratrum servus est factus... Vis etiam tertium nosse? Duobus prioribus gravius est istud, multoque formidabilius... Quodnam igitur illud est? Principum ac magistratuum. Videre est undique gladios acutos, carnifices, supplicia, tormenta, pœnas, vitæ necisque potestatem. Ut autem scias hunc quoque modum principatus ex occasione peccati ortum habuisse, rursus audi Paulum ipsum de hoc philosophantem : « Si autem vis non timere potestatem, bonum fac, inquit, et habebis laudem. Si autem malum féceris, time : non enim sine causâ gladium portat. » Vides propter eos qui malum perpetrant et principem et gladium imminere. Audi manifestius istud ipsum rursus : « Vindex enim est, inquit, ei qui malum agit. » Neque dixit : Non enim sine causâ princeps est : sed quid? Non enim sine causâ gladium portat. Armatum judicem tibi præfecit; ut enim pater filiorum amans, ubi negligenter officio suo fungi videt illos, et propter paternam indulgentiam se ab illis contemni, ob suam bonitatem pædagogis ac præceptoribus terribilibus illos committit : sic et à nostrâ naturâ se contemptum cernens Deus, ob suam bonitatem tanquam magistris ac pædagogis quibusdam principibus illam tradidit, ut negligentiam ejus corrigerent. Sed si vultis ex veteri testamento illud spectemus, ob nostram nimirum pravitatem hoc opus fuisse principatus. Propter iniquos quispiam propheta succensens, his verbis utitur : « Tacebis dùm impius devorat justum et facies homines quasi pisces maris et quasi reptilia non habentia ducem? » Ergo ideò dux est, ne tanquam reptilia simus, ideò princeps, ne tanquam pisces nos invicem devoremus. S. Joan. Chrysost., *In Genesim*, sermo 4, n. 2, édit. de *Migne*, t. IV, p. 592, 595.

ils ont reculé devant les déductions de leurs principes et adopté la maxime qu'il n'est jamais permis de ne pas obéir au pouvoir civil : pour éviter l'anarchie, ils se sont jetés dans une despotisme révoltant.

Pour échapper à cette alternative ce n'est donc pas assez de reconnaître l'existence de la loi naturelle, il faut encore refuser à chaque particulier le droit d'interpréter cette loi en dernier ressort et avouer que le jugement particulier doit céder au consentement commun.

Mais ici se présente une objection sérieuse.

« Il faut déférer à la raison commune, nous le confessons. Il » existe des principes moraux dont l'évidence a forcé l'assentiment » de tous les hommes : à toutes les époques et dans tous les pays, » il y a des devoirs proclamés par les anciens comme par les mo- » dernes, par les peuples barbares comme par les peuples civilisés : » il y aurait de la témérité, de la folie même à nier ces principes » et à contester ces devoirs. Il faut déférer à la raison commune; » mais lorsque de ces axiomes il s'agit de déduire des règles parti- » culières, au moyen desquelles doivent être précisés les devoirs » du mari et de la femme, du père et des enfants, des supérieurs » et des inférieurs, les actions si multipliées et si variées de la vie » privée et publique, il n'y a plus de consentement général, les » opinions se divisent et se contredisent même. Il faut cependant » une règle commune pour les sociétés civiles et même pour la » conscience des individus. N'est-il pas naturel et raisonnable de » suivre les lois de son pays? Le pouvoir législatif n'est-il pas une » autorité plus haute et plus sûre que le jugement individuel? Les » lois ne présentent-elles pas toutes les garanties de bonté et de jus- » tice désirables, lorsque le roi, avant de les rendre, a pris l'avis des » personnages les plus éclairés de l'État, ou lorsqu'elles ont été dé- » libérées et adoptées dans des assemblées composées de l'élite des » citoyens? Un particulier oserait-il mettre son jugement au-dessus » de celui du grand conseil de l'État? peut-on accorder à tout par- » ticulier le droit de résister à la loi civile, sous prétexte qu'elle » viole la loi naturelle? N'est-ce pas mettre les armes à la main de » tous les fanatiques contre tous les gouvernements? Dans l'im- » mense variété des idées sur la loi naturelle et la loi divine, cha- » cun ne trouvera-t-il pas quelque raison pour résister à toutes » les lois humaines? Y a-t-il un seul État qui pût se maintenir un » jour, si chacun se croyait en conscience tenu de résister aux lois,

» à moins qu'elles ne fussent conformes à ses idées particulières
» sur la loi naturelle et la loi révélée? Quel horrible coupe-gorge
» entre tous les interprètes du code de la nature et toutes les sectes
» religieuses [1]! »

« Le souverain ne fait pas le bien et le mal, le juste et l'in-
» juste, cette distinction résulte de la nature des choses, les prin-
» cipes en sont posés par la loi naturelle, mais le pouvoir législatif
» interprète cette loi et l'applique aux différents actes de la vie
» publique et privée des citoyens.

Cette objection est grave et de bonne foi, je ne vois pas de réponse satisfaisante, lorsqu'on ne reconnaît d'autre autorité que la raison commune. Car si le consentement commun sur les principes de la morale est un fait incontestable, la multiplicité, la variété et même la contradiction des opinions sur les conséquences pratiques de ces principes, sont des faits non moins constants. Dans ce chaos d'opinions contradictoires, en l'absence d'un guide plus sûr, les particuliers se laissent diriger par l'autorité civile.

Cet état de choses est bien imparfait, car le pouvoir civil, quelle que soit sa forme, n'est pas plus infaillible que les particuliers. C'est un aveugle qui conduit d'autres aveugles : ils tomberont tous les deux dans le précipice : dans combien d'erreurs les peuples de l'antiquité n'ont-ils pas été entraînés par les législateurs! Que de coutumes infâmes, barbares, n'ont pas été consacrées par les lois des nations les plus éclairées! Pauvre humanité qui n'échappe aux aberrations des conceptions individuelles que pour tomber dans les erreurs non moins absurdes des cultes nationaux, et ne peut maintenir l'ordre social qu'en asservissant son intelligence aux décisions de la force!

Évidemment elle avait besoin d'un autre guide que la raison; évidemment il convenait que Dieu confiât l'interprétation de sa loi à une autorité une comme la vérité, et à une autorité publique extérieure et infaillible.

Mais qu'on le remarque bien, on n'évite pas les objections de Hobbes et de Bentham en reconnaissant une autorité muette comme l'Écriture, et en donnant à chaque particulier le droit de juger du sens des Écritures sacrées. Dans ce système, les inconvénients et les dangers signalés par ces publicistes se présentent également, les

[1] *Traité de Législation civile et pénale*, de Jérémie Bentham, trad. par Dumont, ch. XIII; t. I, p. 149.

sectes se multiplient, et dans cette variété infinie des idées sur la loi révélée chacun ne trouve-t-il pas quelque raison pour résister à toutes les lois humaines : aussi presque tous les publicistes qui ont écrit sous l'empire des principes proclamés par la Réforme, ont-ils été conduits à refuser aux citoyens le droit de ne pas obéir aux lois civiles sous prétexte d'injustice ou d'erreur. Pour éviter les dangers signalés par Bentham, il faut reconnaître la nécessité et l'existence d'une autorité publique, extérieure, parlante et infaillible, il faut admettre l'autorité de l'Église. Avec l'autorité seule de la raison générale, l'ordre social n'est pas impossible, mais l'état de la société est bien imparfait; la perfection de la société ne se trouve qu'avec l'Église et dans l'Église [1].

4e proposition. — C'est pour défendre et protéger les droits des hommes que le pouvoir civil a été établi.

Avant la formation des sociétés civiles les hommes avaient des droits, ils étaient époux, pères de famille, propriétaires, maîtres, mais ces droits étaient violés par les passions ; il n'existait pas de juge, ni de puissance publique pour faire rendre à chacun ce qui lui appartenait. C'est pour se procurer ces deux avantages que les pères de famille se sont rassemblés et ont reconnu une puissance commune ; ce pouvoir n'a pas créé les droits, ils existaient, il les défend et les protége.

Cette vérité si simple a été inconnue, et elle devait l'être ; comment peut-on admettre l'existence de droits, lorsque, comme Hobbes, on prétend qu'avant la formation des gouvernements toutes les actions étaient indifférentes, ou avec Rousseau, que les hommes n'étaient conduits que par l'instinct, l'impulsion physique et les appétits ; que la justice, la morale, n'ont commencé qu'avec l'état civil. Ces mêmes publicistes n'enseignent-ils pas encore que le pacte

[1] L'Église entretenait, elle répandait l'idée d'une règle, d'une loi supérieure à toutes les lois humaines ; elle professait cette croyance fondamentale pour le salut de l'humanité, qu'il y a au-dessus de toutes les lois humaines une loi appelée, selon les temps et les mœurs, tantôt la raison, tantôt le droit divin, mais qui toujours et partout, est la même loi sous des noms divers. Guizot, *Cours d'Histoire moderne*, leçon 2, p. 30.

A mesure que la soumission à l'autorité de l'Église, que la foi à son infaillibilité diminuent, cette croyance fondamentale pour le salut de l'humanité s'affaiblit, déjà le pouvoir moral n'existe plus pour bien des hommes, pour bien des peuples, le monde est menacé d'être livré à la pure force matérielle.

social emporte aliénation totale pour chaque associé de tous ses droits au profit du souverain, c'est-à-dire du monarque dans le système de Hobbes, de la communauté dans celui de Rousseau.

Ces maximes ne sont pas restées au rang des théories, elles ont passé dans la pratique ; jamais publicistes n'ont aussi peu respecté les droits des hommes que les écrivains de l'école de Hobbes et de Rousseau, jamais gouvernements n'ont violé si ouvertement ces droits que les gouvernements révolutionnaires fondés sur les principes du Contrat social.

Ces principes sont erronés.

Chaque citoyen conserve les droits qu'il avait comme homme, comme époux, comme père de famille, comme propriétaire et maître de ses serviteurs. Il est seulement obligé de contribuer de ses biens aux charges publiques, de sa personne à la défense de la patrie. Rousseau s'est encore trompé lorsqu'il a écrit que le souverain était seul juge de la portion des droits dont l'usage importe à la communauté : en élisant un roi ou en se rangeant sous sa protection, les sujets peuvent convenir que l'étendue du service militaire, la quotité des contributions seront fixées par ceux qui les payeront ou par leurs mandataires; un citoyen peut être obligé de céder sa propriété pour cause d'utilité publique, mais l'État est obligé de la lui payer.

3e proposition. — Une société civile est une personne morale, un corps politique, dont le souverain est le chef. Un État a des droits, peut avoir des biens, des revenus distincts de ceux du souverain, et dont celui-ci est seulement l'administrateur.

Cette proposition est si simple, si claire, qu'avant de l'expliquer, je dois indiquer les auteurs qui l'ont niée et faire comprendre ainsi la nécessité d'une explication.

Hobbes a prétendu qu'un peuple cesse d'être une personne dès qu'il a renoncé à la puissance souveraine [1], et se trouve sur ce point d'accord avec un publiciste, qui, sur tous les autres, est son adversaire, M. de Haller :

« Un peuple soumis à un prince, dit l'auteur de la *Restauration* » *de la science politique*, est une multitude de gens naturellement » indépendants, qui servent de leur plein gré, par suite d'obliga» tions infiniment variées; ils n'ont rien de commun entre eux que

[1] Hobbes, *de l'Empire*, ch. VII, n° 12.

» leur maître; isolés de lui, ils ne forment point d'ensemble, point
» de communauté et ne peuvent par conséquent être offensés col-
» lectivement [1]. »

Passant aux applications de ce principe, M. de Haller attribue au prince seul le droit de faire la guerre et la paix, parce que, dit-il, la guerre n'a d'autre objet que la défense de ses domaines et de ses intérêts propres.

Quoi! un peuple est une agrégation d'hommes qui n'ont rien de commun que leur maître? Avant de former une société civile, ces hommes n'ont-ils pas des droits communs, des intérêts communs, presque toujours même des croyances communes? N'est-ce pas pour assurer l'exercice de ces droits, la conservation de ces intérêts qu'ils se sont rassemblés et ont formé une société civile? La formation de la cité n'a-t-elle pas multiplié les points de contact qu'ils avaient ensemble, resserré les liens qui les unissaient déjà? « Un peuple, dit S. Augustin d'après Cicéron, est une réunion d'hommes associés par une communauté de droits et d'intérêts. » Un État forme donc une personne morale capable de posséder, d'acquérir : un État peut avoir et a presque toujours des revenus, un trésor et des domaines. Sans aucun doute un peuple ne peut exister comme tel sans un pouvoir souverain, mais dès que des hommes se réunissent en société, il se forme un pouvoir : que le prince qui gouverne un peuple vienne à mourir, que la famille royale vienne à s'éteindre, est-ce que ce peuple est condamné à périr? Il périrait constamment, la société se dissoudrait si un autre pouvoir ne prenait pas la place de celui qui a disparu; mais il surgira une autre puissance, mais la nation substituera un prince à celui qu'elle a perdu, car une société parfaite a le droit de travailler à sa conservation, et pour elle la première condition de vie est d'établir un pouvoir, et la nature qui ne fait jamais défaut aux hommes dans les choses nécessaires, aura préparé les éléments de cette autorité. Dieu qui par des moyens secrets donne à chaque nation le chef qui doit la gouverner, aura créé une ou plusieurs supériorités que le peuple saura choisir et reconnaître pour avoir un souverain.

« Un souverain, dit M. de Haller, est un propriétaire foncier,
» opulent, indépendant. »

Je reconnais que la propriété foncière est la source la plus ordinaire du pouvoir civil, qu'un souverain est presque toujours un pro-

[1] T. II, p. 82.

priétaire foncier, riche, indépendant, mais il n'est pas seulement cela. S'il n'y a pas de peuple sans un souverain, il n'y a pas de souverain sans sujets; pour être souverain, ce propriétaire doit commander à d'autres hommes, il doit être à la tête d'un peuple; ce peuple a des droits, des intérêts, des biens, des revenus distincts de ceux du souverain et de ceux des citoyens. Le souverain doit défendre ces droits, veiller à ces intérêts, administrer ces biens, ces revenus; ce devoir est pour lui la source de droits, de prérogatives qu'il n'aurait pas s'il n'était qu'un propriétaire foncier, opulent et indépendant.

Un souverain réunit donc en sa personne une double qualité; presque toujours il est propriétaire de vastes domaines; en cette qualité il a des droits, des affaires, des revenus, un trésor. Il peut défendre ses domaines contre ses voisins qui veulent les usurper, et comme nous supposons qu'il est indépendant, pour défendre ses biens il n'a d'autre moyen que de faire la guerre. En outre, il est le protecteur de tous les faibles qui ont réclamé son assistance, et dont il a accueilli les demandes; il est le chef de la société formée par cette agrégation. En cette qualité il a des droits qui ne dérivent pas de la première; donc la société qu'il gouverne a des droits, des intérêts, des biens, des domaines, un trésor, qui ne sont pas ceux du souverain, mais qu'il doit défendre, gérer, administrer.

Voilà ce que M. de Haller n'a pas vu ou n'a pas voulu voir. Un souverain à ses yeux n'est qu'un propriétaire foncier, riche, indépendant. De là viennent tous les défauts de son traité, les règles qu'il y trace sont inapplicables à un grand État tel que sont aujourd'hui toutes les monarchies de l'Europe, elles ne conviennent même qu'imparfaitement à une petite principauté du moyen âge.

6e proposition. — Il existe des obligations réciproques entre un souverain et ses sujets. De même que les sujets doivent fidélité, subsides et services à leur souverain, celui-ci doit fidélité et protection à ses sujets [1].

Cette proposition a trouvé des contradicteurs. Quelle est la vérité qui n'a pas été contestée? On s'attend certainement à les voir sortir des rangs des défenseurs du droit divin; on se trompe. Chose singulière, cette proposition a été proclamée par Bossuet [2] et l'abbé

[1] Gerson, *Discours prononcé en présence du roi de France.*

[2] J'avoue qu'il y a des obligations naturelles entre le prince et les sujets. 5e *Avertissement*, n° 53, t. 20, p. 596, éd. de Delestre et Boulage.

Thorel, elle a été niée par les publicistes qui ont vulgarisé le système connu sous le nom de souveraineté du peuple, Hobbes et J.-J. Rousseau.

Le monarque, dit le philosophe Anglais, a reçu l'empire du peuple qui cesse d'être « une personne dès qu'il a renoncé à la puissance » souveraine, et, la personne étant ôtée, de la nature des choses, » il ne peut pas naître d'obligation qui la regarde. »

Hobbes se trompe, le peuple ne cesse pas d'être une personne du moment qu'il y a un souverain; tout au contraire, une multitude ne commence à être une personne morale qu'à l'instant où il existe un pouvoir.

D'ailleurs, outre les obligations qu'a un souverain envers la communauté, il en a d'autres à l'égard de chacun de ses sujets; il doit respecter leurs droits, les protéger et les défendre.

Rousseau s'appuie sur trois motifs pour prétendre qu'il n'y a pas et ne peut pas y avoir d'obligations entre un souverain et ses sujets.

Le premier est que l'autorité suprême ne peut pas plus se modifier que s'aliéner, la limiter c'est la détruire.

En second lieu les parties seraient entre elles sous la seule loi de nature, n'auraient aucun garant de leurs engagements réciproques.

Troisièmement, enfin, c'est qu'on ne peut s'obliger envers soi-même, et que dans son système le souverain est toujours la multitude, puisqu'elle ne peut se dessaisir de ce pouvoir[1].

Ces trois arguments sont aussi faux que le système d'où ils découlent.

1° Loin que le pouvoir souverain ne puisse être limité, la vérité est qu'il n'y a pas de pouvoir sans borne, puisque tout pouvoir est limité par la loi de Dieu et l'équité naturelle[2].

2° Si les parties se trouvaient sous l'empire de la loi de nature telle que l'entend Rousseau, c'est-à-dire si elles n'étaient conduites et dirigées que par l'instinct, l'impulsion physique et les appétits sensuels, toute obligation serait évidemment impossible, le contrat social, c'est-à-dire l'acte par lequel un peuple devient un peuple, comme l'acte par lequel ce peuple institue un gouvernement. Mais les parties sont sous l'empire de la loi naturelle, loi toute autre que la loi de nature; elles ont pour garant de leurs obligations réciproques, Dieu, qui punit la violation des engagements.

[1] *Contrat social*, l. III, ch. XVI.

[2] Bossuet, 5e *Avertissement*.

3° Il est certain que la souveraineté ne résida pas originairement dans le peuple de la manière dont l'entend Rousseau, elle vient de Dieu : est-ce à la multitude que Dieu la donne? est-ce la multitude qui la transfère? C'est une grave question dont je dirai bientôt un mot. Supposons pour le moment qu'elle soit résolue affirmativement : tant il s'en faut que la multitude ne puisse pas aliéner la souveraineté, qu'elle ne peut pas l'exercer et qu'elle est dans la nécessité de la transférer soit à un monarque, soit à un sénat, soit aux citoyens les plus distingués par leurs lumières et leur sagesse, ou à ces trois éléments réunis; or les hommes qui commandent ont des devoirs à l'égard de ceux qui obéissent, comme ils ont des droits sur eux; de leur côté ceux qui obéissent ont des devoirs et des droits à l'égard des premiers; il y a donc des obligations réciproques entre le prince et les sujets.

7e proposition. — Dans un État, il ne peut jamais exister qu'un seul pouvoir souverain, et ce pouvoir est toujours absolu, et doit l'être.

Cette proposition est de la plus haute évidence, cependant je serais étonné qu'au premier aperçu elle ne soulevât pas une violente opposition; je demande seulement qu'on me donne le temps de l'expliquer, et qu'on prenne celui de la comprendre; sitôt qu'elle sera comprise, elle obtiendra l'assentiment.

En avançant que dans un État il ne peut exister qu'un seul pouvoir souverain, je n'entends pas nier la distinction des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ni contester l'utilité de la division de ces pouvoirs, je veux dire seulement que les pouvoirs exécutif et judiciaire sont des pouvoirs subordonnés au pouvoir législatif, que ce pouvoir est seul suprême, et que dans un État il ne peut y avoir qu'un seul pouvoir législatif.

Je ne prétends pas non plus que ce pouvoir doit être et est toujours concentré dans la personne d'un seul homme ou dans une assemblée unique; je reconnais qu'il peut être exercé collectivement par un roi, l'aristocratie et la démocratie ou par deux de ces éléments. Mais ma pensée est que dans les États où le pouvoir est exercé par plusieurs corps politiques, la loi ne résulte que de l'accord de ces corps politiques, qui ne forment qu'un seul et même pouvoir législatif, qu'un seul et même pouvoir souverain. En ce sens la première partie de la proposition est évidente, car s'il y avait deux pouvoirs souverains il y aurait deux États.

Je ne confonds pas un pouvoir absolu et un pouvoir arbitraire; loin de moi la pensée de prétendre que l'homme ou que les hommes qui exercent le pouvoir souverain puissent ériger leurs caprices en lois et consulter uniquement leur intérêt privé. Tout pouvoir a sa règle et ses limites dans la loi de Dieu; ainsi à l'égard de Dieu et de l'autorité gardienne et interprète de cette loi, le pouvoir civil n'est jamais absolu. Le pouvoir souverain trouve encore une règle et des limites dans la raison, dans les droits naturels des sujets qu'il doit respecter et protéger, dans l'intérêt de l'État qu'il doit procurer. Quel est donc le sens exact de la seconde partie de la proposition: le pouvoir souverain est partout absolu et doit l'être? Le voici, c'est que dans l'ordre temporel et dans la sphère de ses attributions ce pouvoir n'a pas de supérieur, il juge et n'est pas *jugé*, *il gouverne* et n'est pas gouverné; jamais un particulier ne peut lui résister activement sous prétexte d'erreur ou d'injustice; du moment où la nation a ce droit, il n'existe plus.

8e proposition. — On ne doit pas qualifier de sédition ou de rébellion le mouvement par lequel un peuple renverse un gouvernement tyrannique pour lui substituer un pouvoir légitime [1].

Il ne faut pas confondre le pouvoir ou l'autorité avec la puissance ou la force; le pouvoir civil suppose il est vrai une supériorité physique, une force matérielle prépondérante; mais la force n'est *pas* toujours autorité; pour donner droit à l'obéissance de l'homme, la puissance doit être acceptée et reconnue par la nation, elle doit de plus être ordonnée de Dieu, c'est-à-dire exercée conformément à la volonté et à la loi de Dieu, pour le maintien de l'ordre, des droits, du bien, pour la protection des bons et la répression des méchants: lors donc que la puissance abuse de sa force, lorsqu'elle détruit la loi de Dieu, renverse l'ordre, viole les droits naturels des sujets, néglige l'intérêt commun de l'État, rapporte tout à son intérêt propre, cette puissance cesse d'être un pouvoir ordonné de Dieu, une autorité légitime, elle devient une puissance tyrannique, c'est une force purement matérielle, c'est de la violence, or il est permis de repousser la force par la force. Alors un peuple a le droit de renverser ce gouvernement et de lui substituer un pouvoir légitime.

[1] Regimen tyrannicum non est justum, quia non ordinatur ad bonum commune, sed ab bonum privatum regentis : ideò perturbatio hujus regiminis non habet rationem seditionis, nisi fortè quando sic inordinatè perturbatur tyranni regimen, quod multitudo subjecta majus detrimentum patiatur ex perturbatione consequenti, quam ex tyranni regimine. S. Thomas, *Sum. theol.*, sec. sec., q. 42, art. 2 ad 3um.

Par peuple on n'entend pas ici la populace, ni une cabale d'un petit nombre de factieux, mais la plus grande partie des sujets de toutes les classes de l'État [1].

Il faut que le souverain pousse les choses à la dernière extrémité, que la tyrannie soit insupportable. Un peuple doit supporter les fautes supportables des souverains.

Enfin une nation ne doit en venir à cette extrémité que lorsque la destruction de la tyrannie n'entraîne pas de plus grands désordres que la tyrannie elle-même.

Avec ces explications et restrictions je n'hésite pas à ranger la huitième proposition sur la même ligne que les précédentes. Jusqu'au 16[e] siècle, philosophes, publicistes, théologiens [2] étaient

[1] De Felice, *Leçons de Droit naturel*, l. VIII, t. I, p. 162. — Burlamaqui, n° 2, c. VI, t. II, p. 174.

[2] Ces principes ont été professés même depuis le concile de Constance, qui a condamné la doctrine du tyrannicide, qu'il ne faut pas confondre avec les principes de S. Thomas sur le droit d'une nation à l'égard d'un tyran.

Le docteur Petit prétendait qu'un particulier, de son autorité privée, peut attenter à la vie d'un roi ou d'un prince reconnu par la nation, lorsque ce prince devient un tyran d'administration.

Voilà la doctrine qui a été condamnée par l'Église assemblée à Constance.

Mais elle n'a pas décidé que la nation n'avait pas le droit de déclarer que ce prince n'est plus le ministre de Dieu pour le bien, et n'a plus droit à l'obéissance de l'homme : tous les théologiens, en souscrivant à la décision du concile de Constance, enseignent que le tyran d'administration peut être déposé par l'autorité publique de la nation. Je vais citer les plus célèbres.

Saint Thomas d'Aquin, *Summa theol.*, sec. sec., q. 42, l. II, art. 2. — L'auteur de l'opuscule intitulé : *de Regimine Principium*, l. I, ch. I. — Gerson, *Orat. coram rege Franc.*, t. IV, col. 625. — Almain, dans les OEuvres de Gerson, t. II, col. 963. — Jean Major, *Ibid.*, t. II, col. 1159. — Denys-le-Charfreux, *de Regimine politiæ*, cap. XIX. — Martin Azpicueta, dit Navarre, *de Judiciis*, l. IV, n° 30. — Thomas de Vic, cardinal Cajetan, *Comm. sur la Somme*. — Silvestre de Prierias, *Somme des Cas de conscience*. V. Tyran. — Tolet, jésuite, *Somm. des Cas de conscience*, l. V, c. VI, n° 17. — Azor, *Institution. moral.*, l. XI de 4° *Decalogi præcept.* — Covarruvias, *Quæst. practicæ*, cap. I. — Dominique Soto, *de Justit. et Jure*. — Dominique Bannez, *Com. Summ. th.*, quest. XLIV, de Homicid. — Emmanuel Saa, *Aphorism. pro Confess.* V. Tyrann. — Tanner, *Theolog. scholastic.*, t. III., dist. 6, quest. 8, Dub. 3. — Grégoire Valentia, *Com. ad Summ.*, l. III, dist. 5, q. 8, p. 2. — Martin Becan, *Sum. theol. de Jure et Just.* — Estius, *Comm. de Magist. Sentent.*, l. II, dist. 44. — Lessius, *Tract. de Jure et Justit.*, l. II, c. IX, 14. — Sylvius, *Com. ad Summ. th.*, quest. 64, art. 3. — Molina, *de Jure et Just.*, dist. 21. — Bellarmin. — Suarez, *Def. Fidei cathol. adv. Anglos*, l. VI, cap. IV. — Salmeron, *Comm. in Epist. ad Romanos*.

Remarquons que les théologiens catholiques, en reconnaissant à une nation le

unanimes sur cette maxime pratique; elle n'a commencé à être contestée qu'à cette époque, les contradicteurs ne sont pas sortis des rangs des catholiques, mais du sein de la prétendue réforme.

Cette règle de conduite est indépendante de tout système sur le mode de transmission du pouvoir, elle sort de la nature et de la fin même de ce pouvoir.

Les théologiens Français qui, comme Bossuet, paraissent condamner le droit de résistance active sont forcés d'admettre des exceptions à leurs principes : ainsi à l'occasion des Machabées, l'évêque de Meaux a écrit ces lignes remarquables : « Si des sujets ne doivent » plus rien à un roi qui abdique la royauté et qui abandonne tout » à fait le gouvernement, que penserons-nous d'un roi qui entre» prendrait de verser le sang de ses sujets, et qui las de les massa» crer en vendrait le reste aux étrangers? Peut-on renoncer plus ou» vertement à les avoir pour sujets, ni se déclarer plus hautement » non plus le roi et le père mais l'ennemi de tout son peuple [1]. »

Ce droit appartient à un peuple, quelle que soit la forme du gouvernement; il existe dans une monarchie pure comme dans un État où le pouvoir est partagé entre le roi et le peuple.

Seulement ce droit est moins étendu dans le premier de ces États que dans les seconds, car dans ces derniers la résistance est licite non-seulement lorsqu'il y a violation de la loi divine et des droits naturels des sujets, mais même lorsque le roi foule aux pieds les lois fondamentales, les droits constitutionnels des citoyens, lorsqu'il usurpe la portion de souveraineté attribuée au peuple par la constitution [2].

Dans un État où la puissance législative est concentrée dans la personne du monarque, la résistance n'est pas permise pour viola-

droit de retirer au tyran la puissance dont il abuse, ne lui donnent pas celui de juger et de punir le tyran des crimes qu'il a commis.

Le premier de ces droits n'emporte pas l'autre.

On ne peut refuser à une nation le droit de se défendre contre la violence, de pourvoir à sa conservation; on peut, on doit lui refuser le droit de juger et de punir le tyran pour des crimes commis avant sa déchéance : car un souverain n'est ni comptable, ni punissable, aussi longtemps qu'il est souverain; et il est souverain tant que sa déchéance n'a pas été déclarée par l'autorité publique de la nation.

Puis, il ne convient que la main du bourreau touche une personne qui a été revêtue d'un caractère auguste, encore moins que la hache frappe une tête qui a porté la couronne, et sur la tête de qui a peut-être coulé l'huile sainte.

[1] *Politique tirée de l'Écriture-Sainte*, l. VI, art. 3.

[2] Grotius, *de Jure pacis et belli*, l. I, cap. IV, n° 13.

tion des lois constitutionnelles ou des droits politiques, puisque le monarque peut changer ces lois, les abroger et modifier ces droits. Elle n'est légitime que dans le cas de violation fondamentale des lois divines, de renversement des droits naturels; mais dans ces deux cas la résistance est de droit naturel, elle n'a pas besoin d'être autorisée par une loi positive.

« Un peuple même qui s'est soumis à une souveraineté absolue,
» n'a pas perdu pour cela le droit de travailler à sa conservation,
» s'il se trouvait réduit à la dernière extrémité. La souveraineté
» absolue en elle-même n'est autre chose que le pouvoir absolu de
» faire le bien ou de le procurer à quelqu'un; or le pouvoir absolu
» de faire le bien à un peuple et celui de le perdre à sa fantaisie,
» n'ont ensemble aucune liaison[1]. »

Les propositions qui précèdent sont appuyées sur une expérience générale constante, elles sont consacrées par l'assentiment des publicistes mêmes, par le consentement commun de tous les hommes; elles sont vraies et certaines, les vérités qu'elles énoncent sont les principes fondamentaux des droits politiques et forment la partie solide et immuable de cette science.

A l'occasion de chacune de ces propositions nous avons indiqué d'autres assertions, on a dû remarquer que la plupart sont opposées, contradictoires même à la vérité proclamée par le sens commun.

Cette opposition seule prouve leur fausseté, la science l'a démontrée. Ce sont des conceptions individuelles : si elles ont séduit quelques esprits, c'est qu'elles étaient présentées d'une manière ambiguë, et que la vérité contraire était mal expliquée, exagérée et mal comprise, ou que l'on en tirait des conséquences repoussées par la conscience générale.

Les propositions qui formeront la seconde partie de ce chapitre n'auront plus le même caractère de certitude; quelques-unes, celles qui concernent le mode de transmission du pouvoir, énoncent des théories qui, longtemps admises dans les écoles, ont rencontré à une époque récente de nombreux contradicteurs, et soulevé de sérieuses objections. Elles ont besoin d'être expliquées et précisées, et d'être soumises à une nouvelle épreuve. D'autres, quoique plus récemment émises, offrent cependant un plus haut degré de certi-

[1] De Felice, *des Principes du Droit de la nation et des gens*, leçon VIII, t. I, p. 161.

tude, parce qu'elles sont le résultat d'observations positives, et reposent sur des faits et sur l'expérience.

DE LAHAYE.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

HISTOIRE D'HENRI VIII ET DU SCHISME D'ANGLETERRE;

PAR M. AUDIN [1].

PREMIER ARTICLE.

La réforme du 16e siècle a été comparée, tantôt à une tragédie, et elle le mérite par les scènes lamentables et sanglantes qu'offre son histoire; tantôt à une comédie, à cause des incidents burlesques qui interviennent presque toujours au milieu des plus graves événements, et aussi des intrigues et des mariages qui se mêlent à toutes les conversions; disons mieux, à toutes les apostasies. Ce double caractère tragi-comique se retrouve éminemment dans l'Histoire d'Henri VIII. De la débauche et du sang, des courtisanes, des tartufes et des bourreaux, de royaux hyménées, presque aussi nombreux que les exécutions à mort, une nation avilie par l'oppression, un parlement tombé dans le dernier degré de la servilité, des ministres et des favoris, tour à tour ou tout à la fois juges, casuistes, pontifes, administrateurs, dépassant de beaucoup la mesure ordinaire de bassesse, d'hypocrisie et de cupidité qu'on trouve dans le vulgaire des cours; des femmes perdues ou abusées, passant presque sans interruption du lit royal à l'exil ou à l'échafaud; les plus nobles têtes tombant sous le glaive, et leur sang se mêlant à celui d'infâmes scélérats; le vol et le pillage légalement organisés, la destruction d'innombrables monuments religieux; tout cela sous un monarque qui tient à la fois de Néron et de Claude, de Dioclétien et de Julien-l'Apostat; tel est le résumé de ce règne auquel la Grande-Bretagne doit l'abolition de la religion catholique, de cette religion qui l'avait civilisée, enrichie, couverte d'admirables établissements, élevée au rang des premières nations modernes,

[1] Deux vol. in-8°, chez Sagnier et Bray, et chez Lecoffre, lib., à Paris.

dotée de sa liberté civile et de ses institutions politiques les plus libérales.

Tel est aussi le sujet du nouveau livre de M. Audin, livre auquel l'auteur a apporté les mêmes soins, les mêmes études préparatoires qu'à ses autres ouvrages. Les voyages ni les recherches n'ont été épargnés. Il a voulu puiser aux sources, il a fouillé tour à tour les grands dépôts scientifiques de Rome, de Florence, de Paris, de Vienne et de Londres. La bibliothèque vaticane et le British-Muséum lui ont fourni des documents authentiques et inédits qui donnent un puissant intérêt à sa publication. Quant à l'exécution, la manière de M. Audin est connue depuis longtemps. Elle nous semble avoir acquis de nouvelles et heureuses qualités. Cette profusion de couleurs, quelquefois trop vives et trop scintillantes, a été tempérée. Du reste, cette allure si prompte et si dramatique, qu'on désirait quelquefois plus grave et plus historique, cette mise en scène toujours si saisissante et que, pour notre compte, nous n'avons qu'à louer, lorsqu'elle n'ôte rien à la clarté et à l'ordre du récit, sont, de longue main déjà, appréciés d'un si grand nombre de lecteurs, que nous n'aurions qu'à reproduire ici des éloges ou des observations mille fois adressés à l'auteur, et, tout récemment encore, par une autorité bien supérieure à la nôtre. Que pourrions-nous ajouter au témoignage si honorable accordé à l'Histoire d'Henri VIII par Mgr l'évêque de Digne, dans la lettre que M. Audin a placée en tête de son livre et qui a été reproduite en entier dans l'*Université Catholique?*

Venons à l'analyse de l'ouvrage, qui joint à un vif intérêt historique, le mérite d'offrir de très-graves et très-utiles enseignements.

Le schisme d'Angleterre, ce fait culminant de l'Histoire d'Henri VIII, surtout au point de vue où se place M. Audin et où nous nous plaçons avec lui, partage le règne de ce prince en deux parties à peu près égales qui ne se ressemblent point. La première offre des faces brillantes, un grand mouvement politique, des relations internationales poussées avec activité. L'Angleterre joue le rôle convenable à un puissant empire; on assiste à de vastes déploiements des forces et des richesses nationales. Henri VIII, à la fleur de l'âge, brille au milieu d'une cour somptueuse, par l'éclat d'un esprit cultivé, d'une vigueur chevaleresque, autant que par les avantages de sa personne. A ses côtés, le cardinal Wolsey dirige les affaires avec intelligence, étale un luxe royal, et, malgré des reproches trop mérités, son nom demeurera inscrit parmi les personnages émi-

nents qui ont présidé aux destinées des Etats. La seconde partie du règne d'Henri VIII n'a plus même cet éclat extérieur qui voile trop souvent le malaise et la corruption d'un peuple. Tout se rétrécit, l'horizon devient sombre; la double passion d'Henri pour les femmes et pour le pouvoir absolu prennent ces formes repoussantes qu'on ne trouve plus que chez les tyrans du paganisme : au dehors, la diplomatie est employée à chercher quelque nouvelle épouse à un roi caduc avant l'âge; à l'intérieur, l'unique affaire est d'anéantir l'autorité de l'Église et de mettre à sa place la suprématie royale, afin que le roi règne seul sur l'esprit de ses sujets, comme il règne déjà sur leur corps, — de piller les églises et les couvents pour remplir les caisses du roi, et de courber sous la hache toute tête qui ne plie pas assez tôt sous le bon plaisir de Sa Majesté.

Cette dernière période doit surtout nous occuper, comme se rattachant immédiatement à l'histoire du protestantisme et formant le complément des travaux antérieurs de M. Audin. Ce n'est pas que la première partie n'offre un puissant intérêt, ne fut-ce qu'en nous indiquant les causes des événements ultérieurs. Nous y lisons les faits dans leurs origines; nous suivons le développement du caractère d'Henri VIII, et plus d'un trait caractéristique nous révèle déjà les passions et les vices, dont ce prince deviendra plus tard l'esclave et la victime. Ainsi nous commençons à connaître la bonne foi d'Henri, nous apprenons jusqu'à quel point il faudra compter sur ses promesses et sur ses serments, lorsque nous le voyons, le jour même de son couronnement, après avoir juré de défendre les libertés ecclésiastiques, et prononcé, en face des saints autels, la formule du serment que lui présenta l'archevêque de Cantorbery, prendre cette formule sacramentelle dans son cabinet et en dénaturer de sa propre main les principaux articles; — attentat inouï jusqu'alors dans les fastes des nations chrétiennes!

Nous ne nous arrêterons pas longuement sur l'état politique de l'Europe à l'avénement d'Henri VIII, que M. Audin retrace avec sa verve ordinaire. Il est cependant impossible de ne point rappeler en passant que la grande pensée qui avait organisé la société chrétienne du moyen âge s'était évanouie. L'édifice dont Charlemagne avait posé les fondements achevait de s'écrouler. Au lieu de l'unité de but vers lequel le génie de ce grand fondateur avait pu faire converger les Etats européens pendant six siècles, chaque peuple ne voyait plus que soi, ne travaillait plus que pour soi. Chaque prince était possédé par deux idées fixes : accroître autant

que possible, aux dépens de ses voisins, l'Etat à la tête duquel il se trouvait placé, et identifier toujours davantage cet Etat avec sa famille et sa propre personne; — aggrandir ses frontières et remplir ses coffres; en dernier résultat *faire ses affaires chez soi et chez autrui*, — tel était le dernier mot de toute la politique des puissances qui constituaient l'ancienne chrétienté.

Au milieu de cette lutte générale d'intérêts égoïstes, où le plus faible ne pouvait manquer de devenir la proie du plus fort, l'Italie, placée au centre de l'Europe, était comme un appât vers lequel se tournaient tous les ambitions. Naples et Milan tentaient tour à tour, souvent tout à la fois, la France et l'Espagne; l'Autriche, moins facile à contenter, n'avait rien cédé de ses anciennes prétentions sur Rome, et si Maximilien semblait concentrer toutes ses convoitises sur la noble république de Venise, ce n'était que pour se frayer un chemin plus sûr et plus facile vers la *ville éternelle*. Là-dessus les tendances de l'Empire n'ont point varié; elles offrent un modèle de persistance qui serait digne d'être proposé à la politique de certains gouvernements, si elles avaient un objet plus légitime et plus honorable. Venise elle-même, parvenue à ce haut point de richesse et de puissance auquel les États commencent à déchoir, conservait toute sa fierté, et, ne pouvant en faire usage envers les grandes puissances qui la pressaient de toute part, elle se trouvait réduite à morguer le Pape et à se moquer des excommunications.

Il ne faut pas perdre de vue cette situation, si l'on veut juger avec quelque équité la conduite d'un pontife, dont le caractère guerrier présente, nous n'hésitons pas à le reconnaître, un fâcheux contraste avec celui de ses prédécesseurs et de ses successeurs. On doit lui tenir compte des difficultés qui l'environnaient, de la perfidie des cours, des mensonges politiques dont on ne cessait de l'abuser, des violence auxquelles il était continuellement en butte, de la nécessité de repousser la force par la force, du généreux dessein de sauver la liberté de l'Italie et de la défendre contre toute invasion étrangère, contre de véritables *barbares*, tels que se montrèrent au sac de Rome les lansquenets du connétable de Bourbon. Ce sont ces circonstances qu'il est nécessaire de ne point oublier, et dont se mettent peu en peine ceux qui insultent chaque jour, selon l'occasion, à la *lâcheté* des Papes et à leur *ambition démesurée*, ceux qui voudraient voir Pie IX à la tête des corps-francs de la Romagne et qui ne sauraient pardonner à l'*humeur guerroyante* de Jules II ou de Clément VII.

M. Audin a très-bien présenté cet état de choses en quelques lignes que nous mettons ici sous les yeux de nos lecteurs :

En Italie, Jules II succédait à Pie III. Tant que les rois d'Espagne et de France respectèrent la Péninsule italique, le pape en resta le maître et l'arbitre. Mais Louis XII, en s'emparant du duché de Milan, et Ferdinand, du royaume de Naples, affaiblirent l'influence qu'exerçait la papauté du moyen âge sur les divers États dont Rome était le centre. Or le projet que Jules II méditait était de refouler par delà les Alpes tous ces étrangers qu'il appelait dédaigneusement des barbares [1]. Il les accusait de jeter des regards d'envie sur le patrimoine de Saint-Pierre, d'ensanglanter ou de ruiner de belles contrées, asile des arts et des sciences, et de retarder le mouvement intellectuel que dirigeait la papauté, et qui de l'Italie, si rien n'en arrêtait le développement, devait s'étendre sur le monde entier. Avide de gloire, patriote exalté, soldat sans peur, évêque et capitaine, Jules pensait, quand la rédemption spiritualiste de l'Italie serait accomplie, à former de tous les États auxquels Rome avait rendu la liberté une première fois, en les arrachant aux serres de l'aigle impériale, un seul royaume sous le sceptre d'un seul maître et à l'abri de toute convoitise et de toute invasion, derrière sa triple ceinture de rochers, de neiges et de mers. Ce maître n'était autre que le pape [2]. (T. I, p. 109.)

Quelques pages plus loin, après avoir raconté les outrages dont Louis XII, poussé par une fureur de conquête inqualifiable et qui coûta si cher à la France, abreuva le père commun des fidèles, M. Audin est conduit à apprécier les intentions secrètes des puissances européennes, au milieu de ces alliances, de ces ligues presque aussitôt rompues que formées, et où la religion servait trop souvent de masque aux plus viles passions.

Un seul homme, dit-il, parmi les têtes couronnées, agit franchement : c'est Jules II, qui proclame partout qu'en chassant les Français il veut affranchir son pays et sauver la nationalité italique. Noble pensée qui, si nous ne nous trompons, doit excuser la fièvre belliqueuse dont le vieillard est malade. Sous la cotte de mailles qu'a revêtue le pontife au siége de la Mirandole bat le cœur d'un patriote, ajoutons d'un chrétien : car, la patrie délivrée, le pape déclare qu'il appellera toutes les nations alliées à s'unir contre les infidèles qui, partis de Constantinople, s'avancent en Allemagne pour abattre, partout où ils passent, la croix du Rédempteur.

[1] On connaît la devise de Jules II : « Seigneur, délivrez-nous des Barbares. » — Guichardin. — Paul Jove.

[2] Voi caro non intendente perchè io mi affatichi cotanto in una età cadente. Io lo faccio per riunire la comune patria sotto un sol padrone, e questi debbe essere perpetuamente il pontifice romano. — Lettera, dall' inedito Giornale di Paride Grassi, al numero 13, p. 75, 79. Mss. Barberini.

Nous ne croyons pas à ces beaux semblants de piété qu'affectent alors les princes chrétiens. Ils parlent d'entreprendre une guerre d'extermination contre les Turcs, d'éteindre le schisme dont Louis XII menaçait Rome, de défendre l'Église, dont s'étaient séparés quelques cardinaux rebelles : autant de prétextes pour colorer leur ligue contre la France.

Bientôt, en effet, un traité d'alliance offensive et défensive fut signé entre le pape, Ferdinand et la république de Venise [1]. Maximilien hésitait à rompre avec Louis XII. Tout récemment il s'était plaint amèrement, dans une lettre aux habitants de Gelnhausen, de la conduite de Jules II. « C'est pour repousser les infidèles, disait-il, que l'empereur et le roi de France ont généreusement accordé des subsides au Saint-Siége : mais, au lieu de s'en servir pour le triomphe de l'Évangile, le pape les emploie à ruiner l'Italie. Comme roi des Romains, j'ai le droit, ajoutait-il, de veiller sur l'Église du Christ : j'ai donc résolu de convoquer un concile où la chrétienté tout entière sera représentée [2]. » Jules II méprisa les menaces de l'empereur, et Ferdinand se chargea de démontrer à Maximilien que leur intérêt commun exigeait qu'on s'opposât aux progrès des Français en Italie : Maximilien finit par se joindre aux alliés. Henri céda sans combat aux prières de Sa Sainteté. Comme récompense de son obéissance au chef de la catholicité, Jules continuait de lui promettre le titre de roi très-chrétien, que Louis XII avait perdu depuis son schisme [3]. Et Wolsey montrait à son maître, comme un héritage facile à ressaisir, les belles provinces françaises que ses ancêtres comptaient parmi leurs domaines. (Ibid., p. 120.)

Ces dernières phrases suffisent pour expliquer la ligne de conduite suivie par le roi d'Angleterre vis-à-vis du chef de l'Église. S'il embrassa si chaudement le parti de Rome contre la France, on peut bien croire qu'il songeait moins à venger les injures du Pape, qu'à saisir l'occasion d'envoyer une armée en Picardie et en Normandie. Peut-être aussi, car il faut penser à tout, n'était-il pas fâché de se préparer l'appui du Saint-Siége, au cas où une invasion heureuse l'amènerait dans Paris, lui héritier de Henri V de Lancastre, et lui donnerait le moyen de réaliser ses prétentions à la couronne de France que les monarques anglais n'avaient pas encore rayées de leur protocole. C'est le jugement qu'il est permis de porter sans témérité sur les véritables intentions d'Henri VIII. Quant à son ministre Wolsey, il avait aussi ses raisons pour être bien en cour de Rome ; nous en devrons dire un mot plus tard. Ainsi le *cabinet* de Londres était parfaitement à la hauteur des autres cabinets contemporains royaux et impériaux. Henri VIII se

[1] Lingard, l. c, t. II, p. 139.
[2] Lunig, cité par Schmidt, t. V, p. 456.
[3] Herbert's Life of Henri VIII, p. 18.

montra au moins au niveau de son siècle en fait de duplicité, d'ambition et de machiavélisme politique.

Ce fut bien autre chose sous le rapport religieux.

Il y a longtemps que les turpitudes, les cruautés, les machinations perfides et tyranniques à l'aide desquelles Henri VIII entraîna l'Angleterre dans le schisme ont été racontées. Sans parler de Lingard, de Cobbet et des autres auteurs anglais qui ont présenté ce règne sous ses vraies couleurs, Bossuet a écrit là-dessus des pages immortelles connues de tout le monde, et les historiens anglicans eux-mêmes en disent assez pour laisser apercevoir le fond réel des choses. On sait que Bossuet, dans la partie de l'*Histoire des Variations*, consacrée au schisme d'Angleterre, a pris constamment pour guide le célèbre protestant Burnet, qui, tout en voulant faire le panégyrique d'Henri VIII et de ses courtisans, a dressé contre eux le plus terrible acte d'accusation.

On ne saurait nier du reste que la connaissance exacte et approfondie du règne d'Henri VIII ne soit de la plus haute importance ou plutôt d'une nécessité rigoureuse pour l'intelligence de l'histoire générale du protestantisme. La raison en est que la révolution religieuse accomplie en Angleterre fut, dans ses motifs, dans ses moyens et dans ses résultats, l'œuvre la plus complète du génie réformateur du 16e siècle. Nulle part ce génie n'agit avec plus de liberté, de force, d'unité et sur une plus vaste échelle; nulle part il n'eut à son service un pouvoir plus absolu et plus irrésistible. Cette considération n'a point échappé à Mgr l'évêque de Digne, dans sa lettre de félicitation à M. Audin.

En Allemagne, « dans cette furieuse guerre contre des institutions consacrées d'ailleurs par le respect de tant de siècles, dit admirablement Mgr Sibour, l'ennemi n'avait pu disposer de toute la puissance matérielle du monde. Si l'élément de la force ne lui a pas toujours été refusé, il ne lui fut pourtant accordé qu'avec mesure. On peut dire même que le siècle, en grande partie, combattait pour l'Église; car si quelques princes d'Allemagne s'étaient déclarés pour la Réforme, le dépositaire de la plus grande puissance publique de l'Europe en ce temps-là, Charles-Quint, professait la croyance de l'Église et défendait, quoique en tergiversant, les institutions catholiques. Plus d'une fois, on le sait, il fit effort pour comprimer ce mouvement tumultueux des passions et arrêter le progrès du nouvel évangile. En Angleterre, au contraire, toutes les forces humaines propres à une œuvre de destruction ont été

réunies contre l'Église : la cupidité, l'indépendance, la volupté, la puissance du glaive et celle des lois. Rien n'a manqué à l'erreur pour une victoire qui devait être fatale à une partie si précieuse du royaume de Jésus-Christ. »

La Réforme anglicane peut donc être citée comme le modèle et le type du genre, et à ce titre les travaux de M. Audin acquièrent une nouvelle valeur. Il donne des détails inconnus et importants qui achèvent de fixer sur le caractère d'Henri VIII et des principaux personnages de l'époque. Nous devons à ses savantes recherches plusieurs documents authentiques d'un vif intérêt ; entre autres, le serment original prêté par Henri, lors de son couronnement, et altéré presque aussitôt de sa propre main, des lettres du roi et d'Anne de Boleyn ; mais nous savons particulièrement gré à l'auteur d'avoir donné le texte des pièces émanées de la cour de Rome dans le cours de cette déplorable affaire.

La bulle de Clément VII relative au second mariage d'Henri et les trois brefs du même pontife le justifient complétement du reproche d'avoir agi avec précipitation.

Il était impossible d'user au contraire de plus de déférence et de ménagement ; et, après avoir lu l'*Histoire d'Henri VIII*, on demeure convaincu que le pape ne frappa le dernier coup qu'après avoir épuisé tous les moyens possibles de conciliation, et lorsque les devoirs impérieux de sa dignité ne lui permettaient plus de se laisser jouer par un prince décidé à tout, plutôt que de renoncer à l'objet de sa passion. Ainsi, encore une fois, sont réduits à leur juste valeur les reproches de fierté et d'emportement sans cesse adressés aux pontifes romains. Il est remarquable qu'à mesure qu'on aborde sérieusement quelqu'une de ces accusations et qu'on essaye de l'éclaircir à l'aide des renseignements officiels, des lettres surtout, des décrets, et autres pièces de la chancellerie romaine, on demeure bien plutôt étonné de la patience, de la modération des papes, et l'on se demande s'ils n'ont pas été quelquefois jusqu'à compromettre leur conscience par trop de longanimité. C'est là une règle générale qui se vérifie à toutes les pages de l'histoire. Qu'il s'agisse de Grégoire VII et d'Henri IV, d'Innocent III et de Fréderic, de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel, de Clément VII et d'Henri VIII, toujours même résultat, toujours, en ces grandes causes, le chef de l'Église s'élève au-dessus des intérêts humains et se laisse pousser aux extrêmes limites de la condescendance et de la charité, avant de *briser le roseau cassé* ou d'*éteindre la mèche qui fume encore*.

Relativement au schisme d'Henri VIII, on oublie trop que ce ne [illegible] ce prince hors de l'Église, mais Henri lui-[illegible] communion avec Rome, et qui fit déclarer of-[illegible] par le parlement, avant même d'avoir [illegible] pontificale qui prononçait en dernier ressort [illegible] avec Catherine d'Aragon. Ceci est mis hors de doute par le simple rapprochement des dates. Toute cette odieuse [illegible] et de lâches perfidies est marquée d'ailleurs [illegible] qui placent le roi d'Angleterre hors [illegible] schismatiques et séparatistes. Il s'était condamné [illegible] de sa propre main; depuis plusieurs années sa [illegible] dans le livre célèbre qu'il avait composé contre Luther, sous le titre d'*Assertio septem Sacramentorum*. M. Audin donne une mention particulière et bien méritée à cet ouvrage remarquable par la science théologique autant que par le style. Assurément aucun prince contemporain n'était capable d'en faire autant, et François Ier ou Charles-Quint eussent été fort embarrassés de soutenir une thèse semblable.

Le livre était-il entièrement l'œuvre d'Henri VIII? Cette question fut fort débattue en son temps. On voulait faire honneur de l'*Assertio* à tous les écrivains connus sous le nom d'*Humanistes*. Erasme, ancien maître d'Henri, fut soupçonné d'y avoir mis la main, mais il nia le fait en avouant que le style avait quelque air de ressemblance avec le sien : fallait-il du reste s'en étonner, puisque Henri faisait ses délices des livres du philosophe? Cet aveu d'Erasme, dont le caractère est assez connu, n'est pas ici d'une grande autorité, mais en supposant que le monarque anglais ne fût qu'un prête-nom, il serait bien difficile d'expliquer comment le mystère du pseudonyme a pu être gardé en une telle affaire et à une telle époque.

M. Audin eût pu aisément donner une analyse plus étendue de l'*Assertio Sacramentorum*; peut-être en a-t-il été détourné par la crainte de fatiguer les gens du monde auxquels son livre s'adresse, en les retenant trop longtemps sur des matières qui, au 16e siècle, intéressaient les hommes de lettres, les académiciens, les cours même et les salons de très-hautes princesses.

Il a cependant reproduit assez de passages pour justifier cette condamnation d'Henri VIII par lui-même, dont nous venons de parler. Nous nous bornerons à quelques citations courtes mais décisives :

« Malheureux, dit le royal controversiste à Luther, comme si le sectaire était là devant lui, tu ne comprends donc pas combien l'obéissance l'emporte sur le sacrifice? Tu ne vois donc pas que, si la peine de mort est prononcée par le Deutéronome contre tout homme d'orgueil qui ose désobéir au prêtre son maître, tu mériterais, toi, tous les supplices à la fois, pour avoir désobéi au prêtre des prêtres?... (P. 261.)

« Ose donc nier, poursuit-il, que la communion chrétienne tout entière salue dans Rome sa mère spirituelle! Jusqu'aux extrémités du globe, tout ce qui porte le nom de chrétien, sur les mers et dans les solitudes, s'incline devant Rome. Si ce pouvoir que Rome s'attribue ne vient ni de Dieu, ni des hommes, Rome l'a donc usurpé, Rome l'a donc volé? Et quand? voudrais-tu bien nous le dire? — Il y a deux siècles au plus! — Voilà l'histoire, ouvre-la.

« Mais, si ce pouvoir est si vieux, que le principe en repose dans la nuit des temps, alors tu dois savoir qu'il est établi par les lois humaines, que toute possession dont la mémoire est impuissante à désigner la source est légitime, et que, du consentement unanime des peuples, il est défendu de toucher à ce que le temps a fait immuable. » (P. 262.)

Est-il possible, nous le demandons, d'écrire quelque chose de plus fort contre les schismatiques et peut-on imaginer que celui qui parlait de la sorte allait être poussé par une femme, jusqu'à lever l'étendard de la révolte contre le chef de l'Église catholique? Nous trouvons quelques pages plus loin une anecdote peut-être encore plus frappante:

« Souvent Henri était visité à Greenwich par des humanistes auxquels il s'amusait à lire quelques pages fraîchement écrites de son livre (*Assertio septem Sacrament.*). More était un de ses Aristarques favoris, et More ne flattait pas toujours le prince. « Votre Grâce y prend-elle garde, lui disait-il un jour? Mais le pape, souverain temporel, peut se brouiller avec l'Angleterre, et voilà un passage où vous exaltez outre mesure l'autorité du Saint-Siége, et que Rome vous opposerait en cas de rupture.

« Non, non, reprit vivement Henri, l'expression n'est pas trop forte: rien n'égale mon dévouement au Saint-Siége, et je ne saurais le lui témoigner en termes assez énergiques.

— « Mais, Sire, vous ne vous rappelez plus certaines dispositions du statut de *Præmunire* [1].

— « Et qu'importe, reprit Henri, n'est-ce pas du Saint-Siége que je tiens ma couronne? » (P. 264.)

[1] Il y avait plus d'un siècle que le parlement, assemblé par Henri IV, avait renouvelé d'anciens statuts passés sous les règnes d'Édouard III et de Richard II, et qui avaient reçu le nom de *Præmunire*. En vertu de ces bills, défenses étaient faites de poursuivre des provisions ou des expectatives à la Cour de Rome, ou de porter à des tribunaux ecclésiastiques des causes attribuées aux juges séculiers, sous peine

Notre historien sans élever des soupçons sur la sincérité d'Henri VIII et tout en attribuant le livre de l'*Assertio* au désir de défendre la foi catholique et de venger la pure doctrine de saint Thomas, dont le prince anglais s'honorait d'être le disciple, a néanmoins fort bien aperçu qu'il pouvait aussi y avoir là-dessous un peu de politique. Il en fait la remarque au sujet du titre de *défenseur de la foi* accordé par Léon X au roi d'Angleterre, sur la demande de ce dernier.

« Si le roi de France, dit-il, qui s'appelait *le roi très-chrétien*, si le roi d'Espagne, qui signait *le roi catholique*, menaçaient un jour l'indépendance du Saint-Siége, Rome pourrait appeler à son secours le prince qu'elle venait de sacrer du titre de *défenseur de la foi*. Désormais Henri pouvait se poser comme arbitre entre les deux rivaux ; et, si le patrimoine de Saint-Pierre était convoité par l'un d'eux, défendre et sauver l'Église. Ainsi ces deux mots magiques : *Defensor fidei*, ouvraient à Henri les portes de l'Italie. On voit maintenant que l'*Assertio* était à la fois un livre de controverse et une œuvre politique. » (P. 272.)

Ne pourrait-on pas ajouter quelque chose à ces réflexions si justes d'ailleurs, et quand on considère attentivement l'état de l'Europe, lorsqu'on se rappelle les prétentions d'Henri VIII sur certaines provinces françaises, anciens apanages de ses prédécesseurs, ou même, le cas échéant, sur la couronne de France, prétentions qu'il était au moment d'appuyer par l'envoi d'une armée destinée à envahir la France et qui dévasta en effet la Picardie (1522) ; lorsqu'on voit combien il lui importait en ce moment de se ménager la faveur de Rome, que la politique imprudente et hostile des princes Français s'aliénait de plus en plus, n'est-il pas permis de croire que les démonstrations si vives d'Henri VIII envers le Saint-Siége, la rédaction de l'*Assertio* et surtout l'envoi si solennel du livre au pape, les hommages si extraordinaires dont fut accompagnée cette offrande, avaient un autre objet que le pur désir de défendre la foi orthodoxe et un autre motif que l'humble dévouement d'un fils au père commun des chrétiens?

Le cardinal Wolsey avait aussi des raisons particulières pour se faire valoir auprès des Italiens et pour donner une bonne opinion du cabinet anglais et de ses propres dispositions aux grands digni-

de la confiscation des biens et d'un emprisonnement, dont la durée dépendait du bon plaisir du roi.

Ce sont ces antiques *libertés anglicanes* que nous verrons devenir plus tard le motif et l'occasion du schisme d'Angleterre.

taires de l'Église. Les historiens, et M. Audin entr'autres, ont trop bien démontré les vues très-directes et très-arrêtées du cardinal-ministre sur le trône pontifical. On a trop mis au jour les intrigues de ce dernier afin d'arriver à la papauté après la mort de Léon X et d'Adrien VI, pour que le doute soit désormais permis à cet égard. Cette ambition, du reste, d'un personnage parvenu au faîte des honneurs de l'Église et de l'État, n'a rien qui doive surprendre; elle perd, si j'ose le dire, au contact des mœurs contemporaines, quelque chose de cet aspect odieux et criminel qu'elle aurait à une époque plus sévère, et probablement même de nos jours. Faut-il s'étonner qu'un cardinal aussi puissant qu'un roi voulût être pape, alors que tout roi voulait être empereur et qu'un empereur songeait très-sérieusement à réunir sur sa tête la tiare à la couronne impériale?

Vers l'époque où nous nous trouvons, pendant que toutes ces ambitions s'agitaient, que tant d'intrigues se croisaient, que tant de traités se signaient, aussitôt violés que conclus, sans qu'on aperçoive nulle part, dans la politique des grandes puissances, une seule pensée généreuse et vraiment sociale, arrivait à la cour d'Angleterre une jeune personne de vingt-deux ans, destinée à mettre le feu aux quatre coins du royaume, à chasser de son trône et de son lit une reine déjà mère de cinq enfants, à renverser l'œuvre admirable de saint Grégoire-le-Grand et de saint Augustin de Cantorbéry, en brisant les liens qui attachaient l'Angleterre au centre de l'unité catholique, à causer la ruine de tant d'asiles de la piété et de la science et de tant de monuments dont l'art chrétien avait couvert les trois royaumes, à faire couler plus de sang et commettre plus d'iniquités dans la seule Grande-Bretagne et sous trois règnes seulement, que n'en offre l'histoire des États européens depuis l'invasion des barbares.

Attachée au service de la reine Catherine, Anne Boulen, ou Boleyn, comme l'écrit M. Audin, se trouvait fort en évidence à la cour d'Angleterre, moins encore par sa place que par sa figure et par les manières piquantes qu'elle apportait de la cour de France. Un vif désir de plaire et de briller couvrait, chez cette jeune fille, une ambition des plus ardentes. Comme ses principaux moyens de succès étaient dans ses charmes et dans les ressources de son esprit, elle n'hésita point à en tirer tout le parti possible; du reste les attentions royales dont elle devint bientôt l'objet lui épargnèrent beaucoup de soins et de peines à cet égard.

Une jeune personne à la fleur de l'âge, parée de tous les agréments de son sexe, déjà savante dans l'art de séduire, eut bientôt captivé le cœur d'un prince de trente-deux ans, marié à une femme plus âgée que lui, lequel d'ailleurs n'avait jamais mis la chasteté ni la modération des désirs au nombre de ses vertus favorites. Henri une fois séduit et passionné, on devait s'attendre à tout. Or la jeune fille n'entendait pas se contenter d'un triomphe éphémère, tel qu'avait été celui de plusieurs autres (entre lesquelles sa sœur aînée), qui l'avaient précédée dans l'honnête position de *maîtresse du roi*. C'est ce que signifie très-nettement sa réponse aux premières déclarations d'Henri : Je ne consentirai jamais à devenir votre concubine, mais je serais heureuse d'être votre femme. On a pu faire honneur de ce mot à Anne Boleyn et s'en servir pour louer sa vertu. Nous le jugeons, nous, un peu différemment : faite à un homme marié, cette réponse nous paraît une véritable impertinence; s'adressant à un roi, elle met à nu le cœur et, si j'ose le dire, toute la diplomatie d'une intrigante de haut parage. Mais Henri était vaincu, et ce roi despote et débauché, qui se vantait de n'avoir jamais refusé à ses fantaisies *ni la vie d'un homme, ni l'honneur d'une femme*, trouvait un nouveau charme dans ce refus inaccoutumé : la résistance irritait et enflammait ses désirs. « Nous avons vu, dit M. Audin, comment Henri s'y prenait quand il voulait être obéi. Il posait la main sur une tête et disait : « Elle tombera ou se courbera; » la tête se courbait jusqu'à terre. Ici c'était une maîtresse qu'il voulait, et pour l'obtenir, il priait, il implorait, il promettait, il jurait, mais la jeune fille consommée dans l'art de la coquetterie, résistait. Ses conditions étaient toujours les mêmes : un trône. »

La question se trouve dès lors posée en termes fort clairs; il ne fallait ni plus ni moins qu'une nouvelle femme à Henri VIII, et à Anne Boleyn, ni plus ni moins que la couronne d'Angleterre. Beaucoup d'obstacles s'opposaient à la réalisation de ce double projet; un seul parut au roi vraiment sérieux et digne de s'en occuper. C'était le fait de son mariage précédent avec Catherine d'Aragon sa femme légitime depuis plus de vingt ans.

Nous ne pouvons songer à reproduire tous les expédients qui furent employés à écarter cet empêchement.

Le lecteur trouvera dans le livre de M. Audin l'exposé fidèle des moyens licites et illicites auxquels on eut recours tant auprès des puissances spirituelles et temporelles, qu'auprès de la reine Catherine elle-même, afin d'amener cette dernière à prêter les mains

à son déshonneur et à reconnaître que sa cohabitation de dix-huit ans avec Henri VIII n'était qu'un long inceste. Cette trame ourdie avec un art infernal, accompagnée des promesses et des menaces d'un puissant monarque et soutenue par les trésors de l'Angleterre, vint échouer contre l'incorruptible justice d'un pape et contre la fermeté d'une pauvre femme délaissée. Catherine, qui jusqu'à ce moment n'avait été remarquée que par une tendre piété unie aux modestes vertus de son sexe, montra une résignation et une fermeté admirables. Son nom est désormais acquis à l'histoire comme un nouveau témoignage de la force d'âme que donnent, dans l'occasion, la pratique exacte des devoirs imposés ou simplement recommandés par la loi chrétienne. Le sentiment du devoir fit de Catherine une femme héroïque, elle prit la résolution, aux pieds du crucifix, de défendre jusqu'à la mort, s'il le fallait, tous ses droits sacrés de mère, d'épouse et de reine. Dans la ligne que lui traçait une conscience droite et inflexible, elle ne fléchit pas un seul instant. C'est la femme forte de l'Évangile puisant son courage à une source infiniment élevée au-dessus des considérations purement humaines.

Qui, dans toute l'Europe, prendra parti pour cette malheureuse reine? Il ne s'agit pas seulement ici d'une question de discipline ecclésiastique, il s'agit des lois les plus saintes de la religion et de la nature, de la dignité monarchique, de l'avenir des races royales et du droit constitutif des États. Catherine chassée de son trône et ses enfants exclus de la succession de leur père, quelle dynastie et quelle nation ne sentira le contre-coup de cette atteinte portée à l'hérédité des couronnes? Qui donc viendra au secours de ces grands intérêts reposant sur la tête d'une femme opprimée? Sera-ce le neveu de cette femme, le plus puissant monarque de l'Europe, Charles-Quint, que les liens du sang semblent désigner comme le protecteur naturel de Catherine? Sera-ce François Ier, *le roi chevalier?* Non; d'autres affaires préoccupent les cabinets; chacun songe à reculer ses frontières de quelques lieues, à équivoquer sur les articles d'un traité, et par-dessus tout, car c'est toujours l'important, à faire de l'argent, à doubler les impôts et à arracher encore quelques écus à la bourse fort amincie du *bon peuple.* Les gouvernements sont sourds à tout le reste, en ces siècles de triste mémoire; absolument comme si l'ingénieux système de *non intervention* eût déjà été inventé. Bref, pas une épée ne sera tirée en faveur de la reine d'Angleterre; que dis-je? pas une voix peut-être ne s'élèverait pour protester au nom des lois

divines et humaines si indignement violées, s'il n'y avait un pape sur la terre.

A. COMBEGUILLE.

Art chrétien.

EXAMEN CRITIQUE
DES
TRAVAUX EXÉCUTÉS DEPUIS QUELQUES ANNÉES
AUX MONUMENTS RELIGIEUX EN FRANCE [1].

Discours sur les travaux exécutés aux monuments religieux, prononcé par M. le comte de Montalembert à la Chambre des Pairs.

Messieurs, je demande pardon à la Chambre, dans l'état actuel de ses travaux et de ses dispositions, de la retenir quelque temps sur des questions de détail. Comme nous ne sommes pas encore en nombre pour voter, elle voudra bien avoir de l'indulgence pour cette occupation provisoire.

Il y a longtemps que je cherchais une occasion légitime et naturelle d'entretenir la Chambre et le gouvernement de la conduite des travaux publics en ce qui touche aux monuments déjà historiques ou destinés à le devenir un jour. Je crois que cette occasion se trouve dans la loi qui vous est soumise. En effet, nous y voyons presque à chaque page des allocations qui sont destinées, soit à l'achèvement, soit à la conservation de monuments historiques ou autres, des crédits demandés dans un intérêt d'art et d'histoire.

[1] La plupart des journaux ayant reproduit le beau discours de M. le comte de Montalembert, prononcé à la Chambre des Pairs, nous n'avions pas cru d'abord devoir l'adresser de nouveau à nos Abonnés, bien certain qu'ils le connaissent déjà; mais quelques-uns d'entre eux nous ont fait observer avec raison que ce discours devait entrer dans *l'Université Catholique*, 1° comme complément du travail du savant auteur sur *l'État de l'Art religieux en France*, inséré dans le tome v, p. 61 (1re série); 2° afin que le beau discours fût publié dans un livre où l'on pût le retrouver, et non pas seulement sur des feuilles que l'on ne conserve pas. C'est ce qui nous décide à le publier ici, avec l'assurance que ceux de nos lecteurs qui l'ont déjà lu aimeront à le relire.

Il y a deux ans, dans un rapport que je fis à cette tribune sur la restauration de la métropole de Paris, je profitai de cette occasion pour rendre hommage aux services qu'avait rendus le gouvernement actuel à l'art et à l'histoire, par sa sollicitude tardive, mais efficace, pour un grand nombre de nos anciens monuments. Je ne puis aujourd'hui que répéter cet hommage; cependant je dois l'atténuer sous certains rapports, et mettre les ministres en garde contre divers abus qui s'attachent à ces grands et importants travaux. Je les félicite d'avoir demandé à la Chambre des Députés des sommes importantes pour l'entretien des monuments historiques et des travaux d'art. Je les félicite surtout de les avoir obtenues; peut-être n'est-ce pas toujours par des considérations purement d'art, mais enfin on les a obtenues, et nous devons nous en réjouir. Mais en même temps il faut signaler au pays et au pouvoir les abus qui accompagnent l'emploi de ces fonds, abus qui, j'aime à le dire, ne sont pas l'œuvre directe des ministres, mais celle des architectes et autres agents inférieurs, qui ne sont ni assez sévèrement surveillés, ni assez sagement dirigés.

Je ne crois donc pas abuser de la patience de la Chambre en lui dénonçant divers méfaits qui ont accompagné l'emploi de ces fonds; je le fais avec l'espoir d'en réprimer quelques-uns et d'en prévenir beaucoup d'autres. Je lui montrerai aussi que le vandalisme, que tout le monde déplore, conserve encore et même étend son empire dans certaines directions, où il est plus que temps de l'arrêter, et d'empêcher la ruine quotidienne et irréparable de plusieurs de nos plus précieux monuments.

Croyez, Messieurs, qu'il y a là un intérêt digne de toute l'attention, même des hommes politiques. Il y a quelques jours, dans une autre enceinte, l'éloquent M. Villemain disait avec raison que les études historiques étaient un ordre de littérature tout à fait conforme au génie de nos institutions et de notre siècle; eh bien! les monuments de notre passé sont les auxiliaires essentiels de ces études, ils en sont les témoins toujours vivants qu'il faut chaque jour invoquer, consulter, et sur lesquels on ne saurait veiller avec trop de sollicitude. C'est à ce titre, et aussi comme ayant étudié de mon mieux, depuis quinze ans, les diverses branches de notre archéologie nationale, que je viens solliciter quelques moments votre attention.

Il y a dans les travaux historiques que le gouvernement fait entreprendre deux grands défauts, ou, pour mieux dire, deux grands dangers. Il y a d'abord la manie de condamner avec trop de précipitation à une démolition complète ce qui pourrait être sauvé à moins de frais et avec moins de peine. Il y a ensuite la manie d'accoler aux édifices anciens des travaux nouveaux, beaucoup trop coûteux, presque toujours inutiles, qui constituent presque toujours des anachronismes, et qui deviennent souvent dangereux pour la solidité même des édifices qu'ils sont destinés à orner.

Je commence par un exemple bien frappant, et que chacun peut vérifier, des abus que je signale, c'est l'église de Saint-Denis. Quand vous sortez de Paris du côté du Nord, vous ne reconnaissez plus cette ancienne église qui était l'ornement et l'honneur des environs de Paris. On y voit avec surprise une tour

et une façade démolies. Savez-vous à quel prix on a obtenu ces résultats? Au prix de 7 millions.

Oui, Messieurs, la ruine de la façade de l'église de Saint-Denis, le déshonneur de cette église, qui est devenue la risée des artistes et des voyageurs, a coûté jusqu'à présent 7 millions. Je ne sais pas ce qu'elle coûtera dans l'avenir.

Les ministres des travaux publics (je parle de l'ancien et du nouveau) sont là pour me corriger si je commets des inexactitudes. Cette église a donc été dégradée, à moitié ruinée et rendue méconnaissable, moyennant la bagatelle de 7 millions.

Elle a été victime d'une double restauration, ou de ce que j'appellerai plutôt une double dégradation, la dégradation extérieure et la dégradation intérieure. Pour la dégradation extérieure, l'histoire en serait longue; je ne vous la ferai pas tout entière, je n'en dirai qu'un mot. Elle a commencé par la foudre. La foudre a frappé la flèche de l'église en 1837. Là on a appliqué *immédiatement* ce principe que je vous dénonçais tout à l'heure comme étant si grave et si funeste. Au lieu d'y faire une réparation prompte et modeste, mais tout à fait suffisante, l'architecte qui, malheureusement, était chargé depuis quelques années de la soi-disant restauration de ce monument, a affirmé qu'il fallait immédiatement abattre en entier cette flèche.

Le ministre de l'intérieur du temps, M. le comte de Gasparin, que je regrette de ne pas voir à sa place pour confirmer mes dires, avait bien élevé quelques objections fort naturelles contre cette idée; mais il a cédé à ce qu'il croyait à une autorité plus compétente que la sienne, et il a été obligé de baisser pavillon devant la prétendue science de l'architecte. On a décidé qu'il fallait abattre et rebâtir la flèche.

La flèche une fois rebâtie, qu'est-il arrivé? L'ancienne tour, condamnée à soutenir la nouvelle, s'est d'abord lézardée, grâce au poids de cette flèche moderne, construite sans précaution et en matériaux plus lourds que l'ancienne : elle a menacé de plus en plus, et on vient de la mettre à terre. Ainsi donc on a démoli successivement l'ancienne flèche, puis la nouvelle, puis la tourelle même, et, par suite, démoli toute la façade, compromise par tant de travaux malfaisants. Voilà l'état où se trouve aujourd'hui cette église si magnifique, si historique, si nationale.

Je n'entrerai pas dans tous les détails techniques; cela me serait facile si j'étais démenti, mais je vous les épargne pour le moment. Mais veuillez remarquer ceci : jusqu'à présent on avait vu des églises qui s'écroulaient par vétusté ou par abandon, mais des églises qui s'écroulent par suite des travaux et par les réparations qui y sont faites, c'est un phénomène nouveau qui était réservé à notre temps et à la gloire de nos architectes officiels.

Avant d'abandonner la dégradation extérieure du monument, je devrais signaler la masse de sculptures apocryphes et ridicules dont on avait surchargé la façade; mais je me hâte de passer à la dégradation intérieure.

Or, grâce aux restaurateurs, l'intérieur de l'église de Saint-Denis n'offre

qu'un effroyable gâchis de monuments, de débris de tous les temps, de tous les genres, confondus dans un désordre sans nom, qu'un véritable musée de bric-à-brac, où fourmillent des anachronismes innombrables, signalés depuis longtemps, sans avoir jamais été démentis. Il y a surtout une collection de tombeaux apocryphes dignes de toute votre attention. L'architecte ayant décidé que l'on rétablirait les tombeaux des anciens rois enlevés à Saint-Denis, semble avoir pris pour guide ce principe : Tel roi a été enterré à Saint-Denis, faisons-lui un tombeau, n'importe comment. On a donc été chercher dans nos dépôts d'antiquités nationales, aux Petits-Augustins et ailleurs, des statues, des bas-reliefs, des fragments, tels quels. On les y a transportés et on a dit : « Telle statue d'homme sera celle de tel ou tel roi, et telle statue de femme représentera telle ou telle reine. » On les a ainsi arrangées en un musée complet d'apocryphes et d'anachronismes, et on les expose à la curiosité des visiteurs et à la risée des connaisseurs. Ainsi, pour vous en citer quelques exemples, si je suis bien informé, la tombe ancienne de Valentine de Milan comprenait quatre statues ; on les a séparées et on en fait trois monuments divers. Le dernier roi qui ait eu un mausolée à Saint-Denis a été Henri II, or, maintenant, vous y voyez ceux de Henri III, de Henri IV, de Louis XIV et même de Louis XV. Celui de Louis XV est construit avec des débris des anciens tombeaux de la duchesse de Joyeuse, de la comtesse de Brissac et de la femme d'un sculpteur nommé Moite. Or, on a réuni tous les morceaux ensemble, et on en a fait un tombeau pour Louis XV. Voilà ce qu'on appelle une restauration.

Je vois sourire mon noble collègue, M. le vicomte Hugo, et je crois que c'est de sa part un sourire d'affirmation...

Je me félicite d'avoir, dans ma pénible tâche, l'appui de l'homme qui a le plus fait parmi nous pour régénérer l'étude et le respect de nos antiquités nationales, et je continue.

Pour compléter l'œuvre on a mis des vitraux, et quels vitraux ! des vitraux de la fabrique de Choisy, où le chef de l'État, accompagné de M. le comte de Montalivet et d'autres fonctionnaires, se trouvaient figurer d'une façon si ridicule qu'on a dû les faire disparaître, et c'est à coup sur ce qu'on pouvait faire de mieux. Si on ne l'a pas encore fait, je fais des vœux ardents pour qu'on n'attende pas, et cela par respect pour la personne auguste qui y est représentée.

Voilà ce qui est arrivé, et je le dis très en abrégé ; je vous épargne une foule de détails que je pourrais encore vous donner. Voilà ce qui est arrivé pour un des monuments les plus importants que nous ayons dans notre pays.

De qui tous ces actes sont-ils le fait ? Il faut le dire, d'un architecte membre de l'Académie des Beaux-Arts. Ils ont été depuis longtemps dénoncés, car il ne faut pas croire que, dans un siècle de publicité, de véracité comme le nôtre, de pareils méfaits passent inaperçus ; avant d'être portés à la tribune politique, ils ont été portés à d'autres tribunes, à des tribunes scientifiques et littéraires ; ils ont été dénoncés au sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui est un corps assurément bien compétent en cette matière ; ils ont été signalés par la commission des monuments historiques, qui s'assemble au

ministère de l'intérieur, corps aussi respectable et le plus compétent de tous. Mais cet architecte fatal a été justifié par ses confrères de l'Académie des Beaux-Arts, qui étaient, je le crains, au moins quant aux architectes, bien capables d'en faire autant, et qui ont déclaré qu'il n'y avait rien à dire à ce qui a *été fait*. Cependant, sur ces entrefaites, la tour est tombée; et c'était là une *démonstration* contre laquelle il était impossible de regimber, et il a bien fallu *reconnaître* qu'il y avait beaucoup de mal; il a bien fallu éloigner cet architecte. On lui a donné un successeur; on a choisi pour cela un homme qui avait fait ses preuves, M. Duban, qui avait été chargé de la restauration du Palais de Justice de la ville de Paris, un des plus grands édifices que le gouvernement et la ville de Paris aient entrepris de restaurer. Mais cet architecte a déclaré, après mûr examen, qu'il n'y avait rien à faire à Saint-Denis, qu'il était impossible de réparer le mal qui avait été fait, et il a refusé cette succession.

Il a alors fallu chercher un deuxième successeur, et on en a trouvé un, très-estimable à coup sûr [1], en qui j'ai pleine confiance, qui a *eu plus de hardiesse* que M. Duban; je lui souhaite autant de succès que de courage.

Mais savez-vous ce que l'on a fait de l'architecte qui avait commis ces méfaits? On l'a nommé membre du Conseil des bâtiments civils, c'est-à-dire qu'on a appelé à juger en dernier ressort de toutes les constructions nouvelles de France et de Navarre, celui qui avait perdu et déshonoré l'un des plus magnifiques édifices de notre moyen âge.

Eh bien! j'avoue que je trouve là un étrange abus; je ne sais pas si je dois appeler cela un abus des influences, mais véritablement c'est un acte blâmable de faiblesse ministérielle.

Je n'en dirai pas davantage sur ces tristes travaux.

J'ai plusieurs ministères à passer en revue, c'est pourquoi j'abrège. Je passerai au ministère des cultes, et d'abord je commencerai par lui rendre hommage, si, comme on me l'assure, c'est grâce à l'intervention de ce ministère, qu'on vient de sauver, ou du moins de contribuer au salut d'un des monuments les plus précieux de la Picardie, l'église de Saint-Germer, qui, après celles d'Amiens, de Beauvais et de Noyon, est la plus belle de cette province. Elle avait été condamnée à mort par un arrêt téméraire de cette même commission du ministère de l'intérieur dont je disais tout à l'heure tant de bien. Mais, grâce au ciel! le ministre des cultes a envoyé sur les lieux un architecte plus perspicace, plus modéré, plus sage, plus courageux peut-être que les auteurs des premiers rapports, et il a déclaré que cette belle église pouvait être parfaitement sauvée, et j'espère qu'elle le sera.

M. le ministre des cultes mérite, à ce sujet, un très-grand et très-juste hommage. J'espère qu'il recommencera souvent une pareille campagne; mais toutes ses campagnes n'ont pas été aussi heureuses; je ne lui reprocherai pas les méfaits trop anciens de son administration, par exemple cette effroyable flèche de Rouen, cette effroyable flèche en fonte qui écrase cette cathédrale si belle, et

[1] M. Violet-Leduc, architecte, avec M. Lassus, de la cathédrale de Paris.

lézarde déjà la belle et grande tour du milieu du transsept; mais je lui reprocherai des opérations à peu près de la même famille que celles de Saint-Denis, par exemple, des flèches comme celles de Coutances, qui ayant été légèrement endommagées par la foudre ou par d'autres événements qui sont arrivés dans tous les siècles, a été démolie et reconstruite par le caprice malheureux des architectes.

Ainsi, je signalerai encore plusieurs travaux très-coûteux et d'une valeur contestée, qui ont été commencés et consommés au Puy, à Nevers, dans d'autres cathédrales. Mais le mal que je signale ici tient à une cause générale que je chercherai à faire comprendre à la Chambre.

Le ministère des cultes a sous sa dépendance les plus beaux édifices, je ne dis pas de la France, mais du monde entier, car je prétends qu'il n'existe rien de plus beau dans l'univers que les cathédrales de Reims, d'Amiens, de Bourges, de Chartres, de Paris, qui toutes dépendent du ministère des cultes, ainsi que soixante autres églises de la même nature.

Le ministère des cultes a des allocations dans le budget destinées à l'entretien, à la réparation des édifices, allocations très-insuffisantes selon moi, et cependant assez considérables. Eh bien! le ministère des cultes dispose de ces allocations avec une entière conscience, j'en suis sûr, avec beaucoup de zèle, avec beaucoup de sollicitude, mais peut-être pas avec toutes les lumières désirables. En effet, dans les bureaux des cultes, je ne sache pas qu'il y ait des hommes très-versés, très-compétents dans cette science si délicate et si importante de l'archéologie nationale et religieuse [1].

Qu'a fait au contraire M. le ministre de l'intérieur? Il dispose d'une somme infiniment moins considérable et ne s'appliquant qu'à des églises paroissiales, des châteaux, des monuments historiques qui n'ont pas l'importance des cathédrales, quoiqu'ils en aient beaucoup aussi; or, M. le ministre de l'intérieur, pour disposer de ces 4 ou 500,000 fr. qu'il dépense tous les ans pour cet objet, a nommé une commission composée d'hommes du monde, d'hommes pris dans les deux Chambres, ou d'artistes qui sont parfaitement au courant de toutes ces questions, qui décident, sous l'approbation, comme de raison, et sous la haute surveillance du ministre lui-même, qui décident de l'emploi de ces fonds et du différent degré de mérite des travaux qui lui sont soumis. Il en résulte que les travaux entrepris sous la surveillance de cette commission donnent lieu, en général, à très-peu d'objections.

Je souhaite, pour ma part, que le ministère des cultes adopte le même système, et vous ne verrez plus alors ce que j'ai vu il y a deux ans, à ma grande consternation, vu de mes yeux, c'est-à-dire des statues de toute beauté arrachées au portail de la cathédrale de Bourges, et jetées comme des membres inutiles dans les cryptes de la même cathédrale. Et pourquoi? parce que l'architecte qui était chargé des travaux a pu agir et trancher à sa guise, n'étant soumis à aucune autre surveillance qu'à la surveillance purement matérielle, qui

[1] On n'y compte pas un seul archéologue, pas un seul prêtre.

consiste à vérifier les comptes et à constater qu'on a dépensé exactement l'argent qui a été alloué.

Nous ne doutons nullement de l'intégrité de l'administration et des agents qu'elle emploie, mais nous doutons du respect qu'ils ont pour ces monuments anciens, et c'est ce respect, c'est ce degré social de capacité que nous désirons voir garantir à l'administration des cultes, par les précautions qui ont été prises dans un autre ministère.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que le ministre de l'intérieur soit à l'abri de tout reproche.

Au ministère de l'intérieur, cette commission, à laquelle je me plais à rendre toute justice, a aussi commis quelques fautes; il faut qu'elle me permette de le lui dire, bien qu'un de ses membres siège dans cette enceinte: on lui a fait le reproche de distribuer ses allocations au gré de certaines considérations plus ou moins électorales. Je ne crois pas à cela, je ne veux pas y croire, mais je lui reproche d'avoir quelquefois livré les travaux importants et utiles qu'elle avait à diriger à des architectes inexpérimentés et téméraires, trop empressés de démolir pour réédifier. Ainsi, non-seulement, comme je vous le disais tout à l'heure, elle avait condamné à mort cette belle église de Saint-Germer, mais elle a laissé démolir dernièrement, par un de ses architectes, une tour de l'église collégiale de Mantes, qui est une des plus belles qu'il y ait sur les rives de la Seine, entre Paris et Rouen. A la suite d'imprudences commises dans la restauration, il a fallu démolir cette tour; quand la rebâtira-t-on? Un de ces jours on vous demandera sans doute l'argent pour la rebâtir. Tout porte à croire qu'elle était parfaitement solide avant qu'on n'y ait touché. Il est vraiment fâcheux qu'on soit exposé deux ou trois fois de suite à venir vous demander, tantôt pour Saint-Denis, tantôt pour Mantes, tantôt pour ailleurs, des sommes destinées à réparer les bévues des architectes. On signale des dangers analogues à Laon, à Noyon, à Tournus. Dernièrement enfin, une église du Périgord, l'église abbatiale de Brantôme, qui avait tenu depuis le 12[e] ou le 13[e] siècle, s'est en partie, au milieu des travaux de restauration, écroulée; malheureusement, non, heureusement, elle ne s'est pas écroulée sur la tête de l'architecte qui avait été cause de cet accident; mais enfin elle n'a menacé ruine qu'à partir du moment où cet architecte a voulu lui appliquer sa prétendue science.

A Saint-Maximin, en Provence, où se trouve la plus belle église, sans contredit, de cette province, on avait alloué une somme de 3,000 fr. (c'est peu de chose, je ne le cite que comme exemple). Deux ans après, un homme savant du lieu, qui avait été chargé par la commission de surveiller ces travaux, est venu dire, dans son rapport du 9 juillet 1844, qu'il fallait encore 3,000 fr., non pour achever ces travaux, mais pour les démolir, parce que c'était cette partie nouvelle qui menaçait la sûreté des passants!

Il y a donc certain nombre de faits qui doivent être reprochés à cette branche, du reste si utile et si excellente, de l'administration du ministère de l'intérieur.

Mais il est une autre branche de la même administration qui malheureuse-

ment échappe à la surveillance de cette commission, mais non pas à celle du ministre lui-même. C'est pourquoi, en son absence, je veux la signaler à ses collègues et à la Chambre. J'entends parler des actes de vandalisme commis par les autorités municipales et quelquefois par les autorités départementales. Le ministre de l'intérieur en est responsable, grâce à la centralisation que je déteste en général, mais que j'admets et que j'accepte; j'admire dans cette spécialité le ministre de l'intérieur, qui est tenu d'approuver ou de rejeter presque toutes les délibérations dites municipales; certes, il se trouve investi du droit salutaire d'arrêter leur vandalisme, et c'est un droit dont il n'use pas.

Car je rends hommage aux lumières que M. le comte Duchâtel montre dans beaucoup de cas, mais je lui souhaite autant de courage et de persévérance que de lumières.

A tout seigneur tout honneur. Commençons par la ville de Paris, car il n'y a pas de ville plus vandale, excepté une que je vous signalerai tout à l'heure.

Ici je voudrais que M. le vicomte Victor Hugo me remplaçât pour justifier et compléter mes accusations, je lui céderai bien volontiers la parole : il connaît mieux que personne les actes de la ville de Paris dans ce genre, et il en ferait meilleure justice que moi; mais puisque sa modestie s'y refuse, je signalerai quelques démolitions commises par cette municipalité de Paris, notamment la destruction de deux des édifices les plus curieux de Paris, le collége des Bernardins et l'ancien couvent des Célestins.

Je suis charmé de voir M. le préfet de la Seine présent à son banc, je suis prêt à recevoir toute espèce de contradiction de sa part. Voulant rendre hommage à la vérité, je serais charmé de voir rectifiées sur-le-champ toutes les inexactitudes, toutes les exagérations qu'on pourra m'objecter! mais jusqu'à plus ample informé, je dis que la ville de Paris, d'une façon inexcusable, a démoli ou déshonoré deux monuments admirables, le collége des Bernardins qui était unique en son genre, et l'ancien couvent des Célestins, où était le tombeau de Charles V. Ce dernier édifice disparaît en ce moment de notre sol. La municipalité de Paris a laissé détruire un hôtel délicieux et aussi unique dans son genre, l'hôtel de la Trémouille, dont il était si facile de faire une mairie; et maintenant l'hôtel Carnavalet, illustré par madame de Sévigné, l'hôtel Carnavalet doit disparaître, parce qu'il se trouve menacé par l'alignement. Or, l'alignement a toujours raison contre l'art et l'histoire.

J'aurais encore beaucoup d'autres choses à dire sur le vandalisme parisien, mais je vous en fais grâce pour arriver à une ville qui, comme je le disais tout à l'heure, est plus vandale que celle de Paris : c'est la ville d'Orléans. Ici M. le ministre a été réellement coupable. La ville d'Orléans avait à côté de sa cathédrale, dont elle est si fière, et qui est fort peu de chose, un monument bien plus remarquable, l'Hôtel-Dieu. Vous savez par quelle touchante pensée nos ancêtres avaient toujours rapproché la maison des pauvres de la maison de Dieu, et les confondant pour ainsi dire sous une même dénomination, avaient donné à la maison des pauvres un nom qui ne se trouve dans aucune langue que la nôtre, l'Hôtel-Dieu.

A Orléans comme à Paris, l'Hôtel-Dieu était à côté et à l'ombre de la cathédrale, avec cette différence toutefois qu'à Paris l'Hôtel-Dieu n'offre plus aucun intérêt artistique, tandis qu'à Orléans cet édifice était un admirable monument d'architecture ogivale. Le croiriez-vous, Messieurs, la ville d'Orléans n'a eu ni paix ni repos jusqu'à ce qu'elle ait renversé cet admirable édifice, sous prétexte de déblayer les abords de sa piteuse cathédrale. Ici je marche appuyé sur *l'autorité* de la commission du ministère de l'intérieur dont je parlais tout à l'heure. Cette commission a fait un rapport rédigé par l'inspecteur général des monuments historiques, M. Mérimée, adopté par la commission et transmis au ministre de l'intérieur, qui l'a fait insérer dans le *Moniteur* du 12 juin 1846.

Il y est dit, en propres termes, que l'Hôtel-Dieu d'Orléans a *été détruit* par l'*inqualifiable obstination* du conseil général du Loiret et du conseil municipal d'Orléans. La commission ajoute que l'édifice était *vaste, solide, susceptible de recevoir mainte destination utile*. Elle aurait pu dire que c'était le monument le plus beau et le plus curieux de cette ville de vandales.

La démolition a été entreprise, comme je l'ai dit, sous prétexte d'isoler le monument; mais, comme je crois l'avoir démontré dans mon rapport sur Notre-Dame, les monuments gothiques ne sont pas faits pour être isolés comme les Pyramides dans le désert. Ils doivent être dégagés de certains côtés, de manière à être facilement aperçus; mais en leur ôtant tout point de comparaison rapprochée, on les rappetisse et on leur ôte la moitié de leur valeur.

Or l'État, dans la personne du ministre de l'intérieur, n'a pas eu le courage de dire à cet acte de vandalisme : Non, je ne le veux pas. Mais il a eu du moins le courage et la bonne pensée de vouloir acheter l'édifice menacé. Cette malheureuse ville n'a pas même voulu consentir à ce moyen terme, elle y a mis un prix exorbitant; c'est la commission qui le dit en propres termes, et elle ajoute encore : « Toutes les représentations ont été inutiles devant un corps municipal qui croit agrandir sa ville en la dotant d'une grande *plaine pavée* sur laquelle, par un rare oubli des convenances, on met en regard la mairie et le théâtre. »

On a prétendu que le maire d'Orléans avait menacé de donner sa démission si le ministère refusait de consentir à la démolition. Oh! combien je regrette amèrement qu'on ne l'ait pas acceptée. Je ne veux pas m'informer des motifs qui ont empêché de le prendre au mot.

Après ce grand et honteux exemple, les autres paraîtront bien mesquins, quoiqu'ils aient aussi leur importance.

Il y a deux objets qui sont en horreur à tous les corps municipaux, ce sont les murs et les tours, c'est-à-dire précisément ce qui fait en général le plus bel ornement des villes. Par exemple, la ville de Carpentras avait des murs très-anciens qui attiraient les voyageurs; ils ont été détruits. C'est encore à la commission du ministère de l'intérieur que j'emprunte cette opinion; elle dit que Carpentras était une des villes les plus jolies quand elle avait ses murs, et qu'aujourd'hui il n'y a pas de bourg plus insignifiant et plus vulgaire.

La définition est très-juste; je souhaite qu'elle retentisse au cœur de tous ceux qui ont ainsi déshonoré leur ville.

Croiriez-vous que les conseillers municipaux d'Avignon ambitionnent le même sort pour leur ville, en cherchant à rivaliser de vandalisme avec ceux de Carpentras?

Tous ceux qui ont passé dans cette ville d'Avignon savent quelle empreinte de grandeur et de beauté lui donnent les restes des palais des papes et des autres monuments; ils savent aussi qu'elle n'a pas de trait plus caractéristique que ses anciens remparts. Eh bien! dans un des tracés du chemin de fer de Lyon à Avignon, on fait passer la voie par les remparts, que l'on remplace par une chaussée. Je ne sais si ce tracé a été préféré par le ministère, mais je sais qu'il a été appuyé avec instance par la ville d'Avignon. Et on veut détruire ses remparts, pourquoi? pour satisfaire la cupidité des propriétaires riverains de ces remparts, qui trouveront une augmentation de la valeur de leur propriété, quand il y aura là un chemin de fer.

J'espère que M. le ministre de l'intérieur ou M. le ministre des travaux publics, car cela rentre plutôt dans ses attributions, voudra bien ne pas sacrifier un monument si important à des considérations si pitoyables.

A Reims, à Sens, à Guise, à Beauvais surtout, même acharnement des conseillers municipaux contre leurs remparts historiques.

Après les murs, les tours.

Dernièrement le beffroi de Valenciennes s'est écroulé, mais sa ruine a eu lieu comme celle de la tour de l'église de Saint-Denis, par suite des travaux qu'on y a faits.

A Péronne, la ville a exigé la démolition de son beffroi, à la réparation duquel le ministère de l'intérieur avait alloué 20,000 francs. A Château-Thierry, on pave les routes avec les belles pierres de l'ancien château.

Elles sont rares, les communes qui réclament, comme on l'a fait à Poissy et à Saint-Riquier, pour la conservation des portes à tourelles, qui sont le symbole des anciennes franchises, de la vie municipale de nos ancêtres, et que l'on devrait conserver, comme on le fait en Allemagne, en Belgique et en Angleterre, avec autant de raison et de sollicitude que Rome conserve ses arcs de triomphe.

J'arrive au ministère de la guerre. Quand tout à l'heure je parlais d'Avignon, je voyais M. le ministre faire un geste de satisfaction, m'encourager et approuver ce que je disais de la beauté des monuments d'Avignon; mais il n'ignore pas sans doute que le département de la guerre a commis les plus épouvantables dévastations dans le palais des papes. Ce n'est pas lui, sans doute, mais c'est son ministère, ou plutôt le génie militaire, le corps le plus vandale de tous ceux qui s'attaquent à nos monuments.

Toutes les fois qu'un monument tombe entre les mains du génie militaire, il est immédiatement sacrifié et déshonoré. Témoin le château de Vincennes, où le génie a rasé ces dix belles tours qui faisaient l'admiration de nos pères: témoin les belles abbayes de Soissons, Notre-Dame et Saint-Jean-des-Vignes,

qui ont été, malgré toutes les réclamations des archéologues éclairés et zélés du lieu, mutilées de la manière la plus brutale.

Dernièrement encore, deux magnifiques arcades romanes, à Notre-Dame de Soissons, signalées par les antiquaires, ont été recouvertes par une construction tout à fait moderne. Mais il y a plus; en plein Paris, des actes analogues ont été commis à l'École Polytechnique; savez-vous ce que c'était, Messieurs, que l'École Polytechnique? C'était le collége de Navarre, le collége où ont étudié Rollin, Gerson et Bossuet, rien que cela! On en a fait l'École Polytechnique. J'avoue que la destination est très-belle; mais il y avait une chapelle, une chapelle ogivale, qui rappelait le souvenir vivant encore de cette grande institution et de ces grands hommes. Elle avait vingt fenêtres, m'a-t-on dit, car je ne l'ai pas vue. Eh bien! elle a été démolie par le fait des ingénieurs de la guerre, et cela l'année dernière, en février 1846.

J'ai un autre exemple plus récent et plus fâcheux encore à citer, c'est celui de Toulouse.

A Toulouse, il y a une admirable église que je me vante d'avoir *été le* premier à signaler, dès 1833, à l'attention publique. C'est l'église des *Jacobins* ou des *Dominicains*. Cette belle église date du 13e siècle, elle a été achevée au 14e. Elle a des caractères tout à fait spéciaux que je ne vous définirai pas, ce serait trop long, mais elle possédait deux titres qui la distinguaient et qui devaient mériter la sollicitude de tous les hommes éclairés. D'abord elle a servi de sépulture à saint Thomas d'Aquin, à ce grand homme, qui fut, comme vous le savez tous, non-seulement une des gloires de l'Église, mais encore une des gloires de l'Université de Paris, où il a longtemps enseigné, et où, par parenthèse, il ne pourrait pas, grâce au monopole, enseigner aujourd'hui.

Outre ce glorieux tombeau, la vieille église des Jacobins se distinguait par des fresques du plus curieux mérite, des fresques du 14e siècle, qui, en Italie, seraient l'objet de la visite de tous les voyageurs et de l'étude de tous les artistes. Cette église avait 200 pieds de long et 100 pieds de hauteur; elle était à deux nefs, particularité assez rare; enfin, elle avait un clocher qui passait pour le plus beau du Midi. Eh bien! le génie militaire s'en est emparé, et voici ce qu'il en a fait.

Il a d'abord recouvert ces fresques d'un badigeon, parce que les fresques et les peintures l'intéressent fort peu, tandis que le badigeon lui plaît beaucoup. Puis il a détruit les voûtes des chapelles latérales; puis il a coupé en deux l'église par un plancher; en bas, il a mis une écurie; au premier étage, il a fait un magasin de lits militaires: voilà son art à lui. En outre, il a détruit deux côtés du cloître, car il y avait un cloître admirable à côté de l'église, et il a transformé les deux autres côtés et la salle du chapitre en belles écuries garnies d'auges et de rateliers. Je ne sais trop ce qu'il a fait du réfectoire, qui avait treize fenêtres en ogive avec de riches meneaux, mais je sais ce qu'il a fait d'une chapelle, la plus belle de toutes, la chapelle de saint Antonin, qui était couverte de fresques admirables. Il en a fait le dépôt des chevaux morveux.

Voilà l'emploi qu'on trouve à faire, en 1846, d'un monument d'art qui, je

le répéta, en Italie, attirerait tous les voyageurs, tous les artistes. Eh bien! réellement, je ne crois pas qu'il y ait un pays, excepté en France, où d'aussi honteuses dévastations soient possibles.

J'espère qu'il suffira de les signaler, comme je le fais en ce moment à la Chambre et à M. le ministre de la guerre, pour rendre l'administration de la guerre plus traitable; je dis plus traitable, parce qu'il y a en ce moment un procès intenté par la ville de Toulouse, qui fait exception à la triste règle que je signalais tout à l'heure, qui est animée d'un intérêt éclairé pour cette église, et qui fait un procès à l'administration de la guerre pour rentrer en possession de cet édifice. Je n'examine pas le point de droit, mais je conjure M. le ministre de la guerre, et je prie la Chambre de m'appuyer dans ce vœu, je le conjure de vouloir bien examiner s'il ne pourrait pas trouver le moyen, sans léser les droits de l'État, de céder à cette ville une église dont elle pourra faire un usage convenable, mais dont bien certainement elle fera autre chose qu'un dépôt de chevaux morveux; je le conjure de faire cesser l'état actuel des choses et de céder à ce vœu.

Après le ministre de la guerre, il me faut passer au ministre de l'instruction publique. Là, il y aurait encore quelque chose à vous signaler : ce serait, si le ministre de ce département était ici, la destruction de la belle église abbatiale de Saint-Étienne, dans l'enceinte même du collége de Caen, destruction qui a été opérée l'année dernière. Mais ce que je ne puis omettre, c'est ce qui se passe à la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Je sais bien qu'ici M. le ministre de l'instruction publique n'est pas le seul coupable; ses prédécesseurs ont aussi leur part dans cet acte; on a donc voulu remplacer cette belle bibliothèque de Sainte-Geneviève, qui était de toutes celles de Paris la mieux combinée pour le service d'une bibliothèque; on a voulu la remplacer par une nouvelle bibliothèque, on l'a sacrifiée, on en a éloigné le public, on a voté à la grande satisfaction de MM. les architectes une nouvelle bibliothèque; et, pour commencer, on a rasé un utile et curieux monument, l'ancien collége de Montaigu, collége non pas aussi célèbre que le collége de Navarre, mais qui avait aussi figuré avec honneur dans l'ancienne Université de Paris, où avaient étudié Érasme et Calvin, et qui offrait aussi de très-précieux, de très-curieux débris d'architecture ogivale. Eh bien! on l'a rasé pour élever l'horrible édifice que vous pouvez tous aller voir, si vous en avez la triste envie, sur la place de l'École-de-Droit.

Et, puisque j'en suis au département de l'instruction publique, je dirai en passant que, tout en applaudissant sans réserve au crédit qui nous est demandé, dans la loi que nous avons sous les yeux, pour la publication relative aux débris de Ninive, je voudrais qu'on ne laissât pas en souffrance d'autres publications relatives aux grands monuments que nous avons sur notre sol, comme la grande publication relative à la cathédrale de Chartres, publication qui mérite au moins autant de sollicitude que celle relative à Ninive, et qui est en souffrance depuis plusieurs années. Il me semble aussi que les encouragements à la littérature, dont on fait un si bizarre usage, et qui sont consacrés à des publica-

tions comme la *Monographie du chat*, pour laquelle le budget porte 3,500 fr., pourraient être utilement employés à encourager les deux seuls recueils d'archéologie nationale, le *Bulletin* de M. de Caumont et les *Annales* de M. Didron. Ces deux recueils ont rendu les plus grands services à l'art national, aux souvenirs historiques; et l'on s'étonne de ne pas les voir figurer sur ces listes de souscription où tant d'autres ouvrages moins dignes occupent une si large place.

Je voudrais passer sous silence le ministère du commerce et de l'agriculture, parce que M. le ministre n'est pas là; mais je ne puis me dispenser de signaler la destruction d'une très-belle et très-curieuse église, celle de l'Observance, qui frappait tout d'abord l'œil du voyageur en entrant à Lyon, et qui a été détruite pour agrandir l'école vétérinaire, malgré une délibération du 22 janvier 1846, délibération dans laquelle le conseil municipal critiquait cet acte de vandalisme en ces termes :

« Le conseil exprime de vifs regrets sur la destruction d'un édifice *tellement* remarquable qu'à l'époque de la vente des biens des congrégations religieuses, l'église de l'Observance fut formellement réservée, et qu'il eût été facile de la conserver par une restauration bien moins coûteuse qu'une construction nouvelle. »

J'arrive à un point plus délicat et que je prie la Chambre de me permettre de traiter; j'y mettrai tous les ménagements possibles; il s'agit de la Liste civile. J'aborderai ce terrain avec tous les ménagements, avec tout le respect que je dois et que je porte à ce qui est souverainement respectable. Personne n'admire plus que moi ce qui a été fait à Versailles; c'est une des pensées qui honorent le plus le règne actuel; le pays tout entier l'admire et l'apprécie. Qu'il y ait des imperfections de détail, je ne m'en inquiète pas; c'est une grande, une noble pensée à laquelle je serai toujours heureux de rendre hommage, ainsi que vous tous.

Mais pourquoi faut-il, en rendant cet hommage, que j'aie à signaler un fait qui ne me paraît pas d'accord avec la nature de cette grande entreprise. Je veux parler de la transplantation des tombeaux de deux rois et de deux reines d'Angleterre, qui étaient dans l'église où ils avaient été enterrés, à Fontevrault, en Anjou, et qui ont été transportés, je ne sais en vertu de quelle autorité, à Paris, pour être mis à Versailles. Je ne sais pas d'abord si on avait le droit d'enlever ces statues à l'endroit où elles étaient, à l'église de Fontevrault, qui appartient à l'État. Et surtout j'en conteste la convenance, j'entends la convenance historique et artistique. Il ne s'agit rien moins que de Richard Cœur-de-Lion, d'Henri II, d'Éléonore d'Aquitaine et d'Isabelle d'Angoulême. Ces tombeaux devaient rester où ils avaient été construits, c'est-à-dire à Fontevrault, c'est-à-dire en Anjou, près du berceau de la maison de Plantagenet, au cœur de leurs possessions, dans une abbaye que ces rois et ces reines avaient entourée de leur affection spéciale, et qui était pour eux ce que Saint-Denis était pour les rois de France.

J'ai vu, il y a quinze ans, ces tombes dans leur église; malheureusement

il ne reste de cette belle église qu'une abside, qui sert de chapelle à la maison centrale de détention ; j'y ai vu ces statues, j'ai déploré leur abandon. Je l'ai signalé ; je pensais, comme tout le monde, qu'elles méritaient d'être préservées, surveillées avec soin ; car ce sont de belles statues des 12[e] et 13[e] siècles, très-rares, comme il n'en existe peut-être pas dix en France ; en les signalant et en les admirant, je comptais les retrouver dans le site qui leur convient. Car qui est-ce qui s'en irait chercher le tombeau de Richard Cœur-de-Lion à Versailles ! Richard Cœur-de-Lion et Versailles, ces mots hurlent vraiment de se trouver ensemble ; qu'y a-t-il de commun entre Richard Cœur-de-Lion et Versailles ? Cependant ces statues sont à Paris ; on les restaure : c'est une chose qui m'affraie toujours quand j'entends parler de statues et de monuments en restauration ; mais enfin, si cette restauration est faite tant bien que mal, j'espère que tout le monde appréciera la convenance qu'il y a à ne faire qu'en mouler des modèles pour le musée historique de Versailles, et à restituer ces originaux à l'église pour laquelle ils ont été faits, et d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

Maintenant, Messieurs, si la Chambre n'est pas trop fatiguée, je lui demande pardon d'avoir été si long ; je lui dirai quelques mots encore, mais très-courts, sur les constructions modernes. Je viens de parler de constructions des édifices anciens et des soins que le gouvernement y donne ; je voudrais dire deux mots très-courts sur les constructions modernes, pour lesquelles tant de fonds extraordinaires, complémentaires, supplémentaires, nous sont demandés dans la loi que vous allez voter.

Ces constructions se divisent naturellement en deux classes : les constructions civiles et les constructions religieuses ; elles ont toutes à mes yeux deux qualités, si je puis ainsi parler, ou deux caractères : elles sont toutes, ou à peu près toutes, très-laides et très-dispendieuses. Commençons par les églises, et ici, Messieurs, je regrette de ne pas voir à son banc M. le ministre de l'intérieur...

Je ne lui fais pas un reproche de son absence : je la regrette ; mais ce que je dis pourra servir peut-être à M. le ministre des cultes, qui a à peu près les mêmes attributions, quoique ne s'appliquant pas précisément aux mêmes objets.

Le 24 septembre 1846, M. le comte Duchâtel a lancé une circulaire sur la construction des églises, où il s'est rendu malheureusement, et à son insu, j'en suis sûr, l'écho d'une certaine démonstration maladroite et ridicule qui avait eu lieu quelque temps auparavant au sein d'une certaine académie. Il a lancé une sorte de condamnation contre les constructions d'églises entreprises dans le style chrétien, dans le style, j'ajouterai même national, créé en France, et qui a atteint en France l'apogée de sa beauté, de sa grandeur, le style ogival. Il est dit dans cette circulaire « qu'il ne faut pas construire dans un genre *que rien ne motive*, et qui, pour être convenablement exécuté, entraînerait les administrations municipales dans des dépenses excessives. » Eh bien ! Messieurs, je conteste formellement ces deux assertions, elles sont l'une et l'autre com-

plétement inexactes. Comment ose-t-on dire que rien ne motive le style ogival en France? Comment! rien ne motive le style ogival en France, dans ce pays qui est couvert, non-seulement de ces magnifiques cathédrales que je vous signalais tout à l'heure, mais jusqu'aux derniers villages, de petits chefs-d'œuvre qui n'ont pas leur égal dans les pays où l'architecture gothique a régné. Non, l'Angleterre et l'Allemagne, pays que j'admire beaucoup et que j'ai beaucoup étudiés, je le déclare sans aucun patriotisme de mauvais aloi, sont loin d'avoir des églises aussi admirables et aussi nombreuses que les nôtres; et, encore une fois, je parle, non pas de nos cathédrales, mais de nos petites églises paroissiales, chefs-d'œuvre de grâce, de délicatesse, de dignité et de convenance, comme on en trouverait cinquante dans un rayon de quinze lieues autour de Paris. Et c'est en présence de ces innombrables monuments que M. le ministre de l'intérieur vient nous dire que rien ne motive la reconstruction, la régénération de ce style si national et si catholique dans la France *catholique!*

Savez-vous, Messieurs, ce qui n'est point motivé? Ce sont des imitations serviles et stupides des monuments de Grèce ou de Rome; ce sont des Madeleines en petit; ce sont ces éternelles copies du Parthénon ou de je ne sais quel autre temple païen, dont on afflige sans cesse nos regards, et quand je dis copie, c'est parodie que je devrais dire, car ce n'est que cela, et cela au mépris de toutes les exigences de notre culte, de notre climat et de notre histoire.

Eh quoi! Messieurs, dans toute l'Europe éclairée, et notamment dans les pays que je nommais tout à l'heure, en Angleterre et en Allemagne, on ne construit plus une seule église qui ne soit aussi conforme que faire se peut aux règles et aux modèles qui nous ont été laissés par les siècles chrétiens. Ni en Angleterre, ni en Allemagne, on ne songerait désormais à faire une église dans un autre style que celui-là. Serions-nous donc les derniers à entrer dans cette voie; faut-il que nous soyons là, comme pour les chemins de fer, en arrière de tous nos voisins? Je ne m'y résigne pas pour ma part.

Quant à la question économique, je déclare que là encore le ministre est tombé dans une complète erreur. Ce n'est pas sur ma parole ni sur la parole de quelques amateurs, de quelques archéologues, que je vous fait cette affirmation, c'est sur la parole des architectes qu'emploie le gouvernement lui-même, le gouvernement bien inspiré. Les programmes, les devis ont été faits, et non pas seulement pour les grandes cathédrales, mais pour les églises paroissiales. Ces programmes ont été faits par les architectes qui ont été chargés par le gouvernement des travaux les plus importants de Paris, par M. Viollet-Leduc, chargé des travaux de Notre-Dame et de Saint-Denis; par M. Hippolyte Durand, récemment nommé architecte de l'Allier. Ils ont prouvé et constaté qu'il y avait économie à employer dans de justes limites le véritable style chrétien, le style ogival, plutôt que le style classique.

On m'objectera peut-être une église construite par la ville de Paris, et que M. le ministre de l'intérieur a approuvée, l'église de Sainte-Clotilde, sur la place Bellechasse.

Voici ce que j'ai à en dire. J'ai vu les plans de cette église; je vous dirai

qu'on a adopté pour cette église un style assez bâtard ; je ne veux pas la juger au point de l'art, mais uniquement à celui de la dépense.

On a adopté un gothique moderne, de décadence, mêlé, il est vrai, avec le gothique primitif, mais qui doit, en vertu de ses défauts mêmes, coûter fort cher. On m'a dit que la ville de Paris estime les dépenses de cette église à 5 ou 6 millions. Cette église ne coûterait pas cela si l'on n'avait pas adopté le style gothique de décadence, que M. le vicomte Hugo vous expliquerait beaucoup mieux que moi. Une église conforme au style grandiose, simple et sévère que nous offre à Paris l'église romane de Saint-Germain-des-Prés ou l'église ogivale de Notre-Dame, pourrait se bâtir à beaucoup moins de frais. Et à ce propos je dirai que je vois avec douleur, et je ne suis pas suspect en le disant, le système de dépense que l'on adopte pour les églises de la ville de Paris. Il semble que dans une ville comme Paris, où il n'y a pas quarante églises, tandis que dans une ville comme Parme il y en a près de quatre-vingts, le plus pressé serait de construire de nouvelles églises, simples et grandes, mais sans luxe, ce à quoi le style ogival primitif se prête admirablement. Au lieu de cela on prodigue l'argent pour élever de loin en loin deux ou trois temples de mauvais goût, où règne une magnificence de faux aloi, comme à Saint-Vincent-de-Paul, à Notre-Dame-de-Lorette et à la Madeleine.

Eh bien ! qu'il me soit permis de le dire, je déteste ce genre-là ; je déteste le superflu quand il prend la place du nécessaire. Ce qui est nécessaire à Paris, ce sont des églises en grand nombre, simples, majestueuses, dans ce style de Saint-Germain-des-Prés ou de Notre-Dame, qui se prête si bien à la simplicité et à l'économie, en même temps qu'à la majesté et à la grandeur.

Ce qui n'est nullement nécessaire et ce qui m'est odieux, pour ma part, ce sont ces marbrures, ces dorures, cette profusion d'ornements suspects et coûteux qui abondent à la Madeleine et à Notre-Dame-de-Lorette.

Et ce n'est pas seulement sous le rapport de l'art que je réprouve ces églises, c'est encore parce que dans ces églises si somptueuses, les pauvres ne trouvent pas leur place (adhésion). Il semble en vérité qu'elles soient trop riches pour y laisser entrer les pauvres. Oui, je déteste les églises où le pauvre ne peut pas pénétrer librement jusqu'au pied même de l'autel, où il y a tant de marbrures et de dorures, tant de balustrades et d'enceintes réservées, que les pauvres restent à la porte ou à l'entrée de l'église, comme autrefois les pénitents publics. Donnez-nous donc des églises moins riches, mais plus vastes et plus nombreuses, et où règne cette noble simplicité qui est le premier apanage de notre art religieux et national et le premier besoin de notre situation actuelle.

. . . .

Un mot maintenant sur les monuments civils.

Je ne sais pas pourquoi, puisqu'il est convenu que dans le 19e siècle on en est réduit à copier et qu'on ne peut rien inventer ; je ne sais pas pourquoi, dans ce qu'on copie, on va toujours prendre ce qu'il y a de plus laid et de moins national : ainsi on va prendre pour modèles de mauvais monuments grecs et romains, alors qu'on pourrait trouver parmi les édifices de nos ancêtres d'admi-

rables modèles, non-seulement d'architecture religieuse, mais encore d'architecture civile, domestique, politique.

Et voici pourquoi ils ne les connaissent pas, parce que l'Académie des Beaux-Arts, parce que l'École des Beaux-Arts, qu'elle dirige, ignore profondément notre art national et religieux, parce que les architectes que forme cette école en sortent animés de cette même ignorance et de l'hostilité que donne l'ignorance.

Voilà pourquoi nous voyons partout, en France, dans toutes les constructions officielles, toujours les mêmes colonnes, les mêmes frontons triangulaires, les mêmes attiques, les mêmes pilastres, en un mot, les mêmes mauvaises copies d'un ridicule modèle adapté à tous les usages, qu'il s'agisse d'un théâtre, d'une église, d'une caserne, d'une Bourse, ou même de ce palais de justice de Lyon, pour lequel on vous demande je ne sais combien dans la loi que nous discutons.

Eh bien, cela tient uniquement, croyez-le, au pitoyable enseignement qu'on donne à l'École des Beaux-Arts, enseignement en contradiction directe et perpétuelle avec nos mœurs, nos goûts, nos fortunes et notre climat.

A ce sujet, un mot encore sur une construction qui nous intéresse tous, c'est le tombeau de Napoléon. Je trouve là précisément une partie des défauts que je signale et que je dénonce en ce moment dans le choix des sujets des bas-reliefs qui doivent former la principale décoration du tombeau de l'empereur. Ce choix me paraît être aussi malheureux que possible.

D'abord il y en a une raison morale et historique. On a choisi pour ces bas-reliefs des sujets empruntés non à la gloire militaire de l'empereur, mais à sa vie civile et politique. C'est, à mon gré, un choix déplacé. Je me souviens qu'il y a quelques années, alors que je critiquais aussi amèrement que je pouvais le faire, et comme je me réserve de le faire encore, le système d'ornementation adopté pour la Chambre où nous siégeons, je fis la remarque que Turgot et Portalis avaient ici des statues en pied, tandis que Napoléon, qui a bien aussi quelque droit de figurer parmi les législateurs et les hommes d'État, était relégué parmi les médaillons en clair-obscur. Là-dessus on s'anima d'un beau zèle et on me répondit, ce fut, je crois, M. le duc Decazes : « Quoi! un despote comme Napoléon! » (Dénégation de M. Decazes.)

Je me souviens parfaitement que cette objection m'a été faite; mais je vous demande pardon de vous l'avoir imputée. On me dit donc : Mais Napoléon détestait la liberté, la tribune, les garanties constitutionnelles; que voulez-faire de lui dans une chambre législative? J'avoue que la raison ne me semble *pas* mauvaise, et je la tins pour dite. Mais aujourd'hui je viens la rétorquer à mon tour; et je m'étonne, en vertu de ce même argument, qu'on vienne exposer exclusivement à l'admiration de la postérité la vie civile de l'empereur; je trouve que ce ne sont pas là les souvenirs qu'il importe de consacrer; j'aime et j'admire la vie civile du consul qui rétablit l'ordre, mais non celle de l'empereur qui substitua le despotisme à l'ordre.

A l'époque où nous sommes, on n'a nul besoin de nous prêcher le despo-

tisme, même dans les monuments. C'est, du reste, une opinion que je donne en passant.

Mais c'est surtout au point de vue de l'art que le choix des sujets est ridicule. Comment! lorsqu'on avait dans la vie militaire de l'empereur, dans sa vie réelle, empreinte encore dans les souvenirs de toute la France, les plus magnifiques sujets qu'on puisse offrir à la sculpture, on s'en va choisir, quoi? des allégories. Or, Messieurs, de toutes les bêtises que l'homme ait jamais inventées, la plus bête, selon moi, c'est l'allégorie, et je n'en veux pas d'autre preuve que ces affreuses peintures allégoriques que vous voyez dans notre plafond.

Voici donc, si toutes les voies de la Presse ne nous trompent point, les allégories qu'on a choisies pour orner le tombeau de l'empereur. Je crois qu'il suffit de les nommer pour en faire sentir l'inconcevable ridicule. Ce sont : 1° le Code Civil; 2° le Code Pénal; 3° le Concordat; 4° l'Université; 5° l'Industrie; 6° le Commerce (on a choisi le Commerce, probablement par égard pour le blocus continental); 7° l'Agriculture; 8° la Centralisation administrative. Comprenez-vous bien, Messieurs, toute la beauté de cette allégorie qui aura pour objet de rendre la centralisation administrative. Quant à moi, je suggérerais à l'artiste de prendre pour emblème une pile de cartons verts. Je n'en conçois pas d'autre.

Il suffit, je crois, Messieurs, de vous avoir dénoncé ce dernier exemple pour montrer dans quelle voie fausse, absurde, peu naturelle, antinationale, on s'engage, grâce à l'éducation déraisonnable de nos artistes. C'est une ligne qui nuit à notre réputation et à nos finances, car, dans la vie publique comme dans la vie privée, le mauvais goût coûte toujours plus cher que le bon goût; elle nuit à l'honneur de notre gouvernement et à celui de notre pays; c'est pourquoi j'ai pris la liberté de vous en entretenir un peu longuement. (Marques nombreuses d'approbation.)

Comte de MONTALEMBERT.

Polémique philosophique.

LE SAINT-SIMONISME, LE FOURIÉRISME ET LE COMMUNISME

JUGÉS D'APRÈS LES OUVRAGES QU'ILS ONT PRODUITS.

La Revue des deux Mondes vient de publier un travail assez curieux de M. Louandre, intitulé : *Statistique littéraire, ou De la Production intellectuelle en France depuis 15 ans*[1]. C'est un coup d'œil général sur le nombre et la valeur des volumes parus depuis cette époque. Les catholiques ont peu sujet d'être satisfaits de cette *statistique*. Le critique n'a jeté qu'un coup d'œil distrait et peu profond sur les productions catholiques, comme on le verra mieux par une lettre qui nous est adressée et que nous publierons à la suite de cet article: mais il a donné sur les trois écoles ou sectes que nous venons de nommer quelques détails qui seront lus avec plaisir par nos lecteurs; c'est ce qui nous engage à les consigner ici.

L'école économique révolutionnaire ou socialiste se présente depuis quinze ans divisée en trois sectes : le saint-simonisme, le fouriérisme et le communisme. Nous avons vu, à l'occasion de M. l'abbé Châtel, quelle était aujourd'hui la destinée d'une hérésie religieuse. Le saint-simonisme nous montrera quelle est la destinée d'une hérésie sociale.

On sait que Saint-Simon, après avoir amassé dans des spéculations hardies une fortune immense, qu'il perdit bientôt dans des spéculations nouvelles, se fit économiste au moment de sa ruine. La comédie dont les derniers actes devaient se jouer en 1834 commença sous l'empire par un divorce. Le réformateur avait épousé une femme aimable, digne de toute son affection, et qu'il aimait tendrement; mais comme il entrait dans ses vues d'abolir le mariage, ou du moins de ne l'admettre qu'à l'état transitoire, il écrivit un jour à celle qui portait son nom que, « malgré la tendresse et l'estime que lui inspiraient sa per-
» sonne et son caractère, les pensées étroites et vulgaires dans lesquelles elle
» avait été élevée et qui la dominaient encore ne lui permettaient pas de s'élancer
» avec lui au-dessus de toutes les lignes connues; qu'il était donc obligé de de-
» mander le divorce, le premier homme de ce monde ne pouvant avoir pour épouse
» que la première femme. » Le divorce fut prononcé, et Saint-Simon, détaché dès lors de tout sentiment vulgaire, déposa ses théories dans des livres qui restèrent longtemps concentrés entre les mains d'un petit nombre de disciples. Les

[1] Dans les cahiers du 15 octobre, 1er et 15 novembre 1847.

vues nouvelles que ces livres contenaient sur l'industrie firent irruption dans le public par *le Producteur,* dont le premier numéro parut le 1er octobre 1825. Malgré son journal, la secte vécut sans éclat pendant six ans ; mais à peine la révolution de juillet était-elle accomplie que le saint-simonisme déploya sa bannière, se fit faire un costume bleu, laissa croître sa barbe et annonça qu'il venait changer le monde. Pendant la seule année 1833, qui fut appelée *l'année de la mère*, on vit paraître 28 brochures adressées *aux femmes juives*, *à la prostituée*, *aux femmes de tous les peuples et de toutes les religions*. On remplaça la trinité chrétienne par un *dieu père et mère*, l'épouse mère de famille par la *femme libre,* et Paris par *la ville nouvelle*. Le public qui se laisse toujours séduire par les excentricités assista pendant quelque temps, comme à un spectacle, aux exercices religieux, aux concerts et aux travaux des saint-simoniens, qui avaient, on se le rappelle, choisi Ménilmontant pour champ d'asile ; mais il devait en être du sanctuaire de Ménilmontant comme du phalanstère de Condé-sur-Vègre. L'hérésie pénétra dans la nouvelle église. M. Bazard, qui était marié, repoussa la communauté des femmes, l'une des théories favorites de la secte, et fit schisme contre *le père*. Vers le même temps, l'auteur de l'*Appel d'une femme au peuple sur l'affranchissement de la femme*, madame Claire Demar terminait sa vie par un suicide. Le public réfléchit, s'attrista, s'effraya de ces attaques contre la famille, de cette mort violente d'une jeune femme qu'un enthousiasme irréfléchi pour des théories téméraires avait jeté dans le désespoir. *Le père* lui-même, renonçant à propager sa doctrine en France, donna ordre à ses enfants de se disperser aux quatre coins du globe. Les plus aventureux se mirent en route. *Le père* alla offrir au vice-roi d'Égypte ses talents d'ingénieur pour le barrage du Nil, qui ne fut point barré, et le percement de l'isthme de Suez, qui ne fut point percé. Quelques années plus tard les jeunes missionnaires se retrouvaient tous à Paris, convertis à cette civilisation qu'ils avaient si rudement attaquée : c'est là l'inévitable dénouement de nos hérésies sociales ; mais, plus heureux que M. l'abbé Châtel, qui n'eut qu'un bureau de poste, ils ont avantageusement remplacé leurs fonctions de dieux et de messies par des fonctions plus positives et surtout mieux rétribuées. Les sectateurs du *dieu père et mère* sont rentrés dans le giron de l'Église et de l'administration ; nous en savons même qui sont marguilliers, nous pourrions citer la paroisse.

L'histoire du fouriérisme n'est ni moins instructive ni moins piquante que celle du saint-simonisme. Comme Saint-Simon, Fourier vivait sous l'empire. Son premier livre, la *Théorie des quatre mouvements*, parut à Lyon en 1808 ; mais ce ne fut qu'en 1824, au moment où s'organisait aussi le saint-simonisme, qu'il rallia quelques disciples. La révolution de juillet, qui donna carrière à tous les rêveurs, surexcita les espérances de la secte phalanstérienne, et elle commença une propagande active par les journaux, les brochures, les tournées en province et les réunions gastronomiques. Le premier de ses journaux, *la Réforme industrielle,* fut dirigé par Fourier lui-même et s'éteignit après deux ans comme *le Producteur* et *le Globe* des saint-simoniens, comme *le Réformateur* de M. Châtel. *La Phalange*, fondée en 1836, mourut en 1842, pour

faire place à *la Démocratie pacifique*, qui est aujourd'hui l'évangile de l'école. A côté des journaux on compte, outre une édition des *œuvres complètes* de Fourier, une soixantaine d'ouvrages, dont les plus importants sont dus à M. Victor Considérant, le principal publiciste, le grand théoricien et le libraire de l'école. Une vingtaine d'écrivains environ, parmi lesquels deux dames, ont travaillé pour la littérature phalanstérienne, et cette littérature a aujourd'hui un dépôt spécial à Paris : c'est *la librairie sociétaire, qui se charge en outre au comptant*, comme dit le catalogue, *de la commission pour tous les ouvrages publiés en dehors d'elle.* Nous ne demanderons pas aux phalanstériens quelles sont les applications pratiques, les améliorations positives qui sont sorties de leurs théories; ils nous répondraient comme le *père* des saint-simoniens aux jurés : que l'étroite portée de notre esprit bourgeois ne nous permet pas de comprendre. Nous leur demanderons seulement : qu'avez-vous fait des doctrines du maître, de sa verve, de son style souvent éclatant, de sa colère sincère et surtout de sa profonde originalité? Qu'est devenue cette cosmogonie fantastique que l'ardent rêveur défendait avec la passion d'un illuminé? Où *sont*, *dans* vos brochures, ses bayadères et ses sœurs de la Miséricorde, personnel indispensable de tout phalanstère? Vous avez sacrifié la cosmogonie à la science; les danseuses publiques ont détrôné, dans vos feuilletons, les bayadères. Quand vous célébrez l'anniversaire de la naissance de Fourier, vous remplacez les merveilles de la gastrosophie, les jeux culinaires de l'humanité, par de modestes dîners à cinq francs par tête. Vous voilà presque d'accord avec les civilisés; il ne vous reste plus que l'organisation du travail par groupes et par séries! Mais qui fera mouvoir les séries et les groupes quand on aura supprimé l'essor des passions, la religion du plaisir? Ici encore, on le voit, les novateurs, en se plaçant en dehors du progrès rationnel, en dehors de l'expérience et de l'observation, seul point de départ de tout progrès, sont fatalement ramenés dans le sein même de la société qu'ils voulaient détruire. Fourier n'était au fond qu'un magicien, un mystique égaré dans une époque industrielle. On a voulu à toute force en faire un économiste, et la science s'est vengée en brisant la baguette du sorcier.

Saint-Simon parlait au nom de l'art et de la théocratie industrielle; Fourier, au nom de l'harmonie mystérieuse des nombres et des lois de l'attraction. Les communistes à leur tour parlent au nom de la fraternité évangélique et de la démocratie. Le *communisme*, qui se montre pour la première fois en France au 12e siècle, sous la forme d'hérésie religieuse, avec Valdo et les pauvres de Lyon, s'arme avec les Jacques, s'allie au 16e siècle avec les philosophes, et reste comme eux dans les nuages de l'abstraction; puis il disparaît pendant deux siècles pour ressusciter avec Babeuf dans les jours les plus troublés de la révolution française. Oublié sous l'empire, sous la restauration et dans les premières années de la révolution de juillet, il relève sa bannière vers 1836, et depuis cette époque il a mis en circulation une quarantaine de livres ou de brochures, et fondé ou plutôt essayé de fonder quelques journaux. Parmi les livres on distingue ceux de MM. Cabet et Proudhon, qui sont les grands théoriciens

de l'école, et qui défendent, l'un le communisme *icarien*, fondé sur le principe de l'association; l'autre le *babouvisme*, fondé sur les théories de la loi agraire. Les journaux, au nombre de quatre, ont été publiés à Paris et à Lyon, qui sont, avec Saint-Étienne, les centres principaux de la secte. Ces journaux sont à Lyon *le Travail*, à Paris *la Fraternité*, *l'Humanitaire*, qui n'a eu que quelques numéros, et *le Populaire*, sur lequel le parti catholique a vainement tenté de mettre la main, en offrant les fonds du cautionnement exigé pour la publication hebdomadaire, à la seule condition que le journal prendrait une teinte religieuse. Malgré la modicité du prix, les diverses feuilles que nous venons de citer n'ont jamais eu qu'une publicité fort restreinte. Pouvaient-elles espérer, en effet, trouver des lecteurs parmi les hommes sérieux, quand l'un de leurs rédacteurs en chef, poursuivi pour délit de presse, déclarait devant les tribunaux ne savoir ni lire, ni écrire ?

Le communisme, comme les doctrines de Saint-Simon et de Fourier, n'est point resté concentré dans un petit cercle d'écrivains et de penseurs. Il a rallié de nombreux adeptes parmi les classes ouvrières, où il s'est partagé en diverses sectes désignées sous les noms de *communistes égalitaires*, *communionistes*, *communitaires*, *communistes-matérialistes*, *chiénistes*, *communautistes*, *solidaire-unis*, *fraternitaires*. De la France, il s'est étendu rapidement dans la haute Italie, en Prusse, où il s'est constitué, sous le nom de *Jeune Allemagne*, en une vaste société secrète; en Suisse, principalement dans les cantons Allemands, où il a recruté pour disciples cette espèce de prolétaires qu'on désigne sous le nom de *Heimathlosen*, c'est-à-dire gens qui n'ont ni feu ni lieu. On se rappelle aussi qu'au moment des troubles du chartisme, les communistes français se sont mis en relation avec les chartistes anglais, et leur ont offert le secours de leurs bras, si l'agitation sortait du *meeting* pour descendre dans la rue. Enfin, en 1835, le communisme fut implanté en Belgique par Jacob Kats, qui organisa, sous le nom de *Fraternité*, une association qui rappelait par la forme les sociétés de rhétorique de la vieille Flandre. Tour à tour tisserand, maître d'école, cabaretier et en même temps auteur dramatique, comédien, orateur et pamphlétaire, Kats prêchait son socialisme dans un estaminet de Bruxelles, où il avait établi un théâtre. Il y donnait en flamand des pièces de sa façon, où paraissaient des *paysans éclairés*, qui répétaient en dialogues populaires les *Paroles d'un croyant*.

Si nous comparons maintenant dans leur marche et leurs résultats l'école conservatrice progressiste et l'école révolutionnaire, nous voyons dans la première les idées se produire sans éclat et presque inaperçues, passer des livres dans les journaux, arriver lentement jusqu'au public, et, après sept ou huit ans de discussion, se transformer en projets de loi et se réaliser dans la pratique. Dans l'école révolutionnaire, au contraire, on procède toujours par saccades. Chaque système rallie autour de lui d'autant plus de disciples, excite dans certains esprits un enthousiasme d'autant plus grand, qu'il est plus échevelé et plus impraticable. Il faut huit ou dix ans à une idée juste pour se faire accepter; il faut six mois aux utopistes les plus excentriques pour se faire une école; mais

l'idée juste se retranche toujours, après une première défaite, pour livrer de nouveau bataille et prendre sa revanche. L'utopie, au contraire, une fois entamée sur un point, croule et ne reparaît qu'à de longs intervalles pour crouler encore. Le bon sens public ne s'enthousiasme jamais; s'il se laisse passivement dominer par la vérité, il est toujours prompt à se révolter contre les témérités et les rêves. C'est là, dans toutes les questions de réforme, ce qui caractérise la société au milieu de laquelle nous vivons. Elle cherche et veut le progrès, mais en restreignant autant qu'elle le peut les chances du hasard. En économie politique, comme dans toutes les sciences, elle marche et avance en s'appuyant sur la méthode expérimentale, et, malgré l'égoïsme et la corruption dont on l'accuse, elle interroge au nom de la morale, au nom des sentiments éternels, ceux qui lui parlent au nom des intérêts. — Vous attaquez, vous supprimez la famille, — telle est l'objection contre laquelle sont venus se briser tour à tour les Saint-Simoniens et Fourier, contre laquelle se brisera le Communisme. — Vous attaquez la patrie, — telle est l'objection contre laquelle se briseront les *Humanitaires*.

Certes, nous ne voulons ni dissimuler ni excuser les vices de la société au sein de laquelle nous vivons; mais il nous semble qu'il est fort difficile de résoudre en un seul jour et par des théories préconçues tous les problèmes qui naissent du choc des intérêts et des passions, et, si le principal travail de notre époque consiste à signaler le mal, c'est au temps et à l'expérience qu'il faut s'en rapporter pour le remède. Afin de calmer les impatiences des réformateurs, tout en reconnaissant en bien des points la légitimité de leurs plaintes, il faut interroger l'histoire, qui compte les années en mesurant le progrès. N'oublions pas qu'il y a huit siècles entre la chute de l'esclavage antique et l'émancipation des communes, qui donne à la bourgeoisie le droit de travailler et de posséder pour elle-même, et six siècles encore entre cette émancipation et la révolution française, qui détruit au profit de tous le monopole des maîtrises, des jurandes et des priviléges. N'oublions pas surtout le bien qui s'est fait de notre temps même dans l'intérêt des classes souffrantes. Les salles d'asile, les crèches, les ouvroirs, les caisses d'épargne, les caisses de secours et de prévoyance, les écoles d'apprentissage, les hôpitaux, les enfants trouvés, les maisons de refuge destinées comme celles du moyen âge à recevoir les vieillards des divers métiers, le patronage des jeunes détenus, la création d'hospices payants, l'amélioration des hospices gratuits, ont été l'objet d'un nombre considérable de publications. On ne s'est pas contenté d'écrire ou de disputer des systèmes, on a toujours fait succéder la pratique à la théorie, quand il s'agissait de soulager des misères réelles. La bienfaisance publique, organisée aujourd'hui comme une grande puissance de l'État, est devenue comme un terrain neutre sur lequel se rencontrent tous les partis. Les théories égoïstes de l'école de Malthus sont vaincues dans les livres mêmes des économistes par les principes de la charité chrétienne, et l'on ne saurait dire tout ce qui se fait de bien aujourd'hui par les riches comme par les pauvres, principalement à Paris. On peut consulter à ce sujet le recueil périodique *les Annales de la Charité*; on y verra que l'égoïsme

qu'on a trop souvent avec raison reproché à notre époque n'a pas desséché toutes les âmes. Un érudit qui sait le moyen âge dans les moindres détails de ses mœurs et de ses institutions, M. Monteil a dit que l'histoire des hôpitaux de France serait bonne à traiter et qu'elle serait aussi très-bonne à lire ; nous dirons à notre tour aux socialistes et aux staticiens, qui calomnient souvent la société en lui présentant sans cesse des listes de voleurs et de filles perdues, qu'ils auraient un beau livre à faire en prenant pour sujet la charité dans la France du 19[e] siècle, car sans aucun doute, nous sommes heureux de le dire ici, nous avons vaincu nos aïeux dans l'art de soulager les misères publiques et privées. La charité chrétienne, qui fit au moyen âge tant de choses admirables, sans rien perdre de son ardeur, a profité du progrès des sciences économiques et administratives pour s'organiser elle-même comme un des pouvoirs de l'État, et, dans aucune des circonstances pénibles que nous avons traversées depuis 15 ans, elle n'a manqué à sa mission ; elle a même donné plus qu'on n'eût été en droit de lui demander.

Ch. LOUANDRE.

Voici maintenant la lettre qui nous est adressée à l'occasion des jugements portés par M. *Louandre* sur les productions catholiques pendant ces dernières années.

Séminaire de ...., 15 octobre 1847.

Monsieur le Directeur,

C'est avec la plus étrange surprise que je lis dans la livraison du 15 octobre de la *Revue des deux Mondes* ces bienveillantes paroles du rédacteur, M. Charles *Louandre :*

L'exégèse, la critique sacrée, qui soulève encore en Allemagne des polémiques brûlantes, et qui forme l'une des branches les plus importantes de notre ancienne littérature religieuse, *n'a rien produit* chez nous qui mérite d'être noté. On a vécu sur les anciens auteurs, Guénée, Nonotte et Bergier. L'Église de France, qui, dans l'origine, prit part à toutes les grandes luttes, qui combattit Arius par saint Hilaire de Poitiers, Pélage par saint Germain, Luther et Calvin par Bossuet, l'Église de France semble aujourd'hui *désarmée dans la guerre* que la science sceptique livre à la tradition. Elle a laissé passer *sans réponse, sans réfutation sérieuse*, l'ouvrage le plus menaçant peut-être qu'on ait écrit depuis Voltaire, la *Vie de Jésus* du docteur Strauss. C'est là un grave symptôme d'indifférence ou d'impuissance.

Quand nous nous taisons, on nous reproche amèrement notre silence comme une preuve d'ineptie ou d'incapacité ; mais si nous renversons par de solides raisons les attaques continuelles dont la Révélation est l'objet, on déclare avec une aisance parfaite et une grâce nonchalante que nos travaux ne sont pas *sérieux* et ne méritent pas même un regard de la *science sceptique !*

Je ne sais si le collaborateur de la *Revue des deux Mondes* lit quelquefois nos revues catholiques : cette supposition me paraît bien

peu probable. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il m'est permis de rappeler que dès l'année 1845 M. l'abbé Chassay a commencé, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, une série d'articles contre le système du professeur de Tubingue sous le titre : *le docteur Strauss et ses adversaires en Allemagne*. Depuis, dans un ouvrage spécial intitulé *Le Christ et l'Evangile*, le même auteur a combattu tous les principes généraux de l'école mythique, en attaquant ses représentants les plus distingués, soit en Allemagne, soit en France. Je suis tout disposé à reconnaître que ces travaux sont loin de renverser toutes les difficultés. Aussi savons-nous que l'auteur se propose de compléter les solutions déjà données dans des publications spéciales. En attendant, nous voudrions bien savoir si le rédacteur de la *Revue des deux Mondes* a rien à répondre de solide à la réfutation qui a été faite du système de Strauss, dans la deuxième partie du *Christ et l'Evangile*. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les rédacteurs de la *Revue des deux Mondes* affectent de se mêler d'exégèse; ils en parlent comme de toutes les choses religieuses, en déguisant mal le sarcasme voltairien sous le sourire complaisant des disciples de l'éclectisme. Quand donc aura-t-on le courage de nous attaquer franchement si nous ne sommes pas des adversaires sérieux? Pourquoi prendre à notre égard tant de précautions minutieuses?

On reproche au clergé de ne pas s'occuper d'exégèse! Or, dans un seul séminaire, au fond de la province, celui de Bayeux, nous pouvons citer la *traduction de Tholuck*, précédée d'une *excellente introduction* par M. l'abbé de Valroger, que M. Saisset, le collaborateur de M. Louandre, regarde comme un homme *sérieux*[1]. Pourrai-je oublier encore la savante *Apologie du Pentateuque* que publie en ce moment, dans l'*Université Catholique*, M. l'abbé André, du même séminaire? Quels grands travaux ont donc donné à M. Louandre le droit de nous accuser d'impuissance ou d'oisiveté? Nos adversaires veulent-ils nous accabler du poids de leur silence ou de leur dédain?

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Un professeur de Philosophie.

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet.

COMPTE RENDU A NOS ABONNÉS.

Nous allons, comme par le passé, offrir à nos Abonnés le résumé des matières contenues dans ce volume, et le résultat des principes qui y ont été développés.

M. l'abbé Jager, comme à son ordinaire, nous a donné deux leçons par cahier et a terminé ses *Recherches sur la guerre des Albigeois et sur l'origine et la véritable nature de l'Inquisition*, et, comme c'est son habitude aussi, il a jeté de vives clartés sur ces deux grandes questions. Dans celle des *Albigeois*, il a prouvé trois choses : 1° que la société, que l'Église étaient obligées de se défendre contre des sectaires qui attaquaient la base même de toute société civile et religieuse, qui s'étaient constitués en guerre ouverte contre les institutions, les lois, les biens et les personnes de leur époque ; 2° que les Papes n'ont jamais voulu que leur conversion et la destruction de ces principes dualistes, anti-sociaux, qui auraient fait reculer la civilisation moderne jusqu'à l'état sauvage ; 3° qu'ils ne sauraient être responsables et de leurs légats qui ont éludé ou abandonné leurs instructions et leurs ordres, et des chefs laïques qui, comme Simon de Montfort, songeaient bien plus à établir leur pouvoir temporel qu'à convertir ou changer les principes criminels qu'ils étaient chargés de poursuivre.

Quant à l'*Inquisition*, le docte professeur prouve pièces en mains, et par dates authentiques et avérées, que telle qu'il faut l'entendre, et telle que l'Église l'a voulue, elle ne date pas de la guerre des Albigeois, mais qu'elle a toujours existé dans toute société bien organisée, dans tout État, dans toute ville, dans toute association, qui toujours ont eu, ou censeurs, ou procureurs du roi, chargés de rechercher et de constater les atteintes portées à la loi, à la société, à l'association, quelle qu'elle soit. L'Église a dû avoir et a toujours eu des chefs chargés de *rechercher* ou de faire l'*inquisition* des atteintes portées à sa doctrine ; et elle en avait d'autant plus le droit à une époque où les peuples et les rois l'avaient chargée de veiller spécialement à cette conservation. Celui qui étudie bien l'histoire, celui qui se souviendra de ces exécutions, de ces expulsions en masse, de ces personnes livrées et brûlées ou mas-

sacrées par le peuple, sans forme de procès, reconnaîtra que l'intervention régulière de l'Église dans cette inquisition, a été plus favorable que nuisible aux accusés eux-mêmes. Il y avait au moins l'intervention d'un pouvoir régulier devant lequel on pouvait se défendre, et devant lequel la confession du crime était toujours suivie du pardon.

Il est vrai que l'Inquisition, surtout en Espagne, est devenue un pouvoir politique, sinistre, ténébreux et terrible; mais alors ce ne sont plus les papes qui la dirigent, c'est le pouvoir civil, le pouvoir politique, qui lui-même à peine délivré d'un ennemi contre lequel il avait combattu plus de 800 ans, voyait dans chaque hérétique un ennemi de l'État, un conspirateur permanent contre le pouvoir, contre le peuple et le roi. Telle a été l'Inquisition pour le fond, l'Inquisition vraie et telle qu'elle apparaît aux yeux de l'historien savant et intègre, aux yeux du lecteur intelligent et sans préjugés.

M. l'abbé Jager va commencer, pour l'année 1848, l'*Histoire du grand schisme d'Occident*, cette lamentable histoire de la division qui fut introduite dans l'Église par la nomination de deux papes, et par la nécessité où se trouva le chef de l'Église d'abandonner Rome et de venir se réfugier à Avignon. Comme pour toutes les autres questions, l'histoire de cette triste époque n'a pas été écrite ou elle l'a été imparfaitement. On l'a écrite en France surtout avec des préjugés tout gallicans et sous l'influence d'une espèce d'apothéose du pouvoir royal. Il est temps de ramener l'attention de la génération actuelle à l'étude complète et importante des faits. C'est ce que va faire M. l'abbé Jager, qui rendra ainsi un vrai service à l'Église. C'est aux professeurs d'histoire, dans les grands et les petits séminaires, à répandre ces principes nouveaux, ces découvertes dans l'enseignement, en réformant la plupart des livres classiques que l'on met entre les mains des étudiants, à dissiper les erreurs historiques qui ont cours dans les études, et qui ainsi se fixent dans la mémoire des élèves, dont elles faussent le jugement. Tel doit être le but de toutes les études actuelles. Nous aurons gagné notre cause quand nous aurons rétabli la vérité dans l'histoire des rapports de Dieu avec les hommes, c'est-à-dire dans l'Église.

M. *de Lahaye* est un de ces hommes qui travaillent aussi à détruire les opinions fausses et les principes erronés qui se sont glissés dans une des parties les plus importantes de l'enseignement, celle de la *philosophie*, ou plutôt encore de la *méthode en philosophie*. Les

catholiques se sont beaucoup trop mis à la suite de quelques hommes, Platon, Aristote, Descartes, etc.; ces hommes n'avaient pas *inventé*, ne pouvaient pas *inventer la vérité;* leur attribuer cette invention, c'est leur faire beaucoup trop d'honneur. Dans les choses de dogme et de morale obligatoires, l'obligation d'y croire ne peut venir que de Dieu. C'est Dieu qui nous a *révélé extérieurement* ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire. Les hommes qui ont reçu cet enseignement l'ont transmis à leurs enfants, et ainsi de suite, par tradition. Le jugement des hommes sur ces questions n'est sûr et infaillible qu'autant qu'il est d'accord avec cette révélation : c'est dans ce sens que le consentement commun est infaillible. Pour les vérités d'un autre ordre, et leurs conséquences, pour les arts, les sciences, que les hommes ont bien inventés ou déduits, ici le consentement commun est une des dernières preuves de la vérité, non pas que le consentement commun fasse la vérité, ce qui n'est pas au pouvoir de l'homme, mais en ce qu'il constate la vérité. Le génie qui invente est obligé de passer par ce *criterium*, ou de faire adopter ses inventions, adoption qui a toujours lieu à la longue quand l'invention est réelle.

M. de Lahaye fait l'application de ces principes à la plupart des branches de la science humaine. Il a traité dans ce volume des *sciences naturelles*, de la *médecine*, de la *littérature* et des *beaux-arts*, de l'*histoire*, du *droit naturel* et du *droit politique*, et sur chacun de ces sujets il a ouvert des points de vue lumineux, et jusqu'ici peu aperçus, peu mis en relief. Nous sommes assuré que ce travail aidera puissamment le mouvement de réformation et de reconstitution qui se fait en ce moment dans la philosophie catholique. Car, on le sait, la méthode ancienne fait défaut de toutes parts; les agrandissements de l'erreur et les conquêtes de la vérité, les découvertes faites dans les religions anciennes, mettent chaque jour de plus en plus en relief ces défauts. Cette question a été précisée avec clarté dans une lettre écrite par un professeur de théologie et insérée dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, qui s'occupent plus spécialement de cette question. Nous la publions ici parce qu'il est utile de faire connaître le plus possible le point précis où se trouve la polémique catholique contre le rationalisme et le panthéisme.

Lettre sur la direction à donner à la polémique actuelle.

Monsieur,

« J'ai entendu, pendant ces vacances, des personnes graves et éclairées faire à votre excellent recueil un reproche immérité, j'en ai la conviction, mais digne d'une courte réponse. A quoi bon, disent-elles, ces interminables articles de *polémique catholique?* On ne comprend plus rien dans ces lettres coupées ou interrompues à chaque alinéa par une assertion contradictoire.

» Ce reproche tombe devant l'exposé court, clair et précis des seuls termes de la controverse importante et compliquée qui, depuis plusieurs années, se poursuit dans les *Annales*.

» I. Le Rationalisme, *pris comme synonyme d'usage de la raison*, est admis de tout homme sensé. Car il est par trop évident que toute connaissance acquise passivement ou laborieusement, implique un acte rationnel, c'est-à-dire une appréciation de notre raison. Le sens commun dit : il ne faut rien affirmer, ni rien nier d'une manière positive, sans preuves convaincantes d'évidence ou d'autorité [1].

» II. Le mot Rationalisme, *pris comme système doctrinal*, présente divers sens et a donné naissance à plusieurs écoles.

» L'école *purement rationaliste* pose les formules suivantes : Impossibilité d'une religion surnaturelle...; inutilité de la parole, soit divine, soit humaine, comme moyen préalable et externe pour connaître les vérités religieuses, dogmatiques et morales... Les notions fondamentales de la religion sont ou des idées innées, ou des illuminations soudaines et purement internes, ou des sensations transformées..... La raison individuelle, *seule et sans l'aide* d'aucun enseignement oral, perçoit, découvre, développe et démontre les vérités religieuses [2].

» D'après cette formule du pur Rationalisme, on voit que ses partisans ne sont pas d'accord touchant l'origine des idées religieuses : les uns sont *innéistes*, les autres *illuministes* ou *mystiques*, les autres *sensualistes*.

» III. L'école *mixte*, ou *semi-rationaliste*, professe l'existence d'une religion *surnaturelle*, et partant nécessairement révélée de Dieu. Car cette religion étant une destination purement gratuite et contingente de l'homme à la vision intuitive et aux moyens d'y parvenir, est un fait libre de la part de Dieu. Or, un tel fait ne peut être connu que par révélation divine. Mais quant aux vérités fondamentales de la religion *naturelle*, l'école mixte admet : 1° les idées innées; 2° l'existence, *imò* la nécessité d'une révélation primitive et externe pour *avoir conscience* de ces idées. Suivant cette opinion, la parole ou l'enseignement oral est au *développement* des idées innées ce que la lumière et la chaleur sont au *développement* de la semence enfouie dans le sillon.

» M. Bonnetty a fait à l'*école mixte* des réponses péremptoires à mon avis : « Une
» idée dont on n'a pas conscience réfléchie n'est pas une idée proprement dite. Une
» idée une fois acquise d'une manière quelconque se développe plus ou moins par la
» seule activité de notre raison, et sans l'aide d'un enseignement oral; donc cet en-

[1] M. de Bonald dit quelque part : « *Il ne faut rien admettre que sur l'autorité de* » *l'évidence ou sur l'évidence de l'autorité.* »

[2] Quelques théologiens admettent implicitement cette dernière proposition, en définissant la philosophie : *Collectio cognitionum rectè deductarum ex principiis per solam rationem cognitis.*

» seignement ne serait pas nécessaire au développement des idées fondamentales de
» la religion, si, dans le sein de notre mère, nous les recevions par infusion divine...
» Nul fait d'expérience ne vient à l'appui du système des idées innées... Ce système
» plait beaucoup aux ennemis du Christianisme, et ils en tirent logiquement un parti
» merveilleux contre les théologiens qui nient et sont obligés de nier la suffisance
» d'une religion purement rationnelle? Donc la théorie des idées innées est une opinion
» gratuite, non vérifiée, invérifiable par l'expérience, contradictoire dans les termes
» et favorable au pur Rationalisme. »

» IV. L'école *traditionnelle* ou *complétement anti-rationaliste*, admet : 1° l'existence d'une religion surnaturelle, et par conséquent nécessairement révélée de Dieu; 2° la nécessité d'un enseignement oral pour *avoir une idée même élémentaire* des vérités religieuses de l'ordre purement naturel.

» Ces deux principes sont deux faits historiquement vérifiables et mille fois vérifiés; mais, si on les considère spéculativement, il faut ajouter : 1° Dieu était parfaitement libre de ne pas destiner l'homme à une fin surnaturelle; la proposition contraire a été condamnée par l'Église; 2° Dieu pouvait également constituer ou organiser d'une autre manière notre raison et lui donner par conséquent une force qui lui manque dans son état actuel, la force, non pas certes de *créer*, mais de *découvrir* par elle seule et sans l'aide d'un enseignement oral les vérités de la religion *naturelle;* car ces vérités sont des rapports essentiels ou nécessairement existants, entre Dieu et nous, entre nous et nos semblables.

» Continuez, Monsieur, de vous tenir ferme, par la foi et par l'histoire, dans la forteresse inexpugnable des vérités catholiques, et d'y ramener les imprudents qui, par un zèle mal entendu du salut des incrédules, consentent à descendre sur leur propre terrain pour mieux les réfuter; on n'y trouve que rêves, utopies, obscurités, impuissance, scepticisme. *La tradition sous toutes ses formes, écrite, orale, monumentale, pratique* : voilà, aujourd'hui plus que jamais, le mot de la polémique catholique.

» Je vous prie d'agréer les sentiments du respect affectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

» Monsieur,

» Votre très-humble et dévoué serviteur,

» P..... K.....

» Professeur de théologie. »

P. S. Nous sommes autorisés à donner la preuve de l'authenticité de cette lettre à ceux qui pourraient en douter.

A. B.

Tel est le point précis de la discussion, tel le terrain sur lequel il faut forcer les rationalistes à descendre, et la victoire ne saurait être longtemps indécise; car le catholicisme seul est un fait, non une théorie, une tradition, une histoire, en un mot, quelque chose de réel.

M. de Lahaye n'a plus qu'un petit nombre de leçons pour terminer son cours. — A cette occasion, nous ferons remarquer que nous avons suspendu les leçons sur l'histoire de la philosophie chinoise pour terminer plus tôt ce cours. Nous ferons de même pour celui

sur la philosophie chinoise. Nous le ferons suivre dans tous les cahiers, quand nous le reprendrons.

Après ces travaux essentiels, nous avons continué, dans notre *Revue*, à tenir au courant des questions les plus importantes, et à réfuter les erreurs les plus actuelles et les plus répandues.

Nous devons signaler en première ligne le *travail apologétique* que fait M. André *sur la théologie du Pentateuque*. C'est là qu'il met en présence la notion de Dieu, telle qu'elle se trouve dans nos livres saints, et telle qu'elle se trouve dans les livres des *Nations*, comme dit la Bible. Nos modernes éclectiques et panthéistes exaltent sans mesure les livres et les religions orientales. Ils prennent dans ces livres quelques textes répandus çà et là, les isolent des erreurs et des absurdités au milieu desquelles ils sont ensevelis, et après les avoir reconnus et choisis au moyen de la lumière que leur donne nos Écritures, ils viennent nous dire : Voilà où Moïse, voilà où les prophètes, où le Christ, où les apôtres ont puisé leur doctrine.

A cette objection, bien grave si elle était fondée, nous répondons en prenant les livres mêmes qu'ils nous citent, et en leur prouvant, 1° qu'ils ont cité d'une manière incomplète des textes épurés, transformés ; 2° qu'ils n'ont fait cette épuration qu'avec le secours de nos livres ; 3° que ces dogmes incomplets ne sont que les reflets, les restes, les vestiges de la religion primitive, qui était reçue, connue et pratiquée par tous les peuples au commencement de leur existence. — Et cela nous le prouvons historiquement et les livres en main, par la filiation des peuples[1], etc.

Toutes ces preuves ne sont pas, ne peuvent pas être complètes, entières ; car à peine connaissons-nous quelques parcelles de ces histoires anciennes de l'Asie ; mais peu à peu la lumière se fait. Depuis 50 ans, il s'est plus opéré de découvertes sur cette question qu'il ne s'en était fait depuis 2,000 ans. Nous commençons à traduire les livres antiques. Nous avons ceux de l'Asie centrale ; l'Égypte a parlé, et nous a donné, sur les murs de Karnac, le *nom et le portrait de Roboam, roi de Judée*. L'Assyrie vient de nous révéler une masse énorme d'inscriptions encore muettes, mais qui parleront. Il n'y a que deux jours que nous avons passé, ici à Paris, par cette porte colossale du palais de Ninive, où ont passé jadis Jonas, Tobie, et sans aucun doute Daniel..... et nous avons touché ces inscriptions muettes qui parleront, et nous donneront plus de la valeur d'un volume in-folio sur l'histoire de l'Asie. Ayons confiance, mais surtout à mesure que toutes ces découvertes se font,

ayons soin de nous les assimiler, et de les appliquer à la défense de notre foi. Dieu ne nous les livre que pour cela. N'allons pas les laisser dans les *livres* et les *revues*, qui les exposent, comme si elles étaient encore ensevelies dans leurs ruines. Il faut les répandre et les populariser.

M. l'abbé *Chassay* poursuivant avec sa vigueur ordinaire les funestes principes de *Strauss*, nous a fait voir dans son article sur la *valeur du témoignage des apôtres pour les faits surnaturels de l'Évangile*, que quand même Strauss serait parvenu à ruiner et la personne et l'autorité du Christ, il ne serait pas plus avancé, puisqu'il reste encore et la personne et l'autorité des Apôtres qui confirment les mêmes faits. Si l'on ruinait l'autorité des Apôtres, viendrait celle de leurs disciples, et ainsi de suite. En sorte que pour détruire la personnalité du Christ, il faudrait détruire toutes les personnalités de la tradition; car toutes se tiennent, toutes se lient les unes les autres, toutes se prouvent mutuellement et forment un tout qu'il est impossible d'ébranler. Toutes ces considérations ont encore été appuyées par l'analyse que nous a donnée M. l'abbé *Cauvigny* de l'ouvrage de ce même M. l'abbé Chassay, intitulé *le Christ et l'Évangile*.

M. *Cenac-Moncaut* dans les articles sur l'*Église et les Réformateurs modernes*, sur l'*examen des dernières attaques formulées contre le célibat*, a réfuté ce que l'incrédulité française émet de plus spécieux contre les dogmes et la discipline de notre Église. Ces différentes questions ont été traitées avec cette mesure et cette justesse qui distingue cet écrivain et l'esprit particulier de l'*Université Catholique*.

Un autre collaborateur, M. *Pellerin de Lavergne*, a examiné dans quatre articles la question relative à *l'origine de l'homme et des races humaines*, il nous a fait voir comment la science d'abord droite, s'était ensuite fourvoyée, nous a tracé le tableau des différentes écoles et de leurs différentes phases de retour ou d'éloignement à l'égard de la vérité. Il nous promet la deuxième partie de ce travail pour le prochain volume.

M. *Dabas* a terminé ses curieuses recherches sur la *déchéance de la femme et sur sa réhabilitation* On peut assurer que nulle part on ne trouve décrite avec cette précision et cette justesse, cette grande histoire, triste et lamentable avant ou en dehors du christianisme, honorable et si consolante pour la femme partout où le christianisme a pénétré.

Nous avons été aussi favorisés, dans ce volume, d'un extrait du bel ouvrage de M. l'abbé *Gerbet*, *Esquisse de Rome chrétienne*. Cet ouvrage tire à sa fin, les dernières feuilles sont à Rome pour être corrigées, et l'on va commencer l'impression du troisième et dernier volume. Quand il sera terminé on peut dire que l'on possédera le seul traité complet des monuments de Rome en tant qu'ils symbolisent nos croyances, et prouvent historiquement la plupart des dogmes de notre foi. Ce sera là un grand service que M. l'abbé Gerbet aura rendu à la cause catholique.

Nous nous arrêtons ici ; nous ne mentionnons pas d'autres travaux de résumés ou analyses de livres, qui, comme à l'ordinaire, ont porté sur des ouvrages importants et méritant d'être connus.

En finissant nous ne pouvons que remercier nos abonnés, *qui*, malgré la détresse de l'année qui vient de s'écouler, ont cependant continué à nous prêter leur appui, et ne nous ont pas abandonné dans notre marche. Nous leur demandons de nous continuer leur concours s'ils trouvent que notre recueil a fait quelque bien. Ce concours nous est nécessaire plus que jamais, car plus que jamais l'erreur répand ses funestes doctrines ; il n'est pas d'opinion, rationaliste, éclectique, panthéiste, qui n'ait son organe, et ses fidèles qui la soutiennent et la propagent ; pour nous, nous n'avons que nos lecteurs. C'est en eux que nous mettons notre confiance, avec l'assurance qu'elle ne saurait être vaine.

LES DIRECTEURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

(*Voir la Table des articles au commencement du volume.*)

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU TOME QUATRIÈME DE LA SECONDE SÉRIE.



